



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

3 3433 07591726 4



R.F.:

Grand



LE GRAND
VOCABULAIRE
FRANÇOIS.



LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

C O N T E N A N T

- 1°. L'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales , propres , figurées , synonymes & relatives.
- 2°. Les lois de l'Orthographe ; celles de la Profodie , ou Prononciation , tant familière qu'oratoire ; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire ; les Règles de la Versification , & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poësie.
- 3°. La Géographie ancienne & moderne ; le Blason , ou l'Art héraldique ; la Mythologie ; l'Histoire naturelle des Animaux , des Plantes & des Minéraux ; l'Exposé des Dogmes de la Religion , & des Faits principaux de l'Histoire Sacrée , Ecclésiastique & Profane.
- 4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'Économie , le Commerce , la Marine , la Politique , la Jurisprudence Civile , Canonique & Bénéficiale ; l'Anatomie , la Médecine , la Chirurgie , la Chimie , la Physique , les Mathématiques , la Musique , la Peinture , la Sculpture , la Gravure , l'Architecture , &c. &c.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME VINGT-SIXIÈME.

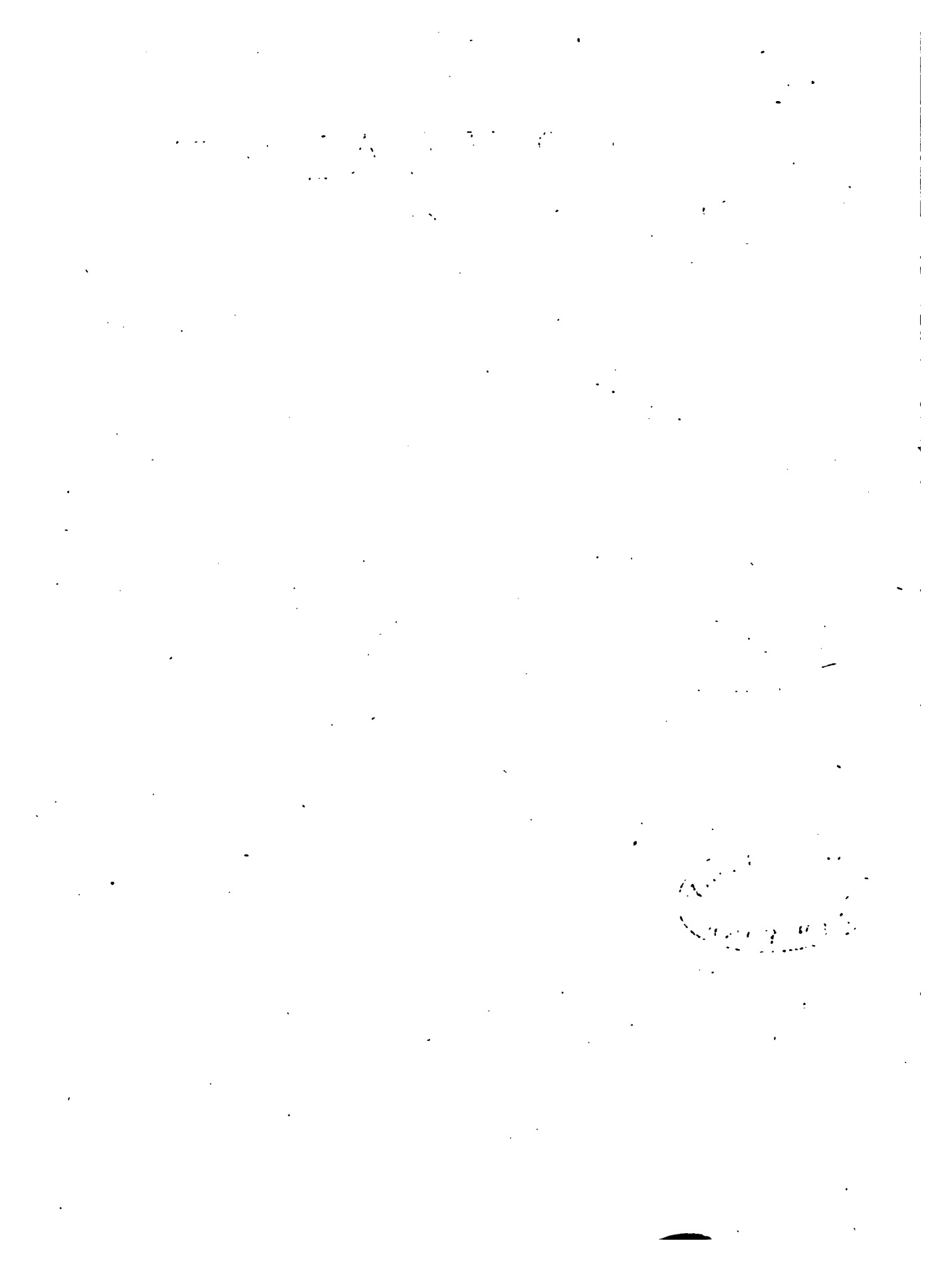


A P A R I S ,

Hôtel de Thou , rue des Poitevins , Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.





L E G R A N D V O C A B U L A I R E F R A N Ç O I S .

S A U

S A U



SAUT ; substantif masculin. *Saltus*. Action de sauter, mouvement par lequel on saute. *Il s'élança tout d'un saut sur l'autre bord du ruisseau. Franchir le mur d'un saut. Les baladins de corde font toutes sortes de sauts.*

On appelle *saut périlleux*, certain saut que font les danseurs de corde, quand le corps fait un tour entier en l'air.

On dit figurément d'un homme qui parle avec une vivacité déréglée, sans garder aucun ordre, aucune liaison dans son discours, qu'*il ne va que par sauts & par bonds.*

On dit figurément, qu'*un homme a fait un grand saut*; pour dire, qu'il est allé s'établir dans un lieu fort éloigné de celui où il étoit. *Il a quitté Lyon pour aller demeurer à Quimpercorentin, il a fait un grand saut.* On le dit de même de quel-

qu'un qui est venu demeurer d'un quartier de la ville dans un autre qui en est fort éloigné. *Il est venu du fauxbourg S. Jacques demeurer auprès du Palais Royal, c'est un grand saut qu'il a fait.* On le dit encore de quelqu'un qui d'un petit ou médiocre emploi parvient tout d'un coup à quelque haute dignité. *De Commis aux Aides, il est devenu Fermier Général, il a fait un grand saut.*

SAUT, en termes de danse, se dit d'un pas de ballet où l'on élève en même temps son corps & ses deux pieds en l'air pour friser la cabriole, ce qu'on fait ordinairement à la fin d'un couplet, & pour marquer les doubles cadences.

Le *saut simple* ou *pas sauté*; est celui où les jambes étant en l'air ne font aucun mouvement, soit qu'on le fasse en avant, en arrière ou de côté.

Le *saut battu*, est celui où les jambes étant en l'air, les talons battent une ou plusieurs fois l'un contre l'autre : & quand on passe les jambes l'une par-dessus l'autre par trois fois, cela s'appelle *entrechat*.

Le *saut de basque*, est un coupé sauté en tournant. On l'appelle aussi le *saut majeur*, *cabriole*, lorsqu'on remue les pieds en l'air; quelques-uns l'appellent *cadence*.

En termes de Manège, un *pas & un saut*, se dit d'un des airs relevés du cheval. Il est composé, pour ainsi dire, de trois airs, savoir le *pas*, qui est d'aller terre à terre; le *lever*, qui est une courbette, & le tout finit par un *saut*.

Le *pas*, à proprement parler, met le cheval en train, & lui donne la facilité de se dresser pour sauter, de même qu'une personne qui court avant de sauter, afin de le faire plus haut & plus loin.

Dans toutes sortes de *sauts*, le Cavalier ne doit donner aucune aide avec les jambes, mais seulement bien soutenir le cheval avec la bride quand il s'élève du devant, afin qu'il puisse s'élever plus haut en arrière : quand il commence à lever du derrière, il faut le soutenir un peu du devant, & l'arrêter sur le temps, comme s'il étoit suspendu en l'air, marquant le mouvement avec la main de la bride, de sorte qu'on le prenne comme une balle au bond : c'est là le grand art de sauter.

On appelle le *saut de l'étalon*, le moment où il couvre la jument.

SAUT, en termes de Musique, se dit de tout passage d'un son à un autre par degrés disjoints. Il y a *saut régulier* qui se fait toujours sur un intervalle consonnant, & *saut irrégulier*, qui se fait sur un inter-

valle dissonnant. Cette distinction vient de ce que toutes les dissonances, excepté la seconde qui n'est pas un *saut*, sont plus difficiles à entonner que les consonnances. Observation nécessaire dans la mélodie pour composer des chants faciles & agréables.

On dit figurément & familièrement, qu'un homme a fait le *saut*; pour dire, qu'il s'est enfin déterminé à prendre un parti, une résolution où il y a de la difficulté, du péril. *Il a balancé long-temps s'il prendroit cette charge, mais enfin il a fait le saut*. Il se prend plus ordinairement en mauvaise part. *Cette riche veuve a délibéré long-temps si elle épouserait cet homme qui n'a ni bien ni talent, elle a fait enfin le saut*.

On dit figurément de quelqu'un qui a été élevé à une haute dignité, sans passer par les degrés inférieurs, qu'il y est monté d'un *saut*; d'un *plein saut*. *De simple soldat il devint Capitaine tout d'un saut, d'un plein saut*.

On dit familièrement, au *saut du lit*; pour dire, au sortit du lit. *La garde le prit au saut du lit*. SAUT, se prend quelquefois pour chute. *Tomber du haut du clocher, c'est un terrible saut*.

On appelle *saut de Breton*, le saut, la chute d'un homme qu'on fait tomber par un certain tour de lutte. *Il lui fit faire le saut du Breton*.

SAUT, se dit encore d'une chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière. Le saut de Niagara formé par la chute des eaux du fleuve Saint-Laurent produit un des spectacles les plus étonnans qu'il y ait au monde. Suivant les descriptions que les voyageurs nous en ont données, cette cascade for-

me la figure d'un fer à cheval, coupé en deux par une île fort étroite, & qui peut avoir un demi-quart de lieue de longueur; ce qui fait deux nappes d'eau d'une largeur considérable que l'on juge avoir à peu près cent vingt pieds de hauteur perpendiculaire. Cette prodigieuse cascade est reçue sur un rocher qu'elle a creusé, comme on en juge par le bruit qu'on entend, qui ressemble à celui d'un tonnerre souterrain ou éloigné. La rivière se ressent très-long-temps de la secousse qu'elle éprouve par cette chute précipitée, dont le fracas se fait entendre à une distance très-grande; d'ailleurs l'eau divisée par la violence de sa chute, forme un brouillard épais que l'on aperçoit de fort loin, & qui sert encore à relever un spectacle si singulier.

En ce sens on appelle *saut de moulin*, une chute d'eau qui fait aller un moulin.

On appelle *saut de loup*, un fossé que l'on fait au bout d'une allée pour en défendre l'entrée sans ôter la vue.

Ce monosyllabe est long.

SAUTAGE; substantif masculin.

Terme usité dans le commerce du hareng blanc, pour signifier l'action de ceux qui foulent le poisson, à mesure qu'on l'a pacqué dans les barils: ce mot est principalement en usage en Normandie & en Picardie.

SAUTANT, ANTE; adjectif. Terme de Blason, qui se dit de la chèvre & du bouc que l'on représente dans l'attitude des lions rampans.

SAUTÉ, ÉE; participe passif. *Voy.* SAUTER.

SAUTELLE, substantif féminin &

terme d'agriculture. C'est un sarment qu'on transplante avec sa racine. La manière d'élever la vigne par sautelles est assez heureuse & fort facile à pratiquer. Ces sautelles se font en couchant la branche en terre; mais de telle manière qu'étant couchée ainsi, elle fasse un dos de chat à trois yeux éloignés de l'origine de cette branche, & cela par une espèce de ménage qu'on fait de bois, en l'obligeant en cet état de faire deux pieds de vignes; au lieu qu'il n'en produiroit qu'un, si la marcotte étoit couchée tout de son long; on observe aussi pour réussir dans cette opération, que directement sur ce dos de chat il y fait un bourgeon; que l'élévation de ce dos soit des deux côtés recouverte de terre, & que l'extrémité de la branche qui passe au-delà de ce dos, sorte de terre des deux yeux seulement. Ce n'est pas qu'il soit permis à un vigneron de faire des sautelles dans la vigne de son maître, à dessein de regarnir quelques places vides; car c'est une porte ouverte à la friponnerie, en ce que lorsque ces sautelles ont pris racine, il est aisé de les lever en guise de marcottes; ce que la plupart des vigneron, dont la foi est fort suspecte, ne manqueraient pas de faire; c'est pour cela qu'il y a bien des coutumes dans les pays de vignobles, où les sautelles sont défendues, & où il n'y a que les provins dont on puisse se servir pour garnir une vigne.

S A U T E R; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Infinitif.* S'élever de terre avec effort, ou s'élaner d'un lieu à un autre. *Il sauta en arrière pour éviter le coup.*

lemoyen de trois articulations; celle de la mâchoire inférieure n'a que deux antennules & deux articulations. L'extrémité de ces antennules est formée d'une sorte de houppes nerveuses, qui goûtent d'avance ce qui est convenable à l'animal. Les antennules sont noueuses, fort longues, très-déliées, pâles, placées au sommet de la tête, & les deux yeux sont hémisphériques, un peu saillans comme un point noir. On y distingue aussi trois petits yeux lisses. Au derrière de la tête, la sauterelle porte un coqueluchon qui finit où les ailes commencent. Le corselet est élevé, étroit, armé en dessus & en dessous de deux épines dentelées. Le dos porte un bouclier oblong, auquel sont fortement attachés les muscles des jambes de devant, & ces muscles sont environnés de vaisseaux aériens, ou de trachées blanches comme de la neige & très-remarquables.

La première paire des jambes est plus courte que les autres. Les cuisses sont tant soit peu marquetées & profondément sillonnées; & les extrémités, qui sont proprement les pieds, ou tarses à quatre articles, sont terminées par deux hameçons. La seconde paire de jambes est de la même conformation. La dernière qui est la plus longue est très-épineuse, sillonnée, marquetée & bien fortifiée par des tendons très-robustes; en un mot bien disposée, non pour marcher facilement, mais pour marcher par sauts & par bonds: ces jambes sont encore plus longues dans la sauterelle grise. La sauterelle a quatre ailes traversées dans leur milieu par une grosse côte verte: les ailes antérieures naissent de la seconde paire de jambes, & les postérieures de la

troisième paire. Ces dernières ailes sont bien différentes des premières; car elles sont presque pliées & blanchâtres, sans aucun plexus réticulaire, mais traversées par des lignes blanches; en outre elles sont plus amples & plus déliées.

Le ventre est considérablement grand, formé de huit anneaux, & terminé par deux petites queues, velues comme une queue de rat, entre lesquelles on découvre trois mamelons mobiles, pareillement velus. De l'extrémité du ventre de la femelle sort une double pointe, un peu dure & longue, semblable à une épée. Il y a des trachées répandues par toute la capacité du ventre, artistement pelotonnées entre les anneaux & les intestins.

Dans l'intérieur de cet insecte; on trouve après l'œsophage le ventricule, ensuite un second estomac, comme dans le grillon, sillonné & dentelé en dedans, puis les cavités du troisième ventricule, & enfin le *rectum*. De plus il y a des vaisseaux de couleur d'émeraude, qui sont répandus & semés parmi les trachées; & dans la poitrine, six osselets attachés aux muscles pour affermir les jambes. Telle est la description de la sauterelle que les Italiens appellent *saltarella* ou *cavalletta*, les Grecs *akris*, & qui est connue sous le nom de *loguste* en quelques provinces de France.

Accouplement, œufs & métamorphose des sauterelles. Peu de temps après que les sauterelles ont pris des ailes, elles s'accouplent de façon que le mâle saisit la femelle avec ses dents par le chignon du cou, la tenant ainsi assujettie avec ses deux premières paires de jambes, & alors il introduit dans le vagin de la femelle l'aiguillon fixé à l'ex-

trémité de son ventre : ces insectes restent long-temps accouplés, & si fortement unis qu'on a de la peine à les séparer. Vers la fin de l'automne la femelle cherche dans la plaine à se délivrer de ses œufs : elle les dépose dans les fentes d'une terre grasse & crevassée, par le moyen des appendices qu'elle porte à sa queue, & qui sont composées de deux lames : l'œuf au sortir de l'ovaire glisse entre ces deux lames, & s'enfonce en terre ; après quoi l'insecte périt & se dessèche. Les mâles ne survivent gueres aux femelles : on dit que ces insectes sont sujets à être attaqués de petits vers qui leur viennent autour du cou, & qui les étranglent.

Ces œufs demeurent cachés en terre jusqu'au retour du printemps, où la chaleur les fait éclore. Ils sont plus longs que gros, & à peu près de la grosseur d'un grain d'anis, & d'une consistance de corne : ils sont blanchâtres, enveloppés dans une membrane tissue de petits filets, blancs, argentins, qui sont les artères & les veines de l'ovaire, tel qu'il est dans le ventre de la femelle, composé d'une peau fort délicate & transparente, qui étant pressée entre les doigts, fait un craquement. L'humeur qu'ils renferment est blanchâtre & transparente. Quand ils ont été assez échauffés, il en naît vers le fin d'Avril, des vers qui ne sont pas plus gros qu'une puce, d'abord blanchâtres, puis noirâtres au bout de trois jours, & enfin roussâtres. Ces vers prennent la forme de petites sauterelles qui commencent dès-lors à sauter, quoiqu'elles ne soient encore que dans leur état de nymphe.

Les ailes de la sauterelle sont, dit Swamerdam, couchées & étendues

le long de son corps, au lieu que dans l'état de nymphe, elles sont renfermées en quatre boutons dans lesquels elles sont pliées & entortillées ensemble. C'est ce qui a fait dire à plusieurs naturalistes, que les vers dont se forment les sauterelles étoient des sauterelles sans ailes, & c'est ce qui leur a fait donner le nom d'*atrelabus*, lorsque leurs ailes commencent à pousser, & celui d'*asellus*, quand le corps, surtout celui de la femelle, prend plus d'accroissement : c'est ainsi que quand on ne connoît pas bien exactement toutes les formes qu'un même insecte prend successivement, il est très-aisé de confondre & de faire deux ou plusieurs insectes d'un seul & même animal.

La nymphe de la sauterelle au bout de vingt quatre à vingt-cinq jours, plus ou moins, songe à quitter sa robe ; & pour s'y disposer, elle commence par cesser de manger, puis elle va chercher un lieu commode, c'est-à-dire, pour l'ordinaire une épine ou un chardon où elle s'attache. D'abord elle agit & gonfle sa tête & son cou, jusqu'à ce que sa peau se crève au-dessus du cou. La tête sort la première par cette ouverture avec quelque difficulté ; ensuite la nymphe faisant de nouveaux efforts, & se gonflant de plus en plus, sort toute entière avec ses six jambes, & laisse sa dépouille attachée à l'épine ou au chardon.

Quand les sauterelles se trouvent dans cet état, la substance de leur corps est si tendre & si molle, qu'on peut en plier les jambes comme si elles étoient de cire ; & leur donner telle forme que l'on veut. La sauterelle ainsi dégagée de sa vieille peau, ne montre plus cette couleur

obscur qu'elle avoit auparavant, mais une couleur blanchâtre, ou d'un vert plus clair : & comme elle s'est beaucoup fatiguée pour quitter sa dépouille, & que son corps est encore trop tendre pour pouvoir soutenir les impressions de l'air, elle se laisse tomber par terre, ou elle demeure à demi-morte pendant une heure. On ne peut voir sans surprise que si-tôt qu'elle s'est dépouillée de sa peau, ses ailes se développent & s'allongent au point de surpasser la longueur des deux jambes postérieures ; l'insecte paroît alors, & est réellement moins court & moins difforme.

Chant & marche des sauterelles. La plupart des sauterelles sautent plus qu'elles ne volent, & leur saut est tel, qu'il les élance en décrivant, dit-on, un espace qui a deux cens fois la longueur de leurs corps. La sauterelle verte a un chant qui n'est pas déplaisant ; & dans les climats froids où l'on ne connoît point la vraie cigale, on lui donne assez communément le nom de *cigale*, quoiqu'il y ait entre l'une & l'autre une grande différence. Il n'y a que le mâle des sauterelles qui chante, la femelle est muette. Les auteurs ne sont pas d'accord sur les organes d'où procède le son ou chant du mâle ; les uns ont cru que ce bruit étoit formé par le frottement de ses dents, d'autre par celui des ailes contre la cuisse, il y en a qui y font concourir les pieds de derrière.

M. Linnæus n'est pas de même avis, & paroît avoir tranché le nœud de la difficulté ; il dit que le mâle a vers la base du fourreau de ses écus, un grand trou fermé par une membrane transparente, semblable à la peau d'un tambour, & qui est l'organe de son chant. Cet

insecte ne fait point de bruit pendant le jour, à moins qu'il ne se trouve dans un lieu obscur, ou qu'un nuage épais ne vienne à couvrir l'horison : il commence à chanter le soir au coucher du soleil, & ne discontinue point pendant la nuit, étant posé sur une tige d'herbe, de blé ou d'arbutte, dans les prés, dans les champs ou dans les haies.

Quoique les sauterelles soient paresseuses à s'envoler, & lentes dans leur vol, sur-tout quand le temps est froid ou humide, elles ne laissent pas de voler quelquefois assez loin. Si on leur prend une des jambes de derrière, elle se détache du corps à sa naissance, & alors l'animal ne sauroit presque plus voler, parceque ses jambes lui servent à s'élancer en l'air. Souvent quand on le serre dans la main, il mord si fort, qu'on est obligé de le lâcher. Quand il vole, il fait un peu de bruit avec ses ailes. Les sauterelles ne viennent point dans les pays de montagnes, ni dans les terres maigres ; elles cherchent la plaine.

Sauterelles étrangères. Swammerdam parle de plusieurs espèces de sauterelles étrangères, entr'autres de deux sauterelles d'Afrique, & d'une sauterelle d'Espagne, qui ne diffèrent que par la taille & par la distribution des nervures. On en voit dans l'Amérique une espèce qui porte une sorte de capuchon, & qui est d'un rouge très-foncé mêlé de blanc. Seba dit qu'elle sert de pâture aux armadilles & à d'autres animaux. Parmi celles que l'on voit au Cap de Bonne-Espérance, il n'y en a que deux qui méritent attention, & se

voit

S A U

voit tout l'été; elle est brune; ses ailes sont vertes, le dessous de son ventre est argenté, & ses jambes sont cendrées. Au printemps les habitans de ce pays la trouvent dans des lieux ensemencés, où elle fait beaucoup de ravage; aussi dès qu'on l'apperçoit, on fait bouillir de l'eau avec du tabac, & l'on y répand de cette décoction, pour laquelle elle a une antipathie si forte, que non-seulement elle quitte le lieu qui en est arrosé, mais encore elle n'y revient point de toute l'année.

L'autre espèce est de la même figure, mais elle diffère en couleur, celle-ci ayant la tête rouge, les oreilles obscures, le dos cendré, le ventre argenté & les jambes rouges; elle paroît par bandes très-nombreuses, & fait un terrible dégât dans les jardins, les vergers & les champs. Au royaume d'Issiny, les sauterelles font un bruit étrange dans les campagnes, & même au sommet des maisons. Il y a beaucoup de ces insectes à la baie de S. Louis, aux Indes orientales & dans l'île de Madagascar. Ils sautent au visage & à la poitrine avec tant de force, qu'à peine a-t-on le temps de respirer. Ils ravagent les campagnes de riz, & les habitans se dédommagent de cette perte en mangeant ces petits animaux qu'ils font rôtir sur les charbons après leur avoir arraché les ailes. Les sauterelles des Antilles ressemblent assez aux nôtres, mais elles sont une fois plus grandes, & se tiennent communément sur les gom-miers blancs.

Parmi ces sauterelles il y en a une espèce fort hideuse, & en même temps très-dangereuse. Elle n'est pas plus grosse que le tuyau

Tome XXVI.

S A U

2

d'une plume d'oie, selon l'Auteur du *Dictionnaire des Animaux*; mais elle est longue de six ou sept pouces, & divisée en neuf ou dix sections, dont la première sépare le corps d'avec la tête, qui est presque ronde. Cette tête a deux petits yeux qui s'avancent au dehors comme dans les crabes, avec deux poils qui lui tiennent lieu de cornes. Tout le corps est comme épineux, & va toujours en diminuant jusqu'à la queue, qui est encore divisée en trois nœuds, au bout desquels est une manière de fourreau qui couvre un petit aiguillon, dont la piqûre cause par-tout le corps un tremblement qui s'apaise à l'instant lorsqu'on frotte l'endroit piqué avec de l'huile de palme; mais cette bête ne pique personne, si ce n'est lorsqu'on la serre trop en la touchant.

Mademoiselle Merian, *Histoire des Insectes de Surinam*, donne la figure de sauterelles qui proviennent de vers couleur d'orange, & qui se nourrissent sur les feuilles d'un arbre dont les fruits sont nommés à Surinam *pommes de Sodome*. Ce même Auteur dans son *Histoire des Insectes de l'Europe* parle d'une espèce de sauterelles qui tous les ans s'arrête dans les Pays-Bas autour des vieux tilleuls vers les mois de Novembre & de Décembre; elles s'y nourrissent pendant quelque temps. L'hiver approchant, toutes celles qui sont sorties des tilleuls abandonnent ces arbres & meurent infailliblement. Les vers qui restent dans le cœur ou la moelle de l'arbre se disposent à la transformation. Il en vient des sauterelles qui premièrement changent de peau, & ensuite de couleur.

Enfin il y a à la Louisiane une

B

Dieu. Ce fut en effet un préjugé funeste; car les pluies faisant mourir ces insectes, ils infectèrent l'air, & les bœufs qui en mangeoient parmi l'herbe, ainsi que les autres bestiaux, moururent aussi-tôt. La Hongrie, la Bohême & l'Allemagne ont été infectées & ravagées en 1542 & même en 1747 & 1748 par les sauterelles. En 1755 on a vu tomber en quelques endroits du Portugal un nombre infini de sauterelles qui ont ravagé les campagnes aux approches du tremblement de terre arrivé à Lisbonne.

En Chypre, il y avoit une loi qui obligeoit de faire chaque année trois fois la guerre aux sauterelles: 1°. en cassant leurs œufs: 2°. en tuant leurs petits: 3°. enfin en faisant mourir ces insectes. Il passe ordinairement à Balsora, ville de Perse, quatre ou cinq fois l'année une si prodigieuse quantité de sauterelles; qu'elles paroissent de loin comme un gros nuage, dont l'air est entièrement obscurci; quelquefois le vent les jette par-dessus l'Euphrate, & elles vont mourir dans les déserts. Dans la province de Xinsi en Afrique il en vient tous les ans en si grande abondance pour ravager les fourrages, qu'aucun habitant n'est dispensé d'aller au-devant d'elles pour les détruire. En Chine, sur-tout dans la Province de Chan-tong, elles vont fréquemment désoler les récoltes; elles couvrent entièrement le Ciel. On croit alors voir fondre sur sa tête de grosses montagnes de verdure accompagnées d'un bruit semblable à celui du tambour; ces dangereuses légions ne visitent la Chine que dans les années seches qui suivent les inondations. Dans ces occasions, les laboureurs n'ont d'au-

tres ressources pour chasser l'ennemi de leur travail que d'étendre des draps sur les champs; quelquefois ce mal ne se fait sentir que dans l'espace d'une lieue, tandis que la moisson reste fort belle dans tout le reste de la Province.

Lorsqu'il y a des étés secs en Ukraine & dans les pays des Cosaques, on est tellement infecté de sauterelles qui y sont portées par un vent d'est ou de sud-est, qu'elles obscurcissent l'air dans le temps le plus serein, & dévorent tout le blé du pays.

Elles déposent en automne chacune deux ou trois cens œufs, & meurent peu de temps après; mais ces œufs venant à éclore le printemps suivant, ils produisent un si grand nombre de sauterelles, qu'elles font beaucoup plus de mal qu'auparavant; à moins qu'il ne survienne des pluies qui détruisent les œufs & les insectes, ou qu'il ne s'élève un grand vent du nord ou nord-est qui les chasse dans le Pont-Euxin. Les cochons du pays & les oiseaux aiment fort ces œufs; ils en dévorent une grande quantité, & contribuent par-là à en purger la terre, qui souvent est tellement infectée de ces insectes, qu'ils entrent dans les maisons, s'insinuent dans les lits, tombent sur les tables & dans les mets, &c. Lorsqu'ils se reposent sur terre pendant la nuit, ils la couvrent de l'épaisseur de trois ou quatre pouces, & si une roue vient à passer sur eux, il en résulte une puanteur insupportable.

Mézerai, après avoir exposé les tristes effets d'une tempête extraordinaire, qui sous Louis XIII s'étoit fait sentir au mois de Janvier 1613, dit que quelque grande que fût

la perte causée par les vents & par les tonnerres, elle n'approcha pas néanmoins de celle que les sauterelles firent dans la campagne d'Arles en Provence vers le mois de Mai; il s'engendra une si grande quantité de ces insectes dans ce pays, qu'en moins de sept ou huit heures, ils rongèrent jusqu'à la racine des herbes ou des grains dans l'espace de plus de quinze mille arpens de terre; ils pénétrèrent jusque dans les greniers & dans les granges, & consumèrent tous les grains qui y étoient. Quand ces sauterelles s'attroupoient & s'élevaient en l'air, elles formoient une espèce de nuage qui déroboit le soleil. Dès qu'elles eurent ravagé tout le territoire voisin d'Arles, elles passèrent le Rhône, & vinrent à Tarascon & à Beaucaire, & ne trouvant plus de blé sur pied, elles ravagèrent les herbes potagères & les luzernes qu'on avoit semées. De là elles allèrent à Bourbon, à Valabergues, à Monfrin & à Aramon, où elles firent le même dégât; enfin elles furent mangées par les étourneaux: celles qui échappèrent formèrent en terre, & principalement dans les lieux sablonneux, une espèce de tuyau semblable à un étui rempli d'une si grande quantité d'œufs, que tout le pays en auroit été désolé, si on les eût laissé éclore; mais par les bons ordres que donnèrent les Consuls des villes d'Arles, de Beaucaire & de Tarascon, on en fut délivré en peu de temps. On en ramassa plus de trois milles quintaux qui furent enterrés ou jetés dans le Rhône: on supputa ensuite le nombre des insectes que ces œufs auroient produits, & en en comptant seulement vingt-cinq par tuyau,

on trouva qu'il y en avoit un million sept cent cinquante mille au quintal: ce qui pouvoit donner au total cinq cent cinquante millions de sauterelles qu'on auroit vu éclore l'année suivante. •

Peuples qui se nourrissent de sauterelles. En divers pays de l'Orient on prépare ces insectes de différentes façons: les uns les font bouillir, d'autres les font rôtir dans une terrine, où les jambes & les ailes se détachent; mais la tête & le corps deviennent rouges extérieurement, comme ceux des écrivisses, & la chair blanche. Cette chair passe pour être d'un goût excellent. Il y en a qui les font frire avec du beurre, & mariner avec du vinaigre, du sel & du poivre.

On nomme *acridophages* les mangeurs de sauterelles: il paroît cependant que cette nourriture est assez mal saine; car les peuples qui en usent, ne vivent pas long-temps. Quand, vers l'équinoxe du printemps, les vents du midi & du septentrion soufflent le plus chez les Éthiopiens voisins du désert, il y arrive une multitude innombrable de grosses sauterelles, que ces peuples mangent en tout temps, en les salant, ou en les accommodant d'une autre façon. Ces *acridophages*, pour les prendre, font du feu dans un lieu profond, qui jette beaucoup de fumée; lorsque les sauterelles y veulent passer en volant, elles tombent aussi-tôt: ces pauvres habitans, dont la condition est aussi misérable que leur taille est petite, les prennent avec beaucoup de soin & d'industrie. Après les avoir salées, ils les gardent, & s'en servent comme d'une viande fort appétissante: ils ne mangent pas autre chose tant que dure la

façon des sauterelles ; car ils n'entretiennent point de bétail & ne mangent point de poisson, étant fort éloignés de la mer : ils n'ont point non plus d'autres animaux qui leur puissent servir de nourriture. Ce sont des gens fort légers de corps, agiles à la course, & d'une assez courte vie, puisque les plus vieux d'entr'eux ne passent pas quarante ans. Quand ils approchent de cet âge, il sort de leur corps des poux d'une forme horrible, qui ont des ailes de différentes couleurs. Ces poux leur rongent le corps, la poitrine, le ventre ; & dévorés par cette vermine, ils meurent misérablement.

Dans les pays où l'on mange des sauterelles, on les porte régulièrement au marché, comme c'étoit autrefois la coutume à Athènes, dit Aristophane, & on les y vend, comme on vend les oiseaux chez nous. Les sauterelles doivent aussi avoir été une nourriture connue dans la Judée, puisque Moïse avoit permis aux Juifs d'en manger de quatre sortes qui sont spécifiées dans le Lévitique.

SAUTERELLE, se dit en termes de Charpentiers & de Tailleurs de pierre, d'un instrument de bois composé de deux règles assemblées par un bout comme la tête d'un compas pour être mobile, & propres à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles rectilignes, droits, aigus ou obtus.

Ce récipiangle sert pour transporter sur la pierre ou sur le bois l'angle d'une encoignure ou d'un trait de l'équerre ; il est plus usité dans la coupe des bois que dans celle des pierres, où l'on se sert pour la même fin du compas d'appareilleurs, qui est une espèce de

sauterelle, à laquelle on a ajouté des pointes pour servir de fausse équerre ou de compas, suivant les occurrences.

SAUTEUR ; substantif masculin. Qui saute. *Des sauteurs & des danseurs de corde.*

Dans les Académies à monter à cheval, on appelle *sauteur*, un cheval de manège. Il y a le *sauteur* entre les piliers, & le *sauteur* en liberté. Le *sauteur* entre les piliers est un cheval auquel on apprend à faire des sauts entre les deux piliers.

Le *sauteur* en liberté est celui auquel on apprend à faire le pas & le saut en appuyant le poinçon, ou en croisant la gaule par derrière.

On met des trousses-queues aux *sauteurs*, pour leur tenir la queue en état, & l'empêcher de jouer & de faire paroître le sauteur large de croupe.

On dit par ironie dans le style familier, d'un homme qui se vante de faire plus qu'il ne peut, que *c'est un habile sauteur*.

SAUTILLEMENT ; substantif masculin. Action de marcher en faisant de petits sauts. *Les moineaux, les serins ne vont que par sautilllement.*

SAUTILLER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Saltitare.* Sauter à petits sauts. *La plupart des oiseaux sautillent au lieu de marcher. On ne doit pas sautiller dans la danse noble.*

On dit figurément de quelqu'un qui change brusquement de manière dans la conversation, ou qui n'observe aucune liaison dans ses discours, dans ses écrits, qu'il ne fait que sautiller.

SAUTOIR ; substantif masculin. Piè-

ce d'armoiries qui ressemble à une croix de Saint-André. *La largeur du sautoir ordinaire est du tiers de l'écu quand il est seul, Il porte d'azur au sautoir d'or. Il y a deux bâtons fleurdelisés passés en sautoir derrière l'écu des Maréchaux de France.*

SAUTOIR, se dit aussi de certaines choses qui sont mises en croix de Saint-André. *Deux pièces de bois mises en sautoir.*

SAUTRIAUX; substantif masculin pluriel & terme d'Ouvriers de basse-lisse. On appelle ainsi des espèces de petits bâtons dont les Ouvriers en basse-lisse se servent pour attacher les lames où tiennent les lisses.

SAUVAGE; adjectif des deux genres. *Ferus. Féroce, farouche.* En ce sens, il ne se dit proprement que de certains animaux qui vivent dans les bois, qui se tiennent dans les déserts, dans les lieux éloignés de la fréquentation des hommes, *Les ours, les loups sont des animaux sauvages.*

SAUVAGE, signifie aussi qui n'est point apprivoisé. En ce sens il se dit généralement de tous les animaux qui ne sont point domestiques. *Manger un canard sauvage. Tuer un chat sauvage.*

SAUVAGE, se dit aussi des lieux déserts, incultes, stériles & inhabités. *Une contrée sauvage.*

SAUVAGE, se dit encore de certains peuples qui vivent ordinairement dans les bois, presque sans religion, sans lois & sans habitation fixe.

En ce sens il s'emploie aussi substantivement. L'homme sauvage, remarque M. de Buffon, est de tous les animaux le plus singulier, le moins connu, & le plus difficile à décrire; mais nous distinguons si peu ce que la nature seule nous a

donné, de ce que l'éducation, l'imitation, l'art & l'exemple nous ont communiqué, ou nous le confondons si bien, qu'il ne seroit pas étonnant que nous nous méconnussions totalement au portrait d'un sauvage, s'il étoit présenté avec les vraies couleurs & les seuls traits naturels qui doivent en faire le caractère.

Un sauvage, absolument sauvage, tel que l'enfant élevé avec les ours, dont parle Conor, le jeune homme trouvé dans les forêts d'Hanover, ou la petite fille trouvée dans les bois de France, seroient un spectacle curieux pour un Philosophe; il pourroit, en observant son sauvage, évaluer au juste la force des appétits de la nature; il y verroit l'ame à découvert, il en distingueroit tous les mouvemens naturels, & peut-être y reconnoitroit-il plus de douceur, de tranquillité & de calme que dans la sienne; peut-être verroit-il clairement que la vertu appartient à l'homme sauvage plus qu'à l'homme civilisé, & que le vice n'a pris naissance que dans la société.

SAUVAGE, se dit figurément en parlant d'un homme qui se plaît à vivre seul, & qui par bisarrerie d'humeur, évite la fréquentation du monde. *Ce sont des gens sauvages. Il a l'humeur sauvage.*

SAUVAGE, se dit aussi de certaines plantes, de certains fruits qui viennent naturellement, sans qu'on prenne soin de les greffer, de les cultiver. *Prunier sauvage. Poirier sauvage. Laitue sauvage.*

On appelle *chicorée sauvage*, une chicorée verte & amère, qu'on ne laisse pas de cultiver dans les jardins.

On dit de certains fruits, qu'ils

ont un goût sauvage; pour dire, qu'ils ont un goût âpre & désagréable.

On appelle *huile sauvage*, l'huile qui a un petit goût d'amer, ce qui ne la rend que meilleure.

On dit figurément, qu'une phrase, qu'une construction est *sauvage*, a quelque chose de sauvage; pour dire, qu'elle a quelque chose de rude, d'extraordinaire, & qui choque l'usage.

On appelle *feu sauvage*, une sorte de gale qui vient quelquefois au visage des enfans. *Cet enfant a du feu sauvage.*

SAUVAGEON; substantif masculin. Jeune arbre venu sans culture.

Voilà de beaux sauvages.

SAUVAGIN, INE; adjectif. Qui tient du goût qu'ont les bêtes sauvages. *Je n'aime pas le goût sauvagin de la poule d'eau.* Il est peu usité.

Il s'emploie plus ordinairement au substantif, & signifie un certain goût, une certaine odeur qu'ont quelques oiseaux de mer, d'étang & de marais. *La chair de cet oiseau sent le sauvagin.*

SAUVAGINE, est aussi substantif collectif, & se dit pour signifier ces sortes d'oiseaux. *Manger de la sauvagine.* Un canton marécageux rempli de sauvagine.

SAUVAL, (Henri) Avocat au Parlement, mort en 1670, est auteur d'un ouvrage en 3 vol. in-fol. intitulé: *Histoire des Antiquités de la ville de Paris.* Il employa vingt années à faire des recherches sur les agrandissemens de cette ville, sur les changemens des lieux les plus considérables, sur les aventures singulières qui y sont arrivées, sur les cérémonies extraordinaires, sur les privilèges & sur les anciens usages & coutumes qui y ont été

observés. Il puisa ses matériaux tant au trésor des chartres & dans les registres du Parlement, que dans les archives de la Ville, dans celles de Notre-Dame, de la Sainte Chapelle, de Sainte Geneviève, dans les manuscrits de Saint-Victor. Cet ouvrage vaut mieux pour le fond des choses, que pour la manière dont elles sont rendues. L'auteur mourut sans avoir eu le temps de finir. M. *Roussseau*, auditeur des comptes, y mit la dernière main, & y rectifia & suppléa beaucoup de choses. La mort le prévint aussi, & l'ouvrage ne fut donné au public qu'en 1724. On en a donné une édition en 1733.

SAUVE; petite ville de France en Languedoc, à six lieues, sud-ouest, d'Alais. Il y a une Abbaye de Bénédictins, laquelle est en commendé, & vaut au titulaire environ 5000 livres de rente.

SAUVÉ, ÉE; participe passif. *Voy. SAUVER.*

SAUVEGARDE; substantif féminin.

Tutela. On appelle ainsi des lettres données à quelqu'un, par lesquelles on le met sous sa protection, avec défense à toutes personnes de le troubler ni empêcher, sous certaines peines, & d'être déclaré infracteur de la *sauvegarde*. Il y a des *sauvegardes* pour la personne en quelque lieu qu'elle aille; il y en a qui sont spécialement pour les maisons & biens, pour empêcher qu'il n'y soit fait aucun dommage.

Il est parlé de ces *sauvegardes* dans plusieurs coutumes; & dans le recueil des ordonnances de la troisième race, on trouve nombre de lettres de *sauvegarde* données à des Abbayes & autres Églises.

La sauvegarde peut être accordée

par le Roi ou par les Juges, soit royaux, ou des seigneurs.

On entend quelquefois par *sauvegarde*, une plaque de fer apposée sur la porte d'une maison, sur laquelle sont les armes du Roi ou de quelqu'autre seigneur.

On appelle aussi *sauvegarde*, le garde, le soldat qu'un Général envoie dans une maison, dans un château, pour les garantir de pillage & d'insulte.

SAUVEGARDE, se dit en termes de Marine, d'une corde amarrée au bas du beaupré, & qui montant à la hune de misaine, en descend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré. Elle sert aux Marelots qui sont quelques manœuvres de la civadière & du tourmentin, pour marcher en sûreté sur le mat de beaupré.

On appelle *sauvegarde du gouvernail*, un bout de corde qui traverse la mèche du gouvernail, & qui est arrêté à l'arcaste du vaisseau.

Les *sauves gardes* sont aussi deux cordes posées depuis l'extrémité de l'éperon jusqu'aux sous-barres des bossoirs, & qui servent à empêcher que les marelots qui sont dans l'éperon pendant les tempêtes ne tombent dans la mer.

SAUVEMENT; substantif masculin & terme de commerce maritime. Il se dit de l'action de retirer de la mer les marchandises perdues par un naufrage. Le tiers de ces marchandises appartient à ceux qui font le sauvement.

Autrefois on appeloit *droit de sauvement*, un droit qui consistoit dans la vingtième partie du blé & du vin que les habitans étoient tenus de donner à leur Seigneur, à la charge de construire & entretenir à ses dépens les murailles du bourg, pour

leur sûreté & la conservation de leurs biens.

SAUVER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Servare*. Garantir, tirer du péril, mettre en sûreté. *La flotte sauva la place. La maison fut brûlée, mais on en sauva les meilleurs effets. L'argent qu'il a fait distribuer, l'a sauvé de la potence.*

SAUVER, régit quelquefois directement la chose & la personne au moyen de la proposition à. *Ce Médecin a sauvé la vie à ma fleur. Son rapporteur lui a sauvé les galères. Il faut tâcher de lui sauver ce chagrin.*

On dit aussi, *cela lui a sauvé beaucoup de dépense*, pour dire, lui a épargné beaucoup de dépense: & dans le même sens, *les nouvelles que j'ai reçues m'ont sauvé un voyage.*

On dit, *sauver le dehors*, *sauver les apparences*; pour dire, faire en sorte qu'il ne paroisse rien au dehors dont le public puisse être scandalisé.

On dit en termes de paume; *sauver la grille*, *sauver le dedans*; pour dire, parer les coups qui poussent la balle dans la grille ou dans le dedans. *Il est bon second, il sauve bien la grille.* On dit au même jeu, *sauver à quelqu'un la grille*, *le dedans*; pour dire, lui faire l'avantage de ne pas compter ce que l'on gagne ordinairement quand on place la balle à la grille ou au-dedans. *Il est plus fort que vous, il peut vous sauver la grille.* Et dans cette dernière acception, on dit de même au jeu de billard, *sauver à quelqu'un une bloufe*, *deux bloufes*, &c. *Si vous voulez jouer contre moi, je vous sauverai les deux bloufes du milieu.*

On dit proverbialement & figurément

rément, vouloir sauver la chèvre & le chou; pour dire, vouloir ménager en même temps des intérêts différens & opposés qu'il est difficile ou impossible de concilier ensemble.

SAUVER, signifie aussi rendre éternellement heureux dans le ciel. JÉSUS-CHRIST s'est incarné pour sauver les hommes. Sans la foi on ne sauroit être sauvé.

SAUVER, se dit quelquefois pour excuser, justifier. C'est une action qu'il n'est pas possible de sauver. Quoi qu'il diste, il ne sauvera pas ce procédé.

On dit en termes de Musique, sauver une dissonnance, pour dire, la résoudre selon les règles, sur une consonnance de l'accord suivant. Il y a sur cela une marche prescrite, & à la basse fondamentale de l'accord dissonnant, & à la partie qui forme la dissonnance.

Il n'y a aucune manière de sauver qui ne dérive d'un acte de cadence; c'est donc par l'espèce de la cadence qu'on veut faire, qu'est déterminé le mouvement de la basse fondamentale. A l'égard de la partie qui forme la dissonnance, elle ne doit ni rester en place, ni marcher par degrés disjoints; mais elle doit monter ou descendre diatoniquement, selon la nature de la dissonnance. Les Maîtres disent que les dissonnances majeures doivent monter, & les mineures descendre; ce qui n'est pas sans exception, puisqu'il y a dans certaines cordes d'harmonie, une septième, bien que majeure, ne doit pas monter, mais descendre, si ce n'est dans l'accord appelé fort incorrectement, accord de septième superflue. Il vaut donc mieux dire que la septième & toute dissonnance qui en dérive, doivent descendre; & que la sixte ajoutée,

Tome XXVI,

& toute dissonnance qui en dérive, doivent monter. C'est-là une règle vraiment générale, & sans aucune exception. Il en est de même de la loi de sauver la dissonnance. Il y a des dissonnances qu'on ne peut préparer; mais il n'y en a aucune qu'on ne doive sauver.

A l'égard de la note sensible appelée improprement dissonnance majeure, si elle doit monter, c'est moins par la règle de sauver la dissonnance, que par celle de la marche diatonique, & de préférer le plus court chemin; & en effet il y a des cas, comme celui de la cadence interrompue, où cette note sensible ne monte point.

Dans les accords par supposition; un même accord fournit souvent deux dissonnances, comme la septième & la neuvième, la neuvième & la quarte, &c. alors ces dissonnances ont dû se préparer & doivent se sauver toutes deux: c'est qu'il faut avoir égard à tout ce qui dissonne, non seulement sur la basse fondamentale, mais aussi sur la basse continue.

On dit aussi, sauver les défauts d'un ouvrage. Sauver les défauts de la taille.

SAUVER, avec le pronom personnel; signifie s'échapper. Les prisonniers brisèrent leurs chaînes & se sauvèrent.

On dit figurément & familièrement, se sauver à travers les broussailles, se sauver par les vignes, par les marais, pour dire, se tirer d'embarras comme on peut.

On dit familièrement & par ellipse, sauve qui peut; pour dire, se sauve qui pourra, se tire du péril qui pourra.

SE SAUVER, signifie aussi dans le style

familier se retirer. *Minute vient de sonner, je me sauve.*

SE SAUVER, signifie encore quelquefois aller dans un lieu pour y chercher un asile. *Quand il fut que le Procureur Général vouloit le poursuivre, il se sauva en Angleterre.*

SE SAUVER, se dit aussi pour signifier se dédommager. *Ce Marchand vend ses toiles à bon marché, mais il se sauve sur la quantité.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voy. VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la syllabe précédente longue.

SAUVETAT; (la) nom de deux bourgs de France dont l'un est dans le Périgord, élection de Périgueux, & l'autre dans le bas Armagnac, élection de Lomagne.

SAUVETAT DE CAUMONT; (la) bourg de France dans l'Aginois & l'élection d'Agen.

SAUVETAT DE SAVERES; (la) bourg de France dans l'Aginois & l'élection d'Agen.

SAUVETÉ, vieux mot qui signifioit autrefois l'état d'une personne, d'une chose mise hors de péril.

SAUVETERRE; ville de France dans le Béarn, près du Gave d'Oleron, à sept lieues, nord-ouest, de Pau. C'est le siège d'une sénéchaussée.

SAUVETERRE, est aussi le nom de trois autres petites villes dont l'une est située dans le Rouergue, à 5 lieues, sud-est, de Villefranche; la seconde dans l'élection de Condom, près de Castet, entre le Drot & la Dordogne; & la troisième dans le comté de Comminges, à 2 lieues, ouest, de Lombez.

SAUVETERRE, est encore le nom d'un bourg de France dans l'Aginois, à 2 lieues, nord, de Fumel.

SAUVE-VIE, ou **RUE DE MURAILLES**; substantif féminin. Plante qui croît à l'ombre & dans les fentes des murailles & des rochers. Elle a toutes les propriétés des capillaires dont elle est une espèce: sa racine est chevelue, menue & noirâtre, ses tiges sont nombreuses, longues de deux à trois pouces, rondes, grêles, évasées, découpées, & d'un vert noirâtre en haut & rougeâtre vers la racine, portant des feuilles semblables à celles de la rue des jardins, d'une saveur acerbe; elle est chargée d'une poussière fine qui n'est autre chose qu'un amas de capsules sphériques, semblables à celles des capillaires, ou à celles des fougères. Cette plante ne péricite point dans l'hiver: elle est très-pectorale, convient dans les maladies du poulmon, & est très-apéritive: elle est appelée *salvia vita*, comme propre à conserver la vie.

SAUVEUR, (Joseph) né à la Flèche en 1633, fut entièrement muet jusqu'à l'âge de sept ans. Les organes de sa voix ne se développèrent qu'à cet âge, lentement & par degrés, & ne furent jamais bien libres; dès-lors Sauveur étoit déjà machiniste, il construisoit de petits moulins, il faisoit des siphons avec des chalumeaux, des jets d'eau, & d'autres machines. Il apprit sans maître la Géométrie, & se trouva ensuite assidument aux conférences de Rohault. Ce fut alors qu'il se consacra tout entier aux mathématiques. Il enseigna la géométrie dès l'âge de 23 ans, & il eut pour disciple le Prince Eugène. Le jeu appelé la *bassette* étoit alors à la mode à la Cour. Le Marquis de Dangeau lui demanda en 1678 le calcul du Banquier contre les pontes. Le Mathématicien satisfit si pleinement à

cette demande, que le Roi voulut entendre lui-même l'explication de son calcul. En 1680 il fut choisi pour enseigner les Mathématiques aux Pages de Madame la Dauphine qui en faisoit beaucoup de cas. Le Grand Condé prit aussi du goût pour Sauveur, & ce goût fut bientôt suivi de l'amitié. Un jour que le Mathématicien entretenoit le Prince en présence de deux savans, ils se mirent à expliquer ce qu'ils avoient entrepris. Quand ils eurent fini, le Grand Condé leur dit : *vous avez cru que Sauveur ne s'entendoit pas bien, parce qu'il parle avec peine; je l'ai pourtant compris. Vous m'avez parlé beaucoup plus éloquemment, & je n'ai rien entendu.* Lorsque ce Prince ne pouvoit pas avoir Sauveur auprès de lui, il l'honoroit de ses lettres. Les fréquens voyages qu'il faisoit à Chantilly lui inspirèrent le dessein de travailler vers ce temps-là à un traité de fortifications, & pour y mieux réussir, il alla en 1691 au siège de Mons où il monta tous les jours la tranchée. Il visita ensuite toutes les places de Flandre, & à son retour il devint le Mathématicien ordinaire de la Cour. Il avoit déjà eu en 1686 une Chaire de mathématiques au collège Royal, & il fut reçu à l'Académie des Sciences en 1696. Enfin Vanban ayant été fait Maréchal de France en 1702, il le proposa au Roi pour son successeur dans l'emploi d'Examineur des Ingénieurs; le Roi l'agréa & l'honora d'une pension. Sauveur en jouit jusqu'à sa mort arrivée en 1716 à 64 ans. Ce savant étoit officieux, doux & sans humeur, même dans l'intérieur de son domestique. Quoiqu'il eût été fort répandu dans le monde, sa simplicité & son ingénuité naturelle n'en

avoient point été altérées. Il étoit sans présomption, & il disoit souvent que *ce qu'un homme peut en mathématiques, un autre le peut aussi.* On a de lui plusieurs ouvrages dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*. Les principaux sont 1°. *des Méthodes abrégées des grands calculs*; 2°. *des Tables pour la dépense des jets d'eau*; 3°. *le Rapport des poids & des mesures de différens pays*; 4°. *une Manière de janger avec beaucoup de facilité & de précision toutes sortes de tonneaux*; 5°. *un Calendrier universel & perpétuel*; 6°. *plusieurs Manuscrits concernant les Mathématiques.*

SAUVEUR; substantif masculin. Libérateur, celui qui sauve. *Joseph fut appelé le Sauveur de l'Egypte, pour avoir garanti le pays de la famine, en faisant à propos de grands amas de grains dans les greniers du Roi.*

JÉSUS-CHRIST est appelé par excellence *le Sauveur, le Sauveur du monde.*

Les anciens donnèrent le nom de *Dieu Sauveur* non seulement au Grand Dieu Jupiter & à d'autres Divinités de l'un & de l'autre sexe, mais à des Rois & à des Reines de Syrie, d'Egypte, &c. ainsi que d'anciens monumens, & particulièrement des médailles le justifient. De plus, la flatterie des peuples communiqua le même titre de *Soter* ou de *Sauveur* à des Empereurs vivans, même à ceux d'entre eux les plus indignes d'un tel honneur. Il y a une médaille portant d'un côté la tête de Néron, & de l'autre une inscription grecque au milieu d'une couronne de laurier. Cette inscription dit: *au Sauveur du monde.*

On appelle *Ordre de Saint Sauveur*, un Ordre religieux fondé par

sainte Brigitte, & ainsi appelé parce que la commune opinion étoit que dans les révélations faites à cette sainte, JÉSUS - CHRIST prescrivit lui-même les réglemens & les constitutions de cet Ordre dont on raconte ainsi l'origine.

Wilphon, Prince de Néricie, à qui sainte Brigitte avoit été mariée, étant mort à Arras, en revenant de saint-Jacques en Galice, la Ste ne pensa plus qu'à se donner toute entière à Dieu. Peu après & à ce que l'on croit, vers l'an 1344, elle fit bâtir le Monastère de Wastein dans le Diocèse de Lincopen, au Royaume de Suède. C'est l'origine de l'Ordre de saint Sauveur ou des Brigittins. Selon les constitutions de cet Ordre, il doit être principalement fondé pour des Religieuses qui devoient honorer la Vierge d'un culte particulier. Les Religieux ne sont que pour leur donner les secours spirituels dont elles ont besoin, & leur administrer les sacrements. Le nombre des Religieuses est fixé à soixante dans chaque Monastère, & celui des Religieux Prêtres à treize, selon le nombre des Apôtres dont saint Paul fait le treizième. Il doit y avoir quatre Diacres qui représentent les quatre Docteurs de l'Église, & huit Convers qui tous ensemble font le nombre des treize Apôtres & des 72 Disciples de JÉSUS - CHRIST. Pour les vêtemens, les Sœurs ont une chemise de bureau blanc, une tunique de bureau gris, une coule de même, & un manteau qui s'attache avec un nœud de bois; l'hiver il est fourré de peaux d'agneaux: pour coëffure elles ont une guimpe par-dessus un voile de toile noire; sur ce voile une couronne de toile blanche où il doit y avoir cinq pe-

tites pièces rouges, comme autant de gouttes de sang. Les Religieux portent une chemise de bureau blanc, une tunique de bureau gris, une coule de même à laquelle est attaché un capuchon; ils ont un manteau sur lequel les Prêtres portent du côté gauche une croix rouge en mémoire de la passion de JÉSUS - CHRIST, & au milieu de la croix, un morceau de drap blanc en manière d'hostie, en mémoire du saint sacrifice qu'ils offrent tous les jours. Les Diacres ont un cercle blanc qui représente la sagesse des Docteurs de l'Église, & sur ce cercle quatre pièces rouges en forme de langues de feu; les Convers, une croix blanche pour marque d'innocence, sur laquelle il y a cinq petites pièces rouges, en mémoire des cinq plaies du Sauveur. Cet ordre, du reste, est sous la règle de saint Augustin. Il a été approuvé par Urbain V, Urbain VI, Jean XXIII, Martin V & Grégoire XV. Le Pape Clément VIII fit en 1603 quelques changemens aux constitutions pour les Monastères doubles de Flandre. Les Religieux qui demeurent dans les Couvens doubles s'appellent *Brigittins novissimes de l'Ordre du Sauveur*; car l'hérésie de Luther a fait changer cet Ordre dans le nord.

SAXATILE; adjectif des deux genres. *Saxatilis*. Qui se trouve, qui croît parmi des pierres. *Une plante saxatile*.

SAXATILE, se dit aussi substantivement d'un serpent d'Afrique qui se nourrit de grenouilles & de crapauds. Il se cache dans les fentes des pierres & des rochers pour mieux guetter & attraper sa proie.

Le dessus de son corps est d'un bai brun qui s'éclaircit vers le ventre, dont les écailles blanchâtres

sont en travers & dans un bel ordre, de même que celles qui garnissent le dos, lesquelles sont taillées en rhombes : sa tête est couverte d'un bouclier jaune-pâle, traversé longitudinalement par une raie noireâtre que trois autres raies coupent transversalement en croix : sa gueule est armée de fort petites dents.

La femelle du saxatile ne diffère du Mâle que par quelques bandellettes très-étroites, ou des raies d'espace en espace jusqu'au milieu du corps ; l'autre moitié, jusqu'au bout de la queue, est terminée en pointe & ornée simplement d'écaillés losangées.

SAXE ; grand pays d'Allemagne, dans la partie septentrionale, & qui étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il n'est à présent. On le divise aujourd'hui en *Saxe*, proprement dite, en *Duché de Saxe*, qui comprend tous les Etats de l'Électorat de ce nom ; & en *Saxe* dans toute son étendue, qui comprend le cercle de la haute *Saxe*, & le cercle de basse *Saxe*.

L'ancienne *Saxe* renfermoit, vers le temps de la décadence de l'Empire, cette vaste étendue de pays qui est entre l'Oder, la Sala, l'Issel & la mer Germanique. Les peuples qui l'habitoient se sont rendus fameux par leurs conquêtes. Ils étoient partagés en trois nations principales, qui étoient les Saxons Ostphaliens, les Saxons Vestphaliens & les Saxons Angrivariens ; & ces trois nations se divisoient en plusieurs autres qui avoient chacune leurs Princes, mais on observoit par-tout les mêmes lois & les mêmes coutumes.

Comme les Saxons naissoient pour ainsi dire guerriers, ils avoient presque toujours les armes

à la main ; & comme ils étoient jaloux de leur liberté, ils ne pouvoient souffrir de domination étrangère. C'est pour cela qu'ils firent si long-temps la guerre, & qu'ils furent si opiniâtres à se défendre contre les Rois de France, particulièrement contre Charlemagne. Hatteric est le plus ancien Roi de *Saxe* dont il soit parlé dans l'Histoire. Il défit Borbista, Roi des Goths, qui avoit fait une irruption dans ses Etats. Il eut pour successeur Anseric II son fils, qui régna vers le temps de la naissance de JÉSUS-CHRIST.

Il est impossible de connoître l'Histoire des Rois Saxons de ce temps-là, & tous les Auteurs qui s'y sont attachés, comme Spangenberg, Fabricius, Kranzius & autres, n'ont pu y réussir. On sait seulement que les Princes de ce pays, firent des conquêtes éloignées. Les uns portèrent leurs armes en Espagne, & les autres dans les Gaules ; mais Hengiste passa dans la Grande-Bretagne au secours des Insulaires, l'an 448 ; & après avoir vaincu les Pictes & les Scots qui leur faisoient la guerre, il s'empara de la plus grande partie de cette île. De lui descendirent les Rois de Kent, de Suffex, d'East-Angles, d'Essex, de Murcie, de Northumberland & de Vessex, dont la postérité finit à Edouard III, l'an 1066, après y avoir régné près de six cent ans.

Thierry I, fils aîné de Clovis, Théodebert I, Clotaire I, Clotaire II, eurent de longues guerres, sans beaucoup de succès, contre les Saxons qui étoient descendus dans la Gaule-Belgique. Charles-Martel les combattit durant vingt ans. Pepin leur fit la guerre trois fois en

bourg ; au midi par la Misnie ; au levant par la Basse-Lusace , & au couchant par la Principauté d'Anhalt ; on lui donne environ treize lieues d'Allemagne de largeur , & quinze de longueur ; il est arrosé de grosses rivières , qui y entretiennent un grand commerce , dont le principal est celui des mines ; l'Elbe le coupe en deux parties inégales , car celle qui est à l'orient , est beaucoup plus grande que l'autre ; le pays consiste en campagnes qui fournissent presque toutes les choses nécessaires à la vie , & du blé en abondance ; mais le bois y manque , ce qui oblige les habitans d'en tirer de la Lusace , & des frontières de Brandebourg.

C'est dans ce Duché que le Luthéranisme a pris naissance ; Viterberg en est la capitale ; cependant l'Électeur de Saxe fait sa résidence à Dresde , capitale de la Misnie.

La maison de Saxe est une des plus illustres & des plus anciennes de l'Allemagne , & même de l'Europe , quand elle ne descendroit pas , comme elle le prétend , de Witikind , Duc de Saxe , vaincu par Charlemagne. Les Princes de cette maison qui étoient ci-devant en grand nombre , viennent de Frédéric le *Débonnaire* ou le *Pacifique* , qui mourut Électeur en 1464. Ses deux fils , Ernest & Albert , sont la tige des deux branches , l'une nommée *Ernestine* , qui est l'aînée , & l'autre *Albertine* , qui est la cadette. C'est cette dernière qui possède l'Électorat depuis l'an 1547 , que la branche aînée en fut privée par l'Empereur Charles - Quint. La branche aînée , ou Ernestine , a produit celle des Ducs de Weimar , d'Eysenach (éteinte) , de Gotha ,

d'Hilbourghausen & de Salfeld , qui ont pris leur nom des villes de leur résidence , soit en Thuringe , soit dans le Comté d'Henneberg en Franconie. La branche Albertine a produit celle des nouveaux Electeurs , & celles des Ducs de Weisfels , de Mersburg , de Naumburg , ou de Zeitz , qui sont maintenant éteintes. L'Électeur a réuni tous leurs États.

SAXIFRAGE ; adjectif des deux genres. Terme de Médecine qui se dit des médicamens qu'on croit capables de briser la pierre dans les reins. Il est synonyme de *lithontrip-tique*.

SAXIFRAGE ; substantif féminin. *Saxifraga*. Plante dont on distingue plusieurs espèces : celles qu'on emploie en médecine sont la *saxifrage blanche* , la *petite saxifrage rouge* , la *saxifrage dorée* & la *saxifrage des Anglois* ou *des prés*.

La *saxifrage blanche* croît aux lieux herbeux incultes , sur les montagnes , dans les vallées & dans les bois : sa racine jette plusieurs fibres , au haut desquelles sont attachés de petits tubercules gros comme des grains de coriandre , de couleur en partie rougeâtre & en partie blanchâtre , d'un goût tirant sur l'amer : on les appelle vulgairement *grains* ou *semences de saxifrage*.

Cette racine pousse des feuilles arrondies , dentelées à leurs bords , ressemblantes un peu à celles du lierre terrestre , mais plus grosses & plus blanches : il s'élève d'entre elles de petites tiges hautes d'environ un pied , rondes , tendres , velues , purpurines , rameuses , portant dans l'été en leurs sommets de petites fleurs à cinq feuilles , disposées en rose , de couleur blan-

les peuples du duché de Saxe qui occupent les états de l'électorat de ce nom; mais dans le septième & le huitième siècle, on appelloit *Saxons* tous les Germains septentrionaux qui habitoient les bords du Véser & ceux de l'Elbe, de Hambourg à la Moravie, & de Mayence à la mer Baltique. Ils étoient Païens ainsi que tout le septentrion. Leurs mœurs & leurs usages étoient encore les mêmes que du tems de Germanicus: Chaque canton se gouvernoit en République, & avoit un chef pour la guerre. Leurs lois étoient simples; leur principal temple étoit dédié au Dieu Irminsul, soit que ce Dieu fût celui de la guerre, le Mars des Romains, ou le fameux Arminius, vainqueur de Varus.

Comme ces peuples mettoient leur gloire & leur bonheur dans la liberté, Charlemagne le plus ambitieux, le plus politique & le plus grand guerrier de son siècle, entreprit de les assujettir, & en vint à bout après trente ans d'une guerre injuste & cruelle, qu'il n'avoit formée que par un esprit de domination. En effet, le pays des *Saxons* n'avoit point encore ce qui tente aujourd'hui la cupidité des conquérans. Les riches mines de Goslar & de Friedberg, dont on a tiré tant d'argent, n'étoient point encore découvertes. Elles ne le furent que sous Henri l'Oiseleur, qui succéda à Conrad, roi de Germanie, en 919: point de richesses accumulées par une longue industrie; nulle ville digne de la convoitise d'un usurpateur. Il ne s'agissoit que d'avoir pour esclaves un million d'hommes qui cultivoient la terre sous un climat triste, qui nourrissoient leurs troupeaux dans de gras pâturages,

Tome XXVI.

& qui ne vouloit point de maîtres.

Charlemagne au contraire vouloit le devenir: en profitant de la supériorité de ses armes, de la discipline de ses troupes, & de l'avantage des cuirasses dont les *Saxons* étoient dépourvus, il vint à bout d'en triompher. Il vainquit leur général, le fameux Vitikin, dont on fait aujourd'hui descendre les principales Maisons de l'Empire, & sous ce prétexte que les *Saxons* refusèrent de lui livrer cet illustre chef, il fit massacrer quatre mille cinq cens prisonniers. Enfin le sang qu'il fit couler cimentait leur servitude & le christianisme par lequel il vouloit les lier à son joug.

Ce Prince pour mieux s'assurer du pays, transporta des colonies Saxones en Transilvanie & jusq'en Italie, & établit des colonies de Francs dans les terres des vaincus; mais il joignit à cette sage politique, la cruauté de faire poignarder par des espions les *Saxons* qui songeoient à retourner à leur culte; il propagea l'Évangile comme Mahomet avoit fait le Mahoméisme. Pour comble de maux, il leur donna des lois de sang, qui tenoient de l'inhumanité de ses conquêtes.

SAYCOCK; grande île de l'Océan, l'une de celles qui forment l'empire du Japon. Elle est au midi de celle de Nippon, & au couchant de celle de Chickock. On donne à cette île soixante lieues du nord au sud, & environ vingt du couchant au levant. Elle est divisée en neuf royaumes, ce qui est exprimé par le nom de Saycock; mais ils ne sont proprement que des provinces de l'empire du Japon.

SAYE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une

D

sorte de serge ou étoffe croisée très-légère, toute de laine, qui a quelque rapport aux serges de Caën, & dont quelques Religieux se servent à faire des espèces de chemises, & les gens du monde des doublures d'habits & de meubles. Les pièces de *Saye* sont plus ou moins longues. On prétend avec vraisemblance que cette espèce d'étoffe est appelée *Saye*, parcequ'elle est fabriquée d'une sorte de laine filée, que les Flamands nomment communément *fil de Sayette*.

SAYETTE ; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une petite étoffe de laine quelquefois mêlée d'un peu de soie, qui se fabrique à Amiens.

On appelle *fil de sayette*, une sorte de laine peignée & filée, dont on se sert dans la fabrique de diverses étoffes, dans plusieurs ouvrages de bonneterie, & à faire des cordonnets, des boutonnières & des boutons; cette laine se file en Flandre.

SAYETTERIE ; substantif féminin. On appelle ainsi la manufacture des étoffes de laine ou de laine mêlée avec de la soie ou du poil, établie à Amiens, soit parcequ'elles s'y fabriquent avec cette sorte de fil, qu'on appelle *fil de sayette*, soit plus vrai semblablement à cause que les premières étoffes qui y ont été faites se nommoient des *sayes* & des *sayettes*, étoffes dont la fabrique est encore assez commune en Picardie, & dans les villes de Flandre qui en sont voisines.

SAYETTEUR ; substantif masculin. Il se dit des Maîtres de la sayetterie d'Amiens, qui ne travaillent qu'en étoffes de sayetterie, c'est-à-dire, où il n'entre que de la laine, ou tout au plus un fil de soie & un fil

de *sayette* mêlés dans la chaîne, par où ils sont distingués de ceux qui ne travaillent qu'en étoffes de haute lisse, ce qui s'entend de celles dont la chaîne n'est point de fil de *sayette*, & qui sont mêlées de fil, de soie, de poil, de lin, de chanvre, ou d'autres matières.

SAYN ; petite ville d'Allemagne, capitale d'un comté de même nom, dans le cercle de Westphalie, près du Rhin, à quelque distance de Coblentz.

Le comté de Sayn est entre ceux de Wied & du bas Isenbourg.

SBIRE ; substantif masculin. Nom qu'on donne en différens pays, & sur-tout à Rome, à un archer.

SCABELLON ; substantif masculin & terme d'Architecture. Espèce de piédestal ordinairement carré, ou à pans, haut, menu, & ordinairement en gainé de terme, ou profilé en manière de balustre, destiné à porter un buste, une pendule, &c.

SCABIEUSE ; substantif féminin. *Scabiosa*. Plante dont on distingue plusieurs espèces : les principales & les plus usitées en Médecine, sont la *scabieuse ordinaire des prés & des champs*, & la *scabieuse des bois*.

La *scabieuse ordinaire des prés & des champs* croît presque partout dans les blés, dans les champs & les prés : sa racine est droite, longue & vivace ; elle pousse des feuilles oblongues, lanugineuses, laciniées par les côtés : il s'élève d'entr'elles des tiges à la hauteur de trois pieds, rondes, velues, creuses, revêtues de quelques feuilles opposées : les sommités des tiges soutiennent des fleurs divisées en bouquets ronds, composés de fleurons inégaux de couleur bleuâtre : à ces fleurs succèdent des espèces

de têtes verdâtres, écailleuses, composées de capsules, qui contiennent chacune une semence oblongue, surmontée d'une couronne. Cette plante fleurit en Juin & Juillet; elle est d'une saveur amère: on l'estime alexitère, sudorifique, apéritive & vulnéraire. Les Apothicaires en tiennent une eau distillée, qui convient dans les fièvres malignes, & pour faciliter l'expectoration. La plante appliquée extérieurement guérit la galle

La *scabieuse des bois*, ou *succise*, ou le *mors du diable*, croît aux lieux incultes, dans les prés & les pâturages, dans les bois sablonneux & un peu humides: sa racine est aussi vivace, grosse comme le doigt; courte, comme rongée dans le milieu, & fibreuse: elle pousse des feuilles oblongues & pointues, semblables à celles de la scabieuse ordinaire, mais entières, légèrement crénelées en leurs bords, plus vertes en dessus qu'en dessous, rudes, & attachées à de longues queues. Il s'élève d'entr'elles, sur l'arrière saison, plusieurs tiges à la hauteur d'environ deux pieds, rondes, rougeâtres, rameuses, garnies de deux petites feuilles à chaque jointure, portant en leurs sommités des fleurs semblables aux précédentes, mais plus ramassées en tête, de couleur bleue ou purpurine, suivies de plusieurs semences rondes & cannelées. Cette plante fleurit vers l'automne: ses feuilles sont sur-tout d'usage; elles sont amères, & un peu astringentes: on lui attribue les mêmes vertus qu'à la précédente, & particulièrement pour les inflammations de la gorge, & les ulcères intérieurs.

SCABREUX, EUSE; adjectif. *Asper*. Rade, -rabeux. *Un terrain sca-*

breux. Une montagne *scabreuse* à monter & à descendre.

On s'en sert plus ordinairement au figuré; & il signifie, dangereux, périlleux, difficile. *Un projet scabreux*. Une entreprise *scabreuse*.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

SCALA; petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Principauté citérieure, à deux lieues, nord, d'Amalfi.

SCALA NOVA; ville de la Turquie d'Asie, dans la Natolie, sur la mer, à cinq lieues d'Éphèse.

SCALATA; substantif féminin. On a donné ce nom à un coquillage univalve de la famille des vis, & des plus rares en Europe. M. d'Argenville décrit cette coquille, & dit que sept spirales courent toute sa figure pyramidale; que la dernière revient en cornet vers sa bouche ovale, dont elle forme le bourrelet. Ces spirales sont coupées par des côtes très-minces, saillantes & très blanches, sur un fond plus sale: elles sont séparées, par un petit jour, les unes des autres, d'une manière assez sensible, sur-tout celles d'enbas, dont les dernières se réunissent en un point vers le bord de la bouche: ce sont des anneaux ou des cordelettes détachées, qui ont toujours une liaison avec le fond de la coquille. Ce qui fait la rareté de la *scalata*, c'est que les Indiens la conservent parmi leurs bijoux les plus précieux, & qu'ils la pendent à leur cou. Il faut, dit M. d'Argenville qui possédoit cette coquille, que la *scalata* ait plus d'un pouce de haut pour être réputée belle, parcequ'il n'y a rien de si commun que les petites, qui se trouvent dans le golfe Adriatique.

On trouve aussi cette coquille dans les cabinets du premier ordre de Paris, & de Hollande.

SCALCKEN, (Godefroy) Peintre, né en 1643 à Dordrecht, ville de Hollande, mort à la Haye en 1706, excelloit à faire des portraits en petit, & des sujets de caprice. Ses tableaux sont ordinairement éclairés par la lumière d'un flambeau ou d'une lampe. Les reflets de lumière qu'il a savamment distribués, un clair obscur dont personne n'a mieux possédé l'intelligence, des teintes parfaitement fondues, des expressions rendues avec beaucoup d'art, donnent un grand prix à ses ouvrages. Ce Maître se fit désirer en Angleterre, où il eut l'honneur de peindre *Guillaume III*.

SCALDE; substantif masculin. C'est ainsi que les anciens peuples du nord nommoient leurs Poètes. Les vers étoient le seul genre de littérature qui fût cultivé chez eux; c'étoit la seule façon de transmettre à la postérité les hauts faits des Rois, les victoires des Peuples, & la Mythologie des Dieux. On rendoit les plus grands honneurs aux *Scaldes* ou Poètes, ils étoient souvent de la naissance la plus illustre, & plusieurs Souverains se glorifioient de ce titre. Les Rois avoient toujours quelques *Scaldes* à leur Cour; & ces derniers en étoient chéris & honorés; ils leur donnoient place dans les festins parmi les grands officiers de la Couronne, & les chargeoient souvent des commissions les plus importantes. Lorsque ces Rois marchoient à quelque expédition, ils se faisoient accompagner des *Scaldes* qui étoient témoins oculaires de leurs exploits, les chantoient sur le champ de bataille, & excitoient les guerriers aux combats. Ces Poètes

ignoroient la flatterie, & ils ne louoient les Rois que sur des faits bien constatés. Un Roi de Norwege nomme *Olaus Triggueson*, dans un jour de bataille, plaça plusieurs *Scaldes* autour de sa personne, en leur disant avec fierté, *vous ne raconterez pas ce que vous aurez entendu, mais ce que vous aurez vu*. Les Poésies des *Scaldes* étoient les seuls monumens historiques des nations du nord; & l'on y a puisé tout ce qui nous reste de l'Histoire ancienne de ces peuples.

SCALÈNE; adjectif & terme de Géométrie. Il se dit d'un triangle dont les trois côtés sont inégaux. *Triangle scalène*.

SCALÈNE, se dit en termes d'Anatomie, d'un muscle composé de deux portions ou branches, une antérieure & une postérieure. L'antérieure a son attache fixe à la face externe de la première côte, près de sa portion cartilagineuse, & la postérieure a aussi son attache fixe à la même côte. Elles vont se terminer l'une & l'autre aux apophyses transverses des vertèbres du cou; ces deux portions laissent entr'elles un intervalle pour le passage de l'artère & des nerfs qui vont au bras: la portion postérieure de ce muscle se trouve accompagnée de deux autres, dont l'une a son attache fixe à la seconde côte, & l'autre à la troisième; elles vont se terminer aussi aux apophyses transverses des vertèbres du cou. Ce muscle, par sa portion antérieure, concourt à la flexion du cou; par sa portion postérieure il concourt à son extension.

SCALIGER; (Jules César) né en 1484, au Château de Ripa, dans le territoire de Vérone, se disoit descendu des Princes de l'Escale,

Souverains de Véronne. Scioppius lui donne une origine un peu différente. Il prétend qu'il étoit fils d'un Maître d'École appelé *Benoît Burden*. Ce Maître d'École étant allé demeurer à Venise, y changea le nom de *Burden* contre celui de *Scaliger*, parce qu'il avoit une échelle pour enseigner, ou parce qu'il habitoit la rue de l'échelle. Quoi qu'il en soit son fils porta les armes avec honneur dans sa jeunesse, & s'acquies ensuite une grande réputation dans les Belles-Lettres & dans les Sciences. Il exerça long-temps la Médecine avec succès dans la Guienne: son fils le représente comme le plus habile Médecin de l'Europe, quoiqu'il exerçât cet Art moins pour guérir les autres que pour s'empêcher de mourir de faim. On fait combien il faut se méfier de ces éloges. *Jules Scaliger* mourut à Agen en 1558, âgé de 75 ans. On a de lui, 1°. un Traité de l'Art Poétique. 2°. Un livre concernant la Langue Latine. 3°. Des exercices contre *Cardan*. 4°. Des Commentaires sur l'Histoire des Animaux d'*Aristote*, & sur les livres des Plantes de *Theophraste*. 5°. Des Problèmes sur *Aulu-Gelle*. 6°. Quelques Traités de Physique. 7°. Des Lettres. 8°. Des Harangues. 9°. Des Poésies, & d'autres ouvrages en Latin. On remarque dans ces différents ouvrages de l'esprit, & beaucoup de critique & d'érudition; mais comme il étoit peu habile dans la poésie Grecque, on ne doit faire aucun fond sur les jugemens qu'il porte d'*Homere*, & des autres Poëtes Grecs. Sa vanité & son esprit satyrique lui attirèrent un grand nombre d'adversaires, parmi lesquels *Gaspard Scioppius* & *Cardan* se signalèrent.

SCALIGER, (Joseph-Juste) fils du précédent, né à Angers, en 1549, embrassa le Calvinisme à l'âge de 22 ans, & vint achever ses études dans l'Université de Paris, où il apprit le Grec sous *Turnebe*. Il se rendit aussi très-habile dans la langue Hébraïque, dans la Chronologie & dans les Belles-Lettres. Appelé à Leyde, il y fut Professeur pendant 16 ans, & y finit ses jours en 1609 à 69 ans. *Joseph Scaliger* avoit hérité de son père beaucoup de vanité & de causticité. Il écritsont un amas de choses utiles, & d'invectives grossières, contre tous ceux qui ne le déclaroient pas le phénix des Auteurs. Ébloui par la sottise de quelques Compilateurs qui l'appeloient, *abyrne d'érudition*, *océan de science*, *chef-d'œuvre*, *miracle*, *dernier effort de la nature*, il s'imaginait bonnement qu'elle s'étoit épuisée en sa faveur. C'étoit un tyran de la littérature. Il se glorifioit de parler treize langues, l'Hébreu, le Grec, le Latin, le François, l'Espagnol, l'Italien, l'Allemand, l'Anglois, l'Arabe, le Syriaque, le Chaldaïque, le Persan & l'Éthiopien; c'est-à-dire qu'il n'en savoit aucune à fond. La connoissance imparfaite qu'il avoit de toutes, étoit un répertoire dans lequel il puisoit des termes insultans & grossiers. Auteurs morts & vivans, tous furent également immolés à sa critique. Il leur prodiguoit plus ou moins des épithètes de *fou*, de *sot*, d'*orgueilleux*, de *bête*, d'*opiniâtre*, de *plagiaire*, de *miserable esprit*, de *rustique*, de *méchant*, de *pédant*, de *grosse bête*, d'*étourdi*, de *conteur de foinettes*, de *pauvre homme*, de *fat*, de *fripou*, de *voleur*, de *pendard*. Il appelle tous les Luthériens *barba-*

Cimon & moi , avec les parens de ces jeunes filles , & nous les regardions de loin se baigner , autant qu'il nous étoit permis à nous autres étrangers.

L'adroit Cimon amoureux de Callirhoë , déjà promise à un autre , nous quitte furtivement , se cache dans les broussailles sur les bords du fleuve , & se couronne de roseaux pour exécuter le stratagème secret qu'il avoit projeté. Dès que Callirhoë fut descendue dans le fleuve , & eut prononcé la formule accoutumée , le faux Scamandre sort du fond des broussailles , & s'écrie ; *Scamandre reçoit ton présent , & te donne la préférence sur toutes tes compagnes ;* alors faisant un pas pour la mieux voir.

Je suis , dit-il , le Dieu qui commande à cette onde ;

Soyez-en la Déesse , & regnez avec moi. Peu de fleuves pourroient dans leur grotte profonde,

Partager avec vous un aussi digne emploi. Mon cristal est très-pur , mon cœur l'est davantage ,

Je couvrirai pour vous de fleurs tout ce rivage ,

Trop heureux si vos pas le daignent honorer ,

Et qu'au fond de mes eaux vous daigniez vous mirer.

A ces mots il s'avance , emmène la jeune fille ravie , & se retire avec elle dans les roseaux. La tromperie , continue Echine , ne demeurera pas long temps cachée ; car quelques jours après , comme on célébroit la fête de Vénus , où les nouvelles mariées assistoient , & où la curiosité nous avoit aussi menés , Callirhoë aperçut Cimon qui étoit avec nous ; elle ne se doutoit de rien , &

persuadée que le Dieu étoit venu là tout exprès pour lui faire honneur , elle dit à sa nourrice ; *apercevez-vous le Scamandre , à qui j'ai consacré ma virginité ?* La nourrice qui comprend ce qui étoit arrivé , crie , se lamente , & toute la fourberie se découvre. Il fallut au plus vite , ajoute Echine , nous sauver & nous embarquer. Il censura vivement son compagnon de voyage ; mais Cimon lui répondit en libertin , que bien d'autres avant lui avoient joué le même tour.

La Fontaine a fait de cette Histoire un de ses plus jolis contes.

SCAMMACHIE ; Ville de Perse , capitale du Schirvan. On y fabriquoit beaucoup d'étoffes de soie & de coton , avant que Schach Nadir l'eût ruinée.

SCAMMONÉE ; substantif féminin. Suc résineux & très-purgatif , dont on trouve deux sortes dans les boutiques ; savoir , la scammonée d'Alep , & celle de Smyrne.

La *Scammonée d'Alep* est légère & friable : quand on la brise , elle est d'un gris brunâtre & brillant , presque entièrement opaque : lorsqu'on la manie , ou qu'on la frotte , elle se change en une poudre blanchâtre ou grise ; elle a un goût amer , avec une certaine acrimonie. On l'apporte d'Alep , ou de Saint-Jean d'Acre , qui est l'endroit où on la recueille.

La *Scammonée de Smyrne* est noirâtre , plus compacte & plus pesante à volume égal , que celle d'Alep. On l'apporte à Smyrne d'une Ville de Galatie , appelée présentement *Cuté* , & de la Ville de Cogni , dans la Province de Licaonie ou de Cappadoce , près du Mont Taurus , où l'on en fait une récolte abondante ; mais on préfère la scammo-

née d'Alep, & l'on choisit celle qui est brillante, facile à casser, & très-aisée à réduire en poudre, qui est presque insipide sur la langue, & qui, arrosée d'un peu de salive, ou de quelqu'autre liqueur aqueuse, devient laiteuse, ou pour parler le langage des Droguistes, fait *l'œil de perdrix*.

Il y a une autre espèce de scammonée, qu'on appelle *scammonée bâtarde* ou *inférieure*, & que quelques Colporteurs Juifs vendent quelquefois dans nos ports; ce n'est souvent qu'un composé de suc de différentes plantes laiteuses, incorporés avec de la cendre, du jalap, &c. Heureusement qu'on ne trouve plus guères de cette mauvaise drogue; dont la composition lucrative est des plus criminelles.

La plante qui produit ce suc purgatif, s'appelle scammonée de Syrie, *convolvulus Syriacus*: sa racine est épaisse, de la forme de celle de la Bryone, charnue, blanchâtre en dedans, brune en-dehors, fibreuse, & empreinte d'un suc laiteux: elle pousse des tiges grêles de trois coudées de longueur, sarmenteuses, & qui grimpent autour des plantes voisines: les feuilles, qui sont alternes & vertes, ressemblent à celles du petit liseron; elles sont triangulaires, lisses, ayant une base taillée en façon de flèche. De leurs aisselles naissent des fleurs en cloche, blanchâtres, tirant sur le pourpre; elles sont suivies par des capsules pointues, remplies de graines noirâtres & anguleuses.

Cette plante croît en Syrie autour d'Alep, & elle se plaît dans un terrain gras.

La scammonée sert à purger les humeurs sereuses & bilieuses; mais on doit se méfier de ce remède, qui

est souvent si altéré, que pris en grande dose il est sans effet; d'autres fois il est sans mélange, & pris à petite dose il excite une superpurgation, des nausées, une inflammation qui excite une soif insatiable, la fièvre & la dysenterie. On doit toujours associer la scammonée à quelque autre purgatif, & n'en prendre guères plus de douze grains, quand elle est bien réfineuse. Les Apothicaires appellent la scammonée qui est en poudre, *diagrède*.

On appelle *scammonée de Montpellier*, une plante qui croît dans les bois. Ses racines fibrées & serpentineuses poussent plusieurs tiges sarmenteuses, longues, dures, cependant flexibles, articulées & s'entortillant autour des arbres voisins; elles rendent du lait quand on les rompt; les feuilles sont conjuguées, oblongues & veineuses; les fleurs qui naissent aux sommités des branches, sont en cloche évasée, velues & purpurines en leur partie inférieure. Le pistil de chaque fleur devient fruit à graines un peu courbées, lesquelles s'ouvrent d'elles-mêmes par la maturité; alors elles laissent paroître une matière floconnée, comme lanugineuse, dans laquelle on trouve des semences à aigrettes. On prétend que cette plante est un poison aux animaux quadrupèdes: on l'estime résolutive appliquée extérieurement.

SCANDALE; substantif masculin. *Scandalum*. C'est, selon les Théologiens, une parole, une action, ou une omission, qui porte au péché ceux qui en sont témoins ou qui en ont la connoissance.

On divise le scandale en actif & passif. Le *scandale actif* est une parole ou une action mauvaise qui donne

donne occasion à la ruine spirituelle du prochain. Il n'est point nécessaire que cette parole ou cette action soit mauvaise en soi ; il suffit qu'elle soit telle par le défaut de quelque circonstance. L'omission d'une parole ou d'une action peut, en certaines circonstances, être pareillement réputée *scandale actif*. Si l'intention de causer la ruine spirituelle du prochain, ou ce qui est la même chose, de le porter au péché, est expresse, le *scandale est formel & direct*. Si l'intention n'est qu'implicite, ce qui arrive lorsque l'action est de soi-même ou à raison des circonstances, propre à induire dans le péché, le *scandale est interprétatif*.

Le *scandale passif* est la ruine spirituelle du prochain, causée par une parole ou une action d'autrui, souvent mauvaise, quelquefois bonne ou indifférente. C'est pourquoi ce scandale se subdivise en *scandale passif reçu & donné tout-à-la-fois*, & en *scandale reçu non donné* ; il est *reçu & donné tout à-la-fois*, quand l'action est mauvaise. Il est *reçu seulement & non donné*, quand l'action est bonne ou indifférente, parce qu'alors la perte de celui qui se scandalise, vient moins de l'action que de la propre malice ou de la faiblesse du sujet scandalisé. Dans le premier cas, le scandale s'appelle *Pharisaïque*, parce que les Pharisiens par leur propre malignité, trouvoient une occasion de chute dans les actions de JÉSUS-CHRIST, toutes saintes qu'elles fussent. Dans le second, c'est le *scandale des foibles*. Ce *scandale des foibles* peut aussi être *reçu & donné tout-à-la-fois*, ce qui arrive quand l'action est mauvaise ou réellement ou en apparence ; ou *reçu seulement & non*

Tome XXVl.

donné, comme quand l'action est bonne ou indifférente.

SCANDALE, se dit aussi de l'indignation qu'on a dès actions & des discours de mauvais exemple. *Il avança une proposition odieuse au grand scandale de l'assemblée.*

SCANDALE, se dit encore de l'éclat que fait une chose qui est honteuse à quelqu'un. *Ce procès a causé un grand scandale. Il faut terminer cette affaire pour éviter le scandale.*

Figurément, on appelle *Pierre de scandale*, la cause du scandale, du trouble, de la dissension. *Cette femme vivoit mal avec son mari ; mais on a chassé la servante qui étoit la pierre de scandale.* Cette façon de parler vient d'une pierre élevée devant le grand portail du Capitole de l'ancienne Rome, sur laquelle étoit gravée la figure d'un lion, & où alloient s'asseoir à nud ceux qui faisoient banqueroute & qui abandonnoient leurs biens à leurs créanciers. Ils étoient obligés de crier à haute voix, *cedo bona*, j'abandonne mes biens, & de frapper ensuite avec leur derrière trois fois sur la pierre. Alors il n'étoit plus permis de les inquiéter pour leurs dettes. Cette cérémonie ressembloit assez à celle du bonnet vert, qu'on pratiquoit autrefois en France dans le même cas. On appeloit cette pierre, *Pierre de scandale*, parce que ceux qui s'y asseyoient pour cause de banqueroute, étoient diffamés, & déclarés incapables de rendre témoignage en justice.

On raconte que Jules César imagina cette forme de cession après avoir aboli l'article de la loi des douze tables, qui autorisoit les créanciers à tuer ou à faire esclaves leurs débiteurs, ou du moins à les punir corporellement : mais cette

E

opinion n'est appuyée d'aucune preuve solide.

On appelloit autrefois, en termes de pratique, un *amené sans scandale*, un ordre du Juge pour faire amener quelqu'un devant lui secretement, & sans éclat. Mais cette sorte de procédure est supprimée & défendue.

SCANDALEUSEMENT ; adverbe. D'une manière scandaleuse. *Parler scandaleusement. Vivre scandaleusement.*

SCANDALEUX, EUSE ; adjectif. Qui cause du scandale. *Ecrit scandaleux. Proposition scandaleuse. Donner un spectacle scandaleux. Mener une vie scandaleuse.*

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, la troisième longue & la quatrième du féminin très-brève.

SCANDALISÉ, SÉE ; participe passif. *Voyez SCANDALISER.*

SCANDALISER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Scandalum dare. Donner du scandale. Sa conduite scandalise tous les honnêtes gens. Ce livre a scandalisé beaucoup de monde.*

Il est aussi pronominal réfléchi & signifie, prendre du scandale, s'offenser. *Ceux qui font une profession extérieure de vertu, se scandalisent de tout. Il s'est scandalisé de ce qu'on ne lui a pas rendu sa visite. Je ne me scandalise pas de ce qu'elle dit.*

La première syllabe est moyenne, les deux suivantes brèves, & la dernière longue ou brève. *Voy. VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la syllabe précédente longue.

SCANDÉ, ÉE ; participe passif. *Voy. SCANDER.*

SCANDEBEC ; substantif masculin. Rondélet donne ce nom à une es-

pèce d'huître dont le poisson a le goût piquant, salé, quelquefois amer & désagréable, mais qui échauffe la bouche : elle a la coquille crêpée & contournée en dehors, jaunâtre en quelques endroits, rouge en d'autres & d'un blanc poli en dedans. Rondélet croit que c'est la même coquille que *l'huître sauvage des Grecs.*

SCANDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Scandere.* Terme de Grammaire. Mesurer un vers dont les pieds sont composés de longues & de brèves, comme sont les vers Latins & les vers Grecs, pour juger s'il est selon les règles. *Scander un vers hexamètre. Scander un vers iambique. Scander un vers saphique.*

SCANDERBAD ; ville des Indes Orientales, au royaume d'Agra, dans les États du Grand Mogol.

SCANDERBERG ; nom d'un Roi d'Albanie qui naquit en 1404, & fut donné en ôrage par son pere au Sultan Amurat II, avec ses trois frères, *Kopose, Stonise & Constantin.* Ces trois Princes périrent d'un poison lent que le Sultan leur fit donner. *George* dûr la vie à sa jeunesse, à son esprit, à sa bonne mine. Amurat le fit circonciure, l'éleva avec soin, & lui donna ensuite le commandement de quelques troupes, avec le titre de Sangiac. Scanderberg devint en peu de temps le premier des Héros Turcs. Son pere étant mort en 1432 ; il forma le dessein de rentrer dans l'héritage de ses ancêtres & de secouer le joug Musulman. L'Emperereur ayant envoyé une puissante armée en Hongrie, voulut que Scanderberg y jouât un rôle. Dès qu'il y fut arrivé, il se

lia secrettement avec *Huniade Corvin* ; un des plus redoutables ennemis de l'Empire Ottoman. Il assura ce Général qu'à la première bataille , il chargerait les Turcs , & se tourneroit du côté des Albanois. Il exécuta fidèlement sa promesse. Les Turcs furent obligés de plier , & il en demeura trente mille sur le champ de bataille. Scanderberg profitant du désordre où étoient les ennemis, se saisit du Secrétaire d'*Amurat* , le met aux fers & le force d'écrire & de sceller un ordre au Gouverneur de Croie , Capitale d'Albanie , de remettre la citadelle à celui qui remettrait cet ordre expédié au nom de l'Empereur. Scanderberg fait massacrer le Secrétaire & tous ceux qui étoient présens à l'expédition de ces fausses lettres , afin qu'*Amurat* n'en pût avoir aucune connoissance. Il se transporte aussi-tôt à Croie, & après s'être emparé de la place , il se fait reconnoître à ses peuples qui le proclament leur Souverain. Il remonta ainsi sur le trône de ses pères , en 1443 , & s'y soutint par ses armes. Son parti lui gagna toute l'Albanie. Envain *Amurat* arma contre lui & mit deux fois le siège devant Croie ; il fut obligé de le lever. Scanderberg fut tirer tant d'avantage de l'assiette d'un terrain âpre & montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuses armées Turques. *Mahomet II* , fils & successeur d'*Amurat* , continua la guerre pendant onze ans par ses Généraux qui furent souvent battus, sans que les pertes fussent compensées par aucun avantage. Enfin las de la guerre , *Mahomet* rechercha la paix & l'obtint en 1461. Le Héros Albanois vint aussi-tôt en Italie , à la prière du Pape *Pie II* , pour secou-

rir *Ferdinand* d'Aragon , assiégé dans Bari. Il fit lever le siège & contribua beaucoup à la victoire que ce Prince remporta sur le Comte d'Anjou. L'Empereur Turc ne tarda pas à recommencer la guerre , mais ses Généraux étant toujours repoussés , il voulut tenter la fortune lui-même. Croie fut assiégée deux fois en deux campagnes consécutives , & deux fois aussi le siège fut levé. Enfin Scanderberg couvert de gloire , mourut en 1467 , à 63 ans. Les Musulmans le regardoient comme un perfide ; mais il ne trompa que ses ennemis. S'il fut cruel dans quelques occasions , il fut contraint de l'être. Sa mort fut une véritable perte pour la Chrétienté , dont il avoit été le rempart. Les Albanois , trop foibles après la perte de leur chef , subirent de nouveau le joug de la domination Turque. Scanderberg peut être mis au premier rang des guerriers les plus heureux , puisqu'il s'étant trouvé à 22 batailles & ayant tué , dit-on , près de 2000 Turcs de sa propre main , il ne reçut jamais qu'une légère blessure. Sa force étoit si extraordinaire que *Mahomet* , étonné des coups prodigieux qu'il portoit , lui fit demander son cimenterre , s'imaginant qu'il y avoit quelque chose de surnaturel. Mais il le renvoya bientôt comme une arme inutile dans les mains de ses Généraux. Alors Scanderberg lui fit dire qu'en lui envoyant le cimenterre , il avoit gardé le bras qui savoit s'en servir. Le Père du Poucet , Jésuite , publia en 1709 , la vie de ce grand homme ; elle est curieuse & intéressante.

SCANDINAVIE ; grande péninsule d'Europe , que les anciens croyoient une île , & qui comprend aujourd'hui le Dannemarck , la Suède , la

Norwège, la Laponie & la Finlande. Voy. ces mots.

SCANIE; voyez SCHONEN.

SCAPHISME; substantif masculin.

Terme d'Antiquité. Il s'est dit d'un supplice usité chez les anciens Perses, lequel consistoit à mettre le criminel à la reuerse dans une auge assez grande pour contenir son corps, & à laquelle on avoit pratiqué cinq échancrures pour laisser passer ses pieds, ses mains & sa tête; on le couvroit ensuite d'une autre auge également échancrée, qu'on clouoit ou qu'on lioit fortement sur l'auge inférieure. Dans cette posture incommode, on lui présentoit la nourriture nécessaire, qu'on le forçoit de prendre malgré lui. Pour boisson, on lui donnoit du miel détrempé dans du lait; & on lui en frottoit ensuite tout le visage, ce qui attiroit sur lui une infinité de mouches, d'autant plus qu'il étoit toujours exposé aux rayons ardents du soleil. Ce supplice duroit ordinairement quinze ou vingt jours pendant lesquels le patient souffroit des tourmens extrêmes.

Ceux qui attribuent l'origine de ce supplice à Parysatis, mere d'Artaxerce Mnemon & du jeune Cyrus se trompent, puisqu'Artaxerce Longue-main, selon Plutarque, fit subir ce genre de mort à l'eunuque Mitridate pour crime de trahison.

SCAPHOÏDE; adjectif & terme d'Anatomie qui se dit d'un os du carpe & d'un os du tarse.

L'os scaphoïde du carpe, que l'on appelle aussi *naviculaire*, est un os de la première rangée du carpe qui répond au pouce. On remarque à cet os une cavité assez considérable, arrondie, couverte d'un cartilage qui reçoit le grand os & regarde le

métacarpe; au-dessus de cette cavité sont deux petites facettes articulaires, l'une pour l'os trapèze, & l'autre pour l'os pyramidal. La face opposée à la cavité est convexe, cartilagineuse, & s'articule avec le rayon: du côté du coude le bord qui sépare ces deux faces est semi-circulaire, couvert d'un cartilage, & s'unit avec l'os lunaire. L'extrémité opposée porte un tubercule qui fait une des éminences du carpe: les deux autres faces n'ont rien de remarquable.

L'os scaphoïde du tarse, appelé aussi os *naviculaire*, est placé devant l'astragal: il est aplati, à-peu-près ovale; sa face postérieure est creuse, couverte d'un cartilage, & reçoit la tête de l'astragal. Sa face antérieure est convexe, également couverte d'un cartilage, & divisée en quatre facettes, la plus petite desquelles est à l'extrémité externe de l'ovale que forme cet os, & s'articule avec le cuboïde; les trois autres sont jointes avec les trois os cunéiformes. Au côté interne l'ovale s'allonge & forme une pointe terminée par un tubercule auquel s'attache le tendon d'un muscle; le reste de la circonférence n'a rien qui soit bien digne de remarque, si ce n'est que la portion la plus convexe est en haut, & celle qui l'est moins regarde en bas: les inégalités qui s'y trouvent servent pour l'attache des ligamens.

Cet os est articulé par une arthrodie avec l'astragal, & il l'est de même avec les os cunéiformes & le cuboïde, avec cette différence cependant que l'articulation avec l'astragal permet un mouvement plus marqué que celui des autres jonctions.

SCAPULAIRE; adjectif & terme

d'Anatomie. Qui appartient à l'épaule.

L'artère scapulaire externe est la troisième division de l'artère axillaire. Elle passe par l'échancrure de la côte supérieure de l'omoplate, se partage en quatre à cinq petites branches qui se distribuent aux muscles sus & sous épineux, au grand & petit ronds, de même qu'aux parties voisines de l'articulation du bras avec l'épaule.

L'artère scapulaire interne est la quatrième distribution de l'artère axillaire : dès sa sortie l'artère scapulaire interne fournit plusieurs capillaires aux glandes des aisselles, à la peau & à la graisse voisine ; ensuite cette artère se porte en arrière & donne quelques rameaux aux portions postérieures des muscles sous scapulaire, dentelé & sous épineux, de même que quelques petites ramifications aux portions supérieures des muscles de l'avant-bras.

L'extrémité scapulaire de la clavicle, est l'extrémité de cet os qui répond à l'omoplate.

Les veines scapulaires sont produites par les axillaires, & suivent la même route que les artères.

SCAPULAIRE ; substantif masculin.

Scapulare. Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas, tant par devant que par derrière, & que portent plusieurs Religieux sur leurs habits. *Les Bénédictins portent un scapulaire noir.*

SCAPULAIRE, se dit aussi de deux petits morceaux d'étoffe bénite, qui sont joints par des rubans pour les pouvoir porter sur le corps, & dont les Religieux Carmes ont établi une Confrérie en l'honneur de la Vierge. *Etre de la Confrérie du scapulaire. Prendre le scapulaire.*

SCAPULAIRE, se dit en termes de

Chirurgie, d'une espèce de bandage dont on se sert pour soutenir la serviette qui entoure la poitrine ou le bas ventre. C'est une bande longue d'environ demi-aune, large de quatre doigts, fendue par le milieu pour y passer la tête, & dont les deux bouts pendent, l'un par devant, & l'autre par derrière, & s'attachent à la serviette par des épingles, pour l'empêcher de descendre.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très brève.

SCARABÉE ; substantif masc. Nom que l'on donne en général à des insectes de formes & de couleurs différentes, qui ont pour la plupart deux ailes membraneuses, minces & transparentes, recouvertes par deux lames mobiles appelées fourreaux, de figure semblable, d'une substance cornée, plus ou moins solide & flexible. Parmi ces insectes il y en a qui sont dépourvus des ailes membranées, & qui n'ont que les deux lames cornées. Dans quelques-unes elles sont réunies ensemble, & ne forment qu'une même lame.

Tous les scarabées viennent originellement de vers, dont les uns habitent dans les bouzes de vache & les autres excréments des animaux ; les autres dans les eaux claires ou bourbeuses, d'autres dans les feuilles des arbres. C'est dans ces divers endroits que ces vers croissent, se nourrissent, subissent des métamorphoses qui leur sont communes avec plusieurs insectes, se changent en nymphe, & deviennent ensuite des scarabées.

Une des choses les plus remarquables dans les scarabées, c'est que leurs os, ou cette substance analogue à la corne qui leur en tient

qu'il apperçoit sa proie, il nage du côté où elle est & s'en saisit. On remarque à sa tête six soies ou barbes articulées, dont quatre sont placées entre les dents en dessous; les autres qu'on peut regarder comme des antennes, sont des deux côtés de la partie supérieure de la tête. Cet insecte aquatique est crustacée, & ressemble fort aux *squilles*: il a de chaque côté du corps six stigmates. Parvenu à son dernier période d'accroissement, il sort de l'eau & se fait sous terre une loge sphérique, où il se change en nymphe; de l'état de nymphe il passe à l'état de scarabée, & paroît tel que nous l'avons décrit: il retourne dans les eaux, son premier élément, & travaille à se reproduire. Il file alors sur les eaux une coque de soie, dont la forme approche de celle d'un sphéroïde aplati, dont on auroit emporté un segment. De l'extrémité supérieure de l'endroit où le segment paroît emporté, s'élève une espèce de corne solide, composée, de même que la face aplatie de la coque, d'une soie brune, en sorte que cette coque a l'air d'un bonnet de hussard; c'est là le berceau flottant qui porte la nouvelle famille: aussitôt que les petits sont éclos, ils y font une ouverture & se jettent à l'eau.

On appelle *petit scarabée aquatique*, un petit insecte d'un beau noir, qui en se plongeant dans l'eau fait introduire & renfermer adroitement dans sa queue, une petite bulle d'air, qui sert à l'insecte pour le rendre plus léger, lui donner la facilité de nager dans l'eau à diverses hauteurs, & de s'élever du fond à la superficie.

On appelle *scarabées tortues*, de petites espèces de scarabées, que les naturalistes nomment aussi *scara-*

bées hémisphériques, parce que leur corps à la figure d'un segment de sphère. Ces insectes n'ont guères plus de diamètre qu'une lentille ordinaire: ils sont très-jolis, & ressemblent à de très-petites tortues, couvertes d'une écaille qui a l'éclat & le brillant de celle qui a été mise en œuvre. Ces écailles sont les fourreaux des aîles de ces scarabées: le fond de la couleur des uns est brun, celui des autres est rouge, & de différens rouges; quelques-uns sont à fond jaune, ou de couleur de citron; il y en a même à fond violet. Sur ces fonds de différentes couleurs, sont des taches ordinairement brunes, différemment arrangées, & elles le sont quelquefois d'une manière fort agréable. En général, ces scarabées plaisent aux enfans: ils les prennent volontiers, il y a apparence que ce sont eux qui leur ont donné les différens noms que ces insectes portent en divers pays: comme ceux entr'autres de *vaches à Dieu*, de *bêtes à Dieu*, de *chevaux de Dieu* & de *bêtes de la Vierge*. Les femelles de ces scarabées, après s'être accouplées avec les mâles, déposent des œufs oblongs; les petits vers qui ne sont pas long-temps à éclore, sont les ennemis des *pucerons*, & ils en font la chasse.

Il y a un petit *scarabée*, moins rond & plus aplati que le précédent, dont le fourreau des aîles est d'un brun qui tire sur l'olive, & qui vient d'un ver surnommé, à cause de sa figure, *sarbet blanc* ou *hérifson blanc*.

On appelle *scarabée à vrille* ou *à tarière*, un très-joli scarabée, qui se trouve souvent dans les troncs d'arbres pourris, & sous les écorces des vieux arbres: il est plat, & lorsqu'on le prend, il retire ses

& aux extrémités; elles sont d'abord séparées; mais elles se joignent bientôt, en s'étendant; & la peau est un peu tuméfiée. Ces exanthèmes se dissipent vers le troisième jour, & laissent, en disparaissant dans l'ordre de l'éruption, une aspérité écailleuse sur la peau; de sorte que cette maladie dure en tout environ sept jours. De toutes les irruptions cutanées, il n'y a que celle-ci, l'érysipèle, la rougeole & la petite vérole, qui ont un temps marqué, tant pour le commencement que pour la durée. La scarlatine, ainsi que l'érysipèle, est quelquefois miliaire ou vésiculaire, & dure alors plus de temps, parceque la sortie des pustules ne se fait que lorsque la rougeur est sur le point de disparaître; il s'élève encore, dans quelques sujets des vessies ou des ampoules plus grosses que celles dont nous venons de parler, tant au dos qu'aux autres parties. La fièvre scarlatine n'attaque guère que les enfans & les jeunes gens, surtout les filles & les femmes qui ne sont point réglées, ou le sont mal; elle est souvent épidémique & contagieuse, ainsi que la rougeole, avec laquelle elle paroît avoir beaucoup d'affinité.

La maladie dont nous parlons, n'est pas bien à craindre par son cours ordinaire; mais les suites peuvent en être fâcheuses, surtout pour les enfans; car elle laisse quelquefois des obstructions & des engorgemens, qui ne cèdent pas facilement aux remèdes: la respiration est alors gênée: le ventre se tuméfié, & présente une disposition prochaine à l'hydropisie: cependant ces accidens doivent être communément rapportés à une mauvaise conduite, tant de la part du malade, que

de celle du médecin, presque autant à craindre dans cette maladie, que dans la rougeole & dans la petite vérole.

La scarlatine demande peu de remèdes. La saignée, dans le commencement est quelquefois nécessaire: elle peut même convenir après l'éruption, si l'état du pouls & celui de la tête l'exigent. On doit pendant tout le cours de la maladie faire un grand usage des délayans & des tempérans. On peut donner encore, dans quelques occasions, de légers diaphorétiques, & autres remèdes, qui sont propres à la rougeole. On remédie aux affections comateuses & convulsives, par des vésicatoires, tant au dos qu'aux jambes, par des purgatifs, &c. on ne donne cependant guère ces derniers, qu'à la fin de la maladie, c'est-à-dire, à la chute des écailles: on les réitère même, pour prévenir les suites dont nous avons parlé.

SCARLINO; petite ville d'Italie, en Toscane, dans la principauté de Piombino, à trois lieues, sud, de Massa.

SCARO; petite ville ou bourg de l'île de Santorin.

SCARPANTO; île de l'Archipel, une des Sporades, au sud-ouest de l'île de Rhodes, & au nord-est de celle de Candie. Elle a environ neuf lieues de long sur trois dans sa plus grande largeur. Il y a plusieurs hautes montagnes. Elle abonde en bétail & en gibier. On y trouve des mines de fer, des carrières de marbre, & plusieurs bons ports. Les Turcs en sont les maîtres, & y ont un Cadi ambulante.

SCARPE; (la) rivière des Pays-bas qui a sa source dans l'Artois, près d'Aubigny, & son embouchure

dans l'Escout auprès de Mortagne, à deux lieues au-dessus de Tournai.

SCARRON, (Paul) fils d'un Conseiller au Parlement, d'une famille ancienne de robe, nâquit à Paris en 1610. Son père, marié en secondes nôces, le força à embrasser l'état ecclésiastique; il obéit & vécut en mondain. Il fit à vingt-quatre ans un voyage en Italie, où il se livra à tous les plaisirs: de retour à Paris la même vie, mais des maladies longues & douloureuses l'avertirent de l'affoiblissement de sa complexion. Enfin une partie de plaisir lui ôta subitement *ces jambes qui avoient bien dansé, ces mains qui avoient bien su peindre & jouer du luth*. Il alla passer en 1638, le carnaval au Mans, dont il étoit Chanoine. Un jour s'étant masqué en sauvage, cette singularité le fit poursuivre par tous les enfans de la ville. Obligé de se réfugier dans un marais, un froid glaçant pénétra ses veines, une lympe âcre se jeta sur ses nerfs, & le rendit un raccourci de la misère humaine. Gai en dépit des souffrances, il se fixa à Paris, & attira chez lui par ses plaisanteries les personnes les plus aimables & les plus ingénieuses de la Cour & de la ville. La perte de sa santé fut suivie de celle de sa fortune. Son père étant mort, il eut des procès à soutenir contre sa marâtre. Il plaida burlesquement une cause où il s'agissoit de tout son bien, & il la perdit. Madame de Hautefort, son amie, sensible à ses malheurs, lui obtint une audience de la Reine; le Poëte lui demanda d'être son malade en titre d'office. Cette Princesse sourit, & Scarron prit ce sourire pour un brevet; depuis

il prit le titre de *Scarron, par la grace de Dieu, malade indigne de la Reine*. Il tâcha de tirer de l'utilité de cette qualité. Il loua Mazarin, qui lui donna une pension de cinq cens écus; mais ce Ministre ayant reçu dédaigneusement la dédicace de son Typhon, & le Poëte ayant lancé contre lui la *Mazarinade*, la pension fut supprimée. Il s'attacha alors au Prince de Condé, dont il célébra les victoires, & au coadjuteur de Paris, auquel il dédia la première partie du *Roman comique*. Son mariage avec Mademoiselle d'Aubigné, en 1651, vint augmenter ses plaisirs sans augmenter sa fortune. La bonne compagnie n'en fut que plus ardente à se rassembler chez lui; mais elle changea de ton. Scarron réforma ses mœurs & ses faillies indécentes; & peu à-peu la société s'habituâ à une bienséance qui sans bannir la gaieté excessive du Maître de la maison, en adoucissoit les traits. Cependant Scarron vivoit avec si peu d'économie, qu'il fut bientôt réduit à quelques rentes viagères, & à son Marquisat de Quinet; c'étoit ainsi qu'il appelloit le revenu de ses livres, du nom du Libraire qui les imprimoit. Il demandoit des gratifications avec l'effronterie d'un Poëte burlesque & la bassesse d'un cul de jate. Il parle ainsi au Roi dans sa dédicace de Dom Japhet d'Arménie.

» Je tâcherai de persuader à
 » votre Majesté qu'elle ne se feroit
 » pas fait grand tort, si elle me
 » faisoit un peu de bien; je serois
 » plus gai que je ne suis. Si j'étois
 » plus gai que je ne suis, je serois
 » des comédies plus enjouées. Si je
 » faisois des comédies plus enjouées,
 » Votre Majesté en seroit divertie;

» si elle en étoit divertie, son at-
 » gent ne seroit pas perdu : tout
 » cela conclut si nécessairement,
 » qu'il me semble que j'en serois
 » persuadé, si j'étois aussi bien un
 » grand Roi, comme je ne suis
 » qu'un pauvre malheureux ». Dans
 l'abondance Scarron dédioit ses
 livres à la levrette de sa sœur, &
 dans le besoin à quelque *Monsei-
 gneur* qu'il louoit autant, & qu'il
 n'estimoit pas davantage. Une char-
 ge d'Historiographe vint à vaquer;
 il la demanda & ne l'obtint point.
 Enfin Fouquet lui donna une pen-
 sion de 1600 livres. La Reine Chris-
 tine ayant passé à Paris, voulut voir
 Scarron. *Je vous permets*, lui dit el-
 le, *d'être amoureux de moi. La Rei-
 ne de France vous a fait son malade,*
& moi je vous crée mon Roland.
 Scarron ne jouit pas long-temps de
 ce titre, il fut surpris d'un hoquet
 si violent, qu'on craignoit à tout
 moment qu'il n'expirât. Cet acci-
 dent diminua. *Si j'en reviens*, dit-
 il, *je ferai une belle satire contre le*
hoquet. Ses parens, ses domesti-
 ques fondoient en larmes au che-
 vet de son lit. *Mes enfans*, leur
 dit-il, *je ne vous ferai jamais tant*
pleurer que je vous ai fait rire. Et
 un moment avant d'expirer, il dit :
je n'aurois jamais cru qu'il fût si
aisé de se moquer de la mort. Il
 rendit le dernier soupir en Octobre
 1660, à 51 ans. Ses Ouvrages ont
 été recueillis par Bruzen de la
 Martinière en 10 vol. in-12, 1737.
 On y trouve 1°. l'Énéide travestie
 en huit livres. *Typhor*, ou la
Gigantomachie. 3°. Plusieurs Co-
 médies, telles que *Jodelet* ou le
Maître valet, *Jodelet souffleté*; *Don*
Japhet d'Arménie; *l'héritier ridi-
 cule*; *le Gardien de soi-même*; *le*
Marquis ridicule; *l'Écolier de Sa-*

lamanque; *la fausse apparence*; *le*
Prince Corsaire; Tragi-Comédie,
 & d'autres petites pièces de vers.
 4°. Son *Roman comique*, Ouvrage
 en prose, & le seul de ses Ouvra-
 ges qui mérite quelque attention.
 5°. Des *Nouvelles Espagnoles* tra-
 duites en françois. 6°. Un volume
 de Lettres. 7°. Des Poésies diver-
 ses, des Chansons, des Épitres,
 des Stances, des Odes, des Épi-
 grammes. Tout respire dans ce Re-
 cueil l'enjouement & une gaieté
 pleine de vivacité & de feu. Scar-
 ron trouve à rire dans les sujets
 les plus sérieux, mais ses saillies
 sont plutôt d'un bouffon, d'un
 trivelin, que d'un homme délicat
 & ingénieux; il tombe presque
 toujours dans le bas & l'indécent;
 si l'on excepte quelques-unes de ses
 Comédies, plus burlesques cepen-
 dant que comiques, quelques mor-
 ceaux de son Énéide travesti, &
 son Roman comique, tout le reste
 n'est digne d'être lu que par des La-
 quais.

SCASON; substantif masculin. Nom
 d'un vers de la poésie latine. Le
 cinquième pied est un iambe & le
 sixième un spondée. Il est d'ailleurs
 comme le vers iambe.

SCAVANT; voyez SAVANT.

SCAVOIR; voyez SAVOIR.

SCAZON; voyez SCASON.

SCEAU; ou SCÉL; substantif mascu-
 lin. lame de métal qui a une face
 plate, ordinairement de figure ron-
 de ou ovale, dans laquelle sont
 gravées en creux la figure, les ar-
 moiries, la devise d'un Roi, d'un
 Prince, d'un État, d'un Corps, d'u-
 ne Communauté, d'un Seigneur
 particulier, & dont on fait des em-
 preintes avec de la cire sur des let-
 tres en papier ou parchemin, pour
 les rendre authentiques. Il se dit

aussi de l'empreinte même faite sur la cire par le sceau.

Le mot de *scel* n'est plus en usage que dans quelques phrases de Pratique & de Chancellerie, comme le *scel du Châtelet de Paris*. Le *scel secret du Roi*. *Sous notre scel secret*. Et en parlant du petit sceau on dit *scel & contre-scel*. Voyez CONTRE SCEL.

On appelle communément *grand sceau*, celui dont M. le Garde des sceaux est dépositaire, & qui sert à sceller les Édits, les Ordonnances, & les déclarations, les lettres-patentes, les provisions de charges & d'offices, les lettres d'abolition, de rémission, de naturalité, & généralement toutes les lettres qui s'expédient en la grande Chancellerie, & qui émanent de la pleine & entière autorité du Roi.

Le *grand sceau* n'est pas toujours le même : il y en a deux différens : l'un sert pour tout le royaume, à l'exception du Dauphiné : on n'use de l'autre que pour ce qui concerne cette province.

On se sert de cire rouge pour sceller les lettres qui concernent le Dauphiné, & de cire jaune pour celles qui regardent les autres provinces, excepté les lettres de grace qui sont ordinairement scellées de cire verte.

Il y a des lettres pour lesquelles Sa Majesté trouve bon que ses sujets s'opposent à ce qu'elles soient scellées ; telles sont par exemple les provisions des offices. Ceux qui en sont propriétaires peuvent s'opposer à ce qu'il en soit accordé & scellé des provisions. Voyez OBPOSITION AU SCEAU.

On appelle *petit sceau*, celui qu'on appose aux lettres qui se délivrent dans les Chancelleries éta-

blies près les différentes Cours du Royaume & près des Présidiaux.

Le *sceau du Châtelet de Paris* est un sceau royal dont on use au Châtelet pour sceller les jugemens émanés de ce Tribunal, & les actes reçus par les Notaires au Châtelet, afin de rendre ces jugemens ou actes exécutoires, ou du moins de rendre plus authentiques ceux qui ne sont pas de nature à emporter exécution parée, comme des légalisations & autres actes qui ne renferment aucune condamnation ni obligation liquide.

Du temps que la Prévôté de Paris étoit donnée à ferme, le Prévôt avoit son sceau particulier, comme les autres Magistrats dont il scelloit tous les actes émanés de la juridiction contentieuse ou volontaire, & cela seul les rendoit authentiques sans autre signature.

Mais lorsque le Roi eût séparé la Prévôté de Paris des fermes de son Domaine, & qu'il l'eût donnée en garde à Étienne Boileau, alors cette juridiction ayant le Roi même pour Pr. vôt, ses actes commencèrent d'être scellés du sceau royal.

C'est de là que cet ancien *scel du Châtelet* avoit conservé la figure des *sceaux* de S. Louis, & de quelques uns des Rois ses successeurs ; ce sceau n'étoit chargé que d'une seule fleur de lys fleuronée de deux petits tressés, telle qu'on en voit au bas des chartes ou lettres de ces Princes ; c'étoit le *contre-scel* de leur Chancellerie, c'est-à-dire, celui qui étoit opposé au revers du *grand sceau* ; ils s'en servoient aussi pour leur *sceau privé*.

Ces deux *sceaux* furent donc d'abord parfaitement conformes ; mais sous le règne du Roi Jean, les

treffes qui étoient dans le *scel* du Châtelet, furent changés en deux petites fleurs de lis sortant du cœur de la fleur principale; on mit autour pour légende ces mots: *sigillum prepositura parisiensis*, & l'on ajouta un grenetis autour de la légende.

Cet usage souffrit quelque changement en conséquence de l'Édit de Charles IX du mois de Juin 1568, appelé communément l'*Édit des petits sceaux*. Jusque-là les *sceaux* des Justices royales étoient compris dans les fermes du Domaine du Roi; les Fermiers commettoient à l'exercice; le Châtelet de Paris avoir seul son Scelleur en titre d'office: Charles IX par son Édit créa un semblable Officier dans les autres Justices royales, & ordonna que ces Officiers scelleroient d'un *sceau* aux armes de France, tous les contrats, sentences & autres actes portant contraintes ou exécutions.

Le scelleur du Châtelet, quoiqu'établi long-temps avant cet Édit, y fut soumis comme les autres scelleurs, l'Édit étant généralement pour tout le royaume; en sorte que tous contrats, Sentences & autres actes qui devoient produire quelque contrainte ou exécution, furent dès ce moment scellés au Châtelet comme dans les autres Juridictions royales, d'un *sceau* à trois fleurs-de-lis.

Néanmoins on conserva encore l'usage de l'ancien *sceau* empreint d'une seule fleur de lis fleuronnée de deux petites, comme un monument précieux de l'antiquité & des prérogatives du Châtelet; mais l'usage en fut limité aux adjudications par décret & aux légalisations parce que l'Édit des petits se

ne faisoit point mention de ces actes.

Il faut pourtant observer par rapport à cet ancien *sceau*, que dans les actes qui en portent l'empreinte depuis l'Édit de 1568 jusqu'en 1696, la fleur de lys se trouve accompagnée de deux autres figures, l'une qui représente des tours, & l'autre un écusson chargé d'un chevron accompagné en chef de trois têtes d'oiseau arrachées & en pointe d'un rameau d'arbre. On n'a pu découvrir l'origine de ces armes. M. de la Marre conjecture que c'étoit celles de quelqu'un des Scelleurs, & que les tours ne furent mises de l'autre côté que pour les accompagner.

Quoi qu'il en soit, cet ancien *sceau* n'est plus d'usage depuis l'Édit de 1696, qui a établi le *sceau* chargé de trois fleurs de lys.

Le *scel* du Châtelet étoit autrefois unique, c'est à-dire, qu'il n'y avoit d'autre *scel* royal dans tout le royaume que ce *scel* avec celui de la chancellerie; c'est pourquoi il étoit aussi universel, & l'on s'en servoit en l'absence du grand *sceau* pour sceller les lettres de la grande chancellerie.

Firmin de C... que de Noyon, étant... à Paris un voyage de... de Valenciennes... patentes... réglé... au. F... loul, et tou... présen... voir être du chan- déjà prati-

Le roi Jean se servit du même *scel* au commencement de son règne pour la conservation des privilèges du Clergé : *Datum*, est-il dit à la fin, *Parifis in Parlamento nostro, die 23 Novembris, anno domini 1350, sub Sigillo Casteleti nostri Parisiensis, in absentia majoris*. Le traité fait par le même Roi & par le Dauphin son fils, avec Amédée, comte de Savoie, le 5 Janvier 1354, fut aussi scellé du même *scel* pour l'absence du Grand.

Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie, & régent du Royaume, en usa de même pendant l'absence du Roi son père, pour les ordonnances qu'il fit au mois de Mars 1356, & pour des lettres qu'il accorda à divers particuliers.

Le Roi, de retour d'Angleterre, scella encore de ce même *scel*, en l'absence du grand, des lettres qu'il accorda aux marchands de marée, aux mois d'Avril 1361; un règlement pour le guet, du 6 Mars 1363; les statuts des teinturiers, du mois d'Octobre 1369, & plusieurs autres lettres.

Le *scel* du Châtelet par un droit royal qui lui est particulier, est attributif de juridiction, & attire de tout le royaume au Châtelet, à l'exclusion de tous autres Juges, toutes les actions qui naissent des actes scellés de ce *scel*.

Lorsque Philippe le Long, par son édit du mois de Janvier 1319, unit à son domaine tous les *sceaux* des juridictions qui s'exerçoient en son nom, tous les Juges des juridictions furent en droit de se servir de *sceaux* aux armes du Roi; ils prirent de là occasion de méconnoître le privilège du *scel* du Châtelet, & de refuser de renvoyer à ce tribunal les affaires qui s'élevoient pour l'exécution des

actes passé sous ce *scel*; mais la question fut décidée en faveur du Châtelet, par quatre Arrêts solennels des 31 Décembre 1319, 13 Mars, & de la Saint Martin 1331 & 1350.

Ce même privilège fut confirmé par des lettres de Charles V, du 8 Février 1367, & par d'autres lettres de Charles VII & de Louis XI, des 6 Octobre 1557, & 25 Juin 1575; & encore depuis, contre le Parlement de Normandie, par trois Arrêts du Conseil, des premier Juin 1672, 3 Juillet 1673, & 12 Mai 1684.

On appelle *scel* du secret ou *scel secret* du Roi, le petit sceau ou cachet du Roi. Il étoit autrefois porté par un des Chambellans; toutes les lettres qui devoient être scellées du grand *sceau*, devoient d'abord être examinées par deux Maîtres des Requêtes, puis scellées du *scel* du secret, après quoi le Chancelier y apposoit le grand *sceau*. M. de Lauriere croit que le *scel secret* étoit la même chose que le *scel* privé ou particulier, & que le *scel* privé du Prince, qui étoit beaucoup plus petit que le grand *sceau*, est le même qu'on a appelé depuis *contre-scel*.

Il est aussi parlé en quelques endroits du *scel secret* des Juges, c'est-à-dire, de leur *scel* privé.

On appelle *scel* de la rigueur ou *scel rigoureux*, celui qui donne droit d'exécution parée & de contrainte, contre celui qui s'est obligé sous la rigueur de ce *scel*, non-seulement sur ses biens, mais aussi sur sa personne; à Nîmes il y a un Juge des conventions qui a *scel* royal authentique & rigoureux; il connoit des conventions faites & passées aux forces & rigueurs de sa cour, aux fins de contraindre les débiteurs à payer

par faïſie & vente de leurs biens & détention de leurs perſonnes, pourvu qu'ils ſ'y ſoient ſoumis, & que la ſomme ſoit au moins de dix livres.

On dit, que *le Roi a donné les ſceaux à quelqu'un*; pour dire, qu'il l'a fait garde des ſceaux: & dans la même acception du mot de *ſceau*, on dit, qu'un *Chancelier a rendu les ſceaux*, qu'on lui a ôté les ſceaux.

On dit, qu'il y aura *ſceau un tel jour*; pour dire, qu'on ſcellera publiquement ce jour là.

On dit auſſi, que *des lettres de grâce ont été refusées au ſceau*; pour dire, qu'on n'a point voulu les ſceller; &, qu'elles ont *paſſé au ſceau*; pour dire, qu'on les a ſcellées.

On dit auſſi, s'*oppoſer au ſceau*; pour dire, s'*oppoſer à ce que des lettres ſoient ſcellées*: & dans le même ſens, *il y a oppoſition au ſceau*. On a fait *oppoſition au ſceau*.

On dit dans la même acception, que *le Roi tient le ſceau*, que *le Chancelier tenoit le ſceau*, qu'il *donne le ſceau un tel jour*. *Le ſceau tenant*.

On appelle *Officiers du ſceau*, ceux qui ont quelque fonction particulière qui a rapport au ſceau.

On dit figurément, *confier quelque choſe ſous le ſceau de la conſeſſion*; pour dire, à condition que le ſecret en ſera inviolable. Et dans le même ſens, on dit, *confier quelque choſe ſous le ſceau du ſecret*.

On dit figurément, *mettre le ſceau à une choſe*; pour dire, la conſommer.

SCEAU DE SALOMON; voyez GRENOUILLET.

SCEAU NOTRE-DAME; voyez RASINE-VIERGE.

SCEAUX; bourg de l'île de France, à deux lieues, oueſt, de Paris. C'eſt-

là où ſe tient le marché des moutons qui ſe conſomment à Paris.

SCECACHUL; ſubſtantif maſculin.

Plante de l'Arabie & de la Tartarie orientale, dont les fleurs, qui reſſemblent à celles de la grande violette, ſont les unes mâles & les autres femelles: il leur ſuccède des grains noirs, qui, au jugement des habitans, ſont, ainſi que ſa racine, très-prolifiques. Ils nomment la graine de cette plante *culcul* ou *kilkil*: elle eſt d'une ſaveur douce. Cette plante qui croît aux lieux ombrageux, eſt très-rare; ſa tige eſt baſſe & noueuſe.

SCEL; voyez SCEAU.

SCÉLERAT, ATE; adjectif. *Scelertus*. Méchant, pervers, qui n'a ni foi, ni probité, ni honneur. *Il y a eu des hommes ſcélerats dans tous les états*. *Ce Procureur paſſe pour avoir l'ame ſcélerate*.

SCÉLERAT, ſe dit auſſi des actions. *Une conduite ſcélerate*. *Un projet ſcélerat*.

SCÉLERAT, ſe dit encore ſubſtantivement. *C'eſt le plus ſcélerat des hommes*. *Les lois doivent punir rigoureuſement les ſcélerats*.

Les trois ſyllabes du maſculin ſont brèves au ſingulier, mais la troiſième eſt longue au pluriel & brève au féminin, qui a une quatrième ſyllabe très-brève.

SCÉLERATESSE; ſubſtantif féminin. *Scelus*. Méchanceté noire, énorme perfidie. *Il y a bien de la ſcélerateſſe à cela*.

SCELLÉ; ſubſtantif maſculin. C'eſt l'appoſition du ſceau du Roi ſur les effets de quelqu'un pour la conſervation de ces mêmes effets, & pour l'intérêt d'un tiers.

Dans les Juſtices ſeigneuriales le ſcellé eſt aux armes du Seigneur; mais les officiers ne peuvent pas l'appoſer

l'apposer sur les effets du Seigneur: cela n'appartient qu'aux officiers royaux.

Le scellé se met sur les coffres, cabinets, & portes des cabinets où sont les effets, par le moyen d'une bande de papier qui est attachée aux deux bouts par des sceaux ou cachets en cire d'Espagne, de manière que cette bande de papier couvre les serrures, & empêche d'ouvrir les portes & autres lieux fermés sur lesquels le scellé est apposé.

Quelquefois pour empêcher que le scellé apposé à une porte extérieure ne soit endommagé par inadvertance ou autrement, on le couvre d'une plaque de tôle attachée avec des clous.

C'est au Juge du lieu à apposer le scellé, à moins qu'il n'y ait des Commissaires en titre, comme au Châtelet de Paris, où cette fonction est réservée aux Commissaires au Châtelet.

Il y a néanmoins des cas où le scellé est apposé par d'autres officiers, par une suite de la juridiction qu'ils ont sur certaines personnes. Par exemple, c'est le Parlement qui appose le scellé chez les Princes du sang; la Chambre des Comptes est en droit de l'apposer chez les Comptables, dont les comptes ne sont pas appurés; & si le scellé étoit déjà apposé par les officiers ordinaires, ceux de la Chambre des Comptes sont en droit de le croiser.

Croiser le scellé, c'est en apposer un second par-dessus le premier, de manière qu'on ne peut lever le premier sans lever auparavant le second; & dans le cas où le premier scellé est ainsi croisé, on assigne ceux qui l'ont apposé pour être présent à

Tome XXVI.

la levée des deux scellés, & venir reconnoître le leur.

Le scellé peut être apposé en différents cas; savoir;

1°. Après le décès du débiteur, à la requête d'un créancier, pourvu que celui-ci soit fondé en titre, & pour une somme certaine, ou bien pour réclamer des choses prêtées ou données au défunt en nantissement.

L'usage du Châtelet de Paris est que, quand le corps du défunt n'est plus présent, on ne peut faire apposer le scellé qu'en vertu de requête & ordonnance du Juge.

On doit demander l'apposition du scellé aussi-tôt après le décès du défunt, ou du moins dans les premiers jours qui suivent; car si l'on attendoit plus long-tems, le scellé deviendroit inutile, puisqu'il ne pourroit plus constater l'état où les choses étoient au tems du décès.

2°. La veuve pour sûreté de ses reprises & conventions, ou les héritiers, pour empêcher qu'il ne soit rien dédourné, peuvent faire mettre le scellé; l'exécuteur testamentaire peut aussi le requérir.

3°. Les créanciers peuvent le faire mettre du vivant de leur débiteur en cas d'absence, faillite ou banqueroute, ou emprisonnement pour dettes.

4°. Le Procureur du Roi ou le Procureur Fiscal, si c'est dans une justice seigneuriale, peuvent le faire apposer sur les biens d'un défunt, au cas qu'il y ait des héritiers mineurs n'ayant plus ni père ni mère, & dépourvus de tuteur & de curateur.

Enfin le scellé peut être apposé en matière criminelle sur les effets volés ou recelés.

Les officiers du Châtelet peuvent

par droit de suite apposer le *scellé* par-tout le royaume, lorsque le défunt avoit son principal domicile à Paris.

On peut s'opposer à la levée d'un *scellé*, soit en faisant insérer son opposition dans le procès-verbal du Commissaire, ou en la lui faisant signifier par un acte séparé.

Le *scellé* ne peut être levé que trois jours francs après les funérailles du défunt.

Pour lever le *scellé*, il faut que toutes les parties intéressées soient appelées en vertu d'ordonnance du Juge.

Au jour indiqué par l'ordonnance, le Juge se transporte en la maison où sont les *scellés*; & après les avoir reconnus sains & entiers il les lève, & du tout il dresse son procès-verbal, ensuite on procède à l'inventaire.

S'il arrive un bris de *scellé*, le Juge en doit dresser son procès-verbal, & ensuite faire informer & décréter.

SCELLÉ, ÉÉ; participe passif. *Voyez* SCELLER.

SCELLEMENT; substantif masculin & terme de Maçonnerie. Action de sceller. *Le scellement des crampons dans la muraille,*

SCELLER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sigillum apponere.* Mettre, appliquer le sceau à une lettre de Chancellerie, &c. *On vient de sceller les lettres de grâce de son frere. On scelle les Edits en cire verte, les Arrêts en cire jaune, & les expéditions pour le Dauphiné, en cire rouge. A la Cour de Rome on scelle les bulles en plomb.*

SCELLER, signifie aussi apposer, appliquer par autorité de Justice un ca-

cher, un sceau à une porte, à un cabinet, à un coffre, &c. pour empêcher qu'on n'en détourne, qu'on n'en divestisse rien. *Après sa mort le Juge scella chez lui. Le Commissaire a scellé la porte de sa chambre.*

SCELLER, signifie encore en termes de bâtimens, arrêter, attacher une pièce de bois, une pièce de fer dans une muraille avec du plâtre, avec du plomb. *Sceller des gonds en plâtre dans un mur.*

On dit aussi, *sceller un vase, une bouteille, une fiole*; pour dire, les fermer, les boucher avec une espèce de mastic.

On dit en termes de Chimie; *sceller hermétiquement*; pour dire, fermer le cou d'un vaisseau de verre en le faisant fondre, de manière que les bords s'unissent tellement l'un contre l'autre, qu'il n'y puisse rien entrer, & qu'il n'en puisse rien sortir. *Sceller une bouteille hermétiquement pour empêcher la liqueur de s'évaporer.*

SCELLER, signifie figurément confirmer, affermir. *Le traité de paix fut scellé par l'alliance des deux Princes. Le sang du Sauveur a scellé la rédemption des hommes.*

SCELLEUR; substantif masculin. Officier qui appose le sceau aux lettres de Chancellerie.

Il y a aussi dans plusieurs Tribunaux un scelleur en titre qui appose le sceau de la Jurisdiction aux jugemens que l'on veut rendre exécutoires.

SCÈNE; substantif féminin. *Scena*: La partie du théâtre où les Acteurs représentent devant le public. *On applaudit sitôt que cette Actrice parut sur la scène. La scène étoit remplie d'Acteurs.*

SCÈNE, se prend aussi quelquefois pour

tout ce qui sert au théâtre, pour les décorations du théâtre. Vitruve nous apprend que les anciens avoient trois sortes de décorations ou de scènes sur leurs théâtres.

L'usage ordinaire étoit de représenter des bâtimens ornés de colonnes & de statues sur les côtés; & dans le fond du théâtre, d'autres édifices dont le principal étoit un temple ou un palais pour la tragédie, une maison ou une rue pour la comédie, une forêt ou un passage pour la pastorale, c'est-à-dire, pour les pièces satyriques, les arcellanes, &c. Ces décorations étoient ou verticales, lorsqu'elles tournoient sur un pivot, ou ductiles, lorsqu'on les faisoit glisser dans des coulisses, comme cela se pratique encore aujourd'hui. Selon les différentes pièces on changeoit la décoration; & la partie qui étoit tournée vers les spectateurs, s'appeloit *scène tragique*, *comique* ou *pastorale*, selon la nature du spectacle auquel elle étoit assortie.

On dit figurément, qu'un homme paroit sur la scène; pour dire, qu'il est dans un poste, dans un emploi qui attire les yeux du monde sur lui.

SCÈNE, se dit aussi du lieu où s'est passée l'action que l'on représente sur le théâtre; & dans ce sens on dit que *la scène est à Rome, est à Babylone*; pour dire, que l'action que l'on traite dans une pièce dramatique qu'on représente sur le théâtre, s'est passée à Rome, à Babylone.

Une des principales lois du poëme dramatique est d'observer l'unité de la scène qu'on nomme autrement *unité de lieu*. En effet il n'est pas naturel que la scène change de place, & qu'un spectacle commen-

cé dans un endroit finisse dans un autre tout différent & souvent très-éloigné. Les anciens ont gardé soigneusement cette règle, & particulièrement Térence: dans ses comédies la scène ne change presque jamais; tout se passe devant la porte d'une maison où il fait rencontrer naturellement les Acteurs.

Les François ont suivi la même règle; mais les Anglois en ont secoué le joug, sous prétexte qu'elle empêche la variété & l'agrément des aventures & des intrigues nécessaires pour amuser les spectateurs; cependant les auteurs les plus judicieux tâchent de ne pas négliger totalement la vraisemblance, & ne changent la scène que dans les entr'actes, afin que pendant cet intervalle les Acteurs soient censés avoir fait le chemin nécessaire; & par la même raison ils changent rarement la scène d'une ville à une autre; mais ceux qui méprisent ou violent toutes les règles, se donnent cette liberté. Ces Auteurs ne se font pas même de scrupule de transporter tout à coup la scène de Londres au Pérou. Shakespear n'a pas beaucoup respecté la règle de l'unité de scène; il ne faut que parcourir ses ouvrages pour s'en convaincre.

SCÈNE, se dit encore de chaque partie d'un acte du poëme dramatique où l'entretien des Acteurs n'est interrompu ni par l'arrivée d'un nouvel Acteur, ni par la retraite d'un de ceux qui sont sur le théâtre.

Un acte a, de même que l'action de la pièce, son commencement, son milieu & sa fin. Ces parties sont partagées entre les différens acteurs ou personnages dont les uns ordonnent, les autres conseillent, les autres exécutent dans

la surmonter aux dépens de la vraisemblance & de l'intérêt.

On dit figurément d'un homme qui a surpris la compagnie par quelque action extraordinaire, qu'il a donné une scène, une plaisante scène, une étrange scène à la compagnie. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. Et dans le même sens on dit, en parlant de quelque événement particulier, la scène s'est passée en tel endroit.

On dit dans le même sens, qu'il ne faut point donner de scène au public; pour dire, qu'il ne faut point faire parler de soi mal à propos.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

Prononcez *sène*.

SCÉNIQUE, adjectif des deux genres, qui a rapport à la scène, au théâtre. *Les jeux scéniques des Grecs & des Romains.*

Prononcez *sénike*.

SCÉNOGRAPHIE; substantif féminin & terme de mathématique. Perspective, représentation d'un objet dans toutes ses dimensions, tel qu'il paroît à l'œil.

Pour bien faire entendre ce que c'est que la scénographie & sa différence d'avec l'ichnographie & l'orthographie, supposons qu'on veuille représenter un Bâtiment; l'ichnographie de ce bâtiment est le plan du bâtiment en sa coupe par-
en-bas.

L'orthographie est la représentation de la façade du bâtiment, ou d'une de ses faces; enfin la scénographie est la représentation du bâtiment en son entier, c'est-à-dire, de ses faces, de sa hauteur & de toutes ses dimensions.

SCÉNOGRAPHIQUE; adjectif des deux genres & terme de Mathéma-

tique. Qui a rapport à la scénographie. *Représentation scénographique.*

SCÉNOPEGIES; substantif masculin pluriel. Nom que les Grecs donnoient à une des plus grandes solennités de l'année juive. C'étoit la fête des Tabernacles. *Voyez TABERNACLE.*

SCEPTICISME; substantif masculin & terme didactique. Il se dit tant de la secte que du sentiment des Sceptiques. *Le scepticisme consiste à douter de tout.*

SCEPTIQUE; adjectif des deux genres. Qui doute de tout. Il n'est plus guère usité qu'en parlant d'une secte de Philosophes anciens qui établissoient pour principes qu'il n'y avoit rien de certain, & que tout étoit douteux. *Pyrrhon est regardé comme l'auteur de la Philosophie sceptique.*

SCEPTIQUE, est aussi substantif & signifie qui fait profession de la Philosophie sceptique.

Diogène Laërce remarque que les sceptiques avoient différens noms: on les appelloit *Pyrrhoniens*, du nom de Pyrrhon leur Chef; on les appelloit aussi *Aoretici*, gens qui doutent, parce que leur maxime principale consistoit à douter de tout; enfin on les nommoit *Zététiques*, gens qui cherchent, parcequ'ils n'alloient jamais au-delà de la recherche de la vérité.

Les Sceptiques ne retenoient leur doute que dans la spéculation. Pour ce qui concerne les actions civiles & les choses de pratique, ils convenoient qu'il falloit suivre la nature pour guide, se conformer à ses impressions, & se plier aux lois établies dans chaque nation. C'étoit un principe constant chez eux, que toutes choses étoient également vrai-

semblables, & qu'il n'y en avoit aucune qui ne pût être combattue par une raison contraire aussi forte. La fin qu'ils se proposoient étoit l'ataraxie, ou l'exemption de trouble à l'égard des opinions, & la metriopatie ou la modération des passions & des douleurs. Ils prétendoient qu'en ne déterminant rien sur la nature des biens & des maux, on ne pousse rien avec trop de vivacité, & que par-là on arrive à une tranquillité parfaite, telle que peut la procurer l'esprit philosophique : au lieu que ceux qui établissent qu'il y a de vrais biens & de vrais maux, se tourmentent pour obtenir ce qu'ils regardent comme un vrai bien. Il arrive de là qu'ils sont déchirés par mille secrettes inquiétudes, soit que n'agissant plus conformément à la raison, ils s'élèvent sans mesure, soit qu'ils soient emportés loin de leur devoir par la fougne de leurs passions, soit enfin que craignant toujours quelque changement, ils se consomment en efforts inutiles pour retenir des biens qui leur échappent. Ils ne s'imaginoient pourtant pas comme les Stoïciens, être exempts de toutes les incommodités qui viennent du choc & de l'action des objets extérieurs ; mais ils prétendoient qu'à la faveur de leur doute sur ce qui est bien ou mal, ils souffroient beaucoup moins que le reste des hommes qui sont doublement tourmentés, & par les maux qu'ils souffrent & par la persuasion où ils sont que ce sont de vrais maux.

C'est une ancienne question, comme nous l'apprenons d'Aulu-Gelle, & fort débattue par plusieurs auteurs grecs, de savoir en quoi différent les *Sceptiques* & les Académiciens de la nouvelle Académie.

Plutarque avoit fait un livre sur cette matière ; mais puisqu'il ne nous est pas parvenu, on peut suivre Sextus Empiricus qui paroît avoir rapporté fort exactement tous les points en quoi consiste cette différence.

Il met le premier point de différence qui se trouve entre la nouvelle Académie & la Doctrine *Sceptique*, en ce que l'une & l'autre disent que l'entendement humain ne peut rien comprendre ; les Académiciens le disent affirmativement, & les *Sceptiques* le disent en doutant.

Le second point de différence proposé par Sextus, consiste en ce que les uns & les autres étant conduits par une apparence de bonté, dont l'idée leur est imprimée dans l'esprit, les Académiciens la suivent, & les *Sceptiques* s'y laissent conduire, & en ce que les Académiciens appellent cela *opinion* ou *persuasion*, & non les *Sceptiques*, bien que ni les uns ni les autres n'affirment que la chose d'où part cette image ou apparence de bonté soit bonne ; mais les uns & les autres avouent que la chose qu'ils ont choisie leur semble bonne, & qu'ayant cette idée imprimée dans l'esprit, ils se conduisent par elle.

Le troisième point de différence revient au même. Les Académiciens soutiennent que quelques-unes de leurs idées sont vraisemblables, les autres non ; & qu'entre celles qui sont vraisemblables, il y a du plus & du moins. Les *Sceptiques* prétendent qu'elles sont égales, par rapport à la croyance que nous leur donnons ; mais Sextus qui propose cette différence, fournit lui-même le moyen de la lever ; car il dit que les *Sceptiques* veulent que la foi des

idées soit égale par rapport à la raison, c'est-à-dire, autant qu'elle se rapporte à la connoissance de la vérité & à l'acquisition de la science par la raison; car l'idée la plus claire n'a pas plus de pouvoir pour me faire connoître la vérité: mais en ce qui regarde l'usage de la vie, ils veulent que l'on préfère cette idée claire à celle qui est obscure.

La quatrième différence consiste moins dans la chose que dans la manière de s'exprimer, car les uns & les autres avouent qu'ils sont attirés par quelques objets; mais les Académiciens disent que cette attraction se fait en eux avec une véhémence propension; ce que les *Sceptiques* ne disent pas, comme si les uns étoient portés vers les choses vraisemblables, & que les autres s'y laissent seulement conduire, quoique ni les uns ni les autres n'y donnent pas leur consentement.

Sextus Empyricus met encore entre eux une autre différence sur les choses qui concernent la fin, disant que les Académiciens suivent la probabilité dans l'usage de la vie, & que les *Sceptiques* obéissent aux lois, à la coutume & aux affections naturelles. En cela comme en plusieurs choses, leur langage est différent, quoique leurs sentimens soient pareils. Quand l'Académicien obéit aux lois, il dit qu'il le fait parce qu'il a opinion que cela est bon à faire, & que cela est probable; & quand le *Sceptique* fait la même chose, il ne se sert point de ces termes d'*opinion* & de *probabilité*, qui lui paroissent trop décisifs.

Ces différences qui sont légères & imperceptibles, ont été cause qu'on les a tous confondus sous le nom de *Sceptiques*. Si les Philoso-

phes qui ont embrassé cette secte ont mieux aimé être appelés Académiciens que Pyrrhoniens, deux raisons assez vraisemblables y ont contribué: l'une est que fort peu de Philosophes illustres sont sortis de l'école de Pyrrhon, au lieu que l'Académie a donné beaucoup d'excellens hommes, auxquels il est glorieux de se voir associé; l'autre est qu'on a tourné en ridicule Pyrrhon & les Pyrrhoniens, comme s'ils avoient réduit la vie des hommes à une entière inaction, & que ceux qui se disent Pyrrhoniens tomberont nécessairement dans le même ridicule.

SCEPTRE; substantif masculin. *Sceptrum*. Espèce de bâton de commandement, qu'il n'appartient qu'aux Rois de porter, & qui est une des marques de la royauté.

Dans l'origine le sceptre n'étoit qu'une canne ou bâton que les Rois & les Généraux portoient à la main pour s'appuyer; & c'est ce qu'on appelle en terme de médaille *Hasta pura*, une pique ou halberde sans fer qu'on voit à la main des Divinités ou des Rois: c'est le sentiment de Nicod, qui paroît d'autant plus fondé que Justin raconte que le sceptre des premiers Rois étoit une lance. Cet Historien ajoute que dans l'antiquité la plus reculée, les hommes adoroient la haste ou le sceptre comme des dieux immortels, & que de son temps encore on mettoit par cette raison un sceptre à la main des dieux. Celnj de Neptune étoit son trident.

Dans la suite le sceptre devint un ornement royal, & la marque du souverain pouvoir. Dans Homère, les Princes grecs ligués contre Troye, portent des sceptres

d'or. Celui d'Agamemnon, dit-il, ouvrage incomparable de Vulcain qui l'avoit donné au fils de Saturne, passa de Jupiter à Mercure, à Pélops, à Atrée, à Thyeste & à Agamemnon : on le conservoit encore du temps de ce Poëte, on l'adoroit même, & on lui faisoit tous les jours des sacrifices à Chéronée, où l'on n'en monroit pourtant que le bois, les Phocéens ayant enlevé les lames d'or qui le couvroient.

Le *sceptre* des Rois fut donc revêtu d'ornemens de cuivre, d'ivoire, d'argent ou d'or, & de figures symboliques. Tarquin l'ancien le porta le premier à Rome, & les Consuls le portèrent aussi sous le nom de *bâton* de commandement. Les Empereurs l'ont conservé jusques dans les derniers temps, & les Rois le portent dans les grandes cérémonies. Il est surmonté ou distingué par quelques pièces de leur blason. Ainsi celui du Roi de France est surmonté d'une fleur de lys double, celui de l'Empereur d'un aigle à deux têtes, celui du Grand Seigneur d'un croissant, &c. Phocas est le premier qui ait fait ajouter une croix à son *sceptre*. Ses successeurs quittèrent même le *sceptre* pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs.

M. le Gendre dit que le *sceptre* de nos Rois de la première race étoit une verge d'or recourbée par le bout en forme de crosse, & aussi haute que le Prince qui la portoit.

On dit figurément depuis le *sceptre* jusqu'à la *houlette*; pour dire, depuis les Rois jusqu'aux Bergers.

SCEPTRE, se prend quelquefois figurément pour le pouvoir souverain,

la royauté même. *Dieu donne ou ôte le sceptre aux Rois comme il lui plaît.*

SCEVOPHYLAX; substantif masculin. Titre d'un Officier de l'Eglise de Constantinople qui étoit chargé de garder les vases sacrés.

SCHABAN; substantif masculin. Nom du huitième mois de l'année Arabique. Il répond à notre mois d'Avril.

SCHABATH; substantif masculin. Nom d'un mois des Syriens qui répond à notre mois de Février.

SCHACH, ou **SCHAH**; substantif masculin. Terme de Relation, qui en langue Persane signifie *Roi* ou *Seigneur*. Ainsi dans l'Histoire, *Schah Abbas*, & non pas comme l'ont écrit un grand nombre d'Auteurs, *Cha Abbas*, & *Schah Hussein* signifient le *Roi Abbas*, le *Roi Hussein*. Thamas-Koulikan, après s'être emparé du trône de Perse, avoit pris le titre de *Schah-Nadir Padischah* dans la même langue, aussi-bien qu'en Turc, signifie aussi *Empereur* ou *Roi*. On croit que le titre de *Schach* ou *Schah* est une corruption de nom de *Schich*, qui veut dire *Prophète*.

SCHACHRIAR - MAH; substantif masculin. Nom du sixième mois de l'année des Perses. Il répond à notre mois de Février.

SCHADA-SCHIVAOUN; substantif masculin & terme de Relation. Nom que les Indiens donnent à des génies qu'ils croient chargés de régir le monde.

SCHAFFOUSE; ville considérable de Suisse, capitale d'un Canton de même nom, sur le Rhin, à neuf lieues, nord, de Zurich, & seize, est, de Bâle, sous le 26° degré, 26 minutes de longitude, & le 47° 46 minutes de latitude. Elle est grande,

grande, bien bâtie, fermée de murailles de toutes parts avec une es-pèce de forteresse à l'antique; ses rues sont larges & fort propres. Il y a à Schaffouse deux beaux Temples, un Hôtel-de-Ville, un Arsenal, une Académie théologique, & deux Bibliothèques publiques.

Cette ville comme tant d'autres, doit son origine à un Monastère qui y fut fondé l'an 1060. Dans ce siècle-là elle s'appelloit *Schiffhausen*, c'est-à-dire, *Maison des Bateaux*, & dans des actes latins *Navium Domus*: ce n'étoit cependant qu'un village où l'on déchargeoit les bateaux qui descendoient le Rhin, à cause de la cataracte que ce fleuve fait à Lauffen. Burckhard ayant donné ce village à un Couvent de Moines, qu'il y établit pour vivre saintement; ce lieu fut appelé *Schaffhausen*, c'est-à-dire, *Maison de Brebis*; & c'est pourquoi la ville de *Schaffouse* porte un bélier pour pièce honorable dans ses armes.

Le village devint bientôt un bourg, ensuite une ville impériale. Après les guerres de Bourgogne, elle s'allia avec les Cantons de la Suisse pour vingt-cinq ans, & en 1501, elle fut reçue au Corps Helvétique pour un douzième Canton. Enfin ses habitans ayant embrassé la doctrine de Zuingle, d'Ecolampade & de leurs Disciples, la religion romaine fut abolie dans toute la ville en 1529, & elle se joignit étroitement d'intérêt, comme de croyance, avec Bâle, Zurich & Bern.

Son gouvernement civil est tel que celui de Zurich. La ville est partagée en douze Tribus, une de Nobles & onze de Bourgeois. On

Tome XXVI.

prend sept personnes de chacune de ces Tribus, pour composer le Conseil souverain de la République, ce qui avec les deux Chefs qu'on appelle *Bourguemestres*, fait un corps de quatre-vingt-six Conseillers. De ce grand Conseil, on en tire un petit de deux personnes de chaque Tribu, avec les deux Chefs, c'est-à-dire, de vingt-six Conseillers, qui examinent les affaires les moins importantes, & décident les différends des particuliers. Il y a aussi quelques autres Chambres pour l'Administration de la Justice & de la police.

Quand on veut faire quelque élection pour le grand ou le petit Conseil, les Bourgeois de la Tribu où il y a une place vacante, s'assemblent dans la maison publique qui est affectée à leur Tribu; & là ils donnent leur suffrage à voix basse en nommant à l'oreille d'un Secrétaire celui qu'ils élisent. Pour ce qui est du Consistoire qui règle l'administration de la discipline ecclésiastique, il y a ceci de particulier, qu'aucun Ministre n'y assiste, comme à Zurich & à Bern; mais on choisit, pour le remplir, les plus savans du Conseil, auxquels on donne pour adjoint quelque Docteur en droit.

Le canton de Schaffouse n'est pas grand, mais il est important pour le repos de la Suisse, à laquelle il sert comme de boulevard contre l'Allemagne. Il est borné au nord & à l'occident par la Suabe, à l'orient par le Canton de Zurich, & au midi en partie par ce même Canton, & en partie par le Thourgav, dont il est séparé par le Rhin. C'est un bon pays, qui produit du blé, des fruits, du vin & qui abonde en pâturages. Il est divisé en plusieurs

H

petits Bailliages, où le Rhin fait fleurir le Commerce.

SCHAGEN, ou **SCAGEN**; Bourg considérable des Pays-Bas dans la nord Hollande, à trois lieues d'Almaer.

SCHAGIOR; Province de l'Arabie-Heureuse. Elle s'étend sur les bords de la mer, entre les Villes d'Aden & d'Oman. On y recueille de l'encens & de l'aloës, mais inférieur à l'aloës de l'île de Socotorah, & que les Droguistes nomment par corruption *aloës succotrin*.

SCHAH; voyez **SCHACH**.

SCHALHOLT; petite Ville Capitale de l'Irlande, avec un Évêché Luthérien.

SCHAMAN; substantif masculin & terme de Relation. C'est le nom que les habitans de Sibirie donnent à des imposteurs, qui chez eux font les fonctions de Prêtres, de Jongleurs, de Sorciers & de Médecins. Ces *Schamans* prétendent avoir du crédit sur le diable, qu'ils consultent pour savoir l'avenir, pour la guérison des maladies, & pour faire des tours qui paroissent surnaturels à un peuple ignorant & superstitieux: ils se servent pour cela de tambours qu'ils frappent avec force, en dansant & tournant avec une rapidité surprenante; lorsqu'ils se sont étourdis à force de contorsions & de fatigue, ils prétendent que le diable se manifeste à eux quand il est de bonne humeur. Quelquefois la cérémonie finit par feindre de se percer d'un coup de couteau, ce qui redouble l'étonnement & le respect des spectateurs imbécilles. Ces contorsions sont ordinairement précédées du sacrifice d'un chien ou d'un cheval, que l'on mange en buvant force eau-de-vie, & la Comédie finit par

donner de l'argent aux *Schamans*, qui ne se piquent pas plus de désintéressement que les autres imposteurs de la même espèce.

SCHAM CAZAN; Ville d'Asie bâtie près de Tauris par Cazan-Kan, Empereur des Mogols; qui y fit élever une superbe Mosquée, dans laquelle il fut enterré l'an 730 de l'Hégire.

SCHAMS; Bourg des Grisons, dans la Haute-Ligue. Il donne son nom à la Vallée, & à la Communauté de *Schams*, qui est au-dessus de Thufis aux deux côtés du Rhin. On trouve dans cette Vallée de bonnes mines d'antimoine, & plusieurs Villages.

SCHAN; substantif masculin. Terme de Relation & de Commerce. Poids usité dans le Royaume de Siam, & qui est la moitié du Cati des Chinois.

SCHANFICK; nom d'une vallée & Communauté des Grisons dans la Ligue des dix Juridictions où elle a le rang de septième & dernière grande Communauté. La Vallée est arrosée par le Plessur qui se jette dans le Rhin au-dessous de Coire.

SCHARAFI; substantif masculin. Monnoie d'or d'Égypte. Ce fut Melek-Afchraf qui fit battre le premier cette monnoie, & qui lui donna son nom. Elle vaut un Sultanin, qui est du poids de notre écu d'or.

Les Persans appellent *scherefi* ou *scharafi*, une monnoie d'or qui vaut huit larins, & chaque larin vaut deux réaux d'Espagne, de sorte que le *scherefi* des Perses vaut deux pièces de huit réaux. Nos voyageurs appellent ordinairement cette monnoie des *seraphins d'or*.

SCHAUMBOURG, ou **SCHAWENBOURG**; Comté immédiat d'Allemagne, dans la Westphalie, entre

la Principauté de Minden, & le Pays de Brunswick, sur le Weser. Après la mort du dernier Comte Othon VI, décédé en 1640, l'Électeur d'Hanover, les Landgraves de Hesse-Cassel, & les Comtes de la Lippe, partagèrent entre eux le Comté de Schavenbourg. Le Landgrave de Hesse-Cassel en eut la plus grande partie; savoir, Rinteln, Moellenbek, Oldendorf, Rodenberg, Sachsenhagen, Vichberg, & Schavenbourg, qui a donné son nom au Comté. C'est un vieux Château situé sur la Montagne de Resselberg, à deux lieues de Rinteln près du Weser. Il y a un Bailli & un Receveur.

SCHEBET; voyez SÉBAT.

SCHEIK; substantif masculin & terme de Relation. C'est le nom que les Turcs donnent à leurs Prélats dans la Religion Mahométane. Les Scheiks se distinguent des autres Musulmans par un turban vert. Le Mufti est qualifié de Scheik-Ulilmani, ce qui signifie *Prélat des Élus*. Il y a des Scheiks à qui on donne le titre de Scherif, c'est-à-dire de *Saint*; ce titre se donne surtout aux Prélats des Jamis ou grandes Mosquées.

Les Scheiks sont très-respectés du Sultan même; ils prétendent être les successeurs légitimes de Mahomet. Les Turcs en reconnoissent sept races. Le Chef réside à la Mecque; sa dignité est héréditaire; cependant il doit être confirmé par le Sultan. Quand le Scheik de la Mecque lui écrit, il lui donne le nom de *Vekilimuz*, c'est-à-dire *Vicaire du Prophète*, & le sien dans l'empire du monde.

SCHEKINAH; substantif féminin. Terme employé pour désigner la marque la plus sensible de la pré-

sence de Dieu qui se faisoit sentir parmi les Hébreux, & qui résidoit sur le propitiatoire, ou sur les chérubins d'or, qui étoient adhérens au propitiatoire, ou au couvercle de l'arche. La Schekinah y résidoit sous la forme d'une nuée. C'est de-là que Dieu prononçoit ses oracles d'une voix articulée, lorsqu'il étoit consulté par le Grand-Prêtre en faveur de son peuple. De-là vient qu'il est dit si souvent dans l'Écriture, que Dieu est assis sur les Chérubins, ou entre les Chérubins, c'est-à-dire, qu'il donne des marques sensibles de sa présence, en répondant de ce lieu-là aux Israélites qui le consultoient. Les Rabbins enseignent que la Schekinah résida d'abord dans le tabernacle dressé par Moïse dans le désert, & qu'elle y descendit un jour de la consécration sous la forme d'une nuée. Elle passa de-là dans le sanctuaire du temple de Salomon, au jour que ce Prince fit la dédicace du Temple: elle y subsista jusqu'à la ruine de Jérusalem & du Temple par les Chaldéens, & n'y fut jamais rétablie depuis.

Rien n'est plus commun dans les écrits des Juifs que la Schekinah qu'ils prennent pour la présence du Saint-Esprit. On remarque dans les *Targum*, ou paraphrases Chaldaïques, les noms de *Jéhovah*, ou de Dieu, de *Memar*, ou Verbe, & de *Schekinah*, ou le Saint-Esprit. Ils placent le Saint-Esprit parlant & se communiquant aux hommes par la révélation, premièrement dans les Prophètes; 2°. dans l'Urim & le Thummim qui sont dans le fractionnel du Grand-Prêtre; & 3°. enfin la *Schekinah* réside dans la fille de la voix, nommée en Hébreu *Bakkol*. La Schekinah ne leur fut donnée que depuis la ruine du

premier temple, & lorsque la prophétie & l'oracle de l'Urim leur eurent été ôtés. La *Batkol* est la tradition qui supplée à la révélation, & qui explique la loi. La *Schekinah* est la présence du Saint-Esprit, qui résidoit dans le temple de Jérusalem, & qui en écartoit, disent les Rabbins, les Princes de l'air, & y communiquoit une sainteté particulière.

Ils disent aussi qu'elle repose sur les débonnaires & sur les humbles, mais qu'elle s'envole & s'enfuit de l'homme fier & colère. Elle réside chez celui dont la maison est ouverte à l'étranger, elle se trouve au milieu de deux ou trois personnes assemblées pour étudier la loi. Enfin ils disent que la *Schekinah* a changé dix fois de demeure; & qu'enfin étant allée sur le Mont des Oliviers, elle y demeura trois ans & demi criant aux Israélites: revenez à moi, mes enfans, & je retournerai à vous. Mais voyant qu'ils ne vouloient pas se convertir, elle se retira en son lieu.

SCHALESTAT; Ville forte de France, en Alsace, sur l'Ill, à dix lieues, sud-ouest, de Strasbourg.

SCHELLING; substantif masculin. Monnaie d'argent en usage en Angleterre & dont vingt font la livre sterling.

Il y a aussi des schellings en Hollande, en Flandre & en Allemagne; mais comme ils ne sont ni du poids, ni au titre de ceux d'Angleterre, ils n'ont pas cours sur le même pied.

Il y a encore des schellings en Dannemarck, mais ils sont de cuivre & valent un peu moins de trois liards de France.

SCHEMATISME; substantif masculin. Nom que quelques anciens Au-

teurs donnent aux planches de figures Mathématiques. On ne se sert plus aujourd'hui que du mot figure-
SCHEMATIQUES; (les) Saint Jean Damascène a ainsi appelé les Hérétiques Monophysites, Sectateurs d'Eutychès, qui s'étoient séparés de l'Eglise.

SCHÈMBERG; petite ville d'Allemagne dans la Souabe, au comté de Hohenberg.

SCHEMNITZ; ville de la Haute-Hongrie, l'une des sept villes des montagnes avec trois Châteaux. Elle est renommée par ses mines d'argent & d'autres métaux, & par ses bains chauds. On voit auprès de cette ville un rocher fort élevé, dont une partie depuis le haut jusqu'en bas, est d'un bleu éclatant, mêlé de vert & de quelques taches jaunes, qui donnent un aspect des plus charmans. La ville est entre plusieurs montagnes fort hautes, sur une petite rivière à dix lieues de Presbourg.

SCHÉNANTHE, ou **JONC ODORANT**; substantif masculin. Espèce de graminé qu'on nous apporte d'Arabie, garni de feuilles & quelquefois de fleurs. Il est sec, roide: sa tige est arrondie, luisante, genouillée, de la longueur d'un pied, remplie d'une moëlle spongieuse, d'un jaune pâle vers sa racine, & d'un vert pourpre vers son sommet quand il est récent; d'un goût âcre, amer & aromatique; son odeur tient le milieu entre celle des roses & celle du pouliot; elle est très pénétrante, il s'élève plusieurs tiges d'une même racine. On appelle le schénante, *jonc rond*, pour le distinguer du *jonc carré*, que les Grecs ont appelé *cyperus*.

La plante d'où le schénante est tiré, s'appelle *juncus rotundus aromaticus*. Ses racines sont blanchâ-

tres, petites, flexibles, ligneuses & fibreuses : les feuilles sont longues de quatre doigts, & ressemblantes à celles du blé, épaisses, roulées les unes sur les autres en manière d'écaillés : elles sont terminées en pointe dure, menue & arrondie ; elles embrassent étroitement les tuyaux par leurs gaines, comme dans le roseau. Les tiges partent du sommet, & portent des épis de fleurs disposées deux à deux, comme dans l'ivraie ; les fleurs sont très-petites, composées d'étamines, & d'un pistil à aigrette, contenues dans de petits calices rougeâtres en-dehors : à ces fleurs succèdent des graines d'une saveur âcre.

Toute la plante répand une odeur douce & aromatique : il en naît une si grande quantité dans quelques provinces d'Arabie, sur-tout au pied du Mont Liban, qu'elle sert de nourriture commune aux chameaux. Quelques-uns l'appellent paille de la Mecque, fourrage & litière des chameaux. Autrefois on recherchoit toutes les parties de ce jong pour l'usage de la Médecine : elles sont toutes efficaces ; cependant aujourd'hui on préfère les seules fleurs pour l'usage de la Thériaque, encore faut-il qu'elles soient nouvelles, autrement elles n'ont plus d'odeur ni de saveur.

Le schénante est alexipharmaque, provoque les menstrues, l'urine, arrête le hoquet & le vomissement : on le prend en substance ou en décoction pour fortifier la tête & l'estomac. On apporte depuis quelques années de l'île de Bourbon & de Madagascar, une autre graminée ou schénante, qui a l'odeur & le goût plus forts que le schénante d'Arabie : il est aussi plus verdâtre & ses panicules plus petites &

moins chargées de fleurs ; on s'en sert, dit Lémery, en infusion en manière de thé pour les rhumes opiniâtres.

SCHENCK ; fort des Pays-bas, à une lieue de Clèves, à quatre de Nimegue, & à cinq d'Arnheim. Il est situé à la pointe du Bétuve, dans l'endroit où le Rhin se partage en deux bras, dont celui qui coule à gauche se rend à Nimegue, & s'appelle le *Vahal* ; l'autre se porte à Arnheim, & conserve le nom de Rhin. Le fort de *Schenck* a été bâti en 1586 par Martin Schenck, Hollandois, d'après la résolution des Provinces-unies ; il a été pris par les Espagnols en 1636, & par Louis XIV en 1672. Il appartient à présent au roi de Prusse.

SCHÈNE ; substantif masculin & terme d'Antiquité. Mesure itinéraire qui étoit en usage chez les Anciens, sur-tout en Égypte. Le schène étoit composé, selon Pline, de trente-deux stades, c'est-à-dire, de quatre mille italiques, revenant à trente mille vingt-quatre toises.

SCHENING ; petite ville de Suède, dans l'Ostrogothie, à trois lieues, sud-est, de Wastena.

SCHPEL ; substantif masculin. Mesure de grains dont on se sert à Hambourg ; le *schepel* est moindre que le minor de Paris ; il faut quatre-vingt-dix *schepels* pour dix-neuf setiers de Paris ; on se sert aussi de *schepels* à Amsterdam ; quatre *schepels* font le mude, & vingt-sept mudes le last.

SCHER ; ville d'Allemagne, dans la Souabe, sur le Danube, au-dessous de Sigmaringen. Elle appartient aux Barons de Walburg.

SCHEREFI ; voyez SCHARAFI.

SCHERIF ; voyez CHÉRIF.

SCHETLAND ; (îles de) îles de la

gré surprenant de force , jusqu'à donner dans la tête ; les plus riches brassent de bonne bière ; généralement la manière de vivre des habitans est la même que celle des Orcades ; de cette façon ils se nourrissent sobrement, vivent long-tems, sans maladies, sans Apothicaires & sans Médecins ; ils professent la religion Presbytérienne, vivent ensemble en bonne amitié, & se régalerent fréquemment pour cultiver l'union & la concorde.

Dans ces îles, le jour y est de deux mois entiers vers le solstice d'été ; & vers le solstice d'hiver, il règne une nuit de deux mois, pendant lesquels l'air est fort orageux. Les marées y sont alors si violentes, & la mer si impétueuse, que pendant ce tems-là, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois d'Avril, ces bons insulaires n'ont aucune correspondance avec l'Écosse, l'Irlande, l'Angleterre, & les Pays étrangers.

SCÈVE ; petite ville de Danemarck, dans le Nord-Jutland, sur la rive occidentale du golfe de Virksund.

SCHEVELING ; bourg ou beau village de Hollande, sur le bord de la mer, dans les Dunes, au voisinage de la Haye ; ce village étoit autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui, la mer en ayant englouti en 1574 plus de six vingt maisons. Le chemin est tout pavé, avec une allée d'arbres taillée de chaque côté, depuis la Haye jusqu'à *Scheveling*. C'est une beauté commune à tout le pays. On y voit les charriots à vent que Maurice, prince d'Orange, fit faire. Ils sont garnis d'un mât & de voiles comme un navire ; & étant poussés par le vent ils courent sur le rivage sablo-

neux avec une vitesse incroyable. **SCHIAIS**, ou **SCHIITES**, ou **SHIITES** ; (les) nom de l'une des deux grandes sectes qui divisent les Mahométans. Elle est opposée à la secte des Sunnis que suivent les Turcs. Celle-là dont les Persans font profession, ne reconnoît de véritable interprétation de l'Alcoran que celle qui fut faite par Ali, gendre & cousin de Mahomet, & rejette absolument toutes les autres. Le respect & la vénération des Schiites pour Ali, tiennent de l'enthousiasme. Ils le regardent comme légitime & immédiat successeur de Mahomet, & traitent Abubekre, Omar & Othman ses prédécesseurs selon les Turcs, *d'exécrables imposteurs, de falsificateurs de la loi, de vrais brigands*. Ils vont plus loin : ils soutiennent qu'Ali fut plus particulièrement & plus fréquemment inspiré du ciel que Mahomet même, & que toutes les interprétations qu'il a données de la loi sont divines & parfaites ; que Dieu parut sous la figure de ce prophète ; car ils lui attribuent le don de prophétie, & que par sa propre bouche il annonça aux hommes les mystères les plus cachés de la religion. De leur côté les Turcs accusent les Persans d'avoir falsifié l'Alcoran, & les uns & les autres se traitent mutuellement de la manière la plus injurieuse.

SCHIAVON, (André) peintre, né à Sébenigo en Dalmatie, l'an 1522, mourut à Venise en 1582. La nécessité lui fit apprendre la peinture, & cette dure nécessité ne lui permit pas d'étudier toutes les parties de son art : son dessein est incorrect ; mais ce défaut n'empêche point qu'il ne soit mis au rang des plus célèbres artistes. Il s'attacha aux ouvrages du *Ticien*, de

Giorgion & du Parmesan ; il desina surtout beaucoup d'après les estampes de ce dernier. Schiavon est un excellent coloriste. Il peignoit parfaitement les femmes ; ses têtes de vieillards sont très-bien touchées. Il avoit un bon goût de draperie , une touche facile , spirituelle & gracieuse ; ses attitudes sont d'un beau choix & savamment contrastées. L'Arétin étoit son ami , & lui fournit des idées ingénieuses pour ses tableaux. Le Tintoret avoit toujours un tableau de *Schiavon* devant les yeux lorsqu'il peignoit.

SCHIBBOLETH ; substantif masculin. Nom hébreux qui signifie épi. On lit dans l'Écriture Sainte que ceux de Galaad après avoir vaincu dans une bataille rangée les Ephraïmites , s'emparèrent des passages du Jourdain , & à mesure que quelqu'un d'Ephraïm se présentoit sur le bord de l'eau , ils lui demandoient d'où il étoit , & l'obligeoient de dire le mot *schibboleth*. Mais comme l'Ephraïmite ne pouvoit prononcer la première lettre de ce mot qui demande un certain sifflement assez semblable à celui de nos trois lettres *sch* , il se trahissoit en prononçant *fibbolet* , & pour lors les Galaïtes le reconnoissoient à cette marque le tuoient aussi-tôt. Ils firent de cette manière un indigne & prodigieux massacre des Ephraïmites.

SCHIDONE , (Barthelemi) peintre , né dans la ville de Modène , vers l'an 1560 , mort à Parme en 1616 , s'attacha principalement à imiter le style du Corrège. Personne n'a plus approché de ce grand maître. Le Duc de Parme le fit son premier peintre , & lui fournit plusieurs fois l'occasion de se fournir un état honnête ; mais sa passion pour le jeu

le réduisit au point de mourir de douleur & de honte de ne pouvoit payer ce qu'il perdit en une nuit. Ses tableaux sont très-rares. Ceux qu'on voit de lui sont précieux pour le fini , pour les grâces & la délicatesse de sa touche , pour le choix & la beauté de ses airs de tête , pour la tendresse de son coloris & la force de son pinceau. Ses desseins sont pleins de feu & d'un grand goût. Il a fait plusieurs portraits fort estimés , entr'autres une suite des Princes de la maison de Modène.

SCHIEDAM ; ville des Pays-Bas dans la Hollande , près de la Meuse , avec laquelle elle communique par un grand canal. Cette ville est à une lieue au-dessous de Rotterdam , & à deux lieues de Delft. C'est la neuvième en rang des dix-huit villes qui envoient leurs députés aux États de la province de Hollande.

SCHILLING ; voy. SCHELLING.

SCHINDEL ; substantif masculin. Espèce de perche du Danube , connue des Allemands sous le nom de *Nag-maul* : on la pêche aussi dans le lac Ammersee en Bavière. La figure de ce poisson est plus longue que celle de la perche ; il va en diminuant jusqu'à la queue. Son museau est plus long & plus pointu ; il a le dos élevé , le ventre large & plat , les écailles bordées de filets épais & durs , le dos & les côtés d'un jaune sale , tirant sur le brun , avec des taches obscures , placées sans ordre ; le bas du ventre & les nageoires du ventre un peu moins rouges que dans la perche , la mâchoire supérieure un peu élevée au-dessus de l'inférieure , & toutes deux garnies de petites dents.

SCHINTA ; ville forte de la haute Hongrie ,

Hongrie, sur le Vaag, dans le Comté de Neitra.

SCHIPPOND; substantif masculin.

Sorte de poids dont on se sert en plusieurs villes d'Europe, pour l'achat & la vente de certaines espèces de marchandises. Ce poids est plus ou moins fort, suivant les lieux où il est en usage.

A Anvers le schippont est de 300 livres, qui font à Paris ou en poids de marc, 284 livres ou environ.

A Hambourg le schippont est de 280 livres, qui font poids de marc 274 livres ou environ.

A Lubeck le schippont est de 320 livres, qui font environ 305 livres de Paris.

A Stockholm on se sert de deux sortes de schipponts, l'un pour les cuivres fins & autres matières de cette nature, & l'autre pour les marchandises de provision. Le premier est de 320 livres qui font 256 livres de Paris; & le second est de 400 livres, qui rendent à Paris 332 à 342 livres.

A Konigsberg le schippont est de 400 livres, qui rendent ordinairement à Paris 306 à 307 livres; ce qui doit s'entendre lorsque l'achat ou la vente des marchandises se fait de bourgeois à bourgeois; car lorsqu'un bourgeois achète d'un Polonois, le dernier donne au premier 4 à 5 livres pour cent de bénéfice, ou bon poids; en sorte qu'un schippont de marchandise achetée de la première main, c'est à dire, d'un Polonois, doit rendre à Paris environ 320 livres.

A Riga & Revel le schippont est de 400 livres, qui font environ 336 livres de Paris. Cent schipponts de Riga en font 122 de Lubeck.

Tome XXVI.

A Copenhague & en Norvège le schippont est composé de 320 livres, qui rendent à Paris 316 livres.

A Dantzic le schippont est de 320 livres, qui reviennent à 277 livres poids de marc, & à 284 de Lubeck.

SCHIRAS; ville considérable de Perse, capitale du Farsistan, sur la rivière de Bendemir, à 63 lieues, nord-ouest, de Laar, & 90 lieues, sud-est, d'Isbahan.

Cette ville qui a souvent été la résidence de ses Rois, passe pour la seconde du royaume de Perse. Son circuit peut être d'environ neuf milles. Le Kan qui y commande est ordinairement le plus puissant de la Perse.

Il y a dans cette ville beaucoup de fontaines, & les vivres y sont en abondance. Les environs produisent le meilleur vin de tout l'Orient, des raisins admirables que l'on confit demi mûrs au vinaigre pour en faire un rafraîchissement dans les chaleurs de l'été. Le terroir de cette ville produit aussi beaucoup de capres, de l'opium, & des roses en telle quantité, qu'on fournit diverses provinces voisines de l'eau qu'on tire de ces roses, laquelle est singulièrement estimée.

SCHIRL; substantif masculin. Nom donné par les Minéralogistes Allemands à une substance ferrugineuse & arsénicale qui accompagne souvent les mines d'étain. Le schirl est en petits cristaux prismatiques luisans, qui sont communément noirs comme du jais, & quelquefois bleuâtres.

SCHIRVAN, ou **CHIRVAN**; province de Perse qui s'étend sur la rive occidentale de la mer Caspienne, & est séparée de l'Adherbijan &

du Daghestan par les fleuves Aras & Kur, qui sont l'Araxe & le Cyrus des anciens. Cette province & celles d'Aran, d'Alan, de Mogan, de Kars, de Daghestan & d'Adherbijan, sont proprement ce que les anciens ont appelé l'*Albanie & la Médie*. Le Kalife Vatheek l'Abasside ajouta le Schirvan aux autres conquêtes des Musulmans; mais Tamerlan s'en rendit le maître. Sca-machie en est la Capitale.

Cette province a environ trente lieues de longueur & à peu près autant de largeur. L'air y est sain & tempéré, le voisinage des hautes montagnes couvertes de neiges, & le vent de mer en modère la chaleur: les hivers y sont communément plus humides que froids, & toute la campagne est couverte d'herbes odoriférantes.

SCHISMA; substantif masculin & terme de Musique. Petit intervalle qui vaut la moitié du comma, & dont, par conséquent, la raison est sourde, puisque pour l'exprimer en nombre, il faudroit trouver une moyenné proportionnelle entre 80 & 81.

SCHISMATIQUE; adjectif des deux genres. *Schismaticus*. Qui fait schisme, qui est dans le schisme, qui se sépare de la communion d'une certaine religion. *La plupart des Grecs sont schismatiques. Les Turcs regardent les Persans comme schismatiques & hérétiques.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un Schismatique.*

Prononcez *Chismatike*.

SCHISME; substantif masc. *Schisma*. Division, séparation du corps & de la communion d'une certaine religion.

Les quatre schismes les plus fameux dans la Religion Chrétienne, sont, 1°. le schisme des Grecs; 2°.

Le schisme des Arméniens; 3°. Le grand schisme d'Occident; 4°. Le schisme d'Angleterre.

Schisme des Grecs. L'ambition des Patriarches de Constantinople fut la première cause du schisme de l'Eglise grecque. Ces Prélats refusoient de reconnoître la primauté de l'Eglise de Rome, & prenoient le titre de Patriarche Œcuménique & universel. Les Papes, de leur côté, soutenoient avec fermeté les droits de leur siège, & s'opposoient vigoureusement aux prétentions injustes des Patriarches de Constantinople, qui avoient le chagrin de voir leur rival jouir dans tout l'Orient, de l'autorité que lui donnoit la prééminence de sa dignité. Photius, non moins ambitieux, mais plus habile que les Patriarches ses prédécesseurs, comprit qu'il ne seroit jamais indépendant, tant que l'Eglise Grecque demeureroit unie avec l'Eglise Latine. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire projeter un schisme, sous prétexte que l'Eglise Latine avoit adopté plusieurs erreurs. Mais il ne put exciter qu'un trouble passager, qui se termina par l'exil de cet ambitieux Prélat. Cependant sa disgrâce ne put détruire les semences du schisme qui subsistoient toujours; & l'entreprise dans laquelle Photius avoit échoué fut tentée de nouveau par le Patriarche Michel Cérularius. Ce Prélat attaqua vivement le Pape sur quatre griefs qui étoient, 1°. que dans l'Eglise Latine, on se servoit pour la consécration, de pain sans levain; 2°. qu'on mangeoit du fromage & des viandes étouffées; 3°. qu'on jeûnoit les samedis; 4°. qu'on ne chantoit point *alleluia* pendant le Caireme.

Le Pape, qui étoit alors Léon IX, refusa les accusations de Cérularius, & lui fit de vifs reproches sur l'aigreur & l'animosité qu'il faisoit voir dans sa conduite. Cérularius feignit d'être persuadé par la réponse du Pape, & parut ne chercher que l'union & la paix. L'empereur Grec témoigna les mêmes dispositions; ce qui engagea le Pape à dépêcher à Constantinople, des Légats pour terminer cette affaire. L'empereur leur fit un très-bon accueil; mais le Patriarche ne voulut pas même les voir. Les Légats après avoir fait tous leurs efforts pour le ramener par la douceur, se virent enfin obligés de l'excommunier publiquement. Cérularius s'en vengea en excommuniant à son tour les Légats. Il fit plus: il souleva le peuple jaloux de l'honneur de son Patriarche; lui peignit le Pape & l'Eglise Latine sous les plus noires couleurs, & vint à bout d'établir si solidement le schisme, que l'Empereur, malgré ses dispositions pacifiques, ne jugea pas qu'il fût sur pour lui de s'y opposer. Cérularius, par sa conduite insolente, s'attira le même sort que Photius, & mourut en exil; mais le schisme, qu'il avoit établi, ne s'éteignit pas avec lui; & quoique les Empereurs de Constantinople entretenissent toujours avec le Pape, quelques liaisons d'intérêt, le peuple ne reconnoissoit plus d'autre chef de l'Eglise que son Patriarche.

Sous l'empire de Jean Vatases, il y eut quelques propositions de paix entre le Pape & le Patriarche; mais elles ne produisirent que des disputes très-vives des deux côtés, & l'on ne put convenir de rien. Le projet de réunion eût été exécuté sous Michel Paléologue, si ce Prince

eût été le maître des opinions & des sentimens de ses sujets. Il avoit envoyé au Concile de Lyon des Ambassadeurs chargés de présenter une profession de foi, conforme à celle de l'Eglise Latine, & signée de vingt-six Métropolitains d'Asie; mais son peuple se souleva contre lui, & refusa toujours de se soumettre au Pape. En vain, pour l'y forcer, il employa les persécutions & les supplices: il ne fit que se rendre odieux. Pendant qu'il lutroit ainsi contre l'obstination de ses sujets, les Ambassadeurs revinrent du Concile de Lyon, avec des Nonces du Pape, qui exigeoient que l'Empereur, pour consommer l'ouvrage de la paix, réformât le Symbole, & y ajoutât ces mots: *Filioque.* » Et du Fils ». L'Empereur surpris de cette nouvelle demande, refusa d'y souscrire, parce qu'il désespéroit d'en venir à bout. Ce refus le fit excommunier.

Amurat, Sultan des Turcs, ayant établi le siège de son empire à Andrinople, l'Empereur Jean Paléologue qui sentit le besoin qu'il avoit du Pape & des Princes d'Occident, fit tous ses efforts pour se réunir avec l'Eglise Latine. L'acte de réunion fut dressé: il étoit extrêmement avantageux à l'Empereur & à l'Empire; mais les Grecs s'embarrassant peu de tomber au pouvoir des Turcs, pourvu qu'ils ne fussent pas soumis au Pape, & consultant plutôt leur haine contre l'Eglise Latine, que les intérêts de leur patrie, refusèrent avec une opiniâtreté invincible d'accéder à ce traité. L'Empereur ayant à la fois pour ennemis ses sujets & les Turcs, ne put défendre sa capitale qui fut prise par Mahomet II. Depuis la prise de Constantinople, le

schisme a toujours continué, quoiqu'on ait tenté plusieurs fois de réunir les deux Eglises. Le caractère opiniâtre des Grecs, & sur-tout leur ignorance, rendent cet ouvrage extrêmement difficile.

Schisme des Arméniens. Les Arméniens conservèrent long-temps dans toute sa pureté la religion qu'ils avoient reçue de Grégoire, surnommé l'*Illuminé*. Mais dans le sixième siècle, leur Patriarche Narsès adopta les erreurs des Eutychiens ou Monophysites, rejeta le Concile de Chalcédoine, & se sépara entièrement de l'Eglise. Après un schisme de cent douze ans, les Arméniens renoncèrent à leurs erreurs, & demeurèrent unis pendant l'espace de cent cinq ans. Le Patriarche Jean Agmenis renouvela le schisme au commencement du huitième siècle, & joignit aux erreurs des Eutychiens celles des Monothélites; il ordonna qu'à l'avenir on ne mettroit point d'eau dans le vin pour célébrer les saints Mystères, afin de faire voir qu'il n'y avoit qu'une seule nature en JÉSUS-CHRIST. Dans la suite plusieurs Princes Arméniens firent leurs efforts pour rétablir la religion catholique dans leurs états; mais ils ne purent jamais y parvenir. Cependant les Missionnaires sont venus à bout de convertir un grand nombre de Schismatiques, & travaillent tous les jours à réunir à l'Eglise la nation entière. On appelle *Arméniens francs*, ceux qui ont été convertis à la religion catholique. Ils demeurent dans un canton nommé *Abtener* qui est divisé en sept villages. Il y a aussi en Pologne quelques Arméniens francs qui ont leur Patriarche particulier.

Les Arméniens Schismatiques

ont leur erreur principale qui consiste à rejeter le Concile de Chalcédoine, soutiennent encore plusieurs autres opinions contraires à la foi de l'Eglise. Ils pensent que les hommes ne seront punis ou récompensés qu'au jour du jugement dernier; & qu'en attendant ce grand jour, les âmes séparées des corps errent dans la région de l'air. Ils nient l'existence du purgatoire, & pensent que Dieu a créé tout dès le commencement du monde. Il est vrai que ces opinions ne sont point autorisées par l'Eglise d'Arménie. Il n'y a que quelques particuliers qui les soutiennent. On trouve chez les Arméniens plusieurs traces de Judaïsme. Ils évitent de manger de la chair des animaux que les Juifs regardent comme immodes; & cependant ils se permettent la chair de porc. Ils s'abstiennent aussi des animaux étouffés dans le sang, & leurs femmes observent les purifications légales prescrites. Leurs Prêtres sacrifient des animaux à la porte des églises. Les assistans trempent le doigt dans le sang de la victime, & en font une croix sur leurs portes. La chair de la victime se partage entre les Prêtres & ceux qui l'ont fournie. Les Arméniens s'imaginent en réunissant les deux alliances, pouvoir jouir des biens spirituels promis aux Chrétiens.

Le Patriarche des Arméniens Schismatiques réside à Echmiadain, & prend le titre de Pasteur catholique & universel de la nation. Il est élu par les Evêques, ou plutôt par le Roi de Perse, quoiqu'en apparence il ne fasse que donner son agrément à l'élection. Il en est de cette dignité comme de la plupart de celles qui sont électives. On ne

l'obtient qu'à force d'argent & d'intrigues. Le Patriarche quoique riche de cent mille écus, vit retiré dans un monastère, vêtu comme le dernier des Moines, mangeant des légumes & buvant de l'eau. Ses grands biens sont employés à acheter des protecteurs à la Cour du Roi de Perse. Le clergé d'Arménie est de la dernière ignorance. Toute la science des Prêtres se réduit à lire couramment le missel, & à entendre un peu les rubriques.

Le grand schisme d'Occident. Ce schisme qui désola l'Église, pendant l'espace de cinquante-un ans s'éleva en 1378 après la mort du Pape Grégoire XI. Barthélemy de Prignano, Napolitain Archevêque de Bari, fut élu pour lui succéder, & prit le nom d'*Urbain VI*. Son élection paroissoit très-canonique. Quoique le Conclave eût été fort tumultueux, le plus grand nombre des Cardinaux l'avoit choisi librement; mais le nouveau Pontife, homme dur & violent, irrita tellement les esprits par sa fierté & par sa tyrannie que plusieurs Cardinaux, presque tous François, se retirèrent à Anagni, fort mécontents; & sous prétexte de quelques troubles excités dans le Conclave par la populace romaine qui vouloit un Pape Romain, ils protestèrent contre l'élection d'*Urbain VI*, comme faite par la violence, & se disposèrent à élire un autre Pape. Ils jetèrent les yeux sur Robert de Genève, qui se fit appeler *Clément VII*, & établit son siège à Avignon, voyant que son compétiteur étoit maître de Rome. Les deux Papes ne tardèrent pas à se faire une guerre cruelle. Ils s'excommunièrent l'un l'autre, se prodiguèrent réciproquement les noms

d'*intrus*, d'*antipape* & d'*hérétique*, & inondèrent l'Europe de manifestes remplis d'invectives scandaleuses. Ils ne s'en firent pas aux écrits & aux injures. Ils eurent recours à la force des armes pour soutenir leurs droits; & l'Italie devint un théâtre où les *Urbanistes* & les *Clémentins* combattirent avec acharnement, comme pour la conquête d'un Royaume. Le Nord & presque toute l'Italie reconnurent *Urbain* pour légitime Pape. *Clément* eut dans son parti la France avec le Royaume de Naples.

La mort des deux Papes n'éteignit point le schisme, parceque leurs partisans s'empresèrent de leur donner des successeurs. *Urbain VI* fut remplacé par *Boniface IX*; *Clément VII* par *Benoît XIII*. *Boniface IX* eut pour successeur *Innocent VII* qui ne jouit qu'un an de sa dignité. Après sa mort arrivée en 1406, les Cardinaux de son parti, au nombre de quatorze, avant de procéder à l'élection d'un nouveau Pape, dressèrent un acte par lequel chacun d'eux s'engageoit, en cas qu'il fût élu, d'abdiquer la papauté, pourvu que son compétiteur voulût y renoncer également. Après avoir tous juré & souscrit cet acte, ils élurent *Ange Corrario*, Vénitien âgé de soixante-dix ans, homme recommandable par la sainteté de sa vie, qui prit le nom de *Grégoire XII*. On ne soupçonnoit point qu'un si vertueux personnage pût sacrifier à son ambition le repos de toute l'Église. » oui, disoit le nouveau Pape, j'irai trouver mon compétiteur, pour » concerter avec lui les moyens de » finir le schisme, quand je devrois » y aller à pied, un bâton à la » main, ou par mer dans la moindre

« petite barque ». Grégoire XII n'avoit pas encore goûté les délices de la papauté, lorsqu'il tenoit ce généreux discours. Il falloit ne pas connoître les hommes pour espérer que deux Papes déjà vieux renonceroient de concert à une dignité qui étoit alors à tous égards, la première du monde. Grégoire & Benoît amusèrent long-temps l'Europe par des lettres réciproques, dans lesquelles ils s'exhortoient à quitter un titre que l'un & l'autre vouloit conserver. On découvrit enfin leur mauvaise volonté. Un Concile tenu à Pise les condamna tous deux, comme schismatiques, opiniâtres & hérétiques, & les déclara déchus de tout honneur & de toute dignité. On élut en conséquence un nouveau Pape qui se fit appeler *Alexandre V.* Il mourut en 1410 un an après son élection, & eut pour successeur Jean XXIII.

Cependant les deux anti-Papes s'obstinoient à fomenter le schisme, & prenoient toujours un titre qui ne leur appartenoit pas. Un nouveau Concile tenu à Constance en 1415, crut les engager plus efficacement à renoncer à leurs prétentions, en forçant Jean XXIII à leur donner l'exemple. Le moyen de pacification déplut à Jean, qui fit tous ses efforts pour conserver sa dignité. Le Concile voyant sa résistance, lui fit son procès, & sur plusieurs crimes atroces qu'on lui imputa, le déclara privé du Pontificat. Jean souscrivit à cette Sentence. Dans le même temps, Grégoire XII renonça aussi à ses prétentions. Ces exemples ne purent vaincre l'opiniâtreté de Benoît XIII qui vouloit absolument avoir l'honneur de mourir Pape.

Envain le Concile le fit sommer d'abdiquer. Ce vieillard âgé de soixante-dix-huit ans, se moqua des sommations & des menaces du Concile. Plusieurs Princes, choqués de son obstination, renoncèrent à son obéissance. Benoît s'en allarma fort peu, & s'en consola en lançant des excommunications contre eux & contre le Concile de Constance. Le Concile le déclara contumace, & le déposa solennellement. On procéda ensuite à l'élection d'un nouveau Pape, qui fut Martin V. Cependant Benoît continua d'exercer les fonctions de Pape, jusqu'à sa mort arrivée en 1424, au Château de Paniscole. Il avoit alors près de quatre-vingt-dix ans. Il paroît qu'il avoit dessein de prolonger encore le schisme après sa mort; car avant de mourir, il fit promettre avec serment aux deux Cardinaux, qui seuls composoient alors sa Cour, de lui donner un successeur. Les deux Cardinaux, fidèles à leurs engagements, éturent un Aragonois nommé *Gilles Mugnoz*, Chanoine de Barcelone, qui n'accepta que malgré lui cette dignité, & prit le nom de *Clément VIII.* Persuadé que son élection n'étoit pas soutenable, il abdiqua solennellement en 1429, & par sa démission mit fin à ce schisme fameux, qui depuis si long-temps troubloit la paix de l'Eglise.

Schisme d'Angleterre. Ce Royaume autrefois si soumis & si dévoué au chef de l'Eglise & dont les Papes avoient tiré tant de richesses, leur fut enlevé tout-à-coup vers l'an 1533, par le caprice d'un Roi qui avoit été honoré du titre de défenseur de la foi. Henri VIII éperdument amoureux d'Anne de Bou-

len, & résolu de l'épouser, chercha le moyen de se défaire de Catherine d'Arragon sa femme. Il pressa le Pape Clément VII d'annuler son mariage, comme étant incestueux & illégitime. Catherine en effet avant d'épouser Henri, avoit été mariée à son frère Arthur; mais ce mariage ne s'étoit fait qu'en vertu d'une dispense du pape Jules II; il n'étoit guère probable que Clément VII voulût condamner ce qui avoit été permis par un de ses prédécesseurs. En effet il ne se pressa pas d'accorder au Roi d'Angleterre ce qu'il demandoit. Henri qui étoit amoureux, & par conséquent impatient, courut à toutes ces difficultés, en rompant avec le Pape. Il commença par défendre aux Ecclésiastiques de son Royaume d'avoir aucune communication avec le Pape. Il les força ensuite, par la crainte de perdre leurs biens, de le reconnoître pour Chef suprême de l'Église Anglicane. Les Moines qui dans tous les temps & dans tous les pays, ont toujours été regardés comme plus attachés au Pape qu'à leurs Princes, furent chassés de leurs Monastères & du Royaume. Henri soutint avec succès un coup si hardi, & dissipa heureusement quelques révoltes qu'il occasionna dans les provinces de Lincoln & d'Yorck. Il vit par ce moyen tous ses vœux accomplis. Il épousa sa maîtresse, remplit ses coffres, augmenta ses revenus & sa puissance, & régna depuis avec une autorité dont aucun Roi chrétien n'avoit jamais joui. Du reste, il ne fit aucun changement dans les dogmes & dans les cérémonies de la religion, & continua même à faire brûler les hérétiques avec beaucoup

de zèle, tandis que le Pape Paul III l'excommunioit lui-même, comme le plus terrible & le plus dangereux des hérétiques.

SCHISTE; substantif féminin & terme d'Histoire Naturelle. Il se dit des pierres qui se séparent par lames & par feuilles comme l'ardoise. Les Schistes sont de différentes couleurs: on en trouve de noires, de blanches, de grises, de verdâtres, de rouges, de jaunes, de bleuâtres. Ces pierres varient aussi pour leur nature; il y en a qui font effervescence avec les acides, & qui par conséquent doivent être mises au rang des pierres calcaires; d'autres ne font point effervescence, & sont formées par une terre argilleuse devenue compacte; telle est la *schiste* bleue connue sous le nom d'ardoise, dont on couvre les maisons.

SCHIZAR; ville de Syrie, sur l'Oronte, entre Famia & Hamach, à vingt-cinq lieues, sud-est, d'Alep.

SCHLACKEN-WALDE; ville de Bohême dans le cercle d'Elnbogen. Il y a près de là de riches mines d'étain.

SCHLACKENWERDE; ville de Bohême dans le cercle d'Elnbogen, près de Carlsbad. Elle appartient au Margrave de Bade-Rastadt.

SCHLEUSINGEN; ville d'Allemagne au cercle de Franconie dans la principauté de Henneberg, à cinq lieues, nord, de Coburg.

SCHLICH; substantif masculin. Mot emprunté de l'Allemand pour désigner le minéral écrasé, lavé & préparé pour être porté au fourneau de fusion. La plupart des Métallurgistes recommandent de ne point réduire le minéral en une poudre trop fine, parcequ'alors l'action du feu & le vent des soufflets pour-

roient le dissiper & causer une perte de la partie métallique ; il vaut mieux que le minerai soit concassé grossièrement & en morceaux de la grosseur d'une noix.

SCHMIEDBERG ; ville de Silésie, dans le Duché de Jawer, près de la source du Bober. On y fabrique beaucoup de toiles de lin.

SCHMOELLEN ; petite ville d'Allemagne dans la Principauté & le Bailliage d'Altenbourg, sur la Sprotta. Elle appartient à la maison de Saxe-gotha.

SCHNACKENBOURG ; ville & bailliage de la Principauté de Zell, sur l'Elbe, avec un Péage.

SCHNEBERG ; ville d'Allemagne en Misnie, dans le cercle d'Ertzeburge sur la Mulda, à quatre lieues, sud-est, de Zuikau. Elle est fameuse par ses mines d'argent, qui furent découvertes en 1417, & dont on a tiré des sommes immenses.

SCHOË ; substantif masculin. Sorte de mesure de longueur dont on se sert à Breslau dans le commerce des plus belles toiles de Silésie. Le schoë fait soixante aunes de Breslau.

Chaque schoë est composé de quatre ou de cinq pieces de toiles. Celles de cinq pieces au schoë sont les plus belles.

SCHÆNANTHE. Voyez SCHÈNANTHE.

SCHÈNE. Voyez SCHÈNE.

SCHÆNION ; substantif masculin. Sorte de nom pour les flûtes dans l'ancienne musique des Grecs.

SCHÆNOBATE ; substantif masculin & terme d'antiquité. On appeloit ainsi chez les Grecs un danseur de cordes.

Les schœnobates après avoir été applaudis sur les théâtres de la Grèce, trouvèrent chez les Romains

un nouvel accueil pour leur Art. Ils commencèrent à paroître à Rome l'an 390 de sa fondation, sous le consulat de Sulpitius Pœtus & de Licinius Stolon, qui les introduisirent aux jeux scéniques qu'on fit d'abord dans l'île du Tibre, & que Messala, conjointement avec Cassius, portèrent ensuite sur le théâtre ; mais quand Rome fut parvenue à la recherche de tous les plaisirs propres à charmer l'oisiveté ; celui des schœnobates qu'on nomma *funambules* l'emporta sur tout autre goût. Ce spectacle devint une si forte passion pour le peuple, qu'il ne prêtoit plus l'oreille aux meilleures pièces qu'on lui donnoit. Térence même l'éprouva : quand on joua son Hécyre, un nouveau funambule qui parut sur le théâtre attira tellement les yeux du peuple entier, qu'il cessa d'écouter la piece admirable du rival de Ménandre.

Parmi ces schœnobates ou funambules, les uns dansoient sur la corde lâche, & les autres courtoient sur une corde tendue horizontalement ; il y en avoit qui tournoient autour d'une corde, comme une roue autour de son essieu ; d'autres descendoient sur cette même corde de haut en bas appuyés sur l'estomac.

SCHÆNOBATIQUE ; substantif féminin & terme d'antiquité. L'art des Schœnobates.

SCHÆNOBATIQUE, est aussi adjectif des deux genres, & signifie qui appartient aux Schœnobates, à la Schœnobatique. *Les exercices schœnobatiques.*

SCHOERL, ou **SCHORL** ; substantif masculin. C'est ainsi que les Minéralogistes Suédois & Allemands nomment une pierre très-dure qui est ou noire, ou grise, ou brune,

ou rougeâtre, ou verdâtre ; elle se trouve en cristaux prismatiques d'une grandeur extraordinaire, & qui varient pour le nombre de leurs côtés. Vallérius dans sa minéralogie appelle cette pierre, *corneus crystallifatus* ; elle est la même que le basaltes ou pierre de touche des Anciens. La pierre de stolpen dont M. Pott parle dans sa *Lythogéognosie*, & qu'il regarde comme une pierre dont l'argile fait la base, est une espèce de schoerl.

L'étonnant amas de cristaux qui se trouve en Irlande ; & que l'on nomme *pavé des géans*, est aussi de la même nature.

Il ne faut point confondre cette pierre avec la substance minérale que les Allemands nomment *schirl*, qui est une mine de fer arsénicale.

SCHOINECK ; petite ville d'Allemagne dans l'Électorat de Trèves, sur la rivière de Nym, à huit lieues, nord, de Trèves.

SCHOLARITE. Voyez **SCOLARITÉ**.

SCHOLASTIQUE. Voyez **SCOLASTIQUE**.

SCHOLASTIQUEMENT. Voyez **SCOLASTIQUEMENT**.

SCHOLIASTE. Voyez **SCOLIASTE**.

SCHOLIE. Voyez **SCOLIE**.

SCHONAU ; petite ville d'Allemagne en Silésie, dans la Principauté de Jawer, sur le Katzback, au midi de Newkirk.

SCHONEN, ou **SCANIE** ; province de Suède, qui est bornée au nord par le Halland & par la Gothie méridionale ; au midi par la mer Baltique ; au levant par la Blekingie & la mer Baltique ; au couchant par l'île de Sélande, dont elle est séparée par le détroit du Sund. Elle peut avoir vingt-quatre lieues de long sur seize de large. Elle dépend

Tome XXVI.

aujourd'hui de la Suède. On fait que Charles X chassé de Pologne par le secours des Danois projeta de s'en venger ; il marcha sur la mer glacée d'île en île jusqu'à Copenhague. Cet événement prodigieux fit conclure une paix en 1658 qui rendit à la Suède la Scanie une de ses plus belles Provinces, perdue depuis trois siècles, qu'elle avoit été cédée au Danemarck. Lunden en est la capitale.

SCHONGA, ou **SCHONGAW** ; petite ville d'Allemagne dans la haute Bavière, sur le Leche, à douze lieues d'Augsbourg.

SCHONINGEN ; petite ville d'Allemagne dans la Principauté de Volfenbutel, au Cercle de la basse Saxe, vers les frontières du Duché de Magdebourg & de la Principauté d'Halberstat.

SCHONREIN ; ville d'Allemagne dans la Franconie, sur le Mein, au-dessus de Gemund. Elle appartient à l'Évêque de Wurtzbourg.

SCHOONHOVE ; ville forte de Hollande, avec un bon port, sur le Lech, à trois lieues de Gorcum, & à six de Rotterdam.

SCHOOUBIAH ; substantif masculin & terme de relation. C'est le nom d'une Secte de Musulmans qui prêchent la tolérance, & qui prétendent qu'on ne doit faire aucune différence entre les Sunnites & les Schiites, entre les Sectateurs d'Aboubekre & les partisans d'Ali.

SCHORNDORFF ; ville forte d'Allemagne, au cercle de Souabe, dans le Duché de Wirtemberg, à six lieues, nord-ouest, de Stutgard.

SCHOTZOW ; petite ville de Silésie, sur la Wislule, dans le Duché de Teschen.

SCHOUTEN ; (îles de) îles de la mer du Sud au nombre de quinze,

K

découvertes en 1615 par Guillaume Schouten Hollandois qui leur donna son nom. Elles sont environ à 5 degrés de latitude méridionale, vers le 174^e degré de longitude à l'Orient de la nouvelle Bretagne, & à une petite distance des côtes de la nouvelle Guinée, autrement dite la terre des Papous.

SCHOWEN; île des Pays-Bas dans la Zélande. Elle a au nord celles de Gorée & d'Overflack, & elle est séparée au midi de celle de Valcheren & de Nort-Beveland par l'Escaut oriental. Elle a sept lieues de tour, & étoit autrefois beaucoup plus grande, mais la mer en a submergé une partie. Elle produit beaucoup de garence. Ziricée en est la capitale.

SCHRAITSER; substantif masculin. Espèce de perche qu'on pêche à Ratisbonne. Ce poisson, dit Rai, est très-commun dans le Danube: il a six pieds & demi de long, du moins tel étoit celui sur lequel il a fait sa description; il ressemble à la perche de la petite espèce, par l'unique nageoire qu'il a sur le dos, dont une partie des rayons est épineuse & l'autre molle. Ces rayons se tiennent par une membrane racherée; mais le schraitser diffère de la perche par la figure de son corps qui est plus longue & plus menue, par son dos qui n'est pas si élevé, par son museau qui est plus alongé, par dix-huit marques qu'il a à la nageoire du dos, par deux lignes latérales qui sont blanches, par la couleur entre les lignes qui est blanche, & par sa queue qui est plus fourchue.

SCHREVE; substantif masculin. Mesure des liquides dont on se sert presque par toute l'Allemagne. On la nomme aussi *fertel*.

SCHROBENHAUSEN; petite ville de la haute Bavière dans la régence de Munich.

SCHURMAN, (Anne-Marie de) née à Cologne en 1607, montra un génie précoce à l'âge de six ans; elle faisoit avec des ciseaux sur du papier toutes sortes de figures sans aucun modèle; à huit elle apprit à crayonner des fleurs d'une manière qui faisoit plaisir; & à dix il ne lui fallut que trois heures pour apprendre à broder. Elle s'appliqua à la musique, à la sculpture, à la peinture, à la gravure, & y réussit parfaitement: elle étoit sur-tout habile à peindre en miniature, & à faire des portraits sur verre avec la pointe d'un diamant. Le latin, le grec, l'hébreu lui étoient si familiers que les plus habiles en étoient surpris. Elle parloit aussi facilement le françois, l'italien, l'anglois, & savoit la géographie. Vers l'an 1650, il se fit un assez grand changement dans la vie de cette fille illustre. *Labadie* en fut la cause. Ce visionnaire s'étant insinué auprès d'elle, lorsqu'elle étoit à Utrecht, lui inspira toutes ses rêveries. Sa maison avoit été jusqu'alors un académie de belles-lettres; elle devint un bureau de controverse & de quiétisme. Après la mort de cet apôtre du délire, elle se retira à Wieward en Frise, où elle ne s'occupa plus qu'à continuer l'ouvrage de son directeur. Après avoir fait tourner la tête à quelques fous qui prétendoient à la perfection, elle mourut en 1678, à 71 ans. Les plus savans hommes de son siècle se firent honneur d'avoir commerce de lettres avec elle. Leurs éloges la firent connoître, & dès qu'elle fut produite sur le théâtre du grand monde, plusieurs princes & plusieurs princesses l'honorèrent de leurs lettres & de

leurs visites. On a d'elle plusieurs ouvrages qui ne justifient pas l'enthousiasme qu'elle inspira. Les principaux sont 1°. des *opuscules*, dont la meilleure édition est celle de Leyde en 1648; 2°. des *lettres françoises*; 3°. des *poësies latines*; 4°. une dissertation latine sur cette question, *si les femmes doivent étudier*, & c'est l'apologie de sa conduite.

SCHUT, (Corneille) peintre, élève de *Rubens*, naquit à Anvers en 1600. Ses tableaux sont estimés, & d'une composition ingénieuse. Il en a orné plusieurs Eglises d'Anvers. Ce maître a gravé quelques sujets à l'eau forte. On a aussi gravé d'après lui. Il ne faut point le confondre avec *Corneille Schut* son neveu, peintre de portraits, mort à Seville en 1676.

SCHWABACH, ou **SCHWOBACH**; ville d'Allemagne en Franconie, dans le marquisat d'Anspach, à quatre lieues de Nuremberg. Les François réfugiés y ont établi plusieurs manufactures.

SCHWALBACH; ville d'Allemagne dans le comté de Carzenellenbogen, sur l'Aar; à cinq lieues, nord, de Mayence.

SCHWAND; petite ville ou bourg d'Allemagne dans le cercle de la basse Saxe, au duché de Mecklenbourg, dans la seigneurie de Rosrock.

SCHWANDEN; grand & beau bourg de Suisse au canton de Glaris. C'est où se tiennent ordinairement les assemblées générales des protestans du canton.

SCHWARTZ; ville d'Allemagne dans le Tirol, sur l'Inn, à quatre lieues, nord-est, d'Inspruck. Il y a des mines de divers métaux & surtout de cuivre.

SCHWARTZ, (Christophe) peintre, né à Ingolstadt vers l'an 1550, mourut à Munich en 1594. L'excellence

de ses talens, le fit nommer le *Raphaël* d'Allemagne. Il travailla à Venise sous le *Ticien*, & l'étude particulière qu'il fit des ouvrages du *Tintoret*, le porta à imiter la manière de cet illustre artiste. *Schwartz* réussissoit dans les grandes compositions; il avoit un bon coloris, & un pinceau facile. Il a peint tant à fresque qu'à l'huile. L'électeur de Bavière le nomma son premier peintre, & l'occupa beaucoup à orner son palais.

SCHWARTZACH; petite ville d'Allemagne en Franconie; sur le Mein, dans l'évêché de Wurtzbourg.

SCHWARTZBOURG; comté d'Allemagne dans la Thuringe; entre le duché de Weimar, le bailliage de Salfeld & le comté de Henneberg. Il renferme plusieurs bailliages, & a pris le nom de son château qui en est le chef lieu, situé à 15 milles au sud-est d'Erford, sur la petite rivière de Schwartz. Ce château est à un prince de la maison de Saxe.

SCHWARTZENBERG; château d'Allemagne dans la Franconie. chef-lieu d'une principauté de même nom, laquelle est située entre les évêchés de Bamberg & de Wurtzbourg, & le marquisat d'Anspach.

SCHWEIDNITZ; ville forte d'Allemagne, capitale d'une principauté de même nom, sur la rivière de Wedstritz, à dix lieues, sud-ouest, de Breslau. Elle a soutenu plusieurs sièges dans la guerre terminée par la paix de 1763.

SCHWEINFURT; ville forte & impériale d'Allemagne, en Franconie, sur le Mein, à neuf lieues, ouest, de Bamberg, & dix-huit, nord-ouest, de Nuremberg. On y fait un commerce considérable de draps, & de toiles.

SCHWEINITZ; petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute

Saxe, sur l'Elster, à cinq lieues sud-est, de Wittemberg. Sigismond & Wencelas, fils de l'électeur Rodophe & neveux d'Albert III s'étant trouvés à Schweinitz en 1406, la tour dans laquelle ils étoient logés tomba, & les ensevelit tous les deux sous ses ruines. Cette mort fut cause que la branche électoral de Saxe, de la ligne d'Ascanie, s'éteignit en 1422 dans la personne d'Albert III. Il ne faut pas confondre cette ville avec Schweidnitz, en Silésie.

SCHWERIN; ville forte d'Allemagne, capitale d'un comté de même nom, dans le duché de Mecklenbourg, à cinq lieues, nord-est, de Wismar.

Le comté de Schwerin a vingt lieues de longueur & huit de largeur. Il est situé entre l'Elbe & le lac de Schwerin.

Il ne faut pas confondre ce comté avec une principauté de même nom située aussi dans le duché de Mecklenbourg & qui a environ dix lieues de longueur sur trois de largeur. Buzow, Ruen & Bruel en sont les lieux principaux.

SCHWIBUSEN; ville forte de Silésie dans le duché de Crossen, avec un beau château.

SCHWINBOURG; ville de Danemarck, sur la côte orientale de l'île de Fionie, à huit lieues sud-est, d'Odenfée.

SCHWITZ, ou **SWITZ**; nom d'un canton de la Suisse, le cinquième entre les treize qui composent le corps helvétique, & le second des petits cantons.

Ce canton a eu l'honneur de donner son nom à toute la nation, que les François par corruption du mot appellent *Suisse*. On dit que comme le pays de Schwitz, qui est à l'orient du lac de Lucerne, étoit le plus exposé aux courses des Autrichiens,

ceux-ci voyant les gens de Schwitz toujours les premiers à combattre contre eux, donnèrent à ces Montagnards ligués le nom de *Schwitzer*; ensuite ce nom étant demeuré à tous ceux qui sont entrés dans la ligue de la liberté, il s'est insensiblement communiqué à tout le corps helvétique; mais voici quelque chose de plus vraisemblable. La victoire des Suisses contre les troupes de Léopold duc d'Autriche fut remportée en 1315 dans le canton de Schwitz. Les deux autres cantons d'Uri & d'Undervald donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore souvenir par ce seul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Les habitans du canton de *Schwitz* pourroient bien avoir été dans leur origine une peuplade des Goths. Une chose certaine, c'est que Théodoric roi des Goths en Italie, étoit maître de toutes les Alpes Rhétiques, qui comprennoient non-seulement le pays des Grisons, mais encore ceux d'Uri & de quelques cantons voisins; & il est fort possible que pour y affermir son autorité, & pour s'assurer de ces passages importans d'Italie en Allemagne, il ait envoyé des colonies en quelques endroits de ces montagnes auparavant inhabitées.

Quoi qu'il en soit, le canton de *Schwitz* est borné au nord par les cantons de Zurich & de Zoug, au midi par celui d'Uri, au levant par celui de Glaris, & au couchant par le lac des quatre cantons. La richesse de ses habitans ne consiste guère qu'en troupeaux. Le chef lieu de ce canton est le bourg de *Schwitz*, situé près de la rive orientale du lac des quatre cantons, dans une campagne assez agréable, entre de hautes montagnes, près d'une rivière nommée *Mutta*, à

fix lieues au sud-est de Lucerne. Ce bourg a une Église paroissiale, deux couvens de Capucins, un monastère de religieuses, & une maison de ville.

C'est dans ce bourg que se tiennent les assemblées générales du pays; c'est aussi dans ce lieu que réside la régence, laquelle est composée de 60 personnes.

SCIADÉPHORE; substantif féminin & terme d'antiquité. Les Athéniens appeloient ainsi les femmes étrangères qui demouroient à Athenes, parcequ'elles étoient obligées à la fête des panathénées de porter des parasols pour garantir les Athéniennes du soleil ou de la pluie.

SCIAGE; substantif masculin. L'ouvrage, le travail de celui qui scie du bois ou de la pierre. *Il y a des machines que l'eau ou le vent font mouvoir pour le sciage des bois.*

On appelle *bois de sciage* le bois qui est propre à être scié en long.

SCIAGRAPHIE; substantif féminin. Quelques Auteurs ont employé ce mot pour exprimer l'art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par l'ombre du soleil, de la lune, des étoiles.

SCIAMACHIE; substantif féminin & terme d'antiquité. Espèce d'exercice usité chez les Anciens, & qui consistoit dans des agitations des bras pareilles à celles d'une personne qui se battoit contre son ombre.

On mettoit ces sortes d'exercices au rang des gymnastiques médicaux, parceque le combattant luttoit de la tête & des talons ou avec des gantelets contre une ombre: il doit, dit Oribase, se servir non-seulement de ses mains, mais encore de ses jambes en luttant avec une ombre, se mettre quel-

quefois dans l'attitude d'un homme qui saute & qui se jette sur son adversaire, & faire usage de ses talons comme un luteur, tantôt il doit s'élaner en devant, & tantôt se retirer comme forcé par un adversaire plus fort que lui.

Le combattant dans cette sorte d'exercice ne luttoit pas toujours contre une simple ombre, mais quelquefois contre un poteau.

SCIATÉRIQUE; adjectif des deux genres & terme de Gnomonique. Qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style. *Cadran sciatérique.*

SCIATIQUE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Il se dit des parties qui ont du rapport à la hanche, au haut de la cuisse, à l'os ischium.

L'*artère sciatique* est la troisième branche de l'hypogastrique: aussitôt qu'elle est sortie du bassin à la faveur de l'échancrure qui livre passage au nerf sciatique, & ayant donné en passant un rameau aux muscles piriformes, & un second à l'articulation du fémur, elle monte & se disperse en manière de rayons sur les muscles moyens & petit fessier, ainsi qu'à l'os ileum, dans la substance duquel elle fournit plusieurs capillaires.

Le nerf sciatique est le plus gros nerf humain. Il fournit dans toute l'étendue de la face postérieure de l'extrémité inférieure; il est d'abord formé de l'union de la dernière paire lombaire avec les quatre premières sacrées, & étant sorti du bassin par l'échancrure sciatique, d'où lui vient le nom qu'il porte, il donne des rameaux aux parties voisines, glisse ensuite, ayant passé entre la tubérosité de l'os ischium & celle du fémur tout le long de

la partie postérieure de la cuisse en donnant aux muscles qu'il rencontre, & parvient ainsi au jarret, où il prend le nom de nerf *poplite*, & là se divise en deux troncs, sous le nom de nerf *tibial* & de nerf *péronnier*.

La veine sciatique supérieure ou la partie sciatique est une branche de la crurale. Ses branches se distribuent en haut, en bas & vers les côtés aux parties situées autour de la jointure de la cuisse.

Quelques-uns donnent le nom de *grande sciatique* à la veine tibiale.

En termes de Médecine on appelle *goutte sciatique* ou substantivement *sciatique*, une espèce de goutte qui s'attache principalement à la hanche, à l'emboiture des cuisses.

Les premières atteintes de *sciatique* se font ressentir pour l'ordinaire dans l'os sacrum; la douleur vive qui en est le symptôme caractéristique se répand de là avec plus ou moins de rapidité sur la hanche, d'où elle s'étend quelquefois tout le long de la cuisse jusqu'au genou, & même dans quelques malades jusqu'aux pieds. La vivacité de la douleur, de même que sa durée, varient extrêmement; il y a des cas où la partie affectée est si douloureuse & si sensible, qu'elle ne peut supporter l'application d'aucun corps étranger, & qu'elle ne permet au malade aucune espèce de mouvement; l'immobilité de la cuisse est la suite ordinaire des douleurs, même modérées; la jambe & le pied partagent quelquefois cette incommodité, & dans les violentes douleurs les muscles qui meuvent le tronc du côté de la partie affectée sont dans une tension violente, & ne peuvent qu'a-

vec peine & en redoublant les douleurs exécuter leurs divers mouvemens; le malade est obligé de garder toujours la même situation, souffrant quand il veut se baisser, souffrant aussi quand il fait effort pour se redresser. Dans d'autres cas, & sur-tout chez les gens vieux, dans qui la douleur devenue comme habituelle est moins aigue, les mouvemens sont plus libres sans cesser d'être tout-à-fait douloureux; la tumeur de la partie affectée n'est point constante, non plus que la rougeur. Ces symptômes accidentels ne s'observent pas le plus souvent, il est aussi très rare que la fièvre survienne, le pouls conserve son rythme ordinaire; on peut seulement l'apercevoir un peu agité & convulsif dans le fort de la douleur. Il n'y a point de temps déterminé pour la durée de la *sciatique*, on fait seulement qu'elle est d'autant plus courte que les symptômes sont plus violens; la longueur des intervalles entre chaque paroxysme n'est point non plus décidée; elle varie non-seulement dans les différens malades, mais encore dans le même sujet; en général ce temps de rémission est plus court dans les vieillards & dans les *sciatiques* invétérées; communément les paroxysmes reviennent tous les ans lorsque les froids commencent à se faire sentir. Hippocrate range la *sciatique* parmi les maladies d'automne; mais il y a des malades qui en éprouvent deux ou trois attaques par an, & quelques-uns ont continuellement une douleur plus ou moins forte, qui gêne un peu leurs mouvemens, que les temps pluvieux, variables, inconstans rendent beaucoup plus sensibles, & qui est en conséquence pour eux

un excellent baromètre. Au reste, cette maladie est peu à craindre. Les gens qui ont les passions vives, les plus susceptibles d'amour, ceux dont le flux hémorrhoidal a été arrêté, les mélancholiques, les scorbutiques, les gouteux, &c. y sont les plus exposés.

Le traitement de la sciatique doit être tiré de celui qui convient à la goutte & au rhumatisme, dont cette maladie participe. La saignée du pied y est quelquefois utile, ainsi que l'application des sangsues à l'anus. On fait beaucoup d'usage des délayans, des tempérans & des adoucissans. Les laxatifs & les lavemens y sont très-convenables. Les calmans hypnotiques doivent être donnés avec réserve, parcequ'ils rendent souvent la maladie plus rébelle. On a vu de très bons effets des pilules de savon, de celles de starkei, de la fleur de soufre dans le lait, de l'esprit de térébenthine avec le miel, &c. Il est important de garantir la partie du froid & de l'inaction. On la frotte avec de la flanelle chaude, avec des linimens tant relâchans que résolutifs & calmans; on y applique des cataplasmes faits avec la racine de bryonne & l'huile de lin; on l'expose au bain de vapeur, aux parfums résolutifs, à la douche des eaux thermales, &c. Les vésicatoires enfin & les ventouses au nombre de sept ou huit sur la même ligne ou un iéton ont produit de bons effets, sans parler du cautere actuel, dont les Anciens faisoient à cette occasion un grand usage, & dont Boerhaave & presque tous les Modernes font le plus grand éloge sans que personne s'en serve.

SCIE; substantif féminin. *Serra*. Instrument pour fendre & diviser en plusieurs pieces diverses matières solides, comme le marbre, la pierre, le bois & l'ivoire, &c. La scie est un des outils les plus utiles qui aient été inventés par la mécanique. La fable en attribue l'invention à Icare, qui non moins ingénieux que son père Dédale, enrichit comme lui les Arts encore naissans de plusieurs découvertes qui ont servi à les perfectionner. On dit qu'il l'inventa sur le modèle de l'arrête d'un poisson plat, tel, par exemple, qu'est la sole. La scie est de fer avec des dents, mais différemment limées & tournées, suivant l'usage auquel elle est destinée. Il y a aussi des scies sans dents qui servent au sciage des marbres & des pierres.

Les ouvriers qui se servent le plus communément de la scie sont pour les bois, les bucherons, les scieurs de long, les charpentiers, les menuisiers, les ébénistes, les tourneurs & les tabletiers; & pour les pierres les marbriers, les sculpteurs, les scieurs de pierre, &c. Les lapidaires ont pareillement leur scie, aussi-bien que les ouvriers qui travaillent en pieces de rapport, mais elle ne ressemble presque en rien aux autres. Les dents de toutes ces sortes de scies s'affutent & se liment avec une lime triangulaire, en engageant la feuille de la scie dans une entaille d'une planche, & l'y affermissant avec une espèce de coin de bois.

Toutes les feuilles de scie se vendent par les quincailliers, qui les tirent de Forez & de Picardie; on en trouve aussi chez eux de toutes montées, particulièrement pour la marquetterie & pour les tablet-

tiers & peigniers. La monture de celles-ci est toute de fer.

La scie est aussi un instrument de chirurgie qui sert à scier les os dans l'amputation des membres.

On appelle *le trait de la scie* la marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on veut scier.

Le trait de la scie se dit aussi de ce que la scie emporte du bois ou de la pierre qui est sciée.

On appelle *scie de mer*, un poisson à peau dure & cartilagineuse qu'on appelle autrement *espardon*. Voyez ce mot.

Ce monosyllabe est long. On prononce *sis*.

SCIÉ, EE; participe passif. Voyez SCIER.

SCIEMENT; adverbe. *Scier*. Sachant bien ce que l'on fait, avec connoissance, avec réflexion. *C'est une chose qu'il a faite sciement*.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne.

On prononce *fiamant*.

SCIENCE; substantif féminin. *Scientia*. Connoissance qu'on a de quelque chose. *Je fais cela de science certaine*.

Dans les Édits & Déclarations du Roi, la formule ordinaire est, *de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale*.

SCIENCE, signifie aussi connoissance certaine & évidente des choses par leurs causes.

C'est par les sciences que l'immenfité de la Nature nous est dévoilée; ce sont elles qui nous ont appris les devoirs de l'humanité, & qui ont arraché notre ame des ténèbres pour nous faire voir comme dit Montaigne, toutes choses hautes & basses, premières, dernières & moyennes; ce sont elles

enfin qui nous font passer un âge malheureux sans déplaisir & sans ennui. « Illustre Memmius, celui là » fut un Dieu qui trouva l'art de » vivre, auquel on donne le nom » de sagesse ».

Telle est aujourd'hui la variété & l'étendue des sciences, qu'il est nécessaire pour en profiter agréablement d'être en même temps homme de lettres. D'ailleurs les principes des sciences seroient rebutans, si les Belles - Lettres ne leur prêtoient des charmes. Les vérités deviennent plus sensibles par la nettereté du style, par les images riantes & par les tours ingénieux sous lesquels on les présente à l'esprit.

Mais si les Belles Lettres prêtent de l'agrément aux sciences, les sciences de leur côté sont nécessaires pour la perfection des Belles-Lettres. Quelque soin qu'on prit de polir l'esprit d'une Nation, si les connoissances sublimes n'y avoient accès, les Lettres condamnées à une éternelle enfance ne feroient que bégayer. Pour les rendre florissantes, il est nécessaire que l'esprit philosophique; & par conséquent les sciences qui le produisent se trouvent sinon dans l'homme de Lettres lui-même, du moins dans le corps de la Nation, & qu'elles y donnent le ton aux ouvrages de Littérature.

Socrate, qui mérita le titre de *père de la Philosophie*, cultivoit aussi l'Éloquence & la Poésie. Xénophon son disciple fut allier dans sa personne l'Orateur, l'Historien & le Savant avec l'homme d'État, l'homme de guerre & l'homme du monde. Au seul nom de Platon toute l'élévation des sciences & toute l'aménité des Lettres se présentent à l'esprit. Aristote, ce génie universel

universel, porta la lumière dans tous les genres de Littérature & dans toutes les parties des sciences. Alexandre lui écrivoit qu'il aimeroit beaucoup mieux être comme lui au-dessus des autres hommes par l'étendue de ses lumières que par celle du pouvoir dont Dieu l'avoit comblé. Eratosthène traita dans des volumes immenses presque tout ce qui est du ressort de l'esprit humain, la Grammaire, la Poésie, la Critique, la Chronologie, l'Histoire, la Mythologie, les Antiquités, la Philosophie, la Géométrie, l'Astronomie, la Géographie, l'Agriculture, l'Architecture & la Musique.

Lucrece employa les Muses Latines à chanter des matières Philosophiques. Varron, le plus savant des Romains, partageoit son loisir entre la Philosophie, l'Histoire, l'étude des antiquités, les recherches de la Grammaire & les délassemens de la Poésie. Brutus étoit Philosophe, Orateur, & possédoit à fond la Jurisprudence. Cicéron qui porta jusqu'au prodige l'union de l'éloquence & de la Philosophie, déclaroit que s'il avoit un rang parmi les Orateurs de son temps, il en étoit plus redevable aux promenades du Portique, qu'aux écoles des Rhéteurs. Combien d'autres exemples ne pourroit-on pas tirer des siècles reculés ? On ne pensoit point alors que les sciences fussent incompatibles dans une même personne, avec une érudition fleurie, avec l'étude de la Politique, avec le génie de la Guerre & du Barreau, on jugeoit plutôt que la multitude des talens étoit nécessaire pour la perfection de chaque talent particulier, & cette opinion étoit vérifiée par le succès.

Tome XXVI,

Le même temps qui vit périr Rome, vit périr les sciences. Elles furent presque oubliées pendant douze siècles, & durant ce long intervalle, l'Europe demeura plongée dans l'esclavage & la stupidité. La superstition, née de l'ignorance, la reproduisit nécessairement, tout tendit à éloigner le retour de la raison & du goût. Aussi fallut il au genre humain pour sortir de la Barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle; l'Empire Grec étant détruit, sa ruine fit refluer en Europe le peu de connoissances qui restoient encore au monde. Enfin par l'invention de l'Imprimerie, la protection des Médicis, de Jules II, & de Léon X, les Muses revinrent de leur long évanouissement, & recommencèrent à cultiver leurs lauriers flétris. De dessous les ruines de Rome, se releva son ancien génie, qui secouant la poussière, montra de nouveau sa tête respectable. La Sculpture, la Poésie & la Peinture ressuscitèrent, & les blocs de marbre reprirent une nouvelle vie. Les temples réédifiés, Raphaël peignit, & Vida, sur le front duquel croît le laurier du Poète & le lierre du Critique, écrivit avec gloire. Nous devons tout à l'Italie; c'est d'elle que nous avons reçu les sciences & les beaux Arts, qui depuis ont fructifié presque dans l'Europe entière. Nous parlons de chaque science en particulier sous le nom qui lui est propre.

On appelle *science de Dieu*, l'attribut par lequel Dieu a une connoissance parfaite de tout ce qui peut être su & connu. Cette science considérée par rapport à Dieu, est une & simple, parce que c'est l'essence même de Dieu en tant qu'elle

L

connoît; par rapport à l'objet qui en est le terme, elle se divise en science de *simple intelligence* & en science de *vision*. L'objet de la science de *simple intelligence* est tout ce qui est purement possible, c'est-à-dire, tout ce qui pourroit être, mais qui ne sera point. L'objet de la science de *vision* est tout ce qui existe ou existera. Quelques Théologiens admettent en Dieu une troisième espèce de science, qu'ils appellent *moyenne*, ou science des *futurs conditionnels*, dont l'objet seroit toutes les choses qui existeroient, supposé que quelque condition eût lieu. Mais ne paroît-il pas que cette addition est inutile? En effet, la condition sera posée ou ne le sera pas; dans le premier cas, l'objet de cette science appartient à la science de vision: dans le second, il est du ressort de la science de simple intelligence.

Tout est présent à Dieu, rien de passé ni de futur pour lui; ce n'est donc que par rapport à nous que la connoissance qu'il a des choses futures, s'appelle *préscience*. Cette préscience ne nécessite point les choses futures, 1°. parce qu'elle n'est point la cause de leur existence future; 2°. parce qu'elle ne change rien à la condition naturelle des choses qui arrivent ou nécessairement ou librement, selon la diversité des causes secondes dont elles dépendent; 3°. parce qu'elle comprend non-seulement l'événement mais le mode même de l'événement.

Dieu étant un Être souverainement parfait, la connoissance qu'il a des êtres, doit être & est réellement infinie & très-parfaite, c'est-à-dire, 1°. *certaine & infallible*, parce que la divinité ne peut être sujette à erreur; 2°. *compréhensive*,

parce que rien, dans aucun objet, ne peut échapper à sa pénétration; 3°. *Universelle*, parce qu'elle s'étend à tout ce qui peut être connu; 4°. *très-simple*, parce que Dieu connoît parfaitement tout d'un seul & même acte, & sans le secours du raisonnement; 5°. *immuable*, parce que Dieu ne peut ni perdre aucune connoissance, ni en acquérir de nouvelles.

On appelle science *infuse*, celle qui est surnaturelle, qui vient de Dieu par inspiration. On dit qu'Adam avoit la science infuse.

SCIENCE, signifie aussi, la connoissance de toutes les choses dans lesquelles on est bien instruit. La science de la Cour. La science du salut.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

On prononce *science*.

SCIENDUM de la Chancellerie; substantif masculin emprunté du Latin. Il se dit d'une instruction pour les Officiers de la Chancellerie, tant au sujet de leurs droits particuliers, que pour ceux de la Chancellerie, & pour la forme qu'ils doivent donner aux actes qui s'y expédient. L'ancien *sciendum* étoit en Latin tel qu'on le voit dans les additions de Joli sur Girard. On croit qu'il fut rédigé pour la première fois, en 1339; d'autres disent en 1394; d'autres en 1415. Il y a apparence qu'il a été réformé plusieurs fois, à mesure que l'usage avoit changé. Le Commissaire de la Mare, en son *Traité de la Police*, parle de l'ancien rôle, ou *sciendum* de la Chancellerie, qui contenoit tous ceux qui avoient droit de *Committimus*; il dit que ce rôle s'étant trouvé perdu, le Roi ordonna qu'il en seroit fait un nouveau, ce

qui fut exécuté le 9 Février 1621 ; que ce nouveau *sciendum*, conforme à l'ancien, & qui le confirme, contient l'énumération de ceux qui ont droit de *Committimus*. On peut voir le *sciendum* qui est à la fin des styles de Chancellerie, entr'autres celui de Dufault, édition de 1666.

SCIENS, SCIENTIEUX ; vieux mots qui signifioient autrefois savant.

SCIENTIFIQUE ; adjectif des deux genres. *Scientificus*. Qui concerne les sciences abstraites & sublimes. *Se jeter dans des matières scientifiques. S'embarrasser dans des questions scientifiques. Parler en termes scientifiques.* Il est du style familier ou du style de formule.

SCIENTIFIQUEMENT ; adverbe. *Scientificè*. D'une manière scientifique. *Traiter une question scientifiquement.*

SCIER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Serrâ scare*. Couper avec une scie. *Scier du bois. Scier du marbre. Scier l'os de la jambe.*

SCIER, se dit aussi en parlant des blés qu'on coupe avec la faucille. *La saison de scier les blés s'approche.*

SCIER, en termes de Marine, signifie ramer à rebours, revenir sur son fillage.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE.*

L'é féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. suffit à la syllabe précédente & la rend longue.

On prononce *fier*.

SCIÉRIE ; substantif féminin. On appelle ainsi en quelques endroits, & sur-tout en Lorraine, des machines que l'eau fait mouvoir pour scier des bois & en faire des planches.

On fait beaucoup de planches de sapin dans les scieries qui sont près des villes de Bruyeres & de Saint Diez.

SCIÉRIÉS, ou **SCIRES** ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes qu'on célébroit dans l'Arcadie en l'honneur de Bacchus, dont on portoit la statue sous un dais ou pavillon. En cette solennité les femmes se soumettoient à la flagellation devant l'autel du dieu pour obéir à un oracle de Delphes. On nommoit aussi *scieries* ou *scires*, une solennité d'Athènes, dans laquelle on portoit en pompe par la ville des tentes ou pavillons suspendus sur les statues des dieux principalement de Minerve, du Soleil & de Neptune, & l'on donna au mois de Mai, dans lequel on la célébroit, le nom de *Scirophorion*. On prétend qu'elle avoit quelque ressemblance avec la fête des tabernacles chez les Juifs.

SCIEUR ; substantif masculin. *Descicator*. Celui dont le métier est de scier. *Scieur de bois. Scieur de marbre.*

On appelle *scieurs de long*, ceux qui scient le bois en long pour en faire des planches.

SCIEUR, se dit aussi de ceux qui scient les blés. *Il est temps de mettre les scieurs dans les blés.*

SCIGLIO ; ville d'Italie au royaume de Naples dans la Calabre ultérieure, à quatre lieues, nord, de Regio.

SCILLE ; substantif féminin. Plante bulbeuse dont on distingue deux espèces principales, savoir, la *grande scille rouge* & la *grande scille blanche*.

La *grande scille rouge* a pour racine un oignon ou une bulbe grosse comme la tête d'un enfant, composée de tuniques épaisses, rougeâtres, succulentes, visqueuses, rangées les unes sur les autres, comme celles de l'oignon vulgaire, ayant en dessous plusieurs grosses fibres : elle

pousse des feuilles longues d'un pied, larges, charnues, verdâtres, également empreintes d'un suc visqueux & amer; du milieu de ces feuilles s'élève une tige quelquefois haute de deux pieds, droite, portant en son sommet des fleurs à six feuilles blanches, auxquelles succèdent des fruits arrondis relevés de trois coins, & renfermant dans trois loges plusieurs semences sphériques & noirâtres : cette plante est la scille femelle.

La grande scille blanche ou mâle, ne diffère de la précédente qu'en ce que ses feuilles sont moins grandes, sa racine moins grosse & de couleur blanche; l'une & l'autre croissent aux lieux sablonneux proche de la mer, en Espagne; en Portugal & en Sicile, même en Normandie près de Quillebœuf : elles fleurissent en Août & Septembre, & les graines mûrissent en Octobre & Novembre. Quand les graines sont mûres & la tige séchée, les feuilles se montrent en Novembre & Décembre : on fait la récolte de leur racines vers le mois de Juin.

La scille est un remède ancien : Dioscoride, Pline, & Galien la recommandent comme propre à faire couler les urines & les menstrues, & à dissiper les embarras du foie & des viscères du bas ventre. L'usage en est presque borné aujourd'hui aux maladies catharétiques de la poitrine, telles que ce crachement abondant & incommode qui est connu dans le langage ordinaire sous le nom de *pituite*, les toux humorales, l'asthme humide, &c. à l'hydropisie commençante, & aux bouffissures des membres. On ne prescrit point ordinairement de préparation magistrale de ce remède; mais on en garde chez les apothicai-

res plusieurs préparations officinales, savoir, le vin scillitique, le vinaigre scillitique, le miel scillitique, l'oximel scillitique, & les trochisques scillitiques.

Le vin scillitique se prépare en faisant infuser au bain marie pendant douze heures une once de *scilles* sèches & hachées menu dans une livre de vin d'Espagne qu'on passe ensuite au papier gris : il est beaucoup moins usité que le vinaigre; on peut l'employer aux mêmes usages & à la même dose.

Le vinaigre scillitique se fait en faisant infuser pendant quarante jours au soleil d'été dans un matras bien bouché, huit onces de *scilles* sèches dans six livres de fort vinaigre. Il faut ensuite passer la liqueur & exprimer le marc, puis laisser dépurer le vinaigre par la résidence, le décantier & le garder pour l'usage. La dose en est depuis une once jusqu'à trois; on s'en sert principalement dans les gargarismes contre l'esquinancie œdémateuse, & la fausse inflammation des amygdales.

L'oximel scillitique n'est autre chose que du vinaigre scillitique, dans lequel on a fait fondre par le secours d'une légère chaleur, du miel blanc, jusqu'à saturation, c'est-à-dire, autant qu'il en peut dissoudre. On le donne depuis demi-once jusqu'à une once.

Le miel scillitique se prépare avec la décoction de deux onces de *scille* sèche dans trois livres d'eau commune, où l'on fait fondre une livre & demie de miel blanc qu'on clarifie & qu'on cuit en consistance de sirop dans un vaisseau de fayance ou de porcelaine. Ce remède qui est beaucoup moins usité que l'oximel, peut se donner jusqu'à la dose d'une once.

Les trochisques de *scille* se prépa-

vent ainsi ; prenez du cœur , moëlle ou milieu de *scille* cuite , douze onces ; de farine d'ers blanc tamisée , huit onces : battez les ensemble dans un mortier de marbre avec un pilon de bois , & formez en des trochisques du poids d'un gros , que vous sèchez à une chaleur légère : la dose en est depuis un scrupule jusqu'à deux.

La dessiccation & la cuite de la *scille* dont nous venons de faire mention , s'exécutent de la manière suivante : savoir , la dessiccation , en prenant les feuilles ou écailles qui se trouvent entre la peau & le cœur , les enfilant avec une petite ficelle , de manière qu'elles soient bien séparées les unes des autres , & les exposant au soleil le plus ardent , ou dans une étuve très-chaude.

Pour faire la cuite des *scilles* , on les prend fraîches ; on les dépouille de leur peau & écailles extérieures ; on les recouvre chacune séparément d'une bonne couche de pâte ; on les fait cuire ensuite dans un four de boulanger jusqu'à ce qu'une paille les pénètre facilement. Alors on les dépouille de la croûte qui s'est formée dessus ; on les monde des petites peaux ; on les pile , & on les passe au tamis.

Les trochisques de *scille* entrent dans la thériaque , & le vinaigre scillitique dans l'emplâtre de ciguë.

SCILLITIQUE ; adjectif des deux genres & terme de pharmacie. Qui est composé avec la scille. Voyez **SCILLE**.

SCINQUE ; substantif masculin. *Scinqueus*. Espèce de petit lézard de l'Égypte & de l'Arabie , long de neuf pouces ou environ. Sa tête , dit M. Hasselquist , est avancée , contiguë au corps , un peu convexe au sommet , & un peu aplatie par les côtés. La mâchoire supérieure est plus

longue que l'inférieure : celle-ci est triangulaire & obtuse au bout. Les narines qui sont placées au bout de la mâchoire supérieure , sont rondes & amples. La langue est pointue en forme de cœur , échancrée à sa base , d'une substance un peu épaisse & charnue ; l'ouverture de la gueule médiocre. Les dents sont courtes , égales , obtuses par le bout , & étroites par les côtés ; les yeux à la base de la tête , proche le bord du sommet ; l'orbite en forme de lance oblongue ; l'iris brune & les paupières noires ; le cou de la grosseur & de la figure du corps ; le corps est d'un ovale oblong , angulaire par le dos ; la queue qui est continue avec le corps , depuis les pieds de derrière , va toujours en rétrécissant jusqu'au bout où elle est effilée & un peu aplatie : ses quatre pieds sont égaux : les premiers sont éloignés de la base de la tête , d'un pouce , ceux de derrière sont éloignés de deux pouces & demi des premiers , & d'autant de l'extrémité de la queue : ils sont placés aux deux côtés de l'abdomen.

Ce lézard a les cuisses applaties & égales : les genoux sont placés au milieu , convexes en-dehors , & en dedans courbés en arc : il a cinq doigts fendus à chaque pied , fins , convexes par-dessus , plats par dessous , articulés & couverts d'écailles. Ceux de derrière sont un peu plus longs que les antérieurs & sans ongles.

Cet animal a la tête , le corps & les pieds couverts d'écailles : celles du sommet de la tête sont grandes , irrégulières , & en petit nombre ; le bord de la mâchoire supérieure est couvert de cinq écailles perpendiculaires , un peu larges , creuses & crenelées à leurs bords : celles du

mée des Ioniennes, & elle est encore à présent fort célèbre. Elle s'étend en longueur, du septentrion au midi, & s'élève beaucoup au-dessus de l'eau.

Les anciens habitans de cette île étoient tous Grecs avant la naissance de JÉSUS-CHRIST, & proprement Ioniens; ils avoient même que les Pélagiens qui étoient sortis de la Thessalie, étoient les premiers qui avoient conduit des colonies dans leur île & s'y étoient établis. Ils furent les seuls de tous les Ioniens qui donnèrent du secours aux habitans de Milet dans la guerre que cette ville eut à soutenir contre Aliartes, Roi de Lydie, environ six cent vingt six ans avant l'ère chrétienne. Strabon nous apprend qu'ils s'étoient rendus puissans sur la mer, & qu'ils avoient par ce moyen acquis leur liberté: de là vient que Pline nomme cette île la *libre Chio*.

Environ cinq cens ans avant la naissance de JÉSUS-CHRIST, ils envoyèrent cent vaisseaux contre la flotte de Darius, Roi des Perses, au lieu que les habitans de Lesbos ne mirent que soixante-dix vaisseaux en mer, & les habitans de Samos, soixante. Avant que le combat se donnât devant la ville de Milet, Histiazus, tyran de cette ville & beau-pere d'Aristagoras s'enfuit secrètement de Perse où il étoit détenu prisonnier par Darius, & se rendit dans l'île de Chio. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il fut pris & arrêté par les habitans qui ayant conçu quelque soupçon qu'il étoit envoyé par Darius pour entreprendre quelque chose contre leur liberté, le mirent dans les fers; ils le relâchèrent au bout de quelque temps, & le conduisirent sur un

vaisseau jusqu'à la ville de Milet où les Milésiens qui avoient déjà goûté les douceurs de la liberté, ne voulurent pas le recevoir; de sorte qu'il fut contraint de repasser à Chio.

Après qu'il y eut fait quelque séjour, & qu'il eut tenté inutilement de porter ses hôtes à lui fournir quelques vaisseaux, il s'embarqua pour l'île de Lesbos où les habitans de Mitilène équipèrent en sa faveur huit galères à trois rangs avec lesquelles il cingla du côté de Byzance. Il surprit sur la route les vaisseaux marchands des Ioniens qui venoient de la mer Noire, & il s'en empara, à la réserve de ceux qui voulurent se ranger de son parti. Cependant ayant eu connoissance du succès qu'avoit eu le combat qui s'étoit donné devant la ville de Milet, il commit la conduite des affaires de l'Hellespont à Bisalte d'Abydène, fils d'Allophanes, & fit voile vers l'île de Chio dont il ravagea toute la campagne, tuant ce qui se présentoit devant lui, parce que la garnison qui étoit dans la ville ne vouloit pas le recevoir. Mais quand il eut saccagé la campagne, il ne lui fut pas difficile de soumettre le reste qui étoit déjà assez abattu du mauvais succès du combat naval.

Hérodote rapporte que les habitans de Chios avoient été comme avertis de ces malheurs par deux signes considérables qui avoient précédé leur ruine, & en avoient été comme les avant-coureurs; l'un de ces signes étoit que d'une troupe de cent jeunes hommes qu'ils avoient envoyés à Delphes, il n'en étoit revenu que deux, les autres étant tous morts de la peste dans le voyage. L'autre signe étoit que dans la ville de Chio le toit de la maison où

qui les réduisit à une telle extrémité, qu'ils furent contraints, pour y satisfaire, de vendre les ornemens de leurs temples & les bijoux de leurs femmes. Ils n'en furent pas quittes pour cela ; Zénobius prétextant qu'il manquait quelque chose à la somme, embarqua les hommes à part dans des vaisseaux, & les femmes avec les enfans dans d'autres, & les fit conduire vers le Roi Mithridate, divisant leurs terres & leur pays entre les habitans du royaume de Pont.

Mais les habitans de la ville d'Héraclée qui avoient toujours entretenu une étroite amitié avec ceux de Chio, ayant appris cette nouvelle, mirent à la voile & attaquèrent au passage & à la vue du port d'Héraclée, les vaisseaux qui menaient ces insulaires prisonniers, & les ayant trouvés mal pourvus de troupes pour les défendre, ils les emmenèrent sans résistance dans leur ville. Le Dictateur Sylla ayant fait la paix avec Mithridate, environ quatre-vingts ans avant la naissance de Jésus-CHRIST, remit en liberté les habitans de Chios, & divers autres peuples, en reconnaissance du secours qu'ils avoient donné aux Romains.

Ces Insulaires devenus alliés du peuple Romain, demeurèrent en paix sous sa protection & sous celle des Empereurs Grecs jusqu'au temps de l'Empereur Manuel Comnène qui ayant maltraité les Européens qui alloient en pèlerinage à la Terre Sainte, perdit l'île de Chios que lui enlevèrent les Vénitiens; elle revint au bout de quelque temps sous la domination des Empereurs de Constantinople qui, quelques années après, l'engagèrent à un seigneur Européen fort riche, &

Tome XXVI,

qui n'étoit point Grec. Michel Paléologue, Empereur de Grece, fit depuis présent de cette île aux Génois, en reconnaissance du secours qu'ils lui avoient donné en plusieurs occasions. Il ne les en mit pourtant pas en possession, parce qu'un Seigneur nommé Martin qui la possédait comme héritier de ceux à qui les prédécesseurs de Michel Paléologue l'avoient engagée, y demeurait alors.

Andronic Paléologue le jeune ne laissa pas néanmoins d'en chasser ce Seigneur Martin, & se mit lui-même en possession de l'île, ou plutôt les Génois s'en emparèrent du consentement de ce Prince, avec une flotte considérable & moyennant une grosse somme qu'ils lui avoient donnée; d'autres disent qu'Andronic Paléologue la donna aux Génois en récompense du secours qu'il en avoit reçu contre les Vénitiens en 1216. Quoi qu'il en soit, elle passa sous la puissance des Génois à titre de seigneurie: son gouvernement tomba aux Maunèses, premiers nobles de la maison Justiniani, qui achetèrent cette île de la république de Gènes. Cette maison en jouit l'espace de deux cens ans; mais le Sultan Selim s'empara de Scio en 1566, & les Vénitiens firent de vains efforts en 1694 pour en déposséder le Grand Seigneur.

Cette île a produit anciennement des hommes illustres dans le nombre desquels sont Théopompe l'historien, & Théocrite le Sophiste qui ont écrit l'un & l'autre sur la politique: elle fut aussi dans le dernier siècle la patrie d'Allazi, en latin *Allatius* (Léon) homme d'une grande érudition. Il vint en Italie dès son enfance, & mourut à Rome en 1669, à 83 ans. Il est connu par

M

plusieurs ouvrages sur les temples, les livres ecclésiastiques des Grecs, & par celui qu'il a fait pour prouver qu'Homère étoit son ancien compatriote.

L'île de Scio peut avoir cent vingt milles de tour, & c'est à peu près la circonférence que lui donne Strabon. La ville de Scio est vers le milieu de l'île, à l'est, sur le bord de la mer. Cette ville est grande, riante, mieux bâtie que les autres du levant, mais mal percée & pavée de cailloux comme les villes de Provence. Le port de Scio n'est présentement qu'un méchant mole, ouvrage des Génois formé par une jetée à fleur d'eau.

A l'égard de la campagne, le pays ne manque que de grains, mais c'est manquer de la principale denrée, & c'est pourquoi les Princes Chrétiens ne pourroient conserver long-temps cette île s'ils étoient en guerre avec les Turcs. Les denrées de cette île sont la soie, la laine, les figues, le mastic & du vin très-estimé, comme autrefois.

Un Cadi gouverne tout le pays en temps de paix : pendant la guerre on y envoie un Bacha pour commander les troupes. Le Cadi de Scio est du premier rang, & c'est le Mufti de Constantinople qui le nomme. La porte envoie encore dans l'île un Janissaire Aga commandant environ cent cinquante Janissaires en temps de paix, & le double pendant la guerre. On compte dans Scio six mille Turcs, cinquante mille Grecs, & seulement trois mille Latins. Le séjour de Scio est fort agréable ; on y fait bonne chère, & toutes sortes de gibiers y abondent. Les femmes y ont plus de politesse & de propreté que dans

les autres villes du levant. L'Évêque Grec est fort riche ; les Monastères grecs jouissent aussi dans cette île de gros revenus ; mais les Prêtres Larins au nombre d'une vingtaine, sont fort pauvres. Les Religieuses ne sont point cloîtrées dans cette île non plus que dans le reste du Levant.

SCIOGRAPHIE ; substantif féminin & terme d'Architecture. Représentation de l'intérieur d'un bâtiment.

SCIOLI ; ville d'Italie en Sicile, dans la vallée de Noto, à dix milles, ouest, de Noto.

SCIOMANCIE ; substantif féminin. Espèce de divination qui consistoit à évoquer les ames des morts, pour apprendre d'eux l'avenir. Ce fut par la *sciomancie* que la Pythonisse d'Endor évoqua l'ombre de Samuel, lorsque Saül vint la consulter sur l'événement de la bataille qu'il alloit livrer aux Philistins.

SCION ; substantif masculin. Petit brin, petit rejeton tendre & pliable d'un arbre, d'un arbrisseau. *Un scion d'osier. Un scion de mûrier.*

SCIOPIUS, (Gaspard) né dans le Palatinat en 1576, étudia dans l'Université de sa patrie, avec tant de succès, qu'à l'âge de 16 ans il avoit déjà la réputation d'un bon Auteur. Son cœur ne répondit pas à son esprit. Naturellement emporté & méchant, il abjura la religion Protestante, & se fit Catholique vers l'an 1599, mais sans changer de caractère. Il devint l'*Attila* des Auteurs. Il avoit tout ce qu'il falloit pour jouer ce rôle ; une mémoire extraordinaire, une profonde littérature, & une présomption démesurée. Les mots injurieux de toutes les langues lui étoient connus, & venoient d'abord sur ses lèvres. Il

joignoit à cette belle érudition une ignorance complete des usages du monde ; il n'avoit ni décence dans la société, ni respect pour les Puissances ; c'étoit un frénétique d'une espèce nouvelle, débitant de sang froid les calomnies les plus atroces, un vrai fléau du genre humain. *Joseph Scaliger* fut surtout l'objet de sa fureur & de ses satyres. Ce Savant ayant donné l'histoire de sa famille, alliée selon lui à des Princes, *Scioppius* détruisit toutes les prétentions de *Scaliger*, qui à son tour découvrit toutes les taches de la famille de son Adversaire. Son libelle intitulé, *la vie & les parens de Gaspard Scioppius*, nous apprend la généalogie de ce certèbre de la littérature. *Scioppius* eut pour père un homme qui fut successivement fossoyeur, garçon libraire, colporteur, soldat, meunier, enfin brasseur de bière. Nous voyons que la femme & la fille de cet Ecrivain, étoient des personnes sans mœurs. La femme long-temps entretenue, & délaissée enfin par un homme débauché qu'elle avoit suivi en Hongrie, fut obligée de revenir avec son mari qui la traita durement, jusqu'à la condamner aux plus viles occupations de servante. La fille aussi dérégulée que la mère, après la fuite d'un mari scélerat qu'on alloit faire brûler pour un crime infâme, exerça la profession de courtisane. Elle poussa si loin le scandale, qu'elle fut mise en prison, & qu'elle ne put échapper que par la fuite à la sévérité des lois. Tant d'horreurs publiées sur la famille de *Scioppius*, ne lui semblèrent qu'une invitation à mieux faire. Il ramassa toutes les médisances, toutes les calomnies répandues contre *Scaliger*, & il en fit un gros volume,

sous lequel il voulut l'écraser. Le libelle étoit d'une force si terrible, qu'on n'en avoit pas encore vu de pareil. *Baillet* dit que *Scioppius* y passa les bornes d'un correcteur de *College*, & d'un exécuteur de la haute Justice. Personne n'entendoit comme lui les représailles. Il traita avec le dernier mépris *Jacques I*, Roi d'Angleterre, & ses deux plus zélés partisans, *Casaubon* & du *Plessis-Mornai*, parcequ'ils l'avoient contredit sur un point d'érudition. On fit brûler publiquement ses satyres à Londres. Son effigie fut pendue dans une comédie représentée devant le Monarque, qui lui fit donner des coups de bâton par le moyen de son Ambassadeur en Espagne. Dans ses démêlés avec les Jésuites, il publia contre la Société plus de trente libelles diffamatoires dont on a la liste. Ce qui surprendra davantage, c'est que, dans un endroit où il se déchaîne le plus contre les Jésuites, il met son nom au bas avec de grandes marques de piété. *Moi Gaspard Scioppius, déjà sur le bord de ma tombe, & prêt à paroître devant le Tribunal de Jésus-CHRIST pour lui rendre compte de mes œuvres.* Ce misérable mourut en 1649, à 74 ans, à Padoue, la seule retraite qui lui restât contre la multitude d'ennemis qu'il s'étoit faits. On a de lui plusieurs ouvrages, dans lesquels on remarque de la littérature & quelque esprit ; les principaux sont, 1°. *Verisimilium libri IV* ; 2°. *Commentarium de arte critica* ; 3°. *De sua ad catholicos migratione* ; 4°. *Notationes critica in Phadrum, &c.* ; 5°. *Suspecturum lectionum libri V* ; 6°. *Classicum belli sacri & collyrium regium, &c.*

SCIOPTIQUE ; adjectif. Il se dit

CHRIST. Ce Prince lui fit proposer des conditions de paix, peu avantageuses à la République, mais flatteuses pour lui. Il lui proposoit de rendre sans rançon son fils encore jeune, pris au commencement de la guerre; & il lui offroit de partager avec lui les revenus de son Royaume. *Scipion*, sensible à cette offre, mais plus sensible encore aux intérêts de la République, lui fit une réponse digne de lui & des Romains. Ce grand homme revenu à Rome après qu'*Antiochus* se fut soumis aux conditions qu'on voulut, y trouva l'envie acharnée contre lui. Il fut traduit devant le peuple par les deux *Petilius*. Ces Tribuns, à l'instigation de *Caton*, qui, selon l'expression de *Tite-Live*, ne cessoit d'aboyer après le grand *Scipion*, l'accusèrent de péculat. Ils prétendirent qu'il avoit tiré de grandes sommes d'*Antiochus*, pour lui faire accorder une paix avantageuse. Il fallut que le vainqueur d'*Annibal*, de *Syphax* & de *Carthage*, qu'un homme à qui les Romains avoient offert de le créer Consul & Dictateur perpétuel, se réduisit à soutenir le triste rôle d'accusé. Il le fit avec cette grandeur d'ame qui caractérisoit toutes ses actions. Comme ses accusateurs, faute de preuve, se répandoient en reproches contre lui, il se contenta le premier jour de faire le récit de ses exploits & de ses services; défense ordinaire aux illustres accusés: elle fut reçue avec un applaudissement universel: le second jour fut encore plus glorieux pour lui: *Tribuns du Peuple*, dit-il, & vous, *Citoyens*, c'est à pareil jour que j'ai vaincu *Annibal*, & les *Carthaginois*: Venez Romains, allons au Capitole rendre aux dieux de so-

lennelles actions de grâces. On le suivit en effet, & les Tribuns restèrent seuls avec le Crieur qu'ils avoient amené pour citer l'accusé. L'affaire fut agitée une troisième fois, mais *Scipion* n'étoit plus à Rome. Il s'étoit retiré à sa maison de campagne à *Literne*, où, à l'exemple des anciens Romains, il cultivoit la terre de ses mains victorieuses. Il y mourut peu de temps après, l'an de Rome 574, le 180 avant JÉSUS-CHRIST, avec la réputation d'un Général qui joignoit à de grandes vues une exécution prompte. Ses vertus égaloient son courage. On fait le rare exemple de continence qu'il donna pendant la guerre d'Espagne. Après la prise de *Carthage la Neuve*, ses soldats lui amenèrent une jeune Espagnole trouvée dans la ville. Sa beauté surpassoit l'éclat de sa naissance, & elle étoit éperduement aimée d'un Prince Celtibérien, nommé *Allucius*, auquel elle étoit fiancée. *Scipion* vit sa belle prisonnière, l'admira & la remit entre les mains de son père & de son amant; il est certain cependant que ce grand homme eut de la passion pour les femmes; mais sans doute il en eut beaucoup plus pour la gloire & pour la vertu. Après la défaite du Roi *Syphax*, voyant *Massinissa* le livrer à un amour hors de saison pour *Sophonisbe*, sa prisonnière, *Scipion* le prit à l'écart & lui dit: « croyez-
» moi, nous n'avons point tant à
» craindre pour notre âge, des
» ennemis armés, que des passions
» qui nous assiègent de toutes parts.
» Celui qui par sa sagesse a su leur
» mettre un frein & les dompter,
» s'est acquis en vérité beaucoup
» plus d'honneur, & a remporté
» une victoire plus glorieuse que

ayant brigué la charge d'Edile, on le désigna Consul, l'an de Rome 606, le 148 avant JÉSUS-CHRIST, quoiqu'il n'eût pas l'âge pour cette charge. Il fut comme son aïeul adoptif, chargé de la guerre d'Afrique, avec la permission de choisir son collègue; & par un nouveau trait de ressemblance entr'eux, il se fit accompagner dans ces expéditions par *Lelius*, son intime ami, fils de cet autre *Lelius* qui avoit autrefois si bien secondé la valeur du grand *Scipion*. Le Général Romain trouva le siège de Carthage moins avancé qu'il ne l'étoit à la fin de la première campagne. Les lignes des Assiégés n'étoient pas assez resserrées; pour remédier à ce défaut il établit son camp sur une langue qui formoit une communication entre les terres & la presqu'île dans laquelle Carthage étoit située. Par ce moyen il ôtoit aux Assiégés toute espérance de recevoir des vivres de ce côté-là; mais ils pouvoient en faire venir par la mer, attendu que les vaisseaux Romains n'osoient s'approcher jusqu'à la portée des machines de guerre qui les auroient accablés. *Scipion* leur enleva cette dernière ressource, en faisant fermer l'entrée de leur port par une longue & large digue de pierre; cette digue avoit vingt-quatre pieds de long par le haut, & quatre-vingt-douze par la base, travail immense & presque inconcevable. Les Carthaginois cependant en firent un encore plus surprenant. Leur ville contenoit sept cent mille habitans, qui tous à l'envi, hommes, femmes & enfans, s'employèrent à creuser un nouveau port, & à construire une flotte. Les Romains eurent tout lieu d'être surpris, lorsque du milieu

des Dunes ils virent sortir cinquante galères qui s'avançoient en bel ordre, toutes prêtes à livrer bataille, & à soutenir les convois qu'on leur amèneroit. On croit que les Carthaginois firent une grande faute de ne point attaquer les vaisseaux Romains dans cette première surprise; ils ne donnèrent bataille que trois jours après, & elle ne fut pas à leur avantage. Le Consul s'empara d'une terrasse qui dominoit la ville du côté de la mer, s'y retrancha, & y établit quatre mille soldats pour y passer l'hiver. La suite de ces manœuvres fut la prise de Carthage; *Scipion* répandit des larmes sur les cendres de cette ville. De retour à Rome, il eut les honneurs du triomphe, & se rendit propre le surnom d'*Africain*, qu'il portoit déjà par droit de succession. Le Consulat lui fut décerné pour la seconde fois, l'an de Rome 620, le 134 avant JÉSUS-CHRIST, il l'avoit été la première fois pour aller détruire Carthage; il le fut, celle-ci pour aller détruire Numance. Il eut le bonheur de la prendre & d'obtenir un second triomphe & le nom de *Numantin*. Quelque temps après ayant aspiré à la dictature, les Triumvirs le firent étrangler dans son lit. Ainsi périt le second *Africain*, qui égala ou même surpassa le vainqueur d'*Annibal* par sa valeur, par ses vues, par son zèle pour la discipline militaire, par son amour pour la patrie. Il cultiva comme lui les lettres dans le tumulte des camps, & servit d'exemple aux soldats par les vertus d'un particulier, & aux capitaines, par les qualités d'un général. On ne fit point d'information contre sa mort, parceque, dit *Plutarque*, le peuple appréhendoit que si on approfondis-

Soit cet affaire, *Caius-Gracchus* ne se trouvât coupable : on cite plusieurs traits honorables à sa mémoire. Après la mort de *Paul-Emile*, *Scipion* fut héritier avec son frère *Fabius* : mais voyant qu'il avoit moins de bien que lui, il lui abandonna tout l'héritage qui étoit estimé plus de soixante talens. Cette action étoit belle, mais il donna une marque plus éclatante encore de son bon cœur. *Fabius* ayant dessein de donner le spectacle des Gladiateurs aux funérailles de son père, & ne pouvant aisément soutenir cette dépense, *Scipion* lui fournit pour cela la moitié de son bien. *Papiria*, mere de ces illustres frères, étant morte quelque temps après, *Scipion* laissa toute sa succession à ses sœurs, quoiqu'elles ne pussent y prétendre aucune part selon les lois. Ce grand homme avoit senti de bonne heure l'importance du danger où les richesses excessives exposeroient sa patrie. Célébrant le lustre en qualité de censeur, le greffier dans le sacrifice ordinaire en ce jour solennel, lui dictoit le vœu par lequel on conjuroit les dieux de rendre les affaires du peuple Romain meilleures & plus brillantes : elles le sont assez, dit-il, & je les prie de les conserver toujours en ce même état. Il fit aussi-tôt changer le vœu de cette manière : les censeurs par respect s'en servirent depuis dans la cérémonie des lustres.

SCIRES ; voyez SCIÉRIES.

SCIRO, ou SCYROS ; île de l'Archipel, à l'orient de Metelin, & au nord-est de Négrepont. Elle est à sept lieues de cette dernière île, à seize de Metelin, & à sept de Scopelo. Elle s'étend en longueur du

septentrion au midi, & a environ soixante milles de circuit. On lui donne à peu près la figure d'un triangle ; & quoiqu'escarpée, elle est agréable, & assez cultivée pour le peu de monde qu'elle renferme, car on n'y compte pas plus de trois cens familles de Chrétiens grecs, lesquelles s'appliquent à la culture des vignes qui leur produit de fort bon vin.

Le port de *Scyros*, est un des meilleurs de toutes les îles de Grèce, capable de contenir une grande armée, & où l'on peut mouiller presque partout. Il regarde le sud-ouest, & quand on en approche, on découvre dans les terres une profonde vallée, qui fait paroître l'île comme s'il y en avoit deux.

On nourrit beaucoup de chèvres dans cette île, & l'on y fait d'excellens fromages de leur lait mêlé avec celui de brebis.

Les Pélasgiens & les Cariens furent les premiers habitans de *Scyros* ; mais cette île n'est connue dans l'Histoire que depuis le règne de Lycomède, qui en étoit le maître, lorsque *Thésée*, Roi d'Athènes, s'y retira, pour y jouir des biens de son père. *Thésée* non-seulement en demanda la restitution, mais il sollicita du secours auprès du Roi, contre les Athéniens : cependant Lycomède, soit qu'il appréhendât le génie de ce grand homme, ou qu'il ne voulût pas se brouiller avec *Mnesthée* qui l'avoit obligé de quitter Athènes, conduisit *Thésée* sur un rocher, sous prétexte de lui faire voir la succession de son père, & l'Histoire dit qu'il l'en fit précipiter ; quelques-uns assurent que *Thésée* tomba de ce rocher en se promenant, après avoir soupé : quoi qu'il en soit,

soit, ses enfans qu'il avoit fait passer dans l'île d'Eubée, allèrent à la guerre de Troye, & régnèrent à Athènes après la mort de Mnesthée.

L'île de *Sciros* ne devint pas moins célèbre par les amours d'Achille. Thétis ayant appris que les destinées menaçoient son fils de périr à la guerre de Troye, s'avisa pour en rompre le cours, & empêcher ce jeune héros de prendre les armes, de le travestir en fille, & de le faire élever sous cet habit auprès de Deidamie, fille de Lycomède, Roi de *Sciros*.

Pallas étoit la protectrice du pays. Elle avoit un temple magnifique sur le bord de la mer dans la ville capitale, qui portoit le même nom que l'île. On voit encore, dit Tournefort, les restes de ce temple, qui consistent en quelques bords de colonnes & de corniches de marbre blanc, qu'on trouve auprès d'une Chapelle abandonnée, à gauche en entrant dans le port Saint-George. Il est vrai qu'on n'y découvre aucune inscription, mais il y a plusieurs vieux fondemens qui joints à la beauté du port, ne permettent pas de douter que la ville de *Sciros* ne fût dans cet endroit-là.

SCIROPHORION ; substantif masculin. Mois des Athéniens ainsi nommé, parceque pendant ce mois on célébroit les fêtes appelées *scires* ou *scieries*. Il répondoit à notre mois de Mai.

SCISSILE ; adjectif des deux genres. *Scissilis*. Qui peut être fendu. *L'un de plume est scissile*.

SCISSION ; substantif féminin. Séparation, division. *La scission des Etats Généraux du Royaume*.

Il se dit aussi du partage des voix
Tome XXVI.

dans les compagnies. *Il y a eu une grande scission entre les opiniâns*.

SCISSURE ; substantif féminin & terme d'Anatomie. *Scissura*. On appelle ainsi tout enfoncement des os qui loge des vaisseaux sanguins & des nerfs, comme on l'observe aux côtes.

On appelle *scissure de rivin*, une petite ouverture que laisse la membrane du tympan de l'oreille pour le passage de l'air dans la trompe d'Eustache, & de-là dans la bouche ; ce qui rend la sensation de l'ouïe plus parfaite, en ce qu'elle peut se faire en partie par la bouche.

SCIURE ; substantif féminin. Ce qui tombe du bois quand on le scie. *De la sciure de chêne*.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce *siure*.

SCLÉROPTALMIE ; substantif féminin. Espèce d'ophtalmie dans laquelle l'œil est sec, dur, rouge, douloureux & se meut difficilement : les paupières sont aussi dures, sèches, & ne s'ouvrent qu'avec peine après le sommeil.

SCLÉROTIQUE ; substantif féminin & terme d'Anatomie : on appelle ainsi la tunique qui revêt immédiatement le globe de l'œil, parce qu'elle est d'un tissu ferme, compacte & très-serré. C'est la même que l'on appelle *cornée opaque*. Il y a cependant des Anatomistes qui les distinguent, en ce que la cornée est faite par plusieurs lames couchées les unes sur les autres, au lieu que la macération fait voir que la sclérotique est un tissu qui se réduit en filets semblables à de la filasse. C'est cette membrane qui forme principalement le blanc de l'œil, & que

plusieurs Anatomistes ont appelée
innominée ou tendineuse.

SCOLARITE ; substantif féminin
& terme de Jurisprudence. Il se dit
de l'état de celui qui étudie dans
une Université. Quelquefois par
le terme *scolarité* on entend les
privilèges attachés à cet état.

Ces privilèges sont de plusieurs
sortes, tels que celui d'être dis-
pensé de la résidence pour les bé-
néfices, l'exemption du droit d'au-
baine accordée aux écoliers étran-
gers par Louis Hutin en 1315, &
autres privilèges semblables qui sont
en si grand nombre que Rebuffe en
compte jusqu'à 180.

Ces privilèges tirent leur origine
de ceux que les Empereurs avoient
accordés aux étudiants, & qu'ils
avoient coutume de confirmer dès
qu'ils étoient élevés à l'empire.

Mais quand on parle du droit ou
privilège de *scolarité* simplement,
on entend communément le droit
que les écoliers Jurés, étudiant ac-
tuellement depuis six mois dans une
Université, ont de ne pouvoir être
distracts tant en demandant qu'en
défendant, de la Jurisdiction des Ju-
ges de leurs privilèges, si ce n'est
en vertu d'actes passés avec des per-
sonnes domiciliées hors la distance
de 60 lieues de la ville où l'Univer-
sité est établie.

Ils ne peuvent néanmoins user du
droit de *scolarité* à l'égard des ces-
sions & transports qui auroient été
par eux acceptés, ni à l'égard des
saisies & arrêts faits à leur requête,
si ce n'est en la forme qui est or-
donnée pour les *committimus*.

Ceux qui ont régenté pendant 20
ans dans les Universités, jouissent
aussi du même privilège tant qu'ils
continuent de faire leur résidence
actuelle dans l'Université.

Ce privilège de *scolarité* tire
son origine des lettres de Philippe
de Valois, du 31 Mars 1340, & a
été confirmé spécialement par Louis-
XII, au mois d'Août 1498, par
François I, au mois d'Avril 1515,
par Louis XIV, au mois d'Août
1669, titre 4 des *committimus*.

Les Clercs de Procureurs ne jouis-
sent pas du privilège de *scola-
rité*.

SCOLASTIQUE ; adjectif des deux
genres. *Scholasticus*. Appartenant à
l'école. Il ne se dit guère que de ce
qui s'enseigne suivant la méthode
ordinaire de l'école. *La Théologie
scolastique. La Philosophie scolasti-
que.*

SCOLASTIQUE, se dit aussi substanti-
vement au masculin, d'un titre de
dignité qui a été en usage dans di-
vers temps, pour diverses person-
nes, & dans un sens différent.

Dès le siècle d'Auguste on don-
noit ce nom aux Rhéteurs qui s'e-
xerçoient dans leurs écoles à faire
des declamations sur toutes sortes
de sujets, afin d'enseigner à leurs
disciples l'art de parler ; & sous
Néron on l'appliqua à ceux qui
étudioient le droit & se dispoioient
à la plaidoirie. De là il passa aux
Avocats qui plaidoient dans le Bar-
reau. Socrate & Eusébe qui étoient
Avocats à Constantinople, ont eu
ce titre aussi-bien que le Juriscon-
sulte Harmenopule & plusieurs au-
tres ; ce qui montre qu'il étoit alors
affecté aux personnes qui se distin-
guoient dans la science des lois.

Depuis, quand Charlemagne eut
conçu le dessein de faire refleurir
les études ecclésiastiques, on nom-
ma *scolastiques* les premiers maî-
tres des écoles où l'on enseignoit
les lettres aux Clercs. Quelques-
uns cependant ont prétendu que par

ce terme on n'entendoit que celui qui étoit chargé de leur montrer les langues, les humanités & tout ce qu'on comprend sous le nom de *belles lettres*; mais cette occupation n'étoit pas la seule du Scolastique, il devoit encore former les sujets aux hautes sciences, telles que la Philosophie & la Théologie, ou du moins ces deux fonctions auparavant séparées, furent réunies dans la même personne: celui qu'on appelloit *scolastique*, se nomma depuis en certains lieux *écolâtre* & *théologal*, titre qui subsiste encore aujourd'hui dans la plupart des Cathédrales & autres Chapitres de Chanoines, quoiqu'il y ait long-temps qu'ils ne remplissent plus les fonctions des anciens scolastiques, surtout depuis que les Universités se sont formées, & qu'on y a fait des leçons réglées en tout genre. On peut dire que depuis le neuvième siècle jusqu'au quatorzième, les auteurs qui ont pris le titre de *scolastique*, ne l'ont porté que comme une marque de la fonction d'enseigner qu'ils avoient dans les diverses Eglises auxquelles ils étoient attachés.

SCOLASTIQUE, est aussi substantif féminin, & alors il signifie la théologie scolastique. *Il est plus savant dans la scolastique que dans la positive.*

SCOLASTIQUEMENT; adverbe. D'une manière scolastique. *Cela est écrit trop scolastiquement.*

SCOLIASTE; substantif masculin. Qui a fait des scolies sur quelque ancien auteur grec.

Nous avons plusieurs scolastes grecs anonymes des Poètes grecs, dont on ne connoît pas les temps, tels que l'Interprète anonyme de l'expédition des Argonautes d'Apollonius de Rhodes; le scoliate d'Aristophane, ceux d'Eurypide, de

Sophocle & d'Eschyle; ceux d'Hésiode, de Théocrite & de Pindare.

Thucydide, Platon & Aristote ont aussi eu leurs scolastes.

On a également des scolastes sur quelques anciens Poètes latins, comme Horace, Juvenal, Perse; mais au jugement des savans, tout ce que nous avons sous le nom de ces anciens interprètes est fort incertain, & qui plus est, fort défectueux.

SCOLIE; substantif féminin. *Scholia.*

Terme didactique. Note de Grammaire ou de critique, pour servir à l'intelligence, à l'explication des auteurs ecclésiastiques. *On estime les anciennes scholies d'Aristophane.*

SCOLIE, est aussi substantif masculin en termes de Géométrie, & signifie une remarque qui a rapport à une proposition précédente.

Souvent après avoir démontré une proposition, on enseigne dans une scolie une autre manière de la démontrer; ou bien on donne quelques avis nécessaires pour tenir le lecteur en garde contre la méprise: ou enfin on fait voir quelque application de la proposition qu'on vient de démontrer. M. Volf a donné par forme de scolie, dans ses élémens de mathématique, beaucoup de méthodes utiles, des discussions historiques, des descriptions d'instrumens, &c.

SCOLOPAX; substantif masculin.

Nom d'un beau serpent d'Arabie. Le mâle présente une tête admirable par le superbe appareil de ses grandes écailles jaunes accompagnées d'autres petites écailles blanches & rouges: son cou est orné d'un collier jaune: le reste du corps est marqueté d'un mélange de taches singulières, de différentes grandeurs, à plusieurs angles inégaux, & qui

semblent former comme des espèces de caractères. Il a sous ces taches des écailles argentines, brillantes, mêlées d'autres écailles rembrunies de figures irrégulières qui se perdent, pour ainsi-dire, dans les premières. La femelle, quoique d'une couleur semblable à son mâle, est inférieure pour la variété & la beauté de sa parure.

SCOLOPENDRE ; substantif féminin. *Scolopendra*. Nom donné à un genre d'insectes que divers Naturalistes appellent *mille-pieds*, à cause du grand nombre de pattes qu'on leur remarque. Il ne faut pas confondre les véritables scolopendres avec les jules : les scolopendres ont le corps long & aplati, leurs antennes sont filiformes & composées d'un grand nombre d'anneaux courts. On ne voit aucune distinction entre le ventre & le corselet de ces insectes. Tout leur corps est composé d'anneaux plus ou moins nombreux. De dessous chaque anneau partent ordinairement quatre pattes, deux de chaque côté. Dans ce genre d'insectes il y en a qui n'ont que vingt-quatre pattes, comme la scolopendre à pinceau ; d'autres ont vingt-huit pattes, d'autres trente, d'autres soixante, d'autres cent quarante, d'autres cent quarante-quatre. Parmi les scolopendres il y en a de malfaisantes, c'est-à-dire, dont la morsure est un peu venimeuse & produit quelque enflure.

Les scolopendres se trouvent sous les pierres & dans les trous de murailles humides. Ces insectes qui muent & se dépouillent de leur peau crustacée, courent fort vite, & en marchant ils serpentent & forment souvent des sinuosités avec leur corps qui pendant la nuit est souvent phosphorique. Les scolopendres ont

une propriété singulière, en ce qu'étant jeunes, elles ont moins d'anneaux & moins de pattes qu'elles n'en doivent avoir par la suite. On fait que la mer & les pays étrangers fournissent un grand nombre de scolopendres. Les cabinets des curieux en font voir de monstrueuses qui se trouvent dans les pays chauds.

On appelle *scolopendre de mer*, un insecte auquel on donne en Normandie le nom de *taupe de mer*. Il a une conformation très particulière & une forme ovale ; son corps est plus large au milieu qu'aux extrémités ; la partie postérieure se termine en pointe, l'abdomen est sillonné par des rugosités & couvert de poils fins & soyeux. Il y a sur chaque côté du corps vingt-huit appendices terminées chacune par une aigrette de poils roides ; on croit que ces appendices servent au mouvement progressif de cet animal en faisant les fonctions de nageoires ; quand les aigrettes de la scolopendre sont hérissées, elle a quelque ressemblance avec un porc-épic ; la couleur de ces aigrettes n'est pas la même dans tous les individus ; dans les uns elles sont d'un noir luisant ou d'une belle couleur d'or, & dans d'autres elles ont une belle couleur verte. La bouche se trouve dans la partie antérieure du corps qui est terminée par une appendice ressemblante aux barbes de certains poissons. Le dos est plus convexe que le ventre, & couvert de tubercules plus petits que les appendices des côtés, & hérissés de poils dont les uns sont roides & les autres lanugineux. La peau du dos est fort ample & n'a aucune adhérence avec les parties qu'elle recouvre ; il y a de chaque côté du corps un grand

nombre de petits trous qui s'ouvrent au dehors, entre les appendices latérales, & qui donnent à l'eau un libre passage en tout sens par le moyen de la contraction & de la dilatation alternative de cette peau. Cet insecte se grossit beaucoup hors de l'eau en dilatant la peau du dos; alors il remplit d'air la cavité que forme cette dilatation, & il surnage aisément; s'il contracte ensuite cette peau, l'air sort, la peau s'affaisse, & l'animal s'enfonce dans l'eau.

SCOLOPENDRE, est encore le nom d'une plante médicinale qu'on appelle autrement *langue de cerf*. Voy. ce mot.

SCOLOPOMACHÉRION; substantif masculin & terme de Chirurgie. Sorte de scalpel ou de bistouri allongé comme le bec d'une bécasse un peu recourbé, d'où il a pris son nom. Ce bistouri est terminé par un petit bouton pour la dilatation de la plaie de la poitrine, crainte de blesser le poumon. Scaller en donne la figure dans son arsenal de chirurgie.

SCOPAS, Architecte & Sculpteur de l'île de Paros, vivoit vers l'an 430 avant JÉSUS-CHRIST. Il travailla au fameux mausolée qu'Artemise fit ériger à son mari dans la ville d'Halicarnasse. Il fit aussi à Ephèse une colonne célèbre par les beautés dont ce savant Artiste l'avoit enrichi. Mais parmi ses ouvrages on fait surtout mention d'une *Venus* qui fut transportée à Rome, & qui n'étoit pas un des moindres ornemens de cette grande ville.

SCOPELO; île de l'Archipel, à sept lieues, nord, de Négrepont, à l'entrée du golfe Salonique. Elle a environ quatre lieues de longueur

& deux de largeur. Elle est très-fertile sur-tout en excellent vin.

SCORBUT; substantif masculin.

Scorbutus morbus. Sorte de maladie contagieuse qui corrompt la masse du sang, & qui règne fréquemment dans la plupart des pays septentrionaux, ainsi que dans les lieux bas & humides: elle est commune parmi les marins, les soldats & les gens du bas peuple, qui se nourrissent d'alimens grossiers, qui respirent un mauvais air, & manquent des choses les plus nécessaires à la vie. Cependant ceux qui vivent le plus délicatement, & les enfans de tous les états n'en sont pas exempts. Les gens de lettres y sont fort sujets: elle est aussi la suite des grandes maladies, sur-tout après un long usage du mercure, ainsi que de la tristesse & de la mélancolie, inséparables de l'affection hypochondriaque, dont le scorbut passe pour le dernier degré, quoiqu'il en soit souvent indépendant, sur-tout lorsque la contagion, ou d'autres causes accidentelles y donnent lieu. Ceux enfin qui l'ont déjà éprouvé doivent en craindre le retour.

Outre les principaux signes du scorbut, tirés de l'état de la bouche, des taches, de la pesanteur des jambes, & des douleurs vagues & lancinantes, il y en a une infinité d'autres, tels que les suivans: la tristesse paroît inséparable de cet état: plusieurs ont des douleurs de tête très-vives; d'autres ont des vertiges, des alternatives d'assoupissement & d'insomnie, des faiblesses, des engourdissemens & des tremblemens. Le visage, dans cette maladie, est communément pâle & bouffi; la bouche est puante; les dents sont vacillantes; les gencives saignantes, gonflées & débordant

sur les dents, livides, ulcérées & putrides : la salive infectée coule souvent abondamment par la dé-mangeaison & l'érosion de la bouche. Le pouls, dans ces circonstances, est lent, inégal, & souvent fébrile ; mais la fièvre n'a aucun type ; les taches qui l'accompagnent, sont prises par quelques ignorans pour le pourpre-malin ; elles disparaissent pourtant bientôt par l'action de la fièvre, qui est sujette à beaucoup de vicissitudes, & souvent accompagnée de vertige, d'anxiété, & autres symptômes : cette fièvre, qu'on peut nommer *scorbutique*, n'est pas de durée ; mais elle a des retours fréquens, & suit quelquefois la marche des intermittentes irrégulières. La pourriture de la bouche peut se communiquer au poumon, & ajouter à la première féridité l'haleine puante ; plusieurs sont sujets aux syncopes, aux palpitations, & au resserrement de la poitrine ; on ressent des douleurs au sternum, ou au côté, imitant la pleurésie. Les rors & même le hoquet, sont assez fréquens ; on a, mais rarement, de la peine à avaler, tant les solides que les liquides, qui refluent de l'œsophage. La région de l'estomac, & même tout le ventre, se gonflent après le repas, on sent une douleur gravative vers la rate, des douleurs d'entrailles habituelles, & la colique la plus vive, qui fait rentrer quelquefois le nombril : elle imite souvent la néphrétique, & est suivie de la paralysie, ainsi qu'il arrive à la colique, qu'on appelle *du Poitou*. Les malades se plaignent de douleurs lancinantes & atroces aux hypochondres : le cours de ventre putride, & quelquefois dysentérique, rend leur état plus fâcheux : ils rendent des usines

briquetées, huileuses & fétides ; & leurs sueurs affectent souvent l'odorat.

Dans cet état, les douleurs vagues aux extrémités, sur-tout aux jambes, sont très-communes : elles se renforcent pendant la nuit, ainsi que les vénériennes ; elles sont encore plus vives pendant la fièvre : il a plu à quelques écrivains de leur donner le nom de *goutte vague scorbutique* ; d'autres les ont rapportées au rhumatisme, avec aussi peu de fondement. On perd souvent l'usage des jambes, tant par la faiblesse & le gonflement du genou, que par le retirement des tendons fléchisseurs ; le premier accident est familier aux enfans : on entend chez plusieurs un craquement dans les articulations, même des vertèbres. Il est rare qu'on n'ait pas dans cet état, des taches rouges ou pourprées, livides ou noires, depuis la forme des pétéchiales, jusqu'à la grandeur de la paume de la main ; elles sont souvent beaucoup plus grandes aux jambes : le visage & les mains en sont exempts. Les pustules à la peau sont aussi assez communes, sur-tout parmi les enfans, comme les demangeaisons parmi les vieillards. On voit encore de petites tumeurs indolentes, & des éré-sipèles, dont le retour est fréquent ; des ulcères aux jambes, très-rebelles, qui ne rendent que de la sanie, & produisent des chairs baveuses ; la gangrène aux orteils, &c. Il survient quelquefois des hémorrhagies, tant des ulcères, que du nez, de la bouche, de l'estomac, des intestins, &c. qu'on a souvent beaucoup de peine à arrêter. Il faut remarquer que le sang que les malades perdent, ou qu'on leur tire par la saignée, est livide, verdâtre ou

noirâtre, & qu'on a de la peine à laver le linge qui en est taché.

Tels sont les signes qui caractérisent le scorbut, ou si l'on veut, les symptômes qui l'accompagnent : il est aisé de s'apercevoir que les uns & les autres diffèrent peu de ceux de la vérole ; d'où il faut conclure qu'il est souvent difficile dans la pratique, de distinguer ces deux maladies ; & l'on ne fait que trop, que les plus experts y sont quelquefois très-embarrassés. Cependant on peut y parvenir, non-seulement par l'examen des choses qui ont précédé, mais encore par l'inspection de la bouche, différemment affectée dans l'une & l'autre maladie : nous avons dit que le scorbut attaquoit les dents & les gencives ; la vérole se jette au contraire, sur la lèvre, les amygdales & le palais : d'ailleurs il est aisé d'observer que les douleurs des scorbutiques sont plus vagues & moins profondes que celles de la vérole ; que le ventre dans le scorbut, est toujours plus ou moins affecté, au lieu que la vérole attaque ordinairement la tête & les extrémités, & qu'enfin les ulcères scorbutiques sont plus humides que les vérolés ; mais l'embarras est plus grand, comme on le pense bien, lorsque les deux maladies se rencontrent dans le même sujet ; ce qui n'est que trop commun.

Le scorbut est d'autant plus difficile à guérir qu'il est invétéré, ou compliqué par la vérole. On le dompte sans peine, lorsqu'il est venu par la mer, ou tout autre accident ; mais il est incomparablement plus rebelle, s'il est héréditaire, ou la suite du tempérament, comme celle des affections mélancoliques & hystériques. Les taches, pourvu qu'elles ne soient pas livi-

des & noires, sont regardées comme favorables ; les hémorrhagies sont aussi réputées avantageuses. L'oppression est un symptôme des plus redoutables : le cours de ventre est à craindre, quoiqu'on prétende qu'il a terminé quelquefois heureusement la maladie : les douleurs d'entrailles vives & continues, menacent les intestins de sphacèle. Le scorbut peut jeter dans l'hydropisie, l'atrophie, la phthisie, l'apoplexie, la paralysie, les convulsions & même l'épilepsie. Les tumeurs, dont l'accroissement & le décroissement sont subits, menacent de la paralyse : les ulcères scorbutiques sont rebelles : on a beaucoup de peine à remédier à la contraction des genoux : la disposition à la gangrene, déjà manifeste, est difficile à changer : les scorbutiques en fin qui ont des syncopes fréquentes, meurent subitement.

S'il falloit parler de tous les remèdes que les auteurs ont proposés, ou que les symptômes innombrables de cette maladie demandent, il n'y en auroit presque aucun qui ne pût trouver ici sa place. Tout le monde connoît le cresson, le cochlearia & les autres anti-scorbutiques, dont toutes les matières médicales font mention. Ils méritent, à juste titre, le nom de *spécifiques* ; mais ils ne sont pas toujours employés avec succès : plusieurs n'en peuvent pas même supporter l'usage, qui poussé trop loin, les jette dans la fièvre lente, la phthisie, le marasme, &c. de sorte qu'on est obligé de recourir à d'autres moyens ; tels sont les délayans, ou l'eau prise en quantité, les tempérans, le tartre vitriolé, les nitreux, sur-tout dans le cas d'hémorrhagie ; la bardane, la patience, les chicoracées, la fume-

terre, les amers, & sur-tout le régime. Les acides végétaux, comme le suc de limon & autres, sont non-seulement propres à attaquer cette maladie; mais ils en sont encore les meilleurs préservatifs, ainsi qu'on l'éprouve tous les jours sur la mer. On a vu aussi des guérisons par la seule oseille prise comme aliment, pendant long-temps. Le diaphorétique minéral, l'anti-herpétique de Potérius, le sel volatil de Succin, l'esprit de sel ammoniac, & l'elixir de propriété, ont été employés quelquefois heureusement: les diaphorétiques sur-tout sont utiles pour les douleurs & les exanthèmes. On vante beaucoup l'eau de Goudron; mais on fait un plus grand usage des bourgeons ou des tendres sommités du sapin. Les martiaux peuvent être donnés après les autres remèdes; mais on a remarqué qu'ils ne réussissent pas, lorsque les viscères étoient engorgés. On fait encore un bon usage des eaux minérales froides, du lait, du petit-lait, &c. on ne sauroit se passer, dans ce traitement, des purgatifs; mais on doit choisir les plus doux, & en modérer l'usage.

Le quinquina produit souvent de bons effets; mais on doit en user aussi avec beaucoup de circonspection, parcequ'on a remarqué que le long usage de cette écorce dans les fièvres intermittentes, avoit jeté quelquefois dans l'affection scorbutique ceux qui n'en avoient eu auparavant aucune atteinte; ce qui, à la vérité, peut être autant rapporté à la fièvre qu'au quinquina; mais il est toujours vrai de dire que ce remède ne les en a pas garantis. L'usage des calmans est encore très-dangereux; ils ne doivent être employés qu'avec beaucoup de

réserve, & pour peu de temps, dans le seul cas où la violence des douleurs & les insomnies opiniâtres l'exigent. La saignée ne convient en aucune manière à cette maladie; mais il y a des accidens qui forcent d'en user. Le mercure y est encore très-contraire, sur-tout lorsqu'il porte à la bouche. Quelques auteurs ont cependant prétendu avoir guéri par ce moyen le scorbut, qui avoit résisté à tous les autres secours; mais ne se sont-ils pas trompés sur le caractère de la maladie. Il en est enfin du scorbut, comme de l'affection hypochondriaque; les remèdes y sont souvent infructueux & nuisibles: on voit même tous les jours, que les malades ne se trouvent bien, qu'après les avoir abandonnés, pour se borner au seul régime soutenu par une boisson abondante, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, peut tenir lieu ici d'un grand remède. Lorsque la vérole est entrée sur le scorbut, il faut commencer par le traitement de la première, sans pourtant négliger les palliatifs du second.

Il y a peu de remèdes externes à faire pour le scorbut, si l'on en excepte les gargarismes détersifs, astringens & anti-scorbutiques, qui sont d'un très-grand usage: on y fait entrer souvent l'alun & les autres acides minéraux: plusieurs n'usent que de l'eau d'orge miellée; d'autres se contentent de mâcher du cresson ou du cochlearia. On emploie encore au même usage l'hyssope, la semence d'ancolie, les fleurs du grenadier, les roses rouges, le bois de gaïac & de lentisque, l'écorce de grenade, le camphre, le succin, le sel ammoniac, la teinture de gomme-laque & de myrthe, l'esprit de cochlearia, &c. Les baigns

bains chauds, dans le déclin de la maladie, ont été souvent utiles; les taches ne demandent aucune application; car l'expérience a fait voir plusieurs fois, que leur rentrée à l'occasion des topiques, avoit été très-fâcheuse & même mortelle. L'usage extérieur du camphre est fort recommandé, dans le cas surtout où il faut s'opposer à la gangrene; celui de la vermiculaire ou petite joubarbe, tant interne qu'externe, a produit de grands effets dans la contraction des membres. L'application chaude du sel marin a été aussi très-utile pour dégorger les jambes œdémateuses.

SCORBUTIQUE; adjectif des deux genres. Qui tient de la nature du scorbut, qui a rapport au scorbut. *Humeur scorbutique. Affection scorbutique.*

Il s'emploie aussi substantivement, pour signifier, celui, celle qui est malade du scorbut. *C'est un scorbutique.*

SCORDISQUES; (les) ancien peuple de la basse Pannonie, qui selon Ptolémée, habitoit dans la partie orientale de cette province.

Les Scordisques étoient Gaulois d'origine. Leurs pères avoient autrefois accompagné Brennus au pillage du temple de Delphes. Après l'horrible désastre qui dissipa cette armée, les débris s'en séparèrent & allèrent en diverses contrées. Une partie s'établit vers le confluent du Danube & de la Save, c'est-à-dire, dans le pays où est aujourd'hui Belgrade, & prit le nom de *Scordisques*, dont l'étymologie n'est pas connue. Leur férocité naturelle, jointe à l'âpreté du climat, & leur commerce avec les nations barbares dont ils étoient environnés, les porta à faire la guerre aux Ro-

Tome XXVI,

mains; qu'ils vainquirent sous le consulat de Caton, l'an de Rome 638. Fiers de ce succès, ils ravagèrent les provinces de l'Empire, jusqu'à la mer Adriatique; mais les généraux Romains qui succédèrent à Caton, & Scipion en particulier, remportèrent diverses victoires sur ce peuple, dont il n'est plus parlé dans la suite des tems.

SCORDIUM; voyez **GERMANDRÉE AQUATIQUE**.

SCORIE; substantif féminin. Substance terreuse ou pierreuse, &c. vitrifiée, qui nage comme une écume à la surface des métaux fondus. Les scories varient pour la forme & pour le tissu, en raison des différentes mines ou des différens métaux que l'on fait passer par la fonte; elles sont produites par les pierres, les terres, l'arsenic, le fer, le soufre, &c. qui se trouvent combinés dans la mine. Comme les métaux varient pour la pesanteur, les plus pesans tombent au fond du fourneau, & les plus légers nagent à la surface; de-là vient que souvent les scories contiennent une portion des métaux. Il y a des métaux que l'action du feu convertit promptement en chaux, ce qui arrive surtout au plomb, à l'étain, au fer, &c. alors ces métaux calcinés se mêlent avec les scories; de plus ces scories retiennent souvent une portion du métal que l'on veut obtenir par la fonte, & alors on est obligé de les refondre de nouveau, afin d'en tirer la partie métallique qui peut y être restée. Lorsque les scories sont bien vitrifiées, elles fournissent un excellent fondant pour le traitement des mines; elles font les fonctions d'un verre, & contribuent à la fusibilité de ces mines.

On appelle *scories pures*, celles

qui ne contiennent que très-peu ou point du métal que l'on a intérêt de tirer de la mine ; & *scories impures*, celles qui en ont retenu une portion. Les *scories tendres* sont celles qui se fondent aisément, telles que celles qui contiennent du plomb. Les *scories dures* sont difficiles à fondre ; de cette nature sont celles qui contiennent du fer & du soufre.

SCORIFICATION ; substantif féminin. Action de réduire en scories.

SCORIFICATOIRE ; substantif masculin. Test ou écuelle à scorifier, dont on se sert dans la coupelle en grand. *L'argille ordinaire est la meilleure matière qu'on puisse employer pour la composition des scorificatoires.*

SCORIFIÉ, ÉE ; participe passif. Voy. SCORIFIER.

SCORIFIER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Réduire en scories.

SCORPENO ; substantif masculin. Poisson de mer à nageoires épineuses, qui vit sur les rivages & dans la fange : il a la tête grosse, le corps garni d'aiguillons dangereux, une bouche grande, des dents petites & épaisses. Ce poisson a la mâchoire basse, faite en triangle bien formé. Au lieu de sourcils, on lui voit deux excroissances molles & cartilagineuses. Les ailerons sont larges & forts ; ceux qui sont près des ouies tiennent presque la moitié du corps ; ceux de dessous sont un peu plus petits ; celui qui est proche de l'anus est grand & large, soutenu d'aiguillons fort piquans ; les nageoires du dos en ont neuf bien forts ; la queue est unie. Les écailles de ce poisson ressemblent à celles des serpens. Il a quatre ouies de chaque côté ; il est de couleur rouf-

sâtre. Sa chair est dure, mais étant gardée quelque tems, elle devient tendre. Rondelet dit qu'on la mange bouillie avec le vinaigre ; lorsqu'elle est rôtie, elle n'est pas si bonne.

L'eau dans laquelle la chair de ce poisson est cuite, lâche le ventre : il est tellement garni d'aiguillons, qu'on ne peut le prendre que par la queue ; ses piqûres causent de l'inflammation & de grandes douleurs. Rondelet dit avoir souvent guéri ces piqûres, en mettant sur la plaie un surmulet fendu en deux, & le foie du scorpene même.

Il y a un autre poisson de ce genre, nommé *scorpion de mer* ou *scorpena* à Marseille, & *scrofano* à Rome. Selon Ray, il est trois ou quatre fois plus grand que le précédent : il est rouge, safrané par tout le corps, tiqueté de noir : il a plusieurs filets, sur-tout autour de la mâchoire inférieure, & quelques uns à la mâchoire supérieure, ce que n'a pas l'autre scorpion de mer. Les angles de la couverture de ses ouies sont garnis d'aiguillons. On pêche l'une & l'autre espèce de ces poissons, dans la Méditerranée, où il y en a en abondance.

SCORPIOIDES ; substantif féminin. Plante qu'on appelle autrement *chenille*. Voyez ce mot. 2

SCORPIOJELLE ; substantif féminin. Huile de scorpion. *La scorpiojelle sert à guérir les piqûres du scorpion.*

SCORPION ; substantif masculin. *Scorpio*. Espèce d'insecte venimeux qui a la figure d'une petite écrevisse. On en distingue de neuf sortes par la diversité des couleurs. Il y en a de blanchâtres, de jaunes, de noirs, de roux, de cendrés, de couleur de rouille, de verts, de

vineux, & d'obscur comme la suie.

On y remarque principalement quatre parties; savoir, la tête, la poitrine, le ventre & la queue. La tête est un peu large & saillante; elle paroît jointe & continue avec le corselet & la poitrine. On lui trouve d'abord deux yeux situés vers la partie inférieure de la tête ou de la poitrine; ces yeux sont si petits qu'à peine peut-on les apercevoir: la bouche est garnie de petits poils, munie de deux mâchoires accompagnées de deux espèces de petites ferres dentelées, qui semblent lui tenir lieu de dents pour broyer sa nourriture, & que l'animal peut tellement retirer en dedans, qu'elles deviennent entièrement imperceptibles.

Aux deux côtés de la tête on voit sortir deux bras composés chacun de quatre articulations, dont la dernière est assez grosse, contenant de forts muscles, & faite en forme de tenaille, comme l'extrémité des bras des écrevisses de rivière. Au-dessus de la poitrine il y a huit pattes, quatre de chaque côté, divisées chacune en six phalanges, dont les dernières sont également fourchues, & pourvues de petits ongles crochus, ou de petites ferres, le tout parsemé de poils, ainsi que l'espèce d'écaille qui lui sert de peau.

Le ventre se divise en sept anneaux, du dernier desquels part la queue qui est longue & noueuse: ce dernier anneau est un peu velu, & composé de six petits boutons arrondis & velus, attachés bout à bout en forme de grains de chapelier, mobiles & creux; le dernier est armé d'un aiguillon long, re-

courbé, fort pointu, dur, creux, percé vers sa base d'un petit trou, par lequel l'animal en piquant pousse une goutte de liqueur blanchâtre, virulente, venimeuse, âcre, mordicante, dont le réservoir est dans une vésicule placée au bout de la queue.

Les scorpions femelles sont plus gros, plus ronds & plus noirs que les mâles: ceux-ci sont longs, grêles & rougeâtres. Redi nous apprend qu'entre plusieurs femelles de scorpions, mises séparément dans des vaisseaux de verre, une y fit trente-huit petits bien conformés, & d'un blanc de lait, qui devinrent de jour en jour plus tannés; & une autre 27 qui comme les premiers, sembloient attachés au dos & au ventre de leur mère. Il ajoute qu'ayant eu la curiosité d'ouvrir quelques femelles avant qu'elles eussent fait leurs petits, pour voir comment ces insectes étoient disposés dans le ventre de la mère, il les y trouva en divers nombres; mais jamais moins de 26 ni plus de 40. M. de Maupertuis en a cependant observé depuis 27 jusqu'à 65, tous pendans à un long fil, & revêtus d'une membrane très-mince, dans laquelle les petits étoient séparés les uns des autres par une cloison mitoyenne des plus déliées. Comme les yeux sont plus apparens dans le fœtus que dans l'adulte, on peut sans le secours du microscope les reconnoître sous la forme de deux points noirâtres, ainsi que la queue repliée sous le ventre, & les bras abaissés au-dessous de la tête, & collés au corps.

Swammerdam soupçonna que l'aiguillon extérieur du scorpion n'est qu'une gaine qui renferme le véritable dard. Redi dit avoir vu sortir

une goutte de liqueur blanche de cet aiguillon.

M. de Maupertuis qui a fait diverses expériences sur les scorpions, rapporte que ces insectes sont aussi cruels à l'égard de leurs petits, que les araignées : une mère qu'il avoit renfermée dans une bouteille, les dévorait à mesure qu'ils naissoient. Ces insectes n'écoutent pas mieux les loix de la société entr'eux, que les sentimens de la nature pour leurs petits. Cent scorpions que notre Académicien mit ensemble, se mangèrent presque tous : c'étoit un massacre continuel, sans aucun égard ni pour l'âge, ni pour le sexe : en peu de jours il ne resta de ce grand nombre que quatorze, qui avoient dévoré tous les autres. On pourroit croire qu'ils ne se mangeoient ainsi les uns les autres que faute de nourriture ; mais après avoir connu les alimens qui étoient de leur goût, leur ayant présenté des mouches, ils en mangèrent, sans cependant oublier tout - à - fait leur férocité ; car de temps en temps ils recommençoient à se dévorer. Ils mangèrent aussi des cloportes, & sur-tout une grosse araignée, qui fut pour eux un mets exquis : trois ou quatre scorpions l'attaquèrent à la fois, & chacun y demeura attaché.

Ces insectes se trouvent dans les pays chauds ; comme en Italie, en Espagne, en Provence, en Languedoc, en Asie, en Afrique & en Amérique : à peine les connoît on dans les climats froids. Ils habitent ordinairement les lieux humides & frais : on en voit dans les murailles, sous les pierres & dans la terre, où ils se nourrissent de vers, de mouches, de moucheron & d'herbes : les scorpions de Tunis sont jaunes, plus grands & plus dangereux que

ceux d'Italie. Plus le climat est tempéré, moins ils sont venimeux : il y a même des pays où ils n'ont point de venin. Des Auteurs font aussi mention de scorpions qui sont ailés, qui tuent très-facilement les araignées, les petits lézards & les serpens. Au Cap de Bonne-Espérance les scorpions sont très-communs ; leur couleur est d'un vert brun, tiqueté de noir : on les y trouve sous les pierres. Aussi les Européens prennent-ils bien garde quand ils mettent leurs mains parmi les pierres, crainte d'y en rencontrer quelques-uns. Leur piqûre est très-dangereuse, & met souvent la vie en danger. En général les scorpions des Indes sont beaucoup plus grands que les nôtres : il y en a aussi de petits ; mais la différence de la taille n'en met point dans le venin de leur piqûre, qui est toujours dangereux : car tous les voyageurs s'accordent à dire, que ce venin fait mourir, si le remède n'est pas apporté sur le champ.

Il y a dans le Royaume de Siam une espèce de scorpion de la grandeur d'une grosse écrevisse, & d'un poil gris tirant sur une couleur noirâtre, qui se hérissé lorsqu'on en approche. Au rapport d'Helbigius, les Indiens n'emploient point d'autre contrepoison pour guérir les suites de la plaie faite par le scorpion, que de frapper sur l'endroit avec une pierre, jusqu'à ce que la chair devienne presque insensible, & que la douleur ainsi que la tumeur soient dissipées. Le même Auteur dit que les scorpions se dépouillent de leur peau de la même manière que les serpens.

Swammerdam rapporte qu'il se trouve en Hollande une espèce de scorpion aussi petit que la punaise,

à laquelle il ressemble encore par la partie postérieure de son corps, qui se divise en onze anneaux étroits. Il n'a point de queue ; il a six jambes composées chacune de quatre articulations. Au-devant de la tête est un bec aigu, couvert de poils, & beaucoup d'yeux dispersés sur les deux côtés de la tête, comme les antennes dans les papillons ; il y a quatre phalanges, en comptant la pince ; toutes ces parties sont velues : les bras sont très-longs relativement au corps ; & l'animal exécute par leur moyen des mouvemens singuliers lorsqu'il marche ; il se meut grossièrement comme le cancre terrestre. Cet insecte se trouve dans la poussière des coffres, des cassertes & des boîtes qui n'ont pas été nettoyées depuis long-temps, &c.

Quelquefois la piqûre d'un scorpion est suivie d'une douleur très-violente dans la partie, avec froid, tension, engourdissement, sueur froide autour de la plaie & partout le corps. Ceux qui en sont piqués aux parties inférieures, sont affectés d'enflures aux aînes : Si la plaie a été faite aux parties supérieures & qu'elle soit légère, il se forme une tumeur sous les aisselles ; mais si la piqûre est considérable, la partie est affectée d'une chaleur pareille à celle que causent les brûlures ; il paroît des meurtrissures accompagnées de demangeaisons autour des lèvres de la plaie, aussi bien que sur tout le corps ; le malade a le visage contrefait : il s'amasse des matières gluantes autour des yeux : les larmes sont visqueuses : les jointures perdent leur mouvement ; & cet accident est accompagné de la chute du fondement, & d'un désir continu d'aller à la selle. Le malade

écume de la bouche, vomit beaucoup, est attaqué du hoquet, & il tombe dans des convulsions qui tiennent de l'*épistotonos*. Le meilleur remède en pareils accidens, est non-seulement le scorpion écrasé sur la plaie même, & l'usage de son huile en liniment, mais il faut encore recourir promptement à l'usage de l'orvietan, des sels volatils de vipère & de corne de cerf dans quelque eau cordiale.

On appelle *huile de scorpion*, de l'huile dans laquelle on a fait mourir des scorpions.

SCORPION, se dit aussi d'un des douze signes du Zodiaque, & c'est celui qui est entre le signe de la Balance & le signe du Sagittaire. Les étoiles de cette constellation sont au nombre de 20 dans le catalogue de Ptolémée, au nombre de dix dans celui de Tycho Brahé, & au nombre de 49 dans celui de Flamstéd.

Les Poètes disent que c'est le scorpion qui par ordre de Diane piqua vivement au talon le fier Orion qui se vançoit de pouvoir défier les animaux les plus féroces, & qui avoit entrepris de violer la chaste Diane : il étoit peut-être destiné à indiquer les maladies dangereuses qui règnent quelquefois en automne.

SCORSONÈRE ; substantif féminin. Plante potagère fort estimée, qui croît naturellement en Espagne aux lieux humides & dans les bois montagneux. Son mérite consiste dans la racine qui est très-bonne à manger : cette racine est noire à l'extérieur, blanche en dedans, & de la grosseur du petit doigt : elle pousse une tige ronde, déliée, légèrement cannelée, moelleuse, chargée de quelques feuilles par intervalle d'un

vert de pré, garnies sur leurs bords de petites pointes en forme de scie : ses fleurs sont radicales, de couleur jaune ; il leur succède des semences terminées chacune par une aigrette, & qui en mûrissant, s'écartent en forme de houpe.

On en sème la graine en Avril & Mai dans les terres fortes : il faut auparavant que la terre soit bien ameublie, & qu'elle ne soit point nouvelle, parce qu'elle donne lieu aux racines de fourcher. Lorsque le plant est levé on l'éclaircit : nos maraichers en sèment des champs entiers sans grande précaution, parce que leur terre est très-bonne & très-douce. Cette plante fleurit en Juillet ; on a beaucoup de peine à la garantir des oiseaux, qui en font fort friands ; c'est pourquoi il faut couper les boutons lorsqu'ils sont prêts à s'épanouir, & les faire mûrir dans un lieu de sûreté.

Lorsqu'on veut manger ces racines en hiver, on les ôte de terre à la fin de Novembre. On les laisse deux ans en terre ; mais dans des terres extrêmement fortes, elles sont bonnes à la fin de l'année.

SCOTES ; (les) peuples qui du temps des Romains habitoient la partie septentrionale de l'île de la Grande-Bretagne, d'où ils faisoient de fréquentes incursions dans les Provinces méridionales occupées par les Bretons, & les Romains leurs Vainqueurs. C'est d'eux que descendent les Écossais dont le pays se nomme encore en Latin *Scotia*. Les *Scotes* ne furent subjugués que sous l'Empereur Julien.

SCOTIE ; substantif féminin & terme d'Architecture. Mbulure ronde & creuse entre les tores de la base d'une colonne. Elle est aussi appelée *nacelle*, *membre creux* & *trochète*,

du Grec *Trochilos*, qui signifie une paillie. Le mot *scotie* est dérivé du Grec *Scotos*, qui signifie obscurité à cause de l'ombre qu'elle reçoit dans son creux.

SCOTISTES ; (les) Secte de Philosophes & de Théologiens Scolastiques, ainsi nommés de leurs Chef Jean d'Uns, surnommé *Scot Scotus*, parce qu'il étoit natif d'Écosse selon quelques-uns, ou selon d'autres d'Irlande, que l'on comptoit alors sous le nom de *Scotia*. Scot étoit Religieux de l'Ordre de Saint-François, sur la fin du XIII^e siècle, & au commencement du XIV^e siècle, il se distingua extrêmement dans l'Université de Paris, par sa pénétration & sa facilité à traiter les questions de Philosophie & de Théologie, ce qui lui fit donner le nom de *Docteur subtil*. D'autres l'ont nommé le *Docteur très-résolatif*, parce qu'il avança quantité de sentimens nouveaux, & qu'il ne s'assujettit point à suivre les principes des Théologiens qui l'avoient précédé. Il se piqua sur-tout de soutenir des opinions opposées à celles de Saint Thomas ; & c'est ce qui a produit dans l'école les deux Sectes des Thomistes & des Scotistes.

Au reste, les uns & les autres, quant à la Philosophie, étoient péripatéticiens ; ils différoient seulement en ce que les *Scotistes* distinguoient en chaque être, autant de formalités qu'il y avoit de qualités différentes, & croyoient toutes ces formalités absolument distinguées du corps, faisant pour ainsi dire autant de différentes entités, excepté celles qui étoient Métaphysiques & comme surajoutées à l'être.

Quant à la Théologie, la question de l'Immaculée Conception, &

celle de la manière dont les Sacrements opèrent, sont les principaux points sur lesquels les *Scotistes* étoient & sont encore opposés aux *Thomistes*.

SCRIBE; substantif masculin. On appeloit ainsi chez les Juifs un Docteur de la Loi, dont le ministère consistoit à écrire & à interpréter l'écriture. Quelques-uns mettent l'origine de ces Scribes sous Moïse; mais leur nom ne paroît pour la première fois que sous les Juges. D'autres croient que David les institua; & d'autres enfin, que comme il est rarement parlé des Scribes avant Esdras, & beaucoup depuis lui, cette dignité étoit venue de la Chaldée ou de l'Assyrie, & qu'elle fut premièrement établie par les Juifs après leur retour de la captivité.

Quoi qu'il en soit, ces *Scribes* ou Docteurs de la Loi étoient fort en crédit & très-estimés chez les Juifs, où ils avoient le même rang que les Prêtres & les Sacrificateurs, quoique leurs fonctions fussent différentes; celles des *Scribes* étant uniquement d'étudier la loi, de l'enseigner & de l'expliquer.

Les Juifs en distinguoient de trois sortes, 1°. ceux dont nous venons de parler, que l'on appeloit proprement les *Scribes de la Loi*, & qui étoient les plus considérables; leurs décisions étoient reçues avec un respect égal à celui qu'on portoit à la Loi de Dieu même. 2°. Ceux qu'on appeloit proprement *Scribes du peuple*, étoient une sorte de Magistrats, tels qu'il y en avoit aussi chez les Grecs. 3°. La dernière espèce de *Scribes* étoient des Notaires publics, ou des Secrétaires du Sanhédrin.

S. Épiphanes & l'Auteur des *recognitions* attribuées à S. Clément, comptent les *Scribes* parmi les Sectes des Juifs; mais il est certain que les *Scribes* ne formoient point de secte particulière, & qu'il y avoit des *Scribes* de toutes les sectes. Il paroît seulement vraisemblable que du temps de Jésus-Christ, où toute la science des Juifs consistoit principalement dans les traditions pharisiennes, & dans l'usage qu'on en faisoit pour expliquer l'écriture, le plus grand nombre des *Scribes* étoient Pharisiens, & on les voit presque toujours joints ensemble dans l'Évangile.

SCRIBE, est aussi le titre d'un Officier subalterne de Justice chez les anciens Romains.

Les *Scribes* exerçoient chez les Romains à peu près le même office que les Greffiers dans nos Tribunaux; ils tenoient le registre des Arrêts, des Loix, des Ordonnances, des Sentences, des actes, & en délivroient copie aux intéressés; ils formoient un corps subdivisé en différentes classes & différens degrés, suivant qu'ils étoient employés sous les Magistrats supérieurs ou subalternes.

Mais cet office étoit beaucoup plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Nous regardons, dit *Æmilius Probus*, les *Scribes* comme des Mercenaires, parcequ'ils le sont effectivement; au lieu que chez les Grecs on n'en reçoit point qui ne soient d'une naissance, d'une intégrité & d'un mérite distingué, parcequ'on ne peut se dispenser de les faire entrer dans les secrets de l'État.

SCRIBE, se dit parmi nous d'un copiste, d'un homme qui gage sa

les, & pour les hémorrhoides: on s'en sert intérieurement & extérieurement, même pour les cors des pieds; il suffit de l'écraser & de l'appliquer dessus.

SCROFULES; substantif féminin. pluriel. Synonyme d'érouelles.

SCROFULEUX, EUSE; adjectif & terme de Médecine. Il se dit de l'humeur qui cause la maladie appelée érouelles. *Sang scrofuleux, Humeur scrofuleuse.*

SCROTUM, ou **SCROTON**; substantif masculin & terme d'Anatomie. On a donné ce nom à l'enveloppe commune des testicules qui les enferme comme une bourse, ce qui lui a fait donner aussi le nom de *bourses*. Elle est formée de deux membranes, dont la première ou la plus externe porte particulièrement le nom de *scrotum*, & la seconde celui de *dartos*.

La première membrane des bourses, ou le *scrotum* proprement dit, est formé par l'épiderme & la peau, qui sont ridés & assez minces en cet endroit. Elle est molle, ridée, & se couvre de poils à l'âge de puberté; les oignons qui leur donnent racine sont très-sensibles, & l'on remarque d'espace en espace de petites glandes sébacées. Elle est séparée en deux parties, dont une est à droite & l'autre à gauche, par une ligne saillante en forme de couture, qui est une continuation du raphé; cette ligne n'est que superficielle. Suivant M. Winslow, la rugosité du *scrotum* est pour l'ordinaire une marque de l'état naturel en santé; & pour lors il ne forme qu'un volume médiocre. Ce volume augmente principalement en longueur, & les rides s'effacent plus ou moins, suivant les degrés

Tome XXVI.

d'état contre nature & d'indisposition.

SCRUPULE; substantif masculin. *Scrupulus*. Peine, inquiétude de conscience, qui fait regarder comme une faute ce qui ne l'est pas, ou comme une faute très grande ce qui n'en est qu'une légère. *Les scrupules sont ordinairement la suite du peu de lumières, du peu de sens, de la pusillanimité, de l'ignorance & d'une fausse opinion de la religion & de Dieu. Les scrupules sont le partage des petites ames.*

SCRUPULE, signifie aussi une grande exactitude à observer la règle, à remplir ses devoirs. *Être exact jusqu'au scrupule.*

Il se dit encore de la grande sévérité d'un Auteur dans la correction d'un ouvrage. *C'est un ouvrage qu'il a corrigé avec beaucoup de scrupule.*

SCRUPULE, se dit aussi d'une sorte de délicatesse en matière de procédés, de mœurs. *Cette conduite ne peut pas être blâmée, cependant il s'en est fait scrupule, un scrupule.*

SCRUPULE, signifie encore un reste de difficultés, un nuage qui reste dans l'esprit après l'éclaircissement d'une question, d'une affaire. *Le Lieutenant de Police n'est pas encore assez instruit, il lui reste quelques scrupules dans l'esprit.*

On dit, *faire un scrupule de quelque chose à quelqu'un*; pour dire, lui en donner du scrupule. *Il lui fit un scrupule de sa dépense.*

SCRUPULE, est aussi le nom d'un petit poids de vingt-quatre grains. *Un scrupule de jalap.*

En termes d'Astronomie, on appelle *scrupules éclipsés*, la partie du diamètre de la lune qui entre dans l'ombre. *Scrupules de la demi-durée*, un arc de l'orbite de la lune,

P

que le centre de cette planète décrit depuis le commencement de l'éclipse jusqu'à son milieu.

On appelle *scrupules d'immersion* ou *d'incidence*, un arc de l'orbite de la lune que son centre décrit depuis le commencement de l'éclipse jusqu'au temps où son centre tombe dans l'ombre. Et *scrupules d'émerison*, un arc de l'orbite de la lune, que son centre décrit depuis le premier instant de l'émerison du limbe de la lune jusqu'à la fin de l'éclipse.

SCRUPULEUSEMENT ; adverbe. *Scrupulose*. Avec scrupule, d'une manière scrupuleuse. *C'est s'attacher trop scrupuleusement à la forme. Il examinera scrupuleusement cette affaire.*

Les deux premières syllâbes sont brèves, la troisième longue, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

SCRUPULEUX, EUSE ; adjectif. *Scrupulosus*. Qui est sujet à avoir des scrupules. *Les gens de Cour ne sont pas fort scrupuleux. Vous êtes trop scrupuleux.*

Il s'emploie quelquefois substantivement. *C'est un scrupuleux, une scrupuleuse.*

On dit figurément, *exactitude scrupuleuse, recherche scrupuleuse* ; pour dire, la dernière exactitude, une recherche très-exacte.

SCRUTATEUR ; substantif masculin. *Scrutator*. Terme de l'Écriture Sainte, qui n'est usité que dans cette phrase, *Dieu est le scrutateur des cœurs* ; pour dire, que Dieu sonde & examine les cœurs, qu'il découvre, qu'il pénètre jusqu'au fond des cœurs.

Dans les élections des Papes, des Prélats, des Officiers municipi-

aux, on appelle *scrutateurs*, ceux qui sont appelés à la vérification du scrutin. *Lorsqu'on procède à l'élection d'un Pape, il y a toujours trois Cardinaux Scrutateurs. A Paris, le premier Scrutateur est toujours un Magistrat qui présente au Roi les nouveaux Echevins.*

SCRUTIN ; substantif masculin. Manière dont les Compagnies procèdent dans les élections qui se font par suffrages secrets, que l'on donne par billets pliés ou par petites boules diversement colorées pour servir de signes d'approbation ou d'exclusion.

Les meilleures élections sont celles qui se font par la voie du scrutin, parceque les suffrages sont plus libres que quand on opine de vive-voix.

SCUDERI, (Georges de) naquit au Havre de Grace en 1601 d'une famille noble, originaire d'Apt en Provence. Après avoir passé quelque temps dans cette ville, il vint ouvrir boutique de vers dans la capitale. L'Académie Françoisé lui donna une place dans son Corps en 1650. Il étoit alors Gouverneur du Château de Notre-Dame de la Garde en Provence, gouvernement très-mince qu'il exaltoit sans cesse. Il en fit dans un poëme une description magnifique, quoique suivant *Chapelle & Bachaumont* il n'y eût pour toute garde qu'un suisse peint sur la porte. Cette place ne tira pas Scuderi de l'indigence, mais il n'en fut pas moins fanfaron. Il eut tous les travers des mauvais Poëtes, l'effronterie dans l'humiliation, l'orgueil dans la misère, les distractions & la manie de parler de vers continuellement ; il se piquoit sur-tout de noblesse & de bravoure. Dans une épître dédi-

catoire au Duc de Montmorency, il lui dit : *Je veux apprendre à écrire de la main gauche, afin que la droite vous serve plus noblement.* Et ailleurs il dit : *Qu'il est sorti d'une maison où l'on n'a jamais eu de plume qu'au chapeau.* Ayant porté la modestie à cet excès, il n'est pas étonnant qu'il ait traité Corneille, le premier Auteur de son temps, avec insolence. Cet homme bizarre étoit fait pour les aventures singulières. Dans un voyage qu'il fit avec sa sœur en Provence, on les plaça dans une chambre où il y avoit deux lits. Avant de se coucher Scuderi demanda à sa sœur ce qu'ils feroient du Prince Mazaro, un des héros du roman de Cyrus. Il fut arrêté, après quelques contestations, qu'on le feroit assassiner. Des marchands qui étoient dans une chambre voisine ayant entendu cette conversation, crurent que c'étoit la mort de quelque grand Prince dont on complotoit la perte. La justice fut avertie : le frère & la sœur furent mis en prison, & ce ne fut qu'avec peine qu'ils parvinrent à se justifier. Ce Poète mourut à Paris en 1667 à soixante-six ans. Ses ouvrages sont, 1°. seize pièces de théâtre représentées depuis 1629 jusqu'en 1643. Elles sont défigurées par des intrigues de ruelle, & aussi platement que maussadement écrites. 2°. Le cabinet ou mélange de vers sur des tableaux, des estampes, &c. 3°. Recueil de poésies diverses, dans lequel outre cent un sonnets & trente épigrammes, on trouve des odes, des stances, des rondeaux, des élégies, &c. 4°. Alaric ou Rome vaincue, poëme héroïque en dix livres, que Boileau a jugé digne de la pucelle de Chapelain. 5°. L'apologie du théâtre.

6°. Des discours politiques. 7°. Des harangues qui marquent plus de fécondité que de génie.

SCUDERI, (Magdeleine de) sœur du précédent, née au Havre de Grace comme lui en 1607, fut Auteur par nécessité. Elle vint de bonne heure à Paris, & tout concourut à y faire parler d'elle. Les agrémens de son esprit, la difformité de son visage, & sur-tout les romans dont elle inonda le public, & que le satyrique Despréaux appeloit *une boutique de verbiages*. La plupart de ceux qu'elle a composés ne sont que le tableau de ce qui se passoit à la Cour de France. Les petits maîtres applaudirent sur-tout à la carte du pays de Tendre qui se trouve dans Clélie. Cette carte représente trois rivières, sur lesquelles sont situées trois villes nommées *Tendre; Tendre sur inclination, Tendre sur estime & Tendre sur reconnoissance*. L'Abbé d'Aubignac lui enleva la gloire de cette découverte en publiant sa relation du royaume de Coquetterie. Ce Plagiat excita une querelle qui auroit pu devenir importante si Mademoiselle Scuderi n'avoit pris le parti du silence. Cette fille illustre mourut à Paris en 1701 à quatre-vingt-quatorze ans, honorée du titre de Sapho de son siècle. Les plus beaux génies de l'Europe étoient en commerce de lettres avec elle. L'Académie des Ricovrati de Padoue se l'associa. Elle remporta le premier prix d'éloquence que l'Académie Française ait donné. La Reine Christine de Suède, le Cardinal Mazarin, le Chancelier Boucherat & Louis XIV lui firent des pensions. Le célèbre Nanteuil la peignit en pastel, & Mademoiselle Scuderi l'en remercia par ces vers :

Nanteuil, en faisant mon image,
A de son art divin signalé le pouvoir;
Je hais mes traits dans mon miroir,
Je les aime dans son ouvrage.

On ne peut nier qu'elle n'ait répandu beaucoup de délicatesse & d'agrémens dans ses vers. Sa prose n'en offre pas moins quelquefois. Il y a des morceaux heureux, & dans ses romans mêmes qu'on affecte tant de mépriser, il y a plusieurs traits ingénieux, & des portraits très-bien rendus & pleins de finesse. Ses principaux ouvrages sont, 1°. Clélie, 2 vol. in-8o. 2°. Artamène ou le grand Cyrus, 10 vol. in-12. 3°. La promenade de Versailles. 4°. Ibrahim ou l'illustre Bassa. 5°. Almahide ou l'Esclave Reine. 6°. Célinte. 7°. Mathilde d'Aguillard. 8°. Des Conversations & des Entretiens, en 10 vol. &c. C'est ce qu'elle a fait de meilleur. Autrefois on les lisoit pour se former aux belles manières & à la politesse; mais le ton de la société ayant bien changé depuis, on n'y apprendroit aujourd'hui qu'à se rendre ridicule. On a publié en 1766, in-12, l'*Esprit de Mademoiselle Scuderi*. Cette nouvelle Sapho cultiva l'amitié & même l'amour. Elle fut très-liée avec Pellisson, dont la laideur épouvantable empêchoit de soupçonner qu'elle s'attachât à la matière. Un plaisant dit à cette occasion: *Que chacun aimoit son semblable*. La maîtresse étoit presque aussi laide que l'amant; mais son ame étoit belle. La douceur de son caractère lui fit beaucoup d'amis illustres.

SCULPTÉ, ÉE; participe passif.

Voyez SCULPTER.

SCULPTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se n-

jugue comme CHANTER. *Sculpere*. Tailler quelque figure, quelque image de pierre, de marbre, de bois, de métal, &c. Il a fait sculpter diverses figures singulières sur le frontispice de son hôtel. Cet Artiste a bien sculpté ce morceau.

SCULPTEUR; substantif masculin. *Sculptor*. Celui qui fait des figures de ronde bosse ou en bas relief, de quelque matière que ce soit.

Les Sculpteurs faisoient autrefois à Paris une Communauté particulière; mais elle fut unie à celle des Peintres au commencement du dix-septième siècle. Il y a un Arrêt du Parlement de 1613 qui confirme cette union, & qui ordonne l'égalité entre les Peintres & les Sculpteurs, soit dans l'élection aux charges, soit dans l'assistance aux assemblées pour les chefs-d'œuvre & les réceptions à la maîtrise, soit enfin pour les autres droits & privilèges devenus communs entre eux.

Les poursuites que la Communauté des Maîtres Peintres avoit droit de faire contre les Peintres & les Sculpteurs qui vouloient se conserver libres, engagèrent ceux-ci dans le siècle dernier à se mettre sous la protection du Roi, & à former un Corps où chacun pût entrer, non pour quelque somme d'argent, mais à cause de l'excellence de ses talens. Le célèbre le Brun profita du crédit que son mérite lui donnoit auprès des Grands pour solliciter l'établissement d'une Académie royale de Peinture & de Sculpture. Sur ses sollicitations & celles de plusieurs autres habiles Artistes, il intervint en 1648 un Arrêt du Conseil qui leur permit d'établir une Académie royale, où ils s'exerceroient en des études publiques, & enseigneroient à la jeu-

nessé à dessiner d'après le naturel. Par des Lettres-Patentes de 1655, le Roi accorda un logement & une pension à cette Académie, qui est présentement établie au vieux Louvre.

Le Directeur & Ordonnateur général des bâtimens du Roi, est le Protecteur né de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture. Elle est composée d'un Directeur à la nomination du Roi, d'un Chancelier qui est perpétuel, de quatre Recteurs, dont la fonction est de servir par quartier pour corriger les Étudiants, juger de leur capacité, &c. Les quatre Recteurs ont deux Adjoints; il y a encore douze Professeurs, qui dans le cours de l'année ont chacun leur mois pour poser le modèle, corriger les Étudiants, &c. Il y a huit Adjoints pour suppléer à l'absence des Professeurs. Outre ces douze Professeurs, il y en a deux autres, l'un pour la Géométrie & la Perspective, l'autre pour l'Anatomie; il y a aussi un Trésorier & un Secrétaire.

Toute l'Académie est divisée en trois classes. La première est composée de ceux qui font profession de la Peinture dans toute son étendue, & des Sculpteurs. La seconde est pour ceux qui n'excellent que dans quelque partie, comme à faire des portraits, des paysages, & pour les habiles graveurs. On a reçu aussi quelquefois dans cette classe les filles & les femmes qui excelloient dans quelqu'un de ces Arts. La troisième classe est composée de plusieurs particuliers qui ont du goût pour les Arts. On les appelle *Conseillers-Amateurs*. Il n'y a que les Académiciens des deux premières classes qui puissent parvenir aux charges.

Les quatre Académiciens qui remplissent les premières places sont déchargés de toute tutelle, curatelle, guet, garde, & ont droit de *committimus*. L'Académie distribue dans le cours de l'année douze médailles d'argent aux Elèves qui desfinent ou modèlent dans l'École d'après nature; elle donne aussi quatre médailles d'or à la Saint Louis pour des prix de Peinture & de Sculpture, dont les sujets sont toujours tirés de l'Ancien Testament. Ceux qui ont remporté le premier prix sont, suivant un Règlement de 1749, mis en pension aux dépens du Roi chez un Académicien chargé de les former & de corriger leurs ouvrages. Après ce temps on les envoie à Rome pour y étudier les chefs-d'œuvre des anciens Maîtres.

SCULPTURE; substantif féminin.

Sculptura. Art qui par le moyen du dessin & de la matière solide imite les objets palpables de la Nature.

Il seroit difficile de démêler l'époque de la naissance de ce bel Art. Elle se perd dans l'obscurité des siècles les plus reculés, & la Sculpture ressemble à cet égard aux autres Arts d'une imitation sensible, tels que sont l'Architecture, la Peinture & la Musique; mais on peut croire que les Sculpteurs ont commencé à travailler sur la terre & sur la cire, qui sont des matières flexibles & plus aisées à traiter que le bois & la pierre. Bientôt on a fait des statues des arbres qui ne sont point sujets à se corrompre ni à être endommagés des vers, comme le citronnier, le cyprès, le palmier, l'olivier, l'ébène, &c. enfin les métaux, l'ivoire & les pierres les plus dures furent employés; le marbre sur-tout devint la matière

tribut de louanges, d'ailleurs si légitimement dûes à ces ouvrages sublimes, mais qui les étudieront profondément, qui les prendront pour règle de leurs productions, acquerront cette supériorité que nous admirons dans les statues grecques.

Ce que le génie du sculpteur peut créer de plus noble & de plus sublime, ne doit être que l'expression des rapports possibles de la nature, de ses effets, de ses jeux, de ses hasards, c'est-à-dire, que le beau, même idéal en sculpture comme en peinture, doit être un résumé du beau réel de la nature. Il existe un beau essentiel, mais épars dans les différentes parties de l'univers. Sentir, assembler, rapprocher, choisir, supposer même diverses parties de ce beau, soit dans le caractère d'une figure, comme l'Apollon, soit dans l'ordonnance d'une composition, comme ces hardieses de Lanfranc, du Corregge & de Rubens, c'est montrer dans l'art ce beau idéal qui a son principe dans la nature.

La sculpture est surtout ennemie de ces attitudes forcées que la nature désavoue, & que quelques artistes ont employées sans nécessité, & seulement pour montrer qu'ils savaient se jouer du dessin. Elle l'est également de ces draperies dont toute la richesse est dans les ornemens superflus d'un bizarre arrangement de plis. Enfin elle est ennemie des contrastes trop recherchés dans la composition, ainsi que dans la distribution affectée des ombres & des lumières. Plus les efforts que l'on fait pour nous émouvoir sont à découvert, moins nous sommes émus; d'où il faut conclure que moins l'artifice emploie de moyens à produire un effet, plus il y a de

mérite à le produire, & plus le spectateur se livre volontiers à l'impression qu'on a cherché à faire sur lui. C'est par la simplicité de ces moyens que les chefs-d'œuvre de la Grece ont été créés comme pour servir éternellement de modèles aux artistes.

La sculpture embrasse moins d'objets que la peinture; mais ceux qu'elle se propose, & qui sont communs aux deux arts, sont des plus difficiles à représenter: savoir, l'expression, la science des contours, l'art pénible de draper & de distinguer les différentes espèces des étoffes.

La sculpture a des difficultés qui lui sont particulières. 1°. Un sculpteur n'est dispensé d'aucune partie de son étude à la faveur des ombres, des fuyans, des tournans & des raccourcis. 2°. S'il a bien composé & bien rendu une vûe de son ouvrage, il n'a satisfait qu'à une partie de son opération, puisque cet ouvrage peut avoir autant de points de vue qu'il y a de points dans l'espace qui l'environne. 3°. Un sculpteur doit avoir l'imagination aussi forte qu'un peintre, on ne dit pas aussi abondante; il lui faut de plus une ténacité dans le génie qui le mette au-dessus du dégoût causé par le mécanisme, la fatigue & la lenteur de ses opérations. Le génie ne s'acquiert point, il se développe, s'étend & se fortifie par l'exercice. Un sculpteur exerce le sien moins souvent qu'un peintre; difficulté de plus, puisque dans un ouvrage de sculpture il doit y avoir du génie comme dans un ouvrage de peinture. 4°. Le sculpteur étant privé du charme séduisant de la couleur, quelle intelligence ne doit-il pas y avoir dans ses moyens

pour attirer l'attention, pour la fixer? Quelle précision, quelle vérité, quel choix d'expression ne doit-il pas mettre dans ses ouvrages?

On doit donc exiger d'un sculpteur non-seulement l'intérêt qui résulte du tout ensemble, mais encore celui de chacune des parties de cet ensemble; l'ouvrage du sculpteur n'étant le plus souvent composé que d'une seule figure, dans laquelle il ne lui est pas possible de réunir les différentes causes qui produisent l'intérêt dans un tableau. La peinture indépendamment de la variété des couleurs, intéresse par les différens groupes, les attributs, les ornemens, les expressions de plusieurs personnages qui concourent au sujet. Elle intéresse par les fonds, par le lieu de la scène, par l'effet général: mais le sculpteur n'a le plus souvent qu'un mot à dire; il faut que ce mot soit sublime. C'est par-là qu'il fera mouvoir les ressorts de l'ame, à proportion qu'elle sera sensible, & qu'il aura approché du but.

Ce n'est pas que de très-habiles sculpteurs n'aient emprunté les secours dont la peinture tire avantage par le coloris: Rome & Paris en fournissent des exemples. Sans doute que des matériaux de diverses couleurs employés avec intelligence produiroient quelques effets pittoresques; mais distribués sans harmonie, cet assemblage rend la sculpture désagréable, & même choquante. Le brillant de la dorure, la rencontre brusque des couleurs discordantes de différens marbres, éblouira l'œil d'une populace toujours subjuguée par le clinquant, & l'homme de goût sera révolté. Le plus certain seroit de n'employer l'or, le bronze & les différens mar-

bres, qu'à titre de décoration, & de ne pas ôter à la sculpture proprement dite, son vrai caractère, pour ne lui en donner qu'un faux, ou pour le moins toujours équivoque. Ainsi en demeurant dans les bornes qui lui sont prescrites, la sculpture ne perdra aucun de ses avantages, ce qui lui arriveroit si elle vouloit employer tous ceux de la peinture. Chacun de ces arts a ses moyens d'imitation; la couleur n'en est point un pour la sculpture.

Mais si ce moyen qui appartient proprement à la peinture est pour elle un avantage; combien de difficultés n'a-t-elle pas qui sont entièrement étrangères à la sculpture? Cette facilité de produire l'illusion par le coloris, est elle-même une très-grande difficulté; la rareté de ce talent ne le prouve que trop. Autant d'objets que le peintre a de plus que le sculpteur à représenter, autant d'études particulières. L'imitation vraie des ciels, des eaux, des paysages, des différens instans du jour, des effets variés de la nature, & la loi de n'éclairer un tableau que par le seul soleil, exigent des connoissances & des travaux nécessaires au peintre, dont le sculpteur est entièrement dispensé. Ce ne seroit pas connoître ces deux arts si l'on ôtoit leurs rapports. Ce seroit une erreur, si l'on donnoit quelque préférence à l'un aux dépens de l'autre, à cause de leurs difficultés particulières.

La peinture est encore agréable, même lorsqu'elle est dépourvue de l'enthousiasme & du génie qui la caractérise; mais sans l'appui de ces deux bases, les productions de la sculpture sont insipides. Que le génie les inspire également, rien n'em pêchera qu'elles ne soient dans la plus

plus intime union , malgré les différences qu'il y a dans quelques-unes de leurs marches ; si ces arts ne sont pas semblables en tout , il y a toujours la ressemblance de famille.

Si par une erreur dont on voit heureusement peu d'exemples , un sculpteur alloit prendre pour de l'enthousiasme & du génie , cette fougue déraisonnée qui emportoit le Boromini , qu'il soit persuadé que de pareils écarts , bien loin d'embellir les objets , les éloignent du vrai , & ne servent qu'à représenter les désordres de l'imagination. Quoique cet artiste ne fût pas sculpteur , il peut être cité comme un exemple dangereux , parceque le même esprit qui conduit l'architecte , conduit aussi le peintre & le sculpteur. L'artiste dont les moyens sont simples , est à découvert ; il s'expose à être jugé d'autant plus aisément , qu'il n'emploie aucun vain prestige pour échapper à l'examen , & masquer ainsi son insuffisance. N'appelons donc point *beautés* dans quelque ouvrage que ce soit , ce qui ne feroit qu'éblouir les yeux , & tendroit à corrompre le goût. Ce goût si vanté avec raison dans les productions de l'esprit humain , n'est que le résultat de ce qu'opère le bon sens sur nos idées. Trop vives , il fait les réduire , leur donner un frein ; trop languissantes , il fait les animer. C'est à cet heureux tempérament que la sculpture , ainsi que tous les arts inventés pour plaire , doit ses vraies beautés , les seules durables.

Comme la sculpture comporte la plus rigide exactitude , un dessein négligé y seroit moins supportable que dans la peinture. Ce n'est pas à dire que Raphaël & le Do-

Tome XXVI.

miniquain n'aient été de très-corrects & savans dessinateurs , & que tous les grands peintres ne regardent cette partie comme essentielle à l'art ; mais à la rigueur un tableau où elle ne domineroit pas , pourroit intéresser par d'autres beautés. La preuve en est dans quelques femmes peintes par Rubens , qui malgré le caractère flamand & incorrect , séduiront toujours par le charme du coloris. Exécutez-les en sculpture sur le même caractère de dessein , le charme sera considérablement diminué , s'il n'est entièrement détruit. L'essai seroit bien pire sur quelques figures de Rimbrand.

Pourquoi est-il encore moins permis au sculpteur qu'au peintre de négliger quelques-unes des parties de son art ; cela tient peut-être à trois considérations : au temps que l'artiste donne à son ouvrage ; nous ne pouvons supporter qu'un homme ait employé de longues années à faire une chose commune : au prix de la matière employée : quelle comparaison d'un morceau de toile à un bloc de marbre ! A la durée de l'ouvrage : tout ce qui est autour du marbre s'anéantit ; mais le marbre reste. Brisées même , ses pièces portent encore aux siècles à venir de quoi louer ou blâmer.

Après avoir indiqué l'objet & le caractère général de la sculpture , on doit la considérer encore comme soumise à des lois particulières qui doivent être connues de l'artiste , pour ne pas les enfreindre , ni les étendre au-delà de leurs limites.

Ce seroit trop étendre ces lois , si l'on disoit que la sculpture ne peut se livrer à l'essor dans ses compositions , par la contrainte où elle est de se soumettre aux dimensions d'un bloc de marbre. Il ne faut que voir

Q

le gladiateur. & l'Atalante : ces figures grecques prouvent assez que le marbre obéit quand le sculpteur sait lui commander.

Mais cette liberté que le sculpteur a pour ainsi dire de faire croître le marbre, ne doit pas aller jusqu'à embarrasser les formes extérieures de ses figures par des détails excédens & contraires à l'action & au mouvement représenté. Il faut que l'ouvrage se détachant sur un fond d'air, ou d'arbre, ou d'architecture, s'annonce sans équivoque du plus loin qu'il pourra le distinguer : les lumières & les ombres largement distribuées concourront aussi à déterminer les principales formes & l'effet général. A quelque distance que s'aperçoivent le gladiateur & l'Apollon, leur action n'est point douteuse.

Parmi les difficultés de la sculpture, il en est une fort connue, & qui mérite les plus grandes attentions de l'artiste, c'est l'impossibilité de revenir sur lui-même lorsque son marbre est dégrossi, & d'y faire quelque changement essentiel dans la composition ou dans quelqu'une de ses parties. Raison bien forte pour l'obliger à réfléchir sur son modèle, & à l'arrêter de manière qu'il puisse conduire sûrement les opérations du marbre ; c'est pourquoi dans les grands ouvrages, la plupart des sculpteurs font leurs modèles, au moins ils les ébauchent sur la place où doit être l'objet. Par-là ils s'assurent invariablement des lumières, des ombres & du juste ensemble de l'ouvrage, qui étant composé au jour de l'atelier pourroit y faire un bon effet, & sur la place un fort mauvais.

Le nu est le principal de l'étude du sculpteur. Les fondemens de

cette étude sont la connoissance des os, de l'anatomie extérieure, & l'imitation assidue de toutes les parties & de tous les mouvemens du corps humain. L'école de Paris & celle de Rome exigent cet exercice, & facilitent aux élèves cette connoissance nécessaire. Mais comme le naturel peut avoir ses défauts, que le jeune élève à force de les voir & de les copier, doit naturellement transmettre dans ses ouvrages ; il lui faut un guide sûr pour lui faire connoître les justes proportions & les belles formes.

Les statues grecques sont le guide le plus sûr ; elles sont & seront toujours la règle de la précision, de la grâce & de la noblesse, comme étant la plus parfaite représentation du corps humain. Si l'on s'en tient à un examen superficiel, ces statues ne paroîtront pas extraordinaires, ni même difficiles à imiter ; mais l'artiste intelligent & attentif découvrira dans quelques-unes les plus profondes connoissances du dessin, & s'il est permis d'employer ici ce mot, toute l'énergie du naturel : aussi les sculpteurs qui ont le plus étudié & avec choix, les figures antiques, ont-ils été les plus distingués.

De toutes les figures antiques qui ont passé jusqu'à nous, les plus propres à donner le grand principe du nu, sont le Gladiateur, l'Apollon, le Laocoon, l'Hercule Farnèse, l'Antinoüs, le groupe de Castor & Pollux, l'Hermaphrodite & la Vénus de Médicis ; ce sont aussi les chefs-d'œuvre que les sculpteurs modernes doivent sans cesse étudier pour en faire passer les beautés dans leurs ouvrages ; cependant l'étude la plus profonde des figures antiques, la connoissance

la plus parfaite des muscles, la précision du trait, l'art même de rendre les passages harmonieux de la peau, & d'exprimer les ressorts du corps humain; ce savoir, dis-je, n'est que pour les yeux des artistes, & pour ceux d'un très-petit nombre de connoisseurs.

Mais comme la sculpture ne se fait pas seulement pour ceux qui l'exercent, ou ceux qui y ont acquis quelques lumières, il faut encore que le Sculpteur, pour mériter tous les suffrages, joigne aux études qui lui sont nécessaires, un talent supérieur: ce talent si essentiel & si rare, quoiqu'il puisse être à la portée de tous les artistes, c'est le sentiment; il doit être inséparable de toutes leurs productions. C'est lui qui les vivifie; si les autres études en sont la base, le sentiment en est l'ame. Les connoissances acquises ne sont que particulières; mais le sentiment est à tous les hommes; il est universel à cet égard; tous les hommes sont juges des ouvrages où il règne.

Exprimer les formes des corps, & n'y pas joindre le sentiment, c'est ne remplir son objet qu'à demi: vouloir le répandre partout, sans égard pour la précision, c'est ne faire que des esquisses, & ne produire que des rêves dont l'impression se dissipe en ne voyant plus l'ouvrage, même en le regardant plus long-temps. Joindre ces deux parties (mais quelle difficulté!) c'est le sublime de la sculpture.

SCULPTURE; se prend aussi pour l'ouvrage du Sculpteur. *Cette frise est trop chargée de sculpture.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

SCURRILITÉ; substantif féminin.

Plaisanterie basse, bouffonnerie. *Cet auteur tombe quelquefois dans la scurrilité.*

SCUTARI; ville d'Asie, dans la Natolie, vis-à-vis du port de Constantinople dont elle est regardée comme un des fauxbourgs: c'est d'ailleurs un des principaux rendez-vous des caravanes d'Arménie qui vont trafiquer en Europe.

Le port de Scutari servoit autrefois de retraite aux galères de Chalcédoine, & ce fut à cause de sa situation que les Perses qui méditoient la conquête de la Grèce, choisirent cette ville, non seulement pour en faire une place d'armes, mais pour y déposer l'or & l'argent qu'ils tiroient par tribut des villes de l'Asie. Tant de richesses lui firent donner le nom de *Chrysepolis* ou *ville d'or*, selon Dénys de Byzance, au rapport d'Etienne le Géographe qui ajoute pourtant que l'opinion la plus commune étoit que le nom de Chrysepolis venoit de *Chryses*, fils de Chrysis & d'Agamemnon.

SCUTARI, est aussi le nom d'une ville de la Turquie d'Europe, capitale de l'Albanie, à dix lieues d'Antivari, vers le levant, entre le lac de Zenta & la petite rivière de Bожана. Elle a été le siège des Rois d'Illyrie. Les Turcs en sont les maîtres depuis l'an 1478. Elle est grande, peuplée & défendue par une citadelle. Il y a un Evêque Latin sous la Métropole d'Antivari. C'est la résidence d'un Bacha.

SCUTIFORME: adjectif & terme d'Anatomie. Qui a la forme d'un bouclier.

On appelle *os scutiforme*, le principal os du genou appelé autrement la *rotule*. Et *cartilage scuti-*

forme , un des cartilages du larynx qui est le plus large & le plus gros.

SCYLLA ; nom propre d'une jeune Nymphé qui se promenant sur les côtes de la Sicile , près du lieu où depuis on a bâti la ville de Messine, fut un jour apperçue par Glaucus, nouveau Dieu de la mer. Dans le voisinage étoit une grotte où entroit l'eau de la mer , & la Nymphé, quand elle étoit lassé , alloit s'y baigner. Glaucus fut frappé de sa beauté , & lui proposa de l'épouser. Loin de l'écouter elle prit la fuite, & Glaucus irrité de cet affront , alla trouver Circé , fille du Soleil & célèbre Magicienne qui habitoit sur un Promontoire de la côte d'Italie. Elle connoissoit la vertu de toutes les plantes , & Glaucus lui demanda un breuvage propre à fléchir le cœur de Scylla. La Magicienne , à la vue de Glaucus , conçut pour ce Dieu une violente passion , & lui conseilla d'oublier une Nymphé qui le méprisoit , pour s'attacher à une Déesse , fille du Soleil , & plus digne que Scylla d'être l'objet de sa tendresse. Glaucus fut sourd à cette proposition , & Circé offensée forma le dessein de perdre sa rivale. Aussi-tôt elle tire le suc des plantes les plus venimeuses , & prononce dessus pour leur donner plus de vertu , quelques paroles magiques. Elle prend une robe bleue , & sort de son palais au milieu d'une troupe de bêtes sauvages qui viennent la caresser. Elle descend sur les flots de la mer & les traverse à pied sec ; elle arrive à la grotte où Scylla venoit prendre le frais. Circé y répand sur l'eau le poison qu'elle avoit préparé , & prononce neuf fois à trois reprises , les mots mystérieux qu'elle avoit coutume d'employer pour don-

ner de la force à ses enchantemens. Scylla vient dans la grotte & entre dans l'eau jusqu'à la ceinture. Sur le champ elle se voit entourée de monstres qui aboient ; elle ne croit pas qu'ils fassent partie d'elle-même , & veut les fuir , mais elle les entraîne avec elle & ne peut s'en séparer ; effrayée des hurlemens de tous ces chiens attachés à son corps , elle se précipite dans la mer qui depuis a porté son nom. On l'a mise au nombre des Déeses de la mer , & on a dit qu'elle étoit fille de Phorcus & d'Hécate ; mais c'étoit une Divinité malfaisante & qui cherchoit à se venger sur les navigateurs qui passoient auprès d'elle , de l'indigne traitement que lui avoit fait Circé. Cette fable réduite à sa valeur , est la peinture du bruit que fait la mer dans le détroit qui sépare la Sicile de l'Italie. Ce passage étoit regardé comme dangereux , parceque les courans y sont rapides , & que l'eau y tournoit entre des rochers avec un bruit semblable à celui de plusieurs chiens qui aboient.

Comme ce détroit est fort ferré, cela donna lieu d'imaginer un autre monstre vis-à-vis de Scylla qu'on nommoit *charybde* , & qui signifie un gouffre ; c'étoit la partie du détroit qui touche à la Sicile , & l'on donnoit aux rochers qui bordent la côte de l'Italie , le nom de *Scylla*. On appelle aujourd'hui ce détroit le *Phare de Messine*.

SCYTALE ; substantif féminin. Chiffre dont les Lacédémoniens se servoient pour écrire des lettres mystérieuses : c'étoit une bande étroite de parchemin qui se mettoit sur des cylindres égaux & correspondans , dont l'un étoit à l'armée & l'autre à Sparte.

SCYTHES ; (les) on a donné ancien-

nement ce nom à tous les peuples du nord, principalement à ceux du nord de l'Asie ; car quoique plusieurs auteurs marquent des Scythes en Europe, & que Pline les donne pour des peuples limitrophes du Pont, conjointement avec les Dardiens, les Triballiens, les Moësiens & les Thraces, ces Scythes sont plus souvent appelés *Gètes* ou *Sarmates*, quand on veut les prendre dans un sens plus étendu. Presque toujours par le nom de *Scythes* on entend des peuples asiatiques. Aussi Pomponius Mela, après avoir dit que la Sarmatie étoit limitrophe de la Germanie dont elle étoit séparée par la Vistule, ajoute que les confins de l'Asie se prennent à la Sarmatie, si ce n'est dans les pays perpétuellement couverts de neige, & où il faisoit un froid insupportable ; pays qui étoient habités par les Scythes.

Le nom de *Scythes* passa dans quelques parties de la Sarmatie & de la Germanie, & de même le nom de *Sarmates* passa dans l'Asie, mais seulement dans les parties citérieures de cette région. Le Periple de Scylax dit qu'après le fleuve Tanais, c'est le commencement de l'Asie, & que cette première partie qui est le Pont, est habitée par les Sauromates ou Sarmates.

Les mœurs des anciens Scythes ont été décrites par plusieurs auteurs ; nous n'en recueillerons ici que quelques particularités les plus curieuses.

Ils estimoient l'amitié au-dessus de toutes choses, & se faisoient gloire d'assister leurs amis dans les plus fâcheuses extrémités. Ils ne s'occupoient point au labourage, mais seulement à faire paître leurs troupeaux ; & même ils faisoient cre-

ver les yeux à quelques esclaves, afin que n'étant plus capables d'aucune autre fonction, ils pussent bien battre le lait. Ils n'avoient point de maisons & menaient leurs femmes & leurs enfans sur des charrettes couvertes de cuir, pour les défendre du froid & des pluies, changeant de place à mesure que l'herbe manquoit ; ils alloient rarement à pied, voyageant presque toujours ou à cheval ou dans leurs chars. Quelques uns en avoient qui étoient couverts de feuillages d'arbres & dans lesquels ils portoient quelques meubles de peu de valeur. Ils mangeoient principalement du fromage de leurs jumens dont le lait étoit aussi leur breuvage.

Plutarque dit dans son *Banquet des sept Sages*, que les Scythes n'avoient ni jeux, ni joueurs d'instrumens.

Ils étoient vêtus de peaux de leurs bêtes, & portoient les mêmes habits l'hiver que l'été. Ils tenoient que c'étoit un ornement d'avoir un arc bandé à la main ; & c'est ainsi que le Philosophe Anacharsis, Scythe de nation, étoit représenté par ceux d'Athènes qui de plus lui mettoient un livre à la main droite.

Les Scythes ne faisoient aucun état ni de l'or, ni des perles, ni des pierreries ; mais ceux qui se distinguoient par leur valeur, étoient extrêmement estimés, & l'on tâchoit à l'envi, d'acquérir leur amitié.

Lorsque le choix d'un ami avoit été fait, les deux amis protestoient de vivre & de mourir l'un pour l'autre. Pour rendre cette alliance assurée ils se faisoient des incisions aux doigts, afin que leur sang distillât dans une tasse, où après avoir rempli la pointe de leurs épées, ils

buvoient l'un & l'autre de ce sang. Jamais on ne recevoit plus de trois personnes à cette alliance, parcequ'ils étoient persuadés que l'amitié étoit foible si l'on consentoit à la partager entre un plus grand nombre de personnes.

Ils traversoient les rivières sur des peaux chargées de liège en-dessous. Celui qui vouloit passer de l'autre côté, se mettoit sur la peau & prenoit son cheval par la queue, en sorte que le cheval tiroit après lui cette manière de barque. Ils rendoient la justice suivant la raison naturelle & non suivant quelque loi écrite; mais ils punissoient sévèrement le larcin. Ils adoroient Vesta, Jupiter & la Terre qu'ils croyoient sa femme, Mars & Hercule. Ils juroient par le vent & par l'épée, l'un comme auteur de la vie & de la respiration, & l'autre comme procurant la mort. Ils sacrifioient des chevaux à Mars représenté par l'épée dont nous venons de parler; & quelquefois ils lui immoloient un homme de chaque centaine de leurs prisonniers de guerre.

SCYTHIE; on entend communément par ce mot un grand pays de l'Asie commençant au Bosphore Cimmérien, au Palus Méotides & au fleuve Tanais, & qui s'étendoit entre l'Océan septentrional, le Pont Euxin, la mer Caspienne, le fleuve Jaxartes & les montagnes des Mèdes jusqu'à l'extrémité de l'Orient, & jusqu'au pays des Sères qui s'y trouvent même quelquefois renfermés.

De cette façon les bornes de la Scythie n'étoient pas toutes bien déterminées ni bien connues, car du côté du nord on l'étendoit jusqu'à l'Océan septentrional, ou jusqu'aux

terres qui pouvoient être de ce côté là, & qu'on ne connoissoit pas; & du côté de l'Orient, si l'on prenoit les Sères pour un peuple Scythe, il n'y avoit point d'autres bornes, selon Ptolémée, que des terres inconnues.

Ce pays qui étoit d'une longueur immense, est partagé par Ptolémée en trois parties dont l'une qui s'étend depuis le Palus Méotides & l'embouchure du Tanais, jusqu'à une partie de la mer Caspienne & jusqu'au Fleuve Rha aujourd'hui le Volga, est appelée *Sarmatie Asiatique*: une autre partie qui prenoit depuis la Sarmatie Asiatique jusqu'au sommet du mont Imaüs, se nommoit *Scythie en-deçà de l'Imaüs*; & la troisième à laquelle on joignoit la Sérique, avoit le nom de *Scythie au-delà de l'Imaüs*; nous parlerons de ces deux dernières.

Ptolémée termine la Scythie en deçà de l'Imaüs, du côté du couchant, par la Sarmatie asiatique; à l'orient par le mont Imaüs; au nord par des terres inconnues; au midi & en partie à l'orient par la Sogdiane & par la Margiane. Les montagnes les plus considérables de cette contrée, selon le même Géographe, sont les monts Alains, les monts Rhymiques, le mont Norossus, les monts Aspisiens, les monts Tapurins, les monts Siébés & les monts Anaréens. Il nomme ensuite ses peuples.

La Scythie au-delà de l'Imaüs est bornée par Ptolémée, du côté de l'occident, par la Scythie intérieure, au nord par des terres inconnues; à l'orient par la Sérique, & au midi par l'Inde au-delà du Gange. Il met dans cette contrée une partie des monts Auxaciens, une partie des monts Caspiens, une partie des monts Émo-

Scors. Enfin il nomme les peuples de cette région.

Les Poëtes ont confondu dans leurs écrits la Scythie européenne, & la Scythie asiatique, & en général, sans entrer dans aucune distinction, ils ne nous ont peint la Scythie que comme un pays affreux, toujours couvert de neiges & de glaces, & où régnoit un hiver éternel.

SCYTHOPOLIS ; nom d'une ancienne ville de la Terre Sainte, qui étoit située sur le bord occidental du Jourdain, dans la demi-Tribu de Manassé. On l'appelloit autrement *Bethsan*.

SDILES ; on appelle ainsi deux petites îles de Grèce dans l'Archipel. La moindre est nommée la petite *Sdile*, & n'a que six milles de tour ; la grande est fort célèbre pour être l'ancienne Délos. Elle n'a cependant que dix milles de circuit avec un port ; mais on y voit encore des vestiges du temple d'Apollon, d'un amphithéâtre & des restes de colonnes de marbre. Les deux *Sdiles* sont désertes depuis deux siècles. Elles sont situées à quarante milles à l'est de la côte de Negrepoint, à douze au sud de Tine, & à six à l'ouest de Mycone.

SE ; pronom de la troisième personne. Substantif des deux genres & des deux nombres. Il précède toujours le verbe dont il est le régime ou simple ou composé. *Se bleffer, se livrer*, le voilà régime simple, & il est régime composé dans les phrases suivantes, *se procurer du plaisir : se donner la mort*. Aucun verbe n'est ou ne devient personnel réfléchi ou réciproque sans ce pronom.

SE, sert aussi à donner au verbe actif une signification passive. *Ces meu-*

bles se vendront bien. C'est un usage qui se pratique en Angleterre.

SÉANCE ; substantif féminin. Droit de s'asseoir, de prendre place dans une compagnie réglée. *Il a pris séance au Parlement en qualité de Duc & Pair. Avoir séance dans le Conseil du Roi.*

SÉANCE, signifie aussi le temps pendant lequel une compagnie de Juges, ou autre compagnie réglée, est assemblée pour travailler aux affaires. *La séance a été longue. Ce procès occupa la Cour pendant plusieurs séances.*

On dit, qu'une séance a été rompue ; pour dire, que pendant qu'elle se tenoit il est survenu quelque chose qui a obligé l'assemblée ou de se lever ou d'interrompre son travail.

SÉANCE, se dit encore de l'assemblée d'une compagnie célèbre. *Quand le Roi tient son lit de justice au Parlement la séance est brillante.*

En parlant de toute assemblée, on dit, qu'elle tient séance, qu'elle tient sa séance en un tel endroit ; pour dire, que c'est-là qu'elle s'assemble. *L'Académie Françoisse tient sa séance au Louvre.*

En termes de Palais, on appelle la séance des prisonniers, ou simplement la séance, une audience de faveur que le Parlement donne avant chacune des quatre grandes fêtes pour la liberté des prisonniers pour dettes, & pour la police des prisons.

On dit quelquefois, lorsqu'on a été long-temps à table ou dans une partie de jeu, qu'on a tenu, qu'on a fait une longue séance. *Ils firent une longue séance au jeu.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

SÉANT ; participe du verbe *seoir* qui n'est plus en usage. Il ne se dit qu'en certaines phrases de chancellerie & de pratique où il signifie, qui tient séance, qui réside actuellement. *Le Parlement séant à Bordeaux. Le Roi séant en son lit de justice.*

SÉANT, est aussi substantif masculin & signifie, la situation, la posture de quelqu'un qui est assis dans son lit. Il ne s'emploie qu'avec le pronom possessif. *Il ne faut pas qu'il soit couché dans son lit, mettez-le en son séant, sur son séant.*

SÉANT, ANTE ; adjectif. *Decens.* Décent, qui sied bien, qui est convenable. *Vous avez un habit qui n'est pas séant à un Magistrat. La clémence, la valeur, la générosité sont des vertus séantes aux Héros.*

On dit dans la conversation, qu'une femme est fort séante ; pour dire, qu'elle a l'air fort séant, fort décent.

SEAU ; substantif masculin. *Situla.* Vaisseau propre à puiser, tirer, porter de l'eau. *Il n'y a point d'eau dans le seau. Il faut remplir d'eau ces seaux. Des seaux de bois.*

On appelle aussi seaux, des vaisseaux de toute sorte de matière. *Un seau d'argent. Mettre rafraîchir des liqueurs dans un seau de faïence.*

On appelle seaux de la ville, des seaux d'osier garnis de cuir endossés, dont on se sert pour porter de l'eau dans les incendies.

SEAU, se prend aussi dans quelques coutumes pour une certaine mesure. *Le seau tient ordinairement douze pintes.*

SEAU, se prend quelquefois pour le contenu. *Un seau d'eau. Ils burent plus d'un seau de vin.*

On dit hyperboliquement & fa-

milièrement, quand il pleut bien fort, qu'il pleut à seaux.

Ce monosyllabe est moyen au singulier & long au pluriel.

On prononce *sau*.

SÉBACÉE ; adjectif féminin & terme d'anatomie. Il se dit de certaines glandes qui filtrent une humeur semblable à du suif. Ce sont des vésicules membraneuses, ou plutôt de petits tuyaux cylindriques, partant des artères par un bout & versant par l'autre une humeur grasse & huileuse, qui sert à entretenir la peau dans la mollesse & la souplesse. Quand cette humeur s'amasse & séjourne quelque temps dans ces tuyaux, elle s'y épaissit & les étend ; & par-là leur donne la figure sphérique qui les a fait appeler glandes.

Cette humeur ayant acquis un certain degré d'épaississement, approche de la couleur & de la consistance du suif, & c'est de-là que vient le nom de sébacées.

Ces glandes sont répandues par toute la peau, mais non pas en aussi grand nombre que quelques auteurs l'ont prétendu. Elles sont remarquables sur-tout aux environs du nez, aux aînes & aux aisselles. C'est l'humeur qu'elles versent qui graisse & tache en partie les chemises, quand on est long-temps sans en changer.

SÉBASTE ; nom d'une ancienne ville de la Palestine, la même que Samarie. *Voyez SAMARIE.*

SÉBASTIEN DEL PIOMBO, peintre, est encore connu sous le nom de Sébastien de Venise, & de Frabastien. Il naquit à Venise en 1485, & mourut en 1547. Sa réputation naissante le fit appeler à Rome, où il s'attacha à Michel-Ange. Instruit des secrets de l'art par ce maître, il sembla vouloir disputer le prix de la peinture, au célèbre

celèbre *Raphael. Sébastien* avoit en effet retenu du *Giorgion* son premier maître, la partie séduisante de la peinture, le coloris, mais il n'avoit ni le génie ni le goût de dessin de son rival. Le tableau de la résurrection de *Lazare*, dont on attribue même l'invention & le dessin sur la toile au grand *Michel-Ange*, & que *Sébastien* peignit pour l'opposer au tableau de la transfiguration, est admirable pour le grand goût de couleur; mais il ne prévalut point sur celui de *Raphael*: ce tableau précieux est actuellement au palais royal. *Sébastien* travailloit difficilement, & son irrésolution lui fit commencer beaucoup d'ouvrages à la fois, sans en terminer aucun. Le portrait est le genre qui lui convenoit le mieux; aussi en a-t-il fait un grand nombre qui sont tous excellens. Il employoit quelquefois le marbre & d'autres pierres semblables, faisant servir leurs couleurs naturelles, de fond à ses tableaux. L'office que le pape Clément VII lui donna de sceleur dans la chancellerie, le mit dans un état d'opulence qui lui fit quitter la peinture. Il ne songea plus alors qu'à mener une vie douce & oisive, se livrant tout entier à ses amis, & associant à ses plaisirs la poésie, & sur-tout la musique, pour laquelle il avoit du goût & du talent. Les dessins de *Sébastien* travaillés à la pierre noire, sont dans le goût de ceux de *Michel-Ange*.

SÉBAT, ou **SERET**, ou **SCHERET**; substantif masculin. Cinquième mois de l'année civile des Hébreux, & l'onzième de l'année ecclésiastique. Il répond à notre lune de Janvier. Les Juifs commençoient par *sébat* à compter les années des arbres qu'ils plantoient & dont les fruits étoient

Tome XXVI.

consés profanes & impurs jusqu'à la quatrième année.

Le dixième de *sébat*, étoit jeûne pour la mort des anciens qui succédèrent à Josué dans le gouvernement du peuple.

Le vingt-troisième de *sébat*, on fait un jeûne en mémoire de la résolution qui fut prise par les Israélites, de faire la guerre à ceux de Benjamin, pour venger l'outrage fait à la femme du Lévitè.

Le trentième du même mois, Simon Maccabée fut assassiné par Ptolémée fils d'Abobi son gendre, en l'an du monde 3869, avant JÉSUS-CHRIST 131.

SÉBENICO; ville forte & épiscopale de Dalmatie, près de l'embouchure de la Cherca dans le golfe de Venise à quinze lieues, nord-ouest, de Spalatro. Elle appartient aux Vénitiens.

SÉBESTE; substantif masculin. Espèce de petite prune noirâtre, pointue à son sommet, ridée, à demi desséchée, membraneuse & appuyée sur un calice qui est concave; ce fruit est composé d'une pulpe brune, roussâtre, visqueuse, douce au goût, fort adhérente; il a un petit noyau quelquefois triangulaire, d'autrefois aplati, contenant souvent deux amandes oblongues, triangulaires, blanches, & d'un goût agréable quand elle sont récentes. Ce fruit est sujet à se moisir, ou à être rongé de mittes.

L'arbre qui porte ce fruit s'appelle *sébestier*: il croît en Syrie & en Égypte; il a un gros tronc médiocrement haut; son écorce est raboteuse & blanchâtre; ses branches touffues & recourbées vers la terre; ses feuilles naissent alternativement sur les petits rameaux; elles sont arrondies, fermes, larges de trois

R

pouces , inégalement dentelées à leur bord supérieur , & quelquefois échancrées , vertes , unies & luisantes en dessus , nerveuses en dessous : les fleurs , dit Augustin Lippi , sont nombreuses , ramassées comme en grappes , placées à l'extrémité des rameaux , blanches , d'une odeur douce , monopétales , partagées en cinq quartiers , & disposées en entonnoir : il leur succède des fruits de la grosseur d'une olive moyenne , d'abord verdâtres ensuite noirâtres.

Il y a une autre espèce de sébestier qui s'appelle *sebestena sylvestris* : ses feuilles sont plus petites , ainsi que ses fruits qui sont moins agréables au goût.

On fait une excellente glu avec la pulpe des sébestes , en les pilant lorsqu'elles sont mûres , & en les lavant dans de l'eau ; cette eau devient fort gluante.

Les Égyptiens se servent du mucilage qu'ils tirent des sébestes , en forme d'emplâtre , pour toutes les tumeurs squirreuses ; il est propre à résoudre toutes sortes de duretés. Quelques-uns font aussi usage pendant plusieurs jours des bols préparés avec ce mucilage , le sucre candi & la poudre de réglisse pour se guérir de la toux. On nous apporte rarement de ce mucilage , qu'on appelle *glu d'Alexandrie*.

Les sébestes sont plus visqueuses que les jujubes : on fait un très-grand usage de ces fruits dans la toux , dans la difficulté de respirer , dans la pleurésie , la péripneumonie , & l'ardeur d'urine ; ils amolissent & lâchent aussi le ventre : on les fait entrer dans les tisannes pectorales , humectantes & adoucissantes.

SÉBESTIER ; substantif masculin. Arbre qui produit les sébestes. *Voy. SÉBESTE.*

SEBILE ; substantif féminin. Vaisseau qui est rond & creux , dans lequel les boulangers mettent la pâte quand elle est pétrie. C'est aussi le nom d'un ustensile de pressoir , qui est de la même matière & de la même forme.

SEBOÏM ; nom d'une des villes de la Pentapole , qui furent consumées par le feu du ciel. Eusebe & Saint Jérôme parlent de Séboïm , comme d'une ville qui subsistoit de leur temps sur le bord occidental de la mer morte. Il faut que depuis le temps de Loth & d'Abraham , cette ville ait été rétablie vers le même lieu où elle étoit auparavant. Il est parlé de *la vallée de Séboïm* , & de la ville de même nom dans la tribu de Benjamin.

SEBUÉENS ; (les) anciens sectaires Juifs , qui changeoient les temps marqués par la loi pour la célébration des principales fêtes de l'année , & qui solennisoient la Pâque , le septième mois.

SÉBURAEN ; substantif masculin. Les Juifs appellent ainsi ceux de leur rabbins ou docteurs , qui ont vécu & enseigné depuis la publication du talmud. *Séburaen* signifie en hébreu , *quelqu'un qui opine* ; & ce nom leur fut donné , parceque , le talmud étant publié & reçu dans toutes les écoles & synagogues , les sentimens de ces docteurs postérieurs au talmud ne faisoient plus des lois , mais n'étoient que de simples opinions.

SEC , ÊCHE ; adjectif. *Siccus*. Aride ; qui a peu ou point d'humidité. *Un arbre sec. Du bois sec. Sec comme une allumette. Des feuilles sèches. Un temps sec. Un tempérament sec.*

On dit , qu'une personne a le poulx *sec* ; pour dire , qu'au battement de son poulx on connoit qu'elle a une fièvre sèche & ardente. Et que le

sang d'un malade est sec ; pour dite, qu'il n'y a point assez de férosité.

Sec, se dit aussi de certaines choses que l'on rend par art moins humides qu'elles ne l'étoient. *Du poisson sec. Des viandes sèches. Des raisins secs. Des poires sèches.*

On appelle *confitures sèches*, des fruits confits & tirés au sec. *A Metz on fait beaucoup de confitures sèches avec des mirabelles*

Sec, est quelquefois opposé à vert ; comme quand on dit, *du fourage sec.*

Sec, se dit aussi par opposition à moite, à mouillé, à onctueux, à gras, &c. *Avoir le gosier sec, la gorge sèche, la peau sèche. Ce linge n'est pas assez sec. Il y a à Paris des rues qui ne sont jamais sèches. Pendant les chaleurs les chemins sont secs.*

On dit, *passer la rivière, passer un bras de rivière à pied sec*, pour dire, traverser le lit d'une rivière, d'un bras de rivière lorsqu'il n'y a point d'eau.

On appelle *fossé sec*, le fossé d'un château, d'une place, dans lequel il n'y a point d'eau, & qui n'est point fait pour en avoir. *Il n'y a autour de la citadelle que des fossés secs.*

On dit, *voir, regarder quelque chose d'un œil sec* ; pour dire, sans s'attendrir, sans jeter des larmes. *Elle ne le verra pas partir d'un œil sec.*

On dit, *qu'une personne a une toux sèche*, quand elle touffe sans cracher.

On dit, *que du vin est sec*, pour dire, qu'il n'a point de liqueur.

On dit, *qu'un cheval à la tête sèche*, pour dire, qu'il n'a pas la tête chargée de chair : & *qu'il a les jambes sèches*, pour dire, qu'il a les

jambes nerveuses, peu chargées de chair.

On dit quelquefois, *argent sec*, pour argent comptant. *Il reçut dix mille francs d'argent sec.*

On appelle *visite sèche*, une visite à la campagne, où l'on n'offre ni à boire ni à manger à ceux qui la font.

On appelle en maçonnerie, *muraille de pierres sèches*, une muraille faite de pierre plates mises l'une sur l'autre, sans chaux, sans plâtre & sans mortier.

Sec, en termes de peinture, s'emploie pour exprimer la dureté du passage de la lumière aux ombres, ce qui est occasionné par la proximité trop sensible des clairs avec les bruns, ou par le défaut des demi-teintes qui doivent les unir, en participant des uns & des autres. Ceux qui n'ont pas une grande intelligence du clair-obscur sont sujets à *faire sec*, à *peindre sec*. Ce terme se dit aussi des contours tranchés durement, ou trop fortement exprimés, & d'un coloris dont les tons n'ont pas assez d'accord & d'union.

On dit aussi en Sculpture, *qu'un ouvrage est sec*, quand il lui manque ce poli, cette tendresse, cette mollesse & ce moëlleux que l'on doit sentir dans le marbre même, lorsqu'on se propose de lui donner une espèce de vie.

On dit, *manger son pain sec, manger du pain tout sec* ; pour dire, ne manger rien avec son pain.

On dit, *qu'un homme a fait un compliment fort sec à un autre* ; pour dire, qu'il lui a parlé d'une manière un peu dure. Et l'on appelle *réponse sèche, réprimande sèche*, une réponse, une réprimande froide, dure, désobligeante & en peu de mots.

On dit, *qu'un homme est sec* ;

pour dire, qu'il a une humeur un peu dure, qu'il n'est point affable, gracieux, riant.

On dit dans le style familier, *la donner sèche, la donner bien jêche*; pour dire, annoncer quelque nouvelle fâcheuse, donner quelqu'alarme sans précaution.

On dit figurément, qu'un *Auteur*, qu'un *Poète est sec*; pour dire, qu'il n'est ni abondant en pensées, ni riche en expressions.

On dit aussi, qu'un *style est sec*; pour dire, qu'il est dépourvu des ornemens qui font la beauté du style. Et l'on dit, qu'une *matière est sèche*; pour dire, qu'elle ne fournit pas de quoi la pouvoir traiter, avec élégance, avec agrément.

SEC, est aussi substantif, & signifie une des quatre premières qualités. *Le sec, l'humide, le chaud & le froid.*

SEC, se dit aussi substantivement pour signifier du fourage sec. *On fut obligé de mettre les chevaux au sec. On fit des magasins de sec pour faire subsister la Cavalerie pendant l'hiver.*

On dit figurément, *employer le verre & le sec*; pour dire, employer toutes sortes de moyens pour réussir à quelque chose.

On dit en termes d'office, *sirer des confitures au sec*; pour dire, les sirer de leur sirop: &, *une corbeille, une assiette de sec*; pour dire, une corbeille, une assiette remplie de confitures sèches, & que l'on sert au fruit dans un repas.

SEC, se dit adverbiallement en ces phrases, *boire sec*; pour dire, bien boire, boire sans eau. Et *répondre sec, parler sec à quelqu'un*; pour dire, lui faire une réponse rude, brusque, pénétrante.

A SEC, se dit aussi adverbiallement pour signifier sans eau. *On mot les étangs à sec pour les pêcher. La chaleur a mis le ruisseau à sec. Les fossés du château sont à sec.*

On dit figurément & familièrement d'un homme qui n'a plus de bien, plus d'argent. *Le pauvre homme est à sec.* On dit de même, *ce procès, cette entreprise, les procès: l'ont mis, à sec.*

SÉCABLE; adjectif des deux genres & terme didactique. Qui peut être coupé. *Les atomes ne sont sécables: que par la pensée.*

SÉCANTE; substantif féminin & terme de Géométrie. Il n'a guère d'usage que dans cette phrase, *sécante: d'un angle*, pour signifier, le plus grand des deux côtés de l'angle, en supposant que l'angle soit terminé par une base perpendiculaire à l'un des côtés, & que le plus petit côté de l'angle soit pris pour le rayon ou sinus total.

SECCHIA; (la) rivière d'Italie, au Duché de Modène. Elle a sa source dans l'Apennin, vers la Casargnana, & son embouchure dans le Pô, après avoir arrosé Sassuolo & Carpi.

SÈCHE; substantif féminin. Sorte de poisson de mer, long d'environ un ou deux pieds, & quelquefois approchant de la grandeur de deux coudées, couvert d'une peau mince, mais ferme, laid & difforme, ressemblant beaucoup à la *poulpe* ou *polype* de mer, & au *calmar*, mais un peu plus large, ayant un corps charnu & garni en dedans, sur le dos, d'une sorte d'écaille assez solide, ou d'un os grand comme la main, épais d'un pouce au milieu, plus mince aux côtés, blanc, opaque, léger, uni, & tant soit peu dur, tendre & fongueux.

un peu rude & friable en-dessous, renflé des deux côtés, rayé ou vené symétriquement & ponctué; d'un goût un peu salé & âcre, sans odeur, & connu vulgairement sous le nom d'*os de sèche*. Cet os calcaire est unique dans la sèche: lorsqu'il vient d'être tiré du corps de l'animal, il est dans un état moyen, entre la sécheresse & l'humidité; cependant il surnage dès-lors si on le jette dans l'eau, c'est ce qui lui a fait donner par quelques-uns le nom d'*écume de mer*. Quand on tranche en différens sens cet os, on y découvre une texture merveilleuse; c'est un nombre de filamens ou de colonnes verticales qui vont de la lame supérieure à l'inférieure.

Ce poisson a dans le ventre près du cœcum une vessie qui renferme une liqueur très-noire que l'animal jette en certaines occasions.

Le sexe se distingue aisément dans la sèche: le mâle est plus bigarré que la femelle; il a le dos plus noir, tout le corps plus rude & la queue plus pointue: en outre, la femelle a deux espèces de mamelles que le mâle n'a pas. Les sèches s'accouplent, ainsi que les calmars & les polypes, en s'embrassant mutuellement, & font leurs œufs au printemps sur le rivage, parmi les algues & les roseaux que la mer jette sur ses bords, ou dans les faisceaux de sarmens que les pêcheurs y jettent exprès.

La femelle les pond à diverses reprises durant quinze jours, comme ayant besoin de repos dans ce travail: alors le mâle suit la femelle à la piste, & répand sa laite ou son frai sur les œufs nouvellement pondus, & qui sont gros comme de petits grains de raisin: d'abord ils sont blancs, mais sitôt que le

mâle a versé de son encre dessus, ils deviennent noirs & grossissent. Ils sont ramassés ensemble en manière de grosses grappes de raisin, c'est pourquoi on appelle les œufs des sèches en Languedoc, un raisin de sèche. Chaque œuf est revêtu d'une membrane épaisse, & soutenu par un petit ligament: si l'on ouvre ces œufs avant qu'ils soient secs, on aperçoit aisément au-dedans la petite sèche en son entier; on y distingue ses yeux, son corps, l'os qui la couvre, & qui est déjà assez dur, le sac où la liqueur noire est contenue. La petite sèche se forme du blanc qui est dans l'œuf, & elle en rompt la peau pour sortir. Ces œufs n'ont ni odeur, ni saveur apparentes; en séchant ils deviennent vésiculeux, flasques & fort légers.

On présume que la sèche peut vivre plus de vingt ans: on en a vu dans la mer d'Espagne, qui étoient d'une grandeur énorme.

Quant à la cause qui fait que la sèche & le calmar jettent leur liqueur noire dans le besoin, presque tous les Anciens disent que c'est une ruse de l'animal, qui le porte à répandre son encre à la dose d'environ un gros dans la mer, pour y causer une obscurité parfaite quand il se voit poursuivi, & se dérober à la vue des pêcheurs qui veulent l'attraper. Quelques Physiciens modernes s'imaginent que ces animaux étant naturellement fort peureux, c'est peut-être la crainte, qui en relâchant le sphincter de la vessie où est contenue la liqueur noire, en occasionne souvent l'écoulement; comme il arrive à quelques personnes timides, dans lesquelles la crainte relâche tellement le sphincter de l'a-

nus & de la vessie, que l'urine & les excréments sortent involontairement; d'autres enfin croient que ces poissons s'en servent pour troubler l'eau dans la vue d'empêcher leur proie de leur échapper: ce qu'il y a de certain, c'est que les restes d'alimens qu'on leur trouve dans l'estomac, prouvent qu'ils se nourrissent d'animaux; & qu'entr'autres ils vont à la chasse des pelamides, des melettes, des langoustes, & d'autres petits poissons qui vont dans les bas fonds pour éviter les calmars & les sèches qui les y poursuivent en foule, tandis que ces derniers sont poursuivis à leur tour par les loups marins & par d'autres poissons carnassiers qui aiment beaucoup leur chair.

On pêche la sèche sur les bords de l'Océan & de la Méditerranée: ces animaux qui sont fort communs sur nos côtes en été, vont deux à deux; le mâle est fort attaché à sa femelle, & cet attachement lui inspire du courage; quand elle est blessée, il vient à son secours, au lieu qu'elle s'enfuit lorsqu'il est blessé lui-même. Oppien, dans son Halieuticon ou Poème de la pêche, dit que pour prendre la sèche on n'a besoin ni de nasse ni de filet; mais qu'il n'y a qu'à traîner avec une corde une femelle dans l'eau; car du plus loin que le mâle peut l'apercevoir, il court à elle, ce qui donne au pêcheur toute la facilité de le prendre. Au reste, les sèches ne fréquentent que les rivages; elles pratiquent des trous dans le sable, & y font leur séjour.

La chair de la sèche est dure, coriace, d'assez mauvais goût, & fort difficile à digérer; elle l'est même plus que celle du calmar. La sèche est estimée meilleure rôtie

que bouillie, surtout si elle est pleine, comme en Janvier, Février & Mars; on sale les plus grandes; & des côtes de la Mer Adriatique, on les porte à Venise, comme de Gènes à Milan. On n'en mange point à Paris; mais c'est un poisson fort commun à Lyon, à Bordeaux, à Nantes, & en plusieurs autres villes du Royaume, où il se sert sur les tables.

Pour l'apprêter, on le fait bouillir dans l'eau, puis on le coupe par morceaux pour le fricasser avec du beurre, de l'oignon, des ciboules, du persil, un peu de poivre, y ajoutant sur la fin quelques gouttes de vinaigre; mais il faut avant tout, qu'il ait été attendri dans de l'eau salée mêlée de chaux vive & de cendres, moyennant quoi les bons estomacs peuvent s'en accommoder: à Lyon on le prépare avec la cendre gravelée. Il nourrit beaucoup, quand on le peut digérer; mais il resserre le ventre, produit un sang épais & grossier, qui appesantit la tête & qui charge les yeux: le bouillon de ce poisson est néanmoins laxatif.

Les parties de la sèche qu'on trouve dans les boutiques, sont la liqueur noire, ses œufs & ses écailles: la liqueur noire lâche le ventre, prise intérieurement; les œufs détergent les reins & les uretères, & provoquent les urines & les règles. L'écaille ou l'os de la sèche est pareillement d'usage; on choisit celui qui est épais, blanc, léger & friable; on l'estime détersif & assiccatif, & propre, étant réduit en poudre, à exciter l'urine, à chasser les sables & les graviers: la dose en est depuis vingt jusqu'à trente-six grains pris en bol, ou dans une liqueur appropriée. On

le recommande aussi pour procurer les règles supprimées ou paresseuses, & pour arrêter l'écoulement des fleurs blanches & des gonorrhées; ainsi il joint de deux propriétés contraires. On en fait un bol astringent avec le baume de cofahu, & il manque rarement son effet. L'os de la sèche entre aussi dans tous les remèdes dentifriques, dans les collyres secs que l'on souffle dans les yeux, pour emporter & consumer les taies qui se forment sur la cornée & dans la composition de la lacque de Venise.

Dans les arts, les Orfèvres s'en servent beaucoup pour faire leurs moules de cuillers, de fourchettes, de bagues, & d'autres petits ouvrages; car la partie spongieuse reçoit aisément l'empreinte des métaux. On suspend aussi ces os entiers, dans les cages des serins, & autres petits oiseaux qui en mangent; les Oiseleurs appellent ces os *biscuits de mer*: on en voit beaucoup flotter le long des côtes, & arriver sur le rivage en plus ou moins grande quantité, suivant qu'il meurt plus ou moins de sèches; alors des pêcheurs les recueillent.

Le suc noir de la sèche peut servir aussi dans les arts, par exemple, d'encre à écrire ou à imprimer. On lit dans les *Satyres de Perse*, que les Romains s'en servoient de son temps pour écrire. Herman prétend que les Chinois mêlent ce suc avec du bouillon de ris ou d'autre légume, pour l'épaissir & en former une composition qu'ils envoient dans tous les pays sous le nom d'*encre de la Chine*. Swammerdam dit que quand ce suc noir & pur est encore fluide, il produit

sur les étoffes des taches ineffaçables.

SÉCHÉ, EE; participe passif. *Voyez SÉCHER,*

SÈCHEMENT; adverbe. *Siccè.* D'une manière sèche. *On doit tenir les confitures sèchement.*

SÈCHEMENT, signifie figurément, d'une manière rude, incivile & rebutante. *Elle lui répondit sèchement.*

SÉCHER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Exficcare.* Rendre sec. *Le soleil sèche les chemins. Les vents sèchent la terre.*

SÉCHER, signifie aussi mettre à sec; & c'est dans cette acception qu'on dit, *la chaleur a été si violente, qu'elle a jéché les ruisseaux & les rivières.*

On dit figurément, *sécher les larmes*; pour dire, consoler, faire cesser les pleurs. *Un nouvel amant sécha ses larmes.*

SÉCHER, est aussi verbe neutre & signifie, devenir sec. *Si la pluie continue, le foin ne pourra pas sécher. Il faut laisser sécher ces chemises. Il fait si chaud que les plantes sèchent sur pied.*

On dit figurément, qu'une personne *sèche sur pied*; pour dire, qu'elle se consume d'ennui, qu'elle est accablée de tristesse, d'affliction; & par plaisanterie on dit la même chose d'une fille, lorsqu'on la fait attendre plus qu'elle ne voudroit pour la marier.

On dit aussi, qu'une personne *sèche d'ennui, de langueur, de tristesse, &c.* pour dire, qu'elle se consume d'ennui, de langueur, de tristesse, &c.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE.*

SÉCHERESSE; substantif féminin. *Ariditas.* État, qualité de ce qui

est sec. *La sécheresse de la terre est nuisible aux plantes. L'hygromètre est un instrument qui sert à mesurer le degré de sécheresse & d'humidité de l'air.*

SÉCHERESSE, se dit absolument de la disposition de l'air & du temps quand il fait trop sec. *Il y eut cette année une grande sécheresse. La sécheresse fut cause que l'on n'eut guère de foin.*

SÉCHERESSE, se dit figurément de la manière de répondre avec dureté à quelqu'un, soit de vive voix, soit par écrit. *Elle répondit à ses complimentens avec beaucoup de sécheresse.*

On dit figurément, qu'il y a beaucoup de sécheresse dans un discours, dans un ouvrage, dans un Auteur; pour dire, que l'Auteur n'est ni abondant en pensées, ni fécond en expressions. *Il règne une extrême sécheresse de style dans cet ouvrage. Il a traité cette matière avec toute la sécheresse de l'école.*

SÉCHERESSE, en termes de dévotion, se dit de l'état de l'ame qui ne sent point de consolation dans les exercices de piété. *Avoir de grandes sécheresses dans la piété.*

SÉCHÉRON; substantif masculin & terme d'agriculture. Pré situé dans un lieu sec, & qui ne peut être arrosé que par les pluies. *Le foin qui croît dans les séchérons est préférable à celui des prairies ordinaires.*

SÉCHOIR; substantif masculin & terme de parfumeurs. C'est un carré de bois de sapin ou d'autre bois léger avec des rebords tout autour, dans lequel on fait sécher des pailles, des savonnettes & autres marchandises de cette nature.

SECHRONA; nom d'une ancienne ville de la Tribu de Juda, qu'on croit avoir été cédée avec plusieurs autres à la Tribu de Siméon.

SÉCHYS; substantif masculin. Mesure usitée pour les liqueurs dans quelques villes d'Italie. Huit séchys font le martilly de Ferrare, & six séchys, l'urne d'Istrie.

SECKAW; petite ville épiscopale d'Allemagne, au cercle d'Autriche, dans la basse Stryie, à trois lieues, nord est, de Judenbourg, & à trente-six, sud-ouest, de Vienne.

SECKINGEN; ville d'Allemagne, en Suabe, dans une île formée par le Rhin, à six lieues, sud-est, de Bâle, & onze, ouest, de Schaffouse. C'est une des quatre villes forestières. Elle appartient à la maison d'Autriche. Il y a une Abbaye de Dames nobles qui peuvent renoncer à leur état pour se marier.

SECLIN; bourg de France dans la Flandre Wallonne, à deux lieues, sud, de Lille.

SECOND, ONDE; adjectif numeral ordinal. *Secundus*. Deuxième, qui est immédiatement après le premier. *Le second service. Il dina à la première table, & son frère à la seconde. C'est sa seconde opération. Le second jour de la semaine. Voilà mon premier enfant, & voici le second. Il y a une loi dont l'objet est de réprimer les avantages immodérés des secondes noces.*

On appelle en Chimie, *eau seconde*, une sorte d'eau forte qui a déjà servi à la dissolution de quelques métaux.

SANS SECONDE, façon de parler, qui n'étoit guère d'usage qu'en poésie, pour dire, sans pareille, sans égale. *Une beauté sans seconde. Sa valeur est sans seconde.* On disoit aussi poëtiquement, à *nulla autre seconde*; pour dire, qui tient le premier rang. Mais ces phrases ont vieilli.

SECOND,

SECONDE, est aussi substantif, & il se dit en diverses occasions.

On appelle *second*, dans une partie de paume, celui qui tient le second lieu d'un côté. *Il ne prime pas bien, mais il est bon second. Je jouois en second.*

On appelle aussi *second*, dans un jeu de paume, l'ouverture de la galerie qui est entre le dernier & la porte. Quand on pelotte à la paume, les balles qui entrent dans le *second*, sont perdues pour le joueur qui les y jette; mais en partie la balle fait chasse, que l'on compte au poteau qui commence le *second*.

SECONDE, se dit encore de celui qui en sert un autre dans un duel. *Ces Seigneurs avoient chacun un de leurs Officiers pour leur servir de seconds.*

On dit, qu'un *Notaire signe en second*, quand il signe avec celui qui a reçu, qui a dressé l'acte.

SECONDE, se dit encore d'un homme qui sert sous un autre. *Il n'est pas premier commis, il n'est qu'en second.*

On appelle *Capitaine en second*, le Capitaine qui doit commander au défaut du Capitaine en pied. On dit dans le même sens, *Lieutenant en second. Enseigne en second.*

SECONDE, se dit figurément de celui qui aide quelqu'un dans une affaire, dans un emploi. *S'il veut être votre second, vous obtiendrez infailliblement ce que vous desirez.* Et en ce même sens, *second*, se dit aussi d'une femme. *Vous avez dans cette Dame un bon second.*

On prononce *segond, seconde*, surtout dans la conversation.

SECONDAIRE; adjectif des deux genres. Accessoire, qui ne vient qu'en second. *Moyens secondaires. Raison secondaire.*

Tome XXVI.

On appelle *planètes secondaires*, des planètes qui tournent autour d'autres planètes comme centres de leur mouvement, & avec lesquelles elles sont emportées autour du soleil.

Saturne, Jupiter & la Terre sont chacun accompagnés de planètes *secondaires*. Jupiter en a quatre, Saturne cinq, que l'on appelle les *Satellites* de ces deux planètes.

La terre est accompagnée d'une planète *secondaire* que l'on appelle *lune*. Voyez **LUNE**.

Le mouvement des planètes principales est très-simple, étant composé seulement d'un mouvement de projection en ligne directe, qui est une tangente à l'orbite de la planète, & d'une tendance vers le soleil. Ces planètes étant à de très-grandes distances les unes des autres, les effets de leur gravitation mutuelle l'une vers l'autre sont peu sensibles: mais il en est tout autrement par rapport aux planètes *secondaires*; car outre que chacune gravite particulièrement vers sa planète principale respective comme vers son centre, elle est encore attirée vers le soleil, de même que sa planète principale; de manière que quand la planète *secondaire* est plus éloignée du soleil que sa planète principale, elle est moins attirée vers le soleil, & quand elle est plus proche, elle est plus attirée & presque toujours dans une direction différente de la force avec laquelle elle tend vers sa planète principale. Or par cette double tendance vers le soleil & vers leur planète principale, le mouvement des *Satellites* ou des planètes *secondaires* se compose extrêmement, & s'affecte d'un grand nombre d'irrégularités.

La plupart de ces singularités s'observent dans le mouvement de la lune, & c'est au célèbre M. Newton que nous en devons l'explication & le calcul.

Prononcez *segondaire*.

SECONDE ; substantif féminin. La soixantième partie d'une minute d'heure ou de degré. *Cela a duré pendant une heure six minutes, trois secondes. Cette ville est située au 49° degré, 42 minutes, 29 secondes de latitude.*

SECONDE, se dit aussi dans les Collèges, de la classe qui précède la rhétorique. *Il régente la seconde dans ce Collège. Il montera cette année de seconde en rhétorique.*

SECONDE, en termes de Musique, signifie intervalle d'un degré conjoint. Ainsi les marches diatoniques se font toutes sur les intervalles de *seconde*.

Il y a quatre sortes de secondes. La première, appelée *seconde diminuée*, se fait sur un *ton* majeur, dont la note inférieure est rapprochée par un dièse, & la supérieure par un bémol. Tel est, par exemple, l'intervalle du *re* bémol à l'*ut* dièse. Le rapport de cette *seconde* est de 375 à 384. Mais elle n'est d'aucun usage, si ce n'est dans le genre enharmonique ; encore l'intervalle s'y trouve-t-il nul en vertu du tempérament. A l'égard de l'intervalle d'une note à son dièse, que Brossart appelle *seconde diminuée*, ce n'est pas une *seconde*, c'est un unisson altéré.

La deuxième, qu'on appelle *seconde mineure*, est constituée par le *semi-ton* majeur, comme du *si* à l'*ut*, ou du *mi* au *fa*. Son rapport est de 15 à 16.

La troisième est la *seconde majeure*, laquelle forme l'intervalle

d'un *ton*. Comme ce *ton* peut être majeur ou mineur, le rapport de cette *seconde* est de 8 à 9 dans le premier cas, & de 9 à 10 dans le second : mais cette différence s'évanouit dans notre Musique.

Enfin la quatrième est la *seconde superflue*, composée d'un *ton* majeur & d'un *semi-ton* mineur, comme du *fa* au *sol* dièse : son rapport est de 64 à 75.

Il y a dans l'harmonie deux accords qui portent le nom de *seconde*. Le premier s'appelle simplement accord de *seconde* : c'est un accord de septième renversé, dont la dissonance est à la basse ; d'où il s'ensuit bien clairement qu'il faut que la basse syncope pour la préparer. Quand l'accord de septième est dominant ; c'est-à-dire, quand la tierce est majeure, l'accord de *seconde* s'appelle *accord de triton*, & la syncope n'est pas nécessaire, parce que la préparation ne l'est pas.

L'autre s'appelle *accord de seconde superflue* ; c'est un accord renversé de celui de septième diminuée, dont la septième elle-même est portée à la basse. Cet accord est également bon avec ou sans syncope.

SECONDE, en termes d'escrime, se dit d'un coup d'épée qu'on allonge à l'ennemi, dehors & sous les armes. *Tirer en seconde. Parer en seconde.*

Prononcez *segonde*.

SECONDE, ÊÊ ; participe passif. *Voyez SECONDER.*

SECONDEMENT ; adverbe. *Secundo. En second lieu. Il faut premièrement payer ce que vous lui devez ; secondement, vous offrirez de rétablir.....*

Prononcez *segondement*.

SECONDER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Servire.*

Aider, favoriser, servir quelqu'un dans un travail, dans une affaire. *Puisse le ciel seconder vos vœux. Le Ministre les secouda dans cette entreprise.*

SECONDER, dans une acception moins étendue, signifie, tenir lieu de second dans une partie de paume. *Vous me seconderex.* Il s'emploie aussi absolument. *Vous êtes meilleur pour seconder que pour primer.*

La première syllabe est très-brève, la seconde moyenne & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, ont la syllabe précédente longue.

Prononcez *segonder*.

SECONDICIER; substantif masculin. On donnoit autrefois ce nom à celui qui occupoit le second rang dans le Clergé d'une Église, comme on appelloit *Primicier* celui qui tenoit le premier rang.

SECONDINES; substantif féminin pluriel & terme de Médecine & de Chirurgie. On donne ce nom à tout ce qui sort de la matrice après que le fœtus est né. Le cordon ombilical, le placenta, les lochies composent les secundines. On leur donne ce nom, parceque quand l'enfant est sorti, il faut de nouveaux efforts de la part de la femme, pour expulser ces substances hors de l'utérus; il faut par conséquent de nouvelles douleurs, ce qui fait comme un second accouchement, un second travail.

SECOUÉ, ÉE; participe passif. Voy. SECOVER.

SECOUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Commo-vere.* Remuer quelque chose fortement, enforte que toutes les parties en soient ébranlées. *Secouer une*

tapisserie pour en faire sortir la poussière. Nous étions dans une voiture où nous avons été bien-secoués. Secouez ce poirier il en tombera des poires. Il ne faut pas secouer la bride de votre cheval.

On dit aussi, *secouer la poussière de dessus une robe, un habit.* Et dans l'Écriture-Sainte, JÉSUS-CHRIST ordonne à ses Apôtres, de *secouer la poussière de leurs pieds contre ceux qui ne les voudront pas recevoir.*

On dit proverbialement & figurément, *secouer les oreilles*; pour dire, ne pas tenir compte de quelque chose, s'en moquer. *Quand on lui représente son devoir, il secoue les oreilles.*

On dit aussi, d'un homme à qui il arrive un accident fâcheux, qui reçoit quelque injure, quelque affront, & qui témoigne n'y être pas sensible, qu'il ne fait qu'en *secouer les oreilles.*

On dit figurément & familièrement, qu'une maladie a bien *secoué son homme*; pour dire, qu'elle l'a bien tourmenté. *La goutte l'a bien secoué.*

SE SECOUER, signifie, se remuer fortement pour faire tomber quelque chose qui incommode. *Les chevaux se secouent pour chasser les mouches.*

SECOVER, signifie aussi, se défaire de quelque chose par un mouvement violent; c'est dans ce sens qu'on dit, qu'un taureau a *secoué le joug.* Et l'on dit figurément, *secouer le joug*; pour dire, s'affranchir de la domination, se mettre en liberté. *Les Hollandois ont secoué le joug de la domination Espagnole. Ils secouèrent le joug de ce Prince.*

On dit aussi figurément, *secouer le joug des passions*; pour dire, s'aff-

franchir de la tyrannie des passions, dompter ses passions.

La première syllabe est très-brève, la seconde brève, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

SECOURÉMENT; substantif masculin. *Agitatio.* Action de secouer. *Il ne répondit que par un secourément de tête.*

La première syllabe est très-brève, la seconde longue & la troisième moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

SECOURABLE; adjectif des deux genres. *Officiosus.* Qui aime à donner du secours aux autres, à les soulager dans leurs besoins. *C'est une dame fort secourable à ceux qui sont dans le besoin. Il leur tendit une main secourable. C'est la récompense des ames secourables.*

SECOURABLE, se dit aussi passivement d'une place qui peut être secourue; & en ce sens il s'emploie d'ordinaire avec la négative. *Cette ville n'étoit secourable que par mer.*

SECOURIR; verbe actif irrégulier de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme **ACCOURIR**. *Succurrere.* Aider, assister, donner aide, prêter assistance à qui en a besoin. *Il nous a secourus. Nous le secourrons puissamment. Tout ce que je puis faire est de le secourir de ma bourse. On doit secourir les pauvres. La place fut secourue bien à propos.*

Voyez ASSISTER, pour les différences relatives qui en distinguent *secourir*, &c.

SECOURS; substantif masculin. *Auxilium.* Aide, assistance dans le besoin. *On doit du secours à ceux qui*

en demandent. Un grand secours. Un foible secours. Il lui faut des secours plus puissans, plus considérables que ceux qu'on lui a donnés. Les pauvres ont besoin du secours des riches. Allez à son secours. Ils invoquèrent le secours du Ciel. Nous vîmes à son secours. Elle cria au secours. On laissa les blessés sans secours.

On dit, à mon secours, au secours; pour dire, venez à mon secours.

SECOURS; se prend particulièrement pour les troupes qu'on envoie au secours de quelqu'un en guerre contre ses ennemis. *Envoyer du secours. Le secours est entré dans la place. La citadelle fut obligée de capituler avant l'arrivée du secours. Le secours d'Espagne ne vint qu'après la bataille.*

SECOURS, se dit aussi d'une Église bâtie pour la décharge d'une Paroisse, à cause du grand nombre des Paroissiens, ou de la distance des lieux, ou de la difficulté des chemins. *Cette Église n'est pas une Paroisse, ce n'est qu'un secours.*

La première syllabe est très-brève & la seconde longue.

SECOURU, UE; participe passif. *Voyez SECOURIR.*

SECOUSSE; substantif féminin. *Agitatio.* Agitation, ébranlement de ce qui est secoué. *Ce cheval donne de rudes secousses quand il trotte. Les secousses de ce tremblement de terre furent violentes. Les fruits sont ordinairement murs quand ils tombent après une légère secousse de l'arbre.*

SECOUSSE, signifie figurément, les fortes, les violentes attaques qu'une personne reçoit dans sa santé par une maladie, ou dans sa fortune par les pertes & par les malheurs. *Cette néphrétique lui a donné de violentes secousses. Ce naufrage lui donna une rude secousse.*

SECRET, ÉTE ; adjectif. *Secretus.*

Qui n'est connu que d'une ou de fort peu de personnes. *Un acte secret. Une entreprise secrète. Faire agir des ressorts secrets. Dieu connoît nos plus secrètes pensées. Cette femme a une intrigue secrète.*

On appelle *sciences secrètes*, de prétendues connoissances que quelques gens se vantent d'avoir, principalement sur l'alchimie, sur la magie & sur la nécromance.

On appelle *escalier secret*, un escalier dérobé, par lequel on monte dans les appartemens d'une grande maison, au lieu de monter par le grand escalier. On dit dans la même acception, *degré secret, porte secrète.*

En parlant d'un homme qui sollicite contre un autre, soit dans un procès, soit dans quelque autre affaire, & qui ne veut point paroître, on dit, que *c'est sa partie secrète.* On dit dans le même sens, *c'est son ennemi secret.*

On appelle, *Oraison secrète*, l'Oraison que le Prêtre dit tout bas à la Messe immédiatement avant la Préface. On l'appelle aussi absolument la *Secrète*, au substantif.

On appelle, *Conseil secret du Roi*, le *Conseil d'Etat* où l'on agit les affaires les plus importantes.

SECRET, se dit aussi des personnes qui savent se taire & tenir une chose secrète. *Il n'est pas assez secret pour qu'on puisse avec sûreté lui confier cette affaire. C'est un point sur lequel la plupart des femmes sont fort secrètes.*

En parlant de quelqu'un qui divulge les choses qu'on lui a confiées, on dit populairement, qu'*il est secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre.*

SECRET, est aussi substantif masculin,

& signifie ce qui doit être tenu secret, ce qu'il ne faut dire à personne.

Les Romains firent une Divinité du secret sous le nom de *Tacita*, les Pythagoriciens une vertu, & nous en faisons un devoir, dont l'observation constitue une branche de la probité. D'ailleurs l'acquisition de cette qualité essentielle à un honnête homme, est le fondement d'une bonne conduite, & sans laquelle tous les talens sont inutiles. Si l'on ne doit pas dire imprudemment son secret, moins encore doit-on révéler celui d'autrui, parceque c'est une perfidie, ou du moins une faute inexcusable. Il convient même d'étendre cette fidélité jusqu'envers celui qui y manque envers nous.

Ce n'est pas tout : il faut se méfier de soi même dans la vie : on peut surprendre nos secrets dans des momens de foiblesse, ou dans la chaleur de la haine, ou dans l'emportement du plaisir. On confie son secret dans l'amitié, mais il s'échappe dans l'amour. Les hommes sont curieux & adroits ; ils vous feront mille questions épineuses dont vous aurez de la peine à vous tirer autrement que par un détour, ou par un silence obstiné, & ce silence même leur suffit quelquefois pour deviner votre secret.

En parlant d'un homme qui a part à quelques délibérations, à quelques résolutions où peu de gens sont admis, à quelque dessein caché, on dit, qu'*il est du secret.*

On dit, *avoir le secret de quelqu'un* ; pour dire, favoir son secret. Et en parlant d'une négociation où plusieurs Ministres sont employés par le même Prince, on dit du Ministre qui fait seul les véri-

toient de se qualifier *Ministres d'État*, M. de l'Aubespine, *Secrétaire des Commandemens & Finances du Roi*, qui signa pour lui ce *Traité*, fut aussi qualifié *Secrétaire d'État* : c'est depuis ce temps que les *Secrétaires des Commandemens & Finances* ont pris le titre de *Secrétaires d'État*, & qu'ils ont laissé le titre de *Secrétaires des Finances* aux autres *Secrétaires du Roi* qui portent ce nom.

Jusqu'en 1588, les *Secrétaires d'État* avoient prêté serment entre les mains du Chancelier ou du Garde des Sceaux; mais Henri III voulut qu'un nouveau Pourvu de cette Charge prêtât le serment immédiatement entre ses mains : ce qui s'est depuis toujours pratiqué de même.

Les *Secrétaires d'État* sont Officiers de plume & d'épée; ils entrent chez le Roi & dans ses Conseils dans leurs habits ordinaires & l'épée au côté.

Leurs fonctions sont aussi honorables qu'elles sont importantes, puisqu'ils sont admis dans la confiance du Prince pour les affaires les plus secrètes : ce sont eux qui dressent les différens *Traités de paix & de guerre*, d'alliance, de commerce & autres négociations; ils les signent au nom du Roi, les conservent dans leur dépôt, & en délivrent des expéditions authentiques.

Ce sont eux pareillement qui dressent & qui expédient les lettres des dons & brevets, les lettres de cachet & autres dépêches du Roi.

Les *Secrétaires d'État* ont chacun leur département. Louis XIII les avoit fixés par un Règlement du 11 Mars 1626; mais il a été fait depuis bien des changemens, & les

départemens des *Secrétaires d'État* ne sont point attachés fixément à leur Office, ils sont distribués selon qu'il plaît au Roi.

Le *Secrétaire d'État* qui a le département des Affaires étrangères, a aussi ordinairement celui des pensions & expéditions qui en dépendent, les dons, brevets & pensions autres que des Officiers de guerre ou des Étrangers pour les Provinces de son département.

Celui qui a le département de la Marine, a aussi de même ordinairement tout ce qui y a rapport, comme les fortifications de mer, le commerce maritime, les Colonies françoises, avec toutes les pensions & expéditions qui en dépendent.

Celui qui a le département de la Guerre, a en même temps le Tail- lon, les Maréchauffées, l'Artillerie, les fortifications de terre, les pensions, dons & brevets des gens de guerre, tous les États-Majors, à l'exception des Gouverneurs Généraux, des Lieutenans de Roi des Provinces qui ne sont pas de son département, les haras du royaume & les postes.

Enfin le quatrième *Secrétaire d'État* a ordinairement pour son département la Maison du Roi, le Clergé, les Affaires générales de la Religion prétendue réformée, l'expédition de la feuille des Bénéfices, les Économats, les dons & brevets autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de son département.

Pour ce qui est des provinces & généralités du royaume, elles sont distribuées à peu près également aux quatre *secrétaires d'état*.

Les dépêches que le roi envoie dans chacune de ces provinces, sont expédiées par le *secrétaire d'état* qui

a cette province dans son département. Toutes les lettres & mémoires que ces provinces ou les villes qui en dépendent adressent au roi doivent passer par les mains du *secrétaire d'état* qui les a dans son département, & les députés des parlemens & autres cours souveraines, des états des provinces ou des villes, sont conduits à l'audience du roi par le *secrétaire d'état* qui a dans son département la province ou ville d'où vient la députation.

Anciennement les *secrétaires d'état* avoient chacun pendant trois mois de l'année l'expédition de toutes les lettres, dons & bénéfices que le roi accordoit pendant ce temps; présentement chacun expédie les dépêches qui sont pour les affaires & provinces de son département.

Le *secrétaire d'état* des affaires étrangères est ministre notaire, & en cette qualité il a entrée & séance dans tous les conseils du roi: c'est lui qui rapporte au conseil d'état ou des affaires étrangères toutes les affaires de cette nature qui se présentent à examiner.

Le roi accorde aussi ordinairement au bout d'un certain temps aux autres *secrétaires d'état*, le titre de ministre, en les faisant appeler au conseil d'état.

Les *secrétaires d'état* ont tous entrée au conseil des dépêches, quand même ils n'auroient pas la qualité de ministre. Anciennement les dépêches s'expédioient ordinairement en la forme d'un simple travail particulier dans le cabinet du roi, auquel chaque *secrétaire d'état* rendoit compte debout des affaires de son département. Ils ne prenoient séance devant le roi que lorsque sa majesté assembloit un conseil pour les dépêches; mais

depuis long-temps les dépêches s'expédient dans la séance du conseil appelé *conseil des dépêches*.

Le *secrétaire d'état* qui a le département du commerce, assiste au conseil royal du commerce.

Dans tous les conseils où les *secrétaires d'état* ont entrée, ils ont l'honneur d'être assis en présence du roi, de même que les autres personnes du conseil.

Le rang de *secrétaire d'état* dans les conseils du roi, où ils ont entrée & séance, se règle suivant l'ordre de leur réception, où selon les autres dignités dont ils sont revêtus, lorsqu'ils y prennent séance.

Les résolutions prises dans les conseils du roi sont recueillies par chaque *secrétaire d'état*, pour les affaires de son département; chacun deux fait aussi dans son département, les expéditions des lettres & autres actes émanés du roi pour tout ce qui est signé en commandement.

Les *secrétaires d'état* sont en possession immémoriale de recevoir les contrats de mariage des princes & princesses du sang, qui sont passés en présence du roi; ces contrats sont aussi authentiques que s'ils étoient reçus par un notaire, & produisent les mêmes effets, notamment pour l'hypothèque, ce qui a été confirmé par une déclaration du 21 Avril 1692 enregistrée le 30 du même mois, qui veut que ces contrats soient exécutoires, qu'ils portent hypothèque du jour de leur date, & qu'ils aient en toutes choses la même force & vertu que s'ils avoient été reçus par des notaires, que la minute en demeure entre les mains de celui des *secrétaires d'état* qui les aura reçus lequel en pourra délivrer des expéditions; & néanmoins pour la commodité des parties,

ties, il est dit qu'il en sera déposé une copie par lui signée par collation chez un notaire, lequel en pourra délivrer des expéditions, comme s'il avoit reçu la minute.

Les dépôts des *secrétaires d'état* ne sont conservés de suite, que depuis le temps de M. Colbert; ils sont placés dans le vieux Louvre.

SECRÉTAIRE DU ROI, se dit d'un officier établi pour signer les lettres qui s'expédient dans les grandes & petites chancelleries & pour signer les arrêts & mandemens émanés des cours souveraines.

L'édit du mois de Novembre 1482, porte que ces officiers ont été établis pour loyaument rédiger par écrit, & approuver par signature & attestation en forme dûe toutes les choses solennelles & authentiques, qui par le temps à venir seroient faites, commandées & ordonnées par les rois, soit livres, registres, conclusions, délibérations, lois, constitutions, pragmatiques sanctions, édits, ordonnances, consultations, chartes, dons, concessions, octrois, privilèges, mandemens, commandemens, provisions de justice ou de grace, & aussi pour faire signer & approuver par attestation de signature tous les mandemens, chartes, expéditions quelconques faites en leurs chancelleries, tant devers les chanceliers de France qu'ailleurs, quelque part que lesdites chancelleries soient tenues, comme aussi pour enregistrer les délibérations, conclusions, arrêts, jugemens, sentences & prononciations des rois ou de leur conseil, des cours de parlement, & autres usant sous les rois d'autorité & juridiction souveraine, & généralement toutes lettres closes & patentes & autres choses quelconques touchant les faits & affaires des rois

Tome XXVI.

de France & de leur royaume, pays & seigneuries.

Ce même édit porte qu'ils ont été institués pour être présens & perpétuellement appelés ou quelques-uns d'entre eux, pour écrire & enregistrer les plus grandes & spéciales secrètes affaires du roi, pour servir autour de lui & dans ses conseils, pour accompagner les chanceliers de France, être & assister ez chancelleries, quelque part qu'elles soient tenues, assister au grand conseil, ez cours de parlement, en l'échiquier de Normandie, dans les chambres des comptes, justice souveraine des aides, requêtes de l'hôtel & du palais, en la chambre du trésor & aux grands jours pour y écrire & enregistrer tous les arrêts, jugemens & expéditions qui s'y font; tellement que nul ne pourra être greffier du grand conseil ni d'aucune des cours de parlement & autres cours souveraines, chambres des comptes, requêtes de l'hôtel ni du trésor, qu'ils ne soient du nombre des clerks notaires & *secrétaires* du roi.

L'édit du mois de Janvier 1566 porte qu'ils seront envoyés avec les gouverneurs des provinces, chefs d'armées, ambassadeurs, & généraux des finances, pour donner avis au roi de tout ce qui se passera, & faire près d'eux toutes les expéditions nécessaires. Il est aussi ordonné par ce même édit qu'on leur donnera les mémoires nécessaires & les gages pour écrire l'histoire du royaume, selon leur institution.

Ils ne pouvoient anciennement vaquer à aucune autre fonction, & ceux qui servoient quelqu'autre prince sans permission du roi, perdoient leurs bourfes.

Ils ont la faculté de rapporter

T

toutes sortes de lettres dans les chancelleries.

Eux seuls peuvent signer ce qui est commandé par le roi, & arrêté dans les conseils & cours souveraines.

De tous temps les *secrétaires* du roi ont eu des bourses c'est-à-dire, une part de l'émolument du sceau. Il y en avoit anciennement quelques uns qui étoient seulement à gages & à manteaux : présentement outre les gages & manteaux ils ont chacun une bourse.

Ils sont commensaux de la maison du roi, & en cette qualité ils ont droit de *committimus*.

En matière criminelle, ils ne peuvent être jugés que par le chancelier de France qui est le conservateur de leurs privilèges, ou par le parlement.

Leurs offices sont perpétuels pour la vie de chacun d'eux, & ne sont impétrables que par la mort, résignation ou forfaiture déclarée telle par le chancelier, les maîtres des requêtes appelés ou joints, ou par le parlement.

Ceux qui résignent à leurs fils ou gendres continuent de jouir des privilèges.

Les veuves jouissent des mêmes privilèges que leurs maris, tant qu'elles restent en viduité.

Le roi Charles VIII par des lettres du mois de Février 1484, déclare que les *secrétaires du roi* étoient tous réputés nobles & égaux aux barons; il les annoblit en tant que besoin seroit, eux, leurs enfans & postérité; il les déclare capables de recevoir tous ordres de chevalerie, & d'être élevés à toutes sortes d'honneurs, comme si leur noblesse étoit d'ancienneté & au-delà de la quatrième génération.

Les lettres de Charles IX du mois

de Janvier 1566, leur accordent du fet pour la provision de leur maison.

Elles leur accordent les titres de conseiller du roi, entrée dans les cours, & séance à l'audience au banc des autres officiers & au-dessus de tous.

Il est dit dans ces mêmes lettres que quand les cours marcheront en corps, les *secrétaires* y pourront être après les greffiers, selon l'ordre de leur réception, comme étant du corps de ces cours, en tant que greffiers nés.

Les lettres du mois de Mai 1572 permettent à ceux qui ont servi vingt ans, de résigner leurs offices sans payer finances, ni être sujets à la règle des quarante jours. Au bout de ce temps on leur donne des lettres d'honneurs, & par la déclaration du 27 Mars 1598 ils furent exceptés de la révocation générale des survivances. Leurs offices ont été déclarés exempts de toutes faïfies, criées, subhastations & adjudications; (déclaration du 9 Janvier 1600) ils se vendent par devant M. le Chancelier.

Ils assistèrent au nombre de vingt-six, & accompagnèrent le Chancelier en l'ordre accoutumé, à l'entrée du Roi de Pologne en la ville de Paris en 1573.

Ils sont dispensés de résidence, & jouissent d'ailleurs de plusieurs autres exemptions & privilèges par divers édits, déclarations & lettres-patentes.

SECRETARE DU CONSEIL, se dit de celui qui tient la plume au Conseil du Roi. Ces Secrétaires sont de deux sortes; les uns qu'on appelle *Secrétaires des finances*, qui tiennent la plume au Conseil royal des finances; les autres qu'on appelle *Secrétaires & Greffiers du Conseil*

privé, qui tiennent la plume au Conseil privé ou des parties; les uns & les autres sont au nombre de quatre, & servent par quartier.

SECRETÀIRE DE LA COUR, se dit d'un officier attaché au Parlement ou autre Cour souveraine pour en expédier les arrêts. Les Secrétaires du Parlement portent la robe rouge aux grandes audiences, & aux cérémonies publiques.

SECRETÀIRE D'AMBASSADE, se dit d'un officier que l'on met auprès d'un Ambassadeur pour écrire les dépêches qui regardent la négociation.

Il y a une très-grande différence entre un *Secrétaire d'Ambassade* & un *Secrétaire d'Ambassadeur*; ce dernier est un domestique ou un homme de la maison de l'Ambassadeur, au lieu qu'un *Secrétaire d'Ambassade* est un Ministre du Prince même.

A Rome on appelle *Secrétaire du sacré Collège*, un officier nommé par les Cardinaux, qui a droit d'entrer au Conclave, & qui écrit les lettres du Collège des Cardinaux pendant la vacance du saint Siège. Il assiste encore à toutes les assemblées générales qui se tiennent tous les matins pendant la durée du Conclave, & à celles des chefs d'Ordre. Il tient un registre exact de tous les ordres & décrets qui s'y donnent, aussi bien que des délibérations qui se font dans les consistoires secrets, & qui lui sont communiquées par le Cardinal Vice-Chancelier. Il assiste même à ces consistoires; mais quand on crie *extra omnes*, il doit en sortir comme tous ceux qui ne sont pas Cardinaux. Il a un substitut ou sous-secrétaire, qu'on nomme *Clerc national*.

SECRETÀIRE, se dit aussi en général de celui qui rédige par écrit les actes, les délibérations de quelque assemblée notable. *Le Secrétaire de l'Académie Française. Le Secrétaire des États de Languedoc. Le Secrétaire de l'assemblée générale du Clergé de France.*

On appelle communément & par politesse, *secrétaires*, les clerks des Magistrats. *Le secrétaire du Rapporteur travaille à l'extrait du procès.*

La première syllabe est très-brève, la seconde brève, la troisième longue & la quatrième très-brève.

SECRETÀIRERIE; substantif féminin. Lieu où les Secrétaires d'un Ambassadeur, d'un Gouverneur, &c. font & délivrent leurs expéditions, & où ils en gardent les minutes. *La secrétairerie du Vice-Roi à Messine est un lieu magnifique.*

SECRETARIAT; substantif masculin. Il se prend quelquefois pour la place ou fonction de secrétaire; quelquefois aussi l'on entend par-là le dépôt des actes qui sont conservés par le secrétaire de quelque officier public, tels que les dépôts des quatre Secrétaires d'État, le secrétariat du Gouvernement, celui de l'Intendance, celui d'un Evêché ou Archevêché. On lève des expéditions & extraits des actes qui sont dans ces secrétariats.

SECRETÈTE; substantif féminin. *Secre-eta*. L'oraison que le Prêtre dit tout bas à la Messe, immédiatement avant la Préface. *La Messe est avancée le Prêtre est à la secrète.*

SECRETÈMENT; adverbe. *Secretò*. En particulier, en secret, d'une manière secrète, sans être aperçu. *On le prévint secrètement de ne pas se présenter à la Cour. Il l'a instruit*

secrètement de ce qui s'étoit passé. Elle entra secrètement dans la chambre de cet Officier.

SECRETION; substantif féminin & terme de Médecine. *Secretio*. Filtration & séparation qui se fait des humeurs alimentaires, excrémentielles & récrémentielles.

Le sang contient la matière de toutes les secrétions; les parties dont il est composé prennent une forme différente à raison des organes qui le filtrent, & on sera convaincu que ces matières circulent avec lui, lorsqu'on remarquera que la jaunisse arrive, que la bouche est amère, & que les veines sont jaunes; quand le foie est obstrué, & qu'un animal vomit une matière semblable à l'urine après la ligature des artères émulgentes. La suppression de quelque sécrétion produit ainsi des changemens dans la santé.

Pour avoir quelques connoissances des secrétions, il faut examiner, 1°. quels sont les organes qui y sont destinés; 2°. quelles sont les différentes secrétions; 3°. quel est le mécanisme par lequel elles se font.

Les secrétions se font, ou simplement par les extrémités des artères, ou avec un appareil composé dans des organes particuliers que l'on appelle glandes.

Les extrémités des artères opèrent une exhalation qui a lieu dans toutes les parties du corps, & particulièrement dans les cavités; cette espèce de filtration est considérable.

On a donné le nom de glandes à des corps organiques plus ou moins uniformes, extérieurement composés de petites fibres charnues ou plutôt tendineuses, formées d'une infinité de vaisseaux de toute espè-

ce, enveloppées & divisées par des membranes. Outre les artères, les veines, les nerfs & les vaisseaux lymphatiques, les glandes ont encore des vaisseaux particuliers nommés *secrétoires*, quand ils servent à la filtration, & *excrétoires* quand ils servent à l'excrétion. Toutes les glandes n'ont pas des vaisseaux excrétoires.

Les Auteurs ne sont pas d'accord sur la division des glandes, mais en suivant la division reçue on en connoît de conglobées & de conglomérées.

On entend par glandes conglobées celles qui n'ont point de vaisseaux excrétoires, & qui paroissent seulement formées de vaisseaux qui abordent à ces glandes, & en sortent ensuite diversement repliés & enveloppés dans des membranes cellulaires & cependant solides; telles sont les glandes du mésentère, des aînes, du cou, &c. Ces glandes ne sont-elles destinées qu'à servir d'entrepôts aux liqueurs, ou opèrent-elles une filtration particulière? Ce dernier sentiment paroît le plus vraisemblable.

On a donné le nom de glandes conglomérées à celles qui séparent du sang une liqueur particulière, & qui la transmettent au-dehors par un canal excrétoire, comme les glandes salivaires, ou par une simple ouverture, comme on peut l'observer dans les glandes sébacées, &c. On peut les nommer glandes *secrétoires*. On peut diviser ces glandes en simples, lorsqu'elles sont uniformes; & en composées, lorsqu'elles sont formées de plusieurs petites glandes rassemblées.

Les sentimens ne sont pas encore réunis sur la structure de ces glandes; les uns pensent avec Malpighi,

que la liqueur séparée par les extrémités des artères, est déposée dans un follicule membraneux plus ou moins grand, ou dans une cavité intermédiaire, d'où elle sort par un canal excréteur, comme on peut l'observer dans les glandes sébacées, &c. Les autres pensent avec Ruysch, que les glandes ne sont formées que par un amas de vaisseaux qui séparent la liqueur & la déposent immédiatement dans les vaisseaux excrétoires ou au dehors. Ces deux sentimens paroissent chacun avoir leurs preuves par l'examen des différentes sécrétions.

Des diverses liqueurs séparées du sang, les unes rentrent en partie dans les voies de la circulation, comme la lymphe, la graisse, le suc médullaire, &c. les autres sont séparées & déposées en différentes parties; & en examinant comment se fait l'excrétion de ces liqueurs, on voit que quelques-unes, comme la bile, l'hépatique, l'urine, particulièrement la semence, &c. sont filtrées & déposées, sans séjourner dans aucun follicule, par des organes vasculaires, c'est-à-dire, dont les artères ou vaisseaux sécrétoires sont continus avec les excrétoires; les autres sont déposées dans des cavités particulières ou follicules, d'où elles sont transmises au-dehors par un canal excréteur, ou par une simple ouverture; telles sont l'humeur sébacée, le mucus du rectum & du vagin, l'humeur des paupières, &c.

L'examen des différens organes sécrétoires démontre qu'il y en a, dans l'intérieur desquels on doit reconnoître l'existence des follicules; & d'autres qui sont seulement vasculaires.

Les sentimens de Malpighi &

de Ruysch peuvent donc être admis; & quoique Ruysch paroisse avoir trop négligé le follicule de Malpighi, on ne peut pas dire qu'il l'ait entièrement méconnu, puisqu'il admet des cryptes ou petites cavités dans les glandes de l'estomac & des intestins.

Le follicule ne constitue point le caractère distinctif des glandes; il ne contribue pas à la sécrétion, il paroît plutôt propre à la perfectionner qu'à l'accomplir.

Il y a, à proprement parler, des filtrations dans toute l'habitude du corps; on peut remarquer que la nature en opère beaucoup par les extrémités des vaisseaux seulement; mais comme il y en a d'autres qu'elle n'exécute qu'avec un appareil plus composé, on a cru de là qu'elle employoit différens moyens; on lui en a même supposé & de là sont venues diverses opinions.

1°. On a supposé dans les glandes un ferment ou levain qui change la nature des fluides qui y abondent. Mais si ce ferment n'étoit que dans les glandes, pourquoi l'ictère pendant l'obstruction du foie, & le vomissement semblable à de l'urine après la ligature des artères émulgentes, si on le suppose répandu par-tout, pourquoi chaque filtration ne se fait-elle que dans tels organes?

2°. Peut-on supposer avec quelques Auteurs, que les filtrations dépendent de la configuration différente des pores ou embouchures des vaisseaux sécrétoires? Cette configuration est imaginaire; & Pirarn qui l'a réfutée, l'a attribuée à la grandeur & à la petitesse des pores. Ce dernier sentiment ne doit pas être entièrement rejeté.

3°. La pesanteur spécifique des

seil est nécessaire pour leur donner un caractère convenable. Si l'on observe ce qui se passe pour la sécrétion de la bile, on voit que la nature prend des précautions particulières ; le sang destiné à cette filtration est veineux, mû lentement, plein de parties grasses & huileuses, fourni par l'éploon, rempli d'exhalaisons formées par les matières contenues dans les intestins ; il subit des changemens en arrivant au foie. La bile se sépare dans ce viscère, & elle coule en partie tandis que l'autre partie séjourne dans la vésicule du fiel pour s'y perfectionner. De même les follicules sensibles dans certaines glandes, ne sont pas les organes des filtrations, ils servent seulement à perfectionner la liqueur filtrée.

Ce que l'Anatomie démontre dans la structure des glandes, fait voir que les sécrétions se font par des lois mécaniques & constantes qui dépendent de la fabrique des parties ; & sans avoir recours à aucune suppression, tout semble prouver que le mouvement des vaisseaux, les différens diamètres, la combinaison des diverses parties des fluides, sont les causes capables d'opérer les sécrétions ; on peut ajouter que le séjour, la chaleur, l'état différent des nerfs, peuvent produire quelques changemens dans les sécrétions, & les aider ou les diminuer.

Ainsi l'action des vaisseaux est la cause la plus simple des filtrations ; on voit qu'elle dispose les liqueurs à prendre un caractère avant qu'elles parviennent aux organes glanduleux, & que cette action augmentée occasionne une sécrétion contre nature ; on a vu du lait se sé-

parer par les glandes des aînes ; les filtrations suppléent quelquefois une filtration supprimée ; le foie étant obstrué, la bile se fait voir par toute l'habitude du corps ; elle rend la bouche amère : dans ce cas dira-t-on que ces filtrations dépendent des glandes, & peut-on méconnoître l'action des vaisseaux ?

SECRÉTOIRE ; adjectif des deux genres & terme de Médecine. Il se dit principalement des vaisseaux qui séparent quelque humeur de la masse du sang. *Les vaisseaux sécrétoires.*

SECTAIRE ; substantif masculin. *Sectarius.* Qui est d'une secte quelquefois condamnée par l'Eglise. *Il préféroit les dogmes de Luther à ceux des autres sectaires.*

SECTATEUR ; substantif masculin. *Sectator.* Qui fait profession de suivre l'opinion de quelque Philosophe, de quelque Docteur de réputation, de quelque hérésiarque. *Les sectateurs d'Epicure. Les sectateurs de Saint Augustin. Les sectateurs de Calvin.*

SECTE ; substantif féminin. *Secta.* Nom collectif par lequel on désigne plusieurs personnes qui suivent les mêmes opinions, qui font profession d'une même doctrine. *La secte des Péripatéticiens. La secte de Pythagore. Il étoit de la secte des Stoïciens.*

On dit figurément, *faire secte, faire secte à part* ; pour dire, se distinguer des autres par des opinions singulières.

SECTE, en matière de religion, s'entend d'une opinion hérétique ou erronée. *La secte des Manichéens. La secte des Montanistes. La plupart des sectes qui se sont élevées dans la religion Catholique depuis sa naissance*

jusqu'à nos jours, ont chacune leur article particulier dans cet ouvrage.

SECTEUR ; substantif masculin & terme de Géométrie. *Señor*. La partie d'un cercle qui est comprise entre deux rayons quelconques & l'arc qu'ils renferment.

Si du centre commun de deux cercles concentriques on tire deux rayons à la circonférence du cercle extérieur, les deux arcs renfermés entre les rayons auront le même rapport que leurs circonférences, & les deux *secteurs* seront entr'eux comme les aires ou les surfaces de leurs cercles.

SECTEUR, se dit aussi en termes d'Astronomie, d'un instrument qui a moins d'étendue que le quart du cercle.

Les observations exactes & scrupuleuses qui ont été faites dans ces derniers temps, sur-tout pour la figure de la terre, exigeoient des instrumens qui passent faire distinguer une seconde avec certitude, c'est-à-dire, des instrumens de dix ou douze pieds de rayon ; & comme ces observations se font toujours à trois ou quatre degrés du zenith tout au plus, on n'a besoin dans ces sortes d'instrumens que d'un très-petit arc, c'est pourquoi on les appelle *secteurs*.

Le premier secteur qui ait été fait de la grandeur & de la bonté nécessaires pour des observations aussi délicates, est celui que M. Graham fit faire en 1725 pour M. Molyneux : il fut suivi bientôt après d'un autre pour M. Bradley, avec lequel ce grand astronome découvrit l'aberration & la nutation ; ce secteur est à l'Observatoire de Greenwich : en 1735, M. Graham en fit faire un pour la mesure de la terre en Laponie, dont M. de Maupertuis

a donné la description dans son livre de la figure de la terre ; il est à Paris.

SECTION ; substantif féminin. *Señio*. Espèce de division ou de subdivision d'un ouvrage, d'un livre, d'un traité. *Un livre divisé par sections. Ce passage est rapporté au chapitre premier, section seconde, du troisième volume.*

SECTION, en termes de Mathématiques, se dit de la ligne qui marque les extrémités de la division d'un cône, d'un cylindre, &c. *Il y a cinq sections du cône, le triangle, le cercle, la parabole, l'hyperbole & l'ellipse. Section cylindrique.* Et l'on appelle *point de section*, l'endroit où deux lignes s'entrecroisent.

SÉCULAIRE ; adjectif des deux genres. Qui se fait de siècle en siècle, de cent ans en cent ans. Il se dit particulièrement en parlant des jeux séculaires des anciens, & des poèmes séculaires que l'on faisoit dans ces occasions.

Les jeux séculaires des Romains étoient une fête solennelle que l'on célébroit avec une grande pompe vers les approches de la moisson, pendant trois jours & trois nuits consécutives ; en voici l'origine.

Dans les premiers tems de Rome, c'est-à-dire, sous les Rois, un certain Valesus Valesus, qui vivoit à la campagne dans une terre du pays des Sabins, proche du village d'Érète, eut deux fils & une fille qui furent frappés de la peste. Il reçut, dit-on, ordre de ses dieux domestiques de descendre le Tibre avec ses enfans, jusqu'à un lieu nommé *Terentium*, qui étoit au bout du champ de Mars, & de leur y faire boire de l'eau qu'il feroit chauffer sur l'autel de Pluton & de Proserpine. Les enfans en ayant bu, se

se trouvèrent parfaitement guéris. Le père, en actions de grâces, of frit au même endroit des sacrifices, célébra des jeux, & dressa aux dieux des lits de parade, *Lectisternia*, pendant trois nuits; & pour porter dans son nom même le souvenir d'un événement si singulier, il s'appela dans la suite *Manius Valerius Terentinus*; *Manius*, à cause des divinités infernales à qui il avoit sacrifié; *Valerius*, du verbe *Valere*, parceque ses enfans avoient été rétablis en santé; & *Terentinus*, du lieu où cela s'étoit passé.

En 245, c'est-à-dire l'année d'après que les Rois furent chassés de Rome, une peste violente accompagnée de plusieurs prodiges ayant jeté la consternation dans la ville, Publius-Valerius Publicola fit sur le même autel des sacrifices à Pluton & à Proserpine, & la contagion cessa. Soixante ans après on réitéra les mêmes sacrifices par ordre des Prêtres des Sibylles, en y ajoutant les cérémonies prescrites par les livres Sibyllins; & alors il fut réglé que ces fêtes se feroient toujours dans la suite à la fin de chaque siècle; ce qui leur fit donner le nom de *Jeux séculaires*. Ce ne fut que longtemps après, c'est-à-dire pendant la seconde guerre de Carthage, qu'on institua les jeux Apollinaires à l'honneur d'Apollon & de Latone. On les célébroit tous les ans; mais ils n'étoient point distingués des *jeux séculaires*, l'année qu'on représentoit ceux-ci.

L'appareil de ces jeux étoit fort considérable; on envoyoit dans les provinces des hérauts, pour inviter les habitans à la célébration d'une fête qu'ils n'avoient jamais vue, & qu'ils ne reverroient jamais.

Tome XXVI.

On distribuoit au peuple certaines graines & certaines choses lucratives ou exiatoires. On sacrifioit la nuit à Pluton & à Proserpine, aux Parques, aux Pithies, à la Terre; & le jour à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane & aux Génies. On faisoit des veilles & des supplications; on plaçoit les statues des dieux sur des coussins, où on leur servoit les mets les plus exquis. Enfin pendant les trois jours que duroit la fête, on chantoit trois cantiques différens, comme l'assure Zosime, & l'on donnoit au peuple divers spectacles. La scène de la fête changeoit chaque jour; le premier on s'assembloit dans le champ de Mars; le second au Capitole, & le troisième sur le mont Palatin. Ce fut pour ceux-ci qu'Horace composa son Poëme séculaire. Il fut chanté dans le temple d'Apollon Palatin que l'Empereur avoit fait bâtir onze ans auparavant. C'est un monument curieux des cérémonies qui s'observoient dans cette fête.

Les Poëmes séculaires étoient chantés par cinquante-quatre jeunes gens partagés en deux chœurs, dont l'un étoit composé de vingt-sept garçons, & l'autre de vingt-sept filles.

On dit, *année séculaire*, en parlant de l'année qui termine le siècle. *Quand on célèbre à Rome l'année séculaire, on ouvre la porte sainte.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

SÉCULARISATION; substantif féminin. Action par laquelle on sécularise un Religieux, une Communauté régulière, un Bénéfice régulier.

On distingue les sécularisations en personnelles & réelles: les pre-

quoique faite par bulle revêtue de lettres-patentes enregistrées, ne comprend pas les Prieurés conventuels qui en dépendent; & quoique le Prieuré ait été jugé séculier par arrêt, le Supérieur de l'Abbaye ne laisse pas d'être en droit de s'en plaindre, d'interjeter appel comme d'abus de la bulle, de former opposition à l'arrêt d'enregistrement, & de relever tous les vices de la sécularisation, pour faire juger régulier & conventuel le bénéfice en dépendant.

Dans le temps que les dogmes de Luther & des réformateurs furent adoptés par un grand nombre de Princes d'Allemagne, un de leurs premiers soins fut de s'emparer des biens des Evêques, des Abbés & des Moines qui étoient situés dans leurs états. L'Empereur Charles-Quint n'ayant pu venir à bout de réduire les Protestans, ni de faire restituer à l'Eglise les biens qui en avoient été démembrés, lassé d'avoir fait une guerre longue & sans succès, il convint que chacun des Princes Protestans demeureroit en possession des terres ecclésiastiques dont il s'étoit emparé, & que ces biens seroient sécularisés, c'est-à-dire, ôtés aux gens d'église. L'Allemagne ayant été déchirée par une guerre de trente ans sous le règne de Ferdinand II & de ses successeurs, on fut encore obligé de recourir à des sécularisations pour satisfaire les parties belligérantes; en conséquence par le traité de Westphalie qui rendit la paix à l'Allemagne, on sécularisa un grand nombre d'Evêchés & d'Abbayes en faveur de plusieurs Princes Protestans, qui ont continué à jouir de ces biens jusqu'à ce jour, malgré les protestations des Papes qui ne

vouloient point donner les mains à de pareils arrangemens

Les quatre premières syllabes sont brèves, la cinquième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

SÉCULARISÉ, ÉE; participe passif.

Voyez SÉCULARISER.

SÉCULARISER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Rendre séculier. *Séculariser un Monastère. Le Chapitre de Remiremont étoit autrefois une Communauté Religieuse qu'on a sécularisée. Séculariser un bénéfice.*

Les quatre premières syllabes sont brèves, & la cinquième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième syllabe longue.

SÉCULARITÉ; substantif féminin.

Ce mot n'est guère en usage qu'en parlant de la juridiction séculière d'une Eglise épiscopale ou autre, pour le temporel qui en dépend. *Le Juge de la sécularité de cette Eglise.*

SÉCULIER, IÈRE; adjectif. *Secularis.*

Qui vit dans le siècle. Il se dit tant des ecclésiastiques que des laïques, par opposition aux réguliers, à ceux qui sont engagés par des vœux dans une Communauté Religieuse.

On appelle *bénéfice séculier*, celui qui n'est point affecté à des réguliers.

On appelle *le bras séculier*, la puissance de la justice temporelle.

De même la *juridiction séculière*, est la justice temporelle; on la nomme ainsi par opposition à la juridiction ecclésiastique.

SÉCULIER, s'emploie aussi substantivement; & alors il ne se dit que des laïques. *C'est un séculier. Il y a*

dans l'Abbaye, un bâtiment pour les Religieux, & un autre pour les Séculiers.

SÉCULIÈREMENT ; adverbe. En séculier, d'une manière séculière. *Ce Moine jeta le froc pour aller vivre séculièrement en Hollande.*

SÉCUNDIENS ; (les) anciens hérétiques Gnostiques, qui ont été ainsi appelés de Secundus leur chef.

SÉCURIDACA ; substantif féminin. Plante qui est une espèce de Séné sauvage ou bâtard. *Voyez SÉNÉ.*

SÉCURITÉ ; substantif féminin. *Securitas.* Confiance, tranquillité d'esprit bien ou mal fondée, dans un temps, dans une occasion où il pourroit y avoir sujet de craindre. *Il vit dans une grande sécurité. Les efforts qu'on fait pour conserver la sécurité dans le crime, sont inutiles. Quoiqu'entouré d'ennemis, il étoit dans une sécurité profonde.*

SÉCUTEUR ; substantif masculin & terme d'Antiquité. *Secutor.* On appeloit ainsi chez les Romains, une sorte de Gladiateurs qui combattoient contre les Rétiaires.

Les *Sécuteurs* portoient une épée & un bouclier pour se garantir des filets & des nœuds coulans, dont leurs Antagonistes étoient armés ; ils avoient aussi le casque en tête. Quelques-uns confondent les *Sécuteurs* avec les Mirmillons, parceque les uns & les autres avoient à-peu-près les mêmes armes.

Le nom de *Sécuteurs* étoit aussi donné à ces Gladiateurs qui prenoient la place de ceux qui étoient tués dans le combat, ou qui combattoient le vainqueur ; ce dangereux honneur étoit tiré au fort.

SEDADA ; nom d'une ancienne ville de Syrie, dont parle l'Écriture, & qui étoit située à l'extrémité septentrionale de la Terre promise.

SEDAN ; ville forte de France, en Champagne, sur la Meuse, à deux lieues, sud, de Bouillon, dix-sept, nord-ouest, de Luxembourg, & cinquante-quatre, nord-est, de Paris. C'est le siège d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Élection, d'un Grenier à sel, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts.

Cette ville, avec la Principauté dont elle est le chef-lieu, fut échangée en 1641 par le duc de Bouillon avec le Roi pour la terre d'Épernay, les Duchés de Château-Thierry & d'Albrer, le Comté d'Evreux, &c. Sedan l'une des plus importantes clefs du Royaume, ne fait qu'un même gouvernement particulier avec Mouzon & Vaucour, indépendant du gouvernement de Champagne, avec état-major, garnison, arsenal, magasin & artillerie ; il y a aussi un grand Bailli, un Lieutenant de Roi de la ville, un du château & un Maire. Ce château qui commence à tomber en ruine, est le lieu où naquit & fut élevé le grand Turenne. Il renferme un très-bel arsenal où l'on conserve un très-grand nombre d'armes anciennes, d'armures & de harnois très-riches.

On n'entre à Sedan que par deux portes : l'une vers la Champagne, l'autre du côté de Luxembourg. En 1681 Louis XIV y établit un Séminaire sous la direction de neuf Prêtres de la mission, dits Lazaristes ; ils desservent aussi la Cure de la Paroisse qui est l'unique en ce lieu. Il y a encore des Capucins, des Filles de la Congrégation de la Foi, un Collège & un bel Hôpital.

Les manufactures de draps rendent considérable le commerce de cette ville : on en teint en écarlate & autres couleurs. Les manu-

factures des sieurs Pagnon & Rousseau ne sont plus les seules fabriques de cette ville dans lesquelles on travaille avec succès; il y en a aujourd'hui seize à dix-sept de la même espèce qui ne le cèdent en rien aux deux premières. On y fabrique pareillement des serges de Londres, des bonneteries, des dentelles, &c. Les canons & platines qui s'y font sont également estimés en France & dans les pays étrangers. On compte à Sedan 5500 habitans, parmi lesquels il y en a une grande partie qui sont de la Religion prétendue Réformée. Le peuple y est aisé, & l'on n'y voit aucun mendiant.

Cette ville joint à l'avantage d'être réputée ville étrangère pour les droits des cinq grosses fermes, celui de sa situation qui la rend naturellement l'entrepôt des marchandises destinées pour Luxembourg, Liège, la Hollande, les pays de Lymbourg, & de Stavelot, d'Aix-la-Chapelle, le Duché de Bergue, Juliers, Cologne, le Bas-Rhin, la Westphalie, une partie de la Lorraine, de l'Allemagne, &c. ainsi que des marchandises de ces divers pays destinées pour la France.

SÉDANOISE; voyez PARISIENNE.

SÉDATIF, IVE; adjectif & terme de Médecine. Il se dit des remèdes qui arrêtent & calment les mouvemens excessifs & déréglés des solides & des fluides. Les facultés de ces remèdes sont fort étendues; on les réduit pour cette raison à différentes espèces qui sont: 1°. les parégoriques, qui relâchent doucement & ramollissent les fibres trop roides, & en même tems émoussent l'acrimonie; 2°. les anodins, qui adoucisent la violence des douleurs; 3°. les antispasmodiques, qui dimi-

nuent & relâchent les contractions spasmodiques; 4°. les hypnotiques, qui procurent le sommeil; 5°. les narcotiques, qui causent une stupeur & un engourdissement sensible, & qui ôtent pour quelque temps le mouvement & même suspendent les sensations.

La vertu calmante générale & spéciale se trouve dans différens remèdes tirés du règne végétal & minéral tant simples que composés. Les principaux sont les racines de guimauve, de nimphéa, de valeriane, de pivoine, la morelle, la joubarbe, les semences de graines de lin, d'herbe aux puces, de coings, les fleurs de tilleul, de camomille, d'armoise, de mélilot, de fenugrec; tous ces remèdes sont *sédatifs* en général.

Mais parmi les remèdes tirés des végétaux, le principal est l'opium & toutes ses préparations galéniques & chimiques.

Parmi les minéraux sont le sel *sédatif* d'Homberg, préparé avec le borax & l'huile de vitriol, les teintures antiphthitiques, la liqueur anodine minérale d'Hoffman; mais les *sédatifs* sont rarement employés dans toutes sortes de douleurs.

SEDEH; substantif masculin & terme de Relation. Fête célèbre des anciens Persans. A cette fête ils allumoient de grands feux pendant la nuit, & faisoient en même temps des festins & des danses. Les Arabes appellent cette fête *la nuit des feux*.

SÉDENTAIRE; adjectif des deux genres. Qui demeure ordinairement assis. *Les gens sédentaires sont sujets à plusieurs maladies dont l'exercice les garantiroit.*

Il se dit par extension d'un homme qui se tient presque toujours chez

lui. *La plupart des gens de lettres sont sédentaires.*

On dit aussi ; *vie sédentaire, emploi sédentaire* ; pour dire, une vie qui se passe, un emploi qui s'exerce dans un même lieu.

SÉDENTAIRE, signifie encore, fixe, attaché à un lieu, par opposition à ambulateur. *Ce fut Philippe de Valois qui rendit le Parlement sédentaire à Paris.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième longue, & la quatrième très-brève.

SÉDIMENT ; substantif masculin.

Sedimentum. Ce qu'il y avoit de plus grossier dans une liqueur & qui se précipite au fond du vaisseau.

Le sédiment qui se dépose dans les urines est composé de différentes parties élémentaires, qui sont la terre, la mucofité, & la partie huileuse la plus crasse, qui n'étant point susceptible de division, & ayant d'ailleurs trop de pesanteur, se précipite avec les autres parties au fond du liquide ; mais ce *sédiment* ne paroît que lorsque l'urine est reposée ; car tant qu'elle est dans son état de chaleur & de mouvement, tous ses principes restent divisés, étendus, & suspendus dans la liqueur. C'est pour cela que le *sédiment* ne paroît point dans l'urine tant qu'elle est chaude.

Ce *sédiment* sert à pronostiquer l'état des reins & des premières voies ; cependant il ne sert pas beaucoup, tant que l'on considère l'urine seule ; au reste la meilleure façon d'examiner l'urine & son *sédiment*, est de la mettre dans le même degré de chaleur que celle où elle est dans la vessie & dans les couloirs qui lui sont propres.

SÉDITIEUSEMENT ; adverbe. *Seditiosè.* D'une manière séditieuse. *Sou-*

vent les Tribuns du peuple haranguoient à Rome séditieuxment.

SÉDITIEUX, EUSE ; adjectif. *Seditiosus.* Qui est du nombre de ceux qui font une sédition, qui ont part à la sédition. *Les soldats séditieux s'emparèrent de la citadelle.*

SÉDITIEUX, signifie aussi, mutin, enclin à faire sédition. *Il passe pour un esprit séditieux.*

SÉDITIEUX, signifie encore, qui tend à la sédition. *On l'accuse d'avoir répandu un écrit séditieux. La conduite séditieuse de cet Officier allarmoit les Citoyens paisibles.*

SÉDITIEUX, s'emploie aussi substantivement. *Les séditieux prirent ouvertement les armes.*

SÉDITION ; substantif féminin. *Seditio.* Émotion populaire, révolte, soulèvement contre la puissance légitime. *On arrêta les Auteurs de la sédition. Exciter une sédition. Allumer la sédition. Eteindre la sédition. Les gouvernemens démocratiques sont plus sujets que les autres aux séditions.*

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

SÈDRE, substantif masculin & terme de Relation. Nom du grand Prêtre de la Secte d'Aly, Chef des Persans.

Le Sèdre est nommé par le Sophi de Perse, qui confère ordinairement cette dignité à son plus proche parent.

La Juridiction du Sèdre s'étend à tout ce qui a rapport aux établissemens pieux, aux Mosquées, aux Hopitaux, aux Collèges, aux tombeaux & aux Monastères. Il dispose de tous les emplois Ecclésiastiques, & nomme tous les Supérieurs des Maisons Religieuses ; ses décisions en matière de Religion, sont reçues

comme autant d'oracles infallibles, il juge de toutes les matières criminelles, dans sa propre maison, sans appel, & il est sans contradiction, la seconde personne de l'Empire.

Néanmoins le caractère du *Sédré* n'est pas indélébile, il quitte souvent sa dignité, pour occuper un poste purement séculier. Son autorité est balancée par celle du *Mutshid*, ou du premier Théologien de l'Empire.

SÉDUCTEUR, TRICE, substantif. *Seducitor*. Celui, celle qui séduit, qui fait tomber en erreur, en enseignant de méchantes opinions, en semant parmi le peuple de méchants Dogmes. *Mahomet étoit un séducteur.*

SÉDUCTEUR, signifie aussi corrupteur, qui débauche, qui tâche avec art, d'abuser de la foiblesse ou de l'ignorance d'une jeune personne.

Si j'avois à tracer le progrès d'un séducteur, je pourrois dire qu'à la familiarité de ses propos, succède la licence de ses actions. La pudeur encore farouche, demande des ménagemens; on n'ose se permettre que de petites libertés; on ne surprend d'abord que de légères faveurs, & même forcées en apparence, mais qui enhardissent bientôt à en demander, qui disposent à en laisser prendre, qui conduisent à en accorder de volontaires & de plus grandes: c'est ainsi que le cœur se corrompt, au milieu des privautés qui radoucissent, qui humanisent insensiblement la fierté, qui assoupissent la raison, qui enflamment le sang; c'est ainsi que l'honneur s'endort, qu'il s'ensevelit dans des langueurs dangereuses, où enfin il fait un malheureux naufrage.

SÉDUCTEUR, est aussi adjectif. *Un discours séducteur.*

On appelle le diable; *l'esprit séducteur.*

SÉDUCTION; substantif féminin. *Seductio*. Action par laquelle on séduit. *La séduction est évidente. Il n'omit rien de ce qui pouvoit contribuer à la séduction. La séduction du cœur. Le rapt de violence est bien plus criminel que le rapt de séduction.*

SÉDUIRE; verbe actif de la quatrième conjugaison. *Seducere*. Tromper, faire tomber dans l'erreur par ses insinuations, par ses écrits, par ses discours, par ses exemples. *Eye dit pour excuse à Dieu que le serpent l'avoit séduite. Si vous fréquentez cet homme il vous séduira. Il parvint à séduire une partie de la Province. A la cour, les uns se font un art de séduire & les autres un plaisir d'être séduits.*

SÉDUIRE, signifie aussi, abuser, corrompre, débaucher. *On l'accuse d'avoir séduit le Secrétaire du Rapporteur. Séduire des témoins. Elle se laissa séduire sous prétexte de mariage.*

SÉDUIRE, s'emploie aussi absolument. *Un livre dangereux & propre à séduire. Et il signifie aussi, toucher, plaire, persuader. Sa physionomie séduit. Elle a des manières qui séduisent.*

Ce verbe servant de modèle pour conjuguer tous les autres de la même terminaison, on trouvera au mot **VERBE** la conjugaison & la quantité prosodique de tous ses temps.

SÉDUISANT, ANTE; adjectif. Qui séduit. *Air séduisant. Manières séduisantes. Style séduisant.* Il se dit ordinairement en bonne part.

SÉER; substantif masculin. Poids dont on use aux Indes Orientales, particulièrement dans les États du Grand-Mogol, ainsi que l'on fait en France

& ailleurs de la livre. Il y a deux fortes de Sées, l'un qui est employé à peser les denrées & choses propres à la vie, & l'autre dont on se sert pour peser les marchandises qui entrent dans le négoce. Le premier est de seize onces, poids de marc, ce qui est égal à une livre de Paris, & le deuxième n'est que de douze onces, aussi poids de marc, qui font les trois quarts de la livre de Paris; enforte que ce dernier Sées diffère d'un quart du premier.

SEEZ; Ville Épiscopale de France en Normandie, sur l'Orne, à cinq lieues, nord, d'Alençon, & 36, ouest, de Paris, sous le 17° degré, 41 minutes, 15 secondes de longitude; & le 48°, 36 minutes, 25 secondes de latitude.

Cette Ville contient 4 à 5000 habitans: elle paroît avoir été beaucoup plus considérable autrefois, & suivant la notice des Gaules, qu'on croit du temps de l'Empereur Honorius, la Ville de Sées tenoit le quatrième rang entre les six anciennes cités qui dépendoient de la Métropole de Rouen.

Le Chapitre de l'Église Cathédrale de Sées étoit séculier dans son origine; ce fut l'Évêque Jean I qui en changea la forme: ayant fait venir de Saint Victor de Paris des Chanoines Réguliers pour desservir cette Église, il leur fit bâtir un cloître avec tous les lieux réguliers, & lui-même s'assujettit à la règle qu'ils professoient, qui étoit celle de Saint Augustin. Quelques-uns de ses successeurs suivirent son exemple; mais enfin ce Chapitre rentra dans son premier état sous l'Évêque Pierre du Val; la Bulle de sécularisation est de l'année 1547, la treizième du Pontificat de Paul III. Elle fut

accordée à la demande de François I.

Aujourd'hui ce Chapitre est composé d'un Prévôt, d'un Chantre, de cinq Archidiacres, d'un Pénitencier & de seize Chanoines dont un est Théologal, l'autre Précenteur ou principal du Collège. Il y a pour le bas chœur, quatre sémi-Prébendiers, quinze Chapelains & dix-huit Officiers.

Il y avoit ci-devant seize Chapelains, mais le revenu d'une de ces Chapelles a été réuni à la menſe capitulaire pour être employé aux gages de l'Organiste de la Cathédrale. L'Évêque confère tous ces Bénéfices de plein droit, excepté la Chapelle de la Sainte-Trinité, dont la nomination est attachée au fief de Glandelay. Une dignité & un Canoniat sont incompatibles dans cette Église, parceque tout dignitaire est en même temps Chanoine.

Il se tient annuellement plusieurs foires à Sées dans lesquels on vend entr'autres choses, beaucoup de bétail, de fil, &c.

SEFER; substantif masculin. Poisson du Cap de Corse à la Côte d'Or: il est extrêmement gras dans le mois de Février: sa chair a le goût de celle de l'anguille; on la coupe par tranches, & on la fait sécher. Les Anglois regardent ce poisson comme un des meilleurs & des plus délicats qui se pêchent sur la Côte d'Or: Quand il a tout son accroissement, il est long de cinq pieds. Quelquefois on en découvre des troupes nombreuses le long du rivage; sa peau est toute noire, peut-être est-ce le même poisson que le nègre. Sa retraite ordinaire est entre les rochers; mais dans de certains temps, il se tient sur les basses & si près de la terre, que les nègres le percent

percent à coups de dards dans leurs pèches aux flambeaux.

SÉGARELIENS ; (les) Hérétiques Disciples de Ségarel, homme du bas peuple, sans connoissances & sans lettres, qui n'ayant pu être reçu dans l'Ordre de Saint-François, se fit faire un habit semblable à celui dont on habille les Apôtres dans les tableaux ; il vendit une petite maison qui faisoit toute sa fortune, en distribua l'argent, non aux pauvres, mais à une troupe de bandits & de fainéans.

Il se proposa de vivre comme Saint-François, & d'imiter JÉSUS-CHRIST.

Pour porter encore plus loin que Saint-François la ressemblance avec JÉSUS-CHRIST, il se fit emmailloter, fut mis dans un berceau, & voulut être allaité par une femme.

La canaille s'attroupa autour de ce Chef digne d'elle & forma une société d'hommes qui prirent le nom d'Apostoliques.

C'étoient des mendiants vagabonds, qui prétendoient que tout étoit commun, & même les femmes : ils disoient que Dieu le Pere avoit gouverné le monde avec sévérité & justice ; que la grâce & la sagesse avoient caractérisé le règne de JÉSUS-CHRIST ; mais que le règne de JÉSUS-CHRIST étoit passé, & qu'il avoit été suivi de celui du Saint Esprit, qui est un règne d'amour & de charité ; sous ce règne, la charité est la seule loi, mais une loi qui oblige indispensablement & qui n'admet point d'exception.

Ainsi, selon Ségarel, on ne pouvoit refuser rien de ce qu'on demandoit par charité : à ce seul mot, les Sectateurs de Ségarel donnoient tout ce qu'ils avoient, même leurs femmes.

Tome XXVI.

Ségarel fit beaucoup de Disciples : l'inquisition le fit arrêter, & il fut brûlé ; mais sa secte ne finit pas avec lui.

SEGERBERG ; Ville d'Allemagne, au Duché de Holstein, dans la Wagrie, près de la Trave, à 11 lieues, nord-est, de Hambourg. Elle appartient au Roi de Dannemarck.

SEGEDIN ; Ville de Czongrie, dans le Comté de Hongard, au Confluent de la Teisse & de la Marisch.

SEGELMESSE ; Ville d'Afrique, Capitale d'un pays de même nom, sur la rivière de Ziz. Ce pays situé au sud du Royaume de Fez est arrosé par plusieurs rivières qui sortent du Mont-Atlas, croissent pendant l'été comme le Nil, & fertilisent les terres qui produisent des grains, des fruits & des dattes en abondance. Ces rivières se perdent dans les sables du Sahara, ou désert. La Ville de Segelmesse a été le premier siège de la dynastie des Almoravides qui étendirent leur domination dans une partie de l'Afrique & en Espagne. Elle est située à 60 lieues, sud-est, de la Ville de Fez & environ à 300 lieues, nord, de la Ville de Tombut, sur le Niger. Les Marchands de Barbarie qui vont négocier sur le Niger, y font provision d'eau & de vivres, & emploient environ quarante jours à traverser le Désert.

SEGESTAN, ou SIGISTAN ; Province de Perse qui est bornée à l'occident par le Khorassan, à l'orient par le Makran ; au midi par le Désert de Fars, & au nord par les États du Grand Mogol. Elle est en partie déserte & inculte.

SÉGESTE, ou SÉGÉTIE ; substantif féminin & terme de Mythologie. *Segesta, Segetia.* Déesse des An-

ciens Romains qu'on croyoit avoir soin des blés tant qu'ils étoient en herbe.

SEGESWAR ; Ville de la Transylvanie , capitale d'un Comté de même nom , près , de la rivière de Kokel , à 15 lieues , nord , d'Hermanstadt.

SEGEWOLD ; Ville de Russie , dans la Livonie , à onze lieues , nord-est , de Riga.

SEGHERS , (Gerard) Peintre , né à Anvers en 1592 , mort dans la même Ville en 1651 , imita le goût de *Rubens* & de *Vandik*. Ses premiers tableaux sont d'un coloris vigoureux. Les ombres y sont très-fortes , & les figures presque rondes. Un voyage qu'il fit à Londres l'obligea de quitter cette manière pour en prendre une plus brillante & plus gracieuse. Les ouvrages qu'il a faits dans ces différens genres , sont tous également estimés. Il a peint beaucoup de sujets de dévotion ; il a aussi représenté des assemblées de joueurs & de musiciens.

SEGHERS , (Daniel) frère aîné de *Gerard* , naquit à Anvers en 1590 , & mourut dans la même ville en 1660. Il ne se fit pas comme lui un état de la peinture , mais il la choisit comme un amusement ; il étoit Jésuite. Il excelloit à peindre des fleurs ; on ne peut trop admirer l'art avec lequel il faisoit le coloris brillant propre à ce genre de peinture. Sa touche étoit d'une légèreté & d'une fraîcheur singulière. Ses ouvrages sont précieux , & ils étoient d'autant plus recherchés , qu'on ne pouvoit se les procurer par une somme d'argent.

SEGMENT ; substantif masculin & terme de géométrie. Partie d'un cercle comprise entre un arc quelconque & sa corde. *Un segment de cercle.*

SEGNA , ou **SENG** , ou **SENI** ; ville forte & épiscopale de la Croatie , dans la Morlaquie , avec un bon port sur le golfe de Venise , à 45 lieues , nord-ouest , de Spalatro.

SENI ; ville épiscopale d'Italie , dans la campagne de Rome , à cinq lieues , sud-est , de Palestrine.

SÉGOR ; nom d'une ancienne ville de la Pentapole , située à l'extrémité méridionale de la mer morte. Elle étoit destinée comme les cinq autres villes , à être consumée par le feu du ciel ; mais à la prière de Loth , qui désira s'y retirer , elle fut conservée. Elle se nommoit auparavant *Bala*.

SÉGORBE ; ville épiscopale d'Espagne , au royaume de Valence , près de la rivière de Morvedro , à onze lieues , nord-ouest , de Valence , & 30 , sud-ouest , de Tortose. Les terres y sont fertiles en blé & en excellent vin.

SÉGOVIE ; ville forte , épiscopale & considérable d'Espagne , dans la vieille Castille , près de la rivière d'Atayada , à quatorze lieues , nord-ouest , de Madrid. Elle est sur-tout remarquable par le commerce important des beaux draps & du papier qui s'y fabriquent ainsi que de la fine laine que fournissent les moutons nourris sur son territoire.

SÉGOVIE , ou **LA NOUVELLE SÉGOVIE** , est aussi le nom de deux villes d'Amérique dont l'une est située dans l'audience de Guatimala , sur la rivière d'Yare , près des frontières de la province de Honduras , & l'autre dans la province de Venezuela , près d'une haute montagne qui renferme des mines d'or , à six lieues de Tucuyo.

SÉGRAIRIE ; substantif féminin & terme d'eaux & forêts. Bois possédé

par indivis & en commun soit avec le roi, soit avec des particuliers.

SÉGRAIS, (Jean Renaud de) né à Caen l'an 1624, n'avoit que 20 ans lorsque le comte de *Fiesque* éloigné de la cour se retira dans cette ville. Ce courtisan charmé de son esprit, l'emmena à Paris & le plaça chez mademoiselle de *Montpensier*, en qualité de gentilhomme ordinaire. *Ségrais*, n'ayant pas approuvé son mariage avec *Laufun*, fut obligé de quitter cette princesse. Il se retira alors chez madame de la *Fayette*, qui lui donna un appartement. Cette nouvelle retraite lui fit prendre part à la composition de *Zaide*, un des romans les plus ingénieux que nous ayons. Enfin lassé du grand monde, il se retira dans sa patrie où il épousa une riche héritière. L'académie de Caen étant dispersée par la mort de *Matignon* son protecteur, *Ségrais* en recueillit les membres, & leur donna un appartement. Sa conversation avoit mille agrémens, & la vivacité de son esprit lui fournissoit toujours quelque chose de nouveau. Son long séjour à la cour avoit enrichi sa mémoire de plusieurs anecdotes intéressantes. Quoiqu'il fût devenu sourd dans sa vieillesse, il n'en fut pas moins fréquenté, & l'on se faisoit un plaisir singulier d'écouter celui qui ne pouvoit pas entendre les autres. Il mourut en 1701, à 76 ans. *Ségrais* est principalement connu comme poëte françois. Il s'est rendu célèbre par ses *églogues*, dans lesquelles il a sçu conserver la douceur & la naïveté propre à ce genre de poësie, sans avoir rien de la bassesse où sont tombés quelques-uns de nos poëtes. Sa traduction des *géorgiques* & de l'*énéide* de *Virgile* en vers françois, lui a aussi acquis beaucoup de réputation. Celle-

ci parut en 1681. Il y a des morceaux très-bien rendus, mais les auteurs du *Moréri* ont tort de dire qu'elle est telle que *Virgile* nous l'auroit donnée lui-même, s'il étoit né François. Le traducteur est fort loin de son original. Sa versification est inégale, lâche, traînante. La traduction des *géorgiques* vaut mieux quoiqu'elle ne soit pas parfaite. Elle parut en 1712, in-8°. On a encore de *Ségrais* des *poësies diverses*, & son poëme pastoral d'*Atis*, dans lequel il a atteint quelquefois la simplicité noble des pastorales des anciens. Ses ouvrages en prose sont, 1°. les *nouvelles françoises*, Paris, 1722, in-12, en 2 vol. c'est un recueil de quelques historiettes racontées à la cour de mademoiselle de *Montpensier*. 2°. *Segretiana*, ou *mélanges d'histoire & de littérature*, in-8°. 1722 à Paris, sous le titre de la *Haye*, & à Amsterdam, 1723; cette édition est beaucoup plus belle. Parmi quelques faits singuliers & curieux on en trouve un grand nombre de minutieux & de faux. 3°. Il a eu part à la princesse de *Cleves* & à la princesse de *Montpensier*.

SÉGRAIS; substantif masculin & terme d'eaux & forêts. Bois séparé des grands bois & qu'on exploite à part.

SÉGRAYER; substantif masculin & terme d'eaux & forêts. Celui qui a droit pour une portion dans un bois commun, soit dans l'exploitation ou dans le prix de la vente.

On entend aussi quelquefois par *ségrayer*, celui qui fait la recette de ce droit pour le roi, ou pour quelque autre seigneur.

SÈGRE; rivière d'Espagne dans la Catalogne. Elle a sa source dans la Cerdagne, & son embouchure dans

l'Èbre près de Mequinencia, sur les frontières de l'Arragon.

SÉGREGATION; substantif féminin.

Segregatio. Action par laquelle on met quelqu'un ou quelque chose à part. *Lorsqu'un des conjoints a une maladie contagieuse, on en ordonne la ségrégation.*

SEGUIER, (Pierre) né à Paris en 1588, remplit les charges de conseiller au parlement, de maître des requêtes, de président à Mortier, & enfin de garde des sceaux & de chancelier de France en 1635. Louis XIII le trouvoit bien jeune pour remplir une place de cette importance; mais il obtint son suffrage, en lui disant qu'il n'en seroit que plus long-temps à son service. Des émotions populaires s'étant élevées en Normandie, il passa dans cette province en 1639, & y mit la paix. Il ne se signala pas moins dans les troubles des barricades; & il osa résister au parlement, soulevé contre le ministère. Les sceaux lui furent ôtés en 1650 & 1652; mais ils lui furent rendus ensuite, & il les garda jusqu'à sa mort. A cette charge il joignit les titres de duc de *Villemor*, de pair de France, & de protecteur de l'académie françoise. Après la mort du cardinal de *Richelieu*, il adopta les vues de ce ministre, & consola généreusement de sa perte cette illustre compagnie. L'académie de peinture & de sculpture n'eut pas moins à se louer de sa protection & de son zèle: il mourut à Saint Germain en Laye en 1672, à 84 ans. Le chancelier *Seguier* avoit quelques foiblesses; il aimoit, dit-on, les femmes. Il passoit pour être plus propre à être magistrat que ministre, mais le secret qu'il eut d'intéresser à sa gloire la plupart des gens de lettres, & effacé ou fait oublier tous les pro-

pos de la médisance & de l'envie. Son nom est parmi les plus illustres de la magistrature & du ministère, & ses descendans l'ont dignement soutenu.

SÉGUR; petite ville de France dans le Rouergne, à trois lieues, sud-est, de Rhodéz.

SEGURA; nom de deux villes d'Espagne, dont l'une est située dans l'Andalousie près des frontières du royaume de Murcie, & l'autre dans le Guipuscoa, sur la rivière d'Oria, au-dessus de Villa-Franca.

SEGURA, est aussi le nom d'une petite ville de Portugal, dans la province de Beira, près du Tage, à trois lieues, sud-est, de Castel-Branco.

SECURA, est encore le nom d'une rivière d'Espagne qui a sa source dans la nouvelle Castille, traverse le royaume de Murcie, & va ensuite se perdre dans la mer auprès de Guadamar.

SEGURA DE LA FRONTERA; ville d'Amérique, au Mexique, dans la province de Los Angelos, au midi de la ville de ce nom. Fernand Cortez la bâtit en 1520 sur des rochers pour la sûreté de ceux qui feroient le voyage de la Vera-Cruz au Mexique.

SEJAN, (*Ælius*) né à Vulfine en Toscane d'un chevalier Romain, suivit d'abord la fortune de *Caius César*, petit fils d'*Auguste*. Il s'attacha ensuite à Tibere, auquel il se rendit agréable par la souplesse de son caractère & par l'enjouement de son esprit. Endurci au travail, audacieux, habile à cacher ses vices, & à faire éclater ceux des autres, tour à tour insolent & flateur, modeste au dehors, mais dévoré au dedans de la soif de régner, il employoit, dans cette vue, tantôt le luxe & les largesses, tantôt l'appli-

sation & la vigilance. Il mit en œuvre tant d'artifices auprès de *Tibere*, que ce prince, caché pour tout le monde, étoit pour lui sans secret & sans défiance. Il l'éleva à la place de chef des cohortes prétorienne, le nommant par-tout le compagnon de ses travaux, & souffrant que les statues de son favori fussent placées sur les théâtres & dans les places publiques. Séjan parvenu au plus haut degré de puissance sans avoir assouvi son ambition, aspirait au trône impérial. Il fit périr par les artifices les plus odieux tous les fils & tous les petits fils de *Tibere*. *Drusus* fils de ce prince lui ayant donné un soufflet, il ne trouva point de moyen plus sûr pour se venger que de corrompre *Livie* sa femme, qui empoisonna son mari. *Agrippine*, *Germanicus* & ses fils furent aussi les victimes de ses artifices. Alors il voulut épouser *Livie*, mais *Tibere* la lui refusa. Outré de colère, il se vanta qu'il étoit empereur de Rome, & que *Tibere* n'étoit que prince de l'île de *Caprée* où il étoit alors. Il osa le faire jouer sur le théâtre. Une telle audace ne pouvoit rester longtemps impunie. *Tibere* donna ordre au sénat de lui faire son procès. Cet ordre fut bientôt exécuté, & dans le même jour il fut arrêté & étranglé en prison, l'an 31 de Jésus-Christ. Le peuple déchira son cadavre, & en jeta dans le *Tibre* les misérables restes. Ses enfans périrent aussi par les derniers supplices, & *Tibere* envelopa dans la perte de ce scélérat tous ceux qui lui étoient suspects, & dont il vouloit se venger.

SEIDA; substantif masculin. Petit quadrupède sauvage de l'Afrique, haut d'environ une demi coudée: il a le museau du lièvre, les moustaches d'un tigre, les oreilles d'un

homme: il est tout couvert de longs piquans, ronds, blancs & noirs qui lui servent de défense contre les animaux qui l'attaquent: il ne boit point, & mange de toutes sortes de choses.

SEIDE, ou **SAYD**; ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, sur la côte de la Méditerranée, près d'une île où est un vieux château qui communique avec la ville par un pont si étroit, que trois personnes y peuvent à peine passer de front. Cette ville autrefois célèbre sous le nom de *Sidon*, est aujourd'hui médiocre & misérable, quoique placée dans une campagne grasse & couverte de mûriers. Les chrétiens Grecs & Maronites possèdent encore deux petites Églises à *Seide*; mais le port en est comblé, & il n'y a que des bateaux qui y mouillent. Les François y faisoient autrefois quelque commerce, qui n'existe plus aujourd'hui.

SEIGLE; substantif masculin. Plante graminée qui tient le premier rang entre les bleds après le froment: il est cultivé presque par-tout; les montagnards & les peuples des pays septentrionaux s'en servent ordinairement pour faire du pain; on le cultive aussi beaucoup dans les terres sablonneuses, & qui sont trop légères pour le bled.

La racine du seigle est annuelle, garnie de fibres déliées: elle pousse plusieurs tuyaux, plus grêles que ceux du froment, à la hauteur d'un homme; ses fleurs sont les mêmes que celles du froment; ses épis sont plus longs, plus aplatis que ceux du froment & barbus; ils leur succèdent des grains oblongs, grêles & presque cylindriques.

On distingue deux espèces de seigle, l'une qui se sème au printemps,

fière de l'ergot n'est pas contagieuse comme celle du charbon.

Un fait très-certain, c'est que ces grains ergotés causent dans certaines années à ceux qui se nourrissent de pain fait de la farine où il est entré beaucoup de grains ergotés, des maladies approchantes de celles qu'on nomme *mal de saint Antoine*; il est toujours aisé de séparer la plus grande partie des grains ergotés par le secours du crible, parceque la plupart de ces grains malades sont plus gros que les grains sains. Les paysans de Sologne font cette séparation dans les années où le grain n'est pas cher; mais dans les années de disette ils se gardent bien de perdre les grains ergotés, & c'est alors qu'ils sont attaqués d'une gangrène sèche qui leur fait tomber les extrémités du corps sans presque sentir de douleur & sans hémorrhagie. On a vu quelques-uns de ces misérables à l'Hôtel-Dieu d'Orléans à qui il ne restoit plus que le tronc, & qui ont cependant vécu en cet état pendant plusieurs jours. Les remèdes tant internes qu'externes, ne peuvent arrêter le cours de ce mal horrible. On dit dans un des mémoires présentés à l'Académie, qu'une demoiselle charitable avoit une recette admirable, au moyen de laquelle elle guérissoit cette maladie cruelle en la prenant dans sa naissance: cette méthode curative consistoit à faire saigner une ou deux fois la personne attaquée de cette maladie, à envelopper la partie menacée de gangrène avec un linge trempé dans de l'eau-de-vie & du beurre frais, jusqu'à ce que la chaleur y revînt, ce qui arrivoit ordinairement au bout de deux ou trois jours; on la frottoit ensuite

avec du *baume rouge* composé avec trois livres d'huile, trois demi-septiers de vin, une livre de térébenthine, deux onces de sental rouge & une demi-livre de cire jaune. Lorsque la gangrène étoit naissante on l'arrêtoit en trois ou quatre jours avec une eau composée de quatre onces de sel qu'on avoit fait fondre dans deux pintes d'eau réduites à une.

L'ergot ne produit pas tous les ans ces fâcheux accidens; car lorsqu'il y a naturellement peu d'ergot avec le bon grain, il ne fait pas de mal. On prétend que l'ergot perd sa mauvaise qualité quand on l'a gardé un certain temps: mais dans les années de disettes, les paysans n'ont point le temps de garder leur grain, ils sont obligés de le consommer aussi tôt après la moisson, & par conséquent de s'exposer à la fâcheuse maladie dont on vient de parler.

SEIGNELAY; petite Ville & Marquisat de France en Bourgogne, à trois lieues, nord, d'Auxerre.

SEIGNEUR; substantif masculin. *Dominus*. Maître, possesseur d'un Pays, d'un État, d'une Terre.

Il se dit aussi pour signifier le possesseur d'une terre qui a sous elle des fiefs qui en relèvent.

Les Seigneurs rendoient autrefois eux-mêmes la justice à leurs vassaux; actuellement cette fonction se remplit par des juges qu'ils nomment, & ces juges ne sont commis que pour rendre la justice à la décharge des Seigneurs: ainsi il est évident que l'un des principaux devoirs des Seigneurs est de ne confier l'administration de la justice dans leurs seigneuries qu'à des personnes qui aient tout ensemble la

capacité & la probité pour la bien remplir.

Les Seigneurs doivent aussi réprimer les injustices de leurs Officiers par les voies que leur autorité peut leur donner; faire punir les crimes, protéger leurs vassaux, maintenir entre eux la paix autant qu'ils le peuvent; faire observer les réglemens de police; prendre soin du bon ordre des églises, des hôpitaux & du secours des pauvres.

Lorsqu'il y a plusieurs co-Seigneurs d'une même seigneurie, le droit de chacun doit être réglé pour les noms & les titres qu'il peut porter, eu égard au droit qu'il a dans la seigneurie. Par exemple, lorsque l'un a la justice, & que l'autre n'a simplement que le fief, celui qui possède la justice est seul en droit de se dire Seigneur; & celui qui n'a que le fief, ne peut se dire Seigneur qu'en ajoutant *direct* ou *de fief*.

Quand il y a plusieurs Seigneurs qui ont part à la justice, alors si l'un a la haute justice, & l'autre la moyenne ou la basse, celui-ci ne peut se dire simplement Seigneur, il faut qu'il fasse mention de son espèce de justice. Le Parlement de Toulouse l'a ainsi jugé plusieurs fois.

Lorsque tous les Seigneurs ont part à la haute justice, si c'est par portions égales, aucun d'eux ne se peut dire simplement Seigneur, mais seulement co-Seigneur ou Seigneur en partie; & s'il y a un Seigneur qui ait la plus grande partie de la haute justice, il est seul en droit de se dire Seigneur purement & simplement; les autres, qui ont une moindre portion, doivent prendre la qualité de co-Seigneur pour une telle portion.

L'Edit de 1671 & un Arrêt de régleme rendu aux Grands-jours de Clermont le 30 Octobre 1665, défendent aux Gentilshommes, aux Seigneurs & à tous autres de *violenter* les Curés & de les contraindre à célébrer la Messe de paroisse à d'autres heures que celles marquées par le Rituel.

Le Seigneur haut justicier a le droit de faire reconnoître sa haute justice par tous ceux sur lesquels il est dans le cas de l'exercer. Cette reconnoissance se fait par des déclarations que l'on nomme *sèches*, parcequ'elles ne produisent aucune redevance ni prestation annuelle au Seigneur. C'est entr'autres choses ce que la Cour a jugé par Arrêt du Lundi 14 Mars 1768 rendu en la Grand-Chambre, au rapport de M. Sahuguet. Par cet Arrêt la Cour a confirmé une Sentence des Requêtes du Palais du 19 Juillet 1765, qui condamnoit entr'autres dispositions M. de Bignon, Conseiller d'Etat, Bibliothécaire du Roi, Prévôt des Marchands, &c. à passer à Madame Grossé de Virville, veuve du Comte de Senozan, déclaration *sèche* pour les terres dépendantes du domaine des fiefs de M. de Bignon, situées sur les territoires de Mitry & Mory, ensemble pour les terres possédées par M. de Bignon *en franc-aleu*, en justifiant du franc-aleu dans quinzaine, sinon & à faute de ce faire, le condamnoit à passer reconnoissance censuelle de toutes lesdites terres qu'il possédoit es territoires de Mitry & Mory, autres que celles dépendantes du domaine de ses fiefs du Vivier & des Fontaines. La même Sentence ordonnoit encore que Madame de Senozan & M. de Bignon conviendroient entre eux d'un cantonnement de chasse pour les

les terres dépendantes des fiefs du Vivier & des Fontaines, situées sur les territoires de Mitry & Mory, & faisoit défenses au nommé Benoît, en qualité de Laboureur, & à tous autres Fermiers de chasser sous les peines des Ordonnances. Cette Sentence a seulement été infirmée au chef, faisant défenses à Benoît de chasser sous les peines portées par les Ordonnances; émendant, il a été déchargé de ladite condamnation, à la charge par lui de se conformer aux Ordonnances.

Lorsqu'il s'agit de la perception des droits, profits & revenus de la seigneurie, le Seigneur peut porter les demandes relatives à ces objets devant le Juge de sa justice. Voyez l'article 11 du titre 24 de l'Ordonnance de 1667.

Mais quand il est question de délits commis sur l'étendue de la terre du Seigneur, ou d'intenter des actions concernant toutes autres choses que les droits & domaines non contestés de la seigneurie, les demandes ne doivent pas être formées à la requête du Seigneur, mais bien à la requête de son Procureur fiscal, autrement toute la procédure seroit déclarée nulle.

On dit proverbialement, *tandis que le vassal dort, le Seigneur veille*; pour dire, que le Seigneur profite des fruits d'un fief mouvant de lui, lorsque le vassal néglige de lui rendre la foi & hommage.

SEIGNEUR, est aussi un titre qu'on donne à quelques personnes distinguées par leur dignité ou par leur rang, pour leur faire plus d'honneur.

Le peuple, dit un Philosophe, frappé de l'éclat extérieur de la plupart de ceux qui passent pour des Seigneurs, les admire de loin sans savoir qu'il n'a rien à en espérer,

Tome XXVI.

& qu'il n'en a guère plus à craindre. Le peuple ignore que pour être ses maîtres par accident, ils sont obligés d'être ailleurs comme il est lui-même à leur égard.

Plus élevés que puissans, un faste ruineux & presque toujours nécessaire les met continuellement dans le besoin des graces, & hors d'état de soulager un honnête homme quand ils en auroient la volonté. Il faudroit pour cela qu'ils donnassent des bornes au luxe, & le luxe n'en admet d'autres que l'impuissance de croître; il n'y a que les besoins qui se restreignent pour aider au superflu.

Le faste d'un Seigneur en impose au malheureux même qui en a fait les frais; il tombe dans le respect devant son ouvrage, comme le Sculpteur adora en tremblant le marbre dont il venoit de faire un Dieu.

Il est vrai que si ce Grand tombe dans un malheur décidé, le peuple devient son plus cruel persécuteur. Son respect étoit une adoration; son mépris ressemble à l'impiété: l'idole n'étoit que renversée; le peuple l'a réduite en poudre.

Les Grands sont si persuadés de la considération que le faste leur donne, aux yeux mêmes de leurs pareils, qu'ils font tout pour le soutenir. Un homme de la Cour est avili aussi-tôt qu'il est ruiné, & cela est au point que celui qui se maintient par des ressources criminelles, est encore plus considéré que celui qui a l'ame assez noble pour se faire une justice sévère; mais aussi lorsqu'on succombe après avoir épuisé les ressources les plus injustes, c'est le comble de l'avilissement, parcequ'il n'y a de vice bien reconnu que celui qui est joint aux malheurs.

Y

franc de ces deux espèces de servitudes, & exempt de toute seigneurie privée.

Les terres de la Gaule furent toutes confisquées; une partie fut retenue pour le domaine du Prince, le surplus fut distribué par provinces & territoires aux principaux chefs & capitaines des Francs à l'exemple de ce qui avoit été pratiqué chez les Romains, lesquels pour assurer leurs frontières, en donnèrent les terres par forme de bénéfice ou récompense à leurs Capitaines pour les tenir seulement pendant qu'ils serviroient l'État.

La seule différence fut que les Francs ne donnèrent pas seulement les frontières, ils distribuèrent de même toutes les terres de l'État.

Les provinces furent données avec titre de Duché; les marches ou frontières avec titre de Marquisat; les villes avec leur territoire sous le titre de Comté; les châteaux & villages avec quelque territoire à l'entour, sous le titre de Baronnie, ou de Châtellenie, ou de simple Seigneurie.

Mais ceux auxquels on donna ces terres n'en eurent pas la seigneurie pleine & entière; la seigneurie publique en demeura par devers l'État, ils n'en eurent que l'exercice; le Prince se réserva même la seigneurie privée de ces terres dont la propriété lui est réversible, & même pendant qu'elles étoient possédées par chaque officier ou capitaine, il y conservoit toujours une autre sorte de seigneurie privée, qui est ce que l'on appelle *seigneurie directe*; ces terres n'étant données qu'à la charge de certains droits & de certaines prestations.

Telle fut la première origine des fiefs & seigneuries, lesquels ne fu-

rent d'abord qu'à temps ou à vie, & devinrent dans la suite héréditaires.

Ces capitaines auxquels on avoit donné des terres, tant pour eux que pour leurs soldats, en distribuèrent à leur tour différentes portions à leurs soldats à titre de fiefs, d'où se formèrent les *arrière-fiefs*.

Ils en rendirent aussi quelques portions aux naturels du pays, non pas à titre de fiefs, mais à la charge d'un cens, tel qu'ils en payoient un aux Romains; delà vient l'origine de nos censives.

Au commencement les seigneuries étoient tout à la fois offices & fiefs. Les seigneurs rendoient eux-mêmes la justice en personne; mais dans la suite ils commirent ce soin à d'autres personnes, & on leur a enfin défendu de juger eux-mêmes, au moyen de quoi les offices des seigneurs ont été convertis en seigneuries, auxquelles néanmoins est demeurée attachée une partie de la puissance publique.

C'est delà qu'on distingue deux différens degrés de seigneurie publique: le premier qui est la souveraineté, le second qu'on appelle *suzeraineté*, comme étant un diminutif de la souveraineté, & une simple supériorité sans aucun pouvoir souverain.

Les seigneuries publiques qui sont seulement suzeraines ou subalternes, sont des seigneuries non-souveraines, ayant fief ou franc-aleu noble, avec justice annexée à quelque titre d'honneur, tels que Duché, Comté, Marquisat, &c.

Ces sortes de seigneuries avoient autrefois la puissance des armes & le pouvoir législatif; les seigneurs qui avoient assez de vassaux pour former une compagnie, levoient

bannière & avoient leur bande à part : ils donnoient aussi à leurs sujets des statuts , coutumes & privilèges.

Présentement toutes seigneuries particulières , autres que les souveraines , n'ont plus de la puissance publique que la justice qui y est annexée en tout droit de propriété.

Les seigneuries suzeraines sont de trois sortes ; savoir , les grandes , les médiocres & les petites ou simples seigneuries.

Ces grandes seigneuries que l'on appelloit toutes anciennement d'un nom commun , *Baronnies* , sont celles qui ont titre de hautes dignités ; comme les Duchés & Comtés-Pairies , les autres Duchés & Comtés , Marquisats , Principautés.

Ces grandes seigneuries jouissoient autrefois de presque tous les droits régaliens , comme de faire des lois , d'établir des officiers , de rendre la justice en dernier ressort , de faire la paix & la guerre , de battre monnoie , lever deniers sur le peuple . Les possesseurs de ces seigneuries portoient sur la tête une couronne , selon leur dignité.

Mais depuis que les choses ont été remises dans leur état naturel , les grandes seigneuries ne diffèrent des autres seigneuries que par le titre de Comté qui y est attaché , & par l'étendue de leur justice , mouvances , possessions & droits.

Les médiocres ou moindres sont celles qui ont un titre de dignité , mais inférieur aux autres , tels que les *Baronnies* , *Vicomtés* , *Vidamés* , *Châtellenies*.

Les petites ou simples seigneuries sont celles qui n'ont que le droit de justice , haute , moyenne ou basse , ou même tous les trois ensemble , sans aucun titre de dignité.

Les grandes seigneuries suzeraines relèvent ordinairement directement de la seigneurie souveraine ; les médiocres ou moindres de quelque grande seigneurie , & les petites ou simples relèvent aussi communément d'une seigneurie du second ordre.

Cependant quoique le Souverain puisse seul créer des justices , & ériger des seigneuries proprement dites , une grande seigneurie peut relever d'une autre , & non du Roi directement , & ainsi des autres seigneuries.

Les seigneurs de fiefs peuvent seulement créer des arrière-fiefs ; mais ils ne peuvent pas créer de seigneurie qui participe à la puissance publique , parcequ'ils ne peuvent pas créer de nouvelles justices , ni d'une justice en faire deux.

Les fiefs & seigneuries étoient autrefois tous indivisibles , ce qui n'est demeuré qu'aux souverainetés & aux grandes seigneuries , telles que les Principautés , les Duchés & Comtés-Pairies.

A l'égard des autres seigneuries , la glebe peut bien se diviser ; mais le titre de dignité & la justice ne se divisent point.

Anciennement toutes les grandes seigneuries ne tomboient point en quenouille , parceque c'étoit des offices masculins , présentement les femmes y succèdent suivant les règles des fiefs , sauf l'exception pour les Duchés-Pairies non femelles.

Les médiocres & petites seigneuries étoient inconnues dans l'origine des fiefs ; les *Vicomtes* , *Prévôts* , *Viguiers* , *Châtelains* , *Vidames* , n'étoient que des officiers inférieurs préposés par les Ducs & Comtes , lesquels à l'exemple de ceux-ci , se

frèrent propriétaires de leurs offices & seigneuries.

Les seigneuries en général peuvent jouir de divers droits, les uns relatifs aux fiefs, les autres à la justice.

Relativement aux fiefs, elles jouissent des droits & devoirs seigneuriaux, tels que la foi & hommage, l'aveu & dénombrement pour les fiefs qui en relèvent, les déclarations & reconnoissances pour les terres qui en relèvent en roture, les droits de quint, relief, lods & ventes, & autres dûs aux mutations.

Relativement à la justice, les seigneuries ont droit de police & de voirie, droit de pêche dans les petites rivières, droit d'amende & de confiscation, bâtarde, deshérence & autres semblables.

La puissance spirituelle n'est point une seigneurie proprement dite; mais une seigneurie temporelle peut être jointe à une dignité spirituelle.

Les Prélats peuvent avoir deux sortes de justice: l'une purement ecclésiastique qui n'est point possédée par droit de seigneurie; l'autre purement temporelle qui est tenue en fief.

Les justices appartenantes aux villes ne sont point une marque de seigneurie; elles ne sont ni royales ni seigneuriales, mais municipales, c'est-à-dire, justices de privilèges.

Quand on dit, qu'un homme a vendu une terre, & qu'il s'en est réservé la seigneurie, on veut donner à entendre qu'il s'en est réservé les mouvances, qu'il en a retenu le fief.

En parlant de la République de Venise, on appelle *seigneurie*, l'assemblée de ceux qui ont la princi-

pale part au gouvernement. *L' Doge accompagné de toute la seigneurie.*

SEIGNEURIE, est aussi un terme d'honneur & de civilité pris de l'Italien, dont les Ministres & les Secrétaires d'État se sont servis long temps en France, en parlant ou en écrivant aux Nonces du Pape, & ils y joignoient celui d'*illustrissime*. Du reste on ne se sert du terme de *seigneurie* tout seul, que par plaisanterie, ou avec des gens avec qui on est très-familier. *Je baise les mains à votre seigneurie.*

SEILLE; (la) rivière de France en Lorraine: elle a sa source dans l'Étang de Lindre, arrose Dieuse, Marsal, Moyenvic, Vic, Nomeny, & entre dans la Moselle à Metz. Son cours est de plus de 23 lieues en suivant ses sinuosités; quoiqu'il n'y en ait que dix de Lindre à Metz en ligne directe. Cette rivière est pleine de vase: elle se déborde aisément, quoique ses eaux soient très-lentes: elle est fort poissonneuse, & l'on y pêche surtout beaucoup d'écrevisses d'une belle grosseur.

Il y a une autre petite rivière de même nom dans la partie la plus orientale de l'Artois: elle prend sa source au pays de Thiérache, dans la haute-Picardie, & dirige son cours vers le septentrion, sans presque quitter les frontières orientales de l'Artois, d'où elle passe dans le Hainaut, & se joint à l'Escaut, environ deux lieues au-dessus de Valenciennes.

SEIME; substantif féminin. Fente ou division de l'ongle du cheval à sa naissance, c'est-à-dire, dès la couronne; elle peut se continuer jusqu'à la pince. L'espèce de seime qui partage le sabot par le milieu, se

nomme *foie* ou *pied de bœuf* : la *seime* qui affecte un des quartiers, retient le nom de *seime*. Quelques-uns la nomment *seime-quarte*.

SEIN ; substantif masculin. *Sinus*. La partie du corps humain qui est depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac. *Avoir un cancer au sein*.

SEIN, se dit plus particulièrement pour signifier les mamelles des femmes. *Cette jeune personne a un beau sein. Elle avoit le sein découvert*. Et l'on dit dans ce sens, qu'on a coupé le *sein droit*, ou le *sein gauche* à une femme, pour dire, qu'on lui a coupé la mamelle droite, ou la mamelle gauche.

SEIN, se dit quelquefois de la partie où les femmes conçoivent, & où elles portent leur fruit. Et c'est dans ce sens qu'on dit, que *Jésus-CHRIST* fut conçu dans le sein de la *Vierge* par l'opération du *Saint-Esprit*. Le fruit que cette Femme porte dans son sein.

Dans le style de l'Écriture-Sainte, le *sein d'Abraham*, se dit du lieu de repos où étoient les âmes des élus avant la venue de Notre Seigneur *Jésus-CHRIST*. Et en termes de Théologie, le *sein de la gloire*, se dit du séjour des bienheureux.

On dit figurément, le *sein de l'Église* ; pour dire, la communion de l'Église Catholique. *Il est rentré dans le sein de l'Église Catholique*.

On dit dans le même sens, le *sein de l'hérésie*, le *sein de la vertu*, &c.

On dit figurément, le *sein de la terre*, le *sein de la mer* ; pour dire, ce qui est au-dessous de la surface de la terre, de la mer. *L'or se trouve pur dans le sein de la terre. Tout ce que les tempêtes ont abîmé dans le sein de la mer*.

On dit, *porter la guerre dans le*

sein d'un Royaume, d'une Province ; pour dire, porter la guerre au milieu d'un Royaume, bien avant dans une Province. *Ce Prince porta la guerre dans le sein de l'Allemagne*.

SEIN, se prend quelquefois pour l'esprit, ou pour le cœur de l'homme. *C'est un crime qui depuis long-temps étoit conçu dans son sein. Elle répandoit ses chagrins dans le sein de son amant*.

On dit figurément, qu'on a mis le poignard dans le sein à quelqu'un, en lui annonçant une mauvaise nouvelle, ou en lui disant quelque chose de dur, de fâcheux, de désagréable ; pour dire, qu'on lui a causé un extrême déplaisir. Et en parlant d'un homme qu'on a tiré de la misère, qu'on a assisté, qu'on a reçu chez soi, & qui fait du mal à son bienfaiteur, on dit figurément, que c'est un serpent qu'on a réchauffé dans son sein.

SEIN, signifie aussi quelquefois un golfe, principalement en cette phrase, *le sein Perfique*.

SEINE ; (la) grande rivière ou fleuve de France qui prend sa source en Bourgogne près de Chanceaux, à six lieues de Dijon, traverse la Champagne, arrose Troyes, & commence à porter bateaux à Méry. Ensuite la *Seine*, après avoir reçu l'Yonne & le Loing, traverse l'île de France, où elle arrose Melun, Corbeil & Paris. A deux petites lieues au-dessus de cette dernière ville, elle reçoit la Marne qui la grossit considérablement, & à cinq lieues au-dessous elle reçoit l'Oise. Enfin, après avoir séparé le Vexin de la Beauce, & avoir arrosé Vernon, Pont-de-l'Arche, Rouen, Caudebec, Quilleboeuf & Honfleur, elle va se jeter dans l'Océan par une grande embouchure au Ha-

Vre-de-Grace. La *Seine* fait dans son cours beaucoup de sinuosités, & forme quelques îles agréables. Ses bords sont assez bien proportionnés, pour qu'elle ne cause que rarement du désordre. Ses eaux sont bonnes, saines & pures.

SEINE ; substantif féminin. *Sagena*. Sorte de filet qui se traîne sur les grèves. On pêche des harengs & des maquereaux avec la *seine*.

SEING ; substantif masculin. *Chirographum*. Le nom de quelqu'un écrit par lui-même au bas d'une lettre, d'une promesse, d'un contrat, ou autre acte, pour le certifier, pour le confirmer & pour le rendre valable.

Les *seings* ou *signatures* n'ont pas toujours été formés du nom entier de la personne & en toutes lettres suivies ; au lieu de signatures, on usoit de monogrammes, espèce de hiéroglyphes, qui rassembloient toutes les lettres du nom.

Les personnes qui ne savent pas écrire, au lieu de *seing*, font encore une croix ou autre marque, ce qui ne forme qu'une preuve fort imparfaite.

On disoit autrefois, *seing manuel*, pour signifier le seing que quelqu'un avoit écrit de sa propre main ; mais on ne sert plus guère de cette phrase qu'en style de pratique.

On appelle *seing-privé*, une signature qui n'a point été faite en présence d'un Officier public. Les *actes faits sous seing privé ne sont pas authentiques*.

On appelle *blanc seing*, un papier ou parchemin signé, que l'on donne à quelqu'un pour le remplir à sa volonté. *Il envoya son blanc seing à son correspondant*.

SEINSHHEIM ; petite ville d'Allema-

gne en Franconie, dans la principauté de Schwartzenberg.

SÉJOUR ; substantif masculin. *Mansio*. Le temps pendant lequel on demeure dans un même lieu, ou dans un même pays. *Il a fait un long séjour à Londres. Son séjour à Paris a été fort court. Cette troupe n'eut que deux jours de séjour dans trois semaines*.

SÉJOUR, se dit aussi d'un lieu considéré par rapport à l'habitation, à la demeure qu'on y peut faire. *Cette maison de campagne est un agréable séjour au printemps. La prison est un triste séjour*.

Il se dit encore des lieux d'une plus grande étendue. *Cette ville est un charmant séjour*.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

SÉJOURNÉ ; adjectif du style familier. Reposé, qui a pris du repos. *Gras & séjourné*.

SÉJOURNER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Manere*. Demeurer pour quelque temps en quelque lieu. *Il se propose de séjourner trois mois à Naples*.

SEIPOD ; substantif masculin. Poids dont on se sert en Russie, particulièrement à Archangel. Il contient dix poudes, dont chacun revient à trente-deux livres le marc.

SEISACHTÉIES ; substantif féminin pluriel & terme d'antiquité. Sacrifice public qui se faisoit à Athènes en mémoire d'une loi de Solon. Cette loi portoit, que toutes les dettes du pauvre peuple seroient remises au bout d'un certain temps, ou du moins que l'intérêt en seroit considérablement diminué, & que les créanciers ne pourroient dans la suite saisir leurs débiteurs, comme

SEL ; substantif masculin. *Sal.* Sorte de substance dont les propriétés essentielles sont d'affecter le sens du goût, ou d'avoir de la saveur, d'être dissolubles dans l'eau, & d'avoir toutes les autres qualités principales, comme la pesanteur, la fixité moyenne entre celles de l'eau & celles de la terre pure.

Pour le peu qu'on fasse attention aux principales propriétés des différens corps qu'on regarde comme sels ou substances salines, on reconnoîtra facilement qu'il s'en faut beaucoup qu'ils possèdent tous au même degré les qualités salines essentielles dont nous venons de parler : on verra qu'il y en a qui possèdent ces qualités au plus haut point, dans le degré le plus fort, tandis qu'au contraire ces mêmes qualités sont si foibles & si peu marquées dans un très-grand nombre d'autres, qu'il y en a beaucoup dans lesquels on a peine à les reconnoître, & cet affoiblissement des propriétés salines est si considérable dans un très-grand nombre de corps composés, qu'on peut assurer que les limites qui séparent les matières salines d'avec celles qui ne le sont point, sont inconnues, indéterminées & probablement même indéterminables.

Comme il est certain d'un autre côté, que les substances salines, dont les propriétés sont les plus fortes & les plus marquées, telles que sont, par exemple, celles que l'on nomme les acides minéraux, ont une très-grande action sur une infinité d'autres substances qui n'ont absolument rien de salin, & qu'en se combinant avec ces substances non salines, elles les font participer plus ou moins aux propriétés salines ou plutôt qu'elles forment avec elles

des composés dans lesquels les propriétés salines sont plus ou moins sensibles ; comme l'expérience démontre aussi avec évidence que ces composés salins peuvent être décomposés, en sorte qu'on en sépare la substance non saline, qui pour lors reparoît aussi en reprenant tout le degré de force des propriétés salines qu'elle avoit avant cette union, il paroît qu'on peut conclure de là ;

Premièrement, que parmi la multitude presque infinie de corps dans lesquels on peut appercevoir des propriétés salines, il y en a un fort grand nombre de composés d'une substance saline par elle-même, ou essentiellement saline, & d'une ou plusieurs autres matières non salines.

Secondement, qu'il faut par conséquent bien distinguer les substances qui possèdent essentiellement & par elles-mêmes, les propriétés salines, d'avec celles qui ne les ayant point par elles-mêmes, ne peuvent qu'y participer plus ou moins par l'union qu'elles sont capables de contracter avec ces premières.

Troisièmement, que par conséquent aussi, comme le nombre des matières non salines par elles-mêmes, qui sont capables de prendre un caractère salin, ou plutôt de former des composés plus ou moins salins, par leur union avec des substances essentiellement salines, est très-grand, il faut nécessairement que le nombre de ces dernières soit très-petit en comparaison de celui des composés dans lesquels on aperçoit des propriétés salines.

On doit regarder comme substances essentiellement salines, toutes celles qui non-seulement ont les propriétés caractéristiques des sels,

binées & séparées, elles semblent être des matières simples, essentiellement salines par elles-mêmes, quoiqu'elles ne soient réellement que des composés de plusieurs corps non salins unis intimement avec un principe salin unique, universel & toujours le même.

En suivant cette idée qui est grande & parfaitement analogue au plan que la nature semble suivre constamment dans ses différens ordres de composés, il est question de reconnoître quelle est cette substance saline la plus simple de toutes les autres. Le meilleur & presque le seul moyen de se déterminer dans une question de cette nature, c'est de comparer entr'elles les différentes substances salines, & de regarder comme la plus simple de toutes, celle qui d'une part possède les propriétés salines dans le degré le plus fort, & qui d'une autre part se manifeste dans toute occasion, comme la moins susceptible d'être décomposée ou altérée; car toute la chimie nous prouve que ce sont là les caractères des corps les plus simples, capables de devenir les principes des corps plus composés. Or, en examinant toutes les matières salines sous ce point de vue, on reconnoitra d'abord bien facilement qu'on doit commencer par exclure toutes les matières salines qu'on nomme *sels neutres*, puisqu'il n'y a aucun de ces sels qu'on ne puisse décomposer par les opérations ordinaires de chimie, & comme ces décompositions démontrent qu'il y en a beaucoup qui sont composés de deux substances salines plus simples, dont les unes se nomment *acides*, & les autres *alcalis*, & que d'ailleurs il n'est pas à beaucoup près aussi

facile de causer quelque altération aux acides & aux alcalis en général, qu'aux sels neutres, il en résulte que c'est dans la classe de ces deux dernières substances salines qu'on doit chercher la plus pure & la plus simple de toutes.

En poussant plus loin cette recherche d'après les mêmes principes, & comparant ensemble les propriétés salines des acides & des alcalis les plus purs & les plus forts, il ne sera pas difficile de se convaincre que les propriétés salines sont en général plus fortes & plus marquées dans les acides que dans les alcalis, puisqu'ils sont plus actifs, plus dissolvans, plus adhérens aux corps dissous, plus déliquescens, &c. & que d'ailleurs dans les différentes opérations de chimie, les alcalis, soit fixes, soit volatils, se montrent toujours plus susceptibles d'altération, & même de décomposition que les acides; c'est donc parmi les acides que doit se trouver la plus forte & la plus simple de toutes les matières salines.

Enfin, en soumettant au même examen & à la même comparaison, toutes les substances qui ont les principales propriétés des acides, & qui en portent le nom, un simple coup d'œil suffit pour appercevoir clairement que les acides qui appartiennent véritablement aux *règnes végétal & animal*, c'est-à-dire, dans la combinaison desquels il entre de l'huile, sont infiniment plus foibles & plus susceptibles d'altération, que les acides privés de toute huile, que nous nommons minéraux; & parmi ces derniers celui qu'on nomme vitriolique n'aura pas de peine à être reconnu pour le plus fort & le plus inaltérable,

& par conséquent pour le plus pur , le plus simple , le plus sensiblement & essentiellement sel de tous les corps qui ont des propriétés salines , & qu'on regarde comme salins.

Ce sont sans doute des considérations de cette nature qui ont porté les plus profonds Chimistes , & surtout l'illustre Stahl , à regarder cet acide , comme la plus pure & la plus simple de toutes les matières salines ; & en effet tous ceux qui sont capables de réfléchir sur les plus grands & les plus importants phénomènes de la chimie , regarderont cette proposition comme une vérité démontrée : mais Stahl a poussé encore beaucoup plus loin cette idée. Il semble qu'on peut inférer de ses écrits & de toute sa doctrine ; premièrement , qu'il regarde l'acide vitriolique comme la seule substance essentiellement saline par elle-même , comme un principe salin , unique , qui par l'union plus ou moins intime qu'il contracte avec différentes autres substances non salines , est capable de former le nombre innombrable des autres matières salines moins simples que nous offrent la nature & l'art ; & en second lieu , que ce principe salin est un principe secondaire uniquement composé de l'union intime des principes primitifs aqueux & terreux.

Tout vrai Chimiste reconnoitra sans peine que cette grande idée est capable d'embrasser par sa généralité , & de lier les uns aux autres tous les phénomènes que nous présentent les propriétés des substances salines ; mais il faut convenir en même tems , qu'en examinant les preuves sur lesquelles elle est fondée , il en résulte que quoiqu'elle ait un grand air de vérité par son

accord avec les principes de la chimie , & avec un nombre infini de phénomènes particuliers , il manque encore beaucoup de faits & d'expériences pour lui donner le caractère d'une vérité démontrée.

En général les Chimistes distinguent & divisent les sels en acides , en alcalis & en neutres. Les premiers sont ceux qui sous une forme fluide , font un mouvement de gonflement ou d'effervescence avec les substances alcalines , avec les terres & pierres calcaires , par conséquent avec les productions d'animaux reconnues propres à faire de la chaux , telles que les coquilles d'œufs , les huîtres , les perles , les coraux , les yeux d'écrevisses , &c. Les sels acides ont encore la propriété de rougir les liquéurs ou teintures bleues végétales , & l'on présumé avec beaucoup de vraisemblance que les acides sont la base de tous les autres sels.

Les sels alcalis produisent à leur tour les mêmes phénomènes sur les substances acides ; ils ont au contraire des sels acides , la propriété de colorer en vert les couleurs bleues tirées des végétaux , au lieu que les acides les changent en rouge. Les sels alcalis se distinguent aussi entr'eux par deux propriétés différentes : les uns sont fixes & entrent en fusion par un feu modéré sans se dissiper ; ils sont solubles dans l'eau : ceux qui appartiennent au règne minéral , ne tombent que peu ou point en déliquescence , & n'ont point la grande causticité des alcalis végétaux : les autres sont alcalis volatils ; ils se subliment & même disparaissent par l'action d'un feu assez doux. Cette dernière espèce est assez rare dans le règne minéral , excepté dans

la glaise; mais elle est assez commune dans le végétal & plus abondante dans l'animal.

Enfin ce que l'on nomme *sel neutre*, n'a ni les effets particuliers d'un sel acide, ni ceux d'un sel alcali proprement dit. Le *sel neutre* est celui qui résulte de la combinaison juste & exacte de ces deux différens sels saturés l'un par l'autre. Par la modification de cette combinaison d'acide & d'alcali, l'art comme la nature parviennent à produire un grand nombre de différens sels neutres.

On appelle en général *sels essentiels*, toutes les matières salines concrètes qui conservent l'odeur; la saveur & les autres principales qualités des corps dont elles sont tirées: il n'y a que les végétaux & animaux dont on puisse retirer ces sels qu'on nomme essentiels. La méthode générale pour y parvenir, consiste à faire évaporer assez fortement, & presque en consistance de sirop, les liqueurs qui contiennent le sel essentiel, savoir, les suc exprimés & dépurés, les fortes décoctions, & à les placer dans un endroit frais; il y a beaucoup de ces liqueurs desquelles il se sépare à la longue & à l'aide d'une sorte de fermentation; des matières salines qui se déposent en cristaux aux parois des vaisseaux qui les contiennent. On ramasse ces cristaux qui sont toujours très-roûx, mais qu'on peut purifier en les dissolvant dans de l'eau, filtrant la dissolution, évaporant & cristallisant une seconde fois.

Dans l'usage ordinaire on appelle *sel*, ou *sel commun*, un sel neutre parfait composé d'un acide & d'un alcali particuliers, qu'on nomme *acide marin*, ou *acide du sel com-*

mun, & *alcali marin*, ou *alcali minéral*.

Ce sel que la nature nous fournit tout combiné, paroît le plus abondant & le plus universellement répandu partout; on en trouve des mines ou carrières immenses dans l'intérieur de la terre, & alors on le nomme *sel gemme* ou *sel fossile*: les eaux de toute la mer en sont remplies; un grand nombre d'eaux souterraines & minérales en contiennent beaucoup; enfin il n'y a point de végétaux, ni d'animaux dont les Chimistes n'en retirent une plus ou moins grande quantité.

La faveur du sel commun est agréable, médiocrement forte; ce sel est susceptible de cristallisation, c'est un de ceux dont la figure des cristaux est la plus régulière, la plus déterminée & la moins variable; les cristaux de ce sel sont des cubes parfaits ou presque parfaits, car les trémies ou pyramides creuses qu'on obtient dans certaines évaporations des eaux salées, ne sont elles-mêmes qu'un amas de cristaux cubiques arrangés de cette manière les uns auprès des autres, par l'effet de l'évaporation.

Le sel commun est médiocrement dissoluble dans l'eau, il faut environ quatre parties d'eau pour dissoudre une partie de ce sel, & l'eau chaude & même bouillante n'en dissout pas une quantité sensiblement plus grande que l'eau froide; c'est par cette raison que ce n'est que par une évaporation continue, qu'on le retire des eaux de la mer & autres qui en sont chargées.

Quoique le sel commun soit bien cristallisable, qu'il soit très-exactement neutre, ne péchant ni par excès d'acide, ni par excès d'alcali,

tement avec des matières inflammables , à cause du peu de disposition qu'a son acide à se combiner avec le phlogistique ; cette vérité a été démontrée par les expériences de M. Duhamel & de M. Margraf.

Quoiqu'il soit fixe au feu jusqu'à un certain point, cependant lorsqu'il éprouve un feu violent avec le concours bien libre de l'air, il s'exhale en vapeurs , & s'attache en fleurs blanches aux corps moins chauds qu'il trouve à sa rencontre. On a des exemples de cet effet dans certaines fontes de mines où l'on ajoute du sel commun, & dans les fours de verreries où ce sel dont les soudes & potasses contiennent toujours une certaine quantité, & qui ne peut entrer dans la vitrification, s'attache autour des ouvriers.

Nous ne connoissons que les acides vitrioliques & nitreux & le sel sédatif qui puissent décomposer le sel commun en dégagant son acide ; car l'arsenic qui décompose si facilement & si efficacement le nitre, n'a pas la moindre action sur le sel ; phénomène dont la cause mérite bien d'être cherchée, & qui certainement tient à une grande théorie.

Le sel commun est de toutes les substances salines que nous connoissons, la plus nécessaire, & celle dont l'usage est le plus étendu. Sans parler ici de l'emploi particulier qu'on fait de son acide & de son alcali dans une infinité d'opérations de la chimie & des arts, sans parler de la grande utilité dont il est dans la fonte des verres qu'il blanchit & qu'il purifie, quoiqu'il n'entre point, ou plutôt parcequ'il n'entre point dans leur combinaison, ainsi que l'a fait voir M. Dantic, & de la

propriété qu'il a de faciliter la fonte & la précipitation des parties métalliques des minéraux dans les essais, & de les recouvrir parfaitement ; tout le monde connoît l'usage immense dont ce sel est dans les alimens, desquels par sa saveur agréable il rehausse infiniment le goût & l'agrément, quand il ne leur est mêlé qu'en quantité convenable. Quoique ce soit là sans contredit, un grand avantage, ce n'est certainement pas le seul que nous procure cette excellente substance saline ; elle a de plus la propriété infiniment utile de suspendre & d'empêcher la putréfaction de presque tous les comestibles sans leur causer d'altération assez sensible pour qu'ils ne puissent être employés comme alimens, après avoir été préservés de putréfaction par son secours, même pendant un temps assez long. Toutes les autres matières salines peuvent à la vérité, garantir de la corruption, comme le sel commun, & même plusieurs d'entr'elles beaucoup plus efficacement que lui ; mais nous n'en connoissons encore aucune autre dont la saveur soit d'accord comme la sienne avec celle des alimens, & qui puisse par conséquent lui être substituée dans un usage aussi important que les salaisons.

Une circonstance très-remarquable dans la propriété antiputride du sel commun & de quelques autres, c'est que la vertu de ce sel varie à cet égard d'une manière presque inconcevable, suivant les proportions dans lesquelles on l'emploie ; car il paroît certain que ce même sel qui mêlé en grande dose avec les matières animales, les garantit fort bien de la corruption, accélère & hâte au contraire beaucoup cette

cident. Dans cette étendue de terrain, on compte treize villes; plusieurs châteaux & trois cens quarante-sept paroisses. Le tout est divisé en vingt-six bailliages, qu'on appelle *Herrit*, & à chacun desquels on joint un nom propre, pour les distinguer des autres. Coppenhague en est la capitale.

L'île de *Sélande* a peu de montagnes, mais beaucoup de bois & de forêts, de gras pâturages & des champs très-fertiles.

Ses côtes, sont coupées de divers golfes & baies, & dont quelques-uns avancent assez dans les terres. Les uns & les autres, ainsi que les mers voisines abondent en poisson. Ils ont aussi divers ports sûrs & commodes, où l'on peut établir le plus grand commerce, par leur situation avantageuse entre l'Océan & la mer Baltique.

SELCHA; ancienne ville dont parle l'Écriture Sainte. Elle étoit du royaume d'Og, dans le pays de Basan, au-delà du Jourdain.

SELDEN, (Jean) né à Salvington, dans le Suffex, en 1584, fit ses études à Chichester, puis à Oxford, & s'y consacra principalement à la connoissance du droit & de l'antiquité sacrée & profane. Ce savant auroit pu être élevé aux plus grandes places d'Angleterre, s'il n'eût préféré son cabinet à tous les emplois. Après avoir mené une vie douce & appliquée, il mourut en 1654, à 70 ans. La république des lettres le compte parmi ceux de ses membres qui l'ont le plus enrichie. On a de lui, 1°. *De successionibus in bona defuncti, secundum Hebraeos*. 2°. *De jure naturali & gentium, juxta disciplinam Hebraeorum*, ouvrage très-estimé par *Puffendorf*, qui n'est pas d'accord en cela avec le *Clerc & Barbeirac* 3°.

Tome XXVI.

De nuptiis & divortio. 4°. *De anno civili veterum Hebraeorum* 5°. *De nummis*. 6°. *De diis syriis*, ouvrage plein de profondes recherches. 7°. *Uxor hebraica*. 8°. *De laudibus regum Angliae*. 9°. *Jani anglorum facies altera*. 10°. *Mare clausum*, contre *Grotius*. L'auteur y donne l'empire des quatre mers à sa nation. Le zèle patriotique l'anima toute sa vie. 11°. *Anatelson anglo-britannicum*, &c. livre curieux dans lequel on trouve l'histoire du gouvernement d'Angleterre, jusqu'au règne de *Guillaume* le conquérant. 12°. *De synedriis Hebraeorum*, traité savant & estimé. 13°. *Une explication des marbres d'Arondel*, en latin, avec des notes pleines d'érudition. Elle nous a valu les belles éditions que *Prideaux & Mattaire* ont données de ces marbres; l'un en 1679, & l'autre en 1732. 14°. *Un traité des dixmes*, qui irrita beaucoup le clergé d'Angleterre. 15°. Un autre de *l'origine du duel*. C'est lui qui a publié le livre d'*Eutichius* d'Alexandrie. Tous les ouvrages de *Selden* ont été imprimés à Londres en 1729, 3 vol. in-fol. Ce recueil est recherché quoiqu'on reproche à l'auteur un style plein d'obscurité.

SELEBIN; nom d'une ancienne ville de la terre Sainte dans la tribu de Dan.

SÉLÉNITE; substantif féminin. Nom par lequel les chimistes modernes désignent les espèces de sels neutres formés par l'union de l'acide vitriolique avec une terre calcaire quelconque. L'acide vitriolique & la terre calcaire se combinent ensemble jusqu'au point de saturation, & de la manière la plus intime; il est même vraisemblable qu'il entre dans cette combinaison une quantité très-considérable de terre, au

A a

moins si l'on en juge par la saturation de l'acide vitriolique qui paroît plus complète dans ce composé salin terreux, que dans tous les autres sels neutres, que peut former cet acide. Les propriétés des sélénites suffisent seules pour établir cette vérité comme on va le voir.

La nature nous fournit une très-grande quantité de matières séléniteuses; il est bien décidé présentement entre les chymistes, que tous les *gyffes* ou *pierres à plâtre*, les albâtres & les *spaths gypseux*, ne sont autre chose que des sélénites; or ces substances sont extrêmement abondantes dans l'intérieur & à la surface de la terre.

On peut aussi composer artificiellement des sélénites, en combinant de l'acide vitriolique jusqu'au point de saturation avec une terre calcaire: mais pour obtenir facilement la saturation de cet acide, il faut que la terre calcaire soit en poudre très-fine, que l'acide soit étendu dans une très-grande quantité d'eau, & qu'il y ait dans le mélange beaucoup plus de terre qu'il n'en faut pour la saturation exacte. On peut aussi faire encore plus commodément de la sélénite, en saturant peu à peu de l'eau de chaux avec de l'acide vitriolique affoibli, ou enfin, en versant de cet acide dans une dissolution de nitre ou de sel marin à base calcaire: on voit dans ces dernières opérations le sel séléniteux troubler la liqueur & se précipiter à mesure qu'il se forme.

Les sélénites, tant naturelles, que celles qui sont faites artificiellement par les procédés que nous venons de donner, lorsqu'elles ont été bien lavées & dépouillées d'excès d'acide, ou de toute autre matière étrangère, ont une saveur fade, & qui n'est

presque point sensible; on ne peut guère même appercevoir cette saveur, qu'en buvant un verre d'eau qui est chargée, telle qu'est celle des puits de Paris & des environs, dont tout le monde connoît la saveur fade & douceâtre.

Cette espèce de sel terreux, est de tous les sels neutres connus un des moins dissolubles dans l'eau; il faut environ sept à huit cens parties d'eau pour en dissoudre une partie, excepté lorsqu'on combine ses principes, & qu'on le forme dans l'eau même, suivant l'observation de M. Baumé: car alors l'eau en peut tenir dissolution quatre ou cinq fois davantage. Il se cristallise par l'évaporation lente en lames fort minces, & retient un peu d'eau dans sa cristallisation.

Lorsqu'on l'expose à un feu médiocre, il perd assez facilement cette eau de cristallisation avec la transparence & la cohésion de ses parties, se réduisant en une poudre blanche. Poussé au très-grand feu, il ne se fond point seul, mais il se fond assez facilement, même plus facilement que les terres calcaires pures, par l'addition des fondans, tels que le sable & l'argille, & les sels vitrioliques. Il résiste à la plus grande chaleur sans laisser aller son acide; il ne peut être décomposé que par l'intermède du phlogistique & des alkalis, tant fixes que volatils, & par les dissolutions métalliques dans l'acide nitreux, à l'aide des doubles affinités. Aussi la dissolution de mercure est-elle très-propre à faire connoître si une eau est séléniteuse, par le *turbith-minéral* qu'elle ne manque jamais de faire précipiter dans de pareilles eaux. Comme les matières séléniteuses sont répandues abondamment & presque par-tout dans

l'intérieur de la terre, il n'y a guère d'eaux de puits, de sources & de rivières qui n'en contiennent une plus ou moins grande quantité qu'on reconnoît facilement par l'épreuve dont nous venons de parler.

Rien n'est plus propre à faire sentir la différence extrême qu'il y a entre l'acide vitriolique & les autres acides minéraux, que la comparaison des propriétés salines de la sélénite avec celles des nitres & sel marin à base terreuse calcaire; la base terreuse est la même dans ces trois sels; mais les deux derniers ont une saveur violente, presque caustique, & sont d'une déliquescence étonnante, tandis que le premier est presque indissoluble dans l'eau, & n'a point de saveur sensible. Ces qualités si différentes & presque opposées, ne viennent que de ce que l'acide vitriolique qui est beaucoup plus simple que tous les autres acides, est capable par cette raison de se saturer de terre calcaire, & de s'y combiner d'une manière beaucoup plus intime que tout autre.

Le nom de sélénite a été donné par les naturalistes à cette sorte de sel, sans doute à cause des ressemblances éloignées qu'ils lui ont trouvées avec les autres sels neutres, mais ses propriétés salines sont si foibles & si peu sensibles, qu'ils ont cru devoir le distinguer des autres par un nom particulier; il est même vraisemblable qu'ils ne croyoient pas que ces sortes de matières fussent réellement salines; car ce ne sont que les expériences des chymistes modernes qui nous ont fait connoître au juste la nature des matières séléniteuses.

Nous ne connoissons pas encore assez les terres calcaires, pour savoir

s'il y a différentes sortes de sélénites, ou si toutes les substances auxquelles on donne ce nom, ne sont qu'un seul & même sel sous différentes formes de cristallisation. S'il y a en effet plusieurs espèces de terres calcaires essentiellement différentes entr'elles, elles doivent former avec l'acide vitriolique plusieurs espèces de sélénites, essentiellement différentes aussi les unes des autres; mais s'il n'y a qu'une seule espèce de terre calcaire, il ne peut y avoir non plus qu'une seule espèce de sélénite: c'est aux chymistes à éclaircir ces questions par des recherches ultérieures.

SÉLÉNITEUX, EUSE; adjectif. Qui a rapport à la sélénite. *Sel séléniteux. Substance séléniteuse.*

SÉLÉNOGRAPHIE; substantif féminin & terme d'Astronomie. Description de la Lune.

Cette description consiste dans la représentation du disque de la Lune avec les taches & les autres endroits obscurs ou lumineux qu'on y apperçoit, soit à la vue simple, soit avec le télescope.

On joint à cette description les noms qui ont été donnés à ces différents endroits, & qui sont pour la plupart des noms de Philosophes, soit anciens, soit modernes. Ces noms sont fort utiles dans la description des éclipses pour marquer les endroits éclipsés de la Lune; ainsi on dit, *Tycho* est entré dans l'ombre à telle heure, c'est-à-dire que l'endroit appelé *Tycho* a commencé à s'obscurcir, & ainsi des autres.

Depuis l'invention du télescope la sélénographie a été considérablement perfectionnée. Hévélius, célèbre Astronome & Bourguemestre de Dantzick, qui a publié la première sélénographie, avoit donné

aux différens endroits de la Lune des noms pris des lieux de la terre : c'est Riccioli qui leur a donné les noms des Philosophes & Astronomes célèbres ; ainsi ce que l'un appelle *Monts Porphyrites* ; l'autre l'appelle *Aristarque*, & ce qui est appelé par l'un *Ætna*, *Sinai*, *Athos*, *Apenninus*, &c. est appelé par l'autre *Copernic*, *Possidonius*, *Tycho*, *Gassendi*, &c. Les noms donnés par Riccioli ont prévalu.

SÉLÉNOGRAPHIQUE ; adjectif des deux gentes. Qui a rapport à la description de la Lune. *Cartes sélénographiques*.

SÉLEUCIDE ; substantif masculin. Nom qu'on donne aux Rois grecs descendans de Seleucus Nicator ou le Victorieux, un des successeurs d'Alexandre qui régna en Syrie. Et l'on appelle *ère des Séleucides* ou *des Syromacédoniens*, une époque ou calcul de temps qui commence à l'établissement du royaume des Séleucides.

On trouve cette ère exprimée dans le livre des Machabées & dans un grand nombre de Médailles grecques que les villes de Syrie ont fait frapper ; les Rabbins & les Juifs l'appellent *l'ère des contrats*, parcequ'étant alors soumis aux Rois de Syrie, ils furent obligés de suivre cette méthode de compter dans leurs contrats. Les Arabes l'appellent *Therik Diskarnein*, l'ère des deux cornes, ce qui signifie selon quelques-uns, *l'ère d'Alexandre le Grand*, parceque ce Prince est représenté avec deux cornes de bélier sur des médailles à l'imitation de Jupiter Ammon dont il vouloit qu'on le crût fils ; mais d'autres l'entendent beaucoup mieux des deux royaumes de Syrie & d'E-

gypte qui furent alors séparés ou divisés & d'un seul empire partagé en deux Monarchies.

Le point important est de connoître l'année où la séparation s'est faite, ou, ce qui est la même chose, de savoir en quel temps Seleucus Nicator, un des Capitaines d'Alexandre & le premier des Séleucides, fonda son Empire en Syrie. Sans entrer dans le détail des différentes opinions des Auteurs qui ont écrit sur cette matière, il suffit d'observer que suivant les meilleures Histoires la première année de cette ère tombe l'an 312 avant Jésus-Christ, 12 ans après la mort d'Alexandre, 3692 du monde, 442 de Rome, 4402 de la Période Julienne, la première année de la CXVII olympiade, environ 872 ans après la prise de Troie.

SÉLEUCIE ; il y a eu plusieurs anciennes villes de ce nom. On en comptoit jusqu'à neuf ainsi nommées par Seleucus Nicator ; savoir, 1°. *Séleucie sur le Tigre*. C'étoit la plus considérable. Seleucus la bâtit dans la Mésopotamie l'an 293 avant J. C. à quarante milles de Babylone, sur la rive occidentale du Tigre, vis-à-vis de l'endroit où est aujourd'hui Bagdad. Elle devint bientôt une très-grande ville ; car Pline dit qu'elle avoit six cens mille habitans. Elle attira dans son sein tous ceux de Babylone ; sa situation étoit des plus heureuse. Seleucus en fit la capitale de toutes les Provinces de son Empire au-delà de l'Euphrate, & le lieu de sa résidence quand il venoit de ce côté-là de ses États, comme Antioche l'étoit en deçà de l'Euphrate. Ainsi les Babyloniens se jetèrent en foule à Séleucie, d'autant plus que les dignes de l'Euphrate s'étant alors rom-

pues, avoient rendu le séjour de Babylone très incommode.

D'ailleurs Séleucus ayant donné son nom à cette capitale, & voulant qu'elle servît à la postérité de monument à sa mémoire lui accorda des privilèges fort au-dessus de ceux de toutes les Villes de l'Orient, afin de la rendre d'autant plus florissante. Il y réussit si bien, que peu de temps après la fondation de Séleucie, Babylone se trouva déserte & sans habitans, disent Plin, Strabon & Pausanias; c'est pour cela qu'elle est nommée par quelques Auteurs *Seleucia Babylonis*. Ammien Marcellin la peint en deux mots, *ambitiosum opus Nicatoris Seleuci*.

Elle fut prise par Lucius Verus, ou plutôt par Cassius son Général, & ruinée contre la foi du Traité. Elle ne fut rétablie qu'après le temps de Julien; elle devint un Archevêché dans le quatrième siècle, & fut de nouveau ruinée dans le huitième. Ses Prélats eurent les premiers la qualité de *Catholiques* ou *Archevêques Autocéphales*; mais ayant embrassé le Nestorianisme, ils transférèrent leur Siège à Bagdad, & sont aujourd'hui ceux qu'on nomme *Patriarches Nestoriens*.

Diogène surnommé le *Babylonien* naquit à Séleucie sur le Tigre. Joseph nous apprend qu'il fut précepteur de cet Antipater, qui fit relever les murs de Jérusalem.

2°. Séleucie, ville de la Perse dans l'Aymaïde, c'étoit, selon Strabon, une grande ville située sur le fleuve Hédiphonte, qui est l'Hédypnus de Plin.

3°. Séleucie, lieu fortifié dans la Mésopotamie, près du pont Zeugma, sur l'Euphrate. Il en est parlé dans Polybe & dans Strabon,

qui dit que Pompée donna ce lieu à Antiochus, Roi de Commagène.

4°. *Séleucie-Trachée*, en latin *Seleucia-Aspera*, ville de la Cilicie-Trachée, sur le fleuve Calycadnus. On la nommoit *Molmia* avant que Séleucus Nicator lui eût imposé son propre nom.

Cette ville fut libre sous les Romains, & elle conserva cette liberté sous les derniers Empereurs de Rome.

Etienne le Géographe & la plupart des Ecrivains Ecclésiastiques mettent Séleucie-Trachée dans l'Isaurie, & l'appellent *Séleucie d'Isaurie*, parceque de leur temps l'Isaurie comprenoit une grande partie de la Cilicie. Cette ville fut en effet Métropole de l'Isaurie dans le Patriarchat d'Antioche; elle est aujourd'hui dans la Caramanie, & entièrement délabrée: on l'appelle *Séleschie*.

5°. Séleucie de Pisidie, *Seleucia Pisidia*, ville de l'Asie mineure dans la Pisidie; & comme la Pisidie s'étendoit jusqu'au mont Taurus, cette ville fut encore nommée *Seleucia ad Taurum*. Elle est aujourd'hui ruinée.

6°. Séleucie Pierie, *Seleucia Pieria*, ville de Syrie sur la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Oronte. Appien l'appelle par cette raison *Séleucie sur la mer*. Nous avons un grand nombre de médailles de cette ville. M Vaillant les a recueillies. Séleucie Pierie étoit de la première Syrie, dans le Patriarchat d'Antioche. C'est aujourd'hui un village nommé *Séleucie Jelberg*, à l'embouchure de l'Oronte dans la mer.

7°. Séleucie sur le Bélus, *Seleucia ad Belum*, ville de la haute Syrie.

les dans l'Asie, & les peupla de Colonies grecques, qui portèrent dans cette partie du monde leur langage, leurs mœurs & leur religion.

SELGIUCIDES; (les) nom d'une Dynastie puissante qui a régné dans l'Orient, & dont le chef se nommoit *Selgiuc*. Cette Dynastie a été divisée en trois branches; la première des *Selgiucides* de Perse, dans laquelle on compte quinze Empereurs; la seconde des *Selgiucides* du Kerman, qui a eu onze Princes; la troisième des *Selgiucides* de Roum, qui a duré 220 ans sous quinze Sultans.

SELIM I, Empereur des Turcs, fils de *Bajazet II*, voulut détrôner son père, mais il perdit la bataille qu'il lui livra. Cette défaite ne le découragea point; il revint à la charge, & *Bajazet* fut obligé de lui céder l'Empire en l'an 918 de l'hégire, le 1512 de JÉSUS-CHRIST. Après s'être défait par le poison de ce malheureux père, il ôta la vie à ses deux frères. Affermi sur le trône par ses forfaits, il porta les armes en Égypte contre *Gouri*, Soudan de cette province, qu'il défit & tua près d'Alep en Syrie, l'an 922 de l'hégire, le 1516 de JÉSUS-CHRIST. L'Égypte, la Palestine se soumirent à sa domination. Cependant les Mammelucks se préparèrent à résister aux Ottomans, mais *Selim* entrant dans leur pays, emporta le Caire l'an 923 de l'hégire, le 1517 de JÉSUS-CHRIST, & défit le nouveau Sultan qu'ils avoient créé. Ce Prince infortuné ayant été trouvé dans un marais, où les Arabes l'avoient caché, fut pendu par l'ordre de *Selim*. Ce barbare se rendit maître d'Alexandrie, de Damiette, de Tripoli, & de tout le reste de l'É-

gypte, qu'il réduisit en Province. C'est ainsi que finit la domination des Mammelucks en Égypte où elle avoit duré plus de 260 ans, à compter depuis la mort du Sultan qui avoit fait *S. Louis* prisonnier. Quelque temps auparavant *Selim* avoit remporté une victoire signalée à *Zalderane* contre les Perses. Il se préparoit à faire la guerre aux Chrétiens, mais en retournant à Constantinople, il fut attaqué d'un charbon pestilentiel à l'épine du dos. Il voulut se faire porter à *Andrinople*, croyant que l'air de cette ville le rétablirait, mais il mourut à *Cluzi* en Thrace, l'an 926 de l'hégire le 1520 de JÉSUS-CHRIST, dans le même lieu où il avoit fait emprisonner son père, à 46 ans, après en avoir régné huit. Ce Prince étoit courageux infatigable, sobre, libéral. Il se plaisoit à la lecture de l'histoire, & faisoit assez bien des vers dans sa langue, mais malgré ces qualités, il fut l'horreur de ses sujets. Il trempa ses mains dans le sang de son père, de ses frères, de huit de ses neveux, & d'autant de *Bachas* qui l'avoient servi fidèlement.

SELIM II, Empereur des Turcs, fils de *Soliman II*, & petit-fils de *Selim I*, monta sur le trône après son père en 1566. Il fit l'année suivante une trêve de huit ans avec l'Empereur *Maximilien II*. En 1570, il tourna ses armes contre les Vénitiens, sur lesquels il prit l'île de *Chypre*, par son Général *Mustapha I*, en 1571; mais il perdit le 7 Octobre de la même année la célèbre bataille de *Lépante*, dans laquelle *Hali Bacha* fut tué avec près de 35000 Turcs. Cette victoire jeta la consternation dans Constantinople, & hâta la paix avec Venise.

Dès que Selim l'eût conclue, il alla se délasser dans les bras des plaisirs des fatigues de la guerre. Il se plongea dans la débauche jusqu'à sa mort, arrivée en 1574.

SELIM; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte, dans la Tribu de Juda.

SELINGA, ou **SELINGINSKOY**; ville de Russie dans la grande Tartarie, sur une rivière de même nom. C'est la forteresse la plus avancée des Russes vers la Chine.

SELINGSTAD; ville d'Allemagne, en Franconie, sur le Mein, dans l'Electorat de Mayence, à deux lieues & demie, sud-ouest, de Francfort.

SELIVRÉE; petite ville de la Turquie d'Europe, dans la Romanie, sur la mer de Marmora, à quatorze lieues, ouest, de Constantinople.

SELKIRCK; petite ville d'Ecosse, dans la province de Wedale, à dix lieues, sud, d'Edimbourg.

SELLA; rivière d'Espagne qui a sa source vers le milieu de l'Asturie de Santillane, & son embouchure dans la mer, à Riba de Sella.

SELLE; substantif féminin. *Scannum*. Petit siège de bois où une seule personne peut s'asseoir. *Il étoit assis sur une selle.* Il n'est plus guère usité.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme demeure entre deux selles le cul à terre; lorsque de deux choses auxquelles il prétendoit, il n'en obtient aucune; ou qu'ayant deux moyens de faire réussir une affaire, il ne réussit par aucun des deux.

SELLE, se dit aussi d'une sorte de siège qu'on met sur le dos d'un cheval, d'une mule, pour la commodité de la personne qui monte dessus.

L'origine de la selle n'est pas bien connue. Goropius Bécarius en attribue l'invention aux Saliens, anciens peuples de la Franconie; c'est de là, dit-il, qu'est venu le mot latin *sella*, *selle*.

Il est certain que les anciens Romains n'avoient ni l'usage de la selle, ni celui des étriers; ce qui est cause que Galien fait remarquer dans différens endroits de ses ouvrages, que la cavalerie romaine étoit sujette à plusieurs maladies des hanches & des jambes, faute d'avoir les pieds soutenus à cheval. Hyppocrate avoit remarqué avant lui, que les Scythes qui alloient beaucoup à cheval, étoient incommodés de fluxions aux jambes pour la même cause.

Le premier temps où nous voyons qu'il ait été question de *selles* chez les Romains, c'est l'an 340, lorsque Constance qui combattoit contre son frère Constantin pour lui ôter l'Empire, pénétra jusqu'à l'escadron où il étoit en personne, & le renversa de dessus sa *selle*, comme le rapporte Zonaras. Avant ce temps-là les Romains faisoient usage de panneaux carrés, tels que ceux qu'on voit à la statue d'Antonin au Capitole.

Une selle pour être bien construite, demande quelque attention. On prend d'abord la mesure du cheval, afin de faire la base de la selle, de manière qu'elle s'applique bien sur le cheval, sans le blesser. Cette base se fait avec deux pièces de bois de hêtre, tournées un peu en rond sur le dos du cheval & qui en suivent la forme. Ces pièces se nomment les *arçons* de la selle; leur bonté & leur solidité contribuent beaucoup à rendre la selle d'un bon service. L'arçon de devant est composé

SEL

posé d'un garot ou arcadè qui est placée au-dessus du garot du cheval ; l'arçon de derrière a une tournure plus large, plus ronde, & proportionnée à la partie du cheval sur laquelle elle repose. Les deux arçons sont unis ensemble de chaque côté par une traverse de bois ; c'est sur ces arçons que l'on construit la selle.

On prend d'abord des nerfs de bœufs que l'on réduit en filasse, & que l'on colle autour des arçons ; ces nerfs étant bien secs & adhérens au bois, augmentent beaucoup sa force, sans augmenter sensiblement sa pesanteur : on garnit ensuite ces arçons en-dedans, du côté qui est tourné vers le dos du cheval, d'une bande de fer battu qui achève de leur donner toute la force & toute la solidité nécessaire. À l'arçon de devant & à celui de derrière, on voit deux parties élevées que l'on nomme *battes*, & dont l'usage est de tenir le cavalier plus ferme dans la selle ; ces battes sont faites de deux morceaux de bois un peu cintrés. On met ensuite les *quartiers*, qui sont deux pièces de cuir placées aux côtés de la selle, & dont l'usage est d'empêcher la genouillère de la botte de poser sur le flanc du cheval ; on forme le siège, sur lequel repose le cavalier ; on le fait ou en cuir ou en velours, & on le rembourre de crins.

Pour empêcher que les arçons qui soutiennent le corps de la selle, & qui lui donnent la force, ne posent sur le cheval, on les garnit de *panneaux* ; ce sont deux coussinets de toile, remplis de bourre, & qui sont attachés au-dessous de la selle ; ils empêchent que les arçons ne posent sur le cheval & ne le blessent, soit au garot, soit aux autres par-

Tome XXVI.

SEL

193

ties sur lesquelles ils reposent.

La selle bien faite doit être juste sur le cheval, & placée au milieu du corps : elle doit porter également pour ne point blesser le cheval, & les arçons doivent prendre le même tour que les côtes, sans les presser plus dans un endroit que dans un autre.

La selle étant ainsi construite, il ne reste plus qu'à attacher des courroies qui servent à tenir les fangles qui assujettissent la selle sur le cheval, en les ferrant avec des boucles ; les meilleures sont les boucles à l'Angloise, parce que les pointes de leurs arpillons étant recourbées ne sont pas dans le cas de déchirer la botte. On assujettit sur le devant de la selle avec une boucle de chaque côté, le *poitrail* qui est un morceau de cuir de Hongrie destiné à empêcher la selle de reculer en arrière ; mais elle ne doit pas descendre plus bas que la jointure du devant de l'épaule, sans quoi elle gêneroit le mouvement de cette partie. On assujettit aussi derrière la selle un cuir que l'on nomme la *croupière*, au bout de laquelle est le *culeron* qui est une espèce d'anneau de cuir dans lequel on passe la queue du cheval ; ce qui empêche la selle de glisser en devant.

On construit plusieurs espèces de selles qui ont quelques variétés dans leurs formes ; telles sont les selles de manège, celles de chasse & celles de voyage. Les *selles de manège* ont les battes (qui sont les parties saillantes de la selle, tant de devant que de derrière) fort hautes : elles emboîtent le cavalier dans la selle, lui font prendre la position naturelle, l'y maintiennent ferme & toujours dans l'attitude de cavalier la plus vraie. La

B b

selle dont on fait usage ; soit pour les voyages , soit pour la guerre , à les battes moins hautes. La selle rase n'a des battes qu'en devant , encore sont-elles fort peu élevées ; la *selle à l'Angloise* n'a point du tout de battes , elle est tout à fait rase , & c'est la plus légère , aussi s'en sert-on pour la chasse.

On dit , *être bien en selle* ; pour dire , être bien à cheval.

On dit familièrement , *avoir le cul sur la selle* ; pour dire , être à cheval. *Je suis bien las d'avoir le cul sur la selle.*

On appelle *selle à tous chevaux* , une selle faite de telle sorte qu'on la peut faire servir à toutes sortes de chevaux quand on court la poste.

Et figurément & familièrement on appelle ainsi une citation , une maxime , un lieu commun qu'une personne fait entrer en toutes sortes de discours. *Il n'a fait aucun discours où il n'ait employé ce lieu commun , c'est une selle à tous chevaux.* Il se dit aussi d'un éloge vague qui ne caractérise point celui dont on parle , & d'un remède qu'on applique à toutes sortes de maladies.

On dit , *courir la poste à toutes selles* ; pour dire , courir la poste sans avoir une selle à soi , mais en se servant indifféremment des selles que la poste fournit.

On appelle chez les Maîtres de postes , la *première selle* , le meilleur bidet de l'écurie.

SELLE , signifie aussi , l'évacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe. *Le pus s'est évacué par les selles.*

On dit aussi , *aller à la selle* ; pour dire , aller à la garde-robe. *Il a pris un remède pour le faire aller à la selle.*

SELLE , en Métallurgie , est le nom

qu'on donne à une espèce de matière ou de scorie qui se forme au-dessus de la mine à mesure qu'elle entre en fusion , & qui prend la figure d'une selle de cheval.

SELLÉ , ÉE ; participe passif. *Voyez SELLER.*

SELLER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme CHANTER. Mettre & accommoder une selle sur un cheval , sur une mule , &c. *Seller un cheval. Seller une mule. Avez-vous fait seller les chevaux.*

SELLERIE ; substantif féminin. Lieu où l'on ferre les selles & les harnois des chevaux. *La sellerie du Prince.*

SELLES ; petite ville de France en Berry , sur le Cher , à neuf lieues , sud-est , de Blois.

SELLETTE ; substantif féminin. Petit siège de bois fort bas sur lequel on oblige un accusé de s'asseoir , pour subir le dernier interrogatoire , lorsque les conclusions du Ministère Public tendent à peine afflictive : cela se pratique ainsi , tant en première instance que sur l'appel ; au lieu que dans les premiers interrogatoires l'accusé doit être seulement debout , tête nue , en présence du Juge qui l'interroge. Quand les conclusions ne tendent pas à peine afflictive , l'accusé subit le dernier interrogatoire debout derrière le Barreau , & non sur la sellette.

On dit figurément d'un homme à qui on a fait plusieurs questions pour l'obliger à déclarer quelque chose qu'il vouloit tenir secrète , qu'on l'a tenu long-temps sur la sellette.

SELLETTE , en termes de Laboureur , se dit d'un morceau de bois carré , long d'un pied , & large de quatre doigts en tous sens , percé de deux

trous presque aux deux extrémités, dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue, & cette *sellette* est la machine sur laquelle le timon de la charrue est appuyé.

SELLIER ; substantif masculin. Ouvrier qui fait & vend des selles. Il y a deux corps de Maîtres *Selliers* à Paris ; les *Selliers Bourrelliers* & les *Selliers-Lormiers-Carroffiers*, dont les uns font des harnois & des selles, & les autres, outre les selles, font des carrosses.

Les anciens statuts des *Selliers-Lormiers-Carroffiers* de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, sont les mêmes que ceux des *Epeoronniers*, dont les *Selliers* se sont séparés vers le milieu du dix-septième siècle.

Ils furent réformés & confirmés par Lettres-Patentes de Henri III, données au mois de Février 1577, & encore depuis par celles de Henri IV, du mois de Novembre 1595. Les grands changemens arrivés dans le métier de *Carroffiers*, à cause des nouveaux ouvrages inventés depuis près d'un siècle pour la commodité publique, firent penser aux Maîtres de cette Communauté, sous le règne de Louis XIV, de dresser des statuts plus conformes à l'usage moderne, ce qu'ils firent en cinquante-cinq articles, sur lesquels ils obtinrent des lettres en date du mois de Juin 1650 : mais ne les ayant point encore trouvés dans leur perfection, & les ayant de nouveau réformés & réduits en quarante-huit articles, ils furent vus & approuvés par le Lieutenant de Police & le Procureur du Roi au Châtelet, le 6 Juin 1678, autorisés par Lettres-Patentes du mois de

Septembre de la même année, & enregistrés au Parlement le 20 Janvier 1679.

Les nouveaux statuts contiennent non-seulement ce qui est de la discipline de cette Communauté, mais ils entrent aussi dans un grand détail de tous les ouvrages & marchandises, qu'il est loisible aux Maîtres *Selliers* de fabriquer & de vendre.

Pour ce qui est de la discipline, elle est confiée à quatre Jurés qui ont aussi le nom de *Gardes*, de deux desquels l'élection se fait tous les ans le lendemain de la translation de S. Eloi, patron de la Communauté.

Aucun ne peut être élu Juré qu'il n'ait pour le moins dix ans de maîtrise & d'établissement en boutique. Les visites des Jurés se font de deux en deux mois ; mais les anciens Bacheliers qui ont passé par la Jurande, & leurs veuves, si elles tiennent boutique, ne payent point le droit dû pour la visite.

Les Apprentis, dont chaque Maître ne peut avoir qu'un à la fois, doivent être engagés pour six ans ; permis pourtant d'engager un second Apprenti après les quatre premières années de l'apprentissage du premier.

Nul Apprenti ne peut être Maître qu'après avoir servi quatre autres années de Compagnon, & avoir fait chef-d'œuvre. Pour les fils de Maîtres, ils ne sont obligés qu'à une expérience. Ce chef-d'œuvre des uns, est de charpenter de leurs mains, & en présence des Jurés un arçon à corps, & de le garnir d'armures devant & derrière. L'expérience des autres est seulement de garnir une selle rase.

Les ouvrages & marchandises que

les Maîtres de cette Communauté peuvent fabriquer & vendre, & qui sont interdits aux autres, sont les coches, chars, charriots & calèches garnies & couvertes, tant en dedans qu'en dehors, de telles étoffes qu'il leur est ordonné ou qu'ils jugent à propos, montées ou non sur le train, dont ils peuvent couvrir les harnois, chaînettes, courroies, &c. des litières ordinaires, litières à bras & bricolles, avec les selles & les harnois qui leur servent; enfin toute autre voiture portante & roulante; toutes sortes de coussinets de bosse, garnis de leur valisson, coussinets de trouffe, malles, porte-manteaux, tant de cuir que de drap, poches grandes & petites à porter hardes, argent ou vaisselle; toutes sortes de couvertures de drap, de cuir, toile cirée, treillis, &c. tant pour chevaux de carrosse que de selle, charriots, fourgons, &c. fourreaux de pistolets, chaperons, bourses, faux-fourreaux, housses de toutes façons, caparassons brodés ou non brodés, bâts françois & autres pour mulers & chevaux; selles de toutes sortes à piquer à la hollandoise, selles sâles à l'Angloise & selles à femmes. Il leur appartient de faire aussi toutes sortes de couvertures de chevaux, de mulers, d'impériales de carrosses & de sièges de cocher, de telle richesse & avec tels ornemens & broderies qu'il est nécessaire pour les entrées & autres cérémonies, & pareillement toutes banderoles de tymbales, guidons & étendarts, même de fournir les charriots des pompes-funèbres, avec les couvertures de velours croisés de drap d'argent ou autres étoffes, tant pour le charriot & le cercueil que pour les chevaux. Enfin il leur

est permis de faire & vendre tous les ouvrages de lormerie, ferrerie & non autres, comme filets, mastigadous, cavessons, cavessines, lanettes, mords, étriers, &c. éperons ou simples ou garnis d'or & d'argent, &c.

Le métier des *Selliers Lormiers* ayant beaucoup de connexité avec celui des *Coffretiers - Malletiers*, l'art. 32 des statuts des premiers, veut que les Jurés *Coffretiers* n'ordonnent aucun chef-d'œuvre ou expérience, même n'aillent en visite & ne fassent aucune saisie s'ils ne sont accompagnés des Jurés *Selliers-Lormiers*; & par l'art. 33 il est permis à ceux-ci de travailler & tenir boutique ouverte à Paris de *Coffretiers - Malletiers*, en faisant seulement une expérience ordonnée par leurs propres Jurés, mais en présence des Jurés *Coffretiers* mandés en la chambre des *Selliers*.

SELLIÈRES; abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, en Champagne, à une lieue, sud-est, de Pont sur Seine. Elle est en commende & vaut au titulaire environ quatre mille livres de rente.

SELON; préposition. Suivant, eu égard à, conformément, à proportion de. *Selon son opinion. On le payera selon son travail. On ne doit dépenser que selon son revenu. Il faut s'habiller selon la saison.*

On dit dans le discours ordinaire, *selon moi*, pour dire, selon ce que je pense, selon mon sentiment. On dit de même, *selon vous*, selon cet auteur.

On dit, *l'Évangile selon S. Matthieu*, l'Évangile selon S. Jean &c. pour dire, l'Évangile écrit par S. Matthieu, l'Évangile écrit par S. Jean, &c.

SELON, dans le style de la conversation, se met quelquefois absolument sans

régime, pour dire, *selon les occurrences, selon les différentes dispositions des choses, des personnes, &c.* Et alors ils ne s'emploie guere que pour marquer quelque doute, quelque incertitude, & par une espèce de réponse qu'on fait à quelqu'un. *Réussira-t-il dans cette entreprise? Pensez-vous qu'il gagne son procès? Selon, c'est selon.*

SELONGEY; bourg de France, en Bourgogne, à quatre lieues, nord, de Dijon.

SELSEY; petite presqu'île d'Angleterre dans le comté de Suffex. Il y avoit autrefois une ville de même nom qui a été submergée.

SELTZ; petite ville de France, en Alsace, près du Rhin, à quatre lieues, nord-est, de Haguenau. C'est le siège d'un bailliage.

SEMAILLE; substantif féminin. Action de semer les grains. Il ne se dit guere qu'au pluriel. *On commence à faire les semailles.*

Il signifie quelquefois les grains semés. *Les semailles ont été gâtées par le mauvais temps.*

Il signifie aussi la saison, le temps durant lequel on sème les terres. *Il arriva pendant les semailles.*

La première syllabe est très-brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

SEMAINE; substantif féminin. *Hebdomada.* Suite de sept jours à commencer par le Dimanche jusqu'au Samedi inclusivement.

Dion Cassius prétend que les Egyptiens ont été les premiers qui ont divisé le temps en semaines; que les sept planètes leur avoient fourni cette idée, & qu'ils en avoient tiré les sept noms de la semaine. En cela du moins les anciens n'ont pas suivi dans leur ordre la disposition des orbites des planètes: car cet ordre

est Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure & la Lune. Ils auroient donc dû ranger les jours de la semaine par Samedi, Jeudi, Mardi, Dimanche, Vendredi, Mercredi & Lundi. Il n'est pas aisé de découvrir la raison qui a donné lieu à ce dérangement: voici celle qu'on apporte d'ordinaire.

On dit que les anciens ayant fournis les jours, & les heures mêmes de chaque jour à quelques planètes dominantes, il est croyable que le jour prenoit le nom de la planète qui commandoit à la première heure. Ainsi on a pu appeler le jour de Saturne qui est notre Samedi, celui dont la première heure étoit sous le commandement de Saturne. La seconde heure étoit pour Jupiter qui suit immédiatement Saturne; la troisième pour Mars; la quatrième pour le Soleil; la cinquième pour Vénus; la sixième pour Mercure, & la septième pour la Lune. Après quoi la huitième retournoit sous l'autorité de Saturne; & suivant le même ordre il avoit encore la quinzième & la vingt deuxième, la vingt-troisième étoit par conséquent sous Jupiter, & la vingt-quatrième, c'est-à-dire la dernière de ce jour sous la dénomination de Mars; de cette manière que la première heure du jour suivant tomboit sous celle du Soleil; qui donnoit par conséquent son nom à ce second jour. En suivant le même ordre, la huitième, la quinzième & la vingt-deuxième appartenoient toutes au Soleil; la vingt-troisième à Vénus, & la dernière à Mercure. Par conséquent la première du troisième jour appartenoit à la Lune; & on appeloit ce jour à cause de cela, *jour de la Lune.* On trouve par cet arrangement la naissance & la suite nécessaire de ces noms des

jours de la *semaine* ; c'est-à-dire, pourquoi le jour du Soleil qui est le Dimanche, vient après celui de Saturne qui est le Samedi, le jour de la Lune, après celui du Soleil, ou le Lundi après le Dimanche, celui de Mars après celui de la Lune, ou le Mardi après le Lundi, &c. jusqu'au Samedi.

On appelle *semaine Sainte*, la dernière semaine du Carême. Elle est ainsi nommée par excellence, à cause des mystères qu'on y célèbre. Le premier jour de cette semaine ou le Dimanche des Rameaux est destiné à honorer l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. Le Mercredi Saint l'Église s'occupe principalement de la passion de Jésus-Christ, parce que les Juifs s'assemblèrent ce jour-là pour délibérer sur les moyens d'arrêter ce divin Sauveur & de le faire mourir. Le Jeudi Saint on célèbre le lavement des pieds qui fait le sujet de l'Évangile de ce jour, l'institution de l'Eucharistie, & l'absoute ou la réconciliation des pénitents, la bénédiction des huiles & du chrême pour l'usage des Sacrements. On ne sonne point les cloches depuis le Jeudi jusqu'au Samedi. Le Vendredi Saint est entièrement consacré à honorer le mystère de la passion & de la mort de Jésus-Christ. Le Saint Sacrifice n'est point offert ce jour-là, parce que l'Église regarde la célébration de la Messe comme une action de joie, & elle est ce jour en deuil à cause des souffrances de son Époux. Pendant le Samedi Saint on revère le mystère de la sépulture de Jésus-Christ & de sa descente aux Enfers. Dans la primitive Église on ne célébroit aucun office public le Samedi Saint au matin. Les Chrétiens ne commençoient le service

public de ce jour que le soir. C'est pour cela que dans cet office, qui à cause de sa longueur se continuoît assez avant dans la nuit, l'Église est principalement occupée de la résurrection de Jésus-Christ.

On appelle aussi *semaine Sainte*, un livre qui contient l'office qu'on dit dans l'Église pendant la semaine Sainte. *Imprimer une semaine Sainte.*

On dit dans les chapitres, *être de semaine*, *être en semaine*, pour dire, être chargé d'officier pendant la semaine. On dit aussi la même chose dans la plupart des communautés Religieuses, en parlant de quelques autres fonctions. *Il est de semaine pour servir au réfectoire. Il entre en semaine. Il est sorti de semaine.* Il se dit aussi de plusieurs autres fonctions qui se font par semaine.

On dit, *prêter à la petite semaine*, pour dire, tirer un intérêt exorbitant d'une petite somme qu'on a prêtée pour être remboursée à un terme très-court.

On dit proverbialement & populairement, *la semaine des trois Jeudis*, pour dire, jamais. *Cela réussira la semaine des trois Jeudis.*

SEMAINE, se prend aussi pour une suite de sept jours que l'on commence à compter par quelque jour que ce soit. *Il y aura Mardi six semaines que je suis arrivé.*

SEMAINE, se dit quelquefois du travail que des ouvriers font pendant une semaine. *Tout cet ouvrage est la semaine d'un seul ouvrier.*

SEMAINE, se dit aussi du paiement que les ouvriers reçoivent du travail de leur semaine. *Cet ouvrier n'a pas reçu sa semaine.*

La première syllabe est très-brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

SEMMAINIER, IÈRE; substantif: Celui, celle qui est de semaine pour officier dans un Chapitre, ou dans une communauté Religieuse.

SEMALE, ou **SEMAQUE**; substantif masculin & terme de Marine. Bâtiment Hollandois, fort étroit, qui n'a qu'un mât, & qui sert à venir à bord des grands vaisseaux, & à y porter des marchandises. Ses dimensions ordinaires sont de cinquante-huit pieds de long, de quinze pieds de large, & de quatre pieds de creux.

SEMBIENS; (les) secte d'anciens hérétiques, ainsi appelés du nom de leur chef Sembius ou Sembianus, qui condamnoit tout usage du vin, comme mauvais par lui-même; prétendant que le vin étoit une production du démon ou du mauvais principe. Il nioit aussi la résurrection des morts, & rejetoit la plupart des livres de l'ancien testament. Soret, qui parle de cette secte, ne dit point en quel temps précisément elle a paru.

SEMBLABLE; adjectif des deux genres. *Similis*. Pareil, qui ressemble, qui est de même nature, de même qualité. *Ces deux chevaux sont semblables. On l'accuse d'avoir composé ce libelle & plusieurs autres écrits semblables. La Cour a jugé ainsi dans un cas semblable.*

On dit dans le style soutenu, *semblable à un torrent, il entraîne....*
SEMBLABLE, est aussi substantif, & il se joint toujours avec le pronom possessif. *L'homme doit être charitable envers son semblable. Nous devons aimer nos semblables.*

En Géométrie, on appelle *triangles semblables*, ceux qui ont leurs trois angles respectivement égaux chacun à chacun.

1°. Tous les triangles *semblables*

ont leurs côtés autour d'angles égaux proportionnés. 2°. Tous les triangles *semblables* sont entr'eux comme les carrés de leurs côtés homologues.

Dans les triangles & dans les parallélogrammes *semblables*, les hauteurs sont proportionnelles aux côtés homologues.

Les polygones *semblables* sont ceux dont les angles sont égaux chacun à chacun, & dont les côtés autour des angles égaux sont proportionnels.

Il en est de même des autres figures rectilignes *semblables*.

Ainsi les polygones *semblables* sont les uns aux autres, comme les carrés de leurs côtés homologues.

Dans toutes figures *semblables*, les angles correspondans sont égaux, & les côtés homologues sont proportionnels. Toutes figures régulières & toutes figures irrégulières *semblables*, sont en raison doublée de leurs côtés homologues; les cercles & les figures *semblables* qui y sont inscrites, sont les unes aux autres comme les carrés des diamètres.

Les arcs *semblables* sont ceux qui contiennent des parties *semblables*, ou égales de leurs circonférences respectives.

Les segmens *semblables* de cercles, sont ceux qui contiennent des angles égaux.

Les sections coniques *semblables*, sont celles dont les ordonnées à un diamètre dans l'une, sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes à un diamètre *semblable* dans l'autre, & dont les parties de diamètres *semblables* qui sont entre le sommet & les ordonnées dans chaque section, sont semblables.

La même définition convient

aussi aux segmens *semblables* des sections coniques.

Les nombres plans *semblables*, sont ceux qu'on peut disposer en rectangles *semblables*, c'est à-dire, en rectangles dont les côtés sont proportionnels; comme 6 multiplié par 2, & 12 par 4: le produit de l'un qui est 12, & celui de l'autre qui est 48, sont des nombres *semblables*.

Les quantités *semblables*, en algèbre, sont celles qui contiennent les mêmes lettres, & précisément le même nombre de lettres.

Ainsi 2 *b* & 3 *b*, 9 *ff* & 3 *ff* sont des quantités *semblables*, mais 2 *b* & 3 *bb*, 9 *ff* & 3 *fff* sont des quantités dissemblables, parcequ'elles n'ont pas les mêmes dimensions des deux parts, & que les lettres n'y sont point également répétées.

On dit encore, en algèbre, que des quantités ont des signes *semblables*, quand elles sont toutes deux affirmatives, ou toutes deux négatives.

Si l'une est affirmative & l'autre négative, on dit alors qu'elles sont de différens signes: ainsi + 6 *ad* & + 5 *d* ont le même signe, ou sont de même signe; mais + 9 *f* & - 7 *f* sont de différens signes.

SEMBLABLEMENT; vieux mot qui signifioit autrefois pareillement.

SEMBLABLETÉ, **SEMBLANCE**; vieux mots qui signifioient autrefois ressemblance.

SEMBLANT; substantif masculin.

Simulatio. Apparence. On est souvent la dupe d'un beau semblant d'amitié. Un hypocrite n'a que le semblant de la dévotion. Il crut en imposer sous un faux semblant de bravoure.

On dit, faire semblant de... pour dire, feindre de... Elle fait

semblant de l'aimer. Il fit semblant d'être blessé.

On dit aussi, faire semblant que... il faisoit semblant qu'il vouloit l'épouser.

On dit, ne faire semblant de rien; pour dire, avoir attention à ne rien faire qui puisse donner à connoître ce que l'on pense, le dessein qu'on a. Si vous ne voulez pas qu'on soupçonne que vous êtes d'intelligence avec lui, il faut ne faire semblant de rien. Il écouta ce qu'on disoit sans faire semblant de rien.

SEMBLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Apparere*. Paroître avoir une certaine qualité, ou être d'une certaine manière. Ce drap me semble assez fin. Ces fruits ne me semblent pas assez murs. Vous me semblez chagrin. Quand on lui parle d'amour elle semble y prendre plaisir.

Il est souvent impersonnel, & alors il se peut rendre par l'impersonnel il paroît. Il semble que le temps veuille changer.

On dit par manière de parenthèse, ce me semble; pour dire, selon moi, à mon avis. Et l'on dit quelquefois à peu près dans le même sens, ce semble.

On dit, il me semble, il vous semble que... pour dire, je crois, vous croyez que... & ordinairement quand le pronom personnel est mis devant le verbe *semble*, c'est ainsi qu'on en peut rendre la signification. Il me semble que je le vois; pour dire, je crois que je le vois. Il me sembloit que cela étoit ainsi; pour dire, je croyois que cela étoit ainsi. Il vous semble donc? pour dire, vous croyez donc? A ce qu'il vous semble; à ce que vous croyez.

Il se joint aussi avec la préposition

tion de. *Que vous semble de cette affaire ? Que vous semble-t-il de ce tableau ? Que vous en semble ? Je lui ai dit ce qu'il m'en sembloit. Et toutes ces phrases, que vous semble ? Que vous en semble ? Ce qu'il m'en sembloit, se peuvent rendre par, que croyez-vous ? Qu'en croyez-vous ? Ce que j'en croyois.*

Il se joint encore avec le mot *bon*. Ainsi l'on dit, *si bon lui semble. Si bon leur semble. Comme bon vous semblera. Il en a usé comme bon lui a semblé. Il nous a semblé bon ;* pour dire, s'il lui plaît. S'il leur est agréable. Comme il vous plaira. Comme il l'a trouvé à propos. Nous avons trouvé bon.

S E M É , É E ; participe passif. *Un champ semé de blé. Un chemin semé de fleurs.*

On dit figurément, *un chemin semé de fleurs, semé d'épines.*

On dit encore figurément, *un écrit, un libelle tout semé d'injures. Un discours, un écrit semé de pointes.*

On dit aussi en termes de Blason, *semé de fleurs de lys, de trèfles, &c.* & cela ne se dit que lorsque les pièces dont on parle sont tellement répandues par tout l'écu, que vers les bords de l'écu, elles ne sont point entières.

On dit en termes de Chasse, qu'un *cerf est mal semé*, quand il a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre.

SÉMÉIOLOGIE, ou SÉMÉIOTIQUE ; substantif féminin. Partie de la Médecine, qui traite des signes & des indications de la maladie & de la santé.

Il n'y a point de partie dans le corps humain qui ne puisse fournir à l'observateur éclairé quelque signe. Toutes les actions, tous les

Tome XXVI.

mouvemens de cette merveilleuse machine sont à nos yeux comme autant de miroirs, dans lesquels viennent se réfléchir & se peindre toutes les dispositions intérieures, soit naturelles ou contre nature ; il peut seul porter une vue pénétrante dans les replis les plus cachés du corps, y distinguer l'état & les dérangemens des différentes parties, connoître par des signes extérieurs les maladies qui attaquent les organes internes, & en déterminer le caractère propre & le siège particulier. Il semble, à la facilité avec laquelle il est instruit de ce qui se passe dans l'intérieur du corps, que ce soit une machine transparente ; mais s'élevant plus haut, & presque au-dessus de l'homme, le Séméioticien instruit porte plus loin ses regards : le voile mystérieux qui cache aux foibles mortels la connoissance de l'avenir se déchire devant lui ; il voit d'un œil assuré les changemens divers qui doivent arriver dans la santé ou dans les maladies ; il tient la chaîne qui lie tous les événemens, & les premiers chaînons qui sont sous sa main, lui font connoître la nature de ceux qui viennent après, parce que la nature n'a que les dehors variés, & qu'elle est dans le fond toujours uniforme, toujours attachée à la même marche. D'autres fois le Médecin à l'occasion des phénomènes présents, rappelle le souvenir des événemens qui ont précédé ; telle est la base de la division générale de la séméiotique, ou des signes, en diagnostics, pronostics & anamnestiques. Les uns sont uniquement destinés à répandre de la lumière sur des objets dérobés au témoignage des sens intérieurs, ou cachés ; les seconds servent à peindre les événemens su-

C c

eurs comme présens, à en former une espèce de perspective diversement éclairée; les derniers enfin retracent la mémoire des changemens passés.

Voyez au reste ce qu'Hypocrate a écrit sur la féméiotique; de tous les Auteurs il est presque le seul dont les ouvrages méritent d'être consultés à cet égard: les autres n'ont fait que le transcrire ou le défigurer.

SEMÉLÉ, fille de Cadmus, fondateur de Thèbes, eut pour amant Jupiter qui la rendit enceinte de Bacchus. Junon toujours jalouse de son mari, entreprit de faire périr Sémélé; elle lui apparut sous la figure de Béroé sa nourrice, & lui fit entendre qu'on la trompoit sous le nom de Jupiter, & que pour s'assurer de la vérité, elle devoit exiger de ce Dieu qu'il la vînt voir armé de sa foudre & avec tout l'appareil de la souveraine majesté. Elle l'obtint, & au moment que Jupiter parut, la foudre mit le feu au Palais, & Sémélé périt dans cet incendie. Mais Jupiter sauva le jeune Dieu qu'elle portoit dans son sein & l'enferma dans sa cuisse jusqu'à ce qu'il fût à terme. *Voyez BACCHUS.*

SEMELLE; substantif féminin. Pièce de cuir qui fait le dessous du soulier, de la botte, de la pantoufle, & qui a à peu près la figure de la plante du pied. *Les grosses bottes ont trois semelles. Les semelles des escarpins sont ordinairement de cuir de vache. Un soulier à simple semelle, à deux semelles.*

On dit dans le même sens, *semelle de liège, semelle de feutre, semelle d'acier.*

Il se dit aussi d'un morceau de voile ou de drap dont on garnit le

pied d'un bas de laine, de soie, &c. *Mettre des semelles à des bas.*

On appelle *semelles de crin*, de petits matelas de crin taillés en semelles pour mettre dans les souliers.

On dit *sauter tant de semelles*; pour dire, sauter une espace de terre qui contient tant de fois la longueur du pied d'un homme raisonnablement grand.

On dit populairement, *battre la semelle*; pour dire, voyager à pied; il se dit ordinairement des artisans qui courent le pays en exerçant leur métier, & quelquefois des vagabonds.

SEMELLE, en termes de marine, se dit d'un assemblage de trois planches mises l'une sur l'autre, lequel a la forme de la semelle d'un soulier, & dont on fait usage pour aller à la bouline. A cette fin on a deux semelles, une sous le vent qu'on laisse tomber à l'eau, & l'autre qu'on laisse suspendue au bordage, jusqu'au premier revirement. Elles servent à soutenir le bâtiment à l'eau, & à le faire tourner d'autant plus aisément, qu'il y a peu d'eau sous la quille, parcequ'alors il n'y a pas tant de résistance, & par conséquent moins de dérive. Aussi les semelles ne sont presque utiles que dans les canaux & rivières, & on n'en voit plus guère en mer qu'à quelques boyers carrés, à quelques galiotes légères, & à de petites buches. Leurs dimensions ordinaires sont pour la longueur deux fois le creux du bâtiment; pour la largeur, la moitié de leur longueur; & pour l'épaisseur par le haut, deux fois celle du bordage.

On appelle aussi *semelles*, des pièces de bois qui entourent le fond d'un bateau.

SEMELLE, en termes d'artillerie, se dit d'une planche de bois fort épaisse qui se met sur les trois premières entretoises de l'affût, & sur laquelle pose le canon.

SEMELLE, en termes de charpenterie, se dit d'une pièce de bois qui sert à soutenir des poutres quand le mur n'est pas assez fort. On appelle aussi *semelles*, des tirans qui ne sont pas si épais qu'à l'ordinaire, & qui n'ont pas besoin de supporter des solives ni des planchers.

SEMENCE; substantif féminin. *Semen*. Grains que l'on sème. *Acheter du blé de semence. Un arpent de Paris contient environ un setier de semence. Quand on réville le bail d'une Ferme, on doit payer au Fermier les labours & semences.* Il ne se dit proprement que du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine.

SEMENCE, se prend aussi généralement pour tout ce qui se sème, soit grains, noyaux, pepins, &c. *Chaque fruit a sa semence. Les semences des fraises sortent de la pulpe du fruit. Les anciens s'imaginoient mal à propos que les plantes capillaires & plusieurs autres n'avoient point de semences.*

On appelle *les quatre grandes semences froides*, ou simplement, *les quatre semences froides*, les semences de courge, de citrouille, de melon & de concombre. Elles servent dans les émulsions pour tempérer, calmer, rafraîchir dans la sécheresse & l'ardeur des humeurs. On les ordonne toutes ensemble à la dose d'une once, de demi-once, ou de deux gros dans une pinte d'émulsion. On les fait entrer dans les bouillons de veau ou de poulets que l'on émulsionne avec elles, ou l'on en farcit un poulet que l'on fait bouillir ensuite: on nous les envoie des provinces méridionales du Royaume.

Les quatre semences froides mineures sont celles de laitue, de pourpier, d'endive & de chicorée.

Ces semences sont moins froides que les précédentes. On s'en sert assez rarement, les premières sont plus en usage.

On appelle *les quatre grandes semences chaudes*, les semences d'anis, de fenouil, de cumin & de carvi. Ces semences entrent dans plusieurs compositions, & surtout dans les ratafiats; on en fait des infusions dans l'esprit-de-vin, dont on fait un grand usage. Mais ces remèdes ne sont bons que dans le cas où les catarrhiques sont indiqués; hors cette indication ces remèdes sont fort dangereux lorsqu'on en prend habituellement; ils sont irritans, stimulans & échauffans. Cependant lorsqu'ils sont pris à petite dose & par intervalle, ils deviennent salutaires, d'autant qu'ils redonnent du ressort aux parties qu'ils fortifient & raniment.

Les quatre semences chaudes mineures sont celles d'ache, de persil, d'ammi & de daucus. Elles sont moins actives que les précédentes; on en fait peu d'usage. Elles entrent dans quelques électuaires, comme l'orvietan & quelques autres.

SEMENCE, se dit aussi d'une humeur épaisse, blanche & visqueuse dont la sécrétion se fait dans les testicules, & qui est destinée au grand œuvre de la génération.

La semence qui a séjourné longtemps dans les testicules & dans les vésicules séminales, est plus épaisse que toutes les humeurs du corps. Il n'en est donc point dont la préparation se fasse avec tant de lenteur, dont le cours soit retardé par tant

de détours, & qui soit tenue si long-temps en repos. A moins de violer les lois de la nature & de s'épuiser, il n'est point d'humeur dont elle semble si avare. Toutes les liqueurs une fois séparées vont droit aux parties qui en font l'excrétion : mais par quels longs détours la semence y parvient-elle, & quel chemin n'a-t-elle pas à parcourir dans le testicule & son réseau, dans l'épididyme, dans le canal déférent, dans les vésicules, &c. ! Nous ne savons pas encore pourquoi la nature s'est servie d'un sang urineux & qui sort presque des reins mêmes, pour faire la semence, & pourquoi elle a placé les vésicules si proche de la vessie.

La plupart des Physiciens admettent les animaux spermatiques ; & la dispute tant agitée entre Hartsoëker & Leuwenhœk pour savoir lequel des deux étoit l'inventeur de cette découverte, a confirmé cette expérience. Boerhaave pria le véritable inventeur Leuwenhœk de dire en quel lieu il découvroit d'abord, à la faveur de ses excellens microscopes, les animalcules dont il s'agit, & dans quel autre lieu on cessoit de les appercevoir. La somme de ces observations a été que le sang, le serum, l'urine, la liqueur des ventricules du cerveau, les liquides de la matrice & de la vessie ne contenoient aucun de ces petits insectes, mais qu'il y en avoit dans le liquide des interstices cellulaires du testicule, dans le conduit d'Higmore, dans tout le testicule, dans tout l'épididyme, dans tout le canal déférent, dans les vésicules séminales, & dans la semence expulsée lors du coït de l'homme & des animaux. Nous ne savons pas ce qui a fait naître ces animalcules

ni pourquoi les alimens en fourniroient là plutôt qu'ailleurs.

Prenez un peu de semence délayée dans de l'eau tiède, mettez la sur un petit morceau de tuile, & sous le plus petit microscope qui ait le plus proche foyer, alors vous verrez ces animaux vivans, se mouvoir comme des anguilles, ayant la tête un peu grosse, & nageant dans une liqueur qui n'en contient point ; de sorte que la semence est composée de deux parties ; 1^o d'animaux qui survivent assez long-temps à leur sujet ; 2^o. d'une humeur douce, visqueuse, qui se meurt à peine. La liqueur des prostates ne contient point d'animalcules, ni le sperme des femmes, ni le liquide des ovaires ; la principale utilité du testicule consiste donc dans la génération.

La semence entre dans les trompes mêmes, & de là elle n'a pas loin pour aller se rendre à l'ovaire.

La glande prostate a douze petits follicules distincts qui s'ouvrent par autant d'émonctoires sensibles dans la cavité de l'urètre, & entourent de toutes parts cette issue des vésicules, ce qui fait que la semence & l'humeur des prostates se mêlent exactement en cet endroit, les vésicules & les prostates étant environnées de la même membrane musculieuse.

La semence ne coule donc jamais qu'elle ne soit précédée, suivie, enveloppée du suc des prostates dont l'ouvrage est de débarquer en sûreté l'homme futur. M. Linné a donné une fort bonne description de cette glande.

Les hommes sains préparent toujours à la fleur de l'âge une semence qui retenue, est épaisse & immobile comme du blanc d'œuf ou

de l'amidon détrempe dans un peu d'eau. La liqueur des prostates est plus claire & semblable à l'huile d'amandes douces : ensuite il faut bien que l'animalcule qui doit former l'homme soit long-temps caché & à l'abri des injures de l'air, jusqu'à ce qu'il vienne germer dans la matrice.

C'est à la semence que la barbe & les poils du pubis doivent leur naissance. La voix & le tempérament changent lorsque la sécrétion de cette humeur commence à s'opérer. L'enfant possède toutes les parties de la génération, il n'en peut faire aucun usage ; il faut quinze ou seize ans communément pour lui : alors paroissent la barbe, une voix forte & les autres signes de virilité qui restent jusqu'au plus grand âge. Sous le règne de Charles II, Roi d'Angleterre, un homme de cent vingt ans fut convaincu d'adultère.

La barbe est la première marque de puberté, c'est un indice que la semence commence à se faire ; elle continue si le sang produit la même humeur prolifique ; elle cesse de pousser ou tombe, si cette sécrétion est empêchée. On connoît par là pourquoi la barbe & les cheveux tombent souvent dans la vieillesse ; la voix d'un garçon ressemble à celle d'une fille avant la sécrétion de la semence, après quoi elle devient rauque, & ce symptôme paroît avant la barbe.

Les Arabes ont expliqué de cette manière pourquoi quelques gouttes de semence affoiblissent plus qu'une grande partie de sang, & il y a eu des modernes qui ont voulu calculer combien peu il falloit perdre de semence pour en être affoibli ; mais cet affoiblissement ne viendrait-il

pas de cette espèce d'épilepsie qui accompagne la perte de la semence, plus que de cette perte même ? Car le corps reprend constamment ses forces avant que la semence soit réparée. La viscosité du sang & tout l'appareil que la nature emploie à la formation de la semence, fait voir qu'elle ressemble moins aux esprits que le blanc d'œuf ne ressemble à l'esprit-de-vin. Cela paroît en comparant la substance corticale du cerveau avec la structure des testicules, & l'extrême finesse des esprits avec l'épaisseur du sperme.

Il y a des auteurs qui ont prétendu que les sels volatils huileux étoient de même nature que la semence, & par conséquent étoient excellens pour la génération, ce qui a mis pendant long-temps ces sels fort en vogue. Mais tout l'effet de ces sels vient du mouvement plus violent que le sel volatil excite, & non de la semence qu'il ne peut produire ; car ils sont d'une nature la plus opposée qu'il soit possible à celle de la semence.

Hippocrate dit que la semence de la femme est plus foible que celle de l'homme ; mais qu'elle est nécessaire. Aristote admet à peine quelque semence dans les femmes. Il pense que l'humeur libidinense qu'elles rendent pendant le coït, n'en est point, & ne sert point à la conception. Galien accorde de la semence aux femmes, mais moins qu'aux hommes ; elle est, selon lui, plus imparfaite, & vient par les cornes, (les trompes) dans la matrice : il parle d'une certaine veuve qui, à la suite d'une irritation au clitoris, rendit une semence fort épaisse avec une très-grande volupté ; il ajoute que cette matière qui s'échappe quelquefois en dormant, con-

& de nourriture: lorsqu'ils ont été semés trop dru, la paille en est foible, sujette à verser, les épis sont courts & mal nourris. Mais si la crainte de ces inconvéniens porte à trop épargner la semence, les grains sont bientôt surmontés par une quantité si excessive de mauvaises herbes qui croissent dans les vides, qu'on ne peut pas espérer de les détruire entièrement: on rend ainsi la récolte nulle pour lui sauver quelques accidens. Voilà donc deux excès à éviter, & l'agriculture aussi-bien que la morale ramène au juste milieu. Il est d'usage en plusieurs endroits de semer un setier de blé, mesure de Paris, dans un arpent à 20 pieds pour perche. Il est certain que dans la plupart des terres à blé, lorsqu'elles ont été bien labourées & bien engraisées, huit boisseaux de semence suffisent. On a même essayé avec succès d'en semer encore un peu moins. Mais ces vues d'épargner sur la semence, doivent être soumises à l'expérience des Laboureurs intelligens, avant d'être appliquées aux différens lieux. Il y a des terres qui, selon leur expression, demandent leur semence, & qui en demandent plus que les autres.

La seconde condition à laquelle il faut faire attention en semant, c'est à l'égalité de distribution de la semence. Il est aisé d'appercevoir combien cette égalité de distribution est indispensable. La nécessité dont elle est, a fait imaginer dans ces derniers temps sous le nom de semoir, différens instrumens auxquels leurs inventeurs, ou ceux qui les ont adoptés, ont attaché une grande idée d'utilité. Mais rien n'est moins propre à semer toujours également que la plupart des semoirs qu'on a imaginés. Car l'égalité de la dis-

tribution dépendant de l'uniformité du mouvement, il faut presque toujours supposer que l'animal qui fait mouvoir l'instrument, n'aura rien d'inégal dans sa marche, & que la terre qu'on veut semer, n'aura rien de raboteux. Or une pierre suffit pour anéantir ces suppositions & troubler l'opération de la plupart des semoirs. Ces instrumens sont d'ailleurs assez sujets à se détacher; & par cette raison il faut éviter tout ce qui est machine, lorsqu'on peut s'en passer. La main d'un homme bien exercé est le meilleur semoir qu'on puisse employer. Il n'est sujet à aucun accident, & l'opération en est sûre, facile & prompte. C'est ce que l'expérience confirme tous les jours.

La troisième condition nécessaire pour que la semaille soit bien faite, c'est que la semence soit enterrée jusqu'à un certain point. Ce degré doit être fixé en raison de la nature de la terre & de l'espèce de la semence. Les différentes graines ne germent pas toutes au même degré de profondeur. Le blé, par exemple, peut être enterré jusqu'à quatre pouces; & la graine de luzerne ne doit être que légèrement recouverte. Il faut que le blé soit enfoncé à une plus grande profondeur dans les terres légères & celles qui sont aisément battues de la pluie. Ces terres venant à s'affaïsser, laisseroient à découvert les racines de la plante. C'est donc d'après la nature bien connue de la terre, qu'il faut décider si l'on doit enterrer la semence avec la charrue, ou la recouvrir avec la herse.

Avant de semer dans la pépinière, la terre doit être bien labourée & bien fumée; on fait ensuite ouvrir, suivant un cordeau, des rigoles

avec un fer de bêche, de deux pieds en deux pieds; on y sème les graines en Novembre, Février & Mars, excepté la graine d'orme qui se recueille en Mai & se sème en même temps; ensuite on recouvre de terre les rigoles avec le gros rateau; sans vous arrêter aux pleines lunes, choisissez pour semer un temps doux, peu venteux, & qui promet dans peu de la pluie.

Les graines doivent être fraîches & de la même année, que l'on sème les fruits, tels que le gland, le maron d'inde, la chataigne, la faine, la noisette, la noix; les noyaux de pêche, de prune, d'abricot, l'amande douce n'auront point été mis dans la bouche & seront sans rides ni piqûres de ver.

Le gland peut se semer tout d'un coup dans le bois, ainsi que la plupart des fruits que l'on vient d'indiquer.

Les pepins se sèment au mois de Mars sur des couches bien préparées; ils poussent des jets assez forts pour être transplantés au printemps suivant; les pepins d'orangers se sèment, ainsi que plusieurs noyaux de fruits dans des pots remplis de terre bien préparée, & on les serre pendant l'hiver.

Dans des années rudes on répand de grandes litières sur ce qui est semé; on peut même faire tremper les grosses graines pour les faire gonfler, quelques jours avant de les semer, & on aura soin de bien labourer & sarcler les pépinières.

Les graines de potagers se sèment en différentes saisons & se cultivent comme les autres.

Les graines de fleurs se sèment à claire voie dans de grands pots plats ou de longues caisses que l'on saupoudre de terreau en ne les cou-

vrant qu'à demi; on recommence à semer, & on saupoudre cette semence jusqu'à ce qu'elle soit couverte d'un pouce d'épaisseur; on arrose & on couvre le tout de grande paille sous laquelle quinze jours après, la graine doit être levée; & ces plantes, deux ans après, se planteront sur une planche neuve, & au bout de trois ans, formeront de véritables oignons portant fleurs.

Comme les graines des arbres verts ne lèvent pas si aisément dans ces climats que dans les pays chauds, il n'y auroit que l'excellente terre qui les feroit réussir; c'est par cette raison qu'on préfère de les marcotter au pied des grands arbres; ce qui réussit parfaitement surtout au sujet des ifs & des picéa. On observera seulement que les graines délicates, après avoir été six semaines sous des cloches, demandent à être éclaircies ou levées en plantes pour être mises en rigoles sous d'autres couches chaudes, & seulement plantées au plantoir, ce qui les avance & les empêche de monter si haut; enfin lorsqu'elles sont assez fortes, on les lève en motte avec la houlette, & on les transporte dans des brouettes pour les placer dans les parterres, dans les pots & dans les potagers.

On dit, *semes de l'oseille, du persil, du pourpier, de la laitue, des pavots, des œillets, du sainfoin, du lin, du pied d'alouette; &c.* pour dire, semer de la graine d'oseille, de persil, de pourpier, de laitue, de pavots, &c.

On dit, *semes un champ, semes des terres, semes une planche, une couche; pour dire, y répandre de la graine, Qui est-ce qui a semé vos terres?*

terres ? Elles n'ont pas été bien semées.

Il se met quelquefois absolument en parlant des grains. *Il fait bon semer. C'est la saison de semer.*

On dit proverbialement, *il faut semer pour recueillir* ; pour dire, qu'on ne doit point espérer de récompense, de profit, avant d'avoir travaillé.

On dit figurément, *semmer en terre ingrate* ; pour dire, faire du bien à une personne qui n'en a point de reconnaissance ; ou pour dire, donner des renseignements, soit pour les mœurs, soit pour les sciences, à des personnes qui n'ont pas les dispositions nécessaires pour en profiter.

On dit figurément, *semmer de l'argent* ; pour dire, distribuer de l'argent à plusieurs personnes pour les attirer dans son parti. *Il fallut semer de l'argent pour gagner le peuple & les soldats.* On dit de même, *Cet homme sème de l'argent* ; pour dire, il est extrêmement libéral.

On dit figurément, *semmer la discorde, semer la zizanie entre les personnes, semer des erreurs, semer une mauvaise doctrine, semer de faux bruits, semer de fausses nouvelles, semer des libelles.*

On dit proverbialement, *semmer des marguerites devant les pourceaux* ; pour dire, parler des choses sacrées devant des personnes profanes ; ou dire devant des sots & des ignorans, des choses qui sont au-dessus de leur portée.

Voyez ENSEMENCER, pour les différences relatives qui en distinguent SEMER.

SEMESTRE ; adjectif des deux genres. Qui dure six mois. Il se dit des Compagnies qui servent par demi-année, comme la Chambre des

Tome XXVI.

Comptes de Paris, &c. Cette Cour étoit autrefois *semestre*.

Il se dit aussi des Officiers qui ne servent que six mois dans une Compagnie. Ainsi on dit, *Conseiller d'État semestre. L'un est Conseiller d'État ordinaire, & l'autre semestre.*

SEMESTRE, est aussi substantif masculin, & signifie l'espace de six mois consécutifs. Il ne se dit que de certains emplois qu'on est obligé de remplir pendant la moitié de l'année. *Ce Conseiller est de semestre. Cette cause s'est plaidée durant son semestre.*

On dit, qu'une Compagnie sert par *semestre* ; pour dire, qu'une partie de la Compagnie sert pendant six mois, & l'autre partie pendant les six autres mois.

On appelle *semestre de Janvier* ou *d'hiver*, le semestre qui commence le premier jour de Janvier. Et, *semestre de Juillet* ou *d'été*, le semestre qui commence le premier jour de Juillet. *Il est du semestre de Janvier.*

SEMESTRE, se dit aussi de la moitié d'une Compagnie qui sert par semestre. *Quand il s'agit d'enregistrement d'Ordonnances, Edits & Déclarations, ou de quelque affaire qui intéresse toute la Compagnie, on assemble les deux semestres.*

SEMESTRE, se dit en termes de guerre, d'une permission qui s'accorde alternativement aux Officiers, de s'absenter de leurs Compagnies pendant le quartier d'hiver.

Les semestres ont été différens, selon les différentes conjonctures.

Après la paix de Nimegue, il fut fait une Ordonnance le 20 Août 1679, qui permettoit à la moitié des Officiers de l'Infanterie de s'absenter pendant les mois de Septembre, Octobre & Novembre ; &

D d

à l'autre moitié pendant les mois de Décembre, Janvier & Février suivans, à condition de servir tous ensemble pendant les six autres mois.

En 1681 il fut permis aux deux tiers des Officiers de Cavalerie, Infanterie & Dragons, de s'absenter pendant Novembre, Décembre, Janvier & Février; & à l'autre tiers de s'absenter l'année suivante pendant les quatre mêmes mois, avec l'un des deux tiers qui avoit eu congé l'année précédente.

En 1682, il fut permis au tiers seulement desdits Officiers, de s'absenter pendant ces quatre mois, de manière qu'en trois années consécutives, tous les Officiers pussent successivement profiter de ce congé. Cette dernière disposition a subsisté depuis.

On dit aussi, qu'un Officier a servi son semestre; pour dire, qu'il a servi à son Régiment les mois de l'année qu'il est obligé d'y servir.

SEMEUR; substantif masculin. Celui qui sème du grain.

On dit figurément, *semeur de discorde*, *semeur de zizanie*, &c. pour dire, un homme qui se plaît à brouiller, à diviser les esprits. Et, *semeur de faux bruits*; pour dire, celui qui répand des bruits défavantageux à quelqu'un.

SEMI; mot pris du latin, & qui signifie demi. Il ne se dit qu'avec certains mots expliqués ci-après.

SEMI-ARIENS; (les) Secte d'Hérétiques qui étoient une branche des Ariens, composée selon Saint Épiphane, de ceux qui condamnoient en apparence les erreurs d'Arius, mais qui admettoient pourtant quelques-uns de ses principes

qu'ils ne faisoient que déguiser en les enveloppant sous des termes plus doux & plus modérés.

Pour entendre le vrai sens de ce nom, il faut savoir que les Sectateurs d'Arius se divisèrent en deux partis principaux. Les uns, suivant l'hypothèse de leur maître, soutinrent que le fils n'étoit pas semblable au père, d'où on les nomma *Anoméens*, ou *Eunomiens* du nom d'*Eunomius*, leur chef, ou purs Ariens. Les autres qui refusoient de recevoir le mot *consubstantiel*, comme marquant une parfaite égalité entre le père & le fils, feignoient d'approcher du sentiment des Pères de Nicée, en disant que le fils étoit semblable en essence ou semblable en toutes choses au père. On leur donna le nom de *Semi-Ariens*, comme n'étant qu'à demi dans les sentimens des Ariens.

Quoique, quant à l'expression, ils ne différassent des Orthodoxes que par une seule lettre, ils étoient néanmoins dans l'erreur des Ariens qui mettoient le fils au rang des créatures. Il ne leur servoit de rien d'enseigner qu'il n'y avoit point d'autres créatures de même rang que lui, puisqu'en niant qu'il fût consubstantiel à Dieu le père, ils nioient au fond qu'il fût véritablement Dieu.

Les *Semi-Ariens* eurent beaucoup de part aux Conciles de Séleucie & de Viminie, où ils trompèrent les Catholiques par des confessions de foi captieuses; quoiqu'ils convinssent que le fils étoit en toutes choses semblable au père, ils étoient divisés entr'eux lorsqu'il falloit expliquer ce point, les uns faisant consister cette ressemblance du fils au père dans la seule volonté, & les autres dans la substance; parmi

ces derniers il y en avoit plusieurs qui étoient Orthodoxes, & qui se réunirent dans la suite à l'Eglise Catholique.

Le second Concile Général a encore donné le nom de *semi-Ariens* à d'autres Hérétiques qui nioient la divinité du Saint-Esprit, & qui eurent pour Chef Macédonius. Comme les Ariens s'étoient principalement élevés contre la seconde personne de la Sainte Trinité, le Concile appela *Semi-Ariens*, ceux qui voulurent contester à la troisième la divinité : les premiers avoient été quelquefois désignés par le titre d'*Ennemis de Jésus-Christ*. On appela les autres *Ennemis du Saint-Esprit* ; mais ils sont plus connus dans l'Histoire Ecclésiastique sous le nom de Macédoniens.

SEMI-BREVE ; substantif féminin.

C'est dans nos anciennes musiques une valeur de note ou une mesure de temps qui comprend l'espace de deux minimas ou blanches, c'est-à-dire, la moitié d'une brève. La *semi-brève* s'appelle maintenant ronde, parcequ'elle a cette figure ; mais autrefois elle étoit en losange.

Anciennement la *semi-brève* se divisoit en majeure & en mineure. La majeure vaut deux tiers de la brève parfaite, & la mineure vaut l'autre tiers de la même brève ; ainsi la *semi-brève* majeure en contient deux mineures.

La *semi-brève*, avant qu'on eût inventé la minime, étant la note de moindre valeur, ne se subdivisoit plus. Cette indivisibilité, disoit-on, est, en quelque manière, indiquée par sa figure en losange terminée en haut, en bas & des deux côtés par des points. Or Muris prouve, par l'autorité d'Aristote & d'Euclide, que le point est in-

divisible ; d'où il conclut que la *semi-brève* enfermée entre quatre points est indivisible comme eux.

SEMI DIAPASON ; substantif masculin & terme de musique ancienne qui signifie une octave diminuée d'un semi-ton mineur.

SEMI-DIAPENTE ; substantif féminin & terme de musique ancienne qui signifie la fausse quinte.

SEMI-DIATESSARON ; substantif masculin & terme de musique ancienne qui signifie la quarte diminuée.

SEMI-DITON ; substantif masculin & terme de musique ancienne qui signifie la tierce mineure.

SEMI-DOUBLE ; adjectif des deux genres & terme de Breviaire. Il se dit de l'Office ou des fêtes qu'on célèbre à certains jours avec moins de solennité que les doubles, mais plus grande que les simples.

L'Office semi-double a premières & secondes Vêpres, quelques leçons propres à Matines, à la fin desquelles on dit le *Te Deum* & le *Gloria in excelsis* à la Messe. Il se fait aux fêtes marquées *semi-doubles* dans le Calendrier.

Les Fleuristes donnent aussi le nom de *semi-double* à certaines fleurs. *Une anémone semi-double. Une fleur semi-double.*

SEMIGALLE ; contrée annexe de la Courlande, dont elle fait la partie orientale, & dont elle est séparée par la rivière de Mutza. Le *Semigalle* confine avec la Livonie, au nord & à l'orient, & à la Samogitie au midi. On compte dans cette contrée deux Capitaineries qui sont Mitrau & Selburg.

SEMILLANT, ANTE ; adjectif du style familier. Remuant, extrêmement vif. *Une petite fille fort semillante.*

SEMI-LUNAIRE ; adjectif & terme d'Anatomie. On a donné ce nom à des valvules du cœur qui se trouvent à l'entrée des artères. Elles sont au nombre de six, savoir, trois à l'embouchure de l'aorte, & trois à celle de l'artère pulmonaire. Elles sont ouvertes en haut, ou du côté de la cavité de l'artère, en sorte qu'elles laissent bien passer le sang de l'artère, mais l'empêchent de retomber dans le cœur.

On appelle *plexus*, ou *ganglion semi-lunaire*, un plexus situé immédiatement derrière la capsule atrabile ; sa figure est irrégulière, & parcequ'il est un peu alongé & recourbé, on lui a donné le nom de *semi-lunaire*. Il est formé par le nerf intercostal, & le droit communiqué avec le gauche. Ils ont aussi communication avec les nerfs de la huitième paire, principalement au moyen du cordon stomachique postérieur ; & par ce moyen avec les plexus cœliaque, hépatique, splénique & rénal.

SÉMINAIRE ; substantif masculin. *Seminarium*. Lieu destiné pour élever, instruire, former des Ecclésiastiques dans la piété & dans les autres devoirs de leur état.

L'institution des séminaires est ancienne dans l'Église, on peut en rapporter l'origine ou à ces Communautés de Clercs que les anciens Evêques formoient auprès d'eux, ou à ces écoles tant recommandées par les anciens Canons.

On a distingué quatre sortes de séminaires, les uns pour former & élever de jeunes Clercs, on les appelle *petits séminaires*, les autres pour les préparer à recevoir les ordres, & à faire les fonctions pastorales ; les troisièmes sont des maisons de retraite pour les Ecclésiastiques

infirmes ; & les quatrièmes des maisons où l'on forme des sujets pour les missions étrangères.

L'Ordonnance de Blois, art. 24, l'Édit de Melun, art. 1, & des Édits postérieurs ordonnent aux Archevêques & Evêques d'instruire des séminaires dans leurs Diocèses. Mais nonobstant ces Ordonnances, il est d'usage d'obtenir des lettres-patentes pour établir des séminaires, & elles sont presque toujours nécessaires suivant les maximes du Royaume pour assurer les moyens que l'on prend pour les doter. Les voies ordinaires de pourvoir à la subsistance des séminaires sont les fondations & donations, l'imposition sur les biens ecclésiastiques du Diocèse, l'union des bénéfices. La première de ces voies est sans doute la plus favorable, lorsqu'elle a lieu par la libéralité des fidèles. A son défaut, l'imposition ne se peut faire que de l'autorité du Roi, & par des lettres-patentes qui en règlent la forme, ou la renvoient au Bureau Diocésain des décimes, auquel la connoissance de ces matières est attribuée.

La dotation d'un séminaire par union de bénéfices est regardée comme plus convenable que celle qui se fait par contribution générale des Bénéficiers.

C'est une maxime constante en France que les séminaires sont soumis à la seule juridiction, autorité & dépendance des Evêques chacun dans son Diocèse, & qu'il leur est libre d'y aggréger ou d'en expulser les sujets toutes & quantes fois qu'ils le jugeront à propos, parcequ'on présume qu'un Evêque n'est pas capable d'abuser de son autorité.

Dans les Diocèses où se trouvent

établies certaines maisons régulières devenues inutiles par le peu d'édification qu'on doit attendre de ces monastères, les Evêques peuvent, en observant les formalités requises, les éteindre & supprimer, à l'effet d'y ériger leurs séminaires, ou appliquer à leur dotation les biens & revenus qui en dépendent, en les chargeant néanmoins d'acquiescer les charges, services & prières dont ces monastères peuvent être tenus.

Les Evêques ont le droit de confier la conduite de leurs séminaires aux personnes ou Communautés séculières ou régulières qu'ils estiment les plus capables pour les bien gouverner: & si les Evêques ne jugeoient pas convenable de continuer la direction de leurs séminaires à certaines Communautés, celles-ci ne pourroient se prévaloir de l'administration qui leur auroit été confiée par les Evêques prédécesseurs, pour prétendre s'approprier les biens qui ont été donnés ou unis en faveur ou en vue des séminaires. Ces maximes sont annoncées comme incontestables dans le rapport des Agens du Clergé en 1740, où elles se trouvent développées.

La Déclaration du Roi du 15 Décembre 1698 porte que les Ordonnances par lesquelles les Archevêques ou Evêques auront estimé nécessaire d'enjoindre à des Curés & autres Ecclésiastiques ayant charge d'ames, dans le cours de leurs visites, & sur les procès-verbaux qu'ils auront dressés, de se retirer dans des séminaires, jusques & pour le temps de trois mois pour des causes graves, mais qui ne méritent pas une instruction dans les formes de la procédure criminelle, seront exécutées nonobstant toutes

appellations & oppositions quelconques, & sans y préjudicier.

Il a été jugé par deux Arrêts intervenus à l'Audience de la Grand-Chambre du Parlement de Paris le 28 Novembre 1689 & 15 Juillet 1693, que les Curés & autres Ecclésiastiques ne peuvent interjeter appel comme d'abus des Ordonnances rendues par les Evêques, leurs Grands Vicaires & les Archidiaques, soit qu'ils fussent dans le cours de leurs visites, ou qu'ils n'y fussent pas, par lesquelles ils ordonnent auxdits Ecclésiastiques verbalement ou par écrit de se retirer pendant un court espace de temps au séminaire.

Un Chanoine qui reste au séminaire pendant le temps fixé par son Evêque pour recevoir les Ordres sacrés, est réputé présent, parcequ'il y va de l'intérêt de l'Eglise. Il en seroit autrement s'il se retiroit au séminaire par dévotion, parceque cela n'est point de nécessité absolue, & ne concerne point le bien public du Diocèse.

SÉMINAIRE, se prend aussi pour tous les Ecclésiastiques qui demeurent dans le séminaire. *Tout le séminaire étoit sorti.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & la quatrième très brève.

SÉMINAL, ALE; adjectif & terme d'Anatomie. *Spermaticus*. Qui a rapport à la semence. *L'usage des vésicules séminales est de recevoir la semence que les vaisseaux déferens y déchargent.*

SEMINARA; bourg d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre Ulérieure, à trois lieues, sud, de Gioia. Il est remarquable par la bataille de 1495 où d'Aubigny défit les Espagnols, & par celle de 1503,

où le même d'Aubigny fut défait.

SÉMINARISTE ; substantif masculin. *Seminarista*. Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire. *Il y avoit plusieurs Séminaristes au sermon.*

SÉMINISTES ; (les) Secte de Physiciens qui prétendent que le fœtus est formé dans la matrice par le mélange des semences de la femelle & du mâle.

C'est le sentiment d'Aristote, de tous les Anciens, & celui de leur ennemi juré, l'un des plus célèbres des Modernes, Descartes.

Suivant les Séministes, les femelles ne peuvent concevoir sans répandre de semence ; d'ailleurs cette liqueur ne peut, ainsi que dans le mâle, couler sans produire le plaisir, d'où il suivroit que le plaisir seroit inséparable de la conception. Cependant combien de mères se plaignent du contraire. *Voyez* toutes les raisons que l'Auteur de *l'Art de faire des garçons* rapporte contre ce sentiment.

SEMI-PÉLAGIANISME ; substantif masculin. C'est, comme le porte ce terme, l'adoucissement du pélagianisme, ou le pélagianisme mitigé ; les Pélagiens forcés successivement de reconnoître le péché originel & la nécessité d'une grâce intérieure, mais voulant toujours faire dépendre de l'homme, son salut & sa vertu, prétendirent que cette grâce devoit se donner aux mérites : c'est cette opposition à la gratuité de la grâce qui constitue ce qu'on appelle le *semi-Pélagianisme*. Ceux qui entreprirent de soutenir cette opinion furent nommés *Semi-Pélagiens* ; ils eurent pour adversaires Saint Augustin, Saint Prosper, Saint Fulgence, Saint

Césaire d'Arles. Les Papes Célestin I, Gélase & Hormisdas appuyèrent la doctrine de Saint-Augustin comme étant conforme à la doctrine de l'Église, sur la gratuité de la grâce. Le Concile d'Orange tenu en 529 déclare que l'homme depuis le péché d'Adam n'a rien de lui-même que le péché & le mensonge ; que personne ne peut aimer Dieu, croire en lui, faire le bien, s'il n'est prévenu par la grâce ; il établit non-seulement le dogme du péché originel, mais encore la gratuité de la grâce & de la foi. En 855 les Pères d'un Concile tenu à Valence s'expriment sur la même matière, en ces termes : » nous confessons hardiment » la prédestination des élus à la » vie & la prédestination des méchans à la mort ; mais dans le » choix de ceux qui seront sauvés, » la miséricorde de Dieu précède » leurs mérites ; & dans la condamnation de ceux qui périront, » le démérite précède le jugement » de Dieu touchant la grâce par laquelle sont sauvés ceux qui » croient, sans laquelle aucune » créature raisonnable n'a jamais » bien vécu ; & touchant le libre » arbitre affoibli dans le premier » homme, & guéri par la grâce de » Jésus-Christ, nous croyons ce » qu'ont enseigné les Pères par » l'autorité de l'Écriture, ce que » le Concile d'Afrique & le Concile d'Orange ont déclaré, & ce » que les Papes ont tenu. Après ces décisions le semi-Pélagianisme diminua insensiblement, quoiqu'il ait eu des défenseurs jusque vers le onzième siècle.

SEMI-PÉLAGIENS ; (les) on a ainsi appelé les Pélagiens mitigés. *Voyez* l'article précédent.

SEM

SEMI-PITE ; substantif féminin. La moitié d'une pite.

SEMI-PRÉBENDE ; substantif féminin. Demi-Prébende.

SEMI-PRÉBENDÉ ; substantif masculin. Celui qui n'a qu'une demi-Prébende. Il y a dans certaines Eglises des Chanoines *semi-Prébendés* ; ce qui vient ou de ce que certaines Prébendes ont été divisées en deux pour multiplier le nombre des titres dans une Eglise, ou de ce que la fondation de ces *semi-Prébendes* a été seulement de la moitié des autres Prébendes. Il y a aussi dans quelques Eglises des Bénéficiers *Prébendés*, & d'autres *semi-Prébendés*, qui n'ont pas le titre de Chanoines.

SEMI-PREUVE ; substantif féminin.

C'est une preuve qui n'est pas pleine & entière ; une preuve imparfaite ; telle est celle qui résulte de la déposition d'un seul témoin ; celle qui résulte de la comparaison d'écriture ; celle qui résulte d'une écriture sous seing-privé, d'un indice ou d'une présomption. Le testament de mort d'un criminel ne fait aussi qu'une *semi preuve*.

SEMI-QUARTILE, ou **SEMI-QUADRAT** ; adjectif & terme d'Astronomie. C'est un aspect des planètes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la quatrième partie, ou de la huitième partie du zodiaque, c'est-à-dire, de 45 degrés ou d'un signe & demi.

SEMI-QUINTILE ; adjectif & terme d'Astronomie. C'est un aspect des planètes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la cinquième partie, ou de la dixième partie du zodiaque, c'est-à-dire, 36 degrés.

SÉMIRAMIS, née à Ascalon, ville de Syrie, vers l'an du monde 2754,

SEM

215

le 1250^e avant Jésus-CHRIST, épousa un des principaux officiers de *Ninus*. Ce prince entraîné par une forte passion que son courage & ses autres qualités lui avoient inspirée, l'épousa après la mort de son mari. Le roi laissa en mourant le gouvernement de son royaume à *Sémiramis*, qui gouverna comme un grand prince. Elle fit construire Babylone, ville superbe dont on a beaucoup vanté les murailles, les quais & le pont construit sur l'Euphrate, qui traversoit la ville du nord au midi. Le lac, les digues & les canaux faits pour la décharge du fleuve, avoient encore plus d'utilité que de magnificence. On a aussi admiré les palais de la reine, & la hardiesse avec laquelle on y avoit suspendu des jardins ; mais ce qu'il y avoit de plus remarquable, étoit le temple de *Bel*, au milieu duquel s'élevoit un édifice immense, qui consistoit en huit tours bâties l'une sur l'autre. *Sémiramis* ayant embelli Babylone, parcourut son empire, laissant par-tout des marques de sa magnificence. Elle s'appliqua sur-tout à faire conduire de l'eau dans les lieux qui en manquoient, & à construire de grandes routes : elle fit aussi plusieurs conquêtes dans l'Éthiopie. Sa dernière expédition fut dans les Indes, où son armée fut mise en détoute. Cette reine avoit un fils de *Ninus*, nommé *Ninias*. Avertie qu'il conspiroit contre sa vie, elle abdiqua volontairement l'empire en sa faveur, se rappelant alors un oracle de *Jupiter Ammon*, qui lui avoit prédit que sa fin seroit prochaine, lorsque son fils lui dresserait des embuches. Quelques Auteurs rapportent qu'elle se déroba à la vue des hommes, dans l'espérance de

On appelle aussi *semoirs* ; des machines inventées depuis peu pour distribuer la semence avec plus d'exactitude & d'économie qu'il n'est possible de le faire quand on sème à la main.

SEMENCE ; substantif féminin. *Invitatio*. Invitation faite dans les formes pour quelque cérémonie. *Toutes les Cours supérieures se trouvent à la cérémonie, après la semonce qui leur avoit été faite. Il vieillit dans ce sens.*

SEMENCE, se dit aussi d'un avertissement fait par quelqu'un qui a autorité. *Son régent lui a fait en vain plusieurs semonces à ce sujet.*

SEMONDRE ; verbe qui vieillit & qui signifie convier, inviter à quelque cérémonie, à quelque action publique. Il se dit encore quelquefois à l'infinitif dans ces phrases, *semondre à des obsèques, à un enterrement, à un service pour un mort. Le Maître des cérémonies alla semondre le Parlement, de se trouver à une telle cérémonie.*

SEMONEUR ; vieux mot. Il signifioit autrefois celui dont la fonction est de porter des billets pour certaines convocations.

SEMOTTE ; substantif féminin & terme de Jardinage. Il se dit des nouvelles productions des choux pommés auxquels on a coupé la tête sans en arracher le pied. *Les semottes sont bonnes à manger.*

SEMOULE ; substantif féminin. Pâte faite avec la farine la plus fine réduite en petits grains.

SEMPACH ; ville de Suisse, au canton de Lucerne, sur le bord oriental du lac de Sursee. C'est sous les murs de cette ville que se donna le 9 Juillet 1396, la bataille entre les cantons Suisses & l'Archiduc Léopold qui y fut vaincu & tué. Aussi

Tome XXVI.

la ville de *Sempach* jouit encore aujourd'hui de grands privilèges, car elle a son Avoyer, sa Police & son Conseil ; le Bailli n'étend sa Jurisdiction que sur le lac.

SEMPER VIRENS ; expression latine, qui signifie, *toujours verdoyant*, & qui est en usage parmi les Jardiniers fleuristes, pour distinguer une sorte de chèvrefeuille qui pendant toute l'année, même pendant l'hiver, porte des feuilles & des fleurs.

SEMPITERNE ; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une espèce d'étoffe de laine croisée, dont la qualité a du rapport à celle d'une serge sommière, de laquelle le poil n'a point encore été tiré : elle se fabrique ordinairement en Angleterre, particulièrement à Colchester, à Excester, & aux environs de ces lieux ; elle a $\frac{1}{4}$ de large, & 20 aunes ou environ de long, mesure de Paris.

Les sempiternes sont pour la plupart destinées pour l'Espagne & pour l'Italie, mais plus particulièrement pour l'Espagne, où il s'en envoie beaucoup. On en fabrique depuis un certain temps dans les manufactures de France, à l'imitation de celles d'Angleterre, comme à Montpellier, à Nîmes, Castres, & en d'autres villes du Bas-Languedoc. Il s'en fait aussi à Beauvais, qui sont très-estimées à Cadix, où les marchands François les envoient toutes teintes de différentes couleurs.

En Espagne on ne les appelle que *sempiternes*, comme qui diroit de longue durée. En France & en Angleterre on les nomme indifféremment *sempiternes* ou *perpétuannes*. Les marchands de Languedoc envoient quantité de ces sempiternes en Italie, sous le nom de *serges Im-*

E e

périaies, & un peu plus fines que celles destinées pour l'Espagne.

SEMPITERNEL, ELLE; adjectif du style familier, qui n'est plus usité qu'en cette phrase, *une vieille sempiternelle*; pour dire, une femme très-vieille.

SEMPITERNILLE; substantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une sorte d'étoffe qui se fabrique particulièrement en Angleterre, & qui est une espèce de sempiternelle, mais moins fine.

SEMPLE; substantif masculin. Instrument du métier d'étoffe de soie, lequel est composé d'un nombre de ficelles, proportionné au genre de l'étoffe que l'on veut fabriquer; ces ficelles tiennent chacune par un bout à un œil de perdrix, au travers duquel passe une corde de rame, & sont attachées par le bas à un bâton, qu'on appelle *bâton de semple*.

SEMUR; ville de France en Bourgogne, capitale de l'Auxois, sur la rivière d'Armançon, à treize lieues, nord-ouest, de Dijon, cinquante-quatre, sud-est, de Paris. C'est le siège d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Prévôté royale, d'un Grenier à sel, &c.

Cette ville bâtie selon les apparences, à trois reprises différentes, est aussi composée de trois parties dont chacune est murée, mais si bien réunies qu'on les prend pour une seule & même ville: l'une est le bourg, c'est la plus grande & la mieux peuplée; l'autre le donjon, place très-forte qui sert de citadelle, & la troisième est le château qui est clos de murailles avec des tours de quinze en quinze pas bien fortifiées & des avenues difficiles.

Il y a dans cette ville une manu-

facture de bons draps, & l'on y fabrique beaucoup de toiles.

SÉMUR EN BRIENNOIS; ville de France en Bourgogne, capitale du Briennois, à quatorze lieues, sud, d'Autun. C'est le siège d'un Bailliage, d'un Grenier à sel, &c.

SEN; substantif masculin & terme de relation. Mesure de distance dont on se sert au royaume de Siam. Quatre sen font le jod, & vingt-cinq jods la lieue siamoise qui contient un peu moins que deux mille de nos toises.

SENAC, (Jean) né dans le diocèse de Lombez, mort à Paris le 20 Décembre 1770, avec les titres de premier médecin du Roi, de Conseiller d'État, & de sur-Intendant général des eaux minérales du royaume, mérita ces places par des talens distingués & par des ouvrages utiles. Les principaux sont, 1°. *Anatomie d'Heister*, 1724, 1735, in-8°. 2°. *Traité des causes des acides & de la cure de la peste*, 1744, in-4°. 3°. *Nouveau cours de chimie*; 1723, 1737, 2 vol. in-12. 4°. *Traité de la structure du cœur*, 1748, 2 vol. in-4°. c'est le chef-d'œuvre de cet habile médecin. 5°. *De recondita febrim naturâ curatione*, 1759, in-8°. L'Académie des Sciences avoit mis Senac dans la liste de ses membres. Il ne lui faisoit pas moins d'honneur par les connoissances de son esprit que par les qualités de son cœur.

SÉNAGE; substantif masculin. Droit qui se paye en quelques lieux de Bretagne, particulièrement à Nantes, sur le poisson frais qu'on y amène pendant le carême.

SÉNAT; substantif masculin. *Senatus*. Assemblée de plusieurs personnes considérables, dans laquelle ré-

side la principale autorité en certains États.

La célébrité de l'ancien Sénat de Rome exige qu'on entre dans quelques détails sur son origine, sa constitution, sa puissance, &c.

Denys d'Halicarnasse rapporte que quand Romulus eût formé le projet de composer un Sénat qui devoit être de cent Sénateurs, il se réserva seulement l'élection du premier ou du Président de l'Assemblée, & qu'il laissa l'élection des autres au peuple, puisqu'elle se fit par les suffrages & l'avis des Tribuns & des Curies.

Le même Denys nous apprend que depuis l'alliance faite entre Romulus & Tatius, Roi des Sabins, le nombre des Sénateurs fut doublé par l'addition de cent nouveaux Membres que l'on prit des familles des Sabins, & que le peuple les choisit comme les cent premiers.

Lorsque sous le règne de Tullus Hostilius la ville d'Albe fut démolie, quelques-unes des familles de cette Cité furent également inscrites dans le Sénat. Tite-Live en compte six; mais ce qu'il y a de plus probable, & que l'on doit supposer, c'est qu'il n'entra dans le Sénat que le nombre d'Albains nécessaires pour remplir les places vacantes, afin que ce Corps fût complet, & qu'il se trouvât fixé à deux cents personnes, ce qui ne fut point fait sans le consentement du Sénat & du peuple.

La dernière augmentation du Sénat sous le règne des Rois fut faite par Tarquin l'ancien. Il ajouta cent nouveaux Membres à ce Corps, & il les tira des familles Plébéiennes. Il porta le nombre des Sénateurs jusqu'à trois cens, au rapport de Tite-Live. Ce Prince en agit

ainsi dans les vues d'un intérêt particulier, & pour s'assurer une faction puissante dans la personne des nouveaux Sénateurs ses créatures.

Depuis l'expulsion des Rois jusqu'à l'établissement de la Censure, c'est-à-dire pendant un intervalle de plus de soixante ans, nous ignorons de quelle manière on remplissoit les places vacantes des Sénateurs; mais s'il est vrai que le Sénat commença dès-lors à être renouvelé par les Magistrats annuels qui vers ce même temps furent choisis par le peuple, c'est qu'il y avoit deux Quæsteurs pris dans les familles Patriciennes, cinq Tribuns du peuple & deux Édiles Plébéiens, qui en vertu de leurs charges eurent l'entrée du Sénat, & complétèrent les places qui vauoient ordinairement dans ce Corps.

Dans le cas des vides extraordinaires occasionnés par les malheurs de la guerre du dehors, les dissensions domestiques ou autres accidens, le Sénat avoit besoin d'une augmentation plus considérable que celle qu'il pouvoit tirer des Magistratures publiques. Or pour remplir les places vacantes dans de tels cas, il est vraisemblable que les Consuls choisissoient dans l'Ordre Equestre un certain nombre de citoyens d'une probité reconnue qu'ils proposoient au peuple dans les Assemblées générales pour en faire l'élection ou pour l'approuver, & le peuple de son côté pour autoriser la liste qu'on lui présentoit, donnoit à ceux qui y étoient nommés le rang & le titre de Sénateurs à vie.

Lorsque la Censure fut établie l'an de Rome 311 pour soulager les Consuls du poids de leur ad-

ministration, & pour examiner les mœurs de tous les citoyens; plusieurs Sénateurs furent chassés du Sénat par les Censeurs presque toujours pour des raisons justes, quelquefois cependant par un esprit d'envie ou par un motif de vengeance; mais dans des circonstances de cette espèce, on avoit toujours la liberté d'appeler de ce jugement à celui du peuple, de sorte que le pouvoir des Censeurs à proprement parler n'étoit pas celui de faire des Sénateurs ou de les priver de leur rang, mais seulement d'inscrire ceux que le peuple avoit choisis, de veiller sur leur conduite, & de censurer leurs défauts, objets sur lesquels ils avoient reçu du peuple une juridiction expresse. Cet usage de censurer les mœurs paroît fondé sur une ancienne maxime de la politique romaine, qui exigeoit que le Sénat fût exempt de toute tache, & que les Membres de ce Corps donnassent un exemple de bonnes mœurs à tous les autres Ordres de l'Etat.

Après avoir parlé de la création du Sénat & de la manière de remplir les places vacantes, il faut faire connoître le pouvoir & la juridiction de cet illustre Corps. Les anciens Auteurs qui ont traité des actions publiques s'accordent tous à dire que le Sénat donnoit son attache ou décrétoit, & que le peuple ordonnoit ou commandoit tel ou tel acte. Ainsi rien de ce qui regardoit le gouvernement ne pouvoit être porté devant le peuple avant qu'il n'eût été examiné par le Sénat. Dans plusieurs occasions où la célérité & le secret étoient requis, & lorsque les décisions de ce Corps étoient si justes & si prudentes, que le consentement du

peuple pouvoit se présumer, le Sénat ne prenoit pas le soin de convoquer le peuple, de peur de le déranger de ses affaires particulières en le rassemblant inutilement, & ce qui dans les premiers temps n'avoit eu lieu que pour des affaires de peu de conséquence, fut observé par la suite pour des affaires sérieuses & importantes. Le Sénat acquit donc ainsi une juridiction particulière & la connoissance de quelques matières à l'exclusion du peuple, dont le pouvoir absolu s'étendoit sur tout, suivant les lois & les constitutions du gouvernement; par exemple :

1°. Le Sénat prit pour lui l'inspection & la surintendance de la religion, de sorte qu'on ne pouvoit admettre de nouvelles divinités, ni leur ériger d'autel, ni consulter les livres Sibyllins sans l'ordre exprès du Sénat.

2°. L'une des prérogatives de ce Corps fut de fixer le nombre & la condition des Provinces étrangères qui tous les ans étoient assignées aux Magistrats; c'étoit à lui de déclarer quelles de ces Provinces étoient les Consulaires, & quelles étoient les Prétoriennes.

3°. Le Sénat avoit entre ses mains la distribution du trésor public. Il ordonnoit toutes les dépenses du gouvernement; il assignoit les appointemens des Généraux, déterminoit le nombre de leurs Lieutenans, de leurs troupes, des fournitures, des munitions & des vêtements de l'armée. Il pouvoit à sa volonté confirmer ou casser les Ordonnances des Généraux, & prendre au trésor l'argent nécessaire pour les triomphes qu'il avoit accordés: en un mot le Sénat avoit l'autorité dans toutes les affaires militaires.

4°. Il nommoit les Ambassadeurs que Rome envoyoit, & fournissoit les secours nécessaires aux peuples indigens. Il ordonnoit la manière dont on devoit recevoir & renvoyer les Ministres étrangers, & rédigeoit ce qu'on devoit leur dire ou leur répondre, de sorte que pendant l'absence des Consuls la République parut toujours gouvernée par le Sénat. Il pouvoit au bout de l'an prolonger le commandement aux Consuls & le donner à d'autres. Tibérius Gracchus voulant diminuer l'autorité du Sénat, fit passer la loi que dans la suite le Sénat ne pourroit pas permettre que personne gouvernât plus d'un an une province consulaire; mais il semble que les Gracches augmentèrent par ce moyen plutôt qu'ils ne diminuèrent l'autorité du Sénat, puisque par la loi Sempronia dont parle Cicéron, Caius Gracchus statua que le gouvernement des Provinces seroit toujours donné annuellement par le Sénat.

5°. Il avoit le droit d'ordonner des prières publiques, des actions de grâces aux Dieux pour les victoires obtenues, & c'étoit à lui de conférer l'honneur de l'ovation ou du triomphe avec le titre d'Empereur aux Généraux victorieux.

6°. Une de ses affaires & de ses soins étoit d'examiner les délits publics, de rechercher les félonies ou les trahisons tant à Rome que dans les autres parties de l'Italie, de juger les contestations entre les Alliés & les Villes dépendantes. Cependant quand il s'agissoit de juger des crimes capitaux, le Sénat ne se croyoit pas le seul juge. En effet, lors du sacrilège de Clodius, quand les mystères de la bonne déesse furent profanés, les Consuls deman-

dèrent la jonction du peuple pour décider de cette affaire, & il fut déterminé par un *Senatus-Consulte* que Clodius ne pouvoit être jugé que par les Tribus assemblées.

8°. Dans le cas des dissensions civiles, des tumultes dangereux de l'intérieur de Rome & dans toutes les affaires très-importantes, le Sénat pouvoit accorder aux Consuls un pouvoir illimité pour le gouvernement de la République par cette formule que César appelle la dernière ressource de l'État, *que les Consuls eussent soin qu'il n'arrivât aucun dommage à la République*. Ces paroles donnoient une telle autorité aux Consuls, qu'ils étoient en droit de lever des troupes comme bon leur sembloit, de faire la guerre, & de forcer les Sénateurs & le peuple, ce qu'ils ne pouvoient pas exécuter au rapport de Saluste sans la formule expresse dont nous venons de parler.

9°. Le Sénat étoit le maître de proroger ou de renvoyer les Assemblées du peuple, d'accorder le titre de Roi à quelque Prince ou à ceux qu'il lui plaisoit de favoriser. C'étoit à ce Corps de déférer les actions de grâces ou les éloges à ceux qui les avoient mérités, le pardon ou la récompense aux ennemis ou à ceux qui avoient découvert quelque trahison; il avoit le droit de déclarer quelqu'un ennemi de la patrie, & de prescrire un changement général d'habits dans le cas de quelque danger ou de quelque malheur pressant.

Tels étoient les principaux chefs dans lesquels le Sénat avoit constamment exercé une juridiction particulière à l'exception du peuple. Ce n'étoit pas en conséquence de quelque loi expresse, mais en se

conformant aux coutumes & aux anciens usages qui avoient eu lieu dès les premiers temps, & comme on éprouvoit par une longue expérience que c'étoit la manière la plus utile de régler les affaires publiques, & la plus convenable pour maintenir la tranquillité & le bonheur des citoyens, cette juridiction fut, du consentement tacite du peuple, laissée entre les mains du Sénat bien plus comme une chose de convenance que de droit. Ainsi dans l'objet du bien public cet usage fut plutôt approuvé & toléré qu'il ne fut accordé.

Mais toutes les fois qu'un Tribun entreprenant ou que quelque Magistrat factieux mécontent d'obtenir selon l'usage les dignités de la République que le Sénat étoit disposé à lui accorder, se déterminoit à recourir à l'autorité du peuple pour obtenir quelque distinction particulière; dans ce cas, le peuple excité par les intrigues & l'artifice de ces hommes factieux qui se déclaroient ses chefs, cherchoit à reprendre les différentes parties de cette juridiction dont on a parlé, & qui avoit toujours été administrée par le Sénat. Depuis que cette méthode avoit été employée avec succès dans quelques cas, elle devint insensiblement le recours de tous ceux qui pour satisfaire leur ambition, affectoient un caractère de popularité. Elle fut portée si loin à la fin, que le Sénat fut dépouillé de tout son pouvoir & de toute l'influence qu'il avoit dans les affaires publiques.

Passons à la convocation & aux lieux d'assemblées du Sénat.

Le Sénat étoit toujours convoqué par le Dictateur lorsqu'on le créoit dans quelque conjoncture criti-

que; mais dans tous les autres cas le droit de convoquer le Sénat appartenoit aux Consuls, suprêmes Magistrats de la République. Dans leur absence ce droit étoit dévolu, selon les lois, aux Magistrats subordonnés, tels que les Préteurs & les Tribuns. Il est vrai que ces derniers se croyoient fondés à convoquer le Sénat dans quelque temps que ce fût, & lorsque les intérêts du peuple le réqueroient; mais malgré cette prétention, par respect pour l'autorité consulaire, on ne convoqua jamais de cette manière le Sénat, que lorsque les Consuls étoient absens, à moins que ce ne fût dans des affaires d'importance & dans des cas imprévus, où il falloit prendre une prompt détermination. Enfin, lorsque les Décemvirs, les Entrerois ou les Triumvirs furent établis pour gouverner la République, ce n'étoit qu'à eux qu'il appartenoit de convoquer le Sénat, comme Aulu-Gelle le rapporte après Varron.

Dans les premiers temps de Rome, lorsque l'enceinte de la ville étoit peu considérable, les Sénateurs étoient appelés personnellement par un Appariteur ou par un Courier, quelquefois par un Crieur public, quand les affaires exigeoient une expédition immédiate. Mais dans les temps postérieurs on les convoquoit d'ordinaire par le moyen d'un Edit qui assignoit le temps & le lieu de l'Assemblée, & que l'on publioit quelques jours auparavant, afin que la connoissance & la notoriété en fussent publiques. Ces Edits n'avoient communément lieu que pour ceux qui résidoient à Rome, ou qui en étoient peu éloignés. Cependant quand il s'agissoit de traiter quelque affaire extraordinaire,

Il paroît qu'ils étoient auffi publiés dans les autres villes d'Italie. Si quelque Sénateur refusoit ou négligeoit d'obéir à l'appel, le Consul l'obligeoit de donner des sûretés pour le payement de certaine somme, au cas que les raisons de son absence ne fussent point reçues. Mais dès que les Sénateurs étoient parvenus à l'âge de soixante ans, ils n'étoient plus assujettis à cette peine, & ils n'étoient plus obligés de se rendre dans les Assemblées que lorsqu'ils le vouloient bien.

Dans les anciens temps, au rapport de Valérius, les Sénateurs étoient si occupés du bien public, que sans attendre un Edit, ils étoient dans l'habitude de se rassembler d'eux-mêmes sous un certain portique près le palais du Sénat, d'où ils pouvoient s'y rendre promptement dès que le Consul étoit arrivé. Ils croyoient à peine digne d'éloge leur attention à s'acquitter des devoirs de leur état & de leurs obligations envers la Patrie, si ce n'étoit volontairement & de leur propre gré, sans attendre le commandement d'autrui ou l'intimation qui leur en seroit faite : mais où s'assembloient-ils ?

Les anciens Romains, pleins de religion & de vertu, avoient coutume d'assembler le Sénat dans un lieu sacré dédié aux auspices, afin que la présence de la Divinité servît à faire rentrer en eux-mêmes ceux qui songeroient à s'écarter des règles de la probité. Romulus le convoquoit hors de la ville dans le Temple de Vulcain, & Hostilius dans la Curie Hostilie. Nous lisons dans les anciens Auteurs qu'après l'expulsion des Rois, le Sénat s'assembloit tantôt dans les Temples de Jupiter, d'Apollon, de Mars,

de Bellone, de Castor, de la Concorde, de la Vertu, de la Fidélité, & tantôt dans les Curies Hostiliennes & Pompéiennes, où les Augures avoient fait bâtir des Temples pour cet effet. Tous ces Temples formoient les lieux d'assemblée du Sénat.

Il y avoit des temps marqués pour assembler le *sénat*, savoir les calendes, les nones & les ides, excepté les jours de comices, pendant lesquels on traitoit avec le peuple. Dans ces jours-là, la loi Papia défendoit d'assembler le *sénat*, afin que les sénateurs ne fussent point distraits dans leurs suffrages; mais suivant la loi Gabinia, les sénateurs devoient s'assembler pendant tout le mois de Février pour répondre aux gouverneurs des provinces & recevoir les ambassadeurs. Lorsque le *sénat* s'assembloit dans les jours fixes marqués ci-dessus, on l'appeloit le vrai *sénat*; lorsqu'il s'assembloit hors de ce temps-là, & extraordinairement pour traiter de quelque affaire de conséquence & inopinée, on le nommoit *sénat* convoqué; & il l'étoit alors par le premier magistrat. De-là cette distinction de *sénat* ordinaire & de *sénat* convoqué, qu'on lit dans quelques auteurs.

Le *sénat* selon l'usage, s'assembloit toujours le premier de Janvier, pour l'inauguration des nouveaux consuls, qui prenoient alors possession de leurs charges. Il s'assembloit aussi quelques autres jours du même mois, selon les anciens auteurs, & il n'y avoit d'exceptés, qu'un ou deux jours de ce mois jusqu'au quinziesme. La dernière partie de Janvier étoit probablement destinée pour les assemblées du peuple; le mois de Février étoit réservé tout entier par l'ancien usage au *sénat*, pour donner

audience aux ambassadeurs étrangers ; mais dans tous ces mois généralement, il y avoit trois jours qui paroissent avoir été destinés d'une façon plus particulière aux assemblées du *sénat*. Ces trois jours étoient les calendes, les nones & les ides ; c'est ce qu'on préjuge des fréquentes assemblées tenues dans ces jours, & qui sont rapportées dans l'histoire ; mais dans la suite des temps Auguste ordonna par une loi, que le *sénat* ne pût régulièrement s'assembler que deux jours du mois, les calendes & les ides.

On n'assembloit que très-rarement le *sénat* pendant les fêtes publiques, destinées à des jeux, & consacrées aux pompes de la religion, telles que les saturnales que l'on célébroit dans le mois de Décembre, & qui duroient plusieurs jours consécutifs. Cicéron, lorsqu'il rapporte les disputes élevées dans le *sénat* en présence de deux cens sénateurs, appelle l'assemblée tenue dans cette occasion, une assemblée plus nombreuse qu'il n'auroit cru qu'elle dût l'être lorsque les jours saints étoient déjà commencés.

Le *sénat* dans ses jours d'assemblée, ne mettoit sur le tapis aucune affaire avant le jour, & ne la terminoit point après le coucher du soleil. Tout affaire proposée ou conclue avant ou après ce temps, étoit nulle & sujette à cassation, & celui qui l'avoit proposée étoit soumis à la censure ; de sorte que ce fut une règle stable, qu'on ne proposât aucune affaire dans le *sénat* après la quatrième heure de l'après dînée ; ce qui fait que Cicéron censure certains décrets prononcés par Antoine dans son consulat, comme rendus trop avant dans la nuit, & qui par

cette raison n'avoient aucune autorité.

On voit cependant un exemple d'une assemblée du *sénat* tenue à minuit, l'an de Rome 290, à cause de l'arrivée d'un exprès envoyé par l'un des consuls, pour informer le *sénat* qu'il se trouvoit assiégé par les Éques & les Volsques, dont les forces étoient supérieures, & qu'il risquoit de périr avec toute son armée, si on ne lui envoyoit un prompt secours ; ce qui lui fut accordé tout de suite par un décret.

Les orateurs & les poètes donnent quelquefois le nom de *sénat* au parlement. *Cet augusté sénat.*

SÉNAT, se dit aussi en quelques endroits, de l'assemblée des personnes dont est composé un tribunal de justice qui juge en dernier ressort : & c'est dans cette acception qu'on dit, *le sénat de Chambéry, le sénat de Nice.*

Les deux syllabes sont brèves, au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

SÉNATEUR, substantif masculin. *Senator.* Celui qui est membre d'un *sénat*. *Dans les commencemens de la république Romaine, les sénateurs n'osoient quitter en aucun lieu les marques distinctives de leur rang.*

On appelle aujourd'hui à Rome, *le sénateur*, celui qui est à la tête du corps de ville.

SÉNATORIAL, ALE ; adjectif. *Senatorius.* Qui appartient au sénateur. *La dignité sénatoriale.*

SÉNATRICE ; substantif féminin. Femme de sénateur. Il ne se dit que des femmes des sénateurs de Pologne. *Les reines de Pologne font asseoir chez elles les sénatrices.*

SÉNATUS CONSULTE ; substantif masculin. *Senatus-consultum.* Terme de droit Romain. Décision du *sénat*

nat. *Les senatus-consultes font partie du droit Romain, comme les arrêts de règlement font partie du droit François.*

SÉNAU; substantif masculin. Espèce de petit bâtiment dont on se sert sur mer, sur-tout pour la course.

SENDOMIR; ville forte de Pologne, capitale d'un palatinat de même nom, au confluent du San & de la Vistule, à 30 lieues, est, de Cracovie, & 45 lieues, sud, de Varsovie.

Le palatinat de Sendomir est borné au nord par ceux de Mazovie & de Lencizca, au midi & au couchant par celui de Cracovie, à l'orient par ceux de Lublin & de Russie. Il y a des mines d'or, d'argent, de cuivre, de plomb & de fer. Les fruits qu'on y recueille, sont excellens.

SÉNÉ; substantif masculin. *Senna.*

On appelle ainsi de petites feuilles sèches en forme de lame, d'un vert tirant sur le jaune, d'une odeur de drogue, mais qui n'est pas désagréable, d'un goût un peu âcre, amer, qui excite des nausées, & qu'on emploie ordinairement pour purger.

Ces feuilles, qui nous viennent du levant en balles, se recueillent sur un arbrisseau que l'on appelle aussi *séné*, ou *séné d'Alexandrie*: il croît à la hauteur de deux coudées, ses tiges sont ligneuses, & se partagent en des rameaux plians, d'où sortent alternativement des queues grêles, d'une palme & plus de longueur, sur lesquelles naissent assez près les unes des autres, quatre, cinq ou six paires de feuilles, nulle feuille impaire ne terminant ces conjugaïsons: ces feuilles sont d'un vert clair.

Les fleurs du séné viennent en
Tome XXVI.

grand nombre au haut des rameaux; elles sont en roses, jaunes, parsemées de veines purpurines. Aux fleurs succèdent des gouffes plates, le plus souvent recourbées, composées de deux membranes oblongues, lisses, applaties, d'un vert brun, au milieu desquelles sont mêlées sur une même ligne plusieurs graines semblables à des grains de raisins: ce sont ces gouffes que l'on nomme follicules de séné. On cultive cette plante dans la Perse, la Syrie, l'Arabie, d'où on l'apporte en Égypte & à Alexandrie.

On connoît dans le commerce plusieurs sortes de séné, [sçavoir, celui d'Alexandrie ou de Seyde ou de la Palte (ainsi appelé à cause de l'impôt que le grand seigneur a mis sur cette feuille), & celui de Tripoli, dont les feuilles sont moins pointues, & dont les vertus sont inférieures à celles du premier: le séné de Moka, dont les feuilles sont grandes, larges, arrondies à leur extrémité, est encore moins estimé.

Le séné a une vertu merveilleuse pour purger par bas, & il n'y a aucun purgatif employé plus fréquemment & plus utilement: à peine trouve-t-on aucun remède qui tire & qui évacue aussi bien les humeurs corrompues, épaisses ou endurcies, & qui lève aussi efficacement les vieilles obstructions. On reproche aux feuilles de séné d'occasionner des tranchées; c'est pourquoi on y ajoute toujours quelque sel, tel que le sel végétal, le sel de Glauber, qui divisent & arrenuent les particules résineuses; on lui associe quelquefois les adoucissans mucilagineux, tels que les jujubes, la violette & la guimauve. Quelques feuilles de scrophulaire aquatique infusées avec le séné en

ment de leur table ; ce qui leur fit donner le titre de *Dapifer* ; ils étoient à cet égard ce que l'on appelle aujourd'hui *Grand Maître de la Maison* chez les Princes , ou *Maître d'Hôtel* chez les autres Seigneurs : mais les grands Sénéchaux ne portoient les plats que dans les grandes cérémonies , comme au couronnement du Roi , ou aux cours plénières ; & hors ces cas , cette fonction étoit laissée aux Sénéchaux ordinaires.

Le grand *Sénéchal* ne portoit même que le premier plat ; & l'on croit en plusieurs occasions qu'il servoit à cheval : l'intendance qu'ils avoient de la maison du Prince , comprenoit l'administration des finances , ce qui les rendoit comptables.

Ils avoient en outre le commandement des armées , & c'étoient eux qui portoient à l'armée & dans les combats la bannière du Roi , ce qui rendoit cette place fort considérable.

Sous la première race de nos Rois , les *Sénéchaux* étoient du nombre des Grands du Royaume ; ils assistoient aux plaids du Roi , & souscrivoient les chartes qu'il donnoit. On trouve des exemples qu'il y en avoit quelquefois deux en même temps.

Il y en avoit aussi sous la seconde & la troisième race de nos Rois. Ils sont nommés dans les actes après le Comte ou Maire du Palais , & avant tous les autres grands Officiers.

La dignité de *Maire du Palais* ayant été éteinte , celle de grand *Sénéchal* de France prit la place. Ce grand *Sénéchal* avoit sous lui un autre *Sénéchal* , qu'on appelloit simplement *Sénéchal de France*. Le

dermier qui remplit la place de *Grand Sénéchal* , fut Thibaut , dit le Bon , Comte de Blois & de Chartres sous Louis VII. Il mourut l'an 1191.

Toutes les chartes données par nos Rois jusqu'en 1262 , font mention qu'il n'y avoit point de grand *Sénéchal* , *Dapifero nullo* , comme si cette charge n'eût pas encore été éteinte , mais seulement vacante ; quoi qu'il en soit , celle de *Grand-Maître de la Maison du Roi* paroît lui avoir succédé.

Enfin , l'une des principales fonctions du grand *Sénéchal* étoit de rendre la justice aux sujets du Prince , & en cette qualité il étoit préposé au-dessus de tous les autres Juges.

Les Souverains qui possédoient les provinces de droit écrit avoient chacun leurs *Sénéchaux* ; celui d'Aquitaine avoit sous lui trois sous-*Sénéchaux* , qui étoient ceux de Saintonge , de Quercy & du Limousin.

Lorsque ces provinces ont été réunies à la Couronne , leur premier officier de justice a conservé le titre de *Sénéchal* , au lieu que dans les pays de coutume nos Rois ont établi des *Baillis* dont la fonction répond à celle de *Sénéchal*.

Quelques-uns prétendent que les *Sénéchaux* de province & les *Baillis* n'étoient au commencement que de simples *Commissaires* que le Roi envoyoit dans les provinces pour voir si la justice étoit bien rendue par les *Prévôts* , *Vicomtes* & *Viguiers*. Quoi qu'il en soit , sous la troisième race ils étoient érigés en titre d'office ; & depuis Louis XI n'étant plus révocables , ils travaillèrent à se rendre héréditaires.

Ils ont toujours été Officiers d'é-

pée, & ont comme les Baillis d'épée, le commandement des armés; mais on ne leur a laissé que la conduite du ban & de l'arrière-ban; on leur a ôté le maniement des finances, on leur a aussi donné des Lieutenans de robe longue, pour rendre la justice en leur nom. Ils choisissoient eux-mêmes ces Lieutenans avant 1491; présentement il n'en reste plus de même qu'aux Baillis, que la séance à l'audience & l'honneur que les sentences & contrats passés sous le scel de la sénéchaussée sont intitulés de leur nom.

Les Comtes d'Anjou, les Ducs de Normandie & d'Aquitaine & autres grands seigneurs ont aussi eu leurs Sénéchaux; cette place étoit même héréditaire dans certaines familles nobles.

SÉNÉCHAL, se dit aussi d'un Officier royal de robe longue, qui est chef d'une justice subalterne. *Le Sénéchal de Rennes.*

SÉNÉCHAL, se dit encore en quelques endroits, du principal Officier de justice des seigneurs particuliers qui ont haute, moyenne & basse justice. *C'est le Sénéchal de cette seigneurie.*

SÉNÉCHAUSSEE; substantif féminin. Étendue de la juridiction d'un Sénéchal.

Il y a des Sénéchaussées royales & des Sénéchaussées seigneuriales: ces deux sortes de Sénéchaussées sont réglées comme les Bailliages.

SÉNÉCHAUSSEE, signifie aussi le lieu où se tient le tribunal dont le Sénéchal est le chef.

SENEÇON; substantif masculin. Plante qui n'a point d'odeur remarquable, & qui croît partout dans les champs, le long des chemins, dans les vignes, dans les jardins,

aux endroits sablonneux & exposés au soleil; sa racine est petite, fibreuse & blanchâtre: elle pousse une ou plusieurs tiges, hautes d'environ un pied, rondes, cannelées, oblongues, dentelées, alternes & d'un vert obscur: aux sommités naissent des fleurs en bouquet, à fleurons jaunes, disposés en étoiles. A ces fleurs qui durent peu de temps, succèdent plusieurs graines ovales, couronnées d'aigrettes longues qui forment toutes ensemble une tête blanche. Cette plante se reproduit continuellement, & reste verte toute l'année, elle fleurit dans toutes les saisons, même en hiver, & est déjà vieille au printemps: elle a un goût d'herbe légèrement acide; on l'estime émoullente, adoucissante & résolutive. En Angleterre les maréchaux donnent ce remède aux chevaux attaqués de vers; il convient aussi dans le vomissement & le crachement de sang: son usage ordinaire est d'entrer dans la décoction des lavemens émoulliens, dans les cataplasmes, pour amener les tumeurs à la suppuration, pour la goutte, pour les hémorroïdes, pour dissiper le lait grumelé dans les mamelles.

SENEF; village des Pays-Bas, dans le Brabant, à deux lieues de Nivelles. Il est remarquable par la victoire qu'y remporta le Grand Condé sur le prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre.

SÉNÉGA, ou plutôt **SÉNÉGAL**; grand fleuve d'Afrique que l'on a confondu avec le Niger. Il coule dans un espace d'environ 400 lieues, passe par le pays de Galam, le royaume des Foulas, le royaume d'Howal, & se décharge dans l'Océan à la pointe de Barbarie, près l'île S. Louis, à quarante lieues, nord, du

cap Verd. L'entrée de ce fleuve est embarrassée par une barre. Il a des débordemens réglés comme le Nil, causés par les grandes pluies, & il nourrit des crocodiles. Les François y avoient autrefois des établissemens, & le remontoient jusqu'au pays de Galam, environ trois cens lieues; ils y faisoient la traite des nègres, le commerce de la poudre d'or & de la gomme. Ce pays est très-chaud & mal sain aux étrangers. Il n'y a point de royaume qui s'appelle Sénégal. Selon M. Adanson, il n'y a pas non plus de rivière du Sénégal, mais seulement une île de ce nom à l'une des embouchures du Niger dans l'Océan. C'est dans cette île que quelques-uns nomment l'île Saint Louis, où étoit le fort Saint Louis, que les François ont cédé aux Anglois, avec tout ce qu'ils possédoient dans ce pays, par le traité de Versailles de 1763.

SÉNÉKA, ou **POLIGALA DE VIRGINIE**; substantif féminin; ou **RACINE DE SERPENT A SONNETTES**; substantif féminin. On nous envoie sous ces noms une racine ligneuse & odorante, longue de quatre doigts, de la grosseur d'une plume à écrire, tortueuse, rameuse & fibreuse, jaunâtre en-dehors, blanchâtre en-dedans; d'un goût âcre, un peu amer, & légèrement aromatique. Cette racine vivace pousse étant en terre beaucoup de tiges; les unes droites, les autres courbées sur terre, menues, jaunâtres, simples, sans branches, cylindriques, lisses, foibles & longues d'un pied. Ces tiges sont chargées de feuilles alternes, longues d'un pouce, lisses & sans queue. Ces mêmes tiges sont terminées par un petit épi de fleurs clair-semées, entièrement semblables à celles du poligala ordinaire,

mais plus petites, alternes & sans pédicule.

On distingue la racine du *sénéka* par une côte membraneuse, sail-lante, qui règne d'un seul côté dans toute sa longueur: on l'estime diaphorétique, diurétique & alexipharmaque. Elle résout le sang visqueux, ténace & inflammatoire: elle purge quelquefois, & même fait vomir. Les Indiens la regardent comme un spécifique contre le venin du serpent à sonnettes. En effet, si l'on emploie ce remède assez tôt, il chasse le venin qui est dans les veines, résout le sang coagulé, dissipe la tumeur, & rétablit le poux foible & languissant. M. Teinnint, Médecin Ecossois, qui a demeuré plusieurs années dans la Virginie, voyant que ceux qui avoient été mordus par le *Boicinga*, ou serpent à sonnettes, étoient tourmentés de symptômes semblables à ceux de la pleurésie & de la péripneumonie; savoir, de la difficulté de respirer, de la toux, de crachement d'un sang coagulé, qu'ils avoient le poux fort & fréquent, &c. & que l'on en guérissoit par l'usage du *sénéka*, a conclu que ce même remède pouvoit être utile dans les pleurésies & fluxions de poitrine, maladies dans lesquelles on remarque des accidens tels que ceux dont on vient de parler; & il a réussi heureusement à tirer des portes de la mort plusieurs personnes attaquées de ces maladies. *Voyez sa lettre écrite en 1738 à l'Académie Royale des Sciences.*

SENEMBI; voyez **LÉGUANA**.

SÉNÈQUE, (**Lucius Annæus Seneca**) orateur, natif de Cordoue en Espagne, dont il nous reste des *déclamations* que l'on a faussement attribuées à *Sénèque* le philosophe son fils. *Sé-*

néque l'orateur épousa *Helva*, illustre Dame Espagnole, dont il eut trois fils, *Sénèque le philosophe*, *Annaeus-Novatus*, & *Annaeus Mela*, père du Poëte *Lucain*. Les défauts du style de *Sénèque l'orateur* sont les mêmes que ceux de *Sénèque le philosophe*; ainsi voyez l'article suivant.

SÉNÈQUE, le Philosophe, (*Lucius Annæus Seneca*) fils du précédent, nâquit à Cordoue vers l'an 13 de JÉSUS-CHRIST. Il fut élevé dans l'éloquence par son père, par *Hygin*, par *Cestius*, & par *Afinius Gallus*, & dans la philosophie par *Socion* d'Alexandrie, & par *Photin*, célèbres philosophes Stoïciens. Après avoir pratiqué pendant quelques tems les abstinences de la philosophie Pythagoricienne, c'est-à-dire, s'être privé dans ses repas de tout ce qui a vie, il se livra au barreau. Ses plaidoyers furent admirés, mais la crainte d'exciter la jalousie de *Caligula*, l'obligea de quitter une carrière si brillante & si dangereuse sous un prince basement envieux. Il brigua alors les charges publiques, & il obtint celle de questeur. On croyoit qu'il monteroit plus haut, lorsqu'un commerce illicite avec la veuve de *Domitius*, un de ses bienfaiteurs, le fit reléguer dans l'île de *Corse*. C'est là qu'il écrivit ses *Livres de consolation* qu'il adressa à sa mère. *Agrippine* ayant épousé l'empereur *Claude*, rappela *Sénèque* pour lui donner la conduite de son fils *Néron* qu'elle vouloit élever à l'Empire. Tandis que ce jeune prince suivit les instructions & les conseils de son Précepteur, il fut l'amour de Rome; mais après que *Poppée* & *Tigellin* se furent rendus maîtres de son esprit, il devint la honte du genre humain. La

vertu de *Sénèque* lui parut être une censure continuelle de ses vices. Il ordonna à un de ses affranchis, nommé *Cléonice*, de l'empoisonner. Ce malheureux n'ayant pu exécuter son crime par la défiance de *Sénèque*, qui ne vivoit que de fruit, & ne buvoit que de l'eau, *Néron* l'enveloppa dans la conjuration de *Pison*, & il fut dévoué à la mort comme les autres conjurés. Le Philosophe condamné parut recevoir avec joie l'arrêt de la mort, dont l'exécution fut à son choix. Il demanda de pouvoir disposer de ses biens, mais on le lui refusa. Alors il dit à ses amis: « que puisqu'il n'étoit pas en sa » puissance de leur faire part de ce » qu'il croyoit posséder, il laissoit » au moins sa vie pour modèle, & » qu'en l'imitant exactement, ils » acquerroient parmi les gens de » bien une gloire immortelle ». Ses abstinences continuelles l'avoient si fort atténué, qu'il ne coula presque point de sang de ses veines ouvertes. Pour se faire mourir, il eut recours à un bain chaud, dont la fumée mêlée à celle de quelques liqueurs, l'étouffa. Il parla beaucoup & très-sensément en attendant la mort; & ce qu'il dit fut depuis recueilli & publié par ses amis. Cette scène tragique arriva l'an 65 de JÉSUS-CHRIST, & la douzième année du règne de *Néron*. *Pompeia Paulina* son épouse voulut mourir avec lui; *Sénèque* au lieu de l'en empêcher, l'y exhorta, & ils se firent ouvrir les veines l'un & l'autre en même temps. Mais *Néron* qui aimoit *Pauline*, donna ordre de lui conserver la vie. On ne peut nier que *Sénèque* ne fût un homme d'un génie rare; mais sa sagesse étoit plus dans ses discours que dans ses actions. Il avoit une

vanité & une présomption ridicules dans un Philosophe. Comme Auteur, il avoit toutes les qualités nécessaires pour briller. A une grande délicatesse de sentimens, il unissoit beaucoup d'étendue dans l'esprit; mais l'envie de donner le ton à son siècle le jeta dans des nouveautés qui corrompirent son goût. Il substitua à la simplicité noble des Anciens le fard & la parure de la cour de Néron; un style sententieux, semé de pointes & d'antithèses, des peintures brillantes, mais trop chargées, des expressions neuves, des tours ingénieux, mais peu naturels. Enfin il ne se contenta pas de plaire, il voulut éblouir & il y réussit. Ses ouvrages peuvent être lus avec fruit par ceux qui auront le goût formé. Ils y trouveront des leçons de morale utiles, des idées rendues avec vivacité & avec finesse. Mais pour profiter de cette lecture, il faut savoir discerner l'agréable d'avec le forcé, le vrai d'avec le faux, le solide d'avec le puérile, & les pensées véritablement dignes d'admiration d'avec les simples jeux de mots.

Les principaux ouvrages de Sénèque sont, 1°. *De Ira*, 2°. *De Contemplatione*. 3°. *De Providentiâ*. 4°. *De Tranquillitate animi*. 5°. *De Constantiâ sapientis*. 6°. *De Clementiâ*. 7°. *De Brevitate vitæ*. 8°. *De Vita beatâ*. 9°. *De Otio sapientis*. 10°. *De Beneficiis*, & un grand nombre de *Lettres morales*. Nous avons sous le nom de Sénèque plusieurs Tragédies latines, qui ne sont pas toutes de lui; on lui attribue *Médée*, *Œdipe*, la *Troade* & *Hypolite*.

SÉNESTRE; adjectif des deux genres. Gauche. *Le côté sénéstre*.

SÉNESTRÉ, ÉE; adjectif & terme de Blason. Il se dit des pièces qui en ont d'autres à leur gauche.

COMTE au pays de Vaud, d'argent à une grue de sable, fenestrée en chef d'une croix de gueules.

SÉNESTROCHÈRE; substantif masculin. Terme de Blason qui se dit du bras gauche, représenté dans un écu par opposition à dextrochère.

SÈNEVÉ; voyez **MOUTARDE**.

SENEZ; petite ville épiscopale de France, en Provence, à quatre lieues, nord-ouest, de Castellane, & à quatorze lieues, sud-ouest, d'Embrun.

Comme cette ville n'est à proprement parler qu'une petite bourgade, il y a long-temps que ses Evêques désirent que leur siège soit transféré en la ville de Castellane, qui est plus considérable & beaucoup mieux située. Cette ville a été de tout temps des Alpes maritimes, & ses Evêques ont toujours reconnu ceux d'Embrun pour métropolitains, depuis que les Archevêques d'Arles ont été dépouillés du droit qu'ils avoient sur les Alpes maritimes comme sur la Seconde Narbonnoise.

Le Chapitre de l'Eglise cathédrale après avoir été régulier de l'Ordre de Saint Augustin, fut sécularisé en 1690: il est composé d'un Prévôt, d'un Archidiacre, d'un Sacristain & de huit Chanoines, outre un Curé & trois autres Ecclésiastiques: l'Evêque nomme aux dignités ainsi qu'aux canonicats.

La ville de Senez appartient en partie à l'Evêque, en partie au Chapitre, & en partie au Comte de Carcès.

SENGKI; ville de la Chine dans la province de Queicheu, au département de Tanggin, sixième métropole de la province.

SÉNIEUR; substantif masculin. Nom

7 sont plus blanches, & que la qualité en est ménagée. Tout le monde connoît aussi la beauté des pierres qu'on tire aux environs de Senlis, & dont il se fait un commerce étendu.

SENNAAR; contrée de la Babylonie où les hommes entreprirent de construire la tour de Babel. Calané étoit bâtie dans le même pays. Amraphel, Roi de Sennaar, étoit puissant dès le temps d'Abraham. Daniel dit que Nabuchodonosor transporta les vases sacrés du temple de Jérusalem, & les mit dans le temple de son Dieu dans la terre de Sennaar.

SENNACHÉRIB; fils de Salmanasar, succéda à son père dans le Royaume d'Assyrie, l'an du monde 3290, & 714 avant Jésus-Christ. Ezéchias qui régnoit alors sur Juda, ayant refusé de payer à ce Prince le tribut auquel Teglathalasar avoit soumis Achaz, Sennachérib entra sur les terres de Juda avec une armée formidable. Il prit les plus fortes places de Juda qu'il ruina, & dont il passa les habitans au fil de l'épée. Ezéchias se renferma dans sa capitale où il se prépara à faire une bonne résistance. Cependant il envoya faire des offres de paix à Sennachérib qui exigea de lui trois cens talens d'or qu'Ezechias lui fit toucher bientôt après; mais l'Assyrien rompant tout à coup le traité, continua ses hostilités, & voulant profiter de la consternation où ce nouveau malheur jeteroit Ezéchias & les habitans de Jérusalem, il leur envoya trois de ses premiers Officiers pour les sommer de se rendre. Ils revinrent rendre compte de leur commission à Sennachérib qui avoit quitté le siège de Lachis pour faire celui de Lebna. Senna-

Tome XXVI.

chérub ayant appris que Tharaca, Roi d'Éthiopie, venoit au secours des Juifs, & s'avançoit pour le combattre, leva le siège de Lebna, alla au devant de lui, tailla son armée en pièces, & entra comme vainqueur jusqu'en Égypte où il ne trouva aucune résistance. Il revint ensuite en Judée, mit le siège devant Jérusalem; mais la nuit même qui suivit le jour de son arrivée, un ange exterminateur envoyé de Dieu tua cent quatre-vingt-six mille hommes qui faisoient presque toute son armée. Sennachérib après ce carnage, s'enfuit dans ses États, & fut tué à Ninive dans un temple par ses deux fils aînés vers l'an du monde 3295, le 709 avant Jésus-Christ. Assarhadon le plus jeune de ses enfans, monta sur le trône après lui.

SENNAR; ville d'Afrique, capitale d'un Royaume de même nom, dans la Nubie, près du Nil.

Le Royaume de Sennar est borné à l'ouest par celui de Sudan. Il étoit autrefois tributaire de l'Empereur d'Abyssinie; mais aujourd'hui il dépend du Roi de Fungi. Les peuples de cet État ont le visage noir, les lèvres épaisses & le nez écrasé. Les femmes riches sont couvertes d'une toile de coton. Leurs cheveux sont tressés, & chargés comme leurs bras, leurs jambes & leurs oreilles, d'anneaux d'argent, de cuivre, de laiton, ou de verre de diverses couleurs; mais les pauvres filles n'ont rien de tout cela, & n'ont pour vêtement qu'une petite pièce de toile depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Les enfans vont tout nus. La chaussure des hommes & des femmes consiste en une simple semelle attachée aux pieds, avec des courrois ou des cordons. Les

G 8

chaleurs du pays sont insupportables depuis le mois de Janvier jusqu'à la fin d'Avril ; elles sont suivies de pluies abondantes qui durent trois mois & qui infectent l'air. Les habitans vivent de pain fait d'une graine appelée *dora*. Leurs maisons sont de terre, basses & couvertes de feuillages. Le palais de leur Roi est entouré de murs de briques cuites au soleil. Ce Prince est vêtu d'une robe de soie & ceint d'une espèce d'écharpe de toile de coton : il a sur la tête un turban blanc, & paroît toujours en public ayant le visage couvert d'une gaze de soie. On tire du Royaume de Sennar des dents d'éléphant, du tamarin, de la poudre d'or & des esclaves.

SENNE ; (la) rivière des Pays-Bas qui a sa source dans le Hainaut, près du village appelé *l'Hermitage* ; & son embouchure dans la Dyle, au-dessous de Malines.

SENNERT, (Daniel) fils d'un Cordonnier de Breslaw où il naquit en 1572, devint Docteur & Professeur en Médecine à Wirtemberg. La manière nouvelle dont il enseignoit & pratiquoit son art, lui fit un nom célèbre ; mais sa passion pour la Chimie jointe à la liberté avec laquelle il réfutoit les anciens, & à la singularité de ses opinions, lui suscita beaucoup d'ennemis. On a de lui un grand nombre d'ouvrages imprimés à Venise en 1540 en trois volumes *in-folio*, & réimprimés plusieurs fois depuis. On y remarque beaucoup d'ordre & de solidité. Il suit en tout la théorie Galénique ; il ne faut pas y chercher les lumières qu'on a acquises depuis, mais les principes fondamentaux de la Médecine y sont sagement établis, les maladies, & leurs différen-

ces exactement décrites, & les indications pratiques très-bien déduites. Ses ouvrages sont une bibliothèque complète de Médecine, & ils valent beaucoup mieux que quantité de livres modernes fort vantés. Cet habile Médecin mourut de la peste en 1637, à 65 ans.

SENONOIS ; petit pays de France dont la ville de Sens est la capitale. Il est borné au septentrion par la Basse Brie & la Champagne proprement dite ; au levant par le Bassigni, au midi par la Bourgogne, & au couchant par le Gâtinois. Cette contrée forme une espèce de triangle : elle a environ 25 lieues de longueur dans sa plus grande étendue, sur 17 de largeur. Les rivières qui l'arrosent, sont l'Yonne, l'Armançon, le Serain, la Vanne, la Caïse, le Tolon, l'Ouanne, la Merille, l'Erreuse, la Seine & la Leigne.

Les principales productions du Senonois sont le froment & le seigle : on y recueille aussi de bons vins, & l'on y nourrit quantité de bétail le long de l'Yonne.

SENS ; ville archiépiscopale de France, capitale du Senonois, située sur l'Yonne, à douze lieues, ouest, de Troyes, dix lieues, nord, d'Auxerre, & vingt-cinq lieues, sud-est, de Paris, sous le 20^e degré, 26 minutes, 58 secondes de longitude, & le 48^e, 11 minutes, 56 secondes de latitude. C'est le siège d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, d'une Jurisdiction consulaire, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c.

La ville de Sens forme une espèce d'ovale sur la pente d'un coteau qui regarde le couchant. Son enceinte est de 1340 toises : l'Yonne baigne ses murs au couchant. Elle

forme une île qui renferme un des fauxbourgs, & a deux ponts qui en facilitent le commerce avec la ville. Les rues de Sens sont arrosées par différens ruisseaux qu'y forme une partie de la Vanne. Cette rivière est conduite à la ville moyennant une aqueduc. On y a trouvé en 1735 une inscription, *Vesta mater*, qui prouve qu'il y avoit autrefois un Temple de Vesta : on voit par d'autres indices qu'il y avoit eu un Temple en l'honneur d'Auguste, des Prêtres pour faire l'Office, qui avoient donné des spectacles au peuple, & qui avoient passé par toutes les charges de la ville. On voit encore aujourd'hui, vers le levant de cette ville, des vestiges d'une espèce d'amphithéâtre où les spectacles ont dû être représentés, & il y a encore bien des monnoies que Charlemagne & sa postérité y ont fait battre. Il est certain que cette ville est très-ancienne, & qu'elle étoit beaucoup plus considérable autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui.

On y compte environ dix mille habitans : c'est après Beauvais, la ville la plus peuplée de la généralité.

L'Archevêque de Sens n'a pour Suffragans que les Evêques de Troyes, d'Auxerre & de Nevers, parce que les diocèses de Paris, de Meaux, de Chartres, d'Orléans & de Blois, ont été démembrés lors de l'érection de l'Evêché de Paris en Archevêché; mais pour l'indemniser de ce démembrement, on a uni à son Archevêché l'Abbaye du Mont Saint-Martin en Picardie, qui vaut plus de douze mille livres de rente. Cette union a été faite à la charge que toutes les fois que le Siège Archiépiscope sera vacant, le Chapitre aura une année de revenu de

cette Abbaye, pour l'indemniser du profit qu'il tiroit des Suffragans qui ne sont plus de cette Métropole : sur cette annate l'Archidiacre de Sens a droit de prendre 1000 l. pour le dédommager du droit d'un marc d'or que les Evêques Suffragans lui payoient lorsqu'il alloit les mettre en possession de leurs Sièges épiscopaux : c'est aussi lui qui met l'Archevêque lui-même, & les Abbés de son Archidiaconé en possession, & il a pour cela un marc d'or pour chacun des actes d'intro-nisation, & deux marcs d'argent pour les Chanoines qui lui servent de témoins. Il a encore le droit d'avoir un Official & une Jurisdiction permanente & non pas transitoire, *in cursu visitationum*, comme les autres Archidiacres; ce qui est singulier & en même temps très-ancien.

Le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine est composé d'un Archidiacre, d'un Trésorier, d'un Doyen, d'un Préchantre, d'un Celerier, de quatre Archidiacres personats, de vingt-six Chanoines avec lesquels se trouvent toujours quelques Chanoines honoraires, & de quatorze Semi-Prébendiers qui sont Chanoines de plusieurs autels de la même Eglise.

L'Autel de Notre-Dame en a quatre; celui de la Madeleine dans le trésor, en a deux; celui de Saint Jean en a quatre; & celui de Saint Pierre & de Saint Paul quatre. Il y a de plus deux Hauts Vicaires qui représentent les deux Religieux confrères du Prieur de Saint Sauveur, qui desservoient les deux Prébendes fondées anciennement dans l'Eglise de ce Prieuré; trente-huit Chapelains, seize Vicaires & huit Enfans

de chœur: Saint Laurent en l'Archevêché, a aussi sept Chanoines.

L'Archidiaconé, la Trésorerie, les Personats & tous les Canonicats sont à la nomination de l'Archevêque. Le Doyen, le Préchantre & le Celerier sont électifs par le Chapitre, & confirmatifs par le Pape. Les deux Hautes Vicairies dépendent encore du Chapitre qui a aussi la présentation des quatorze Semi-Prébendes qui donnent l'entrée au chœur & les droits de capitulans: on appelle les possesseurs de ces bénéfices, *Chanoines de Sens à l'autel de Notre-Dame*. Ces bénéfices ainsi que les neuf autres qui dépendent du Chapitre sont destinés aux Enfants de chœur, ou à ceux qui ont servi à la Métropole en qualité d'Habituez: ils ne peuvent être résignés.

En 1761 on a établi dans cette ville une Société royale d'Agriculture par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi: elle est composée de quatre bureaux établis à Meaux, Beauvais, Sens & Paris.

Le Bureau propose chaque année des prix d'agriculture, lesquels consistent en une médaille d'or ou d'argent qui doit porter d'un côté les armes de la ville de Sens avec cette légende, *Société royale, Bureau de Sens*; & de l'autre, les attributs de l'agriculture, autour desquels on lit, *prix d'agriculture, année...*

Par Arrêt du Conseil du 24 Décembre 1743, on établit dans l'Hôpital général de Sens une Manufacture de bas de soie & de coton.

Il y fut établi en 1760, par Arrêt du Conseil du 13 Juiller, une Manufacture royale de velours sur coton, & de filature à l'angloise. On y fabrique des velours pleins, des velours cannelés, draps, moltons

& couvertures de cotons; il s'y fait aussi des futaines, basins & toiles de coton à l'instar de celles de Troyes.

Il y a une Manufacture royale de velours d'Utrecht, & il a été accordé par Arrêt du Conseil du 10 Juin 1759, au sieur Mainbournel, ses hoirs ou ayans-causes, contre-Maitres & principaux ouvriers, l'exemption de tirer à la milice, des tailles, de logement de gens de guerre, & de toutes autres charges publiques.

On fait à Sens beaucoup d'horloges d'eau dont un Bénédictin de Saint Pierre-le-vif montra le mécanisme à un ouvrier. On en envoie partout le Royaume & jusques dans nos Colonies.

Il y a foire le 12 Mars, & un marché de chevaux & bestiaux, lequel se tient au Clos-le-Roi tous les lundis.

Les marchés ordinaires pour les grains & autres denrées, sont les lundi, mercredi, vendredi & Samedi de chaque semaine. Le premier de Mai, jour de Saint Philippe & Saint Jacques, il s'y tient un gros marché extraordinaire; il y en a encore le 24 & le 29 Juin, le 1 & le 21 Septembre, le 28 Octobre, le 11 & le 30 Novembre.

SENS; substantif masculin. *Sensas*. Faculté de l'Animal par laquelle il reçoit l'impression des objets extérieurs & corporels.

On ne compte ordinairement que cinq sens; mais si l'on veut y faire attention, on reconnoitra sans peine qu'il faut en admettre un plus grand nombre. La faim & la soif sont des sensations qui ont chacune leur organe. La douleur a le sien répandu dans toutes les parties qui ont de la sensibilité. Cependant on ne met pas

nombre des sens que le tact, le goût, l'odorat, la vue, l'ouïe.

Chaque organe des sens a une structure particulière qui le rend propre à recevoir certaines impressions dont il est susceptible, & qu'il transmet au cerveau par le moyen des nerfs; aussi il n'y a que les yeux qui soient affectés par les rayons de lumière. Les oreilles seules entendent le bruit des corps sonores. Les saveurs ne se font sentir que sur la langue & le palais où réside l'organe du goût. Les odeurs ne sont transmises à l'ame que par le moyen de la membrane pituitaire qui tapisse intérieurement le nez. L'organe du tact est formé par les papilles nerveuses de la peau.

Les objets extérieurs agissent sur les organes des sens ou par eux mêmes, en les frappant immédiatement, comme cela arrive par rapport aux organes du tact & du goût; ou par le moyen des corpuscules qui en émanent, & qui vont frapper l'organe, comme dans l'odorat; ou enfin par le moyen d'un fluide intermédiaire qui reçoit l'impression de l'objet extérieur & la communique à l'organe: c'est ainsi que nous recevons l'impression du son & de la lumière.

Quoique les organes du tact, du goût & de l'odorat ayent chacun leur structure propre, & que les sentimens qui nous viennent par le moyen de l'un, ne puissent nous venir par le moyen des deux autres, il y a pourtant entr'eux un rapport bien marqué, c'est que les corps qui les affectent, la font à peu près de la même manière, c'est-à-dire qu'ils ébranlent par leur masse & leur figure, les houppes nerveuses dont ces organes sont composés. Ces papilles ou houppes nerveu-

ses sont plus fermes que celles de la langue; & celles de la langue le sont plus que celles de la membrane pituitaire. Aussi les particules odoriférantes qui viennent frapper l'organe de l'odorat, sont elles beaucoup plus fines & délicates que les sels qui affectent les houppes de la langue, comme les parties salines qui font impression sur la langue, sont plus fines que les corps qui doivent affecter l'organe du tact.

Ce n'est pas ainsi que les corps sonores & les corps lumineux & colorés agissent sur les organes de l'ouïe & de la vision. Aussi n'y remarque-t'on pas les papilles nerveuses qui se trouvent dans les trois autres organes.

Il seroit sans doute absurde de regarder comme l'ouvrage du hasard, c'est-à-dire d'une cause aveugle, cette parfaite correspondance qui regne entre les organes des sens & les objets qui doivent les affecter.

On dit, *ne refuser rien à ses sens, donner tout à ses sens*; pour dire, s'abandonner à tous les plaisirs que les sens demandent. Et *mortifier ses sens*; pour dire, se priver des plaisirs des sens.

On dit figurément, *mettre, appliquer tous ses sens*; & familièrement, *tous ses cinq sens de nature à quelque chose*; pour dire, y employer tous les soins, toute son industrie.

SENS, signifie encore la faculté de comprendre les choses & d'en juger selon la droite raison. *C'est une personne de grand sens. C'est un homme de peu de sens, d'un petit sens. Ce Juge a le sens droit. Il faut avoir perdu le sens pour soutenir une pareille thèse. Elle a le sens troublé, égaré.*

Cet argument est de bon sens. Sa maladie lui fit perdre le sens.

On dit proverbialement, *grosse tête, peu de sens.*

On appelle *sens commun*, la disposition que la nature a mise dans tous les hommes, ou manifestement dans la plupart d'entr'eux, pour leur faire porter, quand ils ont atteint l'usage de la raison, un jugement commun & uniforme sur des objets différens du sentiment intime de leur propre perception; jugement qui n'est point la conséquence d'aucun principe antérieur. Si l'on veut des exemples de jugemens qui se vérifient principalement par la règle & par la force du sens commun, on peut, ce semble, citer les suivans.

1°. *Il y a d'autres êtres & d'autres hommes que moi au monde.*

2°. *Il y a quelque chose qui s'appelle vérité, sagesse, prudence, & c'est quelque chose qui n'est pas purement arbitraire.*

3°. *Il se trouve dans moi quelque chose que j'appelle intelligence, & quelque chose qui n'est point intelligence & qu'on appelle corps.*

4°. *Tous les hommes ne sont point d'accord à me tromper & à m'en faire accroire.*

5°. *Ce qui n'est point intelligence ne sauroit produire tous les effets de l'intelligence, ni des parcelles de matières remuées au hasard, former un ouvrage d'un ordre & d'un mouvement régulier, tel qu'un horloge.*

Tous ces jugemens qui nous sont dictés par le sens commun, sont des règles de vérité aussi réelles & aussi sûres que la règle tirée du sentiment intime de notre propre perception; non pas qu'elle emporte notre esprit avec la même vivacité de clarté, mais avec la même nécessité de

consentement. Comme il m'est impossible de juger que je ne pense pas lorsque je pense actuellement, il m'est également impossible de juger sérieusement que je sois le seul être au monde; que tous les hommes ont conspiré à me tromper dans tout ce qu'ils disent; qu'un ouvrage de l'industrie humaine, tel qu'un horloge qui montre régulièrement les heures, est le pur effet du hasard.

Cependant il faut avouer qu'entre le genre des premières vérités tirées du sentiment intime, & tout autre genre de premières vérités, il se trouve une différence; c'est qu'à l'égard du premier, on ne peut imaginer qu'il soit susceptible d'aucune ombre de doute; & qu'à l'égard des autres, on peut alléguer qu'ils n'ont pas un évidence du genre suprême d'évidence: mais il faut se souvenir que ces premières vérités qui ne sont pas du premier genre, ne tombant que sur des objets hors de nous, elles ne peuvent faire une impression aussi vive sur nous, que celles dont l'objet est en nous-mêmes: de sorte que pour nier les premières, il faudroit être hors de soi; & pour nier les autres, il ne faut qu'être hors de la raison.

C'est une maxime parmi les sages, direz-vous, & comme une première vérité dans la morale, que *la vérité n'est point pour la multitude.* Ainsi il ne paroît pas judicieux d'établir une règle de vérité sur ce qui est jugé vrai par le plus grand nombre. Donc le sens commun n'est point une règle infaillible de la vérité.

Je réponds qu'une vérité précise & métaphysique ne se mesure pas à des maximes communes dont la vérité est toujours sujette à diffé-

ventes exceptions : témoin la maxime qui avance que *la voix du peuple est la voix de Dieu*. Il s'en faut bien qu'elle soit universellement vraie : bien qu'elle se vérifie à peu près aussi souvent que celle qu'on voudroit objecter ; que *la vérité n'est point pour la multitude*. Dans le sujet même dont il s'agit touchant les premiers principes, cette dernière maxime doit passer absolument pour être fautive. En effet si les premières vérités n'étoient répandues dans l'esprit de tous les hommes, il seroit impossible de les faire convenir de rien, puisqu'ils auroient des principes différens sur toutes sortes de sujets. Lors donc qu'il est vrai de dire que *la vérité n'est point pour la multitude*, on entend une sorte de vérité qui pour être apperçue, suppose une attention, une capacité & une expérience particulières, prérogatives qui ne sont pas pour la multitude ; mais est-il question de premières vérités, tous sont Philosophes à cet égard. Le Philosophe contemplatif avec tous ses raisonnemens, n'est pas plus parfaitement convaincu qu'il existe & qu'il pense, que l'esprit le plus médiocre & le plus simple. Dans les choses où il faut des connoissances acquises par le raisonnement, & des réflexions particulières qui supposent certaines expériences que tous ne sont pas capables de faire, un Philosophe est plus croyable qu'un autre homme : mais dans une chose d'une évidence manifeste & d'un sentiment commun à tous les hommes, tous à cet égard deviennent Philosophes : de sorte que dans les premiers principes de la nature & du sens commun, un Philosophe opposé au reste du genre humain, est un Philosophe opposé

à cent mille autres Philosophes, parcequ'ils sont aussi-bien que lui instruits des premiers principes de nos sentimens communs. Je dis plus, l'ordinaire des hommes est plus croyable en certaines choses, que plusieurs Philosophes ; parceque ceux-là n'ont point cherché à forcer ou à défigurer les sentimens & les jugemens que la nature inspire universellement à tous les hommes.

Le sentiment commun des hommes en général, dit-on, est que le soleil n'a pas plus de deux pieds de diamètre. On répond qu'il n'est pas vrai que le sentiment commun de ceux qui sont à portée de juger de la grandeur du soleil, soit qu'il n'ait que deux ou trois pieds de diamètre. Le peuple le plus grossier s'en rapporte sur ce point au commun ou à la totalité des Philosophes ou des Astronomes, plutôt qu'au témoignage de ses propres yeux. Aussi n'a-t-on jamais vu de gens, même parmi le peuple, soutenir sérieusement qu'on avoit tort de croire le soleil plus grand qu'un globe de quatre pieds. En effet s'il s'étoit jamais trouvé quelqu'un assez peu éclairé pour contester là dessus, la contestation auroit pu cesser au moment même avec le secours de l'expérience, en faisant regarder au contredisant un objet ordinaire qui à proportion de son éloignement, paroît aux yeux incomparablement moins grand que quand on s'en approche. Ainsi les hommes les plus stupides sont persuadés que leurs propres yeux les trompent sur la vraie étendue des objets. Ce jugement n'est donc pas un sentiment de la nature, puisqu'au contraire il est universellement démenti par le sentiment le plus pur de la nature rai-

sonnable, qui est celui de la réflexion.

SENS, se prend aussi pour la signification qu'a un discours, un écrit.

Dans cette acception on distingue plusieurs sortes de sens dont nous allons parler d'après les Tropes de M. du Marlais.

Sens absolu, sens relatif. Un mot est pris dans un sens absolu, lorsqu'il exprime une chose considérée en elle-même sans aucun rapport à une autre. Par exemple, quand je dis que *le soleil est lumineux*, cette expression est dans un sens absolu. Mais si je disois que *le soleil est plus grand que la terre*, alors je considérerois le soleil par rapport à la terre, ce seroit un *sens relatif* ou *respectif*. Le *sens relatif* ou *respectif* est donc, lorsqu'on parle d'une chose par rapport à quelqu'autre. Il y a des mots relatifs, tels que *père, fils, époux, savant, petit, gros, &c.*

Sens adapté. Quelquefois on se sert des paroles de l'écriture sainte, ou de quelqu'auteur profane, pour en faire une application particulière qui convient au sujet dont on veut parler, mais qui n'est pas le sens littéral de l'auteur dont on les emprunte, ce qu'on appelle *sens adapté*.

Dans les Panégyriques & dans les Oraisons funèbres, le texte du discours est pris ordinairement dans le sens dont nous parlons. M. Fléchier, dans son Oraison funèbre de M. de Turenne, applique à son héros ce qui est dit dans l'Écriture de *Judas Machabée* qui fut tué dans une bataille.

Sens collectif, sens distributif. *Collectif* vient d'un mot Latin qui signifie *recueillir, assembler*. *Distributif* vient d'un autre mot Latin qui veut dire *distribuer, partager*.

La femme aime à parler : cela est vrai, en parlant des femmes en général; ainsi le mot de *femme* est pris là dans un sens collectif; mais la proposition est fautive dans le sens distributif, c'est-à-dire; que cela n'est point vrai de chaque femme en particulier.

L'homme est sujet à la mort : cela est vrai dans l'un & l'autre de ces deux sens.

Au lieu de dire *le sens collectif & le sens distributif*, on dit aussi *le sens général & le sens particulier*.

Il y a des mots qui sont collectifs, c'est-à-dire, dont l'idée représente un tout, en tant que composé de parties actuellement séparées; tels sont *armée, république, nation, régiment, &c.*

Sens composé, sens divisé. Quand l'Évangile dit, *les aveugles voient, les boiteux marchent*; ces termes *aveugles, boiteux* se prennent dans le sens divisé, c'est-à-dire, que ce mot *aveugles*, se dit là de ceux qui étoient aveugles & qui ne le sont plus; ils sont divisés, pour ainsi dire, de leur aveuglement; car les aveugles, en tant qu'aveugles, ce qui seroit le sens composé, ne voient pas.

Quand on dit que *les pécheurs n'entreront point dans le Royaume des Cieux*, on parle des pécheurs dans le composé, c'est-à-dire, de ceux qui demeureront dans le péché.

Sens déterminé, sens indéterminé. Chaque mot a une certaine signification dans le discours, autrement il ne signifieroit rien. Mais ce sens, quoique déterminé, ne marque pas toujours précisément un tel individu, un tel particulier; ainsi on appelle *sens indéterminé, ou indéfini*, celui qui marque une idée vague, une pensée générale, qu'on

ne fait point tomber sur un objet particulier. Par exemple : *on croit*, *on dit*; ces termes ne désignent personne en particulier qui *croie* ou qui *dise*. Voilà ce qu'on nomme *sens indéterminé*.

Au contraire, le sens déterminé tombe sur un objet particulier, il désigne une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs choses, comme : *les Cartésiens croient que les animaux sont des machines* : Cicéron dit dans ses Offices, que la bonne foi est le lien de la société.

Sens équivoque, sens louche; il y a des mots & des propositions équivoques. Un mot est équivoque lorsqu'il signifie des choses différentes : comme *chœur*, assemblée de plusieurs personnes qui chantent : *cœur*, partie intérieure des animaux; *autel*, table sur quoi on fait des sacrifices aux Dieux; *Hôtel*, grande maison. Ces mots sont équivoques du moins dans la prononciation. *Lion*, nom d'un animal; *lion*, nom d'une constellation, d'un signe céleste; *Lyon*, nom d'une ville. *Coing*, sorte de fruit; *coin*, angle, *endroit*; *coin*, instrument avec quoi l'on marque les monnoies & les médailles; *coin*, instrument qui sert à fendre du bois; *coin*, est encore un terme de manège, &c.

De quelle langue voulez-vous vous servir avec moi? dit le Docteur Pancrace, parlant à Sganarèle : *de la langue que j'ai dans ma bouche*, répond Sganarèle; où vous voyez que par *langue*, l'un entend *langage*, *idiome*, & l'autre entend, comme il le dit, la langue que nous avons dans la bouche.

Dans la suite d'un raisonnement, on doit toujours prendre un mot dans le même sens qu'on l'a pris d'abord, autrement on ne raison-

neroit pas juste; parceque ce seroit ne dire qu'une même chose de deux choses différentes : car, quoique les termes équivoques se ressemblent quant au son, ils signifient pourtant des idées différentes; ce qui est vrai de l'une n'est donc pas toujours vrai de l'autre.

Une proposition est équivoque, quand le sujet ou l'attribut présente deux sens à l'esprit; ou quand il y a quelque terme qui peut se rapporter ou à ce qui précède, ou à ce qui suit : c'est ce qu'il faut éviter avec soin, à fin de s'accoutumer à des idées précises.

Il y a des mots qui ont une construction louche, c'est lorsqu'un mot paroît d'abord se rapporter à ce qui précède, & que cependant il se rapporte à ce qui suit; par exemple, dans cette chanson si connue d'un de nos meilleurs opéra,

Tu fais charmer,
Tu fais désarmer
Le Dieu de la Guerre,
Le Dieu du Tonnerre
Se laisse enflammer.

Le Dieu du tonnerre paroît d'abord être le terme de l'action de *charmer*, & de *désarmer*, aussi-bien que *le Dieu de la guerre* : cependant, quand on continue à lire, on voit aisément que *le Dieu du tonnerre* est le nominatif ou le sujet de *se laisser enflammer*.

Toute construction ambiguë, qui peut signifier deux choses en même temps, ou avoir deux rapports différens, est appelée *équivoque* ou *louche*. *Louche* est une sorte d'équivoque, souvent facile à démêler. *Louche* est ici un terme métaphorique : car comme les personnes louches paroissent regarder d'un côté pendant qu'elles regardent d'un

autre, de même dans les constructions louches, les mots semblent avoir un certain rapport, pendant qu'ils en ont un autre; mais quand on ne voit pas aisément quel rapport on doit leur donner, on dit alors qu'une proposition est équivoque, plutôt que de dire simplement qu'elle est louche.

Les pronoms de la troisième personne font souvent des sens équivoques ou louches, surtout quand ils ne se rapportent pas au sujet de la proposition. On pourroit en rapporter un grand nombre d'exemples de nos meilleurs Auteurs, on se contentera de celui-ci :

» François I érigea Vendôme en
» Duché-Pairie en faveur de Char-
» les de Bourbon; & *il* le mena
» avec lui à la conquête du Duché
» de Milan, où *il* se comporta
» vaillamment. Quand ce Prince
» eut été pris à Pavie, *il* ne voulut
» point accepter la Régence qu'on
» lui proposoit : *il* fut déclaré chef
» du Conseil, *il* continua de tra-
» vailler pour la liberté du Roi;
» & quand *il* fut délivré, *il* conti-
» nua à le bien servir.

Il n'y a que ceux qui sont déjà au fait de l'histoire, qui puissent démêler les divers rapports de ce Prince, & de tous ces *il*. Ainsi il vaut mieux répéter le mot, que de se servir d'un pronom dont le rapport n'est apperçu que par ceux qui savent déjà ce qu'ils lisent. On évite facilement les sens louches en Latin, par les usages différens de *suus*, *ejus*, *hic*, *ille*, *is*, *iste*.

Quelquefois pour abrégé on se contente de faire une proposition de deux membres, dont l'un est négatif, & l'autre affirmatif, & on les joint par une conjonction : cette sorte de construction n'est pas ré-

gulière, & fait souvent des équivoques, par exemple :

L'amour n'est qu'un plaisir, & l'honneur un devoir.

L'Académie a remarqué que Corneille devoit dire :

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir.

En effet, ces mots *n'est que* du premier membre, marquent une négation, ainsi ils ne peuvent pas se construire encore avec *un devoir*, qui est dans un sens affirmatif au second membre, autrement il sembleroit que Corneille, contre son intention, eût voulu mépriser également l'amour & l'honneur.

On ne sauroit apporter trop d'attention pour éviter tous ces défauts : on ne doit écrire que pour se faire entendre ; la netteté & la précision sont la fin & le fondement de l'art de parler & d'écrire.

Sens littéral, sens spirituel ; le sens littéral est celui que les mots excitent d'abord dans l'esprit ; c'est le sens qui se présente naturellement à l'esprit. Entendre une expression littéralement c'est la prendre au pied de la lettre.

Le sens spirituel est celui que le sens littéral renferme ; il est enté, pour ainsi dire, sur le sens littéral ; c'est celui que les choses significées par le sens littéral, font naître dans l'esprit.

Dans les paraboles, dans les fables, dans les allégories, il y a d'abord un sens littéral. On dit, par exemple, qu'un loup & un agneau vinrent boire à un même ruisseau ; que le loup ayant cherché querelle à l'agneau, il le dé-

vora. Si vous vous attachez simplement à la lettre, vous ne verrez dans ces paroles qu'une simple aventure arrivée à deux animaux. Mais cette narration a un autre objet, on a dessein de vous faire voir que les foibles sont quelquefois opprimés par ceux qui sont plus puissans, & voilà le sens spirituel qui est toujours fondé sur le sens littéral.

C'est un fou, c'est une folle; ces mots ne marquent pas toujours que la personne, dont on parle, ait perdu tout-à-fait l'esprit; on veut dire seulement, que c'est une personne qui suit ses goûts, ses caprices, qui ne se prête pas aux réflexions des autres. *J'aurai l'honneur de.... Je suis votre très-humble & très-obéissant serviteur*, sont des formules de politesse qui ne doivent pas être prises dans le sens littéral. Ainsi l'on voit que comme dit St Paul, la lettre ne doit pas toujours être prise à la rigueur, *elle tue & l'esprit donne la vie*; autre expression métaphorique, qu'il faut prendre dans le sens figuré.

Sens propre, sens figuré. Un mot est employé dans le discours, ou dans le sens propre, ou en général dans un sens figuré, quel que puisse être le nom que les rhéteurs donnent ensuite à ce sens figuré.

Le sens propre, c'est la première signification du mot. Un mot est pris dans le sens propre, lorsqu'il signifie ce pourquoi il a été premièrement établi. Par exemple: *le feu brûle, la lumière nous éclaire*, tous ces mots-là sont dans le sens propre.

Mais quand un mot est pris dans un autre sens, il paroît alors pour ainsi dire sous une forme empruntée, sous une figure qui

n'est pas sa figure naturelle, c'est-à-dire, celle qu'il a eue d'abord; alors on dit que ce mot est au figuré. Par exemple: *le feu de vos yeux, le feu de l'imagination, la lumière de l'esprit, la clarté d'un discours.*

Masque, dans le sens propre, signifie une sorte de couverture de toile cirée, ou de quelqu'autre matière, qu'on se met sur le visage pour se déguiser ou pour se garantir des injures de l'air. Ce n'est point dans ce sens propre que *Malherbe* prenoit le mot de *masque*, lorsqu'il disoit qu'à la Cour il y avoit plus de masques que de visages: *masques* est là dans un sens figuré, & se prend pour *personnes dissimulées*, pour ceux qui cachent leurs véritables sentimens, qui se démontent, pour ainsi dire, le visage, & prennent des mines propres à une situation d'esprit & de cœur, toute autre que celle où ils sont effectivement. Il n'y a peut-être point de mot qui ne se prenne en quelque sens figuré, c'est-à-dire éloigné de sa signification propre & primitive. Les mots les plus communs & qui reviennent souvent dans le discours, sont ceux qui sont pris le plus fréquemment dans un sens figuré, & qui ont un plus grand nombre de ces sortes de sens: tels sont *corps, ame, tête, couleur, avoir, faire, &c.*

SENS, signifie aussi, avis, opinion, sentiment. *J'ai discuté l'affaire selon mon sens. Il abonde en son sens. Il est fort attaché à son sens.*

SENS, signifie encore le côté d'une chose, d'un corps *Tournez cette sphère d'un autre sens. Mettez la doublure de ce sens-là. Cette étoffe n'est pas mise du bon sens.*

SENS, se dit figurément des affaires &

même des personnes. *Il faut prendre l'affaire de ce sens-là. De quelque sens que l'on prenne cette affaire, elle est insoutenable. Le Lieutenant Criminel a tourné les accusés de tous les sens, sans en avoir rien pu tirer.*

SENS DESSUS DESSOUS, se dit adverbialement dans le style familier, pour signifier qu'une chose est tellement bouleversée, qu'on ne reconnoît plus ni le dessus ni le dessous.

On dit aussi *sens devant derrière*; pour dire, qu'on ne reconnoît plus ce qui doit être derrière, ni ce qui doit être devant.

SENSATION; substantif féminin. *Sensatio*. Impression que l'ame reçoit des objets par les sens.

Les Philosophes modernes sont bien revenus de l'erreur grossière qui revêtoit autrefois les objets qui sont hors de nous des diverses sensations que nous éprouvons à leur présence. Toute sensation est une perception qui ne sauroit se trouver ailleurs que dans un esprit, c'est-à-dire, dans une substance qui se sent elle-même, & qui ne peut agir ou pâtir sans s'en appercevoir immédiatement. Nos Philosophes vont plus loin; il vous font très-bien remarquer que cette espèce de perception que l'on nomme *sensation*, est très-différente d'un côté de celle qu'on nomme *idée*, & d'autre côté des actes de la volonté & des passions. Les passions sont bien des perceptions confuses qui ne représentent aucun objet; mais ces perceptions se terminant à l'ame même qui les produit, l'ame ne les rapporte qu'à elle-même, elle ne s'apperçoit alors que d'elle-même, comme étant affectée de différentes manières, telles que sont la joie, la tristesse, le desir, la

haine & l'amour. Les sensations au contraire que l'ame éprouve en soi, elle les rapporte à l'action de quelque cause extérieure, & d'ordinaire elles amènent avec elles l'idée de quelque objet. Les sensations sont aussi très-distinguées des idées.

1°. Nos idées sont claires; elles nous représentent distinctement quelque objet qui n'est pas nous; au contraire nos sensations sont obscures; elles ne nous montrent distinctement aucun objet, quoiqu'elles attirent notre ame comme hors d'elle-même; car toutes les fois que nous avons quelque sensation, il nous paroît que quelque cause extérieure agit sur notre ame.

2°. Nous sommes maîtres de l'attention que nous donnons à nos idées; nous appelons celle-ci, nous renvoyons celle-là; nous la rappelons, & nous la faisons demeurer tant qu'il nous plaît; nous lui donnons tel degré d'attention que bon nous semble, nous disposons de toutes avec un empire aussi souverain, qu'un curieux dispose des tableaux de son cabinet. Il n'en va pas ainsi de nos sensations; l'attention que nous leur donnons est involontaire, nous sommes forcés de la leur donner: notre ame s'y applique, tantôt plus tantôt moins, selon que la sensation elle-même est ou foible ou vive.

3°. Les pures idées n'emportent aucune sensation, pas même celles qui nous représentent les corps; mais les sensations ont toujours un certain rapport à l'idée du corps; elles sont inséparables des objets corporels, & l'on convient généralement qu'elles naissent à l'occasion de quelque mouvement des corps, & en particulier de ce-

lui que les corps extérieurs communiquent au nôtre.

4°. Nos idées sont simples, ou se peuvent réduire à des perceptions simples; car comme ce sont des perceptions claires qui nous offrent distinctement quelque objet qui n'est pas nous, nous pouvons les décomposer jusqu'à ce que nous venions à la perception d'un objet simple & unique, qui est comme un point que nous appercevons tout entier d'une seule vue. Nos sensations au contraire sont confuses; & c'est ce qui fait conjecturer que ce ne sont pas des perceptions simples, quoi qu'en dise le célèbre Locke. Ce qui aide à la conjecture, c'est que nous éprouvons tous les jours des sensations qui nous paroissent simples dans le moment même, mais que nous découvrons ensuite ne l'être nullement. On fait par les ingénieuses expériences que le Chevalier Newton a faites avec le prisme, qu'il n'y a que cinq couleurs primitives.

Cependant du différent mélange de ces cinq couleurs, il se forme cette diversité infinie de couleurs que l'on admire dans les ouvrages de la nature, & dans ceux des Peintres, ses imitateurs & ses rivaux, quoique le pinceau le plus ingénieux ne puisse jamais l'égalier. À cette variété de couleurs, de teintes, de nuances, répondent autant de *sensations* distinctes que nous prendrions pour sensations simples, aussi bien que celles du rouge & du vert, si les expériences de Newton ne démontreroient que ce sont des perceptions composées de celles des cinq couleurs originales. Il en est de même des tons dans la musique. Deux ou plusieurs tons de certaine espèce venant à frapper en

même temps l'oreille produisent un accord: une oreille fine apperçoit à la fois ces tons différens, sans les bien distinguer; ils s'y unissent & s'y fondent l'un dans l'autre; ce n'est proprement aucun de ces deux tons qu'elle entend; c'est un mélange agréable qui se fait des deux, d'où résulte une troisième sensation qui s'appelle *accord de symphonie*; un homme qui n'auroit jamais ouï ces tons séparément, prendroit la sensation que fait naître leur accord pour une simple perception. Elle ne le seroit pourtant pas plus que la couleur violette, qui résulte du rouge & du bleu mélangés sur une surface par petites portions égales. Toute sensation, celle du son par exemple, ou de la lumière en général, quelque simple, quelque indivisible qu'elle nous paroisse, est un composé d'idées, est un assemblage ou amas de petites perceptions qui suivent dans notre ame si rapidement, & dont chacune s'y arrête si peu, ou qui s'y présentent à la fois en si grand nombre, que l'ame ne pouvant les distinguer l'une de l'autre, n'a de ce composé qu'une seule perception très-confuse, par égard aux petites parties ou perceptions qui forment ce composé; mais d'autre côté cette perception est très-claire, en ce que l'ame la distingue nettement de toute autre suite ou assemblage de perceptions; d'où vient que chaque sensation confuse, à la regarder en elle-même, devient très-claire, si vous l'opposez à une sensation différente. Si ces perceptions ne se succédoient pas si rapidement l'une à l'autre, si elles ne s'offroient pas à la fois en si grand nombre, si l'ordre dans lequel elles s'offrent

& se succèdent ne dépendoit pas de celui des mouvemens extérieurs, s'il étoit au pouvoir de l'ame de le changer; si tout cela étoit, les sensations ne seroient plus que de pures idées, qui représenteroient divers ordres de mouvement. L'ame se les représente bien, mais en petit, mais dans une rapidité & une abondance qui les confond, qui l'empêche de démêler une idée d'avec l'autre, quoiqu'elle soit vivement frappée du tout ensemble, & qu'elle distingue très-nettement telle suite de mouvemens d'avec telle autre suite, tel ordre, tel amas de perceptions d'avec tel autre ordre & tel autre amas.

Outre cette première question, où l'on agite si les sensations sont des idées, on en peut former plusieurs autres, tant cette matière devient féconde, quand on la creuse de plus en plus.

1°. Les impressions que notre ame reçoit à l'occasion des objets sensibles sont-elles arbitraires? Il paroît clairement que non dès qu'il y a une analogie entre nos sensations, & les mouvemens qui les causent, & dès que ces mouvemens sont non la simple occasion, mais l'objet même de ces perceptions confuses. Elle paroîtra cette analogie, si d'un côté nous comparons ces sensations entr'elles, & si d'autre côté nous comparons entr'eux les organes de ces sensations, & l'impression qui se fait sur ces différens organes. La vue est quelque chose de plus délicat & de plus habile que l'ouïe; l'ouïe a visiblement un pareil avantage sur l'odorat & sur le goût; & ces deux derniers genres de sensations l'emportent par le même endroit sur le toucher. On observe les

mêmes différences entre les organes de nos sens, pour la composition de ces organes, pour la délicatesse des nerfs, pour la subtilité & la vitesse des mouvemens, pour la grosseur des corps extérieurs qui affectent immédiatement ces organes. L'impression corporelle sur les organes des sens, n'est qu'un tact plus ou moins subtil & délicat, à proportion de la nature des organes qui en doivent être affectés. Celui qui fait la vision est le plus léger de tous: le bruit & le son nous touchent moins délicatement que la lumière & les couleurs; l'odeur & la saveur encore moins délicatement que le son; le froid & le chaud, & les autres qualités tactiles, font l'impression la plus forte & la plus rude. Dans tous, il ne faut que différens degrés de la même sorte de mouvement, pour faire passer l'ame du plaisir à la douleur; preuve que le plaisir & la douleur, ce qu'il y a d'agréable & de désagréable dans nos sensations, est parfaitement analogue aux mouvemens qui les produisent, ou pour mieux dire, que nos sensations ne sont que la perception confuse de ces divers mouvemens. D'ailleurs à comparer nos sensations entr'elles on y découvre des rapports & des différences qui marquent une analogie parfaite avec les organes qui reçoivent ces mouvemens; par exemple, l'odorat & le goût s'avoisinent beaucoup, & tiennent assez de l'un & de l'autre. L'analogie qui se remarque entre les sens & les couleurs est beaucoup plus sensible. Il faut à présent venir aux autres questions, & entrer de plus en plus dans la nature des sensations.

Pourquoi, dit-on, l'ame rapporte-t-elle ses sensations à quelque chose extérieure? Pourquoi ces sensations sont-elles inséparables de l'idée de certains objets? Pourquoi nous impriment-elles si fortement ces idées, & nous font-elles regarder ces objets, comme existans hors de nous? Bien plus, pourquoi regardons-nous ces objets non-seulement comme la cause, mais comme le sujet de ces sensations? D'où vient enfin que la sensation est si mêlée avec l'idée de l'objet même, que quoique l'objet soit distingué de notre ame, & que la sensation n'en soit point distinguée, il est extrêmement difficile, ou même impossible à notre ame, de détacher la sensation d'avec l'idée de cet objet; ce qui a principalement lieu dans la vision. On ne sauroit presque pas plus s'empêcher, quand on voit un cercle rouge, d'attribuer au cercle la rougeur qui est notre propre sensation, que de lui attribuer la rondeur, qui est la propriété du cercle même. Tant de questions à éclaircir touchant les sensations, prouvent assez combien cette matière est épineuse. Voici à peu près ce qu'on y peut répondre de plus raisonnable.

Les sensations font sortir l'ame hors d'elle-même, en lui donnant l'idée confuse d'une cause extérieure qui agit sur elle, parce que les sensations sont des perceptions involontaires; l'ame, en tant qu'elle sent, est passive, elle est le sujet d'une action; il y a donc hors d'elle un agent. Quel sera cet agent? Il est raisonnable de le concevoir proportionné à son action, & de croire qu'à différens effets répondent différentes causes;

que les sensations sont produites par des causes aussi diverses entr'elles, que le sont les sensations mêmes. Sur ce principe, la cause de la lumière doit être autre que la cause du feu; celle qui excite en moi la sensation du jaune, doit n'être pas la même que celle qui me donne la sensation du violet.

Nos sensations étant des perceptions représentatives d'une infinité de petits mouvemens indiscernables, il est naturel qu'elles amènent avec elles l'idée claire ou confuse du corps dont celle du mouvement est inséparable, & que nous regardions la matière en tant qu'agitée par ces divers mouvemens, comme la cause universelle de nos sensations, en même temps qu'elle en est l'objet.

Une autre conséquence qui n'est pas moins naturelle, c'est qu'il arrive de-là que nos sensations font la preuve la plus convaincante que nous ayons de l'existence de la matière. C'est par elles que Dieu nous avertit de notre existence; car quoique Dieu soit la cause universelle & immédiate qui agit sur notre ame, sur laquelle, quand on y pense, on voit bien que la matière ne peut agir réellement & physiquement; quoiqu'il suffise des seules sensations que nous recevons à chaque moment, pour démontrer qu'il y a hors de nous un esprit dont le pouvoir est infini; cependant la raison par laquelle cet esprit tout puissant assujettit notre ame à cette suite si variée, mais si réglée, de perceptions confuses, qui n'ont que des mouvemens pour objet, cette raison ne peut être prise d'ailleurs que de ces mouvemens mêmes, qui arrivent en effet dans la matière

actuellement existante ; & le but de l'esprit infini , qui n'agit jamais au hasard , ne peut être autre , que de manifester l'existence de cette matière avec ces divers mouvemens. Il n'y a point de voie plus propre pour nous instruire de ce fait. L'idée seule de la matière nous découvroit bien sa nature , mais ne nous apprendroit jamais son existence , puisqu'il ne lui est point essentiel d'exister. Mais l'application involontaire de notre ame à cette idée , revêtue de celle d'une infinité de modifications & de mouvemens successifs qui sont arbitraires & accidentels à cette idée , nous conduit infailliblement à croire qu'elle existe avec toutes ses diverses modifications. L'ame conduite par le Créateur dans cette suite réglée de perceptions , est vaincue qu'il doit y avoir un monde matériel hors d'elle , qui soit le fondement , la cause exemplaire de cet ordre , & avec lequel ces perceptions ayent un rapport de vérité. Ainsi , quoique dans l'immense variété d'objets que les sens présentent à notre esprit , Dieu seul agisse sur notre esprit , chaque objet sensible avec toutes ses propriétés peut passer pour la cause de la sensation que nous en ayons , parcequ'il est la raison suffisante de cette perception , & le fondement de sa vérité.

Si vous en demandez la raison , on vous répondra que c'est ,

1^o. Parceque nous éprouvons dans mille occasions qu'il y a des sensations qui entrent par force dans notre ame , tandis qu'il y en a d'autres dont nous disposons librement , soit en les rappelant , soit en les écartant , selon qu'il nous en prend envie. Si à midi je

tourne les yeux vers le soleil , je ne saurois éviter de recevoir les idées que la lumière du soleil produit alors en moi ; au lieu que si je ferme les yeux , ou que je sois dans une chambre obscure , je peux rappeler dans mon esprit quand je veux les idées de la lumière ou du soleil , que des sensations précédentes avoient placées dans ma mémoire ; & que je peux quitter ces idées quand je veux , pour me fixer à l'odeur d'une rose , ou au goût du sucre. Il est évident que cette diversité de voies par lesquelles nos sensations s'introduisent dans l'ame , suppose que les unes sont produites en nous par la vive impression des objets extérieurs , impression qui nous maîtrise , qui nous prévient & qui nous guide de gré ou de force ; & les autres par le simple souvenir des impressions qu'on a déjà ressenties. Outre cela il n'y a personne qui ne sente en lui-même la différence qui se trouve entre contempler le soleil , selon qu'il en a l'idée dans sa mémoire , & le regarder actuellement ; deux choses dont la perception est si distincte dans l'esprit , que peu de ses idées sont plus distinctes les unes des autres. Il reconnoît donc certainement qu'elles ne sont pas toutes deux un effet de sa mémoire ou des productions de son esprit , ou de pures fantaisies formées en lui-même ; mais que la vue du soleil est produite par une cause.

2^o. Parcequ'il est évident que ceux qui sont destitués des organes d'un certain sens ne peuvent jamais faire que les idées qui appartiennent à ce sens , soient actuellement produites dans leur esprit. C'est une vérité si manifeste , qu'on

qu'on ne peut la révoquer en doute ; & par conséquent nous ne pouvons douter que ces perceptions ne nous viennent dans l'esprit par les organes de ce sens, & non par aucune autre voie : il est visible que les organes ne les produisent pas ; car si cela étoit, les yeux d'un homme produiroient des couleurs dans les ténèbres, & son nez sentiroit des roses en hiver. Mais nous ne voyons pas que personne acquière le goût des *Ananas*, avant qu'il aille aux Indes où se trouve cet excellent fruit, & qu'il en goûte actuellement.

3°. Parceque le sentiment du plaisir & de la douleur nous affecte bien autrement, que le simple souvenir de l'un & de l'autre. Nos sensations nous donnent une certitude évidente de quelque chose de plus, que d'une simple perception intime : & ce plus est une modification, laquelle, outre une particulière vivacité de sentiment, nous exprime l'idée d'un être qui existe actuellement hors de nous, & que nous appelons *corps*. Si le plaisir ou la douleur n'étoient pas occasionnés par des objets extérieurs, le retour des mêmes idées devroit toujours être accompagné des mêmes sensations. Or cependant cela n'arrive point ; nous nous ressouvenons de la douleur que causent la faim, la soif & le mal de tête sans en ressentir aucune incommodité ; nous pensons aux plaisirs que nous avons goûtés, sans être pénétrés ni remplis par des sentimens délicieux.

4°. Parceque nos sens en plusieurs cas se rendent témoignage l'un à l'autre de la vérité de leurs rapports touchant l'existence des choses sensibles, qui sont hors de

Tomé XXVI.

nous. Celui qui voit le feu, peut le sentir ; & s'il doute que ce soit autre chose qu'une simple imagination, il peut s'en convaincre en mettant dans le feu sa propre main, qui certainement ne pourroit jamais ressentir une douleur si violente à l'occasion d'une pure idée ou d'un simple fantôme ; à moins que cette douleur ne fût elle-même une imagination, qu'il ne pourroit pourtant pas rappeler dans son esprit, en se représentant l'idée de la brûlure après qu'elle a été guérie.

Ainsi en écrivant ceci, je vois que je puis changer les apparences du papier, & en traçant des lettres, dire d'avance quelle nouvelle idée il présentera à l'esprit dans le moment suivant par le moyen de quelques traits que j'y ferai avec la plume ; mais j'aurai beau imaginer ces traits, ils ne paroîtront point, si ma main demeure en repos, ou si je ferme les yeux, en remuant ma main ; & ces caractères une fois tracés sur le papier, je ne puis plus éviter de les voir tels qu'ils sont, c'est-à-dire, d'avoir les idées de telles & telles lettres que j'ai formées. D'où il s'ensuit visiblement que ce n'est pas un jeu de mon imagination, puisque je trouve que les caractères qui ont été tracés selon la fantaisie de mon esprit, ne dépendent plus de cette fantaisie, & ne cessent pas d'être, dès que je viens à me figurer qu'ils ne sont plus ; mais qu'au contraire ils continuent d'affecter mes sens constamment & régulièrement, selon la figure que je leur ai donnée. Si vous ajoutez à cela que la vue de ces caractères fera prononcer à un autre homme les mêmes sons que je m'étois pro-

I i

posé de leur faire signifier, on ne pourra douter que ces mots que j'écris n'existent réellement hors de moi, puisqu'ils produisent cette longue suite de sons réguliers dont mes oreilles sont actuellement frappées, lesquels ne sauroient être un effet de mon imagination, & que ma mémoire ne pourroit jamais retenir dans cet ordre.

5°. Parceque s'il n'y a point de corps, je ne conçois pas pourquoy ayant songé dans le temps que j'appelle *veille*, que quelqu'un est mort, jamais il ne m'arrivera plus de songer qu'il est vivant, que je m'entretiens & que je mange avec lui, pendant tout le temps que je veillerai & que je serai en mon bon sens. Je ne comprends pas aussi pourquoy ayant commencé à songer que je voyage, mon égarement enfantera de nouveaux chemins, de nouvelles villes, de nouveaux hôtes, de nouvelles maisons; pourquoy je ne croirai jamais me trouver dans le lieu d'où il semble que je sois parti. Je ne sai pas mieux comment il se peut faire qu'en croyant lire un poëme épique, des Tragédies, des Comédies, je fasse des vers excellens, & que je produise une infinité de belles pensées, moi dont l'esprit est si stérile & si grossier dans tous les autres temps. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il dépend de moi de renouveler toutes ces merveilles, quand il me plaira. Que mon esprit soit bien disposé ou non, il n'en pensera pas moins bien, pourvu qu'il s' imagine lire dans un livre. Cette imagination est toute sa ressource, tout son talent. A la faveur de cette illusion, je lirai tour-à-tour Pascal, Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, Molière, &c. &

en un mot tous les plus beaux génies, soit anciens, soit modernes, qui ne doivent être pour moi que des hommes chimériques, supposé que je sois le seul être au monde, & qu'il n'y ait point de corps. Les traités de paix, les guerres qu'ils terminent, le feu, les remparts, les armes, les blessures, chimères que tout cela. Tous les soins qu'on se donne pour s'avancer dans la connoissance des métaux, des plantes & du corps humain; tout cela ne nous fera faire des progrès que dans le pays des idées. Il n'y a ni fibres, ni suc, ni fermentations, ni graines, ni animaux, ni couteaux pour les disséquer, ni microscope pour les voir; mais moyennant l'idée d'un microscope, il naîtra en moi des idées d'arrangemens merveilleux dans de petites parties idéales.

On ne nie pourtant pas qu'il ne puisse y avoir des hommes, qui dans leurs sombres méditations, se sont tellement affoibli l'esprit par des abstractions continuelles, & si on l'ose dire, tellement alambiqué le cerveau par des possibilités métaphysiques, qu'ils doutent effectivement s'il y a des corps. Tout ce que l'on peut dire de ces contemplatifs, c'est qu'à force de réflexions ils ont perdu le sens commun, méconnoissant une première vérité dictée par les sentimens de la nature, & qui se trouve justifiée par le concert unanime de tous les hommes.

Il est vrai qu'on peut former des difficultés sur l'existence de la matière; mais ces difficultés montrent seulement les bornes de l'esprit humain avec la foiblesse de notre imagination. Combien nous propose-

t-on de raisonnemens qui confondent les nôtres, & qui cependant ne font & ne doivent faire aucune impression sur le sens commun ? Parce que ce sont des illusions dont nous pouvons bien appercevoir la fausseté par un sentiment irréprochable de la nature ; mais non pas toujours la démontrer par une exacte analyse de nos pensées. Rien n'est plus ridicule que la vaine confiance de certains esprits qui se prévalent de ce que nous ne pouvons rien répondre à des objections où nous devons être persuadés si nous sommes sents, que nous ne pouvons rien comprendre.

N'est-il pas bien surprenant que notre esprit se perde dans l'idée de l'infini ? Un homme tel que Bayle, auroit prouvé à qui l'eût voulu écouter, que la vue des objets terrestres étoit impossible. Mais ses difficultés n'auroient pas éteint le jour ; & l'on n'en eût pas moins fait usage du spectacle de la nature, parce que les raisonnemens doivent céder à la lumière. Les deux ou trois tours que fit dans l'Auditoire Diogène le Cynique, réfutent mieux les vaines subtilités qu'on peut opposer au mouvement que toutes sortes de raisonnemens.

Il est assez plaisant de voir des Philosophes faire tous leurs efforts pour nier l'action qui leur communique, ou qui imprime régulièrement en eux la vue de la nature, & douter de l'existence des lignes & des angles sur lesquels ils opèrent tous les jours.

En admettant une fois l'existence des corps comme une suite naturelle de nos différentes sensations, on conçoit pourquoi, bien loin qu'aucune sensation soit seule & séparée de toute idée, nous avons tant de

peine à distinguer l'idée d'avec la sensation d'un objet ; jusques-là, que par une espèce de contradiction, nous revêtons l'objet même, de la perception dont il est la cause, en appelant le soleil *lumineux*, & regardant l'émail d'un parterre comme une chose qui appartient au parterre plutôt qu'à notre ame ; quoique nous ne supposons point dans les fleurs de ce parterre une perception semblable à celle que nous en avons. Voici le mystère. La couleur n'est qu'une manière d'appercevoir les fleurs ; c'est une modification de l'idée que nous en avons, en tant que cette idée appartient à notre ame. L'idée de l'objet n'est pas l'objet même. L'idée que j'ai d'un cercle n'est pas ce cercle, puisque ce cercle n'est point une manière d'être de mon ame. Si donc la couleur sous laquelle je vois ce cercle, est aussi une perception ou manière d'être de mon ame, la couleur appartient à mon ame, en tant qu'elle apperçoit ce cercle, & non au cercle apperçu. D'où vient donc que j'attribue la rougeur au cercle, aussi bien que la rondeur, n'y auroit-il pas dans ce cercle quelque chose, en vertu de quoi je ne le vois qu'avec une sensation de couleur, & de la couleur rouge, plutôt que de la couleur violette ? Oui sans doute, & c'est une certaine modification de mouvement imprimé sur mon œil, laquelle ce cercle a la vertu de produire, parce que sa superficie ne renvoie à mon œil que les rayons propres à y produire des secousses dont la perception est ce qu'on appelle *rouge*. J'ai donc à la fois idée & sensation du cercle.

Par l'idée claire & distincte, je vois le cercle étendu & rond, & je

lui attribue ce que j'y vois clairement, l'étendue & la rondeur : par la sensation j'aperçois confusément une multitude & une suite de petits mouvemens que je ne puis discerner; qui me réveillent l'idée claire du cercle, mais qui me le montrent agissant sur moi d'une certaine manière. Tout cela est vrai; mais voici l'erreur : dans l'idée claire du cercle je distingue le cercle de la perception que j'en ai; mais dans la perception confuse des petits mouvemens du nerf optique, causés par les rayons lumineux que le cercle a réfléchis, comme je ne vois point d'objet distinct, je ne puis aisément distinguer cet objet, c'est-à-dire, cette suite rapide de petites secousses, d'avec la perception que j'en ai : je confonds aussi-tôt ma perception avec son objet; & comme cet objet confus, c'est-à-dire cette suite de petits mouvemens tient à l'objet principal que j'ai raison de supposer hors de moi comme cause de ces petits mouvemens, j'attache aussi la perception confuse que j'en ai à cet objet principal, & je le revêts, pour ainsi dire, du sentiment de couleur qui est dans mon ame, en regardant ce sentiment de couleur comme une propriété non de mon ame, mais de cet objet : ainsi au lieu que je devrois dire, le rouge est en moi une manière d'apercevoir le cercle, je dis, le rouge est une manière d'être du cercle aperçu. Les couleurs sont un enduit dont nous couvrons les objets corporels; & comme les corps sont le soutien de ces petits mouvemens qui nous manifestent leur existence, nous regardons ces mêmes corps comme le soutien de la perception con-

fuse que nous avons de ces mouvemens, ne pouvant, comme cela arrive toujours dans les perceptions confuses, séparer l'objet d'avec la perception.

La remarque que nous venons de faire sur l'erreur de notre jugement, par rapport aux perceptions confuses, nous aide à comprendre pourquoi l'ame ayant une telle sensation de son propre corps, se confond avec lui, & lui attribue ses propres sensations : c'est que d'un côté elle a l'idée claire de son corps, & le distingue aisément d'elle-même; d'autre côté elle a un amas de perceptions indistinctes qui ont pour objet l'économie générale des mouvemens qui se passent dans toutes les parties de ce corps, de-là vient qu'elle attribue au corps dont elle a en gros l'idée distincte, ces mêmes perceptions confuses, & croit que le corps se sent lui-même, tandis que c'est elle qui sent le corps. De-là vient qu'elle s' imagine que l'oreille entend, que l'œil voit, que le doigt souffre la douleur d'une piqûre, tandis que c'est l'ame elle-même, en tant qu'attentive aux mouvemens du corps, qui fait tout cela.

Pour les objets extérieurs, l'ame n'a avec eux qu'une union médiante, qui la garantit plus ou moins de l'erreur, mais qui ne l'en sauve pas tout-à-fait. Elle les discerne d'avec elle-même, parce qu'elle les regarde comme les causes des divers changemens qui lui arrivent; cependant elle se confond encore avec eux à quelques égards, en leur attribuant ses sensations de couleur, de son, de chaleur, comme leurs propriétés inhérentes, par la même raison qui la faisoit se confondre elle-même avec son corps,

en disant bonnement , c'est mon œil qui voit les couleurs , c'est mon oreille qui entend les sons , &c.

Mais d'où vient qu'il arrive que parmi nos sensations diverses, nous attribuons les unes aux objets extérieurs, d'autres à nous-mêmes, & que par rapport à quelques-unes nous sommes indécis, ne sachant trop qu'en croire, lorsque nous n'en jugeons que par les sens ? Le Pere Mallebranche distingue trois sortes de sensations ; les unes fortes & vives, les autres foibles & languissantes, & enfin des moyennes entre les unes & les autres. Les sensations fortes & vives sont celles qui étonnent l'esprit & qui le réveillent avec quelque force, parce qu'elles lui sont fort agréables ou fort incommodes ; or l'ame ne peut s'empêcher de reconnoître que de telles sensations lui appartiennent en quelque façon. Ainsi elle juge que le froid & le chaud ne sont pas seulement dans la glace & dans le feu, mais qu'ils sont aussi dans ses propres mains. Pour les sensations foibles, qui touchent fort peu l'ame, nous ne croyons ni qu'elles nous appartiennent, ni qu'elles soient dans notre propre corps, mais seulement dans les objets que nous en revêtons. La raison pour laquelle nous ne voyons point d'abord que les couleurs, les odeurs, les saveurs, & toutes les autres sensations sont des modifications de notre ame, c'est que nous n'avons point d'idée claire de cette ame. Cette ignorance fait que nous ne savons point par une simple vue, mais par le seul raisonnement, si la lumière, les couleurs, les sons, les odeurs sont ou ne sont pas des modifications de notre ame. Mais pour les sensations vives, nous ju-

geons facilement qu'elles sont en nous, à cause que nous sentons bien qu'elles nous touchent, & que nous n'avons pas besoin de les connoître par leurs idées pour savoir qu'elles nous appartiennent. Pour les sensations moyennes, qui touchent l'ame médiocrement, comme une grande lumière, un son violent, l'ame s'y trouve fort embarrassée.

Si vous demandez à ce père pourquoi cette institution du Créateur, il vous répondra que les fortes sensations étant capables de nuire à nos membres, il est à propos que nous soyons avertis quand ils en sont attaqués, afin d'empêcher qu'ils en soient offensés ; mais il n'en est pas de même des couleurs, qui ne peuvent d'ordinaire blesser le fond de l'œil où elles se rassemblent, & par conséquent il nous est inutile de savoir qu'elles y sont peintes. Ces couleurs ne nous sont nécessaires que pour connoître plus distinctement les objets, & c'est pour cela que nos sens nous portent à les attribuer seulement aux objets. Ainsi les jugemens, conclut-il, auxquels les impressions de nos sens nous portent, sont très-justes, si on les considère par rapport à la conservation du corps ; mais tout-à-fait bizarres & très-éloignés de la vérité, si on les considère par rapport à ce que les corps sont en eux-mêmes.

Voyez PERCEPTION, pour les différences relatives qui en distinguent *sensation*, &c.

SENSE, EE.; adjectif. *Sapiens*. Qui a bon sens, qui a de la raison, du jugement. *C'est un homme sensé, une personne sensée*

Il signifie aussi, qui est fait conformément à la raison, au bon

sens. *Un discours sensé. Une action sensée.*

SENSÉMENT ; adverbe. *Cum judicio.*

D'une manière sensée, d'une manière judicieuse. *Il répondit sensément. Vous ne vous êtes pas conduit sensément..*

SENSIBILITÉ ; substantif féminin.

Sensibilitas. Qualité par laquelle un sujet est sensible aux impressions des objets, soit dans les choses physiques, soit dans les morales.

L'homme est sans contredit l'animal qui doit posséder la sensibilité au plus haut degré. Il peut en effet passer pour le chef-d'œuvre des âmes sensitives ou animales, par l'arrangement merveilleux de ses parties, & la prodigieuse quantité de nerfs qui entrent dans leur construction. Disposé par la nature à la connoissance des choses dont le concours fait ce qu'on appelle *éducation*, il est étonnant avec quelle facilité ses organes se plient sous les habitudes de l'instruction & des exemples ; au contraire il faut des soins infinis, des peines extrêmes pour faire sur les organes d'une brute une impression assez profonde pour lui inculquer les documens les plus faciles ; cependant on a des exemples d'une sagacité merveilleuse dans quelques animaux, comme le chien, le singe, &c. & même quelques poissons, comme les *murènes* si chères, à ce qu'on prétend, aux Romains par la circonstance de reconnoître la voix de leurs maîtres, &c.

Parmi les hommes, les enfans, & après eux les personnes du sexe, sont ceux qui sont le plus éminemment sensibles, ce qui est une suite de la souplesse, de la fraîcheur & de la réunité des lames du tissu muqueux, toujours plus compacte dans les

adultes, & parmi ces derniers plus dans les hommes que dans les femmes. Cet excès de sensibilité des enfans sur les adultes, explique les causes des fréquentes convulsions & spasmes qui les agitent à la moindre maladie, & à la moindre passion. De célèbres Praticiens ont très-bien observé que cet excès même chez les enfans, en les rendant plus souvent malades, les garantissoit de beaucoup d'autres maladies plus graves qui affectent les adultes, parceque chez ces derniers les voies qui mènent à la sensibilité étant moins faciles ou plus longues, la cause du mal a plus de temps pour s'établir ou se fortifier.

Quant aux femmes leur constitution approche beaucoup, comme on fait, de celle des enfans ; les passions sont chez elles beaucoup plus vives en général que chez les hommes. Leur grande sensibilité, dont un des principaux centres est l'*utérus*, les jette aussi dans des maladies que la nature sembloit avoir affectées uniquement aux femmes, mais dont le luxe & la mollesse ont fait présent aux hommes : je veux parler des vapeurs.

Enfin comme l'enfance est le premier terme de la sensibilité dans l'homme, de même l'âge adulte en peut passer pour le moyen ; d'où les effets de la flamme sensitive vont en diminuant sous la quantité de *mucus* qui empâte les nerfs, & qui devient de jour en jour plus compacte, jusqu'à la vieillesse qui est la dernière époque de cette flamme sensitive qui luit à peine dans les organes les plus essentiels à la vie. Ainsi, par la raison des contraires, le vieillard se rapproche de plus en plus de l'état imparfait par où a commencé son être ; rien n'est en

même temps si vrai, comme le dit Macrobe, savoir, que dans les animaux l'usage de l'ame s'affoiblit à mesure que le corps devient plus dense. *In animalibus hebescit usus anima densitate corporis.* Voilà encore pourquoi le tissu muqueux étant en moindre quantité & densité dans quelques personnes maigres, elles sont si sensibles, & qu'au contraire celles qui ont les lames de ce tissu bien ferrées & bien battues, sont ce qu'on appelle *dares, robustes*, &c. les lames du tissu cellulaire du lion, par exemple, sont presque tendineuses, suivant l'observation de M. d'Aubenton.

SENSIBILITÉ DU CŒUR, se dit, tant des sentimens d'humanité qui sont qu'on est touché des misères d'autrui, que des sentimens de tendresse & d'amour. *La sensibilité de son cœur aux moindres impressions de l'amour est étonnante.*

SENSIBLE; adjectif des deux genres. *Sensibilis.* Qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens. *La migraine cause une douleur très-sensible. Il fait un froid sensible. Les objets sensibles.*

SENSIBLE, s'emploie aussi figurément & dans les choses morales. *Cette nouvelle lui fit un plaisir sensible. Elle en eut une satisfaction sensible. Il est sensible à un honnête homme d'essuyer un pareil reproche.*

SENSIBLE, signifie encore, qui a du sentiment, qui reçoit aisément l'impression que font les objets; & il se dit tant dans les choses physiques que dans les morales. *Les nerfs sont les parties sensibles du corps. Un cheval sensible à l'éperon. Il est très-sensible au service que vous lui avez rendu. Elle a été fort sensible à ce procédé.*

En parlant des choses dont quel-

qu'un est le plus touché, on dit, que *c'est son endroit sensible.*

SENSIBLE, signifie aussi, qui se fait appercevoir, qui se fait remarquer aisément. *L'accroissement des plantes n'est pas sensible. Le mouvement de l'aiguille qui marque les secondes d'une pendule est sensible. Le flux de la mer est sensible sur les côtes de l'Océan, mais il ne l'est pas sur celles de la Méditerranée. C'est une vérité qu'il est aisé de rendre sensible.*

On appelle en musique *note sensible*, la note qui fait un demi-ton au-dessous de la tonique. *Le si est note sensible dans le ton d'ut, le sol dièse dans le ton de la.*

SENSIBLEMENT; adverbe. *Manifesté.* D'une manière sensible & perceptible. *On voit l'eau monter sensiblement. C'est une partie qu'on n'aperçoit sensiblement qu'avec le microscope.*

SENSIBLEMENT, signifie aussi, d'une manière sensible & qui affecte le cœur. *C'est un accident dont il est sensiblement touché.*

SENSITIF, IVE; adjectif. Qui a la faculté de sentir. *Tout animal est sensitif. La faculté, la vertu sensitive. L'ame sensitive. L'appétit sensitif se divise en concupiscible & irascible.* Il ne se dit que dans le didactique.

SENSITIVE; substantif féminin. Plante fort curieuse qui croît aux lieux chauds & humides; on la cultive aussi dans les jardins. On en distingue de plusieurs espèces, dit M. Tournefort. La racine de la sensitive ordinaire est petite; elle pousse plusieurs tiges, la plupart rampantes & inclinées vers la terre, chargées de feuilles longues lisses, étroites, rangées de côté, se rapprochant l'une de l'autre quand on les touche, comme si elles avoient

du sentiment, ce qui a fait appeler cette plante *herbe vive*. Des aisselles des feuilles sortent des pédicules qui soutiennent chacun un bouquet de fleurs faites en godet, incarnates & fort belles. A chaque fleur succède une silique qui renferme ordinairement des semences oblongues & plates.

On prétend que les feuilles de la sensitive étant mâchées, excitent le crachat, modèrent la toux, éclaircissent la voix & adoucissent les douleurs des reins.

Quand on touche les feuilles de la sensitive, elles se flétrissent aussi-tôt; & quelques momens après qu'on les a quittées, elles reprennent leur première vigueur. Lorsque le soleil se couche, la plante se flétrit tellement qu'elle semble se dessécher comme si elle étoit morte; mais au retour du soleil, elle reprend son état naturel; & plus le soleil ou le jour est beau, & plus elle semble reverdir. L'arrivée subite d'un gros nuage la fait tomber dans un état de recueillement, que certains Botanistes ont regardé comme une espèce de sommeil.

Envain, dit M. Hill dans sa Lettre écrite à M. Linnæus sur la cause mécanique du mouvement de la sensitive, avoit-on cherché la cause de ce phénomène dans la présence ou la privation de la chaleur, dans l'humidité ou la sécheresse; l'air est sujet à trop de vicissitudes, pour produire un mouvement aussi régulier; de sorte que des agens naturels, il ne reste plus qu'à examiner la lumière. C'est aussi sur elle que M. Hill fonde l'agglomération & l'affaissement de quelques plantes; phénomène qui a fait croire à plusieurs Physiciens,

que les plantes étoient de véritables animaux. Messieurs de Mairan & Duhamel ont aussi fait des observations particulières sur les effets de la sensitive exposée dans une cave, au sortir du grand jour; mais ils l'ont trouvée fort inconstante.

Il faut cependant convenir qu'une obscurité parfaite a beaucoup plus d'effet sur la sensitive, & sur toutes les plantes sommeillantes, que le toucher le plus rude, qui ne produit, pour ainsi dire, que le premier degré du pelotonnement & de l'affaissement dont la plante est susceptible.

Ces observations, ainsi que les suivantes, peuvent être importantes dans la Botanique, & nous donner vraisemblablement les raisons de la diversité que l'on remarque dans le port des feuilles en différens climats; car outre le mouvement de *plication* des folioles, la sensitive, dit M. Adanson, a un mouvement de charnière ou de genou aux jeunes branches, au pédicule commun de ses feuilles pinnées, & à la nervure sur laquelle sont attachées les pinnules ou folioles. Tous ces mouvemens sont indépendans les uns des autres, & occasionnés de même que celui de *plication* & de *direction*, par l'action des vapeurs nutritives chaudes, & par l'attouchement.

Avec quelques corps qu'on irrite la sensitive, on observe, dit le même Auteur, que la sensibilité réside particulièrement dans l'articulation, soit des branches, soit des différens pédicules, surtout à la partie blanche de cette articulation. Le temps nécessaire à une branche touchée pour se rétablir, varie selon la vigueur de la plante;

re, l'heure du jour, la saison, la chaleur, & d'autres circonstances de l'atmosphère. L'ordre dans lequel les parties se rétablissent, varie pareillement. Il est possible avec un peu d'adresse, de couper un rameau sans que les feuilles se plient. On supprime ici le détail des expériences qu'on a multipliées sur la sensitive : en voici des résultats. 1°. Les mouvemens de la sensitive sont plus grands & plus sensibles, quand la plante est dans sa plus grande force végétative. 2°. Une incision ou section entière produit moins d'effet qu'une irritation ou une secousse, & l'action s'étend plus ou moins loin, & sur certaines parties, selon la force de l'irritation & la direction; 3°. Une secousse, une égratignure, le grand chaud, le grand froid, la vapeur de l'eau bouillante, celle du soufre & des esprits volatils, en un mot tout ce qui peut produire quelque effet sur les organes des animaux, agit sur la sensitive. La submersion dans l'eau, ainsi que dans le vide, ne font qu'altérer la vigueur de cette plante. 5°. Son mouvement de charnière n'est dû qu'à une contraction fort sensible; car alors elle se roidit à un tel point, qu'on la romproit si l'on vouloit la rétablir dans son premier état.

M. Garcin, au retour de son voyage des Indes orientales, donna à l'Académie de Paris, en 1730, la description du *Todda-Waddi*, plante ainsi nommée par les Malabares, & qui est une héliotrope & une sensitive ou *mimose*, comme disent les Botanistes, c'est-à-dire, imitatrice des mouvemens animaux. Toutes ses feuilles disposées ordinairement sur un même plan

Tome XXVI.

qui forme une ombelle ou parasol, se tournent du côté du soleil levant ou couchant, & se penchent vers lui, & à midi tout le plan est parallèle à l'horison. Cette plante est aussi sensible au toucher que les sensitives ou *mimoses* qui le sont le plus; mais au lieu que toutes les autres ferment leurs feuilles en-dessus, c'est-à-dire, élèvent les deux moitiés de chaque feuille pour les appliquer l'une contre l'autre, celle-ci les ferme en-dessous; si lorsqu'elles sont dans leur position ordinaire, on les élève un peu avec le doigt pour les regarder de ce côté-là, elles se ferment aussitôt malgré qu'on en ait, & cachent ce qu'on vouloit voir. Elles en font autant au coucher du soleil, & il semble qu'elles se préparent à dormir: aussi cette plante est-elle appelée tantôt *chaste* & tantôt *dormeuse*.

La sensitive que les Espagnols appellent *dormidera* est une espèce d'*oxis* ou de *treffle acide*; car les treffles, les haricots, les acacias, & quantité d'autres plantes sont susceptibles d'affaïsser un peu leurs feuilles aux approches de la nuit, & d'avoir aussi un mouvement de charnière à leurs folioles. On fait qu'une légère irritation à la base des étamines de l'épine-vinette, de l'opuntia, & de la fleur au soleil, leur cause un mouvement convulsif ou de trépidation très-singulier, par lequel elles se contractent & se rapprochent du pistil, sans se rétablir dans leur premier état.

SENSORIUM; substantif masculin & terme didactique. Les Philosophes appellent ainsi la partie du corps où l'on suppose que l'ame sensible réside le plus immédiatement.

K k

On suppose que le sensorium doit être cette partie du cerveau, où les nerfs de tous les organes du sentiment viennent aboutir : on tombe d'accord généralement que c'est vers le commencement de la moelle allongée. Descartes prétend que ce siège est dans le conarion ou glande pinéale.

M. Newton représente le *sensorium* des animaux comme une place à laquelle viennent se rendre les espèces sensibles des choses, apportées par les nerfs & le cerveau, afin que l'ame les puisse appercevoir par leur présence immédiate. Les organes du sentiment ne sont pas capables de faire appercevoir à l'ame les espèces des choses dans son *sensorium*; ils ne peuvent servir qu'à les y apporter.

SENSUALITÉ; substantif féminin. Attachement aux plaisirs des sens. *Être plongé dans la sensualité. Manger avec sensualité. Il y a de la sensualité dans toutes ses actions. Ce sont des sensualités blâmables.*

La première syllabe est moyenne & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

SENSUEL, ELLE; adjectif. *Voluptuarius*. Voluptueux, trop attaché aux plaisirs des sens.

Les hommes sensuels ne sont bons que pour eux; ils sentent plus qu'ils n'agissent : fortement occupés de leurs plaisirs, ils s'embarrassent fort peu d'en procurer aux autres. Tout leur est bon pourvu qu'ils jouissent : ils sacrifient honneur, parens & amis à leurs penchans. Heureux par la situation présente, ils s'y complaisent jusqu'à ce que de nouveaux desirs les portent vers d'autres plaisirs; de là vient qu'ils sont incapables de

grandes choses : occupés de leur corps, ils n'exercent les facultés de leur esprit, que pour favoriser & nourrir leur sensualité.

SENSUEL, s'emploie aussi quelquefois substantivement. *Les sensuels, les voluptueux.*

SENSUELLEMENT; adverbe. D'une manière sensuelle. *Vivre sensuellement.*

SENTE; voyez **SENTIER**.

SENTENCE; substantif féminin. *Sententia*. Dit mémorable, apophtegme, maxime qui renferme un grand sens, une belle moralité.

Tantôt la sentence se rapporte à une chose, comme celles-ci :

Le trop de confiance attire le danger.

L'opprobre avilit l'ame & flétrit le courage.

Et tantôt à une personne, comme cette autre de Domitius Afer : *Un Prince qui veut connoître tout, est dans la nécessité de pardonner bien des choses.*

Quelques Auteurs prétendent que dans l'art oratoire, la sentence est une partie de l'enthymème; d'autres, que c'est le commencement ou le couronnement & la fin de l'épichèrème, ce qui est vrai quelquefois, mais non pas toujours. Sans s'arrêter à ces minuties, on distinguera trois sortes de sentences; les unes simples, telles que sont les premières que nous avons rapportées : les autres, qui contiennent la raison de ce qu'elles disent, comme celle-ci; *dans toutes les querelles le plus fort encore qu'il soit l'offensé, paroît toujours l'offenseur, par cette raison qu'il est le plus fort* : les autres doubles ou composées, comme, *la complaisance nous fait des amis, & la franchise des ennemis.*

Il y a des Auteurs qui comptent jusqu'à dix sortes de sentences, sur ce principe qu'on peut les énoncer par interrogation, par comparaison, par admiration, &c. mais, en suivant ce principe, il en faudroit admettre un nombre encore plus considérable, puisque toutes les figures peuvent servir à les exprimer. Un genre des plus remarquables est celui qui naît de la diversité de deux choses. Par exemple : *la mort n'est point un mal, mais les approches en sont fâcheuses.* Quelquefois on énonce une sentence d'une manière simple & directe, comme *l'avare manque autant de ce qu'il a, que de ce qu'il n'a pas;* quelquefois par une figure, ce qui lui donne encore plus de force, par exemple, quand je dis, *est-ce un si grand mal que de mourir ?* On sent bien que cette pensée est plus forte que si je disois tout simplement : *la mort n'est point un mal.* Il en est de même quand une pensée vague & générale devient propre & particulière, par l'application que l'on en fait. Ainsi, au lieu de dire en général, *il est plus aisé de perdre un homme que de le sauver;* Médée s'exprime plus vivement dans Ovide, en disant :

Moi qui l'ai pu sauver, je ne le pourrai perdre !

Les sentences font un bel effet dans une histoire, dans un roman, dans un ouvrage d'éloquence, quand elles naissent du sujet, qu'elles sont vraies, courtes, & qu'on n'y remarque aucun air de prétention. Elles sont autant de défauts dans une pièce de théâtre, soit comique ou tragique, parceque tout doit y être mis en action. Il n'y a que les ignorans qui applaudissent

aux maximes, aux sentences que l'on rencontre dans les ouvrages dramatiques. On trouve des sentences dans les pièces de Racine, mais qu'on y fasse attention, elles ne sont sentences que hors de la pièce, & non dans la bouche des personnages.

On dit proverbialement d'un homme qui affecte de parler gravement, & de dire à tous propos des moralités générales, *c'est un homme qui ne parle que par sentences.*

On appelle *le maître des sentences*, Pierre Lombard Evêque de Paris qui a fait un traité théologique, intitulé, *le livre des Sentences.*

SENTENCE, signifie aussi un jugement rendu par des Juges inférieurs & subalternes.

Le Juge prononce la sentence, le Greffier la rédige par écrit, & en délivre des expéditions aux Parties.

Une Sentence d'Audience n'a que deux parties, savoir, les qualités & le dispositif.

L'appel d'une sentence en suspend l'exécution, à moins qu'elle ne soit exécutoire par provision, auquel cas le Juge supérieur peut, s'il y a lieu, accorder des défenses d'exécuter la Sentence.

Sentence arbitrale, est celle qui est rendue par un ou plusieurs arbitres. Voyez ARBITRE.

Sentence d'Audience, est celle que le Juge rend sur une cause, & qu'il prononce à l'Audience.

Sentence contradictoire, est celle qui est rendue sur la plaidoirie respective des Parties, ou de leurs défenseurs.

Sentence par défaut, est celle qui est donnée contre une Partie qui ne comparoit point, ou qui refuse de

défendre, ou qui ne se présente pas pour plaider.

Sentence définitive, est celle qui décide le fond des contestations.

Sentence sur délibéré, est celle qui est rendue sur une affaire d'Audience, après que le Juge en a délibéré.

Sentence interlocutoire, est celle qui avant faire droit sur le fond, ordonne quelque chose de préalable.

Sentence au premier & au second chef de l'Édit, est celle qui est rendue dans un Présidial, & qui juge une cause dont l'objet n'excède pas le premier ou le second chef de l'Édit des Présidiaux.

Sentence préparatoire, est celle qui ordonne quelque instruction, avant d'en venir au fond, comme de satisfaire à des exceptions, de fournir des défenses, &c.

Sentence présidiale, est celle qui est rendue par un Présidial, & singulièrement celle qui y est rendue au second chef de l'Édit des Présidiaux; on l'appelle ainsi pour la distinguer de celle qui est rendue au premier chef, où le Présidial prononce par Jugement dernier.

Sentence provisoire, est celle qui ordonne quelque chose qui doit s'exécuter par provision.

Sentence de rapport, est celle qui est rendue sur une instruction par écrit, & sur le rapport qu'un des Juges en fait en présence des autres.

SENTENCE, en parlant des Juridictions ecclésiastiques, se dit aussi des jugemens rendus par le primat, de même que de ceux qui ont été rendus par l'Évêque ou par l'Archevêque, parcequ'en matière ecclésiastique, l'appel est toujours

recevable, à moins qu'il n'y ait trois Sentences conformes.

Le Juge d'Eglise ne peut ordonner que son jugement sera exécuté nonobstant opposition ou appellation. La clause *omni appellatione remotâ*, insérée dans les rescrits de la Cour de Rome est une de celles qui sont regardées en France comme de pur style.

Il est néanmoins des cas où les Officiaux peuvent prononcer *nonobstant l'appel*; ce sont suivant l'Ordonnance de 1667, titre 17, tous ceux qui regardent la police & la discipline ecclésiastique, l'instruction des affaires, les condamnations de payer une somme au-dessous de 25 livres, les provisions dans les matières sommaires qui n'excèdent point mille livres. Dans tous ces cas l'Official doit marquer expressément que la *Sentence sera exécutée par provision nonobstant l'appel*. Il doit ajouter s'il y a quelque somme d'argent à payer. *en donnant caution*, & exprimer les motifs pour lesquels il ordonne la provision.

En matière criminelle les Juges d'Eglise sont tenus d'exprimer en détail dans leurs Sentences tous les chefs d'accusation, & ne peuvent prononcer *pour les cas résultans du procès*, ou en autres termes généraux.

Pour marquer qu'on ne veut pas s'en tenir à la décision, au jugement de quelqu'un, on dit proverbialement, qu'on appelle de sa sentence.

On dit aussi proverb. de son Juge *brève sentence*; pour dire, qu'ordinairement ce n'est que faute de lumière qu'on décide trop vite.

En parlant de quelques Tribunaux des pays étrangers, *sentence* signifie, toutes les décisions qu'on

fait, tous les jugemens qui s'y rendent. Ainsi on appelle *sentences*, tous les jugemens de la Rote.

SENTÈCE, se dit aussi du Jugement de Dieu contre les pécheurs. *C'est au jour du Jugement que Dieu prononcera la Sentence contre les pécheurs.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

Prononcez *Santanse*.

SENTENCIÉ, ÉE; participe passif. *Un homme sentencié.* Voyez **SENTENCIER**.

SENTENCIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Condemnare.* Condamner quelqu'un par une Sentence. Il ne se dit qu'en matière criminelle, & n'est guère usité qu'au participe & aux temps qui en sont formés. *On prétend qu'ils ont été sentenciés.*

SENTENCIEUSEMENT; adverbe. *Sententiosè.* D'une manière sentencieuse. *Parler sentencieusement.*

SENTENCIEUX, EUSE; adjectif. *Sententiosus.* Qui contient des maximes, des mots remarquables. *Un livre sentencieux.*

Il s'emploie aussi en parlant des personnes. Ainsi on dit d'un homme qui s'explique ordinairement par sentences, par maximes, que *c'est un homme sentencieux.*

SENTEUR; substantif féminin. *Odor.* Odeur, ce qui frappe l'odorat. *Ces fleurs ont une senteur douce. La senteur de ces drogues est désagréable.*

SENTEUR, employé absolument, se prend d'ordinaire pour parfum, ou pour composition qui rend une odeur agréable; & alors il se met le plus souvent au pluriel. *Elle aime les senteurs. Il y a des gens qui craignent les senteurs. Porter des senteurs sur soi.*

On dit au singulier, *des eaux de senteur. De la poudre de senteur. Des gants de senteur. Des sachets de senteur.*

SENTIER; substantif masculin. *Semita.* Chemin étroit au travers des champs, des bois, &c.

L'article 164 de la coutume du Boulonois, porte qu'un *sentier* doit contenir cinq pieds de large, & que l'on peut seulement y aller à cheval & à pied, mener & ramener ses bêtes, &c. Le Commentateur ajoute qu'on ne peut y faire passer ni les charriots, ni les charrettes; ce qui est conforme au droit Romain; *iter est jus eundi, ambulandi hominis, non etiam jumentum agendi, vel vehiculum.* Inst. de just. livre 2, titre 3.

Les Auteurs pensent que le public peut prescrire l'usage d'un *sentier* dans une terre, par la possession d'y passer pendant trente ans. La coutume d'Anjou en contient même une disposition précise dans les art. 449 & 454.

Cette question s'est présentée plusieurs fois au Parlement de Dijon, & y a toujours été décidée en faveur de la prescription trentenaire.

SENTIER, se dit aussi dans le sens figuré. *Suivre les sentiers de la vertu.*

SENTIMENT; substantif masculin. *Sensatio.* Perception que l'ame a des objets, par le moyen des organes des sens. *Un sentiment agréable. Un sentiment douloureux.* Dans cette acception *sentiment* a la même signification que *sensation*.

SENTIMENT, signifie aussi la faculté qu'a l'ame de recevoir l'impression des objets par les sens.

Le sentiment est dans tous les hommes; mais comme ils n'ont pas tous les oreilles & les yeux éga-

lement bons, ils n'ont pas tous le sentiment également parfait. Les uns l'ont meilleur que les autres, ou bien parceque leurs organes sont naturellement mieux composés, ou bien parcequ'ils l'ont perfectionné par l'usage fréquent qu'ils en ont fait & par l'expérience.

Ceux-ci doivent s'appercevoir plutôt que les autres du mérite ou du peu de valeur d'un ouvrage. C'est ainsi qu'un homme dont la vue porte loin, reconnoît distinctement d'autres hommes à la distance de cent toises, quand ceux qui sont à ses côtés, discernent à peine la couleur des habits des hommes qui s'avancent.

SENTIMENT, se dit encore de l'action & de la fonction des esprits animaux. *Il n'y a plus de sentiment dans sa jambe. Cela lui fit perdre le sentiment. A peine reste-t-il quelque sentiment dans cette partie.*

SENTIMENT, se dit des affections, des passions & de tous les mouvemens de l'ame. *Sentiment noble, élevé, généreux. De vils sentimens. Sentiment de joie, de plaisir, d'estime, de tendresse, de reconnoissance. Sentiment de haine, d'aversión, de tristesse.*

On dit absolument, *avoir des sentimens*; pour dire, avoir des sentimens d'honneur, de générosité, de probité, &c. Et, *être capable de sentimens, se piquer de sentimens*, pour dire, avoir l'ame sensible & délicate, se piquer de sensibilité, de délicatesse d'ame.

On appelle *sentimens naturels*, certains mouvemens qui sont inspirés par la nature. *La tendresse des pères envers leurs enfans, & celle des enfans envers leurs pères, sont des sentimens naturels.* On dit dans le même sens, *ce père a perdu sous les*

sentimens de la nature. Il n'a aucun sentiment d'humanité.

On dit par plaisanterie, *pousser les beaux sentimens*; pour dire, affecter de dire des choses recherchées & passionnées en matière de galanterie.

SENTIMENT, se dit en parlant d'un ouvrage d'esprit, de l'effet que produit cet ouvrage, lorsque par une peinture naïve des passions, il fait en nous certaines impressions auxquelles on ne peut se refuser, qu'il emporte la persuasion & qu'il produit des mouvemens intérieurs, conformes à ceux qu'il représente, ou qui en sont les effets naturels; desorte qu'on se sent touché, ému, attendri, sans savoir comment, ni pouvoir rendre raison de ce qui se passe dans le cœur.

L'invention & le sentiment sont ce qu'il y a de plus beau, de plus fin, de plus délicat dans les ouvrages d'esprit. L'invention est distinguée du sentiment, en ce que l'une s'arrête à l'esprit & à l'imagination, & que l'autre va droit au cœur. L'invention pourra convaincre, mais il n'appartient qu'au sentiment de persuader, parceque pour persuader, il faut emporter le cœur, au lieu que pour convaincre, il suffit d'éclairer l'esprit & de lui plaire. Une personne sera forcée de se rendre à l'évidence, mais il faut que le sentiment la détermine à suivre volontiers ses lumières. L'invention éblouit par son brillant, le sentiment échauffe & anime par un feu d'autant plus vif, qu'il est plus couvert, & qu'on s'en donne moins de garde. L'invention ne montre que des fleurs qui ont leur agrément, le sentiment produit des fruits que l'on goûte avec délices.

De-là il est aisé de juger com-

bien le sentiment l'emporte sur l'invention. Celui-là répand dans le fond du cœur de l'homme une onction dont la douceur le ravit, l' anime & se fait mieux sentir qu'on ne la peut exprimer; celle-ci, quand elle est seule, a toujours malgré ses charmes, quelque chose de froid, de sec, d'insipide.

Quand on dit qu'il y a de l'invention dans un traité, dans un discours, dans un poëme, c'est dire qu'il y a du nouveau & du beau, soit dans le choix de la matière, soit dans l'arrangement & la fécondité des preuves, soit dans le tour & la vivacité des figures & des expressions; qu'on y admire des traits brillans, d'heureuses saillies, en un mot, tout ce qui peut flatter l'esprit & charmer l'imagination.

Mais ces beautés de l'invention qui contentent l'esprit, veulent être soutenues & animées par le sentiment qui pénètre le cœur. L'abondance de sentiment ne gâte jamais un ouvrage; au contraire, le trop d'invention ou d'esprit est un défaut, surtout dans les sujets passionnés, parcequ'il n'y a rien qui garde moins d'ordre, de mesures, qui s'étudie moins que les passions violentes. *Ovide* est trop ingénieux dans la douleur; il fait voir de l'esprit, quand vous n'attendez que du sentiment. On remarque dans de très-habiles Orateurs, comme dans *Flequier*, cet excès d'invention ou d'esprit, des tours un peu trop recherchés, des figures qui reviennent souvent, ou qui sont poussées au delà des bornes. Mais on ne se plaindra jamais de trouver dans un Auteur trop de sentiment; chaque lecteur en est insatiable. Plus une pièce est animée, touchante, pathé-

tique, & plus on la dévore avec avidité.

Dans une lettre, il faut plus de sentiment que d'esprit. En effet, le sentiment consiste dans une expression simple & naturelle, mais en même temps noble, vive, pénétrante, qui ne donne à l'esprit qu'autant qu'il faut pour gagner le cœur; & c'est justement ce qui forme le style épistolaire.

Les compositions qui demandent du sublime, veulent aussi plus d'invention; mais elle doit être tellement ménagée, qu'elle n'étouffe pas le sentiment. Il faut moins, il est vrai, de celui-ci dans certains sujets où l'on se propose plus de plaire & de divertir, que de toucher; mais il en faut toujours, & l'on ne doit jamais craindre d'en mettre autant que le sujet en peut porter.

L'invention & le sentiment se trouvent admirablement unis & maniés avec une adresse incomparable dans l'*Eneïde*, surtout dans le second livre qui représente les furieux transports de *Didon*. L'esprit y brille sans affectation, & les sentimens y sont copiés d'après nature: il semble qu'on voie sous ses yeux le spectacle de cette Reine désespérée au départ du héros qu'une généreuse résolution éloigne à jamais de sa personne. Il semble qu'on entend ses tendres reproches; qu'on la voit monter sur le bûcher, & s'enfoncer le poignard dans le sein. On admire *Enée*, on plaint *Didon*: l'esprit est charmé, le cœur s'intéresse; différentes affections se succèdent: c'est une espèce de ravissement qu'on éprouve, à moins que d'être stupide & insensible.

L'Écriture-Sainte, dans sa noble

simplicité , montre quelquefois de l'invention ; on y trouve des figures , des couleurs , des traits aussi frappans qu'on en puisse désirer. Peut-on rien de plus vif & de plus brillant , par exemple , que la description du cheval dans le livre de Job ? Il y a certainement de quoi satisfaire l'esprit & l'imagination.

Mais ces livres divins sont surtout admirables par les sentimens ; c'est en quoi ils excellent. Les sujets y sont touchés d'une manière si naturelle , si insinuante ; les caractères y sont si justes , les portraits si parlans , qu'on ne peut se défendre d'en ressentir les secrètes impressions. Quoi de plus sensible & de plus touchant que l'histoire de Joseph reconnu par ses frères , telle que nous la voyons débitée dans la Genèse ? Toutes les circonstances y sont amenées avec tant de justesse , & placées dans un jour si favorable , qu'elles saisissent le cœur & tirent presque les larmes des yeux. On sent l'embarras , l'inquiétude , les agitations des frères ; on pénètre le trouble & les remords d'une conscience qui se réveille dans l'adversité , & qui les force de se reprocher un crime dont ils reconnoissent la juste punition. On entre naturellement dans le cœur de Joseph ; on y découvre la droiture , la piété , la tendre affection pour des frères si dénaturés. On s'imagine entendre ces paroles , qui sont pour eux comme un coup de foudre : *je suis Joseph que vous avez vendu en Egypte*. On diroit que les voilà abattus , prosternés , n'osant lever les yeux , se jugeant des victimes destinées à la mort , pouvant à peine se rassurer par la douceur & la bonté de celui dont ils redoutent la vengeance. Voilà ce que c'est que

les sentimens dans une narration qui paroît toute simple & sans art.

Tel est encore le jugement de Salomon. La nature même y parle , & c'est la nature qui produit le sentiment , ou plutôt qui en est la source féconde. C'est-là qu'on se puise , & on ne le trouve point ailleurs ; desorte qu'un ouvrage où il n'y auroit point de naturel , n'auroit aussi ni goût , ni sentiment.

SENTIMENT , signifie aussi l'opinion qu'on a de quelque chose , ce qu'on en pense , ce qu'on en juge. *Etes-vous de mon sentiment. Il n'est pas de votre sentiment. Avoir de grands sentimens du Créateur. Il n'est pas dans des sentimens fort orthodoxes.*

SENTIMENT , signifie encore , la connoissance que nous avons de ce qui se passe dans notre ame sans aucun secours des sens.

Le sentiment intime que chacun de nous a de sa propre existence ; & de ce qu'il éprouve en lui-même , est le premier principe des vérités que nous pouvons connoître. Il n'en est point de plus immédiat , pour nous convaincre que l'objet de notre pensée existe aussi réellement que notre pensée même , puisque cet objet & notre pensée , & le *sentiment intime* que nous en avons , ne sont réellement que nous-mêmes qui pensons , qui existons , & qui en avons le *sentiment*. Tout ce qu'on voudroit dire , afin de prouver ce point ou de l'éclaircir davantage , ne feroit que l'obscurcir : de même que si l'on vouloit trouver quelque chose de plus clair que la lumière , & aller au-delà , on ne trouveroit plus que ténèbres.

Il faut nécessairement demeurer à cette première règle qui se discerne par elle même dans le plus grand jour ,

jour, & qui pour cette raison s'appelle *évidence* au suprême degré. Les Sceptiques auroient beau objecter qu'ils doutent s'ils existent, ce seroit perdre le temps que de s'amuser à leur faire sentir leur folie, & de leur dire que s'ils doutent de tout, il est donc vrai qu'ils existent puisqu'on ne peut douter sans exister. Il sera toujours en leur pouvoir de se retrancher dans un verbiage ridicule, & où il seroit également ridicule d'entreprendre de les forcer.

Quoiqu'on ne donne pas de nos jours dans un pyrrhonisme si universel, & de là si extravagant, puisqu'il va jusqu'à éteindre toutes les lumières de la raison, & à nier l'existence du *sentiment intime* qui nous pénètre, on peut dire néanmoins qu'on ne s'est jamais plus approché de leur opinion. Certains philosophes de notre temps n'ont excepté du doute universel, dans lequel ils ont fait périr toutes leurs connoissances, que cette première règle ou source de vérité qui se tire de notre *sentiment intime*; il n'ont pas daigné reconnoître ni admettre d'autre genres de vérité & d'évidence. Ainsi quand on leur demande s'il est évidemment certain qu'il y ait des corps, & que nous en recevions les impressions, ils répondent nettement que non, & que nous n'avons là-dessus aucune certitude évidente, puisque nous n'avons point ces connoissances par le *sentiment intime* de notre propre expérience, ni par aucune conséquence nécessaire qui en soit tirée. C'est ce qu'un philosophe Anglois n'a point fait difficulté de publier.

D'ailleurs on ne peut soupçonner quelle autre certitude évidente admettroient ces philosophes. Seroit-ce le témoignage des sens, la révélation divine, l'autorité humaine?

Seroit-ce enfin l'impression immédiate de Dieu sur nous? Le témoignage des sens étant corporel, il ne sauroit être admis parmi ceux qui par avance n'admettent pas l'existence des corps; la révélation divine & l'autorité humaine ne font encore impression sur nous que par le témoignage des sens; c'est-à-dire, ou de nos yeux qui ont vu les miracles du Tout-puissant, ou de nos oreilles qui ont entendu les discours des hommes qui nous parlent de la part de Dieu. Enfin l'impression immédiate de Dieu suppose un Dieu, & un Être différent de moi. Mais si le *sentiment intime* de ce qui se passe en moi est la seule chose évidente, tout ce qui ne sera pas formellement le *sentiment intime*, ne sera point évident pour moi.

De ce principe, que le *sentiment intime* est la seule règle de vérité, il s'ensuit 1°. que nous n'avons nulle certitude évidente de l'existence des corps, pas même du nôtre propre; car enfin un esprit, une ame telle que la nôtre, ressent bien l'impression que le corps, & le sien en particulier, font sur elle; mais comme au fond son corps est très-distingué de cette impression, & que d'ailleurs cette impression pourroit absolument se faire éprouver dans notre ame sans l'existence des corps, il s'ensuit aussi que notre *sentiment intime* ne nous donne aucune conviction de l'existence d'aucun corps.

2°. Une autre conséquence tout aussi naturelle, est que nous n'avons nulle certitude évidente de ce qu'hier il nous arriva ou ne nous arriva pas, ni même si nous existions ou nous n'existions pas. Car selon cet absurde système, je ne puis avoir d'évidence que par une perception qui est toujours actuelle. Or actuellement j'ai

bien la perception du souvenir de ce qui m'arriva hier ; mais ce souvenir n'est qu'une perception intime de ce que je pense présentement, c'est-à-dire, d'une pensée actuelle, laquelle n'est pas la même chose que ce qui se passa hier, & qui n'est plus aujourd'hui. Par la même raison, je serai encore moins certain si je ne suis pas en ce monde depuis deux ou trois mille ans. Qui m'empêchera de pousser cette réflexion jusqu'à l'éternité même, puisque nous pourrions avoir toujours existé, sans nous en ressouvenir ? Que si on nous représente que nous avons été produits, nous pourrions répondre que nous n'en avons point de certitude évidente. Car avoir été produit est une chose passée, & n'est pas la perception ni le *sentiment intime* de ce qui se passe actuellement en nous. Je n'ai que la perception actuelle de la pensée, par laquelle je crois avoir existé avant le moment où je me trouve présentement.

30. Enfin, une autre conséquence aussi légitime que les précédentes, est que nous n'avons nulle certitude qu'il existe au monde d'autres êtres que chacun de nous. Nous avons bien une perception intime des impressions reçues en nous, dont nous attribuons l'occasion à des esprits & à des intelligences qu'on suppose exister hors de nous ; mais cette perception intime ne portant conviction que d'elle même, & étant toute intérieure, elle ne nous donne aucune certitude évidente d'un être qui soit hors de nous. En effet selon cette belle philosophie, l'ame n'est point évidemment certaine, si elle n'est pas de telle nature, qu'elle éprouve par elle même & par sa seule constitution, les impressions dont elle attribue la cause à des

êtres qui existent hors d'elle. Elle n'a donc pas de certitude évidente qu'il y ait hors d'elle aucun esprit, ni aucun être quel qu'il soit ; elle n'a donc point d'évidence qu'elle n'existe pas de toute éternité, ou même qu'elle ne soit pas l'unique être qui existe au monde. Après une conséquence aussi singulière, ce n'est pas la peine d'indiquer toutes les autres qui se présenteroient en foule, pour montrer que je n'ai nulle évidence, si je veille actuellement ou si je dors ; si j'ai la liberté d'agir ou de ne pas agir, de vouloir ou de ne pas vouloir, &c. toutes ces conséquences sautent aux yeux d'elles mêmes, sans qu'il soit besoin de les marquer plus au long.

Puisque les conséquences qui s'en suivent nécessairement de ce principe, savoir, que le *sentiment intime* de notre propre perception est l'unique règle de vérité, sont si bizarres, si ridicules & si absurdes, il faut nécessairement qu'il soit lui même bizarre, ridicule & absurde, puisqu'il est démontré que les conséquences ne sont qu'une même chose avec le principe.

SENTIMENT, en parlant des chiens, se dit de leur odorat. *Il faut qu'un chien courant ait du sentiment. La chaleur ôte le sentiment aux chiens de chasse.*

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, & la troisième moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

Voyez AVIS, OPINION, & PERCEPTION pour les différences relatives qui en distinguent *sentiment*, &c.

On prononce *santimant*.

SENTINE ; substantif féminin. La partie la plus basse du navire, dans

laquelle s'écoulent toutes les ordures. *Il faut vider la sentine.*

En parlant d'une ville où l'on donne retraite à toutes sortes de gens, on dit figurément, que *c'est la sentine de tous les vices.*

SENTINELLE; substantif féminin. Fantassin qui fait le guet le jour ou la nuit pour la garde d'un camp, d'une place, d'un palais, &c. & qui est détaché pour cela d'un corps de gens de guerre.

A l'heure de relever les *sentinelles*, les soldats commandés suivent le caporal de pose deux à deux & fusil sur l'épaule. Lorsque le caporal est arrivé à la *sentinelle* la plus éloignée du poste, les soldats s'arrêtent; celui qui doit être mis en faction se détache, & avance avec son caporal à deux pas de la *sentinelle*, l'un & l'autre se présentant les armes: celui qui relève, reçoit la consigne de la *sentinelle*, il la répète mot pour mot devant le caporal, qui lui recommande encore les choses essentielles; le soldat relevé va prendre la place de l'autre.

Tous doivent suivre le caporal sans prendre un plus court chemin, soit pour retourner avant lui au corps de garde, ou pour l'aller attendre à la guérite, où ils prévoient qu'ils seront mis en faction. Une *sentinelle* ne doit jamais se laisser relever que par l'officier, le sergent ou le caporal de garde; elle ne doit point s'asseoir, elle peut se promener aux environs de sa guérite, porter le fusil sur le bras, ou soutenu de la banderole.

Lorsqu'une troupe passe & même un officier, elle doit s'arrêter, faire face vers le même endroit qui est vis-à-vis de sa guérite, & porter son fusil sur l'épaule, jusqu'à ce que la troupe ou l'officier soit éloigné

d'elle; elle le met dans cet état lorsque le caporal vient la relever.

Les *sentinelles* des drapeaux ne doivent point s'en éloigner: elles doivent avoir la bayonnette au bout du fusil ainsi que celle qui est au chevalet des armes du piquet. Lorsque des officiers généraux passent, ou le brigadier, le colonel, le lieutenant colonel & les commandans des bataillons de la brigade, ces *sentinelles* présentent leurs armes; hors ce cas elles peuvent les porter sur le bras, ou soutenues de la banderole.

Les *sentinelles* de l'artillerie & des magasins à poudre sont sans fusil & l'épée à la main. Toutes les autres sont comme celles dont il a été parlé ci-dessus. Les *sentinelles* mettent le genou droit en terre, le chapeau sur la garde de l'épée & présentent les armes lorsque le Saint Sacrement passe devant elles, ou à portée.

Les *sentinelles* qui ont des fusils doivent avoir la bayonnette au bout pendant la nuit, mettre le chien dans la platine en son repos, & fermer le bassinet; elles ne doivent point se laisser approcher, lorsque les officiers de ronde veulent visiter leur guérite; elles doivent s'en éloigner de quelques pas & présenter leurs armes. Celle qui sont aux portes & sur le rempart, crient, qui va là, sur ceux qui vont & viennent après les portes fermées. Elles ne laissent passer sur le rempart que les rondes, l'officier, le sergent, & le caporal de garde, observant de ne point les laisser passer sans feu: celles de l'intérieur de la place ne crient, *qui va là?* qu'après la retraite battue.

Lorsqu'il est conigné de ne laisser passer personne, soit sans feu ou autrement, le soldat doit crier trois

fois très-haut & très-distinctement, *qui va là ?* En couchant en joue à la troisième fois, si l'on ne répond rien : il doit crier, *demeure là,* & appeler en ces termes, *caporal hors de la garde :* si la personne avance, au lieu de demeurer, il doit faire feu dessus, & mettre ensuite la bayonnette au bout du fusil pour sa défense, & afin d'exécuter sa consigne autant qu'il sera en lui.

Un soldat étant en faction, qui tue ou blesse, est mis au conseil de guerre ; lorsque par les informations qui sont faites, il ne paroît pas que le meurtre ait été commis autrement qu'en exécution de la consigne, le conseil de guerre renvoie le soldat en prison, en attendant des lettres de grâce du roi, à qui l'on envoie le double des informations.

Pendant la durée du service de la sentinelle, sa personne est en quelque façon regardée comme sacrée, & on ne peut la punir de quelque faute que ce soit, qu'après avoir mis un autre soldat à sa place.

SENTINELLE, se prend aussi pour la fonction de la sentinelle. *Faire sentinelle. Relever de sentinelle.*

On dit figurément & familièrement *relever quelqu'un de sentinelle*, pour dire, lui reprocher avec hauteur, avec insulte, la faute où il est tombé.

On dit figurément, *mettre quelqu'un en sentinelle*, pour dire, le mettre en un endroit où il puisse observer ce qui se passe.

Différences relatives entre *vedette* & *sentinelle*.

Une *vedette* est à cheval. Une *sentinelle* est à pied. L'un & l'autre veillent à la sûreté du corps dont ils sont détachés, & pour la garde duquel ils sont mis en faction.

SENTIR, verbe actif de la seconde

conjugaison. *Sentire.* Recevoir quelque impression par le moyen des sens. *Sentir de la douleur dans les membres. On sent beaucoup de plaisir à boire quand on a soif. Il ne sent plus ses maux. Si vous sortez vous sentirez un grand froid.* Il ne se dit point des simples perceptions de la vue & de l'ouïe.

SENTIR, s'emploie aussi en parlant des différentes affections de l'ame. *C'est un accident dont nous sentons beaucoup de chagrin. Je sens beaucoup de joie de la réussite de votre affaire.*

SENTIR, signifie figurément, avoir le cœur touché, l'ame émue de quelque chose d'extérieur. *Il sent vivement l'injure qu'on lui a dite. Ne lui faites point de reproches, il ne les sentiroit pas. Personne ne sent mieux qu'elle les bons & les mauvais procédés.*

SENTIR, signifie aussi flairer. *Sentir un œillet. Sentir un bouquet de violettes.*

SENTIR, signifie encore, exhaler, répandre une mauvaise odeur. *L'ananas est un fruit qui sent très-bon. Cela sent le fromage.* En ce sens, il se prend quelquefois neutralement. *Ces fleurs sentent agréablement.*

Dans ce sens, on dit à l'impersonnel, *il sent bon, il sent mauvais, il sent le brûlé dans cette chambre ;* pour dire, il y a ici une bonne, une méchante odeur, une odeur de brûlé. Étant mis absolument dans le même sens, il signifie sentir mauvais. *Fi, que cela sent. Son haleine sent. Cette volaille commence à sentir.*

SENTIR, se dit du goût, de la saveur d'une viande, d'une boisson. *Les carpes de rivière ne sentent pas la bourbe comme celles des étangs. L'eau de cette fontaine sent le fer. Ce vin sent l'absynthe.*

On dit figurément, qu'un homme sent le terroir ; pour dire, qu'il a les défauts qu'on attribue aux gens du pays d'où il est. On le dit de même des ouvrages d'esprit, quand ils portent les marques du pays de leur Auteur.

On dit figurément, qu'une action sent le gibet, la roue, les coups de bâton ; pour dire, que celui qui l'a commise, court risque d'être pendu, roué, bâtonné.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme sent le fagot : pour dire, qu'il est soupçonné de libertinage ou d'hérésie. Et cette phrase s'est formée du temps que l'on brûloit les Hérétiques.

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme sent le sapin ; pour dire, qu'il est mal-sain, infirme, & qu'il a la mine de mourir bientôt, parce qu'on met les morts dans une bière de sapin.

On dit proverbialement & figurément, que la caque sent toujours le hareng, en parlant de ceux qui par quelque action ou par quelque parole, font voir qu'ils retiennent encore quelque chose de la bassesse de leur naissance, ou des mauvaises impressions qu'ils ont reçues. Il étoit hérétique, il s'est converti par intérêt, mais la caque sent toujours le hareng.

On dit proverbialement, qu'un homme, qu'un valet sent le vieux battu, sent son vieux battu ; pour dire, qu'il est devenu insolent, parce qu'il n'a pas été châtié depuis long-temps.

SENTIR, signifie quelquefois, s'apercevoir, connoître. Il sent bien qu'on a dessein de le surprendre. Vous ne sentez pas vos forces. Nous sentions qu'il cachoit la vérité.

On dit dans le même sens, je le

sentis venir de loin ; pour dire, je connus, je pénétrai où il en vouloit venir.

On dit proverbialement, qu'un homme sent de loin ; pour dire, qu'il découvre, qu'il prévoit les choses de loin.

SENTIR, signifie quelquefois éprouver. Il leur fit sentir sa colère.

SENTIR, est aussi verbe neutre, & signifie, avoir les qualités, les manières, l'air, l'apparence de... Elle sent sa Princesse. Il sent le grand Seigneur. Ce procédé sent son Courtisan. Cette réponse sent la mauvaise éducation.

On dit dans le même sens, qu'un homme, qu'une femme sent son bien ; pour dire, qu'ils ont les manières, l'un d'un homme bien né, & l'autre d'une femme bien élevée.

SE SENTIR, signifie connoître, sentir en quel état on est. Je me sens bien, je suis plus malade que vous ne pensez. Il est si content qu'il ne se sent pas. Cette jeune fille commence à se sentir.

On dit d'une personne engourdie de froid, ou qui a été long-temps dans une même situation, qu'elle ne se sent pas. J'avois si froid que je ne me sentois pas.

On dit figurément dans ce sens, qu'un homme se sent, se sent bien ; pour dire, qu'il connoît bien les qualités, les forces, les ressources qu'il a, ce que l'on doit à son rang, à son mérite. Cet Officier se sent, & si on l'offense il saura s'en venger.

On dit, se sentir de quelque chose ; pour dire simplement, sentir quelque chose. Il a vécu quatre-vingt ans sans se sentir des incommodités de la vieillesse.

On dit de quelqu'un, qu'il ne se sent pas de joie, pour dire, qu'il est si pénétré, si occupé de sa joie,

qu'elle lui ôte tout autre sentiment.

On dit, *se sentir de quelque mal, de quelque bien; pour dire, en avoir quelque reste. Il se sent encore de sa maladie. Il ne se sent plus de son rhumatisme. Sa famille se sent de la faveur dans laquelle il a été à la Cour. Il se sent du vol qu'on lui a fait. Ce canton se sent encore de la grêle de l'an passé.*

SE SENTIR, signifie aussi, avoir part au bien ou au mal. *Il y a dans cette succession du bien & du mal, ainsi il est juste que chacun des héritiers se sente de l'un & de l'autre.*

On dit proverbialement & ironiquement, à l'occasion d'un homme qui est ivre. *On ne sauroit se peu boire qu'on ne s'en sente; pour dire, que pour peu qu'un homme boive plus qu'à l'ordinaire, il y paroît dans ses actions, dans ses discours.*

Ce verbe servant de modèle pour conjuguer tous les autres de la même terminaison, on trouvera au mot **VERBE**, la conjugaison & la quantité prosodique de tous ses temps.

SEOIR; vieux verbe qui signifioit autrefois être assis, être dans une posture où le corps porte sur les fesses. Il est encore usité à ses participes *séant & sis*. Voyez **SÉANT** & **SIS**.

On disoit aussi autrefois, *se seoir*; pour dire, s'asseoir.

SEOIR; verbe neutre irrégulier de la troisième conjugaison. *Decere*. Être convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, &c. *Cette robe vous sied bien. Il y a des couleurs qui ne sient qu'aux jeunes gens. Ces diamans vous sieroient à merveille. Cette coëffure vous séyant si bien, il ne faut pas la changer.*

Il est aussi impersonnel. *Il ne lui*

sied pas de prendre ce ton. Il vous sieroit mal de lui parler d'amour.

Ce verbe qui n'est plus en usage à l'infinitif, ne s'emploie que dans les temps suivans & toujours à la troisième personne du singulier ou du pluriel.

INDICATIF. Présent. Singulier. Il sied.

Pluriel. Ils sient.

Imparfait. Singulier. Il seyoit.

Pluriel. Ils seyoient.

Futur. Singulier. Il siéra.

Pluriel. Ils siéront.

Conditionnel présent. Singulier. Il siéroit.

Pluriel. Ils siéroient.

Gérondif. Seyant.

Ce verbe n'a point d'autres temps simples, ni de temps composés.

SEP. Voyez CEP.

SÉPARABLE; adjectif des deux genres. *Separabilis*. Qui se peut séparer. *C'est une erreur en bonne morale & en bonne politique, de prétendre que l'utile soit séparable de l'honnête. Les accidens ne sont naturellement pas séparables de la substance.*

SÉPARATION; substantif féminin. *Separatio*. Action de séparer. *La séparation des chairs d'avec les os. Les Alpes sont la séparation de la France & de l'Italie. Depuis la séparation de l'assemblée du Clergé.*

En Chymie, on dit, *la séparation des métaux*; pour dire, l'action par laquelle on sépare des métaux qui étoient mêlés ensemble.

Ils se dit quelquefois de la chose même qui sépare. Ainsi on dit, *il faut ôter cette séparation*; pour dire, il faut ôter cette cloison, cette haie qui fait la séparation.

En Jurisprudence on distingue trois sortes de séparations, deux qui regardent les personnes mariées, l'une que l'on appelle *sépa-*

ration de biens , l'autre *séparation* de corps ; la troisième est la *séparation* des biens de l'héritier d'avec ceux du défunt.

Séparation des biens est lorsque deux conjoints ont chacun leur bien à part.

Quelquefois les conjoints sont séparés de bien par contrat de mariage : c'est ce qui arrive lorsqu'ils stipulent que la femme jouira à part de ses biens ; dans ce cas on autorise la femme à toucher ses revenus, & ordinairement elle paye pension à son mari.

On ne doit pas confondre une femme non commune en biens avec une femme séparée de biens par contrat de mariage ; la première est seulement excluse de demander communauté dans les biens acquis par son mari, du reste elle n'a pas l'administration de ses biens à moins qu'elle ne soit séparée.

Les séparations volontaires, soit de biens seulement consenties depuis le mariage, & les séparations de corps & de biens, quoiqu'autorisées par quelques Coutumes, ne sont point permises dans nos mœurs. De telles séparations par rapport au bien sont ordinairement frauduleuses ; les *séparations* volontaires de corps sont de plus contre les bonnes mœurs. Toute séparation de corps & de biens, ou même de biens seulement depuis le mariage, doit être ordonnée par Justice & en connoissance de cause.

La *séparation de biens* ne peut être demandée que par la femme, en cas de dissipation de son mari. Elle n'est pourtant pas obligée d'attendre que le mari ait dissipé tout son bien, & encore moins la dot de la femme, la séparation seroit alors un remède inutile ; il suffit que le

mari soit dissipateur, & que la dot soit en péril.

Si la femme qui demande sa séparation est commune en biens avec son mari, il faut qu'elle renonce à la communauté, autrement l'acceptation qu'elle en feroit, seroit présumer qu'il n'y a pas eu de dissipation de la part du mari.

Le défaut de renonciation à la communauté ne seroit pourtant pas un moyen de nullité dans une Sentence de séparation, mais faute d'avoir renoncé, la femme demeureroit commune.

La femme qui demande sa séparation doit d'abord se faire autoriser par Justice, à l'effet de poursuivre sa séparation.

La demande en séparation doit être formée devant le Juge Laïque ; le Juge d'Église ne peut en connoître, s'agissant d'un intérêt purement temporel.

Quand il y a des créanciers, il est à propos de les mettre en cause pour voir déclarer commune avec eux la Sentence qui ordonnera la séparation, afin qu'ils ne puissent pas la débattre comme collusoire.

L'effet de la séparation ordonnée par Justice, c'est que la femme peut seule sans l'autorisation de son mari, faire tous actes d'administration & même ester en Jugement ; mais elle ne peut sans une autorisation spéciale de son mari, ou par Justice à son refus, faire aucun acte qui emporte aliénation.

La séparation doit être exécutée, c'est-à-dire, qu'il faut qu'il soit fait inventaire & un procès-verbal de vente des meubles du mari.

Cependant, si les meubles étoient saisis par des créanciers, la séparation seroit censée exécutée à l'égard de la femme, par la restitution de

ses propres, ou par d'autres actes qui prouvent qu'il n'y a pas eu de fraude, tels qu'une saisie réelle, &c.

La séparation de biens peut être ordonnée en cas de démence du mari, quoiqu'il n'y ait point de dissipation de sa part.

Séparation de corps & d'habitation, ou *séparation à thoro*, est un Jugement qui ordonne que deux conjoints par mariage auront à l'avenir chacun leur habitation séparée.

Chez les Grecs & les Romains lorsqu'il y avoit quelque cause pour laquelle les conjoints ne pouvoient plus demeurer ensemble, il y avoit la voie du divorce qui dans certains temps & dans certains cas étoit ouverte à la femme comme au mari, & dans d'autres au mari seulement.

L'effet du divorce étoit d'opérer absolument la dissolution du mariage, tellement qu'il étoit libre à chacun des conjoints de se remarier.

Le divorce étoit encore autorisé en certains cas du temps de Justinien; mais parmi nous on tient, suivant le droit Canon, que le mariage est un lien indissoluble, lequel étant une fois valablement contracté ne peut plus être dissous, *quoad fœdus & vinculum*; & quoique les Auteurs Latins qui parlent des séparations de corps & d'habitation se servent souvent du terme *divortium* en parlant de ces sortes de séparations, cela ne doit pas s'entendre du divorce proprement dit, lequel n'est point admis parmi nous, *quoad fœdus & vinculum*, mais seulement *quoad thorum & habitationem*.

Il y a en effet une différence essentielle entre le divorce & la sé-

paration de corps, en ce que celle-ci ne dissout pas le mariage.

Cette espèce de séparation ne s'ordonne que pour cause de sévices & de mauvais traitemens de la part du mari envers sa femme.

Il n'y a guère que la femme qui demande d'être séparée de corps & de biens, parce qu'étant sous la puissance de son mari, elle ne peut régulièrement le quitter sans y être autorisée par Justice.

Il y a cependant quelques exemples que des maris ont demandé d'être séparés de leurs femmes à cause de leur violence ou autres déportemens, mais ces exemples sont rares & ne sont pas dans les vrais principes; la femme qui se conduit mal envers son mari, ne doit pas pour cela être délivrée de sa puissance; le mari peut faire ordonner que la femme sera renfermée dans un Couvent.

La *séparation de corps* ne doit être ordonnée que pour des causes graves; ainsi la diversité d'humeur, & même les petites altercations qui peuvent survenir entre mari & femme ne sont pas des causes suffisantes de séparation.

Les causes pour lesquelles la femme peut demander la séparation sont;

1^o. Les sévices & mauvais traitemens, mais il faut qu'ils soient considérables; des injures ni des menaces ne sont pas ordinairement une cause suffisante; cependant entre personnes d'une condition relevée, les Juges pourroient y avoir plus d'égard, parceque pour ces sortes de personnes, des injures sont aussi sensibles que de mauvais traitemens pour des gens ordinaires.

2^o. Si le mari est convaincu d'a-

voir

voir attenté à la vie de sa femme.

3°. S'il vit dans la débauche, & qu'il y ait du danger pour sa femme.

4°. S'il accuse sa femme d'adultère, ou autres faits graves contre l'honneur, & qu'il y succombe.

5°. La folie & la fureur du mari, lorsqu'elles donnent lieu d'appréhender pour la vie de la femme.

6°. Sil a conçu contre sa femme une haine capitale.

L'honneur du mariage exige que la demande en séparation ne se poursuive que par la voie civile, & non par la voie extraordinaire, à moins que ce ne fût pour une cause capitale, comme si le mari avoit voulu faire assassiner sa femme.

Tous les Auteurs conviennent que le Juge d'Église est compétent pour connoître de la demande en séparation de corps, pourvu qu'il n'y ait aucun intérêt temporel mêlé dans la contestation; mais comme on ne manque point de demander en même temps la séparation de biens, comme une suite nécessaire de la séparation de corps, on porte ordinairement ces sortes de demandes devant le Juge laïque.

La séparation ne doit être ordonnée que sur des preuves suffisantes, soit par écrit, s'il y en a, ou résultantes d'une enquête ou information.

Lorsque la femme a obtenu sa séparation, le mari ne peut l'obliger de retourner avec lui, quelques offres qu'il fasse de la traiter maritalement.

Lorsqu'au contraire la femme est déboutée de sa demande, on la condamne à retourner avec son mari, auquel on enjoint de la traiter maritalement; mais en ce cas, quand les Juges n'adoptent pas la demande en séparation, on permet à la

Tome XXVI.

femme de se retirer pendant un certain temps dans un couvent où son mari a la liberté de la voir, afin que les esprits irrités aient le temps de se calmer.

La séparation de corps & de biens exclut les conjoints de pouvoir se succéder en vertu du titre *unde vir & uxor*; ce droit de succession réciproque n'ayant été accordé que pour honorer en la personne du survivant la mémoire d'un mariage bien concordant.

Si le mari & la femme qui ont été séparés de corps & de bien se remettent ensemble, l'effet de la séparation cesse même pour les biens, & toutes choses sont rétablies au même état qu'elles étoient avant la séparation.

Séparation de biens d'une succession, est un Jugement qui ordonne que les biens de l'héritier seront séparés de ceux du défunt.

Cette séparation a lieu lorsque l'on craint que les biens du défunt ou de l'héritier ne soient pas suffisans pour payer les créanciers de l'un & de l'autre.

Suivant le droit Romain, il n'étoit permis qu'aux créanciers du défunt de la demander, afin d'être payés sur ses biens par préférence aux créanciers de l'héritier, soit qu'ils fussent antérieurs ou postérieurs en date.

Mais en France les créanciers de l'héritier peuvent aussi demander la séparation des biens de leur débiteur d'avec ceux du défunt, pourvu que l'héritier n'ait pas encore reconnu la dette, ou que le titre n'ait pas été déclaré exécutoire contre lui.

Cette séparation chez les Romains devoit être demandée dans

M m

les cinq ans ; mais parmi nous l'action dure trente ans.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

SÉPARATISTES ; (les) secte de religion en Angleterre, ou plutôt nom commun à toutes les sectes qui ont établi des Eglises séparées par opposition à la religion Anglicane qui est la seule autorisée par la loi.

Aujourd'hui le mot *Séparatistes*, parmi les Anglois, signifie plutôt une collection de sectes telles que les Presbytériens, les Puritains, les Quakres, &c. qu'une secte particulière. Mais vers le commencement ils convinrent entr'eux qu'ils seroient tous désignés par un même nom. Leur division en Presbytériens, Indépendans, Anabaptistes, &c. est tout à fait moderne.

Hormius dans son histoire ecclésiastique d'Angleterre, dit que les Séparatistes sont ceux qui sous Edouard VI, Elisabeth & Jacques I, refuserent de se conformer à l'Eglise Anglicane, & qui furent premièrement appelés *Puritains*, ensuite *Séparatistes*, & enfin *Non Conformistes*.

Bolton fut le premier chef des *Séparatistes* ; mais il quitta ensuite le parti qu'il avoit lui-même formé. Robert Brown lui succéda, & de-là les Séparatistes prirent le nom de *Brownistes* qu'ils ont retenu longtemps, quoique Brown eût abandonné lui-même la secte, & eût, à l'imitation de Bolton abjuré ses erreurs.

A Brown succéda Barrow qui fut pendu à l'instigation des Evêques. Les *Séparatistes* eurent ensuite pour chef Johnson, qui éleva une église à Amsterdam ; mais celle-ci se di-

visa en plusieurs sectes, dont l'une eut pour chef le frère même de Johnson : celui-ci l'excommunia, & en fut excommunié à son tour. Aussi-tôt après, un cinquième nommé *Smiks*, érigea une semblable église à Leyde ; mais elle se réduisit presque à rien après sa mort, & le Séparatisme sembloit éteint, lorsque Robinsou parut & le releva. Il adoucit les dogmes de Brown, & remit entre les *Séparatistes* la bonne intelligence ; mais il ne put jamais réunir toutes les sectes. Une partie tient encore aujourd'hui pour les opinions rigides de leur ancien maître Brown, & une autre suit Robinsou.

Les premiers ont retenu le nom de *Séparatistes*, & les derniers ont pris celui de *Sémi-Séparatistes* ; mais enfin ils ont dégénéré en indépendans ; & c'est le nom ordinaire qu'on leur donne, tant en Angleterre, que dans les Colonies Angloises,

Hormius fait mention d'une autre classe de *Séparatistes* qu'il appelle *Sesqui-Séparatistes*, c'est à dire, *Séparatistes & demi*. Quelques-uns prétendent que c'est une secte particulière ; mais d'autres soutiennent qu'elles n'est pas différente des *Sémi-Séparatistes* ; car ils disent que ces derniers, sous prétexte de tenir un milieu entre les *Brownistes* & les *Anglicans*, allèrent beaucoup plus loin que les *Brownistes* mêmes, & sous le nom de *démi-Séparatistes* dégénérèrent en *Séparatistes & demi*.

SÉPARÉ, ÉE ; participe passif. Voy. SÉPARER.

On dit, mener un cheval les rênes séparées ; pour dire, que le cavalier tient une rêne de chaque main. C'est ainsi qu'on s'y prend

pour commencer de jeunes chevaux.

SÉPARÉMENT ; adverbe. *Divisim.*

A part l'un de l'autre. *On les logea séparément. Il furent logés séparément. Il furent interrogés séparément. Il faut placer ces effets ensemble & les autres séparément.*

Les trois premières syllabes sont brèves & la quatrième moyenne.

SÉPARER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Dividere.* Désunir des parties d'un même tout qui étoient jointes ensemble. *Séparer la tête du corps d'un coup de sabre.*

SÉPARER, se dit aussi des choses qui étoient mal arrangées, & qu'on n'a fait qu'ôter les unes d'auprès des autres pour les mettre dans un meilleur ordre. *Ces satins sont pêle-mêle, il faut les séparer par couleur.*

SÉPARER, se dit encore en parlant de choses de différente espèce, qui étoient sans distinction les unes avec les autres. *On sépara les mâles d'avec les femelles. Il faut séparer la monnoie d'avec les écus.*

On dit, *séparer de bien un mari & une femme* ; pour dire, ordonner en Justice, qu'il n'y aura plus entr'eux de communauté de biens. Et l'on dit de même, *les séparer de corps* ; pour dire, ordonner en Justice, qu'ils n'habiteront plus ensemble.

On dit qu'un mari & une femme *se séparent de corps ou de biens* ; pour dire, que l'un des deux obtient en Justice sa séparation. Et, qu'un mari & une femme *se marient séparés de biens* ; pour dire, que par leur contrat de mariage ils conviennent qu'il n'y aura point de communauté de biens entr'eux.

On dit, *séparer deux hommes,*

deux animaux qui se battent ; pour dire, faire cesser leur combat, en les éloignant l'un de l'autre.

On dit, *cette rivière sépare ces deux Provinces, les Pyrénées séparent la France d'avec l'Espagne* ; pour dire, cette rivière sert de bornes communes à ces deux Provinces, les Pyrénées servent de bornes communes à la France & à l'Espagne.

SÉPARER, s'emploie aussi généralement, pour dire, faire que deux personnes, deux animaux, deux choses ne soient plus ensemble. *Ils sont fort attachés l'un à l'autre, & la mort seule pourra les séparer. On sépara les Compagnies de ce Régiment en différens villages. Les chevaux furent séparés en plusieurs endroits.*

SÉPARER, signifie encore diviser un tout par quelque chose qu'on met entre les différentes parties. *Cette salle est assez grande pour qu'on puisse la séparer en deux parties par une cloison.*

On dit à peu près dans le même sens, *séparer les biens, les héritages.*

SÉPARER, signifie aussi simplement, partager ; & c'est dans cette acception qu'on dit, *séparer les cheveux sur le front.*

Il est aussi pronominal réfléchi. *Ils ne se sont séparés qu'après minuit. Quand ces fruits sont mûrs ils se séparent de l'arbre.*

On dit proverbialement, *il n'y a si bonne compagnie qui ne se sépare.*

En termes de Venerie, on dit, *séparer les quêtes* ; pour dire, distribuer aux valets de limiers une forêt par cantons pour y détourner le cerf.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez **VERBE**.

Les temps ou personnes qui se

terminent par un e féminin, ont la syllabe précédente longue.

Différences relatives entre *séparer*, *distinguer*.

On *distingue* ce qu'on ne veut pas confondre. On *sépare* ce qu'on veut éloigner.

Les idées qu'on se fait des choses, les qualités qu'on leur attribue, les égards qu'on a pour elles, & les marques qu'on leur attache, ou dont on les désigne, servent à les *distinguer*. L'arrangement, la place, le temps & le lieu servent à les *séparer*.

Vouloir trop *distinguer* des personnes avec qui nous devons vivre, c'est leur donner occasion à se *séparer* de nous.

La différence des modes & du langage *distingue* plus les nations que celle des mœurs. L'absence *sépare* les amis sans en défunir le cœur; je n'oserois dire la même chose des amans; & ce n'est qu'à l'égard de ceux-ci que le proverbe dit que les absens ont tort.

SEPHARITES; (les) Sectaires Mahométans, qui prétendent que Dieu a comme les hommes une figure visible & des sens; que cette figure est composée de parties corporelles & spirituelles. Ils ajoutent que les organes de ce corps de Dieu ne sont point sujets à la corruption.

SEPHET; nom d'une ancienne ville de Galilée, dans la Tribu de Nephtalie.

SEPHIROTH; terme Hébreux qui signifie les splendeurs, & qui est fort usité parmi les Cabalistes pour désigner la partie la plus secrète de leur science: c'est le plus haut degré de la Théologie contemplative des Juifs modernes; ils comptent dix *Séphiroths* que l'on représente quelquefois dans dix cercles diffé-

rens, enfermés l'un dans l'autre, & quelquefois sous la figure d'un arbre, à peu près comme on représente dans les écoles l'arbre de porphyre, pour faire connoître les différentes catégories de l'être.

Les dix *Séphirochs* sont, 1°. la couronne: 2°. la sagesse: 3°. l'intelligence: 4°. la force ou la sévérité: 5°. la miséricorde ou la magnificence: 6°. la beauté: 7°. la victoire ou l'éternité: 8°. la gloire: 9°. le fondement: 10°. le royaume. Ce sont les perfections & les attributs de l'essence divine, lesquels sont liés inséparablement entre eux, & de l'assemblage desquels, selon les Cabalistes, dépend la création, la conservation & la conduite de l'Univers.

Ils ont imaginé des canaux par où les influences d'une *splendeur* se communiquent à l'autre. Le monde, disoit Siméon Jochaid, le premier de tous les Cabalistes, ne pouvoit pas être conduit par la *Miséricorde* seule, & par la colonne de la *grâce*; c'est pourquoi Dieu a été obligé d'y ajouter la colonne de la *force* ou de la *sévérité*, qui fait le jugement. Il étoit encore nécessaire de concilier ces deux colonnes, & de mettre toutes choses dans une proportion & dans un ordre naturel, c'est pourquoi l'on met au milieu, la colonne de la *beauté*, qui accorde la justice avec la miséricorde, & met l'ordre sans lequel il est impossible que l'Univers subsiste; de la *Miséricorde* qui pardonne les péchés, sort un canal qui va à la *victoire* ou à l'*éternité*; enfin les canaux qui sortent de la miséricorde & de la force, & qui vont aboutir à la beauté, sont chargés d'un grand nombre d'anges; il y en a trente-cinq sur le canal de la

Miséricorde, qui recompenfent les Saints & un pareil nombre fur celui de la *force* qui châtient les pécheurs.

Le Rabbin Schabté compare les *Séphiroths* ou *Splendeurs*, à un arbre, dans lequel on distingue la racine, le germe & les branches; ces trois choses forment l'arbre & la seule différence qu'on y remarque, est que la racine est cachée, pendant que le tronc & les branches se produisent au dehors; le germe porte sa vertu dans les branches qui fructifient, mais au fond le germe & les branches tiennent à la racine, & forment ensemble un seul & même arbre. Il en est de même des splendeurs ou *Séphiroths*, selon ce Cabaliste; la couronne est la racine cachée impénétrable, les trois esprits ou *Séphiroths*, sont le germe de l'arbre; les sept autres sont les branches unies au germe, sans pouvoir en être séparées: car celui qui les sépare, fait comme un homme qui arracheroit les branches de l'arbre, qui couperoit le tronc & lui ôteroit la nourriture après l'avoir séparé de sa racine. La *couronne* est la racine qui unit toutes les splendeurs, qui verse ses influences sur elles; elles sont comprises dans son sein & dans sa vertu.

Il faut aussi remarquer la liaison qu'ils mettent entre ces splendeurs, & celle qu'ils leur attribuent avec les créatures qui composent l'Univers; à chaque *Séphiroth* on attache un nom de Dieu, un des principaux anges, une des planètes, un membre du corps humain, un des commandemens de la loi; & de là dépend l'harmonie de l'Univers. D'ailleurs, une de ces choses fait penser à l'autre, & sert de degré

pour parvenir à la connoissance la plus sublime; enfin on apprend par là l'influence que les splendeurs ou *Séphiroths* ont sur les anges, sur les planètes, les astres & les parties du corps humain.

SÉPHORIS; nom d'une ancienne ville capitale de la Galilée, dans la tribu de Zabulon, à douze milles de Tibériade.

SEPS; substantif masculin. Espèce de lézard que M. Klein met dans la famille des Salamandres. Columna dit qu'il est petit, rond, vivipare, marqué sur le dos de lignes noires parallèles: ses oreilles & ses yeux sont petits; sa queue peu pointue: les deux premiers pieds sont fort proche de la tête; les deux autres sont placés près de l'anus: ses écailles sont de figure rhomboïde, & son ventre est blanc mêlé d'un peu de bleu; ses narines sont placées à l'extrémité du museau.

Tous les Auteurs ne conviennent nullement sur la description & les propriétés de cet animal: les uns en font un serpent, quelques autres un lézard, & presque tous le décrivent comme un animal très-venimeux, & dont la marche est tortueuse.

M. Sauvage, dans un *Mémoire sur la nature des animaux venimeux, & en particulier de ceux de la France, ouvrage couronné par l'Académie de Rouen (prix de Physique en 1754)* dit que le seps est un animal fort commun dans le Languedoc, quoique inconnu même aux Savans dans le reste de la France: on le confond aisément avec l'orvet; mais il en diffère en ce qu'il a, comme les lézards, quatre pattes avec trois doigts à chacune. Il est inoui, dit-il, que personne ait eu lieu de s'en plaindre. Cet Auteur ajoute qu'une poule ayant trouvé un de ces animaux,

l'avala apparemment par la tête sans le mâcher : un moment après on vit sortir le seps par un chemin tout opposé ; la poule qui l'aperçut , l'avala de nouveau , le seps s'échappa encore par la même route : la poule lassée de ce badinage , le coupa en deux & l'avala pour la troisième & dernière fois ; ce qui fait voir qu'il n'a rien de nuisible , étant pris intérieurement. Et qui fait , ajoute M. Sauvage , si par la propriété qu'il a de se glisser le long du canal intestinal , & de le fureter sans causer le moindre mal , il ne produiroit pas dans la passion iliaque un meilleur effet que le vis-argent & les balles de plomb.

SEPT ; adjectif numéral des deux genres. *Septem.* Nombre impair qui suit immédiatement le nombre de six. *Les sept sages de la Grèce. Les sept péchés capitaux. Il y a sept ans que je suis à Paris.*

SEPT , s'emploie quelquefois pour septième. *Sous le règne de Louis sept. Je partirai le sept du mois prochain.*

SEPT , est aussi quelquefois substantif. *Cette figure 7 est un sept. Pour écrire en chiffre soixante-douze , il faut un 7 & un 2.*

Dans un jeu de cartes , on appelle *un sept* , la carte qui est marquée de sept points. *Au piquet le sept est la dernière carte de chaque couleur. Le sept de carreau.*

Le *p* de ce mot ne se fait pas sentir , mais on prononce le *t* final , excepté lorsque *sept* est suivi immédiatement d'un substantif qui commence par une consonne , comme dans ces phrases , *sept mois. Sept jours. Les sept Sacremens.*

SEPTAINE ; substantif féminin. Dans quelques Coutumes , notamment dans celle de Berry , ce mot se dit non-seulement de l'enclos de la

ville , mais encore de sa banlieue & juridiction. Il vient du latin *septum* , enceinte.

Ce mot se dit aussi d'une punition à laquelle on condamne à Malte les Chevaliers , pendant sept jours , pour quelques fautes légères.

SEPTANTE ; adjectif numéral de tout genre. *Septuaginta.* Soixante-dix , nombre composé de sept dizaines. Il n'est guère d'usage. *On écrit ainsi 70 , en chiffres arabes.*

On appelle absolument *les septante* , les Auteurs d'une fameuse version Grecque de l'Écriture , que Ptolémée Philadelphie , roi d'Égypte , fit faire par soixante-dix Juifs , 277 ans avant JÉSUS CHRIST. Ces soixante-dix Juifs étoient des hommes savans en grec & en hébreu , choisis exprès dans toutes les tribus du peuple Juif. Ils furent envoyés par le Souverain Pontife Eléazar au roi d'Égypte , qui desiroit avoir une traduction Grecque des livres des Juifs. Quelques Pères rapportent que ces soixante-dix Interprètes furent enfermés par l'ordre de Ptolémée , chacun dans une chambre , en particulier , où ils travaillèrent séparément ; que l'on conféra ensuite leurs traductions les unes avec les autres , & qu'on les trouva entièrement conformes. Mais les anciens Auteurs , qui ont parlé de la version des Septante , tels qu'Aristée , Philon , Joseph , ne font aucune mention de ces faits , que S. Augustin & S. Jérôme regardent comme fabuleux. Aristée , dans son Histoire de la version des Septante , dit même expressément que les Interprètes Juifs la firent , en conférant ensemble.

Au reste , si l'on en excepte la version syriaque de l'écriture , toutes les autres qui se lisoient dans

les diverses Églises du monde , comme l'Arabique , l'Éthiopique , l'Arménienne , & l'ancienne version Latine , appelée *Italique* , ont été faites sur celle des Septante. Aujourd'hui l'Église Grecque n'en a point d'autre. Cette version est d'une grande autorité : les Apôtres en ont souvent emprunté les passages de l'ancien Testament qu'ils citoient. Les Pères & les Docteurs de l'Église en ont fait un grand usage ; & quelques-uns l'ont même préférée au texte hébreu.

SEPTEMBRE ; substantif masculin. *September*. Le mois qui étoit le septième de l'année quand on la commençoit au mois de Mars , & qui est présentement le neuvième.

Chez les Romains le mois de Septembre étoit sous la protection de Vulcain. On le trouve personnifié sous la figure d'un homme presque nud , ayant seulement sur l'épaule une espèce de manteau qui flotte au gré des vents. Il tient de la main gauche un lézard attaché par une jambe à une ficelle. Ce lézard suspendu en l'air , se débat autant qu'il peut. Aux pieds de l'homme sont deux cuves ou vases préparés pour la vendange.

SEPTÉNAIRE ; adjectif des deux genres. On dit , *nombre septénaire* , pour dire , nombre de sept.

On appelle *septénaire* , ou *Régent septénaire* , celui qui pendant sept années consécutives a professé dans une Université.

Les Régens septénaires de l'Université de Paris , ont pour les Bénéfices un privilège , qui consiste en ce qu'ils sont préférés dans les mois de rigueur à tous les Gradués nommés , excepté aux Docteurs en Théologie , lesquels concourent avec eux.

Pour jouir de ce privilège , les

Régens septénaires doivent avoir leur *quinquennium*. En cas de concurrence entre plusieurs Professeurs *septénaires* de différentes facultés , le plus ancien Gradué est préféré.

Ceux qui ont été Principaux d'un Collège célèbre & de plein exercice pendant sept années entières & sans interruption , ont le même privilège.

SEPTÉNAIRE , se dit aussi substantivement d'un des espaces de la vie de l'homme , quand on en divise tout le cours en plusieurs parties chacune de sept ans , à compter du jour de la naissance. *Quelques-uns ont prétendu que les hommes changeoient de tempérament à chaque septénaire.*

SEPTENNAL , **ALE** ; adjectif. Qui arrive tous les sept ans.

SEPTENTRION ; substantif masculin. *Septentrio*. Nord , un des pôles du monde , celui qui dans nos climats est élevé sur l'horison. *L'aiguille aimantée se tourne toujours vers le septentrion.*

On dit , qu'un pays est au septentrion d'un autre ; pour dire , qu'il est plus proche du septentrion. *L'Écosse est au septentrion de l'Angleterre.*

SEPTENTRIONAL , **ALE** ; adjectif. Qui est du côté du septentrion. *Les peuples septentrionaux. On a divisé l'Amérique en septentrionale & méridionale.*

SEPTÉRIE ; substantif féminin & terme de Mythologie. Fête que les habitans de Delphes célébroient tous les neuf ans en mémoire du combat & de la victoire d'Apollon contre le serpent Python. La tradition disoit que le combat d'Apollon contre Python s'étoit passé à Delphes , que le monstre ayant été blessé , s'enfuit par le chemin qu'on appeloit *Sacré* , jusques dans la vallée de Tempé ;

qu'Apollon l'y poursuivit, & qu'il le trouva mort, & même enterré. Aix, fils du monstre, lui avoit rendu ce dernier devoir. Mais voici quelle étoit la cérémonie de la fête.

On dressoit une cabane de feuillages dans la nef du temple d'Apollon, qui représentoit la sombre demeure de Python. On venoit en silence y donner assaut par la porte qu'on appelloit *Dolonie* : on y amenoit après cela un jeune garçon ayant père & mère, qui mettoit le feu dans la cabane avec une torche ardente : on renversoit la table par terre, & puis chacun s'enfuyoit par les portes du Temple. Le jeune garçon sortoit de la contrée ; & après avoir erré en divers lieux où il étoit réduit en servitude, il arrivoit enfin à la vallée de Tempé, où il étoit purifié avec beaucoup de cérémonies.

SEPT-FONS ; Abbaye de Religieux réformés de l'Ordre de Cîteaux, dans le Bourbonnois, près de la Loire, à six lieues, est, de Moulins. Elle est remarquable par son étroite observance. Toutes les austérités de la Trappe y ont été admises, le silence perpétuel, le travail des mains, le long office, l'abstinence de la viande & du poisson.

SEPT FONTAINES ; nom de deux Abbayes de France, en Champagne, l'une au diocèse de Langres, à quatre lieues de Chaumont, qui vaut 1600 livres ; & l'autre au diocèse de Rheims, à une lieue de Mezières, qui vaut 7000 livres. Elles sont toutes les deux de l'Ordre de Prémontré.

SEPTIÈME ; adjectif des deux genres. *Septimus*. Nombre ordinal qui suit immédiatement le sixième. Elle est dans la septième année de son âge. *C'est mon septième enfant.*

SEPTIÈME, se dit aussi substantivement de la septième partie d'un tout. Il a un septième dans cette succession.

On dit quelquefois, le septième du mois, le septième de la lune ; pour dire, le septième jour du mois, de la lune.

On dit, d'une femme grosse, qu'elle est dans son septième ou dans son sept ; pour dire, qu'elle est dans le septième mois de sa grossesse. Dans certaines maladies, on dit, que le malade est dans son septième, ou dans son sept, dans le sept ; pour dire, qu'il est dans le septième jour de sa maladie.

SEPTIÈME, se dit encore au jeu de piquet, d'une suite de sept cartes de même couleur ; & alors il est féminin. Une septième major, une septième de roi.

SEPTIÈME, se dit aussi en termes de Musique, d'un intervalle dissonnant renversé de la seconde, & appelé par les Grecs *heptachordon*, parce qu'il est formé de sept sons ou de six degrés diatoniques. Il y en a de quatre sortes.

La première est la septième mineure composée de quatre tons, trois majeurs & un mineur, & de deux semi-tons majeurs, comme de *mi* à *re* ; & chromatiquement de dix semi-tons, dont six majeurs & quatre mineurs. Son rapport est de 5 à 9.

La deuxième est la septième majeure, composée diatoniquement de cinq tons, trois majeurs & deux mineurs, & d'un semi-ton majeur ; de sorte qu'il ne faut plus qu'un semi-ton majeur pour faire une octave, comme d'*ut* à *se*, & chromatiquement d'ouze semi-tons, dont six majeurs & cinq mineurs. Son rapport est de 8 à 15.

La troisième est la septième diminuée :

minuée. Elle est composée de trois tons, deux mineurs & un majeur, & de trois *semi-tons* majeurs, comme de l'*ut* dièse au *si* bémol. Son rapport est de 75 à 128.

La quatrième est la *septième superflue*. Elle est composée de cinq tons, trois mineurs, & deux majeurs, un *semi-ton* majeur & un *semi-ton* mineur, comme du *si* bémol au *la* dièse; de sorte qu'il ne lui manque qu'un comma pour faire une octave. Son rapport est de 81 à 160. Mais cette dernière espèce n'est point usitée en musique, si ce n'est dans quelques transitions enharmoniques.

Il y a trois accords de septième.

Le premier est fondamental, & porte simplement le nom de *septième*: mais quand la tierce est majeure & la septième mineure, il s'appelle *accord sensible* ou *dominant*. Il se compose de la tierce, de la quinte & de la septième.

Le second est encore fondamental, & s'appelle *accord de septième diminuée*. Il est composé de la tierce mineure, de la fausse quinte & de la septième diminuée dont il prend le nom, c'est-à-dire de trois tierces mineures consécutives, & c'est le seul accord qui soit ainsi formé d'intervalles égaux; il ne se fait que sur la note sensible.

La troisième s'appelle *accord de septième superflue*. C'est un accord par supposition formé par l'accord dominant, au-dessous duquel la basse fait entendre la tonique.

Il y a encore un accord de septième & sixte, qui n'est qu'un renversement de l'accord de neuvième. Il ne se pratique guères que dans les points d'orgue à cause de sa dureté.

Le *p* ne se fait pas sentir.

Tome XXVI.

SEPTIÈMEMENT; adverbe. *Septimè*. En septième lieu.

Le *p* ne se fait pas sentir.

SEPTIÈRE; voyez SETIER.

SEPTIMANIE; on a ainsi appelé sept Cités, dont Euric Roi des Visigoths s'empara. Ce Prince aussi célèbre par les cruautés qu'il exerça contre les Catholiques, que par ses intrigues & par ses conquêtes, soumit d'abord sans coup férir, une partie de l'Aquitaine, & forma un gouvernement particulier de sept Cités qu'il occupa dans cette Province.

La *Septimanie* ainsi nommée des sept villes qui étoient sous la métropole de Narbonne, comprenoit alors, outre le siège du métropolitain, les diocèses de Besiers, de Maguelone, aujourd'hui Montpellier, de Nîmes, d'Agde, de Lodève, de Carcassonne & d'Elne, aujourd'hui Perpignan; car afin de remplir le nombre de sept diocèses, d'où la province tiroit son nom, les Goths érigèrent ces deux dernières villes en évêchés, & les substituèrent à la place de Toulouse & d'Uzès qu'ils avoient perdues en 507, après la bataille de Vouillé.

Ce changement est attesté par les souscriptions du Concile tenu à Narbonne en 589 sous le regne de Récarède, & par celles de plusieurs Conciles d'Espagne auxquels assistèrent comme sujets des Goths le Métropolitain & les sept Suffragans qu'on vient de nommer. Les souscriptions du Concile assemblé à Orléans, prouvent qu'au temps de la mort de Clovis, la Monarchie Française n'étoit plus bornée que par la Septimanie. & le royaume de Bourgogne.

La Septimanie fut soumise aux Goths, tant que leur domination

N n

subsista au delà des Pyrénées ; mais la révolution qui dépouilla leur Roi Roderic de toute l'Espagne, leur fit perdre en même temps ce qu'ils possédoient dans les Gaules. Les Sarrasins , Ministres du ressentiment d'un seul particulier , détruisirent tout à la fois , en 714 , & l'Empire des Goths & la Nation même presque entière.

L'entrée de la France leur étant ainsi devenue libre , ils l'inondèrent souvent d'armées formidables , & pénétrèrent par l'Aquitaine jusqu'au centre du Royaume. Charles Martel gouvernoit alors les François en qualité de Maire du Palais ; il réprima les incursions des Sarrasins & arrêta leurs progrès par la victoire qu'il remporta sur eux en 732 entre Tours & Poitiers. Cependant cette défaite qui avoit coûté la vie à leur chef Abderame , & qui auroit épuisé un peuple moins nombreux , ne les ayant pas empêchés de passer le Rhône , Charles les força , après un long siège , de sortir d'Avignon que le Duc Maurontus leur avoit livré. Il les poursuivit encore en Septimanie , & reprit enfin sur eux en 737 , toutes les villes qui avoient autrefois appartenu aux Goths , à la réserve de Narbonne qui leur resta. Cette place ne fut réduite qu'en 752 , depuis la proclamation de Pepin.

SEPTIQUE ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement , & terme de Médecine. Il se dit des remèdes ou topiques qui font pourrir les chairs sans causer beaucoup de douleurs.

M. Pringle de la Société royale de Londres & Médecin des armées Britanniques , a donné à la suite de ses observations sur les maladies des armées dans les camps & dans les garnisons , des mémoi-

res excellens lus à la Société royale sur les substances septiques & antiseptiques. Ses expériences prouvent qu'il y a beaucoup plus de substances qui résistent à la putréfaction , qu'il n'y en a qui la favorisent : l'eau de chaux & le quinquina sont d'excellens antiseptiques , au point que des morceaux de chair à demi-pourris , mis en macération dans une infusion de quinquina , ont rendu à cette chair son premier état.

SEPTIZONE ; substantif masculin & terme d'antiquité. Nom du mausolée de la famille des Antonins , qui selon Aurelius Victor , fut élevé dans la dixième région de la ville de Rome. C'étoit un grand bâtiment isolé avec sept étages de colonnes , dont le plan étoit carré : au-dessus étoient d'autres étages qui faisoient une large retraite ; ce qui donnoit une figure pyramidale à ce bâtiment terminé par la statue de Septime Severe qui l'avoit fait construire. Ce mausolée fut appelée *septizone* , du latin *septem* & *zona* , c'est-à-dire à sept ceintures ou rangs de colonnes.

Les Historiens font encore mention d'un autre septizone plus ancien que celui de Septime Severe , & près des Thermes d'Antonin.

SEPTUAGÉNAIRE ; adjectif des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Âgé de soixante dix ans.

Les septuagénaires ne peuvent être emprisonnés pour dettes purement civiles ; c'est la disposition de l'Ordonnance de 1667 , titre 34 , article 9.

Ce même article excepte trois cas dans lesquels la contrainte par corps a néanmoins lieu contre les septuagénaires en matière civile.

1°. Quand ils sont stellionataires.

1525, accorda de vive voix au Gardien des Religieux de Saint François en Terre sainte, le pouvoir de faire de ces Chevaliers. Paul V sous Louis XIII, confirma la réunion de l'Ordre du saint sépulcre à celui de Saint Jean de Jérusalem.

SÉPULTURE ; substantif féminin. Il se dit tant du lieu où l'on enterre un corps mort, que de l'inhumation même.

L'Église paroissiale ou le cimetière qui en dépend, sont le lieu de la sépulture de ceux qui meurent dans la Paroisse, à moins qu'ils n'ayent choisi leur sépulture ailleurs. Le corps, dans ce cas, doit être inhumé dans l'Église désignée par le défunt, après néanmoins qu'il a été présenté à l'Église paroissiale. Il est même nécessaire que ceux qui choisissent le lieu de leur sépulture ailleurs que dans leur Paroisse, fassent connoître leur volonté par testament ou quelqu'autre acte par écrit, ou au moins par le témoignage de deux parens ou de trois témoins domestiques. Un Arrêt du Parlement de Bordeaux du 15 Mai 1713, a jugé que le Curé ne pouvoit prétendre alors que la quarte funèbre.

Il n'appartient qu'aux Curés, aux Patrons & aux Seigneurs Hauts-Justiciers, d'être enterrés dans le chœur des Églises. Les parens du Curé défunt peuvent lui faire placer une tombe avec inscription, à l'endroit de l'inhumation, ainsi qu'il a été jugé par Arrêt du 9 Janvier 1731.

Il y a des lieux de sépulture, ou des sépulcres qui ont été concédés à des familles. Les Canonistes établissent que pour la concession d'une sépulture, il faut le consentement de l'Évêque, ou au moins,

du Provincial, si c'est dans une Église de Réguliers.

L'aliénation du fief emporte celle du droit de sépulture qui y est attaché, s'il n'y en a réserve expresse.

Ceux qui sont troublés dans la possession ou quasi-possession du droit de sépulture, peuvent se pourvoir par l'action en complainte.

La connoissance des contestations au sujet des sépulcres ou sépultures, appartient au Juge laïque.

Les rituels des Diocèses marquent le temps que l'on peut ou que l'on doit laisser reposer le corps des défunts avant de les enterrer.

On ne porte qu'une croix dans les enterremens, & c'est ordinairement celle de l'Église où le défunt doit être enseveli. Si cependant le Chapitre de la Cathédrale assiste au convoi, c'est sous la croix du Chapitre que tous les assistans doivent se ranger; le Curé & le Sacristain même du Chapitre ont la préséance sur le propre Curé du défunt.

Il doit y avoir dans chaque Paroisse, conformément aux Réglemens, des registres de sépulture.

Les Curés ne sont en droit de refuser la sépulture qu'aux hérétiques séparés de la communion de l'Église, & aux excommuniés dénoncés. Suivant la déclaration du 9 Avril 1736, art. 13, ceux auxquels la sépulture ecclésiastique n'est point accordée, ne peuvent être inhumés qu'en vertu d'une Ordonnance du Juge de Police des lieux, rendue sur les conclusions du Procureur du Roi, ou de celui des Hauts-Justiciers. Cette Ordonnance doit faire mention du jour du décès, du nom & de la qualité de la personne décédée. Ce même article ajoute qu'il sera fait au Greffe un registre des

SÉQUESTRE, se dit encore en Jurisprudence, de celui entre les mains de qui les choses litigieuses sont séquestrées.

Le Séquestre diffère du Gardien ou Commissaire, en ce que celui-ci est établi à une saisie, au lieu que le Séquestre est établi à des biens & revenus, quoique non saisis.

Les nominations de Séquestre se font ordinairement en Justice sur la demande des Parties, ou d'office par le Juge, lorsqu'il y a lieu.

Les Parties peuvent néanmoins convenir entr'elles d'un Séquestre à l'amiable.

Le Juge ne peut nommer pour Séquestre aucun de ses parens & alliés, jusqu'au degré de cousin germain inclusivement, à peine de nullité & d'amende, même de répondre en son nom des dommages & intérêts en cas d'insolvabilité du Séquestre.

Le Séquestre doit prêter serment devant le Juge.

Quand les choses séquestrées consistent en quelque jouissance, le Séquestre doit faire procéder au bail judiciaire, au cas qu'il n'y en eût pas de conventionnel, ou qu'il eût été fait en fraude & à vil prix.

Le devoir du Séquestre en général, est d'administrer les biens & revenus dont il est chargé, comme un bon père de famille, & de rendre compte de sa commission à qui par Justice il sera ordonné.

SÉQUESTRE, ÉE; participe passif. Voyez **SÉQUESTRE**.

SÉQUESTRE; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Séquestro deponere*. Mettre en Séquestre. *La Cour ordonna que les revenus de l'Abbaye seroient séquestrés.*

SÉQUESTRE, signifie figurément écarter, séparer des personnes d'avec quelques autres. *Ils l'ont séquestré d'avec eux, parcequ'il les ennuyoit. Il a pris la résolution de se séquestrer du monde.* En ce sens il se dit quelquefois des choses. *Il séquestra tout l'argent de la succession pour frauder ses créanciers.*

SEQUIN; substantif masculin. Monnoie d'or qui se bat à Venise, au titre de ving-trois karats. Il s'en fabrique aussi dans les États du Grand Seigneur, particulièrement au Caire, que de-là on appelle *sequins de Turquie*, ou *shérifs*, ou *silleanins*. On appelle à Constantinople *sequins hongres*, des ducats d'or qui se fabriquent en Allemagne à divers coins. La valeur de ces sequins n'est pas tout à fait semblable, ceux de Turquie & d'Allemagne valent un quinzième moins que le vénitien.

SER; voyez **SÉR**.

SÉRAIL; substantif masculin. Nom particulièrement affecté aux palais qu'habitent les Empereurs Turcs. *Le Grand Seigneur a des sérails en plusieurs villes.*

Il se dit plus communément, mais improprement, du palais ou de la partie du palais du Grand Seigneur où les femmes sont renfermées à Constantinople, & dont le véritable nom est le *harem*.

Ce palais est à gauche, tout à l'entrée du port, & occupe la place de l'ancienne ville de Bizance, sur la pointe de la presqu'île de Thrace où est précisément le Bosphore. Le sérail qui est l'ouvrage de Mahomet II, a près de trois milles de circuit; c'est une espèce de triangle dont le côté tenant à la ville est le plus grand, celui qui est mouillé par les eaux du Bosphore est à l'est, & l'autre qui forme l'entrée du port,

est au nord : les appartemens sont sur la hauteur de la colline , & les jardins sur le bas jusqu'à la mer.

Quelque grande que soit cette enceinte , les dehors du palais n'ont rien de rare ; & s'il faut juger de la beauté des jardins par les cyprès que l'on y découvre , on conviendra qu'ils ne sont pas mieux entendus que ceux des particuliers. On affecte de planter dans le sérail des arbres toujours verts , pour dérober aux habitans de Galata , & des autres lieux voisins , la vue des Sultanes qui s'y promènent.

Quoiqu'on ne voie que les dehors du sérail , il est à présumer que l'intérieur de ce palais n'a rien de ce que nous appelons *superbe & magnifique* ; parceque les Turcs ne savent guère ce que c'est que magnificence en bâtimens , & ne suivent aucune règle de bonne architecture. S'ils ont fait de belles Mosquées , c'est qu'ils avoient un beau modèle devant leurs yeux , qui étoit l'église de Sainte Sophie ; encore ne faudroit-il pas suivre un pareil modèle pour bâtir des palais suivant les règles de la bonne architecture. On s'apperçoit aisément , en voyant les grands combles des Kioscs ou pavillons turcs , que l'on commence à s'éloigner d'Italie & à s'approcher de la Perse , & même de la Chine.

Les appartemens du sérail ont été faits en différens temps , & suivant le caprice des Princes & des Sultanes ; ainsi ce fameux palais est un assemblage de plusieurs corps de logis entassés souvent les uns sur les autres , & séparés en quelques endroits. On ne doute pas que les appartemens ne soient spacieux & richement meublés. Leurs plus beaux ornemens ne consistent ni en tableaux ni en statues ; ce sont des

peintures à la turque , parquées d'or & d'azur , entremêlées de fleurs , de paysages , de culs-de-lampes & de cartouches chargés de sentences arabes , comme dans les maisons des particuliers de Constantinople.

Les bassins de marbre , les bains , les fontaines jaillissantes sont les délices des Orientaux qui les placent aux premiers étages , sans craindre de trop charger le plancher. C'étoit aussi le goût des Sarrafins & des Maures , comme il paroît par leurs anciens palais , & surtout par celui de l'Alhambra qui est à Grenade en Espagne , où l'on montre encore comme un prodige d'architecture , le pavé de la salle des lions qui est fait de plaques de marbre plus grandes que celles des tombes de nos Églises.

S'il y a quelques beaux morceaux dans le sérail , ce sont des pièces que les Ambassadeurs des Princes y ont fait apporter , comme des glaces de France & de Venise , des tapis de Perse , des vases d'Orient. On dit que la plupart des pavillons y sont soutenus par des arcades au-dessous desquelles sont les logemens des Officiers qui servent les Sultanes. Ces dames occupent les dessus qui sont ordinairement terminés en dômes couverts de plomb ou en pointes chargées de croissans dorés ; les balcons & les galeries , les cabinets , les belveders sont les endroits les plus agréables de ces appartemens. Enfin , à tout prendre de la manière qu'on dépeint ce palais , il ne laisse pas de répondre à la grandeur de son maître ; mais pour en faire un bel édifice , il faudroit le mettre à bas & se servir des matériaux pour en bâtir un autre sur un nouveau modèle.

L'entrée principale du sérail est un gros pavillon à huit croisées ou

verres au-dessus de la porte; une grande entrée qui est sur la porte même, quatre plus petites à gauche sur la même ligne, & autant de même grandeur à droite. Cette porte dont l'Empire Ottoman a pris le nom, est fort haute, simple, cintrée, en demi-cercle avec une inscription arabe sous le cintre; & deux niches, une de chaque côté, creusées dans l'épaisseur du mur.

Elle ressemble plutôt à un corps de garde qu'à l'entrée du palais d'un des plus grands Princes du monde. C'est pourtant Mahomet II qui la fit bâtir; & pour mieux marquer que c'est une maison royale, le comble du pavillon de l'entrée est relevé de deux tourillons: cinquante Capigis ou Portiers sont commandés pour la garde de cette porte, mais ils n'ont ordinairement pour arme qu'une baguette à la main.

On entre d'abord dans une grande cour beaucoup plus longue que large; à droite sont les infirmeries, à gauche, les logemens des Azancoglans, c'est-à-dire des personnes destinées aux charges les plus viles du sérail; la cour des Azancoglans renferme les chantiers pour le bois qui se brûle dans le palais; on y en met tous les ans quarante mille voies, & chaque voie est une charretée que deux buffes ont peine à tirer.

Tout le monde peut entrer dans la première cour du sérail; les domestiques & les esclaves des Bachas & des Agas qui ont affaire à la Cour, y restent pour attendre leurs maîtres & prendre soin de leurs chevaux; mais on y entendroit, pour ainsi dire, voler une mouche; & si quelqu'un y rompoit le silence par un ton de voix trop élevé, ou qu'il parût manquer de respect pour

la maison du Prince, il seroit bâtonné sur le champ par les Officiers qui font la ronde: il semble même que les chevaux connoissent où ils sont, & sans doute ils sont dressés à y marcher plus doucement que dans les rues.

Les infirmeries sont destinées pour les malades de la maison; on les y conduit dans de petits chariots fermés & tirés par deux hommes. Quand la Cour est à Constantinople, le premier Médecin & le premier Chirurgien y font leur visite tous les jours, & l'on assure que l'on y prend grand soin des malades: on dit même qu'il y en a plusieurs qui ne sont pas trop incommodés, & qui n'y vont que pour s'y reposer & pour y boire du vin; l'usage de cette liqueur défendu sévèrement partout ailleurs, est toléré dans les infirmeries, pourvu que l'Eunuque qui est à la porte, ne surprenne pas ceux qui le portent; car en ce cas le vin est répandu par terre, & les porteurs sont condamnés à deux ou trois cens coups de bâton.

De la première cour on passe à la seconde; son entrée est aussi gardée par cinquante Capigis. Cette cour est carrée, d'environ trois cens pas de diamètre, mais plus belle & plus agréable que la première; les chemins en sont pavés & les allées bien entretenues; tout le reste est en gazon fort propre, dont la verdure n'est interrompue que par des fontaines qui en entretiennent la fraîcheur.

Le trésor du Grand Seigneur & la petite écurie sont à gauche, & l'on y montre une fontaine où l'on faisoit autrefois couper la tête aux Pachas condamnés à mort; les offices & les cuisines sont à droite, embellies

embellies de leurs dômes , mais sans cheminées : on y allume le feu dans le milieu , & la fumée passe par des trous dont les dômes sont percés. La première de ces cuisines est destinée pour le Grand Seigneur , la seconde pour la première Sultane , & la troisième pour les autres Sultanes , la quatrième pour le Capi Aga ou Commandant des portes ; dans la cinquième on prépare à manger pour les Ministres qui se trouvent au Divan , la sixième est pour les Pages du Grand Seigneur que l'on nomme Ichogians , la septième est pour les Officiers du sérail , la huitième pour les femmes & les filles qui servent dans ce palais ; la neuvième pour tous ceux qui sont obligés de se trouver dans la Cour du Divan les jours de justice. On n'y apprête guère de gibier ; mais outre les quarante mille bœufs que l'on y consume tous les ans , frais ou salés , les Pourvoyeurs doivent fournir tous les jours deux cens moutons , cent agneaux ou chevreaux , suivant les saisons , dix veaux , deux cens poules , deux cens paires de poulets , cent paires de pigeons , cinquante oisons. Voilà pour nourrir bien du monde.

Tout autour de la cour règne une galerie assez basse , couverte de plomb & soutenue par des colonnes de marbre. Il n'y a que le Grand Seigneur qui entre à cheval dans cette Cour ; c'est pour cela que la petite écurie s'y trouve ; mais il n'y a de place que pour environ trente chevaux ; on serre les harnois dans des salles qui sont au-dessus , & ce sont les plus riches harnois du monde pour la broderie & les pierres précieuses dont ils sont relevés.

La grande écurie dans laquelle on entretient environ mille che-

Tome XXVI.

vaux pour les Officiers du Grand Seigneur , est du côté de la mer sur le Bosphore.

Les jours que les Ambassadeurs sont reçus à l'audience , les Janissaires proprement vêtus se rangent à droite sous la galerie. La Salle où se tient le Divan , c'est-à-dire où l'on rend la justice , est à gauche tout au fond de cette cour ; à droite est une porte par où l'on entre dans l'intérieur du sérail : le passage n'en est permis qu'aux personnes mandées.

Pour la salle du conseil ou Divan , elle est grande mais basse , couverte de plomb , lambrissée & dorée assez simplement à la morefque. On n'y voit qu'un grand tapis étendu sur l'estrade où se mettent les Officiers qui composent le Conseil ; c'est-là que le Grand Visir assisté de ses Conseillers juge sans appel de toutes les causes civiles & criminelles : le Caïmacan tient sa place en son absence , & l'on y donne à manger aux Ambassadeurs le jour de leur audience. Voilà tout ce qu'il est libre aux étrangers de voir dans le sérail ; pour pénétrer plus avant , la curiosité coûteroit trop cher.

Les dehors de ce palais du côté du port , n'ont rien de remarquable que le Kiofc ou pavillon qui est vis-à-vis de Galata. Ce pavillon est soutenu par douze colonnes de marbre ; il est lambrissé , peint à la persienne & richement meublé. Le Grand Seigneur y vient quelquefois pour avoir le plaisir de remarquer ce qui se passe dans le port , ou pour s'embarquer lorsqu'il veut se promener sur le canal.

Le pavillon qui est du côté du Bosphore , est plus élevé que celui du port , & il est bâti sur des arcades qui soutiennent trois salons

O o

terminés par des dômes dorés. Le Prince s'y vient divertir avec ses femmes; les quais sont couverts d'artillerie, mais sans affûts; la plupart des canons sont braqués à fleur d'eau; le plus gros qui est celui qui obligea, dit-on, Babylone à se rendre, est par distinction dans une loge particulière. Cette artillerie fait grand plaisir aux Mahométans; car on la tire pour les avertir que le carême est fini, & qu'il ne faut plus jeûner: on la décharge aussi les jours de réjouissance, & pour les conquêtes des Sultans ou de leurs Généraux.

Telle est la description qu'a donnée M. de Tournefort du sérail & de ses dépendances.

SÉRAIL, se dit aussi des lieux où les Grands de Turquie & plusieurs autres Princes Mahométans tiennent leurs femmes renfermées.

SÉRAIL, se dit encore de toutes les femmes qui sont dans le sérail & de leur suite. C'est dans cette acception qu'on dit, *le Grand Seigneur a marché, mais son sérail n'a pas suivi.*

SÉRAIL, se dit abusivement d'une maison où quelqu'un tient des femmes de plaisir. *Sa maison de campagne est un sérail.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

On mouille le / final.

SERAN; substantif masculin. Outil à préparer les chanvres, les lins, les orties, & autres plantes dont les riges sont pleines de filamens, pour les mettre en état d'être filées.

Les serans sont des ais en forme de grandes cardes, armés de dents de gros fils de fer, au travers des-

quels on fait passer ces plantes; après qu'elles ont été auparavant grossièrement concassées avec un instrument de bois. Ces deux apprêts qui les réduisent en filasses & en état d'être filées au rouet ou au fuseau, ne se donnent que lorsqu'au sortir de l'eau où elles ont été rouies, on les a bien fait sécher au soleil.

SERANCE, ÉE; participe passif.

Voyez SERANCER.

SERANCER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il se dit de l'action de faire passer les chanvres, les lins, les orties & autres matières propres à être filées par les serans. Les chanvres *serancés* sont les chanvres qui ont reçu cet apprêt, & qui sont réduits en filasse. Les dents du seran doivent être plus ou moins serrées, selon la finesse dont on veut que soit le chanvre.

On a ordinairement plusieurs serans de différente grandeur. Quand on veut *serancer*, on les attache au bout d'une table, sur un escabeau ou autre ustensile de ménage; le principal est qu'ils soient fermes; on passe le chanvre plusieurs fois au travers de ces pointes de fer; & quand il est bien peigné, bien propre & bien clair, on le met en botte pour le vendre à mesure qu'on le serance; ou bien on le file, soit au grand rouet, à la quenouille, ou au fuseau, suivant les différents usages auxquels on le destine.

SERANCOLIN; substantif masculin. Sorte de marbre de couleur d'agate qui tire son nom du lieu des Pyrénées où se trouve la carrière. *Serancolin est dans la vallée d'or au diocèse de Saint-Bertrand.*

SÉRAPHIN ; substantif masculin. Esprit céleste de la première hiérarchie des Anges. *Les Séraphins sont au dessus des Chérubins.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

SÉRAPHIQUE ; adjectif des deux genres. Qui appartient aux séraphins. *Zèle séraphique. Odeur séraphique.*

On donne dans les Ecoles le titre de *Docteur séraphique*, à St Bonaventure, à cause de sa ferveur & de son extrême piété.

On appelle Saint-François d'Assise, le *Séraphique Saint François*, en mémoire ou en honneur d'une vision qu'il eut sur le mont Alverne, où, après un jeûne de quarante jours & d'autres grandes austerités, étant en extase, il vit un Séraphin qui descendit rapidement du ciel sur lui, & lui imprima aux mains, aux pieds & au côté, des stigmates qui représentoient les plaies que les clous & la lance firent au corps de Jésus-Christ, lorsqu'on le crucifia. Et les Religieux Franciscains appellent leur ordre, *l'ordre séraphique*.

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève. Prononcez *Sérafike*.

SÉRAPION ou **SÉRAPÉON** ; substantif masculin. Nom d'un Temple fameux chez les Égyptiens, ainsi appelé, parcequ'il étoit consacré au Dieu Sérapis.

SÉRAPIS ; nom d'un Dieu des Égyptiens qui tantôt étoit Jupiter, tantôt le soleil, tantôt Pluton. Le symbole ordinaire de ce dieu imaginaire étoit une espèce de panier ou de boisseau sur la tête. Il présidoit à la Méde-

cine, & on l'invoquoit particulièrement pour la guérison des maladies. Son temple le plus célèbre & le plus fréquenté étoit à Canope.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai dans toute la religion payenne, que les pélerinages qui se faisoient à Sérapis. » Vers le » temps de certaines fêtes, dit-il, » on ne sauroit croire la multitude » de gens qui descendent sur un » canal d'Alexandrie à Canope, où » est le Temple de Sérapis. Jour & » nuit, ce ne sont que bateaux » pleins d'hommes & de femmes » qui chantent & qui dansent avec » toute la liberté imaginable. A » Canope, il y a sur le canal une » infinité d'hôtelleries, qui servent » à retirer les voyageurs, & à favoriser leurs divertissemens.

Le Temple de Sérapis, le plus fameux de toute l'Égypte, fut détruit par Théodose. Le Sophiste Eumaprus, païen, paroît avoir eu grand regret à ce Temple, & nous en décrit la fin malheureuse avec assez de bile. Il dit que des gens qui n'avoient jamais entendu parler de la guerre, se trouvèrent pourtant fort vaillans contre les pierres de ce Temple, & principalement contre les riches offrandes dont il étoit plein; que dans ces lieux on y plaça des Moines, gens infâmes & inutiles, qui, pourvu qu'ils eussent un habit noir & malpropre, prenoient une autorité tyrannique sur l'esprit des peuples, & que ces Moines, au lieu des dieux que l'on voyoit par les lumières de la raison, donnoient à adorer des têtes de brigands punis pour leurs crimes, qu'on avoit saltés afin de les conserver. C'est ainsi que cet

impie traite les Moines & les Reliques.

Ruffin rapporte qu'on trouva le Temple de Sérapis tout plein de chemins couverts & de machines disposées pour les fourberies des Prêtres. Il nous apprend entr'autres choses, qu'il y avoit à l'orient du Temple, une petite fenêtre par où entroit à certain jour un rayon de soleil, qui alloit donner sur la bouche de Sérapis. Dans le même temps, on apportoit un simulacre du soleil, qui étoit de fer, & qui étant attiré par de l'aimant caché dans la voûte, s'élevoit vers Sérapis. Alors on disoit que le soleil saluoit ce dieu; mais quand le simulacre de fer retomboit, & que le rayon se retiroit de dessus la bouche de Sérapis, le soleil lui avoit fait sa cour, & il alloit à ses affaires.

Sérapis fut aussi honoré chez les Grecs, d'où son culte passa chez les Romains, qui lui élevèrent un Temple dans le Cirque de Flaminius, & établirent des fêtes en son honneur en différens temps de l'année. Une multitude presque innombrable fréquentoit le Temple de ce dieu, de jeunes gens entr'autres y couroient en foule pour obtenir de lui, comme une faveur signalée, qu'il leur fit trouver des personnes faciles qui eussent la complaisance de se livrer à leurs passions. Un nombre presque infini de malades & d'infirmes alloient lui demander leur guérison, ou plutôt se persuader qu'ils l'avoient reçue. Enfin les maux qu'occasionna le culte de Sérapis obligea les Empereurs de l'abolir dans Rome.

SÉRASQUIER; substantif masculin. Nom que les Turcs donnent à un Général d'armée. On choisit le sé-

rasquier parmi les Bachas à deux ou trois queues; mais si le Sérasquier n'a que l'honneur des deux queues, on ne souffre point de Bacha à trois queues dans son armée, parceque ce seroit à lui que le commandement appartiendroit. Un Sérasquier n'est tenu que de communiquer ses plans aux autres Officiers Généraux, mais il n'est point obligé de suivre leur avis, & son pouvoir est arbitraire; il cesse aussi-tôt que la campagne est finie. Le Bacha de Silistrie porte toujours le titre de *Sérasquier*, parcequ'il est obligé de veiller à la sûreté des frontières, du côté de la Pologne.

SERAY-AGASI; substantif masculin & terme de relation. C'est le quatrième Aga du Serrail; il ne sort jamais de Constantinople, & est appelé par cette raison *Séray-Agasi*, l'Aga du Serail. Il fait l'office des trois autres Aga, pendant qu'ils sont absens, c'est-à-dire, du Capi Aga, du Khazinedar-Bachi, & du Kilerdgi Bachi.

SERCHIO; (le) rivière d'Italie qui a sa source au Mont Apennin, dans l'État de Modène, arrose Luques dans son cours, & se jette dans la mer de Toscane, environ à six milles au-dessus de l'Arno.

SERDEAU; substantif masculin. Officier de la Maison du Roi, qui reçoit des mains des Gentilshommes servans, les plats que l'on dessert de la table de sa Majesté. Il signifie aussi le lieu où l'on porte les plats de cette desserte, & où mangent les Gentilshommes servans.

SÉRÉGIPPE-DEL-REY; ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, Capitale d'un Gouvernement de même nom, sur la rive septen-

trionale du Vazabaïs, à onze lieues de Rio Réal. Le Gouvernement de Sérégippe est entre Rio-Réal, au midi, & la rivière de Saint François au nord.

SEREIN ; substantif masculin. On appelle ainsi une vapeur froide & humide qui retombe au coucher du soleil. Le ferein n'est autre chose que la rosée du soir, ou la rosée commençante, qui n'est pas devenue encore sensible par l'accroissement qu'elle reçoit pendant la nuit, & qui est parvenue à son complément peu de temps après le lever du soleil. C'est une erreur populaire que l'opinion qui fait regarder le ferein comme une émanation sèche, plus nuisible que la rosée proprement dite.

SEREIN, EINE ; adjectif. *Serenus*. Qui est clair, doux & calme. Il ne se dit proprement que de la constitution de l'air. *Un temps clair & ferein. Le Ciel est ferein. Une nuit claire & fereine.*

On dit figurément, qu'une personne a le visage ferein, le front ferein, lorsqu'elle porte sur son visage, sur son front des marques de tranquillité d'esprit.

On dit figurément & poëtiqument, *jours fereins* ; pour dire, jours heureux.

SEREIN, se dit aussi quelquefois de l'esprit. *Le matin l'esprit est d'ordinaire plus ouvert & plus ferein.*

On appelle *goutte fereine*, la privation soudaine de la vue causée par l'obstruction du nerf optique.

SERENA ; ancien nom d'une ville de l'Amérique méridionale qu'on appelle aujourd'hui Coquimbo. Voyez ce mot.

SÉRÉNADÉ ; substantif féminin. Consert qui se donne la nuit sous les

fenêtres de quelqu'un. Il n'est ordinairement composé que de musique instrumentale ; quelquefois cependant on y ajoute des voix. On appelle aussi *sérénades* les pièces que l'on compose ou que l'on exécute dans ces occasions. La mode des *sérénades* est passée depuis longtemps, ou ne dure plus que parmi le peuple, & c'est grand dommage. Le silence de la nuit qui bannit toute distraction, fait mieux valoir la musique & la rend plus délicieuse.

SÉRÉNISIME ; adjectif des deux genres. Titre d'honneur, dérivé du mot *sérénité*, qu'on employoit autrefois pour les Rois mêmes, & la France n'en donnoit point d'autre aux Rois du Nord ; mais depuis que le nom de *Majesté* est devenu commun à tous les Rois, le titre de *sérénissime* est resté aux souverains qui ne sont pas têtes couronnées ; aux républiques de Venise & de Gènes, aux Princes du Sang de France qu'on traite d'*Altesse sérénissime*, excepté M. le Dauphin, pour qui ce titre ne paroît point assez convenable.

SÉRÉNITÉ ; substantif féminin. *Serenitas*. État du temps, de l'air qui est ferein. *La sérénité du Ciel. La sérénité de l'air.*

On dit figurément, *la sérénité du visage. La sérénité de l'esprit.*

On dit aussi figurément, *rien ne trouble la sérénité de ses jours* ; pour dire, le bonheur de sa vie.

SÉRÉNITÉ, est aussi un titre d'honneur qui a été pris autrefois par les Rois de France, & même par les Evêques. Nos Rois de la première & de la seconde Race, en parlant d'eux-mêmes disoient, *notre Sérénité, serenitas nostra* ; & l'on voit qu'Adelard, Evêque de Clermont,

s'appliquoit la même qualité ; le Doge de Venise prend particulièrement le titre de *Sérénité* ; le Roi de Pologne le donne aux Electeurs, & quand il leur écrit ; & l'Empereur, lorsqu'il traite avec eux, les qualifie de *Sérénité Electorale*, & les Princes de l'Empire de *Sérénité Ducale* ; les Plénipotentiaires François, à Munster, le refusèrent à l'Electeur de Brandebourg, sur ce que le mot de *sérénité* n'étoit pas François, & que le Roi ne l'accordoit à personne ; les Princes Allemands estimoient autrefois plus ce titre que celui d'*Altesse*, mais l'usage a enfin prévalu en faveur de ce dernier, & l'on qualifie surtout les Electeurs d'*Altesse Electorale*.

SÉREQUE ; substantif masculin. Nom vulgaire d'une espèce de genêt qui étoit aux Canaries & dont les Teinturiers se servent pour teindre en jaune.

SERET ; (le) rivière de la Turquie d'Europe qui a sa source dans la Transylvanie, arrose Soczova & Targorod dans la Moldavie, entre ensuite dans la Valachie, & va enfin se jeter dans le Danube après avoir reçu le Missovo & le Bourdalach.

SÉREUX, EUSE ; adjectif. Aqueux. *Humeur séreuse.*

Il signifie aussi, trop chargé, trop plein de sérosité. *Un sang séreux.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième du féminin très-brève.

SERF, ERVE ; substantif. *Servus*. Il se dit d'une personne assujettie à certains droits & devoirs serviles envers son Seigneur. L'état de *serf* est mitoyen entre celui de la liberté & de l'esclavage.

Chez les Romains il y avoit des

esclaves qui étoient dans une dépendance absolue de leur maître.

Il y en avoit aussi de semblables en France sous la première & la seconde race de nos Rois.

Mais ces servitudes personnelles furent abolies peu à peu sous la seconde race de nos Rois, ou du moins elles furent mitigées ; & comme il y avoit chez les Romains certains esclaves qui étoient attachés à la culture d'un fonds particulier, & que l'on appeloit *ascriptitios seu additos gleba*, lesquels cultivoient le fonds à leur volonté, moyennant qu'ils rendoient à leur maître tous les ans une certaine quantité de blé & autres fruits ; de même aussi en France la plupart des habitans de la campagne étoient *serfs*, c'est-à-dire, attachés à certains fonds dont ils ne pouvoient être séparés.

Les bâtards & les aubains étoient *serfs* du Roi.

Vers le commencement de la troisième race nos Rois affranchirent plusieurs Communautés d'habitans auxquelles ils donnèrent des chartes de commune ou permission de s'assembler. Louis Hutin & Philippe le Bel affranchirent tous les *serfs* de leur domaine, moyennant finance.

Le Roi donnoit quelquefois à certains *serfs* en particulier, des lettres par lesquelles ils étoient réputés bourgeois du Roi, & cessoient d'être *serfs*.

Les Seigneurs donnoient aussi de semblables lettres à leurs *serfs*, au moyen desquelles ils étoient réputés bourgeois de ces Seigneurs.

Cependant plusieurs Seigneurs ne consentirent point à l'affranchissement de leurs *serfs* ; de sorte qu'il est resté des vestiges de cette espèce

ce de servitude dans les provinces régies par le Droit Ecrit, & dans quelques-unes de nos Coutumes, telles que Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois & quelques autres.

L'usage de ces différentes provinces & coutumes n'est pas uniforme par rapport aux *serfs*.

Dans quelques pays les hommes sont *serfs* de corps, c'est-à-dire, que leur personne même est servie indépendamment de leurs biens; ils ne peuvent se délivrer de la servitude, même en abandonnant tout à leur Seigneur, lequel pour les revendre en tous lieux; c'est pourquoi on les appelle *serfs de corps & de poursuite*.

En d'autres pays les *serfs* ne sont réputés tels qu'à cause des héritages qu'ils tiennent du Seigneur à cette condition: ces sortes de *serfs* sont ceux que l'on appelle *main-mortables* ou *mortuables*.

Les *serfs* deviennent tels en plusieurs manières, savoir, 1°. par la naissance; l'enfant né dans un lieu main-mortable suit la condition du père; 2°. par convention, lorsqu'un homme franc va demeurer en lieu de main-morte, & y prend un bien en tenement; 3°. par le domicile annuel en un lieu main-mortable, & le paiement qu'une personne franche fait au Seigneur des droits dûs au Seigneur par ses main-mortables; 4°. par le mariage à l'égard des femmes; car lorsqu'une femme franche se marie à un homme serf & de main-morte, pendant la vie de son mari elle est réputée de même condition que lui.

Les droits que les Seigneurs ont sur leurs *serfs*, sont différens, selon les pays; ils dépendent de la Coutume ou usage du lieu, & des titres des Seigneurs; c'est pourquoi

on ne parlera ici que de ceux qui sont les plus ordinaires, encore ne se trouvent-ils pas toujours réunis en faveur du Seigneur.

Un des premiers effets de cette espèce de servitude est que le serf ne peut entrer dans l'état de Cléricature sans le consentement de son Seigneur.

Par rapport aux femmes, le Seigneur a le droit de for mariage qui consiste en ce que le Seigneur prend les héritages que la femme serve de corps, & dans le lieu de la main-morte, lorsqu'elle va se marier ailleurs.

Les héritages assis en un lieu de main-morte sont réputés de même condition que les autres, s'il n'y a titre ou usage au contraire.

Les *serfs* ne peuvent vendre & aliéner leurs héritages main-mortables qu'aux gens de la seigneurie & de même condition, & non à des personnes franches ni d'une autre seigneurie, si ce n'est du consentement du Seigneur, ou qu'il y ait usage ou parcour.

Ils ne peuvent pareillement disposer de leurs biens-meubles & héritages par testament ni ordonnance de dernière volonté, sans le consentement de leur Seigneur. *Vivunt liberi, moriuntur ut servi.*

Quant aux successions, les *serfs* main-mortables ne succèdent les uns aux autres qu'au cas qu'ils demeurent ensemble, & soient en communauté de biens & à défaut de parens communs, le Seigneur succède à son main-mortable.

La communion ou communauté une fois rompue entre les *serfs* main-mortables, ils ne peuvent plus se réunir sans le consentement de leur Seigneur.

Si le serf s'absente, le Seigneur

SÉQUESTRE, se dit encore en Jurisprudence, de celui entre les mains de qui les choses litigieuses sont séquestrées.

Le Séquestre diffère du Gardien ou Commissaire, en ce que celui-ci est établi à une saisie, au lieu que le Séquestre est établi à des biens & revenus, quoique non saisis.

Les nominations de Séquestre se font ordinairement en Justice sur la demande des Parties, ou d'office par le Juge, lorsqu'il y a lieu.

Les Parties peuvent néanmoins convenir entr'elles d'un Séquestre à l'amiable.

Le Juge ne peut nommer pour Séquestre aucun de ses parens & alliés, jusqu'au degré de cousin germain inclusivement, à peine de nullité & d'amende, même de répondre en son nom des dommages & intérêts en cas d'insolvabilité du Séquestre.

Le Séquestre doit prêter serment devant le Juge.

Quand les choses séquestrées consistent en quelque jouissance, le Séquestre doit faire procéder au bail judiciaire, au cas qu'il n'y en eût pas de conventionnel, ou qu'il eût été fait en fraude & à vil prix.

Le devoir du Séquestre en général, est d'administrer les biens & revenus dont il est chargé, comme un bon père de famille, & de rendre compte de sa commission à qui par Justice il sera ordonné.

SÉQUESTRE, ÉE; participe passif. Voyez **SÉQUESTRE**.

SÉQUESTRE; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Séquestro deponere*. Mettre en Séquestre. *La Cour ordonna que les revenus de l'Abbaye seroient séquestrés.*

SÉQUESTRE, signifie figurément écarter, séparer des personnes d'avec quelques autres. *Ils l'ont séquestré d'avec eux, parcequ'il les ennuyoit. Il a pris la résolution de se séquestrer du monde.* En ce sens il se dit quelquefois des choses. *Il séquestra tout l'argent de la succession pour frauder ses créanciers.*

SEQUIN; substantif masculin. Monnoie d'or qui se bat à Venise, au titre de ving-trois karats. Il s'en fabrique aussi dans les États du Grand Seigneur, particulièrement au Caire, que de-là on appelle *sequins de Turquie*, ou *shérifs*, ou *siltanins*. On appelle à Constantinople *sequins hongres*, des ducats d'or qui se fabriquent en Allemagne à divers coins. La valeur de ces sequins n'est pas tout à fait semblable, ceux de Turquie & d'Allemagne valent un quinzième moins que le vénitien.

SER; voyez **SÉER**.

SÉRAIL; substantif masculin. Nom particulièrement affecté aux palais qu'habitent les Empereurs Turcs. *Le Grand Seigneur a des sérails en plusieurs villes.*

Il se dit plus communément, mais improprement, du palais ou de la partie du palais du Grand Seigneur où les femmes sont renfermées à Constantinople, & dont le véritable nom est le *harem*.

Ce palais est à gauche, tout à l'entrée du port, & occupe la place de l'ancienne ville de Bizance, sur la pointe de la presqu'île de Thrace où est précisément le Bosphore. Le sérail qui est l'ouvrage de Mahomet II, a près de trois milles de circuit; c'est une espèce de triangle dont le côté tenant à la ville est le plus grand, celui qui est mouillé par les eaux du Bosphore est à l'est, & l'autre qui forme l'entrée du port,

est au nord : les appartemens sont sur la hauteur de la colline , & les jardins sur le bas jusqu'à la mer.

Quelque grande que soit cette enceinte , les dehors du palais n'ont rien de rare ; & s'il faut juger de la beauté des jardins par les cypres que l'on y découvre , on conviendra qu'ils ne sont pas mieux entendus que ceux des particuliers. On affecte de planter dans le sérail des arbres toujours verts , pour dérober aux habitans de Galata , & des autres lieux voisins , la vue des Sultanes qui s'y promènent.

Quoiqu'on ne voie que les dehors du sérail , il est à présumer que l'intérieur de ce palais n'a rien de ce que nous appelons *superbe & magnifique* ; parceque les Turcs ne savent guère ce que c'est que magnificence en bâtimens , & ne suivent aucune règle de bonne architecture. S'ils ont fait de belles Mosquées , c'est qu'ils avoient un beau modèle devant leurs yeux , qui étoit l'église de Sainte Sophie ; encore ne faudroit-il pas suivre un pareil modèle pour bâtir des palais suivant les règles de la bonne architecture. On s'apperçoit aisément , en voyant les grands combles des Kioscs ou pavillons turcs , que l'on commence à s'éloigner d'Italie & à s'approcher de la Perse , & même de la Chine.

Les appartemens du sérail ont été faits en différens temps , & suivant le caprice des Princes & des Sultanes ; ainsi ce fameux palais est un assemblage de plusieurs corps de logis entassés souvent les uns sur les autres , & séparés en quelques endroits. On ne doute pas que les appartemens ne soient spacieux & richement meublés. Leurs plus beaux ornemens ne consistent ni en tableaux ni en statues ; ce sont des

peintures à la turque , parquées d'or & d'azur , entremêlées de fleurs , de paysages , de culs-de-lampes & de cartouches chargés de sentences arabes , comme dans les maisons des particuliers de Constantinople.

Les bassins de marbre , les bains , les fontaines jaillissantes sont les délices des Orientaux qui les placent aux premiers étages , sans craindre de trop charger le plancher. C'étoit aussi le goût des Sarrasins & des Maures , comme il paroît par leurs anciens palais , & surtout par celui de l'Alhambra qui est à Grenade en Espagne , où l'on montre encore comme un prodige d'architecture , le pavé de la salle des lions qui est fait de plaques de marbre plus grandes que celles des tombes de nos Églises.

S'il y a quelques beaux morceaux dans le sérail , ce sont des pièces que les Ambassadeurs des Princes y ont fait apporter , comme des glaces de France & de Venise , des tapis de Perse , des vases d'Orient. On dit que la plupart des pavillons y sont soutenus par des arcades au-dessous desquelles sont les logemens des Officiers qui servent les Sultanes. Ces dames occupent les dessus qui sont ordinairement terminés en dômes convertis de plomb ou en pointes chargées de croissans dorés ; les balcons & les galeries , les cabinets , les belveders sont les endroits les plus agréables de ces appartemens. Enfin , à tout prendre de la manière qu'on dépeint ce palais , il ne laisse pas de répondre à la grandeur de son maître ; mais pour en faire un bel édifice , il faudroit le mettre à bas & se servir des matériaux pour en bâtir un autre sur un nouveau modèle.

L'entrée principale du sérail est un gros pavillon à huit croisées ou

vertes au-dessus de la porte; une grande entrée qui est sur la porte même, quatre plus petites à gauche sur la même ligne, & autant de même grandeur à droite. Cette porte dont l'Empire Ottoman a pris le nom, est fort haute, simple, cintrée, en demi-cercle avec une inscription arabe sous le cintre; & deux niches, une de chaque côté, creusées dans l'épaisseur du mur.

Elle ressemble plutôt à un corps de garde qu'à l'entrée du palais d'un des plus grands Princes du monde. C'est pourtant Mahomet II qui la fit bâtir; & pour mieux marquer que c'est une maison royale, le comble du pavillon de l'entrée est relevé de deux tourillons: cinquante Capigis ou Portiers sont commandés pour la garde de cette porte, mais ils n'ont ordinairement pour arme qu'une bague à la main.

On entre d'abord dans une grande cour beaucoup plus longue que large; à droite sont les infirmeries, à gauche, les logemens des Azancogians, c'est-à-dire des personnes destinées aux charges les plus viles du sérail; la cour des Azancogians renferme les chantiers pour le bois qui se brûle dans le palais; on y en met tous les ans quarante mille voies, & chaque voie est une charretée que deux buffes ont peine à tirer.

Tout le monde peut entrer dans la première cour du sérail; les domestiques & les esclaves des Bachas & des Agas qui ont affaire à la Cour, y restent pour attendre leurs maîtres & prendre soin de leurs chevaux; mais on y entendroit, pour ainsi dire, voler une mouche; & si quelqu'un y rompoit le silence par un ton de voix trop élevé, ou qu'il parût manquer de respect pour

la maison du Prince, il seroit bâtonné sur le champ par les Officiers qui font la ronde: il semble même que les chevaux connoissent où ils sont, & sans doute ils sont dressés à y marcher plus doucement que dans les rues.

Les infirmeries sont destinées pour les malades de la maison; on les y conduit dans de petits chariots fermés & tirés par deux hommes. Quand la Cour est à Constantinople, le premier Médecin & le premier Chirurgien y font leur visite tous les jours, & l'on assure que l'on y prend grand soin des malades: on dit même qu'il y en a plusieurs qui ne sont pas trop incommodés, & qui n'y vont que pour s'y reposer & pour y boire du vin; l'usage de cette liqueur défendu sévèrement partout ailleurs, est toléré dans les infirmeries, pourvu que l'Eunuque qui est à la porte, ne surprenne pas ceux qui le portent; car en ce cas le vin est répandu par terre, & les porteurs sont condamnés à deux ou trois cens coups de bâton.

De la première cour on passe à la seconde; son entrée est aussi gardée par cinquante Capigis. Cette cour est carrée, d'environ trois cens pas de diamètre, mais plus belle & plus agréable que la première; les chemins en sont pavés & les allées bien entretenues; tout le reste est en gazon fort propre, dont la verdure n'est interrompue que par des fontaines qui en entretiennent la fraîcheur.

Le trésor du Grand Seigneur & la petite écurie sont à gauche, & l'on y montre une fontaine où l'on faisoit autrefois couper la tête aux Pachas condamnés à mort; les offices & les cuisines sont à droite, embellies

embellies de leurs dômes, mais sans cheminées : on y allume le feu dans le milieu, & la fumée passe par des trous dont les dômes sont percés. La première de ces cuisines est destinée pour le Grand Seigneur, la seconde pour la première Sultane, & la troisième pour les autres Sultanes, la quatrième pour le Capi Aga ou Commandant des portes ; dans la cinquième on prépare à manger pour les Ministres qui se trouvent au Divan, la sixième est pour les Pages du Grand Seigneur que l'on nomme Ichoglans, la septième est pour les Officiers du sérail, la huitième pour les femmes & les filles qui servent dans ce palais ; la neuvième pour tous ceux qui sont obligés de se trouver dans la Cour du Divan les jours de justice. On n'y apprête guère de gibier ; mais outre les quarante mille bœufs que l'on y consomme tous les ans, frais ou salés, les Pourvoyeurs doivent fournir tous les jours deux cens moutons, cent agneaux ou chevreaux, suivant les saisons, dix veaux, deux cens poules, deux cens paires de poulets, cent paires de pigeons, cinquante oisons. Voilà pour nourrir bien du monde.

Tout autour de la cour règne une galerie assez basse, couverte de plomb & soutenue par des colonnes de marbre. Il n'y a que le Grand Seigneur qui entre à cheval dans cette Cour ; c'est pour cela que la petite écurie s'y trouve ; mais il n'y a de place que pour environ trente chevaux ; on serre les harnois dans des salles qui sont au-dessus, & ce sont les plus riches harnois du monde pour la broderie & les pierres précieuses dont ils sont relevés.

La grande écurie dans laquelle on entretient environ mille che-

Tome XXVI.

vaux pour les Officiers du Grand Seigneur, est du côté de la mer sur le Bosphore.

Les jours que les Ambassadeurs sont reçus à l'audience, les Janissaires proprement vêtus se rangent à droite sous la galerie. La Salle où se tient le Divan, c'est-à-dire où l'on rend la justice, est à gauche tout au fond de cette cour ; à droite est une porte par où l'on entre dans l'intérieur du sérail : le passage n'en est permis qu'aux personnes mandées.

Pour la salle du conseil ou Divan, elle est grande mais basse, couverte de plomb, lambrissée & dorée assez simplement à la moresque. On n'y voit qu'un grand tapis étendu sur l'estrade où se mettent les Officiers qui composent le Conseil ; c'est-là que le Grand Visir assisté de ses Conseillers juge sans appel de toutes les causes civiles & criminelles : le Caïmacan tient sa place en son absence, & l'on y donne à manger aux Ambassadeurs le jour de leur audience. Voilà tout ce qu'il est libre aux étrangers de voir dans le sérail ; pour pénétrer plus avant, la curiosité coûteroit trop cher.

Les dehors de ce palais du côté du port, n'ont rien de remarquable que le Kiosc ou pavillon qui est vis-à-vis de Galata. Ce pavillon est soutenu par douze colonnes de marbre ; il est lambrissé, peint à la persienne & richement meublé. Le Grand Seigneur y vient quelquefois pour avoir le plaisir de remarquer ce qui se passe dans le port, ou pour s'embarquer lorsqu'il veut se promener sur le canal.

Le pavillon qui est du côté du Bosphore, est plus élevé que celui du port, & il est bâti sur des arcades qui soutiennent trois salons

O o

terminés par des dômes dorés. Le Prince s'y vient divertir avec ses femmes; les quais sont couverts d'artillerie, mais sans affûts; la plupart des canons sont braqués à fleur d'eau; le plus gros qui est celui qui obligea, dit-on, Babylone à se rendre, est par distinction dans une loge particulière. Cette artillerie fait grand plaisir aux Mahométans; car on la tire pour les avertir que le carême est fini, & qu'il ne faut plus jeûner: on la décharge aussi les jours de réjouissance, & pour les conquêtes des Sultans ou de leurs Généraux.

Telle est la description qu'a donnée M. de Tournefort du sérail & de ses dépendances.

SÉRAIL, se dit aussi des lieux où les Grands de Turquie & plusieurs autres Princes Mahométans tiennent leurs femmes renfermées.

SÉRAIL, se dit encore de toutes les femmes qui sont dans le sérail & de leur suite. C'est dans cette acception qu'on dit, *le Grand Seigneur a marché, mais son sérail n'a pas suivi.*

SÉRAIL, se dit abusivement d'une maison où quelqu'un tient des femmes de plaisir. *Sa maison de campagne est un sérail.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

On mouille le / final.

SERAN; substantif masculin. Outil à préparer les chanvres, les lins, les orties, & autres plantes dont les riges sont pleines de filamens, pour les mettre en état d'être filées.

Les serans sont des ais en forme de grandes cardes, armés de dents de gros fils de fer, au travers des-

quels on fait passer ces plantes; après qu'elles ont été auparavant grossièrement concassées avec un instrument de bois. Ces deux apprêts qui les réduisent en filasses & en état d'être filées au rouet ou au fuseau, ne se donnent que lorsqu'au sortir de l'eau où elles ont été rouies, on les a bien fait sécher au soleil.

SERANCÉ, ÉE; participe passif.

Voyez SERANGER.

SERANCER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il se dit de l'action de faire passer les chanvres, les lins, les orties & autres matières propres à être filées par les serans. Les chanvres *serancés* sont les chanvres qui ont reçu cet apprêt, & qui sont réduits en filasse. Les dents du seran doivent être plus ou moins serrées, selon la finesse dont on veut que soit le chanvre.

On a ordinairement plusieurs serans de différente grandeur. Quand on veut *serancer*, on les attache au bout d'une table, sur un escabeau ou autre ustensile de ménage; le principal est qu'ils soient fermes; on passe le chanvre plusieurs fois au travers de ces pointes de fer; & quand il est bien peigné, bien propre & bien clair, on le met en botte pour le vendre à mesure qu'on le serance; ou bien on le file, soit au grand rouet, à la quenouille, ou au fuseau, suivant les différens usages auxquels on le destine.

SERANCOLIN; substantif masculin. Sorte de marbre de couleur d'agate qui tire son nom du lieu des Pyrénées où se trouve la carrière. *Serancolin est dans la vallée d'or au diocèse de Saint-Bertrand.*

SÉRAPHIN ; substantif masculin. Esprit céleste de la première hiérarchie des Anges. *Les Séraphins sont au dessus des Chérubins.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième moyenne au singulier, mais celle-ci est longue au pluriel.

SÉRAPHIQUE ; adjectif des deux genres. Qui appartient aux séraphins. *Zèle séraphique. Odeur séraphique.*

On donne dans les Écoles le titre de *Docteur séraphique*, à St Bonaventure, à cause de sa ferveur & de son extrême piété.

On appelle Saint François d'Assise, le *Séraphique Saint François*, en mémoire ou en honneur d'une vision qu'il eut sur le mont Alverne, où, après un jeûne de quarante jours & d'autres grandes austérités, étant en extase, il vit un Séraphin qui descendit rapidement du ciel sur lui, & lui imprima aux mains, aux pieds & au côté, des stigmates qui représentoient les plaies que les cloux & la lance firent au corps de Jésus-Christ, lorsqu'on le crucifia. Et les Religieux Franciscains appellent leur ordre, *l'ordre séraphique.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième très-brève.

Prononcez *serafike.*

SÉRAPION ou **SÉRAPÉON** ; substantif masculin. Nom d'un Temple fameux chez les Égyptiens, ainsi appelé, parcequ'il étoit consacré au Dieu Sérapis.

SÉRAPIS ; nom d'un Dieu des Égyptiens qui tantôt étoit Jupiter, tantôt le soleil, tantôt Pluton. Le symbole ordinaire de ce dieu imaginaire étoit une espèce de panier ou de boisseau sur la tête. Il présidoit à la Méde-

cine, & on l'invoquoit particulièrement pour la guérison des maladies. Son temple le plus célèbre & le plus fréquenté étoit à Canope.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai dans toute la religion payenne, que les pèlerinages qui se faisoient à Sérapis. » Vers le » temps de certaines fêtes, dis-il, » on ne sauroit croire la multitude » de gens qui descendent sur un » canal d'Alexandrie à Canope, où » est le Temple de Sérapis. Jour & » nuit, ce ne sont que bateaux » pleins d'hommes & de femmes » qui chantent & qui dansent avec » toute la liberté imaginable. A » Canope, il y a sur le canal une » infinité d'hôtelleries, qui servent » à retirer les voyageurs, & à favoriser leurs divertissemens.

Le Temple de Sérapis, le plus fameux de toute l'Égypte, fut détruit par Théodose. Le Sophiste Eunapius, païen, paroît avoir eu grand regret à ce Temple, & nous en décrit la fin malheureuse avec assez de bile. Il dit que des gens qui n'avoient jamais entendu parler de la guerre, se trouvèrent pourtant fort vaillans contre les pierres de ce Temple, & principalement contre les riches offrandes dont il étoit plein; que dans ces lieux on y plaça des Moines, gens infâmes & inutiles, qui, pourvu qu'ils eussent un habit noir & malpropre, prenoient une autorité tyrannique sur l'esprit des peuples, & que ces Moines, au lieu des dieux que l'on voyoit par les lumières de la raison, donnoient à adorer des têtes de brigands punis pour leurs crimes, qu'on avoit salées afin de les conserver. C'est ainsi que ces

impie traite les Moines & les Religieuses.

Ruffin rapporte qu'on trouva le Temple de Sérapis tout plein de chemins couverts & de machines disposées pour les fourberies des Prêtres. Il nous apprend entr'autres choses, qu'il y avoit à l'orient du Temple, une petite fenêtre par où entroit à certain jour un rayon de soleil, qui alloit donner sur la bouche de Sérapis. Dans le même temps, on apportoit un simulacre du soleil, qui étoit de fer, & qui étant attiré par de l'aimant caché dans la voûte, s'élevoit vers Sérapis. Alors on disoit que le soleil saluoit ce dieu; mais quand le simulacre de fer retomboit, & que le rayon se retiroit de dessus la bouche de Sérapis, le soleil lui avoit fait sa cour, & il alloit à ses affaires.

Sérapis fut aussi honoré chez les Grecs, d'où son culte passa chez les Romains, qui lui élevèrent un Temple dans le Cirque de Flaminus, & établirent des fêtes en son honneur en différens temps de l'année. Une multitude presque innombrable fréquentoit le Temple de ce dieu, de jeunes gens entr'autres y couroient en foule pour obtenir de lui, comme une faveur signalée, qu'il leur fit trouver des personnes faciles qui eussent la complaisance de se livrer à leurs passions. Un nombre presque infini de malades & d'infirmes alloient lui demander leur guérison, ou plutôt se persuader qu'ils l'avoient reçue. Enfin les maux qu'occasionna le culte de Sérapis obligea les Empereurs de l'abolir dans Rome.

SÉRASQUIER; substantif masculin. Nom que les Turcs donnent à un Général d'armée. On choisit le sé-

rasquier parmi les Bachas à deux ou trois queues; mais si le Sérasquier n'a que l'honneur des deux queues, on ne souffre point de Bacha à trois queues dans son armée, parceque ce seroit à lui que le commandement appartiendroit. Un Sérasquier n'est tenu que de communiquer ses plans aux autres Officiers Généraux, mais il n'est point obligé de suivre leur avis, & son pouvoir est arbitraire; il cesse aussi-tôt que la campagne est finie. Le Bacha de Silistrie porte toujours le titre de *Sérasquier*, parcequ'il est obligé de veiller à la sûreté des frontières, du côté de la Pologne.

SERAY-AGASI; substantif masculin & terme de relation. C'est le quatrième Aga du Serail; il ne sort jamais de Constantinople, & est appelé par cette raison *Séray-Agasi*, l'Aga du Serail. Il fait l'office des trois autres Aga, pendant qu'ils sont absens, c'est-à-dire, du Capi Aga, du Khazinedar-Bachi, & du Kilerdgi Bachi.

SERCHIO; (le) rivièrè d'Italie qui a sa source au Mont Apennin, dans l'État de Modène, arrose Luques dans son cours, & se jette dans la mer de Toscane, environ à six milles au-dessus de l'Arno.

SERDEAU; substantif masculin. Officier de la Maison du Roi, qui reçoit des mains des Gentilshommes servans, les plats que l'on dessert de la table de sa Majesté. Il signifie aussi le lieu où l'on porte les plats de cette desserte, & où mangent les Gentilshommes servans.

SÉRÉGIPPE-DEL-REY; ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, Capitale d'un Gouvernement de même nom, sur la rive septen-

trionale du Vazabaïs, à onze lieues de Rio Réal. Le Gouvernement de Sérégippe est entre Rio-Réal, au midi, & la rivière de Saint François au nord.

SEREIN; substantif masculin. On appelle ainsi une vapeur froide & humide qui retombe au coucher du soleil. Le serein n'est autre chose que la rosée du soir, ou la rosée commençante, qui n'est pas devenue encore sensible par l'accroissement qu'elle reçoit pendant la nuit, & qui est parvenue à son complément peu de temps après le lever du soleil. C'est une erreur populaire que l'opinion qui fait regarder le serein comme une émanation sèche, plus nuisible que la rosée proprement dite.

SEREIN, EINE; adjectif. *Serenus*. Qui est clair, doux & calme. Il ne se dit proprement que de la constitution de l'air. *Un temps clair & serein. Le Ciel est serein. Une nuit claire & sereine.*

On dit figurément, qu'une personne a le visage serein, le front serein, lorsqu'elle porte sur son visage, sur son front des marques de tranquillité d'esprit.

On dit figurément & poëtiquement, *jours sereins*; pour dire, jours heureux.

SEREIN, se dit aussi quelquefois de l'esprit. *Le matin l'esprit est d'ordinaire plus ouvert & plus serein.*

On appelle goutte sereine, la privation soudaine de la vue causée par l'obstruction du nerf optique.

SERENA; ancien nom d'une ville de l'Amérique méridionale qu'on appelle aujourd'hui Coquimbó. Voyez ce mot.

SÉRÉNADÉ; substantif féminin. Consert qui se donne la nuit sous les

fenêtres de quelqu'un. Il n'est ordinairement composé que de musique instrumentale; quelquefois cependant on y ajoute des voix. On appelle aussi *sérénades* les pièces que l'on compose ou que l'on exécute dans ces occasions. La mode des *sérénades* est passée depuis longtemps, ou ne dure plus que parmi le peuple, & c'est grand dommage. Le silence de la nuit qui bannit toute distraction, fait mieux valoir la musique & la rend plus délicieuse.

SÉRÉNISIME; adjectif des deux genres. Titre d'honneur, dérivé du mot *sérénité*, qu'on employoit autrefois pour les Rois mêmes, & la France n'en donnoit point d'autre aux Rois du Nord; mais depuis que le nom de *Majesté* est devenu commun à tous les Rois, le titre de *sérénissime* est resté aux souverains qui ne sont pas têtes couronnées; aux républiques de Venise & de Gènes, aux Princes du Sang de France qu'on traite d'*Altesse sérénissime*, excepté M. le Dauphin, pour qui ce titre ne paroît point assez convenable.

SÉRÉNITÉ; substantif féminin. *Serenitas*. État du temps, de l'air qui est serein. *La sérénité du Ciel. La sérénité de l'air.*

On dit figurément, *la sérénité du visage. La sérénité de l'esprit.*

On dit aussi figurément, *rien ne trouble la sérénité de ses jours*; pour dire, le bonheur de sa vie.

SÉRÉNITÉ, est aussi un titre d'honneur qui a été pris autrefois par les Rois de France, & même par les Evêques. Nos Rois de la première & de la seconde Race, en parlant d'eux-mêmes disoient, *notre Sérénité, serenitas nostra*; & l'on voit qu'Adelard, Evêque de Clermont,

s'appliquoit la même qualité ; le Doge de Venise prend particulièrement le titre de *Sérénité* ; le Roi de Pologne le donne aux Electeurs, & quand il leur écrit ; & l'Empereur, lorsqu'il traite avec eux, les qualifie de *Sérénité Electorale*, & les Princes de l'Empire de *Sérénité Ducale* ; les Plénipotentiaires François, à Munster, le refusèrent à l'Electeur de Brandebourg, sur ce que le mot de *sérénité* n'étoit pas François, & que le Roi ne l'accordoit à personne ; les Princes Allemands estimoient autrefois plus ce titre que celui d'*Altesse*, mais l'usage a enfin prévalu en faveur de ce dernier, & l'on qualifie surtout les Electeurs d'*Altesse Electorale*.

SÉREQUE ; substantif masculin. Nom vulgaire d'une espèce de genêt qui étoit aux Canaries & dont les Teinturiers se servent pour teindre en jaune.

SERET ; (le) rivière de la Turquie d'Europe qui a sa source dans la Transylvanie, arrose Soczova & Targorod dans la Moldavie, entre ensuite dans la Valachie, & va enfin se jeter dans le Danube après avoir reçu le Missovo & le Bourdalach.

SÉREUX, EUSE ; adjectif. Aqueux. *Humeur séreuse.*

Il signifie aussi, trop chargé, trop plein de sérosité. *Un sang séreux.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième du féminin très-brève.

SERF, ERVE ; substantif. *Servus.* Il se dit d'une personne assujettie à certains droits & devoirs serviles envers son Seigneur. L'état de *serf* est mitoyen entre celui de la liberté & de l'esclavage.

Chez les Romains il y avoit des

esclaves qui étoient dans une dépendance absolue de leur maître.

Il y en avoit aussi de semblables en France sous la première & la seconde race de nos Rois.

Mais ces servitudes personnelles furent abolies peu à peu sous la seconde race de nos Rois, ou du moins elles furent mitigées ; & comme il y avoit chez les Romains certains esclaves qui étoient attachés à la culture d'un fonds particulier, & que l'on appeloit *ascriptitios seu additos gleba*, lesquels cultivoient le fonds à leur volonté, moyennant qu'ils rendoient à leur maître tous les ans une certaine quantité de blé & autres fruits ; de même aussi en France la plupart des habitans de la campagne étoient *serfs*, c'est-à-dire, attachés à certains fonds dont ils ne pouvoient être séparés.

Les bâtards & les aubains étoient *serfs* du Roi.

Vers le commencement de la troisième race nos Rois affranchirent plusieurs Communautés d'habitans auxquelles ils donnèrent des chartes de commune ou permission de s'assembler. Louis Hutin & Philippe le Bel affranchirent tous les *serfs* de leur domaine, moyennant finance.

Le Roi donnoit quelquefois à certains *serfs* en particulier, des lettres par lesquelles ils étoient réputés bourgeois du Roi, & cessoient d'être *serfs*.

Les Seigneurs donnoient aussi de semblables lettres à leurs *serfs*, au moyen desquelles ils étoient réputés bourgeois de ces Seigneurs.

Cependant plusieurs Seigneurs ne consentirent point à l'affranchissement de leurs *serfs* ; de sorte qu'il est resté des vestiges de cette espèce

es de servitude dans les provinces régies par le Droit Ecrit, & dans quelques-unes de nos Coutumes, telles que Bourgogne, Bourbonnois, Nivernois & quelques autres.

L'usage de ces différentes provinces & coutumes n'est pas uniforme par rapport aux *serfs*.

Dans quelques pays les hommes sont *serfs* de corps, c'est-à-dire, que leur personne même est servie indépendamment de leurs biens; ils ne peuvent se délivrer de la servitude, même en abandonnant tout à leur Seigneur, lequel pour les revendiquer en tous lieux; c'est pourquoi on les appelle *serfs de corps & de poursuite*.

En d'autres pays les *serfs* ne sont réputés tels qu'à cause des héritages qu'ils tiennent du Seigneur à cette condition: ces sortes de *serfs* sont ceux que l'on appelle *main-mortables* ou *mortuables*.

Les *serfs* deviennent tels en plusieurs manières, savoir, 1°. par la naissance; l'enfant né dans un lieu main-mortable suit la condition du père; 2°. par convention, lorsqu'un homme franc va demeurer en lieu de main-morte, & y prend un bien en tenement; 3°. par le domicile annuel en un lieu main-mortable, & le paiement qu'une personne franche fait au Seigneur des droits dûs au Seigneur par ses main-mortables; 4°. par le mariage à l'égard des femmes; car lorsqu'une femme franche se marie à un homme serf & de main-morte, pendant la vie de son mari elle est réputée de même condition que lui.

Les droits que les Seigneurs ont sur leurs *serfs*, sont différens, selon les pays; ils dépendent de la Coutume ou usage du lieu, & des titres des Seigneurs; c'est pourquoi

on ne parlera ici que de ceux qui sont les plus ordinaires, encore ne se trouvent-ils pas toujours réunis en faveur du Seigneur.

Un des premiers effets de cette espèce de servitude est que le serf ne peut entrer dans l'état de Cléricature sans le consentement de son Seigneur.

Par rapport aux femmes, le Seigneur a le droit de for mariage qui consiste en ce que le Seigneur prend les héritages que la femme serve de corps, & dans le lieu de la main-morte, lorsqu'elle va se marier ailleurs.

Les héritages assis en un lieu de main-morte sont réputés de même condition que les autres, s'il n'y a titre ou usage au contraire.

Les *serfs* ne peuvent vendre & aliéner leurs héritages main-mortables qu'aux gens de la seigneurie & de même condition, & non à des personnes franches ni d'une autre seigneurie, si ce n'est du consentement du Seigneur, ou qu'il y ait usage ou parcours.

Ils ne peuvent pareillement disposer de leurs biens-meubles & héritages par testament ni ordonnance de dernière volonté, sans le consentement de leur Seigneur. *Vivunt liberi, moriuntur ut servi.*

Quant aux successions, les *serfs* main-mortables ne succèdent les uns aux autres qu'au cas qu'ils demeurent ensemble, & soient en communauté de biens & à défaut de parens communs, le Seigneur succède à son main-mortable.

La communion ou communauté une fois rompue entre les *serfs* main-mortables, ils ne peuvent plus se réunir sans le consentement de leur Seigneur.

Si le serf s'absente, le Seigneur

les Châtelains, comme on voit dans l'ancienne chronique de Flandre.

Le service des Ecuyers étoit néanmoins différent de celui des Sergens de justice; & quoique les Sergens, tant à pied qu'à cheval, aient été armés & aient eu solde pour le service militaire, leur service & leur rang étoit moindre que celui des Ecuyers; c'est pourquoi les Sergens ou Massiers du Roi furent appelés *Sergens d'armes*, pour les distinguer des Sergens ordinaires, & parcequ'ils étoient pour la garde du Corps du Roi; ils pouvoient pourtant aussi faire sergenrie par tout le Royaume, c'est-à-dire exploiter. Mais Charles V en 1376 leur défendit de mettre à exécution les mandemens de justice qui étoient adressés à tous Sergens en général, le service des armes & celui de la justice étant deux choses distinctes.

Il y avoit deux sortes de sergens pour la justice: les uns royaux, les autres pour les justices seigneuriales.

Le nombre des uns & des autres étoit devenu si excessif, & ils s'étoient rendus tellement à charge au peuple, qu'on les appelloit *mangeurs*, parcequ'ils vivoient à discrétion chez ceux où on les avoit mis en garnison. Le peuple demanda en 1351 que le nombre de ces Officiers fût réduit, & en conséquence le Roi Jean ordonna qu'il n'y en auroit plus que quatre dans les endroits où il y en avoit vingt, & ainsi des autres endroits à proportion.

Au commencement, les salaires des Sergens quand ils alloient en campagne se payoient par journées, & non pas par exploits. Les Sergens à cheval n'avoient que trois sous par jour, & les Sergens à pied dix-

Tome XXVI,

huit deniers; les uns ni les autres ne pouvoient prendre davantage, quelque grand nombre d'ajournemens qu'ils donnassent dans différentes affaires & pour différentes parties; leurs salaires furent depuis augmentés, & néanmoins encore réglés à tant par jour.

Ils ne pouvoient autrefois exploiter sans être revêtus de leurs manteaux bigarrés, & sans avoir à la main leur verge ou bâton dont ils touchoient légèrement ceux contre lesquels ils faisoient quelques exploits. Ce bâton étoit semé de fleurs-de-lis peintes. Leur casaque ou habit appelé dans les ordonnances *arnesum*, étoit chargé des armes du Roi ou autre Seigneur par l'autorité duquel ils étoient commis dans les Villes. Les Sergens royaux portoient sur leurs casques les armes du Roi en haut, & celles de la ville en bas.

Une des obligations des Sergens étoit de prêter main-forte à justice, & d'aller au secours de ceux qui crioient à l'aide.

Les Sergens sont encote regardés comme le bras de la justice; c'est pourquoi François Premier averti d'un excès, quoique léger, fait à un simple Sergent, porta le bras en écharpe, à ce que content nos Annales, disant qu'on l'avoit blessé à son bras droit.

Il n'est pas permis en effet d'excéder les Sergens faisant leurs fonctions.

Anciennement les assignations ne se donnoient que verbalement; c'est pourquoi les Sergens n'avoient pas besoin alors d'être lettrés. Ils certifioient les Juges des ajournemens qu'ils avoient donnés pour comparoître devant eux.

L'Ordonnance de Philippe le Bel en 1302 leur défendit de faire

P P

aucun ajournement sans commission du Juge, ce qui n'est plus observé; c'est pourquoi l'on dit communément que les Huissiers ont leurs commissions dans leurs manches.

Ils étoient autrefois obligés de se faire assister de deux records, ce qui ne s'observe plus depuis l'Edit du contrôle, sinon en certains exploits de rigueur. Voyez d'ailleurs ce que nous en avons dit au mot HUISSIER.

SERGENT-CRIEUR-JURÉ, se dit d'un Officier établi pour faire les cris & proclamations publiques.

Il y a au Châtelet de Paris un Sergent-crieur-juré & un Trompette-juré, à l'instar desquels il y en a d'établis es Villes où il y a Bailliages & Sénéchaussées.

Le Sergent-crieur du Châtelet de Paris est incorporé & uni au corps des Sergens à verge.

Henri III en créa dans chaque Siège royal de la province d'Anjou par Edit du mois de Février 1581.

SERGENS A GARDE, se dit de ceux qui sont préposés à la garde des forêts du Roi. Ils ne peuvent faire aucun exploit que pour le fait des eaux & forêts & chasses de Sa Majesté.

Ces offices sont fort anciens. Suivant l'Ordonnance de Philippe le Long, de l'an 1318, ils n'étoient mis & institués qu'à la délibération du Grand-Conseil dans les endroits où ils étoient jugés nécessaires. Depuis par Edit d'Août 1526 & autres Edits postérieurs, il en fut établi en divers lieux pour la garde & conservation des forêts du Roi. Les Maîtres des eaux & forêts ne laissoient pas d'en établir où ils jugeoient à propos, à l'exemple des Baillis & Sénéchaux; mais ce droit

leur fut ôté par l'article 45 de l'Ordonnance de 1549, & il n'y a que le Roi qui les puisse instituer; mais ils peuvent être destitués par les Grands-Maîtres, lesquels peuvent commettre en leur lieu en cas de prévarication.

On ne doit en recevoir aucun que sur information de vie & de mœurs, & par témoins administrés par le Procureur du Roi, & ils doivent favori lire & écrire.

Ils doivent être assidus en leurs gardes, & ne s'en absenter que pour cause de maladie ou autre excuse légitime, en demandant permission au Maître particulier & Procureur du Roi, qui substituent en leur place.

Ils sont obligés d'avoir chacun un registre cotré & paraphé du Maître & Procureur du Roi, pour y inscrire leurs procès-verbaux de visite, rapports, exploits & tous autres actes, ensemble l'extrait de la vente ordinaire & extraordinaire, & l'état, tour, qualité & valeur des arbres chablis ou encroués, & généralement tout ce qu'ils font en vertu de leur ministère.

Leurs procès-verbaux doivent être jugés sommairement par les Officiers à la prochaine audience.

Ils signent les procès-verbaux des Gardes-marreaux, lesquels doivent les appeler à leurs visites.

Le nombre des Sergens à garde est divisé en deux parties, qui comparoient alternativement à l'Audience de la Maîtrise ou Grurie, même aux Assises, pour y informer les officiers de l'état de leurs gardes, y présenter, affirmer & faire enregistrer leurs rapports, sur lesquels les Juges peuvent condamner à des peines pécuniaires, quoiqu'il n'y ait aucune autre preuve ni information,

pourvu que les Parties accusées ne proposent pas de cause suffisante de récusation.

L'Ordonnance les rend responsables des délits commis en leur garde, faute d'en avoir fait leur rapport, & de l'avoir mis au Greffe deux jours au plus tard après le délit commis, ou faute de nommer dans leurs rapports les délinquans, & d'avoir marqué le lieu du délit & les autres circonstances.

SERGEANT, se dit dans l'Art militaire d'un soldat qui a passé par les degrés d'anspeffade & de caporal, & dont les principales fonctions sont de veiller à ce que les soldats fassent leur service, & à leur apprendre le maniement des armes.

Le Sergent est un bas-Officier dans les compagnies d'infanterie, comme le Maréchal-de-logis l'est dans celles de cavalerie.

Les Sergens tiennent un rôle du nom des soldats & de leurs logemens. Ils doivent les visiter le soir & le matin, sur-tout après que la retraite est battue, afin de connoître ceux qui sont libertins ou débauchés, & de les faire châtier. Ce sont eux qui posent le corps de garde & les sentinelles dans les endroits qu'on a marqués. Ils vont prendre l'ordre du Major de la place. Tous les soirs ils s'assemblent en rond autour de lui dans la place d'armes, & ils ont le chapeau bas. Le Major donne le mot à l'oreille au plus ancien, qui est à sa droite. Celui-ci le dit de même au suivant; ainsi ce mot fait le tour du cercle, & revient au Major, qui connoît par-là si tous l'ont retenu.

Lorsqu'une compagnie est en marche, les Sergens sont sur les ailes pour faire dresser les rangs & les files, & pour empêcher que les sol-

dats ne s'écartent. Ce sont eux qui reçoivent les vivres & les munitions des compagnies, qu'ils donnent ensuite aux Caporaux, lesquels en font la répartition à leurs escouades.

Le Capitaine choisit parmi les Sergens celui qui est le plus entendu & le plus fidelle, & il le charge du prêt.

On appeloit autrefois *Sergens d'armes*, une garde instituée par Philippe Auguste pour la conservation de sa personne.

Ce Prince forma cette garde à l'occasion du vieux de la Montagne, petit Prince dans l'Asie, vers la Terre Sainte, fameux par les entreprises que faisoient ses Sujets sur la vie des Princes à qui il en vouloit.

Les armes des Sergens d'armes étoient, outre la masse d'armes, l'arc & les flèches. Ils avoient aussi des lances. Cette garde, qui étoit d'abord assez nombreuse, fut diminuée par Philippe de Valois, & cassée par Charles V pendant la prison du Roi Jean son père.

On appeloit autrefois *Sergent de bataille* ou *Sergent général de bataille*, un Officier général de l'armée, dont la fonction étoit de ranger les troupes en bataille sous les ordres du Général.

On appeloit autrefois *Sergens majors d'un régiment, d'une place*, ceux qu'on appelle aujourd'hui simplement *Majors*.

SERGEANT, se dit en termes de Menuisiers & de quelques autres ouvriers, d'un instrument qui est une espèce de barre de fer ronde ou carrée, longue à volonté, recourbée en crochet par un des bouts: le long de cette barre monte & descend un autre crochet mobile aussi de fer, qu'on appelle *la main du sergent*. On se sert de cet

instrument pour tenir & joindre les pièces & planches de bois lorsqu'on les veut coller ensemble, ou pour faire revenir la besogne, c'est-à-dire en approcher & presser les parties les unes près des autres quand on veut les cheviller.

SERGENTE, ÉE; participe passif.

Voyez SERGENTER.

SERGENTER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Presser par le moyen des sergens. *Si vous ne le payez pas au terme fixé, il ne manquera pas de vous sergenter.* Il n'est plus guère usité au propre. Au figuré, il signifie, presser, importuner, fatiguer pour obtenir quelque chose. *Il les sergenta jusqu'à ce qu'il en eût obtenu ce qu'il desiroit.* Il est du style familier.

SERGENERIE; substantif féminin.

Office de Sergent. Il y eut anciennement des Seigneurs qui donnèrent en fief ces Offices de Sergens, soit avec quelques terres annexées, soit l'Office simplement sans terre. Ces Sergenteries ainsi données en fief furent appelées *Sergenteries fieffées*. Les quatre plus anciens Sergens du Châtelet ont encore de ces Sergenteries fieffées. Il y en a aussi en plusieurs autres lieux.

En Normandie, on appelle *droit de sergenterie*, le droit de commettre un ou plusieurs Sergens dans l'étendue d'un certain territoire.

Les Sergenteries ne forment pas une dépendance nécessaire de la justice seigneuriale, mais seulement du fief; ainsi on peut avoir le droit de sergenterie quoiqu'on n'ait point de justice; il suffit qu'on ait un fief auquel le droit de sergenterie est annexé; c'est le cas d'appliquer la maxime, *fief & justice n'ont rien de commun.*

Le propriétaire d'une Sergenterie est garant des cautions reçues par ceux qu'il a commis pour l'exercer, lors même que par le bail, commission ou actes de réception, il est porté qu'ils ne pourront recevoir aucune caution; mais le propriétaire est quitte en abandonnant la Sergenterie. Règlement des Placités, article 16.

Le Parlement de Rouen, par Arrêt rendu le 16 Janvier 1730, a maintenu le sieur Duchemin de la Tour, propriétaire des Sergenteries nobles & héréditaires de Carentan, S. Lô & Lshonner, dans le droit de commettre quatre Commis dans chacune desdites Sergenteries, pour faire, privativement aux Huissiers-Audienciers des juridictions ordinaires & extraordinaires, même aux Huissiers à cheval du Châtelet de Paris, tous exploits qui concernent & émanent des juridictions ordinaires, dans le district desquelles lesdites Sergenteries sont encloses, & enjoint aux Huissiers des Bailliages résidans sur le territoire desdites Sergenteries de se retirer dans l'étendue de leur Bailliage.

On prétend qu'il y a plusieurs autres Arrêts semblables d'une date antérieure: ce qu'il y a de certain, c'est que par un autre Arrêt du même Parlement de Rouen du 27 Mai 1650, il a été ordonné à plusieurs Huissiers de se retirer des Sergenteries nobles & glébées, & de résider dans les lieux de leur établissement, si mieux ils n'aimoient renoncer à exercer leur profession dans l'étendue desdites Sergenteries.

Le même Arrêt fait de semblables défenses aux Archers de la Connétable.

Par un autre Arrêt rendu au Conseil le 30 Octobre 1759 entre M.

le Duc d'Orléans, Comte de Mortain & Vicomte d'Auge, propriétaire des Sergenteries royales & domaniales en dépendantes, Jacques-Adrien Binette, Huissier à cheval au Châtelet, & la Communauté desdits Huissiers à cheval, il a été fait défenses à tous Huissiers du Châtelet de s'immiscer à signifier & exécuter les Sentences des Baillis, Vicomte & autres Juges du Comté de Mortain & Vicomté d'Auge, contrats & actes faits par les Notaires & Tabellions desdites Sergenteries, & ordonne que lesdites significations & exécutions, ainsi que tous autres exploits, ne pourront être faits que par les Sergens des Sergenteries desdits Comté & Vicomté, à peine de nullité, dommages & intérêts, &c.

Les Sergenteries fieffées & verderies établies dans les forêts des Provinces de Normandie, Touraine, Bretagne, &c. ont été éteintes & supprimées par Edit du mois d'Août 1669 qui à leur place a substitué des gardes, &c.

Les propriétaires des Sergenteries nobles ont été autorisés par Arrêt du Conseil du 25 Juin 1732 à rembourser les Offices de Jurés-Priseurs-Vendeurs de meubles, & ceux qui ont fait ce remboursement ont été maintenus dans le droit de faire, & exclusivement à tous autres Huissiers ou Sergens, les prises & ventes de meubles, de quelque nature que ce soit.

SERGER; substantif masculin. Ouvrier qui fait, qui fabrique des serges.

SERGERIE; substantif féminin. Il se dit, tant de la fabrique des serges que du commerce qui s'en fait.

SERGETTE; substantif féminin. Petite serge mince & légère.

SERGETTERIE; substantif féminin. On appelle ainsi à Beauvais, ville de Picardie, non-seulement la Manufacture des serges, ou l'ouvrage des Tisserans & Sergers qui les fabriquent, mais encore le Corps & la Communauté des Maîtres qui en font profession.

SERGINES; bourg de France dans le Senonois, à deux lieues, sud, de Bray.

SERJANT; vieux mot qui signifioit autrefois valet, serviteur.

SÉRIE; substantif féminin & terme de Mathématique. Suite de grandeurs ou de quantités qui croissent ou décroissent suivant une certaine loi. Lorsque la série ou suite va toujours en approchant de plus en plus de quelque quantité finie, & que par conséquent les termes de cette série, ou les quantités dont elle est composée vont toujours en diminuant, on l'appelle une *suite convergente*, & si on la continue à l'infini, elle devient enfin égale à cette quantité.

La théorie & l'usage des séries ou suites infinies, ont été cultivés de nos jours avec beaucoup de succès; on croit communément que l'invention en est dûe à Nicolas Mercator du Holstein, qui paroit néanmoins en avoir pris la première idée de l'Arithmétique des Infinis de Vallis; on fait usage des suites principalement pour la quadrature des cercles, parceque cette quadrature dépend souvent de l'expression de certaines quantités qui ne peuvent être représentées par aucun nombre précis & déterminé; tel est le rapport du diamètre d'un cercle à sa circonférence; & c'est un très-grand avantage de pouvoir exprimer ces quantités par une *suite*, laquelle étant continuée à

l'infini, exprime la valeur de la quantité requise.

SÉRIEUSEMENT, adverbe. *Serib.*
D'une manière grave & sérieuse.
Le Rapporteur exposa l'affaire fort sérieusement.

Il signifie aussi froidement. *Son oncle le recut sérieusement.*

Il signifie encore, sans plaisanterie. *Je vous en prévient sérieusement.*

SÉRIEUSEMENT, signifie aussi, tout de bon, avec suite, avec ardeur.
Il va s'occuper sérieusement de cet ouvrage.

On dit, *prendre une chose sérieusement*; pour dire, se formaliser d'une chose quoiqu'elle ait été dite en badinant & sans aucun dessein d'offenser. *C'est mal à propos que vous prenez sérieusement ce qu'il vient de dire.*

SÉRIEUX, EUSE; adjectif. *Gravis.*
Grave. Il est opposé à enjoué, à gai. *Un air sérieux. Une conversation sérieuse.*

On appelle *pièce sérieuse*, une pièce de théâtre plus grave, par opposition à pièce plus gaie.

SÉRIEUX, signifie aussi solide, important; alors il est opposé à frivole, léger, de peu de conséquence. *Cette entreprise est sérieuse. Il travaille à un ouvrage sérieux.*

En parlant d'un combat, on dit que *l'affaire devient sérieuse*; pour dire, qu'elle devient considérable, hasardeuse. On le dit de même de plusieurs autres choses, comme des maladies, du jeu, &c.

SÉRIEUX, se prend encore pour sincère, vrai. *La parole qu'il vous en a donnée est sérieuse. Son attachement pour elle est sérieux.*

On dit en termes de pratique, qu'un *contrat, qu'un traité est sérieux*; pour dire, qu'il n'est pas

simulé. On dit de même d'une dette, qu'elle est *sérieuse*; pour dire, qu'elle n'est point feinte, qu'elle n'est point simulée. Et, qu'une *intervention est sérieuse*; pour dire, qu'elle n'est point mendicée.

SÉRIEUX, est aussi substantif, & signifie gravité dans l'air, dans les manières. *Quand il parut elle prit son sérieux. Il reçoit le monde avec un sérieux qui glace.*

On dit d'un *Acteur, d'un Comédien, qu'il n'est bon que pour le sérieux*, qu'il n'est pas bon pour le sérieux, qu'il joue bien dans le sérieux; pour dire, dans les rôles sérieux,

On dit, *prendre une chose dans le sérieux*; pour dire, la prendre pour vraie, quoiqu'elle n'ait été dite que par badinerie & par jeu. Et, *prendre une chose au sérieux*; pour dire, se formaliser d'une chose qui a été dite en badinant & sans aucun dessein d'offenser.

Différences relatives entre *sérieux, grave, prude.*

On est *grave* par sagesse & par maturité d'esprit. On est *sérieux* par humeur & par tempérament. On est *prude* par goût & par affectation.

La légèreté est l'opposé de la gravité; l'enjouement l'est du sérieux; le badinage l'est de la prudence.

L'habitude de traiter les affaires nous donne de la gravité. Les réflexions d'une morale sévère rendent *sérieux*. Le désir de passer pour grave fait qu'on devient *prude*.

SERIN, INE; substantif. Petit oiseau dont le chant est fort agréable, & auquel on apprend à siffler, à chanter des airs.

Les serins originaires des îles Canaries, sont devenus chez nous des oiseaux domestiques. Quoiqu'il

paroisse qu'ils n'aient pas été assez robustes pour se multiplier en plein air dans nos bois, ils se conservent & se multiplient très-bien dans ce pays-ci par les soins que l'on prend de les tenir pendant l'hiver dans les appartemens. On voit parmi ces oiseaux, ainsi que dans toutes les espèces d'animaux domestiques, une multitude infinie de variétés; il y en a de gris, de blonds, de jaunes, d'agates, de couleur isabelle, de panachés, & cela dans toutes les nuances.

Comme nous avons dans notre climat des espèces d'oiseaux, voisines de celles des serins, tels que la *linotte*, le *chardonneret*, le *pinçon*, le *bruant*; on a accouplé les mâles de ces oiseaux avec les femelles des serins. On a eu par ce moyen des espèces de mulets variés, suivant les différens oiseaux que l'on avoit appareillés: selon leur origine, on les a appelés *serins-mulets de linotte*, ou *serins-mulets de chardonneret*, &c.

La saison d'appareiller les serins, est le printemps: on doit mettre d'abord dans une petite cage, pour qu'ils s'appareillent plus promptement un mâle & une femelle; il faut prendre garde de se tromper, & de ne pas mettre ensemble deux mâles ou deux femelles, ce qui arrive quelquefois, lorsqu'on a beaucoup de serins, & qu'on a mis à part les mâles & les femelles; car au printemps il y a des femelles qui chantent presque aussi fort que des mâles, & il se trouve quelquefois des mâles qui ont un chant si bas & si mauvais, qu'on les prend aisément pour des femelles. Si l'on a mis ensemble deux mâles, il y en a un des deux, qui plus foible, plus timide, n'ose point chanter; si ce

sont des femelles qu'on a mises ensemble, elles pondent, mais elles n'ont que des œufs stériles qui n'ont point été fécondés.

Comme les serins sont d'un tempérament délicat, il est bon de placer leur cabane dans une bonne exposition; la plus favorable est celle du levant; l'ardeur du soleil du midi ou du couchant, ne peut que les fatiguer, & quelquefois leur être mortelle.

Il est important pour se procurer de belles espèces de faire choix de mâles qui aient un beau gosier, & d'entre-mêler les espèces de diverses couleurs mâles & femelles. On réussit toujours de cette manière, & la nature se plaît même quelquefois à former des oiseaux plus fins, plus beaux que ne le sont les pères & les mères; lorsqu'on n'appareille ensemble que des serins de même couleur, on n'obtient point de variétés.

De toutes les espèces de serins, la plus rare & la plus estimée est celle qu'on appelle *serin plein*, c'est l'espèce dans sa plus grande perfection. Pour se la procurer, il ne s'agit que d'appareiller ensemble des serins couleur de jonquille, tant le mâle que la femelle. On se procure encore de très-beaux oiseaux en appareillant ensemble un mâle panaché avec une femelle blonde à queue blanche ou autre, hors la femelle grise à queue blanche: il faut toujours que la couleur que l'on desire obtenir, prédomine dans le mâle; car on a observé parmi les oiseaux, ainsi que dans les autres animaux, que la race tient plus du mâle en général, que de la femelle.

Lorsque le mâle & la femelle sympathisent bien ensemble, il faut

leur fournir les matériaux nécessaires pour la construction de leur nid. On ne peut leur donner rien de mieux que du petit foin menu & fort délié pour faire le corps du nid ; on peut aussi couper & leur jeter un peu de petit chiendent à vergettes avec quelque peu de moufle, dont ces oiseaux font usage à la fin, pour rendre leur nid plus chaud & plus mollet. Le coton haché ne vaut rien, parcequ'il s'attache à leurs pattes, non plus que la bourre de cerf qui occasionne trop de chaleur, s'attache à l'anus des petits nouvellement éclos, y forme une croûte qui les empêche de se vider, & les fait périr le jabor plein, sans qu'on puisse s'apercevoir du sujet de leur mort.

Pour épargner aux oiseaux la partie la plus difficile dans le travail de la construction de leur nid, on leur met des petits sabots de terre ou de bois, ou des paniers d'osier : on doit même préférer l'usage de ces paniers ; dans les sabots de bois, le nid s'échauffe trop ; d'ailleurs il y adhère si peu, que le père & la mère l'entraînent quelquefois, & font tomber les œufs & les petits. Ceux de terre ont aussi l'inconvénient de s'échauffer trop, pour peu que le soleil donne dessus. Il est bon de mettre dans la cabane, sur la planche d'en bas, du sable très-fin, afin que les œufs ne soient pas cassés, si par hasard la femelle pond par terre, ou qu'elle fasse tomber par accident quelque petit.

Quand on achète des serins, il faut tâcher de savoir quelle espèce de graine on leur donnoit, car ces oiseaux sont d'un tempérament si délicat, qu'un changement trop prompt de graine, peut leur être

fatal. Une des meilleures nourritures qu'on puisse donner aux serins, lorsqu'ils mangent tout seuls, est un mélange d'un litron de miller, de six litrons de navette, d'un demi-litron de chenevis & d'autant d'alpiste, que l'on conserve dans une boîte, pour leur en donner à mesure qu'ils en ont besoin.

Dans les premiers jours où l'on met ces oiseaux en cabane, il est bon de leur donner de la graine de laitue ; elle les purge des mauvaises humeurs qu'ils ont contractées en hiver.

On doit apporter les plus grands soins aux serins, lorsque les petits sont près d'éclore, ce qui arrive ordinairement au bout du treizième jour ; il faut alors donner au père & à la mère une nourriture préparée succulente & facile à digérer pour les petits : c'est de la graine pilée que l'on mêle avec de l'échaudé & un peu d'œuf frais durci, le tout humecté avec de l'eau ; on la renouvelle pour ne la point laisser aigrir. On peut mettre dans l'eau que l'on donne pour boisson aux serins un peu de réglisse, & leur donner dans un petit pot de la graine d'œillet, de laitue & d'argentine, avec ces soins on voit toutes les couvées réussir.

Lorsqu'on veut rendre les serins bien familiers, on les élève à la brochette, mais on doit retirer plus tard de dessous la mère les espèces qui sont les plus délicates. Les *serins gris* qui sont les plus robustes, peuvent être sevrés à dix jours : s'ils sont *panachés*, on ne le doit faire qu'à treize ; les *jonquilles* qui sont les plus délicats de tous, ne doivent être sevrés qu'à quatorze ou quinze jours. On doit nourrir les jeunes serins avec une pâte semblable à celle

celle que l'on donnoit aux pères & mères, lorsqu'ils élevoient eux-mêmes leurs petits. Quand on sèvre ainsi les oiseaux, il faut leur donner la becquée dix à onze fois dans la journée, & jamais au point que leur jabot soit trop bouffi, ce qui pourroit les étouffer. Au bout de vingt quatre ou vingt-cinq jours les serins sont ordinairement en état de manger seuls. On voit quelquefois des oiseaux qui après avoir été plus d'un mois à manger seuls, se remettent à demander la becquée, comme s'ils n'avoient pas plus de quinze jours; on ne doit pas faire difficulté de la leur donner, c'est le moyen de les réchapper de la mue, état cruel qui les jette en langueur, & leur ôte la force & le courage de manger.

Les serins mâles sont difficiles à distinguer lorsqu'ils sont encore tout jeunes. Une des marques les plus distinctives, c'est une espèce de sève jaune qu'on observe sous le bec du mâle, & qui descend beaucoup plus bas que dans la femelle; de plus il a les tempes fort dorées, la tête longue, plus grosse, il est pour l'ordinaire plus haut monté sur ses pattes que la femelle. Le mâle, presque aussi-tôt qu'il mange seul, commence à gasouiller; mais ce n'est qu'après qu'il a passé la terrible crise de la mue, qu'il commence à faire entendre son ramage.

On distingue les vieux serins d'avec les jeunes, en ce que les premiers sont ordinairement d'une couleur plus foncée, & qu'ils ont les ergots plus gros & plus longs que les jeunes.

Quand on veut faire apprendre quelques airs à un serin, il faut, quinze jours après qu'il commence

Tome XXVI.

à manger seul, le mettre dans une cage couverte & lui siffler les airs qu'on a dessein de lui enseigner, soit avec une *serinette*, soit avec un *flageolet organisé* qui reçoit son vent par des soufflets, & que l'on touche comme l'orgue sur un clavier. On doit en instruisant les serins, prendre les mêmes soins que pour instruire les rossignols. Il y en a parmi ces oiseaux qui ont bien plus de talent les uns que les autres: quelques-uns répètent au bout de deux mois l'air qu'on leur a montré, d'autres n'y parviennent qu'au bout de six. S'il y a de la diversité dans les serins pour le talent, il y en a aussi pour le tempérament & les inclinations. Les uns aident les femelles dans leur ménage, les autres au contraire les tuent, cassent les œufs, les mangent, ou s'ils laissent éclore leur petits, ils les traitent dans la cabane avec leur bec & les font périr; on doit séparer ces mâles d'avec les femelles, aussi-tôt qu'elles commencent à pondre.

Pendant que les serins élèvent leurs petits, il leur survient quelquefois des maladies, soit parcequ'ils sont trop fatigués, soit parcequ'ils ont trop mangé des nourritures succulentes qu'on leur a données. Si c'est le mâle, on doit le séparer de la femelle, & le mettre un peu à la diette en ne lui donnant que de la navette pour toute nourriture; il faut l'exposer au soleil & lui souffler un peu de vin blanc sur le corps, s'y prendre de même pour la femelle, & donner ses œufs à un autre qui couve à peu près depuis le même temps.

Il arrive quelquefois que les femelles que l'on a mises en ménage, paroissent bouffies au bout de quelques jours; elles ne veulent plus

Q q

manger, elles tombent par terre, & n'ont plus la force de se soutenir sur leurs pattes. Ces symptômes sont occasionnés par la difficulté qu'elles ont à pondre : on peut avec la tête d'une grosse épingle trempée dans de l'huile d'amandes douces, frotter doucement le conduit de l'œuf, & donner à la serine une goutte d'huile pour appaiser les tranchées qui la tourmentent, & pour faciliter sa ponte.

L'avalure est une maladie occasionnée par la trop grande quantité d'alimens succulens & échauffans : on la reconnoît lorsqu'en soufflant les plumes du ventre de l'oiseau, ses intestins paroissent fort rouges. Le remède le plus convenable est de plonger le ventre de l'oiseau dans du lait tiède, plusieurs fois par jour.

Lorsque les serins ont perdu l'appétit, on peut leur donner une pâte que l'on nomme *salegre* : on la fait en écrasant de la graine de millet, d'alpiste & de chenevis que l'on mêle avec un peu de sel, & que l'on pétrit avec un peu de terre grasse ; on réduit le tout en pain que l'on fait sécher au four, & que l'on conserve toute l'année pour leur donner lorsqu'ils en ont besoin.

Si un serin se casse la patte ou l'aile, il faut à l'instant le mettre dans une cage où il n'y ait point de bâtons, mais dont le bas soit couvert de mousse : en l'abandonnant à la nature dans cette cage, il guérira à merveille : les serins qui tombent du *mal caduc* doivent être traités comme les rossignols. Il leur survient quelquefois après la mue une extinction de voix, en sorte qu'ils ne peuvent plus chanter que très-bas ; il faut leur donner alors du jaune d'œuf haché avec de la mie

de pain, & mettre dans leur eau de la réglisse bien ratissée : au bout de quelques jours ils recouvrent la voix.

Les femelles des serins sont assez sujettes à ne pas couvrir les œufs de leur première ponte ; mais aux couvées suivantes elles deviennent d'excellentes couveuses, & nourrissent très-bien leurs petits.

Si les mères viennent à tomber malades quelques jours après que les petits sont éclos, & qu'on n'en ait point d'autres sous lesquelles on puisse les mettre, on y supplée en les mettant avec une nichée d'autres petits oiseaux nouvellement éclos : ils entretiennent les serins dans une douce chaleur ; on leur donne à tous la becquée, ayant soin cependant de donner aux étrangers une nourriture moins succulente que celle des serins, afin qu'ils ne deviennent pas assez forts pour écraser les petits serins.

On remarque entre les serins, ainsi que dans plusieurs espèces d'animaux, des sympathies & des antipathies bien marquées. En mettant un mâle seul dans une cabane avec plusieurs femelles, on le verra choisir de préférence une ou deux femelles auxquelles il fera mille caresses, leur donnant la becquée cent fois par jour. On observe même cette sympathie entre des oiseaux qui sont renfermés dans des cages différentes ; on voit, par exemple, un mâle appeler continuellement une femelle, qu'il choisit entre les autres en l'entendant chanter.

Il y a quelquefois entre les serins mâles une antipathie si grande, qu'il suffit qu'ils s'entendent chanter pour entrer en fureur ; ils se heurtent contre les barreaux de leurs

cages, voulant s'aller chercher l'un l'autre pour se battre.

L'antipathie d'un mâle pour une femelle a lieu principalement lorsqu'on appaile des serins de différentes couleurs; il semble que cette différence de couleur les frappe & leur déplaît d'abord; il n'est donc pas étonnant qu'on ait de la peine à appareiller les serins avec des *chardonnerets*, des *bruans* & autres semblables oiseaux. La différence d'espèces & la variété de couleur sont bien suffisantes pour occasionner entre eux de l'antipathie; mais nous allons indiquer les moyens qu'on doit employer pour faire réussir ces sortes d'accouplemens.

La plupart des oiseaux qui dégorgent, comme *pingons*, *linottes*, *bouvreuils*, *bruans*, peuvent s'accoupler avec les serins. On doit avoir élevé à la brochette les oiseaux qu'on veut accoupler avec les serins, les avoir nourris de la même graine, & les avoir accoutumés de bonne heure à vivre ensemble dans la même volière, avant de les mettre en ménage. Si ce sont des *chardonnerets* qu'on accouple avec les serins, il faut couper le bout du bec des *chardonnerets*, parceque ces oiseaux ayant le bec très-pointu piquent le gosier des petits oiseaux lorsqu'ils leur apportent la becquée, & qu'en poursuivant la serine lorsqu'il survient quelque petit débat entre eux, ils peuvent la blesser dangereusement. On doit avoir soin que les oiseaux qu'on met avec les serins, aient deux ans au moins, surtout les femelles qui ne pondent presque jamais à la première année.

Les mulers qui sortent du mélange de divers oiseaux avec les serins, ne sont pas tous d'une égale

beauté; il y en a même qui sont fort communs pour le plumage & pour le ramage: les mâles mulers de linotte ont un chant fort agréable. Un serin mâle que l'on accouple avec une petite *chardonnerette*, donne des mulers admirables, tant pour la couleur que pour le ramage.

Il vient à Paris au printemps & dans l'automne des Suisses qui apportent une quantité prodigieuse de serins qu'ils ont été chercher dans le Tirol, dans la partie méridionale de l'Allemagne & dans d'autres lieux circonvoisins. Il arrive assez ordinairement que les serins que l'on achète d'eux, meurent presque tous, tant à cause de la fatigue du voyage, qu'à cause du changement de nourriture. Si on leur en achète, il faut attendre au moins trois semaines après leur arrivée, parceque dans les commencemens il en meurt beaucoup, & qu'il ne reste que les plus robustes.

Comme les serins se multiplient assez bien dans ce pays-ci, ils sont devenus communs, & ils ont bien diminué du prix qu'on les achetoit autrefois. On compte présentement une douzaine de sorte de serins, dont les prix sont différens suivant leur beauté; mais en général les femelles coutent moitié moins que les mâles.

SERINETTE; substantif féminin. Instrument renfermé dans une boîte, duquel on joue par le moyen d'une manivelle, & dont le premier usage étoit d'instruire un serin.

Il ne faut nulle science pour jouer de cet instrument; la seule attention qu'il faut avoir est de tourner la manivelle d'un mouvement égal & proportionné à celui des airs qui sont notés sur le cylindre, lesquels s'exécutent aussi facilement à deux,

trois, quatre ou cinq parties qu'à une seule.

SERINGAT ; substantif masculin. Arbrisseau dont il y a plusieurs espèces ; le seringat à fleurs blanches simples, & celui à fleurs doubles, dont l'odeur approche de celle de la fleur d'orange. Une autre espèce se fait remarquer par ses feuilles panachées de jaune, & celui de la caroline par ses grandes fleurs blanches.

La fleur de seringat paroît en Mai & Juin : elle est d'une seule pièce, & divisée en quatre parties ; elle naît disposée en épis courts aux sommets des branches : aux fleurs succède une capsule ronde, divisée en quatre loges, qui contiennent des semences menues & languettes ; les fruits sont d'abord verdâtres, puis noirâtres dans leur maturité : les feuilles du seringat sont simples, assez grandes, dentelées par les bords & opposées sur les branches ; étant écrasées elles ont une odeur de concombre.

Ces arbrisseaux ne sont point délicats sur la nature du terrain ; leurs fleurs font un bel effet ; & répandent une odeur agréable dans les bosquets au mois de Mai. On retire de leurs fleurs une eau odorante, très-agréable.

SERINGUE ; substantif féminin. Petite pompe qui sert à attirer & à repousser l'air ou les liqueurs. *Une petite seringue. Une seringue d'étain. Le canon ou le piston d'une seringue. Les seringues qui servent à faire des injections dans la vessie, dans la poitrine & dans les grands abcès, ont ordinairement quatre pouces & demi de longueur & un pouce neuf lignes de diamètre.*

La première syllabe est très-

brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

SERINGUÉ, ÉE ; participe passif ; voyez **SERINGUER**.

SERINGUER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Liquorem injicere.* Pousser une liqueur avec une seringue. *Seringuer de l'eau de lavande.*

On dit, *seringuer une plaie* ; pour dire, jeter avec une seringue quelque liqueur dans une plaie pour la nettoyer.

SERIO ; rivière d'Italie qui a sa source dans le Bergamasque, aux frontières de la Valteline, & son embouchure dans l'Ada, après avoir arrosé les villes de Bergame & de Crème.

SERIQUE, (la) ancienne contrée d'Asie qu'on croit être aujourd'hui la province de Quantong dans le royaume de la Chine.

SERMAIZE ; petite ville de France ; en Champagne, sur la rivière de Saux, à trois lieues, nord, de saint Dizier. Il y a des eaux minérales qu'on dit bonnes contre la pierre & la gravelle.

SERMENT ; substantif masculin. *Juramentum.* Affirmation d'une chose en prenant à témoin Dieu, ou ce que l'on regarde comme saint, comme divin.

Les plus anciens exemples que l'on trouve de *sermens*, sont ceux d'Abraham au Roi de Sodome, & au Roi Abimelech, celui d'Éliefer à Abraham, & celui de Jacob à Laban.

Le *serment* devoit être une cérémonie superflue si tous les hommes étoient bien persuadés que l'on ne doit jamais s'écarter de la vérité ni de son devoir ; mais comme on a malheureusement reconnu qu'il

n'y en a que trop qui s'en écartent, on a introduit l'appareil du *serment*, dans la vue de contenir par-là ceux qui seroient disposés à s'oublier.

Anciennement en France on employoit en toute occasion la formalité du *serment*, comme dans les contrats & autres affaires civiles.

Au Concile de Clermont en 1095, il fut ordonné que tout homme au-dessus de douze ans jureroit de garder les articles donnés aux gens de guerre par l'Archevêque de Bourges entre les mains de son Evêque, & que l'on ne seroit reçu à la foi d'aucun fief sans renouveler son *serment*. C'est ainsi que les Juges d'Eglise commencèrent à s'attribuer la connoissance de toutes sortes d'affaires temporelles, même entre les Laïques, sous prétexte que la foi du *serment* avoient été violée.

En quelques endroits les nobles prétendoient n'être point assujettis à la formalité du *serment* comme les roturiers, & que leur parole suffisoit. On en trouve un exemple au terrier de Chassigne, où Gilles d'Arlos reconnu en 1358. une vigne, promettant de bonne foi & sans faire aucun *serment*, suivant (est-il dit) la coutume des nobles, de déclarer les cens & servis lorsqu'il verroit le contrat qu'il n'avoit pas.

Présentement toutes personnes sont obligées de prêter *serment* quand le cas y échet, excepté le Roi qui prète *serment* à son sacré.

La Reine ne prète pas non plus de *serment* en Justice. Lorsque la Reine femme de Charles VII, fut interrogée par le Chancelier Juvenal des Ursins, pour l'information que l'on fit sur les calomnies répandues contre la Dauphine qui venoit de mourir, elle ne fit point de *serment*.

Lorsque les Princes du Sang sont dans le cas de prêter *serment* en Justice, c'est-à-dire, de faire une affirmation, ils la font en l'hôtel du Juge.

Les Evêques jouissent aussi de cette prérogative.

Le *serment* est, ou déferé d'office par le Juge, ou déferé par la Partie, & ordonné par le Juge.

On prète aussi *serment* de dire vérité, avant de subir interrogatoire.

Lorsqu'on est reçu dans un office ou fonction publique, on prète *serment*.

La forme de prêter le *serment* pour les Laïques, est de lever la main droite, laquelle doit être nue & non gantée; une personne étant incommodée de la main droite, on lui fait lever la main gauche. Les Ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, mettent la main *ad pectus*.

Lorsque celui qui doit faire une affirmation est incommodé ou absent, ou qu'il est retenu par quelque autre empêchement, il peut donner procuration à un tiers d'affirmer pour lui.

On appelle *serment décisoire*, celui qui est prêté en justice après avoir été déferé par une partie à l'autre.

On l'appelle *decisoire*, parcequ'il décide la contestation sans retour. Celui auquel sa partie adverse défère le *serment*, est constitué Juge dans sa propre cause.

Ce *serment* a tant de force, qu'après qu'il est prêté on n'est plus recevable à faire rétracter le jugement qui a été rendu en conséquence.

On peut seulement révoquer le consentement que l'on a donné pour

déferer le serment, les choses étant encore entières.

Pour ce qui est du serment déferé d'office par le Juge à l'une des parties, l'autre est toujours recevable à faire preuve du contraire.

On appelle *serment de fidélité*, la promesse solennelle que fait le sujet à son Prince d'être toute sa vie son fidelle sujet & serviteur.

Les Evêques faisoient anciennement leur serment de fidélité au Roi de la même manière que l'hommage, c'est-à-dire que l'Evêque élu mettoit ses mains dans celles du Roi; mais depuis on a introduit l'usage de le faire sur les saints Evangelies, ce qui se pratique encore à présent. Les Evêques prêtent ce serment à cause de la dignité dont ils sont revêtus & du temporel de leur église. Ils sont obligés d'en prendre des lettres du sceau, & ces lettres font cesser la régale après que les formalités requises ont été remplies.

Le Roi en conséquence de ce serment a droit de nommer & présenter en expectative à la première prébende de la collation du nouveau Prélat qui vaquera dans l'église cathédrale. Ce droit est fondé sur la protection que nos Rois accordent aux églises de leurs états; & c'est une juste reconnoissance que l'Evêque qui entre en possession de son Evêché, donne à son protecteur après lui avoir prêté serment de fidélité comme à son souverain.

Il est expédié un brevet à celui que Sa Majesté a nommé. Ce brevet de serment de fidélité doit faire signifier son brevet au collateur. Ce n'est que du moment de la signification que ce collateur a les mains liées, & qu'il ne peut plus

rien faire au préjudice de l'expectant.

Il n'y a que la vacance du bénéfice qui puisse donner ouverture à la réquisition du brevetaire, & cette réquisition peut se faire dans six mois de la vacance, lorsque le brevetaire a notifié son expectative auparavant. Il est libre à ce brevetaire de requérir par lui ou par Procureur; mais il doit avoir les qualités requises pour posséder le bénéfice qu'il demande. La réquisition du bénéfice ne peut être régulièrement faite que par des Notaires apostoliques, suivant l'article VII de l'édit du mois de Décembre 1691, portant création de ces officiers.

Le brevetaire doit faire insinuer sa réquisition au Greffe des insinuations ecclésiastiques dans le délai d'un mois; & s'il effuye un refus, ou s'il obtient des provisions, il doit faire insinuer l'un ou l'autre dans le même délai.

On a appelé *serment de calomnie*, un serment que les plaideurs prétendent chez les Romains, pour attester à la justice qu'ils agissoient de bonne foi, & qu'ils croyoient être bien fondés, l'un dans sa demande, l'autre dans sa défense.

Celui qui refusoit de prêter serment, perdoit sa cause.

Ce serment a été reçu par le droit canonique, comme on le voit, *Liv. II. des Decrets, Tit. VII.*

Il s'étoit en conséquence introduit dans le Royaume, & il y a quelques anciennes ordonnances qui prescrivent tant au demandeur qu'au défendeur, de le faire sur les saints Evangelies.

Mais il y a long temps que l'usage en est aboli; on a craint sans doute que cette formalité ne fit faire beaucoup de parjures.

La seule chose qui soit restée de cet usage, est le serment que les Avocats & Procureurs prêtent à leur réception, & qu'ils réitèrent chaque année, même dans quelques tribunaux deux fois l'an : on le leur faisoit autrefois prêter au commencement de chaque cause ; mais comme cela prenoit trop de temps, on s'est contenté de leur faire prêter ce serment à leur réception & à chaque rentrée du siège.

On appelle en Angleterre *serment d'allégeance*, un serment usité dans ce pays, par lequel on condamne & on abjure l'opinion de ceux qui admettent une puissance supérieure au Roi, de quelque nature qu'elle soit. Et *serment de suprématie*, le serment par lequel on reconnoît que le Roi d'Angleterre est chef de l'Église dans ses états. Et *serment du test*, le serment par lequel on atteste en Angleterre la religion que l'on professe.

Le serment du test fut ajouté en 1672 aux sermens d'allégeance & de suprématie. Il ne consistoit alors qu'à abjurer la présence réelle de JÉSUS-CHRIST dans l'Eucharistie : on y a depuis ajouté une abjuration de l'invocation des Saints, du sacrifice de la Messe, & une renonciation au parti du Prétendant. Personne ne peut avoir aucun emploi d'église, de robe ou d'épée, qu'il n'ait prêté ce serment.

On dit proverbialement, *serment de joueur, serment d'amant* ; pour dire, des sermens sur lesquels il ne faut pas compter.

Il se prend aussi pour jurement : il fait des sermens exécrables pour la moindre chose.

Différences relatives entre *serment, jurement, juron*.

Le *serment* se fait proprement pour

confirmer la sincérité d'une promesse ; le *jurement* pour confirmer la vérité d'un témoignage, & le *juron* n'est qu'un style dont le peuple se sert pour donner au discours un air assuré & prévenir la défiance.

Le mot de *serment* est plus d'usage pour exprimer l'action de jurer en public & d'une manière solennelle. Celui de *jurement* exprime quelquefois de l'emportement entre particuliers. Celui de *juron* tient de l'habitude dans la façon de parler.

Le *serment* du Prince ne l'engage point contre les lois ni contre les intérêts de son état. Les fréquens *juremens* ne rendent pas le menteur plus digne d'être cru. Les *jurons* sont presque toujours du bas style ou du très-familier ; il y a peu d'occasions sérieuses où ils puissent être placés avec grâce.

SERMENTÉ ; vieux mot qui s'est dit autrefois de celui qui avoit prêté serment en justice pour posséder un office.

SERMIONE ; petite ville ou bourg d'Italie dans l'état de Venise, sur le lac de Garde.

SERMOLOGE ; substantif masculin. *Sermologus*. Nom qu'on donnoit anciennement à un livre ecclésiastique ou recueil de sermons & homélies des Papes ou d'autres personnages éminens en science & en piété, & qu'on lisoit autrefois aux fêtes des Confesseurs, de la Toussaints, de la Purification, & tous les jours depuis Noël jusqu'à l'octave de l'Épiphanie.

SERMON ; substantif masculin. Prédication, discours chrétien qui ordinairement se prononce en chaire dans une église pour instruire & pour exhorter le peuple.

Quelques auteurs modernes ont pensé que l'étude de la rhétorique

& la lecture des anciens orateurs profanes, n'étoient d'aucune utilité pour l'éloquence de la chaire, parce que c'étoit un genre nouveau inconnu aux anciens, qui ne s'étoient appliqués à former des orateurs que pour la tribune & le barreau. Mais il semble que ces orateurs ont confondu le fond de l'éloquence avec la forme qu'on peut lui donner. Il est évident qu'on n'ira point chercher des modèles de sermons dans Cicéron ni dans Démostène; mais on y trouvera sûrement de l'ordre, de la véhémence, des agrémens qui contribuent à la persuasion. Ce sont des couleurs applicables à toutes sortes d'objets: il ne s'agit que de les employer habilement. La nécessité d'instruire, de toucher & de plaire, est indispensable à l'orateur chrétien, comme à l'orateur profane. La persuasion est également le but de l'un & de l'autre; les moyens leur sont communs: toute la différence n'est que dans les sujets; l'art de les traiter est dans le fond à peu près le même.

C'est dans les livres saints que l'orateur chrétien doit puiser les principes du dogme & de la morale, les autorités propres à appuyer ses raisonnemens, & l'unique fond des vérités qu'il entreprend d'expliquer & de développer. La théologie & l'histoire ecclésiastique ne lui doivent pas être moins familières, soit pour distinguer exactement ce qui est de foi d'avec ce qui n'est que d'opinion, soit pour établir la religion par des faits; méthode que Dieu lui-même a tracée dans les écritures.

SERMON, se dit quelquefois dans le style familier d'une remontrance ennuyeuse & importune. *Il nous fit*

un sermon qui nous ennuya beaucoup.

Différences relatives entre *prédication*, *sermon*.

On s'applique à la *prédication*, & l'on fait un *sermon*. L'une est la fonction du prédicateur, l'autre est son ouvrage.

Les jeunes Ecclésiastiques qui cherchent à briller, s'attachent à la *prédication* & négligent la science. La plupart des sermons sont de la troisième main dans le débit; l'Auteur & le copiste en ont fait leur profit avant l'Orateur.

Les discours faits aux infidèles, pour leur annoncer l'Évangile, se nomment *prédications*. Ceux qui sont faits aux Chrétiens pour nourrir leur piété, sont des *sermons*.

Les Apôtres ont fait autrefois des *prédications* remplies de solides vérités. Les Prêtres font aujourd'hui des *sermons* pleins de brillantes figures.

SERMONETA; bourg d'Italie dans la campagne de Rome, à quatre milles, sud-est, de Segni.

SERMONNAIRE; substantif masculin. Recueil de sermons. *Acheter, imprimer un sermonnaire.*

SERMONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez SERMONNER.*

SERMONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Il n'est guère usité que dans la conversation familière, pour dire, faire des remontrances ennuyeuses & hors de propos. *Je suis bien las de l'entendre sermonner.*

SERMONNEUR; subst. masculin. Il n'est guère usité que dans la conversation familière, en parlant d'un homme qui fait des remontrances

hors de propos. *C'est un sermoneur, un sermoneur éternel.* Il se prend toujours en mauvaise part.

SERMUR ; bourg de France en Auvergne, dans l'Élection de Combrailles. Il y a un Prieuré de Saint Benoît. Le terroir qui est médiocre, produit du seigle, de l'avoine & du blé noir. Il s'y fait un petit commerce de bestiaux, de brebis & de moutons, & un certain nombre des habitans vont travailler dans les provinces voisines.

SERONGE ; ville des Indes orientales dans les États du Mogol, sur la route de Surate à Agra. Elle est grande & peuplée. Il s'y fabrique des toiles qu'on appelle *chitfes*, dont tout le menu peuple de Perse & de Turquie est habillé ; mais on fait aussi dans cette ville une sorte de toile si fine, que quand elle est sur le corps, on le voit comme s'il étoit à nud. Il n'est pas permis aux marchands de transporter cette fine toile hors de la ville. Elle est destinée pour le ferrail du grand Mogol, & pour les principaux de la Cour.

SÉROSITÉ ; substantif féminin. *Serofitas.* Humeur aqueuse qui se mêle dans le sang & dans les autres humeurs. *Un sang plein de sérosités.*

SERPTA ; ville forte de Portugal dans l'Alentejo, près des frontières de l'Andalousie, à quinze lieues, sud, d'Évora, & 33, sud-est, de Lisbonne.

SERPE ; substantif féminin. Instrument de fer, large & plat, qui est recourbé vers la pointe, emmanché de bois, & dont on se sert pour émonder des arbres, pour les tailler, &c. *La serpe est après la coignée un des principaux outils des bucherons.*

Tome XXVI:

On dit proverbialement d'un ouvrage de la main grossièrement fait, qu'il est fait à la serpe, que l'on en feroit autant avec une serpe. *Ce lambris est fait à la serpe.*

On dit figurément d'un ouvrage d'esprit mal fait, mal tourné, qu'il est fait à la serpe. Et d'un homme mal fait, mal bâti, qu'il semble qu'il ait été fait avec une serpe.

SERPENT ; substantif masculin. *Serpens.* Nom donné aux animaux reptiles, qui rampent & ne marchent pas, parcequ'ils manquent de pieds.

Séba nous a donné une ample & riche collection de serpens & de couleuvres, connus dans les différentes parties du monde ; mais elle est sans ordre & sans méthode. M. Linnæus a établi six genres différens de serpens, d'après ceux qu'il a eu occasion d'examiner.

1°. Ceux qui ont le corps nud, des rides latérales, la lèvre supérieure élevée, deux filets & point de queue ; tel est le *serpent aveugle* ou *cécile*, nommé aussi *anvaye*.

2°. Ceux qui ont des anneaux tout autour du corps & de la queue ; tel est l'*amphisbène* ou le *double marcheur*, qui a deux cens anneaux autour de l'abdomen, & trente autour de la queue ; on l'appelle aussi *serpent à deux têtes*, parcequ'il a le bout de la queue de la même grosseur que la tête.

3°. Ceux qui sont couverts d'écailles à l'abdomen & sur la queue ; tel est le *serpent ormisfuo* des Suédois, qui a cent trente-cinq écailles à l'abdomen, & autant à la queue ; tel est encore un *scytale*, qui a deux cens quarante écailles autour de l'abdomen, & treize à la queue.

4°. Ceux qui ont l'abdomen

R r

couvert de bandes circulaires ; & des écailles sous la queue ; telle est la couleuvre , qui a deux cent cinquante bandes écailleuses à l'abdomen , & trente-cinq écailles à la queue ; le *cencoalt* ; tels sont aussi le *pétola* , le *naia* de l'île de Ceylan , qui , selon M. Linnæus , est le plus venimeux de tous les serpents ; le *serpent couronné* des Indes , ou *serpent à lunettes* ; les différentes espèces de cobra ; le *serpent esculape* du Brésil dont parle Séba , & qui est le *panama* de l'Amérique , nommé aussi *argoli* : enfin les différentes espèces de vipères.

5^e. Ceux qui ont sur l'abdomen & sur la queue des bandes écailleuses , la tête couverte de petites écailles , & la queue sans appendices ; tel est le *boiguacu* ; le *constrictor* de Kœmpfer , qui est le *javelot* ou l'*acontias* ; le *serpent stupide* de Niéremberg ; le *pimberoch* de Séba.

6^e. Enfin , ceux qui ont des bandes écailleuses à la queue ; & au bout de la queue , des espèces de sonnettes , qui sont composées d'écailles ; tel est le *boicinga* , & le *grand serpent venimeux* de la Virginie : les Indes orientales , l'Afrique , le Mexique , le Brésil , & plusieurs autres pays fournissent un très-grand nombre de ces *serpens à sonnettes*.

En général les serpents ont les uns la tête petite , les autres l'ont grosse , ou large ou étroite ; les uns l'ont blanche ou noire , d'autres marbrée & tiquetée de jaune : il y en a qui tournent si promptement la tête de côté & d'autre , qu'ils paroissent , quand on les regarde , en avoir deux ; leurs oreilles , s'ils en ont , ne paroissent point ; ce sont des trous , dit Pli-

ne ; par où ils entendent. Ils n'ont que peu ou point de narines : ils ont les yeux très-durs , & ne remuent pas la paupière supérieure , ils ne clignent qu'avec l'inférieure. Ils n'ont pas tous les yeux de la même grandeur : ceux de Libye les ont ordinairement grands , & d'autres les ont aussi petits que ceux des sauterelles ; plusieurs ont la gueule très-grande , d'autres l'ont petite. Il y a des serpents dont les dents sont grandes , canines & mobiles : tels sont plusieurs vipères ; car il y en a qui les ont entracinées dans la mâchoire inférieure , & cachées dans des espèces de bourses. D'autres serpents ont des dents de poisson , dont les deux rangées s'engrangent l'une dans l'autre , comme les dents de deux scies. Enfin M. Klein dit qu'il y a des serpents où l'on ne voit pas de dents : c'est une espèce d'écorce qui leur sert de peau , & dont ils se dépouillent ; quelques-uns ont des crêtes sur la tête ; la queue est différente , selon les espèces de serpents ; leur langue est petite , longue , de couleur noire , fourchue à l'extrémité : quelques-uns disent qu'elle est couverte d'un poil très-fin.

Comme ces animaux lancent leur langue avec une extrême célérité , cela a fait croire à quelques-uns que leur langue est à trois pointes , ou qu'ils tirent trois langues à la fois. On trouve sous la langue de quelques-uns , une petite peau qui comme une petite vessie , couvre leurs dents , & dans laquelle est le venin , qu'ils communiquent aussi-tôt que la morsure est faite.

Le cœur des serpents est long & petit ; il tient à la grande artère , & est très-chaud de son naturel. Les serpents ont des poumons

simples, fibreux, très-longs, fongueux & proche du cœur; ils ont un ventricule étroit & alongé; des entrailles très-petites, mais fort longues; le fiel abondant & noir.

Les serpens n'ont que peu ou point de testicules, à cause de la longueur de leurs corps; mais des conduits par où s'écoule la matière féminale. N'ayant point de mamelles, ils n'ont point de lait, tout est contenu dans les œufs qu'ils rendent, ou qu'ils font éclore dans leur corps. On leur compte trente côtes. On peut remarquer, dit Derham, une justesse presque géométrique dans les mouvemens sinueux que les serpens font en rampant: les écailles annulaires qui les aident dans cette action, sont d'une structure très-singulière; sur le ventre, elles sont situées en travers, & dans un ordre contraire à celles du dos & du reste du corps; & non-seulement depuis la tête jusqu'à la queue, chaque écaille supérieure déborde sur l'inférieure, mais les bords sortent en-dehors, tellement que chaque écaille étant tirée en arrière, ou dressée en quelque manière par le muscle qui lui est propre, le bord extérieur s'éloigne un peu du corps, & sert comme de pied pour appuyer l'animal sur la terre & pour le faire avancer, & faciliter ainsi son mouvement. Il est aisé de découvrir cette structure dans la dépouille, ou sur le ventre d'un serpent quel qu'il soit. Mais il y a une autre belle mécanique; c'est que chaque écaille a son muscle particulier, dont une extrémité est attachée au milieu de l'écaille, & l'autre au bord supérieur de l'écaille suivante. Le Docteur Tyson a découvert cette mécanique dans le serpent à collier.

Les serpens se nourrissent d'herbes, de chenilles, de cloportes: ils peuvent être long-temps sans manger, pourvu qu'ils n'éprouvent pas trop de froid. Quand ils mangent des oiseaux, ils en vomissent les os & les plumes; ils aiment beaucoup le vin, le lait, l'eau & les jaunes d'œufs.

Ainsi les serpens, soit vivipares, soit ovipares, sont du nombre des animaux qui respirent, transpirent peu & digèrent très-lentement, tels que la tortue, le crapaud, &c. C'est pourquoi ils peuvent vivre huit mois, & même un an, détenus sans nourriture dans des barils aérés: ils y multiplient & font des petits qui grandissent. On peut cependant présumer qu'ils avalent quelques cloportes, des fourmis, des scarabées, des araignées & autres insectes qui se rencontrent dans les maisons. Ces reptiles s'en nourrissent alors de la même manière qu'ils font, lorsqu'ils couvent leurs œufs ou leurs serpentaux dans les bois; il leur suffit d'ouvrir la gueule, & il y a toujours un certain nombre d'insectes errans qui s'y précipitent. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les serpens avalent des morceaux ou des animaux d'un volume plus gros qu'eux. Il y a des serpens qui rendent des excréments puans; d'autres dans les Indes, entre Calicut & Cranganor, en font dont l'odeur est suave & comme musquée.

La voix des serpens est un sifflement. Ces animaux sont en général ennemis de l'homme, des quadrupèdes, des oiseaux, même des animaux qui n'ont point de sang, & de presque toutes les plantes fortes; les paons les épouvaient par leurs cris; les sicognes en Thef-

salie les tuent ; les oiseaux de proie, les ibis d'Égypte, les vautours, &c. les dévorent ; enfin, ils craignent les hirondelles, les coqs & les poules.

Ces animaux aiment beaucoup à être ensemble. On les trouve dans les cavernes par pelotons : on n'en rencontre point dans les lieux où les hommes marchent d'ordinaire. La grande quantité que l'on en trouve à la Martinique fut un des plus grands obstacles que l'on eut à vaincre pour l'établissement de cette colonie. Le nombre des serpens venimeux y est beaucoup diminué, parcequ'on les détruit à mesure que l'on défriche les bois ; mais leur fécondation est trop considérable pour espérer de les y détruire entièrement. M. de Chanvalon dit en avoir trouvé plus de trente dans le corps d'une femelle vivipare, qui en avoit déjà mis plusieurs au jour. Ces animaux se cachent pendant les quatre mois les plus froids de l'année, & ils ne mangent rien pendant ce temps-là.

Dans les chaleurs de la canicule ils ne sont jamais en repos. Au printemps ils se dépouillent de leur peau, ils commencent par la tête, & cela est fait dans l'espace d'un jour. Ils vivent fort long-temps, soit parcequ'ils quittent leur peau, soit parcequ'ils mangent peu en comparaison des autres animaux. Les serpens dorment les yeux ouverts.

Le venin des serpens est dangereux tant l'hiver que l'été : ils sont plus à craindre quand ils ont quitté leur peau, & qu'ils sont irrités ou affamés ; leur venin est plus ou moins redoutable. Il y en a dont l'haleine est si puante, qu'elle étourdit & tue même les animaux qu'elle atteint ; & cette odeur qu'exha-

lent souvent à volonté certains serpens, est peut-être tout l'enchantement que ces reptiles mettent en usage envers les animaux que la nature a destinés à devenir leur proie. Mais le plus grand nombre des serpens venimeux ne font du mal qu'en mordant. Voyez d'ailleurs l'article de chaque serpent en particulier sous le nom qui lui est propre.

On dit proverbialement d'une personne médisante, que *c'est un vrai serpent, une langue de serpent.*

On dit proverbialement & figurément, *c'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein* ; pour dire, c'est un ingrat qui s'est servi du bien que je lui ai fait pour me faire du mal.

En parlant des choses qui sont dangereuses, mais dont le danger est caché sous une belle apparence, on dit figurément, que *le serpent est caché sous les fleurs.*

On appelle *œil de serpent*, certaines petites pierres dont on fait des bagues, & qui ressemblent à un œil de serpent.

On appelle *serpent*, un certain instrument de musique à vent, dont on se sert dans les chœurs de musique d'Église pour soutenir les voix, & qui est fait à peu près en forme d'un gros serpent. On appelle aussi *serpent*, celui qui joue de cet instrument. *Il y a dans cette Église un excellent serpent.*

SERPENTAIRE ; substantif masculin. Nom qu'on donne dans l'Astronomie à une constellation de l'hémisphère septentrional, composée de vingt-neuf étoiles selon le catalogue de Ptolémée, de vingt cinq selon Tycho-Brahé, & de soixante-neuf selon le catalogue britannique.

On rapporte communément cette constellation à Esculape le Messénien ou l'Epidaurien, père de Podalire & de Machaon, célébré comme l'inventeur de la médecine; il fut un des Argonautes: il ressuscita Androgée, ou selon d'autres, Hippolyte, par le moyen d'une herbe qu'un serpent lui apporta; ce serpent qui est sans doute le symbole de la sagesse & de la pénétration d'un si célèbre médecin, est représenté entre ses mains; ce qui lui a fait donner le nom de *serpenteira*: c'est au serpenteira que se rapportent ces deux vers d'Ovide, qui dans son calendrier tombent environ au 21 Juin, temps auquel cette constellation paroît toute la nuit, ou se lève achroniquement.

*Surgit homo juvenis telis afflatus avitis,
Et gemino nexas porrigit angue manus.*

SERPENTEIRA; substantif féminin.

Dracunculus major. Plante qui vient communément aux lieux ombrageux dans les pays chauds: on la cultive ici dans les jardins. Sa racine est grosse, comme bulbeuse, charnue, de couleur jaunâtre en dehors, blanchâtre en dedans, d'un goût âcre & brûlant: elle est plongée profondément en terre: il naît ordinairement à ses côtés plusieurs petites bulbes, par lesquelles elle se multiplie: elle pousse une seule tige haute de trois pieds, plus grosse que le pouce, droite, ronde, lisse, & couverte d'une peau tiquetée comme la peau des serpens: ses feuilles sont portées sur des queues fongueuses, & longues de neuf pouces; elles sont découpées profondément en six ou sept segmens en manière de main.

Du milieu de ces feuilles s'élève

une tige grosse à peine comme le doigt, dont le sommet est occupé par une gaine qui étant ouverte forme une fleur d'une seule pièce irrégulière, de la figure d'une oreille d'âne ou de lièvre. A cette fleur succède une baie arrondie, succulente, disposée en grappe verte d'abord, ensuite rouge, d'un goût brûlant, & remplie d'une ou deux graines arrondies, un peu dures.

Les racines & les feuilles de cette plante ont les mêmes vertus que celles du pied-de-veau; de sorte qu'on peut les substituer l'une à l'autre. La serpenteira convient singulièrement pour déterger les cancers ulcérés: on l'emploie aussi pour résister au venin.

SERPENTEIRA DE VIRGINIE ou **VIPÉRINE VIRGINIENNE**; se dit d'une racine que l'on nomme aussi *senagrue* ou *contrayerva* de Virginie. Elle est fibreuse, menue, légère, brune, grisâtre en dehors, jaunâtre en dedans, d'une odeur agréable, aromatique, tirant un peu sur celle de la zédoaire; d'un goût un peu amer, & camphré: on nous l'apporte de Virginie, province de l'Amérique septentrionale.

Quelques-uns confondent cette racine avec celle du *cabaret de Virginie*; mais le coup d'œil les distingue facilement, puisque les racines de ce cabaret sont noires.

Thomas Johnson, qui a corrigé l'histoire de Gerard, assure que la racine de *serpenteira de Virginie* appartient à une plante qui s'appelle *pistolochia semper vivens*: mais Jean Rai pense différemment, & il dit que l'on nous apporte de Virginie les racines de trois plantes sous le nom de *serpenteiras* de Virginie. La première s'appelle *aristolochia polyrrhizos auriculatis foliis*: la racine

est un paquet de fibres & de chevelus attachés à une tête. La seconde se nomme *aristolochia viola fruticosa foliis* : sa racine est composée de fibres très menues & blanches. La troisième s'appelle *aristolochia caule nodoso* : sa racine n'est qu'un composé de petites fibres jaunâtres, d'un goût & d'une odeur aromatiques.

La racine de *serpente* de Virginie passe pour diurétique, diaphorétique, carminative & propre à résister au venin & à la pourriture des humeurs. On la recommande comme un spécifique très-certain contre la morsure empoisonnée du serpent appelé *boicininga* : on mange cette plante, on en avale le jus d'abord après la morsure, & l'on applique les feuilles pilées sur la plaie. Lémery dit que pour faire mourir ce dangereux serpent, il suffit aux Indiens de lui donner à sentir un morceau de cette racine qu'ils ont attachée au bout d'un bâton, & qu'ils portent exprès toujours avec eux quand ils vont en campagne. On dit aussi qu'elle guérit de la morsure des chiens enragés, & qu'elle empêche l'hydrophobie dans ceux qui ont été mordus. Elle fait mourir les vers, & détruit la pourriture vermineuse. M. Cartheuser qui a analysé cette racine, avertit de l'employer avec beaucoup de circonspection, car elle échauffe & irrite beaucoup.

SERPENTE ; substantif féminin. Pièce de papier qui prend son nom du serpent dont il est marqué. Il est du nombre des petites sortes de papier. Il sert ordinairement à faire des éventails.

SERPENTEAU ; substantif masculin. Le petit d'un serpent. *Une souvée de serpenteaux.*

En parlant de feux d'artifice, on

appelle *serpenteaux*, les petites fusées enfermées dans une grosse fusée, dont elles sortent avec un mouvement tortueux comme celui d'un serpent. *Il y a des fusées à serpenteaux & des fusées à étoiles.*

SERPENTEMENT ; substantif masculin & terme de Géométrie. Partie d'une courbe qui va en serpentant.

Le caractère du *serpentement* est que la courbe peut être coupée en quatre points par une même ligne droite; ainsi les *serpentements* ne peuvent se trouver que dans les lignes du quatrième ordre.

On appelle *serpentement infiniment petit*, celui où l'on peut imaginer une ordonnée qui étant supposée touchante de la courbe, y ait quatre valeurs égales ou davantage;

SERPENTER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Il se dit des ruisseaux & des rivières qui ont le cours tortueux. *Un ruisseau qui serpente dans la plaine.*

On dit aussi, qu'un chemin va en *serpentant*.

SERPENTIN ; adjectif masculin. Il n'est guère usité qu'en cette phrase, *marbre serpentin*, qui se dit d'une sorte de marbre dont le fond est vert avec des taches rouges & blanches. *Les plus belles carrières de marbre serpentin sont en Egypte & en Grèce.*

SERPENTIN ; substantif masculin. Pièce de la platine d'un mousquet à laquelle on attache autrefois la mèche. *Mettre la mèche sur le serpent.*

SERPENTIN, se dit aussi en termes de chimie d'un tuyau d'étain ou de cuivre étamé qui va en serpentant depuis le chapiteau d'un alambic jusqu'au bas.

SERPENTINE ; substantif féminin,

Espèce de pierre ollaire fine, solide, verdâtre & racherée comme la peau d'un serpent. Celle qui est opaque est la plus dure ; celle qui a des endroits comme demi transparens est la plus tendre : on la trouve en Suède. On en fait des mortiers & autres vases à broyer, qui acquièrent une grande dureté au feu. La serpentine se blanchit dans un feu ouvert ; mais calcinée par un feu violent, dans un vase fermé, elle y devient jaune. On fait encore avec la serpentine, sur-tout avec celle que l'on appelle improprement *marbre de zablitz*, des tasses, des caffetières, des tabatières, des boîtes, des cassolettes, & plusieurs autres ouvrages qui sont dans les mains de tout le monde. Juste Raben fut le premier qui découvrit en 1546 la Serpentine ; mais ce fut Christophe Illgens, qui vivoit en 1580, qui conçut l'idée de travailler cette pierre, que son garçon nommé Brandel avoit déjà l'art de racler & de tailler. Bientôt Brandel surpassa son maître : il se perfectionna, & enseigna son art en 1600 à ses quatre fils qui gagnèrent alors leur vie à ce métier. Ceux-ci furent suivis par les fils de Georges Schiffe, qui en firent d'abord, à force de bras, des ustensiles assez grossiers, jusqu'au temps où Michel Bosler, qui mourut en 1634 âgé de 70 ans, inventa l'art de travailler cette pierre au tour. Depuis ce temps on a continué de faire de la même manière des vases de serpentine, de forme agréable. Cette pierre n'est pas plus dure que l'albâtre ; & par conséquent elle est plutôt tendre que dure.

SERPENTINE ; adjectif féminin. Il se dit de la langue du cheval qui remue sans cesse cette partie au-

dehors ou au-dedans de sa bouche, ce qui déplace ordinairement le vrai point d'appui du mors.

SERPER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Marine qui signifie lever l'ancre. Il ne se dit que des galères & des bâtimens de bas-bord. *Les galères eurent ordre de serper.*

SERPETTE ; substantif féminin. Petite serpe qui sert à tailler la vigne, à couper les raisins en vendange, à émonder les arbres & à d'autres usages. *Le manche de la serpette. Acheter une serpette.*

SERPILLIÈRE ; substantif féminin. Toile grosse & claire dont se servent les Marchands pour emballer leurs marchandises. *Serpillière neuve. Vieille serpillière.*

On le dit aussi des grosses toiles que les Marchands mettent aux auvents de leurs boutiques pour se garantir du soleil ; & par extension *serpillière* se dit de toute sorte de grosse toile.

SERPOLET ; substantif masculin. *Serpyllum*. Plante dont il y a plusieurs espèces : les principales sont le *serpolet citronné*, & le *petit serpolet*.

Le *serpolet citronné* croît dans les endroits montagneux & fleurit en été. Sa racine est déliée & fibreuse ; elle pousse plusieurs tiges carrées, longues comme la main, dures, ligneuses, & couchées sur terre : ses feuilles sont petites, un peu épaisses, d'un vert noirâtre, d'une odeur de citron ou de mélisse des jardins : aux sommités des tiges naissent de petites fleurs purpurines, en forme de têtes ; il leur succède quatre petites semences rondies.

Le *petit serpolet* ou *thym sauvage*

ordinaire, qui a une odeur fort agréable, naît aux lieux incultes, montagneux, secs, sablonneux, même dans les champs, dans les pâturages, en un mot presque par-tout. Sa racine est menue, ligneuse, vivace & fibrée; ses tiges sont carrées, dures, rougeâtres, basses, & un peu velues; les unes s'élevant droites à la hauteur de la main, les autres rampant çà & là: ses feuilles sont petites, vertes, un peu plus larges que celles du thym, arrondies, nerveuses, d'un goût âcre & aromatique: ses fleurs qui paroissent pendant tout l'été, naissent au sommet des tiges: elles sont petites, disposées en manière de tête, de couleur purpurine ou blanche. Il leur succède des semences arrondies, enfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Le serpolet panaché de Parkinson ne diffère de ce dernier que par la couleur de ses feuilles. Non-seulement le petit serpolet change d'odeur, selon la diversité des lieux & des climats, mais même ses sommités dégénèrent assez souvent en petites têtes blanchâtres & veloutées, qui tiennent la place des fleurs, & logent des vermicelles; la piqûre de certains insectes donne lieu à ces sortes d'excroissances.

Le serpolet est âcre au goût, un peu amer, styptique, odorant, & rougit un peu le papier bleu: c'est une plante stomachique, céphalique; il brise ou détruit cette matière irritante qui cause les mouvemens convulsifs; il fournit au sang des parties spiritueuses; son usage est intérieur & extérieur: on en prend l'infusion pour les pâles couleurs. En Dannemarck on est dans l'habitude d'en boire dans l'érésip-

pèle; elle purifie le sang, provoque les urines, & fait suer, ce qui est aussi fort utile pour la toux invétérée: si l'on prend la poudre du serpolet par le nez, elle produit le même effet que le tabac.

SERRAIL. *Voyez SÉRAIL.*

SERRAN; substantif masculin. On donne ce nom à deux animaux très-différens; 1°. au *Verdier*: *Voyez ce mot*; 2°. à un poisson de haute mer, & à nageoires épineuses. Rondelet dit qu'il ressemble beaucoup au *Loup de mer* pour la figure du corps & la fente de la bouche. Il a la mâchoire inférieure plus longue & plus avancée que celle de dessus; ce qui fait qu'il a toujours la bouche ouverte. Il a les dents aiguës, & les yeux petits; par ses nageoires, sa queue, ses aiguillons, ses ouies, & par ses parties intérieures, il ressemble aux poissons nommés par quelques-uns *poissons de rocher*. Presque tous les Auteurs disent que ce poisson est toujours femelle, ce qui est difficile à croire.

SERRANE, ou SERRANO; nom d'une île de la mer du nord située entre la Jamaïque & la côte de Nicaragua. Elle n'a que deux lieues de circuit & n'est connue que par deux naufrages. Le premier est celui de Ferrano, Gentilhomme Espagnol qui s'y étant sauvé à la nage, n'y trouva ni fruits, ni herbes, ni eau, & y vécut seul pendant trois ans, n'ayant pour toute nourriture que la chair des écrevisses, & des tortues, & pour breuvage que l'eau de la pluie. Au bout de trois ans, un autre homme s'y sauva encore d'un naufrage, & y vécut quatre ans avec Ferrano; & au bout de ce terme un vaisseau Espagnol les en tira: le compagnon de Ferrano mourut dans le voyage, Ferrano survécut;

cut ; il avoit tout le corps velu , la barbe & les cheveux lui descendoient jusqu'à la ceinture , & il fut présenté en cet état à l'Empereur Charles-Quint , qui lui donna quatre mille huit cens ducats , à prendre au Pérou ; mais il n'en jouit pas , parce qu'il mourut en faisant le voyage.

SERRAVALLÉ ; petite Ville d'Italie , dans l'État de Gènes , sur les frontières du Milanois , à trois lieues , sud , de Tortone.

Il y a aussi un Bourg du même nom dans le Trévisan , à 2 milles , nord-est , de Cénéda. Il appartient aux Vénitiens.

SERRE ; substantif féminin. Lieu couvert destiné à mettre certaines plantes pendant l'hiver ; c'est une espèce de salle de trois , quatre ou cinq toises de largeur , sur une longueur proportionnée au rez-de-chaussée d'un jardin , exposée pour le mieux au midi , bien percée pour en recevoir le soleil , & close de portes & châssis doubles ; on y serre les arbrisseaux , les orangers , les fleurs & les fruits , qui ne peuvent pas souffrir la rigueur de l'hiver.

Quand on construit une serre , il faut en disposer les fenêtres , de façon que les rayons du soleil puissent pénétrer jusqu'au fond , sans quoi l'humidité pourroit faire périr une partie des plantes qu'on se propose d'y renfermer.

SERRE , se dit aussi du pied des oiseaux de proie qui s'appelle main en termes de Fauconnerie. *Les serres d'un faucon. L'aigle tenoit un levraut dans ses serres.*

En parlant d'un homme qui a la main extrêmement forte , on dit qu'il a la serre bonne. Et figurément on dit d'un avare , d'un larron ,

Tome XXI,

d'un concussionnaire , &c. qu'il a la serre bonne.

SERRE , signifie aussi l'action de ferrer , de presser les raisins & autres fruits qu'on met au pressoir , & qu'on serre à diverses reprises. *Après avoir donné la première serre , on relève les raisins qui se sont écartés de la masse , & on donne la seconde serre.*

SERRE , se dit en termes de Fondeurs , d'une des deux sortes de presses , dont ces ouvriers se servent pour ferrer & presser l'une contre l'autre les deux parties de leurs moules.

SERRÉ , **ÉE** ; participe passif. *Un drap serré. Un style serré. Voyez SERRER.*

On dit , avoir le cœur serré ; pour dire , avoir le cœur saisi de douleur. *A cette nouvelle il eut le cœur si serré que...* On dit aussi , avoir le ventre serré ; pour dire , n'aller pas librement à la garde-robe.

On dit , qu'un cheval est serré du devant , du derrière ; pour dire , qu'il est étroit du devant , du derrière.

On dit figurément & familièrement , qu'un homme est serré ; pour dire , qu'il est avare , qu'il a peine à donner le sien , qu'il dépense avec regret.

Au trictrac , on appelle un jeu serré , un jeu qui n'est pas étendu , & où l'on ne se découvre point. *Il a un jeu bien serré.*

SERRÉ , s'emploie quelquefois adverbialement dans le style familier , & signifie , bien fort. Alors on le fait d'ordinaire précéder d'une de ces particules , bien , si. *Il a gelé bien serré ce matin. Il fut réprimandé si serré , que....*

On dit vulgairement , mentir bien serré ; pour dire , mentir impudemment , effrontément , &c.

On dit d'un homme qui ne joue

qu'à beau jeu, & qui ne hasarde pas volontiers, qu'il joue ferré.

SERRE-BAUQUIERE ; substantif masculin & terme de Marine. On donne ce nom à de longues pièces de bois qui règnent autour du vaisseau & sur lesquelles on pose le bout des baux.

SERRE-BOSSE ; substantif masculin & terme de Marine. Grosse corde amarrée qui saisit la bosse de l'ancre quand on la retire du vaisseau, & qu'on la tient amarrée sur l'épaule du vaisseau.

SERRE-FILE ; substantif masculin. On appelle ainsi dans un bataillon, le soldat qui est le dernier de sa file.

SERRE-GOUTTIÈRE ; substantif masculin & terme de Marine. On appelle ainsi des pièces de bois posées sur les bouts des baux, qui donnent contre les alonges & les alonges de revers, ou contre les aiguillettes, quand il y en a, & qui faisant le tour du vaisseau, lui servent de liaison. Elles sont jointes avec les ceintes & avec les baux & les barrots, avec des chevilles de fer.

SERRÉMENT ; adverbe. D'une manière trop ménagère, avec trop d'économie. *Vivre serrément.*

SERREMENT ; substantif masculin. Action par laquelle on serre. *Elle lui témoigna par un serrement de main le plaisir qu'elle avoit de le voir.*

On appelle *serrement de cœur*, l'état où se trouve le cœur quand on est saisi de tristesse. *Elle mourut d'un serrement de cœur.*

SERRE-PAPIERS ; substantif masculin. Arrière-cabinet où l'on serre des papiers.

On appelle aussi *serre-papiers*, une sorte de tablette divisée en plusieurs compartimens, qui se met or-

dinairement au bout d'un bureau, & où l'on arrange des papiers.

SERRER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Constringere*. Êtreindre, presser. *Ne me serrez pas le bras. Ces soulers me serrent les pieds. Il lui serra la main. Serrez ce ruban.*

On dit figurément, *serrer les pouces à quelqu'un* ; pour dire, le contraindre à force de tourmens ou de menaces à avouer la vérité. *S'il ne dit pas ce qui en est on lui serrera les pouces.*

On dit figurément & familièrement, *serrer le bouton à quelqu'un* ; pour dire, le presser vivement sur quelque chose. *S'il ne paye pas demain ce Marchand, on lui serrera le bouton.*

On dit figurément, *serrer les nœuds de l'amitié* ; pour dire, rendre l'amitié plus étroite entre deux personnes. *Cet événement n'a fait que serrer davantage les nœuds de leur amitié.*

SERRER, signifie aussi, joindre près à près. *L'infanterie serra les rangs.*

Serre la file, se dit d'ordinaire par forme de commandement, lorsqu'on veut faire avancer diligemment des troupes qui marchent ; & *serre la botte*, lorsqu'on veut faire entendre aux Cavaliers d'un même rang, de s'approcher l'un de l'autre.

On dit dans le même sens, *se serrer les uns contre les autres* ; pour dire, se presser, s'approcher davantage les uns des autres. *Serrez-vous l'un contre l'autre.*

On dit encore dans le même sens, *votre écriture n'est pas assez pressée, serrez-la davantage, serrez d'avantage vos lignes* ; & *serrer les dents* ; pour dire, presser la mâ-

choire d'en bas contre la mâchoire d'en haut.

On dit en termes de Marine, *ferrer les voiles* ; pour dire, plier les voiles.

On dit, *ferrer quelqu'un de près* ; pour dire, le poursuivre vivement. Et *ferrer l'éperon à un cheval* ; pour dire, lui donner de l'éperon pour le faire aller à toute bride.

On dit figurément, *ferrer son style* ; pour dire, retrancher ce qu'il y a de superflu dans le style.

Au jeu de Triâtrac on dit, *ferrer son jeu* ; pour dire, le presser, ne pas l'étendre pour ne se pas découvrir. *Vous ferrez trop votre jeu.*

SERRER, signifie aussi, mettre une chose en lieu où elle ne soit exposée ni à être volée, ni à s'égarer, ni à se gâter. *Il faut ferrer ce sac de mille livres. A t on serré mes chemises. C'est un livre à ferrer sous la clef. On serre les fruits confits en lieu sec.*

On dit, *ferrer les foins, ferrer les blés* ; pour dire, les mettre à couvert dans le grenier, dans la grange.

SERRER, est aussi un terme de Manège dans cette phrase, *ferrer la demi-volte*, qui signifie, faire revenir un cheval avec justesse sur le terrain où il commence la demi-volte.

SERRES ; ville de la Turquie d'Europe dans la Macédoine, entre Salonichi, Amphiopoli & Philippi. On la prend pour l'ancienne Apollonie de Mygdonie.

SERRETTE ; voyez **SARRETTE**.

SERRON ; substantif masculin Boîte dans laquelle on apporte des drogues des pays étrangers. *Un ferron de baume.*

SERRURE ; substantif féminin. *Sera.* Sorte de machine ordinairement de fer ou de cuivre, qu'on applique à une porte, à un coffre, pour servir à les fermer & à les ouvrir, & qui

s'ouvre & se ferme par le moyen d'une clef.

Presque toutes les ferrures que l'on trouve à Paris chez les marchands de fer & chez les quincailliers, nous viennent du Forez & de la Picardie, où l'on en fabrique de bien des espèces différentes, mais nous nous bornerons à donner une idée de celles qui sont le plus en usage.

Les *cadenats* dont on fait une consommation prodigieuse pour fermer les malles, les valises, les portemanteaux, &c. peuvent être regardés comme des espèces de ferrures mobiles, & d'autant plus commodes qu'elles portent leur gâche avec elles. Pour les faire servir de fermèures, on adapte au bord inférieur du coffre une passe de fer que l'on rive solidement par le dedans du coffre, & l'on attache au couvercle une pièce de fer aplatie & percée dans son milieu d'une ouverture longitudinale où l'on fait entrer la passe ; ensuite on fait entrer dans cette même passe l'ansle du cadenat, & on le ferme avec la clef.

La ferrure qu'on appelle à *bossé* est la plus simple & la moins coûteuse de toutes ; elle est placée dans une pièce de fer forgé & relevée en forme de bossé, & c'est de-là qu'elle a pris son nom ; on se sert de ces ferrures pour les cloisons des caves & des greniers ; pour les portes des écuries & des étables à la campagne. Ces ferrures se ferment moyennant un morailon qui sert de queue à un verrou ; après avoir poussé ce verrou dans la gâche destinée à le recevoir, on rabat le morailon sur la ferrure : par ce moyen, on a une double fermeture à bon marché. Les *ferrures carrées* ne diffèrent des précédentes, qu'en ce qu'au lieu d'être en bossé, la plaque où elles sont appliquées,

est toute platte & de forme carrée, & elles se ferment par un morailon simple. Cette espèce de serrure est beaucoup employée par les layer-tiers, pour les pupitres, cassettes & autres ouvrages de cette nature.

Parmi les serrures qui sont destinées à servir de fermeture aux coffres, celles qui se ferment par le poids du couvercle, lorsqu'on le laisse retomber, portent le nom de *houffettes*; ces serrures s'ouvrent avec un demi-tour à droite: mais celles qu'on appelle à *pêne en bord*, ont un ou plusieurs pènes, pliés en équerre, qui sont reçus dans autant d'aubérons qu'il y a de fermetures à la serrure. L'auberon est un petit morceau de fer percé, au travers duquel passe le pêne, & qui fait par conséquent fonction de gâche dans ces sortes de serrures qu'on emploie sur-tout pour les coffres forts. Chaque auberon est attaché par une autre pièce de fer qu'on appelle *auberonnine*.

Il y a deux principales espèces de serrures employées pour des appartemens, savoir, les *serrures bernades* & les *serrures forcées*; leur principale différence est que la clef des serrures forcées est percée, & que celle des bernades ne l'est point. Autrefois les serrures forcées ne pouvoient s'ouvrir en dedans; mais aujourd'hui on les construit de manière qu'elles s'ouvrent des deux côtés comme les bernades.

On distingue aussi trois différentes espèces de serrures par rapport à la qualité & à l'exécution du travail, savoir les *communes*, les *poussées* & les *polies*; on nomme serrures *poussées*, celles qui sont seulement blanchies à la lime. Toutes les pièces de ces serrures, ainsi que celles des

serrures polies, se démontent à vis.

SERRURERIE; substantif féminin. L'art du serrurier. *La serrurerie est un des arts les plus nécessaires.*

SERRURERIE, se prend aussi pour les ouvrages mêmes des serruriers. *Il a fait toute la serrurerie de ce château.*

SERRURIER; substantif masculin. Ouvrier qui travaille à faire des serrures & un grand nombre d'autres ouvrages de fer.

En général le serrurier fabrique tous les ouvrages de fer forgé qui s'emploient dans les bâtimens, tous ceux qui entrent dans la construction des machines de toute espèce, & presque tous les ustensiles qui sont d'usage dans les arts & métiers. Il faut qu'il sache connoître & employer à propos les différentes qualités de fer, & qu'il ait une certaine connoissance du dessein pour les ouvrages qui demandent du goût & du génie; tels, par exemple que ces grilles, ces balustrades, ces balcons, où la richesse des ornemens & de la décoration doit se trouver réunie avec la solidité de l'ouvrage. Les serruriers François se sont toujours distingués dans cette partie: entre les beaux ouvrages qu'ils ont produits, on admire les magnifiques grilles de l'Église de Paris & de l'abbaye de Saint Denis; celles des châteaux de Versailles & de Maisons; celles qui ont été faites à Nancy pour la place royale, & à Paris pour le Portugal. On admire de même la rampe de la chaire de l'Église de Saint Roch à Paris.

Les connoissances de la mécanique s'appliquent aussi aux ouvrages de serrurerie dans une infinité de cas, & en particulier pour la fabrication de ces serrures où d'un seul coup de clef on imprime le mouve-

ment à une multitude de pènes, qui s'élançant tous en même temps & dans tous les sens, font tout à la fois jusqu'à douze ou quinze fermetures & même davantage. Les maîtres ferruriers de Paris ne font gueres que des serrures de prix & de commande : ils achètent les autres toutes faites chez les marchands quincaillers, & ils ne font que les mettre en place ; mais pour faire cette opération avec justesse & propreté, il faut qu'ils aient acquis une certaine habitude de travailler le bois & la pierre, qu'ils font souvent obligés d'entailler.

Les maîtres ferruriers de Paris sont établis en corps de jurande depuis l'année 1411, sous le règne de Charles VI. Les statuts que ce prince leur donna ont été confirmés par François I, & ensuite changés & renouvelés par Louis XIV dont les lettres-patentes en date du 12 Décembre 1652 ne furent enregistrées au Parlement que le 27 Janvier 1654.

Ces nouveaux statuts composés de 68 articles contiennent une énumération détaillée de tous les ouvrages que les maîtres ferruriers peuvent fabriquer & vendre. Il y est dit que la communauté sera gouvernée par quatre jurés & par un syndic, lequel a une inspection sur les jurés mêmes, dont les visites d'obligation chez les maîtres sont réglées à cinq par an.

L'apprentissage est de cinq ans, & le compagnonage du même nombre d'années pour les apprentis de Paris : mais pour les apprentis des autres villes qui veulent se faire recevoir maîtres à Paris, il est de 8 années.

Les maîtres ferruriers de Paris ont droit de maîtrise dans toutes

les autres villes en faisant enregistrer leurs lettres au greffe du lieu où ils veulent exercer.

Nul maître, apprenti ou compagnon ne peut faire ouverture d'aucune serrure, qu'en présence de celui à qui elle appartient sous peine de punition corporelle : il leur est défendu sous les mêmes peines, de faire des clefs sur des moules de cire & de terre, & autrement que sur les serrures mêmes pour lesquelles elles sont destinées.

Les veuves, les filles & les gendres des maîtres jouissent des mêmes privilèges, que dans les autres corps. On compte à Paris environ trois cents cinquante maîtres ferruriers.

SERSELLY ; ville d'Afrique au royaume d'Alger dans la province de Tenez, avec un port & une citadelle, à neuf lieues d'Alger.

SERSIFI ; voyez SALSIFIS.

SERTI, IE ; participe passif. Voyez SERTIR.

SERTIR ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme RAVIR. Terme de lapidaires. Enchâsser une pierre dans un chaton. *Ce diamant est mal ferti*

SERTISSURE ; substantif féminin. Manière dont une pierre est ferties. *Sertissure à griffes. Sertissure à filets. Une sertissure solide.*

SERVAGE ; substantif masculin. Terme des anciennes coutumes. Etat de celui qui est serf, esclave.

Les poètes appellent *servage*, l'attachement qu'un amant a pour sa maîtresse. Il vieillit.

SERVAL ; substantif masculin. Sorte d'animal sauvage & féroce, plus gros que le chat sauvage, & un peu plus petit que la civette, de laquelle il diffère en ce que sa tête est plus ronde & plus grosse, relativement

au volume de son corps , & que son front paroît creusé dans le milieu ; il ressemble à la panthère par les couleurs du poil qui est fauve sur la tête , le dos , les flancs , & blanc sous le ventre , & aussi par les taches qui sont distinctes , également distribuées & un peu plus petites que celles de la panthère ; ses yeux sont très-brillans , ses moustaches fournies de soies longues & roides ; il a la queue courte , les pieds grands & armés d'ongles longs & crochus. On le trouve dans les montagnes de l'Inde ; on le voit rarement à terre , il se tient presque toujours sur les arbres , où il fait son nid & prend les oiseaux , desquels il se nourrit ; il saute aussi légèrement qu'un singe , d'un arbre à l'autre , & avec tant d'adresse & d'agilité , qu'en un instant il parcourt un grand espace , & qu'il ne fait , pour ainsi dire , que paroître & disparaître ; il est d'un naturel féroce , cependant il fuit à l'aspect de l'homme , à moins qu'on ne l'irrite , sur tout en dérangéant sa bauge , car alors il devient furieux , il s'élançe , mord & déchire à-peu-près comme la panthère.

La captivité , les bons ou les mauvais traitemens , ne peuvent ni dompter ni adoucir la férocité de cet animal.

SERVANDONI , (Jean Nicolas) né à Florence en 1695 , s'est signalé par son grand goût d'architecture , & a travaillé dans presque toute l'Europe. Il avoit pour la décoration des fêtes & des bâtimens , un génie plein d'élévation & de noblesse. Il méritoit d'être employé & récompensé par les Princes , & il le fut. En Portugal il fut décoré de l'Ordre Royal de Christ. En France il eut l'honneur d'être Architecte , Peintre

& Décorateur du Roi , & Membre des Académies établies pour ces différens Arts. Il eut les mêmes titres auprès des rois d'Angleterre , d'Espagne , de Pologne , & du duc de Wirtemberg. Malgré ces avantages , il n'a pas laissé de richesses , parce qu'il ne connût jamais la nécessité de l'économie. Il mourut à Paris le 19 Janvier 1766. La liste de ses ouvrages seroit trop longue. Indépendamment de plusieurs édifices particuliers , tels que le grand portail de l'Eglise de *Saint Sulpice* à Paris , (édifice d'un goût mâle & noble) , & une partie de la même Eglise , on a de lui plus de soixante décorations au théâtre de Paris , dont il eut la direction pour cette partie pendant environ dix-huit ans. Il en a fait un très-grand nombre pour les théâtres de Londres & de Dresde. On observera , pour donner une idée de la magnificence des spectacles étrangers , que dans une de ses décorations qui servoit à un triomphe , plus de quatre cens chevaux firent leurs évolutions sur la scène avec toute la liberté nécessaire à l'illusion. Le théâtre du Roi , appelé *la Salle des Machines* au Palais des Tuileries , fut à sa disposition pendant quelques temps. On lui permit d'y donner à son profit des spectacles de simples décorations pour former des Elèves en ce genre. On fait à quel point il étonna dans la descente d'*Enée* aux Enfers , & dans la *Forêt enchantée* , sujet tiré de la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Il construisit & décora un théâtre au château de Chambord pour M. le Maréchal de Saxe. Il donna les plans , les desseins & les modèles du théâtre royal de Dresde. Né avec un génie particulier pour les fêtes , il en donna un très-grand nombre à

Paris, à Bayonne, à Bordeaux. On l'appela à Londres pour celles de la paix de 1749. Il en donna une à Lisbonne pour les Anglois, à l'occasion d'une victoire remportée par M. le duc de Cumberland. Il fut aussi employé fort souvent par le roi de Portugal, à qui il présenta de très-beaux plans & plusieurs modèles. Il en avoit fait un grand nombre pour le feu prince de Galles, père du roi d'Angleterre régnant. La mort de ce prince en empêcha l'exécution. Il présida aux grandes & magnifiques fêtes qui se firent à la Cour de Vienne pour le mariage de l'Archiduc Joseph & de l'Infante de Parme. Il en fit de très-belles encore à la cour de Stutgard, pour le duc de Wirtemberg; il donna au théâtre de l'Opéra de ce prince plusieurs superbes décorations. Il avoit fait dans un goût plein de noblesse & de grandeur, les projets, les plans & les desseins d'une place pour la statue équestre du Roi au bout des Tuileries; entre le Pont-Tournant & les Champs-Élysées. Cette place destinée encore pour les fêtes publiques, auroit pu contenir à l'aise, sous ses galeries & ses péristyles, plus de vingt mille personnes, sans compter la foule presque innombrable qui auroit pu tenir dans l'enceinte même. Elle devoit être ornée de trois cens seize colonnes, tant grandes que petites; de cinq cens vingt pilastres, & cent trente-six arcades.

SERVANT; adjectif masculin. Qui sert. Chez le Roi, on appelle *Gentilshommes servans*, certains officiers qui servent à table par quartier. *Les Gentilshommes servans portent les plats sur la table du Roi.*

Dans l'Ordre de Malte, on appelle *Frères servans*, ceux qui en-

trent dans l'Ordre sans faire preuve de noblesse, & qui sont d'un rang inférieur aux autres Chevaliers. On les appelle quelquefois par abus, *Chevaliers servans*.

Dans quelques Ordres Religieux, on appelle *Frères servans*, les Frères Convers qui sont employés aux œuvres serviles du monastère.

En termes de Jurisprudence, on appelle *fief servant*, celui qui relève d'un autre qu'on nomme *fief dominant*.

SERVANTE; substantif féminin. *Ancilla*. Femme ou fille qui est employée aux plus bas offices d'une maison, & qui sert à gages. *Il n'a qu'une servante. Elle a chassé sa servante de cuisine. Servante de basse-cour. Servante de cabaret.*

SERVANTE, est aussi un terme de civilité dont les femmes font usage, soit en parlant, soit en écrivant. *Je suis votre servante. Je suis votre très-humble & très-obéissante servante.*

Dans le style familier, une femme dit, *je suis votre servante*; pour dire, je ne suis pas de votre avis, je ne saurois faire ce que vous désirez.

SERVET, (Michel) né à Villanueva en Arragon, en 1509, fit ses études à Paris, où il obtint le bonnet de Docteur en Médecine. Il se signala de bonne heure par des opinions hardies ou singulières, qui l'engagèrent dans plusieurs disputes. Son humeur contentieuse lui suscita une vive querelle en 1536 avec les Médecins de Paris. Il fit son apologie, qui fut supprimée par Arrêt du Parlement. Les chagrins que ce procès lui causa, & sa mésintelligence avec ses confrères, le dégoûtèrent du séjour de la capitale. Il alla à Lyon, où il demeura quelques temps en

qualité de Correcteur d'Imprimerie chez les *Frellons*, Libraires célèbres. Il fit ensuite un voyage à Avignon, puis retourna à Lyon; mais il n'y fit que paroître. Il alla s'établir en 1540 à Charlieu, où il exerça la Médecine pendant trois ans. Ses insolences & ses bisarreries l'obligèrent de quitter cette ville. Il trouva à Lyon *Pierre Palmier*, Archevêque de Vienne, qu'il avoit connu à Paris. Ce Prélat aimoit les Savans & les encourageoit par ses bienfaits; il le pressa de venir à Vienne, où il lui donna un appartement auprès de son palais. *Servet* auroit pu mener une vie douce & tranquille à Vienne, s'il se fut borné à la Médecine & à ses occupations littéraires; mais toujours rempli de ses premières idées contre la religion, il ne laissoit échapper aucune occasion d'établir son malheureux système. Il s'avisait d'écrire à *Calvin* sur la Trinité. Il avoit examiné ses ouvrages; mais ne trouvant pas qu'ils méritassent les éloges emphatiques que les Réformés en faisoient, il consulta l'Auteur, moins pour l'avantage de s'instruire, que pour le plaisir de l'embarrasser. Il envoya de Lyon trois questions à *Calvin*. Elles rouloient sur la Divinité de JÉSUS CHRIST, sur la régénération, & sur la nécessité du bapême. Ce Théologien lui répondit d'une manière assez honnête. *Servet* réfuta sa réponse avec beaucoup de hauteur. *Calvin* répliqua avec vivacité. De la dispute il passa aux injures, & des injures à cette haine polémique, la plus implacable de toutes les haines. Il eut par trahison les feuilles d'un ouvrage que *Servet* faisoit imprimer secrètement. Il les envoya à Lyon avec les lettres qu'il avoit reçues de lui, & son adversaire fut

arrêté : *Servet* s'étant échappé de Vienne, où il étoit en prison, se sauva vers ce tems là à Genève, où *Calvin* fit procéder contre lui avec toute la rigueur possible. A force de presser les Juges, d'employer le crédit de ceux qu'il dirigeoit, de crier & de faire crier que Dieu demandoit le supplice de cet antitritinnaire, il le fit brûler vif en 1553, à 44 ans.

Servet a composé plusieurs ouvrages contre le mystère de la Trinité; mais ses livres ayant été brûlés à Genève & ailleurs, ils sont devenus fort rares. On trouve surtout très-difficilement l'ouvrage publié en 1531, sous ce titre : *De Trinitatis erroribus libri septem, per Michaëlem Servet, ab Aragoniâ hispanum*. Le lieu de l'édition n'est point marqué. Il y a de plus dans ce même volume, qui est imprimé en caractères italiques, d'autres traités sous ce titre : *Dialogorum de Trinitate libri duo; de justitia Regni Christi capitula quatuor; per Michaëlem Servetum, ab Aragonia Hispanum, anno 1532*. Dans l'avertissement qu'il a mis au-devant de ses dialogues, il rétracte ce qu'il a écrit dans ses sept livres de la Trinité. Ce n'est pas qu'il eut changé de sentiment, car il le confirme de nouveau dans ses dialogues; mais parce qu'ils étoient mal écrits, & qu'il s'y étoit expliqué d'une manière barbare. *Servet* paroît dans tous ses livres un pédant opiniâtre, qui fut la victime de toutes ses folies & la dupe d'un Théologien cruel. On a encore de lui, 1°. une édition de la version de la bible de saint Pagnin, avec une préface & des scholies sous le nom de *Michel Villanovanus*. Cette bible imprimée à Lyon en 1542, in-fol-
sur

fut supprimée parcequ'elle est marquée au coin de ses autres ouvrages. On y voit un homme qui a des idées confuses sur les matières qu'il traite. Un passage de la description de la Judée, qui se trouvoit dans la première édition à la tête de la douzième carte, forma un chef d'accusation contre lui dans le procès qui lui fut intenté à Genève. Il tâche d'infirmer tout ce que l'écriture a dit sur la fertilité de la Palestine. 2°. *Christianismi restitutio*, à Vienne, 1553, in-8°. ouvrage rempli des mêmes erreurs & extrêmement rare. 3°. Sa propre apologie en latin contre les médecins de Paris; ouvrage supprimé avec tant d'exactitude, qu'on n'en trouve plus d'exemplaire. *Postel* aussi fanatique que lui, a fait son apologie dans un livre singulier & peu commun qui est resté manuscrit sous ce titre, *Apologia pro Serveto, de anima mundi, &c.* Servet n'étoit pas sans mérite, considéré comme médecin. Il remarque que toute la masse du sang passe par les poumons par le moyen de la veine & de l'artère pulmonaire. Cette observation fut le premier pas vers la découverte de la circulation du sang que quelques auteurs lui ont attribuée; mais cette vérité confusément connue par Servet, ne fut bien développée que par l'illustre Harvey.

SERVETISTES; (les) on a ainsi appelé les Antitrinitaires qui ont suivi les erreurs de Michel Servet. Voyez **SERVET**.

SERVI; **IE**; participe passif. Voyez **SERVIR**.

SERVIALE; adjectif des deux genres.

Officiosus. Qui est prompt & zélé à rendre service, qui aime à rendre de bons offices, qui est officieux. Une personne serviable. Des gens

Tome XXVI.

serviables. Il a toujours été très-serviable.

SERVICE; substantif masculin. *Servitium*. La fonction de quelqu'un qui sert en qualité de domestique. Il étoit au service d'un riche Procureur. Cette banqueroute l'obligea de mettre ses enfans au service. C'est une dame chez laquelle le service est fort doux.

On dit, le service d'un domestique; pour dire, le service que rend un domestique. Il est content du service de son domestique. Et le service d'un maître; pour dire, le service qu'on rend à un maître. C'est dans cette dernière acception qu'on dit proverbialement, service de grand n'est pas héritage; pour dire, qu'on fait rarement fortune à servir les grands.

On dit, se consacrer au service de Dieu; pour dire, embrasser la profession ecclésiastique, ou la profession religieuse. Il a renoncé au monde, il s'est consacré au service de Dieu. La même chose se dit aussi de tous ceux qui se donnent entièrement aux œuvres de piété.

SERVICES, se dit aussi en parlant de l'usage qu'on tire de certains animaux & de certaines choses. Une trosse de bon service. Ce cheval est d'un bon service, de bon service.

On dit dans ce sens, que les jambes, que l'estomac refusent le service; pour dire, que les jambes, que l'estomac ne font plus leurs fonctions qu'avec peine.

SERVICE, signifie aussi assistance qu'on donne, bon office qu'on rend à quelqu'un. Il leur rendit un service important. Ce seigneur m'a offert ses services. Elle lui fit offre de service.

Quand on demande à quelqu'un, comment vous portez vous? Il répond par politesse, à votre service. Et pour dire à quelqu'un qu'on est

T c

dans la disposition de le servir , on dit , *je suis à votre service.*

SERVICE , se dit encore de l'emploi , de la fonction de ceux qui servent le Roi , dans la magistrature , dans les finances , &c. *Ce Magistrat a vingt ans de service.*

Quand on dit absolument *service* , il s'entend du service militaire que les troupes rendent au Roi dans ses armées. Ce service peut être fait par des nationaux ou par des étrangers. *Voyez sur ce sujet les ouvrages pour & contre les services militaires étrangers , considérés du côté du droit & de la morale , tant par rapport aux Souverains qui les autorisent ou les permettent , que par rapport aux particuliers qui s'engagent , publiés pour mettre le public en état de juger sainement de l'usage des peuples anciens & modernes à cet égard , & en particulier de celui des Suisses , par Loys de Bochat , Professeur en droit & en histoire à Lausanne , en trois tomes , in-8°.*

Les différentes questions que M. Bochat examine dans cet ouvrage sont très-curieuses & très-importantes.

Il s'agit de savoir , 1°. s'il est permis à quelque homme que ce soit de se louer indifféremment à un Prince étranger pour porter les armes , sans s'embarrasser de la justice ou de l'injustice des guerres que ce Prince peut avoir.

2°. Si un Prince ou un Souverain quelconque peut vendre à un autre Souverain des régimens , ou promettre de lui en fournir.

3°. Si un Souverain peut permettre que sur ses terres un autre Souverain lève des troupes , tout cela sans s'embarrasser de leur destination , que d'une manière politique

& indifférente à la justice ou à l'injustice des armes ; & en cas que cela se puisse faire pour un , si cela peut en même temps se faire pour plusieurs.

Les Gaulois , remarque sur la même matière M. le Chevalier de Folard dans ses commentaires sur Polybe , faisoient métier d'aller tuer les autres pour de l'argent , & de s'entretuer quelquefois comme bons compatriotes , parcequ'ils se vendoient indifféremment aux deux partis ; de sorte que les mêmes drapeaux se trouvoient souvent opposés les uns contre les autres. Cela sembloit fort barbare & fort inhumain , continue le savant commentateur de Polybe , comme s'il n'étoit pas libre à chacun d'aller exercer son métier par tout où il trouvera de l'avantage. On reprochoit la même chose aux Étoliens. Polybe & Tite-Live se fâchent bien fort contre cette conduite. Philippe de Macédoine , si célèbre par sa guerre contre les Romains , traitant de la paix avec C. Flaminius , reprocha à un Préteur des Étoliens son injustice , & l'avarice de la nation , qui n'avoit nulle honte de fournir des troupes à une puissance , & d'en envoyer à son ennemi. Les Gesates (que M. de Folard croit être les peuples du Languedoc , ou des provinces méridionales des Gaules) faisoient plus que cela , car ils suivoient indifféremment toutes les puissances qui vouloient d'eux. On pouvoit comparer leurs Princes , dit toujours M. de Folard , à des marchands de bœufs & de moutons qui après les avoir vendus , les envoient à différentes boucheries pour être égorgés. Il y a bien des états aujourd'hui qui font le même métier.

Dans la maison du Roi on appelle *service*, tous ceux qui sont nécessaires au service actuel du Roi : *le Roi n'avoit avec lui que le service.*

SERVICE, en termes de religion, se prend pour la célébration de l'office divin, de la Messe, & pour toutes les prières publiques qui se font dans l'Eglise.

Hors le cas de trouble & de scandale public, tout ce qui regarde le service divin n'est point de la compétence du Juge séculier.

C'est aux Evêques à qui il appartient de faire de nouveaux statuts & réglemens concernant le service divin. Les Chapitres même exempts ne peuvent faire dans l'Eglise Cathédrale aucun changement dans la célébration, augmentation ou réduction de ce service sous quelque prétexte que ce soit, sans le consentement, l'approbation & la confirmation de l'Evêque.

SERVICE, se dit aussi des Messes hautes & des prières publiques qui se disent pour un mort. *Vous êtes prié au service de son oncle. Tous les Chanoines assistèrent au service du Doyen du Chapitre.*

SERVICE, se dit encore d'un nombre de plats qu'on sert à la fois sur table & que l'on ôte de même. *Un souper à trois services. Un dîner à cinq services. On est au second service.*

SERVICE, se dit aussi d'une certaine quantité de vaisselle ou de linge qui sert à table. *Un service de porcelaine. Un service d'argent. Un service de toile damassée.*

SERVICE, au jeu de la paume, se dit du côté où est celui à qui on sert la balle. *J'étois du côté du service.*

Il se dit aussi de l'action de celui qui sert & jette la balle sur le toit. *Un service difficile.*

SERVIE; (la) province de la Turquie d'Europe, bornée au nord par le Danube, au midi par l'Albanie & la Macédoine, au levant par la Bulgarie, & au couchant par la Bosnie. Elle peut avoir 76 lieues du levant au couchant, & 38 du midi au nord. Cette province que les Turcs appellent *Serpilati*, faisoit anciennement partie de la Mœsie, de l'Illyrie & de la Pannonie. Elle appartient lors de la décadence de l'Empire Romain, aux peuples Serviens venus de la Sarmatie Asiatique; elle eut dans la suite ses Despotés particuliers, dont quelques-uns ont dépendu des Rois de Hongrie. Le dernier eut le malheur d'être pris dans une bataille où son armée fut taillée en pièces par Amurat Premier dans le quatorzième siècle: alors la *Servie* tomba sous la puissance des Turcs: cependant Belgrade, la capitale, ne devint leur conquête que sous Soliman II, qui s'en rendit maître en 1521. Toute la *Servie* est aujourd'hui dépeuplée, sans culture & sans argent. On y compte à peine un millier de Chrétiens, sous un Archevêque Latin que les Turcs tolèrent.

SERVLETTE; substantif féminin. *Man-tile*. Linge qui fait partie du couvert que chacun trouve devant soi en se mettant à table. On s'en sert aussi à divers autres usages. *Serviette damassée. Changer de serviette. Laver des serviettes. Plier une serviette.*

On dit, *donner la serviette au Roi, aux Princes*, pour dire, présenter au Roi, aux Princes une serviette mouillée par un bout, afin qu'ils s'en servent à laver & à essuyer

leurs mains ; & c'est une honneur considérable de donner la serviette au Roi , & la fonction la plus honorable du service.

SERVILE ; adjectif des deux genres. *Servilis*. Qui appartient à l'état d'esclave , de valet. *Emploi servile, Fonctions serviles. Des gens de condition servile.*

On dit figurément, *une ame, un esprit servile*, pour dire, une ame basse, un homme qui a les sentimens, les manières d'agir d'un valet, d'une personne de basse condition. On dit dans le même sens, *complaisance servile. Flatterie basse & servile.*

En termes de théologie, on dit, *crainte servile*, par opposition à *crainte filiale*.

On dit d'un traducteur, qu'il est *trop servile*, pour dire, qu'il s'attache trop à la lettre, aux termes de son original. Et *traduction servile*, pour dire, traduction où l'on s'attache trop à la lettre.

SERVILEMENT ; adverbe. *Serviliter*. D'une manière servile. *Il leur fait servilement sa cour.*

On dit d'un traducteur, qu'il *traduit servilement*, pour dire, qu'il s'attache trop à la lettre de son auteur.

SERVIR ; verbe actif irrégulier de la seconde conjugaison. Être à un maître comme son domestique. *Il sert un Conseiller au Parlement. Cette fille me sert depuis trois mois en qualité de Cuisinière.*

On dit proverbialement, *personne ne peut servir deux maîtres à la fois* ; ou suivant les anciennes traductions de l'écriture, *nul ne peut servir à deux maîtres.*

On dit absolument, *il ne peut plus servir, il est las de servir*. Et, *servir à la chambre, servir à la cuisine,*

pour dire, être employé au service de la chambre, de la cuisine.

On dit que le *Diacre*, que le *Soudiacre servent le Prêtre*, le *Célébrant à l'autel*, pour dire, qu'ils y font les fonctions de Diacre & de Soudiacre. Et, *servir à la Messe, servir la Messe*, pour dire, servir le Prêtre qui dit la Messe.

On dit, *servir son maître à table*, pour dire, lui donner à boire, lui donner des assiettes ; &c.

On dit, *servir les viandes sur table*, & absolument, *servir*, pour dire, mettre les viandes sur la table. *A quelle heure voulez-vous qu'on serve ? On a servi.* On dit dans le même sens, *vous êtes servi.*

On dit figurément & familièrement, *servir quelqu'un à plats couverts*, pour dire, lui rendre en secret de mauvais offices. Et en parlant d'un homme qui a rendu ouvertement quelque mauvais office à un autre, on dit, *au moins il ne l'a pas servi à plats couverts.*

On dit, *servir une table*, pour dire, la couvrir de plats, de mets, &c. *On sert trois tables dans la salle.*

SERVIR, signifie encore, donner d'une viande, d'un mets à quelqu'un de ceux avec qui on est à table. *Je vais vous servir un morceau de chevreuil. Elle me sert de la truite.*

En parlant de l'artillerie, on dit, *qu'elle a été bien servie*, pour dire, qu'on a tiré le canon avec beaucoup de diligence & d'adresse. *L'artillerie fut bien servie à ce siège ; & au contraire, que l'artillerie a été mal servie*, pour dire, ou que les choses nécessaires pour la bien servir ont manqué, ou que les Officiers n'ont pas bien fait leur devoir. On dit de même, *servir le canon. Servir l'artillerie.*

SERVIR, signifie aussi rendre de bons offices à quelqu'un, l'aider, l'assister. *Ce Seigneur vous a bien servi à la Cour. On doit servir ses amis quand on le peut. Il le servit de sa bourse & de son crédit.*

On dit, *servir Dieu*, pour dire, rendre à Dieu le culte qui lui est dû, & s'acquitter de tous les devoirs d'un bon Chrétien. On dit aussi, *servir l'Eglise, servir sa patrie, servir l'Etat*, pour dire, faire quelque chose d'avantageux pour l'Eglise, pour la patrie, pour l'Etat.

On dit, *servir les pauvres*, pour dire, leur rendre les mêmes services qu'un domestique rend à son maître.

On dit, *servir le Roi*, pour dire, être dans quelque emploi ou de guerre, ou de magistrature, ou de finance, &c. pour le service du Roi. *Servir le Roi dans son Conseil, dans sa Cour des Monnoies, dans son Parlement. On sert le Roi dans les Ambassades, à la guerre, dans la marine.* En ce sens on dit aussi absolument *servir*; & alors il se dit du service militaire. *Il servoit sous le Prince Eugène. Il sert depuis l'âge de douze ans.*

On dit poétiquement, *servir une dame*, pour dire, rendre des soins assidus à une dame, faire profession d'être son amant. Il vieillit.

On dit au jeu de paume, *servir la balle*, ou absolument, *servir*, pour dire, jeter la balle sur le toit à celui contre qui l'on joue; & *servir sur les deux toits*, pour dire, jeter la balle de manière qu'elle aille sur les deux toits avant de tomber à terre.

On dit aussi, *servir*, au jeu du ballon, au jeu de la longue paume, & au jeu du volant, pour dire,

jeter le ballon, la balle & le volant à celui contre qui l'on joue.

Figurément on dit, *servir quelqu'un sur les deux toits*, pour dire, lui fournir l'occasion de faire avec facilité ce qu'il désire.

A certains jeux de dés, on dit, *servir*, pour dire, mettre les dés dans le cornet de celui qui doit jouer. *Voulez-vous servir. C'est à moi à servir.*

SERVIR DE, est verbe neutre, & signifie, tenir la place, faire l'office de.... *Je vais vous servir de femme de chambre. Il leur a servi de père. Cette pièce peut servir de quitte.*

On dit figurément & familièrement, *servir de couverture*, pour dire, servir de prétexte.

SERVIR A, signifie, être utile, propre, bon à quelque chose. *Le papier sert à écrire. Cette toile servira à faire des chemises. Cet homme ne sert à rien chez vous. Ces chiens servent à chasser le sanglier.*

Il signifie encore, être d'usage. *Ce chapeau peut encore servir. Ces chevaux serviront encore cette année à mener des pierres. Voilà un équipage qui ne sauroit plus servir.*

Il est aussi pronominal réfléchi & signifie user de.... *Je me servirai de son carrosse. Vous pouvez vous servir de mes chevaux. C'est un moyen dont il ne faut pas que vous vous serviez. Toute la famille se sert de votre crédit.*

La première syllabe est moyenne & la seconde longue.

CONJUGAISON & quantité prosodique des autres temps.

INDICATIF. Présent. Singulier. Je sers, tu sers, il sert.

Pluriel. Nous servons, vous servez, ils servent.

Le monosyllabe du singulier est long. Les deux premières person-

nes du pluriel ont la première syllabe moyenne, & la seconde longue : la troisième personne à la première syllabe moyenne & la seconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je servois, tu servois, il servoit.

Pluriel. Nous servions, vous serviez, ils servoient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne & la seconde longue excepté la troisième personne du singulier qui a la seconde syllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je servis, tu servis, il servit.

Pluriel. Nous servîmes, vous servîtes, ils servirent.

Les deux premières personnes du singulier ont la première syllabe moyenne & la seconde longue : la troisième personne a la première syllabe moyenne & la seconde brève. Les trois personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue & la troisième très-brève.

Futur. Singulier. Je servirai, tu serviras, il servira.

Pluriel. Nous servirons, vous servirez, ils serviront.

La première & la troisième personne du singulier ont la première syllabe moyenne & les autres brèves ; la seconde personne & les trois du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde brève & la troisième longue.

Conditionnel présent. Singulier. Je servirois, tu servirois, il serviroit.

Pluriel. Nous servirions, vous serviriez, ils serviroient.

Toutes les personnes des deux nombres ont la première syllabe moyenne, la seconde brève & la troisième longue, excepté la troi-

sième personne du singulier qui a sa dernière syllabe moyenne.

IMPÉRATIF. Singulier. Sers, qu'il serve.

Pluriel. Servons, servez, qu'ils servent.

SUBJONCTIF. Présent. Singulier. Que je serve, que tu serves, qu'il serve.

Pluriel. Que nous servions, que vous serviez, qu'ils servent.

Imparfait. Singulier. Que je servisse, que tu servisses, qu'il servît.

Pluriel. Que nous servissions, que vous servissiez, qu'ils servissent.

Les deux premières personnes du singulier & la troisième du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde longue & la troisième très-brève. La troisième personne du singulier a la première syllabe moyenne & la seconde longue ; les deux premières personnes du pluriel ont la première syllabe moyenne, la seconde brève & la troisième longue.

PARTICIPLE ACTIF & GERONDIF. servant.

La première syllabe est moyenne & la seconde longue.

PARTICIPLE PASSIF. Servi, servie.

La première syllabe est moyenne & la seconde brève au singulier masculin, mais elle est longue au pluriel & au féminin.

SERVITE ; substantif masculin. Religieux d'un ordre institué vers le milieu du treizième siècle au mont-Senair près de Florence, par des Marchands de cette ville, qui abandonnèrent leur commerce, & se retirèrent sur cette montagne pour y mener une vie solitaire sous la règle de Saint Augustin. Le Concile de Latran approuva cet ordre : ces Religieux font profession d'une dévotion particulière à la Sainte

S E R

Vierge, d'où leur est venu le nom de Serviteurs de la Sainte Vierge, & pour abrégé, celui de *Servites*. Leur habit est une robe, un scapulaire & un manteau noir. Cet ordre n'est point établi en France; mais il est très-répandu en Italie.

SERVITEUR; substantif masculin.

Servus. Celui qui sert en qualité de domestique. Il n'est guère usité dans le style ordinaire qu'avec une épithète, ou en certaines phrases. *Un bon & fidelle serviteur. C'est un vieux serviteur de feu mon père. Les obligations des serviteurs envers leurs maîtres.* On emploie plus communément le terme de *valet*, pour signifier, un bas domestique.

On dit en termes de Palais, *serviteur domestique. Les serviteurs d'une telle maison.*

En termes de l'écriture, on dit toujours *serviteur*, pour dire, domestique. *Heureux le serviteur que son maître trouvera veillant.*

On dit d'un homme, que *c'est un grand serviteur de Dieu*, pour dire, que c'est un homme d'une grande piété, d'une grande charité, uniquement occupé de la prière & des bonnes œuvres.

Le Pape se qualifie dans ses Bulles, *serviteur des serviteurs de Dieu.*

On dit de même, qu'un homme est *bon serviteur du Roi*, pour dire, qu'il est zélé & fidelle dans ce qui regarde le service du Roi.

SERVITEUR, en termes de civilité, signifie, attaché à, disposé à rendre service. *Je serai toujours son ami & son serviteur.*

Votre serviteur, votre très-humble & très-obéissant serviteur; termes de compliment, dont on se sert dans le discours ordinaire & dans la souscription des lettres.

S E R

335

On dit familièrement à quelqu'un ou de quelqu'un, qu'on est *son serviteur*, pour marquer qu'on refuse quelque chose qu'il demande ou qu'il propose ou que l'on n'est point du même avis. *Il prétend que je lui dois faire des excuses, je suis son serviteur. Vous me demandez telle chose, je suis votre serviteur.* On dit aussi simplement, *serviteur*, pour dire, je n'en veux rien faire, je n'en ferai rien.

On dit dans le style familier, *serviteur à la promenade*, pour dire, qu'il n'y a plus moyen de se promener, & ainsi de plusieurs autres choses.

On dit populairement à un petit garçon, *faites serviteur*, pour dire, faites la révérence.

SERVITUDE; substantif féminin.

Servitus. Esclavage, captivité. État de celui qui est serf, qui est esclave. *Sortir de servitude. Le joug de la servitude est difficile à supporter. Les Algériens mettent les Chrétiens en servitude. On les délivra de la servitude.*

On dit dans le sens moral, *la servitude du démon, la servitude du péché, la servitude des passions*, pour dire, l'état d'un homme assujéti au péché, livré à ses passions.

SERVITUDE, signifie aussi, contrainte, assujétissement. *Il est obligé de se trouver tous les jours au Palais à cinq heures du matin, c'est une grande servitude.*

SERVITUDE, en termes de Jurisprudence, se dit de l'état d'une personne ou d'un héritage qui est assujéti à certains devoirs ou services envers une autre personne, ou envers un autre héritage.

On distingue en France trois sortes de servitudes: 1°. les personnelles, c'est-à-dire, celles qui assujétissent une personne à une autre

& dont il ne subsiste plus qu'une ombre dans les bannalités & dans les corvées.

2°. Les servitudes réelles, c'est-à-dire, celles qui sont dûes par des héritages à d'autres héritages.

3°. Les servitudes mixtes qui assujettissent la chose à la personne; tels sont les droits d'habitation, d'usufruit & d'usage.

La Coutume de Paris distingue les servitudes réelles en deux sortes; savoir, en celles qui sont fondées en titre, & qu'on nomme contractuelles; & en *servitudes* naturelles ou légales, parcequ'elles sont établies par la loi; & qu'à proprement parler, elles sont plutôt des réglemens entre voisins, que des *servitudes*.

Les servitudes contractuelles se régissent par le titre qui les établit; & il peut y en avoir autant de différentes façons, qu'il se rencontre de différentes conventions; cependant la Coutume de Paris & beaucoup d'autres ont sur cela établi pour règles générales:

1°. Qu'il n'y a point de *servitude*, sans titre par écrit. Il n'est cependant pas toujours nécessaire de rapporter le titre constitutif de la servitude pour y être maintenu, & la Cour a jugé par arrêt rendu le Mercredi 19 Juillet 1758, en la seconde Chambre des Enquêtes, au rapport de M. le Pileur de Brevanes, qu'il suffisoit de rapporter d'anciens titres énonciatifs, soutenus d'une possession non interrompue; cet arrêt est intervenu entre René le Clerc & le nommé Prudhomme, sur l'appel d'une sentence du Bailliage de Laval.

2°. Que les servitudes ne peuvent dans la plupart des coutumes, & singulièrement dans celle

de Paris, s'acquérir par la possession & par la prescription, *quelle qu'elle soit*, fût-elle même de *cent ans*; c'est la disposition de l'article 186. Au contraire on peut acquérir *la liberté*, & prescrire *contre la servitude* & contre le titre qui l'établit par une possession de *trente ans*, entre *âgés & non privilégiés*.

Mais dans le droit romain, le droit de servitude s'acquiert par une jouissance de trente ans.

3°. Que toute constitutions générales de servitude ne doivent pas être faites en termes généraux: ainsi quand un père de famille donne ou dispose d'une portion de ses biens, s'il veut conserver un droit de *servitude*, il doit le spécifier nommément, & spécialement tant pour l'endroit où elle doit avoir lieu, que pour la grandeur, hauteur, mesure & espèce de servitude, autrement elle ne vaut.

4°. Enfin, que les servitudes apparentes ne se purgent point par des décrets, quoiqu'il n'y ait pas eu d'opposition; mais il faut une opposition pour conserver les servitudes latentes.

A l'égard des servitudes légales, elles ont lieu sans titre; parceque, comme on l'a dit, ce sont moins des servitudes que des réglemens de la coutume qui font le titre. Ces sortes de servitudes ne sont pas sujettes à la prescription, parce qu'elles résident dans la chose même.

Suivant ces principes le propriétaire du sol d'un héritage, c'est-à-dire de la superficie, doit avoir le dessus & le dessous de son sol: il peut conséquemment bâtir par-dessus & par-dessous, y faire puits, aîsance & autres choses licites, s'il n'y a titre au contraire C'est la dis-

position

position de l'article 187 de la coutume de Paris.

L'article 204 permet au voisin de faire percer & même de démolir un mur mitoyen pour se loger, à moins qu'il n'y ait titre au contraire; mais alors il doit avertir son voisin par une sommation préalable; il doit même en outre, faire rétablir le mur à ses dépens, sans discontinuation. Et suivant les articles 207 & 208, si le voisin fait asséoir les poutres de sa maison sur le mur mitoyen, il ne peut les placer au-delà de la moitié de l'épaisseur du mur: dans ce cas-là il est obligé de faire mettre ce qu'on appelle *parpeigne, jambes, chaînes & corbeaux de pierre de taille pour porter les poutres*, excepté aux maisons des champs où il suffit de faire mesurer matière suffisante.

Si le mur mitoyen n'est pas assez élevé pour l'édifice que l'un des voisins veut faire construire contre, il le peut faire exhausser si haut que bon lui semble, sans le consentement de son voisin (s'il n'y a titre au contraire) pourvu que le mur soit assez fort & suffisamment solide pour porter les exhaussemens; car s'il ne l'est pas, il faut que celui qui veut exhausser, le fasse fortifier en prenant pour cet effet sur son propre terrain l'épaisseur nécessaire.

Lorsque la même personne devient propriétaire de l'héritage qui avoit un droit de servitude, & de celui qui y étoit assujetti, la servitude est censée éteinte dès ce moment par une conséquence du principe *nemini res sua servit*: le service que le maître retire de ces deux héritages, est l'effet de son droit de propriété qui fait qu'il en use comme bon lui semble; en sorte que si

Tome XXVI.

par vente, partage, donation ou autrement, ces deux fonds passent ensuite à différens maîtres, il faut un nouveau titre pour rétablir la servitude.

Dans toutes les villes du Royaume & singulièrement dans Paris, chacun peut contraindre son voisin à contribuer à la construction des murs de clôture pour la séparation de leurs maisons, cours & jardins, jusqu'à la hauteur de dix pieds du rez de chaussée, compris le chaperon.

Mais il n'en est pas ainsi des héritages situés hors des villes & fauxbourgs: celui qui veut faire construire un mur de clôture & de séparation entre lui & son voisin, ne sauroit le contraindre d'y contribuer; mais il peut le forcer d'entretenir & de réparer les murs anciens selon leur ancienne hauteur, si mieux n'aime le voisin, ainsi que la coutume lui en donne la faculté, abandonner le droit qu'il avoit dans l'ancien mur, & sur la terre où il est assis.

Cependant quoiqu'un voisin n'ait point voulu contribuer à la construction d'un mur nouveau, ou ait abandonné le droit qu'il avoit sur l'ancien, il sera pourtant reçu quand bon lui semblera, à demander moitié du mur bâti & du terrain sur lequel il est construit, ou à rentrer en son premier droit, en remboursant moitié du tout.

Indépendamment des servitudes contractuelles & légales, il y en a de naturelles auxquelles la situation des héritages les assujettit les uns envers les autres.

Par exemple l'héritage inférieur est naturellement obligé de recevoir les eaux de celui qui est au-dessus; & le propriétaire de l'héritage in-

V v

rompeuses. Il devint gendre de Tarquin l'ancien dans le palais duquel il avoit été élevé. Après la mort de son beau-père il monta sur le Trône l'an de Rome 177, le 577 avant JÉSUS CHRIST. Le nouveau Monarque se signala comme Guerrier & Législateur : il vainquit les Véiens & les Toscans, institua le dénombrement des Romains dont le nombre se trouva alors de 84000, établit la distinction des rangs & des centuries entre les citoyens, régla la milice & augmenta l'enceinte de la ville de Rome en y renfermant les monts Quirinal, Viminal & Esquilin. Il fit bâtir un temple de Diane sur le mont Aventin, & donna sa fille Tullia en mariage à Tarquin le Superbe qui devoit lui succéder. Ce Prince impatient de régner, fit assassiner Servius-Tullius l'an de Rome 221, le 533 avant JÉSUS-CHRIST & monta sur le trône.

Tullia, loin d'être touchée d'un attentat si horrible, fit passer son char sur le corps de son pere encore sanglant & érendu au milieu de la rue : c'étoit la rue cyprienne qui porta depuis le nom de rue scélérate. Servius fut d'autant plus regretté, qu'il avoit toutes les qualités d'un Grand Prince. Il fut le premier des Rois de Rome qui fit marquer la monnoie à un certain coin : elle porta d'abord l'image d'une brebis, d'où vint, dit-on, le mot de *pecunia*.

SERUM ; mot latin dont on se sert en Anatomie pour signifier sérosité.

SES ; voyez SON.

SÉSAME ; substantif masculin. Plante qu'on appelle aussi *jugoline*, & qui est une espèce de digitale qui naît en Syrie, en Candie, en Égypte & aux Indes : son fruit est une coque

anguleuse qui contient beaucoup de semences oblongues, blanches, moëlleuses, huileuses, douces & un peu nourrissantes : on en tire par expression une huile bonne à brûler, à manger & propre à fortifier les nerfs. Les Égyptiens se servent de la plante en fomentation pour la pleurésie & pour exciter les règles : ils emploient sa graine, comme le miller, dans les alimens propres à augmenter la semence. En Guyane où l'on nomme cette plante *ouangue*, les Nègres réduisent en farine la graine, & en font une sorte de bouillie assez nourrissante & de bon goût. Ils en retirent l'huile par le moyen de l'eau chaude, & on l'estime aussi bonne que celle d'olive.

SÉSAMOÏDE ; substantif féminin. Plante qui a une ressemblance grossière avec le sésame, & qui croît particulièrement dans les Pyrénées : ses feuilles sont étroites comme celles de la linairé : sa tige porte aux sommités de ses rameaux une sorte d'épi où sont attachées de petites fleurs moussueuses, frangées, jaunâtres, auxquelles succèdent des fruits formés en rosettes, coupés en étoiles, & remplis de semences menues & pâles. Lemery dit que cette plante est détersive & résolutive.

SÉSAMOÏDE ; adjectif & terme d'Anatomie. On donne ce nom à de petits os qui se rencontrent dans les articulations des os du métacarpe & du métatarsé avec les premières phalanges des doigts & des orteils. On en trouve non seulement dans les articulations des phalanges entr'elles, mais encore dans beaucoup d'autres endroits du corps. Ils tirent leur nom de la ressemblance qu'ils ont pour la plupart avec la graine de sésame. Ce n'est cependant pas qu'il

n'y en ait quelques-uns dont la forme & la grosseur n'approchent point du tout de la figure de cette graine : ces osselets adhèrent aux tendons & sont comme enchâssés dans les ligamens orbitaires dont ils ne paroissent être que des portions ossifiées. On remarque une légère cavité couverte de cartilages du côté qui regarde l'articulation. Ces cartilages facilitent le mouvement de ces os sur ceux des articles. Le côté opposé est convexe & inégal. Leur figure varie en général ; cependant ils affectent plus souvent la figure ronde.

Leur nombre n'est pas plus fixe que leur figure n'est déterminée. Ceux de l'articulation de la première phalange du gros orteil avec l'os du métatarse qui le soutient, sont les plus gros de tous ceux qui se trouvent dans le corps humain. On les nomme *olivaires* à cause de leur forme. Un auteur Anglois raconte un fait singulier à ce sujet : un malade attaqué de convulsions violentes dont on ignoroit la cause, avoit tenté sans succès tous les remèdes qu'on croyoit convenables. Le Médecin examinant attentivement le malade, s'aperçut du déplacement de cet os, le remit & guérit par là le malade presque subitement. Le Chirurgien doit faire attention à cet os.

Les os *sésamoïdes* des autres doigts du pied sont plus petits que ceux qui appartiennent aux doigts de la main. Les deux du pouce de la main sont plus gros que tous les autres de cette même partie. Ils n'existent point dans les enfans ; les plus gros seulement sont cartilagineux chez eux, mais ils ne paroissent qu'à un certain âge.

On trouve encore des os *sésamoï-*

des au-dessus des condyles du fémur, situés postérieurement. Schulzius en a vu au bout des apophyses transverses de la première vertèbre des lombes, & M. Petit avec quelques autres Anatomistes, en a trouvé plusieurs fois dans le crâne à la pointe du rocher.

Les os *sésamoïdes* ont pour usages, 1° d'affermir les articulations dans lesquelles ils se trouvent ; 2° d'en prévenir les luxations ; 3° d'aider le mouvement des muscles fléchisseurs des doigts.

SESBAN ; substantif masculin. Arbrisseau qui croît en Egypte dans les haies. Il est grand comme un myrthe : ses rameaux sont droits, creux, moelleux : ses feuilles sont petites, oblongues, étroites, onctueuses, de couleur verte-pâle, ayant un petit nerf au milieu : ses fleurs sont disposées en grappe & presque semblables à celles du genêt : il leur succède des gousses plus longues que le doigt, très-étroites & pointues, contenant des semences oblongues, assez semblables à celles du fœnugrec, d'un goût âcre & piquant. On se sert de ces semences pour fortifier l'estomac, faciliter la digestion, arrêter le cours de ventre, & pour modérer le flux menstruel.

SÉSELI ; substantif masculin. Plante qui croît abondamment aux pays chauds, surtout autour de Montpellier, sur les bords des vignes, le long des chemins & dans les blés : on la cultive dans les jardins. Sa racine est peu grosse, simple, blanche & aromatique : elle pousse une tige à la hauteur d'environ un pied & demi, cannelée, velue, se divisant en plusieurs rameaux fermes, tortus, noués, assez gros & épars : ses feuilles ressemblent à celles du fenouil ; mais elles sont

plus grosses, plus courtes & plus dures : les fleurs naissent en Juin & Juillet aux extrémités, sur des ombelles, composées chacune de cinq feuilles blanches, disposées en fleurs de lys, avec autant d'étamines capillaires. A ces fleurs succèdent des semences jointes deux à deux, arrondies, aplaties, relevées d'une bordure taillée en grains de chapellet, odorantes & d'un goût fort âcre.

La racine & la semence de cette plante conviennent pour l'asthme humide & pour exciter l'expectoration; la semence est surtout diurétique, provoque les menstrues des femmes & dissipe la colique causée par les vents. C'est un des ingrédients de la grande thériaque. Les anciens estimoient fort le séséli de Candie, d'Éthiopie & du Peloponèse.

SÉSOSTRIS; roi d'Égypte, vivoit vers le temps de la guerre de Troye. Le roi Aménophis son père ayant conçu le dessein d'en faire un conquérant, fit amener à la cour sous les enfans qui naquirent le même jour. On les éleva avec le même soin que Sésostris. Ils furent sur-tout accoutumés dès l'âge le plus tendre à une vie dure & laborieuse. Ces enfans devinrent de bons ministres, & d'excellens officiers; ils accompagnèrent *Sésostris* dans toutes ses campagnes. Ce jeune prince fit son apprentissage dans une guerre contre les Arabes, & cette nation jusqu'alors indomprable, fut subjuguée. Bientôt il attaqua la Libye, & soumit la plus grande partie de cette vaste région. *Sésostris* ayant perdu son père, osa prétendre à la conquête du monde. Avant de sortir de son royaume, il le divisa en trente-six gouvernemens, qu'il confia à des personnes dont il connoissoit le mé-

rite & la fidélité. L'Éthiopie, située au midi de l'Égypte, fut la première victime de son ambition. Les villes placées sur les bords de la mer Rouge & toutes les îles furent soumises par la flotte qu'il avoit équipée. Il parcourut & soumit l'Asie avec une rapidité étonnante; il pénétra dans les Indes plus loin que ne fit depuis Alexandre puisqu'il conquiert le pays au-delà du Gange & s'avança jusqu'à l'Océan. Les Scythes, jusqu'au Tanaïs, l'Arménie & la Cappadoce sont subjugués. Il laisse une colonie dans la Colchide; mais la difficulté des vivres l'arrêta dans la Thrace, & l'empêcha de pénétrer plus avant dans l'Europe. De retour dans ses états, il eut à souffrir de l'ambition d'Armais, régent du royaume pendant son absence. Ce roi tira vengeance de ce ministre insolent. Tranquille alors dans le sein de la paix & de l'abondance, il s'occupa à des travaux dignes de son loisir. Cent temples fameux furent les premiers monumens qu'il érigea en actions de grâces aux dieux. On construisit dans toute l'Égypte un nombre considérable de hautes levées, sur lesquelles on bâtit des villes pour servir d'asyle durant les inondations du Nil. Il fit aussi creuser des deux côtés du fleuve, depuis Memphis jusqu'à la mer, des canaux pour faciliter le commerce, & établir une communication aisée entre les villes les plus éloignées. Enfin devenu vieux & aveugle il se donna lui-même la mort, après un règne de trente-trois ans. Ce roi seroit mis au rang des plus grands princes si pour mériter le titre de grand il suffisoit de subjuguier des nations & d'effrayer la terre. Mais si l'on considère l'excessive vanité de ce monarque qui croyoit ajouter à sa gloire en fai-

fant atteler à son char les rois & les princes des nations vaincues, on s'étonnera de trouver tant de petitesse réunie à l'héroïsme & aux vertus pacifiques que Sésostris avoit fait admirer.

SESQUIALTÈRE ; adjectif des deux genres & terme de Mathématique. Il n'est guère usité que dans cette phrase, *raison sesquialtère* ; pour dire, un rapport de nombres qui sont entr'eux comme trois est à deux. *Neuf est à six en raison sesquialtère.*

SESSA ; petite ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, à huit lieues, nord-ouest, de Capoue.

SESSION ; substantif féminin. *Sessio.* Séance d'un concile. *La première session. La seconde session.*

SESSION, se dit aussi de l'article qui renferme les décisions publiées dans la séance d'un concile.

SESTE ; substantif masculin. Mesure dont on se sert à Siam pour les grains, graines & légumes secs. Il faut 40 sats pour faire le seste, & 40 sestés pour le cohi ; en sorte qu'évaluant le seste sur le pied de 100 catis, ou 125 livres poids de marc, le sat pèse environ 3 livres un peu plus, & le cohi 5000 livres juste.

SESTERCE ; substantif masculin & terme d'antiquité. Monnoie d'argent chez les Romains, qui faisoit originairement le quart d'un denier, & valoit deux as & demi. On parle de grand & de petit *sesterce*, mais c'est une façon de parler impropre. Le grand sesterce n'étoit pas une monnoie réelle, mais idéale comme le talent chez les Grecs, la livre sterling des Anglois, &c.

SESTO ; petite ville d'Italie dans le Milanéz, sur la gauche du Tesin à l'endroit où il fort du lac majeur.

SESTOLA ; petite ville d'Italie, dans le Frignano, à huit lieues, sud, de Modène.

SESTOS ; nom d'une ancienne Ville qui étoit située sur la côte de l'Hellespont vis-à-vis d'Abydos. Les amours d'Héro & de Léandre l'ont rendue célèbre. *Voyez ABYDOS.*

SESTRI DI LEVANTE ; petite Ville d'Italie, dans l'État de Gènes, avec un port, à onze lieues de Gènes.

SESTRI DI-PONENTE, petite Ville d'Italie dans l'État de Gènes, à deux lieues, ouest, de Gènes.

SETHIENS ; (les) Hérétiques ainsi appelés parcequ'ils honoroient particulièrement Seth, qu'ils croyoient être Jésus-Christ lui-même.

Ils reconnoissoient comme tous les Gnostiques un Être Suprême, immortel, bienheureux ; mais ils crurent voir dans le monde des irrégularités & des imperfections qui ne pouvoient, selon eux, avoir pour principe un seul être sage & tout-puissant ; ils attribuèrent la production du monde à des Génies.

Ce que l'Histoire nous apprend des différens états par lesquels le monde & le genre humain ont passé, leur parut supposer que ces puissances se disputoient l'empire du monde, les uns voulant assujettir les hommes, & les autres voulant les délivrer ; ces combats leur parurent difficiles à expliquer dans le sentiment qui supposoit que le monde étoit gouverné par un seul être tout-puissant.

Il paroissoit que les Puissances qui gouvernoient le monde faisoient de leur mieux, qu'elles se battoient tantôt à force ouverte, tantôt qu'elles usoient de finesse ; pour expliquer tous ces phénomènes, ils imaginèrent une foule de puissances propres à produire tous les effets.

Voici comment ils pensoient que tout cela s'étoit fait.

Ils concevoient l'Être Suprême comme une lumière infinie : c'étoit le Père de tout , & ils l'appeloient premier homme.

Ce premier homme avoit produit un fils , qui étoit le second homme , & le fils de l'homme.

Le Saint-Esprit qui se promenoit sur les eaux , sur le chaos , sur l'abîme , étoit selon eux , la première femme , de laquelle le premier homme & son fils avoient eu un fils qu'ils appeloient le Christ.

Ce Christ étoit sorti de sa Mère par le côté droit & s'étoit élevé ; mais une autre puissance , étoit sortie par le côté gauche & étoit descendue ; cette puissance étoit la sagesse , elle s'étoit abaissée sur les eaux , elle y avoit pris un corps : mais revenue , pour ainsi dire à elle-même , elle s'étoit relevée ; & en retournant vers son séjour éternel , elle avoit formé le Ciel , & enfin avoit quitté son corps lorsqu'elle étoit parvenue au séjour de l'Être Suprême.

La sagesse étoit féconde , elle avoit produit un fils , & ce fils avoit produit six autres puissances.

Les Sethiens attribuoient à ces puissances les propriétés nécessaires pour produire les effets qu'on observoit dans le monde : ils supposoient entre ces puissances , des querelles , des guerres , & prétendoient expliquer par ce moyen tout ce qu'on racontoit des États par lesquels le monde avoit passé ; ils prétendoient que le Dieu des Armées , qu'ils appeloient *Jaldabaoth* , enorgueilli de sa puissance avoit dit : *Je suis le Dieu Suprême , aucun être n'est plus grand que moi.*

Sa mère avoit blâmé son orgueil ,

& lui avoit dit que le premier homme & le fils de l'homme étoient au-dessus de lui. *Jaldabaoth* irrité avoit , pour se venger , appelé les hommes , & leur avoit dit faisons l'homme à notre image ; aussi-tôt l'homme avoit été formé , & *Jaldabaoth* lui avoit inspiré un souffle de vie : on lui avoit ensuite formé une femme , avec laquelle les Anges avoient eu commerce , & de ce commerce étoient nés d'autres Anges.

Jaldabaoth donna des loix aux hommes , & leur défendit de manger d'un certain fruit.

La mère de *Jaldabaoth* , pour punir l'orgueil de son fils descendit & produisit un serpent , qui persuada à Eve de manger du fruit défendu. Eve après s'être laissé séduire , persuada Adam.

Le Créateur des hommes , irrité de leur défobéissance , les chassa du Paradis.

Adam & Eve , chargés de la malédiction du Créateur , n'eurent point d'enfans ; le serpent descendit du ciel sur la terre , soumit les Anges , & en produisit six autres , qui furent les ennemis des hommes , parceque c'étoit pour eux que le serpent avoit quitté le Ciel.

La sagesse , pour adoucir le sort des hommes , les avoit éclairés d'une lumière surnaturelle ; ils avoient par ce moyen trouvé de la nourriture , & ils avoient eu des enfans , *Caïn* & *Abel*.

Caïn séduit par le serpent , tua *Abel* ; mais enfin avec le secours de la sagesse , Adam & Eve eurent *Seth* & *Norca* , d'où sont sortis tous les hommes.

Les serpens portoient les hommes à toutes sortes de crimes , tandis

que la sagesse empêchoit que la lumière ne s'éteignît parmi les hommes.

Le Créateur irrité de plus en plus contre les hommes, couvrit la terre d'un déluge qui devoit anéantir le genre humain; mais la sagesse avoit sauvé Noé dans l'arche, & Noé avoit repeuplé la terre.

Le Créateur, ne pouvant anéantir les hommes, voulut faire avec eux un pacte, & choisit Abraham pour cela. Moïse, descendant d'Abraham, avoit en vertu de ce pacte délivré les Hébreux d'Égypte, & leur avoit donné une loi; il avoit ensuite choisi sept Prophètes, mais la sagesse leur avoit fait prononcer des prophéties qui annonçoient Jésus-Christ.

La sagesse, par cet artifice, avoit fait en sorte que le Dieu Créateur, sans savoir ce qu'il faisoit, fit naître deux hommes, l'un d'Élisabeth, & l'autre de la Vierge Marie.

La sagesse étoit bien fatiguée des soins qu'elle donnoit aux hommes, elle s'en plaignit, & sa mère fit descendre le Christ dans Jésus, afin qu'il la secourût.

Aussi-tôt qu'il fut descendu, Jésus naquit de la Vierge par l'opération de Dieu, & Jésus fut le plus sage, le plus pur & le plus juste de tous les hommes; beaucoup de ses disciples ne savoient pas d'abord que le Christ fût descendu en lui, il fit des miracles, & prêcha qu'il étoit fils du premier homme; les Juifs le crucifièrent, & alors le Christ quitta Jésus, & s'envola vers la sagesse, lorsque le supplice commença.

Le Christ ressuscita Jésus, qui après la résurrection, avoit eu un corps glorieux, & ne fut pas reconnu par ses disciples; il monta en-

suite au Ciel, où il attire les âmes des bienheureux, sans que le Créateur le sache.

Lorsque l'esprit de lumière qui est chez les hommes sera réuni dans le Ciel, il formera un Éon immortel, & ce sera la fin du monde.

Quelques-uns parmi les Sethiens croyoient que la sagesse s'étoit manifestée aux hommes sous la figure d'un serpent: c'est apparemment pour cela qu'on les appela Ophites, par dérision, comme s'ils adoroient un serpent. Il y eut des Ophites différens des Sethiens, puisque les Ophites renioient Jésus-Christ.

SÉTHIM; subst. masc. sorte de bois précieux dont Moïse se servit pour construire l'Arche, les Aurels, la Table, le Tabernacle même, & plusieurs autres choses qui y servoient. Ce bois se trouvoit dans les déserts d'Arabie, mais nous ne le connoissons point; & les Septante ont traduit le mot Hébreu *Séthim* par le terme général de *bois incorruptible*.

SETIER; substantif masculin. Certaine mesure de grains, comme froment, seigle, orge, &c. de légumes, comme pois, lentilles, fèves, &c. de graines, comme miller, navette, chenevis, &c. de farine, de châtaignes, de noix, & d'autres semblables marchandises. Cette mesure qui est différente suivant les lieux, n'est pas un vaisseau qui serve à mesurer toutes sortes de choses, mais une estimation de plusieurs autres mesures, telles que peuvent être le minot, le boisseau, &c.

A Paris le *setier* se divise en deux mines; la mine en deux minots, le minot en trois boisseaux; le boisseau en quatre quarts ou seize litrons, & le litron contient suivant quelques-uns, trente-six pouces

pouces cubiques ; les douze *setiers* font un muid ; le *setier* d'avoine est double de celui de froment , en sorte qu'il est composé de vingt-quatre boisseaux ou deux mines ; chaque mine de douze boisseaux , quoique le muid ne soit que de douze *setiers*. Les grains , les graines , les légumes & la farine se doivent mesurer ras , sans rien laisser sur le bord de la mesure , c'est-à dire , que la mesure étant suffisamment pleine , elle doit être rasée ou radée avec une radoire , instrument de bois destiné pour cela. Les châtaignes , les noix & autres semblables fruits secs , doivent être aussi mesurés ras ; mais la mesure ne doit être rasée simplement qu'avec la main.

On dit aussi un *setier de terre* , pour marquer autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer un setier de blé.

SETIER , se dit aussi d'une mesure de liqueur différente selon les lieux. A Paris le setier contient huit pintes. Le muid de vin doit contenir trente-six setiers.

On entend communément , par *demi-setier* , la moitié d'une chopine.

SETINE ; substantif féminin & terme d'Agriculture. Mesure de prés dans le pays de Bugei & de Gex ; c'est l'étendue de pré que six hommes peuvent faucher en un jour. On estime la *setine* au pays de Gex douze charretées de foin de vingt quintraux qui font vingt-quatre méaux du pays de Bresse. A Genève la *setine* ou *setérée* est autant de pré qu'un homme en peut faucher en un jour.

SETON ; substantif masculin. Petit cordon fait de plusieurs fils de soie ou de coton , dont on se sert en plusieurs opérations de Chirurgie en le

Tome XXVI.

passant au travers des chairs. *Le seton est d'un grand secours pour porter les médicamens le long d'une plaie qui a deux ouvertures , comme cela arrive ordinairement dans les plaies d'armes à feu.*

SETTENIL ; petite Ville d'Espagne au Royaume de Grenade , près des frontières de l'Andalousie.

SETUBAL ; Ville forte de Portugal dans l'Éstrémadure à neuf lieues , sud-est , de Lisbonne. Elle a presque été entièrement détruite par le terrible tremblement de terre du premier Novembre 1755.

SÈVE ; substantif féminin. L'humeur qui se répand par-tout l'arbre , par toute la plante , & qui lui fait pousser des fleurs , des feuilles , du nouveau bois. *On ne connoît pas bien la cause de l'élevation de la sève dans les plantes. Quelques Physiciens ont imaginé que la sève circuloit dans les plantes comme le sang circule dans les animaux. La sève du printemps. La sève d'Août. La seconde sève.*

On dit , qu'un arbre est en sève , quand la sève pousse avec force. *Les pêchers sont en sève.*

SÈVE , se dit quelquefois par extension , d'une certaine force , d'une certaine vigueur qui est dans le vin , & qui le rend agréable. *Le vin de ce canton a une excellente sève.*

SÈVENNES. *Voyez CÈVENNES.*

SÈVÈRE ; (Lucius Septimus) Empereur Romain , né à Leptis en Afrique , l'an 146 de Jésus-Christ , d'une famille illustre. Il y eut peu de grandes charges chez les Romains qu'il n'exercât avant de parvenir au comble des honneurs ; car il avoit été Questeur , Tribun , Proconsul & Consul. Il s'étoit acquis une grande réputation à la guerre , & personne ne lui contestoit la valetude & la capacité. On remarquoit

en lui un esprit étendu, propre aux affaires, entreprenant, & porté aux grande choses. Il étoit habile & adroit, vif, laborieux, vigilant, hardi, courageux & plein de confiance. Il voyoit d'un coup d'œil ce qu'il falloit faire, & à l'instant il l'exécutoit. On prétend qu'il a été le plus belliqueux de tous les Empereurs Romains. A l'égard des sciences, *Dion* nous assure qu'il avoit plus d'inclination pour elles, que de disposition. Il étoit ferme & inébranlable dans ses entreprises. Il prévoyoit tout, pénétoit tout, & songeoit à tout. Ami généreux & constant, ennemi dangereux & violent : au reste, fourbe, dissimulé, menteur, perfide, parjure, avide, rapportant tout à lui-même, prompt, colère & cruel. Après la mort de *Pertinax*, *Julien* se fit proclamer Empereur ; mais ce Prince étant indigne du trône, *Sévere*, alors Gouverneur de l'Illyrie, fit révolter ses troupes, & le lui enleva l'an 193 de Jésus Christ. Arrivé à Rome, il se défit de *Julien* & de *Niger* ses compétiteurs, fit mourir plusieurs Sénateurs qui avoient suivi leur parti, en relegna d'autres, & confisqua leurs biens. Il alla ensuite assiéger *Byzance* par mer & par terre, & s'en étant rendu maître, il la livra au pillage : de-là il passa dans l'Orient, en soumit la plus grande partie, & punit les Peuples & les Villes qui avoient embrassé le parti de *Niger*. Il se propoisoit d'attaquer les Parthes ; mais il pensa que tant qu'*Albin* qui commandoit dans la Grande-Bretagne, subsisteroit, il ne seroit pas le maître absolu de Rome ; il le déclara donc ennemi de l'Empire, marcha contre lui & le rencontra près de *Lyon*. La victoire fut long-temps indécise, mais *Se-*

vere la remporta, l'an 197 de Jésus-Christ. *Severe* vint voir le corps de son ennemi, & le fit fouler aux pieds par son cheval. Il ordonna qu'on le laissât devant la porte jusqu'à ce qu'il fût corrompu, & que les chiens l'eussent déchiré par morceaux, & il fit jeter ensuite ce qui en restoit dans le Rhône. Il envoya sa tête à Rome & piqué contre les Sénateurs qui dans un Sénatus-Consulte, avoient parlé d'*Albin* en bien, il leur écrivit en ces termes : *Je vous envoie cette tête, pour vous faire connoître que je suis irrité contre vous, & jusqu'où peut aller ma colère.* Peu après il fit mourir la femme & les enfans d'*Albin*, & fit jeter leurs cadavres dans le *Tibre* : il lut les papiers de cet infortuné, & fit périr tous ceux qui avoient embrassé son parti. Les premières personnes de Rome & quantité de dames de distinction furent enveloppées dans ce massacre. Il marcha ensuite contre les Parthes, prit *Séleucie* & *Babylone*, & alla droit à *Ctésiphon*, qu'il prit vers la fin de l'Automne après un siège très-long & très pénible. Il livra cette Ville au pillage, fit tuer tous les hommes qu'on y trouva, & emmena prisonniers les femmes & les enfans. Il se fit donner pour cette victoire, le nom de *Parthique*. Le barbare vainqueur marcha alors vers l'Arabie & la Palestine, & pardonna à ce qui restoit de partisans de *Niger*. Une violente persécution contre les Juifs & contre les Chrétiens étoit allumée. Il ordonna de proscrire ceux qui embrasseroient ces deux Religions, & le feu de la persécution n'en fut que plus vif. Il passa ensuite en Égypte, visita le tombeau du Grand *Pompée*, accorda un Sénat à ceux d'*Alexandrie*,

se fit instruire de toutes les Religions des pays, fit ôter tous les livres qui étoient dans les temples, & les fit mettre dans le tombeau du grand *Alexandre*, qu'il fit fermer pour que perfonne ne vit dans la suite, ni le corps de ce héros, ni ce que contenoient ces livres. Les peuples ayant de nouveau pris les armes en Bretagne, *Sévère* y vola pour les réduire, & en vint à bout. Cependant il tomba malade au milieu de ses conquêtes. Les uns attribuèrent cette maladie aux fatigues qu'il avoit essuyées, les autres au chagrin que lui avoit causé son fils *Caracalla*, qui étant à cheval derrière lui, avoit voulu le tuer d'un coup d'épée. Ceux qui les accompagnoient, voyant *Caracalla* lever le bras pour frapper *Sévère* poussèrent un cri qui l'effraya, & l'empêcha de porter le coup. *Sévère* se retourna, vit l'épée nue, entre les mains de son fils parricide, & s'aperçut de son dessein; mais il ne dit rien, & finit ce qu'il avoit à faire. Lorsqu'il fut rentré à la maison où il logeoit, il fit venir *Caracalla* dans sa chambre, & lui dit en lui présentant une épée: *Si vous voulez me tuer exécutez votre dessein à présent que vous ne serez vu de personne.* Les Légions ayant proclamé son fils peu de temps après, il fit trancher la tête aux principaux rebelles, excepté à son fils; ensuite portant la main à son front, & regardant *Caracalla* d'un air impérieux: *Apprenez*, lui dit-il, *que c'est la tête qui gouverne & non les pieds.* Comme la mort approchoit, il s'écria: *J'ai été tout ce qu'un homme peut être, mais que me servent aujourd'hui tous ces honneurs?* Les douleurs de la goutte augmentant, sa fermeté ordinaire l'abandonna. *Aurelius-Vlc-*

tor rapporte qu'après avoir vainement demandé du poison, il mangea exprès si avidement des mets indigestes qu'il en mourut en 211 à 66 ans. Ce Prince avoit d'excellentes qualités & de grands défauts, qui tour-à-tour lui firent faire ou de grandes actions, ou des crimes horribles. Ce mélange extraordinaire a donné lieu de dire de lui, par une application assez impropre, ce qu'on avoit dit autrefois d'*Auguste*, qu'il eût été plus avantageux, ou qu'il ne fût point né, ou qu'il ne fût point mort. Il aima & protégea les gens de lettres, & écrivit lui-même l'Histoire de sa vie, dont il ne nous reste rien. Le siècle étoit si déréglé que sous le seul règne de cet Empereur, on fit le procès à trois mille personnes accusées d'adultère.

SÉVÈRE; adjectif des deux genres. *Severus*. Rigide, qui exige une extrême régularité, & qui pardonne peu ou point. *Un Monarque sévère. De sévères Magistrats. Ils ont un père sévère.*

SÉVÈRE, se dit aussi des choses. *Un jugement sévère. La loi qui punit de mort un voleur est trop sévère, & la peine n'est point proportionnée au crime. La vertu sévère des anciens Romains.*

Différences relatives entre *sévère*, *austère*, *rude*.

On est *austère* par la manière de vivre; *sévère* par la manière de penser; *rude* par la manière d'agir.

La mollesse est l'opposé de l'*austérité*. Il est rare de passer immédiatement de l'une à l'autre. Une vie ordinaire & réglée tient le milieu entre elles. Le relâchement & la sévérité sont deux extrêmes, dans l'un desquels on donne presque toujours, Peu de personnes savent distinguer le juste milieu; qui consiste dans

une connoissance exacte & précise de la loi. Les fades complaisances sont l'excès opposé aux manières rudes. Les gens nés grossiers & d'une ame vile se dédommagent de l'un de ces excès où leur intérêt les plonge envers ceux dont ils espèrent quelque avantage, par l'autre excès où leur naturel les porte envers tous ceux dont ils croient n'avoir pas besoin; mais la politesse à l'égard de tout le monde est le point de la bonne éducation.

Ce n'est pas pour soi qu'on est austère, & l'on n'est rude que pour les autres; mais on peut être sévère pour soi & pour les autres.

Les Saints se plaisent dans les exercices de l'austérité; elle étoit autrefois le partage des cloîtres. Quelques Casuistes affectent de se distinguer par une morale sévère; c'est une mode qu'on suivra jusqu'à ce que le goût en soit usé. Il y a des gens assez brutes pour confondre les mœurs rudes avec la noblesse des sentimens, & s'imaginer qu'une honnêteté soit une bassesse.

La vie austère consiste dans la privation des plaisirs & des commodités: on l'embrasse quelquefois par un goût de singularité qu'on se représente comme un principe de religion. La morale trop sévère peut également, comme la morale relâchée, nuire à la régularité des mœurs. Le commandement rude fait haïr le supérieur, & ne rend pas l'obéissance plus prompte ni plus soumise.

SÉVÈREMENT; adverbe. *Severè.*
D'une manière sévère, avec sévérité. *On l'a puni trop sévèrement.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, la troisième très-brève, & la dernière moyenne.

SÉVÉRIE; province de Russie qui est couverte de bois. Elle est bornée au

nord par les Duchés de Smolensko & de Moskou, au midi par le pays des Cosaques, au levant par le même pays & la principauté de Vorotink, & au couchant par le Duché de Czernikow. Ses principales rivières sont la Dubieczza, la Dyzna & la Nezin. Sigismond III s'empara de cette Province en 1611. Le Czar Alexis la recouvra en 1654, & depuis ce temps-là elle est restée à l'empire de Russie, comme faisant partie du duché de Smolensko. Novogrodek en est la capitale.

SÉVÉRIENS; (les) hérétiques disciples de Sévère qui vécut un peu après Tatien. L'origine du bien & du mal étoit alors la grande difficulté qu'on s'efforçoit d'éclaircir; Sévère crut que le bien & le mal qu'on voyoit dans le monde, supposoient qu'il étoit soumis à des principes opposés dont les uns étoient bons & les autres méchants, & subordonnés cependant à un Être-suprême, qui résidoit au plus haut des Cieux.

Comme le bien & le mal sont mêlés presque par-tout, Sévère s'imagina qu'il s'étoit fait entre les bons & les mauvais principes, une espèce de contrat ou de transaction, par laquelle ils avoient mis sur la terre une égale quantité de biens & de maux.

L'homme qui est un mélange de qualités estimables & vicieuses, de raison & de passions, avoit été formé par les bons & par les mauvais esprits.

D'après ces vues générales, rien n'étoit plus intéressant pour l'homme que de bien distinguer ce qu'il avoit reçu des puissances bienfaisantes, & ce que les puissances malfaisantes avoient mis en lui.

L'homme avoit, selon Sévère, deux propriétés principales & essen-

tielles qui faisoient en quelque sorte tout l'homme ; il étoit raisonnable & sensible ; la sensibilité étoit le principe de toutes les passions , & ses passions caufoient tous les malheurs. La raison, au contraire, lui procurait toujours des plaisirs tranquilles & purs. Sévère jugea que l'homme avoit reçu la raison des puissances bienfaisantes, & la sensibilité des puissances malfaisantes.

De ces principes généraux il conclut, que le siège de la raison est l'ouvrage des êtres bienfaisants, & que le siège des passions est la production des puissances malfaisantes : ainsi, selon Sévère, le corps humain depuis la tête jusqu'au nombril, étoit l'ouvrage du bon principe, & le reste du corps étoit l'ouvrage du mauvais.

Le bon & le mauvais principes, après avoir ainsi formé l'homme de deux parties si contraires, avoient mis sur la terre tout ce qui pouvoit entretenir la vie de l'homme : l'Être bienfaisant avoit placé autour de lui des alimens propres à entretenir l'organisation du corps, sans exciter les passions ; l'être malfaisant, au contraire, avoit mis autour de lui tout ce qui pouvoit éteindre la raison & allumer les passions.

Lorsqu'on étudie l'histoire des malheurs qui ont affligé les hommes, on voit qu'ils ont presque tous leur source dans l'ivresse ou dans l'amour ; Sévère conclut delà que le vin & les femmes étoient deux productions du mauvais principe.

L'eau qui conservoit l'homme calme, & qui n'altéroit point la raison, étoit un principe bienfaisant.

Les Encratites ou Tatianistes qui trouvèrent les principes de Sévère favorables à leur sentiment, s'atta-

chèrent à lui, & prirent le nom de Sévériens.

SÉVERITÉ ; substantif féminin. *Rigiditas. Rigidité, rigueur. Il y a des cas où il faut user de la plus grande sévérité. La sévérité de la loi. Les faux dévots n'ont de sévérité que pour autrui.*

Voyez RIGUEUR, pour les différences relatives qui en distinguent sévérité.

SÉVICES ; substantif masculin pluriel & termes de palais. Rude traitement que fait un mari à la femme. On joint ordinairement ensemble les termes de *séVICES & mauvais traitemens*, quoique celui de *séVICES* soit le plus fort.

Pour ordonner la séparation de corps entre mari & femme, il faut qu'il y ait des *séVICES* de la part du mari ; ces *séVICES* se mesurent à la qualité des personnes, à leur éducation, & à leur manière ordinaire de vivre ; entre gens de basse condition, il faut des faits plus graves qu'entre gens qui ont plus de sentimens & de délicatesse.

SÉVIGNÉ, (Marie de Rabutin dame de Chantal & de Bourbilly & marquise de) fille de *Celse-Benigne de Rabutin*, baron de Chantal, Bourbilly &c. & de *Marie de Coulanges*, naquit en 1626. Elle perdit son père l'année suivante, à la descente des Anglois dans l'île de Ré, où il commandoit l'escadre des gentilshommes volontaires. Les grâces de son esprit & de sa figure la firent rechercher par ce qu'il y avoit alors de plus aimable & de plus illustre. Elle épousa en 1644 *Henri* marquis de *Sévigné* qui fut tué en duel en 1651, par le chevalier d'Albret, & elle en eut *Charles*, marquis de *Sévigné*, & *Françoise-Marguerite*. La tendresse qu'elle eut pour ses

deux enfans, lui fit sacrifier à leur intérêt les partis les plus avantageux. Sa fille ayant été mariée au comte de Grignan en 1669, & son gendre commandant en Provence, ayant emmené son épouse avec lui, elle se consola de son absence par de fréquentes lettres. On n'a jamais aimé une fille autant que madame de Sévigné aimoit la sienne. Toutes ses pensées ne rouloient que sur les moyens de la revoir tantôt à Paris, où madame de Grignan venoit la trouver, & tantôt en Provence, où elle alloit chercher sa fille. Cette mère si sensible fut la victime de sa tendresse. Dans son dernier voyage à Grignan, en 1696 elle se donna tant de soin, pendant une longue maladie de sa fille, qu'elle en contracta une fièvre continue qui l'emporta le 14 Janvier. Madame de Sévigné est principalement connue par ses lettres, elles ont un caractère si original, qu'aucun ouvrage de cette espèce ne peut leur être comparé. Ce sont des traits fins & délicats, formés par une imagination vive, qui peint tout, qui anime tout. Elle y met tant de ce beau naturel, qui ne se trouve qu'avec le vrai, qu'on se sent affecté des mêmes sentimens : on partage sa joie & sa tristesse, on souscrit à ses louanges & à ses censures. On n'a jamais raconté des riens avec tant de graces. Tous ses récits sont des tableaux de l'Albane; enfin madame de Sévigné est dans son genre ce que la Fontaine est dans le sien, le modèle & le désespoir de ceux qui suivent la même carrière. La meilleure édition de ses lettres est celle de 1754.

SÉVIGNÉ, (Charles marquis de) fils de la précédente, hérita de l'esprit & des graces de sa mère. Il fut un

des amans de la célèbre Ninon de Lenclos. Dégouté de l'amour, il se livra aux lettres, & eut une dispute avec Dacier sur le vrai sens d'un passage d'Horace. Il n'avoit pas raison pour le fond, mais il l'eut pour la forme. Il publia trois *factums*, où sans faire parade d'une pesante érudition, il montra beaucoup de délicatesse.

SEUIL; substantif masculin. *Limens*. Pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture de la porte & qui la traverse. Il se laissa tomber sur le seuil de la porte. En Perse, il est défendu de marcher sur les seuils des mosquées & du palais du roi.

On mouille le l.

SÉVILLE; ville célèbre & archiepiscopale d'Espagne, capitale de l'Andalousie, sur le Guadalquivir, à 75 lieues, sud-est, de Lisbonne, & 85 lieues, sud-ouest, de Madrid, sous le 11^e degré, 21 minutes, 30 secondes de longitude, & le 37^e degré, 36 minutes de latitude. C'est une des premières, des plus belles, & des plus considérables villes d'Espagne, à tous égards; elle porte le titre de cité royale, & de capitale d'un beau royaume; elle tient le premier rang dans l'Eglise des vastes états Espagnols, par la dignité de métropole dont sa cathédrale est revêtue; le commerce y fleurit par sa situation sur le Guadalquivir, près de la mer; les flottes des Indes viennent y apporter l'or & l'argent du nouveau monde, & l'on y convertit ces métaux en monnoie.

Elle est située dans une belle & vaste plaine à perte de vue, qui lui donne d'excellens fuits & les riches toisons de ses brebis. Un aqueduc de six lieues de long, ouvrage des Maures qui subsiste en-

core, fournit de l'eau à tous les habitans.

Elle est de figure ronde ceinte de hautes murailles flanquées de tours, & fermée de douze porte. On distingue entre ses fauxbourgs, celui de Triana, situé à l'autre bord du fleuve, où on passe de la ville sur un pont de bateaux.

La cathédrale de Séville est la plus belle Église & la plus régulièrement bâtie qui soit dans toute l'Espagne; sa voûte, extrêmement élevée, est soutenue de chaque côté, par deux rangs de piliers; elle est longue de 175 pas, & large de 80. Son clocher est d'une hauteur extraordinaire, bâti tout entier de briques, percé de grandes fenêtres, qui donnent du jour à la montée; il est composé de trois tours l'une sur l'autre, avec des galeries & des balcons; l'escalier a la montée si douce qu'on peut le parcourir en mule & à cheval, jusqu'au plus haut, d'où l'on découvre toute la ville & la campagne.

L'archevêque de Séville, dont le siège est fort ancien, a pris quelquefois le titre de primat d'Espagne; on prétend que ce prélat a plus de cent mille ducats de revenu; la fabrique de l'Église en a trente mille, & quarante chanoines ont chacun trente mille réaux.

La plupart des autres Églises de Séville sont belles, & particulièrement celles qu'on voit dans quelques maisons religieuses; on y compte 85 bénéfices, & plus de trois mille chapelles; l'Église de S. Salvador, qui seroit autrefois de mosquée aux Maures, est par conséquent bâtie à la Morefque, c'est-à-dire qu'elle est faite en arcades soutenues par des piliers qui forment plusieurs portiques.

L'université de Séville a été fondée en 1531 par Roderique Fernandez de Sanraella, savant Espagnol de son temps; ensuite les rois d'Espagne lui ont accordé les mêmes privilèges qu'à celles de Salamanque, d'Alcala & de Valladolid.

SÉVILLE, est aussi le nom d'une ville de l'Amérique dans la partie septentrionale de la Jamaïque, près de la mer.

SÉVIR; verbe neutre de la seconde conjugaison lequel se conjugue comme RAVIR. *Durius tractare.* Agir avec rigueur. Il se dit particulièrement au palais, & en parlant d'un mauvais traitement d'un supérieur à l'égard de son inférieur; comme d'un père à l'égard de son fils, d'un mari à l'égard de sa femme, d'un maître à l'égard d'un domestique. *Il n'auroit pas dû sévir ainsi contre son fils. Un mari qui sévit trop fortement contre sa femme donne lieu à l'action en séparation de corps & de biens.*

SÉVIR, se dit aussi en parlant de la punition que les juges ordonnent contre des coupables. *La justice doit sévir contre les méchants. Le parlement fut près de sévir contre ce procureur.*

SEUL, EULÉ; adjectif. *Solus.* Qui est sans compagnie. *Il est seul dans son cabinet. Je la trouvai seule chez elle. Nous étions seul à seul. Elle étoit seule avec sa sœur.*

SEUL, signifie aussi unique. *Il n'y a qu'un seul point à examiner dans cette affaire. C'est la seule espérance qu'il ait. Un seul Dieu. Un seul Maître. Une seule loi.*

On dit à peu près dans le même sens, *la seule pensée de cette action est punissable*; pour dire, la simple pensée de cette action est punissable. Et *la seule idée en fait frémir. Son seul regard en impose. La seule proposition révolte.*

SEULEMENT ; adverbe. *Solum*. Rien de plus , pas davantage. *Il désire seulement un quart d'heure d'audience. Elle vouloit seulement qu'il lui rendît ses lettres.*

Il s'emploie aussi pour signifier du moins. Ainsi l'on dit , *laissez - moi seulement reposer un quart d'heure ;* pour dire , laissez - moi reposer du moins un quart d'heure. Et *permettez seulement qu'il aille vous rendre ses devoirs.*

SEULEMENT , s'emploie encore dans d'autres acceptions. Ainsi en parlant de quelqu'un qu'on avoit cru mort , on dit , *il n'a pas seulement été malade ;* pour dire , il n'a pas même été malade. Et l'on dit , *le Régiment partira seulement demain pour l'armée ;* pour dire , le Régiment ne partira que demain pour l'armée.

NON SEULEMENT ; voyez **NON**.

La première syllabe est brève , la seconde très-brève , & la troisième moyenne.

SEULET , **ETTE** ; adjectif. Diminutif de seul. Il n'est guère usité que dans de petites chansons pastorales. *Non , non , je n'irai plus au bois seulette.*

SEVRÉ , **ÉE** ; participe passif. Voyez **SEVRER**.

SÈVRE ; (la) nom de deux rivières du Poitou ; l'une se nomme *Sèvre Nantoise* , & l'autre *Sèvre Niortoise*.

La *Sèvre Nantoise* prend sa source dans le Poitou , à *Secondigay* , à peu près au centre de la province ; elle dirige son cours vers le nord-ouest , & passe à *Mortagne* & *Tiffauges* ; de là elle entre dans le comté *Nantois* , en suivant la même direction , & va se jeter dans un bras de la *Loire* , au midi de *Nantes* , après avoir arrosé le hameau de

Pirmil au couchant , & passé sous le pont *Rouffeu* qui est construit sur cette rivière , près de son confluent avec la *Loire* : son cours est de 25 à trente lieues en suivant ses sinuosités.

La *Sèvre Niortoise* prend sa source dans le Poitou , non loin des sources de la *Sèvre Nantoise* ; mais elle dirige son cours vers le couchant jusqu'à la mer dans laquelle elle se jette entre *Luçon* & la *Rochelle* , après avoir arrosé *Saint Maixent* & *Niort* dans le Poitou , une partie de la *Saintonge* & le pays d'*Aunis* au Septentrion , & après avoir baigné les murs de *Marans*.

SEVRER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. Tirer un enfant de nourrice , ôter à un enfant sa nourrice , afin qu'il ne tette plus. *On a sevré cet enfant à dix mois.*

Il se dit aussi en parlant des animaux. *Sevrer un chien. Sevrer un veau.*

SEVRER , s'emploie figurément pour dire , priver , frustrer quelqu'un de quelque chose. *On se sevre difficilement des plaisirs du monde quand on s'y est livré. On vouloit le sevrer de cette succession.*

SEXAGÉNAIRE ; adjectif des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Qui a soixante ans. *Il y avoit une loi chez les Romains qui défendoit le mariage aux hommes sexagénaires. Elle est sexagénnaire. Elle épouse un sexagénnaire.*

SEXAGÉSIME ; substantif féminin. *Sexagesima*. Le Dimanche qui précède de quinze jours le premier Dimanche de carême. *Le Dimanche de la Sexagésime suit celui de la Septuagésime.*

SEXE ; substantif masculin. *Sexus*. Ce qui fait la différence du mâle & de la femelle. *C'est par les parties de*

de la génération qu'on distingue particulièrement le sexe masculin du sexe féminin. Ces limaçons ont les deux sexes.

Quand on dit le beau sexe, ou absolument, le sexe, cela s'entend toujours des femmes; mais cette façon de parler n'est plus du bel usage.

SEXTANT; substantif masculin & terme d'Astronomie. Instrument qui contient la sixième partie d'un cercle, c'est-à-dire, soixante degrés. L'usage du sextant est le même que celui du quart de cercle.

SEXTE; substantif féminin. Une des heures canoniales appelées ordinairement les petites heures, qui selon l'institution, devoit se dire à la sixième heure du jour, à compter depuis le soleil levé. Les écrivains ecclésiastiques disent que sexte fut instituée pour honorer la mémoire de l'heure où JÉSUS-CHRIST fut mis en croix.

Parmi les Catholiques sexte est composée du *Deus in adjutorium*, de trois psaumes sous une seule antienne, d'un capitule, d'un répons bref avec son verset, & d'une oraison tirée du propre du temps, ou du propre des Saints, ou du commun.

SEXTE; substantif masculin & terme de jurisprudence qui se dit de la collection des décrétales faites par ordre du Pape Boniface VIII. On l'appela sexte, parcequ'elle est intitulée, *liber sextus decretalium*, comme si c'étoit un sixième livre des décrétales qui ont été recueillies par Grégoire IX en cinq livres. La manière de citer cette collection est de dire *in sexto*.

Cette collection comprend les institutions des Papes, publiées depuis celle de Grégoire IX; savoir,

Tome XXVI.

celle du même Grégoire, d'Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Grégoire X, Nicolas III, Clément IV & Boniface VIII, par l'ordre duquel cette compilation fut faite.

Boniface VIII employa à ce travail Guillaume de Mandégot, Archevêque d'Embrun, Béranger de Fredol, Evêque de Beziers, & Richard de Sienna, qu'il nomma depuis Cardinal en 1298; ce livre fut publié le 3 Mars à la fin de l'an 1298, c'est-à-dire en 1299 avant Pâque.

Le Sexte ne fut point reçu en France, & il n'est pas permis de l'enseigner dans les écoles, ni de le citer au barreau, à cause des démêlés qu'il y eut entre Boniface VIII & Philippe-le-Bel.

On a joint à la suite du texte & dans le même volume, les Clémentines, les Extravagantes de Jean XXII, & les Extravagantes communes.

SEXTELAGÉ; substantif masculin & terme de coutume. Il se dit d'un droit que lève le seigneur sur chaque setier de grain qui se vend dans son marché. Ce droit dépend des titres & de la possession.

SEXTIL, ILE; adjectif & terme d'astrologie. Il se dit pour marquer la distance de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante degrés. *Aspect sextil*.

SEXTULE; substantif masculin. Poids de droguiste qui pèse une drachme & un scrupule, ou quatre scrupules. *Un sextule de jalap*.

SEXTUPLE; adjectif des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Qui contient six fois. *Cinquante-quatre est sextuple de neuf. Le sextuple de trois est dix-huit*.

SEXTUPLE, en termes de musique,

Y y

est un nom donné assez improprement aux mesures à deux temps, composées de six notes égales, trois pour chaque temps. Ces sortes de mesures ont été appelées encore plus mal à propos par quelques-uns, *mesures à six temps*.

On peut compter cinq espèces de ces mesures sextuples, c'est-à-dire autant qu'il y a de différentes valeurs de notes, depuis celle qui est composée de six rondes ou six brèves, appelées en France *triple de six pour un*, & qui s'exprime par ce chiffre $\frac{4}{1}$, jusqu'à celle appelée *triple de six pour seize*, composée de six doubles croches seulement, & qui se marque ainsi $\frac{1}{16}$.

La plupart de ces distinctions sont abolies, & en effet elles sont assez inutiles, puisque toutes ces différentes figures de notes sont moins des mesures différentes, que des modifications de mouvement dans la même espèce de mesure; ce qui se marque encore mieux avec un seul mot écrit à la tête de l'air, qu'avec tout ce fatras de chiffres & de notes qui ne servent qu'à embrouiller un art déjà assez difficile en lui-même.

SEXTUS EMPYRICUS, philosophe Pyrrhonien, sous l'empire d'*Antonin le Débonnaire*, étoit médecin de la secte des Empyriques. On dit qu'il avoit été l'un des précepteurs d'*Antonin le philosophe*. Il nous reste de lui des *institutions pyrrhoniennes*, en trois livres, & un grand ouvrage contre les mathématiciens, &c. La meilleure édition de *Sextus Empyricus*, est celle de *Fabricius* en grec & en latin, *in-fol.* Ses ouvrages offrent beaucoup d'idées singulières, mais on y trouve des choses curieuses & intéressantes.

SEYNE; petite ville de France en Pro-

vence, à quatre lieues, sud-ouest, de Barcelonnette. C'est le chef-lieu d'une Viguerie.

SEYSSSEL; petite ville de France, dans le Bugey, sur le Rhône, à six lieues, nord, de Belley.

SÉZANNE; ville de France dans la Brie, à onze lieues, nord-ouest, de Troyes, & vingt-six, sud-est, de Paris. C'est le siège d'un Bailliage, d'une Élection, d'un Grenier à sel, d'une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, &c.

Cette ville étoit beaucoup plus considérable autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle fut incendiée le 20 Mai, jour de l'Ascension de l'année 1632, & presque totalement réduite en cendres avec trois de ses faubourgs. Le procès-verbal d'incendie, dressé par le sieur de Nevelet d'Oches, Trésorier de France de la Généralité de Châlons, fait monter la ruine des maisons brûlées à plus de 1200, outre les églises & édifices publics; & la perte y compris les grains, vins, meubles, chevaux, bestiaux, marchandises & autres choses enveloppées dans l'incendie, à plus de 400000 de livres: il ajoute que pour rétablir les choses dans l'état où elles étoient auparavant, il en coûteroit sept à huit millions.

Cette ville fut néanmoins rebâtie quelque temps après, & l'on y compte environ cinq mille habitans. Le commerce y consiste en grains, en vins & en bois.

SFETIGRADO, petite ville de la Turquie d'Europe dans l'Albanie, sur les frontières de la Macédoine.

SFORCE, (Jacques) surnommé *le Grand*, est la tige de l'illustre maison de Sforce, qui a joué un si grand rôle en Italie dans le quinzième & le seizième siècle. Elle a eu six Ducs

sa patrie, son père lereira des écoles publiques pour l'appliquer à son négoce. On prétend que notre Poète s'associa dans sa jeunesse avec d'autres jeunes gens, pour dérober les bêtes sauvages d'un Seigneur de Stratford. C'est la tradition de cette aventure vraie ou fausse, qui a fait imaginer la ridicule fable que *Shakespeare* avoit embrassé le métier de voleur. Il se maria à l'âge de seize ans, avec la-fille d'un riche Paysan. Après avoir dissipé son bien & celui de sa femme, il ne trouva d'autre ressource que celle de se faire Comédien; mais se sentant un génie fort au-dessus de son état, il composa des Tragédies dont le brillant succès fit sa fortune & celle de ses camarades. Le trait qui fait le plus d'honneur à la mémoire de *Shakespeare* est la manière dont commença son amitié pour *Ben johnson*, Poète tragique. Celui-ci étoit jeune & ignoré. Il avoit présenté une pièce aux Comédiens à qui il faisoit respectueusement sa cour pour les engager à la jouer. La troupe orgueilleuse, excédée de sa présence, alloit le renvoyer. *Shakespeare* demanda à voir la pièce. Il en fut si content, & la vanta à tant de personnes, que non-seulement elle fut représentée, mais applaudie. C'est ainsi que *Moliere* encouragea l'illustre *Racine*, en donnant au public ses Frères ennemis. A l'égard des talens du Comédien, ils n'étoient pas à beaucoup près, aussi grands dans *Shakespeare* que ceux du Poète. Le rôle où il brilloit le plus étoit celui de spectre. Dans l'*Aristophane* François comme dans le *Sophocle* Anglois, l'Auteur effaçoit l'Acteur. *Moliere* ne réussissoit que dans certains personnages, tels que ceux de *Mascarille*, de *Sganarelle*, &c. *Shakespeare* quitta le théâ-

tre vers l'année 1610. Il se retira à Stratford, où il vécut encore quelque temps, estimé des Grands, & jouissant d'une fortune considérable pour un Poète. Il la devoit à ses ouvrages & aux libéralités de la Reine *Elisabeth*, du Roi *Jacques I* & de plusieurs Seigneurs Anglois. Il mourut en 1616 dans la 52^e année de son âge. La nature s'étoit plu à rassembler dans la tête de ce Poète ce qu'on peut imaginer de plus fort & de plus grand, avec ce que la grossièreté sans esprit peut avoir de plus bas & de plus détestable. Il avoit un génie plein de force & de fécondité, de naturel & de sublime, dit M. de Voltaire sans la moindre étincelle de bon goût & sans aucune connoissance des règles. Ses pièces sont des monstres admirables, dans lesquelles, parmi des irrégularités grossières & des absurdités barbares, on trouve des scènes supérieurement rendues, des morceaux pleins d'ame & de vie, des pensées grandes, des sentimens nobles & des situations touchantes. Celles de ses pièces qu'on estime le plus, sont, *Othello*; les femmes de *Windfor*; *Hamlet*; *Macheeth*; *Jules-Cesar*; *Henri IV*; & la mort de *Richard III*. M. de la Place a traduit cinq de ces pièces dans son théâtre Anglois qu'il commença de publier en 1745. On a donné à Londres en 1752, une édition de tous les ouvrages du *Sophocle* de l'Angleterre. On y trouve outre ses Tragédies, des Comédies & des Poësies mêlées. Les unes & les autres offrent des traits de génie, mais sans bienséance & sans régularité. On a érigé en 1742, dans l'Abbaye de Westminster un superbe monument à la mémoire de ce créateur du théâtre Anglois.

SHANON; rivière d'Irlande qui a sa

source dans un lac , vers le milieu du comté de Létrim , & son embouchure dans l'Océan.

SHAPOR , ou **SHAPOUR** ; ville des Indes orientales dans les états du Grand Mogol , au royaume de Berar , près des frontières , de celui d'Orixa.

SHÉRIF ; substantif masculin qu'on prononce Chérif. Officier en Angleterre qui est chargé de faire exécuter les lois , nommer les Jurés , & faire expédier les affaires. C'est pour ainsi dire , le grand Prévôt de la Province. Les Shérifs étoient autrefois choisis par le peuple : aujourd'hui c'est le Souverain qui les nomme en cette manière. Les Juges présentent six personnes de chaque Province , Chevaliers ou Ecuyers riches ; de ces six le Conseil d'Etat en choisit trois , & parmi ces derniers le Roi donne son agrément à celui qu'il veut. Ils étoient aussi au commencement plusieurs années de suite en charge. Présentement on les change tous les ans ; il n'y a que celui de Westmorland dont la dignité soit héréditaire dans la famille du Comte de Tanet. Les Shérifs ont deux sortes de Cours. La première se tient tous les mois par le Shérif ou son substitut qu'on appelle *Inder Shérif* ou *Sous-Shérif* , qui juge les causes de la Province au-dessous de quarante schelings. L'autre Cour se tient deux fois l'année , un mois après Pâques , & un mois après la saint Michel. On y fait la recherche de toute offense criminelle contre le droit coutumier , hors les cas exceptés par les actes du Parlement. Les Pairs du royaume & tous ceux qui ont droit de tenir de semblables Cours , sont exempts de la juridiction de celle-ci. C'est encore un devoir du Shérif de ren-

dre à la trésorerie toutes les taxes publiques , les amendes & les faïsses qui se font faites dans les Provinces , ou d'en disposer suivant les ordres du Roi. Quand les Juges font leurs tournées dans les Provinces , le Shérif doit prendre soin qu'ils soient bien reçus & bien gardés tout le temps qu'ils sont dans la Province dont il est Shérif. A Londres seulement il y a deux Shérifs qui portent tous deux le titre de *Shérif de Londres & de Middlesex* , Province où Londres est située. Dans chaque Province le Shérif a un substitut qui fait presque toutes les affaires & dont l'emploi est fixe.

SHIITES. Voyez **SCHIAIS**.

SHREWSBURY ; ville considérable d'Angleterre , capitale d'une Province de même nom , dans une presqu'île que forme la Saverne , entre l'Angleterre & le pays de Galles , à quarante lieues , nord-ouest , de Londres. Le commerce y est florissant. Elle a deux Députés au Parlement.

La Province de Shrewsbury est bornée au nord par le Comté de Chester , au midi par la rivière de Temse , à l'orient par les Comtés de Worcester & de Stafford , & à l'occident par les Provinces de Denbigh & de Montgomeri , qui sont du Comté de Galles.

On donne à la Province de Shrewsbury trente-cinq milles de longueur , vingt-cinq de largeur & cent trente-cinq de circuit. Elle contient environ huit cens quatre-vingt-dix mille arpens de terre.

SI ; conjonction conditionnelle qui se peut résoudre par en cas que , pourvu que , à moins que. *Il partira si vous lui permettez. Je vous suivrai*

si vous y allez. Il réussira si le Ministre ne s'y oppose.

SI, devant *il*, perd son *i*; mais il ne le perd devant aucun autre mot, par quelque voyelle qu'il commence, quand même ce seroit par un *i*. *Qu'il s'en aille s'il veut. J'ignore s'ils sont rentrés. Si elle vous parle. Si on m'avoit prévenu. Si Isocrate eût moins vécu.*

SI, s'emploie quelquefois substantivement, comme dans ces phrases, *vous avez toujours quelque si ou quelque mais. Quand une femme fait l'éloge d'une autre femme, il est ordinairement suivi d'un si*; pour dire, qu'à la fin il y a toujours quelque chose qui rabat de ce que l'on a dit, ou qui le détruit.

SI, s'emploie encore substantivement & populairement, pour marquer un défaut dans la chose dont il s'agit. *C'est un magnifique château, il n'y a point de si: quel si y trouve-t-on? Dans ce sens on dit proverbialement, avec un si on mettroit Paris dans une bouteille*; pour dire, qu'avec de certaines suppositions on rendroit tout possible.

SI EST CE QUE, s'employoit autrefois pour dire néanmoins; mais il vieillit dans cette acception.

SI, se met quelquefois familièrement tout seul dans le même sens. *Elle a beau faire, si faudra-t-il qu'elle en vienne là.*

SI, se dit aussi pour quelque. *Si menu que ce soit. Si fière qu'elle paroisse.*

On dit dans le style familier, *si tant est que* pour dire, s'il est vrai que. *Si tant est qu'elle veuille l'épouser, il convient que*

SI, précédé de la conjonction ET, s'emploie dans la conversation pour dire, cependant, avec cela, néanmoins, & alors il ne perd jamais sa voyelle, pas même devant le pro-

nom. *Il est dans l'indigence, & si il est homme de bien. Elle est la plus belle, & si elle est la moins fière.*

SI, est quelquefois dans le style familier particule affirmative, & s'oppose à non. *Elle soutient que si, & moi je soutiens que non. Vous gagez que si, & moi je gage que non.*

SI FAIT; façon de parler familière, & qui n'est pas du bel usage, dont on se sert pour affirmer le contraire de ce qu'un autre a dit. *Il ne l'épousera pas; si fait vraiment il l'épousera.*

SI FERAI, SI FERAI-JE; autres façons d'affirmer qui ont vieilli.

SI, est quelquefois particule dubitative. *Je ne sais si sa pièce s'imprime. Pourriez-vous me dire si sa femme est revenue.*

SI, signifie encore tellement, à tel point, & alors il est suivi d'un *que*. *Il étoit si fatigué, qu'il fut obligé de se coucher. Il s'est si mal conduit, qu'on ne peut que le blâmer.*

Il s'emploie aussi absolument. *Il n'y a guère de si honnêtes gens. Ne parlez pas si haut.*

Il est aussi comparatif, & signifie autant, aussi, & alors il ne se met qu'avec la négative. *Elle n'est pas si jolie que sa sœur.*

SI BIEN QUE, signifie tellement que, de sorte que. *L'affaire alloit se conclure, si bien qu'il ne s'agissoit plus que*

SI; substantif masculin. C'est le nom d'une des sept syllabes dont on se sert en France pour désigner les notes de musique. Guy Aretin en composant sa gamme n'inventa que six de ces syllabes, parcequ'il ne fit que changer en hexacordes les tétracordes des Grecs, quoiqu'au fond sa gamme fût, ainsi que la nôtre, composée de sept notes. Il arriva de-là que pour nommer la septième

il falloit à chaque instant changer les noms des autres, & les nommer de diverfes manières : embarras que nous n'avons plus depuis l'invention du *fi*.

SIALAGOGUE ; adjectif qui s'emploie auffi fubftantivement & terme de Médecine. Il fe dit des remèdes propres à exciter la falive. *Le mercure eft un puiffant fialagogue.*

SIAM ; Royaume d'Asie dans les Indes orientales. Il eft borné à l'orient par les Royaumes de Tunquin, Cochinchine & Camboia ; au midi par la mer & par le pays de Malacca, dont le Roi de Siam poffede Ligor & Tanasserri, & quelques autres petites Provinces ; à l'oueft par le Royaume de Pégu, & au nord par celui de Laos.

Sa longueur, qui fe prend du feptentrion au midi, eft à peu près de deux cens lieues dans les endroits où elle n'eft point occupée par les États voifins. Sa largeur eft d'environ vingt lieues dans fa plus petite. A confidérer fa grandeur, il n'eft guère peuplé, excepté le long de la rivière. La quantité de peaux de dains & de buffles que les Marchands en tirent tous les ans fait affez voir qu'il contient de grandes forêts & de vaftes déferts ; il faut encore remarquer qu'on ne tue ces animaux que dans le voifinage, parceque les tigres & les marais ne permettent pas aux chaffeurs de pénétrer fort avant dans les bois.

Ce Royaume renferme douze grandes Provinces, dont chacune eft gouvernée par un Oya ou Prince, qui a fous lui plusieurs Officiers inférieurs.

On ne trouve prefque aucun de nos arbres de l'Europe ni de nos plantes dans le pays de Siam ; il n'y a point d'oignons, d'ails, de groffes

raves, de perfil, d'oseille, &c. Les rofes n'y ont point d'odeur ; mais à la place de nos arbres, de nos plantes & de nos fleurs qui font inconnus aux Siamois, ils en ont d'autres particuliers que nous ne connoiffons point.

Les terres de ce Royaume font purement argilleufes, à peine y trouve-t-on un caillou. Les lieux élevés font arides & brûlés du soleil. L'inondation annuelle de la campagne produit feule l'abondance de la récolte du riz. Les pâturages font groffiers, auffi n'y a-t-il dans le pays ni chevaux ni mulets, & tout fe réduit aux bœufs & aux éléphants. La chaffe des derniers eft permife, mais on n'y va que pour les prendre, & jamais pour les tuer.

La dépenfe des Siamois en habits, en logement & en ameublemens n'eft pas coûteufe. D'abord ils ne s'habillent point ; ils vont nus pieds & nue tête, & s'entourent feule-ment les reins d'une pièce de toile peinte qu'on appelle *pagne*. Leurs maifons les plus belles font de bois & à un feul étage. La plupart de leurs lits ne confiftent qu'en une natte de jonc. Les tables font fans pieds, fans napes ni ferviettes, ni cuilliers, ni fourchettes, ni couteaux. Point d'autres fiéges que des nattes de jonc. Leur vaiffelle eft de porcelaine groffière ou d'argille. Le bois fimple ou verniffé leur fournit tout le refte. Leur nourriture ordinaire eft le riz & le poiffon. La mer leur donne de petites tortues & des écreviffes. Les fauterelles, les lézards & la plupart des infectes ne déplaiſent point à leur goût. Leurs fauffes font faites avec un peu d'eau, de fel, de petites herbes & un peu d'épices que leur fourniffent les Hollandois.

Les formalités de leurs mariages sont assez simples ; mais à cause de la chaleur du climat on a coutume de marier les filles & les garçons fort jeunes , de sorte que les filles ont souvent des enfans à l'âge de douze ans. Les hommes peuvent avoir plusieurs femmes , dans le nombre desquelles il y en a toujours une qui est la principale de toutes. Le divorce y est commun ; en ce cas le mari rend à sa femme principale sa dot , & ils partagent leurs enfans également si leur nombre est pair ; s'il est impair , la femme en prend un de plus que le mari. Pour les autres femmes & leurs enfans , le mari a la puissance de les vendre. Après le divorce , le père & la mère peuvent aussi vendre les enfans qui leur sont échus en partage.

Il y a des Tribunaux de Judicature pour juger tous les différends des particuliers ; mais il n'y a dans chaque Tribunal qu'un seul Officier qui ait voix délibérative ; tous les autres n'ont que voix consultative selon l'usage de la Chine & des autres États voisins. Les Gouverneurs des Villes sont les Chefs des Tribunaux. Dans les procès délicats , on admet la preuve du feu , de l'eau & des vomitifs. La peine du vol est la condamnation au double ou au triple ; mais on étend la peine du vol sur toute possession injuste en matière réelle ; de sorte que lorsqu'on est évincé d'un héritage par procès , on rend non-seulement l'héritage à la Partie , mais on en paye encore le prix moitié aux Juges , moitié à la Partie. Quand il peut y avoir peine de mort , la décision en est réservée au Roi seul , qui quelquefois seulement accorde à des Juges extraordinaires qu'il envoie

Tome XXVI.

dans les Provinces le pouvoir d'infliger une peine capitale.

Le Roi est entièrement despote. Tout le peuple sans distinction lui appartient ; la seule différence qu'il y a des esclaves du Roi à ses sujets de condition libre , c'est que ceux-là sont toujours occupés à des travaux personnels , & sont nourris , au lieu que ceux-ci ne lui doivent de travail que six mois de l'année , & se nourrissent eux mêmes. Généralement tout le peuple est une milice enrôlée ; mais comme ce Prince n'emploie jamais tous ses sujets dans son armée , & que rarement il met une armée en campagne , il occupe à tel travail qu'il lui plaît pendant six mois de l'année ceux de ses sujets qu'il n'emploie pas à la guerre.

L'année est divisée chez les Siamois en douze mois qui sont lunaires , de 29 & de 30 jours alternativement. Chaque troisième année ils ont treize mois , un des 12 étant répété deux fois. Le premier mois a 29 jours ; le second 30 ; le troisième encore 29 ; & ils se suivent ainsi alternativement : de sorte que l'année entière est composée de 354 jours , & chaque troisième année de 384. A l'égard des jours du mois , ils en comptent quinze depuis la nouvelle lune jusqu'à la pleine lune , après quoi ils commencent à compter par un , & continuent jusqu'à la lune suivante. De-là vient que quelques-uns de leurs mois ont 30 jours , & d'autres 29. Leurs semaines sont composées de 7 jours.

Les deux premiers de leurs mois , qui répondent à-peu-près à nos mois de Décembre & de Janvier , font tout leur hiver ; le troisième , quatrième & cinquième , leur petit été

Z z

& les sept ou huit autres leur grand été. Leur hiver est sec & leur été pluvieux : sans cela la zone torride seroit sans doute inhabitable; ainsi pendant l'hiver, le soleil étant au midi de la ligne, ou vers le pôle antarctique, les vents du nord régneront toujours, & tempèrent l'air jusqu'à le rafraîchir sensiblement. Pendant l'été lorsque le soleil est au nord de la ligne, & à plomb sur la tête des Siamois, les vents de midi qui soufflent toujours, y causent des pluies continuelles ou du moins font que le temps y est toujours tourné à la pluie. C'est cette règle éternelle des vents qui fait que les vaisseaux ne peuvent presque arriver à la barre de *Siam* pendant les 6 mois des vents de nord, & qu'ils ne peuvent presque en sortir pendant les 6 mois des vents de midi.

L'idolâtrie est la religion des Siamois.

La ville capitale du Royaume porte aussi le nom de *Siam*. Elle est bâtie dans une grande île formée par la rivière de Menan, à quelques lieues au-dessus de son embouchure dans la mer. Le commerce y est très-florissant, & les Négocians de toutes les nations y abordent.

SIAMOIS, OISE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient au royaume de Siam, qui est de Siam. *Une femme Siamoise.*

Les Siamois se marient fort jeunes.

SIAMOISE; substantif féminin. Etoffe de coton fort commune, imitée des toiles de coton fabriquées à Siam. *On fabrique beaucoup de siamoises à Rouen.*

SIANGYANG; ville de la Chine, dans la province de Huquang dont elle est la troisième Métropole. Elle a six autres villes dans son département.

SIARA; ville de l'Amérique méridio-

nale au Brésil, capitale d'une Capitainerie de même nom.

La Capitainerie de Siara est située entre celles de Maragnan & de Riogrande sur la côte septentrionale. **SIARÉ**; substantif masculin & terme de Relation. Nom que les habitans des îles Maldives donnent à un lieu qui est consacré au Roi des vents. Il n'y a presque aucune de leurs îles où ils n'ayent un Siare, dans lequel ceux qui sont échappés de quelque danger sur mer, vont faire leurs offrandes. Ces offrandes consistent en de petits bateaux chargés de fleurs & d'herbes odoriférantes. On brûle ces herbes & ces fleurs en l'honneur du Roi des vents, & on jette les petits bateaux dans la mer après y avoir mis le feu. Tous leurs navires sont dédiés aux Rois des vents & de la mer.

SIBA; province d'Asie dans les Etats du Grand Mogol. Elle est bornée au nord par celle de Nagracut, au midi par celles de Gor & de Jamba, au levant par le grand Tibet, & au couchant par la province de Pengab. On voit dans la partie septentrionale de cette province le lac d'où sort le Gange, & dans la partie méridionale se trouve la ville & le petit royaume de Surinagar.

SIBARIS; nom d'une ancienne ville d'Italie dans la Lucanie à deux cens stades de Crotone. Avec le temps elle s'éleva à un tel point de grandeur qu'elle commandoit à quatre nations voisines, avoit l'empire sur vingt-cinq villes, & occupoit cinquante stades de territoire, couvert de ses habitations. Diodore de Sicile dit que les Sibarites mirent sur pied une armée de trente mille hommes, dans la guerre qu'ils eurent contre les Crotoniates; ces derniers néanmoins ref-

tèrent les vainqueurs, & ôtèrent aux premiers leur gloire & leurs richesses. Milon les repoussa jusque dans leur ville capitale dont il forma le siège; il s'en rendit le maître & la détruisit.

Sibaris demeura ensevelie sous ses ruines pendant cinquante - huit ans; ensuite sous l'Archontat de Callimaque à Athènes, les anciens habitans dispersés, qui restoient après cette déroute, se joignirent à quelques Thessaliens, avec le secours desquels ils entreprirent de rebâtir leur ville sur les anciens débris, & avec ses démolitions; mais les Crotoniates en prirent ombra-ge, & les en chassèrent au bout de cinq ans. Ainsi fut détruite & sans retour, cette ville qui avoit été long-temps le scandale de l'univers, par le luxe & par la mollesse de ses habitans.

SIBARITES; (les) peuples de *Sibaris* ancienne ville de la Lucanie. Ils étoient si voluptueux que leur luxe & leur mollesse avoient passé en proverbe. C'est en faisant allusion à leurs mœurs, que le Peintre du Temple de Gnide a fait le tableau suivant des *Sibarites* modernes.

On ne voit point, dit - il, chez eux de différences entre les voluptés & les besoins; on bannit tous les arts qui pourroient troubler un sommeil tranquille; on donne des prix aux dépens du public, à ceux qui peuvent découvrir des voluptés nouvelles; les citoyens ne se souviennent que des Bouffons qui les ont divertis, & ont perdu la mémoire des Magistrats qui les ont gouvernés.

On y abuse de la fertilité du terroir, qui y produit une abondance éternelle; & les faveurs des Dieux sur *Sibaris*, ne servent qu'à encou-

ager le luxe & la mollesse.

Les hommes sont si effeminés, leurs parures sont si semblables à celles des femmes; ils composent si bien leur teint; ils se frisent avec tant d'art; ils emploient tant de temps à se corriger à leur miroir, qu'il semble qu'il n'y ait qu'un sexe dans toute la ville.

Les femmes se livrent au lieu de se rendre; chaque jour voit finir les desirs & les espérances de chaque jour; on ne fait ce que c'est que d'aimer & d'être aimé. On n'est occupé que de ce qu'on appelle si faussement *jouir*.

Les faveurs n'y ont que leur réalité propre; & toutes ces circonstances qui les accompagnent si bien; tous ces riens qui sont d'un si grand prix, ces engagements qui paroissent toujours plus grands; ces petites choses qui valent tant; tout ce qui prépare un heureux moment; tant de conquêtes au lieu d'une; tant de jouissances avant la dernière; tout cela est inconnu à *Sibaris*.

Encore si elles avoient la moindre modestie, cette foible image de la vertu pourroit plaire: mais non; les yeux sont accoutumés à tout voir & les oreilles à tout entendre.

Bien loin que la multiplicité des plaisirs donne aux *Sibarites* plus de délicatesse, ils ne peuvent plus distinguer un sentiment d'un sentiment.

Ils passent leur vie dans une joie purement extérieure; ils quittent un plaisir qui leur déplaît, pour un plaisir qui leur déplaira encore; tout ce qu'ils imaginent est un nouveau sujet de dégoût.

Leur ame incapable de sentir les plaisirs, semble n'avoir de délicatesse que pour les peines: un citoyen fut fatigué toute une nuit d'une rose qui s'étoit repliée dans

son lit, plus doux encore que le sommeil.

La mollesse a tellement affoibli leurs corps, qu'ils ne sauroient remuer les moindres fardeaux; ils peuvent à peine se soutenir sur leurs piés; les voitures les plus douces les font évanouir; lorsqu'ils sont dans les festins, l'estomac leur manque à tous les instans.

Ils passent leur vie sur des sièges renversés, sur lesquels ils sont obligés de se reposer tout le jour, sans s'être fatigués; ils sont brisés quand ils vont languir ailleurs.

Incapables de porter le poids des armes, timides devant leurs concitoyens, lâches devant les étrangers, ils sont des esclaves tout prêts pour le premier maître.

SIBÉRIE; contrée la plus septentrionale de l'empire de Russie. Elle est bornée à l'orient par la mer du Japon, au midi par la grande Tartarie, à l'occident par la Russie, dont elle est séparée par le commencement du mont Caucase, & au septentrion par la mer glaciale; ainsi la Sibérie peut avoir huit cens lieues dans sa plus grande étendue d'occident en orient, & 300 lieues du midi au nord.

Comme ce grand pays est situé entre les 30 & les 70 degrés de latitude, le froid y doit être très-piquant dans les parties septentrionales; mais voici une autre cause qui augmente le froid jusques dans les cantons méridionaux. La Sibérie n'est à proprement parler, qu'une large vallée ouverte aux vents du nord qui la traversent sans obstacle depuis la nouvelle Zemble jusqu'au sommet du Païassemnoi; or, cette exposition y rend le froid plus excessif que dans les pays septentrionaux, tels que la Suède, mais

que des montagnes mettent à l'abri du nord.

Cette contrée produit les plus riches fourrures; & c'est ce qui servit à en faire la découverte en 1563. Ce fut sous Ivan Basilides, qu'un particulier des environs d'Arcangel, nommé *Anika*, riche pour son état & pour son pays, remarqua que des hommes d'une figure extraordinaire, vêtus d'une manière jusqu'alors inconnue dans ce canton, & parlant une langue que personne n'entendoit, descendoient tous les ans une rivière qui tombe dans la Dwina, & venoient apporter au marché des martres & des renards noirs, qu'ils troquoient pour des clous & des morceaux de verre, comme les premiers sauvages de l'Amérique donnoient leur or aux Espagnols; il les fit suivre par ses enfans & par ses valets jusque dans leurs pays; c'étoient des Samojedes.

Les domestiques d'*Anika* étant de retour, rendirent compte à leur maître de l'état du pays qu'ils avoient vu, & de la facilité de gagner des richesses immenses en portant aux habitans des marchandises de peu de valeur contre leurs belles pelleteries. *Anika* profita de cet avis & fit si bien qu'en peu d'années ses gens, ses parens & ses amis se trouvèrent enrichis par ce nouveau trafic.

Les *Aniciens*, c'est ainsi qu'on les nomma, se voyant comblés de bien, & craignant les révolutions de la fortune, songèrent pour se maintenir, à se procurer un appui dans la personne du premier Ministre. On les écouta favorablement, & peu de temps après l'Empereur de Russie fut reconnu par

tous les Samojedes pour leur Souverain.

On éleva des forteresses le long de la rivière d'Oby, on y mit des garnisons, & on nomma un Gouverneur général de tout le pays. On continue d'y envoyer des colonies de Russes, de Tartares, de Polonois. On y condamne même comme à un exil, des voleurs, des misérables & autres gens qui sont l'écume des hommes. Enfin des prisonniers de guerre Suédois du premier mérite y ont été rélogués par le Czar Pierre.

C'est là qu'on a bâti Tobolskoi, devenu capitale de cette vaste contrée, & le séjour du Vice-Roi. Tous ceux qui doivent des tributs en pelletterie les portent dans cette ville; & quand ces tributs sont recueillis, on les envoie à Moscou sous une bonne escorte.

La Sibérie est occupée par trois sortes d'habitans; savoir, 1°. par des peuples païens, qui sont les anciens habitans du pays; 2°. par des Tartares Mahométans, qui sont ceux sur lesquels les Russes l'ont conquise; 3°. par les Russes qui en sont à présent les maîtres.

Les peuples païens qui habitent la Sibérie se divisent en plusieurs nations, dont les principales sont les Voguluzes & les Samojèdes, qui habitent, les uns entre l'Oby & la Lena vers la mer glaciale, & les autres sur la côte septentrionale de la Russie. Les Ostiaques habitent vers les 60 degrés de latitude. Les Tingoëses ou Tonnongses, occupent une grande partie de la Sibérie orientale & sont divisés en plusieurs branches. La plupart de ces peuples n'ont point d'habitation fixe; ils demeurent pendant l'hiver dans les forêts, cherchant leur

nourriture à la chasse, & dans l'été ils vont gagner les bords des rivières pour s'entretenir par le moyen de la pêche. Les peaux des poissons sont leurs habillemens d'été, & les peaux des élans & des rennes leur servent au même usage en hiver. Un arc, une fleche, un couteau, une hache avec une marmite sont toutes leurs richesses. Les râclures d'un certain bois leur tiennent lieu de lit de plume pour se coucher; les rennes & les chiens leur servent de chevaux pour tirer leurs traîneaux sur la neige. La religion de ces différens peuples consiste en quelques honneurs qu'ils rendent au soleil, à la lune & à leurs idoles.

Les Tartares Mahométans sont la seconde partie des habitans de la Sibérie. Ils occupent un grand nombre de villages le long de l'Irtis & de la Tobol, & ils ont le libre exercice de leur religion. Leurs principaux chefs sont des Murses.

Les Russes qui sont la troisième espèce d'habitans actuels de la Sibérie, sont venus s'y établir depuis que ce pays est sous l'obéissance de la Russie, & leur nombre s'est accru en peu de temps.

La partie septentrionale de la Sibérie ne produit aucune sorte de grains ni de fruits, en sorte qu'elle est tout à fait inculte; mais la partie méridionale n'a besoin que d'être cultivée pour produire les choses nécessaires à la vie. Les pâturages y sont excellens, & les rivières fourmillent de poisson.

C'est uniquement dans la Sibérie & les provinces qui en dépendent, qu'on trouve les renards noirs & les zibelines, de même que les gloutons; les plus belles peaux d'hermines & de loups-cerviers en vien-

nent pareillement. On y trouve aussi des castors en abondance, & d'une grandeur extraordinaire. Comme toutes ces pelleteries sont fort précieuses il n'est permis à qui que ce soit d'en faire négoce; mais les habitans du pays sont obligés de les porter aux Commis du trésor, qui les doivent payer à un certain prix réglé.

La Sibérie est aujourd'hui partagée en autant de gouvernemens qu'il y a de villes; chaque ville a son Vainode sous les ordres du Vice-Gouverneur général, qui est un poste également honoraire & profitable. La monnoie de Russie est la seule qui ait cours dans ce continent. Mais elle y est fort rare, & tout le négoce s'y fait par échange, faute d'argent.

SIBYLLE; substantif féminin. *Sibylla*. Les anciens ont appelé de ce nom plusieurs filles auxquelles ils attribuoient la connoissance de l'avenir & le don de prédire.

Ce nom fut d'abord particulier à la Prophétesse de Delphes. Il devint ensuite commun à toutes les filles qui rendoient des oracles. On ne peut pas fixer précisément le nombre des Sibylles, ni le temps & les lieux où elles ont prophétisé. Les anciens auteurs ne sont point d'accord sur cet article.

On compte communément dix Sibylles. La première & la plus ancienne est celle de Delphes que l'on nommoit quelquefois *Artemis*. Diodore de Sicile l'appelle *Daphné*. Elle étoit, dit-on, fille du Dieu *Tirésias*, & vivoit long-temps avant la guerre de Troye. Quelques-uns prétendent qu'Homère a fait usage de plusieurs de ses vers prophétiques qu'il a insérés dans son *Illiade*. La deuxième est la Sibylle *Erythrée*.

La troisième est la Sibylle *Cimmérienne*, ainsi appelée parcequ'elle demouroit à *Cimmerie*, petit canton de l'Italie. La quatrième est connue sous le nom de *Cumane*, parcequ'elle rendoit ses oracles à *Cumes* en Italie. La cinquième habitoit dans l'île de *Samos*. Ensuite la nomme *Euryphile*, & *Solin Erythrée*. On prétend qu'elle vivoit sous le règne de *Numa Pompilius*. La sixième née au bourg de *Marpéte*, dans l'*Hellefpont*, étoit appelée *Heliefpontique*. La septième dite fille de *Jupiter* & de *Lamia*, résidoit dans la *Libye*, d'où elle fut nommée *Libyenne*. La huitième appelée *Persique*, étoit fille de l'historien *Bérofe*, si l'on en croit *Saint Justin Martyr*; d'autres prétendent qu'elle étoit Juive, & lui donnent le nom de *Sambetha* dans les vers sibyllins. Elle se qualifie bru de *Noë*. On dit qu'elle laissa vingt-quatre livres de prophéties parmi lesquelles il y en avoit qui annonçoient le *Messie*. La neuvième faisoit son séjour à *Ancyre*. Elle étoit connue sous le nom de *Phrygienne*. La dixième nommée *Tiburtine* ou *Halburnée*, rendoit ses oracles à *Tibur* ou *Tivoli*, sur le *Téveron*, & fut adorée comme une Divinité.

Entre ces dix Sibylles on distingue particulièrement celle de *Cumes*. On dit que dans sa jeunesse elle inspira de l'amour à *Apollon*, mais qu'elle ne voulut accorder ses faveurs à ce Dieu qu'à condition qu'elle vivroit autant d'années qu'elle pourroit tenir de grains de sable dans sa main. On lit dans l'histoire romaine que cette même Sibylle vint présenter à *Tarquin le Superbe* neuf livres de prédictions, & lui demanda cent écus. Le Roi trouva la somme exorbitante & ne lui

témoigna que du mépris pour ses livres : alors elle en jeta trois dans le feu & lui demanda encore la même somme pour les six qui restoient. Tarquin ne fit que rire de sa proposition. La Sibylle, sans lui répondre, brûla trois autres livres, & lui offrit encore les trois derniers pour cent écus. Alors Tarquin surpris de la conduite de la Sibylle, ne put se défendre d'un mouvement de superstition. Il donna cent écus pour ces trois livres, après avoir refusé pour les neuf la même somme. Ces trois livres furent enfermés dans un coffre de pierre & conservés précieusement dans le Capitole. On en confia la garde à deux Magistrats nommés *Duumvirs*. Ces Pontifes avoient seuls le droit de lire dans ces livres. Lorsque les Romains étoient affligés de quelque calamité, ils les ouvroient pour y chercher les moyens d'appaiser le courroux céleste. Le Capitole ayant été brûlé du temps de Sylla, quatre-vingt-trois ans avant JÉSUS-CHRIST, les trois livres de la Sibylle périrent dans cet incendie. Pour suppléer à cette perte, le Sénat envoya des Ambassadeurs en Grèce & en Asie, chargés de recueillir tous les oracles des Sibylles qu'ils pourroient trouver. Ces Ambassadeurs rapportèrent à Rome environ un millier de vers prophétiques, lesquels, après avoir été revus & examinés, furent enfermés dans le Capitole qu'on avoit rebâti.

On dit figurément & familièrement d'une fille âgée qui fait parade d'esprit & de science, que *c'est une vieille Sibylle*.

SIBYLLIN ; adjectif masculin. Ce terme n'est guère usité qu'au pluriel & dans ces phrases, *les oracles, les livres, les vers sibyllins*, qui se disent

des prétendus oracles, des livres & des vers des Sibylles.

SICAMBRES ; (les) ancien peuple de Germanie qui habitoit aux environs de Paderborn.

SICAMOR ; substantif masculin & terme de blason qui signifie un berceau.

SICANIENS ; (les) ancien peuple de Sicile, qui en occupoit la partie occidentale.

SICCITÉ ; substantif féminin & terme didactique. Qualité de ce qui est sec. *Faire évaporer l'humidité jusqu'à siccité*.

SICHEM, ou NAPLOUSE ; voyez NAPLOUSE.

SICILE ; c'est la plus considérable par sa grandeur & sa fertilité, des îles de la Méditerranée ; entre l'Afrique & l'Italie. Elle n'est séparée de l'Italie que par le petit détroit de Messine qui n'a que trois milles de large ; au lieu que le plus court trajet de Sicile en Afrique, est de quatre-vingt milles. Sa longueur prise de l'est à l'ouest, est d'environ 180 milles d'Italie, & sa largeur du midi au nord, de 130. Sa forme est triangulaire dont chaque angle fait une pointe ou un cap. Celui qui regarde l'Italie a été nommé par les anciens *Pelorus*, & aujourd'hui *Capo del Faro* ; celui qui regarde la Morée, *Pachynum* ; aujourd'hui *Capo Passaro* ; & celui qui regarde l'Afrique, *Lylibæum* ; aujourd'hui *Capo Dico*.

La Sicile est divisée en trois provinces qu'on nomme *Vallées*, dont l'une s'appelle *Val de Demona*, l'autre, *Val de Noto*, & la troisième, *Val de Mazara*. Le *Val de Demona* contient les villes de Messine, Melizzo, Cefalu, Taormina qui sont maritimes, & quelques autres dans le pays. Le *Val de Noto* a dans son enceinte les villes de Catania, Ago-

sta, Syracuse, Noto, Lentini, Car-lentini & autres. Le Val de Mazara comprend les villes de Palerme, Mazara & Marsala, Trapano, Termini, Girgenti, Xaxa, Licate & autres.

Palerme, Messine & Catane sont les trois capitales du pays, chacune dans sa province. Les villes où il y a port de mer sont Messine, Agosta, Syracuse, Trapani, Palerme & Melazzo. Le climat de cette grande île est chaud, mais l'air y est pur & le printemps continuel.

Les principales rivières sont le Cantaro, l'Alabus ou Anabola des anciens, la Jarreta anciennement Simæthus, selon quelques-uns: les rivières de Patti & d'Oliviero, le Termini, l'Armiraglio, le Drago, la Terra Nova, l'Abisso, &c.

Le Monte Gibello anciennement Etna, moins redoutable que le Vésuve, est cependant renommé par sa hauteur, ses forêts, sa neige perpétuelle, & le feu qu'il jette souvent avec une grande quantité de cendres. Le tour de cette montagne est d'environ soixante milles. Du levant au midi ce sont des vignes, & du côté du couchant, au nord, des bois pleins de bêtes sauvages. Le mont Trapani, anciennement Eryx, est près de Palerme. Les autres montagnes de l'île sont moins connues dans l'histoire; mais toutes abondent en sources d'eaux douces, & quelques-unes fournissent des bains d'eaux chaudes, tièdes & souffrées.

Le terroir de la Sicile est des meilleurs; il produit abondamment du blé, du vin, de l'huile, du safran, du miel, de la cire, du coton & de la soie. La vallée de Noto est couverte de gras pâturages & de blés, & celle de Démone est fertile

en bois & en arbres fruitiers. La mer fournit aussi beaucoup de poissons. Enfin la Sicile est heureusement située pour le commerce & la navigation.

Cette île fut d'abord habitée par différens peuples que subjuguèrent les Romains. Dans la décadence de l'Empire, elle fut dévastée par Genseric, Roi des Vandales qui la soumit. Le trop malheureux Bélisaire, Général de Justinien, la reconquit sur eux en 535; mais elle redevint la proie des Sarrafins d'Afrique dans le IX siècle. Ils y établirent des Gouverneurs qui se nommoient *Émiss*, & qui se maintinrent à Palerme jusqu'à l'an 1074, qu'ils en furent chassés par les Normands conduits par Robert Guiscard & Roger son fils. Ce dernier fonda en 1139, un nouveau Royaume en Sicile, lequel fut ensuite exposé à bien des révolutions par l'avidité des Princes qui y prétendoient en vertu de leurs alliances.

Roger, vainqueur des Musulmans dans cette île, & des Chrétiens au Royaume de Naples, baissa les pieds du Pape Urbain II, son prisonnier, obtint de lui l'investiture de sa conquête, & fit modérer la redevance à six cent squifates, monnoie qui vaut environ une pistole. Le Pape consentit encore qu'il n'y eût jamais dans l'île de Sicile ni légation ni appellation au saint Siège, que quand le Roi le voudroit ainsi. C'est depuis ce temps-là que les Rois de Sicile, seuls Rois vassaux des Papes, font eux mêmes d'autres Papes dans cette île.

Constance, fille de Roger, porta le Royaume de Naples & de Sicile dans la maison de Souabe, par son mariage avec l'Empereur Henri VI, en 1186. Après la mort de Conrad leur

leur petit-fils, Mainfroy son frere bâtard, fut reconnu pour son héritier; mais Charles de France, Comte d'Anjou & de Provence, s'étant fait investir du Royaume de Naples & de Sicile par le Pape Clément IV en 1265, tua Mainfroy l'année suivante, & fit couper la tête au fils de Conrad en 1269. Pierre III, Roi d'Arragon, qui avoit épousé Constance fille de Mainfroy, fit égorger tous les François en 1282, le jour de Pâques, au premier coup de son de Vêpres; d'où ce massacre a été appelé depuis les *Vêpres siciliennes*.

Cette affreuse catastrophe envaina les fameuses querelles des deux Maisons d'Anjou & d'Arragon dont l'histoire est si remplie. La dernière eut l'avantage, se maintint en possession, & chassa les François qui n'ont pu depuis remettre le pied dans ces deux Royaumes.

La Sicile est restée sous la domination des Espagnols jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713, que les alliés la donnèrent au Duc de Savoie qui y fut couronné la même année. Les Espagnols qui avoient été forcés à cette cession, revinrent dans la Sicile en 1719, & l'envahirent presque entièrement; ils en furent cependant chassés par les Anglois; le traité de Londres disposa de la Sicile en faveur de l'Empereur qui céda en échange au Duc de Savoie le Royaume de Sardaigne, & promit les successions de Toscane, de Parme & de Plaisance à l'Infant Don Carlos. Enfin la guerre de 1733 suivie du traité de 1736, a mis ce dernier Prince en possession des Royaumes de Naples & de Sicile, sous le titre de *Roi des deux Siciles*, savoir, de la Sicile en-deçà du Phare, & de la Sicile au-delà du même

Tome XXVI.

Phare. Un fils puiné de Don Carlos devenu Roi d'Espagne, règne aujourd'hui dans cette île.

SICILIEN, ENNE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui a rapport à la Sicile. Qui est de Sicile. *Les Vêpres siciliennes. Cicéron dit que les Siciliens ont l'esprit subtil.*

SICILIENNE; substantif féminin. Sorte de danse & d'air à danser dans la mesure à $\frac{4}{4}$ ou $\frac{3}{8}$ d'un mouvement beaucoup plus lent, mais encore plus marqué que celui de la gigue.

SICILIQUE; substantif masculin. Poids de Droguiste qui pèse un sextuple ou deux sextuples.

SICKU; substantif masculin. Espèce de poirier du Japon, dont les feuilles sont ovales, pointues, d'un vert clair & finement dentelées. Le fruit de cet arbre est d'une figure extraordinaire, & d'un goût aussi agréable que celui de la poire de bergamote. Ce fruit dont le pédicule est fort long, se divise d'abord comme en deux parties de la grosseur d'une plume à écrire, ensuite en plusieurs autres réunies entr'elles, tortueuses & longues de six lignes, terminées par une petite queue qui supporte deux grains semblables à celui du poivre, divisés en trois parties, lesquelles renferment une semence semblable à celle du lin.

SICILE; substantif masculin. Certain poids & certaine monnoie qui étoient particulièrement en usage parmi les Hébreux. Le sicile pesoit environ une demi-once ou quatre drachmes romaines. Ezéchiel nous apprend qu'il y en avoit soixante à la mine.

Le sicile d'or étoit de même poids que le sicile d'argent.

Le sicile d'or étoit, selon plusieurs interprètes, le double du sicile commun; mais cette opinion ne paroît

A a a

pas fondée sur des preuves bien fondées.

SICLI ; ville de Sicile, à 3 lieues, sud-ouest, de Noto.

SICULES ; (les) peuples originaires des confins de la Dalmatie ; ils vinrent après les Liburnes s'établir en Italie. Ces Sicules formoient une nation nombreuse qui s'empara d'une partie considérable du pays ; ils peuplèrent l'Ombrie du milieu, la Sabine, le Latium & tous les cantons dont les peuples ont été connus depuis sous le nom d'*Opiques*. En comparant quelques passages d'Hérodote, de Thucydide, de Platon & d'Aristote, on voit clairement que les noms de Sicules & d'*Opiques* étoient deux noms généraux qui comprennoient tout ce qui s'étend depuis le Tibre jusqu'à l'extrémité orientale de l'Italie, à l'exception de ce qu'en ont occupé les Liburnes. Ces deux noms généraux furent peu à peu abolis par les langues particulières des Sabins, des Latins, des Samnites, des *Enotri* & des *Itali*, qui se formèrent dans la suite. Les Sicules qui passèrent en Sicile, sont les seuls qui aient conservé leur ancien nom que cette île a reçu d'eux.

SICYONÉ ; nom d'une ancienne ville du Péloponèse, dans l'Achaïe propre, & dans les Terres, près de l'Alopas. Cette ville autrefois puissante, & qui eut ses propres Rois, devint ensuite libre ; & durant la guerre des Républiques de la Grèce, elle fut tantôt soumise aux Athéniens, tantôt aux Lacédémoniens.

Le Royaume de Sicyone est le plus ancien Royaume qui ait été dans la Grèce. Son premier Roi s'appeloit *Egialte* ; & selon Eusèbe, le commencement de son règne pré-

céda de 74 ans la naissance d'Abraham. Le dernier Roi qui eut le vingt-sixième, s'appeloit *Zerrius*. Après lui, la forme du gouvernement changea ; les Prêtres d'Apollon exerçoient l'autorité souveraine pendant 30 ou 40 ans ; & enfin, les Rois d'Argos & de Mycènes s'en emparèrent. Ce Royaume finit lorsqu'Hébe étoit souverain sacrificateur & juge des Juifs.

On célébroit à Sicyone de cinq en cinq ans des jeux Pythiques en l'honneur d'Apollon, & l'on y donnoit pour prix des coupes d'argent. Les ouvriers de cette ville le disputoient à ceux de Corinthe pour la perfection des ouvrages. Diparus & Scyllis enrichirent Sicyone des plus belles statues en marbre ; ils formèrent plusieurs élèves qui sculptèrent tant de figures de dieux, que les *Sicyoniens* en prêtèrent à leurs voisins, qui n'en avoient point eue.

Le luxe étoit fort répandu à Sicyone ; les souliers de cette ville passèrent en proverbe ; ils étoient si galans, qu'il n'étoit pas permis à un homme grave de les porter.

SIDAYE ; ville forte & maritime d'Asie dans les Indes Orientales, sur la côte septentrionale de l'île de Java.

SIDÉ ; nom d'une ancienne ville de l'Asie-Mineure dans la Pamphylie, sur les frontières de la Cilicie.

SIDÉRAL, **ALE** ; adjectif & terme d'Astronomie. Il n'est guère usité que dans cette phrase, *année sidérale*, pour signifier, le temps de la révolution de la terre d'un point de son orbite au même point.

SIDÉRARION ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Gangrène parfaite. Voyez SPHACÈLE. Ce mot

SID

signifie *coup d'astre*. On l'applique à la gangrène & au sphacèle, parce que du temps des Astrologues, quand une partie tomboit en mortification les Chirurgiens s'en prenoient à l'influence de quelque astre malin, dont la partie malade recevoit un coup.

SIDERITIS; voyez **CRAPAUDINE**.

SIDEROCAPSA; petite ville de Turquie dans la Macédoine, à treize lieues, sud-est, de Salonichi. Elle est remarquable par une mine d'or qui est dans le voisinage.

SIDON; ancienne & fameuse ville située à quatre cens stades de Beryte, & deux cens de Tyr, sur la Méditerranée. Elle fut de tout temps fameuse par son commerce: c'est la même dont nous avons parlé sous le nom de *Seide*.

On montre quelques anciennes médailles de Sidon, où l'on voit d'anciens caractères Phéniciens, qui sont les mêmes que les caractères Hébreux dont se servoient les Juifs avant la captivité de Babylone. Les principales divinités des Sidoniens étoient *Baal & Astarté*, ou le Soleil & la Lune. Ils adoroient aussi *Hercule*.

SIÈCLE; substantif masculin. *Seculum*. Espace de temps composé de cent années. On compte environ treize siècles depuis la fondation de la Monarchie Française. Il y a plus d'un siècle que ce château est bâti.

On dit, *les siècles les plus éloignés, les siècles les plus reculés*; tant pour dire, les siècles qui ont précédé de beaucoup le nôtre, que pour signifier ceux qui viennent long-temps après. *L'art d'écrire est une invention des siècles les plus éloignés, les plus reculés. Sa gloire ira jusqu'aux siècles les plus reculés.*

SUCLIA, se dit souvent en parlant des

SID

371

quatre différens âges du monde, tels que les Poëtes les supposent; ainsi l'on dit, *le siècle d'or, le siècle d'argent, le siècle d'airain, le siècle de fer*. Le siècle d'or commença immédiatement après la création de l'homme. On vécut dans la justice & dans la bonne foi, sans y être contraint par les loix. Les villes, sans murailles ni fossés, étoient un asyle inviolable; les trompettes, les casques & les épées n'étoient point en usage, & l'on n'avoit pas besoin de soldats pour affuter la vie des Citoyens. La terre, sans le secours de la charrue, fournissoit libéralement les alimens nécessaires aux hommes. Ils se contentoient des fruits sauvages qu'elle leur présentoit, & des glands qui tomboient des chênes. Le printemps étoit perpétuel. Les zéphirs caressoient les fleurs qui sortoient du sein de la terre, sans avoir été semées. On voyoit de toutes parts des ruisseaux de lait & de nectar serpenter dans les plaines, & le miel couloit en abondance du creux des arbres.

Tel fut l'état du genre humain sous le règne de Saturne; mais lorsque Jupiter son fils l'eut précipité dans le Tartare, & se fut emparé de l'empire du monde, on vit paroître le siècle d'argent moins heureux que le premier, mais plus précieux que le siècle d'airain qui le suivit. Jupiter abrégé le printemps, forma l'été, l'automne & l'hiver. Les hommes pour se garantir des grandes chaleurs, ou du froid excessif, se retirèrent dans les antres, dans les creux des buissons, ou sous des cabanes construites de branches d'arbres; la terre eut besoin d'être cultivée, & les taureaux gémissent sous le joug de la charrue.

A ce second âge succéda celui

d'airain. Les hommes devenus plus insociables, ne respirèrent que la guerre : mais ils ne se livrèrent pas encore aux crimes qui caractérisent le siècle de fer, qui suivit bientôt. Ce fut alors que tous les vices inondèrent la terre, que la pudeur, la bonne foi & la vérité en furent bannies, & firent place à la fraude, à la violence & à l'avarice. Les arbres furent changés en vaisseaux, & allèrent affronter la fureur des mers. Les hommes peu contents des biens que la terre leur offroit, fouillèrent dans ses entrailles, pour y chercher l'or, le fer, & les autres métaux. La discorde fit entendre de tous côtés le bruit des armes; les frères, les parens se redoutèrent; les enfans abrégèrent les jours de leurs pères; le mari attenta sur la vie de sa femme, & la femme sur celle de son mari. La piété fut méprisée, & de toutes les divinités qui habitoient sur la terre, Astrée fut la dernière qui en abandonna le séjour.

On appelle encore figurément, *siècle d'or*, un temps heureux où l'abondance & la paix règnent. Et *siècle de fer*, un temps rempli de malheurs, de guerres, de misères, &c.

SIÈCLE, signifie aussi un espace de temps indéterminé. *Telle fut l'opinion de ce siècle. Cicéron fit honneur à son siècle.*

SIÈCLE, se dit pareillement d'un temps célèbre par le règne de quelque grand Prince, par les actions, les ouvrages de quelques grands hommes, ou par quelque autre chose de très-remarquable. *Le siècle d'Auguste. Le siècle de Leon X. Le siècle de Louis XIV. Le siècle d'Homère. Durant les beaux siècles de la Grèce.*

SIÈCLE, se dit aussi par rapport aux

bonnes ou aux mauvaises qualités des hommes qui vivent ou qui ont vécu dans le siècle dont on parle; & c'est dans ce sens qu'on dit, *ce siècle étoit barbare, grossier, ignorant. Un siècle d'ignorance, de barbarie. Un siècle éclairé. La corruption du siècle.*

SIÈCLE, dans le style familier, se dit par exagération, en parlant de quelque temps que ce soit, lorsqu'on le trouve trop long. Ainsi en parlant d'un homme qu'il y a quelque temps qu'on a vu, ou qu'on attend depuis long-temps, on dit, *il y a un siècle qu'on ne vous a vu, il y a un siècle qu'on vous attend.*

A TOUS LES SIÈCLES, AUX SIÈCLES DES SIÈCLES. Termes de l'Écriture-Sainte, pour dire, éternellement, dans toute l'éternité.

On dit quelquefois, *le siècle futur*; pour dire, la vie future. *Le sage doit sacrifier les plaisirs du siècle présent aux espérances du siècle futur.*

SIÈCLE, signifie encore, l'état de la vie mondaine, en tant qu'il est opposé à l'état d'une vie chrétienne, de la vie religieuse. *Vivre dans le siècle. Se retirer du siècle. Les maximes du siècle. Être attaché au siècle.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde très-brève.

SIÈGE; substantif masculin. *Sedile.* Meuble fait pour s'asseoir. *Donnez des sièges. Apportez moi un siège. Il n'y a pas assez de sièges dans le salon.*

On appelle *sièges de paille*, de jonc, de cannes, de tapisserie, &c. des sièges dont le fond n'est garni que de paille, de jonc, de cannes, de tapisserie, &c. Il y a aussi des sièges qui ne sont que de bois.

On appelle aussi *sièges*, des banca

source dans un lac , vers le milieu du comté de Létrim , & son embouchure dans l'Océan.

SHAPOR , ou **SHAPOUR** ; ville des Indes orientales dans les états du Grand Mogol , au royaume de Berar , près des frontières , de celui d'Oriza.

SHÉRIF ; substantif masculin qu'on prononce Chérif. Officier en Angleterre qui est chargé de faire exécuter les lois , nommer les Jurés , & faire expédier les affaires. C'est pour ainsi dire , le grand Prévôt de la Province. Les Shérifs étoient autrefois choisis par le peuple : aujourd'hui c'est le Souverain qui les nomme en cette manière. Les Juges présentent six personnes de chaque Province , Chevaliers ou Ecuyers riches ; de ces six le Conseil d'Etat en choisit trois , & parmi ces derniers le Roi donne son agrément à celui qu'il veut. Ils étoient aussi au commencement plusieurs années de suite en charge. Présentement on les change tous les ans ; il n'y a que celui de Westmorland dont la dignité soit héréditaire dans la famille du Comte de Tanet. Les Shérifs ont deux sortes de Cours. La première se tient tous les mois par le Shérif ou son substitut qu'on appelle *Inder Shérif* ou *Sous-Shérif* , qui juge les causes de la Province au-dessous de quarante schelings. L'autre Cour se tient deux fois l'année , un mois après Pâques , & un mois après la saint Michel. On y fait la recherche de toute offense criminelle contre le droit coutumier , hors les cas exceptés par les actes du Parlement. Les Pairs du royaume & tous ceux qui ont droit de tenir de semblables Cours , sont exempts de la juridiction de celle-ci. C'est encore un devoir du Shérif de ren-

dre à la trésorerie toutes les taxes publiques , les amendes & les faïsses qui se font faites dans les Provinces , ou d'en disposer suivant les ordres du Roi. Quand les Juges font leurs tournées dans les Provinces , le Shérif doit prendre soin qu'ils soient bien reçus & bien gardés tout le temps qu'ils sont dans la Province dont il est Shérif. A Londres seulement il y a deux Shérifs qui portent tous deux le titre de *Shérif de Londres & de Middlesex* , Province où Londres est située. Dans chaque Province le Shérif a un substitut qui fait presque toutes les affaires & dont l'emploi est fixe.

SHIITES. Voyez **SCHIAIS**.

SHREWSBURY ; ville considérable d'Angleterre , capitale d'une Province de même nom , dans une presqu'île que forme la Saverne , entre l'Angleterre & le pays de Galles , à quarante lieues , nord-ouest , de Londres. Le commerce y est florissant. Elle a deux Députés au Parlement.

La Province de Shrewsbury est bornée au nord par le Comté de Chester , au midi par la rivière de Temse , à l'orient par les Comtés de Worcester & de Stafford , & à l'occident par les Provinces de Denbigh & de Montgomery , qui sont du Comté de Galles.

On donne à la Province de Shrewsbury trente-cinq milles de longueur , vingt-cinq de largeur & cent trente-cinq de circuit. Elle contient environ huit cens quatre-vingt-dix mille arpens de terre.

SI ; conjonction conditionnelle qui se peut résoudre par en cas que , pourvu que , à moins que. *Il partira si vous lui permettez. Je vous suivrai*

il falloit à chaque instant changer les noms des autres, & les nommer de diverses manières : embarras que nous n'avons plus depuis l'invention du *fi*.

SIALAGOGUE ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement & terme de Médecine. Il se dit des remèdes propres à exciter la salive. *Le mercure est un puissant sialagogue.*

SIAM ; Royaume d'Asie dans les Indes orientales. Il est borné à l'orient par les Royaumes de Tunquin, Cochinchine & Camboia ; au midi par la mer & par le pays de Malacca, dont le Roi de Siam possède Ligor & Tannasseri, & quelques autres petites Provinces ; à l'ouest par le Royaume de Pégu, & au nord par celui de Laos.

Sa longueur, qui se prend du septentrion au midi, est à peu près de deux cens lieues dans les endroits où elle n'est point occupée par les États voisins. Sa largeur est d'environ vingt lieues dans sa plus petite. A considérer sa grandeur, il n'est guère peuplé, excepté le long de la rivière. La quantité de peaux de dains & de buffles que les Marchands en tirent tous les ans fait assez voir qu'il contient de grandes forêts & de vastes déserts ; il faut encore remarquer qu'on ne tue ces animaux que dans le voisinage, parceque les tigres & les marais ne permettent pas aux chasseurs de pénétrer fort avant dans les bois.

Ce Royaume renferme douze grandes Provinces, dont chacune est gouvernée par un Oya ou Prince, qui a sous lui plusieurs Officiers inférieurs.

On ne trouve presque aucun de nos arbres de l'Europe ni de nos plantes dans le pays de Siam ; il n'y a point d'oignons, d'ails, de grosses

raves, de persil, d'oseille, &c. Les roses n'y ont point d'odeur ; mais à la place de nos arbres, de nos plantes & de nos fleurs qui sont inconnus aux Siamois, ils en ont d'autres particuliers que nous ne connoissons point.

Les terres de ce Royaume sont purement argilleuses, à peine y trouve-t-on un caillou. Les lieux élevés sont arides & brûlés du soleil. L'inondation annuelle de la campagne produit seule l'abondance de la récolte du riz. Les pâturages sont grossiers, aussi n'y a-t-il dans le pays ni chevaux ni mulets, & tout se réduit aux bœufs & aux éléphants. La chasse des derniers est permise, mais on n'y va que pour les prendre, & jamais pour les tuer.

La dépense des Siamois en habits, en logement & en ameublemens n'est pas coûteuse. D'abord ils ne s'habillent point ; ils vont nus pieds & nue tête, & s'entourent seulement les reins d'une pièce de toile peinte qu'on appelle *pagne*. Leurs maisons les plus belles sont de bois & à un seul étage. La plupart de leurs lits ne consistent qu'en une natte de jonc. Les tables sont sans pieds, sans napes ni serviettes, ni cuilliers, ni fourchettes, ni couteaux. Point d'autres sièges que des nattes de jonc. Leur vaisselle est de porcelaine grossière ou d'argille. Le bois simple ou vernissé leur fournit tout le reste. Leur nourriture ordinaire est le riz & le poisson. La mer leur donne de petites tortues & des écrevisses. Les sauterelles, les lézards & la plupart des insectes ne déplaisent point à leur goût. Leurs fausses sont faites avec un peu d'eau, de sel, de petites herbes & un peu d'épices que leur fournissent les Hollandois.

& les sept ou huit autres leur grand été. Leur hiver est sec & leur été pluvieux : sans cela la zone torride seroit sans doute inhabitable ; ainsi pendant l'hiver , le soleil étant au midi de la ligne , ou vers le pôle antarctique , les vents du nord régneront toujours , & tempèrent l'air jusqu'à le rafraîchir sensiblement. Pendant l'été lorsque le soleil est au nord de la ligne , & à plomb sur la tête des Siamois , les vents de midi qui soufflent toujours , y causent des pluies continuelles ou du moins font que le temps y est toujours tourné à la pluie. C'est cette règle éternelle des vents qui fait que les vaisseaux ne peuvent presque arriver à la barre de *Siam* pendant les 6 mois des vents de nord , & qu'ils ne peuvent presque en sortir pendant les 6 mois des vents de midi.

L'idolâtrie est la religion des Siamois.

La ville capitale du Royaume porte aussi le nom de *Siam*. Elle est bâtie dans une grande île formée par la rivière de Menan , à quelques lieues au-dessus de son embouchure dans la mer. Le commerce y est très-florissant , & les Négocians de toutes les nations y abordent.

SIAMOIS, OISE ; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient au royaume de Siam , qui est de Siam. *Une femme Siamoise.*

Les Siamois se marient fort jeunes.

SIAMOISE ; substantif féminin. Etoffe de coton fort commune , imitée des toiles de coton fabriquées à Siam. *On fabrique beaucoup de siamoises à Rouen.*

SIANGYANG ; ville de la Chine , dans la province de Huquang dont elle est la troisième Métropole. Elle a six autres villes dans son département.

SIARA ; ville de l'Amérique méridio-

nale au Brésil , capitale d'une Capitainerie de même nom.

La Capitainerie de Siara est située entre celles de Maragnan & de Riogrande sur la côte septentrionale.

SIARÉ ; substantif masculin & terme de Relation. Nom que les habitans des îles Maldives donnent à un lieu qui est consacré au Roi des vents. Il n'y a presque aucune de leurs îles où ils n'ayent un Siare , dans lequel ceux qui sont échappés de quelque danger sur mer , vont faire leurs offrandes. Ces offrandes consistent en de petits bateaux chargés de fleurs & d'herbes odoriférantes. On brûle ces herbes & ces fleurs en l'honneur du Roi des vents , & on jette les petits bateaux dans la mer après y avoir mis le feu. Tous leurs navires sont dédiés aux Rois des vents & de la mer.

SIBA ; province d'Asie dans les Etats du Grand Mogol. Elle est bornée au nord par celle de Nagracut , au midi par celles de Gor & de Jamba , au levant par le grand Tibet , & au couchant par la province de Pengab. On voit dans la partie septentrionale de cette province le lac d'où sort le Gange , & dans la partie méridionale se trouve la ville & le petit royaume de Srinagar.

SIBARIS ; nom d'une ancienne ville d'Italie dans la Lucanie à deux cens stades de Crotone. Avec le temps elle s'éleva à un tel point de grandeur qu'elle commandoit à quatre nations voisines , avoit l'empire sur vingt-cinq villes , & occupoit cinquante stades de territoire , couvert de ses habitations. Diodore de Sicile dit que les Sibarites mirent sur pied une armée de trente mille hommes , dans la guerre qu'ils eurent contre les Crotoniates ; ces derniers néanmoins ref-

chèrent les vainqueurs, & ôtèrent aux premiers leur gloire & leurs richesses. Milon les repoussa jusque dans leur ville capitale dont il forma le siège; il s'en rendit le maître & la détruisit.

Sibaris demeura ensevelie sous ses ruines pendant cinquante - huit ans; ensuite sous l'Archonrat de Callimaque à Athènes, les anciens habitans dispersés, qui restoient après cette déroute, se joignirent à quelques Thessaliens, avec le secours desquels ils entreprirent de rebâtir leur ville sur les anciens débris, & avec ses démolitions; mais les Crotoniates en prirent ombra-ge, & les en chassèrent au bout de cinq ans. Ainsi fut détruite & sans retour, cette ville qui avoit été long-temps le scandale de l'univers, par le luxe & par la mollesse de ses habitans.

SIBARITES; (les) peuples de *Sibaris* ancienne ville de la Lucanie. Ils étoient si voluptueux que leur luxe & leur mollesse avoient passé en proverbe. C'est en faisant allusion à leurs mœurs, que le Peintre du Temple de Gnide a fait le tableau suivant des *Sibarites* modernes.

On ne voit point, dit-il, chez eux de différences entre les voluptés & les besoins; on bannit tous les arts qui pourroient troubler un sommeil tranquille; on donne des prix aux dépens du public, à ceux qui peuvent découvrir des voluptés nouvelles; les citoyens ne se souviennent que des Bouffons qui les ont divertis, & ont perdu la mémoire des Magistrats qui les ont gouvernés.

On y abuse de la fertilité du terroir, qui y produit une abondance éternelle; & les faveurs des Dieux sur *Sibaris*, ne servent qu'à encou-

rager le luxe & la mollesse.

Les hommes sont si efféminés, leurs parures sont si semblables à celles des femmes; ils composent si bien leur teint; ils se frisent avec tant d'art; ils emploient tant de temps à se corriger à leur miroir, qu'il semble qu'il n'y ait qu'un sexe dans toute la ville.

Les femmes se livrent au lieu de se rendre; chaque jour voit finir les desirs & les espérances de chaque jour; on ne fait ce que c'est que d'aimer & d'être aimé. On n'est occupé que de ce qu'on appelle si faussement *jour*.

Les faveurs n'y ont que leur réalité propre; & toutes ces circonstances qui les accompagnent si bien; tous ces riens qui sont d'un si grand prix, ces engagements qui paroissent toujours plus grands; ces peines choses qui valent tant; tout ce qui prépare un heureux moment; tant de conquêtes au lieu d'une; tant de jouissances avant la dernière; tout cela est inconnu à *Sibaris*.

Encore si elles avoient la moindre modestie, cette foible image de la vertu pourroit plaire: mais non; les yeux sont accoutumés à tout voir & les oreilles à tout entendre.

Bien loin que la multiplicité des plaisirs donne aux *Sibarites* plus de délicatesse, ils ne peuvent plus distinguer un sentiment d'un sentiment.

Ils passent leur vie dans une joie purement extérieure; ils quittent un plaisir qui leur déplaît, pour un plaisir qui leur déplaira encore; tout ce qu'ils imaginent est un nouveau sujet de dégoût.

Leur ame incapable de sentir les plaisirs, semble n'avoir de délicatesse que pour les peines: un citoyen fut fatigué toute une nuit d'une rose qui s'étoit repliée dans

son lit, plus doux encore que le sommeil.

La mollesse a tellement affoibli leurs corps, qu'ils ne sauroient remuer les moindres fardeaux; ils peuvent à peine se soutenir sur leurs piés; les voitures les plus douces les font évanouir; lorsqu'ils sont dans les festins, l'estomac leur manque à tous les instans.

Ils passent leur vie sur des sièges renversés, sur lesquels ils sont obligés de se reposer tout le jour, sans s'être fatigués; ils sont brisés quand ils vont languir ailleurs.

Incapables de porter le poids des armes, timides devant leurs concitoyens, lâches devant les étrangers, ils sont des esclaves tout prêts pour le premier maître.

SIBÉRIE; contrée la plus septentrionale de l'empire de Russie. Elle est bornée à l'orient par la mer du Japon, au midi par la grande Tartarie, à l'occident par la Russie, dont elle est séparée par le commencement du mont Caucase, & au septentrion par la mer glaciale; ainsi la Sibérie peut avoir huit cens lieues dans sa plus grande étendue d'occident en orient, & 300 lieues du midi au nord.

Comme ce grand pays est situé entre les 30 & les 70 degrés de latitude, le froid y doit être très-piquant dans les parties septentrionales; mais voici une autre cause qui augmente le froid jusques dans les cantons méridionaux. La Sibérie n'est à proprement parler, qu'une large vallée ouverte aux vents du nord qui la traversent sans obstacle depuis la nouvelle Zemble jusqu'au sommet du Païassemnoi; or, cette exposition y rend le froid plus excessif que dans les pays septentrionaux, tels que la Suède, mais

que des montagnes mettent à l'abri du nord.

Cette contrée produit les plus riches fourrures; & c'est ce qui servit à en faire la découverte en 1563. Ce fut sous Ivan Basilides, qu'un particulier des environs d'Arcangel, nommé *Anika*, riche pour son état & pour son pays, remarqua que des hommes d'une figure extraordinaire, vêtus d'une manière jusqu'alors inconnue dans ce canton, & parlant une langue que personne n'entendoit, descendoient tous les ans une rivière qui tombe dans la Dwina, & venoient apporter au marché des martres & des renards noirs, qu'ils troquoient pour des clous & des morceaux de verre, comme les premiers sauvages de l'Amérique donnoient leur or aux Espagnols; il les fit suivre par ses enfans & par ses valets jusque dans leurs pays; c'étoient des Samojedes.

Les domestiques d'*Anika* étant de retour, rendirent compte à leur maître de l'état du pays qu'ils avoient vu, & de la facilité de gagner des richesses immenses en portant aux habitans des marchandises de peu de valeur contre leurs belles pelleteries. *Anika* profita de cet avis & fit si bien qu'en peu d'années ses gens, ses parens & ses amis se trouvèrent enrichis par ce nouveau trafic.

Les *Aniciens*, c'est ainsi qu'on les nomma, se voyant comblés de bien, & craignant les révolutions de la fortune, songèrent pour se maintenir, à se procurer un appui dans la personne du premier Ministre. On les écouta favorablement, & peu de temps après l'Empereur de Russie fut reconnu par

tous les Samojèdes pour leur Souverain.

On éleva des forteresses le long de la rivière d'Oby, on y mit des garnisons, & on nomma un Gouverneur général de tout le pays. On continue d'y envoyer des colonies de Russes, de Tartares, de Polonois. On y condamne même comme à un exil, des voleurs, des misérables & autres gens qui sont l'écume des hommes. Enfin des prisonniers de guerre Suédois du premier mérite y ont été rélogués par le Czar Pierre.

C'est là qu'on a bâti Tobolskoi, devenu capitale de cette vaste contrée, & le séjour du Vice-Roi. Tous ceux qui doivent des tributs en pelletterie les portent dans cette ville; & quand ces tributs sont recueillis, on les envoie à Moscou sous une bonne escorte.

La Sibérie est occupée par trois sortes d'habitans; savoir, 1°. par des peuples païens, qui sont les anciens habitans du pays; 2°. par des Tartares Mahométans, qui sont ceux sur lesquels les Russes l'ont conquise; 3°. par les Russes qui en sont à présent les maîtres.

Les peuples païens qui habitent la Sibérie se divisent en plusieurs nations, dont les principales sont les Voguluzes & les Samojèdes, qui habitent, les uns entre l'Oby & la Lena vers la mer glaciale, & les autres sur la côte septentrionale de la Russie. Les Ostiaques habitent vers les 60 degrés de latitude. Les Tingoëses ou Tonnongses, occupent une grande partie de la Sibérie orientale & sont divisés en plusieurs branches. La plupart de ces peuples n'ont point d'habitation fixe; ils demeurent pendant l'hiver dans les forêts, cherchant leur

nourriture à la chasse, & dans l'été ils vont gagner les bords des rivières pour s'entretenir par le moyen de la pêche. Les peaux des poissons sont leurs habillemens d'été, & les peaux des élans & des rennes leur servent au même usage en hiver. Un arc, une fleche, un couteau, une hache avec une marmitte sont toutes leurs richesses. Les râclures d'un certain bois leur tiennent lieu de lit de plume pour se coucher; les rennes & les chiens leur servent de chevaux pour tirer leurs traîneaux sur la neige. La religion de ces différens peuples consiste en quelques honneurs qu'ils rendent au soleil, à la lune & à leurs idoles.

Les Tartares Mahométans sont la seconde partie des habitans de la Sibérie. Ils occupent un grand nombre de villages le long de l'Irtis & de la Tobol, & ils ont le libre exercice de leur religion. Leurs principaux chefs sont des Murfes.

Les Russes qui sont la troisième espèce d'habitans actuels de la Sibérie, sont venus s'y établir depuis que ce pays est sous l'obéissance de la Russie, & leur nombre s'est accru en peu de temps.

La partie septentrionale de la Sibérie ne produit aucune sorte de grains ni de fruits, en sorte qu'elle est tout à fait inculte; mais la partie méridionale n'a besoin que d'être cultivée pour produire les choses nécessaires à la vie. Les pâturages y sont excellens, & les rivières fourmillent de poisson.

C'est uniquement dans la Sibérie & les provinces qui en dépendent, qu'on trouve les renards noirs & les zibelines, de même que les gloutons; les plus belles peaux d'hermines & de loups-cerviers en vien-

nent pareillement. On y trouve aussi des castors en abondance, & d'une grandeur extraordinaire. Comme toutes ces pelleteries sont fort précieuses il n'est permis à qui que ce soit d'en faire négoce; mais les habitans du pays sont obligés de les porter aux Commis du trésor, qui les doivent payer à un certain prix réglé.

La Sibérie est aujourd'hui partagée en autant de gouvernemens qu'il y a de villes; chaque ville a son Vajvode sous les ordres du Vice-Gouverneur général, qui est un poste également honorable & profitable. La monnoie de Russie est la seule qui ait cours dans ce continent. Mais elle y est fort rare, & tout le négoce s'y fait par échange, faute d'argent.

SIBYLLE; substantif féminin. *Sibylla.*

Les anciens ont appelé de ce nom plusieurs filles auxquelles ils attribuoient la connoissance de l'avenir & le don de prédire.

Ce nom fut d'abord particulier à la Prophétesse de Delphes. Il devint ensuite commun à toutes les filles qui rendoient des oracles. On ne peut pas fixer précisément le nombre des Sibylles, ni le temps & les lieux où elles ont prophétisé. Les anciens auteurs ne sont point d'accord sur cet article.

On compte communément dix Sibylles. La première & la plus ancienne est celle de Delphes que l'on nommoit quelquefois *Artemis*. Diodore de Sicile l'appelle *Daphné*. Elle étoit, dit-on, fille du Devin Tiresias, & vivoit long-temps avant la guerre de Troye. Quelques-uns prétendent qu'Homère a fait usage de plusieurs de ses vers prophétiques qu'il a insérés dans son Iliade. La deuxième est la Sibylle Erythrée.

La troisième est la Sibylle Cimmérienne, ainsi appelée parcequ'elle demuroit à Cimmerie, petit canton de l'Italie. La quatrième est connue sous le nom de *Cumane*, parcequ'elle rendoit ses oracles à Cumes en Italie. La cinquième habitoit dans l'île de Samos. Eusèbe la nomme *Euryphile*, & Solin *Erythrée*. On prétend qu'elle vivoit sous le règne de Numa Pompilius. La sixième née au bourg de Marpene, dans l'Hellespont, étoit appelée *Hellepontique*. La septième dite fille de Jupiter & de Lamia, résidoit dans la Libye, d'où elle fut nommée *Libyenne*. La huitième appelée *Persique*, étoit fille de l'historien Bérose, si l'on en croit Saint Justin Martyr; d'autres prétendent qu'elle étoit Juive, & lui donnent le nom de *Sambetha* dans les vers sibyllins. Elle se qualifie bru de Noë. On dit qu'elle laissa vingt-quatre livres de prophéties parmi lesquelles il y en avoit qui annonçoient le Messie. La neuvième faisoit son séjour à Ancyre. Elle étoit connue sous le nom de *Phrygienne*. La dixième nommée *Tiburtine* ou *Halbunée*, rendoit ses oracles à Tibur ou Tivoli, sur le Teveron, & fut adorée comme une Divinité.

Entre ces dix Sibylles on distingue particulièrement celle de Cumes. On dit que dans sa jeunesse elle inspira de l'amour à Apollon, mais qu'elle ne voulut accorder ses faveurs à ce Dieu qu'à condition qu'elle vivroit autant d'années qu'elle pourroit tenir de grains de sable dans sa main. On lit dans l'histoire romaine que cette même Sibylle vint présenter à Tarquin le Superbe neuf livres de prédictions, & lui demanda cent écus. Le Roi trouva la somme exorbitante & ne lui

témoigna que de mépris pour ses livres : alors elle en jeta trois dans le feu & lui demanda encore la même somme pour les six qui restoient. Tarquin ne fit que rire de sa proposition. La Sibylle, sans lui répondre, brûla trois autres livres, & lui offrit encore les trois derniers pour cent écus. Alors Tarquin surpris de la conduite de la Sibylle, ne put se défendre d'un mouvement de superstition. Il donna cent écus pour ces trois livres, après avoir refusé pour les neuf la même somme. Ces trois livres furent enfermés dans un coffre de pierre & conservés précieusement dans le Capitole. On en confia la garde à deux Magistrats nommés *Duumvirs*. Ces Pontifes avoient seuls le droit de lire dans ces livres. Lorsque les Romains étoient affligés de quelque calamité, ils les ouvroient pour y chercher les moyens d'appaiser le courroux céleste. Le Capitole ayant été brûlé du temps de Sylla, quatre-vingt-trois ans avant Jésus-Christ, les trois livres de la Sibylle périrent dans cet incendie. Pour suppléer à cette perte, le Sénat envoya des Ambassadeurs en Grèce & en Asie, chargés de recueillir tous les oracles des Sibylles qu'ils pourroient trouver. Ces Ambassadeurs rapportèrent à Rome environ un millier de vers prophétiques, lesquels, après avoir été revus & examinés, furent enfermés dans le Capitole qu'on avoit rebâti.

On dit figurément & familièrement d'une fille âgée qui fait parade d'esprit & de science, que c'est une *vieille Sibylle*.

SIBYLLIN ; adjectif masculin. Ce terme n'est guère usité qu'au pluriel & dans ces phrases, *les oracles, les livres, les vers sibyllins*, qui se disent

des prétendus oracles, des livres & des vers des Sibylles.

SICAMBRES ; (les) ancien peuple de Germanie qui habitoit aux environs de Paderborn.

SICAMOR ; substantif masculin & terme de blason qui signifie un berceau.

SICANIENS ; (les) ancien peuple de Sicile, qui en occupoit la partie occidentale.

SICCITÉ ; substantif féminin & terme didactique. Qualité de ce qui est sec. *Faire évaporer l'humidité jusqu'à siccité.*

SICHEM, ou **NAPLOUSE** ; voyez **NAPLOUSE**.

SICILE ; c'est la plus considérable par sa grandeur & sa fertilité, des îles de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie. Elle n'est séparée de l'Italie que par le petit détroit de Messine qui n'a que trois milles de large; au lieu que le plus court trajet de Sicile en Afrique, est de quatre-vingt milles. Sa longueur prise de l'est à l'ouest, est d'environ 180 milles d'Italie, & sa largeur du midi au nord, de 130. Sa forme est triangulaire dont chaque angle fait une pointe ou un cap. Celui qui regarde l'Italie a été nommé par les anciens *Pelorús*, & aujourd'hui *Capo del Faro* ; celui qui regarde la Morée, *Pachynum*, aujourd'hui *Capò Passaro* ; & celui qui regarde l'Afrique, *Lylibaum* ; aujourd'hui *Capo Dico*.

La Sicile est divisée en trois provinces qu'on nomme *Vallées*, dont l'une s'appelle *Val de Demona*, l'autre, *Val de Noto*, & la troisième, *Val de Mazara*. Le Val de Demona contient les villes de Messine, Melizzo, Cefalu, Taormina qui sont maritimes, & quelques autres dans le pays. Le Val de Noto a dans son étendue les villes de Catania, Ago-

sta , Syracuse , Noto , Lentini , Car-lentini & autres. Le Val de Mazara comprend les villes de Palerme , Mazara & Marfala , Trapono , Termini , Girgenti , Xaxa , Licate & autres.

Palerme , Messine & Catane sont les trois capitales du pays , chacune dans sa province. Les villes où il y a port de mer sont Messine , Agosta , Syracuse , Trapani , Palerme & Melazzo. Le climat de cette grande île est chaud , mais l'air y est pur & le printemps continu.

Les principales rivières sont le Cantaro , l'Alabus ou Anabola des anciens , la Jarreta anciennement Simœthus , selon quelques-uns : les rivières de Pattj & d'Oliviero , le Termini , l'Armiraglio , le Drago , la Terra Nova , l'Abisso , &c.

Le Monte Gibello anciennement Etna , moins redoutable que le Vésuve , est cependant renommé par sa hauteur , ses forêts , sa neige perpétuelle , & le feu qu'il jette souvent avec une grande quantité de cendres. Le tour de cette montagne est d'environ soixante milles. Du levant au midi ce sont des vignes , & du côté du couchant , au nord , des bois pleins de bêtes sauvages. Le mont Trapani , anciennement Eryx , est près de Palerme. Les autres montagnes de l'île sont moins connues dans l'histoire ; mais toutes abondent en sources d'eaux douces , & quelques-unes fournissent des bains d'eaux chaudes , tièdes & souffrées.

Le terroir de la Sicile est des meilleurs ; il produit abondamment du blé , du vin , de l'huile , du safran , du miel , de la cire , du coton & de la soie. La vallée de Noto est couverte de gras pâturages & de blés , & celle de Démone est fertile

en bois & en arbres fruitiers. La mer fournit aussi beaucoup de poissons. Enfin la Sicile est heureusement située pour le commerce & la navigation.

Cette île fut d'abord habitée par différens peuples que subjuguèrent les Romains. Dans la décadence de l'Empire , elle fut dévastée par Genseric , Roi des Vandales qui la soumit. Le trop malheureux Bélisaire , Général de Justinien , la reconquit sur eux en 535 ; mais elle redevint la proie des Sarrazins d'Afrique dans le IX siècle. Ils y établirent des Gouverneurs qui se nommoient *Émirs* , & qui se maintinrent à Palerme jusqu'à l'an 1074 , qu'ils en furent chassés par les Normands conduits par Robert Guiscard & Roger son fils. Ce dernier fonda en 1137 , un nouveau Royaume en Sicile , lequel fut ensuite exposé à bien des révolutions par l'avidité des Princes qui y prétendoient en vertu de leurs alliances.

Roger , vainqueur des Musulmans dans cette île , & des Chrétiens au Royaume de Naples , baissa les pieds du Pape Urbain II , son prisonnier , obtint de lui l'investiture de sa conquête , & fit modérer la redevance à six cent squifates , monnaie qui vaut environ une pistole. Le Pape consentit encore qu'il n'y eût jamais dans l'île de Sicile ni légation ni appellation au saint Siège , que quand le Roi le voudroit ainsi. C'est depuis ce temps-là que les Rois de Sicile , seuls Rois vassaux des Papes , sont eux mêmes d'autres Papes dans cette île.

Constance , fille de Roger , porta le Royaume de Naples & de Sicile dans la maison de Souabe , par son mariage avec l'Empereur Henri VI , en 1186. Après la mort de Conrad leur

leur petit-fils, Mainfroy son frere bâtard, fut reconnu pour son héritier; mais Charles de France, Comte d'Anjou & de Provence, s'étant fait investir du Royaume de Naples & de Sicile par le Pape Clément IV en 1265, tua Mainfroy l'année suivante, & fit couper la tête au fils de Conrad en 1269. Pierre III, Roi d'Arragon, qui avoit épousé Constance fille de Mainfroy, fit égorger tous les François en 1282, le jour de Pâques, au premier coup de son de Vêpres; d'où ce massacre a été appelé depuis les *Vêpres siciliennes*.

Cette affreuse catastrophe enveloppa les fameuses querelles des deux Maisons d'Anjou & d'Arragon dont l'histoire est si remplie. La dernière eut l'avantage, se maintint en possession, & chassa les François qui n'ont pu depuis remettre le pied dans ces deux Royaumes.

La Sicile est restée sous la domination des Espagnols jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713, que les alliés la donnèrent au Duc de Savoie qui y fut couronné la même année. Les Espagnols qui avoient été forcés à cette cession, revinrent dans la Sicile en 1719, & l'envahirent presque entièrement; ils en furent cependant chassés par les Anglois; le traité de Londres disposa de la Sicile en faveur de l'Empereur qui céda en échange au Duc de Savoie le Royaume de Sardaigne, & promit les successions de Toscane, de Parme & de Plaisance à l'Infant Don Carlos. Enfin la guerre de 1733 suivie du traité de 1736, a mis ce dernier Prince en possession des Royaumes de Naples & de Sicile, sous le titre de *Roi des deux Siciles*, savoir, de la Sicile en-deçà du Phare, & de la Sicile au-delà du même

Tome XXVI.

Phare. Un fils puiné de Don Carlos devenu Roi d'Espagne, règne aujourd'hui dans cette île.

SICILIEN, ENNE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui a rapport à la Sicile. Qui est de Sicile. *Les Vêpres siciliennes. Cicéron dit que les Siciliens ont l'esprit subtil.*

SICILIENNE; substantif féminin. Sorte de danse & d'air à danser dans la mesure à $\frac{4}{4}$ ou $\frac{6}{8}$ d'un mouvement beaucoup plus lent, mais encore plus marqué que celui de la gigue.

SICILIQUE; substantif masculin. Poids de Droguiste qui pèse un sextuple ou deux sextuples.

SICKU; substantif masculin. Espèce de poirier du Japon, dont les feuilles sont ovales, pointues, d'un vert clair & finement dentelées. Le fruit de cet arbre est d'une figure extraordinaire, & d'un goût aussi agréable que celui de la poire de bergamote. Ce fruit dont le pédicule est fort long, se divise d'abord comme en deux parties de la grosseur d'une plume à écrire, ensuite en plusieurs autres réunies entr'elles, tortueuses & longues de six lignes, terminées par une petite queue qui supporte deux grains semblables à celui du poivre, divisés en trois parties, lesquelles renferment une semence semblable à celle du lin.

SICLÉ; substantif masculin. Certain poids & certaine monnaie qui étoient particulièrement en usage parmi les Hébreux. Le siclé pesoit environ une demi-once ou quatre drachmes romaines. Ezéchiel nous apprend qu'il y en avoit soixante à la mine.

Le siclé d'or étoit de même poids que le siclé d'argent.

Le siclé d'or étoit, selon plusieurs interprètes, le double du siclé commun; mais cette opinion ne paroît

A a a

pas fondée sur des preuves bien solidés.

SICLI ; ville de Sicile, à 3 lieues, sud-ouest, de Noto.

SICULES ; (les) peuples originaires des confins de la Dalmatie ; ils vinrent après les Liburnes s'établir en Italie. Ces Sicules formoient une nation nombreuse qui s'empara d'une partie considérable du pays ; ils peuplèrent l'Ombrie du milieu, la Sabine, le Latium & tous les cantons dont les peuples ont été connus depuis sous le nom d'*Opiques*. En comparant quelques passages d'Hérodote, de Thucydide, de Platon & d'Aristote, on voit clairement que les noms de Sicules & d'Opiques étoient deux noms généraux qui comprennoient tout ce qui s'étend depuis le Tibre jusqu'à l'extrémité orientale de l'Italie, à l'exception de ce qu'en ont occupé les Liburnes. Ces deux noms généraux furent peu à peu abolis par les ligues particulières des Sabins, des Latins, des Samnites, des Enotri & des *Iusti*, qui se formèrent dans la suite. Les Sicules qui passèrent en Sicile, sont les seuls qui aient conservé leur ancien nom que cette île a reçu d'eux.

SICYONÉ ; nom d'une ancienne ville du Péloponèse, dans l'Achaïe propre, & dans les Terres, près de l'Asopus. Cette ville autrefois puissante, & qui eut ses propres Rois, devint ensuite libre ; & durant la guerre des Républiques de la Grèce, elle fut tantôt soumise aux Athéniens, tantôt aux Lacédémoniens.

Le Royaume de Sicyone est le plus ancien Royaume qui ait été dans la Grèce. Son premier Roi s'appeloit *Égialée* ; & selon Eusèbe, le commencement de son règne pré-

céda de 74 ans la naissance d'Abraham. Le dernier Roi qui étoit le vingt-sixième, s'appeloit *Zeuxipus*. Après lui, la forme du gouvernement changea ; les Prêtres d'Apollon exercèrent l'autorité souveraine pendant 30 ou 40 ans ; & enfin, les Rois d'Argos & de Mycènes s'en emparèrent. Ce Royaume finit lorsqu'Hélie étoit souverain sacrificateur & juge des Juifs.

On célébroit à *Sicyone* de cinq en cinq ans des jeux Pythiens en l'honneur d'Apollon, & l'on y donnoit pour prix des coupes d'argent. Les ouvriers de cette ville le disputoient à ceux de Corinthe pour la perfection des ouvrages. Dipœnus & Scyllis enrichirent *Sicyone* des plus belles statues en marbre ; ils formèrent plusieurs élèves qui sculptèrent tant de figures de dieux, que les *Sicyoniens* en prêtèrent à leurs voisins, qui n'en avoient point encore.

Le luxe étoit fort répandu à *Sicyone* ; les souliers de cette ville passèrent en proverbe ; ils étoient si galans, qu'il n'étoit pas permis à un homme grave de les porter.

SIDAYE ; ville forte & maritime d'Asie dans les Indes Orientales, sur la côte septentrionale de l'île de Java.

SIDÉ ; nom d'une ancienne ville de l'Asie-Mineure dans la Pamphylie, sur les frontières de la Cilicie.

SIDÉRAL, **ALE** ; adjectif & terme d'Astronomie. Il n'est guère usité que dans cette phrase, *année sidérale*, pour signifier, le temps de la révolution de la terre d'un point de son orbite au même point.

SIDÉRARION ; substantif féminin & terme de Chirurgie. Gangrène parfaite. *Κατὰ ΣΡΗΑΒΛΗ*. Ce mot

signifie *coup d'astre*. On l'applique à la gangrène & au sphacèle, parce que du temps des Astrologues, quand une partie tomboit en mortification les Chirurgiens s'en prenoient à l'influence de quelque astre malin, dont la partie malade recevoit un coup.

SIDERITIS; voyez CRAPAUDINS.

SIDEROCAPSA; petite ville de Turquie dans la Macédoine, à treize lieues, sud-est, de Salonichi. Elle est remarquable par une mine d'or qui est dans le voisinage.

SIDON; ancienne & fameuse ville située à quatre cens stades de Beyrute, & deux cens de Tyr, sur la Méditerranée. Elle fut de tout temps fameuse par son commerce: c'est la même dont nous avons parlé sous le nom de *Seide*.

On montre quelques anciennes médailles de Sidon, où l'on voit d'anciens caractères Phéniciens, qui sont les mêmes que les caractères Hébreux dont se servoient les Juifs avant la captivité de Babylone. Les principales divinités des Sidoniens étoient *Baal* & *Astarté*, ou le Soleil & la Lune. Ils adoroient aussi *Hercule*.

SIÈCLE; substantif masculin. *Seculum*. Espace de temps composé de cent années. On compte environ treize siècles depuis la fondation de la Monarchie Française. Il y a plus d'un siècle que ce château est bâti.

On dit, *les siècles les plus éloignés, les siècles les plus reculés*; tant pour dire, les siècles qui ont précédé de beaucoup le nôtre, que pour signifier ceux qui viendront long-temps après. *L'art d'écrire est une invention des siècles les plus éloignés, les plus reculés. Sa gloire ira jusqu'aux siècles les plus reculés.*

SIÈCLER, se dit souvent en parlant des

quatre différens âges du monde, tels que les Poètes les supposent; ainsi l'on dit, *le siècle d'or, le siècle d'argent, le siècle d'airain, le siècle de fer*. Le siècle d'or commença immédiatement après la création de l'homme. On vécut dans la justice & dans la bonne foi, sans y être contraint par les loix. Les villes, sans murailles ni fossés, étoient un asyle inviolable; les trompettes, les casques & les épées n'étoient point en usage, & l'on n'avoit pas besoin de soldats pour assûrer la vie des Citoyens. La terre, sans le secours de la charrue, fournissoit libéralement les alimens nécessaires aux hommes. Ils se contentoient des fruits sauvages qu'elle leur présentoit, & des glands qui tomboient des chênes. Le printemps étoit perpétuel. Les zéphirs caressoient les fleurs qui sortoient du sein de la terre, sans avoir été semées. On voyoit de toutes parts des ruisseaux de lait & de nectar serpenter dans les plaines, & le miel couloit en abondance du creux des arbres.

Tel fut l'état du genre humain sous le règne de Saturne; mais lorsque Jupiter son fils l'eut précipité dans le Tartare, & se fut emparé de l'empire du monde, on vit paroître le siècle d'argent moins heureux que le premier, mais plus précieux que le siècle d'airain qui le suivit. Jupiter abrêgea le printemps, forma l'été, l'automne & l'hiver. Les hommes pour se garantir des grandes chaleurs, ou du froid excessif, se retirèrent dans les antres, dans les creux des buissons, ou sous des cabanes construites de branches d'arbres; la terre eut besoin d'être cultivée, & les taureaux gémièrent sous le joug de la charrue.

A ce second âge succéda celui

SIE

Les hommes devenus plus sensibles, ne respirèrent que la guerre : mais ils ne se livrèrent pas aux crimes qui caractérisent le siècle de fer, qui suivit bientôt. Ce fut alors que tous les vices inondèrent la terre, que la pudeur, la bonne foi & la vérité en furent bannies, & firent place à la fraude, à la violence & à l'avarice. Les arbres furent changés en vaisseaux, & allèrent affronter la fureur des mers. Les hommes peu contents des biens que la terre leur offroit, fouillèrent dans ses entrailles, pour y chercher l'or, le fer, & les autres métaux. La discorde fit entendre de tous côtés le bruit des armes; les frères, les parens se redoutèrent; les enfans abrégèrent les jours de leurs pères; le mari atteñta sur la vie de sa femme, & la femme sur celle de son mari. La piété fut méprisée, & de toutes les divinités qui habitoient sur la terre, Astrée fut la dernière qui en abandonna le séjour.

On appelle encore figurément, *siècle d'or*, un temps heureux où l'abondance & la paix règnent. Et *siècle de fer*, un temps rempli de malheurs, de guerres, de misères, &c.

SIÈCLE, signifie aussi un espace de temps indéterminé, *Telle fut l'opinion de ce siècle. Cicéron fit honneur à son siècle.*

SIÈCLE, se dit pareillement d'un temps célèbre par le règne de quelque grand Prince, par les actions, les ouvrages de quelques grands hommes, ou par quelque autre chose de très-remarquable. *Le siècle d'Auguste. Le siècle de Leon X. Le siècle de Louis XIV. Le siècle d'Homère. Durant les beaux siècles de la Grèce.*

SIÈCLE, se dit aussi par rapport aux

SIE

bonnes ou aux mauvaises qualités des hommes qui vivent ou qui ont vécu dans le siècle dont on parle; & c'est dans ce sens qu'on dit, *ce siècle étoit barbare, grossier, ignorant. Un siècle d'ignorance, de barbarie. Un siècle éclairé. La corruption du siècle.*

SIÈCLE, dans le style familier, se dit par exagération, en parlant de quelque temps que ce soit, lorsqu'on le trouve trop long. Ainsi en parlant d'un homme qu'il y a quelque temps qu'on a vu, ou qu'on attend depuis long-temps, on dit, *il y a un siècle qu'on ne vous a vu, il y a un siècle qu'on vous attend.*

A TOUTS LES SIÈCLES, AUX SIÈCLES DES SIÈCLES. Termes de l'Écriture-Sainte, pour dire, éternellement, dans toute l'éternité.

On dit quelquefois, *le siècle futur*; pour dire, la vie future. *Le sage doit sacrifier les plaisirs du siècle présent aux espérances du siècle futur.*

SIÈCLE, signifie encore, l'état de la vie mondaine, en tant qu'il est opposé à l'état d'une vie chrétienne, de la vie religieuse. *Vivre dans le siècle. Se retirer du siècle. Les maximes du siècle. Être attaché au siècle.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde très-brève.

SIÈGE; substantif masculin. *Sedile.* Meuble fait pour s'asseoir. *Donnez des sièges. Apportez-moi un siège. Il n'y a pas assez de sièges dans le salon.*

On appelle *sièges de paille*, de *jonc*, de *cannes*, de *tapisserie*, &c. des sièges dont le fond n'est garni que de paille, de jonc, de cannes, de tapisserie, &c. Il y a aussi des sièges qui ne sont que de bois.

On appelle aussi *sièges*, des bancs

de pierre ou de marbre, & de petites élévations de gazon qu'on pratique quelquefois dans des jardins. *Des sièges de pierre. Des sièges de gazon.*

En parlant d'un carrosse, on appelle le *siège du cocher*, l'espèce de coussin où le cocher est assis pour conduire les chevaux & pour mener le carrosse. *La housse qui couvre le siège du cocher.*

On appelle aussi *siège d'une selle*, la partie de la selle sur laquelle le cavalier est assis.

SIÈGE, signifie aussi la place où le Juge s'assied pour rendre Justice. *Le Juge étant dans son siège.*

Il se prend encore pour la salle, la chambre où l'on rend la justice dans les Juridictions subalternes. *Allez au siège. Vous le trouverez au siège.*

Il se dit de même du corps de la Juridiction des Juges subalternes. *Ce siège est composé de tant d'Officiers. C'est l'usage d'un tel siège.* Dans cette acception, en parlant des différentes Juridictions, on dit, *siège royal. Siège Présidial. Le siège de la Marechaussée. Le siège de la Sénéchaussée, &c.*; & l'on dit, *le ressort de ce siège est d'une telle étendue.*

SIÈGE, signifie encore Evêché & sa juridiction. *Siège patriarchal. Siège épiscopal. Siège pontifical.* En ce sens, on dit absolument, *cet Evêque a tenu le siège tant d'années. Pendant la vacance du siège.*

On appelle le *Siège de Rome*, le *Saint Siège*, le *Siège Apostolique*. *Pendant la vacance du Saint Siège, du Siège Apostolique.*

En parlant de la Ville capitale d'un Empire, d'un État, on dit, *qu'elle est le Siège de cet Empire, de cet Etat. Rome étoit le Siège de l'Em-*

pire Romain. Paris est le Siège des Rois de France. Madrid est le Siège des Rois d'Espagne. On dit à peu près dans le même sens, *le Saint Siège fut transféré à Avignon; le Siège de l'Empire a été quelque temps à Ravenne; pour dire, que le Pape alla résider à Avignon avec toute la Cour Romaine, que l'Empereur Honorius demeura quelque temps à Ravenne.*

Dans une acception à peu près pareille, on dit, *Athènes étoit le Siège des Sciences & des Beaux Arts. Rome étoit le Siège de l'idolâtrie.*

On dit figurément, *que le cerveau est le siège de la raison.*

SIÈGE, s'est dit quelquefois pour signifier le fondement, ce que les Médecins appellent l'*anus*, mais il est vieux dans ce sens.

SIÈGE, en termes d'Astronomie, se dit d'une étoile fixe de la seconde grandeur, qui se trouve dans la jointure de la jambe & de l'épaule gauche de la constellation appelée *pégase*.

SIÈGE, dans l'art militaire, se dit de l'établissement d'une armée autour d'une place pour l'attaquer, la prendre.

Les *sièges* les plus célèbres de l'antiquité sont ceux de Troye, de Tyr, d'Alexandrie, de Numance, &c. & parmi les Modernes, ceux d'Ostende, de Candie, de Prague, &c.

Les *Sièges* peuvent se diviser en plusieurs espèces suivant la nature des villes qu'on doit attaquer, & la méthode qu'on y emploie.

Le premier est le *Siège Royal* ou le véritable *Siège*; c'est celui dans lequel on fait tous les travaux nécessaires pour s'emparer de la place, en chassant successivement l'ennemi de toutes les fortifications qui la

défendent ; cette sorte de *Siège* ne se fait qu'aux villes considérables & importantes , & c'est de ce *Siège* qu'on entend parler ordinairement lorsqu'on dit qu'une armée fait le *Siège* d'une place.

Le *Siège* qui ne demande point tous les travaux du *Siège* Royal se nomme simplement *attaque* ; c'est pourquoi , lorsqu'un corps de troupes est envoyé pour s'emparer d'un poste important , comme d'un château ou de quelque autre petit lieu occupé par l'ennemi ; on ne dit point qu'on en va faire le *Siège* , mais l'*attaque*.

M. de Folard , dans son *traité de l'attaque & de la défense des places des anciens* , blâme avec raison ceux qui confondent le *Siège* avec le blocus ou le bombardement. Il attaque à ce sujet un Officier d'artillerie qui , dans un mémoire donné à l'Académie des Sciences , sur la méthode de tirer les bombes avec succès , ne met aucune différence entre un *Siège* dans les formes & un bombardement. Cet Officier réduit à vingt-cinq les défauts où l'on tombe dans le jet des bombes , & les corrige autant que faire se peut : voici , dit-il , ce que j'ai pratiqué aux *Sièges de Nice , Alger , Gènes , Tripoli , Roses , Palamos , Barcelonne , Alicante , & nombre d'autres places que j'ai bombardées*. Qui ne croiroit en lisant cela , dit M. de Folard , qu'*Alger , Gènes & Tripoli* ont soutenu un *Siège* ? Et ces *Sièges* sont imaginaires , du moins de son temps. Ces trois villes furent bombardées par mer , & personne ne mit pied à terre ; c'est donc improprement qu'on se sert du terme de *Siège* ; lorsqu'il s'agit d'un bombardement , confondant ainsi l'un avec l'autre.

Les premiers François , à l'exemple des Romains , pour emporter brusquement une place , ne faisoient point de circonvallation , mais partageoient leur armée en trois corps , qui formoient chacun un cercle autour de la ville , & l'investissoient. En se préparant à un assaut , on se présentait à une escalade , ils étoient soutenus par leurs Archers & Frondeurs qui tiroient contre les soldats des remparts , & montant à l'escalade ils se couvroient de leurs boucliers.

Jusqu'à Philippe-Auguste on ne fait si les François ont mis en usage les lignes de circonvallation & de contrevallation ; il n'en est pas fait mention dans nos histoires. Les tours de bois furent fort en usage avant l'invention du canon , ainsi que les forts de distance en distance dans les lignes ; ces redoutes se nommoient *bastides* , & sous Charles VII , cela s'appeloit assiéger par *Bastides*.

Les élévations de terre liées avec des fascines , soutenues par les côtés de claies & de troncs d'arbres , que les Romains appeloient *aggeres* , étoient aussi en usage sous Philippe-Auguste & son successeur. Dans la suite , vers le temps de Philippe de Valois , à la faveur des targes ou pavois qu'on fichoit en terre par la pointe , & qui étoient à l'épreuve des flèches , on faisoit avancer les machines & les tours de bois qui avoient des roues ; on construisoit des galeries dans le fossé , pour attacher le mineur à la muraille , ou pour la rompre avec le bélier.

L'usage des anciennes machines de guerre a cessé en France sous Charles VIII. C'est aussi sous le règne de ce Prince que l'on com-

mençe à voir distinctement l'usage des tranchées.

La résolution des sièges est une affaire de cabinet ; elle est une suite naturelle de la supériorité que l'on croit avoir sur les ennemis : mais leur exécution étant une des plus sérieuses, des plus importantes & des plus difficiles parties de la guerre, elle demande aussi le plus de mesures & de circonspection ; leur succès dépend de plusieurs choses.

1°. Du secret, sans lequel il est difficile de réussir.

2°. Des forces qu'on a sur pié pour attaquer les places des ennemis, & défendre les siennes.

3°. De la disposition des ennemis ; car s'ils sont réunis & aussi forts que celui qui veut les attaquer, ils peuvent empêcher le succès du siège.

4°. De l'état des magasins les plus à portée des lieux sur lesquels on veut entreprendre.

5°. De la conjoncture des temps ; car tous ne sont pas propres aux sièges, & rien n'étant plus ruineux pour les armées que ceux d'hiver, on les doit éviter tant qu'on peut.

6°. Des fonds nécessaires à leur dépense ; car l'argent étant le nerf de la guerre, sans lui on ne fau-
roit réussir en rien.

Ce sont toutes mesures à prendre de longue main, qui doivent être dirigées à loisir, & après tout cela quand on croit les avoir bien prises, souvent tout échappe ; car l'ennemi qui n'est jamais d'accord avec vous pourra vous traverser.

1°. Parcequ'il sera aussi fort que vous, & qu'il vous observera de près.

2°. Parcequ'il aura aussi dessein d'entreprendre de son côté sur des

places dont la conservation vous importe plus que la conquête de celles sur lesquelles vous pourriez entreprendre.

3°. Parcequ'il fera en état de courir sur votre pays, & d'y porter la désolation pendant que vous serez occupé au siège d'une place, dont la prise, qui peut être incertaine, ne vous dédommageroit pas des pertes que vous pourriez souffrir.

4°. Enfin, parcequ'il peut se mettre à portée de vous combattre avant que vous puissiez être établi devant la place que vous voulez attaquer.

Il faut bien peser toutes ces considérations avant de se déterminer, & prendre toujours si bien son temps, que l'ennemi ne puisse vous tomber sur les bras avant votre établissement.

Dans l'un & l'autre cas le mieux est d'être le plus fort, & d'avoir deux armées quand on le peut ; savoir, une qui assiège, & l'autre qui observe. Celle qui assiège se renferme dans ses lignes, & celle qui observe ne fait que rôder & occuper les avenues par où l'ennemi peut se présenter ou prendre des postes, & s'y retrancher, ou le suivre s'il s'éloigne, en le côtoyant & se postant toujours entre lui & l'armée assiégeante, le plus avantageusement qu'il est possible.

L'armée d'observation est encore d'un grand secours à l'assiégeant dans le commencement du siège, parcequ'elle veille à sa conservation, peut favoriser, escorter ses convois, lui fournir des fascines, & faire plusieurs autres corvées. Réciproquement l'armée assiégeante peut renforcer l'autre dans le besoin, après les six ou sept premiers jours

de tranchée quand elle a bien pris ses avantages contre la place.

Quelquefois on investit une place que l'on ne veut pas attaquer pour faire prendre le change, & affoiblir la garnison de celle qu'on a dessein d'assiéger. Quelquefois on pousse l'ennemi pendant quelques jours pour l'éloigner de la place qu'on le propose de prendre; quand les choses sont dans l'état qu'on desire, on fait investir la place par un détachement de quatre ou cinq mille chevaux plus ou moins, selon que la garnison est forte.

Dès le jour même que la place est investie, tout se met en mouvement. L'artillerie & sa suite, les vivres & tous les caissons, les paysans & les charriots chargent devant les places voisines, & se mettent en marche pour se rendre devant la place investie; l'armée qui marche à grandes journées, arrive pour l'ordinaire deux, trois ou quatre jours après l'investissement.

L'Officier qui l'a fait va au-devant d'elle une demi-lieue pour rendre compte au Général de sa diligence, & le Général, sur son rapport, fait la dernière disposition pour le campement de l'armée devant la place. Le lendemain, avec les Officiers Généraux & les Ingénieurs, il fait le tour de la place pour en déterminer la circonvallation. Après avoir résolu la figure & le circuit des lignes qui servent de règle pour le campement, les troupes se placent selon les quartiers qui leur ont été distribués, & le Général donne aux Officiers Généraux chacun le leur. Il règle le quartier du Roi, celui des vivres, le parc de l'artillerie; ce qui se résout les jours suivans autant

qu'il est possible, par rapport aux attaques de la place qui sont déjà déterminées, du moins en partie.

Après toutes ces dispositions on met de petits corps de garde avancés aux environs de la place, lesquels sont soutenus par de plus forts pour la resserrer autant qu'on le peut; on les poste le plus avantageusement qu'il est possible, afin d'empêcher la garnison de sortir & de fourrager. Les ingénieurs traçent ensuite les lignes à la perche & au piquer, & après au cordeau, avec un peu plus d'exactitude.

Si les quartiers sont séparés par des rivières grandes ou petites, on fait des ponts sur des chevalets & sur des bateaux. Les chevalets sont plus sûrs & plus fermes, particulièrement quand la place est en état de donner quelques grandes écluses d'eau capables de rompre les ponts de bateaux. Les ponts que l'on fait sont renfermés dans la ligne. On en fortifie les avenues par des sedens; on en rend l'approche commode & aisée, & l'on y met des gardes pour s'en assurer & empêcher qu'on n'y gâte rien.

Dans la disposition des lignes, on a attention d'occuper le terrain le plus avantageux des environs de la place, & de se poster de façon que la queue du camp ne soit pas sous la portée du canon de la place. On ne se jette point trop à la campagne, mais on occupe le terrain nécessaire à la sûreté du camp.

On observe aussi de faire servir à la circonvallation les hauteurs, les ruisseaux, les ravines, escarpemens, abattis de bois, buissons, & tout ce qui peut la favoriser.

Lorsqu'on a tracé les lignes, on en distribue le terrain aux troupes, quand

quand on est dans un pays où l'on ne peut avoir de paylans pour y travailler. On emploie huit, neuf ou dix jours à la construction des lignes pour les bien faire. Les Ingénieurs sont distribués le long des lignes pour avoir soin que les mesures y soient observées; mais ce sont les Officiers Généraux qui veillent sur tous les ouvrages, & chacun a son quartier. Les portes des lignes & les barrières sont sur les avenues des grands chemins ordinaires, par préférence aux autres. Les lignes de circonvallation se règlent selon le terrain; on les fait borner quand on est résolu d'attendre l'ennemi dans les lignes, & on les fait comme on veut, quand on prend le parti d'aller au devant de lui; au reste quand on veut faire le siège d'une place, on doit profiter de tous les avantages que présente le terrain.

Lorsque les attaques sont déterminées, on règle les gardes de la tranchée; l'infanterie y doit être pour le moins aussi forte que les trois quarts de la garnison, & la Cavalerie d'un tiers plus nombreuse que celle de la place: de forte que si la garnison est de quatre mille hommes de pied, la garde de la tranchée doit être au moins de trois mille; & si la Cavalerie de la place est de quatre cens chevaux, il faut que celle de la tranchée soit de six cens. Autrefois, pour bien faire le siège d'une place, on vouloit que l'armée assiégeante fût dix fois plus forte que la garnison, c'est à dire, que si elle étoit de mille hommes, l'armée devoit être de dix mille & ainsi du reste. Si l'on considère toutes les manœuvres auxquelles les troupes sont obligées pendant un siège, on n'en

Tome XXVI.

fera pas surpris. Il faut toujours monter & descendre la tranchée, fournir des travailleurs de jour & de nuit; garder des lignes, escorter des convois & des fourrages, faire des fascines, aller au commandement, au pain, &c. Enfin une armée est toujours occupée, mais il est vrai que les sièges dureroient le double & le triple de ce qu'ils durent aujourd'hui, & l'on faisoit de plus grandes pertes.

Maintenant les attaques sont plus savantes; cependant si l'on étoit obligé de faire la circonvallation d'une place, une armée de dix mille hommes ne pourroit pas attaquer une place où il n'y en auroit que mille, parceque les circonvallations se réglant sur la portée du canon de la place, & sur la nature du terrain des environs, on est contraint de la faire aussi étendue pour les petites que pour les grandes armées. Il n'y a point de circonvallation, si petite qu'elle soit, qui n'ait au moins cinq lieues communes de France, par la supputation de tous les habiles Ingénieurs, & une armée de dix à douze mille hommes n'y pourroit pas fournir en servant à toutes les attaques & aux autres corvées d'un siège.

SIEGEBERG, ou **SIEGBOURE**; petite ville d'Allemagne dans le duché de Berg, au confluent de la Sieg & de l'Agger.

SIEGEN; ville d'Allemagne dans la Westérvie, chef-lieu d'un Comté de même nom, à sept lieues, nord-ouest, de Dissenbourg.

Le Comté de Siegen situé dans la partie septentrionale de la Westérvie, dépend du cercle de Westphalie, & il a environ huit lieues de longueur sur trois de largeur.

B b b

SIÉGER ; verbe neutre de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Sedere*. Tenir le siège pontifical. *Benôit XIV* *siégeoit* avant *Clément XIII*.

SIÉGER, se dit aussi des Juges, des Tribunaux. *Le Parlement vient siéger tous les ans au Châtelet pour la séance des prisonniers.*

SIEN, SIENNE ; adjectif possessif & relatif. *Suus*. *Ce n'est pas mon ouvrage, c'est le sien. Il a négligé mes intérêts pour s'occuper des siens. Si ce n'est pas votre opinion, c'est la sienne.*

SIEN, est quelquefois substantif, & signifie son bien. *Elle ne répète que le sien. Il est logé sur le sien.*

On dit proverbialement, *chacun le sien n'est pas trop.*

SIENS, au pluriel, se prend substantivement pour les parens, les héritiers, les descendans, les domestiques, les soldats de quelqu'un, & en général pour tous ceux qui appartiennent à quelqu'un en quelque manière que ce puisse être. *Il travaille pour lui & pour les siens. On l'enleva lui & les siens.*

On dit dans le langage de l'Écriture, que *Dieu connoit les siens*, que *Dieu protège les siens*, *éprouve les siens* ; pour dire, ceux qui se consacrent, qui se dévouent à lui.

On dit familièrement, *faire des siennies* ; pour dire, faire des folies, des frédaines, des tours, soit de jeunesse, soit de friponnerie.

SIENNE ; Ville considérable d'Italie en Toscane, Capitale du Siennois, à douze lieues, sud, de Florence, & 42 lieues, nord, de Rome. C'est la troisième Ville de la Toscane ; elle est située en très-bon air ; les habitans y sont aimables, & il y a des Poëtes qui l'ont appelée les délices de l'Italie.

Sienna paroît à quelques Auteurs une ancienne Ville des Etrusques ; d'autres l'ont regardée comme une Colonie des Gaulois Sénonois qui allèrent à Rome 391 ans avant Jésus-Christ, sous la conduite de Brennus, & qui furent obligés de s'établir en différens endroits de l'Italie ; enfin *Biondo*, d'après un ancien manuscrit, a prétendu qu'elle ne datoit que de l'an 872, ou du Pape Jean VIII ; mais on explique le passage en disant que ce Pape y établit un Évêché, & lui donna par là le titre de Ville d'une manière plus spéciale ; car il est évident qu'elle existoit auparavant. Les Romains y établirent une Colonie sous le règne d'Auguste ; ce Prince lui donna le nom de Jules-César, *Senajulia*, & l'on voit encore près de Saint-Antoine de Padoue, un reste de l'ancien mur dont la Ville étoit environnée ; c'est en mémoire de cette origine Romaine, que les Siennois ont mis dans plusieurs endroits de leur Ville une louve qui allaite Rémus & Romulus, principalement sur la Place & auprès de la Cathédrale.

Cette Ville a été célèbre dans le moyen âge par le grand nombre de ses habitans, par leur industrie, leur commerce, & leur amour pour la liberté. Elle forma une République indépendante, qui se soutint contre celles de Florence & de Pise, malgré toute leur puissance, & qui se distingua souvent par des victoires dans les guerres qu'elle eut à soutenir contre ses voisins,

Les guerres civiles commencèrent à Sienna vers l'an 1150 ; l'autorité des Empereurs étant réduite à rien, les nobles voulurent s'emparer du Gouvernement ; mais le peuple les força de lui donner part à

l'administration ; & l'on prit un étranger qui sous le nom de Podestat, étoit chargé du Militaire & des affaires criminelles ; cet étranger qui n'étoit suspect à aucun des deux partis convenoit à tout le monde : c'est pour cela que dans la plus grande partie des Villes d'Italie on a retenu l'usage de choisir des Juges étrangers.

L'année 1260 fut l'époque la plus célèbre de l'Histoire de Sienne, par la victoire que ses habitans remportèrent sur les Florentins & sur toute la faction des Guelfes, près de l'Arbia, à une lieue de la Ville.

En 1487, une partie du peuple voulut rétablir un Conseil des Neuf, qui avoit eu lieu 200 ans auparavant, & en vint à bout ; parmi ces neuf il se trouva un de ces hommes méchans, ambitieux & adroits, nommé *Pandolfo Petrucci*, qui s'empara presque seul des affaires ; il décidoit de tout en Souverain, & son pouvoir s'affermissant de plus en plus, il devint véritablement tyran de sa patrie. C'est lui que Machiavel peignoit à ses Concitoyens comme le modèle des usurpateurs ; & le Ministre de Pandolfe, *Antonio di Venafro*, comme le Type de ceux qui servent les tyrans.

Les descendans de Petrucci gouvernèrent aussi quelque temps, ensuite les divisions recommencèrent entre la Noblesse & le Peuple ; ces troubles favorisèrent les entreprises des puissances étrangères ; les Espagnols & les François s'emparèrent successivement de Sienne : le fameux Blaise de Montluc s'y défendit avec un courage extraordinaire en 1555 ; mais il ne put empêcher les Espagnols d'y entrer.

Deux ans après Philippe II, Roi d'Espagne, remit cette Ville à

Côme I, Grand Duc de Toscane ; & ses Successeurs l'ont possédée depuis 1557 jusqu'à présent. Cessant alors de faire un état à part, elle a déchu de sa première splendeur : la population, le commerce ont disparu avec la vigueur de cette République guerrière. On y comptoit en 1326, 35127 familles, ce qui devoit faire plus de cent mille habitans ; il n'y en a pas vingt mille actuellement : au reste les habitans n'en sont que plus tranquilles, ils ne connoissent pas les avantages de la liberté, & ils goûtent ceux de la paix.

Il n'y a aucun vestige d'antiquités à Sienne, si ce n'est quelques morceaux de murs qu'on croit être du temps des anciens Toscans ; plusieurs tours que le célèbre Docteur Jean Lami juge être d'une très-ancienne construction, des grottes, des caves, des conduites souterraines, & comme des rues entières qui sont creusées sous la montagne ; on y a trouvé, & l'on y trouve encore de temps en temps des urnes cinéraires, des tombeaux antiques Toscans & Romains & des inscriptions Etrusques & Latines, dont la plupart sont rapportées par M. le Prévot Gori dans le *Museum Toscan & Romain*.

Sienna a près de cinq milles de circonférence ; elle est bâtie sur le penchant d'une montagne dont le massif est un tuf, dans lequel on a creusé des souterrains qui sont curieux : elle est pavée de briques posées de champ, ce qui rend les rues propres, mais incommodes pour les gens de pied, parce que les briques s'usent plutôt que le mortier qui les unit, ce mortier par sa grande dureté forme des arrêtes qui fatiguent beaucoup les pieds ; on

ressent d'autant plus ce désagrément qu'il n'est pas possible d'aller en voiture dans les rues de Sienne, à cause des inégalités du terrain. Il y a beaucoup de maisons adossées à la montagne, qui ont des jardins aussi élevés que les croissées, & d'une position très-agréable.

Le Vallon dont la Ville est environnée, lui servoit autrefois de défense, & l'on y voyoit des murailles & des tonts qui la rendoient assez forte, mais dont il reste peu de chose actuellement. Il y a dans la Ville plusieurs grandes tours qu'on élevoit autrefois près des grandes maisons, & à l'honneur de ceux qui avoient bien mérité de la patrie: ces tours qui se voient de loin, font appercevoir Sienne longtemps avant qu'on y soit; les plus remarquables sont celles de la Place & des environs de Saint Donato.

La situation de cette Ville sur une montagne fait que toutes les rues montent & descendent, excepté celle qui va de la porte Florentine à la porte Romaine ou porte neuve, dont la direction est horizontale le long de la croupe de la montagne. La disposition des rues est singulière; elles aboutissent presque toutes vers le centre de la Ville: la plupart des maisons sont d'une Architecture Gothique; il y a cependant d'assez beaux Palais.

La citadelle fut bâtie par Côme I en 1560 lorsqu'il voulut s'assurer de sa nouvelle conquête; elle est régulière & assez forte pour contenir une Ville comme Sienne.

La Cathédrale, *il Duomo*, est ce qu'il y a de plus grand & de plus remarquable à Sienne; elle est bâtie sur une petite élévation, & domine sur une Place qui l'environne de trois côtés. On y monte par de vastes

degrés de marbre, qui lui donnent un air de grandeur & de majesté, digne de l'édifice qui est lui-même de la plus grande magnificence, & que l'on pourroit voir avec plaisir, même après avoir vu Saint Pierre de Rome.

Cette Église est un grand vaisseau de structure Gothique, revêtu, tant en-dedans qu'en-dehors, de marbres noirs & blancs, rangés par assises dans le goût de ceux du dôme de Florence. Le bâtiment est de l'an 1250 ou environ: en 1284 on jeta à bas son portail, pour ajouter à la nef une arcade, & l'on commença le grand portail que l'on voit aujourd'hui, sur les desseins de Giovanni da Pisa; il fut achevé en 1333 par Agostino & Agnolo, Architectes & Sculpteurs de Sienne, qui valoient encore mieux que Jean de Pise, au jugement de Vasari. Ce portail est d'un beau Gothique, percé de trois portes, avec une rosette au-dessus & deux tourelles en forme de pyramides aux angles; le tout est exécuté en marbre rouge & blanc. On y voit un grand nombre d'ornemens, entre autre deux lions de marbre blanc, qui sont l'emblème de Sienne; le Griffon de Pérouse, & le cheval d'Arezzo.

Cette Cathédrale étant sous l'invocation de la Vierge, on a écrit ces mots sur le seuil de la porte: *Castissimum Virginis Templum castè memento ingredi*. L'Église a 330 pieds de long; le plan en est beau. Son intérieur plairoit davantage s'il étoit moins ferré. Elle est revêtue par-dedans de marbres noirs & blancs, de même qu'au-dehors, ce qui la fait ressembler à un lieu disposé pour une pompe funèbre. Les piliers en sont légers, & il paroît qu'on a voulu y employer une es-

pès d'ordre composite. Les fenêtres sont formées comme autant de perspectives de théâtre, avec une multitude de petites colonnes qui avancent les unes sur les autres.

Sa voute est azurée & parfemée d'étoiles d'or, ce qui produit un assez bon effet, ainsi que les croix d'ogives qui divisent cette voute.

La coupole est soutenue par des colonnes de marbre, aussi bien que la voute de l'Église; les piliers de la nef & les colonnes de la coupole sont ornés de statues de marbre, parmi lesquelles on remarque les 12 Apôtres de Joseph Mazzuoli, de Sienne; les piliers sont chargés de feuillages & de fruits, qui serpenrent depuis la base jusqu'au sommet; enfin la profusion des ornemens & la quantité du marbre qu'on y voit, produisent un spectacle singulier, qui plairoit, si nous n'étions accoutumés à admirer la noble & majestueuse simplicité de l'Architecture ancienne, plutôt que ce délire d'ornemens.

Les vitres de la rosette qui est au-dessus du portail, furent peintes en 1549, par *Pastorino di Giovanni Micheli* de Sienne, qui apprit cet Art de Guillaume Marzilla, François, l'un des plus grands Maîtres qu'il y eut alors pour ces sortes d'ouvrages.

Le pavé de l'Église de Sienne est une des plus belles choses qu'il y ait en Italie; il représente plusieurs Histoires de l'ancien Testament, exécutées en marbres blanc, gris & noir, dégradés par teintes, avec des hachures dans les ombres, où l'on a coulé une espèce de ciment noir, en sorte que de loin ils ressembloient à des tableaux de grisaille.

Une partie de ce pavé fut faite en

1424 & une partie en 1531. On admire sur-tout le sacrifice d'Abraham & le passage de la Mer-Rouge, qui sont du côté du cœur dans l'endroit le moins usé. L'Histoire de Moïse fut dessinée par Dominique Beccafumi, surnommé le *Meccarino*, & exécutée par Bernardino di Giacomo, Pellegrino de Pietro, Antonio Marinelli, & Pietro Gallo, en 1531 & 1546: on en voit encore les cartons dans la maison Spanocchi.

L'Histoire de Josué qui fait pendre les cinq Rois Amorrhéens est de Duccio di Buoninsegna, Peintre & Sculpteur de Sienne, dont Vasari nous a donné la vie: cet Écrivain nous apprend que Duccio fut le premier qui incrusta dans ce pavé des figures en clair-obscur vers l'an 1350. Tous ces morceaux, dit M. Cochin, sont dignes d'admiration; ils sont dessinés & d'aussi grande manière & avec des caractères de tête aussi admirables que les belles choses de Raphael.

On y voit aussi les emblèmes de plusieurs Villes qui étoient alliées de la République de Sienne; l'Éléphant de Rome, chargé d'une tour; le Lion de Florence & celui de Massa; le Dragon de Pistoia; le Lièvre de Pise; la Licorne de Viterbe; l'Oie d'Orviète; le Vautour de Volaterra; la Cigogne de Perouse; le Loup-Cervier de Lucques; le Cheval d'Arezzo; le Chevreau de Grossetto; la Louve de Sienne: les noms de chaque Ville sont joints à ces emblèmes, & cet ouvrage paroît être de l'an 1400 ou environ.

Une des choses singulières de l'Église de Sienne, c'est la suite de tous les bustes des Papes jusqu'à Alexandre III, que l'on voit en terre cuite tout autour de la nef

sur une espèce de galerie. Ils furent faits vers l'an 1500. On a beaucoup parlé de celui de la Papesse Jeanne qu'on y voyoit autrefois à la suite du Pape Leon VI, qui gouvernoit l'Église vers l'an 850: On avoit suivi en cela une ancienne tradition adoptée par beaucoup d'Auteurs; mais le Père de Montfaucon dit qu'en 1600 le Grand Duc le fit ôter à la prière du Pape Clément VIII, comme une chose honteuse pour l'histoire de l'Église.

Cette Cathédrale possédoit autrefois une belle bibliothèque, & le Pape Pie II l'avoit enrichie de manuscrits précieux; mais les Espagnols s'en emparèrent; on y conserve seulement encore des livres d'Église où il y a des miniatures peintes sur velin avec beaucoup d'art; on les estime sur-tout à cause de la vivacité des couleurs & de la manière dont l'or y est employé.

Le Sénat de Sienne est composé d'un *Capitano del popolo*, & de huit Sénateurs appelés *Priori della Citta*, qui ont conservé de leur ancien pouvoir toute la pompe & l'éclat extérieur dans les cérémonies, mais qui ne décident rien sans en avoir communiqué avec le Gouverneur du grand Duc.

Les Siennois passent pour avoir beaucoup d'esprit & un talent singulier pour les impromptu. Ils sont fort polis, gracieux & obligeans, d'une grande délicatesse sur le point d'honneur. On prétend qu'il est très-facile de les blesser. Les femmes mêmes ont eu longtemps la réputation d'être scrupuleuses au-delà des bornes de la raison. Ils ont la prononciation douce & harmonieuse, & parlent leur langue très-correctement. On y trouve proprement, *lingua Toscana*

in bocca romana, c'est-à-dire, la pureté de la diction de Florence réunie avec l'agrément de la prononciation romaine. C'est la raison pour laquelle on conseille aux étrangers qui veulent bien parler l'Italien, de séjourner le plus qu'ils peuvent dans cette ville: les agrémens qu'ils y trouvent dans les sociétés, sont qu'ils s'aperçoivent rarement du temps qu'ils y emploient.

Les hommes y sont bien faits, & les femmes très-jolies; la blancheur de leur teint est relevée par la vivacité des plus belles couleurs. Quoiqu'elles y soient un peu plus retenues qu'en France, celles qui naturellement sont portées à la dissipation, trouvent toujours aisément le moyen de s'amuser. La liberté dont elles jouissent dans leurs maisons de campagne, fait qu'elles aiment assez à y passer la plus belle saison de l'année. A la ville les occasions de se dissiper sont moins fréquentes, & quelquefois on y a recours à des stratagèmes. On dit, par exemple, qu'en hiver, lorsque les rues sont couvertes de neige, c'est à qui en fera des pelotes pour les jeter aux fenêtres; il y a même des heures marquées pour ce divertissement: les femmes sans s'en offenser, répondent à ce badinage en en jetant d'autres de leur part, mais il est arrivé quelquefois que les pelotes de neige renfermoient des billets doux.

Sienna a produit plusieurs personnages célèbres dans tous les genres; elle compte jusqu'à sept Papes, & en particulier les deux qui ont le plus contribué à élever la grandeur & la puissance temporelle du saint Siège, Grégoire VII & Alexandre III.

Le commerce de Sienne étoit autrefois très-considérable, il l'est encore par rapport au petit nombre de ses habitans. Les manufactures de laine y font un objet de commerce; il y a près de saint Etienne un grand bâtiment pour les métiers de draps, & deux autres moins considérables, sans compter celui de Valdimontone, qui a été démoli il y a quelques années.

La brasse de Sienne, *braccio*, vaut un pied 10 pouces $2\frac{7}{10}$ de France, suivant M. Auzout, & suivant le P. Ximenès, un pied 10 pouces 3 lignes $\frac{1}{2}$. Le *stajo* qui sert à la mesure des terres, est de 3600 brasses carrées, ce qui revient à 343 toises carrées de superficie: il en faut 24 pour former le *moggio*.

La livre de Sienne revient à 10 onces 3 gros 6 grains, poids de marc; elle se divise en douze onces, mais les onces sont plus foibles que celles de Florence; la différence sur une livre est de 18 deniers 12 grains, poids de Florence; la livre de Sienne est de 6468 grains, tandis que celle de Florence est de 6912; vingt livres de Sienne en font à peu près treize de France.

SIENNOIS, OISE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui a rapport à Sienne, qui est de Sienne. *Les femmes Sienneses sont jolies. C'est une Siennesse.*

SIENNOIS, se dit aussi substantivement d'une province d'Italie en Toscane, dont Sienne est la capitale. Elle a le Pisan au couchant, le Florentin au nord, l'état de l'Eglise au levant, & la mer de Toscane au midi. Le terroir de cette Province est assez fertile, surtout en muriers, dont on nourrit une grande quantité de vers à soie. On y trouve plusieurs sources d'eaux minérales.

SIERCK; petite ville de France, dans le Luxembourg françois, à quatre lieues, nord-est, de Thionville, & à dix, ouest, de Trèves.

SIESTE; substantif féminin. Mot emprunté de l'Espagnol. Le temps qu'on donne au sommeil pendant la chaleur du jour. *Faire la sieste.*

SIEUR; substantif masculin. Espèce de titre d'honneur dont l'usage ordinaire est renfermé dans les plaideyers, dans les actes publics & autres écritures de la même sorte. *Je plaide pour le sieur Comte de...*

SIEUR, est aussi un titre qui se donne dans les lettres missives & autres écritures particulières par un supérieur à un inférieur. *Ne manquez pas d'avertir le sieur Guillaume de passer chez moi.*

SIEUR, est encore un terme qui marque seigneurie. *Sieur d'un tel lieu.*

Ce monosyllabe est long.

SIFFLANT, ANTE; adjectif. Qui siffle, qui fait, qui produit un sifflement. Il n'est guère usité qu'au féminin & en Grammaire. *S, Z sont des consonnes sifflantes.*

SIFFLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez SIFFLER.*

SIFFLEMENT; substantif masculin. *Sibilus*. Le bruit qu'on fait en siffant. *Vos sifflemens nous ennuient.*

SIFFLEMENT, se dit aussi du bruit que quelques animaux font en siffant. *Le sifflement des oies, des serpens.*

SIFFLEMENT, se dit encore du bruit aigu que fait le vent, une flèche, une balle de mousquet, une pierre poussée avec force. *Quand ils entendirent le sifflement des balles, ils prirent promptement la suite. Le sifflement du vent du nord.*

SIFFLEMENT, se dit aussi d'un certain bruit que l'homme & quelques animaux malades du poumon, font en respirant. *Le sifflement qui accompa-*

gne sa respiration, est un signe qu'il a la poitrine affectée.

SIFFLER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Sibilare.* Former un son aigu en serrant les lèvres en rond, & en poussant son haleine. *Il siffle mieux que vous. Vous ne sifflez pas assez fort pour qu'il vous entende.*

On dit figurément & familièrement, *il n'a qu'à siffler* ; pour dire, il n'a qu'à faire connoître sa volonté pour être obéi.

SIFFLER, se dit aussi du son aigu que forment quelques animaux, comme les serpens, les ciges, les oies, &c. quand ils sont en colère. *La couleuvre passa en siffant entre ses jambes.*

SIFFLER, se dit encore du bruit aigu que fait le vent, une flèche, une balle de mousquet, une pierre poussée avec force, &c. *Nous entendimes siffler la balle.*

SIFFLER, se dit aussi du bruit que font naturellement ceux qui n'ont pas la respiration libre. *On entend siffler sa poitrine.*

SIFFLER, est aussi verbe actif & signifie chanter un air en siffant. *siffler un menuet. Ce serin siffle deux airs.*

On dit, *siffler un oiseau* ; pour dire, sifflet devant lui pour lui apprendre à siffler des airs, des chansons. *Siffler un serin. Siffler un merle. Siffler une linotte.*

On dit proverbialement & populairement, *siffler la linotte* ; pour dire, boire plus que de raison, faire la débauche.

On dit figurément *siffler quelqu'un* ; pour dire, l'instruire de ce qu'il aura à dire ou à faire en certaines occasions. *Il a répondu de sa-*

son à faire penser qu'il a été sifflé. Ils ont eu soin de la bien siffler.

SIFFLER, se dit encore activement pour signifier, désapprouver avec dérision. *On siffle la pièce & les Acteurs. L'usage de siffler les mauvaises pièces de théâtre est fort ancien.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voy. VERBE.*

SIFFLET ; substantif masculin. *Sibibus.* Petite instrument avec lequel on siffle. *Un sifflet d'ivoire. Un sifflet de berger.*

On dit figurément de plusieurs corps de troupes, de plusieurs personnes qui sont éloignées les unes des autres, mais qui se peuvent rassembler facilement & en peu de temps, qu'on les rassembleroit d'un coup de sifflet.

On dit proverbialement d'un homme, *s'il n'a point d'autre sifflet, ses chiens sont perdus* ; pour dire, que s'il n'a point d'autre moyen que celui qu'il dit avoir pour faire réussir une affaire, il perdra sa peine.

On appelle *sifflet de Pan*, un assemblage de douze tuyaux les uns à côté des autres, qui vont en diminuant de longueur, & qui n'ont qu'un ton : ces tuyaux peuvent être de bois, de cuivre, de roseau ou de fer. Ils rendent successivement la gamme *ut, re, mi, fa, sol, la, si, ut, mi, fa, sol.* On a appelé cet instrument *le sifflet de Pan*, parce qu'on le lui voit pendu au cou ou à la main dans quelques statues antiques. Ce sifflet a passé du Dieu Pan à l'usage des chaudronniers ambulans qui vont achetant la vieille vaisselle de cuivre, & châtiant les chiens & les chats.

SIFFLET, signifie aussi la trachée-artère ou le conduit par lequel on respire. *On lui a coupé le sifflet ; & ce n'est qu'en*

qu'en cette phrase qu'il est d'usage. Il est du style familier.

On dit aussi figurément & familièrement, *couper le sifflet à quelqu'un* ; pour dire, le rendre muet, le mettre hors d'état de répondre.

SIFFLET, se dit aussi d'une mauvaise opération que font quelques Marchands ignorans. Elle consiste à faire un trou au-dessus de l'anus des chevaux, lorsqu'ils sont pousifs, dans l'intention de leur faciliter l'action de respirer.

SIFFLEUR, EUSE ; substantif. *Sibillator*. Qui siffle. *Ce siffleur me fatigue les oreilles.*

SIGALION, substantif masculin & terme de Mythologie. Dieu du silence chez les Égyptiens. On portoit sa statue dans les fêtes d'Isis & de Sérapis ; & on le représentoit dans leurs temples en forme d'un jeune homme qui se tenoit la bouche fermée avec un doigt sur les lèvres.

Les Grecs adoptèrent ce Dieu & le nommèrent *Harpocrate*.

SIGAN ; ville considérable de la Chine, dans la province de Xensi dont elle est la première Métropole. On compte trente cinq autres villes dans son département.

SIGILLAIRES, ou **SIGILLARIES** ; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Nom d'une fête que célébroient les anciens Romains. Elle étoit ainsi appelée des petits présens, tels que des cachets, des anneaux, des gravures, des sculptures qu'on s'envoyoit. Elle duroit quatre jours : elle étoit immédiatement après les Saturnales qui en duroient trois ; ce qui faisoit ensemble sept jours : & comme les Saturnales commençoient le 15 avant les calendes de Janvier, c'est-à-dire le 19 Décembre, les Sigillaires commençoient le 22 & duroient jus-

Tome XXVI.

qu'au 25 inclusivement. On dit qu'elles furent instituées par Hercule, lorsque revenant d'Espagne, après avoir tué Gérion, il conduisit ses troupeaux en Italie, & bâtit sur le Tibre un pont à l'endroit où l'on construisit depuis le pont *Sublicius*. D'autres en attribuent l'institution aux Pélasgiens qui imaginèrent que l'Oracle ne leur demandoit pas des sacrifices d'hommes vivans, mais des statues, des lumières ; ils présentèrent à Saturne des bougies & à Pluton des figures humaines ; de là viennent & les sigillaires, & les présens qui accompagnoient la célébration de cette fête.

SIGILLATEUR ; substantif masculin. *Sigillator*. On appeloit ainsi chez les Égyptiens les Prêtres qui étoient chargés de marquer les victimes destinées aux sacrifices. Comme il falloit que l'animal fût entier, pur & bien conditionné pour être sacrifié, il y avoit des Prêtres destinés à examiner les animaux qu'on destinoit à être victimes. Quand la bête se trouvoit propre aux autels ; ils la marquoient en lui attachant aux cornes de l'écorce de papyrus, & en imprimant leurs cachets sur de la terre sigillée qu'ils lui appliquoient. Hérodote raconte qu'on punissoit de mort quiconque offroit une victime qui n'avoit pas été ainsi marquée.

SIGILLÉ, ÉE ; adjectif. Il n'est d'usage qu'en cette phrase, *terre sigillée* ; qui se dit d'une sorte de terre glaise qui vient des îles de l'Archipel, & qui ordinairement est marquée d'un sceau.

La terre sigillée de Lemnos étoit regardée comme sacrée, suivant le rapport de M. Hill : les Prêtres seuls avoient la permission d'y toucher ; on la mêloit avec du sang de

chèvre, après quoi on y Imprimoit un cachet. Comme les Prêtres aidoient à la former, on l'appeloit *terre sacrée*. Cette vénération subsiste encore actuellement; ce n'est qu'une fois dans l'année que l'on ouvre la carrière où se trouve cette terre: alors l'Évêque à la tête de son Clergé, s'y rend en procession, on tire la terre avec des cérémonies, & l'on referme l'enceinte d'où elle se tire. Les Grecs font des présens de cette terre sigillée au Sultan & aux Grands Officiers de l'Empire qui en font un très-grand cas, persuadés que cette terre est un antidote souverain contre toutes sortes de poisons.

SIGISMOND, Roi de Bourgogne, succéda à Gombault son père qui étoit Arien. Le fils abjura cette hérésie. Clodomir, fils de Clovis, lui déclara la guerre & le dépouilla de ses états. Sigismond fut défait, pris prisonnier & envoyé à Orléans où il fut jeté dans un puits avec sa femme & ses enfans en 523.

SIGISMOND, Empereur d'Allemagne, fils de Charles IV, & frère de Vincelas, naquit en 1368: il fut élu Roi de Hongrie en 1386; & Empereur en 1410. Après avoir fait différentes constitutions pour rétablir la tranquillité en Allemagne, il s'appliqua à rendre la paix à l'Église. Il passa les Alpes & se rendit à Lodi où il convint avec le Pape Jean XXIII, de convoquer un Concile. Sigismond choisit la ville de Constance pour être le théâtre où cette assemblée devoit se tenir. A ce Concile commencé en 1414, se rendirent plus de dix-huit mille Prélats ou Prêtres, & plus de seize mille Princes ou Seigneurs. L'Empereur y fut presque toujours présent, & il se rendit maître du Con-

cile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sûreté des Pères. Son zèle y éclata dans plusieurs occasions. Le Pape Benoît XIII continuant de braver l'autorité du Concile, Sigismond fit le voyage du Roussillon pour l'engager à se démettre de la Papauté. N'ayant pu y réussir il se rendit à Paris, puis à Londres, pour concerter avec les rois de France & d'Angleterre, les moyens de rendre la paix à l'Église & à la France: mais il revint à Constance sans avoir pu faire réussir son entreprise: ses soins contribuèrent beaucoup à la fin du schisme; mais en donnant la paix à l'Église, il se mit sur les bras une guerre cruelle. Jean Hus & Jérôme de Prague avoient été condamnés au feu par le Concile. Les Hussites voulant venger la mort de ces deux hérétiques, armèrent contre l'Empereur. Ziska étoit à leur tête: il remporta une pleine victoire en 1419 sur Sigismond qui put à peine en seize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne & la terreur des croisades. Ce Prince mourut en 1437, à 78 ans, après avoir apaisé le reste des troubles de Bohême, & fait reconnoître Albert d'Autriche son gendre, pour héritier du Royaume. Depuis lui l'aigle à deux têtes a toujours été conservée dans les armoiries des Empereurs. Ce Prince étoit bien fait, libéral, ami des gens de lettres. Il parloit facilement plusieurs langues, & régnoit avec éclat en temps de paix; mais il fut malheureux en temps de guerre. Il scandalisa ses sujets par son amour pour les femmes, & souffrit les excès de l'Impératrice qui souffroit les siens. La Couronne Impériale rentra après sa mort, dans la Maison d'Autriche,

d'où elle ne sortit plus jusqu'à la mort de Charles VI en 1740.

SIGISMOND I, Roi de Pologne, surnommé *le Grand*, fils de Casimir IV, parvint au trône en 1507 par les suffrages des Lithuaniens & des Polonois. Il employa les premières années de son règne à corriger les abus qui s'étoient glissés dans le gouvernement par la foiblesse de ses prédécesseurs. Il remit la République dans son ancien lustre, au dedans & au dehors. Il battit les Moscovites, les chassa de la Lithuanie en 1541, & assura par ses victoires la paix à la Pologne. Ce Grand Prince mourut en 1548, à 82 ans, aimé de ses sujets, & respecté de toutes les Nations de l'Europe. C'étoit un sage sur le trône, Souverain bienfaisant, juste appréciateur du mérite, enfin le modèle des véritables Héros. Il s'attacha à polir les mœurs des Polonois, à faire fleurir les sciences & les arts, à fortifier les places de guerre, à embellir les principales villes. Sigismond étoit d'un caractère sérieux, mais affable; il étoit simple dans ses habits & dans ses repas, comme dans ses manières. Il étoit sans ambition: il refusa les Couronnes de Suède, de Hongrie & de Bohême qui lui furent offertes. Il avoit une force extraordinaire qui le fit regarder comme l'Hercule de son temps.

SIGISMOND II, surnommé *Auguste*, fils du précédent, lui succéda en 1538. Aussitôt qu'il se vit maître du trône, il fit rendre à Barbe sa maîtresse qu'il avoit épousée en secret, les honneurs qui lui étoient dûs en qualité de Reine. La Nation délibéra dans une Diète si elle ne casseroit point un mariage si disproportionné; mais Auguste résista à

leurs menaces. Pour gagner la Noblesse Polonoise, il lui permit d'envoyer ses enfans dans les Universités hérétiques d'Allemagne, ce qui avoit été défendu jusqu'alors. Ce fut par là que l'hérésie pénétra dans la Pologne. Dans la suite son zèle se réveilla, mais il n'opéra pas de grands fruits. Ce Prince acquit la Lithuanie à la Couronne: il mourut en 1572, après un règne de 24 ans, sans laisser de postérité. En lui finit la ligne masculine des Jagellons. Le Duc d'Anjou, depuis Roi de France, sous le nom de Henri III, lui succéda. Sigismond Auguste étoit brave, quoiqu'il aimât la paix, lent dans le conseil & vif dans l'exécution. Il connoissoit les hommes, il les aimoit; son éloquence avoit cette douce persuasion qui porte autant au cœur qu'à l'esprit. Les Polonois trouvèrent toujours en lui un père tendre, un Juge équitable, un Roi vigilant qui s'offensoit de la flatterie, & qui aimoit à pardonner. L'étude des sciences faisoit son amusement, dans un siècle où l'ignorance étoit comme l'un des titres de la Noblesse. L'amour des femmes fut presque la seule tache de sa vie. Menkenius fit imprimer en 1703 à Leipzick, in-4^o; les lettres & les réponses attribuées au Monarque, en latin. Ce recueil contient aussi les lettres attribuées au Roi Etienne Battori.

SIGISMOND III, fils de Jean III, Roi de Suède, monta sur le trône de Pologne en 1587, & fut couronné à l'exclusion de Maximilien d'Autriche qui avoit été élu par quelques Seigneurs. Après la mort de son père, il alla recevoir le sceptre des Suédois en 1594. Ce Roi étoit zélé Catholique, & il ne tarda pas à déplaire à ses nouveaux su-

jets, zélés Protestans. Charles, Prince de Sudermanie, oncle du Roi, se servit de cette conjoncture & se fit mettre la Couronne de Suède sur la tête. Cette usurpation fut la semence d'une guerre très-longue dans laquelle Sigismond ne fut pas heureux. Il eut d'autres démêlés avec les Tartares & les Moscovites sur lesquels il fit quelques conquêtes ; mais Gustave Adolphe lui faisoit essuyer des pertes d'un autre côté. Consumé d'inquiétudes, il mourut en 1632, à 66 ans. La piété, la justice, la clémence, formoient le caractère de ce Prince. Il perdit la Couronne de Suède en voulant embrasser trop vivement les intérêts de la religion catholique. Ce fut encore ce même zèle indiscret & précipité qui le priva de l'Empire de Moscovie : il étoit trop attaché à son sentiment, & il ne consulta pas assez le génie des peuples, les temps & les circonstances. Il ignoroit l'art d'un politique habile qui fait souvent plier en apparence, pour dominer ensuite avec éclat.

SIGMARINGEN ; petite ville d'Allemagne en Souabe, sur le Danube, dans la Principauté de Hohenzollern.

SIGMOÏDE ; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. On appelle *cartilages sigmoïdes*, certains cartilages qui ont la forme de la lettre grecque *sigma*, tels que ceux de la trachée-artère.

SIGNAL ; substantif masculin. *Signum*. Signe que l'on donne pour servir d'avertissement. *Faire un signal. Ils firent les signaux dont ils étoient convenus.*

Dans l'Art militaire on appelle *signaux*, différentes manières de faire connoître à une troupe ou à une armée les mouvemens qu'on

veut lui faire exécuter, & à ceux qui sont du même parti ou de la même armée, les moyens de se reconnoître les uns les autres.

Ces signaux sont de trois sortes ; les *vocaux*, ainsi appelés de la voix humaine qui les forme ; les *demi-vocaux* qui se font par le tambour, la trompette, le canon, &c. & les *muets* qui se font par les différens mouvemens des drapeaux & des étendards.

Il y a d'autres signaux muets qu'on fait mettre sur les habits des soldats, pour qu'ils se reconnoissent dans la mêlée ; par exemple, de la paille ou du papier au chapeau, la chemise par dessus l'habit dans les camisades.

Des Corps séparés peuvent aussi se reconnoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit. Une armée, par exemple, qui s'avance au secours d'une place assiégée, peut annoncer son arrivée par des feux allumés, lorsqu'elle occupe quelques endroits de la campagne, d'où ces feux peuvent être vus de la place.

Dans la Marine on distingue deux sortes de signaux, les signaux généraux & les signaux particuliers. Les premiers concernent les ordres de bataille, de marche, de mouillage & de route ; & les seconds, les volontés du Commandant pour tous les Capitaines de chaque vaisseau en particulier, & réciproquement les avis que donnent au Commandant les Capitaines des vaisseaux. On se sert pour cela le jour, de pavillons de diverses couleurs, de flammes, de gaillarders ; & la nuit, de canons, de pierriers, de fusées & de fanaux ou feux. Dans un temps de brume, on fait usage de trompettes, de la mousqueterie,

des pierriers & du canon ; & l'on emploie ces signaux, selon qu'on en est convenu réciproquement ; & de quelque manière qu'on les fasse, pourvu qu'ils soient clairs, faciles à distinguer & à exécuter, ils sont toujours bons.

SIGNAL, se dit aussi dans le sens figuré. *Le signal de la révolte.*

Voyez **SIGNE**, pour les différences relatives qui en distinguent **SIGNAL**.

Prononcez *Sinial*.

SIGNALÉ ; ÉE ; adjectif. *Notabilis*. Remarquable. *Une probité signalée. Un crime signalé.*

Il est aussi participe passif. *Voyez* **SIGNALER**.

SIGNALEMENT ; substantif masculin. Description que l'on fait de la figure d'un déserteur ou d'un criminel, & que l'on donne pour le faire reconnoître. *On a donné le signalement de la Religieuse qui s'est échappée du Couvent.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève, & la quatrième moyenne au singulier ; mais celle-ci est longue au pluriel.

SIGNALER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Describe*. Faire par écrit une espèce de description de la figure d'un soldat qu'on enrôle, marquant son âge, sa taille, son poil, &c. *Signaler un soldat de recrue.*

SIGNALER, signifie aussi rendre remarquable. *Il signala sa prudence dans cette attaque.*

SIGNALER, avec le pronom personnel, signifie se distinguer, se rendre célèbre. *Il s'est signalé dans la Magistrature.*

On le dit quelquefois en mauvaise part, mais alors on marque la

qualité des actions. *Ils se signalèrent par le plus affreux brigandage.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez* **VERBE**.

On prononce *Sinialer*.

SIGNANDAIRE ; substantif masculin.

Terme de pratique par lequel on entend quelqu'un qui fait & peut signer, ou qui a signé. Dans les actes importants, tels que les testaments, donations, criées, il faut des témoins signandaires, c'est-à-dire qui signent effectivement les actes, & non ceux qui déclarent qu'ils ne savent, ou ne peuvent signer.

SIGNATURE ; substantif féminin. *Signatura*. Le seing, le nom de quelqu'un écrit de sa main mis à la fin d'une lettre, d'une cédule, d'un billet, d'un contrat, d'un arrêt ou d'un autre acte pour le certifier, pour le confirmer & pour le rendre valable.

Anciennement du temps que l'usage des lettres étoit fort négligé, on ne signoit point les actes ; au lieu de signature on mettoit son sceau ou cachet.

Les Notaires signoient bien leurs actes, mais ordinairement les Parties ne signoient pas avec eux ; c'est pourquoi l'ordonnance d'Orléans en 1560, article 84, leur enjoignit de faire signer les Parties & les Témoins instrumentaires. Ce qui fut renouvelé par l'Ordonnance de Blois en 1579, article 165.

Il y a des actes sous signature authentique, d'autres sous signature privée ou sous seing privé, ce qui est la même chose.

La signature des Parties, des Témoins & des Officiers publics dont les actes doivent être souscrits est ce qui donne la perfection à l'acte. Jusques là, & tant qu'il manque

quelqu'une des signatures nécessaires, l'acte est imparfait.

Dans les jugemens rendus à l'Audience, c'est la prononciation qui en fixe la date; mais dans les procès par écrit, c'est la signature du Juge ou du Greffier.

On dit, *mettre, envoyer un arrêt, un brevet, une ordonnance, un acte à la signature*; pour dire, les mettre entre les mains de celui qui doit les signer ou les faire signer.

SIGNATURE, signifie aussi action de signer. *Ce Prince emploie une matinée par semaine à la signature.*

On appelle *signature en Cour de Rome*, la minute originale d'un acte par lequel le Pape accorde un bénéfice ou quelque autre grâce.

En matière de bénéfice, cette signature tient lieu de provisions, excepté pour les bénéfices consistoriaux ou Chefs de Communauté, pour lesquels une simple signature ne suffit pas, étant nécessaire d'obtenir des Bulles.

Sous le terme de signature, on entend non seulement la signature proprement dite, mais aussi la supplique ou acte au bas duquel elle est apposée, lequel prend son nom de la signature qui est au bas.

La signature contient les clauses, dérogations & dispenses avec lesquelles la grâce ou le bénéfice sont accordés avec la commission pour l'exécuter.

Toute signature ou réponse à une supplique qui porte dispense ou provision de dignité dans une Cathédrale ou Collégiale, Prieurés conventuels, Canonicats de Cathédrale, doit être signée par le Pape même, qui répond par ces mots, *fit ut petitur*; les autres signatures sont données par un Officier de la Chancellerie Romaine, appelé *pré-*

set de la signature de grâce, qui répond la supplique en ces termes: *Concessum ut petitur in presentia D. N. Pape.*

La date de la signature se prend ordinairement du jour que la supplique a été mise entre les mains du Dataire, & non pas seulement du jour qu'elle a été répondue.

Il est d'usage en France que les signatures originales de Cour de Rome y font foi, pourvu qu'elles soient vérifiées par un certificat de deux Expéditionnaires.

Ces signatures suffisent pour prendre possession des Bénéfices ordinaires, pour lesquels il ne faut pas de Bulles.

SIGNATURE in forma dignum novissima, se dit d'une seconde signature que le Pape accorde par forme de lettre exécutoire: faite par l'Ordinaire d'exécuter dans les trente jours, la commission portée par la signature, le Pape enjoint à son refus à l'Ordinaire plus voisin de l'exécuter.

SIGNATURE in forma dignum antiqua, est une signature de Cour de Rome ainsi appelée parcequ'elle commence par ces mots *dignum arbitramur*. C'est celle dont le Pape use pour les Cures & Dignités, les Canonicats des Églises Cathédrales & pour les Dévoluts, dont il ne pourvoit l'Impétrant que sous la condition de ne pouvoir prendre possession du Bénéfice qu'après avoir obtenu le *visa* de l'Ordinaire dont il dépend.

SIGNATURE en forme gracieuse, est une signature de Cour de Rome qui s'expédie sur une attestation de l'Ordinaire; c'est pourquoi elle ne contient point de commission de procéder préalablement à l'examen de l'Impétrant, de manière que celui-ci, en vertu de cette provision, peut se faire mettre en possession

autoritate propria, sans aucun visa de l'Ordinaire.

SIGNATURE de Justice, est une signature de Cour de Rome donnée sur quelque matière de juridiction contentieuse dans l'Assemblée des Officiers préposés pour cet effet, appelée aussi la *signature de Justice*; telles sont les commissions, délégations, rescrits & autres actes qui sont adressés aux Tribunaux où se rend la justice.

SIGNATURE, en termes d'Imprimerie, se dit des lettres que l'on met au bas de chaque feuille imprimée pour faire connoître l'ordre des cahiers & des pages qui les composent. *Il faut vérifier les signatures.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & la quatrième très brève.

Prononcez *finiature*.

SIGNE; substantif masculin. *Signum*. Indice, ce qui est la marque d'une chose. Il se dit tant de ce qui est la marque d'une chose présente que de ce qui marque une chose passée ou une chose à venir. *La fumée est un signe de feu. Quand le brouillard monte, c'est signe qu'il pleuvra.*

En Médecine, on appelle *signes*, tout effet apparent par le moyen duquel on parvient à la connoissance d'un effet plus caché, dérobé au témoignage des sens.

C'est à Hippocrate que la science des signes a le plus d'obligation. Le premier Séméioticien a été le plus grand. Aucun Médecin postérieur, quoique enrichi des trésors de cet illustre Législateur de la Médecine, n'a été au-dessus de lui; il s'en est même trouvé peu qui l'aient égalé; c'est-à-dire qui aient su mettre en usage tous les signes qu'il avoit établis.

On peut à la faveur des signes

acquérir trois sortes de connoissances; ou remonter aux temps passés, & s'instruire par les effets présens de ceux qui ont précédé, ou dissiper l'obscurité répandue sur des objets présens, ou enfin porter un œil pénétrant sur les événemens futurs. On appelle *anamnestiques* tous les signes qui nous rappellent l'état dans lequel le corps s'est trouvé plus ou moins long-temps auparavant; de ce nombre sont les creux en différentes parties du corps, qui font connoître que la petite vérole a précédé; les cicatrices signes des blessures passées, &c. Les seconds, qui nous éclairent sur l'état présent de la santé ou de la maladie, sont appelés *diagnostics*; ils sont extrêmement variés dans la maladie, pouvant avoir pour objet de déterminer le genre, l'espèce, le caractère particulier, le siège, &c. de l'affection présente. Enfin on a donné le nom de *signes pronostics* à ceux qui mettent le Médecin à portée de lire dans l'avenir, soit en santé ou en maladie. Ces signes sont extrêmement étendus, difficiles à saisir & à bien évaluer; ils exigent une grande habitude à observer, beaucoup de travail & de pénétration. Leur avantage compense bien toutes ces difficultés.

Parmi les signes, il y en a qui sont communs à plusieurs maladies, & qu'on appelle *équivoques*; ils indiquent différentes choses, suivant les circonstances dans lesquelles ils se rencontrent. Telle est, par exemple, la limpidité de l'urine, qui dans les fièvres aiguës annonce le délire; dans les coliques néphrétiques, le paroxysme prochain, de même que chez les personnes yaporeuses & dans les fièvres intermittentes, & quelquefois elle n'est

qu'une fuite & un signe d'abondantes boissons aqueuses.

D'autres signes sont plus distinctifs; on leur a donné le nom de *pathognomoniques* lorsqu'ils ont toujours la même signification, & qu'ils ne fauroient exister sans que cette seule chose signifiée n'existe aussi. Telle est la vitesse du pouls dans la fièvre, l'excrétion de semence dans la gonorrhée, &c. Il est rare de trouver des maladies caractérisées par un seul signe pathognomonique; la plupart ne sont distinguées que par l'ensemble de plusieurs signes qui ne sont pathognomoniques que lorsqu'ils sont rassemblés. Telle est la pleurésie, qui est marquée par le concours d'un point de côté, d'une difficulté de respirer, de la toux & d'une fièvre aiguë, &c. Le défaut d'un de ces signes rendroit le diagnostic incertain.

On dit figurément, qu'un homme ne nous a donné aucun signe de vie, qu'il n'a pas donné le moindre signe de vie; pour dire, que dans les occasions il n'a donné aucune marque de son souvenir.

SIGNE, se dit aussi de certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau. *Avoir un signe au visage, un signe sur la main.*

SIGNS, se dit pareillement de certaines démonstrations extérieures que l'on fait pour donner à connoître ce que l'on pense ou ce que l'on veut. *Ils se parloient par signes. Faites-lui signe de chanter. Il lui fit ce présent en signe d'amitié. Elle donna un grand souper en signe de réjouissance.*

On appelle le *signe de la Croix*, l'action que les Chrétiens font en portant la main de la tête à l'estomac, & puis aux deux épaules en forme de Croix. *Le Prêtre en com-*

mençant la Messe fait le signe de la Croix.

En termes de l'Écriture Sainte; signe se prend quelquefois pour miracle. *Cette Nation demande des signes, & elle n'aura que celui de Jonas.*

SIGNE, en termes de Musique, se dit en général de tous les divers caractères dont on se sert pour noter la musique. Mais ce mot s'entend plus particulièrement des dièses, bémols, bécarrés, pointes, reprises, pauses, guidons & autres petits caractères détachés, qui, sans être de véritables notes, sont des modifications des notes & de la manière de les exécuter.

SIGNE, en termes d'Astronomie, se prend pour constellation, amas d'un certain nombre d'étoiles fixes qu'on suppose former certaines figures; & il ne se dit que des douze constellations de l'écliptique ou du zodiaque.

Les Anciens ont divisé le zodiaque en douze segmens nommés *Signes*; en commençant par le point d'intersection de l'écliptique avec l'équinoxial, ces *Signes* furent désignés par les douze constellations qui occupoient ces segmens du temps d'Hipparque. Mais depuis ce temps ces constellations ont tellement changé de place, par la précession de l'équinoxe, que le bélier est maintenant dans le taureau, le taureau dans les gémeaux, &c.

Voici les noms de ces douze *Signes* & leur ordre: *Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo, Libra, Scorpio, Sagittarius, Capricornus, Aquarius, Pisces*; en françois, le *Bélier*, le *Taureau*, les *Gémeaux*, l'*Ecrevisse* ou le *Cancer*, le *Lion*, la *Vierge*, la *Balance*, le *Scorpion*, le *Sagittaire*, le *Capricorne*.

pricornne, le *Verseau*, les *Poissons*. On les peut voir avec leurs différentes étoiles, sous l'article qui est particulier à chacun d'eux.

On distingue les *Signes* par rapport à la saison de l'année où le soleil y séjourne, en *Signes* de printemps, d'été, d'automne & d'hiver.

Les *Signes* du printemps sont *Aries*, *Taurus*, *Gemini*, le Bélier, le Taureau, les Gemeaux; ceux de l'été sont *Cancer*, *Leo*, *Virgo*, l'Écrevisse, le Lion, la Vierge; ceux d'automne sont *Libra*, *Scorpio*, *Sagittarius*, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire; ceux d'hiver sont *Capricornus*, *Aquarius*, *Pisces*, le Capricorne, le Verseau, les Poissons.

Les *Signes* du printemps & ceux d'été sont aussi nommés septentrionaux, & ceux d'automne & d'hiver sont appelés *Signes Méridionaux*, parce que durant le printemps & l'été le soleil est sur l'hémisphère septentrional de la terre, que nous occupons, & pendant l'automne & l'hiver, il est sur l'hémisphère méridional.

SIGNES, au pluriel, se dit des phénomènes que l'on voit quelquefois dans le Ciel, & qu'on regarde comme des espèces de présages. *Le Jugement universel doit être précédé de plusieurs signes dans le Ciel.*

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

On mouille *gn*.

Différences relatives entre *signe* & *signal*.

Le *signe* fait connoître; il est quelquefois naturel. Le *signal* avertit, il est toujours arbitraire.

Les mouvemens qui paroissent dans le visage, sont ordinairement les *signes* de ce qui se passe dans le cœur. Le coup de cloche est le *signal* qui appelle le Chanoine à l'Église.

On s'explique par *signes* avec les

Tome XXVl.

muets ou les sourds, & l'on convient d'un *signal* pour se faire entendre des gens éloignés.

SIGNÉ, ÉE; partic. passif. *V. SIGNER.*

SIGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Signare*. Mettre son signe à une lettre, à une promesse, à un contrat, ou à un autre acte pour l'autoriser. *Signer un billet à ordre. Signer une lettre de change. Signer une sentence, un jugement. Signer un contrat, une transaction.*

On dit, *signer à un contrat*; & alors il ne se dit ordinairement que des témoins, ou de ceux qui y signent par honneur. *Le Roi & les Princes signèrent à son contrat de mariage. Ils ont signé au contrat comme parens.*

Figurément, lorsqu'on veut marquer que ce qu'on dit est vrai, & qu'on tiendra infailliblement ce que l'on promet, on dit, *je vous le signerois de mon sang. Je suis prêt à vous le signer de mon sang.*

En parlant des Martyrs, on dit figurément, *qu'ils ont signé leur confession de leur sang.*

SIGNER, en termes d'Orfèvrerie; signifie, marquer l'argenterie & l'orfèvrerie du poinçon. Chaque Orfèvre ou Argentier a son poinçon particulier; & par les Ordonnances il leur est enjoint de signer de leur poinçon toute la vaisselle & autres choses qu'ils fabriquent. L'argenterie qui n'est point *signée* se vend toujours à plus bas prix que celle qui est marquée du poinçon de l'ouvrier; car ce défaut fait connoître qu'elle n'est pas au titre prescrit; & qu'il y a trop d'alliage.

En parlant populairement, on disoit autrefois *se signer*; pour dire, faire le signe de la croix; mais cette expression est vieillie.

La première syllabe est brève, &

D d d

la seconde longue ou brève: *Voyez* VERBE.

On prononce *suier*.

SIGNET; substantif masculin. On appelle ainsi plusieurs petits rubans ou filets liés ensemble, qui tiennent à un bouton ou peloton, & qu'on met au haut d'un bréviaire, d'un missel, &c., pour marquer les endroits qu'on veut trouver aisément. *Signet de bréviaire. Il faut un signet plus long pour ce bréviaire.*

SIGNET, se dit aussi d'un petit ruban que les Relieurs attachent à la tranche du haut d'un livre, pour servir à marquer l'endroit du livre où l'on est demeuré. *On met aujourd'hui des signets à la plupart des livres qu'on relie.*

On prononce *suat*.

SIGNIFICATIF, IVE; adjectif. *Significativus*. Qui signifie, qui exprime, qui contient un grand sens. *Lorsqu'un Orateur parle il ne doit employer que des termes significatifs.*

On dit d'un geste, d'un souris, &c. qu'il est fort significatif; pour dire, qu'il exprime sensiblement la pensée, l'intention de celui qui le fait.

On mouille *gn*.

SIGNIFICATION; substantif féminin. *Significatio*. Ce que signifie une chose. *Il y a des mots qui ont plusieurs significations. Il y a plusieurs hiéroglyphes dont on ne connoît pas la signification.*

SIGNIFICATION, en termes de Palais se dit de la notification, de la connoissance que l'on donne d'un Arrêt, d'une Sentence, d'un Acte par voie de Justice. *La signification d'un Jugement. Il faut faire faire cette signification par un Huissier.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier, mais

la dernière est longue au pluriel. On mouille *gn*.

SIGNIFIÉ, EE; participe passif. *Voyez* SIGNIFIER.

SIGNIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Significare*. Dénoter, marquer quelque chose, être signe de quelque chose. *Le récit qu'il a fait signifie que l'affaire n'est pas encore près d'être terminée. Cette diarrhée ne signifie rien de bon.*

Quand quelqu'un dit beaucoup de choses qui ne vont point au fait & dont on ne peut rien induire, rien conclure, on dit, que ce qu'il dit ne signifie rien. *Tout cela ne signifie pas la moindre chose.*

SIGNIFIER, s'emploie aussi en parlant de Langue & de Grammaire; & il se dit pour marquer ce qu'on entend par un mot. *Le mot latin felix, signifie heureux en françois. Le mot édifier, signifie au propre bâtir, & dans le sens figuré il signifie, porter à la piété, à la vertu par l'exemple ou le discours. Je ne sais pas ce que signifient ces deux mots hébreux.*

SIGNIFIER, se dit encore dans le sens de notifier, déclarer, faire connoître quelque chose par paroles. *Elle lui a signifié qu'elle ne vouloit plus le voir. Il falloit leur signifier votre volonté.*

SIGNIFIER, veut dire aussi, notifier par procédure de justice. *On ne lui a pas encore signifié l'Arrêt. L'Huissier est chargé de leur signifier la Sentence. Signifier à personne, à domicile.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Le féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

On mouille *gn*.

SIGNORELLI, Peintre natif de Cor-
tore, mort en 1521, âgé de 22 ans,
a travaillé à Orviète, à Loreète,
à Cortone & à Rome. La partie dans
laquelle il excelloit le plus étoit le
dessin. Il manioit beaucoup de feu
& de génie dans ses compositions.
Le célèbre *Michel-Ange* en faisoit
un cas singulier, & n'a point dédaigné
de copier quelques traits de cet
habile Artiste. *Lucas*, son disciple,
peignoit tellement dans sa manière,
qu'il est difficile de distinguer leurs
ouvrages.

SIGUNA; ville de Suède dans l'U-
plande, sur le lac Mæter, entre
Upsal & Stockholm.

SIGUENZA; ville forte & épisco-
pale d'Espagne dans la Vieille Cas-
tille, près de la source de la rivière
de Hénarès, à 25 lieues, nord-est,
de Madrid.

SIGUENOC; substantif masculin. Es-
pèce d'écrevisse de mer qui se
trouve dans les Indes Orientales:
elle est couverte de deux écailles
fort dures, dont celle de devant est
bossue, & un peu épaisse, double
au bout du front & taillée en demi-
lune à l'endroit où elle se rejoint
à l'autre; le dehors est relevé de
bosses, ou chargé de pointes obtu-
ses, disposées par rangs. Cette der-
nière est plus délicate que l'autre, &
en forme de losange, dentelée des
deux côtés & piquée de petits trous.
La queue de cette écrevisse surpasse
en longueur le reste du corps, &
depuis le milieu jusqu'au bout, elle
est dentelée de pointes fort dures.

SIGUETTE; substantif féminin &
terme de Marchanderie. Nom qu'on
donnoit anciennement à une sorte
d'embranchure. *Mors à la figuette.*

SIHANG; ville de la Chine dans la
province de Xensî, au départe-

ment de Hanchang, troisième Mé-
tropole de la province.

SIHO; ville de la Chine dans la pro-
vince de Xensî, au département de
Cungchang, cinquième Métropole
de la province.

SIHOA; ville de la Chine dans la
province de Honan, au départe-
ment de Caifung, première Métro-
pole de la province.

SIHON; grand fleuve d'Asie qui sé-
pare la Transoxane du pays de Geté,
& qui est le Jaxartes des Anciens.

SIKING; île de la mer Egée, entre
celles de Milo & Amorgos, pro-
che de Policandro, à huit milles
de Nho: elle a environ vingt milles
de tour, & n'a point de port; ce
n'est proprement qu'une montagne,
mais qui ne laisse pas de produire
le meilleur froment de l'Archipel.

Plinè, Apollonius de Rhodes,
ainsi qu'Etienne le Géographe, as-
surent qu'elle se nommoit ancien-
nement *Chabre*, l'île au vin, à
cause de la fertilité de ses vigno-
bles; sur quoi le Scholiaste d'A-
pollonius remarque qu'elle prit le
nom de *Sikring*, d'un fils de
Thoas, Roi de Lemnos, seul maître
de l'île qui se sauva par l'adresse
de sa fille Nymphée, dans cette
cruelle expédition où toutes les
femmes égorgèrent, non-seule-
ment leurs maris, mais tous les
garçons du pays, enrages de ce
qu'ils leur préféroient les esclaves
qu'ils venoient de faire en Thrace.
Thoas donc abarda dans l'île dont
nous parlons, & fut très-bien reçu
d'une Nymphée, qui lui fit part de
ses fautes; Siking en naquit,
beau garçon, qui donna son nom
au pays.

Sikring a été du domaine des Ducs
de Natio; il n'y a dans l'île qu'un
bourg de même nom, & qui n'a

guère plus de deux cens habitans , tous Grecs.

SIKOKF ; nom de la troisième des grandes îles qui forment l'empire du Japon.

SIL ; substantif masculin. Nom donné par les Anciens à une espèce d'ocre rouge ; ils en distinguoient trois espèces ; le *fil atticum* étoit d'un rouge pourpre ; le *fil syricum* venoit de Syrie, & étoit d'un rouge vif ; le *fil marmorosum* ou marbré, avoit la dureté d'une pierre. Ils avoient aussi le *fil achaicum* ; dont nous n'avons point de description. M. Hin croit que le *fil atticum Romanorum* dont il est parlé dans Vitruve, étoit un sable rouge & brillant préparé, qu'il ne faut point confondre avec l'ocre attique dont on a parlé.

SILAH DAR, ou SILIKHTAR ; substantif masculin & terme de Relation. Officier du Grand Seigneur, tiré du corps des Ichoglans.

C'est le porte épée du Sultan dans les cérémonies publiques. Le Silahdar porte le cimenterre du Grand-Seigneur, & coupe les viandes à sa table. Il est comme le Grand-Maître de la Maison de l'Empereur, & règle toute sa Cour. Son autorité s'étend aussi sur le reste de l'Empire d'une manière particulière. Les Grands ne lui parlent qu'avec respect, & ne lui écrivent jamais sans lui donner le titre de *Musahih*, c'est-à-dire, *Conseiller privé*, quoiqu'il ne le prenne point dans les actes. Sa place, qui lui permet d'approcher du Sultan, l'élève souvent à la plus haute faveur.

SILBERBERG ; petite ville de Silésie dans le Duché de Munsterberg, entre des montagnes. Elle tire son nom des mines d'argent qui sont dans le voisinage.

SILCESTER ; nom d'une ancienne ville d'Angleterre au nord du Comté de Southampton, où l'on voit ses ruines. Elle fut fondée dans le quatrième siècle par Constantin le jeune, fils de Constantin le Grand. Les Anciens l'appeloient *Vindonum*, & elle étoit la capitale des Segontiens. Les Saxons la désolèrent en s'emparant du pays, & les Danois achevèrent de la ruiner. Elle occupoit alors quatre-vingt acres de terre. On y a déterré quelques médailles.

SILENCE ; substantif masculin. *Silentium*. Ce terme ne se dit proprement que de l'homme, & sert à marquer l'état où est une personne qui se tait, qui s'abstient de parler.

Le silence convient toujours à une jeune personne ; il y a de la modestie & de la dignité à le garder ; vous jugez les autres, & vous ne hazardez rien. Mais gardez vous d'avoir un silence fier & insultant ; il faut qu'il soit l'effet de votre retenue, & non pas de votre orgueil. Cependant comme on ne peut pas toujours se taire, il faut savoir que la première règle pour bien parler, c'est de bien penser.

Quand vos idées seront nettes & démêlées, vos discours seront clairs. Qu'ils soient remplis de pudeur & de bienveillance. Respectez dans vos discours les préjugés & les coutumes. Les expressions marquent les sentimens, & les sentimens sont les expressions des mœurs.

Le silence fait le beau, le noble, le pathétique dans les pensées, parcequ'il est une image de la grandeur d'ame ; par exemple le silence d'Ajax aux enfers, dans l'Odyssée, où Ulysse fait de basses soumissions à ce Prince ; mais Ajax ne daigne pas y répondre. Ce silence a je ne sai quoi de plus grand que tout ce

qu'il auroit pu dire. C'est ce que Virgile a fort bien imité dans le sixième livre de l'Énéide, où Didon aux enfers traite Énée de la même manière qu'Ajax avoit fait à Ulyffe; aussi insensible, aussi froid qu'un rocher de Paros, il s'éloigna sans lui répondre, & d'un air irrité s'enfonça dans le bois.

Il est une autre sorte de silence qui a beaucoup de grandeur & de sublimité de sentiment en certains cas. Il consiste à ne pas daigner parler sur un sujet dont on ne pouvoit rien dire sans risquer de montrer quelque apparence de bassesse d'ame, ou de faire voir une élévation capable d'irriter les autres. Le premier Scipion l'Africain, obligé de comparoître devant le peuple assemblé, pour se purger du crime de péculat dont les Tribuns l'accusoient: *Romains*, dit-il, *à pareil jour je vainquis Annibal & soumis Carthage; allons en rendre graces aux Dieux.* En même temps il marche vers le Capitole, & tout le peuple le suit. Scipion avoit le cœur trop grand pour faire le personnage d'accusé; & il faut avouer que rien n'est plus héroïque que le procédé d'un homme qui fier de sa vertu, dédaigne de se justifier, & ne veut point d'autre Juge que sa conscience.

Dans la Tragédie de Nicomède, ce Prince, par les artifices d'Arfinoé sa belle-mère, est soupçonné de tremper dans une conspiration; Prusias, son pere, qui ne le souhaite pas coupable, le presse de se justifier, & lui dit:

Purge-toi d'un forfait si honteux & si bas.

L'ame de Nicomède se peint dans sa réponse vraiment sublime:

Moi, Seigneur, m'en purger! vous ne le croyez pas.

Je ne fais ce qu'on doit le plus admirer dans la réponse de Nicomède, ou de ce qu'il ne veut pas seulement se justifier, ou de ce qu'il est si sûr & si fier de son innocence, qu'il ne croit pas que son accusateur en doute.

Un Ambassadeur d'Abdere, après avoir long-temps harangué Agis, Roi de Sparte, pour des demandes injustes, finit son discours, en lui disant; Seigneur, quelle réponse rapporterai-je de votre part? Que je t'ai laissé dire tout ce que tu as voulu sans te répondre un mot.

Un Père de l'Église nous donne une idée de la constance de Jésus-Christ par un fort beau trait de réponse. Pour l'entendre, il faut se rappeler une circonstance de la vie d'Épictète. Un jour, comme son maître lui donnoit de grands coups sur une jambe, Épictète lui dit froidement: *si vous continuez, vous casserez cette jambe*; son maître irrité par ce sang froid lui cassa la jambe: *ne vous l'avois-je pas bien dit que vous casseriez cette jambe?* Un Philosophe oppoisoit cette histoire aux Chrétiens en disant: votre Jésus-Christ a-t-il rien fait d'aussi beau à sa mort? *Oui*, dit S. Justin, *il s'est tu.*

SILENCE, se dit aussi, soit pour marquer cessation de commerce de lettres entre personnes qui ont accoutumé de s'écrire, soit pour faire connoître qu'un Auteur n'a rien dit de la matière dont on parle. *Il y a long-temps que je n'ai reçu de vos nouvelles, quelle est la cause de votre silence, de ce silence? Les Auteurs contemporains n'ont rien écrit là-dessus, leur silence est une preuve pour la négative.*

En termes de Chancellerie & en matière criminelle, on dit, que le

Roi impose silence à ses Procureurs Généraux; pour dire, qu'il leur défend de poursuivre davantage l'affaire criminelle pour laquelle il a accordé ses lettres d'abolition.

On dit, *passer une chose sous silence*; pour dire, n'en parler point. *Passer cela sous silence*. Ainsi les Orateurs disent, *je passe sous silence les attentats, les infidélités; je passe sous silence les belles actions de ses ancêtres.*

On dit tout court, *silence*, pour dire, faites silence, faisons silence. SILENCE, se dit aussi figurément pour le calme, la cessation de toutes sortes de bruit. *Grand silence. Profond silence. Le silence de la nuit. Le silence des bois.*

En termes de Musique on appelle *silences*, les signes répondans aux diverses valeurs des notes, lesquels, mis à la place de ces notes, marquent que tout le temps de leur valeur doit être passé en silence.

Quoiqu'il y ait dix valeurs de notes différentes, depuis la maxime jusqu'à la quadruple-croche, il n'y a cependant que neuf caractères différens pour les silences; car celui qui doit correspondre à la maxime a toujours manqué, & pour en exprimer la durée, on double le bâton de 4 mesures équivalant à la longue.

Ces divers silences sont donc: 1. le bâton de quatre mesures, qui vaut une longue; 2. le bâton de deux mesures, qui vaut une brève ou carrée; 3. la pause, qui vaut une demi-brève ou ronde; 4. la demi-pause, qui vaut une minime ou blanche; 5. le soupir, qui vaut une noire; 6. le demi-soupir, qui vaut une croche; 7. le quart-soupir, qui vaut une double croche; 8. Le demi-quart de soupir qui vaut une triple croche; 9. & enfin

le seizième de soupir, qui vaut une quadruple croche.

Il faut remarquer que le point n'a pas lieu parmi les silences comme parmi les notes; car bien qu'une noire & un soupir soient d'égal valeur, il n'est pas d'usage de pointer le soupir pour exprimer la valeur d'une noire pointée; mais on doit, après le soupir, écrire encore un demi-soupir. Cependant, comme quelques-uns pointent aussi les silences, il faut que l'exécuteur soit prêt à tout.

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

On prononce *silence*.

SILENCIAIRE; substantif masculin.

Silentiarius. On appeloit ainsi chez les Romains un esclave préposé pour empêcher le bruit des autres.

Il y a aussi eu des *Silenciers* à la Cour des Empereurs; & dans le bas-Empire, ce titre fut donné au Secrétaire du Cabinet de l'Empereur.

SILENCIEUX, EUSE; adjectif. *Taciturnus*. Taciturne, qui ne parle guère. *C'est un homme silencieux.*

SILENE; nom d'un demi-dieu de l'Antiquité qui avoit été le nourricier de Bacchus, & le fidèle compagnon de ses voyages. On le peignoit sous la figure d'un vieillard gros & charnu, d'une taille au-dessous de la médiocre, monté sur un âne avec l'air d'un homme ivre & qui a de la peine à se soutenir. Cependant il passoit pour un Philosophe très-profond, & Virgile, dans une de ses Éclogues, le fait parler très-savamment sur la formation du monde, selon le système des Epicuriens. Il avoit des temples dans la Grèce, & on lui rendoit des honneurs divins, com-

me aux demi-dieux & aux héros.

Les Anciens appelloient aussi *Siléniens*, les Satyres quand ils étoient vieux. On les représentoit ordinairement comme des gens ivres.

SILÉSIE; Duché d'Allemagne, l'un des plus grands de l'Europe. Il est borné au nord par le Marquisat de Brandebourg, & par la Pologne, au sud par la Moravie & par la Hongrie, à l'est par la Pologne, à l'ouest par la basse Alsace & par la Bohême. Il a environ cent vingt lieues de long sur quarante de large. Il abonde en blé, en forêts, pâturages, poissons & mines de plusieurs espèces. La Silésie se nomme en Allemand *Schlesien*; ce nom lui vient des *Elysi*, peuples qui habitoient le long de la Vistule, & aux environs de la Pologne. Dans la suite le nom d'*Elysi* fut sans doute changé, en celui de *Silesii* qui est le nom que ce peuple porte aujourd'hui. On compte en Silésie cent quarante villes & 20000 tant châteaux que villages. L'Oder est le seul grand fleuve de la Silésie. Ses autres rivières sont la Neisse, le Bober, la Queis, l'Oppe & l'Else. Les montagnes des Géants sont les plus grandes montagnes de la Silésie, avec celles de Zotenberg. On trouve dans la Silésie des mines d'argent, de cuivre, d'érain, de plomb, de fer; des diamans, des rubis, des hyacinthes, de l'agate, des améthystes, des émeraudes, des topases, des saphirs, des calcédoines, des turquoises & d'autres pierres précieuses, mais qui ne valent pas celles de Bohême. La Silésie est d'ailleurs riche en carrières, en pierre de chaux, en marbre & en albâtre. Elle fournit de l'antimoine, du vert de montagne, du salpêtre, du soufre, de l'alun,

de la garance, du vitriol, du mercure & d'autres minéraux; mais il n'y a point de sel. On le fait venir de Pologne & d'autres endroits. Il y a de riches Manufactures de toiles & de draps, & on y fait une grande quantité d'huile de lin, qu'on envoie par tonnes dans les pays étrangers. Les abeilles y fournissent du miel & de la cire en grande abondance. On y cultive aussi du safran. L'Oder divise la Silésie en deux parties presque égales, dont l'une est appelée haute Silésie, & l'autre basse Silésie; les Habitans de la haute Silésie sont la plupart catholiques, & apprennent le polonois. Ceux de la basse Silésie sont protestans, & ne s'appliquent qu'à l'Allemand. Ce grand duché, qu'on peut regarder comme un petit royaume, dont Breslaw est la Capitale, se divise en dix sept petits Duchés, & en sept Etats ou Seigneuries libres, sans y comprendre le Comté de Glatz. Les Silésiens, après avoir été soumis à la Pologne, se soulevèrent en 1327, & se soumirent à la Bohême, sous laquelle ils sont demeurés jusqu'en 1742, qu'ils sont devenus sujets du Roi de Prusse; ce Prince, après la mort de l'Empereur Charles VII, fit valoir les prétentions qu'il avoit, 1^o. sur le duché de Jagerndorf, & sur les quatre seigneuries qui en dépendent; savoir, Lubschutz, Oderberg, Bentsheim, & Tarnowitz. 2^o. Sur les Duchés de Lignitz, de Brieg & de Volau. La Reine de Hongrie ayant refusé de remettre ces pays au Roi de Prusse, on en vint à une guerre en 1740. Enfin par le traité de Breslau du 11 Juin 1742, par l'acte de renonciation de la Reine d'Hongrie du 12 Août 1743, & par le traité de Dresde du

25 Décembre 1745, on a cédé à la Maison Électorale de Brandebourg, la haute & la basse Silésie en toute souveraineté: de plus, le district de Katscher avec les dix seigneuries qui en dépendent, enfin le Comté de Glatz en entier. La Maison d'Autriche s'est réservé dans la haute Silésie la Principauté de Teschen, avec les huit seigneuries qui en dépendent; les villes fortes de Troppau & de Jagerndorf, la seigneurie d'Olbersdorf & celle de Hennendorf avec toutes ses dépendances jusques près de Zuckmantel; enfin toutes les villes qui servent de barrières, & que l'on peut voir dans les cartes de Nigrin, de Valk & de Homan. Le Roi de Prusse a fait des changemens considérables dans le Gouvernement tant civil qu'ecclésiastique de la Silésie.

SILÉSIEN, ENNE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui a rapport à la Silésie, qui est de la Silésie. *Voyez* SILÉSIE.

SILEX; substantif masculin. Mot latin qui signifie *caillou*, & que les Naturalistes François ont adopté pour désigner en général la pierre à fusil, & particulièrement la pierre à fusil noire qui se trouve par masses informes & détachées dans les couches de la craie.

Le *sillex* est très-abondamment répandu dans presque toutes les parties de notre globe; il ne forme jamais de couches suivies ou de bancs, comme la pierre calcaire, les ardoises, &c. mais il se trouve par masses de grandeurs inégales, détachées les unes des autres. C'est surtout dans les couches de craie que l'on rencontre une grande quantité de ces pierres; elles y sont répandues par masses irrégulières & de toutes sortes de figures. Ces

sortes de *sillex* sont communément noirs à l'intérieur; & à l'extérieur ils sont comme enveloppés d'une croute blanche qui se distingue par sa dureté de la craie qui les environne: ces circonstances ont fait conjecturer qu'il devoit y avoir de l'analogie entre la craie & le *sillex* ou caillou; de-là quelques Auteurs ont pensé que la craie n'étoit, produite que par la décomposition du caillou; d'autres au contraire ont regardé le caillou comme une production de la craie. Ces sentimens sont tous deux fondés sur des raisons spécieuses; nous allons voir pour lequel il paroît le plus naturel de se décider.

Le *sillex* ou le caillou ne se dissout point, lorsqu'on y verse de l'acide; malgré cela si un fragment de *sillex* qui est communément tranchant & d'une couleur noirâtre à l'extérieur, demeure pendant longtemps exposé aux injures de l'air, ses angles tranchans s'émoussent à la longue, & les parties noirâtres se recouvrent d'une espèce de peau blanche qui à la fin ne laisse plus paroître de noir. Cette expérience prouve d'une manière incontestable que l'acide vitriolique a agi sur cette pierre; il faut croire que la nature aidée des temps, & sachant donner à cet acide le degré d'activité qui lui est nécessaire vient à bout de cette dissolution à laquelle le Chimiste ne peut parvenir en se servant des acides ordinaires, qui sont des produits de l'art. Dans le *liquor silicum* on voit qu'il se fait une dissolution de la partie du caillou qui avoit été combinée par la fusion avec le sel alkali fixe. Ces expériences prouvent que la nature & l'art peuvent venir à bout de dissoudre le *sillex*, & que cette pierre n'est

n'est point inattaquable par les dissolvans, comme quelques Auteurs l'ont prétendu.

Lorsque l'on considère attentivement le caillou, on y trouve des caractères qui indiquent d'une manière sensible que cette pierre dans son origine a dû être molle, & avoir un degré de fluidité. En effet on trouve souvent dans le sein de la terre des coquilles dans l'intérieur desquelles on rencontre des cailloux de différentes couleurs qui s'y sont moulés, au point de prendre parfaitement les empreintes des coquilles les plus petites dans lesquelles le suc pierreux a coulé; une infinité d'exemples empêchent de douter de cette vérité; en effet on trouve des échinites ou ourfins, des turbinites, &c. qui paroissent entièrement changés en *filix*. C'est aussi de cette manière qu'ont dû se former les morceaux de bois changés en agates & en cailloux que l'on rencontre souvent en terre; la matière lapidifique qui produit le *filix*, a dû être dans une très-grande fluidité pour s'insinuer & se mouler dans les fibres & canaux déliés dont le bois est composé.

Le tissu compacte & serré du *filix*, ainsi que les mamelons qui se trouvent fréquemment, soit à sa surface, soit à son intérieur, conduisent à croire que non-seulement la matière dont cette pierre s'est formée a été fluide, mais encore qu'elle a été dans un état de viscosité ou d'une espèce de gelée. Si la dissolution eût été parfaite, c'est-à-dire, si l'eau chargée de la matière du caillou dissoute, n'eût eu que le point de saturation, l'évaporation eût produit du cristal de roche, c'est-à-dire, des colonnes hexagones terminées par une py-

ramide pareillement hexagone, figure qui est propre à la matière *filice*, lorsqu'elle est pure. Mais lorsque des substances terreuses ou métalliques sont venues accidentellement se joindre à la dissolution, elles l'ont rendue opaque, colorée, & visqueuse, & alors la cristallisation n'a point pu se faire. C'est là vraisemblablement la raison pour quoi les pierres de la nature du *filix*, qui sont opaques ou fort chargées de couleur, forment presque toujours des mamelons; on en a des exemples dans les agates, les jaspes, & l'on voit que ces pierres ont souvent à leur intérieur des cavités recouvertes de mamelons très-durs, & dont la couleur varie en raison des métaux qui ont coloré la matière, lorsqu'elle étoit fluide ou en dissolution; au lieu que quelques cailloux ont à leur intérieur des cavités couvertes de cristaux clairs & transparents, qui ont toutes les qualités du cristal de roche.

Toutes ces conjectures prendront beaucoup de vraisemblance, si l'on y joint quelques expériences que M. Svab vient de publier dans le Tome XX des Mémoires de l'Académie de Stockholm année 1758: le résultat de ces expériences prouve que les acides agissent sur les verres formés par le mélange d'une terre calcaire quelconque ou de la chaux avec de l'argille ou avec du caillou. On fait que ces substances qui seules ne se fondent point, entrent en fusion lorsqu'on les mêle. Pour cet effet on n'a qu'à pulvériser ce verre, verser par-dessus de l'acide vitriolique, de l'acide nitreux ou de l'acide marin, & mettre le tout en digestion dans un lieu chaud; dans cette expérience il ne se fait point d'effervescence: malgré cela

on trouve que le dissolvant que l'on a employé s'épaissit en vingt-quatre heures, & forme une matière gélatineuse & transparente comme de l'empois, qui s'attache au vaisseau, au fond duquel est tombée une portion de verre pulvérisé qui ne s'est point dissoute.

L'acide vitrique combiné avec de la craie ou avec une substance quelconque produit bien une espèce de sil, mais non pas une matière gélatineuse, comme celle dont il s'agit ici : pour produire cet effet, il faut que la craie ou la terre calcaire ait été fondue, c'est-à-dire, émaillée & élaborée par sa combinaison avec de l'argille ou avec une pierre de la nature du sars ou du calcaire.

Les différences qu'on que M. Svab a observées de cette manière se développent avec le temps, & acquièrent la consistance d'une pierre ; elles croissent communément en couleur & remplissent de gesures, & elles se meurent par élat, comme du sars ou comme du verre ; elles conservent leur transparence, mais en se séchant elles prennent une couleur plus foncée. Cette matière gélatineuse séchée attireroit beaucoup l'humidité de l'air ; mais en la faisant rougir au feu, ce qui la rempliroit de fentes, elle n'attiroit plus cette humidité. Dans cet état, ni les acides, ni les alkalis n'attaquent plus cette matière semblable à une pierre. Si on l'expose à un feu violent excité par un soufflet, en une demi-heure de temps la surface se couvre d'une espèce d'enduit ou de vernis ; mais elle n'est point en une fusion parfaite, elle devient tendre & grenue ou farineuse dans la fracture, & ressemble à de la

pietre à chaux d'un grain fin qui a été calcinée, cependant elle n'a aucune des propriétés de la chaux.

Les expériences qui précèdent ont été faites par M. Svab, dans la vue de découvrir, 1°. pourquoi certains verres étoient attaquables par les acides ; il a trouvé que ceux dans la composition desquels, on avoit fait entrer de la chaux ou quelque pierre calcaire, étoient toujours dissous par les acides, & formoient de la galle. 2°. Il a voulu découvrir si ce ne seroit pas là la voie dont la nature se serviroit dans le sein de la terre, pour former des sars ou du caillou. Comme cette pierre se trouve communément dans des couches de craie, le célèbre Linnæus a été le premier qui ait soupçonné que la craie pouvoit donner naissance au caillou ; M. Svab présume que le caillou pourroit bien être produit par la combinaison d'un acide minéral avec une terre calcaire, modifiée & élaborée par la nature d'une façon particulière, à laquelle il s'est joint quelque mélange étranger. Il est certain que les caractères que présente la galle dure dont on a parlé, son aspect vitreux, son infusibilité, son infusibilité dans les acides annoncent une très-grande analogie entre elle & le *sil* ou caillou. Quant aux différences qui sont entre cette matière & le *sil*, elles viennent du temps & de certaines circonstances que la nature met dans ses opérations, que l'art ou ignore ou ne fait point imiter. Cependant M. Svab croit que l'on pourroit parvenir à faire des *sil* ou des cailloux artificiels qui auroient plus de solidité, qui n'attiroient point l'humidité de l'air, en un mot, qui seroient plus semblables au *sil*.

fer naturel, si l'on venoit de combiner la chaux avec des substances différentes de celles qu'il a employées, & cela dans des proportions variées : comme ces expériences demandent du temps, il se promet de les suivre & de rendre compte à l'Académie de Stockholm, dont il est membre, du succès de ses travaux. En attendant, il paroît que les expériences que M. Svab a faites sont propres à jeter un grand jour sur la connoissance des pierres en général ; elles pourroient faire présumer qu'il n'y a qu'une terre primitive dans la nature, dont les différentes combinaisons & élaborations produisent toutes les variétés que nous voyons dans les pierres.

SILIKHTAR ; voy. SILAHDAR.

SILQUASTRE ; voy. PIMENT.

SILIQUE ; substantif féminin & terme de Botanique. C'est l'enveloppe d'un fruit, formée de deux panneaux qui s'ouvrent de la base vers la pointe, & qui sont séparés par un diaphragme ou cloison à laquelle les semences sont attachées. Les siliques des plantes légumineuses se nomment *gouffes*.

SILISTRIA ; ville forte de la Turquie d'Europe dans la Bulgarie près de l'embouchure du Missovo dans le Danube, à 68 lieues, nord-est, d'Andrinople.

SILLAGE ; substantif masculin & terme de marine. Trace que fait le vaisseau en naviguant. *Les vagues étoient si hautes, qu'on ne pouvoit remarquer le sillage.* On dit, *faire bon sillage* ; pour dire, naviguer heureusement. Et l'on dit, qu'un vaisseau double le sillage d'un autre ; pour dire, qu'il va une fois plus vite.

SILLE ; substantif masculin. Espèce

de Poème latitique des Grecs. Les Grecs n'ont jamais rien eu d'approchant de la satire romaine que leurs filles, qui étoient aussi des Poèmes mordans, comme on peut encore le reconnoître par quelques fragmens qui nous restent des filles de Timon. Ils ressembloient si fort à la plupart des traits des Satires d'Horace, qu'ils pourroient fort bien être appelés des satires, de même que les satires pourroient être appelées des *filles*. Il y a pourtant cette différence essentielle, que les *filles des Grecs* étoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des satires des Romains ; car si l'on trouve quelquefois quelques parodies, on voit bien que ce n'est qu'un passant, & que le Poète n'a eu garde d'en abuser & par conséquent la parodie ne fonde pas l'essence de la satire romaine comme elle fonde l'essence des *filles des Grecs*.

SILLE LE GUILLAUME ; petite ville de France dans le Maine, à huit lieues, nord-ouest, du Mans. On y compte environ 1200 habitans. C'est le siège d'un grenier à sel : il y a un Chapitre composé de douze Chanoines à la collation de l'Évêque du Mans.

On tire de la mine de fer dans son territoire, laquelle suffit pour entretenir plusieurs forges.

SILLER, verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de marine. Il se dit d'un vaisseau qui coupe, qui fend les flots en avançant sur sa route. *Le vaisseau sille au sud.*

SILLER, est aussi un terme de Fauconnerie, qui signifie, coudre les paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne se débarte point. En ce sens il est actif.

SILLET ; substantif masculin. Petit morceau d'ivoire appliqué au haut du manche d'un violon, d'un luth ou autre instrument à cordes, & sur lequel portent les cordes. *La longueur des cordes se mesure du fillet au chevalet.*

SILLON ; substantif masculin. *Sria.* Longue trace que le soc, le courre de la charrue fait dans la terre qu'on laboure.

On ne doit jamais faire les sillons trop longs, parceque les bêtes ont trop à tirer tout d'une traite ; les raies n'en sont pas si étroites, & la terre n'en est pas si bien mêlée, ni figurée agréablement ; c'est pourquoi les curieux veulent qu'on sépare leurs terres par quartiers chacun de quarante perches de long tout au plus.

Quand on laboure sur une colline, pour soulager les bêtes, & faire sa besogne plus aisément, il faut travailler en travers horizontalement à la colline, & non pas de haut en bas.

On laboure à plat, uniment & également les terres, qui, comme dans l'île de France, ont besoin de l'arrosement des pluies. Au contraire, on laboure en talus & en dos d'âne à sillons hauts & élevés, les terres argilleuses, les terres humides, & généralement toutes celles qui n'ont pas besoin d'eau, ou qui sont difficiles à se dessécher. Ainsi dans la Brie & dans la petite Beauce, on laboure par planches, & on laisse d'espace en espace, un large sillon en talus pour recevoir les eaux, & les porter dans des fossés qui sont pour cet effet aux deux côtés des terres.

Au surplus, on fait les sillons plus ou moins larges, plus ou moins élevés, & les raies plus ou moins

ferrées dans certains pays que dans d'autres. On les fait pourtant en général beaucoup plus élevés, moins larges, & moins unis dans les terres humides & grasses, que dans les terroirs secs, & cela pour faciliter l'écoulement des eaux qui pénètrent difficilement dans ces terres, & pour empêcher qu'elles n'y croupissent.

SILLON, se dit aussi figurément des traces de plusieurs choses & surtout en poésie.

La Déesse guerrière ;
De son pied trace en l'air un sillon de
lumière.

BOILEAU.

SILLON, se dit en termes de Conchyliologie, d'une cavité formée par l'élevation de deux stries ou de deux côtés.

SILLON, se dit en termes d'Anatomie, de différentes traces des os & des parties molles. *Le sillon transverse du côté droit. Le sillon de l'angle supérieur du rocher.*

SILLON, se dit encore des rides qui se trouvent au palais des chevaux.

SILLON, se dit en termes de filage, des diverses élévations que forme le fil sur la bobine du rouet en passant par les différentes distances de l'épinglier. Les sillons des fileuses ne doivent point être trop élevés, de peur que le fil de s'éboule.

SILLONNÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez SILLONNER.*

SILLONNER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Faire des sillons. Il n'est guère usité au propre que dans le participe ou les temps composés. *Ces terres sont bien sillonnées.*

On dit figurément & poétique-

ment, *fillonner les mers, les plaines humides, la plaine liquide*; pour dire, naviguer.

On dit aussi figurément & poëti-
quement, *l'âge lui a fillonné le front.*
Son front est tout fillonné de rides.

Les deux premières syllabes sont
brèves, & la troisième longue ou
brève. Voyez VERBE.

On prononce *filloner*.

SILLY; Abbaye de France en Nor-
mandie à deux lieues d'Argentan.
Elle est de l'ordre de Prémontré &
vaut environ 3000 liv. de rente à
l'Abbé.

SILLO; ville fameuse dans l'Écriture-
Sainte. Elle étoit de la Tribu d'É-
phraïm, éloignée de douze milles,
ou de quatre lieues de Sichem,
selon Eusébe, ou seulement de dix
milles, selon Saint Jérôme. Elle
étoit dans l'Acrabatène, selon l'un
& l'autre. Du temps de Saint Jé-
rôme, Silo étoit entièrement rui-
née, & l'on n'y montrait plus rien
de remarquable, que les fondemens
de l'autel des holocaustes, qui y
avoit été du temps que le Taber-
nacle subsistoit. C'est à Silo que Jo-
sué assembla le peuple, pour faire
le second partage de la terre pro-
mise. C'est au même lieu que l'on
fixa le Tabernacle du Seigneur,
lorsque le peuple fut établi dans ce
pays. L'Arche du Seigneur demeura
à Silo depuis l'an du monde
2560, qu'elle y fut fixée par Josué
jusqu'en l'an du monde 2888,
avant JESUS-CHRIST 1112, avant
l'Ère vulgaire 1116, qu'elle fut
prise par les Philistins, du temps
du Grand Prêtre Héli. C'est à Silo
que Simuël commença à paroître.
C'est là que demouroit le Prophète
Ahias. Jérémie avoit prédit que le
Temple de Jérusalem seroit réduit
au même état que Silo. Après le

retour de l'Arche du pays des Phi-
listins, au lieu de la reporter à Si-
lo, on la déposa à Cariathiarim.

SILOE; fontaine aux pieds des murs
de Jérusalem. C'est aux eaux de
cette fontaine que JESUS-CHRIST,
au rapport de Saint Jean, envoya
l'aveugle né pour se laver.

SILPHE; voyez SYLPHE.

SILPHIUM; substantif masculin. Ra-
cine fort estimée dans l'Afrique
orientale par ses propriétés médi-
cinales, & par l'usage qu'on en fait
dans les ragoûts. Quelques-uns
croient que c'est la même dont les
anciens tiroient un suc qu'ils regar-
doient comme si précieux, qu'ils
déposoient dans le trésor public tout
ce qu'ils en pouvoient trouver. Ils
l'appeloient *gomme de Cyrène*, ou
suc cyrenaique, & l'on sait que Ju-
les César ne manqua pas de s'em-
parer de ce trésor, dans le temps de sa
dictature. Bien des personnes pré-
tendent que ce n'étoit autre chose
que l'assa-fœtida: on sait que la
mauvaise odeur & saveur que nous y
trouvons passent pour être exquisés
en Perse & dans tout l'Orient. Les
Romains aimoient aussi les ragoûts
où il en entroit.

SILVAIN; voyez SYLVAIN.

SILVE; substantif féminin. Pièce de
Poësie composée dans un moment
de fougue, & sans grande médita-
tion. *Les silves de Stace*. Quelques
Auteurs ont donné le nom de *silves*
à des recueils ou collections de pié-
ces détachées, & qui n'ont aucun
rapport les unes aux autres.

SILVES; petite ville de Portugal dans
l'Algarve près de la mer, à quatre
lieues, nord-est, de Lagos.

SILVESTRINS; (les) Religieux ainsi
appelés de Saint Silvestre Gozzo-
lain d'une famille noble d'Osimo,
leur Fondateur. Ils se lèvent la nuit

pour dire Matines. Ils ne mangent point de viande. Ils jeûnent tous les jours depuis la Fête de la Sainte Croix jusqu'à Pâques, hors le jour de Noël & la Fête de Saint Silvestre. Le Supérieur en peut dispenser des Fêtes solennelles, excepté en Avent & en Carême. Ils gardent le jeûne même en voyage. L'infirmité seule, ou un long voyage sont des raisons au Supérieur d'en dispenser. Les principales dignités de cet Ordre sont le Général, le Vicaire-Général, le Prieur, le Zélateur, & le Maître des Novices. Leur habillement consiste en une robe & un scapulaire assez large, auquel est attaché un capuce. Au chœur & en ville ils portent une grande coule comme les autres Bénédictins, le tout de bleu-turquin : quand ils sortent par le mauvais temps, on leur permet de prendre un long manteau comme les Ecclésiastiques. Leur chemise, leur collet, leurs manchettes sont de serge blanche. Le Général est habillé de violet. Il porte le mantelot & la mozette à la manière des Prélats de Rome. Il se sert d'ornemens pontificaux, & peut conférer les ordres mineurs à ses Religieux. Sébastien Fabrini a fait en Italie une chronique de cet Ordre.

SILURE, Roi des Boythes, est célèbre par un trait curieux rapporté dans *Plutarque*. Étant près de la mort, il fit apporter un paquet de dards, & le donna à ses quatre-vingts enfans pour le rompre. Chacun en particulier, après l'avoir essayé, avoua qu'il ne pouvoit en venir à bout. Silure le prit à son tour, & brisa chaque dard l'un après l'autre, leur montrant par-là que s'ils étoient toujours unis ensemble, ils seroient

invincibles; mais que s'ils se séparoient une fois, il seroit très-aisé de les vaincre.

SILURE; substantif masculin. *Silurus*. Grand poisson vorace de fleuve & de mer, qui se jette sur les autres poissons & les dévore. Sa bouche est armée de dents bien pointues & fortes; la peau est dure, noirâtre & sans écailles, ses yeux sont fort grands: il a deux nageoires au dos, une proche de l'anus, & d'autres proche des ouïes & au ventre. Sa chair est dure, il se jete sur les chevaux qui nagent dans le Mein & dans le Danube: il remue toujours la queue. Le mâle de ce poisson, ainsi que celui de la carpe garde quelquefois les œufs de la femelle pendant cinquante jours, de peur que les autres poissons ne les mangent.

SIMAGRÉE; substantif féminin. Terme familier qui se dit de certaines façons de faire affectées, de certaines minauderies. *Cette Dame fait beaucoup de simagrées. Il étoit inutile de faire toutes ces simagrées.*

SIMANCAS; petite ville d'Espagne au royaume de Léon sur le Duero, à trois lieues, sud-ouest, de Valladolid.

SIMAROUBA; substantif masculin. Arbre qui croît à la Jamaïque, à la Caroline, à la Guiane. On nous en envoie l'écorce qui porte le même nom. Elle est d'un blanc jaunâtre, sans odeur, d'un goût un peu amer, composée de fibres pliantes, attachées au bois blanc, léger & insipide. Les racines, des souches & des troncs, desquels on la sépare aisément.

Le simarouba contient beaucoup de gomme-résine, il donne à l'eau une teinte laiteuse: il fortifie l'estomac, il apaise les coliques & les tranchées, il arrête les hémor-

rhagies & les flux de ventre. On lit dans la *Maison Royale de Cayenne*, que l'arbre de simarouba est grand, fort droit, ayant la feuille semblable à celle du pommier : on ne se sert que de l'écorce de la racine qui est jaune & compacte : il faut ordinairement deux Nègres pour faire un paquet marchand de soixante-dix livres de cette écorce ; l'un la coupe, & l'autre la dépouille ; ce qui ne se fait qu'en battant la racine ; le coup qu'on donne enlève l'écorce. Les Nègres pour cette opération, sont obligés de mettre une calotte & une chemise : sans cette précaution, l'eau qui sort de la racine, leur donneroit la galle & des élévures sur la peau, qui empêchent de marcher pendant quelques jours. On nous envoie quelquefois pour du vrai simarouba l'écorce d'un arbre appelé *coupaya*.

Le bois de simarouba est fort léger, il est connu sous le nom de *bois de Cayan*.

En 1718, M. Antoine de Jussieu se servit fort heureusement de simarouba. Pendant l'été il y avoit eu des chaleurs excessives, qui furent suivies de quantité de dévoiements dysentériques, lesquels résistoient non-seulement aux purgatifs, aux astringens, & à l'*ipécacantha* même, mais devenoient encore plus considérables par l'application de ces remèdes. Ce célèbre & habile Médecin réussit parfaitement, & guérit des dysenteries par l'usage du simarouba. On fit d'abord bouillir cette écorce à la dose de demi-once dans une petite quantité d'eau, comme l'on fait dans la Guyenne, mais cette décoction bue causa souvent le vomissement, & presque toujours des saurs incommodes, & quelquefois elle aug-

mentoît le flux de sang & de sérosité : on corrigea la dose, & on vint au point salutaire pour les tempéramens de notre climat, qui, comme on sait, exigent des remèdes en beaucoup plus petite dose, que ceux des pays chauds.

On donne le simarouba en décoction jusqu'à deux gros dans une pinte d'eau, qu'on fait bouillir jusqu'à la diminution d'un tiers, & que l'on avale en quatre doses de trois en trois heures : on prend cette écorce en substance râpée & non pilée, à la dose d'un demi gros, qu'on réduit en bol avec du sirop de capillaire : on en répète la dose jusqu'à ce qu'on soit guéri.

On parvient heureusement à la guérison sans aucun dégoût pour la boisson, sans aucun vomissement & sans aucune évacuation par les selles : cependant les douleurs vives sont apaisées dans l'espace d'un jour ; le sommeil revient aussi-tôt, les urines deviennent plus copieuses & plus limpides, les évacuations sont plus rares, l'odeur fétide des excréments cesse, leur couleur change, de liquides ils deviennent épais, le malade reprend de l'appétit, & il est bientôt rétabli. Cette écorce prise en décoction, fournit aux intestins un baume qui les resserre, elle fortifie l'estomac qui est affoibli par des flux de ventre inmodérés & invétérés, elle provoque l'appétit & aide la digestion par ses parties amères & incisives, & elle rend à la membrane des intestins, qui est comme raclée, le *mucus* que les excréments trop âcres ont enlevé. Elle surpasse les autres remèdes anti-dysentériques par sa vertu singulière, anti-spasmodique, stomachique & adoucissante ; elle vaut bien mieux que les astringens

que l'on ne peut donner impunément, lorsque les hémorrhoides ou les règles coulent; mais lorsque l'on a bu la décoction de simarouba, le flux cesse, & on fait évacuer librement & sûrement ce qui doit être évacué, & ce qui doit couler; il est même prouvé par plusieurs expériences que cette écorce est assez souvent anti-hystérique.

Elle convient surtout dans les flux de ventre séreux, bilieux, sanguinolens & muqueux, invétérés à cause du mouvement convulsif des intestins, quand il n'y a pas de fièvre, ni de dérangement d'estomac, & dans les tenesmes. Au reste, la dose de ce remède varie selon le malade & les maladies; car si l'estomac & les premières voies ont déjà été vidés & que le mal soit plus doux, il suffit d'en donner un demi gros en poudre une ou deux fois, & le mal cède. Mais s'il y a de la cacochymie avec d'autres fâcheux symptômes, il faut plusieurs doses de cette décoction.

Ces détails intéressans sur les vertus & les effets du simarouba sont tirés des *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, années 1729 & 1731*, & d'une *Thèse de Médecine* à laquelle M. Antoine de Jussieu a présidé à Paris le 16 Février 1730.

SIMARRE; substantif féminin. Habille ment long & traînant dont les femmes se servoient autrefois. *Une superbe simarre.*

SIMARRE, se dit encore présentement d'une espèce de robe que les Prélats, les Prélats, &c. mettent quelquefois quand ils sont chez eux. *Simarre de velours. Simarre violette.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

SIMBLEAU; substantif masculin &

terme d'Architecture. Cordeau qui sert à tracer les arcs de cercle d'une étendue plus grande que les branches des plus grands compas.

SIMBLOT; substantif masculin. On appelle ainsi dans quelques Manufactures, un assemblage de quantité de petites ficelles qui sont au côté droit du mérier que le fabricant a monté pour faire une étoffe figurée.

SIMBOR; substantif masculin. Plante vivace des Indes qui a la figure d'une corne d'Élan; elle croît proche de la mer à Java, & principalement au royaume de Boutan. Il ne paroît point, dit Lemery, qu'elle ait d'autres racines qu'une matière fongueuse, mollasse d'où elle sort. Il n'est pas nécessaire de la mettre en terre pour la faire croître, il suffit de la placer sur une pierre ou dans le creux d'un arbre, où elle recoive de l'humidité. Ses feuilles sont semblables à celles de nos lys blancs, de substance visqueuse & d'un goût amer. Cette plante est émolliente, résolutive, laxative, vermifuge, étant écrasée & appliquée sur le nombril; on l'applique aussi sur les tumeurs froides.

SIMILAIRE; adjectif des deux genres. Il se dit d'un tout qui est de la même nature que chacune de ses parties, ou de parties qui sont chacune de la même nature que leur tout. *Une masse d'or est un tout similaire, parce que chacune de ses parties est or. Les parties d'un monceau de plomb sont similaires.*

M. Newton appelle *lumière similaire*, celle dont les rayons sont également réfrangibles. Il l'appelle encore *lumière simple & homogène*. Telle est, par exemple, la lumière rouge primitive, qui est un faisceau de rayons tous également réfrangibles; au contraire, la lumière blanche

che est un composé de rayons de diverses couleurs, dont les réfrangibilités sont différentes.

SIMILAIRE, en termes d'Anatomie, se dit des parties du corps qui au premier coup d'œil paroissent être composées de parties semblables ou de même contexture, nature & formation.

On en compte ordinairement dix sortes; savoir, les os, les cartilages, les ligamens des membranes, les fibres, les nerfs, les artères, les veines, la chair, & la peau: on peut les voir chacune sous son article particulier, &c.

Le Docteur Grew remarque dans son *Anatomie des plantes* qu'elles ont pareillement leurs parties *similaires* & organiques.

SIMILITUDE; substantif féminin. *Similitudo*. Figure de rhétorique. Comparaison par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses de différente espèce.

Quintilien dit que les similitudes ont été inventées les unes pour servir de preuve aux choses dont on traite, les autres pour éclaircir les matières douteuses.

La première règle qu'il donne à ce sujet est de ne pas apporter pour éclaircissement une chose peu connue; parce que ce qui doit éclairer & donner du jour à une chose, doit avoir plus de clarté que la chose même. C'est pourquoi, dit-il, laissons aux Poëtes les comparaisons savantes & peu connues.

La seconde règle est que les similitudes ne doivent point être triviales; plus elles paroissent neuves, plus elles causent d'admiration.

La troisième est que l'on ne doit point employer des choses fausses pour similitudes.

Quelquefois la similitude précède la chose, ou la chose précède la simi-

Tome XXVI.

litude; quelquefois aussi elle est libre & détachée; mais elle est plus agréable quand elle est jointe avec la chose dont elle est l'image, par un lien qui les embrasse toutes deux, & qui fait qu'elles se répondent réciproquement.

Une quatrième règle qu'on peut ajouter à celles de *Quintilien*, c'est que dans les similitudes l'esprit doit toujours gagner & ne perdre jamais, car elles doivent toujours ajouter quelque chose, faire voir la chose plus grande, ou s'il ne s'agit pas de grandeur, plus fine & plus délicate; mais il faut bien se donner de garde de montrer à l'ame un rapport dans le bas, car elle se le feroit caché, si elle l'avoit découvert.

Une autre règle encore, c'est que l'esprit doit réunir dans les similitudes tout ce qui peut frapper agréablement l'imagination; mais afin que la ressemblance dans les idées soit spirituelle, il faut que le rapport ne faute pas d'abord aux yeux, car il ne surprendroit point, & la surprise est un moyen sûr de plaire. Si l'on comparoit la blancheur d'un objet à celle du lait ou de la neige, il n'y auroit point d'esprit dans cette similitude, à moins qu'on n'apperçût quelque rapport plus éloigné entre ces deux idées, capable d'exciter la surprise. Lorsqu'un Poëte nous dit que le sein de sa maîtresse est aussi blanc que la neige, il n'y a point d'esprit dans cette comparaison; mais lorsqu'il ajoute avec un soupir, qu'il est d'ailleurs aussi froid, voilà qui est spirituel. Tout le monde peut se rappeler des exemples de cette espèce; ainsi la similitude doit frapper par quelque pensée nouvelle, fine & qui cause une espèce de surprise. Entre tant de belles similitudes qu'on trouve dans nos Ora-

F f f

teurs & nos Poëtes, on n'en citera qu'une seule remarquable par sa noble simplicité; c'est celle de M. Godeau dans sa paraphrase du premier psaume de *David*.

Comme sur le bord des ruisseaux
Un grand arbre planté des mains de la nature,
Malgré le chaud brûlant conserve sa verdure,
Et de fruits tous les ans enrichit ses rameaux:
Ainsi cet homme heureux fleurira dans le monde;
Il ne trouvera rien qui trouble ses plaisirs,
Et qui constamment ne réponde
A ses nobles projets, à ses justes desirs.

SIMILOR; substantif masculin. Composition métallique qui est un mélange de cuivre & de zinc fait dans les meilleures proportions pour imiter la couleur de l'or.

SIMIO, ou **SIMIOS**; île de l'Archipel, entre celle de Rhodes & le Cap Crio, à 400 lieux de la première, ouest-hord-ouest, à 3 lieux au nord de l'île la Monia, & à 2 au midi du Continent de la Natolie. Porcachi & Boschino lui donnent 30 milles de circuit. Elle a deux ports, dont le plus septentrional, fort large d'entrée, est le meilleur.

Cette île est habitée par des Grecs qui sont dressés à plonger, & qui pêchent adroitement au fond de la mer une grande quantité d'éponges qui se trouvent dans les environs. On bâtit aussi à Simio de petites flutes fort jolies, de neuf bancs ou rames; ces frégates, qu'on appelle *Simpequirs*, sont si légères à la voile & à la rame que les Corsaires ne les peuvent attraper, en sorte que les Insulaires naviguent continuelle-

ment pendant l'Été d'un lieu à l'autre pour leur Commerce. En Hiver ils reviennent dans leur rochet avec le gain qu'ils ont fait par leur trafic. Nous disons *rocher* parceque c'est ainsi que quelques Géographes nomment cette île. Elle nourrit cependant grande quantité de chèvres, & de plus elle produit de très-bon vin. Elle étoit même autrefois célèbre par sa fertilité en blé & en grains.

SIMISO; Ville de Turquie dans la Natolie, sur le bord de la Mer-Noire, environ à 30 lieues, est, de la Ville de Sinope.

SIMMEREN; Ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, à neuf lieues, ouest, de Mayence. Elle appartient à l'Électeur Palatin.

SIMOIS, ancien fleuve de l'Asie mineure dans la petite Phrygie. Il avoit sa source au Mont Ida, & se jetoit dans le Xanthe. Il est fameux dans les écrits des Poëtes. Virgile nous apprend que ce fut sur ses bords que Vénus accoucha d'Énée.

SIMONIAQUE; adjectif des deux genres. *Simoniacus*. Il se dit des personnes & des choses. En parlant des choses, il signifie, où il entre, où il y a de la simonie. *Un traité simoniaque. Une convention simoniaque.* En parlant des personnes, il signifie, qui commet simonie. *Un Abbé simoniaque. On vendoit alors les bénéfices & la plupart des Ecclésiastiques étoient simoniaques.*

SIMONIAQUE, s'emploie aussi substantivement en parlant des personnes. *C'est un simoniaque.*

SIMONIE; substantif féminin. *Simonia*. Convention illicite par laquelle on donne ou on reçoit une récompense pour quelque chose de saint & de spirituel.

Le terme de simonie vient du nom de ce fameux Hérétique du

temps des Apôtres, Simon le Magicien, qui donna le premier dans l'erreur de croire que l'on pouvoit acheter à prix d'argent le don de conférer le Saint-Esprit.

Il y a trois sortes de simonie ; la réelle, la mentale & la conventionnelle. La simonie réelle est un pacte réciproque & mutuellement exécuté, par lequel une chose spirituelle est donnée & reçue pour un prix temporel ; soit que ce pacte soit exprès & formel, soit qu'il ne soit qu'implicite. Par cette chose spirituelle on doit entendre non-seulement ce qui est purement spirituel, comme les sacremens, mais ce qui y est annexé, comme les fonctions ecclésiastiques, les bénéfices, &c.... de même par le prix temporel on entend ; 1°. l'argent ; c'est ce qu'on appelle dans l'école, *munus à manu*. 2°. *Les services* ; ce qui est, *munus à linguâ*. 3°. Le crédit, la faveur ; c'est, *munus ab obsequio*. La simonie est mentale, lorsqu'on livre une chose spirituelle pour un prix temporel, sans avoir fait aucune convention extérieure ; on pourroit dire aussi que la *simonie mentale* est la volonté pure & simple de commettre la simonie, volonté qui ne passeroit point à l'exécution. Mais celle-ci s'appelle *péché mental* de simonie, au lieu que l'autre est proprement le *péché de la simonie mentale*.

La simonie conventionnelle est l'achat & la vente d'une chose spirituelle, sans que le bien spirituel ou temporel ait été livré de part & d'autre ; c'est pourquoi elle se subdivise en *pure conventionnelle*, & en *mixte*. Quand aucun des deux stipulans n'a livré ce qu'il a promis, la simonie est *pure conventionnelle* ; quand un des contractans a livré sa part, la simonie est *mixte*, c'est-à-dire,

qu'elle tient de la conventionnelle, & de la réelle. Une espèce de conventionnelle mixte est la *simonie de confiance* qui est un pacte par lequel celui qui confère ou procure un bénéfice à un autre, l'oblige de le résigner ou à lui-même, ou à un autre, ou de lui en accorder le revenu en total, ou en partie, sans cependant que le pacte ait été exécuté de l'une & de l'autre part.

A ces trois manières de commettre la simonie, les Docteurs en ajoutent quelques autres qu'ils expriment par ce distique :

*Munus, lingua, timor, caro, cum famâ
populari,*

Non faciunt gratis spirituale dari.

On distingue encore la simonie de droit divin, & la simonie de droit humain. La première est la vente d'une chose spirituelle, considérée comme telle ; cette simonie est défendue par le droit naturel & divin. La seconde est la vente d'une chose temporelle considérée comme telle, mais qui a une connexion éloignée ou prochaine avec le spirituel, & qui pour cette raison est défendue par le seul droit ecclésiastique.

Suivant la Jurisprudence actuelle on n'est point admis à articuler & à prouver des faits de simonie quelque graves qu'ils soient, sans avoir un commencement de preuves par écrit. Ceci a principalement lieu à l'égard d'un dévolutaire, parcequ'il doit avoir prêtes toute les preuves de la vacance qui donne lieu au dévolut, avant de l'obtenir.

Un simoniaque ne peut point s'aider de la possession triennale.

Comme la simonie est un crime ecclésiastique, le Juge Laïque n'en peut connoître, ni le punir, à moins

qu'elle ne soit alléguée incidemment à une contestation pendante pardevant lui, & qui soit de sa compétence.

Le Chapitre *cum detestabile 2*, de Simon. in extrav. comm. déclare tous les Simoniaques, de quelque dignité ou état qu'ils soient, excommuniés *ipso facto*; comme aussi déclare leurs élections ou provisions nulles & leurs bénéfices vacans & impétrables. La même peine est prononcée contre les médiateurs de la simonie: & à l'égard de ceux qui ont été ordonnés par simonie, ils sont déclarés suspens & interdits. Le coupable est quelquefois puni de la peine d'infamie & d'autres peines plus grièves lorsque la cause étant portée en jugement, le Juge trouve que les peines spirituelles du droit Canon ne sont pas suffisantes.

Quoique la simonie soit commise par un autre que le pourvu & à son insçu, elle opère néanmoins la vacance du bénéfice, parceque ce vice s'attache toujours à la provision de quelque part qu'il vienne, & d'ailleurs personne ne doit profiter d'un pacte criminel. Il y a néanmoins ici une exception, c'est lorsque la simonie a été commise en fraude du pourvu & dans le dessein de lui nuire.

La dispense de la simonie volontaire & notoire, ou qui peut être prouvée dans le for extérieur, est réservée au Pape. Pour obtenir cette dispense à la daterie on doit exprimer les fruits perçus. Le Pape ne peut disposer de ces fruits au préjudice des Églises ou personnes au profit desquelles les fruits doivent être convertis.

L'Évêque peut dispenser dans le for intérieur des censures encou-

ries par la simonie occulte, de même que le Grand Pénitencier de Rome.

En simonie notoire ou occulte, volontaire ou involontaire, il faut faire une démission du bénéfice pour en obtenir une nouvelle provision.

SIMONIENS; (les) Hérétiques sectateurs de Simon le Magicien, & par conséquent les plus anciens qui aient paru dans l'Église Chrétienne. Leur Chef, Samaritain de nation, ne reconnoissoit point Jésus-Christ comme Fils de Dieu, mais il le confidéroit comme son rival, & prétendoit être lui-même le Christ. Il ne croyoit ni salut, ni résurrection de la chair, mais une simple résurrection de l'ame. Il enseignoit qu'on ne devoit point se mettre en peine des bonnes œuvres; que toutes les actions étoient indifférentes par elles-mêmes, & que la distinction des bonnes & des mauvaises n'avoit été introduite que par les Anges pour s'assujettir les hommes. Il rejetoit la loi donnée à Moïse, & disoit qu'il étoit venu l'abolir. Il attribuoit l'ancien testament aux Anges, & quoiqu'il se déclarât partout leur ennemi, il leur rendoit néanmoins un Culte idolâtre, prétendant qu'on ne pouvoit être sauvé sans offrir au Souverain père, des sacrifices par le moyen des principautés qu'il plaçoit dans chaque Ciel; & il leur offroit des sacrifices, non pour obtenir d'eux quelque assistance, mais pour empêcher qu'ils ne s'opposassent aux hommes.

Ses Sectateurs professoient tous ces Dogmes monstrueux, & pour la pratique, ils vivoient dans toutes sortes de débauches, qui surpassoient selon Eusebe, tout ce

qu'on pourroit en dire ; en sorte qu'ils avoient dans leurs livres , que ceux qui entendoient parler pour la première fois de leurs mystères secrets étoient surpris d'étonnement & d'effroi. Outre l'impudicité, ils s'adonnoient à la Magie ; & quoiqu'au-dehors ils fissent en quelque sorte profession du Christianisme, ils ne laissoient pas d'adorer Simon & sa concubine Hélene, représentés sous la figure de Jupiter & de Mars, & de leur offrir des victimes & des libations de vin. Ils regardoient même le Culte commun des Idoles comme une chose indifférente, en sorte que pour ne leur point offrir de l'encens, ils ne s'exposoient pas au martyre comme les Chrétiens ; aussi les Païens les laissoient-ils en repos.

SIMON THORNA ; Ville forte de la Basse-Hongrie, au Comté de Tolna, sur la Sarwiz, à deux lieues de Caposwar & à trois de Tolna. Le Prince Louis de Bade l'enleva aux Turcs en 1686.

SIMORRE ; Bourg de France dans l'Armagnac, à deux lieues, ouest, de Lombes. On y compte environ 2000 habitans ; il y a une Abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, qui vaut 3 à 4000 livres de rente au titulaire. La taxe en Cour de Rome est de 300 florins. Cette Abbaye fut fondée dans le neuvième siècle, & est dédiée à la Vierge.

Après de ce Bourg se trouve une terre, dont on fabrique des turquoises peu différentes des Orientales.

SIMPLE ; adjectif des deux genres. *Simplex*. Qui n'est point composé. *Dieu est un Être simple. Notre ame est une substance simple. Les élémens sont des corps simples. Les machines les plus simples sont les meilleures. Il*

y a en Grammaire des noms & des verbes simples, & des noms & des verbes composés. Lire est un verbe simple, & élire est un verbe composé ; chambre est un nom simple, & antichambre est un nom composé.

SIMPLE, signifie aussi, seul, unique.

Il n'a qu'un simple habit pour toutes les saisons. Une simple représentation suffira ; il n'a pour se loger qu'un simple cabinet. Elle n'avoit sur son corps qu'une simple chemise.

En parlant d'une chose qui est aisée à comprendre, on dit, qu'il ne faut pour cela que le simple sens commun.

Il est aussi substantif dans cette acception ; & l'on dit, *parier le double contre le simple.*

On appelle *simple tonsure*, la tonsure Cléricale, lorsqu'elle n'est pas jointe aux ordres ecclésiastiques.

On appelle *benéficé à simple tonsure* ; ou *benéficé simple*, un benéficé qui n'a point charge d'ames, qui ne demande point résidence & qui peut être possédé par un Clerc qui n'a que la tonsure. *Prieuré simple. Permuter une Cure contre un benéficé simple.*

On appelle *simple Clerc*, celui qui n'a que la tonsure cléricale ou les quatre mineurs ; *simple Prêtre*, un Prêtre qui n'a point de benéficé ; *simple Religieux*, un Religieux qui n'a point d'Office ; *simple Gentilhomme*, un Gentilhomme qui n'est point titré ; *simple soldat*, *simple cavalier*, un homme qui n'est encore que dans le rang de soldat, de cavalier. Et l'on dit aussi, *le simple peuple* ; pour dire, le bas peuple.

On appelle *donation pure & simple*, une donation qui est sans condition. On dit dans le même sens, *Resignation pure & simple. Démission pure & simple.*

On dit, que le sujet d'une pièce de théâtre est simple ; pour dire, que l'action qui y est représentée est peu chargée d'incidens.

SIMPLE, signifie aussi, qui est sans ornement, sans enrichissement. *Il avoit un habit tout simple, sans galon, ni broderie. Un discours simple & sans ornement. Une relation simple & naïve.*

Dans l'art oratoire, on appelle *genre simple*, un des trois genres ou caractères d'éloquence : les deux autres sont le genre sublime & le genre tempéré.

Les principaux caractères du *genre simple* sont la clarté, l'élégance & la précision ; la clarté dans les expressions, l'élégance dans le choix & l'assortiment qu'on en fait ; la précision dans l'usage auquel on les consacre, & qui consiste à ne dire que ce qu'il faut, à écarter ce qui peut être superflu, à s'arrêter où il convient.

Ce genre est particulièrement affecté à la narration & à la preuve.

Cicéron semble ne mettre aucune différence entre le genre simple & l'atticisme. Ce qui caractérise, selon lui, l'Orateur attique, est un style simple & sans élévation, conforme aux loix de l'usage, peu différent en apparence de la diction commune & populaire, quoique dans le fond, il en soit plus éloigné qu'on ne pense. Si d'un côté, ajoute-t-il, ce genre d'écrire ne doit pas avoir une extrême force, il ne doit pas non plus être aride, ni manquer d'embonpoint. Le tour nombreux & périodique, & les figures véhémentes ne lui conviennent pas. Il rejette les ornemens affectés ; & soit dans la construction des phrases, soit dans la distribution des matières, il se permer cer-

taines négligences qui montrent un homme plus occupé des choses que des paroles.

Mais jusqu'à quel point peut-on se permettre ces négligences ? Quel est le terme précis auquel on doit s'arrêter ? C'est ce que les maîtres de l'art eux-mêmes n'ont pas osé nous fixer, parce qu'ils ont senti, par la pratique & l'expérience, combien il étoit difficile de fixer la juste mesure des choses que l'on sent mieux qu'on ne les exprime.

De même qu'il y a des femmes à qui il sied bien de n'être point parées, continue Cicéron, tel agréable & touchant sans chercher à le paroître, le genre simple dédaigne comme ces beautés modestes, toute parure affectée, la frisure, les perles, les diamans, le blanc, le rouge, & tout ce qui s'appelle fard & ornement étranger. La propreté seule, jointe aux grâces naturelles lui suffit. Ce n'est pas la nature brute & sauvage qu'il demande, mais la nature sans pompe, sans ornemens affectés, sans dessein formé de plaire : or ce défaut d'art est un art très-délié sur lequel on ne sauroit donner de principes.

On peut seulement conclure que le genre simple est un genre d'éloquence, qui se borne à persuader & à toucher par des expressions, des peintures & des passions naïves. Il s'exprime par la propriété, la justesse & la clarté des termes pris dans leur sens naturel : il peint par des images plutôt agréables & douces, que fortes & véhémentes ; les grands traits, les teintes chargées ne sont point de son ressort. Enfin il remue, il émeut, il intéresse par des sentimens qui ébranlent l'ame, mais sans l'agiter avec violence, ni l'enlever

à elle-même; c'est au genre sublime qu'est réservé ce triomphe.

Il seroit difficile de citer un discours entier dans ce genre simple, & peut-être n'y en a-t-il pas; car les Orateurs ont coutume d'entremêler les trois genres, de passer de l'un à l'autre, & de les soutenir l'un par l'autre, selon l'exigence des sujets, afin de varier leur style, & d'éviter la monotonie. Il est beaucoup plus ordinaire d'en rencontrer des morceaux d'une juste étendue, & même des ouvrages entiers dans les Poètes. *Phèdre & la Fontaine*, sont entièrement dans le genre simple. On en trouve des morceaux admirables dans Térence, dans plusieurs Épîtres & Satires d'Horace. Mais c'est sur-tout dans les lettres de Cicéron & dans celles de Madame de Sévigné qu'il en faut chercher, parce que le caractère propre & dominant du genre épistolaire doit être la simplicité. Voyez d'ailleurs les articles GENRE & ÉLOQUENCE.

On appelle *style simple*, le style propre au genre simple. Voyez *STYLE*.

On dit de quelqu'un qui évite l'ornement & le luxe dans ses habits, dans ses meubles, qu'il est *simple dans ses habits, dans ses meubles*.

SIMPLE, signifie aussi, qui est sans déguisement, sans malice. *Il est aussi simple qu'un enfant. Jésus-Christ a dit, soyez simples comme les Colombes.*

SIMPLE, signifie encore niais, qui se laisse facilement tromper. *Il faut que vous soyez bien simple pour vous fier à lui. Il est si simple qu'on le trompe quand on veut.*

SIMPLE, en termes de Musique, se dit substantivement au masculin, d'un

air, d'une chanson, d'une pièce de luth, de clavecin, chantée & jouée suivant le chant naturel & tout uni, par opposition à double, qui se dit du même air, de la même pièce, quand on y ajoute des diminutions. *On ne chante guère le double d'un air, qu'on n'ait chanté le simple.*

SIMPLE, s'emploie aussi substantivement au masculin, pour désigner en général des herbes & plantes médicinales. *La béroïne est un simple escimé. Il est plus usité au pluriel. Connoître, étudier les propriétés des simples. Le jardin des simples.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

SIMPLEMENT; adverbe. *Simplifier. D'une manière simple. Cet adverbe reçoit différentes significations. Ainsi on dit, je lui ai dit simplement que...; pour dire, je lui ai dit seulement que... Il est vécu bien simplement; pour dire, sans ornement. Je vous raconterai la chose simplement, c'est-à-dire, naïvement, sans art, sans déguisement. C'est un bon homme, il y va, il y procède bien simplement, c'est-à-dire, bonnement, sincèrement, sans finesse.*

SIMPLESSE; substantif féminin. Il n'est guère d'usage que dans le discours familier, & dans cette phrase. *Il ne demande qu'amour & simpleesse, qui se dit en parlant d'un homme ingénu qui a les manières douces & aisées, & qui ne demande qu'à vivre en paix.*

SIMPLICITÉ; substantif féminin. *Simplicitas. Qualité de ce qui est simple. Simplicité d'esprit. Simplicité de mœurs. Simplicité naturelle. La simplicité forme le caractère du style de Térence. Il affecte beaucoup de simplicité dans ses habits, dans ses meubles.*

SIMPLICITÉ, s'emploie aussi, pour naïveté, trop grande facilité à croire, à se laisser tromper. *La simplicité de cette villageoise les fit beaucoup rire. Il n'y a que trop de ces zélés artificieux qui se jouent de la simplicité du peuple.*

Pour excuser un homme de peu d'esprit qui a fait une faute, on dit, *qu'il y a plus de simplicité dans son fait que de malice.*

SIMPLIFIÉ, ÉE ; participe passif. *Voyez SIMPLIFIER.*

SIMPLIFIER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Rendre simple, moins composé. *Simplifier le récit d'un fait. Simplifier une opération de finance.*

On dit, *simplifier un bénéfice*; pour dire, faire d'un bénéfice à charge d'âmes, ou qui demande résidence, un bénéfice simple.

La première syllabe est moyenne, les deux suivantes brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

SIMPLUDIAIRE; substantif masculin & terme d'antiquité. *Simpludiarum*. On donnoit chez les Romains ce nom à certains honneurs funèbres qu'on rendoit quelquefois aux morts. Sestus dit que c'étoient les funérailles accompagnées de jeux dans lesquels on ne faisoit paroître que des danseurs, des sauteurs, des voltigeurs. Ces espèces de funérailles étoient opposées à celles qu'on nommoit *indictives*, & dans lesquelles, outre les danseurs & les sauteurs dont on a parlé, il y avoit des désulteurs qui sautoient d'un cheval sur un autre, & peut être

aussi voltigeoient sur des chevaux.

SIMULACRE; substantif masculin. *Simulacrum*. Image, statue, idole, représentation d'une fausse divinité.

L'origine des *Simulacres* vient de ce que les hommes se persuadèrent que le soleil, la lune & les étoiles étoient la demeure d'autant d'intelligences qui animoient ces corps célestes, & en régloient tous les mouvemens. Comme les planètes étoient de tous les corps célestes les plus proches de la terre, & celles qui avoient le plus d'influence sur elle, ils en firent le premier objet de leur culte. Telle a été l'origine de toute l'idolâtrie qui a eu cours dans le monde. On servit ces intelligences célestes par des tabernacles, des chapelles, des temples, ensuite par des images & des *Simulacres*. C'est pourquoi lorsque les peuples faisoient leurs dévotions à quelques-unes d'elles, ils dirigeoient leur culte vers la planète dans laquelle ils supposoient qu'habitoit cette intelligence divine, objet de leur admiration. Mais ces corps célestes se trouvant la plupart du temps sous l'horison, ils ne savoient comment les invoquer dans leur absence.

Pour remédier à cet inconvénient, ils eurent recours aux statues dans lesquelles ils croyoient qu'après leurs consécérations, ces intelligences étoient aussi présentes par leurs influences, que dans les planètes; & que toutes les prières qu'on leur adressoit avoient autant d'efficacité devant l'une que devant l'autre.

Tel fut le commencement de l'adoration des *Simulacres*. On leur donna le nom des planètes qu'ils représentoient, qui sont les mêmes qu'elles

qu'elles ont aujourd'hui ; de-là vient que nous trouvons Saturne , Jupiter , Mars , Apollon , Mercure , Vénus & Diane placés au premier rang dans le Polythéisme des Anciens ; c'étoient là leur grands Dieux. Ensuite l'opinion s'étant établie que les âmes des gens de bien , après leur séparation du corps , alloient habiter d'autres planètes , on déifia plusieurs de ceux qu'on crut tels , & le nombre des Dieux s'augmenta dans les temps idolâtres.

L'adoration des *Simulacres* commença dans la Chaldée , se répandit dans tout l'Orient , en Egypte & chez les Grecs qui l'étendirent dans tout l'Occident. Ceux qui suivoient ce culte dans les pays orientaux , furent nommés *Sabéens* , & la secte qui n'adoroit que Dieu par le feu , reçut le nom de *Mages*. Toute l'idolâtrie du monde se vit partagée entre ces deux sectes.

SIMULACRE , signifie aussi , spectre , fantôme. En ce sens , il se met ordinairement avec l'épithète de vain. *De vains Simulacres.*

SIMULACRE , se dit figurément d'une vaine représentation de quelque chose. *Dans les derniers règnes des Mérovingiens , il n'y avoit plus qu'un Simulacre de royauté.*

Les trois premières syllabes sont brèves , & la quatrième très-brève.

SIMULATION ; substantif féminin. *Simulatio.* Terme de Palais. Déguisement.

La simulation est si ressemblante au dol , qu'elle n'en diffère qu'en ce que le dol (personnel) n'est ordinairement que l'ouvrage de l'un des contractans ; au lieu que la *Simulation* est presque toujours l'ouvrage de plusieurs.

Il n'y a que la voie d'inscription
Tome XXVI.

en faux pour prouver la falsification d'un acte ; mais quand un contrat est argué de fraude & de *Simulation* , il semble en ce cas , que les administrateurs doivent déterminer à admettre la preuve , sans exiger l'inscription de faux.

On pense assez universellement que les contrats *simulés* sont nuls , parceque la feinte n'est pas une réalité.

SIMULÉ , ÉE ; participe passif. *Dette simulée. Vente simulée. Donation simulée.* On dit aussi , *paix simulée. Réconciliation simulée. Dévotion simulée.*

SIMULER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Simulare.* Terme de Pratique. Feindre , faire paroître comme réelle une chose qui n'est point. *Simuler une dette. Simuler une vente. Simuler une donation.*

SIMULTANÉE ; adjectif des deux genres. Il se dit de deux actions qui se font dans un même instant. *Mouvement simultanée. Effort simultanée.*

SIN ; substantif masculin. Grand arbre du Japon , dont le bois est fort recherché dans le pays pour en faire des coffres & d'autres meubles , parcequ'il est blanc , léger , & à l'épreuve des vers & de la pourriture. Comme ce bois rend une mauvaise odeur lorsqu'il est plongé dans l'eau chaude , les Japonnois l'ont nommé *Ksu-Maki* ; c'est-à-dire , *Maki-Fétide.*

SIN ; ville & désert au midi de la Terre-Sainte , dans l'Arabie Pétrée. Elle donnoit son nom au désert de Sin , dans le même pays. L'écriture distingue deux villes & deux déserts de Sin , dont l'un est écrit simplement Sin , *Samech* ,

Jod, Nun, & l'autre Zin ou Tzin, Zaddé, Jod ou Nun. La première étoit plus près d'Egypte & de la mer Rouge. Les Hébreux étant sortis de cette mer, se trouvèrent dans le désert de Sin, qui est entre Elim & Sinai. C'est-là où Dieu leur fit pleuvoir la manne.

La seconde étoit aussi au midi de la Palestine, mais plus en tirant vers la mer Morte. Cadés étoit dans le désert de Zin. C'est de ce désert qu'on envoya des hommes pour considérer la Terre promise. C'est dans ce désert que Moïse & Aaron offenserent le Seigneur aux eaux de contradiction. Le pays de Chanaan & le partage de Juda avoient pour limites du côté du midi, le désert de *Zin*, ou *Zina* comme il est nommé dans Josué.

SINA, ou **SINAI**; montagne fameuse de l'Arabie Pétrée, sur laquelle Dieu donna la loi à Moïse. Elle est située dans une espèce de péninsule formée par les deux bras de la mer Rouge, dont l'un s'étend vers le Nord, & se nomme le golfe de *Cosfum*; l'autre s'avance vers l'Orient, & s'appelle le golfe d'*Elan*, ou le golfe *Elanitique*. Les Arabes appellent aujourd'hui Sinai *Tor*, c'est-à-dire, la montagne par excellence, ou *Gibel-Moufa*, la montagne de Moïse. Elle est à deux cent soixante milles du Caire, & il faut ordinairement dix jours pour y arriver.

SINAPISME; substantif masculin. Médicament topique composé de substances chaudes & âcres dont la graine de moutarde fait la base. *On emploie le Sinapisme pour rougir la peau & attirer sur le lieu les humeurs nuisibles.*

SINCÈRE; adjectif des deux genres. *Sincerus.* Véritable, franc; qui est

sans artifice, sans déguisement. Il se dit des personnes & des choses. *Les gens sincères sont aussi rares qu'ils sont estimables. Il est sincère dans tout ce qu'il dit. Vous n'avez pas un air sincère. C'est un aveu sincère. Un discours trop sincère aisément nous outrage.*

La première syllabe est moyenne, la seconde longue, & la troisième très-brève.

SINCÈREMENT; adverbe. *Sincerè.* D'une manière sincère. *J'ai toujours agi sincèrement avec elle. Un ami doit parler sincèrement à son ami.*

SINCÉRITÉ; substantif féminin. *Sinceritas.* Candeur, franchise, qualité de ce qui est sincère.

L'honnêteté & la sincérité dans les actions égarent les méchants & leur font perdre la voie par laquelle ils peuvent arriver à leurs fins, parceque les méchants croient d'ordinaire qu'on ne fait rien sans artifice.

On trouve la sincérité en fort peu de gens, & celle que l'on voit d'ordinaire, n'est qu'une fine dissimulation pour attirer la confiance des autres.

Si nos ames étoient de purs esprits, dégagés des liens du corps, l'une liroit au fond de l'autre: les pensées seroient visibles, on se les communiqueroit sans le secours de la parole, & il ne seroit pas nécessaire alors de faire un précepte de la *sincérité*; c'est pour suppléer autant qu'il en est besoin, à ce commerce de pensées dont nos corps gênent la liberté, que la nature nous a donné le talent de proférer des sons articulés. La langue est un truchement, par le moyen duquel les ames s'entretiennent ensemble; elle est coupable, si elle les sert infidèlement, ainsi que le

seroit un interprète imposteur, qui trahiroit son ministère.

La loi naturelle qui veut que la vérité règne dans tous nos discours, n'a pas excepté les cas où notre *sincérité* pourroit nous coûter la vie. Mentir, c'est offenser la vertu, c'est donc aussibleser l'honneur: or on convient généralement que l'honneur est préférable à la vie, il en faut donc dire autant de la *sincérité*: qu'on ne croie point ce sentiment outré: il est plus général qu'on ne pense. C'est un usage presque universel dans tous les Tribunaux, de faire affirmer à un accusé avant de l'interroger, qu'il répondra conformément à la vérité, & cela même lorsqu'il s'agit d'un crime capital. On lui fait donc l'honneur de supposer qu'il pourra, quoique coupable du fait qu'on lui impute, être assez homme de bien pour déposer contre lui-même, au risque de perdre la vie, & de la perdre ignominieusement. Or le supposeroit-on, si l'on jugeoit que la loi naturelle le dispensât de le faire?

La morale de la plupart des gens, en fait de *sincérité*, n'est pas rigide; on ne se fait point une affaire de trahir la vérité par intérêt, ou pour se disculper, ou pour excuser un autre: on appelle ces mensonges *officieux*; on les fait pour avoir la paix, pour obliger quelqu'un, pour prévenir quelque accident. Misérables prétextes qu'un mot seul va pulvériser: il n'est jamais permis de faire un mal pour qu'il en arrive un bien. La bonne intention sert à justifier les actions indifférentes; mais n'autorise pas celles qui sont déterminément mauvaises.

La sincérité est d'une grande utilité dans les affaires, elle en aide l'ex-

pédition, & attire une grande confiance à ceux qui la possèdent. Elle ressemble à un grand chemin uni & battu, qui conduit plutôt & plus sûrement au gîte, que des sentiers détournés où l'on risque de s'égarer.

Voyez *FRANCHISE*, pour les différences relatives qui en distinguent *sincérité*, &c.

SINCIPUT; substantif masculin & terme d'Anatomie emprunté du Latin. On donne ce nom à la partie supérieure de la tête qu'on appelle aussi *le sommet*.

SINDE; (le) fleuve des Indes Orientales dans les États du Grand Mogol. On le nomme aussi *Inde* ou *Indus*. Il a sa source sur les confins du petit Thibet dans les montagnes qui séparent ce Royaume de la province de Nagracur. Son cours est du nord au sud-ouest; après avoir traversé plusieurs pays, & s'être partagé en deux branches, qui sont les bouches de l'Inde, il se jette dans la mer.

SINDE, est aussi le nom d'une province des Indes Orientales dans les États du Mogol. Elle est bornée au nord par celle de Buckor; au midi par la mer; au levant par les provinces de Soret & de Jesselmere, & au couchant par la Perse. Elle est traversée par le Sindé du nord au midi. C'est un pays riche & fertile, où l'on fabrique quantité de belles toiles de coton. Le Grand Mogol Akebar fit la conquête de ce pays, ainsi que de ceux de Cachemire & de Guzarate: les peuples sont Mahométans.

SINDON; substantif masculin. On donne ce nom en Chirurgie à un petit plumasseau de charpie rond & aplati qu'on introduit dans l'ouverture faite avec le trépan.

On nomme quelquefois *findon* le linceul dans lequel J. C. fut enseveli.

SINGE; substantif masculin. Sorte d'animal dont il y a beaucoup d'espèces. La plupart des singes ont plus de rapport avec l'homme que les autres quadrupèdes, sur-tout par les dents, les oreilles, les narines, &c. Ils ont des cils dans les deux paupières, & deux mamelles sur la poitrine. Les femelles ont par la plupart des menstrues comme les femmes. Les pieds de devant ont beaucoup de rapport à la main de l'homme; les pieds de derrière ont aussi la forme d'une main, car les quatre doigts sont plus longs que ceux des pieds de devant, & le pouce est long, gros & fort écarté du premier doigt, aussi se servent-ils des pieds de derrière comme de ceux de devant pour saisir & empoigner. Il y a des singes qui ont dans la mâchoire d'en bas une poche ou sac de chaque côté, où ils ferment les alimens qu'ils veulent garder.

M. Brisson a divisé les différentes espèces de singes en cinq races.

Race première. Ceux qui n'ont point de queue, & qui ont le museau court.

Il y a plusieurs espèces de ces singes qui ne diffèrent entre elles que par la grandeur; elles ont beaucoup de rapport à l'homme par la face, les oreilles & les ongles. Les fesses sont nues. Le poil de ces animaux est de couleur mêlée de verdâtre & de jaunâtre. On les trouve en Afrique.

L'homme des bois, *ourang-ou-rang*. Cet animal est des Indes orientales; il ressemble plus à l'homme qu'aucune autre espèce de sin-

ge. Son poil est court & assez doux.

Le singe de Ceylan. La lèvre supérieure de ce singe est fendue comme celle d'un lièvre; les ongles sont plats & arrondis, excepté celui de l'index des pieds de derrière qui est long, recourbé & aigu; le poil du dos a une couleur noirâtre, & celui du ventre, des bras & des pieds une couleur cendrée jaunâtre.

Race deuxième. Les singes qui n'ont point de queue, & dont le museau est allongé; on leur a donné le nom de *cynocéphales*.

Le singe cynocéphale ne diffère du singe de la première race qu'en ce qu'il a le museau plus allongé. Il y a des cynocéphales de différentes grandeurs: on les trouve en Afrique.

Le singe cynocéphale de Ceylan a les oreilles rondes, larges, transparentes, nues & de couleur cendrée claire, les jambes longues & menues; elles n'ont que peu de poil: celui du corps a beaucoup de rapport à la laine; il est long, doux comme de la soie, de couleur roussâtre, plus foncée sur le dos du mâle que sur le ventre, & au contraire plus foncée sur le ventre de la femelle que sur le dos. L'ongle de l'index de chaque pied est long, recourbé & pointu; les autres sont plats & arrondis.

Race troisième. Les singes qui ont une queue très-courte.

Le babouin. Il se trouve dans les déserts de l'Inde; il est à peu près de la grandeur d'un dogue, & il ressemble à cet animal par la forme du museau; il a les fesses nues & rouges, les jambes courtes, les ongles très-aigus, un peu recourbés, & la queue fort courte & relevée.

Race quatrième. Les singes qui ont la queue longue & le museau court. On leur a donné le nom de *cercopitheques*.

Le sapajou brun. La longueur de ce singe est de treize pouces depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de quatorze pouces & demi. Cet animal la roule en spirale, & l'applique autour des corps auxquels il veut s'attacher ou se suspendre. Le poil est noir sur la tête, & de couleur brune plus foncée sur le dos que sur le ventre.

Le sapajou noir. Ce singe ressemble au précédent par la conformation de la queue; il est à peu près de la grandeur du renard. Ses poils sont longs, brillans & couchés les uns sur les autres, noirs sur tout le corps, excepté les pieds & une partie de la queue, qui ont une couleur brune; le poil du menton & de la gorge est plus long que celui du corps. On trouve ce sapajou au Brésil.

Le sapajou cornu. Il a quatorze pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de quinze pouces, & conformation comme celle des deux sapajous précédens. Celui dont il s'agit a sur la tête deux bouquets de poil en forme de cornes, d'où vient son nom de *sapajou cornu*. Le sommet de la tête, le milieu du dos, la queue, les jambes de derrière & les quatre pieds sont noirs; les autres parties du corps ont une couleur brune; les ongles sont longs & obtus.

Le sapajou à queue de renard. Il n'a que six pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de dix pouces; les poils du corps sont longs &

noirs, excepté la pointe qui est blanche; ceux de la gorge & du ventre ont une couleur blanche sale; les poils de la face sont très-courts & blanchâtres; ceux de la queue sont très-longs & noirs; il n'y a que les ongles des pouces qui soient courts & arrondis. On trouve ce sapajou dans la Guyanne.

Le petit singe negre. Il est noir. On le trouve au Brésil.

Le singe de Guinée. Les couleurs de ce singe ressemblent presque à celles du dos d'un lièvre; il a la tête petite & la queue longue.

Le singe musqué. Il est ainsi nommé parcequ'il a une odeur de musc. Son poil est long & de couleur blanche teinte de jaunâtre.

Le sapajou jaune. Il a sept pouces & demi de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue d'un pied, & garnie de longs poils; les oreilles sont rondes & couvertes de poils assez longs de couleur blanche sale. Ce sapajou a le poil très-fin & très-doux, de couleur blanchâtre sur la partie inférieure du corps, de couleur mêlée de brun, de jaunâtre & de blanchâtre sur la partie supérieure, & de couleur jaune roussâtre sur les pieds; le bout de la queue est noir, & le reste de la même couleur que le dessus du corps. Les ongles des pouces sont courts & arrondis. On trouve cet animal à Ceylan & dans la Guyanne; il y en a de la même espèce à Cayenne; ils sont appelés *singes de nuit*.

Le singe varié. Il a onze pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue d'environ quinze pouces. Les oreilles sont longues; la face est noire; le poil a une couleur mêlée de jaune sur le dessus de la tête

& du con. Une couleur noire sur la partie extérieure des jambes de devant & sur les quatre pieds, une couleur brune noirâtre mêlée d'une teinte de jaune & de roux sur les jambes de derrière, & une couleur blanche sur le dessous du corps & sur la partie intérieure des jambes. Les poils des joues & des côtés du cou sont longs, blancs à leur origine, & mêlés de noir & de jaune sur le reste de leur longueur. Il y a de chaque côté, près de l'origine de la queue, une petite tache blanche; les ongles des pouces sont courts & arrondis.

Le tamarin. Il se trouve au Brésil. Le poil est assez long & de couleur grise teinte de noir sur le corps, de couleur noire mêlée de gris sur le front, & de couleur rousse sur la queue.

Le petit singe lion. On lui a donné ce nom parcequ'on a trouvé quelque ressemblance entre sa tête & celle du lion. Il n'a qu'environ sept pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de douze pouces & demi. Ce singe a de longs poils doux comme de la soie; ceux du corps ont une couleur blanche teinte de jaune; les poils qui entourent la face ont une couleur rousse foncée; ceux de la poitrine une couleur rousse jaunâtre; ceux de la queue une couleur blanche jaunâtre, & ceux des jambes de devant & des quatre pieds une couleur rousse. Les ongles des pouces des pieds de derrière sont courts & arrondis. On trouve ce petit singe au Brésil.

Le petit singe de Para. Il n'a que sept pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de douze pouces & demi. Sa face & ses oreilles sont

d'une couleur rouge très-vive. Le poil du corps est long, doux comme de la soie, & d'un gris blanc argenté; le poil de la queue a une couleur de marron. Les ongles des pouces des pieds de derrière sont larges, plats & arrondis.

Le singe à queue de rat. Il a été ainsi nommé parceque sa queue ressemble à celle d'un rat. Elle est grosse & longue à proportion du corps, qui est très-petit. Ce singe a le nez court, les yeux enfoncés, la face blanchâtre & ridée, le bout du nez & le tour de la bouche noirs, les oreilles grandes & nues, & les ongles courts & aplatis. La tête est ronde en devant & couverte jusqu'à la racine du nez par des poils d'une couleur noire qui tire sur le rouge; les poils du derrière de la tête, qui est un peu alongée, sont noirâtres. La peau est nue depuis le menton jusqu'au ventre & à la partie intérieure des cuisses. Le poil du dos a une couleur rouge moins foncée que celui du devant de la tête; la partie extérieure des cuisses, les pieds & les reins n'ont que peu de poil, qui est d'un jaune clair. Cet animal se trouve en Amérique.

Le sagouin. Il n'a que sept pouces & demi de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue de onze pouces, & entourée d'anneaux alternativement bruns, noirâtres & gris-blancs. Tous les poils de cet animal sont fins & doux. Chacun de ceux du dos est en partie brun, en partie gris & en partie gris-blanc. Le brun & le gris-blanc sont disposés de façon qu'ils forment des bandes transversales. Les poils du dessous du corps & des jambes ont aussi du brun & du gris-blanc; la tête & la gorge

font brunes ; il y a une tache blanche au-dessus du nez, entre les yeux, & de longs poils blancs autour des oreilles. Les ongles des pouces des pieds de derrière sont courts & arrondis. Cet animal se trouve au Brésil.

Le singe à queue de lion. Il est ainsi nommé parceque sa queue est terminée par un bouquet de longs poils, & nue dans le reste de sa longueur comme celle du lion. Tout le corps a une couleur jaune teinte de brun, excepté la gorge & la poitrine qui sont blanches.

Le singe lion. Le nom de ce singe vient de ce qu'il a, comme le lion, de longs poils en forme de crinière sur le cou & sur la poitrine. Ces poils sont blanchâtres ; le museau est brun.

Le singe vert. Il a quinze pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à sa queue, qui est longue de quatorze pouces. Le poil est de couleur mêlée de gris & de jaunâtre sur le dessus de la tête & du dos, de couleur grise sur la queue & sur les côtés & l'extérieur des jambes, de couleur blanche sur l'intérieur des jambes & sur la partie inférieure du corps. Les joues ont de longs poils blancs. Les poils sont courts & arrondis.

Le grand singe de la Cochinchine. Il a environ deux pieds de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue, qui est longue d'un pied neuf pouces. Les joues ont de longs poils d'un blanc jaunâtre ; il y a sur le cou un collier de couleur de marron pourpré ; la face, les jambes & les pieds de derrière sont de la même couleur ; le dessous de la tête, le corps & les bras sont gris ; le front, le dessus des épaules, les cuisses & les pieds de devant ont

une couleur noire ; les avant-bras & la queue sont blancs. Il y a une tache blanche sur le dos près de la queue. Les ongles des pouces sont courts & arrondis.

Le singe de Guinée à barbe jaunâtre. On trouve aussi ce singe au Brésil. Il a le museau bleuâtre, la plus grande partie du corps de couleur noirâtre mêlée d'une couleur d'ambre, le ventre de couleur grise-bleuâtre, les jambes & les pieds noirs, & la queue d'un roux jaunâtre depuis le milieu de sa longueur jusqu'à l'extrémité. Les joues & les oreilles ont une grande quantité de longs poils d'un blanc jaunâtre.

Le singe rouge de Cayenne. Il est très-gros & d'un rouge bay foncé. Une conformation particulière de l'os hioïde rend le son de sa voix effroyable lorsqu'il crie.

Le singe blanc à barbe noire.

Le singe noir à barbe blanche.

Le singe de Guinée à barbe blanche. On trouve aussi ce singe au Brésil. Il est de couleur brune avec de petits points blancs, excepté sur la poitrine & sur le ventre, qui sont blancs en entier.

Le singe barbu. Il est ainsi nommé parcequ'il a une barbe longue d'environ six pouces. Son poil est court, lisse, luisant & de couleur noire mêlée de brun, excepté sur la poitrine & sur la partie antérieure du ventre, où il est blanc.

Le singe barbu à queue de lion. Ce singe a été ainsi nommé parcequ'il a une barbe blanche longue de neuf pouces, &, comme le lion, un bouquet de poil au bout de la queue. Les poils de la partie supérieure du corps ont une couleur noire mêlée de brun ; ceux de la partie inférieure sont blancs & longs.

Les ongles diffèrent peu de ceux de l'homme.

Le singe noir d'Égypte. Il a de longs poils autour de la face.

Le singe roux d'Égypte. Il est de la taille d'un grand chat; il a une chevelure blanche autour de la face qui est noire.

Le petit singe du Mexique. Il a environ sept pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à l'origine de la queue, qui est longue à peu près d'un pied. La face est noire & nue jusqu'au-delà des oreilles; le dessus du corps a une couleur mêlée de brun & de roux; le dessous & les quatre pieds sont blanchâtres; la queue est en partie rousse & en partie noire: les ongles des pouces des pieds de derrière sont larges; plats & arrondis.

Le Belzibut. Ce singe a quinze pouces de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui est longue de deux pieds, terminée en pointe, & nue sur sa face inférieure, depuis les deux tiers de sa longueur jusqu'à l'extrémité. Cette partie est revêtue d'une peau filonnée comme celle de la plante des pieds. Aussi cet animal se sert-il de sa queue comme d'une cinquième jambe: il embrasse, il fait, il empoigne pour ainsi dire, avec l'extrémité de sa queue ce qu'il veut porter à sa bouche. La face de ce singe, les oreilles, la tête, la partie antérieure du bras, de la cuisse, la jambe, l'avant-bras, les pieds & la queue sont noirs; la partie postérieure du dos est d'un brun noirâtre; les côtés sont roux; la gorge, la poitrine, le ventre, la partie intérieure du bas de la cuisse & de la jambe est d'un blanc sale & jaunâtre. Il n'a que quatre doigts aux pieds de devant.

Race cinquième. Les singes qui ont la queue longue & le museau alongé: on leur a donné le nom de *Cercopithèques cynocéphales*.

Le Cercopithèque cynocéphale: il ne diffère du singe qu'en ce qu'il a une queue & le museau alongé. Il y a des *Cercopithèques cynocéphales* de différentes grandeurs, on les trouve en Afrique.

Le Makaue: il a plus d'un pied de longueur, depuis le sommet de la tête jusqu'à la queue qui n'est longue que d'un pied, courbée en arc. Le poil a les mêmes couleurs que celui du loup; les narines sont fendues & élevées; il n'y a point de poil sur les fesses; on trouve cet animal dans le royaume d'Angola & dans la Guyanne.

Le Magot ou Tartarin: il est à peu près de la grandeur d'un dogue; il a le nez gros, nu, cannelé & de couleur violette; les poils ont une couleur grise blanchâtre; ceux de la partie antérieure du corps sont très-longs: on trouve cet animal en Asie & en Afrique.

M. de la Condamine nous apprend, *Mémoires de l'Académie 1745*, que les singes sont le gibier le plus ordinaire & le plus du goût des Indiens de l'Amazone. Quand ils ne sont pas chassés ni poursuivis, ils se laissent approcher de l'homme sans marquer de crainte. C'est à quoi les sauvages de l'Amazone reconnoissent quand ils vont à la découverte, si un pays est neuf, ou n'a pas été fréquenté par des hommes. Dans tout le cours de la navigation sur ce fleuve, on en voit un si grand nombre & tant d'espèces différentes, que la seule énumération en seroit ennuyeuse. Il y en a d'aussi grands qu'un levrier, & d'autres aussi petits qu'un rat; non-seulement

Jetment les Sapajous y sont communs; mais il y en a d'autres plus petits encore difficiles à apprivoiser, dont le poil est long, lustré, ordinairement de couleur marron, & quelquefois non, tacheté de fauve; ils ont la queue deux fois aussi longue que le corps, la tête petite & carrée, les oreilles pointues & saillantes comme les chats; ceux-ci ne ressemblent point aux autres singes, ayant plutôt l'air & le port d'un petit lion. On les nomme *Pinches* à Maynas, & *Tamarins* à Cayenne.

Mœurs, ruses, habitation, &c. des singes. On ne peut disconvenir que les singes en général ne soient fort laids: ils ont les membres très-forts, le tempérament fort lubrique, & sont très-enclins à voler, déchirer, casser, mais très-ingénieux dans leurs fonctions; sensibles au bien être & à la détresse, ils témoignent en tout temps leurs passions par leurs trépignemens, & d'une manière très-expressive. Si on les bat, ils ont l'art de soupirer, de gémir, de pleurer, & de pousser, suivant les cas, des cris d'épouvante, de douleur, de colère ou d'irritation; ils savent faire des grimaces & des postures si ridicules, que l'homme le plus mélancolique ne pourroit s'empêcher de rire.

Ces animaux observent entr'eux une certaine discipline, & exécutent tout avec une adresse, une subtilité & une prévoyance admirables. Quoiqu'habiles au pillage, surtout les babouins & les guenons, ils ne font guères d'expéditions importantes qu'en troupe. S'agit-il de dévaster une melonnière considérable, une grande partie d'entr'eux entre dans le jardin, se range en haie, à une distance médiocre les uns des au-

Tome XXVI.

tres, ils se jettent de main en main les melons que chacun reçoit adroitement & avec une rapidité extrême. La ligne qu'ils forment finit ordinairement sur quelque montagne: tout cela se fait dans un profond silence.

Ces animaux ont un instinct particulier pour connoître ceux qui leur font la guerre, & chercher les moyens, quand ils sont attaqués, de se secourir & de se défendre. Leurs armes sont des branches d'arbres qu'ils cassent, des cailloux qu'ils amassent, & leurs excréments qu'ils reçoivent dans leurs mains; ils jettent tout cela à la tête de leurs ennemis. Point de déserteurs ni de traîneurs: ils courent en plaine, sautent d'arbre en arbre très-rapidement; si quelqu'un d'entr'eux est blessé, ils crient tous d'une manière épouvantable & redoublent d'ardeur. S'il s'agit de passer une rivière, ils s'assemblent en certain nombre, grimpent à un arbre, se prennent tous par la tête & par la queue; ils donnent beaucoup de mouvement & de branle à cette chaîne; puis à un signal ils s'élancent & se jettent en avant; le premier ou dernier s'attache fortement à un tronc d'arbre & attire les autres.

Les singes aiment à manger des fruits, surtout du raisin & des pommes, des fleurs, des vers, des araignées, des poux & d'autres vermines. Leur goût est très-fin: ils s'accoutument très-bien de la nourriture des hommes, & communément ils pillent dans les champs de ris & de miller, les provisions des habitans. Il semble que le génie de cet animal ne soit pas flétri par la captivité, car on le voit dans les maisons également rusé, audacieux, voluptueux, fripon & moqueur. Il

H h h

s'assied sur son derrière pour manger , & tient sa nourriture de sa patte qui agit comme si c'étoit une vraie main. On leur apprend facilement à danser sur la corde , à faire une toilette , à faire la roue , à attiser le feu , à laver la vaisselle , à pousser la brouette , à joner du rambour , à embrasser , à rincer des verres , même à donner à boire. On en a vu tourner la broche d'une patte , & de l'autre recevoir le fuc du rôti sur un morceau de pain qu'ils mangeoient ensuite : c'est dans les mains des bouffons Moresques & Indiens qu'il faut voir les gentilleses de cette sorte d'animaux.

Soit que les singes dorment , travaillent ou maraudent , il y en a toujours en sentinelle , dont l'oreille , la vue & le cri servent à la sûreté commune ; ils font un cri particulier qui sert de signal ; alors toute la troupe s'enfuit avec une vitesse étonnante : les jeunes qui ne sont pas bien accoutumés au manège , montent sur le dos des plus vieux où ils se tiennent d'une manière fort plaisante : on a des exemples qu'ils punissent de mort les sentinelles qui n'ont pas fait leur devoir.

Les Européens du Cap prennent quelquefois de jeunes singes , en tuant auparavant les mères : ils les élèvent & les nourrissent avec du lait de chèvre ou de brebis. Lorsque ces singes apprivoisés sont devenus grands , ils font une aussi bonne garde dans la maison pendant la nuit , que le meilleur chien qu'il y ait en Europe ; mais leur malice naturelle se développe avec l'âge.

Si le mâle est avec sa femelle & ses petits , en un mot quand ils sont en société , alors on peut voir un prodige dans les actions & l'éducation de ces animaux qui supposent

aux yeux de plusieurs Philosophes ; un instinct bien supérieur à celui des autres brutes.

Ils comprennent le langage des hommes sans pouvoir le répéter ; mais ils sont d'excellens pantomimes , & portés à l'imitation de tout ce qui se présente devant leurs yeux : ils répondent avec intelligence , demandent ou grondent , affectent un geste ou une contenance qui ressemblent beaucoup aux attitudes humaines : ils apprennent facilement tout ce qu'on leur enseigne , même ce qu'on ne prétend pas qu'ils sachent. Dans le séjour de MM. de la Condamine & Bouguer au Pérou , des singes privés examinèrent si bien comment ces Académiciens faisoient leurs observations sur les montagnes , qu'on fut bien étonné dans une comédie pantomime exécutée par des singes , & où nos Astronomes furent invités , de voir les singes planter des signaux , courir à une pendule , écrire , regarder les astres avec des lunettes , &c.

La queue sert souvent aux singes cercopithèques de cinquième jambe pour descendre des arbres. Si quelqu'un d'eux est blessé , ils sondent la plaie & y font entrer adroitement , au lieu de charpie , des feuilles qu'ils ont mâchées.

Les femelles des singes portent leurs petits de la même manière que les Nègresses portent leurs enfans. Ces petits se tiennent sur le dos de leurs mères avec les pattes de derrière , & ils leur embrassent le cou avec les pattes de devant : quand les femelles veulent donner à tetter à leurs petits , elles les prennent dans leurs pattes & leur présentent la mamelle comme les femmes. Les singes , surtout les bleus & les rouges de la Gamba , sont toujours en

troupe de trois ou quatre mille ensemble ; ils forment des républiques où la subordination est fort bien observée : ils voyagent en fort bon ordre sous certains chefs qui sont de la plus grosse espèce ; l'arrière garde est toujours composée d'un nombre des plus gros singes , entre lesquels , quand ils parlent leur langage , il y en a dont la voix forte prend au besoin , le dessus , & réduit les autres au silence. Leur retraite est toujours un spectacle fort réjouissant pour un Européen ; car les Insulaires les regardent comme une espèce d'homme vagabonds qui ne veulent pas prendre la peine de se bâtir des cases. Au reste les familles de ces sortes d'animaux ne se mêlent point , chaque espèce habite un quartier différent. Les Nègres qui n'ont pas l'usage des armes à feu , ont soin de ne leur décocher des fleches que dans le visage : la blessure qu'ils reçoivent en cet endroit , les fait tomber , parcequ'ils y portent d'abord leurs pattes. Il arrive quelquefois qu'en tombant les cercopithèques accrochent une branche & y entortillent leur queue , laquelle s'y roidit de manière qu'ils y demeurent suspendus après qu'ils sont morts , qu'ils y pourrissent ou qu'ils y sèchent. Dès qu'un singe est ainsi blessé à mort ou tué , d'autres singes vigoureux poursuivent souvent les Nègres jusques dans leurs cases , & si on leur ferme la porte au nez , ils ont la malice de découvrir la maison , de briser les calebasses , & d'emporter tout ce qui leur tombe sous la patte.

On dit proverbialement , *payer en monnoie de singe , en gambades* ; pour dire , se moquer de celui à qui l'on doit , au lieu de le satisfaire.

On dit d'un homme extrêmement laid , qu'il ressemble à un singe , qu'il est laid comme un singe , qu'il a le visage d'un singe.

On dit d'un homme fort adroit , fort agile & fort souple de son corps , qu'il est adroit comme un singe. On le dit de même d'un cheval qui est fort adroit au manège.

On dit aussi , *malin comme un singe*.

SINGE , signifie figurément qui contrefait , qui imite les gestes , les actions de quelqu'autre. *Un tel contrefait le geste , l'action de tous ceux qu'il voit , c'est un vrai singe*.

En parlant d'un écrivain qui imite avec trop d'affectation le style , le tour & les manières d'un auteur célèbre , on dit , qu'il en est le singe.

SINGE , se dit aussi d'un instrument qui sert à copier mécaniquement des desseins , des estampes , sans aucune connoissance du dessein ou de la gravure ; c'est ce qu'on appelle autrement *pantographe*.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

SINGERIE ; substantif féminin. Grimace , geste , tour de malice. *Cet enfant fait toutes sortes de singeries. Vos singeries ne nous amusent pas*.

En termes de Peinture , on appelle *singerie de Teniers* , tous les singes que ce Peintre a représentés , les uns habillés en Juges , les autres en Prêtres , les autres en Moines , &c. On voit dans la singerie de Teniers tous les Acteurs de la Comédie Italienne , en sorte que c'est un singe qui est habillé en Arlequin ; un autre représente Scaramouche , un autre Colombine , &c. Les estampes qu'on en a gravées s'appellent aussi *singeries*.

SINGHILLOS ; substantif masculin & terme de Relation. C'est le nom

que les Jagas , peuple féroce de l'intérieur de l'Afrique , donnent à leurs Prêtres ; ce sont eux qui sont chargés de consulter les mânes de leurs ancêtres qui paroissent être les seuls Dieux que ces peuples connoissent ; les Prêtres le font par des conjurations accompagnées ordinairement de sacrifices humains que l'on fait en présence des ossemens des Rois conservés pour cet effet après leur mort dans des espèces de boîtes ou de châsses portatives. Ces Prêtres dont l'Empire est fondé sur la cruauté & la superstition , persuadent à leurs concitoyens que toutes les calamités qui leur arrivent , sont des effets de la vengeance de leurs Divinités irritées , & qui veulent être apaisées par des hécatombes de victimes humaines ; jamais le sang humain ne coule assez abondamment au gré de ces odieux Ministres ; les moindres souffles de vent , les tempêtes , les orages , en un mot les événemens les plus communs annoncent la colère & les plaintes des ombres altérées de sang ; plus coupables que les peuples aveugles & barbares qu'ils gouvernent , & qu'ils entretiennent par la terreur dans des pratiques révoltantes ; c'est à leur suggestion que sont dues les cruautés que ces sauvages exercent sur tous leurs voisins. Ce sont ces Prêtres qui leur persuadent que plus ils seront inhumains , plus ils plairont aux puissances inconnues de qui ils croient dépendre.

SINGO ; ville de la Turquie d'Europe dans la Macédoine , sur la côte du golfe de Monte Santo.

SINGOR , ou **SINGORA** ; ville des Indes Orientales au Royaume de Siam , sur la côte orientale de la presqu'île de Malaca.

SINGULARISER ; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Modo singulari agere*. Se distinguer , se faire remarquer par quelque singularité , par des opinions , des actions , des manières singulières. Il ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. *On doit tâcher de ne pas se singulariser. Il y a quelques occasions où il ne faut pas craindre de se singulariser.*

La première syllabe est moyenne , les trois suivantes brèves , & la dernière longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin , ont la pénultième syllabe longue.

SINGULARITÉ ; substantif féminin. Ce qui rend une chose singulière. *La singularité de ce phénomène. Il y a dans ce manuscrit une singularité remarquable.*

SINGULARITÉ , signifie aussi la manière extraordinaire d'agir , de penser , de parler , &c. différente de celle de tous les autres. Ce mot se prend ordinairement en mauvaise part ; cependant il faut distinguer la singularité louable de la vicieuse.

Tout homme de bon sens tombera d'accord que la singularité est digne de nos éloges , lorsque malgré la multitude qui s'y oppose , elle suit les maximes de la morale & de l'honneur. Dans de semblables cas il faut savoir que ce n'est pas la coutume , mais le devoir qui est la règle de nos actions , & que ce qui doit diriger notre conduite , est la nature même des choses. Alors la singularité devient une vertu qui élève un homme au-dessus des autres , parce que c'est le caractère d'un esprit foible , de vivre dans une opposition continuelle à ses propres senti-

mens, & de n'oser paroître ce qu'on est ou ce qu'on doit être.

La singularité n'est donc vicieuse que lorsqu'elle fait agir les hommes contre les lumières de la raison, ou qu'elle les porte à se distinguer par quelques maïseries.

SINGULIER, IÈRE ; adjectif. *Singularis*. Unique, particulier, qui n'a point son semblable, rare, excellent. *Une aventure singulière. Un cas singulier. Il a une adresse singulière. Un tableau singulier. Une mémoire singulière. La Fontaine est un Poète singulier dans le genre qu'il a embrassé.*

SINGULIER, se prend quelquefois en mauvaise part, & signifie bizarre, capricieux, qui affecte de se distinguer. *C'est un homme singulier dans ses idées. Elle est singulière dans ses façons. Il ne faut pas être si singulier. Vous êtes d'une humeur singulière.*

On appelle *combat singulier*, un combat d'homme à homme. *Il tua ce Seigneur dans un combat singulier.*

En Grammaire on appelle *nombre singulier* par opposition à *nombre pluriel*, le nombre qui ne marque qu'une seule personne, qu'une seule chose. Dans cette acception il s'emploie aussi substantivement. *Il y a des noms qui n'ont point de singulier : tels sont les mots mânes, ténèbres.*

Le singulier des noms communs s'emploie souvent pour le pluriel. *Le Turc est entré dans la Hongrie. Le Courtisan passe souvent toute sa vie à espérer ce qu'il n'obtient jamais. L'Officier doit donner l'exemple au Soldat.*

SINGULIÈREMENT ; adverbe. *Præsertim*. Particulièrement, spécialement, principalement, sur toutes

choses. *C'est un avocat singulièrement occupé. Cette Actrice joue très-bien dans plusieurs pièces, & singulièrement dans Iphigénie. Il faut singulièrement vous attacher à ses intérêts.*

SINGULIÈREMENT, se prend quelquefois en mauvaise part, & signifie d'une manière affectée, d'une manière bizarre. *Il raisonne singulièrement. Elle se coiffe singulièrement.*

La première syllabe est moyenne, la seconde brève, la troisième longue, la quatrième très-brève & la dernière moyenne.

SINIGAGLIA ; ville épiscopale d'Italie, dans le duché d'Urbin, sur la rivière Nigola, près de la mer, à dix milles de Fano, à vingt deux de Péfaro & d'Ancone, & à trente-quatre d'Urbin. Cette ville fut fondée par les Sénonois, & devint depuis Colonie romaine. La rivière la divise en ville neuve & en ville vieille, toutes les deux dépeuplées. Ses fortifications & celles du château ne sont pas absolument mauvaises. Son terroir abonde en vin & manque de bonne eau. Son Evêché a été établi depuis le IV siècle, & est suffragant d'Urbin.

SINISTRE ; adjectif des deux genres. *Infelix*. Malheureux, funeste, qui cause des malheurs ou qui les présage. *Une mort sinistre. Un songe sinistre. Un sinistre augure.*

On dit en termes de Chiromancie, *ligne sinistre* ; pour dire, une ligne qui présage des malheurs.

On dit, qu'un homme a la *physionomie sinistre*, qu'il a quelque chose de sinistre dans le visage ; pour dire, qu'il a dans la physionomie, dans le visage quelque chose de funeste & de mauvais augure.

On dit aussi qu'un homme a le *regard sinistre*. Et figurément dans

cette même acception, les Astrologues, en parlant des planètes, disent, *l'aspect sinistre des astres.*

SINISTRE, signifie aussi méchant, pernicieux. *Il a des vues sinistres.*

SINISTREMENT; adverbe. D'une manière sinistre, défavorable, peu favorable. *On juge bien sinistrement de ses affaires. C'est une entreprise dont il n'y a pas lieu de penser sinistrement.*

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième très-brève & la dernière moyenne.

SINKOCIEN; ville de la Chine dans la province de Pekin, au département de Hokien, troisième Métropole de cette province.

SINKOO; substantif masculin. Arbre odoriférant du Japon, que Kœmpfer prend pour le bois d'aigle, & dont la partie la plus aromatique porte le nom de *calambac*. Cet arbre ne se trouve que dans les endroits les plus reculés des bois & des montagnes du Japon. Son tronc, dit Kœmpfer, est haut d'une coudée, droit, mince, d'un beau vert, fort garni de feuilles, & divisé en deux tiges principales; les feuilles qui naissent alternes, ressemblent à celles du pêcher; elles sont vertes, sans découpures. L'odeur du sinkoo si vantée, & qui rend son bois si précieux, ne se fait bien sentir que lorsqu'il est desséché & très-vieux.

SINNADE; ville de Turquie dans la Natolie, vers la source du Sarabat, environ à quinze lieues, nord, d'Apamis.

SINNING; nom de deux villes de la Chine, dont l'une est dans la province de Quantung, au département de Quangcheu, première Métropole de la province, & l'autre dans la province de Suchuen, au départ-

tement de Queicheu, sixième Métropole de la province.

SINON; adverbe. Autrement, à faute de quoi. *Il faut obéir, sinon vous serez puni.*

SINON, est aussi particule exceptive. *Il passoit, sinon pour le premier Peintre de son temps, au moins pour le second. Je n'ai rien oui dire de lui, sinon qu'il a voulu se faire passer pour un grand Seigneur.*

SINOPE; ancienne ville de Turquie, dans la Natolie, sur la mer Noire, à 33 lieues, ouest, de Simiso.

Cette ville au rapport de plusieurs Écrivains, doit sa fondation à *Sinope*, une de ces Amazones fameuses qui habitoient le long des rivages du Thermodon, & que quelques Auteurs prétendent avoir été une colonie des Amazones de Libye que Sésostris menoit avec lui dans ses expéditions, & dont il laissa, dit-on, une partie sur les bords de cette rivière, lorsqu'il passa dans ces contrées là.

Mais d'autres Écrivains croient que *Sinope*, qui fonda en Asie la ville de son nom, étoit grecque d'origine, & fille d'Asope, petit Prince établi à Thèbes, où il étoit venu de l'Asie d'auprès des rivages du Méandre.

Quoi qu'il en soit, la ville de *Sinope* devint dans la suite si puissante par mer & par terre, que non-seulement elle fut fondatrice de plusieurs colonies considérables sur la côte méridionale du Pont-Euxin, telles que Trébizonde, Cerasus, Gotyore, & autres; mais elle acquit encore l'empire de cette mer depuis la Colchide jusqu'aux îles Cyanées, près de l'entrée du Bosphore de Thrace.

Ses flottes passèrent même dans la Méditerranée, où elles rendirent,

selon Strabon, de grands services aux Grecs dans plusieurs combats de mer. Cependant les Sinopiens, pour se soutenir contre les puissances qui les environnoient, & auxquelles ils causoient beaucoup d'ombrage, firent une alliance perpétuelle avec les Rhodiens, qui depuis que les Milténiens eurent perdu la domination de la mer, s'y étoient rendus les plus redoutables.

Une alliance si avantageuse contribua beaucoup à maintenir les Sinopiens contre leurs voisins, surtout contre les Rois de Pont qui en avoient conçu une jalousie violente. La ville de *Sinope* étoit aussi trop à leur bienséance, pour qu'ils n'eussent pas toujours le dessein de l'envahir des qu'il s'en présenteroit une occasion favorable.

Mithridate quatrième du nom, & huitième Roi de Pont, imaginant l'avoir trouvée, fut le premier des Souverains de ce royaume qui osa attaquer les Sinopiens ouvertement. Leur ayant déclaré la guerre, il vint aussi-tôt les assiéger, croyant les prendre au dépourvu. Mais comme ils eurent le temps d'envoyer des Ambassadeurs aux Rhodiens, ils en reçurent un secours si prompt & si puissant, ainsi que le raconte Polybe, que Mithridate fut obligé de lever le siège, après avoir perdu beaucoup de monde. Ceci arriva l'an des Séleucides 93, de Rome 534.

Mais trente-sept ans après, Pharnace son fils & son successeur, fut plus heureux; car étant venu assiéger *Sinope* par mer & par terre avec deux nombreuses armées, lorsque les habitans s'en défioient le moins, il les força de se rendre, sans qu'ils eussent eu le temps de se reconnoître & d'être secourus des Rhodiens leurs alliés, qui furent inconsolables de

la prise de cette ville. Ils firent toutes les tentatives imaginables, mais inutilement auprès des Romains, pour leur persuader de déclarer la guerre à Pharnace qu'ils traitoient de perfide.

Sinope perdit ainsi sa liberté l'an de Rome 571, après l'avoir conservée glorieusement pendant plusieurs siècles contre toutes les forces des Medes, des Lydiens, des Perses, des Macédoniens, & des premiers Souverains du royaume de Pont, puissance dont les états alloient, pour ainsi dire, jusqu'aux portes de cette ville.

Sinope n'est presque plus rien aujourd'hui en comparaison de ce qu'elle fut autrefois.

SINOPIEN, ENNE; adjectif qui s'emploie aussi substantivement. Qui appartient à *Sinope*, qui est de *Sinope*.
Voyez SINOPPE.

SINOPLÉ; substantif masculin & terme de blason qui signifie la couleur verte. Il porte d'argent au chevron de *Sinople*.

En gravure, le *Sinople* se marque par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base.

SINTOÏSME; substantif masculin & terme de relation. C'est le nom que l'on donne à la religion la plus anciennement établie au Japon; & l'on appelle *Sintos* ou *Sintoïstes*, ceux qui professent cette religion. Ces *Sintos* admettent un Être-Suprême & croient que son trône est placé au plus haut des Cieux. Ils reconnoissent aussi quelques dieux subalternes qui font leur séjour dans le Firmament; mais ils ne leur rendent aucun hommage, non pas même à l'Être-Suprême; persuadés que ni lui ni les autres divinités inférieures ne prennent aucun soin de ce qui se

passé sur la terre. Cependant ils emploient leurs noms dans les sermens qu'ils font. Mais ils réservent leurs hommages pour certains génies qui gouvernent les élémens & la plupart des choses terrestres, parce qu'ils croient avoir plus à craindre & à espérer de ces esprits dont les fonctions semblent concerner d'avantage le genre humain. Au nombre de ces génies, sont les anciens fondateurs & législateurs de l'empire Japonois; les savans qui ont éclairé la patrie par leurs lumières; les guerriers qui ont étendu ses limites & défait ses ennemis par leur courage; enfin tous ceux qui par leurs vertus éclatantes, ont paru mériter des autels. On donne communément à ces héros ou demi-dieux le nom de *camis*. Les livres des Sintoïstes sont remplis de prodiges incroyables, opérés par ces héros; de miracles sans nombre, plus extraordinaires & aussi vrais que ceux qui sont rapportés dans quelques-unes de nos légendes.

La secte des Sintoïstes est presque aussi ancienne que la monarchie; & le culte qu'elle enseigne ne peut manquer d'être cher & respectable à la nation; puisqu'il n'a pour objet que les grands hommes qu'elle a produits. Pour entretenir la vénération du peuple, les chefs de la secte des Sintoïstes ne parlent qu'avec une très-grande réserve des miracles qu'ils attribuent à leurs *camis* ou héros, pour ne pas les exposer à un examen qui ne leur seroit pas favorable. Cependant, malgré toutes ces précautions, la trop grande simplicité du *Sintoïsme* & l'attrait de la nouveauté firent adopter avidement aux peuples une nouvelle secte qui introduisit dans le Japon le culte d'*Amida* & des dieux étrangers. Cette secte

est connue sous le nom de *Budsoïsme*.
SINTZHEIM; ville d'Allemagne dans le cercle de Suabe, à quatre lieues, sud-est, d'Heidelberg. M. de Turenne y battit les impériaux en 1674.
SINUEUX, EUSE; adjectif. *Sinuosus*. Qui est tortueux, qui fait plusieurs tours & détours. Il n'est guère usité que dans la poésie. *Le cours sinueux de la rivière de Seine. Replis sinueux de la coulèuvre.*

SINUEUX, se dit en termes de Chirurgie, des ulcères qui sont étroits, profonds & tortueux.

SINUOSITÉ; substantif féminin. *Sinus*. Qualité d'une chose sinueuse. *Ce fleuve fait beaucoup de sinuosités vers son embouchure. C'est la sinuosité des côtes de la mer qui forme les baies, les ports.*

On dit aussi en termes de Chirurgie, qu'une plaie a beaucoup de *sinuosités*; pour dire, qu'elle fait des tours & des détours.

SINUS; substantif masculin & terme de Mathématiques. Ligne droite menée perpendiculairement d'une des extrémités de l'arc, au rayon qui passe par l'autre extrémité.

Pour avoir en nombre la valeur des *sinus*, &c. on prend le rayon pour l'unité, & on détermine la valeur des *sinus*, des tangentes & des sécantes en parties du rayon. Si nous apprenons par l'almageste de Ptolémée que les anciens divisoient le rayon en soixante parties, qu'ils appeloient *degrés*, & par là ils déterminoient les cordes en minutes, secondes & tierces, c'est-à-dire, en fractions sexagésimales du rayon, dont ils se servoient pareillement dans la résolution des triangles, les Arabes sont à ce qu'il paroît, les premiers qui ont fait usage des *sinus* ou demi-cordes.

Regiomontanus divisa d'abord, comme

comme les anciens, le rayon en 60 degrés & détermina les sinus des différens degrés par leurs fractions décimales ; mais dans la suite il trouva qu'il étoit bien plus commode de prendre le rayon pour l'unité, & ainsi il introduisit dans la Trigonométrie la méthode dont on se sert à présent dans les tables communes des *sinus* & des tangentes ; on conçoit le rayon comme divisé en 1000000 parties : on ne va jamais plus loin pour déterminer la quantité de ces *sinus* & de ces tangentes. Ainsi comme le côté d'un hexagone soutient la sixième partie d'un cercle & est égal au rayon, de même aussi le *sinus* de 30 degrés est de 500000.

SINUS ; substantif masculin & terme de Chirurgie. Cavité, espèce de poche, de petit sac qui se fait aux côtés ou au fond d'une plaie, d'un ulcère, & où il s'amasse du pus, de la matière. Il y a quelquefois plusieurs sinus dans un même ulcère qui le rendent très-difficile à guérir. Il faut débrider tous les sinus autant qu'il est possible avec le bistouri, pour donner issue à la matière qui y séjourne.

En Anatomie, on donne le nom de sinus à différentes parties : 1°. à des cavités osseuses, destinées à recevoir une partie du sang veineux qui retourne au cœur par le moyen des veines qui en sont les suites. 2°. A des angles qui s'enfoncent entre quelques parties voisines. Tels sont :

1°. Les *sinus de la dure-mère* qui sont les canaux veineux que l'on trouve dans le crâne, formés en partie par les os, & en partie par les plis de la dure-mère. Il y en a qui sont formés en entier par les duplicatures de cette membrane. Ils sont tous tapissés intérieurement

Tome XXVI.

d'une membrane très-fine. On les distingue en pairs & en impairs, c'est-à-dire, qu'ils y en a qui sont situés dans le milieu & uniques, & d'autres qui sont placés latéralement de côté & d'autre. Les plus anciens Anatomistes n'en ont établi que quatre : à présent, dit M. Vinslou, on en peut ajouter quatre fois autant.

2°. Les *sinus du rocher*. On en distingue deux : un supérieur, l'autre inférieur. Le supérieur est petit & pratiqué le long de l'apophyse pierreuse. L'inférieur est à la pointe du rocher. Ils se déchargent l'un & l'autre dans l'origine des veines jugulaires internes, en communiquant avec les latéraux & les vertébraux.

3°. Les *sinus des parties génitales internes du sexe*. M. Vinslou, d'après les anciens Anatomistes, a donné ce nom à cette fente oblongue qui s'étend chez les femmes depuis le bas du pubis jusqu'à un travers de doigt de l'anus, entre les grandes lèvres : elle est plus connue sous le nom de vulve & de grande fente.

SION ; fameuse montagne d'Asie, dans la Judée, au midi & près de Jérusalem, sur laquelle fut bâti par Salomon le Temple du Seigneur. David & les autres Rois ses successeurs choisirent leurs sépultures sur la montagne de Sion, mais on n'en voit aujourd'hui aucune trace. Ce mont même dont la beauté est tant vantée dans l'écriture, est à présent tellement difforme qu'on ne devineroit jamais qu'il y a eu au dessus une ville, & moins encore un Château Royal. Ce Château détruit depuis tant de siècles, a été fort renommé chez les Hébreux, par la perte funeste que David y fit

de son innocence ; car ce fut du haut de la terrasse où il se promenoit , qu'il laissa échapper un regard inconsideré sur Bethsabée , femme d'Urie ; & ce fut dans ce même endroit , que le Prophète Nathan l'ayant repris de la part de Dieu de l'adultère qu'il avoit commis , il reconnut humblement son crime. La maison de Caïphe , qui étoit proche du mont de Sion est à présent changée en une Eglise que les Arméniens desservent. Les Turcs ont fait une mosquée du Saint Cénacle. On peut lire le Voyage de la Terre Sainte par le P. Nau , sur l'état actuel de la montagne de Sion.

SION , est aussi le nom d'une ville de Suisse dans le Valais , dont elle est capitale , sur la petite rivière de Sitten , près de la rive droite du Rhône , dans une belle plaine , à 20 lieues au levant de Genève , à 12 au nord d'Aoste.

Cette ville , l'ancienne demeure des Seduniens , est propre & bien bâtie. Elle n'a eu de Siège Episcopal qu'à la fin du sixième siècle. Son Evêque qui est suffragant de Moutiers , prend le titre de Prince d'Empire , & jouit de plusieurs prérogatives considérables. Il préside aux états du pays avec une autorité à peu près semblable à celle du Doge de Venise. La monnoie se bat à son coin , sous son nom & à ses armes. Il est élu par le suffrage commun des Chanoines de la Cathédrale & des Députés des départemens. L'autorité souveraine est entre les mains de l'assemblée générale du pays , qui est composée d'un certain nombre de Députés des Départemens.

Après l'Evêque , celui qui tient le premier rang est le Bailli du pays ,

nommé en Allemand *Landshauptman* , c'est-à-dire , *Capitaine du pays*. Il est Juge absolu des causes civiles qui se portent devant lui , & sa charge dure deux ans.

SIOR ; nom d'une ancienne ville de la Terre-Sainte dans la Tribu de Juda.

SIU ANNA ; substantif masculin. Arbrisseau des Indes Orientales qui présente un coup d'œil très-agréable. Il produit des baies & des fleurs en ombelles. Son fruit croît sur les branches inférieures. On vante beaucoup l'efficacité de sa racine contre le venin des serpens les plus dangereux.

SIOUTH , ou **ΣΥΤΗ** ; ville d'Afrique , l'une des plus grandes & des plus peuplées de la haute Égypte , à une demi-lieue du Nil & à 70 lieues du Caire. On y fabrique les plus belles toiles de l'Égypte.

SIPHANTO ; ville capitale d'une île de l'Archipel de même nom , connue des Anciens sous le nom de *Siphnos*. Cette île est à 36 milles de Milo , sous un très-beau Ciel ; l'air , les eaux , les fruits , le gibier , la volaille , tout y est excellent ; les raisins y sont délicieux , mais la terre qui les produit est trop forte , & les vins n'y sont pas délicats. On y compte environ cinq mille ames , cinq villages , & quelques couvens. Le principal port de l'île est Faro , qui sans doute a rerenu son nom d'un ancien phare qui servoit à guider les vaisseaux.

SIPHON ; substantif masculin. Tuyau recourbé dont les jambes sont inégales , & dont on se sert pour faire passer une liqueur d'un vase dans un autre. On emploie un siphon pour souffler dans certaines parties disséquées du corps de l'homme & des animaux.

SIPHON, se dit en termes de marine d'un tourbillon ou nuage creux qui descend sur la mer en forme de colonne & qu'on nomme *siphon*, dans l'idée qu'il enlève & pompe l'eau de la mer. On l'appelle aussi *trombe*. Voy. ce mot.

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

On prononce *sifon*.

SIRADIE; ville de la grande Pologne, capitale d'un Palatinat de même nom, sur la Warta, à 42 lieues, nord-ouest, de Cracovie.

Le Palatinat de Siradie est borné au nord par le Palatinat de Lencizca; à l'orient par le Palatinat de Sandomir; au midi, par le Duché de Silésie; à l'occident, par le Palatinat de Kalish. La rivière de Warta, le divise en deux parties, l'une orientale, l'autre occidentale.

SIRAMANGHITS; substantif masculin. Arbre aromatique de l'île de Madagascar, dont les feuilles ont l'odeur du bois de santal, & l'écorce celle du clou de girofle: il produit aussi une résine jaune, odoriférante: c'est une espèce de *bois d'inde* ou de *malabathrum*.

SIRE; substantif masculin. Vieux mot qui signifioit autrefois Seigneur, & dont on ne se sert plus dans ce sens, qu'en parlant de ceux qui possèdent de certaines terres auxquelles ce titre-là est comme attaché. *Le Sire de Beaujeu. Le Sire de Pons.*

SIRE, est aussi un titre d'honneur, qui après avoir été donné seulement aux personnes fort qualifiées, fut donné ensuite à toutes sortes de personnes. Les Juges & Consuls des Marchands de Paris le prennent encore aujourd'hui. *Sire Jacques, Sire Pierre, &c.* On dit dans

le discours familier & en plaisantant, *beau Sire. Oûi, beau Sire.*

SIRE, absolument, est un titre qu'on donne aux Rois seuls, en leur parlant, ou en leur écrivant. *Sire, votre Majesté est très-humblement suppliée.*

SIRÈNE; substantif féminin. On a ainsi appelé certains monstres de la Fable qui étoient d'autant plus dangereux qu'ils se présentoient sous un extérieur agréable, pour perdre ceux qui se laissoient éblouir par leurs faux attraits, ou séduire par la douceur flatteuse de leurs chants. C'étoit, dit-on, de jeunes filles d'une figure charmante qui habitoient dans une île bordée de rochers escarpés & qui par l'harmonie de leurs chants attiroient les passans pour les faire périr. Elles étoient filles du fleuve Achelous & de la muse Terpsichore, ou de Melpomène, ou de Calliope. Selon les uns, elles n'étoient que deux, d'autres en ont nommé jusqu'à cinq, savoir, Leucosie, Ligie, Parthénope, Aglaophone & Molpé. On a feint qu'elles accompagnoient Proserpine, fille de Cérés, dans le temps qu'occupée à cueillir des fleurs, elle fut enlevée par Pluton; qu'elles la cherchoient inutilement par toute la terre; & qu'elles prièrent Jupiter de leur donner des ailes & des pieds comme aux oiseaux, pour être en état de la chercher sur la mer; que leur prière fut exaucée, & que dans le moment leur corps fut couvert de plumes; mais qu'elles conservèrent la beauté de leur visage, & le son de leur voix; enfin qu'étant désespérées de n'avoir pu la trouver, elles s'arrêtèrent sur des rochers, où elles se donnoient le cruel plaisir de voir échouer ceux qui y abordent. Cependant lorsque les Act.

gonautes passèrent auprès de l'île qu'elles habitoient, elles firent de vains efforts pour les faire approcher d'elles. Orphée prit sa lyre, & les enchantâ elles-mêmes à tel point, qu'elles devinrent muettes, & jetèrent dans la mer leurs instrumens de musique. Elles reçurent depuis un autre affront, lorsqu'elles voulurent séduire Ulysse. Il prit la précaution d'ordonner à ses compagnons de se boucher les oreilles avec de la cire, & il se fit lier au mâc de son vaisseau, en recommandant à ses compagnons de n'avoir aucun égard à ses ordres, s'il leur commandoit de le détacher, mais de le lier encore plus fortement. On ajoute que dans le désespoir où elles furent de n'avoir pu vaincre le prudent Ulysse, elles se précipitèrent dans la mer, & que depuis on ne les a plus entendues.

Pour ramener cette Fable à l'histoire, on a dit que les Sirènes étoient de jeunes Princesses qui habitoient sur les côtes de la mer de Toscane, près de l'île de Caprée; qu'elles y tenoient une conduite fort déréglée, & que par leurs artifices elles attiroient les étrangers à leur Cour, où elles les plongeient dans une vie molle, & dans une honteuse paresse. On en a fait des Divinités de la mer, & on les représente ordinairement sous la figure de jeunes filles, qui de la ceinture en bas avoient la forme de poissons; quelquefois on leur donne des ailes d'oiseaux.

Quelques voyageurs ont prétendu que les pêcheurs avoient pris des Sirènes dans la mer; mais on peut comparer ces visions à celles qu'on a eues sur les Néréides & sur les Tritons; & l'on a pris pour des Sirènes des poissons en qui l'on

croyoit appercevoir quelque ombre de ressemblance avec des figures humaines.

On dit d'une personne qui chante bien, qu'elle chante comme une Sirène. On le dit aussi d'une femme qui séduit par ses attraits, par ses manières insinuanes.

La première syllabe est brève; la seconde longue & la troisième très-brève.

SIRERIE; substantif féminin. Titre de certaines terres dont le Seigneur est qualifié de *Sire*. La *Sirerie de Couci*. La *Sirerie de Pons en Saintonge*.

SIRIUS, substantif masculin & terme d'Astronomie. Étoile de la constellation du grand chien. Elle paroît la plus grande & la plus brillante du Ciel. Son nom lui vient d'*Ojiris*, Divinité Égyptienne, ou du Nil qu'on appeloit aussi *Siris*, & qui paroissoit avoir avec le lever de cette étoile une correspondance remarquable. D'autres enfin font venir le nom de *Sirius*, d'un mot grec qui signifie *briller*.

Le lever héliaque de *Sirius* il y a 2000 ans, arrivoit en Égypte vers le milieu de l'été, lorsque après une longue disparition cette étoile commençoit à reparoître le matin un peu avant le lever du soleil; la saison qui régnoit alors, ou la situation du soleil, étoit à-peu-près la même que celle du douze Juillet parmi nous; & c'étoit le temps des débordemens du Nil; aussi le lever de *Sirius* s'observoit avec le plus grand soin, & formoit une des cérémonies religieuses de ce temps-là.

SIRMICH; ancienne & célèbre ville de l'Ésclavonie, Capitale d'un comté de même nom, sur la Bosweth, près de la Save, à quinze lieues, nord ouest, de Belgrade. Elle est

fort déchu de son ancien lustre.
Les Turcs en sont les maîtres.

SIROC ; substantif masculin & terme de marine. On donne ce nom sur la Méditerranée au vent qu'on appelle sud-est sur l'Océan.

SIROP ; substantif masculin. Liqueur composée du suc des fruits, des herbes ou des fleurs, avec du sucre ou du miel, & que l'on fait cuire ordinairement pour la pouvoir garder.

Les sirops sont divisés communément dans les pharmacopées en sirops simples & en sirops composés, & les uns & les autres en sirops altérans & en sirops purgatifs.

Les sirops sont tous des remèdes officinaux ; & c'est même une suite du principal objet qu'on se propose dans leur préparation, que les Médecins n'ordonnent point de remèdes magistraux sous cette forme : en effet ce seroit inutilement que l'on s'appliqueroit à rendre durable un remède qui doit être donné sur le champ. Que si les Médecins ordonnent cependant des sirops pour être employés sur le champ, tel que le sirop de pruneaux ou le sirop de bourrache, c'est le mot seulement qu'ils emploient, mais non pas la chose ; car ces prétendus sirops contiennent à peine la sixième partie du sucre nécessaire pour constituer la vraie consistance du sirop.

Les sirops officinaux s'ordonnent par gros ou par once, soit seuls, c'est-à-dire cependant, dissous dans de l'eau commune, soit dans les juleps dont ils constituent un ingrédient essentiel, dans des émulsions, des potions, & même dans des apozèmes, quoiqu'ils soient absolu-

ment indifférens à la forme de ce remède.

On ne sauroit disconvenir que le sucre ne tempère jusqu'à un certain point l'activité de quelques remèdes, & par conséquent que ces remèdes chargés de sucre ne soient plus doux que le suc, l'infusion, la décoction, l'esprit, l'eau aromatique, &c. avec laquelle ils sont préparés ; mais il faut bien se garder de croire que le sucre opère une correction réelle de ces médicamens, & encore moins qu'il soit une matière nuisible & dangereuse en soi.

Au reste l'usage des sirops est passé, comme bien d'autres genres d'assaisonnemens, de la pharmacie à l'office & à la boutique du Limonadier. On prépare plusieurs sirops principalement acides, aromatiques ou émulsifs, tels que le sirop de limon, le sirop de capillaire, le sirop d'orgeat, &c. qui étant dissous en une proportion convenable dans de l'eau fournissent une boisson très-agréable & très-salutaire.

On ne fait pas sentir le *p.*

SIROTTER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme populaire qui signifie, boire avec plaisir, à petits coups & long-temps. *Elle aime à siroter.*

SIRTES ; substantif féminin pluriel & terme de Marine. Sables mouvans tantôt amoncelés, tantôt dissipés, & très-dangereux pour les vaisseaux.

SIRVANTE ; substantif féminin. Sorte de poésie ancienne en langue françoise & provençale, ordinairement consacrée à la satire, & quelquefois à l'amour & à la louange. La sirvante étoit aussi une sorte de poë-

lie lyrique, comme chez les Italiens.

SIRUPEUX, EUSE; adjectif & terme de Pharmacie. Qui est de la nature du sirop. *Liqueur sirupeuse.*

SIS, ISE; adjectif & participe passif du verbe **SBOIR** qui n'est plus en usage. Il ne se dit guère qu'en style de Pratique, où il signifie, situé. *Un pré sis auprès du moulin bannal. Une maison sise à Corbeil.*

SISON; substantif masculin. Plante qu'on appelle aussi *amome* ou *faux amome*. Elle se multiplie aisément, & croît aux lieux humides, le long des haies & des fossés: on la cultive aussi dans les jardins. Sa racine est ordinairement simple, blanche, ligneuse, d'un goût de panais, un peu aromatique. Elle pousse une ou plusieurs tiges hautes d'environ deux pieds, de moyenne grosseur, rondes, moëlleuses, fermes, lisses, noueuses & rameuses; ses feuilles sont ailées, comme celles du panais, rangées alternativement le long de la tige, du reste semblables à celles du chervi, tendres, oblongues, crenelées à leurs bords: ses fleurs naissent en été sur des ombelles aux sommets. Elles sont composées chacune de cinq feuilles blanches, taillées en cœur, & disposées en rose; il leur succède des semences jointes deux à deux, menues, arrondies, cannelées sur le dos, brunâtres, & d'un goût aromatique: on nous apporte quelquefois cette semence du levant; elle a l'odeur du véritable anome en coque. C'est une des quatre semences chaudes mineures, qui sont celles d'*ache* ou de *persil*, d'*ammi*, de *panais sauvage* & d'*amome*. Cette graine qui abonde en huile essentielle aromatique, est propre pour la colique ventreuse.

SISSAC; petite ville de Suisse au canton de Basle, dans le petit pays de Sissow.

SISSOPOLI; ville de la Turquie d'Europe, dans la Romanie, près de la mer Noire, à 39 lieues, nord-ouest, de Constantinople.

SISTÉMATIQUE; voyez **SYSTÉMATIQUE**.

SISTÈME; voyez **SYSTÈME**.

SISTERON; ville forte & épiscopale de France en Provence, sur la Durance, à dix-huit lieues, nord-est, d'Aix, à 150 lieues, sud-est, de Paris, sous le vingt-deuxième degré, trente-six minutes, quatre secondes de longitude, & le quarante-quatrième degré, onze minutes, 21 secondes de latitude. C'est le chef-lieu d'une viguerie. On y compte environ cinq mille Habitans. Le Chapitre de la Cathédrale est composé de quatre dignitaires & de huit Chanoines: les Dignitaires sont le Prévôt, l'Archidiaque, le Sacristain & le Capiscol, tous à la nomination du Chapitre, ainsi que les Chanoines. Le bas-Chœur est composé de douze Bénéficiers.

SISTRE; substantif masculin. Instrument de musique des Anciens qui étoit employé dans les cérémonies religieuses des Égyptiens, & principalement dans les fêtes qui se célébroient lorsque le Nil commençoit à croître. Cet instrument étoit de métal, à jour & à-peu-près de la figure d'une de nos raquettes. Ses branches percées de trous à égales distances, recevoient trois ou quatre petites baguettes mobiles de même métal, qui passoient au travers, & qui étant agitées rendoient un son aigu, plus propre à étourdir qu'à flatter l'oreille.

Dans plusieurs pierres gravées,

SIT

Il est représentée tenant un vase d'une main & le sistre de l'autre. L'usage de cet instrument dans les mystères de cette Déesse, étoit comme celui de la cymbale dans ceux de Cybèle, pour faire du bruit dans les Temples & dans les processions; ces sistres rendoient un son à peu près semblable à celui des castagnettes. Les Hébreux se servoient aussi de cet instrument dans leurs réjouissances; car on trouve dans l'Écriture que quand David revint de l'armée, après avoir tué Goliath, les femmes sortirent de la ville en chantant & en dansant avec des tambours & des sistres.

SITE; substantif masculin. Terme de Peinture qui signifie situation. Il se dit particulièrement du paysage.

Il y a des sites de plusieurs genres, bornés ou étendus, montueux, plats, aquatiques, cultivés ou incultes, habités ou déserts, & des sites *insipides*, dont le choix est trivial.

Les sites doivent être bien liés & bien débrouillés par leur forme: ils doivent avoir quelque chose de nouveau & de piquant. Un bon Paysagiste, pour les varier, y fait survenir quelques-uns de ces accidens qui arrivent communément dans la nature, tels que des nuages qui interceptent la lumière, & qui font paroître dans l'ombre, des endroits qui devoient être naturellement éclairés. C'est par la richesse & l'ingénieuse diversité des sites, que les paysages du Poussin sont si estimés.

SITIA; ville de Grèce, sur la côte septentrionale de l'île de Candie, près d'un golfe de même nom, à vingt-trois lieues de Candie.

SITOCOME; substantif masculin & terme d'Antiquité. Magistrat chez les Grecs, qui a voit inspection

SIT

439

sur les blés, & dont l'office répondoit à peu près à celui de l'Édile céréale des Romains.

SITOPHYLAX; substantif masculin & terme d'Antiquité. C'étoit chez les Athéniens, un Magistrat qui veilloit à ce que chaque particulier n'eût pas plus de blé qu'il lui en falloit pour sa provision. Cette provision étoit réglée par la loi. Il y avoit quinze sitophilax, dix pour la ville & cinq pour le Pyrée.

SITTARD; petite ville d'Allemagne, dans le Duché de Juliers, à sept lieues, sud, de Ruremonde.

SITUATION; substantif féminin. *Situs*. Assiette, position d'une ville, d'une citadelle, d'un château, d'une maison, d'un jardin, &c. *Une situation riante, commode, agréable.*

SITUATION, se dit aussi des personnes & des animaux, & signifie, la position, la posture où ils sont. *Il faut changer ce malade de situation. Mettez-vous dans une autre situation.*

SITUATION, signifie figurément l'état, la disposition de l'ame. *Elle a le cœur dans une triste situation. Je lui ai trouvé l'esprit dans une situation favorable.*

Il se dit aussi de l'état, de la disposition des affaires. *Ses affaires n'ont jamais été dans une situation plus critique. Ce procès le met dans une situation embarrassante.*

SITUATION, en parlant des Pièces de Théâtre, se dit des changemens subits qui surviennent dans l'état des personnages.

On trouve dans le Cid de beaux modèles de situation. Rodrigue est entre son honneur & son amour: Chimène est entre le meurrier de son père & son amant; elle est entre des devoirs sacrés & une passion

violente; c'est de-là que naissent des agitations plus intéressantes les unes que les autres : c'est là où s'épuisent tous les sentimens du cœur humain, & toutes les oppositions que forment deux mobiles aussi puissans que l'honneur & l'amour.

La situation de Cornélie entre les cendres de Pompée & la présence de César, entre sa haine pour ce grand rival & l'hommage respectueux qu'il rend à la vertu; les ressentimens en elle d'une ennemie implacable, sans que sa douleur prenne rien sur son estime pour César; tout cela forme de chaque scène où ils se montrent ensemble, une situation différente. Dans de pareilles circonstances, leur silence seroit éloquent, & leur entrevue une poésie sublime.

Il est aisé de ne pas confondre le coup de théâtre & la situation : l'un est passager, & à le bien prendre, n'est point une partie essentielle de la Tragédie, puisqu'il seroit facile d'y suppléer; mais la situation sort du sein du sujet & de l'enchaînement de quelques incidens, & par conséquent s'y trouve beaucoup plus liée à l'action.

Les deux premières syllabes sont brèves, la troisième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

Différences relatives entre *situation*, *état*,

Situation dit quelque chose d'accidentel & de passager, *Etat* dit quelque chose d'habituel & de permanent.

On se sert assez communément du mot de *situation* pour les affaires, le rang ou la fortune; & de celui d'*état* pour la santé.

Le mauvais état de la santé est

un prétexte assez ordinaire dans le monde pour éviter des situations embarrassantes ou désagréables.

La vicissitude des événemens de la vie fait souvent que les plus sages se trouvent dans de tristes situations, & que l'on peut être réduit dans un état déplorable, après avoir long-temps vécu dans un état brillant.

SITUÉ, ÉE; participe passif. On dit en termes de Palais, *une maison sise & située. Un héritage sis & situé. Voyez SITUER.*

SITUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Locare.* Placer, poser en certain endroit par rapport aux environs ou aux parties du ciel. *Voilà l'endroit où il veut situer son château. Où seront situées les écuries.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

L'e féminin qui termine le singulier du présent de l'indicatif, &c. s'unit à la syllabe précédente & la rend longue.

SITZU; une des cinq provinces impériales du Japon, dans l'île de Niphon. C'est le pays le plus avancé vers l'ouest, & sur un grand golfe. Les parties méridionales sont fort chaudes, mais celles du nord sont plus froides & plus abondantes en ce qu'ils appellent *gokorf*, c'est-à-dire, *blé, ris, orge & fèves.* On y trouve aussi du poisson & du sel; & à tout prendre, c'est un fort bon pays. Il est divisé en treize districts.

SIVA; divinité des anciens Hérules. On la représentoit nue, avec des cheveux pendans par derrière jusqu'aux jarrets, tenant en sa main droite une orange, & de la gauche,

che, deux grappes de raisin avec leurs pampres. On l'a dite fille de Sitalcès, Roi des Goths, & femme d'Anthyrus, qui porta les armes sous Alexandre le Grand, & qui de retour en Allemagne, bâtit la ville de Meckelbourg.

SIVADIÈRE ; substantif féminin.

Mesure de grains en usage en Provence, & particulièrement à Marseille. Les huit *Sivadières* font une hémine du pays. La *Sivadière* de blé doit peser un peu plus de neuf livres poids de Marseille, qui font sept livres un peu fortes poids de Marc.

SIVAN ; substantif masculin. Neuvième mois de l'année civile des Hébreux, & le troisième de l'année Ecclésiastique. Il a trente jours & répond à la lune de Mai.

C'étoit le six de ce mois que tomboit la Pentecôte, ou le cinquantième jour après Pâque.

Le 17 étoit fête pour la prise de Cesarée par les Asmonéens, qui en chasserent les Païens, & y établirent des Juifs.

Le 23, jeûne en mémoire de la défense faite par Jéroboam, fils de Nabat, à ses sujets, de porter leurs prémices à Jérusalem.

Les Juifs modernes jeûnent encore ou fêtent d'autres jours, en mémoire de quelques événemens fort suspects, qui ne sont attestés que par les livres de leurs Rabbin.

SIVAS ; ville de Turquie dans la Natolie, à dix-huit lieues, sud est, de Tocar.

SIUCHEU ; ville de la Chine dans la province de Suchuen, dont elle est la quatrième Métropole. Elle a neuf autres villes dans son département.

SIVERSHAUSEN ; bourg d'Allemagne dans le Duché de Lunebourg,

Tomé XXVI.

sur les frontières de l'Evêché de Hildesheim. Il est remarquable par la bataille sanglante qui s'y donna le 7 Juillet 1553, entre Albert Margrave de Brandebourg, & Maurice Electeur de Saxe. Le premier y fut défait, & Maurice y reçut plusieurs blessures, dont il mourut peu de jours après.

SIUTO ; substantif masculin. Doctrine des *Siutoïstes*. Voyez ce mot.

SIUTOÏSTE ; substantif des deux genres. On appelle ainsi au Japon une secte de Philosophes qui font profession de ne suivre aucune des Religions admises dans cet Empire. Ces Philosophes font consister la perfection & le souverain bien dans une vie sage & vertueuse. Ils ne reconnoissent point un état futur, & prétendent que les bonnes actions & les crimes n'ont point hors de ce monde de récompenses ou de punitions à attendre. L'homme selon eux étant doué de la raison, doit vivre conformément aux lumières qu'il a reçues, & par conséquent il est obligé de vivre sagement. Les *Siutoïstes* rejettent les chimères de la Métémpsychose, & toutes les divinités ridicules des Religions du Sintos & de Siaka. Ils croient que nos ames, issues d'un esprit universel qui anime toute la nature, après avoir été séparées du corps, retournent dans le sein de ce même esprit, de même que les fleuves après avoir terminé leurs cours, rentrent dans la mer d'où ils tiroient leur origine. *Tien*, c'est à-dire Ciel, est le nom qu'ils donnent à cet esprit, qui est la seule divinité qu'ils admettent ; d'où l'on voit que les *Siutoïstes* ont les mêmes idées sur la divinité que les Lettrés Chinois, c'est-à-dire, ce sont de vrais *Théistes* ; car quoique la mot *Tien*

K k k

signifie le *Ciel*, il ne faut point croire que ce soit au ciel matériel & visible que ces Philosophes adressent leurs vœux, mais à l'Être suprême, Créateur du Ciel & de la Terre. Cependant on assure que quelques-uns d'entr'eux admettent un Être intellectuel & incorporel qui gouverne la nature, mais qu'ils distinguent de son Auteur, & qu'ils regardent comme étant lui-même une production de la nature. Selon eux, cet Être a été engendré par *In* & *Io*, deux puissances différentes, dont l'une est active, & l'autre passive; l'une est le principe de la génération, & l'autre de la corruption. Les Siutoïstes croient le monde éternel, mais que les hommes, les animaux, le ciel & tous les élémens ont été produits par *In* & *Io*. Ces Philosophes n'ont aucun temple, ni aucune forme de culte: ainsi que les Lettrés Chinois, ils font des cérémonies en mémoire de leurs ancêtres, sur les tombeaux desquels ils offrent du riz & des viandes; ils allument des cierges devant leurs images, & donnent des repas somptueux en leur honneur. Ils regardent le suicide, non-seulement comme permis, mais même comme honorable.

Les Siutoïstes ont, ainsi que les Lettrés de la Chine, une profonde vénération pour la mémoire & les écrits de Confucius, & particulièrement pour un de ses livres intitulé *Sindo*, c'est-à-dire, *Voie Philosophique*, d'où l'on voit que leur secte a tiré son nom; elle étoit autrefois très-nombreuse au Japon, & avoit beaucoup de partisans parmi les personnes savantes & éclairées, qui s'étoient détrompées des superstitions & des religions du pays. Mais ces Philosophes eurent à es-

suiver de la part des Bonzes ou des Moines, des calomnies & des persécutions qui les obligèrent de se conformer, du moins extérieurement, à l'idolâtrie du Japon.

Le plus grand crime qu'on leur imputa, étoit de favoriser le Christianisme, accusation la plus terrible dont on puisse charger quelqu'un dans l'empire Japonois.

SIX; adjectif numéral des deux genres. Nombre pair composé de deux, & de quatre, ou de deux fois trois, ou de trois fois deux, ou de cinq & un. Deux & quatre font *six*; trois & trois font *six*; deux & deux font quatre, & deux font six; cinq & un font *six*. *Six* se marque de cette manière en chiffres arabes 6, en chiffres romains VI.

Six, s'emploie quelquefois substantivement. *Un six de cœur. Un six de chiffre.*

On dit quelquefois *six* pour *fix* xième. *Charles Six. Il partira le six du mois prochain.*

Le *x* final ne se prononce pas quand le mot *six* est suivi immédiatement d'un substantif qui commence par une consonne. *Six chevaux. Six cavaliers.* Dans toutes les autres occasions on prononce le *x* comme un *s*. *Six arbres. Six instrumens. Nous étions six.*

Ce monosyllabe est long.

SIXAIN; substantif masculin. Petite pièce de poésie composée de six vers seulement. Tels sont les vers suivants, qui furent prononcés ou chantés au Roi de Dannemarck, pendant son séjour à Paris:

Peuple, à qui sa présence est chère,
Parmi vous retenez ses pas:
Un Roi qu'on aime & qu'on révère,
A des sujets en tous climats:
Il a beau parcourir la terre,
Il est toujours dans ses états.

SIX

On appelle encore *sixains*, les stances d'une Ode qui n'ont que six vers. Il y en a de plusieurs sortes : voici des exemples de chaque espèce :

Renonçons au stérile appui
Des grands qu'on implore aujourd'hui ;
Ne fondons point sur eux une espérance
folle :

Leur pompe indigne de nos vœux ,
N'est qu'un simulacre frivole ,
Et les solides biens ne dépendent pas
d'eux.

Cette espèce de sixains assez commune & fort belle , comprend deux tercets qui ne doivent jamais enjamber le sens de l'un à l'autre : il faut qu'il y ait toujours un repos marqué après le troisième vers. Les deux premiers y riment ensemble, & le troisième avec le dernier, ou avec le cinquième, mais ordinairement avec celui-ci.

Voici deux Sixains dont les rimes sont croisées. Dans les Sixains de cette espèce, le repos doit se trouver à chaque deux vers.

J'entends gémir dans ce séjour
La tendre tourterelle :
Hélas ! d'un malheureux amour
Je soupire comme elle :
Son amante a perdu le jour,
Eglé m'est infidelle.

Eglé juroit que son ardeur
Egaloit ma constance :
Pourquoi de ce serment trompeur
Berçer mon espérance ?
Cruelle *Eglé* ! rends-moi mon cœur
Ou mon indifférence.

Il y a une troisième espèce de sixains. Les quatre premiers ou les quatre derniers vers de ceux-ci doivent former un sens complet, ou du

SIX

443

moins un repos bien marqué. En voici un exemple :

Seigneur, dans ton temple adorable
Quel mortel est digne d'entrer ?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Dans ce séjour impénétrable,
Où tes Saints inclinés d'un œil respectueux,
Contemplant de ton front l'éclat majestueux ?

Les Sixains de cette espèce, ainsi que ceux de la première, admettent deux vers de rime différente, c'est-à-dire, quatre rimes masculines ou féminines, mêlées cependant de manière qu'une rime masculine ne soit jamais suivie d'une autre rime masculine qui ne rimeroit pas avec elle, ni qu'une rime féminine ne soit point suivie d'une autre rime féminine d'un son différent.

SIXAIN, signifie aussi un paquet de six jeux de cartes. *Un sixain de cartes de piquet. Un sixain de cartes entières.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne au singulier, mais longue au pluriel.

On prononce *sixain*.

SIXIÈME ; adjectif des deux genres : *Sextus*. Nombre d'ordre qui suit immédiatement le cinquième, & précède le septième. *Le sixième objet. La sixième fois. Le sixième mois de l'année.*

On dit absolument, *le sixième de Janvier, le sixième de Mars, le sixième de la maladie* ; pour dire, le sixième jour de. . . .

On dit, *la sixième* ; pour dire, la sixième classe d'un collège par laquelle on commence ordinairement le cours de ses études. *La sixième peut contenir trois cens écoliers.* Dans

K k k ij

cet exemple, il signifie la *salle*. *Cet écolier est en sixième. Régent de sixième.* On dit aussi d'un écolier qui est en cette classe, *c'est un sixième. Il a fait une faute de sixième.* Dans toutes ces phrases, il est substantif.

SIXIÈME, est aussi substantif masculin, & signifie, la sixième partie d'un tout. *Il a un sixième dans cette Manufacture.*

SIXIÈME, se dit encore au jeu des cartes, d'une suite de six cartes de même couleur, & alors il est substantif féminin. *Une sixième major. Une sixième de dame.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

On prononce *sixième*.

SIXIÈMEMENT; adverbe. *Sixièmement.* En sixième lieu.

On prononce *sixièmement*.

SIXTE; substantif féminin & terme de Musique. La seconde des deux consonnances imparfaites, appelée par les Grecs, *Hexacorde*, parce que son intervalle est formé de six tons ou de cinq degrés diatoniques. La *Sixte* est bien une consonnance naturelle, mais seulement par combinaison; car il n'y a point dans l'ordre des consonnances de *sixte* simple & directe.

A ne considérer les *sixtes* que par leurs intervalles, on en trouve de quatre sortes; deux consonnantes & deux dissonnantes.

Les consonnantes sont: 1°. la *sixte mineure*, composée de trois tons & deux demi-tons majeurs, comme *mi ut*: son rapport est de 5 à 8: 2°. la *sixte majeure*, composée de quatre tons & un demi-ton majeur, comme *sol mi*: son rapport est de 3 à 5.

Les *sixtes dissonnantes* sont,

1°. la *sixte diminuée* composée de deux tons & trois demi-tons majeurs; comme *ut dièse, la bémol*; & dont le rapport est de 125 à 192: 2°. la *sixte superflue*, composée de quatre tons, un demi-ton majeur & un demi-ton mineur, comme *si bémol & sol dièse*. Le rapport de cette *sixte* est de 72 à 125.

Ces deux derniers intervalles ne s'emploient jamais dans la mélodie, & la *sixte diminuée* ne s'emploie point non plus dans l'harmonie.

Il y a sept accords qui portent le nom de *sixte*. Le premier s'appelle simplement accord de *sixte*. C'est l'accord parfait dont la tierce est portée à la basse. Sa place est sur la médiate du ton, ou sur la note sensible, ou sur la sixième note.

Le second s'appelle accord de *sixte-quarte*. C'est encore l'accord parfait dont la quinte est portée à la basse: il ne se fait guères que sur la dominante ou sur la tonique.

Le troisième est appelé accord de *petite sixte*. C'est un accord de septième, dont la quinte est portée à la basse. La *petite sixte* se met ordinairement sur la seconde note du ton, ou sur la sixième.

Le quatrième est l'accord de *sixte & quinte* ou *grande sixte*. C'est encore un accord de septième, mais dont la tierce est portée à la basse. Si l'accord fondamental est dominant, alors l'accord de *grande sixte* perd ce nom & s'appelle accord de fausse quinte. La *grande sixte* ne se met communément que sur la quatrième note du ton.

Le cinquième est l'accord de *sixte ajoutée*: accord fondamental, composé, ainsi que celui de *grande sixte*, de tierce, de quinte, *sixte majeure*, & qui se place de même sur

la tonique ou sur la quatrième note. On ne peut donc distinguer ces deux accords que par la manière de les sauver, car si la quinte descend & que la sixte reste, c'est l'accord de *grande sixte*, & la basse fait une cadence parfaite; mais si la quinte reste & que la sixte monte, c'est l'accord de *sixte ajoutée*, & la basse fondamentale fait une cadence irrégulière. Or comme après avoir frappé cet accord, on est maître de le sauver de l'une de ces deux manières, cela tient l'Auditeur en suspens sur le vrai fondement de l'accord, jusqu'à ce que la suite l'ait déterminé; & c'est cette liberté de choisir que M. Rameau appelle *double emploi*.

Le sixième accord est celui de *sixte majeure & fausse-quinte*, lequel n'est autre chose qu'un accord de *petite sixte* en mode mineur, dans lequel la *fausse-quinte* est substituée à la quarte: c'est, pour le dire autrement, un accord de *septième diminuée*, dans lequel la tierce est portée à la basse. Il ne se place que sur la seconde note du ton.

Enfin, le septième accord de *sixte* est celui de *sixte superflue*. C'est une espèce de *petite sixte* qui ne se pratique jamais que sur la dominante; comme alors la *sixte* de cette sixième note est naturellement majeure, on la rend quelquefois superflue en y ajoutant encore un dièse. Alors cette *sixte superflue* devient un accord original, lequel ne se renverse point.

SIXTE-QUINT, naquit en 1521, dans un Village de la Marche d'Ancone, appelé les Grottes, près du Château de Montalte. Son père qui étoit Vigneron, ne pouvant le nour-

boureur qui lui fit garder les moutons, ensuite les pourceaux. *Felix*, (c'est ainsi qu'il s'appeloit) s'acquittoit de cet emploi, lorsqu'il vit un Cordelier-Conventionnel qui étoit en peine du chemin qu'il devoit prendre pour aller à Ascoli. Il le suivit & témoigna une si grande passion pour l'étude qu'on l'instruisit. Ses talens répondant aux soins qu'on prenoit de lui, on le revêtit de l'habit de Cordelier. Le Frère *Felix* devint en peu de temps bon Grammairien & habile Philosophe. Sa faveur auprès de ses Supérieurs lui attira la jalousie de ses Confrères, & son humeur indocile & pétulante, leur aversion. Ces obstacles ne l'arrêterent pas dans sa carrière. Il fut fait Prêtre en 1545, & peu de temps après Docteur & Professeur de Théologie à Sienne. Il s'acquitt ensuite une si grande réputation par ses sermons, à Rome, à Gènes, à Perouse, & ailleurs, qu'il fut nommé Commissaire Général à Bologne, & Inquisiteur à Venise; mais s'étant brouillé avec le Sénat, & avec les Religieux de son Ordre, il fut contraint de s'enfuir de cette Ville. Comme on le railloit sur son évasion précipitée, il répondit qu'ayant fait vœu d'être Pape à Rome, il n'avoit pas cru devoir se faire pendre à Venise. A peine fut-il arrivé dans cette Capitale du monde Chrétien, qu'il devint l'un des Consultants de la Congrégation, puis Procureur Général de son Ordre. Il accompagna en Espagne le Cardinal *Buon-Compagno*, en qualité de Théologien du Légat & de Consultant du Saint Office. Ce fut alors qu'il changea tout-à-coup son humeur. Il devint si complaisant, que tous ceux qui le voyoient étoient aussi charmés de la beauté de son

esprit que de la douceur de son caractère. Cependant le Cardinal *Alexandrin*, son Disciple & son Protecteur, ayant obtenu la tiare sous le nom de *Pie V*, se souvint de *Montalte*, & lui envoya en Piémont, un Bref de Général de son Ordre. Il l'honora ensuite de la pourpre Romaine. Le Cardinal *Buon-Compagno* ayant succédé à *Pie V*, en 1572, sous le nom de *Grégoire XIII*, Frère *Felix*, dont l'ambition n'étoit pas satisfaite, aspira au Trône Pontifical, & pour mieux y parvenir il cacha ses vues. Il renonça volontairement à toutes sortes de brigues & d'affaires, se plaignit des infirmités de sa vieillesse, & vécut dans la retraite, comme s'il n'eût travaillé qu'à son salut. *Grégoire XIII* étant mort, les Cardinaux se divisèrent en cinq factions. Le Cardinal de *Montalte* (c'étoit son nom) ne paroissoit alors qu'avec les dehors d'un vieillard qui succombe sous le poids des années. On le voyoit la tête penchée sur l'épaule, appuyé sur un bâton, comme s'il n'eût pas eu la force de se soutenir, ne parloit plus qu'avec une voix interrompue d'une toux qui sembloit à tout moment le menacer de sa fin dernière. Quand on l'avertit que l'élection pourroit bien le regarder, il répondit avec humilité, qu'il étoit indigne d'un si grand honneur : qu'il n'avoit pas assez d'esprit pour se charger seul du Gouvernement de l'Église ; que sa vie devoit moins durer que le Conclave, & parut être résolu, si on l'éliisoit, de ne tenir que le nom de Pape, & d'en laisser aux autres l'autorité. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer les Cardinaux à l'élire, le 24 Avril 1585. A peine eut-il la tiare sur la tête

qu'étant sorti de sa place, il jeta le bâton sur lequel il s'appuyoit, leva la tête droite & entonna le *Te Deum* d'une voix si forte, que la voute de la Chapelle en retentit. En sortant du Conclave, il donnoit des bénédictions avec tant de légèreté, que le Peuple ne pouvoit concevoir que ce fût le Cardinal *Montalte*, qu'il avoit vu ne pouvant se tenir sur ses jambes. Le Cardinal de Médicis lui ayant fait son compliment sur la bonne santé dont il jouissoit depuis son élection, tandis qu'il avoit été si infirme étant Cardinal : *N'en soyez pas surpris, répondit Sixte-Quint, je cherchois alors les clefs du Paradis, & pour les mieux trouver, je me courbois, je baissois la tête ; mais depuis qu'elles sont entre mes mains, je ne regarde que le Ciel, n'ayant plus besoin des choses de la terre.* Dès qu'il fut élevé sur le Saint Siège, il s'appliqua à purger les terres de l'Église, des brigands qui y exerçoient impunément toutes sortes de violences. Il montra une rigueur excessive dans les moyens qu'il employa pour procurer la sûreté publique. Il arrêta la licence qui étoit sans bornes sous le dernier Pontificat. Il faisoit dresser des potences pour punir sur le champ ceux qui faisoient quelque insolence pendant les divertissemens du Carnaval. Il fit des Édits très-sévères contre les voleurs, les assassins & les adultères. Il donna en même temps des preuves de son ambition & de sa hauteur. L'Ambassadeur de *Philippe II* Roi d'Espagne, lui ayant présenté la haquenée avec une bourse de sept mille ducats, pour l'hommage du Royaume de Naples, fit en même temps un compliment conforme à l'ordre qu'il avoit reçu de son maître. La

Pape répondit d'un ton tailléur : que le compliment n'étoit pas mauvais, & qu'il falloit être bien éloquent, pour persuader d'échanger les Charges d'un Royaume contre un cheval ; mais, ajouta-t-il, je compte que cela ne durera pas long-temps. Sa passion dominante étant d'éterniser sa mémoire, il entreprit d'abord de relever le fameux obélisque de granite que Caligula avoit fait transporter d'Espagne à Rome. Il étoit le seul qui fût resté entier ; mais il se trouvoit presque enterré derrière la Sacristie de l'Église de Saint-Pierre. Sixte-Quint voulut le faire porter devant l'Église. Jules III & Paul III avoient eu le même dessein ; mais la grandeur de l'entreprise les avoit effrayés. Le nouveau Pape surmontra les difficultés. Il employa le nombre d'hommes & de chevaux nécessaire pour faire agir les machines destinées à mettre en place cette énorme masse qui a cent pieds de hauteur. Il ordonna des prières solennelles ; & après quatre mois & dix jours de travail, l'Obélisque fut placé sur son piédestal, & dédié par le Pape à la Sainte Croix. Après avoir achevé ce grand ouvrage, il fit déterrer trois autres Obélisques, & les fit placer devant d'autres Églises. Quoiqu'il aimât à amasser des trésors, le désir de s'immortaliser lui fit encore bâtir à grands frais dans l'Église de Sainte-Marie-Majeure, une Chapelle superbe, & deux tombeaux, un pour lui, & un autre où il fit transporter le corps de Pie V, par reconnoissance des bienfaits qu'il en avoit reçus. Au commencement de l'année suivante, 1586, il donna une Bulle pour défendre l'Astrologie judiciaire qui étoit alors en vogue à Rome. Quel-

ques personnes de condition s'étoient amusées à cette science absurde, furent condamnées aux Galères. Ensuite, par une Bulle non moins ridicule que cet Arrêt étoit cruel, il défendit aux Cordeliers de se faire Capucins, sous peine d'excommunication. Il fixa le nombre des Cardinaux à 70, par une Bulle du 3 de Décembre 1586, qui a été observée par ses Successeurs. Il entreprit aussi de bâtir une Ville autour des Grottes du Bourg de Montalte, au milieu desquelles il avoit pris naissance ; mais le terrain rendant l'exécution de ce projet impossible, il se contenta de faire bâtir cette nouvelle Ville à Montalte même, dont il avoit porté le nom étant Cardinal. Il l'érigea en Évêché. Sixte-Quint donna une nouvelle forme à la Congrégation du saint Office, établie par Paul IV, pour juger les Hérétiques. On le regarde en quelque sorte comme l'Instituteur de la Congrégation des Rits. La dernière année de son Pontificat, il voulut réparer la célèbre bibliothèque du Vatican, à laquelle le dernier sac de Rome avoit causé un grand dommage. Il résolut de n'épargner ni soins ni dépenses, pour la rendre la plus riche & la plus belle de l'Univers. Il fit bâtir dans la partie du Vatican appelée *Belvedere*, un superbe édifice pour l'y placer, & fit orner ce lieu de très-belles peintures, qui représentoient les principales actions de son Pontificat, les Conciles Généraux, & les plus célèbres bibliothèques de l'antiquité. Il fit des réglemens fort sages pour empêcher qu'elle ne fût dissipée dans la suite, par la trop grande facilité à communiquer les livres. Il fit encore bâtir près de cette bibliothèque une très-belle Im-

primerie, destinée à faire des éditions exactes & correctes de beaucoup d'ouvrages altérés par la mauvaise foi des Hérétiques, ou par l'ignorance des Catholiques. Ces momens de son savoir & de sa magnificence, lui font certainement plus d'honneur que la Bulle qu'il lança contre Henri III, & l'approbation solennelle qu'il donna au crime détestable de Jacques - Clément, assassin de ce Roi. Ses injustes préventions lui firent enfanter une Bulle contre Henri IV qu'il estimoit cependant beaucoup. Un travail excessif le minoit peu-à-peu, sa dernière maladie ne put le lui faire interrompre. Il mourut en 1590, à 69 ans, généralement détesté. Le Peuple Romain qui gémissoit sous le fardeau des taxes, & qui haïssoit un Gouvernement triste & dur, brisa la statue qu'on lui avoit élevée. Il avoit été dans une crainte continuelle pendant son Pontificat. Plusieurs Gouverneurs ou Juges qui paroissent avoir trop de clémence furent renvoyés de leurs places par ses ordres. Il n'accordoit sa faveur qu'à ceux qui penchoient vers la sévérité. Lorsqu'il appercevoit quelqu'un d'une physionomie sévère, il le faisoit appeler, s'informoit de sa condition, & lui donnoit selon ses réponses quelques charges de judicature, en lui déclarant que le véritable moyen de lui plaire étoit de se servir de l'épée à deux tranchans à laquelle Jésus Christ est comparé. Il n'avoit lui-même, disoit-il, accepté le Pontificat, que suivant le sens littéral de l'Évangile : *Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive*, paroles qu'il répétoit toujours avec complaisance. Un jeune homme qui n'avoit que seize ans, fut condamné à mort pour avoir

fait quelque résistance à des Sbirres. Les Juges mêmes lui ayant représenté qu'il étoit contraire à la loi de faire mourir un coupable si jeune, l'inflexible Pontife leur répondit froidement, qu'il donnoit dix de ses années au criminel pour le rendre sujet à la loi. La sévérité de ce Pape paroitra bien cruelle. Ce fut néanmoins à cette sévérité que Rome dû la satisfaction de voir les désordres exclus de ses murs. Avant Sixte, les loix trop foibles contre les grands, ne mettoient pas les jeunes filles à l'abri des entreprises de la témérité & de l'impudence. Mais sous le règne de ce nouveau Pape, elles purent jouir en sûreté de leur vertu, & se promener dans les rues de Rome avec autant de tranquillité que dans l'enceinte d'un Couvent. L'adultère connu étoit condamné au dernier supplice. Il ordonna même qu'un mari qui n'iroit pas se plaindre à lui des débauches de sa femme, seroit puni de mort. Il avoit coutume de dire comme Vespasien, qu'un Prince doit mourir debout : sa conduite ne le démentit point. Aussi grand Prince que grand Pape, Sixte-Quint fit voir qu'il naît quelquefois sous le chaume des gens capables de porter une couronne, & d'en soutenir le poids avec dignité. Ce qui le distingue des autres Papes, c'est qu'il ne fit rien comme eux. Il fut licencier les soldats, les gardes mêmes de ses Prédécesseurs, & dissiper les bandits par la seule force des loix, sans avoir de troupes; se faire craindre de tout le monde par sa place & par son caractère; renouveler Rome & laisser le trésor pontifical très-riche, c'est-là ce qui le distingua de tous ses Prédécesseurs. On travailla par son ordre à une nouvelle

velle version Latine de la Bible , qui parut en 1590 , en trois volumes *in-folio*. Les fautes dont on la trouva chargée, occasionnèrent tant de bruit, que Grégoire XIV Successeur de Sixte Quint, la supprima. Clément VIII, Successeur de Grégoire en fit faire une nouvelle en 1592, dans laquelle il fit corriger les fautes répandues dans la première: celle-ci est extrêmement rare. On la reconnoît principalement à la Bulle de Sixte-Quint, qui ne se trouve plus à celle de Clément VIII. qu'on appelle la Bible de Sixte V corrigée.

SKAR, ou **SKARA**, Ville de Suède dans la Westrogothie, à sept lieues, nord, de Falkoping.

SKIE; île d'Écosse, l'une des Westernes au Sud de la Province de Ross, Elle est séparée de l'Écosse par un très-petit détroit, & a 14 lieues de long, sur 4 dans sa plus grande largeur. Elle est entrecoupée d'un grand nombre de golfes & de promontoires. Le terrain y est très-fertile & abondant en pâturages. La mer y est poissonneuse, & les montagnes sont couvertes de forêts pleines de bétail.

SKRABEN; substantif masculin. Espèce d'Oie des îles de Feroé dont il est parlé dans les actes de Coppenhague. Cet oiseau fait son nid dans la terre, en grattant avec ses ongles, & fouillant avec son bec: il se fait de la sorte un trou sous terre à la profondeur de huit ou dix pieds, & choisit le voisinage d'une pierre pour plus grande sûreté; il ne couve jamais qu'un œuf à la fois. Quand le petit est éclos, il le quitte pendant le jour, & lui donne à manger pendant la nuit: si par hasard il oublie de sortir de son nid dès le matin, il y reste toute la journée &

Tome XXVI.

ne va que la nuit suivante chercher dans la mer la provision qui doit servir pour la nuit d'après. Quoique ce petit ne mange qu'une fois le jour, il devient cependant plus gras que l'oie commune, & les habitans de ces îles sont obligés de saler ces oiseaux pour l'hiver, autrement ils ne pourroient les manger: ils se servent de sa graisse pour mettre dans leurs lampes; ils prennent volontiers le petit dans le nid, mais pour la mère ils ne s'en soucient pas.

SKUEN; substantif masculin. Oiseau aquatique de l'île de Feroé dont il est parlé dans les actes de Coppenhague, & qui est de la taille du corbeau. Il est très-redoutable, quand il s'agit de défendre ses œufs ou ses petits: on doit alors prendre garde à soi en passant devant son nid; car il fond sur la tête des passans avec une intrépidité étonnante, & leur fait souvent beaucoup de mal avec ses ailes; aussi les habitans du pays, qui connoissent le dangereux instinct de cet oiseau, ont la précaution de mettre sur leur tête un couteau la pointe en haut, & l'oiseau furieux venant fondre sur eux, se perce lui-même de part en part.

SLAGEL; petite Ville de Danemarck, Chef-lieu d'une préfecture de même nom dans l'île de Sélande.

SLAGUEN; petite Ville d'Allemagne dans la Poméranie, sur le Wipper, à quatre lieues de Rugenwald.

SLAINE; rivière d'Irlande qui a sa source dans le Comté de Vicklo & son embouchure dans la mer d'Irlande à Wexford.

SLANTZA; substantif masculin. Petit arbruste qui croît abondamment dans la Peninsule de Kamtschatka.

L 11

On dit qu'il est de la nature du cèdre, excepté qu'il est beaucoup plus petit, & qu'au lieu de s'élever en l'air, il rampe à la surface de la terre. Ses cônes ou ses pommes ne sont que de la moitié de la grandeur du cèdre; les habitans du pays les mangent, elles sont fort astringentes & passent pour un grand remède contre le scorbur: pour cet effet on les fait bouillir dans de l'eau, & les Matelots Russes en ont éprouvé l'efficacité.

SLANY; petite ville capitale d'un cercle de même nom, à six lieues, ouest, de Prague.

SLAVE; rivière de la Dalmatie qui passe à Castel novo, & se jette dans le golfe de Venise au-dessous de Raguse.

SLAUKAU; petite ville de Pologne, au Palatinat de Cracovie. Il y a dans le voisinage des mines de plomb & d'argent.

SLÉE; substantif féminin & terme de Marine. Sorte de machine avec laquelle les Hollandois tirent à terre un vaisseau de quelque grandeur qu'il soit.

SLEGO; petite ville d'Irlande, chef-lieu d'un comté de même nom dans la province de Connaught. Elle a des Députés au Parlement.

SLESWICK; ville de Dannemarck, capitale d'un Duché de même nom, sur le golfe de Skie, à vingt-quatre lieues, nord, de Hambourg, & cinquante, sud-ouest, de Copenhague. Elle est grande, mais sans fortifications, & n'ayant d'autres Églises dans son enceinte que la Cathédrale, où l'on voit les tombeaux des anciens Ducs de Sleswick. Son Évêché est suffragant de Lundén. Cette ville a perdu son état florissant, par les malheurs de toute espèce qu'elle a éprouvés con-

secutivement, & qu'elle n'a pu éviter à cause de sa situation qu'on se trouve sur les frontières des Danois, des Saxons & des Suédois, peuples qui se sont toujours fait la guerre, & qui tour-à-tour ont pris, pillé, brûlé cette malheureuse ville.

Le Duché de Sleswick a le nord Jutland au Septentrion, la Mer Baltique à l'Orient, le Holstein au midi, & l'Océan au couchant. Sa longueur est de quinze milles germaniques, & sa largeur à peu près de dix. Il est arrosé d'un grand nombre de rivières, qui n'offrent dans la partie occidentale que prairies & pâturages; la partie orientale consiste en de grandes plaines qui abondent en toutes sortes de grains.

Ce Duché est une ancienne dépendance du Royaume de Danemarck; il est partagé en plusieurs Bailliages, tous fort peuplés, & dans lesquels on compte quantité de villages, quelques forteresses, & quatorze villes ou bourgs.

SLOANE; substantif féminin. Genre de plante dont la fleur est, ou monopétale en forme de cloche, profondément découpée, ou sans pétales, & composée de plusieurs étamines, au milieu desquelles s'élève un pistil qui se change en un fruit arrondi, membraneux & hérissé de pointes. La robe de ce fruit s'ouvre en quatre parties, & laisse sortir des semences oblongues, enveloppées dans une capsule charnue.

SLONIM; petite ville du grand duché de Lithuanie, dans le Palatinat de Novogrodeck, sur la Sczara, à douze lieues, sud-ouest, de Novogrodeck.

SLOOTEN ; ville des provinces unies des Pays-Bas dans la Frise , à une lieue du Zuiderzée , avec lequel elle communique par un canal , & à trois lieues , est , de Staveren. Elle est marchande & bien peuplée.

SLUCZK ; ville de Pologne , capitale d'un Duché de même nom dans la Lithuanie , à vingt-neuf lieues , sud-est , de Minski.

SMALAND ; province de Suède , dans la partie méridionale de la Gothie , bornée au midi par la Schone , & par la Bleckingie , au levant par la mer Baltique , & au couchant par la Vestrogothie. On lui donne environ quarante lieues du levant au couchant , & vingt-cinq à trente du midi au nord , le long de la côte. Elle est partagée en plusieurs territoires , ou en continent & en îles. Calmar en est la Capitale.

SMALCALDE ; ville d'Allemagne , chef-lieu du comté de Henneberg , dans le cercle de Franconie près la Wera , à quatorze lieues , sud-ouest , d'Erford , & à vingt lieues , nord-ouest , de Bamberg. Elle appartient au Landgrave de Hesse-Cassel. C'est là où se liguerent & s'assemblèrent les protestans en 1530 , en 1537 & en 1542 , pour la défense de leur religion.

SMALT ; substantif masculin. Les Chimistes appellent ainsi le verre bleu fait avec la chaux du cobalt fondu jusqu'à parfaite vitrification , avec une fritte de verre ou de cristal : le smalt broyé forme ce que l'on nomme azur ou bleu d'émail.

SMARAGDOPRASE ; subst. masculin. Sorte de pierre précieuse , qui tient le milieu entre l'émeraude & la prime d'émeraude. Elle est verte , avec un peu plus de jaune que l'émeraude ; elle est presque

opaque , rarement transparente. On la regarde comme une fausse émeraude ou comme une espèce de pierre néphrétique.

SMARTA ; nom d'une secte de Bramines , la plus estimable de toutes , mais la moins accréditée. Ceux de cette secte tâchent de concilier les différens sentimens des Bramines qui sont partagés entre *Vistnou* & *Ixora*. Ils soutiennent que ces deux Divinités sont parfaitement égales , ou plutôt qu'elles ne forment qu'une seule & même divinité , sous des noms différens. Ils n'ont point de marques qui les distinguent des autres sectes ; mais leur modération les distingue plus que tous les signes. Cette même modération est cause qu'ils n'ont pas beaucoup de partisans.

SMECTIN , ou **SMECTIS** ; substantif masculin. Terre grasse qui devient luisante , quand on la frotte ; d'une couleur tantôt jaunâtre , tantôt noirâtre ; on s'en sert comme du savon. Les cardeurs de laine en font usage , sous le nom de *soletard*. On en trouve en France qui ressemble à une terre à foulon savonneuse & feuilletée.

SMINTHIEN ; adjectif & terme de Mythologie. Surnom d'Apollon , formé d'un mot grec qui signifie , rat ou souris. On donne deux origines à ce nom : on dit d'abord qu'il y avoit dans la ville de Chrise en Mysie , un Prêtre d'Apollon , appelé *Crisis* , contre lequel ce dieu étant irrité par la négligence avec laquelle il remplissoit son ministère , envoya une grande quantité de rats pour ravager ses terres ; mais *Crisis* ayant apaisé ce dieu , Apollon vint lui-même à son secours , & détruisit tous les rats à coups de flèches : en mémoire de

cet événement, Crisus bâtit un temple à son libérateur, sous le nom d'Apollon *Sminthien*, & ce temple devint célèbre par un Oracle.

Clément Alexandrin raconte à ce sujet une autre histoire dans son exhortation aux Grecs. Les Crétois, dit-il, ayant dessein d'établir une colonie, consultèrent l'Oracle d'Apollon pour savoir en quel lieu ils se fixeroient. La réponse fut qu'ils devoient choisir l'endroit où les enfans de la terre s'opposeroient à leur passage. Quand ils furent arrivés dans l'Hellepont, les rats rongèrent pendant la nuit toutes les cordes de leurs arcs; ce qu'ils prirent pour un accomplissement de l'Oracle, & bâtirent dans ce lieu une ville qu'ils appelèrent *Sminthe*, un temple à Apollon *Smintheus*, & tinrent pour sacrés tous les rats des environs de ce Temple.

SMOLENSKO; ville forte & considérable de Russie, capitale d'un Duché de même nom, sur le Niéper, à soixante-quinze lieues, sud-ouest, de Moscou, & soixante-neuf, nord-est, de Novogrodeck. Vitond, grand Duc de Lithuanie, la prit sur les Moscovites en 1403: Ils la reprirent en 1514; mais Sigismond III, Roi de Pologne, la leur enleva en 1611, & ils tentèrent vainement de la reprendre dans la suite; elle leur fut cependant cédée en 1687.

Le Duché de Smolensko est borné au nord par la principauté de Biéla, au midi par une partie de la Séverie, au levant par le Duché de Moscou, & au couchant par le Palatinat de Miscislav & de Vitepsk. Le Duché de *Smolensko* fait une partie de l'ancienne Sarmatie

Européenne; il composoit avec le Duché de Moscovie la Russie proprement dite.

SMYRNE; ville de Turquie dans la Natolie, sur l'Archipel, au fond d'un grand golfe, avec un port spacieux & de bon mouillage, environ à soixante-quinze lieues de Constantinople. Cette ville est la plus belle porte de l'Asie, & l'une des plus grandes & des plus riches du Levant, parceque la bonté de son port la rend précieuse pour le commerce. Son négoce consiste en soie, toile de coton, camelots de poil de chèvre, maroquins & tapis. Elle est habitée par des Grecs, des Turcs, des Juifs, des Anglois, des François, des Hollandois, qui y ont des comptoirs & des Églises. Les Turcs y tiennent un Cadi pour administrer la justice. On y est malheureusement fort exposé à la peste, qui y règne fréquemment; d'ailleurs les tremblemens de terre n'y sont pas rares.

Cette ville fut fondée 168 ans après la prise de Troye. Ayant été détruite par les Lydiens, elle ne fut rebâtie qu'environ quatre cens ans après par Antigonus & Lysimachus. Elle passa dans la suite sous la domination des Romains, comme les autres villes de la Grèce & de l'Asie. Dans les guerres de César & de Pompée, Smyrne se déclara pour ce dernier, & lui fournit des vaisseaux. Après la mort de César, Smyrne qui penchoit du côté des conjurés, refusa l'entrée à Dolabella, & reçut le Consul Trébonius, l'un des principaux auteurs de la mort du Dictateur; mais Dolabella l'amusa si à propos, qu'étant entré la nuit dans la ville, il s'en saisit, & le fit martyriser pendant deux jours. Dolabella ce-

pendant ne put pas conserver la place, Cassius & Brutus s'y assemblèrent pour y prendre leurs mesures.

On oublia tout le passé quand Auguste fut paisible possesseur de l'Empire. Tibère honora Smyrne de sa bienveillance, & régla les droits d'asile de la ville. M. Aurèle la fit rebâtir après un grand tremblement de terre. Les Empereurs Grecs qui l'ont possédée après les Romains la perdirent sous Alexis Comnene; les Musulmans en chassèrent les Latins & les Chevaliers de Rhodes à diverses reprises. Enfin Mahomet I en fit démolir les murailles; depuis ce temps-là, les Turcs sont restés paisibles possesseurs de Smyrne, où ils ont bâti pour sa défense une espèce de château à gauche, en entrant dans le port des galères, qui est l'ancien port de la ville. Des sept Églises de l'Apocalypse, c'est la seule qui subsiste avec honneur: Sardes si renommée par les guerres des Perses & des Grecs; Pergame, Capitale d'un beau Royaume; Éphèse qui se glorifioit avec raison d'être la Métropole de l'Asie mineure; ces trois célèbres villes ne sont plus, ou sont de petites bourgades bâties de boue & de vieux marbre; Thyatire, Philadelphie; Laodicée ne sont connues que par quelques restes d'inscription où leur nom se trouve; mais la bonté du port de Smyrne, si nécessaire pour le commerce, l'a conservée riche & brillante, & l'a fait rebâtir plusieurs fois après avoir été renversée par des tremblemens de terre.

On appelle *terre de Smyrne*, une terre fort chargée de sel alcali ou de Natron, qui se trouve dans le voisinage de la ville de Smyrne; les

habitans du pays s'en servent pour faire du savon. On rencontre cette terre ou plutôt ce sel dans deux endroits, près d'un village appelé *Duraclea*: il est répandu à la surface de la terre, dans une plaine unie. Ce sel, quand on le ramasse, est fort blanc: on en fait ordinairement sa provision pendant l'été, avant le lever du soleil, & dans la saison où il ne tombe point de rosée. Ce sel sort de terre en certains endroits, de l'épaisseur d'environ deux pouces; mais on dit que la chaleur du soleil lorsqu'il est levé, le fait ensuite diminuer & rentrer, pour ainsi dire, en terre. Le terrain où ce sel se trouve est bas & humide en hiver; il n'y croît que fort peu d'herbe. Quand on a enlevé ce sel dans un endroit, il semble qu'il s'y reproduise de nouveau.

M. Smyth Anglois, a fait des expériences sur ce sel, par lesquelles il a trouvé qu'il ne différoit en rien du sel de soude, ou des alcalis fixes ordinaires; il n'a point trouvé que cette terre contînt de l'alcali volatil.

Voici la manière dont on prépare du savon avec cette terre; on en mêle trois parties avec une partie de chaux vive, & l'on verse de l'eau bouillante sur le mélange; on le remue avec un bâton; il s'élève à la surface une matière brune, épaisse, que l'on met à part; on s'en sert, aussi bien que de la dissolution claire, pour faire du savon; mais cette matière est beaucoup plus caustique que la liqueur claire: ensuite on a de grandes chaudières de cuivre, dans lesquelles on met de l'huile; on allume dessous un grand feu; on fait un peu bouillir l'huile, & l'on

y met peu-à-peu la matière épaisse qui surnageoit dans la dissolution ; après quoi on y met la liqueur même, ou la dissolution ; quelquefois on n'y met qu'une de ces substances. On continue à y en mettre jusqu'à ce que l'huile ait acquis la consistance de savon, ce qui n'arrive quelquefois qu'au bout de plusieurs jours : on entretient pendant tout ce temps un feu très-violent. La partie la plus chargée de sel de la liqueur se combine avec l'huile, & la partie la plus foible tombe au fond de la chaudière, & sort par un robinet destiné à cet usage. On la garde pour la verser sur un nouveau mélange de chaux & de terre. Lorsque le savon est bien formé, on le puise avec des cuillers, & on le fait sécher sur une aire pavée de briques ou enduite de glaise. *Voyez les Transactions philosophiques, n^o. 220.*

SNECK, ou **SNITZ** ; ville forte des provinces-unies des Pays-Bas, dans la Frise, au Westergoo, à trois lieues de Lewarde.

SNYATIN ; ville de la petite Pologne, sur le Pruth, à trois lieues, est, de Colomey.

SNYDERS, (François) Peintre & Graveur né à Anvers en 1587, s'étoit d'abord consacré à peindre uniquement des fruits, mais son goût le porta encore à représenter des animaux : personne ne l'a surpassé en ce genre. Ses chasses, ses paysages & ses tableaux où il a représenté des cuisines, sont fort estimés. Sa touche légère & assurée, ses compositions riches & variées, & son intelligence des couleurs, donnent un grand prix à ses ouvrages. Quand les figures étoient un peu grandes, Snyder avoit recours

au pinceau de Rubens ou de Jacques Jordans. Rubens recouroit quelquefois à son tour à Snyders pour peindre le fond de ses tableaux. Les touches de ces grands maîtres se confondent & paroissent être de la même main. Snyder a gravé un livre d'animaux d'une excellente manière. On a aussi gravé d'après lui.

SOANA ; petite ville d'Italie, en Toscane, dans le Siennois, à seize lieues, sud-est, de Sienne.

SOBERNHEIM ; petite ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, sur la Nahe, à trois lieues au-dessus de Creutzenach.

SOBRE ; adjectif des deux genres. *Sobrius*. Tempérament dans le boire & dans le manger, qui boit & qui mange peu. Il est opposé à gourmand & à ivrogne. *L'homme sobre est sain & vit sans maladie.*

Quoique ce mot se dise particulièrement des personnes, on dit que *quelqu'un a fait un repas sobre* ; pour dire, qu'il a fait un repas où il a peu bu & peu mangé.

On dit figurément, qu'un homme *est sobre en ses paroles*, *sobre à parler* ; pour dire, qu'il parle peu, qu'il parle avec retenue.

SOBREMMENT ; adverbe. *Sobriè*. D'une manière sobre. *Manger sobrement. Boire sobrement.*

On dit figurément *parler sobrement* ; pour dire, parler peu, parler avec circonspection, avec retenue. *On ne doit parler que sobrement des Princes & de leurs Ministres.*

On dit aussi figurément, *user sobrement de quelque chose* ; pour dire, en user avec discrétion, avec retenue. *Ce terme est un peu libre, & l'on ne doit en user que sobrement. Le vin peut être utile dans cette ma-*

ladie, mais il faut en user sobriement.

SOBRIÉTÉ ; substantif féminin. *Sobrietas*. Tempérance dans le boire & dans le manger. *La sobriété est le meilleur moyen dont on puisse faire usage pour conserver sa santé. Il a toujours vécu dans une grande sobriété.*

On dit figurément d'après saint Paul, qu'il faut être sage avec sobriété ; pour dire, qu'il faut garder une certaine modération, même dans les meilleures choses, de peur de les outrer.

SOBRIQUET ; substantif masculin. Sorte de surnom qui le plus souvent se donne à une personne par dérision, & qui est fondé sur quelque défaut personnel, ou sur quelque singularité. *On lui donna un sobriquet fort plaisant. Envain un certain Archiduc d'Autriche appelé Frédéric, voulut faire oublier le sobriquet de bourse vide que le peuple lui avoit donné, il ne put y réussir. Les Anglois donnent le sobriquet de Poètes Laureats aux mauvais Poètes. Il y a des sobriquets qui sont devenus les surnoms de certaines familles illustres.*

SOC ; substantif masculin. *Vomer*. Instrument de fer qui fait partie d'une charrue, & qui sert à fendre & à renverser la terre. *Le soc est la partie essentielle d'une charrue. Le soc commence à s'user. Ce sont des terres où le soc n'a jamais passé.*

SOCHACZOW ; ville de Pologne, dans le palatinat de Mazovie, près d'une petite rivière, à huit lieues de la Vistule.

SOCHEU ; ville de la Chine, dans la province de Xensî où elle a rang de première ville militaire.

SOCHO ; nom d'une ancienne ville de la Terre sainte, dans la Tribu

de Juda, à neuf milles d'Eleuthéropolis, du côté de Jérusalem.

SOCHOTH ; nom d'une ancienne ville de la Terre sainte, entre le Jourdain & le torrent de Sabock, dans la Tribu de Gad.

SOCIABLE ; adjectif des deux genres. *Sociabilis*. Qui est naturellement porté à chercher la compagnie, qui est né pour vivre en compagnie. *L'homme est un animal sociable. Il y a des peuples plus sociables les uns que les autres.*

SOCIABLE, signifie aussi qui aime la compagnie, avec qui il est aisé de vivre, qui est d'un bon commerce. *C'est un homme doux & sociable. St. Evremont a dit qu'en Hollande les femmes étoient assez sociables pour faire l'amusement d'un honnête homme, & trop peu animées pour troubler le repos.*

SOCIABILITÉ ; substantif féminin. Qualité de celui qui est sociable. *La sociabilité nous porte à faire aux hommes tout le bien qui peut dépendre de nous.*

SOCIAL, ALE ; adjectif. Qui concerne la société. *Les vertus, les qualités sociales.*

On désigne dans l'histoire romaine par le nom de *guerre sociale*, la longue & sanglante guerre que les peuples de l'Italie révoltés contre la République, & liés entr'eux par une confédération presque générale, firent aux Romains du temps de Marius & de Sylla.

SOCIÉTÉ ; substantif féminin. *Societas*. Assemblée d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois ; commerce que les hommes ont naturellement les uns avec les autres.

Les hommes sont destinés à vivre en société, & de plus ils y sont obligés par le besoin qu'ils ont les

uns des autres ; ils sont tous , à cet égard , dans une dépendance mutuelle. Ce ne sont pas uniquement les besoins matériels qui les lient ; ils ont une existence morale qui dépend de leur opinion réciproque.

Les qualités propres à la société sont la politesse sans fausseté , la franchise sans rudesse , la prévenance sans bassesse , la complaisance sans flatterie , les égards sans contrainte , & surtout le cœur porté à la bienfaisance ; ainsi l'homme sociable est le citoyen par excellence.

On appelle *société civile* , le corps politique que les hommes d'une même nation , d'un même état , d'une même ville , forment ensemble , & les liens politiques qui les attachent les uns aux autres. *Troubler la société civile. Ils furent bannis de la société civile.*

SOCIÉTÉ, signifie aussi compagnie, union de plusieurs Négocians ou autres particuliers qui mettent en commun entr'eux , tous leurs biens , ou une partie , en quelque commerce , ouvrage ou autre affaire , pour en partager les profits & en supporter la perte en commun , chacun selon ses fonds ou ce qui est réglé par le traité de société.

Quand la part de chacun dans les profits & pertes n'est pas réglée par la convention , elle doit être égale.

Les portions peuvent être réglées d'une manière inégale , soit eu égard à l'inégalité des fonds , ou à ce que l'un met plus de travail & d'industrie que l'autre.

On peut aussi convenir qu'un associé aura plus grande part dans les profits qu'il n'en supportera dans la perte , & même qu'un associé ne supportera rien de la perte , pourvu

néanmoins que la perte soit prélevée avant qu'on règle sa part des profits , autrement la société seroit léonine.

Aucune société ne peut être contractée que pour un objet honnête & licite , & elle ne doit rien contenir de contraire à l'équité & à la bonne foi qui doivent être l'ame de toutes les sociétés , du reste elles sont susceptibles de toutes les clauses & conditions licites.

Pour former une société , il faut le consentement de tous les associés.

On peut avoir quelque chose en commun , comme des cohéritiers , des colégataires , sans être pour cela associés.

L'héritier d'un associé n'est même pas associé , parcequ'il n'a pas été choisi pour tel ; on peut cependant stipuler que le droit de l'associé décédé passera à son héritier.

Si l'un des associés s'associe une autre personne , le tiers ne devient point associé des autres , il n'est considéré que comme l'associé particulier de celui qui l'a adjoint avec lui ; & c'est ce que l'on appelle vulgairement *croupier*.

Une société se peut contracter par écrit ou même sans écrit , par un consentement tacite.

Entre Marchands les sociétés doivent être rédigées par écrit , & il doit en être déposé un extrait au Greffe de la Jurisdiction Consulaire.

Les sociétés peuvent être générales de tous biens , ou relatives seulement à un certain objet ; auquel cas elles se bornent à cet objet & aux profits qui en proviennent , & n'embrassent point ce qui vient d'ailleurs.

On ne doit prendre sur les biens de

de la société que les dépenses licites & dettes contractées pour le compte de la société; chaque associé doit payer seul ses dettes particulières, soit sur sa part ou autrement.

Si la société est de tous biens, chaque associé ne peut disposer que de sa portion, & ne doit prendre sur le fonds commun que son entreprenen & celui de sa famille.

On peut cependant convenir dans une société générale, que les dots des filles se prendront sur le fonds commun, à mesure que les filles seront en âge d'être pourvues.

Les associés doivent demeurer unis & se garder fidélité. Chacun d'eux est obligé d'apporter tous ses soins pour l'intérêt commun, & est responsable aux autres de ce qui arrive par son dol ou par sa faute grossière.

Mais ils ne sont jamais tenus des cas fortuits, à moins que leur faute n'y ait donné lieu.

Un associé ne peut rien faire contre le gré des autres, ni les engager sans leur fait, à moins qu'il n'ait été chargé d'eux.

Il n'est pas permis à un associé de retirer son fonds avant la fin de la société.

Mais la société peut se dissoudre avant la fin, du consentement de tous les associés.

Chaque associé peut même renoncer à la société, pourvu que ce soit sans fraude, & que sa renonciation ne soit pas faite à contre-temps.

La société finit aussi lorsque l'objet pour lequel elle avoit été contractée, est rempli, ou qu'il ne peut plus avoir lieu.

La mort naturelle ou civile d'un

Tome XXVI.

associé fait pareillement finir la société à son égard.

La société étant finie, on prélève les dettes, chacun se rembourse de ses avances, & l'on partage ensuite les profits, s'il y en a.

L'héritier de l'associé a part aux profits qui étoient déjà acquis, & porte aussi sa part des dettes qui étoient contractées; il prend les choses en l'état qu'elles étoient au moment du décès.

On appelle *société en commandite*, celle qui se fait entre deux personnes dont l'une ne fait que mettre son argent dans la société, sans faire aucune fonction d'associé; & l'autre donne quelquefois son argent, mais toujours son industrie, pour faire sous son nom le commerce des marchandises dont elles sont convenues ensemble.

On appelle *société léonine*, une société où tous les profits sont pour l'un & toutes les charges pour l'autre. Toute société léonine est nulle par elle-même.

SOCIÉTÉ, se dit aussi d'une compagnie de gens qui s'assemblent pour vivre selon les règles d'un institut religieux, ou pour conférer ensemble sur certaines sciences. *La société des Jésuites vient d'être supprimée dans plusieurs Etats de l'Europe. Société littéraire. Société royale d'agriculture.*

On appelle *Société royale de Londres*, une Académie ou Société de gens recommandables par leur savoir. Elle a été instituée par Charles II pour l'avancement des sciences naturelles.

Cet illustre corps n'étoit dans son origine, & avant son renouvellement, qu'une société de gens d'esprit qui s'assembloient une fois par semaine dans le Collège de Wad-

M m m.

sham à Oxford, au logis du Docteur Wilkins.

Ensuite vers l'année 1658, leurs assemblées se tinrent au Collège de Gres-Ham à Londres, parceque la plupart de ces savans demeuroident en cette ville. Dès le commencement du rétablissement de Charles II, c'est-à-dire en 1660, le Lord Clarendon les appuya de son crédit, & le Roi ayant eu connoissance des opérations de cette société, lui accorda une ample chartre datée du 22 Avril 1663, par lequel cette société fut érigée en un Corps consistant en Président, Conseillers & membres, & destiné à l'avancement des sciences naturelles, & à faire des expériences utiles. Les élections pour les Officiers s'y font par ballottage. Les Conseillers sont au nombre de vingt-un dont il y en a toujours dix de nouveaux qu'on élit chaque année le jour de Saint André, & onze que l'on continue pour l'année suivante.

Le Chef du Conseil porte la qualité de Président. Son office est de convoquer & de renvoyer l'assemblée, de proposer les matières qu'on y doit agiter, de demander qu'on produise les expériences, & d'admettre les membres qui sont élus.

Pour être admis, l'aspirant doit être proposé dans une assemblée par quelqu'un des membres; & après que l'assemblée a approuvé la proposition, elle en renvoie l'examen au Conseil; si le Conseil l'approuve, il en fait son rapport à la société qui ne manque presque jamais d'y donner son suffrage.

Chaque membre, en entrant dans la société royale, souscrit un engagement par lequel il promet qu'il tâchera de contribuer de tout son possible au bien de la société, engage-

ment dont il peut se relever au bout d'un certain temps, en signifiant au Président qu'il désire se retirer.

On paye en entrant 40 sous au Trésorier, & 13 sous par quartier, tout le temps que l'on continue d'être membre de la société.

Le nombre des membres de la société n'est point fixe. On voit par la liste de 1724, qu'elle étoit alors composée de deux cent dix-sept personnes des Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & de soixante-quatre étrangers. Parmi les uns & les autres il y en avoit de la première noblesse, & beaucoup qui étoient distingués dans l'Etat & dans l'Eglise.

Le but & l'objet de la société royale est de faire des exposés fidèles de tous les ouvrages de la nature & de l'art, qui peuvent être à la portée de l'esprit humain; de sorte que dès à présent, & dans les siècles futurs on puisse reconnoître les erreurs qu'une longue prescription a rendues invétérées, rétablir les vérités qui pouvoient avoir été négligées, appliquer à de nouveaux usages celles qui sont déjà connues; enfin applanir le chemin pour arriver à ce qui reste à découvrir.

Dans cette vue la société a fait un grand nombre d'expériences & d'observations sur les différens phénomènes de la nature, éclipses, comètes, météores, mines, plantes, tremblemens de terre, inondations, sources, humidité, feux souterrains, flux & reflux, courans, magnétisme, &c. Elle a aussi recueilli plusieurs faits singuliers soit de l'histoire naturelle, soit des arts, plusieurs machines utiles & autres inventions. Le public a retiré de tout cela une grande utilité; l'architecture navale, civile, militaire a été

perfectionnée ; la navigation est devenue plus sûre & plus parfaite ; enfin l'agriculture s'en est sentie & les plantations ont été multipliées non seulement dans l'Angleterre , mais aussi dans l'Irlande.

La société royale recueille avec soin dans des registres toutes les expériences , relations , observations , &c. de ses membres : de temps en temps elle donne au public , sous le titre de *transactions philosophiques* , ce que son recueil contient de plus immédiatement utile. Le reste demeure dans ses registres pour être transmis à la postérité , & pour servir de fondement aux systèmes futurs.

SOCIÉTÉ , se prend encore pour une compagnie de gens qui s'assemblent ordinairement pour des parties de plaisir. *Elle est de notre société. Ils l'ont banni de leur société.*

Tout est bref au singulier , mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

SOCINIANISME ; substantif masculin. Hérésie des Sociniens. *Le socinianisme doit son existence à Lélie Socin & à Fauste Socin.*

SOCINIENS ; (les) hérétiques sectateurs de Fauste Socin qui héritier des écrits de Lélie Socin son oncle, mort à Zurich en 1562 , adopta ses sentimens , ajouta de nouvelles erreurs aux siennes , & devint Chef d'un parti nombreux qui subsiste encore. Les Sociniens nient la divinité de JÉSUS-CHRIST , l'existence du saint Esprit , le mystère de l'Incarnation , le péché originel & la grâce. Ils regardent tous les sacrements comme de simples cérémonies sans aucune vertu : ils refusent à Dieu les attributs qui paroissent incommodés à la raison humaine : ils réduisent les points fondamentaux

de la religion à un si petit nombre , que presque tous les hérétiques anciens & nouveaux peuvent , selon eux , être sauvés. En un mot ils font revivre les erreurs de Paul de Samosate , de Photin & d'Arius.

SOCLE ; substantif masculin & terme d'Architecture. Membre carré , plus large que haut , & qui sert de base à toute décoration d'architecture & d'édifices.

Il se dit aussi d'un sorte de petit piédestal sur lequel on pose des bustes , des vases. *Un socle de marbre.*

SOCO ; substantif masculin. Oiseau du Brésil , du genre des hérons , mais remarquable en particulier par la longueur de son cou ; il est plus petit que le héron ordinaire , a le bec droit , pointu , la queue courte , la tête & le cou bruns avec des taches noires : ses ailes ont un mélange blanc dans leur mouche-ture.

SOCONUSCO ; province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne ; elle est bornée au nord par la province de Chiapa , au midi , par la mer du sud , au levant , par la province de Guatimala , & au couchant , par la province de Guaxaca. De Laet lui donne environ trente-cinq lieues de long & presque autant de large. On n'y trouve d'autres places que Soconusco qui n'est habitée que par un petit nombre d'Espagnols.

SOCOTÉRA , ou **SOCOTORA** ; île située entre l'Arabie heureuse & l'Afrique , à soixante lieues , nord-est , du cap Guardafui. On lui donne une quarantaine de lieues de tour. Elle a un Roi particulier , qui relève d'un Chérif d'Arabie. Son produit consiste en bétail , en riz & en fruits. On en tire aussi des dattes ,

de l'encens & de l'aloës. Sa capitale se nomme *Tamara*, *Tamarin* ou *Tamarette*.

SOCOTHBENOTH; c'est, selon Selden & la plupart des meilleurs Critiques, le nom du Temple dédié à la Vénus de Babylone, où les filles s'assembloient pour se prostituer en l'honneur de cette Déesse. Voici ce qu'Hérodote nous apprend de cet usage.

Il y a, dit-il, chez les Babyloniens, comme dans l'île de Cypre, une coutume honteuse; c'est que toutes les femmes sont obligées une fois dans leur vie de venir au Temple de Vénus, & d'y accorder leurs faveurs à quelqu'un des étrangers qui s'y rendent de leur côté pour en jouir. Il arrive seulement que les femmes qui ne veulent pas se prostituer se tiennent près du Temple de la Déesse dans leurs propres chars sous des lieux voûtés, avec leurs domestiques près d'elles; mais la plupart magnifiquement parées & couronnées de fleurs se reposent ou se promènent dans le palais de Vénus, attendant avec impatience que quelque étranger leur adresse les vœux.

Ces étrangers se trouvent en foule dans différentes allées du Temple, distinguées chacune par des cordeaux; ils voient à leur gré l'assemblée de toutes les Babyloniennes, & chacun peut prendre celle qui lui plaît davantage. Alors il lui donne une ou plusieurs pièces d'argent, en disant: « J'invoque » pour toi la Déesse Mylitta; » c'est le nom de Vénus chez les Assyriens. Il n'est ni permis à la femme de dédaigner l'argent qui lui est offert, quelque petite que soit la somme, parcequ'elle est destinée à un usage sacré, ni de refuser l'é-

tranger qui dans ce moment lui donne la main, & l'emmene hors du sanctuaire de la Déesse. Après avoir couché avec lui, elle a fait tout ce qu'il falloit pour rendre Vénus favorable, & elle revient chez elle, où elle garde ensuite religieusement les règles de la chasteté.

Les femmes qui sont belles ne demeurent pas long-temps dans le Temple de Vénus; mais celles qui ne sont pas favorisées des grâces de la Nature y sont quelquefois un séjour de quelques années avant d'avoir eu le bonheur de satisfaire à la loi de la Déesse, car elles n'osent retourner chez elle qu'avec la gloire de ce triomphe.

SOCQUE; substantif masculin. Sorte de chaussure de bois, haute de trois ou quatre ponces que portent certains Religieux.

On appelle aussi *socque* une chaussure basse, dont les anciens Comédiens se servoient dans les pièces comiques, & il est opposé à *cothurne*, qui étoit une chaussure haute dont les Comédiens se servoient dans les tragédies. Aujourd'hui on le dit au figuré pour opposer la comédie à la tragédie.

SOCRATE, Philosophe Athénien, naquit au village d'Alopé dans la soixante & dix septième olympiade, la quatrième année & le sixième de thargélion, jour qui fut dans la suite marqué plus d'une fois par d'heureux événemens, mais qu'aucun ne rendit plus mémorable que sa naissance. Sophronisque son père étoit Statuaire, & Phinareté sa mère étoit Sage-femme. Sophronisque qui s'aperçut bientôt que les Dieux ne lui avoient pas donné un enfant ordinaire, alla les consulter sur son éducation. L'oracle lui ré-

pondit : Laisse - le faire , & sacrifie à Jupiter & aux Muses. Le bon homme oublia le conseil de l'oracle , & mit le ciseau à la main de son fils. Socrate après la mort de son père fut obligé de renoncer à son goût , & d'exercer par indigence une profession à laquelle il ne se sentoît point appelé ; mais entraîné à la méditation , le ciseau lui tomboit souvent des mains , & il passoit les journées appuyé sur le marbre.

Criton , homme opulent & philosophe , touché de ses talens , de sa candeur & de sa misère , le prit en amitié , lui fournit les choses nécessaires à la vie , lui donna des Maîtres , & lui confia l'éducation de ses enfans.

Socrate entendit Anaxagoras , étudia sous Archélaüs , qui le chérit , apprit la Musique de Damon , se forma à l'Art oratoire auprès du sophiste Prodicus , à la Poésie sur les conseils d'Evenus , à la Géométrie avec Théodore , & se perfectionna par le commerce de Diotime & d'Aspasie , deux femmes dont le mérite s'est fait distinguer chez la nation du monde ancien la plus polie , dans son siècle le plus célèbre & le plus éclairé , & au milieu des hommes du premier génie. Il ne voyagea point.

Il ne crut point que sa profession de philosophe le dispensât des devoirs périlleux du citoyen. Il quitta ses amis , sa solitude , ses livres pour prendre les armes , & il servit pendant trois ans dans la guerre cruelle d'Athènes & de Lacédémone ; il assista au siège de Potidée à côté d'Alcibiade , où personne , au jugement de celui - ci , ne se montra ni plus patient dans la fatigue , la soif & la faim , ni plus

ferein. Il marchoit les pieds nus sur la glace ; il se précipita au milieu des ennemis , & couvrit la retraite d'Alcibiade , qui avoit été blessé , & qui seroit mort dans la mêlée. Il ne se contenta pas de sauver la vie à son ami ; après l'action , il lui fit adjuger le prix de bravoure qui lui avoit été décerné. Il lui arriva plusieurs fois dans cette campagne de passer deux jours entiers de suite immobile à son poste , & absorbé dans la méditation. Les Athéniens furent malheureux au siège de Delium. Xénophon renversé de son cheval y auroit perdu la vie , si Socrate , qui combattoit à pied , ne l'eût pris sur ses épaules , & ne l'eût porté hors de l'atteinte de l'ennemi. Il marcha sous ce fardeau non comme un homme qui fuit , mais comme un homme qui compte ses pas , & qui mesure le terrain. Il avoit le visage tourné à l'ennemi , & on lui remarquoit tant d'intrépidité , qu'on n'osa ni l'attaquer ni le suivre. Averti par son démon ou le pressentiment secret de sa prudence , il délivra dans une autre circonstance Alcibiade & Lochès d'un danger dont les suites devinrent funestes à plusieurs. Il ne se comporta pas avec moins d'honneur au siège d'Amphipolis.

La corruption avoit gagné toutes les parties de l'administration des affaires publiques. Les Athéniens gémissaient sous la tyrannie. Socrate ne voyoit à entrer dans la Magistrature que des périls à courir sans aucun bien à faire ; mais il fallut sacrifier sa répugnance au vœu de sa Tribu , & paroître au Sénat. Il étoit alors d'un âge assez avancé ; il porta dans ce nouvel État sa justice & sa fermeté accoutumées. Les tyrans ne lui en imposèrent point. Il

ne cessa de leur reprocher leurs vexations & leurs crimes; il brava leur puissance. Falloit-il souscrire au jugement de quelque innocent qu'ils avoient condamné, il disoit : *Je ne sai pas écrire.*

Il ne fut pas moins admirable dans sa vie privée. Jamais homme ne fut ni plus sobre ni plus chaste. Ni les chaleurs de l'été ni les froids rigoureux de l'hiver ne suspendirent ses exercices. Il n'agissoit point sans avoir invoqué le Ciel. Il ne nuisit pas même à ses ennemis. On le trouva toujours prêt à servir. Il ne s'en tenoit pas au bien; il se proposoit le mieux en tout. Personne n'eut le jugement des circonstances & des choses plus sûr & plus sain. Il n'y avoit rien dans sa conduite dont il ne pût & ne se complût à rendre raison. Il avoit l'œil ouvert sur ses amis; il les reprenoit parcequ'ils lui étoient chers; il les encourageoit à la vertu par son exemple, par ses discours, & il fut pendant toute sa vie le modèle d'un homme très-accomplé & très-heureux. Si l'emploi de ses momens nous étoit plus connu, peut-être nous démontreroit-il mieux qu'aucun raisonnement que pour notre bonheur dans ce monde nous n'avons rien de mieux à faire que de pratiquer la vertu. Thèse importante qui comprend toute la morale, & qui n'a point encore été prouvée.

Pour réparer les ravages que la peste avoit faits, les Athéniens permirent aux citoyens de prendre deux femmes; il en joignit une seconde par commisération pour sa misère à celle qu'il s'étoit auparavant choisie par inclination. L'une étoit fille d'Aristide, & s'appeloit *Mirtus*, & l'autre étoit née d'un citoyen obscur, & s'appeloit *Xantippe*.

Les humeurs capricieuses de celle-ci donnèrent un long exercice à la philosophie de son époux. Quand je la pris, disoit Socrate à Antisthène, je connus qu'il n'y auroit personne avec qui je ne pusse vivre si je pouvois la supporter. Je voulois avoir dans ma maison quelqu'un qui me rappelât sans cesse l'indulgence que je dois à tous les hommes, & que j'en attends pour moi. Et à Lamprocle son fils : Vous vous plaignez de votre mère, & elle vous a conçu, porté dans son sein, allaité, soigné, nourri, instruit, élevé. A combien de périls ne l'avez-vous pas exposée? Combien de chagrins, de soucis, de soins, de travail, de peine ne lui avez-vous pas coûté?... Il est vrai, elle a fait & souffert & plus peut-être encore que vous ne dites; mais elle est si dure, si féroce, Lequel des deux, mon fils, vous paroît le plus difficile à supporter ou de la féroce d'une bête, ou de la féroce d'une mère?.. Celle d'une mère, . . . d'une mère ! La vôtre vous a-t-elle frappé, mordu, déchiré? En avez-vous rien éprouvé de ce que les bêtes féroces font assez communément aux hommes?.. Non; mais elle tient des propos qu'on ne digéreroit de personne, y allât-il de la vie.... J'en conviens; mais êtes-vous en reste avec elle? Et y a-t-il quelqu'un au monde qui vous eût pardonné les mauvais discours que vous avez tenus, les actions mauvaises, ridicules ou folles que vous avez commises, & tout ce qu'il a fallu qu'elle endurât de vous la nuit, le jour, à chaque instant depuis que vous êtes né jusqu'à l'âge que vous avez? Qui est-ce qui vous eût soigné dans vos infirmités comme elle? Qui est-ce qui eût tremblé pour vos jours comme elle?

Il arrive à votre mère de parler mal ; mais elle ne met elle-même aucune valeur à ce qu'elle dit. Dans sa colère même vous avez son cœur ; elle vous souhaite le bien. Mon fils, l'injustice est de votre côté. Croyez-vous qu'elle ne fût pas désolée du moindre accident qui vous arriveroit ?... Je le crois.... Qu'elle ne se réduisît pas à la misère pour vous en tirer ? Je le crois.... Qu'elle ne s'arrachât pas le pain de la bouche pour vous le donner ?... Je le crois.. Qu'elle ne sacrifiat pas sa vie pour la vôtre ?... Je le crois.... Que c'est pour vous & non pour elle qu'elle s'adresse sans cesse aux Dieux ?... Que c'est pour moi... Et vous la trouvez dure & féroce, & vous vous en plaignez. Ah, mon fils ! ce n'est pas votre mère qui est mauvaise, c'est vous ! Je vous le répète, l'injustice est de votre côté.... Quel homme, quel citoyen, quel magistrat, quel époux, quel père ! Moins Xantippe méritoit cette apologie, plus il faut admirer Socrate.

Ce Sage ne se croyoit point sur la terre pour lui seul & pour les siens ; il vouloit être utile à tous s'il le pouvoit, mais sur-tout aux jeunes gens, en qui il espéroit trouver moins d'obstacles au bien. Il leur ôtoit leurs préjugés. Il leur faisoit aimer la vérité. Il leur inspiroit le goût de la vertu. Il fréquentoit les lieux de leurs amusemens. Il alloit les chercher. On le voyoit sans cesse au milieu d'eux, dans les rues, dans les places publiques, dans les jardins, aux bains, aux gymnases, à la promenade. Il parloit devant tout le monde. S'approchoit & l'écoutoit qui vouloit. Il faisoit un usage étonnant de l'ironie & de l'induction ; de l'ironie, qui dévoiloit sans

effort le ridicule des opinions ; de l'induction, qui de questions éloignées en questions éloignées vous conduisoit imperceptiblement à l'aveu de la chose même qu'on nioit. Ajoutez à cela le charme d'une élocution pure, simple, facile, enjouée ; la finesse des idées, les grâces, la légèreté & la délicatesse particulière à sa nation, une modestie surprenante, l'attention scrupuleuse à ne point offenser, à ne point avilir, à ne point humilier, à ne point contrister. On se faisoit honneur à tout moment de son esprit. « J'imite ma mère, » disoit-il, elle n'étoit pas féconde ; » mais elle avoit l'art de soulager » les femmes fécondes, & d'amener à la lumière le fruit qu'elles » renfermoient dans leurs seins. »

Les Sophistes n'eurent point de beau plus redoutable. Ses jeunes Auditeurs se firent insensiblement à sa méthode, & bientôt ils exercèrent le talent de l'ironie & de l'induction d'une manière très-incommode pour les faux Orateurs, les mauvais Poètes, les prétendus Philosophes, les grands injustes & orgueilleux. Il n'y eut aucune sorte de folie épargnée, ni celle des Prêtres, ni celle des Artistes, ni celle des Magistrats. La chaleur d'une jeunesse enthousiaste & folâtre suscita des haines de tous côtés à celui qui l'instruisoit. Ces haines s'accrurent & se multiplièrent. Socrate les méprisa : peu inquiet d'être haï, joué, calomnié, pourvu qu'il fût innocent. Cependant il en devint la victime. Sa philosophie n'étoit pas une affaire d'ostentation & de parade, mais de courage & de pratique. Apollon disoit de lui : « *Sophocle est sage, Euripide est plus sage que Sophocle ; mais Socrate est le*

plus sage de tous les hommes. » Les Sophistes se vantoient de savoir tout. Socrate, de ne savoir qu'une chose, c'est qu'il ne savait rien. Il se ménageoit ainsi l'avantage de les interroger, de les embarrasser & de les confondre de la manière la plus sûre & la plus honteuse pour eux. D'ailleurs cet homme d'une prudence & d'une expérience consommées, qui avoit tant écouté, tant vu, tant médité, s'étoit aisément aperçu que la vérité est comme un fil qui part d'une extrémité des ténèbres, & se perd de l'autre dans les ténèbres, & que dans toute question la lumière s'accroît par degrés jusqu'à un certain terme placé sur la longueur du fil délié, au-delà duquel elle s'affoiblit peu à peu & s'éteint. Le Philosophe est celui qui fait s'arrêter juste. Le Sophiste imprudent marche toujours, & s'égaré lui-même & les autres. Toute la dialectique se résout en incertitudes. C'est une leçon que Socrate donnoit sans cesse aux Sophistes de son temps, & dont ils ne profitèrent point. Ils s'éloignoient de lui mécontents sans savoir pourquoi. Ils n'avoient qu'à revenir sur la question qu'ils avoient agitée avec lui, & ils se seroient aperçus qu'ils s'étoient laissés entraîner au-delà du point indivisible & lumineux, terme de notre foible raison.

On l'accusa d'impiété; il faut avouer que sa religion n'étoit pas celle de son pays. Il méprisa les Dieux & les superstitions de la Grèce. Il eut en pitié leurs mystères. Il s'étoit élevé par la seule force de son génie à la connoissance de l'unité de la Divinité, & il eut le courage de révéler cette dangereuse

ité à ses Disciples.

Après avoir placé son bonheur

présent & à venir dans la pratique de la vertu, dans l'observation des lois naturelles & politiques, rien ne fut capable de l'en écarter. Les événemens les plus fâcheux, loin d'étonner son courage, n'altérèrent pas même sa sérénité. Il arracha au supplice les dix juges que les tyrans avoient condamnés. Il ne voulut point se sauver de la prison. Il apprit en souriant l'arrêt de sa mort. Sa vie est pleine de ces traits.

Il méprisa les injures. Le mépris & le pardon de l'injure, qui sont des vertus du Chrétien, sont la vengeance du Philosophe. Il garda la tempérance la plus rigoureuse, rapportant l'usage des choses que la Nature nous a destinées à la conservation & non à la volupté. Il disoit que moins l'homme a de besoins, plus sa condition est voisine de celle des Dieux. Il étoit pauvre, & jamais sa femme ne put le déterminer à recevoir les présens d'Alcibiade & des hommes puissans dont il étoit honoré. Il regardoit la justice comme la première des vertus. Sa bienfaisance semblable à celle de l'Être suprême, étoit sans exception. Il détestoit la flatterie. Il aimoit la beauté dans les hommes & dans les femmes, mais il n'en fut point l'esclave: on a tâché vainement de noircir sa réputation en l'accusant d'un amour criminel pour *Alcibiade*. L'Abbé Fraguier l'a pleinement justifié. A peine eut-il rendu les derniers soupirs, que les Athéniens demandèrent compte aux accusateurs du sang innocent qu'ils avoient fait répandre. Melitus fut condamné à mort, & les autres furent bannis. Non contents d'avoir ainsi puni les calomnieurs de Socrate, ils lui firent élever une statue de bronze de la main du célèbre Lisippe,

Lisippe , & lui dédièrent une chapelle comme à un demi-Dieu. Socrate avoit mis en vers dans sa prison les fables d'Esopé ; mais son ouvrage n'est pas parvenu jusqu'à nous.

SOCZOWA ; ville de Turquie dans la Moldavie , sur la rivière de Seret , à treize lieues , sud-ouest , de Jassi.

SODOME ; ancienne ville capitale de la Pentapole , & dont les crimes montèrent à un tel excès , que Dieu , dit l'Écriture , la fit périr par le feu du ciel , avec trois autres villes voisines , Gomorre , Seboïm & Adama , qui étoient aussi corrompues qu'elle. La plaine où elles étoient situées qui étoit auparavant belle & fertile comme un Paradis terrestre , fut premièrement enflammée par la foudre qui mit le feu au bitume dont elle étoit remplie , & ensuite inondée par les eaux du Jourdain qui s'y répandirent , & qui y formèrent la mer morte , ou le lac de Sodome , nommé aussi le *lac asphaltite* , à cause de l'asphalte ou bitume dont il est rempli. On croit que Sodome étoit une des plus méridionales des villes qui périrent par le feu du ciel , puisqu'elle étoit voisine de Ségor , qui comme l'on sait , étoit au-delà de la pointe méridionale de la mer morte.

On doute si elle étoit dans le terroir qu'occupe à présent cette mer , ou seulement sur son bord. Les Prophètes parlent assez souvent de la ruine de Sodome & de Gomorre , ou ils y font allusion , & partout ils marquent que ces lieux seront déserts , arides , inhabités ; que ce seront des lieux couverts d'épines & de buissons , une terre de sel & de soufre , où l'on ne pourra ni planter ni semer.

SODOMIE ; substantif féminin. Cri-

Tome XXVI.

me contre nature qui consiste dans l'usage d'un homme comme si c'étoit une femme , ou d'une femme comme si c'étoit un homme.

La loi *cum vir* au code de *adultère*. Veut que ceux qui sont convaincus de ce crime soient brûlés vifs.

Cette peine a été adoptée dans notre Jurisprudence ; il y en a eu encore un exemple en exécution d'un Arrêt du 5 Juin 1750 , contre deux particuliers qui furent brûlés vifs en place de Grève.

Les femmes , les mineurs , sont punis comme les autres coupables.

Cependant quelques Auteurs , tels que Menochius , prétendent que pour les mineurs , on doit adoucir la peine , surtout si le mineur est au-dessous de l'âge de puberté.

Le simple soupçon de sodomie contre les Ecclésiastiques suffit pour les faire destituer de toute fonction ou emploi qui ait rapport à l'éducation de la jeunesse.

On comprend sous le terme de *sodomie* , cette espèce de luxure que les Canonistes appellent *Mollities* , & les Latins *Mastupratio* , qui est le crime que l'on commet sur soi-même ; celui-ci lorsqu'il est découvert (ce qui est fort rare au for extérieur) est puni de galères ou de bannissement , selon que le scandale a été plus ou moins grand.

On punit aussi de la même peine ceux qui apprennent à la jeunesse à commettre de telles impuretés ; ils subissent de plus l'exposition au carcan avec un écriteau portant ces mots , *corrupteur de la jeunesse*.

SODOMITE ; substantif masculin.

Celui qui est coupable de sodomie.

SOEST ; ville considérable d'Allema-

N n n

gne dans la Westphalie, au Comté de la Marck, à sept lieues, sud-est, de Munster. Elle fut autrefois Impériale & Anléatique, mais aujourd'hui elle appartient au Roi de Prusse.

SŒUR ; substantif féminin. *Soror*. Terme relatif. Fille née de même père & de même mère que la personne de qui elle est sœur, ou née de l'un des deux seulement. *Sœur aînée, sœur cadette. Elles sont sœurs. Le frère & la sœur.*

On appelle *sœurs jumelles*, celles qui sont nées d'un même accouchement.

On appelle *sœurs de père & de mère*, ou *sœurs germaines*, celles qui sont nées de même père & de même mère ; *sœurs de père*, ou *sœurs consanguines*, celles qui ne sont sœurs que du côté paternel ; *sœurs de mère*, ou *sœurs utérines*, celles qui ne sont sœurs que du côté maternel. *Sœur germaine, sœur consanguine & sœur utérine* se disent plus ordinairement en Jurisprudence.

Dans le style familier, on appelle *demi-sœurs*, celles qui ne sont sœurs que de père ou de mère.

On appelle *sœur naturelle, sœur bâtarde*, celle qui est née de même père ou de même mère, mais hors du mariage.

On appelle *sœur de lait*, la fille de la nourrice, par rapport au nourrisson qui a sucé le même lait ; & il se dit par extension des autres filles que la nourrice a nourries. *Elles sont sœurs de lait. C'est ma sœur de lait.*

Les Rois & les Reines de la Chrétienté se traitent de *frères & de sœurs*, en s'écrivant les uns aux autres.

On dit figurément que la *Poésie & la Peinture sont sœurs*.

Les Poètes appellent les Muses, *les neuf sœurs*.

SŒUR, est aussi un nom que toute Religieuse prend dans les actes publics, & que les Religieuses qui ne sont point dans les charges, ou qui n'ont point encore atteint un certain âge, se donnent entre elles, & qu'on leur donne aussi ordinairement. *Sœur Marie de l'incarnation. Sœur Thérèse*. On appelle *sœurs laïes*, & plus ordinairement *sœurs converses*, les Religieuses qui ne sont point du chœur.

SŒUR, est encore un nom que l'on donne à certaines filles qui vivent en communauté, sans être pourtant Religieuses. *Les sœurs de la Charité. Les sœurs grises*.

SOFA ; substantif masculin. Terme emprunté de la langue Turque. Espèce d'estrade fort élevée, & couverte d'un tapis. *Le Grand-Visir donne ses audiences sur un sofa. Quand le Grand-Visir reçoit des Ambassadeurs, on met leur siège sur le sofa ; & c'est ce qu'on appelle les honneurs du sofa*.

On appelle aussi *sofa*, une espèce de lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme de siège. On confond souvent les canapés avec les sofas.

SOFALA ; Royaume d'Afrique dans la Cafrerie, sur la côte de la mer d'Éthiopie, vers le Zanguebar. M. Danville renferme ce royaume entre les États du Monomotapa au nord, la mer de Mosambique à l'orient, le royaume de Sabia au midi, & celui de Manica au couchant. La rivière de Tandanculo coule au nord de ce pays, & une autre rivière qu'on nomme *Sofala*, le traverse d'orient en occident. *Le*

Roi de *Sofala* se nomme *Quitève*. Ses sujets sont Nègres : ils ne se couvrent que depuis la ceinture jusqu'aux genoux, d'une pagne de coton ; quelques-uns parlent arabe, & sont Mahométans ; les autres ne professent aucune religion. Le pays ne manque pas d'éléphants, de lions & d'animaux sauvages ; vers l'embouchure du Cuama, il est fertile & assez peuplé. Il se trouve même de riches mines d'or à quelque distance de la capitale du Royaume qui porte le même nom de *Sofala*, & que plusieurs savans prennent pour l'Ophir de Salomon. Cette capitale est située sur le bord de la mer, un peu au nord de l'embouchure de la rivière *Sofala*. Les Portugais s'emparèrent de cette ville vers 1503, & y bâtirent une forteresse qui leur est d'une grande importance pour leur assurer le commerce qu'ils font avec les cafres.

SOFFE, ou SOPHIE ; ville de la Turquie d'Europe, capitale de la Bulgarie, sur la Bojana, à 28 lieues, sud-est, de Nissa, & 55 lieues, nord-ouest, d'Andrinople. C'est la résidence du Beglierbey de Romélie. L'air y est mal sain.

SOFFITE ; substantif féminin & terme d'Architecture. Il se dit d'un plafond ou lambris de menuiserie formé de poutres croisées, de corniches volantes avec des compartimens & des renfoncemens enrichis de peintures & de sculptures. On en voit au Louvre & dans d'autres palais.

SOFI, ou SOPHI ; substantif masculin. Nom que les Occidentaux donnent au Roi de Perse. Ce mot signifie, *prudent, sage* ou *philosophe*.

Quelques-uns prétendent que ce titre doit son origine à un jeune

berger de ce nom, qui parvint à la couronne de Perse en 1370 ; d'autres le font venir de *Sophoi*, sages anciennement appelés *Magi*. Vossius donne à ce mot une autre étymologie ; il observe que *Sophi* en Arabe signifie *Laine* ; & il ajoute que les Turcs l'appliquoient par dérision aux Rois de Perse, même depuis le temps d'ismaël, parceque suivant leur religion, ils ne doivent se couvrir la tête que d'un morceau d'étoffe de laine ordinairement rouge. C'est de-là qu'on appelle aussi les Perses *Kexelbaschs*, c'est-à-dire, *Têtes rouges* : mais Bochart assure que *Sophi* dans le langage Persan d'où il est tiré, signifie une personne qui suit sa religion dans toute sa pureté, & qui préfère le service de Dieu à toute autre chose, & il le fait venir d'un ordre religieux qui porte ce nom.

SOFROY ; petite ville d'Afrique dans le Royaume de Fez, au pied d'une montagne de même nom, qui fait partie de l'Atlas, & à cinq lieues de Fez.

SOGDIANE ; nom d'une ancienne contrée d'Asie, entre les fleuves Jaxartes & Oxus. Elle faisoit partie de la Bactriane.

SOGNO ; petite province d'Afrique, dans l'Éthiopie occidentale, au royaume de Congo. Elle est bornée au nord par le Zaïre ; au midi par l'Ambrisi ; au levant par le Pemgo & Sundi ; & au couchant par la mer. C'est une province où il ne croît que des palmiers ; mais on y recueille sur les bords de la mer beaucoup de sel, dont il se fait un grand débit.

SOI ; pronom de la troisième personne : substantif de tout genre, & seulement du nombre singulier. Quand il s'emploie absolument, il

ne se met qu'avec une préposition, & dans des phrases où il y a un pronom indéfini, ou exprimé ou sous-entendu. *On doit parler rarement de soi. Chacun travaille pour soi. Qui-conque rapporte tout à soi n'a pas beaucoup d'amis. Prendre garde à soi. Ne vivre que pour soi. Prendre sur soi l'événement d'une affaire.*

On dit, être à soi ; pour dire, ne dépendre de personne, être maître de son loisir. *Qu'il est fâcheux de ne pouvoir être à soi un quart d'heure dans toute une matinée ?*

DE SOI, signifie quelquefois, de sa nature, & se place indifféremment ou devant, ou après le substantif auquel il se rapporte. *De soi le vice est odieux. La vertu est aimable de soi.*

SUR SOI, signifie quelquefois sur son corps, sur sa personne. *La santé demande qu'on soit propre sur soi.*

SOI, joint à même par -, ne signifie rien plus que soi mis absolument ; mais il signifie, d'une manière plus expressive, & n'a pas toujours besoin d'être accompagné d'une préposition. *Il faut conduire ses affaires soi-même. On n'a point de meilleur messager que soi-même. Cela parle de soi-même.*

SOI-DISANT ; terme de Palais, qu'on emploie quand on ne veut pas reconnoître la qualité que prend quelqu'un. *Un tel soi-disant légataire, &c.*

Il se dit aussi par raillerie ou par mépris. *Un tel soi-disant Docteur, soi-disant Gentilhomme.*

SOIE ; substantif féminin. Certaine matière propre à filer, & qui est la production d'une espèce de ver que pour cette raison on appelle ver à soie.

Les Anciens ne connoissoient guère les usages de la soie ni la

manière de la travailler : ils la regardoient comme l'ouvrage d'une sorte d'araignées ou escargots, qui la tiroient de leurs entrailles, & l'entortilloient autour des petites branches des arbres. Ils appeloient cet insecte *ser* de Seres, nom d'un peuple de Scythie qui le conservoit : c'est de-là que la soie même est appelée *sericum*. Mais le *ser* a bien peu de ressemblance avec notre *bombix* ou *ver à soie* ; le premier vit cinq années, mais le dernier meurt tous les ans après s'être enveloppé dans une coque ou boule jaunâtre, qui composée de petits fils attachés en rond, fait ce que nous appelons la soie.

C'est dans l'île de Cos que l'art de façonner la soie a été inventé, & l'on en donne l'honneur à Pamphile, fille de Platis. Cette découverte ne fut pas long-tems inconnue aux Romains. On leur apportoit la soie de Sérica qui étoit le lieu où l'on trouvoit les vers qui la produisent. Mais ils étoient si éloignés de tirer avantage de cette découverte, qu'on ne put pas venir à bout de leur faire croire qu'un fil si beau étoit l'ouvrage d'un ver, & qu'ils formoient là dessus mille conjectures chimériques.

Cet entêtement fut cause que la soie fut une marchandise bien rare chez eux pendant plusieurs siècles. On l'achetoit même au poids de l'or ; desorte que Vopisque rapporte que l'Empereur Aurélien refusa à l'Impératrice son épouse, une robe de soie qu'elle lui demandoit avec beaucoup d'instance, par la raison qu'elle coûteroit trop. Dans la suite, deux moines arrivant des Indes à Constantinople en 555, apportèrent avec eux une grande quantité de vers à soie, avec les

instructions nécessaires pour faire éclore les œufs, élever & nourrir les vers, pour en tirer la soie, la filer & la travailler : après quoi on établit pour cela des manufactures à Athènes, à Thebes & à Corinthe.

Environ l'an 1130, Roger, Roi de Sicile, établit une manufacture de soie à Palerme, & une autre en Calabre, lesquelles furent dirigées par les ouvriers qui faisoient partie du butin qu'il avoit remporté d'Athènes, Corinthe, &c. dont ce Prince avoit fait la conquête dans son expédition de la Terre-Sainte. Insensiblement, ajoute Mézeray, le reste de l'Italie & de l'Espagne apprit des Siciliens & des Calabrois la manière de gouverner les vers à soie, & de travailler la soie, & à la longue, les François par droit de voisinage, commencèrent à les imiter un peu avant le règne de François I.

Les grands avantages qui revenoient de ces nouvelles manufactures, donnèrent envie à Jacques I, Roi d'Angleterre, de les introduire dans son Royaume : il recommanda plusieurs fois du haut de son trône à ses sujets dans les termes les plus pressans, de planter des mûriers, &c. pour la nourriture des vers à soie : mais malheureusement cela ne réussit pas. Cependant il paroît par beaucoup d'expériences qu'on trouve dans les *transactions philosophiques* & ailleurs, que le ver à soie profite & travaille aussi bien à tous égards dans l'Angleterre, qu'en tout autre endroit de l'Europe. Voyez VER A SOIE.

Les différentes préparations que la soie essuie avant d'être propre à être employée dans les manufactures d'étoffes de soie, sont de la fi-

ler, la devider, la passer au moulin, la blanchir & la teindre.

On dit en poésie, *des jours filés d'or & de soie* ; pour dire, le cours d'une vie heureuse & glorieuse.

On appelle *soie d'Orient*, une plante qui produit des gouffes où il y a une espèce de soie extrêmement blanche, fine & passablement luisante. On file aisément cette sorte de soie, & on la fait entrer dans la composition de plusieurs étoffes des Indes & de la Chine.

SOIE, se dit aussi du poil long & rude de certains animaux. *Des soies de cochon. Des soies de sanglier.*

Il se dit au pluriel par extension, du poil doux & long d'un barbet, d'un épagneul, d'un bichon. *Cet épagneul a de belles soies. Ce bichon a de fort belles soies.*

SOIE, se dit encore de la partie du fer d'une épée & d'un couteau, qui entre dans la poignée, dans le manche. *La soie de cette épée est trop foible.*

Ce monosyllabe est long.

SOIERIE ; substantif féminin & terme collectif. Toute sorte de marchandise de soie. *Les soieries d'Italie. Ce Négociant entend bien la soierie.*

SOIERIE, se dit aussi d'une fabrique de soie, de la manière de préparer la soie, & du lieu où on la prépare. *Il a établi une soierie dans cette ville.*

SOIF ; substantif féminin. *Sitis.* Altération, désir, envie, besoin de boire.

Quand on est long-temps sans boire, qu'on a respiré un air chaud ou qu'on a beaucoup parlé, on a soif, parceque l'air qui circule continuellement dans les pounons a desséché le gosier & les parties voisines.

S'il y a des matières gluantes dans

l'estomac, la soif peut survenir, parceque ces matières qui ont de la viscosité, font un effet de la chaleur, & quelquefois elles supposent un sang privé de la lymphe; quand le sang n'a pas d'humeur aqueuse, il est épais, & alors il ne peut pas passer librement par les vaisseaux capillaires; il gonfle donc les artères qui doivent en conséquence battre plus fréquemment & plus fortement, ce qui ne sauroit arriver que la chaleur ne s'augmente.

Les sels, les matières âcres, ou les corps qui contiennent beaucoup de feu doivent causer la soif, car toutes ces substances mettent en mouvement les parties solides, & y excitent par conséquent de la chaleur.

Dans les fièvres, la soif se fait sentir avec violence, la raison n'est pas difficile à trouver; les fièvres ne sont causées que par un excès de mouvement, les artères étant bouchées se gonflent, il faut donc qu'elles battent plus fortement & plus fréquemment, & que par-là il survienne plus de chaleur.

Dans l'hydropisie, on sent une soif violente; cela vient de ce que la partie aqueuse du sang reste dans l'abdomen; il n'y aura donc qu'un sang épais dans les autres parties; cette épaisseur causera nécessairement de la chaleur; d'ailleurs l'abdomen étant rempli d'eau, les vaisseaux sanguins sont fort comprimés, le sang coule donc en plus grande quantité vers les parties supérieures; de-là il suit que le mouvement & la chaleur y sont plus considérables, & qu'il arrive souvent des hémorrhagies aux hydropiques.

On voit par ce détail que c'est un mauvais signe, comme dit Hip-

ocrate, que de n'avoir pas soif dans les maladies fort aiguës; cela marque que les organes deviennent insensibles, & que la mort n'est pas éloignée.

On dit figurément & proverbialement, qu'on ne sauroit faire boire un âne s'il n'a soif; pour dire, qu'on ne sauroit obliger une personne à faire ce qu'elle n'a pas envie de faire.

On dit figurément & proverbialement de deux personnes qui n'ont point de bien, & qui se marient l'une avec l'autre, c'est la faim qui épouse la soif.

On dit figurément & proverbialement, garder une poire pour la soif; pour dire, garder quelque argent, quelques effets, quelques provisions, pour s'en servir au besoin.

SOIF, signifie figurément, désir immodéré. *Brûler de la soif des richesses; de la gloire. Rien ne peut éteindre en lui la soif de se venger, la soif de régner.*

Il est dit dans l'Évangile, *bienheureux ceux qui ont faim & soif de la justice.*

Le *s* final se fait toujours sentir.

SOIGNÉ, ÊTE: participe passif. Voy. SOIGNER.

SOIGNER, verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Curam dare.* Avoir soin, veiller à quelque chose. *Il faut soigner à cette affaire.* En ce sens il vieillit & n'est plus d'usage que parmi le peuple.

SOIGNER, est aussi verbe actif & signifie traiter avec beaucoup de soin. *Qui est-ce qui le soigne. J'ai été bien soigné durant ma maladie. Il soigne lui-même toutes ses fleurs.*

On dit, *soigner des enfans; pour*

dise, avoir soin qu'ils soient propres, bien entretenus, &c.

Prononcez *soizien*.

SOIGNEUSEMENT; adverbe. *Accuratè*. Avec soin, avec attention, avec exactitude. *C'est un procès qui sera examiné soigneusement.*

Prononcez *soigneusement*.

SOIGNEUX, EUSE; adjectif. *Studiosus*. Qui agit avec soin, avec vigilance. *Ce domestique est fort soigneux. On doit être soigneux de son honneur, de sa réputation. Être soigneux de bien faire.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

On prononce *soigneux*.

SOIGNIER; petite ville des Pays Bas Autrichiens, dans le Hainaut, à sept lieues, sud-ouest, de Bruxelles.

SOIN; substantif masculin. *Cura*. Application d'esprit à faire quelque chose. *Ce domestique manque de soin. J'aurai soin de son procès. Il s'en rapporte à vos soins. Il faut travailler à cela avec le plus grand soin. Je vous promets que j'y mettrai tous mes soins.*

On dit, *les soins du ménage*, pour signifier, les détails du ménage & l'attention qu'ils demandent.

On dit, *avoir soin de quelqu'un*, pour dire, pourvoir à ses besoins, à ses nécessités, à sa fortune.

On dit, *rendre des soins à quelqu'un*, pour dire, le voir avec assiduité, & lui faire sa cour. Et *rendre de petits soins à une Dame*; pour dire, lui marquer beaucoup d'attention, s'attacher à lui rendre de petits services qui lui soient agréables.

SOINS, signifie aussi inquiétude, peine d'esprit, souci. *Ses jours sont remplis de soins & d'embarras. Tous les soins sont bannis des demeures*

champêtres. De combien de soins sont rongés les avarés.

SOIR; substantif masculin. *Vesperum*. La dernière partie du jour, les dernières heures du jour. *Il doit arriver ce soir. Elle vient tous les soirs ici.*

On dit proverbialement, *rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du Pèlerin*; pour dire, que le Ciel rouge au soir & blanc au matin présage un beau temps.

Ce monosyllabe est long.

SOIRÉE; substantif féminin. *Vesperinum tempus*. L'espace de temps qui est depuis le déclin du jour jusqu'à ce qu'on se couche. *La soirée étoit belle. Nous passerons la soirée chez vous.*

SOISSONS; ville épiscopale & considérable de France, capitale du Soissonnois, sur la rivière d'Aisne, à douze lieues, ouest, de Rheims, & 24 lieues, nord-est, de Paris, sous le 20° degré, 39 minutes, 28 secondes de longitude, & le 49° degré, 22 minutes, 32 secondes de latitude. C'est le siège d'un Présidial, d'un Bailliage, d'une Election, d'un grenier à sel, d'une juridiction Consulaire, d'une Maîtrise des eaux & Forêts, &c. & l'on y compte environ vingt mille habitants. Le Chapitre de la Cathédrale est composé de 47 Chanoines. L'Abbé de Saint Jean des Vignes a le droit & le rang de premier Chanoine. Les Dignitaires sont le Prévôt, le Doyen, le Trésorier, l'Écolâtre, le grand Archidiacre & trois Archidiaques. Les quatre Archidiaconés, la Trésorerie & les Canonicats sont à la nomination de l'Evêque; les autres dignités à celle du Chapitre.

Le bas-chœur ne consiste qu'en deux Chapelains, dits des Martyrs,

dix Musiciens & autant d'Enfans de Chœur.

Outre le Chapitre de la Cathédrale, il y a à Soissons quatre Églises Collégiales, sous les noms de St Pierre-au-Parvis, de Sainte Sophie, de Saint Vaast & de Notre-Dames - Vignes; onze Paroisses, cinq Abbayes d'hommes, savoir, Saint Médard, Saint Crépin-le Grand, Saint Jean-des-Vignes, Saint Crépin-en-Chaye & Saint Leger; deux Abbayes de filles, Notre Dame & St Paul; neuf Communautés d'hommes, qui sont les Célestins, les Cordeliers, les Minimes, les Capucins, les Feuillans, le Séminaire, le Collège, les Frères Cordonniers de St Crépin, & les Frères de la Doctrine Chrétienne; quatre Communautés de filles, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, celles de la Congrégation, les Sœurs Minimes & les Sœurs de Genlis, outre un Hôpital Général qui a huit Administrateurs: il y en a dix pour l'Hôtel-Dieu.

Il y a aussi dans cette ville une Académie Françoisse qui a été établie par Lettres Patentes du mois de Juin 1674. Elle est composée de vingt Académiciens; c'est la première qui ait été associée à celle de Paris. Elle est obligée de se choisir un protecteur qui soit de ce corps, & d'envoyer tous les ans à cette Académie une pièce de sa composition: l'Académie Françoisse de son côté, admet dans ses assemblées publiques & particulières les Académiciens de Soissons, qui y donnent leur avis comme ceux qui la composent. Celle de Soissons distribue tous les ans pour le prix d'un ouvrage en prose ou en vers une médaille d'or de 300 livres.

Il y a encore dans cette ville une

Société royale d'agriculture depuis le 7 Septembre 1761.

Soissons a été la capitale d'un royaume de même nom dans la division des états de Clovis entre ses enfans. C'est à présent un Comté possédé par la Maison de Carignan qui en tient la moitié par engagement. Il s'y donna une bataille en 486, que Clovis gagna contre Siagrius, & une autre en 922 que Charles le Simple perdit, quoiqu'il eût tué de sa main Robert, son Compétiteur. Ce fut là que saint Boniface couronna Pepin le Bref, Roi de France; ce fut aussi là que l'Empereur Louis le Débonnaire fut mis en prison par ses enfans.

Il y a dans cette ville quelques tanneries dont les cuirs ont de la réputation. On y fabrique des toiles, de la bonneterie, beaucoup de bas au métier. Les plantations de muriers y ont très-bien réussi, & fussent pour la nourriture d'un grand nombre de vers à soie. Les soies qui en proviennent sont de la première qualité.

Le commerce y consiste principalement en bleds, vins, gros légumes, foin & bois, toutes productions du pays. Il y a marché ordinaire tous les jours à Soissons, & deux foires par an qui durent chacune huit jours: l'une se tient le lundi avant la Pentecôte, & l'autre le lundi après la Saint Martin.

La plaine & les montagnes voisines sont remplies de différentes pétrifications d'huîtres, de glossopètres, de pierres figurées, d'os de poissons pétrifiés, de bois fossile, de pyrites dont on tire le vitriol; quelquefois à 14 ou 15 pieds de profondeur il se rencontre du succin.

SOISSONNOIS; (le) pays ou province

vince de France bornée au septentrion par le Laonois ; au levant par la Champagne ; au midi par le Duché de Valois , & au couchant par le Noyonnois, partie du Laonois.

L'étendue de ce pays n'est pas considérable ; il ne renferme que le territoire de Soissons, qui est sa capitale, les autres lieux les plus considérables sont Vailli & Braine. Les principales rivières sont l'Aisne & la Vesle. Cette province est fort abondante en grains, en bois, en pâturages excellens, qui nourrissent une quantité de moutons & de brebis, dont il se fait un grand débit pour Paris. On y cultive aussi beaucoup de lin & de chanvre.

SOIT ; façon de parler adverbiale, pour signifier, que cela soit, je le veux bien. *Vous voulez que cela se fasse ainsi, soit, je ne m'y oppose pas.*

SOIT, est aussi conjonction alternative. *Soit qu'il le veuille, soit qu'il ne le veuille pas.* Quelquefois au lieu de répéter *soit*, on met *ou*. *Soit qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas.*

SOIXANTAINE ; substantif féminin. Terme collectif. Nombre de soixante ou environ. *Son revenu est d'une soixantaine de louis. Elle a une soixantaine d'années.*

Le *x* se prononce comme un *f*.

SOIXANTE ; adjectif numéral des deux genres. Nombre composé de six dizaines, ou de dix fois six, ou de deux fois trente, ou de quatre fois quinze. *Cela m'a coûté soixante francs. Il y a soixante sous dans un écu. Les compagnies étoient composées chacune de soixante hommes.*

Le *x* se prononce comme un *f*.

SOIXANTER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme du jeu de piquet. Il se dit de celui qui

Tome XXXVI.

a la main lorsqu'arrivé au trentième point en jouant les cartes, avant que son adversaire ait fait aucune levée, il compte soixante, au lieu de trente. *Il vient de me soixanter.*

Le *x* se prononce comme un *f*.

SOIXANTIÈME ; adjectif des deux genres. *Sexagesimus*. Nombre d'ordre, qui suit immédiatement le cinquante-neuvième. *Elle entre dans sa soixantième année. On imprime la soixantième feuille du volume.*

Il s'emploie aussi substantivement & signifie la soixantième partie d'un tout. *Il n'étoit héritier que pour un soixantième.*

Le *x* se prononce comme un *f*.

SOL ; voyez **Sou**.

SOL ; substantif masc. *Solum*. Terroir considéré suivant sa qualité. *Le sol y est propre pour les blés ; un sol sec ou pierreux est bon pour les vignes.*

Dans une mine on nomme *sol* ou *muraille*, la partie de la roche sur laquelle une mine ou un filon est appuyé.

SOL, en termes de Jurisprudence, signifie, le fonds. *Le propriétaire du sol peut élever sa maison tant qu'il veut.*

SOL ; substantif masculin & terme de musique. La cinquième des syllabes inventées par l'Arétin pour prononcer les notes de la gamme.

SOLACIER ; vieux mot qui signifioit autrefois consoler.

SOLAIRE ; adjectif des deux genres. *Solaris*. Qui appartient, qui a rapport au soleil.

Le *système solaire* est l'ordre & la disposition des différens corps célestes qui font leurs révolutions au tour du soleil comme centre de leur mouvement : ces corps célestes sont les planètes du premier & du second ordre, & les comètes.

L'année solaire est composée de

○ ○ ○

365 jours 5 heures 49 minutes, par opposition à l'année lunaire, qui n'est que de 354 jours.

En termes d'Anatomie, on appelle *muscle solaire*, ou substantivement *solaire*, le muscle le plus gros & le plus large de la jambe; il forme avec les jumeaux la plus grande partie de la face postérieure ou le gras de la jambe, vulgairement appelé *mallet*. Il est fort charnu, & sa figure est presque ovale; il est aplati, plus épais dans le milieu que vers les bords. Cette figure n'imité pas mal celle d'un poisson qu'on nomme *sole*, & c'est sans doute pour cette raison qu'on a donné à ce muscle le nom de solaire. Il se trouve placé sous les jumeaux qui le couvrent.

SOLAK; substantif masculin & terme de relation. Soldat à pied de la garde du Grand Seigneur.

SOLANDRES; substantif féminin pluriel. Maladie qui est la même que l'on appelle *malandres*, & qui survient au pli du genou du cheval. Celle-ci affecte le pli des jarrets.

SOLANUM; substantif masculin; ou **DOUCE AMÈRE**; substantif féminin. Plante qui pousse des sarments longs de deux ou trois pieds. Elle a sa fleur en rose à cinq pétales: son pistil se change en un fruit rond & pulpeux qui renferme une semence dure. Ce fruit broyé donne une teinture rougeâtre qui efface, dit-on, les taches du visage.

On donne aussi le nom de *solanum*, à toutes les morelles. *Voyez MORELLE*.

SOLBATU, UE; adjectif & terme de Maréchallerie, qui se dit d'un cheval dont la sole a été foulée.

SOLBATURE; substan. fém. & terme de Maréchallerie. Meurtrissure de la chair, sous la sole d'un cheval.

SOLDANELLE; substantif féminin. *Soldanella*. Plante qui croit en abondance sur les rivages sablonneux de la mer: sa racine est menue & fibreuse; elle pousse plusieurs tiges grêles, pliantes, sarmenteuses, rougeâtres & rampantes sur terre; ses feuilles sont presque rondes, lisses, luisantes, semblables à celles de la petite chélidoine, mais plus épaisses, remplies d'un suc laiteux, attachées à des queues longues; ses fleurs sont des cloches à bords renversés comme dans les autres espèces de liseron, assez grandes, de couleur purpurine: elles paroissent en été; leurs étamines sont cinq filets plats: aux fleurs succèdent des fruits arrondis, membraneux, qui renferment des semences anguleuses & noires pour l'ordinaire.

On nous envoie cette plante séchée toute entière avec sa racine. Elle a un goût âcre, amer, & un peu salé; on la regarde comme un bon purgatif hydragogue; & l'on s'en sert avec succès dans l'hydropisie, la paralysie & dans les rhumatismes. On donne la poudre de cette plante sèche, depuis un demi gros jusqu'à un gros: quelques-uns en donnent jusqu'à deux gros dans un bouillon.

SOLDAT; substantif masculin. *Miles*. Homme de guerre qui est à la solde d'un prince, d'un état, &c.

Il se dit des simples soldats à la différence des officiers & plus particulièrement de ceux qui servent dans l'infanterie.

On doit, selon Vegèce, s'attacher sur toute chose à connoître par les yeux, par l'ensemble des traits du visage, & par la conformation des membres, ceux qui peuvent faire les meilleurs *soldats*. Il y a, dit cet auteur, des indices certains & avoués par les gens d'expérience pour juger

des qualités guerrières dans les hommes, comme pour connoître la bonté des chevaux & des chiens de chasse. Le nouveau *soldat* doit avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & les pieds moins charnus que nerveux. Ces qualités peuvent dispenser d'insister sur la hauteur de la taille, parce qu'il est plus nécessaire que les *soldats* soient robustes que grands. On préfère les *soldats* levés dans la campagne à ceux des villes, parce qu'ils sont plus propres à soutenir les travaux & les fatigues militaires.

On ne peut sans admiration penser à la prévoyance & à la vigilance dont étoit le *soldat* Romain. On ne conçoit qu'à peine comment un tel homme pouvoit résister vingt années, qui étoient le terme du service, aux fatigues qu'il falloit supporter.

Un *soldat* Romain après avoir marché toute une journée, chargé d'armes offensives & défensives très-pesantes, de son bagage & des provisions dont on l'obligeoit de se pourvoir pour plusieurs jours, arrivé qu'il étoit dans le lieu destiné à passer la nuit, il travailloit encore à se fortifier dans ce lieu, & il ne prenoit du repos que quand le travail, qui lui étoit ordonné, étoit fait. Le lendemain il recommençoit la même manœuvre & la continuoit souvent plusieurs jours de suite.

La campagne finie & l'armée rentrée dans son camp d'hiver ne mettoient pas fin aux travaux militaires. Les *soldats* dans le camp ne cessoient de travailler à en réparer les fortifications, & à en rebâtir le dedans, & supportoient d'autres fatigues continuelles, tant en exercice d'armes, qu'en détachemens pour l'escorte des

convois, des munitions dont l'amas se faisoit dans le camp pour la prochaine campagne.

Pendant la paix le *soldat* toujours campé ne goûtoit gueres plus de repos que pendant la guerre. Il étoit alors occupé à des travaux publics. On lui faisoit couper des montagnes, creuser des canaux, construire des chemins.

Nos soldats sont occupés pendant la guerre, mais pendant la paix ils ne le sont pas assez. Il faudroit à l'imitation des Romains, les employer à des travaux publics qui serviroient à décorer le pays & à lui procurer de nouvelles richesses en étendant le commerce.

On dit, qu'un homme est *soldat*; pour dire, qu'il est brave, vaillant, déterminé. Il est plus *soldat* que capitaine.

Il se prend quelquefois adjectivement, comme en cette phrase, il a l'air *soldat*.

SOLDATESQUE; substantif féminin.

Les simples soldats. La *soldatesque* se révolta contre les chefs. Les religieuses mêmes furent exposées aux insultes de la *soldatesque*.

SOLDE; substantif féminin. La paye qu'on donne à ceux qui portent les armes pour le service d'un prince, d'un état.

Chez les Grecs, les soldats faisoient d'abord la guerre à leurs dépens; ce qui étoit très-naturel, puisque c'étoient les citoyens mêmes qui s'unissoient pour défendre leurs biens, leur famille & leur vie. Périclès fut le premier qui établit une paye aux soldats Athéniens. Chez les Romains, le service militaire se faisoit gratuitement dans les premiers temps de la république, ce ne fut que plus de 440 ans après la fondation de Rome que le sénat à

l'occasion du Siège de Vèies qui fut fort long, ordonna, sans en être requis, que la république payeroit aux soldats une somme réglée pour le service qu'ils rendroient. Pour fournir à cette paye, on imposa un tribut sur les citoyens à proportion de leur revenu. Quoique le soldat ne servit ordinairement que la moitié de l'année, il étoit payé de l'année entière. Cette paye ne fut d'abord accordée qu'aux fantassins, mais les cavaliers l'obtinrent aussi trois ans après. Lors de l'établissement des compagnies d'ordonnances par Charles VII, en 1445, la *solde* de chaque gendarme, pour lui & pour toute sa lance fournie, étoit de trente francs par mois. Les bourgeois des villes & les habitans de la campagne payoient cette *solde*, & l'imposition ordonnée à ce sujet fut appelée la *taille des gendarmes*. Le P. Daniel prétend que c'est là le commencement des tailles ordinaires. Cette *solde*, dit cet Auteur, paroîtra bien petite eu égard à l'équipage & à la suite du gendarme, & elle le seroit sans doute de notre temps; mais alors une telle somme étoit considérable, à cause du prix des vivres; car nous voyons par les ordonnances de Louis XI, & même de François I, qu'un mouton à la campagne ne coutoit que cinq sous, pourvu qu'on rendit la peau & la graisse qui servoit à faire du suif. Cette *solde* fut depuis augmentée par la raison contraire.

SOLDÉ, signifie aussi le paiement qui se fait pour demeurer quitte d'un reste de compte.

SOLDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez SOLDER.*

SOLDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de Pra-

rique & de Commerce, qui n'est guère usité qu'en cette phrase. *Solder un compte*; pour dire, clore un compte, en payer le reliquat.

SOLDIN; Ville d'Allemagne, Capitale de la Nouvelle-Marche de Brandebourg, à sept lieues de Lansberg.

SOLE; substantif féminin. Certaine étendue de champ, sur laquelle on sème successivement par année, des blés, puis des menus grains, & qu'on laisse en jachère la troisième année. *On divise ordinairement une terre en trois soles. La sole du froment. La sole des menus grains. Chaque sole est de dix arpens.*

SOLE, se dit en termes de Marine; du fond des bâtimens qui n'ont pas de quille, comme le bac, &c.

SOLE, en termes de Charpenterie, se dit de toutes les pièces de bois posées de plat qui servent à faire la base d'une machine, telle qu'une grue, un engin, &c.

SOLE, se dit aussi du dessous du pied d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, d'un cerf, &c. *Un cheval qui a la sole entamée.*

SOLE, est encore le nom d'un poisson de mer, à nageoires molles: il est plus long, plus plat & moins large que la plie: il devient grand dans l'Océan: la partie de dessous est blanche; & celle de dessus est noire; les yeux sont placés sur la face supérieure de la tête; la bouche est de travers, & ses mâchoires sont sans dents: il a quatre ouies, le cœur applati, de petites écailles, & un trait qui va droit de la tête jusqu'à la queue; le corps est environné d'aïlerons ou de nageoires étroites qui ont la même couleur que la partie du corps où elles se trouvent. On soupçonne que la sole craint le froid, parce qu'elle se cache au fond de la mer pendant l'hiver. On appelle ce

poisson *perdrix de mer*, à cause du bon goût de sa chair, qui est très-saine & très-nourrissante.

SOLECISME ; substantif masculin. *Solecismus*. Faute grossière contre la syntaxe.

Il ne faut pas confondre le solécisme avec le barbarisme ; celui-ci est une locution étrangère, au lieu que le solécisme est une faute contre la régularité de la construction d'une Langue ; faute que les naturels du pays peuvent faire par ignorance ou par inadvertance, comme quand ils se trompent dans le genre des noms ou qu'ils font quelque autre faute contre la syntaxe de leur Langue.

Ainsi on fait un barbarisme, 1°. en disant un mot qui n'est point du Dictionnaire de la Langue. 2°. En prenant un mot dans un sens différent de celui qu'il a dans l'usage ordinaire, comme quand on se sert d'un adjectif de même que d'une préposition ; par exemple, il arrive *auparavant midi*, au lieu de dire *avant midi*. 3°. Enfin en usant de certaines façons de parler, qui ne sont en usage que dans une autre Langue.

Au lieu que le solécisme regarde les déclinaisons, les conjugaisons, & la syntaxe d'une Langue ; 1°. les déclinaisons, par exemple, les émaux au lieu de dire les émaux : 2°. les conjugaisons, comme si l'on disoit *il alli* pour *il alla* : 3°. La syntaxe, par exemple *je n'ai point de l'argent*, pour *je n'ai point d'argent*.

SOLEIL ; substantif masculin. *Sol*. L'Astre qui éclaire le monde & dont la présence fait le jour.

On met ordinairement le soleil au nombre des planètes ; mais on

devroit plutôt le mettre au nombre des étoiles fixes.

Suivant l'hypothèse de Copernic, qui est à présent généralement reçue, & qui même est appuyée par des démonstrations, le soleil est le centre du système des planètes & des comètes, autour duquel toutes les planètes & les comètes, & entre autres notre terre, font leurs révolutions en des temps différens, suivant leurs différentes distances du soleil.

La grande distance de la terre au soleil est l'unique cause qui nous empêche d'apercevoir la sphéricité de cet astre, ce qui n'est pas fort étonnant, puisque nous ne voyons pas même celle de la lune, qui est beaucoup moins éloignée de nous : au lieu d'apercevoir leur surface sphérique nous jugeons au contraire l'une & l'autre planes ou comme des disques, au milieu desquels nous nous imaginons un point qui quoique réellement dans leur superficie, n'en est pas moins regardé comme le centre de l'Astre, tandis qu'il n'est que celui de la surface ou du disque apparent.

Quoique le soleil soit déchargé de ce mouvement prodigieux que les anciens s'imaginoient qu'il faisoit tous les jours autour de la terre, il n'est point parfaitement en repos.

Il paroît évidemment par les apparences de ses taches, qu'il a un mouvement de rotation autour de son axe, semblable à celui de la terre qui mesure le jour naturel, mais seulement plus lent : on aperçoit quelques-unes de ces taches au bord du disque du soleil, & quelques jours après on les voit sur le bord opposé, d'où après un délai de 14 jours, elles reparoissent à la place où on les avoit vues d'abord &

recommencent leur cours; elles finissent ainsi tout leur circuit en 27 jours de temps, d'où l'on conclut que ce temps est celui de la rotation du soleil sur son axe. Ces taches se meuvent d'Occident en Orient; on en infère que le mouvement du soleil se fait d'Occident en Orient.

Outre ce mouvement du soleil autour de son axe, cet astre en a encore d'autres, mais moins sensibles, suivant M. Newton. Car, selon ce Philosophe, les planètes pèsent vers le soleil & le soleil vers les planètes, de sorte que si le soleil qui est considérablement plus gros que toutes les planètes prises ensemble, attire les planètes à lui, les planètes doivent aussi attirer le soleil & le déranger du lieu qu'il occupe; il est vrai que ce dérangement n'est pas fort considérable, mais il l'est assez pour produire quelques inégalités dans le mouvement des planètes. Car comme dans toutes observations Astronomiques on suppose le soleil immobile & fixe au foyer des orbites des planètes, il est évident que les dérangemens que l'action des planètes cause au soleil, étant rapportés à ces mêmes planètes, doivent empêcher qu'elles n'observent constamment & exactement la même loi dans leurs mouvemens apparents autour de cet astre.

A l'égard du mouvement annuel que le soleil paroît avoir autour de la terre les Astronomes font voir facilement que c'est le mouvement annuel de la terre qui occasionne cette apparence.

Un Observateur qui seroit dans le soleil, verroit la terre se mouvoir d'Occident en Orient, par la même raison que nous voyons le so-

leil se mouvoir d'Orient en Occident, & tous les phénomènes qui résultent de ce mouvement annuel dans quelque corps que ce puisse être, paroîtront les mêmes de l'un comme de l'autre.

Le soleil a été le premier objet de l'Idolâtrie. L'idée d'un être purement spirituel, s'étant effacée dans l'esprit des hommes, ils portèrent leurs vœux à ce qu'ils trouverent dans la nature de plus approchant de l'idée qu'ils avoient de Dieu. La beauté du soleil, le vif éclat de sa lumière, la rapidité de sa course, sa régularité à éclairer successivement toute la terre, & à porter par tout la lumière & la fécondité; tous ces caractères essentiels à la Divinité, trompèrent aisément les hommes grossiers; c'étoit le Bel, ou Baal des Chaldéens; le Moloch des Chananéens; le Belphegor des Moabites; l'Adonis des Phéniciens & des Arabes; le Saturne des Carthaginois; l'Osiris des Égyptiens; le Mitras des Perses; le Dionysius des Indiens; & l'Apollon ou Phœbus des Grecs & des Romains. Il y a même des savans qui ont prétendu que tous les Dieux du Paganisme se réduisoient au soleil, & toutes les Déeses à la Lune: ces deux Astres furent les premières divinités des Égyptiens.

On fait, par les marbres d'Aron-del, que les Grecs adoroient le soleil, puisqu'ils juroient par cet astre une entière fidélité à leurs engagements. Ménandre déclare qu'il faut adorer le soleil comme le premier des Dieux, parce que ce n'est que par sa bienfaisance qu'on peut contempler les autres divinités. Les Rhodiens, dit-on, lui avoient consacré leur magnifique Colosse. Il étoit adoré par les Syracusains &

les Trocéziens , sous le nom de *Jupiter libérateur*. Les Corinthiens , selon Pausanias , lui dédièrent plusieurs Autels. Sa fête se solennisoit à Rome , sous le nom de *Soli in-victo* , & l'on célébroit des jeux publics en son honneur , à la fin de chaque année.

Si les habitans d'Hiéropolis défendirent qu'on lui dressât des statues , c'étoit parce qu'il étoit assez visible ; & c'est peut-être la raison pour laquelle ce même Dieu n'étoit représenté à Émese , que sous la figure d'une montagne ; enfin , selon Jules César , les anciens Germains adoroient aussi le soleil , & lui sacrifioient des chevaux , pour marquer par la légèreté de cet animal , la rapidité du cours de cet astre.

Les anciens Poètes , & particulièrement Homère , ont communément distingué Apollon du soleil , & les ont reconnus pour deux divinités différentes ; en effet , il avoit ses sacrifices à part , & son origine n'étoit pas la même ; il passoit pour fils d'Hypérion , & Apollon l'étoit de Jupiter. Les marbres , les médailles , & tous les anciens monumens les distinguent ordinairement , quoique les Physiciens aient pris Apollon pour le soleil , comme ils ont pris Jupiter pour l'air , Neptune pour la mer , Diane pour la lune , & Cérès pour les fruits de la terre.

On représentoit ordinairement le soleil en jeune homme qui a la tête rayonnante ; quelquefois il tient dans sa main une corne d'abondance , symbole de la fécondité dont le soleil est l'Auteur ; assez souvent il est sur son char tiré par quatre chevaux , lesquels vont tantôt de front , & tantôt comme séparés en deux couples.

On dit , *il fait déjà grand soleil* ,

il fait encore grand soleil ; pour dire , il est déjà grand jour , il est encore grand jour. *Le soleil est encore bien haut* ; pour dire , le coucher du soleil est encore bien loin. *Il fait trop de soleil* ; pour dire , le soleil est trop ardent. Et , *marcher entre deux soleils* ; pour dire , marcher entre le lever & le coucher du soleil. *Par les Ordonnances , les voitures de l'argent du Roi ne se font qu'entre deux soleils*.

On appelle , *coup de soleil* , l'impression violente & quelquefois mortelle , que le soleil fait en certaines circonstances sur ceux qui s'y trouvent exposés. *Il est mort d'un coup de soleil*.

Autrefois dans les combats singuliers , les juges du camp partageoient le soleil entre les combattans , c'est-à-dire qu'ils plaçoient les combattans de telle sorte que le soleil n'incommodoit pas plus l'un que l'autre.

On dit figurément , *adorer le soleil levant* ; pour dire , s'attacher , faire sa cour à une puissance ou à une faveur naissante.

On dit en poésie , *le char du soleil*. *Les chevaux du soleil*.

On appelle selon l'Écriture , Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST , *le soleil de justice*.

En termes de chimie , *soleil* signifie l'or.

On appelle *soleil* , un cercle d'or ou d'argent garni de rayons dans lequel est enchâssé un double cristal destiné à renfermer l'Hostie consacrée , & qui est exposé sur un pied ordinairement du même métal. *Il a fait présent à cette Eglise d'un magnifique Soleil*.

SOLER , est aussi le nom d'une sorte de plante qu'on appelle autrement *héliotrope* ou *tournefol*. Voy. ces mots.

SOLEIL, est encore le nom d'un poisson ou monstre qui au rapport de Ruisch, fut pris en 1707, près de Bagévale, aux environs d'Amboine, dans les Indes orientales. Ce poisson singulier que l'on conserve dans l'Isle où il a été pris, a trois pieds & demi de long, une peau dure, des aiguillons à l'extrémité du corps & sur la queue: cet animal est d'un bleu clair; mais ce qu'il a de singulier, c'est la figure d'un soleil bien marquée, brillante, & d'un blond doré, placée sur le haut du dos, proche la tête: il a encore deux taches de la même couleur proche de la queue; il est armé d'aiguillons, tant sur le haut de la tête, qu'au dessous des nageoires; il en a deux autres sous le ventre, dont les pointes sont tournées du côté de la queue.

SOLEISEL, (Jacques) Gentilhomme du Fotez, naquit en 1617 dans une de ses terres, nommée le *Clapier*, proche de la ville de Saint-Etienne, & mourut en 1680, à 63 ans, après avoir formé une célèbre Académie pour le manège. Sa probité étoit au-dessus de son savoir, quoiqu'il fût beaucoup. On a de lui quelques ouvrages; le plus estimé est intitulé, *le parfait Maréchal*. Il y traite de tout ce qui concerne les chevaux, & surtout de leurs maladies, & des remèdes qu'on peut y apporter. Il y a quelques endroits qui auroient besoin d'être retouchés dans ce livre; mais en général il est utile.

SOLENNEL, **ELLE**; adjectif. *Sollemnis*. Accompagné de cérémonies publiques & extraordinaires de religion.

Les fêtes solennelles dans l'Eglise romaine, sont celles qu'on célèbre avec plus de pompe & de cérémo-

nies que les autres, à cause de la grandeur des mystères ou de la dignité des saints en mémoire desquels elles sont instituées. Ainsi Pâques, la Pentecôte, Noël sont des fêtes solennelles. La fête du Patron de chaque Paroisse, est pour cette Paroisse une fête solennelle.

Dans quelques Diocèses, par exemple dans celui de Paris, on distingue les grandes fêtes en annuelles, solennelles majeures & solennelles mineures. La Présentation de Jésus-CHRIST au Temple, l'Ascension, la fête du saint Sacrement sont des jours solennels majeurs: la plupart des fêtes de la Vierge sont des solennels mineurs; c'est ce qu'on appelle dans d'autres Diocèses *annuel & semi-annuel*.

On appelle *vœu solennel*, un vœu fait en face d'Eglise, avec les formalités prescrites par les canons. On l'oppose à *vœu simple*.

SOLENNEL, signifie aussi célèbre, pompeux, avec cérémonie. *L'entrée solennelle du Prince dans la capitale. Les Jeux solennels de l'ancienne Grèce.*

SOLENNEL, signifie encore authentique; revêtu de toutes les formes, accompagné des formalités requises. *Acte solennel. Déclaration solennelle. Testament solennel.*

On prononce *solannel*.

SOLENNELLEMENT; adverbe. *Sollemniter*. D'une manière solennelle. *La paix fut publiée solennellement.*

On prononce *solannellement*.

SOLENNISATION; substantif féminin. Action par laquelle on solennise. *Il fut chargé de faire les préparatifs convenables pour la solennisation du couronnement du Pape.*

On prononce *solannizacion*.

SOLENNISÉ, **ÉE**; participe passif. Voyez **SOLENNISER**.

SOLENNISER;

SOLENNISER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme CHANTER. Célébrer avec cérémonie. *Solenniser un mariage. Solenniser une fête.*

On prononce *solannizer*.

SOLENNITÉ ; substantif féminin. *Solemmitas*. Célébrité , cérémonies publiques qui rendent une chose solennelle. *Le jour de sa naissance fut célébré avec beaucoup de solennité. La solennité de son couronnement.*

SOLENNITÉ , se dit aussi des formalités qui rendent un acte solennel , authentique. *Solennité d'un testament. Un acte revêtu de toutes les solennités requises.*

Toutes les syllabes sont brèves au singulier , mais la dernière est longue au pluriel.

On prononce *solannité*.

SOLEURE ; ville de Suisse , capitale d'un Canton de même nom , sur l'Aar , à huit lieues , nord-est , de Berne , & onze lieues , sud , de Bâle. Elle est remarquable par son antiquité , par ses édifices , par sa force & par sa grandeur pour le pays. On y a trouvé des médailles , des inscriptions & d'autres monumens qui justifient qu'elle étoit déjà connue des Romains. Elle fut ruinée par les Huns , les Goths , les Vandales qui ravagèrent la Suisse tour à tour. L'Église collégiale de Saint Urse passe pour avoir été fondée par Berthrade , mère de Charlemagne.

Cette ville devint impériale sous les Empereurs d'Allemagne , & les Ducs de Suabe en furent ensuite Gouverneurs. Dans le 14^e. siècle ses habitans s'allièrent avec Berne , dans le siècle suivant ils se joignirent aux cantons contre les Ducs de Bourgogne ; & après la guerre de 1481 , ils furent reçus au nom-

Tome XXVI.

bre des Cantons. Le gouvernement civil est à peu près le même qu'à Berne & à Fribourg , le pays étant divisé en Bailliages qui n'ont à la vérité dans leurs Juridictions que des villages , excepté Olten qui est une petite ville.

Le Canton de Soleure est borné au nord par le Canton de Basle , au midi & au levant par le Canton de Berne , au couchant par ce même Canton , & en partie par les terres de l'Évêque de Basle. Il s'étend le long de l'Aar , en partie dans la plaine , & en partie dans le mont Jura. Il est assez grand , mais fort étroit ; du reste , c'est un pays passablement fertile en grains , en pâturages & en bois. Tout ce Canton est attaché à la religion catholique romaine. On l'a partagé en douze Bailliages , & les Baillis ne sont pas obligés d'aller résider dans ceux qu'on nomme *Bailliages intérieurs*.

SOLFATARA ; nom d'un endroit du Royaume de Naples , dans le voisinage de Pouzole , qui paroît brûler perpétuellement , & où l'on trouve un grand nombre d'ouvertures qui donnent passage à des vapeurs sulfureuses & à de la fumée que le feu souterrain fait sortir du sein de la terre qui est au-dessous. Les pierres qui sont autour des orifices & ouvertures , sont dans un mouvement perpétuel , & lorsqu'on y jette quelque corps léger , ils sont repoussés à dix ou douze pieds de hauteur ; & l'on voit dans certains endroits le sable bouillonner comme de l'eau qui seroit sur le feu. Les pierres qui se tirent de cet espace de terrain sont très-chaudes , friables , blanches & comme calcinées ; pour peu qu'on y creuse , on trouve des cendres. On

P P P

en tire aussi une très-grande quantité de vitriol bleu & d'alun ; la chaleur du terrain épargne les frais du bois pour l'évaporation de ces sels , on ne fait que laver dans de l'eau les pierres qui en sont chargées , on met cette dissolution dans des chaudières de plomb que l'on place sur les ouvertures de ce terrain dont la chaleur est assez grande pour faire bouillir la dissolution ; après quoi l'eau chargée de ces sels se met dans des cuves de bois où ils se cristallisent ; le débit de ce vitriol & de cet alun fait un revenu assez considérable.

Tout le terrain de la Solfatara est creux & résonne sous les pieds. Ayant été miné par les feux souterrains , il seroit dangereux d'y passer à cheval , parce qu'on pourroit y enfoncer : quelques personnes croient que les feux qui sont sous la Solfatara , communiquent par-dessous terre avec le mont Véluve qui en est à quatre lieues , & l'on prétend que lorsque ce volcan est tranquille , la fumée est plus forte dans la Solfatara , & au contraire , que lorsque le volcan vomit des flammes & éprouve de fortes éruptions , le terrain de la Solfatara est moins agité.

Cet endroit étoit déjà connu des anciens qui l'appeloient *forum Vulcani*. Il a été décrit en vers par Pétrone. Les modernes l'appellent *Solfatara* ou *Solforata*, soufrière. On croit que ce sont les restes d'une montagne qui a été détruite par les embrasemens souterrains , & qui a été changée en une plaine.

SOLFIE, ÉE ; participe passif. *Voyez SOLFIER.*

SOLFIER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. Chanter un air

en appelant , en prononçant les notes. *Solfier un air. Il commence à solfier couramment.*

SOLIDAIRE ; adjectif des deux genres & terme de Palais. Qui produit la solidité entre plusieurs coobligés. *Un cautionnement solidaire. Une obligation solidaire.*

Il se dit aussi des personnes. *Les deux frères sont cautions solidaires.*

SOLIDAIREMENT ; adverbe. *In solidum*. D'une manière solidaire , tous ensemble & un seul pour tous. *Ils se sont obligés solidairement. On peut les contraindre solidairement au paiement de cette somme.*

SOLIDE ; adjectif des deux genres : *Solidus*. Qui a de la consistance , & dont les parties demeurent naturellement dans la même situation. Il est opposé à fluide. *Les corps solides & les corps fluides. Les os , les cartilages , les membranes , les muscles sont des parties solides du corps humain*

SOLIDE, signifie aussi qui a une fermeté capable de résister au choc des corps & à l'injure du temps. En ce sens il est opposé à fragile & à peu durable. *Les anciens faisoient les murs plus solides que nous ne les faisons. Cette maison n'est pas solide.*

On appelle *alimens solides* , les alimens qui ont de la consistance. *Son estomac ne digère plus les alimens solides.*

SOLIDE , se prend aussi substantivement , & se dit d'un corps ferme & qui a de la consistance. *Ce bâtiment s'est affaissé parce que les fondations n'étoient pas sur le solide.*

SOLIDE , en termes de Mathématiques, signifie le corps considéré comme ayant les trois dimensions , longueur , largeur & profondeur. Il est opposé à ligne & à superficie , & il se prend aussi substantivement. *Un solide est terminé par un ou plu-*

seurs plans ou surfaces, comme une surface est terminée par plusieurs lignes.

SOLIDE, signifie figurément qui est réel, qui est effectif, durable; en ce sens il est opposé à vain, chimérique, frivole, de peu de durée. *Un principe solide & incontestable. Un attachement solide. Une fortune solide. Une gloire solide. Cette paix ne fut pas solide. La solide vertu.*

Il se prend aussi substantivement. *Préférer le solide à l'agréable. Il faut chercher le solide.*

Différences relatives entre *solide* & *solidité*.

Le mot de *solidité* a plus de rapport à la durée, & celui de *solide* en a davantage à l'utilité. On donne de la *solidité* à ses ouvrages, & l'on cherche le *solide* dans ses dessein.

Il y a dans quelques auteurs & dans quelques bâtimens plus de grâce que de *solidité*. Les biens & la santé joints à l'art d'en jouir, sont le *solide* de la vie; les honneurs n'en sont que l'ornement.

SOLIDEMENT; adverbe. *Solidè.*

D'une manière solide. *Ce château a été bâti solidement. Il raisonne solidement.*

SOLIDITÉ; substantif féminin. *Soliditas.* Qualité de ce qui est solide.

La solidité du mur. Ce discours a plus de solidité que de brillant.

SOLIDITÉ, en termes de Palais, signifie engagement, obligation où sont plusieurs débiteurs de payer un seul pour tous, une somme qu'ils doivent en commun.

La solidité ne se présume pas, il faut qu'elle soit expressément stipulée entre les coobligés; elle ne peut être suppléée ni soustentendue par la promesse de payer conjointement: on doit se servir du mot *solidaire* ou

de termes équivalens, comme de payer un seul pour le tout, ou conjointement tenu l'un pour l'autre; autrement les dettes & les actions personnelles se divisent naturellement & de droit entre plusieurs personnes qui ont souscrit des engagements; & chacun d'eux ne doit que sa portion virile, c'est-à-dire une part qui se fixe eu égard à leur nombre, à moins qu'il ne soit autrement convenu.

Ainsi, par exemple, s'il est dit dans une obligation ou autre acte, que l'argent a été prêté à deux personnes, pour l'employer chacune à ses affaires particulières, il n'y a point de solidité; chacun des débiteurs est en ce cas présumé ne s'être obligé que pour sa part & portion.

Tout de même, s'il est simplement dit que deux personnes se sont obligées de payer une somme qui leur a été prêtée, sans parler de solidité ni de division, l'obligation n'est pas solidaire, à moins que la solidité ne naisse de la nature même de l'affaire.

Il y a, par exemple, une solidité légale, 1°. contre tous les endosseurs d'une lettre de change & de billets payables à ordre, selon l'Ordonnance du commerce.

2°. Contre les coadjudicataires judiciaires.

3°. Contre les cautions judiciaires, leurs certificateurs, & les débiteurs qu'ils ont cautionnés.

4°. Contre ceux qui sont condamnés à des intérêts civils & même en des dépens en matière criminelle.

5°. Contre les cocensitaires. Cependant voyez l'article 121 de la coutume d'Orléans; l'article 129 de celle de Blois; l'article 46 de celle

de Dunois; l'article 36 du chapitre 2 de celle de Loris; l'article 55 de celle d'Etampes, &c. suivant lesquels chaque tenancier ne peut être poursuivi que pour sa part & portion.

6°. Contre des associés pour les dettes de la société, encore que l'un d'eux seulement ait signé pour la compagnie, suivant l'Ordonnance de 1673, tit. 4, art. 7.

7°. Entre toutes les maisons de l'Ordre des ci-devant soi-disant Jésuites; sur quoi on peut consulter les mémoires & l'Arrêt célèbre rendu contre ces religieux le 8 Mai 1761.

8°. Entre les co-détenteurs & copropriétaires d'héritages donnés à rente foncière.

9°. Entre les personnes condamnées pour un même fait de fraude aux droits du Roi: cette solidité a même lieu dans ces matières, tant pour la confiscation & l'amende, que pour les dépens, suivant l'Ordonnance des Fermes du mois de Juillet 1681, titre commun, article 30.

10°. Entre les Jurés & Syndics des communautés de Marchands & Artisans pour le maniement des deniers & l'administration des affaires de la communauté; ces Jurés & Syndics sont assimilés aux co-tuteurs.

11°. Entre Huissiers-Priseurs qui procèdent à la même vente de meubles. Il arrive souvent à Paris que deux Huissiers-Priseurs font les prises & ventes après décès, l'ancien reçoit les deniers, mais tous deux répondent solidairement du prix.

Voyez SOLIDE, pour les différences relatives qui en distinguent *solidité*.

SOLILOQUE; substantif masculin. Discours d'un homme qui s'entre-

tient avec lui-même. Il ne s'emploie qu'en cette phrase, *les soliloques de Saint Augustin*. Dans les pièces de théâtre on dit, *monologue*.

SOLIMAN I, Empereur des Turcs, succéda à Bajazet I, son père, en 1406. Il releva l'Empire Ottoman, dont il reconquit une partie du vivant même de *Tamerlan*. Son amour pour les plaisirs ternit sa gloire, & causa sa perte. Il fut détrôné en 1412, par son frère *Musa*, & tué dans un village, entre Andrinople & Constantinople, en allant implorer la protection de l'Empereur de Constantinople.

SOLIMAN II, Empereur des Turcs, étoit fils unique de *Selim I*, auquel il succéda en 1520. *Gazelle*, Gouverneur de Syrie, se révolta au commencement de son règne, & entraîna une partie de l'Egypte dans sa rébellion. Après l'avoir réduit par ses Lieutenans, il acheva de détruire les Mameluks en Egypte, & conclut une trêve avec *Ismaël-Sophi*. Tranquille du côté de l'Egypte & de la Syrie, il résolut de fondre en Europe. Il assiégea & prit Belgrade en 1521. L'année suivante il conçut le dessein d'assiéger l'île de Rhodes, qui étoit depuis deux cent douze ans entre les mains des Chevaliers de *Saint Jean de Jérusalem*. Résolu à cette entreprise, il leur écrivit une lettre fort fière, dans laquelle ils les sommoit de se rendre, s'ils ne vouloient tous passer par le fil de l'épée. Cette conquête lui coûta beaucoup de monde, mais enfin la ville réduite aux dernières extrémités, fut obligée de se rendre en 1522. Le vainqueur tourna ensuite ses armes vers la Hongrie, où il remporta le 29 Août 1526, la fameuse victoire de Mohatz sur les Hongrois. Louis II, leur Roi, y périt dans un

marais: le conquérant Turc prit Bude en 1529, & alla ensuite attaquer Vienne: mais il fut obligé d'en lever le siège. Son armée eut le même sort devant l'île de Malte en 1565, mais il se rendit maître en 1566, de l'île de Chio, possédée par les Génois depuis 1346. Ce Héros infatigable termina ses jours en Hongrie au siège de Zigeth, le 4 Septembre 1566 à 76 ans, trois jours avant la prise de cette place par les Turcs. Ses armes victorieuses le firent également craindre en Europe & en Asie. Son empire s'étendoit d'Alger à l'Euphrate, & du fond de la mer Noire au fond de la Grèce & de l'Épire. Ce Prince étoit aussi propre aux affaires de la paix qu'à celles de la guerre: exact observateur de sa parole, ami de la Justice, attentif à la faire rendre & d'une activité suprenante dans l'exercice des armes. Plus guerrier que *Charles-Quint*, il lui ressembla par des voyages continuels. C'est le premier des Empereurs Ottomans qui ait été l'allié des François, & cette alliance a toujours subsisté. *Soliman* ternit l'éclat de sa gloire par sa cruauté. Après la victoire de Mohatz, quinze cens prisonniers, Seigneurs pour la plupart, furent placés en cercle par ordre du Sultan, & décapités en présence de l'armée victorieuse. *Soliman* ne croyoit rien d'impossible lorsqu'il ordonnoit. Un de ses Généraux lui ayant écrit que l'ordre de faire construire un pont sur la Drave, étoit inexécutable; l'Empereur, ferme dans ses volontés, lui envoya une longue bande de toile sur laquelle étoient écrites ces paroles: « L'Empereur *Soliman*, ton Maître, dépêche par le courier que tu lui as envoyé, l'ordre de con-

» construire un pont sur la Drave, sans
 » avoir égard aux difficultés que
 » tu pourras trouver. Il te fait sa-
 » voir en même temps, que si ce
 » pont n'est pas achevé à son arri-
 » vée, il te fera étrangler avec le
 » morceau de toile qui t'annonce
 » ses volontés suprêmes. »

SOLIMÈNE, (François) Peintre, né en 1657, dans une petite ville proche de Naples, mort dans une de ses maisons de campagne en 1747, étoit un de ces hommes rares qui portent en eux le germe de tous les talens. Destiné par son père à l'étude des loix, il s'en occupa pendant quelque temps; mais la nature le détermina à se décider pour la peinture. Il réussissoit également dans tous les genres. Une imagination vive, un goût délicat & un jugement sûr, présidoient à ses compositions: il avoit le grand art de donner du mouvement à ses figures, il joignoit à une touche ferme, savante & libre, un coloris frais & vigoureux. Ce Peintre a beaucoup travaillé pour la ville de Naples; plusieurs Princes de l'Europe exercèrent aussi son pinceau, & voulurent l'attirer à leur Cour, mais *Solimène* comblé de biens & d'honneurs dans sa patrie, ne put se déterminer à l'abandonner. La maison de cet illustre Artiste étoit ouverte aux personnes distinguées par leur esprit & leurs talens. Les Beaux Arts y fournissoient les plaisirs les plus purs & les plus variés. *Solimène* avoit d'ailleurs l'esprit de société. Ses saillies & ses connoissances faisoient desirer sa compagnie. On a de lui quelques *sonnets* qui peuvent le placer au rang des Poètes estimés. Il s'habilloit d'ordinaire en Abbé & possédoit un bénéfice. Nous avons plu-

ficurs morceaux gravés d'après les ouvrages de ce Peintre.

SOLINGEN ; petite ville d'Allemagne dans le Duché de Berg, à cinq lieues, est, de Dusseldorp.

SOLIPÈDE ; adjectif des deux genres. Il se dit des animaux qui n'ont qu'une corne à chaque pied. *Le cheval est solipède.*

SOLITAIRE ; adjectif des deux genres. *Solitarius.* Qui est seul, qui aime à vivre dans la solitude, à être seul, qui fuit le monde. *Il y a des hommes solitaires & farouches que le monde effraie. Être d'humeur solitaire. Aimer la vie solitaire.*

SOLITAIRE, se dit aussi des lieux déserts, des lieux retirés du commerce du monde. *Les amans cherchent les lieux solitaires.*

On appelle *ver solitaire*, un ver plat, fort long, blanc, articulé ou annelé qui s'engendre seul de son espèce dans les intestins. *Voyez VER.*

SOLITAIRE, s'emploie aussi substantivement. *C'est un solitaire.* Il se dit principalement des Anachorètes & des Moines qui vivent dans la solitude. *Les solitaires de la Thébaïde. Les Chartreux sont de vrais solitaires.*

SOLITAIRE, est aussi le nom d'un jeu qui se joue au moyen d'une petite table percée de trente-sept trous, & avec trente-six chevilles.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

SOLITAIREMENT ; adverbe. *Solitariè.* D'une manière solitaire. *Vivre solitairement.*

SOLITUDE ; substantif féminin. *Solitudo.* État d'une personne qui est seule, qui est retirée du commerce du monde. *Le sage préfère les douces de la solitude aux plaisirs*

bruyans des Cours. Il n'aime pas la solitude.

SOLITUDE, signifie aussi lieu éloigné du commerce, de la vue, de la fréquentation des hommes. *C'est une solitude affreuse. Il y a des solitudes agréables.* En ce sens on dit d'un lieu qui cesse d'être fréquenté, qu'il est devenu une solitude, que c'est une solitude.

SOLIVE ; substantif féminin. Pièce de charpente qui sert à former & à soutenir le plancher d'une chambre, d'une salle, &c. & qui porte sur les murs de la chambre ou sur les poutres. *Les moindres solives ont cinq à sept pouces de grosseur. Les solives de brin valent mieux que les solives de sciage.*

SOLIVEAU ; substantif masculin. Petite solive. On le confond quelquefois avec solive.

SOLLEBATTU ; voyez SOLBATTU.

SOLLICITATION ; substantif féminin. *Sollicitatio.* Instigation, instance. *Elle n'a pas su résister aux sollicitations de son amant.*

SOLLICITATION, signifie aussi le soin qu'on prend dans la poursuite d'une affaire, les diligences qu'on fait pour le succès d'une affaire. *On le chargea de la sollicitation des affaires du Clergé.*

Il signifie plus ordinairement, la recommandation qu'on fait à des Juges. *Les sollicitations ne devoient point être permises, parcequ'elles sont inutiles envers les bons Juges, & qu'elles peuvent prévenir l'esprit des autres & les induire en erreur. Il accable ses Juges de sollicitations.*

Les trois premières syllabes sont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au singulier, mais la dernière est longue au pluriel.

SOLLICITÉ, ÉÊ ; participe passif. *Voyez SOLLICITER.*

SOLLICITER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Incitare*. Inciter , exciter à faire quelque chose. *On le sollicite à s'opposer au mariage de sa sœur. Elle le sollicite de partir. L'injure qu'il avoit reçue le sollicitoit à la révolte.*

On dit familièrement , *solliciter quelqu'un de son deshonneur* ; pour dire , exiger de lui des choses qui sont contre son devoir , le porter à ce qu'il lui seroit honteux de faire.

SOLLICITER , signifie aussi , prendre soin d'une affaire , la poursuivre. *La Princesse a sollicité sa liberté auprès du Roi. Il sollicite l'agrément d'une Compagnie de cavalerie. Il est à la Cour pour solliciter une pension. Elle va à Paris pour solliciter son procès.*

On dit , *solliciter son Rapporteur , ses Juges* ; pour dire , leur recommander son affaire ; & absolument , *je viens de solliciter. Il devoit être défendu aux plaideurs de solliciter , & aux Juges de permettre qu'on les sollicitât.*

Les trois premières syllabes sont brèves , & la quatrième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

SOLLICITEUR ; substantif masculin. Celui qui est employé à solliciter les procès , les affaires d'autrui. *Un habile solliciteur d'affaires.*

Les *solliciteurs de procès* , c'est-à-dire , ceux qui font profession de suivre des procès pour autrui , sont regardés d'un œil peu favorable , non pas qu'il y ait rien de prohibé dans cette gestion , mais parceque souvent ils abusent de leurs connoissances & de leurs talens pour vexer les parties ; & quelquefois pour acquérir eux-mêmes des droits litigieux.

SOLLICITEUR , se dit aussi générale-

ment de tous ceux qui sollicitent un procès , une affaire pour eux-mêmes ou pour leurs amis. *Il m'a promis qu'il seroit mon solliciteur.* En ce sens , il se dit aussi au féminin. *Une solliciteuse pressante.*

SOLLICITUDE ; substantif féminin. *Sollicitudo*. Souci , soin affectueux. Il n'est guère d'usage qu'en cette phrase , *la sollicitude pastorale*. S. Paul appelle *la sollicitude des Eglises* , le soin qu'il prenoit des fidèles dispersés dans les différentes Eglises.

On dit en termes de l'Ecriture , *les sollicitudes du siècle* ; pour dire , les soins des choses temporelles.

SOLMS ; petite ville ou bourg d'Allemagne , chef-lieu d'un Comté de même nom , au Cercle du Haut Rhin , dans la Wétéravie , à deux lieues , nord-est , de Giessen.

Le Comté de Solms a environ douze lieues de longueur & quatre de largeur. Il confine avec le Landgraviat de Hesse & la Principauté de Dillembourg.

SOLO ; substantif masculin. Terme de Musique emprunté de l'Italien , & qui se dit d'une pièce ou d'un morceau qui se chante à voix seule , ou qui se joue sur un seul instrument avec un simple accompagnement de basse ou de clavecin ; & c'est ce qui distingue le *solo* du récit , qui peut être accompagné de tout l'orchestre. Dans les pièces appelées *concerto* , on écrit toujours le mot *solo* sur la partie principale quand elle récite.

SOLOGNE ; (la) petit pays de France compris dans la partie méridionale du Gouvernement général de l'Orléanois , ainsi que dans le Blaisois , & la partie septentrionale de la province de Berry : on lui donne 25 lieues dans sa plus grande

longueur, sur 12 de largeur. Romorantin en est la capitale. La Sandre & le Beuvron sont les principales rivières qui l'arrosent : c'est un pays fort agréable, abondant en bois, en pâturages & en gibier.

SOLON, le second des sept sages de la Grèce, naquit à Athènes vers la onzième année de la trente-cinquième olympiade, la 639 avant Jésus-CHRIST. Après avoir acquis les connoissances nécessaires à un Philosophe & à un Politique, il se mit à voyager dans toute la Grèce. De retour dans sa patrie, il la trouva déchirée par la guerre civile. Les uns vouloient le gouvernement populaire, les autres l'oligarchique. Dans ce soulèvement général, *Solon* fut le citoyen sur lequel Athènes tourna les yeux. On le nomma *Archonte* & souverain Législateur, du consentement de tout le monde. Les Athéniens avoient voulu plusieurs fois lui déferer la royauté, mais il l'avoit toujours refusée. Revêtu de sa nouvelle dignité, ses premiers soins furent d'appaier les pauvres qui fomentoient le plus la division. Il défendit qu'aucun citoyen fût obligé par corps pour dettes civiles : & par une loi expresse, il remit une partie des dettes. Il cassa toutes les lois de *Dracon*, à l'exception de celles contre les meurtriers. Il procéda ensuite à une nouvelle division du peuple, le partagea en quatre tribus, mit dans les trois premières les citoyens aisés, donna à eux seuls les charges & les dignités, & accorda aux pauvres qui composoient la quatrième tribu, le droit d'opiner avec les riches dans les assemblées du peuple; droit peu considérable d'abord, mais qui par la suite les rendit maîtres de toutes les affaires de la ré-

publique. L'Aréopage reçut une nouvelle gloire sous son administration. Il en augmenta l'autorité & les privilèges, & le chargea du soin d'informer de la manière dont chacun gagnoit la vie : loi sage, surtout dans une Démocratie, où l'on ne doit espérer de ressource que de son travail. Ce législateur fit aussi des changemens au Sénat du Prytanée. Il fixa le nombre des Juges à quatre cens, & voulut que toutes les affaires qui devoient être portées devant l'assemblée du peuple, auquel seul appartenoit le pouvoir souverain, fussent auparavant examinées devant le tribunal. C'est à ce sujet qu'*Anacharsis* attiré du fond de la Scythie par la réputation des sages de la Grèce, disoit à *Solon* : *je suis surpris qu'on ne laisse aux sages que la délibération, & qu'on réserve la décision aux fous.* Après ces différens réglemens, *Solon* publia ses lois, que la postérité a toujours regardées comme le plus beau monument d'Athènes. Parmi ces lois, une des plus nécessaires dans une petite république, étoit celle qui chargeoit l'Aréopage de veiller sur les arts & les manufactures, de demander à chaque citoyen compte de sa conduite, & de punir ceux qui ne travailloient point. Il ordonna que la mémoire de ceux qui seroient morts au service de l'état fût honorée par des oraisons funèbres; que l'état prît soin de leurs pères & de leurs mères; & que leurs enfans fussent élevés aux dépens de la république jusqu'à l'âge de puberté, temps auquel on devoit les envoyer à la guerre avec une armure complète. La peine d'infamie étoit décernée contre ceux qui avoient consumé leur patrimoine, qui n'a-

voient

voient point voulu porter les armes pour la patrie, ou qui avoient refusé de nourrir leur père & leur mère. Il n'exemptoit de ce dernier devoir que les fils des courtisanes. Solon ne fit aucune loi contre les sacrilèges, ni contre les patricides, parceque, disoit-il, *le premier crime a été inconnu jusqu'ici à Athènes, & la nature a tant d'horreur du second, que je ne crois pas qu'elle puisse s'y déterminer.* Les Athéniens s'étant obligés par serment d'observer ces lois pendant cent ans, Solon obtint d'eux un congé de dix ans. Le prétexte de son voyage étoit le désir de trafiquer sur la mer: mais le véritable motif fut d'éviter les importunités de ceux qui venoient se plaindre pour obtenir des interprétations en leur faveur. Il alla d'abord en Egypte, ensuite à la cour de Crésus, Roi de Lydie. C'est-là que dans un entretien qu'il eut avec ce Prince, il dit, *qu'il ne falloit donner à personne le nom d'heureux avant sa mort.* Solon étant revenu dans sa patrie la trouva toute livrée à ses anciennes divisions. Pisistrate s'étoit emparé du gouvernement & regnoit moins en chef d'un peuple libre, qu'en Monarque qui vouloit avoir toute l'autorité. Après avoir reproché à ce tyran sa perfidie, & aux Athéniens leur lâcheté, il alla mourir chez le Roi Philocypre la onzième année de la 55^e. olympiade, la 559^e. avant JÉSUS CHRIST, à l'âge de 80 ans. Pisistrate lui écrivit une lettre pour justifier sa conduite, & l'engagea à revenir dans sa patrie; c'est donc à tort que Plutarque avance que ce législateur se réconcilia sur la fin de sa vie avec le tyran, & qu'il fut même de son conseil. Ce fait, s'il est vrai, seroit une tache dans la vie

Tome XXVI,

de Solon; mais toutes ses démarches annoncent un républicain zélé & un philosophe ami de la vérité. On sait qu'il reprocha à Théspis, poète tragique, l'usage qu'il faisoit du mensonge dans ses pièces, comme étant un exemple pernicieux pour ses concitoyens: Théspis répondit qu'il n'y avoit rien à craindre de ces mensonges & de ces fictions poétiques qu'on ne faisoit que par jeu. Solon indigné répondit en donnant un grand coup de son bâton contre terre: *mais si nous souffrons & approuvons ce beau jeu-là, il passera bientôt dans nos contrats & dans toutes nos affaires.* Les gens de bien devoient avoir continuellement dans le cœur & sur les lèvres cette maxime de Solon: *laissons en partage au reste des mortels les richesses, mais que la vertu soit le nôtre.* Solon voyant un de ses amis plongé dans une profonde tristesse, le mena sur la citadelle d'Athènes, & l'invita à promener ses yeux sur tous les bâtimens qui s'y présentoient. Quand il l'eut fait, « figurez-vous maintenant, lui dit-il, si vous le pouvez, combien de deuils & de chagrins logèrent autrefois sous ces toits, combien il y en séjourne aujourd'hui, & combien dans la suite il y en doit habiter. Cessez donc de pleurer vos disgrâces comme si elles vous étoient particulières, puisqu'elles vous sont communes avec tous les hommes ». SOLOR; île de la mer des Indes, au midi de celles des Célèbes. Les Hollandois l'enlevèrent aux Portugais en 1615. Ils en tirent du bois de Santal & des vivres pour les Moluques. Cette île a un Roi particulier. Elle est située à l'occident & à deux lieues de celle de Timor. SOLSONA; ville forte & épiscopale

Q 99

d'Espagne dans la Catalogne ; près du Cardonero, à seize lieues, nord-ouest, de Barcelonne.

SOLSTICE ; substantif masculin & terme d'Astronomie. Temps où le soleil est dans un des points solsticiaux, c'est-à-dire, où il est à la plus grande distance de l'équateur, qui est environ vingt-trois degrés $\frac{1}{2}$; on l'appelle ainsi *quasi à sole stante*, parceque le soleil quand il est proche du solstice, paroît durant quelques jours avoir à peu près la même hauteur méridienne, & que les jours avant & après le solstice, sont sensiblement de la même grandeur, comme si le soleil restoit dans la même parallèle à l'équateur. Cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le soleil décrit alors pendant quelques jours, est presque parallèle à l'équateur. C'est de quoi on se convaincra facilement en jetant les yeux sur un globe.

Il y a deux solstices chaque année, le solstice d'été & le solstice d'hiver.

Le solstice d'été arrive quand le soleil est dans le tropique du cancer, ce qui tombe au 21 Juin, auquel temps les jours sont les plus longs de l'année.

Le solstice d'hiver arrive quand le soleil entre dans le premier degré du capricorne, ce qui arrive vers le 21 de Décembre, quand il commence à revenir vers nous, & que les jours sont les plus courts.

Ceci doit être entendu seulement pour notre hémisphère septentrional, car pour l'hémisphère méridional, l'entrée du soleil dans le capricorne, fait le solstice d'été, & son entrée dans le cancer fait le solstice d'hiver.

Les points de solstice sont les

points de l'écliptique vers lesquels le soleil monte ou descend en s'éloignant de l'équateur, mais au-delà desquels il ne va point.

Le premier point qui est dans le commencement du premier degré du cancer est appelé le *point d'été*, & l'autre qui est dans le commencement du premier point du capricorne, le *point d'hiver*. Les points des solstices sont diamétralement opposés l'un à l'autre.

SOLSTITIAL, ALE ; adjectif & terme d'Astronomie. Qui a rapport aux solstices. *Hauteur solstitiale*.

SOLTWEDEL ; petite ville d'Allemagne dans la vieille Marche de Brandebourg, à cinq lieues, sud, de Danneber.

SOLVABILITÉ ; substantif féminin. *Ad solvendum aptitudo*. Le pouvoir, les moyens qu'on a de payer. *On donne des certificateurs en Justice pour répondre de la solvabilité des cautions. Il a trop de confiance dans la solvabilité de son débiteur*.

SOLVABLE ; adjectif des deux genres. Qui a de quoi payer. *Il étoit encore solvable dans ce temps-là. Il offre une caution solvable*.

SOLUBLE ; adjectif des deux genres. *Solubilis*. Qui peut être résolu. *La quadrature du cercle est un problème qui ne paroît pas soluble*.

SOLUBLE, se dit aussi des substances qui ont la propriété de se joindre, de s'unir à un liquide. *Le sel est soluble dans l'eau. Cette gomme est soluble dans l'esprit de vin*.

SOLUTION ; substantif féminin. *Solutio*. Dénouement d'une difficulté. *Voici la solution du problème telle qu'il l'a donnée*.

On dit en termes de Chirurgie, *solution de continuité* ; pour dire, division, séparation des parties.

En termes de Palais, *solution*

s'emploie pour payement. *Jusqu'à parfaite solution & payement.*

SOLUTION, en termes de Chimie, a la même signification que *dissolution*. Voyez ce mot. Quelques Chimistes néanmoins ont cru devoir faire une distinction entre la *dissolution* & la *solution*. Le fondement de cette distinction, est que de la dissolution réelle de deux substances l'une par l'autre, il résulte suivant eux, un nouveau composé de ces deux substances unies & adhérentes entr'elles; comme, par exemple, lorsqu'un acide a dissous une terre ou un métal, il en résulte un sel neutre à base terreuse ou métallique; au lieu que dans la solution, il n'y a qu'une simple résolution & séparation des parties intégrantes du corps résous, sans qu'il résulte de-là aucun nouveau corps composé; telle est par exemple, la résolution ou solution des sels neutres dans l'eau.

Il y a quelque chose de spécieux & d'imposant dans cette distinction: cependant pour peu qu'on y réfléchisse, on sera convaincu qu'elle est sans fondement, inutile & même capable d'induire en erreur. La raison en est qu'on ne doit point regarder deux effets comme réellement différens & distincts l'un de l'autre, lorsqu'ils sont produits par une seule & même cause, & qu'ils ne diffèrent que du plus au moins. Or la dissolution des sels neutres par l'eau, & celle des terres, des métaux, &c. par les acides, en un mot toutes les dissolutions de quelque nature qu'elles soient, n'ont qu'une seule & même cause, qui est la plus grande affinité des parties intégrantes du corps dissous avec celles du dissolvant que celles qu'elles ont entr'elles;

sans cette condition toute dissolution est impossible, même celle que l'on appelle mal-à-propos la solution des sels dans de l'eau, comme cela est évident. D'ailleurs il n'est pas moins certain qu'après qu'un sel neutre a été dissous par l'eau, il y a une adhérence réelle des parties de ce sel avec celles de l'eau; il en résulte en un mot une nouvelle combinaison du sel avec une plus grande quantité d'eau. La preuve incontestable de cette vérité, c'est qu'il faut plus de temps & de chaleur pour faire évaporer de l'eau chargée d'un sel quelconque, moins volatil que l'eau, qu'il n'en faut pour faire évaporer la même quantité d'eau pure.

Cette adhérence des parties des sels neutres avec celles de l'eau, est à la vérité plus ou moins forte suivant la nature des sels, mais elle est sensible dans tous, & si forte dans certains, (ce sont sur-tout ceux de nature déliquescence), que l'on a beaucoup de peine à leur enlever entièrement leur eau de dissolution.

SOMASQUE; substantif masculin: Religieux de la Congrégation de Saint Mayeul: les Somasques sont sous la règle de Saint-Augustin. Ils ont été ainsi appelés du lieu de leur chef d'ordre, village situé entre Milan & Bergame.

SOMBRE; adjectif des deux genres: *Obscurus*. Qui est peu éclairé, qui reçoit peu de lumière. *Une chambre sombre. Une sombre forêt. Un temps sombre.*

On dit, *il fait sombre*; pour dire, le temps est sombre: & qu'*il fait sombre dans un appartement*; pour dire, qu'un appartement est sombre, peu éclairé.

On appelle *une lumière sombre*,

une lumière foible, & qui éclaire mal. Et couleurs sombres, les couleurs qui sont moins éclatantes que les autres, qui tirent sur le brun.

SOMBRE, se prend aussi quelquefois pour obscur, ténébreux. *Cette nuit est bien sombre.*

On dit en Poësie, *les royaumes sombres, les rivages sombres; pour dire, les enfers, selon la doctrine des païens.*

SOMBRE, signifie figurément, mélancolique, morne, taciturne, rêveur, chagrin. *Un esprit sombre. Elle a le regard sombre. De sombres pensées. On contracte un air triste & sombre dans le cabinet & dans la méditation.*

SOMBRER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Terme de marine, qui se dit d'un vaisseau, lorsqu'étant sous voiles, il est renversé par un coup de vent qui le fait périr & couler bas. *Ce vaisseau sombra sous voiles.*

SOMBRERO; petite île de l'Amérique, l'une des Antilles, à l'orient de Saint-Jean de Porto Rico. Cette île, quoique sous la domination des Espagnols, n'est fréquentée que par des pêcheurs: elle est ronde, plate sur ses bords, & relevée dans son milieu par une montagne ronde; la ressemblance qu'elle a avec un chapeau dont les bords sont rabattus, lui a fait donner le nom de *Sombrero*, qui en Espagnol signifie *chapeau*.

SOMERTON; petite ville d'Angleterre, dans la province de Somerset, à vingt-six lieues, sud-ouest, de Londres.

SOMMAGE; substantif masculin. Terme qui se trouve dans quelques Coutumes, & qui signifie le ser-

vice de cheval de somme qui est dû au Seigneur foncier.

SOMMAIRE; adjectif des deux genres. Succinct, court, abrégé, qui expose un sujet en peu de paroles. *La narration fut courte & sommaire. Une réponse sommaire. Un traité sommaire.*

En termes de Pratique on appelle *matière sommaire*, une affaire provisoire qui doit être jugée promptement & avec peu de formalités.

SOMMAIRE, s'emploie aussi substantivement, & signifie, extrait, abrégé. Le sommaire qu'on met à la tête d'un livre, d'un chapitre, d'une loi, &c. est utile au lecteur, pour lui donner une idée générale, & lui faciliter l'intelligence de ce dont il s'agit. Les sommaires sont surtout nécessaires dans les histoires, pour présenter sous un coup d'œil abrégé, & indiquer les principaux événements.

Il y a cette différence entre un sommaire & une récapitulation, que celle-ci est à la suite ou à la fin des matières, & que le sommaire doit les précéder.

SOMMAIREMENT; adverbe. *Summatim*. D'une manière sommaire, brièvement, succinctement; en peu de mots; en abrégé. *Je vais vous rapporter sommairement le plaidoyer de son Avocat.*

SOMMATION; substantif féminin & terme de Mathématique. Action de trouver la somme de plusieurs quantités. *La sommation des suites*

SOMMATION; substantif féminin. Acte par lequel on interpelle quelqu'un de dire ou de faire quelque chose.

Les Huissiers font des sommations de payer, de remettre des pièces, &c.

Les Procureurs font des sommations de donner copie de pièces, de fournir des défentes, de satisfaire à un Règlement, de venir plaider, &c.

On appelle *sommation respectueuse*, un acte fait par deux Notaires, ou par un Notaire en présence de deux témoins, par lequel, au nom d'un enfant, ils requièrent son père & sa mère, ou l'un d'eux de consentir au mariage de cet enfant.

On appelle ces sortes de *sommations respectueuses*, parcequ'elles doivent être faites avec décence, & sans appareil de justice; c'est pourquoi l'on y emploie le ministère des Notaires, & non celui des Huissiers.

Ces sommations ne peuvent être faites qu'en vertu d'une permission du Juge, laquelle s'accorde sur requête; l'objet de ces sommations de la part de l'enfant, est de se mettre à couvert de l'exhérédation que ses parens pourroient prononcer contre lui, s'il se marioit sans leur consentement.

Mais pour que ces sommations produisent cet effet, il faut que l'enfant soit en âge de les faire, & qu'il ait trente ans, si c'est un garçon, ou vingt-cinq ans, si c'est une fille.

L'enfant qui consent de courir les risques de l'exhérédation, peut se marier à vingt-cinq ans, sans requérir le consentement de ses parens.

SOMME; substantif féminin. Charge, fardeau que peut porter un cheval, un mulet, un âne, &c. *Un cheval de somme. Une bête de somme. Une somme de farine.*

SOMME, signifie aussi une quantité d'argent. *Il lui en a coûté une somme*

considérable. Vous me devez encore une somme de dix mille livres. Toutes ces sommes réunies en font une de quarante mille cinq cens livres.

On appelle *somme totale*, ou simplement *somme*, la grandeur qui résulte de plusieurs autres jointes ensemble. On dit aussi quelquefois *somme toute*.

On dit adverbialement, proverbialement & figurément, *somme toute*; pour dire, enfin, pour conclusion. *Somme toute, ce n'est pas un homme en qui vous deviez vous fier. Somme toute, qu'en sera-t-il? Hé bien somme toute, qu'est-il arrivé?* On dit aussi, en *somme*, dans le même sens. *En somme, c'est un fort bon garçon.*

SOMME, se dit de quelques ouvrages, de quelques livres qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine, &c. *La somme de Saint Thomas.*

SOMME, se dit en termes de Cloutiers, de la quantité de douze milliers de clous vendus en gros.

SOMME; substantif masculin. *Somnus*. Repos de l'animal causé par l'assoupissement naturel de tous les sens. Il ne se dit guère qu'en parlant de l'homme. *Un léger somme. Il dormoit d'un bon somme.*

On dit familièrement, *il a fait la nuit tout d'un somme*; pour dire, il a dormi toute la nuit d'un sommeil non-interrompu.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

SOMME; (la) rivière de France qui a sa source en Picardie, à deux lieues de Saint Quentin, & son embouchure dans la mer entre le Crotoy & Saint Valery après un cours d'environ 50 lieues.

SOMME, **ÉE**; participe passif. *Voy. SOMMER.*

SOMMÉ, en termes de Blason, se dit d'une pièce qui en a une autre au-dessus d'elle.

CÉRIAT, en Savoie, d'azur au cerf passant d'argent, sommé d'or, chevillé de dix cors.

SOMMEIL; substantif masculin. *Somnus*. Il signifie la même chose que somme; mais il a des usages différens; par exemple, on ne diroit pas *faire un sommeil*, comme on dit, *faire un somme*. *Un sommeil doux*. *Un sommeil inquiet*. *Vous avez interrompu son sommeil*.

On dit figurément & poétiquement, *les pavots du sommeil*.

SOMMEIL, signifie aussi, une grande envie de dormir. *Être accablé de sommeil*. *Je n'en peux plus de sommeil*.

SOMMEIL, en termes de Mythologie, se dit d'un dieu, fils de la Nuit, frère de la Mort, & père des Songes. Il avoit selon les uns, son habitation dans l'île de Lemnos, selon d'autres, dans le ténébreux pays des Cimmériens du nord. On lui donne la figure d'un enfant qui tient dans la main des pavots, couché & endormi dans une profonde caverne qui ne fut jamais éclairée des rayons du soleil; la terre exhale tout autour un épais brouillard, & l'on y apperçoit à peine la foible lueur du crépuscule; jamais l'oiseau qui annonce le retour de la lumière, n'y appelle l'aurore par ses cris; jamais les chiens inquiets, ni les oies plus vigilantes ne troublent le silence qui règne dans cette tranquille habitation; on n'y entend ni le sifflement des vents, ni les hurlemens des bêtes, ni les clameurs des hommes. Le doux repos y fait son séjour: une branche du fleuve Léthé y roule sur des cailloux ses eaux

languissantes dont le foible murmure invite à dormir. A l'entrée de la caverne est une forêt de pavots & d'autres plantes sans nombre, dont la nuit exprime une liqueur assoupissante qu'elle répand sur la terre. Au milieu de ce palais est un lit d'ébène, entouré de rideaux noirs. C'est là que sur le duvet, le dieu du sommeil est étendu nonchalamment, environné de songes de toute espèce, en aussi grand nombre qu'il y a d'épis dans les plaines au temps de la moisson, qu'il y a de feuilles dans les forêts, ou de grains de sable sur le rivage de la mer.

Homère raconte dans l'Iliade que Junon voulant endormir Jupiter pour l'empêcher de voir ce qui se passoit dans le camp des Grecs & des Troyens, fut trouver le sommeil à Lemnos, son séjour ordinaire, & le pria d'assoupir les yeux trop clairvoyans de son mari, en lui promettant de beaux présens, & l'appelant le Roi des dieux & des hommes: Le Sommeil s'en défendit par la crainte de la colère de Jupiter: Je me souviens, lui dit il, d'une semblable prière que vous me fites au sujet d'Hercule: je m'insinuai auprès de Jupiter, je fis couler mes douceurs les plus puissantes dans ses yeux & dans son esprit, & vous profitâtes de ce moment pour persécuter ce héros. Jupiter s'étant éveillé, entra dans une si grande fureur, qu'il me chercha pour me punir: j'étois perdu sans ressource; il m'auroit jeté dans les abîmes les plus profonds de la mer, si la Nuit qui dompte les dieux comme les hommes, ne m'eût sauvé. Je me jetai entre ses bras secourables, & Jupiter quelqu'irrité qu'il fût, s'appaisa; car

il n'osoit forcer cet asile : & vous venez m'exposer au même péril. Cependant Junon le gagna en lui promettant en mariage la plus jeune des Grâces.

SOMMEILLER ; verbe neutre de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Dormitare*. Dormir d'un sommeil léger , d'un sommeil imparfait. *Souvent les Juges sommeillent à l'audience. Elle ne dormoit pas tout à fait elle ne faisoit que sommeiller.*

On dit figurément , *sommeiller* ; pour dire , travailler avec négligence. *Il est peu d'écrivains qui ne sommeillent quelquefois.*

SOMMELIER, IÈRE ; substantif. Celui , celle qui dans une Communauté , dans une maison , a en sa charge le linge , la vaisselle , le pain , le vin & les liqueurs. *Un bon sommelier. Il faut appeler la sommelière.*

SOMMELLERIE ; substantif féminin. La charge , la fonction de sommelier. *Elle entend la sommellerie.*

SOMMELLERIE , signifie aussi le lieu où le sommelier garde le linge , la vaisselle qu'il a en sa charge. *Manger dans la sommellerie.*

SOMMER ; verbe actif de la première conjugaison , lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Interpellare*. Signifier , déclarer à quelqu'un dans les formes établies , qu'il ait à faire telle ou telle chose , sinon qu'on l'y obligera. *On l'a sommé de remettre le procès au greffe. Il fut sommé & interpellé de répondre. La garnison fut sommée de se rendre.*

On dit , *sommer quelqu'un de sa parole* ; pour dire , lui demander qu'il tienne sa parole.

On dit , *sommer une place* ; pour dire , sommer le Gouverneur , le Commandant de la place. *Les assi-*

geans envoyèrent un trompette sommer la citadelle.

SOMMER , en termes de Mathématiques , signifie , trouver la somme de plusieurs quantités algébriques ou numériques. *Sommer une suite.*

La première syllabe est brève , & la seconde longue ou brève. *Voy.*

VERBE.

SOMMERSET ; province maritime d'Angleterre , bornée au nord par le Duché de Gloucester , au nord-ouest par la baie de la Saverne , à l'orient par le Comté de Wilt , au sud-est par le Comté de Dorset , & au sud-ouest par celui de Devon.

Elle a 55 milles de long , 40 de large , & 204 de circuit. On y compte 42 quartiers , 35 villes ou bourgs à marchés , & 385 Églises Paroissiales. Elle est abondamment arrosée de rivières qui la rendent fertile en grains & en fruits , & riche en prairies , en pâturages & en troupeaux.

On y trouve plusieurs mines d'excellens charbons de terre , & des fontaines médicinales qui sont renommées ; Bristol est la capitale de cette province. Le plomb qui se tire des montagnes de Mendys , est un des meilleurs du royaume , & il s'en fait un grand commerce.

Les anciens habitans de ce pays portoient le nom de *Belges* & possédoient outre cette province celles de Vight & de Southampton.

SOMMET ; substantif masculin. *Culmen*. Le haut , la partie la plus élevée. Il ne se dit que de certaines choses élevées , comme d'une montagne , d'un rocher , d'une tour , de la tête , &c. *Gagner le sommet du rocher. Il y a une girouette au sommet du clocher pour faire connoître le vent.*

Les Poëtes appellent le Parnasse, *la montagne au double sommet.*

On dit figurément, *le sommet des grandeurs, le sommet de la gloire; pour dire, le comble des grandeurs, de la gloire; & il ne se dit guère que dans le style soutenu.*

SOMMIER; substantif masc. Cheval de somme. *Le messager avoit trois sommiers pour porter ses bagages.*

On appelle chez le Roi & chez certains Princes, *Sommier de Chapelle*, l'Officier qui a le soin de faire porter à l'Église, à la Chapelle le drap de pied, les carreaux, &c. du Roi, de la Reine, &c.

Dans chacun des offices de la maison du Roi, il y a un chef, un aide & un sommier. *Sommier de fourrière. Sommier d'échançonnerie.*

SOMMIER, signifie aussi un matelas de crin servant de paille. *Sommier de crin.*

Sommier signifie encore une espèce de coffre dans lequel les soufflets des orgues font entrer le vent, qui de là se distribue dans les différens tuyaux. *Ce sommier perd le vent.*

On appelle *sommier de clavecin*, la pièce de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes de cet instrument.

SOMMIER, en termes d'architecture, se dit de la première pierre qui pose sur les piédroits ou les colonnes, quand on forme un arc, une plate-bande, ou quelque ouverture carrée.

SOMMIER, en termes de charpenterie, se dit d'une grosse pièce de bois, qui porte sur deux piédroits de maçonnerie, & sert de linteau à une porte ou à une croisée. C'est aussi la pièce de bois qui portant une grosse cloche, sert de base à la lame, & aux bouts de laquelle sont attachés les tourillons de fer.

On appelle encore *sommiers*, des pièces de bois, comme des poutres, qui portent le plancher d'un pont de bois. Il y a aussi des *sommiers* qui servent à plusieurs usages dans les machines. Tels sont les deux pièces de bois qui servent à soutenir le poids ou l'effort d'une presse d'imprimerie.

SOMMIER, en termes de Tonneliers, se dit des cerceaux doubles qui se placent aux deux extrémités d'une futaille & immédiatement sur le jable afin de lui donner plus de force.

SOMMIER, en termes de parcheminiers, se dit d'une peau de veau qui couvre la herse, ou métier des Parcheminiers, & qui soutient la peau qu'on travaille, dans le temps qu'on la rature. Et l'on appelle *contre-sommier*, une peau de parchemin en cosse, qu'on pose entre le *sommier* & la peau qu'on rature, afin que le fer trouve plus de facilité à mordre.

SOMMIER, en termes de Finances, se dit d'un gros registre où les Commis des aides, les Receveurs des tailles, & autres commis des bureaux des fermes du Roi, écrivent les sommes à quoi se montent les droits qu'ils reçoivent journallement. Quelques Marchands, Négocians & Banquiers, donnent aussi le nom de *sommiers*, à celui de leurs registres, qu'on appelle *le grand livre*.

SOMMIÈRES; petite ville de France dans le bas Languedoc, sur le Vidourle, à quatre lieues, nord-est, de Montpellier.

SOMMITE; substantif féminin & terme de Botanique. Le petit bout, la pointe, l'extrémité du haut des herbes, des fleurs, des arbrustes & des branches d'arbres. *Il faut faire infuser*

infuser la racine & les sommités des fleurs.

SOMMONA-CODOM; nom du Législateur & de la principale Divinité des Siamois. Ils lui donnent pour mère une Vierge qui devint enceinte par la vertu du soleil. Confuse de l'état où elle se trouvoit, cette Vierge alla cacher sa honte dans une épaisse forêt. Étant sur le bord d'un lac, elle mit au monde un enfant d'une beauté ravissante, sans avoir éprouvé les douleurs ordinaires de l'enfantement. Ne pouvant nourrir son enfant faute de lait, & ne voulant pas avoir la douleur de le voir expirer sous ses yeux, elle s'avança dans le lac, & le plaça sur le bouton d'une fleur qui lui ouvrit aussi tôt son sein & le referma, dès qu'elle eut reçu ce précieux dépôt. Cette fleur, dont on ne dit pas le nom, est depuis ce temps, en grande vénération parmi les Talapoins. Sommonacodom eut presque en naissant la science infuse, & posséda, dans le degré le plus éminent, non-seulement toutes les connoissances humaines, mais encore plusieurs autres plus sublimes & réservées à la Divinité. Il étonna ses contemporains par l'éclat de ses vertus; & dans tous les corps qu'il habita, que l'on fait monter au nombre de cinquante, il fut toujours un modèle de sainteté & de pénitence. Soit qu'il fût homme ou bête, il parut toujours le meilleur & le plus parfait dans son espèce. Étant Roi, il se dévoua souvent pour le salut de ses sujets, & leur sacrifia sa vie. Dans d'autres occasions, il donna des exemples illustres de désintéressement, de patience, de mortification & de charité.

Le P. Tachard rapporte que Sommona-codom se reposant un jour

Tome XXVI.

sous un arbre, qui depuis a été regardé par les Siamois comme sacré, il descendit des Cieux une multitude d'Anges qui se prosternèrent devant le Saint, & lui rendirent leurs hommages. Nous apprenons encore de ce Jésuite, que le charitable Sommona-codom voyant des animaux tourmentés d'une faim dévorante, leur donna sa chair à manger. Un jour il donna tous ses biens; & pour être moins distrait par les objets extérieurs, il s'arracha les yeux. Sa patience étoit si grande, qu'un Bramine s'étant saisi de sa femme & de ses enfans, leur fit subir en sa présence divers supplices, sans que le Saint s'opposât en quelque manière, à cette violence. Il poussa une fois la charité si loin, qu'ayant tué sa femme & ses enfans, il les donna à manger aux Talapoins. Il paroît peut-être étonnant que l'on cite comme une bonne œuvre, un crime abominable selon les lois des Siamois, qui défendent toute sorte de meurtres; mais les Talapoins ont jugé plus important de présenter au peuple des exemples si extraordinaires de charité envers les Moines, que des leçons de fidélité à la loi.

Sommona-codom sanctifié par des actions si méritoires, mit le comble à sa perfection, en embrassant la profession de Talapoin; car les Siamois sont persuadés qu'on ne peut être parfait, à moins qu'on ne soit Talapoin. Étant donc parvenu par ce moyen, au plus haut degré de sainteté, il se trouva doué d'une force extraordinaire; qualité que les Siamois regardent comme un apanage de la sainteté parfaite. Un autre Saint, nommé *Prasouane*, voulut éprouver si Sommona-codom étoit en effet arrivé au dernier de-

R r r

gré de la perfection. Il lui présenta le combat ; mais l'agresseur sentit, par sa défaite, que son rival étoit plus saint que lui. Sommona-codom acquit encore un autre privilège plus glorieux, celui de faire des miracles. Il pouvoit aisément se dérober à la vue des hommes. Son corps, quand il lui plaisoit, devenoit un monstrueux colosse, ou bien un atôme imperceptible. Il n'avoit qu'à vouloir, & dans un instant il se trouvoit transporté d'un pays à un autre : avec tous ces privilèges, Sommona-codom n'eut pas celui d'être impeccable ; & dans le temps même qu'il paroïssoit élevé au-dessus de toutes les foiblesses, il écouta trop l'esprit de vengeance, & s'échappa jusqu'à tuer un Man, qui étoit son ennemi ; mais son crime ne demeura pas impuni. L'ame du Man avoit passé dans le corps d'un cochon. Sommona-codom ayant eu le malheur de manger de la chair de ce même cochon, fut attaqué d'une violente colique qui le fit mourir à l'âge de quatre-vingts ans.

Avant de quitter le monde, il recommanda à ses Disciples de lui ériger des statues & de bâtir des temples en son honneur ; & pour que les hommes conservassent quelques marques qui les fissent souvenir de lui, il laissa les traces de ses pieds empreintes à Siam, dans le Pégu & dans l'île de Ceylan. Ces lieux où se trouvent ces vestiges réputés sacrés sont devenus fameux par la dévotion des peuples qui de tous côtés y vont en pèlerinage.

Les Siamois prétendent que Sommona-Codom depuis sa mort est dans le suprême degré de la félicité, qu'ils appellent *nireupan*.

SOMNAMBULE ; substantif masculin. *Somnambulus*. Celui ou celle qui

se lève tout endormi, & qui marche sans s'éveiller.

On voit des Somnambules parler, écrire & faire différentes choses comme s'ils étoient bien éveillés, quelquefois même avec plus d'intelligence & d'exactitude ; c'est cette faculté & cette habitude d'agir endormi comme éveillé qui est le caractère distinctif du somnambulisme. Les variétés naissent de la diversité d'actions, & sont en conséquence aussi multipliées que les actions dont les hommes sont capables, & les moyens qu'ils peuvent prendre pour les faire ; elles n'ont d'autres bornes que celles du possible, & encore ce qui paroît impossible à l'homme éveillé ne l'est point quelquefois pour le Somnambule ; son imagination échauffée dirige seule & facilite ses mouvemens.

On voit souvent des Somnambules qui racontent en dormant tout ce qui leur est arrivé pendant la journée ; quelques-uns répondent aux questions qu'on leur fait, & tiennent des discours très-suivis : il y a des gens qui ont la malhonnêteté de profiter de l'état où ils se trouvent pour leur arracher malgré eux des secrets qu'il leur importe extrêmement de cacher ; d'autres se lèvent, composent, écrivent ou se promènent, courent les rues, les maisons ; il y en a qui nagent & qui font des actions très-périlleuses par elles-mêmes, comme de marcher sur le bord d'un toit sans peur, & par-là sans danger ; ils ne risquent que de s'éveiller, & si cela leur arrive ou par hasard ou par le secours funeste de quelque personne imprudente, ils manquent rarement de se tuer. Quelques Somnambules ont les yeux

ouverts, mais il ne paroît pas qu'ils s'en servent; la plupart n'ont en se réveillant aucune idée de ce qu'ils ont fait étant endormis; mais ils se rappellent d'un sommeil à l'autre les actions des nuits précédentes; il semble qu'ils aient deux mémoires, l'une pour la veille, & l'autre pour le sommeil. Lorsqu'on suit quelque temps des Somnambules, on voit que leur sommeil, si semblable à la veille, offre un tissu surprenant de singularités. On ne manque pas d'observations étonnantes dans ce genre.

Feu M. l'Archevêque de Bordeaux, non moins distingué par ses vertus que par la variété & la justesse de ses connoissances, m'a raconté, dit l'Auteur d'après lequel nous parlons, qu'étant au Séminaire il avoit connu un jeune Ecclésiastique somnambule: curieux de connoître la nature de cette maladie, il alloit tous les soirs dans sa chambre dès qu'il étoit endormi; il vit entr'autres choses que cet Ecclésiastique se levait, prenoit du papier, composoit & écrivoit des sermons; lorsqu'il avoit fini une page, il la relisoit tout haut d'un bout à l'autre (si l'on peut appeler relire cette action faite sans le secours des yeux); si quelque chose alors lui déplaisoit, il le retranchoit, & écrivoit par-dessus les corrections avec beaucoup de justesse. J'ai vu le commencement d'un des sermons qu'il avoit écrit en dormant; il m'a paru assez bien fait, & correctement écrit; mais il y avoit une correction qui étoit surprenante; ayant mis dans un endroit *ce divin enfant*, il crut en relisant devoir substituer le mot *adorable* à *divin*; pour cela il effaça ce dernier mot, & plaça exactement le premier par-

dessus; après cela il vit que le *ce* bien placé devant *divin* ne pouvoit aller avec *adorable*, il ajouta donc fort adroitement un *t* à côté des lettres précédentes, de façon qu'on lisoit *cet adorable enfant*. La même personne, témoin oculaire de ces faits, pour s'assurer si le Somnambule ne faisoit alors aucun usage de ses yeux, mit un carton sous son menton de façon à lui dérober la vue du papier qui étoit sur la table; mais il continua à écrire sans s'en appercevoir. Voulant ensuite connoître à quoi il jugeoit de la présence des objets qui étoient sous ses yeux, il lui ôta le papier sur lequel il écrivoit, & en substitua plusieurs autres à différentes reprises; mais il s'en apperçut toujours, parcequ'ils étoient d'une inégale grandeur; car quand on trouva un papier parfaitement semblable, il le prit pour le sien, & écrivit les corrections aux endroits correspondans à celui qu'on lui avoit ôté; c'est par ce stratagème ingénieux qu'on est venu à bout de ramasser quelques-uns de ses écrits nocturnes. M. l'Archevêque de Bordeaux a eu la bonté de me les communiquer: ce que j'ai vu de plus étonnant, c'est de la Musique faite assez exactement. Une canne lui servoit de règle; il traçoit avec elle à distance égale les cinq lignes nécessaires, mettoit à leur place la clef, les bémols, les dièses, ensuite marquoit les notes qu'il faisoit d'abord toutes blanches; & quand il avoit fini, il rendoit noires celles qui devoient l'être. Les paroles étoient écrites au-dessous. Il lui arriva une fois de les écrire en trop gros caractères, de façon qu'elles n'étoient pas placées directement sous leur note correspondante; il ne tarda

pas à s'apercevoir de son erreur, & pour la réparer, il effaça ce qu'il venoit de faire, en passant la main par dessus, & refit plus bas cette ligne de musique avec toute la précision possible.

Autre singularité dans un autre genre, qui n'est pas moins remarquable ; il s'imagina une nuit au milieu de l'hiver se promener au bord d'une rivière, & d'y voir tomber un enfant qui se noyoit ; la rigueur du froid ne l'empêcha point de l'aller secourir, il le jeta tout de suite sur son lit dans la posture d'un homme qui nage, il en imita tous les mouvemens, & après s'être fatigué quelque temps à cet exercice, il sent au coin de son lit un paquet de la couverture, croit que c'est l'enfant, le prend avec une main, & se sert de l'autre pour revenir en nageant au bord de la prétendue rivière ; il y pose son paquet, & sort en frissonnant & claquant des dents, comme si en effet il sortoit d'une rivière glacée ; il dit aux assistans qu'il gèle & va mourir de froid, que tout son sang est glacé ; il demande un verre d'eau-de-vie pour se réchauffer ; n'en ayant pas, on lui donne de l'eau qui se trouvoit dans la chambre ; il en goûte, reconnoît la tromperie, & demande encore plus vivement de l'eau-de-vie, exposant la grandeur du péril qu'il couroit ; on lui apporte un verre de liqueur ; il le prend avec plaisir, & dit en ressentir beaucoup de soulagement : cependant il ne s'éveille point, se couche, & continue de dormir plus tranquillement. Ce même Somnambule a fourni un très-grand nombre de traits fort singuliers : ceux qu'on vient de rapporter peuvent suffire au but que nous nous sommes proposé. On

ajoutera seulement que lorsqu'on vouloit lui faire changer de matière, lui faire quitter des sujets tristes & désagréables, on n'avoit qu'à lui passer une plume sur les lèvres, dans l'instant il tomboit sur des questions tout-à-fait différentes.

Quoiqu'il soit très-facile de reconnoître le somnambulisme par les faits incontestables que nous avons détaillés, il n'est pas aisé d'en découvrir la cause & le mécanisme. L'étymologie de cette maladie est un écueil funeste à tous ces faiseurs d'hypothèses, à tous ces demi-savans qui ne croient rien que ce qu'ils peuvent expliquer, & qui ne sauroient imaginer que la Nature ait des mystères impénétrables à leur sagacité, d'autant plus à plaindre que leur vue courte & mal assurée ne peut s'étendre jusqu'aux bornes très-voisines de leur horizon. On peut leur demander :

1°. Comment il se peut faire qu'un homme enseveli dans un profond sommeil entende, marche, écrive, voie, jouisse en un mot de l'exercice de ses sens, & exécute avec justesse divers mouvemens ? Pour faciliter la solution de ce problème, nous ajouterons que le Somnambule ne voit alors que les objets dont il a besoin, que ceux qui sont présens à son imagination. Celui dont il a été question, lorsqu'il composoit ses sermons, voyoit fort bien son papier, son encre, sa plume, savoit distinguer si elle marquoit ou non ; il ne prenoit jamais le poudrier pour l'encrier, & du reste il ne se doutoit pas même qu'il y eût quelqu'un dans sa chambre, ne voyoit & n'entendoit personne, à moins qu'il ne les interrogeât ; il lui arrivoit quelquefois de demander des dragées à ceux qu'il croyoit à

côté de lui, & il les trouvoit fort bonnes quand on lui en donnoit; & si dans un autre temps on lui en eût mis dans la bouche, sans que son imagination fût montée de ce côté-là, il n'y trouvoit aucun goût, & les rejetoit.

2°. Comment l'on peut éprouver des sensations sans que les sens y aient part; voir par exemple sans le secours des yeux? Le Somnambule dont nous avons fait l'histoire paroïssoit évidemment voir les objets qui avoient rapport à son idée. Lorsqu'il traçoit des notes de musique, il savoit exactement celles qui devoient être blanches ou noires, & sans jamais se méprendre, il noircissoit les unes & conservoit les autres; & lorsqu'il étoit obligé de revenir au haut de la page, si les lignes du bas n'étoient pas sèches, il faisoit un détour pour ne pas les effacer en passant la main dessus; si elles étoient assez sèches, il négligeoit cette précaution inutile. Il est bien vrai que si on lui substituoit un papier tout-à-fait semblable, il le prenoit pour le sien; mais pour juger de la ressemblance il n'avoit pas besoin de passer la main tout autour. Peut-être ne voyoit-il que le papier sans distinguer les caractères. Il y a lieu de présumer que les autres sens dont il se servoit n'étoient pas plus dispos que les yeux, & que quelqu'autre cause suppléoit leur inaction; on auroit pu s'en assurer en lui bouchant les oreilles, en le piquant, en lui donnant du tabac, &c.

3°. Comment il arrivoit qu'en dormant il se rappeloit le souvenir de ce qui lui étoit arrivé étant éveillé, qu'il fût aussi ce qu'il avoit fait pendant les autres sommeils, & qu'il n'en conservât aucun souvenir

en s'éveillant? Il témoignoît quelquefois pendant le sommeil sa surprise de ce qu'on l'accusoit d'être *somnambule*, de travailler, d'écrire, de parler pendant la nuit; il ne concevoit pas comment on pouvoit lui faire de pareils reproches, à lui qui dormoit profondément toute la nuit, & qu'on avoit beaucoup de peine à réveiller; cette double mémoire est un phénomène bien merveilleux.

4°. Comment il est possible que sans l'action d'aucune cause extérieure on soit affecté aussi gravement que si on eût été exposé à ses impressions? Notre *somnambule* sans être sorti de son lit, éprouve tous les symptômes qu'occasionne l'eau glacée, précisément parce qu'il croyoit avoir été plongé dans cette eau quelque temps. Nous pourrions demander encore l'explication d'un grand nombre d'autres phénomènes que les *somnambules* nous fournissent, mais nous n'en retirerions pas plus de lumières. Il faut convenir de bonne foi qu'il y a bien des choses dont on ne fait pas la raison, & qu'on chercheroit inutilement.

SOMNAMBULISME; substantif masculin & terme didactique. Affection, incommodité du somnambule. *Voyez SOMNAMBULE.*

SOMNIFÈRE; adjectif des deux genres. Qui provoque, qui cause le sommeil, qui fait dormir. *L'opium est somnifère. Le pavot est une plante somnifère.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Un Médecin prudent n'ordonne les somnifères qu'avec précaution.*

SOMPAYE; substantif féminin. C'est la plus petite monnoie d'argent qui se fabrique à Siam. Elle vaut quatre à cinq sous monnoie de France.

SOMPI; substantif masculin. Petit

poids dont les habitans de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Le sompi ne pèse qu'un gros, poids de Paris.

SOMPTUAIRE ; adjectif des deux genres. Il ne se dit guère qu'en cette phrase, *les lois somptuaires*, pour dire, les lois qui réforment le luxe, qui règlent la dépense dans les festins, dans les habits, dans les bâtimens, &c.

Les lois somptuaires de Zaleucus, cet ancien législateur des Locriens, sont fameuses. Elles ordonnoient qu'une femme ne se feroit point accompagner dans les rues de plus d'un domestique, à moins qu'elle ne fût ivre ; qu'elle ne pourroit point sortir de la ville pendant la nuit, à moins que ce ne fût pour commettre la fornication ; qu'elle ne porteroit point d'or ni de broderie sur ses habits, à moins qu'elle ne se proposât d'être courtisane publique : que les hommes ne porteroient point de franges ni de galons, excepté quand ils iroient dans de mauvais lieux, &c.

Chez les Romains, ce fut le tribun Orchius qui fit la première *loi somptuaire* ; elle fut appelée de son nom *Orchia*, de même que les suivantes prirent le nom de leur Auteur ; elle régloit le nombre des convives, mais elle ne fixa point la dépense. Elle défendit seulement de manger les portes ouvertes, afin que l'on ne fit point de superfluité par ostentation. Il est parlé de cette loi dans Aulu-Gelle & dans Macrobe.

Cette loi défendoit aussi à toutes les femmes sans distinction de condition, de porter des habits d'étoffe de différentes couleurs, & des ornemens d'or qui excédassent le poids d'une demi-once. Elle leur

défendit pareillement d'aller en tarosse, à moins que ce ne fût pour assister à une cérémonie publique, ou pour un voyage éloigné au moins d'une demi-lieue de la ville ou du bourg de leur demeure.

Les Dames Romaines murmurèrent de cette loi, & vingt ans après l'affaire fut mise en délibération dans les comices ou assemblées générales. Les Tribuns demandèrent que la liberté fût rétablie, Caton fut d'avis contraire, & parla fortement en faveur de la loi ; mais l'avis des Tribuns prévalut, & la loi fut révoquée.

Le luxe augmenta beaucoup, lorsque les Romains furent de retour de leurs expéditions en Asie, ce qui engagea Jules-César lorsqu'il fut parvenu à l'Empire, à donner un Édit, par lequel il défendit l'usage des habits de pourpre & de perles, à l'exception des personnes d'une certaine qualité auxquelles il permit d'en porter les jours de cérémonie seulement. Il défendit aussi de se faire porter en litière selon la coutume qui en avoit été apportée d'Asie.

Auguste voulut réprimer le luxe des habits, mais il trouva tant de résistance qu'il se réduisit à défendre de paroître au barreau ou au cirque sans habit long.

Tibère défendit aux hommes l'usage des habits de soie.

Néron défendit à toutes personnes l'usage de la pourpre.

Alexandre Sévère eut dessein de régler les habits selon les conditions ; mais Ulpien & Paul, deux de ses Conseillers, l'en détournèrent, lui observant que ces distinctions seroient beaucoup de mécontents, que ce seroit une semence de jalousie & de division, que les habits uniformes

seroient un signal pour se connoître & s'assembler, ce qui étoit dangereux par rapport aux gens de certaines conditions, naturellement séditieux, tels que les esclaves. L'Empereur se contenta donc d'établir quelque distinction entre les habits des Sénateurs & ceux des Chevaliers.

Le luxe croissant toujours malgré les précautions que l'on avoit prises pour le réprimer, les Empereurs Valentinien & Valens défendirent en 367 à toutes personnes privées, hommes & femmes, de faire broder aucun vêtement; les Princes furent seuls exceptés de cette loi. Mais l'usage de la pourpre devint si commun, que les Empereurs, pour arrêter cet abus, se réservèrent à eux seuls le droit d'envoyer à la pêche du poisson qui servoit à teindre la pourpre: ils firent faire cet ouvrage dans leurs palais, & prirent des précautions pour empêcher que l'on en vendît de contrebande.

L'usage des étoffes d'or fut d'abord interdit aux hommes par les Empereurs Gracien, Valentinien & Théodose, à l'exception de ceux qui auroient obtenu permission d'en porter. Il arriva de là que chacun prit l'habit militaire; les Sénateurs mêmes affectoient de paroître en public avec cet habit. C'est pourquoi les mêmes Empereurs ordonnèrent aux Sénateurs, Greffiers & Huissiers, lorsqu'ils alloient en quelque endroit pour remplir leurs fonctions, de porter l'habit de leur état; & aux esclaves de ne porter d'autres habits que les chausses & la cape.

Les irruptions fréquentes que diverses nations firent dans l'Empire dès la fin du IV^e siècle, & au commencement du V^e, y ayant introduit plusieurs modes étrangers, cela donna lieu de faire trois lois diffé-

rentes, dans les années 397, 399 & 416, qui défendirent de porter dans les villes voisines de Rome & à Constantinople, & dans la province voisine, des cheveux longs, des hauts de chausse & des bottines de cuir, à peine contre les personnes libres, de banissement & de confiscation de tous leurs biens, & pour les esclaves, d'être condamnés aux ouvrages publics.

L'Empereur Théodose défendit en 424 à toutes personnes sans exception, de porter des habits de soie & des étoffes teintes en pourpre, ou mêlées de pourpre, soit vraie ou contrefaite: il défendit d'en receler sous peine d'être traité comme criminel de lèse-Majesté.

Le même Prince & Honorius défendirent sous la même peine, de contrefaire la teinture de couleur de pourpre.

Enfin la dernière loi Romaine *somptuaire* qui est de l'Empereur Léon en 460, défendit à toutes personnes d'enrichir de perles, d'émeraudes ou d'hiacintes, leurs baudriers, le frein des brides, ou les selles de leurs chevaux. La loi permit seulement d'y employer toute autre sorte de pierreries, excepté aux mors de brides; les hommes pouvoient avoir des agrafes d'or à leurs casques, mais sans autres ornemens, le tout sous peine d'une amende de 50 livres d'or.

La même loi défendit à toutes personnes, autres que ceux qui étoient employés par le Prince dans son palais, de faire aucun ouvrage d'or ou de pierres précieuses, à l'exception des ornemens permis aux dames, & des anneaux que les hommes & les femmes avoient droit de porter. Ceux qui contrevenoient à cette partie de la loi, étoient con-

damnés à une amende de 100 livres d'or, & punis du dernier supplice.

En France, le luxe ne commença à paroître que sous Charlemagne, au retour de ses conquêtes d'Italie. L'exemple de la modestie qu'il donnoit à ses sujets n'étant pas assez fort pour les contenir, il fut obligé de faire une ordonnance en 808, qui défendit à toutes personnes de vendre ou acheter le meilleur soyon ou robe de dessous, plus cher que 20 sous pour le double, 10 sous pour le simple, & les autres à proportion, & le rochet qui étoit la robe de dessus, étant fourré de martre ou de loutre, 30 sous, & de peau de chat, 10 sous, le tout sous peine de 40 sous d'amende.

Il n'y eut point d'autres *loix somptuaires* jusqu'à Philippe-le-Bel, lequel en 1294 défendit aux bourgeois d'avoir des chars, & à tous Bourgeois de porter aucune fourrure, or, ni pierres précieuses, & aux Clercs de porter fourrure ailleurs qu'à leur chaperon, à moins qu'ils ne fussent constitués en dignité.

La quantité d'habits que chacun pouvoit avoir par an, est réglée par cette ordonnance; savoir pour les Ducs, Comtes, Barons, de 6000 livres de rente, & leurs femmes, quatre robes, les Prélats, deux robes, & une à leurs compagnons, & deux chappes par an; les Chevaliers de 3000 livres de rente, & les Bannerets, trois robes par an, y compris une robe pour l'été, & les autres personnes à proportion.

Il est défendu aux Bourgeois, & même aux Écuyers & aux Clercs, s'ils ne sont constitués en dignité, de brûler des torches de cire.

Le prix des étoffes est réglé selon les conditions; les plus chères pour

les Prélats & les Barons, sont de 25 sous l'aune, & pour les autres états à proportion.

Sous le même règne s'introduisit l'usage des souliers à la poulaine, qui étoient une espèce de chaussure fort longue, & qui occasionnoit beaucoup de superfluités. L'Église cria beaucoup contre cette mode; elle fut même défendue par deux conciles, l'un tenu à Paris en 1212, l'autre à Angers en 1365, & enfin abolie par des lettres de Charles V, en 1368.

Les ouvrages d'Orfèvrerie au-dessus de trois marcs, furent défendus par Louis XII en 1506; cela fut néanmoins révoqué quatre ans après, sous prétexte que cela nuisoit au commerce.

Charles VIII en 1485 défendit à tous ses sujets de porter aucun drap d'or, d'argent ou de soie, soit en robes ou doublures, à peine de confiscation des habits, & d'amende arbitraire. Il permit cependant aux Chevaliers ayant 2000 livres de rente, de se vêtir de toutes sortes d'étoffes de soie, & aux Écuyers ayant pareil revenu, de se vêtir de damas ou satin figuré; il leur défendit sous les mêmes peines les velours & autres étoffes de cette qualité.

Le luxe ne laissant pas de faire des progrès, François I, par une déclaration de 1543, défendit à tous Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & autres sujets du Roi, de quelqu'état qu'ils fussent à l'exception des deux Princes Enfans de France, du Dauphin & du Duc d'Orléans, de se vêtir d'aucun drap, ou toile d'or ou d'argent, & de porter aucunes broderies, passemens d'or ou d'argent, velours ou autres étoffes de soie barrées d'or. ou d'argent

gent, soit en robes, saies, pour-points, chausses, bordure d'habillement, ou autrement, en quelque sorte ou maniere que ce soit, sinon sur les harnois, à peine de mille écus d'or d'amende, de confiscation, & d'être punis comme infracteurs des ordonnances. Il donna néanmoins trois mois à ceux qui avoient de ces habillemens, pour les porter ou pour s'en défaire.

Les mêmes défenses furent renouvelées par Henri II en 1547, & étendues aux femmes à l'exception des Princesses, dames & demoiselles qui étoient à la suite de la Reine, & de Madame Sœur du Roi.

Ce Prince fut obligé de donner en 1549 une déclaration plus ample que la première; l'or & l'argent furent de nouveau défendus sur les habits, excepté les boutons d'Orféverie.

Les habits de soie cramoisie ne furent permis qu'aux Princes & Princesses.

Le velours fut défendu aux femmes de justice & des autres habitans des villes, & aux gens d'Église, à moins qu'ils ne fussent Princes.

Il ne fut permis qu'aux Gentilshommes de porter soie sur soie.

On régla aussi la dorure que l'on pourroit mettre sur les harnois.

Il fut dit que les Pages ne seroient habillés que de drap, avec une bande de broderie en soie ou velours.

Les Bourgeoises ne devoient point prendre le titre de demoiselles, à moins que leurs maris ne fussent Gentilshommes.

Enfin il fut défendu à tous Artisans, & gens de pareil état ou au-dessous, de porter des habillemens de soie.

Il y eut des explications données sur plusieurs articles de cette déclara-

Tome XXVI.

ration, sur lesquels il y avoit des doutes.

L'article 145 de l'ordonnance d'Orléans, qui paroît être une suite des remontrances que les députés de la noblesse & du tiers état avoient faites sur le luxe, défendit à tous les habitans des villes d'avoir des dorures sur du plomb, du fer, ou du bois, & de se servir des parfums des pays étrangers, à peine d'amende arbitraire, & de confiscation des marchandises.

Cette disposition qui étoit fort abrégée, fut étendue à tous les autres cas du luxe par des lettres patentes du 22 Avril 1561, qui règlent les habillemens selon les conditions.

Cette ordonnance n'ayant point eu d'exécution, fut renouvelée par une déclaration du 17 Janvier 1563; qui défendit encore de nouveaux abus qui s'étoient introduits, entre autres de porter des vertugadins de plus d'une aune & demie de tour.

Cependant par une déclaration de 1565, le Roi permit aux dames d'en porter à leurs commodités, mais avec modestie.

Ceux qui n'avoient pas la liberté de porter de l'or & de l'argent, s'en dédommageoient en portant des étoffes de soie figurée, qui coûtoient aussi cher que les étoffes mêlées d'or ou d'argent, de sorte qu'on fut obligé de défendre cette contravention.

Henri III ordonna en 1576, que les *loix somptuaires* de ses prédécesseurs seroient exécutées: il en fit lui-même de nouvelles en 1577 & 1583.

Il y en eut de semblables sous Henri IV en 1599, 1601 & 1606.

Louis XIII en fit aussi plusieurs en 1613, 1633, 1634, 1636 & 1640.

Louis XIV, prit aussi grand soin

S f f

de réformer le luxe des meubles, habits & des équipages, comme il paroît par ses ordonnances, édits & déclarations de 1644, 1656, 1660, 1661, 1663, 1664, 1667, 1687, 1689, 1700, 1704.

La multiplicité de ces loix, fait voir combien on a eu de peine à les faire observer.

Quant aux loix faites pour réprimer le luxe de la table, il y en eut chez les Lacédémoniens & chez les Athéniens. Les premiers étoient obligés de manger ensemble tous les jours à frais communs; les tables étoient pour quinze personnes; les autres mangeoient aussi ensemble tour à tour dans le prytanée, mais aux dépens du public.

Chez les Romains, après la seconde guerre punique, les tables étant devenues trop nombreuses, le Tribun Orchius régla que le nombre des conviés ne seroit pas de plus de neuf.

Quelque temps après le Sénat défendit à tous Magistrats & principaux citoyens de dépenser plus de 120 sous pour chaque repas qui se donneroit après les jeux mégalésiens, & d'y servir d'autre vin que celui du pays.

Le Consul Fannius fit étendre cette loi à tous les festins, & la loi fut appelée de son nom *Fannia*. Il fut défendu de s'assembler plus de trois, outre les personnes de la famille, les jours ordinaires, & plus de cinq les jours des nones ou des fêtes. La dépense fut fixée à cent sous par repas, les jours des jeux & fêtes publiques : trente sous les jours des nones ou des foires, & dix sous les autres jours. Il fut défendu de servir des volailles engraisées, parce que cette préparation coûtoit beaucoup.

La loi *Didia* en renouvelant les défenses précédentes, ajouta que non-seulement ceux qui inviteroient, mais encore ceux qui se trouveroient à un repas contraire aux loix, seroient punis comme prévaricateurs.

La dépense des repas fut encore réglée selon les jours & les occasions par la loi *Licina*. Mais comme elle permettoit de servir à discrétion tout ce que la terre produisoit, on inventa des ragoûts de légumes si délicats, que Cicéron dit les avoir préférés aux huitres & aux lamproies qu'il aimoit beaucoup.

La loi *Cornelia* renouvela toutes les précédentes, & régla le prix des vivres.

Jules-César fit aussi une loi *somptuaire*; mais tout ce que l'on en fait, est qu'il établit des Gardes dans le marché, pour enlever ce qui y étoit exposé en contravention, & des Huissiers qui avoient ordre de saisir jusques sur les tables ce qui étoit échappé à ces Gardes.

Auguste mitigea les lois *somptuaires*, dans l'espérance qu'elles seroient mieux observées. Il permit de s'assembler jusqu'à douze, d'employer aux repas des jours ordinaires jusqu'à 200 sous; à ceux des calendes, ides, nones, & autres fêtes 300; & aux jours des noces & du lendemain, jusqu'à 1000 sesterces.

Tibere permit de dépenser depuis 300 sesterces jusqu'à 2000 selon les différentes solennités.

Le luxe des tables augmenta encore sous Caligula, Claude & Néron. Les lois *somptuaires* étoient si mal observées que l'on cessa d'en faire.

En France les capitulaires de la deuxième race, & les ordonnances de S. Louis, défendent l'ébriété, ce qui concernoit plutôt l'intempérance que le luxe.

Philippe-le-Bel, par un édit de l'an 1294, défendit de donner dans un grand repas plus de deux mets & un potage au lard; & dans un repas ordinaire un mets & un entremets. Il permit les jours de jeûne seulement, de servir deux potages aux harengs, & deux mets, ou un seul potage & trois mets. Il défendit de servir dans un plat plus d'une pièce de viande, ou d'une seule sorte de poisson; enfin il déclara que toute grosse viande seroit comptée pour un mets, & que le fromage ne passeroit pas pour un mets, s'il n'étoit en pâte ou cuit dans l'eau.

François I fit un édit contre l'ivrognerie; du reste il ne régla rien pour la table.

Mais par un édit du 20 Janvier 1563, Charles IX mit un taux aux vivres, & régla les repas. Cet édit porte qu'en quelques noces, festins, ou tables particulières que ce soit, il n'y aura que trois services, savoir les entrées, la viande ou le poisson, & le dessert; qu'en toutes sortes d'entrées soit en potage, fricassées ou pâtisserie, il n'y aura au plus que six plats, & autant pour la viande ou le poisson, & dans chaque plat une seule sorte de viande; que ces viandes ne seront point mises doubles, comme deux chapons, deux lapins, deux perdrix, pour un plat; que l'on pourra servir jusqu'à trois poullets ou pigeonnoux, les grives, bécassines, & autres oiseaux semblables, jusqu'à quatre, & les alouettes & autres espèces semblables, jusqu'à une douzaine; qu'au dessert, soit fruits, pâtisserie, fromage ou autre chose, il ne pourra non plus être servi que six plats, le tout sous peine de deux cens livres d'amende pour la première fois, & quatre cens livres pour la seconde.

Il ordonne que ceux qui se trouveront à un festin où l'on contreviendra à cette loi, le dénonceront dans le jour, à peine de 40 livres d'amende; & si ce sont des officiers de justice qui se trouvent à de pareils festins, qu'ils aient à se retirer aussi-tôt, & procéder contre les contrevenans.

Que les cuisiniers qui auroient servi à ce repas, seront condamnés pour la première fois à dix livres d'amende, à tenir prison quinze ans au pain & à l'eau; pour la seconde fois au double de l'amende & du temps de la prison, & pour la troisième au quadruple, au fouet & au bannissement du lieu.

Enfin il défend de servir chair & poisson en un même repas.

La disette qui se fit sentir en 1573, donna lieu à une déclaration du 20 Octobre, par laquelle le Roi mande aux gens tenant la police générale de Paris, que pour faire cesser les grandes & excessives dépenses qui se faisoient en habits & en festins, ils fissent de nouveau publier & garder inviolablement toutes ses ordonnances somptuaires. Et afin que l'on pût être averti des contraventions à cet égard, il voulut que les Commissaires de Paris pussent aller & assister aux banquets qui se servoient. Une autre déclaration du 18 Novembre suivant enjoignit aux Commissaires du Châtelet & Juges des lieux, chacun en droit soi, de faire les perquisitions nécessaires pour la découverte des contraventions.

La ville de Paris étant bloquée en 1591, les Magistrats dans une assemblée générale de Police, rendirent une ordonnance portant défense de faire aucun festin ou banquet en salle publique, soit pour

parceque *ses* est avec un régime composé.

Son, sa, ses se répètent, 1^o. avant chaque substantif. *Son père & sa mère sont venus, & non pas ses père & mère.*

2^o. Avant les adjectifs qui signifient des choses différentes. *Je connois ses grands & ses petits chevaux.*

Dans le discours familier, *son, sa*, joint au verbe *sentir*, équivalent à l'article. *Elle sent sa femme de condition. Il sent son bien.*

Les monosyllabes du masculin & du féminin sont brefs, & celui du pluriel est long.

SON; substantif masculin. *Furfur*. La partie la plus grossière du blé moulu.

On emploie le son du froment pour nourrir divers animaux. Dans les années où la récolte n'a pas été abondante, on ne sépare quelquefois pas le son de la farine, & les pauvres gens se contentent du pain fait avec cette farine, qui est beaucoup plus lourd & moins nourrissant.

En Médecine, on fait usage du son nouveau pour les maladies de la poitrine & pour les rhumes invétérés. On fait une eau de son qu'on boit tiède; elle convient aussi en lavement & en cataplasme avec l'urine & la bière pour appaiser les douleurs de la goutte. Les Marchaux font boire aux chevaux de la décoction de son pour les rafraîchir; c'est ce qu'ils appellent *eau blanche*. Les Anciens donnoient au son le nom de *bran*. Les Teinturiers s'en servent quelquefois pour donner de la consistance à leur teinture.

On dit proverbialement d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour faire de la dépense en habits, *robe de velours, ventre de son.*

SON; substantif masculin. Bruit, l'objet de l'ouïe, ce qui touche, ce qui frappe l'ouïe.

Pour éclaircir la cause du son, on observera, 1^o. que pour produire le son il faut nécessairement du mouvement dans le corps sonore.

2^o. Que ce mouvement existe d'abord dans les parties déliées & insensibles des corps sonores, & qu'il y est excité par leur choc & leur collision mutuelle, ce qui produit ce tremblement qui est si facile à remarquer dans les corps qui rendent un son clair, comme les cloches, les cordes des instrumens de Musique, &c.

3^o. Que ce mouvement se communique à l'air, ou produit un mouvement semblable dans l'air ou dans autant de ses parties qu'il y en a de capables de le recevoir & de le perpétuer, d'autant plus que le mouvement des corps qui sont à quelque distance ne peut point affecter nos sens sans la médiation d'autres corps qui reçoivent ces mouvemens du corps sonore, & les communiquent immédiatement à l'organe.

Enfin que ce mouvement doit être communiqué aux parties qui sont les instrumens propres & immédiats de l'ouïe.

De plus, ce mouvement d'un corps sonore qui est la cause immédiate du son doit être attribué à deux causes différentes, ou au choc de ce corps & d'un autre corps dur, comme dans les tambours, les cloches, les cordes d'instrumens, ou bien au battement & au frottement du corps sonore & de l'air l'un contre l'autre immédiatement comme dans les instrumens à vent, les flûtes, les trompettes, &c.

Mais dans l'un & dans l'autre

pas à s'apercevoir de son erreur, & pour la réparer, il effaça ce qu'il venoit de faire, en passant la main par dessus, & refit plus bas cette ligne de musique avec toute la précision possible.

Autre singularité dans un autre genre, qui n'est pas moins remarquable ; il s'imagina une nuit au milieu de l'hiver se promener au bord d'une rivière, & d'y voir tomber un enfant qui se noyoit ; la rigueur du froid ne l'empêcha point de l'aller secourir, il le jeta tout de suite sur son lit dans la posture d'un homme qui nage, il en imita tous les mouvemens, & après s'être fatigué quelque temps à cet exercice, il sent au coin de son lit un paquet de la couverture, croit que c'est l'enfant, le prend avec une main, & se sert de l'autre pour revenir en nageant au bord de la prétendue rivière ; il y pose son paquet, & fort en frissonnant & claquant des dents, comme si en effet il sortoit d'une rivière glacée ; il dit aux assistans qu'il gèle & va mourir de froid, que tout son sang est glacé ; il demande un verre d'eau-de-vie pour se réchauffer ; n'en ayant pas, on lui donne de l'eau qui se trouvoit dans la chambre ; il en goûte, reconnoît la tromperie, & demande encore plus vivement de l'eau-de-vie, exposant la grandeur du péril qu'il couroit ; on lui apporte un verre de liqueur ; il le prend avec plaisir, & dit en ressentir beaucoup de soulagement : cependant il ne s'éveille point, se couche, & continue de dormir plus tranquillement. Ce même Somnambule a fourni un très-grand nombre de traits fort singuliers : ceux qu'on vient de rapporter peuvent suffire au but que nous nous sommes proposé. On

ajoutera seulement que lorsqu'on vouloit lui faire changer de matière, lui faire quitter des sujets tristes & désagréables, on n'avoit qu'à lui passer une plume sur les lèvres, dans l'instant il tomboit sur des questions tout-à-fait différentes.

Quoiqu'il soit très-facile de reconnoître le somnambulisme par les faits incontestables que nous avons détaillés, il n'est pas aisé d'en découvrir la cause & le mécanisme. L'étymologie de cette maladie est un écueil funeste à tous ces faiseurs d'hypothèses, à tous ces demi-savans qui ne croient rien que ce qu'ils peuvent expliquer, & qui ne sauroient imaginer que la Nature ait des mystères impénétrables à leur sagacité, d'autant plus à plaindre que leur vue courte & mal assurée ne peut s'étendre jusqu'aux bornes très-voisines de leur horizon. On peut leur demander :

1°. Comment il se peut faire qu'un homme enseveli dans un profond sommeil entende, marche, écrive, voie, jouisse en un mot de l'exercice de ses sens, & exécute avec justesse divers mouvemens ? Pour faciliter la solution de ce problème, nous ajouterons que le Somnambule ne voit alors que les objets dont il a besoin, que ceux qui sont présens à son imagination. Celui dont il a été question, lorsqu'il composoit ses sermons, voyoit fort bien son papier, son encre, sa plume, savoit distinguer si elle marquoit ou non ; il ne prenoit jamais le poudrier pour l'encrier, & du reste il ne se doutoit pas même qu'il y eût quelqu'un dans sa chambre, ne voyoit & n'entendoit personne, à moins qu'il ne les interrogeât ; il lui arrivoit quelquefois de demander des dragées à ceux qu'il croyoit à

côté de lui, & il les trouvoit fort bonnes quand on lui en donnoit; & si dans un autre temps on lui en eût mis dans la bouche, sans que son imagination fût montée de ce côté-là, il n'y trouvoit aucun goût, & les rejetoit.

2°. Comment l'on peut éprouver des sensations sans que les sens y aient part; voir par exemple sans le secours des yeux? Le Somnambule dont nous avons fait l'histoire paroïssoit évidemment voir les objets qui avoient rapport à son idée. Lorsqu'il traçoit des notes de musique, il savoit exactement celles qui devoient être blanches ou noires, & sans jamais se méprendre, il noircissoit les unes & conservoit les autres; & lorsqu'il étoit obligé de revenir au haut de la page, si les lignes du bas n'étoient pas sèches, il faisoit un détour pour ne pas les effacer en passant la main dessus; si elles étoient assez sèches, il négligeoit cette précaution inutile. Il est bien vrai que si on lui substituoit un papier tout-à-fait semblable, il le prenoit pour le sien; mais pour juger de la ressemblance il n'avoit pas besoin de passer la main tout autour. Peut-être ne voyoit-il que le papier sans distinguer les caractères. Il y a lieu de présumer que les autres sens dont il se servoit n'étoient pas plus dispos que les yeux, & que quelqu'autre cause suppléoit leur inaction; on auroit pu s'en assurer en lui bouchant les oreilles, en le piquant, en lui donnant du tabac, &c.

3°. Comment il arrivoit qu'en dormant il se rappeloit le souvenir de ce qui lui étoit arrivé étant éveillé, qu'il sût aussi ce qu'il avoit fait pendant les autres sommeils, & qu'il n'en conservât aucun souvenir

en s'éveillant? Il témoignoît quelquefois pendant le sommeil sa surprise de ce qu'on l'accusoit d'être *somnambule*, de travailler, d'écrire, de parler pendant la nuit; il ne concevoit pas comment on pouvoit lui faire de pareils reproches, à lui qui dormoit profondément toute la nuit, & qu'on avoit beaucoup de peine à réveiller; cette double mémoire est un phénomène bien merveilleux.

4°. Comment il est possible que sans l'action d'aucune cause extérieure on soit affecté aussi gravement que si on eût été exposé à ses impressions? Notre *somnambule* sans être sorti de son lit, éprouve tous les symptômes qu'occasionne l'eau glacée, précisément parce qu'il croyoit avoir été plongé dans cette eau quelque temps. Nous pourrions demander encore l'explication d'un grand nombre d'autres phénomènes que les *somnambules* nous fournissent, mais nous n'en retirerions pas plus de lumières. Il faut convenir de bonne foi qu'il y a bien des choses dont on ne fait pas la raison, & qu'on chercheroit inutilement.

SOMNAMBULISME; substantif masculin & terme didactique. Affection, incommodité du somnambule. Voyez SOMNAMBULE.

SOMNIFÈRE; adjectif des deux genres. Qui provoque, - qui cause le sommeil, qui fait dormir. *L'opium est somnifère. Le pavot est une plante somnifère.*

Il s'emploie aussi substantivement. *Un Médecin prudent n'ordonne les somnifères qu'avec précaution.*

SOMPAYE; substantif féminin. C'est la plus petite monnoie d'argent qui se fabrique à Siam. Elle vaut quatre à cinq sous monnoie de France.

SOMPI; substantif masculin. Petit

poids dont les habitans de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Le sompi ne pèse qu'un gros, poids de Paris.

SOMPTUAIRE ; adjectif des deux genres. Il ne se dit guère qu'en cette phrase, *les lois somptuaires*, pour dire, les lois qui réforment le luxe, qui règlent la dépense dans les festins, dans les habits, dans les bâtimens, &c.

Les lois somptuaires de Zaleucus, cet ancien législateur des Locriens, sont fameuses. Elles ordonnoient qu'une femme ne se feroit point accompagner dans les rues de plus d'un domestique, à moins qu'elle ne fût ivre ; qu'elle ne pourroit point sortir de la ville pendant la nuit, à moins que ce ne fût pour commettre la fornication ; qu'elle ne porteroit point d'or ni de broderie sur ses habits, à moins qu'elle ne se proposât d'être courtisane publique : que les hommes ne porteroient point de franges ni de galons, excepté quand ils iroient dans de mauvais lieux, &c.

Chez les Romains, ce fut le tribun Orchius qui fit la première loi *somptuaire* ; elle fut appelée de son nom *Orchia*, de même que les suivantes prirent le nom de leur Auteur ; elle régloit le nombre des convives, mais elle ne fixa point la dépense. Elle défendit seulement de manger les portes ouvertes, afin que l'on ne fît point de superfluité par ostentation. Il est parlé de cette loi dans Aulu-Gelle & dans Macrobe.

Cette loi défendoit aussi à toutes les femmes sans distinction de condition, de porter des habits d'étoffe de différentes couleurs, & des ornemens d'or qui excédassent le poids d'une demi-once. Elle leur

défendit pareillement d'aller en carrosse, à moins que ce ne fût pour assister à une cérémonie publique, ou pour un voyage éloigné au moins d'une demi-lieue de la ville ou du bourg de leur demeure.

Les Dames Romaines murmurèrent de cette loi, & vingt ans après l'affaire fut mise en délibération dans les comices ou assemblées générales. Les Tribuns demandèrent que la liberté fût rétablie, Caton fut d'avis contraire, & parla fortement en faveur de la loi ; mais l'avis des Tribuns prévalut, & la loi fut révoquée.

Le luxe augmenta beaucoup, lorsque les Romains furent de retour de leurs expéditions en Asie, ce qui engagea Jules-César lorsqu'il fut parvenu à l'Empire, à donner un Édit, par lequel il défendit l'usage des habits de pourpre & de perles, à l'exception des personnes d'une certaine qualité auxquelles il permit d'en porter les jours de cérémonie seulement. Il défendit aussi de se faire porter en litière selon la coutume qui en avoit été apportée d'Asie.

Auguste voulut réprimer le luxe des habits, mais il trouva tant de résistance qu'il se réduisit à défendre de paroître au barreau ou au cirque sans habit long.

Tibère défendit aux hommes l'usage des habits de soie.

Néron défendit à toutes personnes l'usage de la pourpre.

Alexandre Sévère eut dessein de régler les habits selon les conditions ; mais Ulpien & Paul, deux de ses Conseillers, l'en détournèrent, lui observant que ces distinctions feroient beaucoup de mécontents, que ce seroit une semence de jalousie & de division, que les habits uniformes

seroient un signal pour se connoître & s'assembler, ce qui étoit dangereux par rapport aux gens de certaines conditions, naturellement fédirieux, tels que les esclaves. L'Empereur se contenta donc d'établir quelque distinction entre les habits des Sénateurs & ceux des Chevaliers.

Le luxe croissant toujours malgré les précautions que l'on avoit prises pour le réprimer, les Empereurs Valentinien & Valens défendirent en 367 à toutes personnes privées, hommes & femmes, de faire broder aucun vêtement; les Princes furent seuls exceptés de cette loi. Mais l'usage de la pourpre devint si commun, que les Empereurs, pour arrêter cet abus, se réservèrent à eux seuls le droit d'envoyer à la pêche du poisson qui ser voit à teindre la pourpre: ils firent faire cet ouvrage dans leurs palais, & prirent des précautions pour empêcher que l'on en vendît de contrebande.

L'usage des étoffes d'or fut d'abord interdit aux hommes par les Empereurs Gracien, Valentinien & Théodose, à l'exception de ceux qui auroient obtenu permission d'en porter. Il arriva de là que chacun prit l'habit militaire; les Sénateurs mêmes affectoient de paroître en public avec cet habit. C'est pourquoi les mêmes Empereurs ordonnèrent aux Sénateurs, Greffiers & Huissiers, lorsqu'ils alloient en quelque endroit pour remplir leurs fonctions, de porter l'habit de leur état; & aux esclaves de ne porter d'autres habits que les chausses & la cape.

Les irrüptions fréquentes que diverses nations firent dans l'Empire vers la fin du IV^e siècle, & au commencement du V^e, y ayant introduit plusieurs modes étrangers, cela donna lieu de faire trois lois diffé-

rentes, dans les années 397, 399 & 416, qui défendirent de porter dans les villes voisines de Rome & à Constantinople, & dans la province voisine, des cheveux longs, des hauts de chausse & des bottines de cuir, à peine contre les personnes libres, de banissement & de confiscation de tous leurs biens, & pour les esclaves, d'être condamnés aux ouvrages publics.

L'Empereur Théodose défendit en 424 à toutes personnes sans exception, de porter des habits de soie & des étoffes teintes en pourpre, ou mêlées de pourpre, soit vraie ou contrefaite: il défendit d'en receler sous peine d'être traité comme criminel de lèse-Majesté.

Le même Prince & Honorius défendirent sous la même peine, de contrefaire la teinture de couleur de pourpre.

Enfin la dernière loi Romaine *somptuaire* qui est de l'Empereur Léon en 460, défendit à toutes personnes d'enrichir de perles, d'émeraudes ou d'hiacintes, leurs baudriers, le frein des brides, ou les selles de leurs chevaux. La loi permit seulement d'y employer toute autre sorte de pierreries, excepté aux mors de brides; les hommes pouvoient avoir des agrafes d'or à leurs casaques, mais sans autres ornemens, le tout sous peine d'une amende de 50 livres d'or.

La même loi défendit à toutes personnes, autres que ceux qui étoient employés par le Prince dans son palais, de faire aucun ouvrage d'or ou de pierres précieuses, à l'exception des ornemens permis aux dames, & des anneaux que les hommes & les femmes avoient droit de porter. Ceux qui contrevenoient à cette partie de la loi, étoient con-

damnés à une amende de 100 livres d'or, & punis du dernier supplice.

En France, le luxe ne commença à paroître que sous Charlemagne, au retour de ses conquêtes d'Italie. L'exemple de la modestie qu'il donnoit à ses sujets n'étant pas assez fort pour les contenir, il fut obligé de faire une ordonnance en 808, qui défendit à toutes personnes de vendre ou acheter le meilleur foyon ou robe de dessous, plus cher que 20 sous pour le double, 10 sous pour le simple, & les autres à proportion, & le rochet qui étoit la robe de dessus, étant fourré de martre ou de loutre, 30 sous, & de peau de chat, 10 sous, le tout sous peine de 40 sous d'amende.

Il n'y eut point d'autres *loix somptuaires* jusqu'à Philippe-le-Bel, lequel en 1294 défendit aux bourgeois d'avoir des chars, & à tous Bourgeois de porter aucune fourrure, or, ni pierres précieuses, & aux Clercs de porter fourrure ailleurs qu'à leur chaperon, à moins qu'ils ne fussent constitués en dignité.

La quantité d'habits que chacun pouvoit avoir par an, est réglée par cette ordonnance; savoir pour les Ducs, Comtes, Barons, de 6000 livres de rente, & leurs femmes, quatre robes, les Prélats, deux robes, & une à leurs compagnons, & deux chappes par an; les Chevaliers de 3000 livres de rente, & les Bannerets, trois robes par an, y compris une robe pour l'été, & les autres personnes à proportion.

Il est défendu aux Bourgeois, & même aux Écuyers & aux Clercs, s'ils ne sont constitués en dignité, de brûler des torches de cire.

Le prix des étoffes est réglé selon les conditions; les plus chères pour

les Prélats & les Barons, sont de 25 sous l'aune, & pour les autres états à proportion.

Sous le même règne s'introduisit l'usage des souliers à la poulaine, qui étoient une espèce de chaussure fort longue, & qui occasionnoit beaucoup de superfluités. L'Église cria beaucoup contre cette mode; elle fut même défendue par deux conciles, l'un tenu à Paris en 1212, l'autre à Angers en 1365, & enfin abolie par des lettres de Charles V, en 1368.

Les ouvrages d'Orfèvrerie au-dessus de trois marcs, furent défendus par Louis XII en 1506; cela fut néanmoins révoqué quatre ans après, sous prétexte que cela nuisoit au commerce.

Charles VIII en 1485 défendit à tous ses sujets de porter aucun drap d'or, d'argent ou de soie, soit en robes ou doublures, à peine de confiscation des habits, & d'amende arbitraire. Il permit cependant aux Chevaliers ayant 2000 livres de rente, de se vêtir de toutes sortes d'étoffes de soie, & aux Écuyers ayant pareil revenu, de se vêtir de damas ou satin figuré; il leur défendit sous les mêmes peines les velours & autres étoffes de cette qualité.

Le luxe ne laissant pas de faire des progrès, François I, par une déclaration de 1543, défendit à tous Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & autres sujets du Roi, de quelqu'état qu'ils fussent à l'exception des deux Princes Enfans de France, du Dauphin & du Duc d'Orléans, de se vêtir d'aucun drap, ou toile d'or ou d'argent, & de porter aucunes broderies, passemens d'or ou d'argent, velours ou autres étoffes de soie barrées d'or ou d'argent

gënt, soit en robes, saies, pourpoints, chausses, bordure d'habillement, ou autrement, en quelque sorte ou maniere que ce soit, sinon sur les harnois, à peine de mille écus d'or d'amende, de confiscation, & d'être punis comme infracteurs des ordonnances. Il donna néanmoins trois mois à ceux qui avoient de ces habillemens, pour les porter ou pour s'en défaire.

Les mêmes défenses furent renouvelées par Henri II en 1547, & étendus aux femmes à l'exception des Princesses, dames & demoiselles qui étoient à la suite de la Reine, & de Madame Sœur du Roi.

Ce Prince fut obligé de donner en 1549 une déclaration plus ample que la première; l'or & l'argent furent de nouveau défendus sur les habits, excepté les boutons d'Orfévrière.

Les habits de soie cramoisie ne furent permis qu'aux Princes & Princesses.

Le velours fut défendu aux femmes de justice & des autres habitans des villes, & aux gens d'Église, à moins qu'ils ne fussent Princes.

Il ne fut permis qu'aux Gentilshommes de porter soie sur soie.

On régla aussi la dorure que l'on pourroit mettre sur les harnois.

Il fut dit que les Pages ne seroient habillés que de drap, avec une bande de broderie en soie ou velours.

Les Bourgeoises ne devoient point prendre le titre de demoiselles, à moins que leurs maris ne fussent Gentilshommes.

Enfin il fut défendu à tous Artisans, & gens de pareil état ou au-dessous, de porter des habillemens de soie.

Il y eut des explications données sur plusieurs articles de cette déclara-

Tome XXVI.

ration, sur lesquels il y avoit des doutes.

L'article 145 de l'ordonnance d'Orléans, qui paroît être une suite des remontrances que les députés de la noblesse & du tiers état avoient faites sur le luxe, défendit à tous les habitans des villes d'avoir des dorures sur du plomb, du fer, ou du bois, & de se servir des parfums des pays étrangers, à peine d'amende arbitraire, & de confiscation des marchandises.

Cette disposition qui étoit fort abrégée, fut étendue à tous les autres cas du luxe par des lettres patentes du 22 Avril 1561, qui règlent les habillemens selon les conditions.

Cette ordonnance n'ayant point eu d'exécution, fut renouvelée par une déclaration du 17 Janvier 1563; qui défendit encore de nouveaux abus qui s'étoient introduits, entre autres de porter des vertugadins de plus d'une aune & demie de tour.

Cependant par une déclaration de 1565, le Roi permit aux dames d'en porter à leurs commodités, mais avec modestie.

Ceux qui n'avoient pas la liberté de porter de l'or & de l'argent, s'en dédommageoient en portant des étoffes de soie figurée, qui coûtoient aussi cher que les étoffes mêlées d'or ou d'argent, de sorte qu'on fut obligé de défendre cette contravention.

Henri III ordonna en 1576, que les *loix somptuaires* de ses prédécesseurs seroient exécutées: il en fit lui-même de nouvelles en 1577 & 1583.

Il y en eut de semblables sous Henri IV en 1599, 1601 & 1606.

Louis XIII en fit aussi plusieurs en 1613, 1633, 1634, 1638 & 1640.

Louis XIV, prit aussi grand soin

S f f

de réformer le luxe des meubles, habits & des équipages, comme il paroît par ses ordonnances, édits & déclarations de 1644, 1656, 1660, 1661, 1663, 1664, 1667, 1687, 1689, 1700, 1704.

La multiplicité de ces loix, fait voir combien on a eu de peine à les faire observer.

Quant aux loix faites pour réprimer le luxe de la table, il y en eut chez les Lacédémoniens & chez les Athéniens. Les premiers étoient obligés de manger ensemble tous les jours à frais communs; les tables étoient pour quinze personnes; les autres mangeoient aussi ensemble tout à tour dans le prytanée, mais aux dépens du public.

Chez les Romains, après la seconde guerre punique, les tables étant devenues trop nombreuses, le Tribun Orchius régla que le nombre des conviés ne seroit pas de plus de neuf.

Quelque temps après le Sénat défendit à tous Magistrats & principaux citoyens de dépenser plus de 120 sous pour chaque repas qui se donneroit après les jeux mégalésiens, & d'y servir d'autre vin que celui du pays.

Le Consul Fannius fit étendre cette loi à tous les festins, & la loi fut appelée de son nom *Fannia*. Il fut défendu de s'assembler plus de trois, outre les personnes de la famille, les jours ordinaires, & plus de cinq les jours des nones ou des fêtes. La dépense fut fixée à cent sous par repas, les jours des jeux & fêtes publiques : trente sous les jours des nones ou des foires, & dix sous les autres jours. Il fut défendu de servir des volailles engraisées, parce que cette préparation coûtoit beaucoup.

La loi *Didia* en renouvelant les défenses précédentes, ajouta que non-seulement ceux qui inviteroient, mais encore ceux qui se trouveroient à un repas contraire aux loix, seroient punis comme prévaricateurs.

La dépense des repas fut encore réglée selon les jours & les occasions par la loi *Licina*. Mais comme elle permettoit de servir à discrétion tout ce que la terre produisoit, on inventa des ragoûts de légumes si délicats, que Cicéron dit les avoit préférés aux huitres & aux lamproies qu'il aimoit beaucoup.

La loi *Cornelia* renouvela toutes les précédentes, & régla le prix des vivres.

Jules-César fit aussi une loi *somptuaire*; mais tout ce que l'on en fait, est qu'il établit des Gardes dans le marché, pour enlever ce qui y étoit exposé en contravention, & des Huissiers qui avoient ordre de saisir jusques sur les tables ce qui étoit échappé à ces Gardes.

Auguste mitigea les lois *somptuaires*, dans l'espérance qu'elles seroient mieux observées. Il permit de s'assembler jusqu'à douze, d'employer aux repas des jours ordinaires jusqu'à 200 sous; à ceux des calendes, ides, nones, & autres fêtes 300; & aux jours des noces & du lendemain, jusqu'à 1000 sesterces.

Tibere permit de dépenser depuis 300 sesterces jusqu'à 2000 selon les différentes solennités.

Le luxe des tables augmenta encore sous Caligula, Claude & Néron. Les lois *somptuaires* étoient si mal observées que l'on cessa d'en faire.

En France les capitulaires de la deuxième race, & les ordonnances de S. Louis, défendent l'ébriété, ce qui concernoit plutôt l'intempérance que le luxe.

Philippe-le-Bel, par un édit de l'an 1294, défendit de donner dans un grand repas plus de deux mets & un potage au lard; & dans un repas ordinaire un mets & un entremets. Il permit les jours de jeûne seulement, de servir deux potages aux harengs, & deux mets, ou un seul potage & trois mets. Il défendit de servir dans un plat plus d'une pièce de viande, ou d'une seule sorte de poisson; enfin il déclara que toute grosse viande seroit comptée pour un mets, & que le fromage n'eût pas pour un mets, s'il n'étoit en pâte ou cuit dans l'eau.

François I fit un édit contre l'ivrognerie; du reste il ne régla rien pour la table.

Mais par un édit du 20 Janvier 1563, Charles IX mit un taux aux vivres, & régla les repas. Cet édit porte qu'en quelques noces, festins, ou tables particulières que ce soit, il n'y aura que trois services, savoir les entrées, la viande ou le poisson, & le dessert; qu'en toutes sortes d'entrées soit en potage, fricassées ou pâtisserie, il n'y aura au plus que six plats, & autant pour la viande ou le poisson, & dans chaque plat une seule sorte de viande; que ces viandes ne seront point mises doubles, comme deux chapons, deux lapins, deux perdrix, pour un plat; que l'on pourra servir jusqu'à trois poullets ou pigeonnoux, les grives, bécassines, & autres oiseaux semblables, jusqu'à quatre, & les alouettes & autres espèces semblables, jusqu'à une douzaine; qu'au dessert, soit fruits, pâtisserie, fromage ou autre chose, il ne pourra non plus être servi que six plats, le tout sous peine de deux cens livres d'amende pour la première fois, & quatre cens livres pour la seconde.

Il ordonne que ceux qui se trouveront à un festin où l'on contreviendra à cette loi, le dénonceront dans le jour, à peine de 40 livres d'amende; & si ce sont des officiers de justice qui se trouvent à de pareils festins, qu'ils aient à se retirer aussi-tôt, & procéder contre les contrevenans.

Que les cuisiniers qui auroient servi à ce repas, seront condamnés pour la première fois à dix livres d'amende, à tenir prison quinze ans au pain & à l'eau; pour la seconde fois au double de l'amende & du temps de la prison, & pour la troisième au quadruple, au fouet & au bannissement du lieu.

Enfin il défend de servir chair & poisson en un même repas.

La disette qui se fit sentir en 1573, donna lieu à une déclaration du 20 Octobre, par laquelle le Roi manda aux gens tenant la police générale de Paris, que pour faire cesser les grandes & excessives dépenses qui se faisoient en habits & en festins, ils fissent de nouveau publier & garder inviolablement toutes ses ordonnances somptuaires. Et afin que l'on pût être averti des contraventions à cet égard, il voulut que les Commissaires de Paris pussent aller & assister aux banquets qui se servoient. Une autre déclaration du 18 Novembre suivant enjoignit aux Commissaires du Châtelet & Juges des lieux, chacun en droit soi, de faire les perquisitions nécessaires pour la découverte des contraventions.

La ville de Paris étant bloquée en 1591, les Magistrats dans une assemblée générale de Police, rendirent une ordonnance portant défense de faire aucun festin ou banquet en salle publique, soit pour

nocès, ou autrement, jusqu'à ce que par justice il en eût été autrement ordonné ; & à l'égard des maisons particulières, il fut défendu d'y traiter plus de douze personnes.

La dernière loi touchant les repas est l'ordonnance de 1629, dont quelques articles concernent la réformation du luxe des tables. Il y est dit qu'il n'y aura que trois services d'un simple rang chacun, & de six pièces au plus dans chaque plat. Tous les repas de réceptions sont abolis ; enfin il est défendu aux traiteurs de prendre plus d'un écu par tête pour les nocès & festins.

SOMPTUEUSEMENT ; adverbe.

Sumtuosè. D'une manière somptueuse. Vivre somptueusement. L'Ambassadeur fut reçu somptueusement.

SOMPTUEUX, EUSE ; adjectif.

Sumtuosus. Magnifique, splendide, de grande dépense. Un repas somptueux. Une table somptueuse. De somptueux ornemens. Ce Financier fait une dépense somptueuse.

Il se dit aussi des personnes. *Il s'est ruiné parcequ'il étoit trop somptueux. Être somptueux en meubles, en équipages.*

SOMPTUOSITÉ ; substantif féminin.

Sumtuosa magnificentia. Grande & magnifique dépense. Il surpassoit tous les autres en somptuosité. La somptuosité de Lucullus dans ses festins étoit prodigieuse. C'est la Cour de l'Europe où l'on voit le plus de somptuosité.

SON, SA, SES ; adjectifs possessifs

qui répondent aux pronoms de la troisième personne, *soi, se, il* ; ils se mettent toujours devant le substantif. Le premier est du genre masculin au singulier, *son père, son argent, son habit*. Le second est du genre féminin au singulier, *sa sœur, sa patrie, sa santé*. Le troisième est

de tout genre au pluriel, *ses biens, ses amis, ses prétentions*.

Il faut remarquer qu'encore que *son* soit de la nature masculin, néanmoins il tient lieu de féminin lorsque le nom qui suit commence par une voyelle ou par *h* sans aspiration, comme, *son amitié, son habitude, son héroïne*.

Quand *son, sa, ses, leur, leurs* sont précédés d'un substantif de choses inanimées, ils ne peuvent se joindre à un second substantif au nominatif ou en régime simple que quand le second substantif est dans la même phrase & se rapporte au même verbe que le premier. On dira bien, *la Seine a sa source en Bourgogne, & son embouchure au Havre de Grace* ; parceque *la Seine, sa source, son embouchure* sont dans la même phrase, & se rapportent au même verbe.

Mais on ne dira point, *Paris est beau, j'admire sa grandeur, ses promenades, &c. ces arbres sont bien exposés, cependant leurs fruits ne sont pas bons* : pourquoi cela ? Parceque *sa grandeur, ses promenades* ne sont pas dans la même phrase, & ne se rapportent pas au même verbe que *Paris*. De même *leurs fruits* ne sont pas dans la même phrase que *ces arbres, &c.* Il faut alors se servir du pronom *en*, & dire, *Paris est beau, j'en admire la grandeur, les promenades. Ces arbres sont bien exposés, cependant les fruits n'en sont pas bons*.

Cette règle, comme nous l'avons dit, n'a lieu que quand *son* & *leur* sont nominatifs ou régimes simples ; car quoiqu'on ne dise pas, *Paris est beau, on admire ses bâtimens, &c.* on dira bien, *Paris est beau, on admire la grandeur de ses bâtimens, de ses promenades, &c.*

parceque *ses* est avec un régime composé.

Son, sa, ses se répètent, 1^o. avant chaque substantif. *Son père & sa mère sont venus, & non pas ses père & mère.*

2^o. Avant les adjectifs qui signifient des choses différentes. *Je connois ses grands & ses petits chevaux.*

Dans le discours familier, *son, sa,* joint au verbe *sentir*, équivaut à l'article. *Elle sent sa femme de condition. Il sent son bien.*

Les monosyllabes du masculin & du féminin sont brefs, & celui du pluriel est long.

SON; substantif masculin. *Furfur.* La partie la plus grossière du blé moulu.

On emploie le son du froment pour nourrir divers animaux. Dans les années où la récolte n'a pas été abondante, on ne sépare quelquefois pas le son de la farine, & les pauvres gens se contentent du pain fait avec cette farine, qui est beaucoup plus lourd & moins nourrissant.

En Médecine, on fait usage du son nouveau pour les maladies de la poitrine & pour les rhumes invétérés. On fait une eau de son qu'on boit tiède; elle convient aussi en lavement & en cataplasme avec l'urine & la bière pour appaiser les douleurs de la goutte. Les Maréchaux font boire aux chevaux de la décoction de son pour les rafraîchir; c'est ce qu'ils appellent *eau blanche*. Les Anciens donnoient au son le nom de *bran*. Les Teinturiers s'en servent quelquefois pour donner de la consistance à leur teinture.

On dit proverbialement d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour faire de la dépense en habits, *robé de velours, ventre de son.*

SON; substantif masculin. Bruit, l'objet de l'ouïe, ce qui touche, ce qui frappe l'ouïe.

Pour éclaircir la cause du son, on observera, 1^o. que pour produire le son il faut nécessairement du mouvement dans le corps sonore.

2^o. Que ce mouvement existe d'abord dans les parties déliées & insensibles des corps sonores, & qu'il y est excité par leur choc & leur collision mutuelle, ce qui produit ce tremblement qui est si facile à remarquer dans les corps qui rendent un son clair, comme les cloches, les cordes des instrumens de Musique, &c.

3^o. Que ce mouvement se communique à l'air, ou produit un mouvement semblable dans l'air ou dans autant de ses parties qu'il y en a de capables de le recevoir & de le perpétuer, d'autant plus que le mouvement des corps qui sont à quelque distance ne peut point affecter nos sens sans la médiation d'autres corps qui reçoivent ces mouvemens du corps sonore, & les communiquent immédiatement à l'organe.

Enfin que ce mouvement doit être communiqué aux parties qui sont les instrumens propres & immédiats de l'ouïe.

De plus, ce mouvement d'un corps sonore qui est la cause immédiate du son doit être attribué à deux causes différentes, ou au choc de ce corps & d'un autre corps dur, comme dans les tambours, les cloches, les cordes d'instrumens, ou bien au battement & au frottement du corps sonore & de l'air l'un contre l'autre immédiatement comme dans les instrumens à vent, les flûtes, les trompettes, &c.

Mais dans l'un & dans l'autre

point même appuyée sur des preuves solides. Le même Auteur prétend que dans cette hypothèse M. Bernoulli auroit dû trouver la vitesse du son doute de ce qu'il l'a trouvée & de ce qu'elle est réellement. M. Euler, dans sa *Dissertation sur le feu*, qui a partagé le prix de l'Académie en 1738, a donné une formule pour la vitesse du son; elle est différente de celles de M. Newton, & l'Auteur n'indique point le chemin qui l'y a conduit.

Voici en général de quelle manière se font les expériences pour mesurer la vitesse du son. On fait par la mesure actuelle la distance d'un lieu *A* à un autre *B*. Un Spectateur placé en *B* voit la lumière d'un canon qu'on tire au lieu *A*; & comme le mouvement de la lumière est presque instantané à de si petites distances, le Spectateur placé en *B* compte combien il s'écoule de secondes depuis le moment où il voit la lumière du canon jusqu'à ce qu'il en entende le bruit. Divisant ensuite l'espace qui est entre les lieux *A* & *B*, par le nombre de secondes trouvées il a le nombre de toises que le son parcourt en une seconde.

Le son se transmet en ligne droite; mais il se transmet aussi en tous sens & suivant toutes sortes de directions, à la fois, quoiqu'avec moins de vitesse. Cela vient de ce que le son se transmet par un fluide, & que les pressions dans un fluide se propagent en tout sens; la lumière au contraire ne se propage jamais qu'en ligne droite: c'est ce qui donne lieu de croire qu'elle n'est point causée par la pression d'un fluide.

SONATE; substantif féminin & terme de musique. Pièce de musique

instrumentale composée de trois ou quatre morceaux consécutifs de caractères différens. La sonate est à peu près pour les instrumens, ce qu'est la cantate pour les voix.

La sonate est faite ordinairement pour un seul instrument qui récite accompagné d'une basse continue; & dans une telle composition l'on s'attache à tout ce qu'il y a de plus favorable pour faire briller l'instrument pour lequel on travaille, soit par le tour des chants, soit par le choix des sons qui conviennent le mieux à cette espèce d'instrument, soit par la hardiesse de l'exécution. Il y a aussi des sonates en trio que les Italiens appellent plus communément *trifonie*; mais quand elles passent trois parties ou qu'il y en a quelque une récitante, elles prennent le nom de *concerto*.

Il y a plusieurs sortes de sonates. Les Italiens les réduisent à deux espèces principales; l'une qu'ils appellent *sonate da camera*, *sonate de chambre*, laquelle est composée de plusieurs airs familiers ou à danser, tels à peu près que ces recueils qu'on appelle en France *des suites*. L'autre espèce est appelée *sonate da Chiesa*, *sonate d'Église*; dans la composition de laquelle il doit entrer plus de recherche, de travail; d'harmonie, & des chants plus convenables à la dignité du lieu. De quelque espèce que soient les sonates, elles commencent d'ordinaire par un *Adagio*, & après avoir passé par deux ou trois mouvemens différens, finissent par un *allegro* ou un *presto*.

SONCINO; petite ville d'Italie dans le Crémonois, sur l'Oglio, à huit lieues, nord-ouest, de Crémone.

SONDE; substantif féminin. Instrument dont on se sert pour sonder. La sonde dont on se sert à la mer

& dans les rivières, est un plomb attaché à une corde. *Quand on est près des côtes, on jette la sonde, on va la sonde à la main. Graisser le bout de la sonde pour connoître si le fond est sable ou rocher.*

SONDE, se dit aussi en termes de Chirurgie, d'un instrument de fer, d'acier, d'argent, &c. dont les Chirurgiens font usage pour examiner la profondeur, l'étendue, le trajet des plaies & des ulcères, leur pénétration jusqu'aux os, les parties qui ont été offensées, les sinuosités des fistules, les clapiers qui s'y rencontrent, les fractures qu'il peut y avoir, les corps étrangers qui y sont engagés, la carie des os, &c.

SONDE, se dit aussi d'un instrument qui sert à acquérir la connoissance de la qualité de quelque marchandise ou autre chose; ainsi les Commis des barrages des villes où l'on paie quelques droits, & ceux des Bureaux d'entrées & sorties du Royaume, ont différentes sondes pour reconnoître si dans les marchandises qui passent à leurs bureaux, & dont on leur paye les droits, il n'y en auroit pas quelque autre plus précieuse, ou de contrebande.

Les sondes des Commis pour les entrées du vin sont en forme d'une longue broche de fer, emmanchée dans du bois, qu'ils fourrent dans les charriots chargés de paille ou de foin, & autres choses semblables, dans lesquelles on pourroit cacher un tonneau ou barril.

Les autres sondes sont à proportion semblables, mais convenables à la qualité des matières qu'on veut sonder.

SONDE, en termes d'Éventailistes, se dit d'une longue aiguille de laiton qui leur sert à ouvrir les papiers
Tome XXVI.

pour y placer les flèches de la monture d'un éventail.

La première syllabe est longue & la seconde très-brève.

SONDE; (îles de la) îles de la mer des Indes, situées autour de l'équateur, & au couchant des Moluques. Elles s'étendent depuis le 8^e degré de latitude septentrionale, jusqu'au 8^e de latitude méridionale; & depuis le 138^e degré de longitude, jusqu'au 158^e. Les principales de ces îles sont Sumatra, Java & Bornéo; les peuples y tiennent beaucoup du naturel, de la façon de vivre, & du langage de ceux de la Terre-ferme de Malaca, ce qui fait conjecturer qu'elles ont été peuplées par les Malaises. Les Hollandois font le principal commerce de ces îles.

SONDÉ, ÉE; participe passif. *Voyez SONDER.*

SONDER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Reconnoître par le moyen d'un plomb attaché au bout d'une corde, ou de quelque autre chose semblable, la qualité du fond ou la profondeur d'un lieu dont on ne peut voir le fond. *Sonder la côte. Sonder une rivière. Sonder un port. Sonder un gué.*

On dit figurément, *sonder le gué, sonder le terrain*; pour dire, tâcher de connoître s'il n'y a point de danger dans une affaire, & comment il faudra s'y prendre.

SONDER, signifie en matière de Chirurgie, chercher avec un instrument dans le corps humain, la cause cachée de quelque mal ou l'état d'une plaie, d'un ulcère, &c. *Le Chirurgien vient de le sonder. Il faut sonder la plaie.*

On dit aussi, *sonder un melon, un jambon. Sonder une tinette de*

beurre. *Sonder une poutre, un bâtiment, &c.*

SONDER, se dit figurément en parlant des choses morales. Ainsi on dit, *sonder quelqu'un*; pour dire, tâcher de découvrir sa pensée, son intention, son secret, &c. *Il faut le sonder là-dessus.* On dit à-peu-près dans le même sens, *qu'il n'appartient pas à l'homme de sonder la profondeur, les abîmes des jugemens de Dieu. Il n'appartient qu'à Dieu de sonder les cœurs.*

La première syllabe est moyenne, & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, ont la syllabe précédente longue.

SONDRIO; petite ville de la Valtelline, au pays des Grisons, entre Bergame & Coire.

SONGE; substantif masculin. Rêve, idée, pensée, imagination d'une personne qui dort.

Les songes ont été un des grands objets de la superstition des hommes qui les regardoient comme des signes de l'avenir & comme des avertissemens du ciel; c'est pourquoi l'art de les interpréter étoit fort en vogue parmi les Égyptiens & les Chaldéens. Les rois avoient à leur Cour, parmi leurs principaux officiers, des interprètes de songes, toujours prêts à réaliser les fantômes que l'imagination leur avoit présentés pendant la nuit: c'est ce que l'Écriture nous apprend de Pharaon, de Nabuchodonosor, de Balthasar. Dieu défend aux Israélites, dans le Lévitique & dans le Deutéronome, d'observer les songes, & d'en tirer des présages; ce qui fait voir que la divination par les songes étoit alors une chose fort commune chez les Gentils, dont les Juifs étoient

entourés. Ce n'est pas que Dieu n'ait quelquefois fait connoître sa volonté par des songes; l'Écriture nous en fournit des exemples. Mais ce sont des cas particuliers & extraordinaires qui n'empêchent pas qu'on ne doive communément regarder les songes comme de vaines illusions.

Les Grecs & les Romains ajoutoient beaucoup de foi aux songes. Il y avoit chez eux plusieurs oracles qui se rendoient par songes.

Les différens passages de l'Écriture qui parlent des songes de Jacob, de Joseph, de Pharaon, de Nabuchodonosor, de Daniel, &c. ont rendu les Juifs modernes extrêmement superstitieux sur ce qui concerne ces illusions de la nuit. Leurs Rabbins mêmes ont gravement marqué quels sont les songes de mauvais augure. Tels sont, par exemple, les songes dans lesquels un Juif verroit brûler le livre de la loi; tomber ses dents ou les poutres de sa maison; sa femme entre les bras d'un autre. S'il arrive à un Juif de faire un pareil songe, pour détourner le malheur qui le menace, il ne manque pas de consacrer par un jeûne exact & rigoureux le jour du lendemain, quand même ce seroit le jour du sabbat ou quelque autre fête. C'est la seule occasion où il soit permis de jeûner pendant ces jours solennels.

On dit proverbialement que *songes sont mensonges*. Et proverbialement & figurément, que *le mal d'autrui n'est que songe*; pour dire, que le mal d'autrui fait peu d'impression.

On dit aussi figurément, que *les choses de ce monde ne sont qu'un songe*, que *la vie n'est qu'un songe*; pour dire, que les choses du monde

n'ont nulle solidité, que la vie passe comme un songe.

SONGES, en termes de Mythologie, s'est dit de certains Dieux des Anciens qui passoient pour enfans du sommeil, & qui pouvoient prendre toutes sortes de formes. Il y en avoit trois principaux qui s'appeloient *Morphée*, *Phobétos* & *Phantase*; *Morphée* étoit le principal ministre du sommeil son père, & possédoit souverainement l'art d'imiter la figure, la démarche, le son de voix, le langage & l'habillement des hommes. *Phobétos* se montroit sous la forme d'une bête sauvage, d'un oiseau, d'un serpent; ou de quelque autre animal capable d'inspirer la frayeur. *Phantase* se métamorphosoit en terre, en rocher, en eau, en arbre & autres corps inanimés. Ces trois principaux songes ne fréquentoient que les palais des rois & des grands, tous les autres se promenoient çà & là parmi le menu peuple, sous des formes tantôt agréables, tantôt effrayantes. Les uns étoient faux, les autres étoient vrais; les premiers sortoient par une porte d'ivoire, & les seconds par une porte de corne; ceux-ci annonçoient des biens ou des maux réels; ceux-là n'étoient que de pures illusions & de vains fantômes de l'imagination.

EN SONGE; façon de parler adverbiale, dont on se sert en parlant des songes qu'on a eus durant le sommeil. *L'Ange apparut en songe à Joseph pour l'assurer de la virginité de la Vierge.*

La première syllabe est longue, & la seconde très-brève.

SONGÉ, ÉE; participe passif. Voyez

SONGER.

SONGE-CREUX; substantif masculin.

On appelle ainsi un homme

qui est dans l'habitude de rêver profondément à quelque projet chimérique ou à quelque malice noire.

Il ne faut pas l'écouter, c'est un songe-creux.

SONGER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Faire un songe. *J'ai songé que je me baignois dans la Seine.* En ce sens il s'emploie aussi activement. *J'ai songé chasser toute la nuit. Ne songez-vous pas quelquefois mariage.*

Ce verbe au neutre se construit quelquefois avec la préposition *de*. Ainsi on dit, *songer de bals. Songer de fêtes. Songer de vin, de liqueurs, de limonade, &c.* Il est du style familier.

SONGER, signifie aussi, penser, considérer. En ce sens il est toujours neutre. *Avez-vous songé à mon procès? Je ne sais à quoi elle songe. Il faut songer aux moyens de réussir. Je songeais au parti qu'il convient de prendre.*

En parlant à quelqu'un qui dit ou qui fait quelque chose qui est ridicule, on dit quelquefois par manière de reproche, *Vous n'y songez pas. A quoi songez-vous?*

Dans cette acception il se construit quelquefois avec la particule *que*. *Je songe qu'il est temps de partir.*

On dit aussi quelquefois activement dans le même sens, *j'ai songé une chose.* Il est du style familier.

SONGER, signifie aussi, avoir quelque vue, quelque dessein, quelque intention. *Il songe à vendre cette terre. Elle songeait à l'épouser.*

On dit de quelqu'un, qu'il *songe toujours à malice, à ta malice*; pour dire, ou qu'il songe à faire quelque malice, ou qu'il donne un sens trop libre à des choses dites très-innocemment, ou en général, qu'il in-

terprète malignement tout ce qu'on dit.

On dit, qu'un homme *songe creux*, ne fait que *songer creux*; pour dire, qu'il rêve profondément à des choses chimériques, ou à quelques malices noires. *Il ne fait que songer creux.*

Différences relatives entre *songer*, *penser*, *rêver*.

On *pense* tranquillement & avec ordre pour connoître son objet. On *songe* avec plus d'inquiétudes & sans suite pour parvenir à ce qu'on souhaite. On *rêve* d'une manière abstraite & profonde pour s'occuper agréablement.

Le philosophe *pense* à l'arrangement de son système. L'homme embarrassé d'affaires, *songe* aux expédiens pour en sortir. L'amant solitaire *rêve* à ses amours.

On a souvent remarqué que les choses obscures ne paroissent claires qu'à ceux qui ne savent pas *penser* nettement; ils entendent tout sans pouvoir rien expliquer. Est-il sage de *songer* aux besoins de l'avenir d'une façon qui fasse perdre la jouissance des biens présens? Le plaisir de *rêver* est peut-être le plus doux, mais le moins utile & le moins raisonnable de tous.

SONGEUR; substantif masculin.

Celui qui a raconté ses songes. Il ne se dit guère que dans la phrase de l'écriture, *voici notre songeur*, en parlant de Joseph.

Il signifie aussi un homme accoutumé à rêver profondément. Il est du style familier.

SONGO; province d'Afrique dans la basse Éthiopie au royaume de Congo. Elle est située le long du fleuve Zaïre, & s'étend jusqu'au bord méridional de la rivière de Lelunde. Ce pays abonde en éléphans, en singes, en chats de

mer & en palmiers. Les habitans sont païens.

SONICA; terme du jeu de la bassette, qui se dit d'une carte qui vient en gain ou en perte, tout le plutôt qu'elle puisse venir pour faire gagner ou pour faire perdre. *Il a gagné sonica.*

On a transporté ce mot dans la conversation pour dire, à point nommé, justement, précisément. *On alloit partir sans lui, il est arrivé sonica.*

SONNA; substantif féminin. C'est le nom que les Mahométans donnent à un recueil de traditions contenant les faits & les paroles remarquables de Mahomet leur Prophète. Quoique ce recueil soit rempli de rêveries les plus absurdes & les plus destituées de vraisemblance, ils l'ont en très-grande vénération, & c'est après l'alkoran, le livre qui a le plus d'autorité chez les sectateurs de la religion Mahométane. La *Sonna* est pour ainsi dire un supplément à cet ouvrage; elle contient, outre les traditions dont on a parlé, les réglemens & les décisions des premiers Califes ou successeurs de Mahomet: ce qui constitue un corps de théologie dont il n'est point permis de s'écarter. L'attachement des Mahométans pour cet ouvrage leur a fait donner le nom de *Sonnistes* ou *traditionites*. Quelques-uns des faits merveilleux qui y sont rapportés, sont même attestés & confirmés par l'Alcoran, & deviennent par-là des articles de foi. Tels sont les miracles de Mahomet, son voyage au Ciel, & d'autres événemens merveilleux dont le Prophète fait attester la vérité par la voix de Dieu même. Les *Sonnistes* regardent l'Alcoran comme co éternel à Dieu. Ils ont encore des opinions relatives à

la politique par lesquelles ils diffé-
rent de ceux qu'ils appellent *Shiites*
ou *Seïtaires schismatiques*; ces der-
niers regardent les Califes ou suc-
cesseurs de Mahomet qui ont pré-
cédé Ali, gendre de ce Prophète,
comme des usurpateurs; ils préten-
dent que c'est à Ali que l'autorité
pontificale & souveraine étoit dé-
volue de droit après la mort de Ma-
homet. Les Persans sont *Shiites*, &
les Turcs, ainsi que les Arabes,
sont *Sonnites*; ces deux sectes s'a-
nathématisent réciproquement, &
ont l'une pour l'autre toute la haine
dont les opinions religieuses peu-
vent rendre les hommes suscep-
tibles. Les *Sonnites* assurent qu'au
jour du-jugement dernier leurs ad-
versaires seront montés sur les
épaules des Juifs qui les conduiront
au grand trot en enfer. Les *Son-
nites* se divisent en quatre sectes
principales qui sont toutes regardées
comme orthodoxes par tous les Mu-
sulmans qui ne sont point *Shiites*.

SONNAILLE; substantif féminin.
Clochette attachée au cou des bêtes
lorsqu'elles paissent ou qu'elles
voyagent.

SONNAILLER; verbe actif de la
première conjugaison, lequel se
conjugue comme **CHANTER**. Son-
ner souvent & sans besoin. *C'est un
Couvent où l'on ne fait que sonnail-
ler*. Il est du discours familier.

SONNANT, **ANTE**; adjectif. Qui
rend un son clair. *De l'étain son-
nant*. *Airain sonnante*. On appelle
horloge sonnante, *montre sonnante*,
une horloge, une montre qui sonne
les heures, à la différence de celles
qui ne font que les marquer. Et
l'on dit, *espèces sonnantes*; pour
dire, monnaie d'or, d'argent, &c.

On dit aussi, à l'heure *sonnante*;
pour dire, à l'heure précise. Je

suis arrivé à sept heures sonnantes.

On appelle en style dogmatique,
propositions mal sonnantes, des pro-
positions qui peuvent être prises
dans un sens peu orthodoxe.

SONNÉ, **ÉE**; participe passif. Voyez
SONNER.

SONNEBERG; ville d'Allemagne
dans la nouvelle marche de Bran-
debourg, sur la Warta.

SONNER; verbe neutre de la pre-
mière conjugaison, lequel se con-
jugue comme **CHANTER**. *Sonum
emittere*. Rendre un son. *L'étain
d'Angleterre sonne mieux que l'étain
commun*. *Les cloches ne sonnent pas
le Vendredi saint*. *Il sonne bien de
la trompette, de la trompe*.

En termes de grammaire, on dit
figurément, qu'il faut ou qu'il ne
faut pas faire sonner une lettre; pour
dire, qu'une lettre doit être pleine-
ment exprimée dans la prononcia-
tion, ou qu'il ne faut presque point
l'y faire sentir. *R du substantif mer,*
doit toujours sonner; mais r de l'in-
finitif aimer, ne doit sonner que de-
vant une voyelle.

On dit aussi figurément qu'un
mot sonne bien à l'oreille; pour
dire, que le son en est agréable.

On dit de même figurément,
qu'un vers, qu'une strophe, qu'une
période sonne bien; pour dire, que
l'arrangement des paroles en est har-
monieux.

On dit proverbialement, qu'une
action sonne bien, ne sonne pas bien,
qu'elle sonne mal dans le monde;
pour dire, qu'elle est bien ou mal
reçue du public.

On dit figurément & familière-
ment, faire sonner bien haut une
action, une victoire, une conquête,
sa qualité, un service, un bon office,
&c. pour dire, vanter, exagérer,
faire valoir beaucoup une action,

une victoire, une conquête, sa qualité, un service qu'on a rendu.

SONNER, signifie aussi être indiqué, marqué, annoncé par quelque son. *La messe vient de sonner. Minuit sonnoit quand ils sont sortis.*

SONNER, est aussi actif, & signifie, tirer du son, faire rendre du son. *Sonner les cloches. On sonna le tocsin.*

SONNER, signifie encore, indiquer, marquer, annoncer quelque chose par un certain son. *Sonner Vêpres, sonner le jerman.*

On dit aussi en parlant des offices de l'Église, pour lesquels on sonne plusieurs coups, *sonner le premier coup, le dernier coup de Vêpres, de Matines*; ou simplement, *sonner le premier, sonner le dernier.*

On dit, *sonner ses gens*; pour dire, sonner la sonnette pour faire venir ses domestiques.

On dit aussi absolument, *sonner pour les morts. On a sonné toute la nuit pour un tel.*

On dit proverbialement & figurément, *qu'on ne sauroit sonner les cloches & aller à la procession*; pour dire, que lorsqu'on fait de certaines choses, il y en a d'autres qu'il n'est pas possible de faire en même temps. Il est populaire.

On dit en termes de chasse, *sonner le déboucher, sonner le laisser-courre, sonner du gros ton, sonner du grêle*, &c. Et en termes de guerre, *sonner la charge, sonner la retraite, sonner le boute-selle, sonner à cheval*; pour dire, sonner pour faire monter à cheval la Cavalerie, &c.

On dit proverbialement & figurément, *qu'il est temps de sonner la retraite*; pour dire, qu'il est temps

de se retirer du commerce du monde.

On dit aussi figurément & familièrement, *ne sonner mot*; pour dire, ne dire mot. *Voilà mon secret; mais n'en sonnez mot.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE.*

SONNERIE; substantif féminin. *Campanarum pulsus.* Terme collectif. Le son de plusieurs cloches ensemble. *Dans les Cathédrales & dans les Paroisses considérables, il y a la grosse & la petite sonnerie. Il y a une bonne sonnerie dans cette Église.*

SONNERIE, se dit aussi en termes d'Horlogerie, pour signifier, les ressorts, le timbre, & tout ce qui sert à faire sonner une montre, une pendule. *La sonnerie de cette pendule est dérangée.*

SONNET; substantif masculin. Petit poëme de quatorze vers distribués en deux quatrains & deux tercets. Despréaux dit que le dieu des vers

Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois,

Inventa du sonnet les rigoureuses lois,

Voulut qu'en deux quatrains de mesure pareille,

La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille;

Et qu'ensuite six vers artistement rangés, Fussent en deux tercets par le sens partagés :

Surtout de ce poëme il bannit la licence, Lui-même en mesura le nombre & la cadence,

Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,

Ni qu'un mot déjà mis osât s'y rencontrer.

• Selon des règles si sévères, il

n'est pas étonnant qu'il y ait si peu de sonnets sans défaut. On a cité souvent pour modèles ceux de Job & d'Uranie, qui dans leur temps ont fait tant de bruit.

En voici un du Législateur du Parnasse,

Nourri dès le berceau près de la jeune
Orante,

Et non moins par le cœur que par le sang
lié

A ses yeux innocens enfant associé,
Je goûtois les douceurs d'une amitié
charmante.

Quand un faux Esculape à cervelle igno-
rante,

A la fin d'un long mal vainement pallié,
Rompan de ces beaux jours le fil trop
délié,

Pour jamais me ravit mon aimable pa-
rent.

O qu'un si rude coup me fit verser de
pleurs!

Bientôt la plume en main signalant mes
douleurs,

Je demandai raison d'un acte si perfide :

Oui, j'en fis dès quinze ans ma plainte à
l'univers,

Et l'ardeur de venger ce barbare homi-
cide,

Fut le premier démon qui m'inspira des
vers.

Un sonnet dont les rimes sont disposées dans les deux derniers tercets, comme elles le sont dans celui qu'on vient de lire, se nomme *sonnet régulier*, pour le distinguer du sonnet irrégulier, dont le onzième vers rime avec le quatorzième, au lieu que dans l'autre le quatorzième & le douzième riment ensemble. Il est encore à remarquer que le sonnet doit toujours finir par une rime d'un genre différent de celle par laquelle il a commencé; en sorte que si la première est

masculine, la dernière doit être féminine; & celle-ci masculine, lorsque l'autre est féminine: c'est une règle indispensable.

Les vers sur un avorton, par M. Hénaut, quoique semblables au sonnet pour le nombre des vers, ne doivent point porter le nom de *sonnet*, puisque l'Auteur y a violé les règles principales de cette espèce de poëme.

On fait des sonnets sur les bouts rimés, c'est-à-dire, sur des rimes données à remplir. On peut sans injustice les ranger dans la classe de ces sortes d'amusemens dont le plus grand succès ne pourroit jamais réparer la moindre partie du temps qu'on a perdu à les composer, & leur appliquer ce beau mot d'un Ancien: *Turpe est difficiles habere nugas*. L'esprit gêné par la bisarrerie de la rime, néglige la justesse de la pensée, pour s'occuper uniquement de la versification. Qu'en résulte-t-il? Un assez mauvais composé, mais nullement un sonnet, puisqu'il n'est pas permis d'être médiocre en ce genre, dont le vrai caractère est un mélange de force & de délicatesse, qui demande moins de génie que d'imagination, de la grandeur dans l'expression, & surtout un tour heureux & naturel dans les pensées; ce qui fait que la plupart pèchent par trop de raffinement & de subtilité. Au reste notre siècle n'est plus dans le goût de ces petites pièces qui faisoient tant de bruit autrefois.

SONNETTE; substantif féminin. Espèce de clochette dont on se sert pour appeler ou pour avertir. *Une sonnette d'argent. Poser des sonnettes dans un appartement. Tirer la sonnette pour faire venir un Laquais.*

SONNETTE, se dit aussi d'un grelot, d'une boulette de cuivre ou d'argent qui est creuse & fendue, & dans laquelle il y a un petit grain de fer qui sonne & fait du bruit quand on l'agite. *On met des sonnettes aux pieds des oiseaux de proie, au cou des chiens. Des sonnettes de mulet.*

SONNETTE, se dit encore d'une machine dont on se sert pour enfoncer des pilotis. *La sonnette porte le mouton, & sert à l'élever & à le laisser retomber.*

SONNEUR; substantif masculin. Celui qui sonne les cloches. *A-t-on payé les sonneurs ?*

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

SONNEZ; substantif masculin. Terme dont on se sert au jeu du Trictrac, lorsque le dé amène deux six. *Ce sonnez lui a fait gagner la partie.*

SONORE; adjectif des deux genres. *Sonorus.* Qui a un beau son, un son agréable & éclatant. *Une voix sonore. Le bois dont on fait les luths de Bologne les rend plus sonores que les autres. Des vers sonores.*

SONORE, se dit aussi des lieux qui rendent bien la voix, qui sont favorables à la voix. *Une Eglise sonore.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très brève.

SONQUAS; (les) peuples vagabonds d'Afrique vers la partie méridionale; c'est une sorte de cafres qui habitent les montagnes, où ils vivent de racines & de chasse; ce sont des voleurs de profession qui enlèvent tout le bétail qu'ils peuvent attraper. Leurs cabanes sont de branches de bois, entrelacées &

couvertes de jonc; ils ne se donnent pas la peine de les défaire, quand ils vont chercher de nouveaux pâturages. Il leur est plus commode d'en bâtir de nouvelles dans les lieux où ils se rendent; parcequ'au cas qu'il leur prenne fantaisie de retourner dans leurs premiers gîtes, ils trouvent leurs cabanes toutes prêtes. Les habits d'hommes sont des peaux de buffes ou d'ânes sauvages cousues ensemble. Les femmes portent un parasol de plumes d'Autruche autour de la tête.

SONRIER; substantif masculin. Titre qu'on donne à un Officier du Chapitre de Remiremont qui est chargé de l'administration des droits seigneuriaux.

SONRIERE; substantif féminin. Titre d'une Chanoinesse de Remiremont.

SOPHI; voyez **SOFI**.

SOPHISME; substantif masculin. *Sophisma.* Argument captieux qui ne conclut pas juste, parcequ'il pêche ou dans les termes ou dans la forme.

La Logique de Port-Royal réduit les sophismes à sept ou huit, ne s'arrêtant pas à ceux qui sont trop grossiers pour surprendre les personnes un peu attentives.

Le premier consiste à prouver autre chose que ce qui est en question. Ce sophisme est appelé par Aristote l'ignorance de ce qu'on doit prouver contre son adversaire; c'est un vice très-ordinaire dans les contestations des hommes. On dispute avec chaleur, & souvent on ne s'entend pas l'un l'autre. La passion ou la mauvaise foi fait qu'on attribue à son adversaire ce qui est éloigné de son sentiment, pour le combattre avec plus d'avantage,

d'avantage, ou qu'on lui impute les conséquences qu'on s'imagine pouvoir tirer de sa doctrine, quoiqu'il les défavoue & qu'il les nie.

Le second suppose pour vrai ce qui est en question ; c'est ce qu' Aristote appelle *pétition de principe*.

On peut rapporter à ce sophisme tous les raisonnemens où l'on prouve une chose inconnue, par une qui est autant ou plus inconnue, ou une chose incertaine, par une autre qui est autant ou plus incertaine.

Le troisième prend pour cause ce qui n'est point cause. Ce sophisme s'appelle *non causa pro causa* ; il est très-ordinaire parmi les hommes, & l'on y tombe en plusieurs manières : c'est ainsi que les Philosophes ont attribué mille effets à la crainte du vide, qu'on a prouvé démonstrativement en ce temps & par des expériences ingénieuses, n'avoir pour cause que la pesanteur de l'air. On tombe dans le même sophisme, quand on se sert des causes éloignées, & qui ne prouvent rien, pour prouver des choses ou assez claires d'elles-mêmes ou fausses, ou du moins douteuses. L'autre cause qui fait tomber les hommes dans ce sophisme, est la sorte vanité qui nous fait avoir honte de reconnoître notre ignorance ; car c'est de-là qu'il arrive que nous aimons mieux nous forger des causes imaginaires des choses dont on nous demande la raison, que d'avouer que nous n'en savons pas la cause.

Le quatrième consiste dans un dénombrement imparfait. C'est le défaut le plus ordinaire des personnes habiles que de faire des dénombremens imparfaits, & de ne considérer pas assez toutes les ma-

Tome XXXVI.

nières dont une chose peut être ou peut arriver ; d'où ils concluent témérairement ou qu'elle n'est pas, parcequ'elle n'est pas d'une certaine manière, quoiqu'elle puisse être d'une autre : ou qu'elle est de telle & telle façon, quoiqu'elle puisse être encore d'une autre manière qu'ils n'ont pas considérée.

Le cinquième fait juger d'une chose, par ce qui ne lui convient que par accident. Ce sophisme est appelé *fallacia accidentis*. Il consiste à tirer une conclusion absolue, simple & sans restriction de ce qui n'est vrai que par accident. C'est ce que font tant de gens qui déclament contre l'antimoine, parcequ'étant mal appliqué, il produit de mauvais effets ; & d'autres qui attribuent à l'éloquence tous les mauvais effets qu'elle produit, quand on en abuse ; ou à la Médecine les fautes de quelques ignorans.

On tombe aussi souvent dans ce mauvais raisonnement, quand on prend les simples occasions pour les véritables causes ; comme qui accuseroit la religion chrétienne d'avoir été la cause du massacre d'une infinité de personnes qui ont mieux aimé souffrir la mort que de renoncer Jésus-Christ ; au lieu que ce n'est ni à la religion, ni à la constance des Martyrs qu'on doit attribuer ces meurtres, mais à la seule injustice & à la seule cruauté des païens.

Le sixième passe du sens divisé au sens composé, ou du sens composé au sens divisé ; l'un de ces sophismes s'appelle *fallacia compositionis*, & l'autre *fallacia divisionis*. Jésus-Christ dit dans l'Évangile, en parlant de ses miracles : *les aveugles voient, les boiteux marchent droit, les sourds entendent*. Il

V v v

est évident que cela ne peut être vrai, qu'en prenant ces choses séparément, c'est-à-dire, dans le sens divisé. Car les aveugles ne voyoient pas demeurant aveugles, & les sourds n'entendoient pas demeurant sourds. C'est aussi dans le même sens qu'il est dit dans les Écritures que *Dieu justifie les impies*; car cela ne veut pas dire qu'il tient pour justes ceux qui sont encore impies, mais bien qu'il rend justes par sa grace ceux qui étoient impies.

Il y a au contraire des propositions qui ne sont vraies qu'en un sens opposé à celui-là, qui est le sens divisé. Comme quand St Paul dit, que *les médisans, les fornicateurs, les avarés n'entreront point dans le Royaume des Cieux*; car cela ne veut pas dire que nul de ceux qui auront eu ces vices ne seront sauvés, mais seulement que ceux qui y demeureront attachés ne le seront pas.

Le septième passe de ce qui est vrai à quelqu'égard, à ce qui est vrai simplement; c'est ce qu'on appelle dans l'École, à *dicto secundum quid, ad dictum simpliciter*. En voici des exemples. Les Épicuriens prétendoient prouver que les dieux devoient avoir la forme humaine, parcequ'il n'y en a point de plus belle que celle-là, & que tout ce qui est beau doit être en Dieu. C'étoit fort mal raisonner; car la forme humaine n'est point absolument une beauté, mais seulement au regard des corps; ainsi n'étant une perfection qu'à quelqu'égard & non simplement, il ne s'ensuit point qu'elle doive être en Dieu, parceque toutes les perfections sont en Dieu.

Le huitième enfin se réduit à

abuser de l'ambiguïté des mots; ce qui se peut faire en diverses manières. On peut rapporter à cette espèce de sophisme tous les syllogismes qui sont vicieux, parcequ'il s'y trouve quatre termes, soit parceque le moyen terme y est pris deux fois particulièrement, ou parcequ'il est susceptible de divers sens dans les deux prémisses; ou enfin parceque les termes de la conclusion ne sont pas pris de la même manière dans les prémisses que dans la conclusion. Car nous ne restreignons pas le mot d'*ambiguïté* aux seuls mots qui sont grossièrement équivoques, ce qui ne trompe presque jamais; mais nous comprenons par-là tout ce qui peut faire changer de sens à un mot, par une altération imperceptible d'idées, parceque diverses choses étant signifiées par le même son, on les prend pour la même chose.

Ainsi quand vous entendrez le sophisme suivant :

Les Apôtres étoient douze,

Judas étoit Apôtre :

Donc Judas étoit douze.

Le Sophiste aura beau dire que l'argument est en forme; pour le confondre nulle discussion ni embarras, démêlez simplement l'équivoque du mot *les Apôtres*. Ce mot *les Apôtres* signifie dans le syllogisme en question, les Apôtres en tant que pris tous ensemble, & faisant le nombre de douze. Or dans cette signification, comment dire dans la mineure, or *Judas étoit Apôtre*. Judas étoit-il Apôtre en tant que les Apôtres sont pris tous ensemble au nombre de douze?

Citons encore pour exemple ce sophisme burlesque.

*Le manger salé fait boire beaucoup :
Or boire beaucoup fait passer la soif :
Donc le manger salé fait passer la soif.*

Ce sophisme porte un masque de syllogisme; mais il sera bientôt démasqué par une simple attention: c'est que le moyen terme, qui paroît le même dans la première & dans la seconde proposition, change imperceptiblement à la faveur d'un petit mot qui est de plus dans l'une, & qui est de moins dans l'autre. Or un petit mot ne fait pas ici une petite différence. Une diphtongue altérée causa autrefois de furieux ravages dans l'Église, & une particule changée n'en fait pas de moindres dans la Logique pour conserver au moyen terme, le même sens dans les deux propositions. Il falloit énoncer dans la mineure, *or faire boire beaucoup fait passer la soif.* Au lieu de cela, on supprime ici dans la mineure le verbe *faire* devant le mot *boire*, ce qui change le sens, puisque *faire boire* & *boire* ne sont pas la même chose.

SOPHISTE; substantif masculin. Ce nom se donnoit parmi les Anciens aux Philosophes & aux Rhéteurs, & se prenoit d'abord en bonne part; mais depuis il s'est pris plus ordinairement en mauvaise part. Il signifie aujourd'hui, celui qui fait des argumens captieux. *Ce n'est pas un philosophe, c'est un sophiste, un pur sophiste.*

SOPHISTIQUE; adjectif des deux genres. Captieux, trompeur. *Un argument, un raisonnement sophistique.* Il n'est guère d'usage qu'en ces deux phrases.

SOPHISTIQUE, ÉE; participe passif. *Voyez SOPHISTIQUEUR.*

SOPHISTIQUEUR; verbe actif de la

première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Subtiliser avec excès. *C'est un Écrivain qui sophistique toutes les idées.*

SOPHISTIQUEUR, signifie aussi, frelater, falsifier une liqueur, une drogue en y mêlant quelque chose d'étranger. *Sophistiquer du vin. Les Marchands sophistiquent souvent les drogues précieuses. Sophistiquer les métaux.*

Les trois premières syllabes sont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

On prononce *sophistiquer*.

SOPHISTIQUEURIE; substantif féminin. Fausse subtilité dans le discours, dans le raisonnement. *Il y a de la sophistique dans cet argument.* Il est du style familier.

SOPHISTIQUEURIE, signifie aussi frelaterie, altération dans les liqueurs, dans les drogues, &c. *Il est aisé de reconnoître la sophistique qui est dans ce vin.*

SOPHOCLE; célèbre Poëte Grec; surnommé *l'Abeille & la Sirène Attique*, nâquit à Athènes, la deuxième année de la soixante-dixième Olympiade, la quatre cent quatre-vingt quinzième avant Jésus-Christ. Il se distingua de bonne heure par ses talens pour la poésie, & pour le Gouvernement. Élevé à la dignité d'Archonte, il commanda en cette qualité l'armée de la République, & signala son courage en diverses occasions. Il porta au plus haut point la gloire du Théâtre d'Athènes, & partagea avec Euripide les suffrages des Athéniens. Ces deux Poëtes étoient contemporains & rivaux; ils mettoient à profit leur jalousie mutuelle pour s'arracher des lauriers. Après avoir traité différens sujets, ils choisirent les mêmes, & combattirent com-

me en champ clos. La jalousie de ces deux célèbres Tragiques devint une noble émulation. Ils se reconcilierent, & ils étoient bien dignes l'un de l'autre. Leurs Tragédies, dit M. Lacombe, étoient également admirables, quoique d'un goût bien différent. Sophocle étoit grand, élevé, sublime : Euripide au contraire étoit tendre & touchant. Le premier étonnoit l'esprit, & le second gagnoit les cœurs. L'ingratitude des enfans de Sophocle est fameuse. Ennuvés de le voir vivre & impatiens d'hériter de lui, ils l'accusent d'être tombé en enfance. Ils le défèrent aux Magistrats, comme incapable de régir ses biens. Quelle défense oppose-t-il à ses enfans dénaturés ? Une seule. Il montre aux Juges son *Œdipe*, Tragédie qu'il venoit d'achever ; il fut absous à l'instant. On dit qu'ayant remporté le prix aux Jeux Olympiques malgré son grand âge, il en mourut de joie en la troisième année de la quatre-vingt treizième Olympiade avant Jésus-Christ, à 85 ans. Il avoit composé cent vingt Tragédies. Il ne nous en reste que sept, qui sont des chefs-d'œuvres : *Ajax*, *Electre*, *Œdipe*, le *Tyran*, *Antigone*, *Solon*, les *Trachines* & *Philoctete*.

SOPHONIE, le neuvième des douze petits Prophètes, étoit de la Tribu de Siméon ; il prophétisa sous le règne de Josias, dans le même temps que Jérémie auquel il ressemble pour le style & pour les prédications. Après avoir exhorté les Juifs à quitter l'idolâtrie, il rapporte diverses choses qui regardent les promesses de Jésus-Christ, la vocation des Gentils, l'établissement de l'Église, la rémission des péchés, & la félicité éternelle.

SOPHONISBE, de Crémone, s'acquiert une grande réputation par ses talens pour la peinture. Cette dame peignit des tableaux d'une composition admirable. Philippe II, Roi d'Espagne, l'attira à sa Cour, & lui donna rang parmi les Dames de la Reine. Sophonisbe excelloit surtout dans le portrait.

SOPHONISTE ; substantif masculin & terme d'Antiquité. On donnoit ce titre chez les Athéniens à certains Magistrats dont les fonctions étoient les mêmes que celles des Censeurs à Rome.

SOPORATIF, IVE ; adjectif. *Soporifer*. Qui a la force, la vertu d'endormir. *Le pavot est soporatif. Faire usage de drogues soporatives.*

Figurément & dans le style familier, en parlant d'un discours ennuyeux, on dit, que *c'est un discours soporatif*.

SOPORATIF, est aussi quelquefois substantif. *L'opium est un grand soporatif*.

SOPOREUX, EUSE ; adjectif & terme de Médecine, Qui cause un assoupissement, un sommeil dangereux. *Affection soporeuse*.

SOPORIFÈRE, ou SOPORIFIQUE ; adjectif des deux genres. Il signifie la même chose que *soporatif*, & il ne s'emploie que dans le style didactique.

SOPRON ; ville forte de Hongrie, chef-lieu d'un comté de même nom à onze lieues, sud-ouest, de Presbourg.

SORA ; ville épiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Labour, à 22 lieues, sud-est, de Rome, & 26 lieues, nord-ouest, de Naples.

SORAW ; ville forte d'Allemagne, dans la basse Lusace, sur les fron-

S O R

tières de la Silésie, près du Bober, à dix lieues, sud, de Crossen.

SORBE; substantif féminin. Fruit du sorbier.

SORBET; substantif masculin. Sorte de composition faite de citron, de sucre, d'ambre, &c. *Une boîte de sorbet.*

SORBET, se dit aussi du breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau. *Les Turcs font dans l'usage de boire du sorbet.*

SORBIER; voyez **CORMIER**.

SORBONIQUE; substantif féminin. Une des trois thèses que les Bacheliers sont obligés de soutenir pendant leur licence, & qui doit être soutenue dans la Maison de Sorbonne. *Il va soutenir sa sorbonique.*

La sorbonique dure depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

SORBONNE; substantif féminin. La plus célèbre Ecole de Théologie qui soit dans l'Université de Paris.

La Maison & Société de Sorbonne a pris son nom de Robert de Sorbonne ou Sorbon, Docteur de Paris, son Fondateur: ce pieux Docteur, persuadé de l'utilité que seroit à l'Église un Collège où des Ecclésiastiques réunis étudioient & enseigneroient en commun la Théologie, communiqua son projet à des personnes éclairées qui l'approuvèrent & le secondèrent. Les premiers fondemens de ce fameux Collège de Sorbonne qui a servi de modèle à tous les autres Collèges furent jetés en 1253. Le Fondateur avoit ordonné qu'on ne recevoit pour être membre de son Collège que des hôtes & des associés, *socii & hospites*, permettant d'en recevoir de quelque pays & de quelque nation que l'on fût. Pour être hôte, *hospes*, il falloit être Bachelier, soutenir une thèse

S O R

§ 25

appelée du nom de l'instituteur *Robertine*, & être reçu à la pluralité des suffrages dans trois scrutins différens. Ces *hospites* subsistent encore aujourd'hui. Ils sont nourris, & logés dans la maison, comme les autres Docteurs & Bacheliers, ont droit d'étudier dans la Bibliothèque, sans cependant avoir la clef, & jouissent de tous les autres droits & prérogatives, excepté qu'ils n'ont point de voix dans les assemblées, & qu'ils sont obligés de sortir de la Maison lorsqu'ils sont Docteurs: pour être associé, *socius*, il falloit outre la *Robertine* & les trois scrutins des *Hospites*, professer encore gratuitement un cours de Philosophie, & être reçu dans deux autres scrutins. Tous les Associés portoient & portent encore le titre de *Docteurs* ou de *Bacheliers de la Maison & Société de Sorbonne*, au lieu que les *Hospites* n'ont que la qualité de Docteurs ou de Bacheliers de la Maison de Sorbonne. L'instituteur voulut que tout se gérât & se réglât par les *socii*, & qu'il n'y eût entr'eux ni Supérieur ni Principal, c'est pourquoi il défendit aux Docteurs de traiter les Bacheliers de *disciples*, & aux Bacheliers de traiter les Docteurs de *Maîtres*, ce qui donna lieu aux anciens Sorbonistes de dire: « nous ne sommes pas entre nous comme des Docteurs & des Bacheliers, ni comme des Maîtres & des Disciples; mais nous sommes comme des associés & des égaux. » *Sed omnes sumus sicut socii & aequales.* Par une suite de cette égalité, on n'a jamais reçu aucun Religieux de quelque ordre qu'il fût, *Socius de Sorbonne*; & depuis le commencement du dix-septième siècle, celui qui est mis en posses-

écrit, & se promirent un secours mutuel contre ceux qui voudroient les faire périr par le secours de la forcellerie. On brûla par arrêt du Parlement une sorcière qui avoit fabriqué un acte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI fut attribuée à un sortilège, & l'on fit venir un magicien pour le guérir.

On vit à Londres la Duchesse de Gloucester accusée d'avoir attenté à la vie de Henri VI, par des sortilèges. Une malheureuse devineresse, & un Peintre imbécille ou scélérat qui se disoit sorcier, furent brûlés vifs pour cette prétendue conspiration. La Duchesse fut heureuse de n'être condamnée qu'à faire amende honorable en chemise, & à une prison perpétuelle. L'esprit de lumière & de philosophie, qui a établi depuis son empire dans cette île florissante, en étoit alors bien éloigné.

La démence des sortilèges fit de nouveaux progrès en France sous Catherine de Médicis; c'étoit un des fruits de sa patrie transplantés dans ce Royaume. On a cette fameuse médaille où cette Reine est représentée toute nue entre les constellations d'*Aries* & *Taurus*, le nom d'Ebullé-Asmodée sur sa tête ayant un dard dans une main, un cœur dans l'autre, & dans l'exergue le nom d'Oziel. On fit subir la question à Côme Ruggieri, Florentin, accusé d'avoir attenté par des sortilèges à la vie de Charles IX. En 1606, quantité de Sorciers furent condamnés dans le ressort du Parlement de Bordeaux. Le fameux Curé Gaufrédi, brûlé à Aix en 1611, avoit avoué qu'il étoit Sorcier, & les Juges l'avoient cru.

Enfin, ce ne fut qu'à la raison naissante, vers la fin du dernier siècle

clé; qu'on dûr la déclaration de Louis XIV, qui défendit en 1672 à tous lestribunaux de son royaume, d'admettre les simples accusations de *forcellerie*; & si depuis il y a eu de temps en temps quelques accusations de maléfices, les Juges n'ont condamné les accusés que comme des profanateurs, ou quand il est arrivé que ces gens-là avoient employé le poison. Voyez SORCIER.

En parlant de quelques tours d'adresse ou de certaines choses qui paroissent au-dessus des forces de la nature, on dit par plaisanterie, qu'il faut qu'il y ait de la *forcellerie*.

SORCIER, IÈRE; substantif. Celui, celle qui, selon l'opinion du peuple, a un pacte exprès avec le Diable, pour faire des maléfices, & qui va à des assemblées nocturnes, qu'on nomme le sabbat.

Les vrais forciers, dit le P. Malbranche, sont aussi rares que les forciers par imagination sont communs. Dans les lieux où l'on brûle les forciers on ne voit autre chose, parceque dans les lieux où on les condamne au feu, on croit véritablement qu'ils le sont, & cette croyance se fortifie par les discours qu'on en tient. Que l'on cesse de les punir, & qu'on les traite comme des fous, on verra qu'avec le temps ils ne seront plus forciers, parceque ceux qui ne le sont que par imagination, & qui sont certainement le plus grand nombre, deviendront comme les autres hommes.

On étoit autrefois fort crédule en France sur l'article des forciers. Sous le règne de Charles IX un forcier nommé *Trois-Echelles* fut exécuté en Grève, pour avoir eu commerce avec les Démon, & accusa

1200 personnes du même crime, dit Mézerai, qui trouve ce nombre de 1200 bien fort ; car, ajoute-t-il, un Auteur le rapporte ainsi : » Je » ne sai s'il le faut croire, car ceux » qui se sont une fois rempli l'imagination de ces creuses & noires fantaisies, croient que tout » est plein de Diabes & de sorciers ».

Sous le successeur de Charles IX on se mit en garde contre l'excessive crédulité sur ce point, comme il paroît par ce récit de Pigray, Chirurgien de Henri III, & témoin oculaire du fait qu'il rapporte. » La Cour de Parlement de Paris s'étant, dit-il, réfugiée à Tours » en 1589, nomma MM. Leroi, » Falaiseau, Renard, médecins du » Roi, & moi, pour voir & visiter quatorze, tant hommes que » femmes, qui étoient appelantes » de la mort, pour être accusées » de sorcellerie : la visitation fut » faite par nous en présence de » deux Conseillers de ladite Cour. » Nous vîmes les rapports qui » avoient été faits & sur lesquels » avoit été fondé leur jugement » par le premier Juge : je ne sai » pas la capacité ni la fidélité de » ceux qui avoient rapporté, mais » nous ne trouvâmes rien de ce » qu'ils disoient, entre autres choses qu'il y avoit certaines places » sur eux du tout insensibles : nous » les visitâmes fort diligemment, » sans rien oublier de tout ce qui » est requis, les faisant dépouiller » tout nus : ils furent piqués en plusieurs endroits, mais ils avoient » le sentiment fort aigu. Nous les » interrogeâmes sur plusieurs points » comme on fait les mélancoliques ; » nous n'y reconnûmes que de pauvres gens stupides, les uns qui ne

» se soucioient de mourir, les autres qui le désiroient : notre avis » fut de leur bailler plutôt de l'élébore pour les purger, qu'autre » remède pour les punir. La Cour » les renvoya suivant notre rapport ».

Cependant ces accusations fréquentes de sorcellerie, jointes à la croyance qu'on donnoit à l'astrologie judiciaire & autres semblables superstitions sous le regne des derniers Valois, avoient tellement enraciné le préjugé qu'il existoit un grand nombre de vrais sorciers, que dans le siècle suivant on trouve encore des traces assez fortes de cette opinion. En 1609, Filescac, Docteur de Sorbonne, se plaignoit que l'impunité des sorciers en multiplioit le nombre à l'infini. Il ne les compte plus par douze cens ni même par cent mille, mais par millions.

La Maréchale d'Ancre fut accusée de sortilège, & l'on produisit en preuve contre elle, de s'être servie d'images de cire qu'elle conservoit dans des cercueils, d'avoir fait venir des sorciers prétendus religieux dits Ambrosiens, de Nancy en Lorraine, pour l'aider dans l'oblation d'un coq qu'elle faisoit pendant la nuit dans l'Eglise des Augustins & dans celle de St Sulpice, & enfin d'avoir eu chez elle trois livres de caractères, avec un autre petit caractère & une boîte où étoient cinq rondeaux de velours, desquels caractères, elle & son mari usoient pour dominer sur les volontés des Grands. On se souviendra avec étonnement, dit M. de Voltaire, dans son Essai sur le siècle de Louis XIV, jusqu'à la dernière postérité, que la Maréchale d'Ancre fut brûlée en place de Grève comme forcière, & que le Conseiller Courtin, interrogeant

geant cette femme infortunée, lui demanda de quel sortilège elle s'étoit servie pour gouverner l'esprit de Marie de Médicis : la Maréchale lui répondit : *Je me suis servie du pouvoir qu'ont les ames fortes sur les esprits foibles, & qu'enfin cette réponse ne servit qu'à précipiter l'arrêt de sa mort.*

Il en fut de même dans l'affaire de ce fameux Curé de Loudun, Urbain Grandier, condamné au feu comme magicien, par une Commission du Conseil. Ce Prêtre étoit sans doute repréhensible & pour ses mœurs & pour ses écrits ; mais l'histoire de son procès, & celle des Diabes de Loudun, ne prouvent en lui aucun des traits pour lesquels on le déclara duement atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & possession, & pour réparation desquels on le condamna à être brûlé avec les pactes & caractères magiques qu'on l'accusoit d'avoir employés.

En 1680, la Vigoureuse & la Voisin, deux femmes intrigantes qui se donnoient pour devineresses, & qui réellement étoient empoisonneuses, furent convaincues de crimes énormes. Un grand nombre de personnes de la première distinction furent impliquées dans leur affaire ; elles nommèrent comme complices ou participantes de leurs opérations magiques la Duchesse de Bouillon, la Comtesse de Soissons & le Duc de Luxembourg, sans doute afin de tâcher d'obtenir grâce à la faveur de protections si puissantes. La première brava ses Juges dans son interrogatoire, & ne fut pas mise en prison, mais on l'obligea de s'absenter pendant quelque temps. La Comtesse de Soissons décrétée de prise de corps, passa en

Tome XXVI.

Flandre. Pour le Duc de Luxembourg, accusé de commerce avec les magiciennes & les Démons, il fut envoyé à la Bastille, mais élargi bientôt après, & renvoyé absous. Le vulgaire attribuoit à la magie son habileté dans l'art de la guerre.

Si les personnes dont nous venons de parler eussent pratiqué l'art des forciers, elles auroient fait une exception à ce que dit le Jurisconsulte Ayrault, qu'il n'y a plus maintenant que des stupides, des paysans & des rustres qui soient forciers. On a raison en effet de s'étonner que des hommes qu'on suppose avoir commerce avec les Démons & leur commander, ne soient pas mieux partagés du côté des lumières de l'esprit & des biens de la fortune, & que le pouvoir qu'ils ont de nuire, ne s'étende jamais jusqu'à leurs accusateurs & à leurs Juges ; car on ne donne aucune raison satisfaisante de la cessation de ce pouvoir, dès qu'ils sont entre les mains de la justice. Delrio rapporte pourtant quelques exemples de forciers qui ont fait du mal aux Juges qui les condamnoient, & aux bourreaux qui les exécutoient ; mais ces faits sont de la nature de beaucoup d'autres qu'il a adoptés, & son seul témoignage n'est pas une autorité suffisante pour en persuader la certitude ou la vérité à ses lecteurs.

On dit figurément & populairement d'un homme vieux & méchant, & d'une vieille & méchante femme que *c'est un vieux forcier, une vieille forcière.*

On dit proverbialement, qu'un homme n'est pas grand forcier ; pour dire, qu'il n'est pas fort habile ; & dans le même sens il ne faut pas être grand forcier pour faire, pour deviner telle chose.

SORDIDE; adjectif des deux genres. *Sordidus*. Sale, vilain. Il ne se dit guère des personnes que par rapport à l'avarice. *C'est une ame basse & sordide. Il passe pour un avare des plus sordides.*

Il se dit plus ordinairement des choses morales. *Un gain sordide. Un intérêt sordide. Une avarice sordide.*

SORDIDEMENT; adverbe. *Sordidè*. D'une manière sordide. *Vivre sordidement.*

SOREL, (Agnès) Dame de Fromenteau, village de la Touraine, dans le Diocèse de Bourges, vint au monde dans cette terre. Le Roi *Charles VII* ayant eu la curiosité de la voir, ne put s'empêcher de l'aimer, & lui donna le château de Beauté-sur-Marne, & plusieurs autres terres. Ce Prince en vint même jusqu'à quitter pour l'amour d'elle, le soin de son royaume & les affaires publiques. Mais *Agnès* née avec un esprit au-dessus de son sexe, lui reprocha vivement son indolence. Pour l'animer davantage contre les Anglois, elle l'assura qu'un Astrologue lui avoit prédit qu'elle seroit aimée du plus grand Roi du monde; mais que cette prédiction ne le regardoit point, puisqu'il négligeoit d'arracher à ses ennemis un état qu'ils lui avoient usurpé. *Je ne puis*, ajouta-t-elle, *accomplir ma prédiction qu'en passant à la Cour du Roi d'Angleterre.* Ces reproches touchèrent tellement le Monarque François, qu'il prit les armes pour satisfaire son amour. La belle *Agnès* gouverna ce Prince jusqu'à sa mort, arrivée en 1450, au château du Mesnil à un quart de lieue de Jumièges. Plusieurs Historiens prétendent qu'on l'avoit empoisonnée par ordre du Dauphin, Louis XI, qui ne l'aimoit point, parce que son pé-

re l'aimoit trop; mais c'est une conjecture qui n'a aucun fondement que dans le caractère cruel & vindicatif de ce Prince.

SORET; petite province des Indes Orientales dans les Etats du Grand Mogol. Elle a le royaume de Guzarate à l'orient & la mer à l'occident.

SOREZE; petite ville ou bourg de France en Languedoc, à deux lieues, nord, de Saint Papoul. Il y a une Abbaye de Bénédictins qui vaut à l'Abbé Commendataire environ dix mille livres de rente.

SORGUE; (la) petite rivière qui a sa source à la fameuse fontaine de Vaucluse, à une lieue de Gordes dans la haute Provence, & son embouchure dans le Rhône au-dessous du pont de Sorgues à deux lieues d'Avignon, après un cours d'environ vingt lieues.

SORIA; ville d'Espagne dans la vieille Castille près de la source du Duero, à 15 lieues, nord, de Siguenza. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne Numance.

SORLINGUES; (les) îles d'Angleterre, à huit lieues de la pointe de la province de Cornouailles. On en compte 145 rangées en rond; Sainte Marie, Annoth, Agnès, Samson, Silly, Brefar, Rusco, Sainte-Hélène, Saint Martin & Arthur sont les principales. Elles abondent presque toutes en bons pâturages. On y trouve beaucoup de rochers, de gibier & d'oiseaux aquatiques. Il y a aussi dans quelques-unes des mines d'étain.

SORNETTE; substantif masculin. Discours frivole, bagatelle. *Vous ne dites que des sornettes. Sa nouvelle n'est qu'une sornette.* Son plus grand usage est au pluriel.

SORO; rivière de Portugal dans l'EC-

trémadure, qu'elle sépare de l'Alentejo, & va ensuite se perdre dans le Tage entre Benavente & Salvaterra.

SOROCK ; ville forte de Pologne sur le Niester, dans la Moldavie, au nord d'Yalli : les Turcs l'assiégèrent inutilement en 1692.

SORRAT ; substantif masculin. Poisson de mer cartilagineux, que Rondelet met dans le rang des chiens de mer : on le nomme *Lamiole* à Rome : il a les dents larges comme celles de la lamie, & le museau court : il ressemble au milandre par le nombre & la position des nageoires, par la queue & par les parties intérieures ; mais il n'a point de taie devant les yeux.

SORRENTO ; ville archiépiscopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Labour, à quatre lieues, nord-ouest, d'Amalfi, & à sept lieues, sud, de Naples ; c'est la patrie du Tasse.

SORT ; substantif masculin. *Sors*. C'est dans le sens des anciens la destinée, en tant que la cause des divers événemens de la vie. C'est dans cette acception qu'on dit, *le sort l'a ainsi ordonné. Le sort le veut ainsi. Les caprices du sort. Le sort aveugle.*

Il se prend aussi pour l'effet de la destinée, la rencontre fortuite des événemens bons ou mauvais ; & c'est dans cette seconde acception qu'on dit, *je plains votre sort. Son sort est heureux. Son sort est malheureux. Son sort est déplorable. Le sort des armes. Tel est le sort des Conquerans. Le sort des Républiques.*

SORT, signifie aussi la manière de décider quelque chose par le hasard. *Le sort en décidera. Cette élection s'est faite au sort. Dans quelques endroits les officiers se font par le sort.*

On appelle *sorts des Saints*, une espèce de divination qui vers le troisième siècle s'introduisit chez les Chrétiens, à l'imitation de celles qu'on nommoit parmi les Païens *sortes Homerica, sortes Virgiliana.*

Elle consistoit à ouvrir au hasard les livres sacrés, dans l'espérance d'y trouver quelques lumières sur le parti qu'il y avoit à suivre dans telles & telles circonstances ; d'y apprendre si le succès des événemens qui intéressoient, seroit heureux ou malheureux, & ce que celui qui consultoit, devoit craindre ou espérer du caractère, de la conduite & du gouvernement des personnes auxquelles il étoit soumis.

L'usage avoit établi deux manières de consulter la volonté de Dieu par cette voie : la première étoit, comme on vient de le dire, d'ouvrir au hasard quelques livres de l'Écriture sainte, après avoir imploré auparavant le secours du ciel par des jeûnes, des prières & d'autres pratiques religieuses. Dans la seconde qui étoit beaucoup plus simple, on se contentoit de regarder comme un conseil sur ce qu'on avoit à faire, ou comme un présage du bon ou du mauvais succès de l'entreprise qu'on méditoit, les premières paroles du livre de l'Écriture qu'on chantoit dans le moment où celui qui se proposoit d'interroger le ciel par cette manière, entroit dans une Église.

Saint Augustin dans son épître à Januarius, ne paroît condamner cette pratique qu'au sujet des affaires mondaines ; cependant il aime encore mieux qu'on en fasse usage pour les choses de ce siècle, que de consulter les démons.

Saint Grégoire, Evêque de Tours, nous a fait connoître d'une manière

assez particulière les cérémonies religieuses avec lesquelles on consultoit les forts des Saints. Les exemples qu'il en donne, & le sien propre, justifient que cette pratique étoit fort commune de son temps, & qu'il ne la désapprouvoit pas.

Cedrenus rapporte que l'Empereur Héraclius, après avoir eu de grands avantages sur Cosroez, Roi des Perses, se trouvant incertain sur le lieu où il prendroit ses quartiers d'hiver, purifia son armée pendant trois jours; ce sont les termes de l'historien, qu'ensuite il ouvrit les évangiles, & qu'il trouva qu'ils lui ordonnoient d'aller hiverner en Albanie.

Depuis le huitième siècle les exemples de cette pratique deviennent un peu plus rares; cependant il est certain que cet usage subsista jusques dans le quatorzième siècle, avec cette seule différence qu'on ne se préparoit plus à cette consultation par des jeûnes & des prières, & qu'on n'y joignoit plus cet appareil religieux que jusqu'alors on avoit cru nécessaire pour engager le ciel à manifester ainsi ses volontés.

L'Église tant grecque que latine conserva sans cesse quelques traces de cet usage. La coutume étoit encore dans le quinzième & seizième siècles, quand un Évêque étoit élu, que dans la cérémonie de son sacre, immédiatement après qu'on lui avoit mis sur la tête le livre des évangiles, on l'ouvroit au hasard, & le premier verset qui se présentoit, étoit regardé comme un pronostic de ce qu'on avoit à espérer ou à craindre de son caractère, de ses mœurs, de sa conduite, & du bonheur ou du malheur qui lui étoit réservé durant le cours de son

épiscopat; les exemples en sont fréquens dans l'histoire ecclésiastique.

Si l'on en croit un de ces Écrivains qui a fait la vie des Évêques de Liège, la mort funeste d'Albert, Évêque de cette ville, lui fut annoncée par ces paroles que l'Archevêque qui le sacroit trouva à l'ouverture du livre des évangiles: *il envoya un de ses Gardes avec ordre de lui apporter la tête de Jean, & ce Garde étant entré dans la prison, lui coupa la tête.* L'historien ajoute que ce Prélat en fut si frappé, qu'il adressa la parole au nouvel Évêque, & lui dit en le regardant avec des yeux baignés de larmes: *mon fils, en vous donnant au service de Dieu, conduisez-vous avec crainte & avec justice, & préparez votre ame à la tentation, car vous serez un jour Martyr.* Il fut en effet assassiné par des Émissaires de l'Empereur Henri VI, & l'Église l'honore comme Martyr.

On ajoutoit tant de foi à ces sortes de pronostics; ils formoient un préjugé si favorable ou si désavantageux aux Évêques, qu'on les alléguoit dans les occasions les plus importantes, & même dans celles où il étoit question de prononcer sur la canonicité de leur élection.

La même chose se pratiquoit à l'installation des Abbés & même à la réception des Chanoines; cette coutume subsiste encore aujourd'hui dans la Cathédrale de Boulogne dont le Diocèse, aussi bien que ceux d'Ypres & de Saint-Omer, a été formé des débris de cette ancienne Église, après que la ville de Térouanne eût été détruite par Charles Quint. Toute la différence qui s'y trouve présentement, c'est qu'à Boulogne le nouveau Cha-

le privilège se nomment entre eux *assortimens*.

DE SORTE QUE, EN SORTE QUE. Façons de parler adverbiales, qui signifient, tellement que, si bien que. *De sorte qu'il fut contraint de se retirer. Faites en sorte qu'il soit content.*

SORTI, IE; participe passif. *Voyez SORTIR.*

SORTIE; substantif féminin. *Exitus.* Action de sortir. *J'ai gardé la chambre pendant trois semaines; voici ma première sortie.*

SORTIE, s'emploie aussi pour dire, transport. *La plupart des souverains surchargent les marchandises de droits d'entrée & de sortie. La sortie des armes & de la poudre à canon hors du Royaume est défendue.*

SORTIE, se dit encore de l'attaque que font des gens assiégés lorsqu'ils sortent pour combattre les assiégeans, & pour ruiner les travaux.

Ceux qui se tiennent toujours dans leur place sans faire de *sorties*, sont, dit le *Chevalier de la Ville*, semblables à ceux qui ne se soucient point du feu qui est dans la maison du voisin, & qui ne se meuvent pour l'éteindre, que lorsqu'il a pris à la leur. En effet, les assiégeans avançant toujours leurs travaux vers la place, il est de la dernière importance de travailler de bonne heure à en arrêter le progrès, c'est à quoi les *sorties* sont excellentes lorsqu'elles sont bien disposées & bien conduites; car autrement elles avanceroient plutôt la prise de la place qu'elles ne la retarderoient. Quelque avantageuses que soient les *sorties*, on ne peut pas en faire indifféremment dans toutes sortes de places; il faut pour en entreprendre que la garnison soit nombreuse. Une garnison foible & qui seroit

amplement fournie de toutes les munitions nécessaires pour se défendre & pour subsister long-temps dans la ville, devrait être fort circonspecte dans les *sorties*. Mais une garnison nombreuse & qui n'est pas d'ailleurs fournie pour long-temps de vivres & d'autres munitions, doit fatiguer l'ennemi autant qu'il lui est possible, par de très-fréquentes *sorties*. C'est aussi le parti que l'on doit prendre dans une ville dont les fortifications sont mauvaises; on ne doit pas se laisser renfermer, pour être obligé de se rendre, pour ainsi dire, sans résistance. Il faut fatiguer l'ennemi continuellement, le tenir éloigné de la place le plus long temps qu'il est possible, & n'omettre aucune chicane pour lui disputer l'approche du glacis & la prise du chemin couvert: c'est ainsi que M. le Marquis d'Uxelles, depuis Maréchal de France, en usa dans la défense de Mayence en 1689. Il défendit cette ville, assez grande & très-mal fortifiée, pendant plus de deux mois, par le secours d'une garnison excellente, & il fut obligé de capituler faute de poudre & de munition, étant encore maître de son chemin couvert, & même, pour ainsi dire, de tous ses glacis, puisque l'ennemi n'y avoit qu'un logement sur le haut; encore, dit M. de Feuquières, M. le Marquis d'Uxelles le laissa-t-il faire pour avoir prétexte de capituler, & que l'ennemi ne pût pas soupçonner qu'il se rendoit faute de poudre. A Keisersvert en 1702, la place fort mauvaise par elle-même, ne fut encore défendue que par de nombreuses *sorties*, qui firent payer la prise cher à l'ennemi. Dans des cas semblables, on ne doit point se négliger pour les *sorties*.

zies ; pour qu'elles réussissent , il faut qu'elles soient faites avec art & intelligence ; c'est , dit M. le Maréchal de Vauban , dans ces sortes d'actions que la vigueur , la diligence & la bonne conduite doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue.

Lorsque l'ennemi est encore loin de la place , les *sorties* sont très-périlleuses , parceque l'ennemi peut avec sa cavalerie , leur couper la retraite dans la ville ; mais lorsqu'il a établi sa seconde parallèle , & qu'il pousse les boyaux de la tranchée en avant pour parvenir à la troisième au pied du glacis , c'est alors qu'on peut sortir sur lui ; on le peut même , si l'on prend bien ses précautions , lorsqu'il travaille à sa seconde parallèle , & qu'elle n'est point encore achevée entièrement ; mais où elles doivent être les plus fréquentes , c'est lorsque l'assiégeant est parvenu à la troisième parallèle & qu'il veut s'établir sur le glacis. On ne craint plus alors d'être coupé , & on peut le surprendre d'autant plus aisément , qu'on peut tomber sur lui d'abord & le culbuter sans lui donner le temps de se reconnoître.

Les *sorties* peuvent être , ou grandes , ou petites ; les grandes doivent être de 5 ou 600 hommes , ou proportionnées à la garde de la tranchée , & les plus petites seulement de 10 , 15 , ou de 20 hommes.

L'objet des grandes *sorties* doit être de détruire & de raser une grande partie des travaux de l'assiégeant , afin de le mettre dans la nécessité de les recommencer , d'enclouer le canon des batteries , de reprendre quelques postes que l'on aura abandonnés , afin de nuire à

l'ennemi en retardant ses travaux , pour reculer par-là la prise de la place.

Pour les petites *sorties* , elles ne se font que pour donner de l'inquiétude aux têtes de la tranchée pour effrayer les travailleurs , & pour les obliger de se retirer. Comme il faut toujours quelque temps pour les rappeler & les remettre dans l'obligation de continuer leur travail , il y a un temps de perdu , qui retarde toujours l'avancement & les progrès des travaux.

Le temps le plus propre pour les grandes *sorties* est deux heures avant le jour ; le soldat est alors fatigué du travail de la nuit & accablé de sommeil , il doit par cette raison être plus aisé à surprendre & à combattre. Lorsqu'il a fait de grandes pluies pendant la nuit , & que le soldat ne peut faire usage de son feu , c'est encore une circonstance bien favorable , il ne faut rien négliger pour le surprendre ; car ce n'est , pour ainsi dire , que par la surprise que l'on peut tirer quelque avantage d'une *sortie*.

Les Anciens ne faisoient point de *sorties* ; ils sortoient toujours en force & à propos , rarement en plein jour , & presque toujours à la faveur des ténèbres , qui sont l'heure la plus commode & la plus heureuse. Les *sorties* générales sont aussi ordinaires chez les Anciens , qu'elles sont rares parmi nous , car on ne peut en trouver aucune depuis plus de trois cens ans.

Les *sorties* les plus dangereuses & les plus redoutables chez les Anciens , étoient celles que l'extrémité faisoit naître , & lorsque la place étoit ouverte de toutes parts & le fossé entièrement comblé , c'est-à-dire , lorsqu'on étoit au moment

d'un assaut. Alors le chemin qui servoit aux assiégeans pour attaquer les brèches, n'étoit pas moins favorable aux assiégés, parcequ'en ces sortes de cas l'ennemi ne pense qu'à attaquer, & non à se défendre. Il est préparé pour l'un, & ne l'étant pas pour l'autre, il est embarrassé lorsqu'on tombe brusquement sur lui, & de toutes parts, & qu'il se trouve lui-même attaqué. C'est ce qui arriva au siège de *Lylibée* par les Romains, où ceux-ci furent entièrement déconcertés par la *sortie* générale que fit le brave *Imilcon*.

On dit figurément & familièrement, *faire une sortie sur quelqu'un, faire une sortie à quelqu'un*; pour dire, lui faire une rude réprimande, s'emporter de paroles contre lui, ou lui dire brusquement quelque chose de dur.

SORTIE, signifie encore, issue, endroit par où l'on sort. *Cette maison a deux, trois sorties. Il a une sortie sur la campagne, & une sur la rue.*

On dit adverbialement, *à la sortie*; pour dire, au moment que l'on sort. *A la sortie de l'hiver. A la sortie du printemps. A la sortie des Juges. A la sortie du Louvre. A la sortie du Sermon.*

SORTILÈGE; substantif masculin. Maléfice dont se servent les prétendus forçiers pour nuire aux hommes, soit en leurs personnes, soit en leurs biens ou bestiaux.

Le Droit canonique prononce l'excommunication & les autres censures contre ceux qui usent de *sortilèges*.

Les lois même du Paganisme les ont condamnés comme ennemis du bien public & du repos de la société. La loi des Douze Tables y est précis; & si les Romains permi-

rent depuis l'usage des Augures, ce ne fut que pour savoir le sort des armées & des batailles; encore reconnu on le danger de cet usage qui favorisoit les assemblés secrètes où se formoient les conspirations contre l'État & la vie des Citoyens; tellement que ces assemblées furent défendues par un Édit de Tibère.

Les Empereurs Chrétiens se hâtèrent d'arrêter le cours de ces superstitions criminelles; la peine du *sortilège* étoit tantôt d'être exposé aux bêtes, tantôt celle d'être brûlé vif, ou d'être crucifié, quelquefois d'être mis dans un vase plein de pointes, ou d'être décapité; la moindre peine étoit la déportation.

La seule peine que nous ayons retenue, est celle du feu vif. Elle ne doit pourtant pas être ordonnée dans tous les cas. On distingue s'il ne s'agit que d'un *sortilège* simple sans autres circonstances aggravantes, & qui part ordinairement d'un cerveau dérangé, ou s'il y a eu maléfice qui ait causé la mort à quelqu'un, ou des pertes considérables; c'est principalement pour ces maléfices qu'on ordonne la peine du feu.

Les prétendus devins, faiseurs de prognostics & diseurs de bonne fortune, dont parlent les Ordonnances d'Orléans & de Blois, doivent seulement être punis de peines corporelles & exemplaires. L'Édit d'Août 1682 ajoute cependant la peine de mort, lorsqu'à la superstition se joint l'impiété & le sacrilège.

SORTIR; verbe neutre irrégulier de la seconde conjugaison. *Exire. Passer du dedans au-dehors. Elle vient de sortir de chez elle. Il fut obligé de*

de sortir de la ville. Il sortit sur eux le sabre à la main. Je ne sortirai pas. Ils sont sortis. Madame est-elle sortie ?

On dit, *sortir de la Messe, du sermon, de vêpres, du bal, de la Comédie, du jeu*; pour dire, du lieu où l'on a ouï la Messe, le Sermon, Vêpres, &c. Dans la même acception, on dit, *sortir d'entendre la Messe, sortir de dîner.*

On dit, *sortir de prison*; pour dire, en sortir par autorité de Justice être élargi.

On dit, qu'un *malade sort, commence à sortir*; pour dire, qu'il se porte assez bien pour ne plus garder la chambre.

On dit proverbialement & figurément, *faire sortir quelqu'un hors des gonds*; pour dire, le mettre tellement en colère, qu'il soit comme hors de lui-même. *Ne vous opiniâtrez pas contre lui, vous le ferez sortir hors des gonds.*

SORTIR, se dit par rapport au temps. *Sortir de l'hiver. Sortir de l'enfance. Sortir de nourrice.* Par rapport à l'état, à la condition où l'on est. *Sortir de maladie. Sortir de page. Sortir d'apprentissage. Sortir de charge. Sortir de condition.* En ce sens on dit figurément, *sortir d'un grand péril, d'un grand embarras. Sortir d'erreur.* Enfin par rapport aux affaires & aux matières que l'on traite. *Sortir d'intrigue. Sortir de son sujet. Sortir de sa matière. Vous sortez de la question.*

On dit figurément, *sortir d'une chose à son honneur*; pour dire, s'en tirer avantageusement.

On dit aussi figurément, *sortir de son devoir, sortir des bornes de son devoir*; pour dire, ne demeurer pas dans son devoir. Et dans cette acception on dit, *sortir des bornes*

Tome XXVI.

de la bienséance. Sortir des bornes de la modestie.

On dit, qu'un *jeune homme sort du Collège*; pour dire, qu'il vient d'achever ses études.

On dit qu'un *ouvrage sort de chez l'Ouvrier, des mains de l'Ouvrier*; pour dire, qu'il est tout neuf, qu'il vient d'être achevé. Et en parlant d'un ouvrage d'esprit, on dit, qu'il *sort d'un bon Auteur, qu'il sort d'une bonne plume*; pour dire, qu'il vient d'un bon Auteur, qu'il est fait par un homme qui écrit bien.

On dit en termes de danse, *sortir de cadence*; pour dire, ne danser plus en cadence: & en termes de Musique, *sortir de mesure*; pour dire, ne chanter, ne jouer plus de mesure. On dit en termes d'écriture, *sortir de mesure*; pour dire, se mettre hors d'état de porter une botte de pied ferme à son ennemi.

SORTIR, signifie aussi pousser au-dehors, commencer à paroître. *Les renoncules commencent à sortir de terre. Les tulipes ne sortent pas encore. On voit déjà les blés sortir de terre. La rougeole est sortie. Il lui sortit un bubon à l'aîne.*

On dit figurément en parlant d'un tableau, qu'une *figure sort*; pour dire, qu'elle semble être de relief, & s'avancer hors du tableau.

Un peintre habile à qui l'on demandoit pourquoi les Peintres d'aujourd'hui ne faisoient pas sortir les figures de leurs tableaux, comme avoient fait les grands Artistes des siècles passés, répondit qu'il y en avoit encore qui feroient sortir les nés de la toile, si les récompenses étoient proportionnées au travail & au temps qu'il faudroit y employer, & si les Peintres avoient de quoi

Y Y Y

se passer de travailler par intérêt.

SORTIR, se dit quelquefois dans la signification d'exhaler ; & c'est dans cette acception que l'on dit, *il sort une agréable odeur de ces fleurs. Il sort une grande chaleur de ce fourneau.*

On dit par exagération d'un homme en colère, que *le feu lui sort par les yeux* ; pour dire, qu'il a les yeux allumés de colère.

SORTIR, signifie encore être issu. *Il sort des anciens Rois d'Ecosse. Elle sort de parens illustres. Ce cheval sort de bonne race.*

On dit, *au sortir* ; pour dire, au temps, au moment que l'on sort. *Je le rencontrai au sortir de la Comédie. J'y ai travaillé au sortir du lit jusqu'à midi. Au sortir de nourrice.*

SORTIR, s'emploie aussi activement dans quelques phrases du style familier. Ainsi, pour dire, qu'on a tiré quelqu'un d'une affaire désagréable, on dit, *qu'on l'a sorti d'une affaire fâcheuse.*

On dit dans le même style, *sortez ce cheval* ; pour dire, tirez ce cheval de l'écurie.

SORTIR se conjugue comme *dormir*, avec cette différence que le participe passif de *sortir* a un féminin, & que les temps composés se conjuguent comme l'auxiliaire être. *Il est sorti. Elle étoit sortie, &c.*

SORTIR ; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme **RAVIR**. Terme de Palais. Obtenir, avoir. *Il a été ordonné que le traité sortirait son plein & entier effet.*

En termes de pratique & de Notaires on dit, *qu'une somme de deniers, un effet mobilier sortira nature de propre* ; pour dire, qu'il

sera réputé & partagé comme propre.

SOSIPOLIS, nom d'un dieu des Éléens. Pausanias raconte que les Arcadiens ayant fait une grande irruption en Élide, les Éléens s'avancèrent contre eux pour éviter la prise de leur Capitale. Comme ils étoient sur le point de livrer bataille, une femme se présenta aux Chefs de l'armée, portant entre ses bras un enfant à la mamelle, & leur dit qu'elle avoit été avertie en songe que cet enfant combattoit pour eux. Les Généraux Éléens crurent que l'avis n'étoit pas à négliger ; ils mirent cet enfant à la tête de l'armée, & l'exposèrent tout nu ; au moment du combat cet enfant se transforma tout à coup en serpent, & les Arcadiens furent si effrayés de ce prodige, qu'ils se sauvèrent : les Éléens les poursuivirent, en firent un grand carnage, & remportèrent une victoire signalée.

Comme par cette aventure la ville d'Elis fut sauvée, les Éléens donnèrent le nom de *Sosipolis* à ce merveilleux enfant, bâtirent un temple à sa gloire, & instituèrent une Prêtresse particulière pour présider à son culte. Le temple étoit double : la partie antérieure étoit consacrée à Lucine, qui selon l'opinion des Éléens avoit singulièrement présidé à la naissance de *Sosipolis*. Tout le monde jouissoit d'une entrée libre dans cette partie du temple ; mais dans le Sanctuaire du Dieu, personne n'y entroit que la Prêtresse, qui même pour exercer son ministère, se couvroit la tête d'un voile blanc.

Les filles & les femmes restoient dans le Temple de Lucine, chantoient des Hymnes, & brûloient

S O S

des parfums en l'honneur du Dieu d'Elide. On représentoit ce Dieu sous la forme d'un enfant avec un habit de plusieurs couleurs, & semé d'étoiles, tenant d'une main une corne d'abondance.

SOSPELLO ; petite ville des États du Roi de Sardaigne, dans le Comté de Nice, environ à trois lieues, nord, de Monaco.

SOSPITA ; terme d'antiquaire & de Mythologie qui signifie *conservatrice*. Surnom de Junon, parcequ'elle veilloit à la salubrité de l'air, dont l'intempérie cause les maladies. Cette Déesse, qui est souvent prise pour l'air même, avoit trois temples à Rome sous le nom de *Juno sospita*, & les Consuls, avant d'entrer en charge, alloient lui offrir un sacrifice.

SOSTRATE, célèbre Architecte de l'antiquité, natif de Gnide, fut chargé de faire construire dans sa patrie des promenades ou terrasses, soutenues sur des arcades, qui donnoient lieu d'admirer la hardiesse de son génie & le pouvoir de son art. C'est encore cet Architecte qui s'éleva le magnifique fanal dans l'île de Pharos, proche d'Alexandrie, regardé comme une des sept merveilles du monde. Il florissoit vers l'an du monde 3731, le 273 avant Jésus - Christ sous Ptolémée Philadelphie qui faisoit beaucoup de cas de ses talens.

SOT, OTTE ; adjectif. *Stultus*. Stupide, grossier, sans esprit & sans jugement. *Elle épouse un sot homme. Il a une sottie femme. C'est un sot personnage. Il faut qu'il soit bien sot pour avoir donné dans ce piège. Ainsi qu'en sots Auteurs notre siècle est fertile en sots admirateurs. Ce paysan n'est pas sot.*

Il se dit aussi des choses faites

S O T

539

sans esprit & sans jugement. *Un sot propos. Une sottie demande. Un sot écrit. Une sottie réponse.*

On dit proverbialement, à *sottie* demande, *sottie* réponse.

On dit, *une sottie affaire*; pour dire, une affaire fâcheuse, embarrassante. *La mort du blessé est une sottie affaire pour eux.*

Sot, s'emploie quelquefois substantivement. *Vous n'êtes qu'un sot. Taisez-vous, maître sot.*

On dit proverbialement d'un homme absolument bête, que *c'est un sot en trois lettres.*

On dit tout court & par ellipse dans la conversation, *quelque sot*; pour dire, quelque sot le droit, quelque sot le feroit, quelque sot s'y fieroit.

SOTÉRIES; substantif féminin pluriel & terme d'antiquité. Fêtes que les anciens célébroient en actions de grâces pour la délivrance de quelque grand péril public. Sous le règne des Empereurs on ne manquoit pas de faire ces sortes de solennités, lorsque le Prince relevoit de maladie.

SOTIE; substantif féminin. Nom des anciennes farces du Théâtre françois dans sa naissance. *Les soties suivirent de près les mystères de la passion.*

SOTTEMENT; adverbe. *Insulset*. D'une sottie façon. *Répondre sottement. Parler sottement. Il se ruina sottement pour cette actrice. Il ne falloit pas faire sottement le généreux.*

La première syllabe est brève; la seconde très-brève, & la troisième moyenne.

SOTTISE; substantif féminin. *Insulfitas*. Qualité de celui qui est sot. *Sa sottise est de vouloir passer pour un grand Seigneur. C'est sottise à*

vous que de songer à l'épouser. La sottise a pour l'esprit la même aversion que l'esprit a pour la sottise.

SOTTISE, se dit aussi d'une action forte & impertinente. *Vous avez fait une sottise en lui constant votre projet. La superstition se forge souvent des miracles & des sottises surnaturelles.*

Il se dit de même des discours impertinens. *Cet étourdi parle beaucoup, & ne dit que des sottises.*

SOTTISE, se dit encore des paroles & des actions obscènes. *Il a dit une sottise devant cette Dame, mais il a su l'envelopper finement.*

La première syllabe est brève, la seconde longue & la troisième très-brève.

SOTTISIER; substantif masculin. Recueil de sottises. On appelle ainsi particulièrement un recueil de vaudevilles & d'autres vers libres. Il se dit aussi de celui qui débite des sottises. Il n'est que du discours familier.

SOU; substantif masculin. Ce mot signifie tantôt une monnaie réelle & courante, & tantôt une monnaie imaginaire & de compte. Le *sou* monnaie courante, est une petite espèce faite de billon, c'est-à-dire, de cuivre, tenant un peu d'argent, mais plus ou moins suivant les lieux & les temps.

Le *sou* monnaie de compte appelé *sou tournois*, est composé de quatre liards qui valent douze deniers tournois : les vingt sous tournois font une livre tournois. L'autre *sou* de compte, que l'on appelle *sou paris*, est d'un quart ensus plus fort que le *sou* tournois, & vaut quinze deniers. Il y a en Hollande deux monnoies, l'une d'argent, & l'autre de billon, auxquelles on donne le nom de *sou*;

celle d'argent s'appelle *sou de gros*; & l'autre *sou commun*, dit en Hollandois *stuyver*; le *sou* de gros vaut douze gros ou un schelling d'Angleterre.

Le *sou* d'Angleterre se nomme *sou sterling*. C'est la vingtième partie d'une livre sterling.

On s'est servi en France pendant la première race de nos Rois, de *sous*, de *demi-sous*, de *tiers* & de *sous* d'or fin.

Ces monnoies étoient en usage chez les Romains dès Constantin; & vraisemblablement les Francs qui s'emparèrent de la Gaule, imitèrent les Romains dans la fabrication de leurs monnoies. La conformité qu'il y a pour le poids entre nos *sous*, nos *demi-sous*, & les *tiers de sous*, & ceux des Empereurs Romains qui ont régné depuis le déclin de l'Empire, ne permet guère d'en douter. Leur *sou* & le nôtre pesoient également chacun quatre-vingt-cinq grains $\frac{1}{3}$ de grain, les *demi-sous* & les *tiers de sou* à proportion. Cela se justifie par quantité de monnoies qui nous restent des uns & des autres.

Il paroît par plusieurs passages de la loi salique, que le *sou d'or* des Francs valoit quarante deniers; mais ces derniers étoient d'argent fin, & pesoient environ vingt-un grains; le *demi-sou* en valoit vingt, & le *tiers de sou* 12 & $\frac{1}{3}$ de deniers. Ce *sou d'or* vaudroit aujourd'hui de notre monnaie courante 15 livres environ, le *demi-sou* à proportion. Ces trois espèces d'or avoient ordinairement sur un de leurs côtés, la tête ou le buste de quelqu'un de nos Rois, & de l'autre une croix, avec le nom du lieu où la pièce avoit été fabriquée.

Sous la seconde race, on se ser-

vit aussi de *sous d'or* ; mais il s'en trouve si peu, qu'il n'est pas possible de pouvoir déterminer quel étoit leur véritable poids. M. Leblanc n'a vu qu'un seul de ces *sous d'or*, qu'il croit être de Louis le Débonnaire, & qui étoit beaucoup plus fort que les *sous d'or* de la première race, car il pesoit cent trente-deux grains.

Pendant le commencement de la troisième race, on se servoit encore en France de *sous d'or fin* ; mais comme il n'en reste aucun, on n'en connoît ni le poids ni la valeur. Sous le règne de Philippe I il y avoit des francs d'or qu'on nommoit aussi *florins d'or*, lesquels étoient peut-être la même chose que le *sou d'or* qui avoit encore cours dans ce temps-là.

On dit communément d'un homme qui n'a point d'argent, qu'il n'a pas un *sou*, pas le *sou*, qu'il n'a ni *sou*, ni double, ni maille, &c. & d'un homme qui ne possède aucune chose, qu'il n'a pas un *sou de bien*.

On dit, qu'un homme met *sou sur sou* ; pour dire, qu'il épargne sur les plus petites choses pour amasser.

En termes de Palais, on dit, venir au *sou la livre* ; pour dire, être payé à proportion des deniers à partager, & de la somme pour laquelle on est créancier : Dans une banqueroute, les créanciers qui sont colloqués, qui sont sur l'ordre de distribution, sont payés au *sou la livre sur le prix des meubles*.

On dit, avoir un *sou dans une affaire de finance ou de négoce*, y être pour un *sou*, pour deux *sous* ; pour dire, y avoir un vingtième, un dixième.

On dit, qu'un Financier a dans un traité deux *sous en-dehors* ; pour

dire, qu'outre la somme principale de l'imposition, il a droit de lever encore deux *sous* par livre, pour les frais du recouvrement.

On dit de même, qu'il y a un *sou en-dedans*, pour dire, que de la somme principale de l'imposition il lui en appartient pour son profit une vingtième partie.

On dit proverbialement d'un mauvais ménager, qu'il fait de cent *sous quatre livres*, & de quatre *livres rien*.

SOUABE. Voyez SUABE.

SOUBASSEMENT ; substantif masculin. Espèce de pente que l'on met au bas du lit, & qui descend jusqu'à terre. Les *soubassemens* sont de la même étoffe que les rideaux.

SOUBASSEMENT, se dit aussi en termes d'Architecture, d'une espèce de piédestal continu qui sert de base à un édifice. Le *soubassement d'une colonne*.

SOUBISE ; petite Ville & Principauté de France en Saintonge, près de la Charente, à deux lieues, nord, de Brouage.

SOUBRESAUT ; substantif masculin. Saut subit, inopiné & à contre-temps. Ce cheval est sujet à faire des *soubresauts*. Les *soubresauts* que donnoit la voiture nous ont bien fatigués.

On dit figurément, qu'un homme a eu un terrible *soubresaut*, qu'on lui a donné des *soubresauts* ; pour dire, qu'il a eu un terrible contre-temps, des traverses inopinées dans quelque affaire, dans quelque entreprise.

SOUBRETTE ; substantif féminin. On appelle ainsi par mépris une femme de chambre intrigante. Il feint d'être amoureux de la *Soubrette*. Il a gagné la *Soubrette*.

On appelle dans les Comédies,

rôles de Soubrettes, les rôles des femmes de chambre, des suivantes.

SOUBREVESTE; substantif féminin.

Sorte de vêtement sans manches à l'usage des Mousquetaires du Roi.

Ce fut en 1688 que le Roi ordonna les soubrevestes. Elles sont bleues & galonnées comme les casques. Elles ont une croix devant & une derrière, qui sont de velours blanc bordé de galons d'argent. Les fleurs de lis aux angles de la croix sont de même. Le devant & le derrière des soubrevestes s'accrochent aux côtés par des agraffes. Non-seulement les Mousquetaires, mais encore les Sous-Brigadiers, les Brigadiers & les Maréchaux des logis portent la soubreveste. Il n'y a que les Officiers supérieurs qui ne la portent point. Le Roi fournit la casaque & la soubreveste, & on rend l'une & l'autre quand on quitte la compagnie.

SOUCHE; substantif féminin. *Truncus*. La partie d'en bas du tronc d'un arbre accompagnée de ses racines, & séparée du reste de l'arbre. *Quand la futaie sera abattue, les souches repousseront. Arracher des souches. Une souche de hêtre. Mettre une souche sur le feu. Brûler des souches.*

On dit figurément & familièrement, *qu'un homme est une souche, une vraie souche*; pour dire, qu'il est stupide & sans esprit.

SOUCHE, en parlant de généalogies, se dit figurément de celui d'où sort une génération, une suite de descendants. *Adam est la souche de tout le genre humain.*

SOUCHE, se dit aussi de celui qui est reconnu pour être le plus ancien dans une généalogie. *Robert le Fort qui vivoit dans le neuvième siècle, est la souche de la Maison de France.*

On dit, *faire souche*; pour dire, commencer une branche dans une généalogie, être le premier d'une suite de descendants. *Ce Prince eut cinq garçons, deux moururent sans lignée, & les trois autres firent souche.*

En termes de Droit, on dit, *succéder par souche*; pour dire, succéder par représentation. *Ceux qui succèdent par souches ne prennent tous ensemble que ce qu'auroit pris celui qu'ils représentent, au lieu que ceux qui succèdent par tête prennent chacun une portion virile.*

SOUCHE DE CHEMINÉE, en termes de bâtimens, se dit d'un assemblage de plusieurs tuyaux joints ensemble, & qui s'élèvent au-dessus du comble.

Les tuyaux d'une souche de cheminée sont ou adossés au-devant les uns des autres, comme on les faisoit anciennement, ou rangés sur une même ligne, & joints par leur épaisseur, comme on le pratique quand ils sont dévoyés.

Les souches de cheminée se font ordinairement de plâtre pur, pigeonné à la main, & on les enduit des deux côtés de plâtre au panier. Dans les bâtimens considérables, on les construit de pierre ou de brique de quatre pouces, avec mortier fin & crampons de fer.

SOUCHE, se dit aussi du tuyau qui s'élève au milieu d'un bassin, & d'où sort le jet. On le soude à plomb sur la conduite & du même diamètre, & il est terminé par un ajutage de cuivre soudé, lequel se divise pour nettoyer les ordures qui empêchent l'effet de l'eau.

SOUCHÈRE; adjectif féminin & terme de Jurisprudence. On appelle *coutume souchère*, une coutume où pour succéder aux propres & pour être admis au retrait lignager, il

faut être descendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille.

SOUCHET; substantif masculin & terme de Maçonnerie. Pierre qui se tire au-dessous du dernier banc des carrières. *Le souchet est la moindre des pierres de taille.*

SOUCHET; substantif masculin. Plante dont on distingue plusieurs espèces. Les principales sont,

1°. *Le souchet long odorant*; c'est une racine longue, menue, genouillée, tortueuse, garnie de plusieurs nœuds en forme d'olives & de fibres capillaires, difficile à rompre, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, d'un goût suave, un peu âcre, aromatique, d'une odeur de nard. Ce souchet croît en Provence & en Languedoc, & c'est de là qu'on nous l'apporte sec.

La plante qui produit cette racine naît aussi abondamment dans les prairies d'Etampes & du petit Gentilly. De ces racines sortent des feuilles graminées, semblables à celles du porreau, mais plus longues & plus étroites. La tige de cette plante croît à la hauteur de deux pieds, droite, sans nœuds, triangulaire, remplie de moëlle blanche, portant en sa sommité des feuilles disposées en étoiles, & placées au-dessous des épis de fleurs qu'elles surpassent en longueur. Ces bouquets sont amples, épars & comme flottans sur le sommet de la tige. Ils sont composés d'épis ou de têtes écailleuses, garnies de fleurs à étamines sans pétales. Des aisselles des écailles, naissent les pistils qui se changent ensuite en graines triangulaires, dures & revêtues d'une écorce noire.

2°. *Le Souchet rond du Levant*. C'est une racine de la grosseur d'une aveine, raboteuse, striée, grisâtre

en dehors, blanchâtre en dedans; plusieurs racines sont attachées à la même tête, & y pendent comme par des filets; elle a presque le même goût & la même odeur que le souchet long. La plante à les feuilles, les fleurs & les graines semblables à la précédente: elle vient en abondance le long du Nil, & dans les marais d'Égypte; on la trouve aussi en France.

3°. *Le Souchet d'Amérique ou Racine de Sainte-Hélène*: c'est une racine assez longue, grosse comme le pouce, pleine de nœuds, noire en dehors, blanche en dedans, d'un goût aromatique, mais d'une odeur foible: on l'apporte sèche du port Sainte Hélène qui est dans la province de la Floride en Amérique, où elle naît. Dans les lieux humides, elle pousse, quand elle est dans la terre, des rameaux qui s'étendent sur terre, & qui portent des feuilles larges & vertes.

Les Espagnols coupent les nœuds de cette racine, & les ayant arrondis & percés, ils en font des chapelets. Ces nœuds étant desséchés, deviennent ridés & durs comme de la corne. Cette racine est apéritive, & propre pour les douleurs d'estomac.

Les racines des souchets longs & ronds atténuent & divisent les humeurs, lèvent les obstructions, excitent les urines & les règles, fortifient merveilleusement l'estomac affoibli par le relâchement des fibres, & remédient à l'hydropisie qui commence. C. Hoffman les recommande dans les maladies de la poitrine accompagnées de toux. Ces racines, mises en poudre avec le fleur de la lavande, à la dose d'un gros, font sortir le fœtus & l'arrière faix.

Ces racines ne sont odorantes que

quand elles sont sèches : les meilleures viennent d'Égypte ; les Parfumeurs les macèrent dans le vinaigre, & les font sécher pour les réduire en une poudre dont ils font des parfums : on en fait entrer dans la composition de l'eau de miel de Londres.

La graine de fouchet long enivre comme l'yoble, lorsqu'on en mange avec le ris, dans lequel elle se trouve souvent mêlée en Italie.

4°. Le *Souchet Sultan* ou *Sacré*. Ses racines sont des fibres menues, auxquelles sont attachés des tubercules charnus, gros comme les plus petites noisettes, ronds, relevés d'une espèce de petite couronne comme les nesses, couverts d'une écorce ridée, assez rude, jaunâtre ou rouille, ayant la chair blanche, ferme, d'un goût doax. Les feuilles de cette plante sont arondinacées, semblables à celles des autres fouchers ; ses tiges sont hautes d'un pied & demi, & triangulaires ; ses fleurs sont ramassées en tête jaunâtre, entre des feuilles à écailles disposées en manière d'étoiles ; les graines sont triangulaires. Cette espèce de fouchet croît aux lieux humides dans le Véronois, dans la Sicile, dans la Provence & autres pays chauds. On estime sa racine pectorale, adoucissante, résolutive, propre pour la dysenterie & pour les ardeurs d'urine. Lémery dit qu'elle est bonne pour exciter la semence étant mangée ou prise en décoction.

SOUCHETAGE ; substantif masculin & terme d'Eaux & Forêts. Descende que font les Officiers des Eaux & Forêts pour rechercher & reconnoître les fouches des bois coupés.

Comme l'Ordonnance rend les

Adjudicataires responsables des délits qui se trouvent commis aux environs de leurs ventes pendant les usances, elle leur permet aussi avant de commencer leur exploitation de faire visiter les réponses ou environs desdites ventes pour reconnoître leur état, afin qu'on ne puisse dans la suite mettre sur leur compte des délits qui auroient été commis avant leur entrée dans la forêt.

L'article 50 du titre 15 porte donc qu'avant de faire exploiter, les Marchands pourront faire procéder au fouchetage devant le Maître, en présence du Garde-marreau & du Sergent à garde par deux Experts ; l'un à la nomination du Procureur du Roi, l'autre à la nomination des Marchands, dont il sera dressé procès-verbal contenant le nombre des fouches qui auront été trouvées, leur qualité & grosseur, lequel demeurera au Greffe de la Maîtrise pour y avoir recours lors du récollement.

L'article 3 du titre des récollemens porte, que pour procéder au second fouchetage le Procureur du Roi & le Marchand nommeront chacun un Soucheteur ; & si le Marchand fait difficulté d'en nommer, il sera passé outre par le Procureur du Roi, & le rapport réputé contradictoire.

L'article 4 du même titre porte, que le fouchetage sera fait aux environs & dans les réponses des ventes, en présence des Marchands s'ils y veulent assister, du Procureur du Roi, du Garde marreau & du Sergent à garde, qui dresseront leurs procès-verbaux contenant le détail des fouches qu'ils auront trouvées & des délits commis pendant l'exploitation, arbre par arbre, avec mention de leur qualité, nature, essence,

essence, âge & grosseur, & fait défenses au Soucheteur d'en omettre aucun, à peine de restitution du quadruple de ceux qu'il n'auroit pas rapportés.

L'article 5 porte, que les procès-verbaux du second fouchetage seront répétés & confrontés sur ceux du premier, & la différence marquée par le menu & en détail, à l'effet de quoi seront représentés tous les procès-verbaux de décharge qui auront été faits pour les Marchands & leurs Facteurs, afin de remarquer les délits dont ils n'auront pas été valablement déchargés.

SOUCHETEUR; substantif masculin & terme d'Eaux & Forêts. Expert nommé pour faire en présence des Officiers, la visite des fouches, &c. Voyez SOUCHETAGE.

SOCHEVER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Terme de Carriers. C'est proprement couper le fouchet, c'est-à-dire la pierre ou moilon qui se trouve dans les carrières au-dessous du dernier banc de pierre. Il se dit néanmoins plus communément de tout l'ouvrage que les garçons carriers font dans le fond de la carrière sous chaque banc ou lit de pierre pour les séparer les uns des autres. C'est l'ouvrage le plus difficile & le plus périlleux de tous, qui ne se fait que sous œuvre, dans une posture très-contrainte, le carrier étant ordinairement couché de son long sur de la paille pour pouvoir détacher & couper la pierre.

SOCHEVEUR; substantif masculin & terme de Carriers. Ouvrier qui travaille dans les carrières à ôter le fouchet.

SOUCI; substantif masculin. Plante

Tome XXVI.

dont on distingue plusieurs espèces :

1°. *Le souci de Jardin*; sa racine est branchue, longue & fibreuse; ses tiges sont menues, un peu anguleuses, velues, rameuses, fongueuses, laissant quelque viscosité aux doigts quand on les touche; ses feuilles sont sans queue, oblongues, étroites vers la base, grosses, velues, verdâtres, d'une saveur & d'une odeur forte; ses fleurs naissent aux sommets, belles, grandes, rondes, radiées de couleur dorée, d'une odeur un peu forte & assez agréable: leur disque est composé de plusieurs fleurons, & la coutonne de demi-fleurons portés sur des embryons qui se changent en des capsules courbes, bordées d'un feuillet, & remplies d'une graine oblongue: on cultive cette plante dans les jardins, pour l'agrément de ses fleurs, qui sont d'usage en Médecine, ainsi que les feuilles.

2°. *Le souci de vigne, ou le souci sauvage*; il ne diffère du précédent que parcequ'il est plus petit; il croît naturellement dans les terrains de vignobles.

3°. *Le souci d'eau, ou de marais*; il croît dans les marais, aux bords des ruisseaux, & autres lieux aquatiques; sa racine est fibreuse & blanchâtre; ses feuilles ressemblent à celles de la petite chelidoine, mais elles sont quatre fois plus grandes & de plus longue durée, lisses, vertes & un peu crénelées: il s'élève d'entre elles des tiges hautes d'un pied, rondes, rameuses, portant des fleurs à plusieurs feuilles, disposées en rose & d'un beau jaune: il leur succède des fruits, composés chacun de plusieurs gaines recourbées en bas,

Z z z

entassées en tête, & disposées en étoile ; chaque gaine contient plusieurs semences qui sont ordinairement un peu longues.

Les feuilles de souci sauvage, comme l'observe M. de Tournefort, sont amères, férides, & rougissent légèrement le papier bleu. Si on les brûle lorsqu'elles sont sèches, elles fument un peu comme le nitre. Ces plantes sont apéritives & résolatives; elles guérissent la jaunisse, provoquent les règles & facilitent l'accouchement : on les met au nombre des alexipharmaques. La décoction des fleurs de souci dans du lait ou de la bière est, selon J. Ray, très-en usage en Angleterre pour chasser la petite vérole : cette plante est bonne contre la peste, ainsi que le vinaigre de fleurs de souci.

On dit proverbialement, *être jaune comme souci* ; pour dire, avoir le visage extrêmement jaune.

SOUCI ; substantif masculin. *Sollicitudo*. Soin accompagné d'inquiétude.

L'idée d'Horace qui fait voltiger les soucis dans les appartemens des grands, n'est pas moins vraie qu'ingénieuse. Tandis qu'un artisan, qu'un citoyen d'une fortune médiocre qui fait maîtriser ses passions, modérer ses desirs, diminuer le nombre de ses besoins, coule des jours sereins & tranquilles, un seigneur riche & puissant a pour l'ordinaire le cœur flétri par les soucis les plus amers. *Lucrece* dit : « les » soucis & les craintes ne respectent ni le bruit des armes, ni » la fureur des traits ». Ils se plaisent surtout dans le cœur des Princes, & l'éclat de l'or & de la pourpre qui les environne ne sert qu'à les y fixer davantage. Un philosophe Grec persuadé avec raison,

que les soucis environnent préféralement les grands, disoit : « les » soucis sont toujours bien logés ».

Proverbialement, en parlant d'une chose dont on ne se met nullement en peine, on dit, *c'est-là le moindre de mes soucis*.

Dans le style familier, en parlant d'un homme qui ne se tourmente de rien, que rien n'empêche de se divertir, on dit que *c'est un sans souci*.

Les deux syllabes sont brèves au singulier, mais la seconde est longue au pluriel.

SOUICIE ; substantif féminin. Espèce de petit moineau sauvage, dont les sourcils sont ornés de plumes noires, élevées sur chaque côté des tempes au-dessus des yeux, au milieu desquelles il a une espèce de crête de plusieurs plumes dorées sur le sommet de la tête. Cet oiseau étant jeune, a le bec légèrement crochu, le plumage inférieur presque jaunâtre, la queue & les ailes cendrées, mais le dessus du dos est brun. Quand l'oiseau est vieux, son bec est rond, pointu & noir, les jambes sont noirâtres, le plumage du dos couleur d'ocre ; le ventre & la gorge sont blancs ; les yeux noirs & ombrés de plumes cendrées.

SOUICIER ; (se) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Curam habere*. S'inquiéter, se mettre en peine de quelque chose, prendre intérêt à quelque chose. *Il ne se soucie pas de perdre son argent. On doit se soucier de remplir ses engagements. Elle ne se soucie pas de son mari. Faites ce que vous voudrez, je m'en soucie fort peu. C'est une chose dont je ne me soucie guère.*

SOU CIEUX, EUSE ; adjectif. *Inquietus*. Inquiet , pensif , chagrin , morne , qui marque du souci. *Air soucieux. Mine soucieuse.* Il ne se dit guère qu'en ces phrases.

SOU CIS, ou **SOU TIS** ; substantif masculin. On appelle ainsi dans le commerce des mouffelines de soie rayées de diverses couleurs qui viennent des Indes. On les appelle *mouffelines* , quoiqu'il n'y entre aucun coton dans leur fabrique , comme dans les véritables mouffelines. Ce qui leur a fait donner ce nom , c'est une espèce de bourre légère qui paroît sur la superficie de la toile comme sur les mouffelines. Ce sont de vraies toiles de soie.

Il n'y a que les Indiens qui aient la manière de travailler ainsi ces sortes d'étoffes.

Les soucis sont de différentes longueurs & largeurs , y ayant des pièces qui n'ont que huit aunes de long sur trois quarts de large , & d'autres de vingt aunes sur deux tiers.

SOU CLAVIER, IÈRE ; adjectif & terme d'anatomie. Il se dit des parties situées sous la clavicule.

Les artères souclavières sont au nombre de deux ; elles naissent de la convexité de la crosse de l'aorte , & sont distinguées en droite & en gauche. La première est la plus grosse dans son origine , parce qu'elle fournit la carotide du même côté. Les distributions de l'une & de l'autre étant égales , ce que l'on dit de la droite doit s'entendre également de la gauche.

L'artère souclavière droite fournit d'abord , ainsi que la gauche , quatre petites branches , savoir , 1°. L'artère thymique qui va au thymus. 2°. L'artère médiastine qui

va au médiastin. 3°. L'artère péricardine qui se distribue au péricarde. 4°. L'artère trachéale qui va à la trachée-artère ; ensuite l'artère souclavière droite à un grand travers de doigt de sa naissance , produit la carotide du même côté : elle produit ensuite les artères mammaires , internes , cervicales , vertébrales , & souvent l'intercostale supérieure.

Le muscle souclavier a ses attaches fixes antérieurement à la première côte dans l'endroit où elle se joint à la portion cartilagineuse , & se glissant sous la clavicule , il va se terminer le long de la partie inférieure & externe. Ce muscle sert à abaisser la clavicule.

Les veines souclavières sont produites par la veine-cave supérieure. Elles donnent différentes branches aux parties arrosées par les artères.

SOU COUPE ; substantif féminin. Espèce d'assiette qui a un pied , & sur laquelle on sert ordinairement les verres & les carafes. *Une soucoupe de vermeil. Une soucoupe d'argent. Il y avoit sur la soucoupe , une carafe de vin , une carafe d'eau & un verre.*

SOU COUPE, se dit aussi d'une espèce de petites assiette de porcelaine , de faïence , & qui se place sous une tasse ou sous un gobelet de même matière propre à prendre du café , du chocolat , &c. *Versez le café dans la soucoupe pour le refroidir. Il a payé six francs de chaque tasse avec la soucoupe.*

Les deux premières syllabes sont brèves , & la troisième très-brève.

SOU DAIN, AINE ; adjectif. *Subitus*. Subit , prompt. *Le départ fut soudain. Une invasion soudaine & imprévue.*

SOU DAIN, est aussi adverbe & signifie , dans le même instant , aussi-tôt après. *Il parut & soudain les esprit se calmèrent.*

rent. Son plus grand usage est dans la poésie.

SOUDAINEMENT; adverbe. *Repenté. Subitement. Le froid vint soudainement.*

SOUDAN; substantif masculin. Nom qu'on donnoit autrefois aux généraux des armées du Calife; mais Saladin ayant tué le Calife, s'éleva au trône sous le nom de *Soudan* que ses successeurs conservèrent. Dans la suite les Empereurs Turcs détruisirent les Dynasties que les Soudans avoient fondées.

SOUDARD; substantif masculin. Vieux mot dont on se sert encore dans la conversation familière, en parlant d'un homme qui a long-temps servi à la guerre. *C'est un vieux soudard.*

SOUDE; substantif féminin. Plante dont on distingue plusieurs espèces: les principales sont,

1°. La *grande soude* ou *salicote* ou la *marie vulgaire*; elle croît dans les pays chauds proche de la mer. On la sème aussi exprès aux environs de Montpellier: sa racine est ferme, fibreuse & annuelle; elle pousse une tige à la hauteur d'environ trois pieds quand elle est cultivée, & d'un pied & demi quand elle ne l'est point; elle s'étend au large, sans épines, & se divise en des rameaux longs, droits, assez gros & rougeâtres; ses feuilles sont longues, étroites, charnues, finissant en pointe, pleines de suc; ses fleurs qui naissent le long de la tige, sont à plusieurs feuilles, de couleur jaunâtre: il leur succède des fruits arrondis, membraneux, & contenant chacun une semence noirâtre, luisante, semblable à un petit serpent roulé en spirale.

2°. La *soude salicote* ou la *marie épineuse*. Elle naît aussi dans les pays chauds, sur les rivages sablonneux

de la mer, le long des lacs salés, quelquefois même dans les champs éloignés de la mer. Semée dans les jardins, elle dégénère un peu, & devient moins épineuse: elle diffère de la précédente par ses tiges qui sont grosses, fort succulentes, d'un vert brun, & garnies de feuilles longues, étroites, épaisses, empreintes d'un suc salé, terminées par un aiguillon roide & piquant; les fleurs, qui paroissent vers l'arrière saison, naissent dans les aisselles de feuilles; elles sont petites, de couleur verte: il leur succède des fruits épineux, dont la graine est mure en automne.

La soude a un goût salé, & contient beaucoup de sel marin: elle est apéritive, diurétique, propre pour la gravelle, pour les vers & les obstructions; il faut cependant éviter d'en donner aux femmes grosses, & à ceux qui ont des ardeurs d'urine, ou une disposition inflammatoire dans la vessie. Cette plante convient extérieurement pour les maladies de la peau.

On la sème & on la cultive pour en faire la soude en pierre, appelée en françois *salicote* ou *alun catin*. Pour la préparer, on coupe l'herbe quand elle est en sa parfaite grandeur, on la laisse sécher au soleil comme le foin, & on la met en gerbes; puis on la fait brûler sur des grils de fer, & calciner dans de grands trous faits exprès dans la terre, & bouchés de façon qu'il n'y entre de l'air que pour entretenir le feu. La matière se réduit non-seulement en cendres, mais comme il y en a beaucoup qui contient, dit Lémery, une bonne quantité de sel, & qu'elle est calcinée pendant long-temps, par un feu de réverbère allumé dans le fourneau souterrain, ses parties s'unissent & s'accrochent

tellement les unes aux autres, qu'il s'en fait une espèce de pierre fort dure, qu'on est obligé de casser avec des marreaux, ou avec d'autres instrumens, pour la retirer de dedans les trous quand elle est refroidie. Cette matière qui est un mélange de beaucoup de sel lixiviel & de terre, est cette masse salinée dont on se sert pour dégraisser les étoffes, & qui entre dans la composition du savon & du verre : elle est aussi d'un très-grand usage dans les pays où on ne brûle que du bois flotté, dont les cendres ne contiennent que très-peu d'alcali fixe. On tire de la *Pierre de soude*, un sel fixe, qui est caustique, & qui sert aussi à faire des pierres à cautere, & plusieurs autres préparations chimiques. La propriété qu'a ce sel de s'unir avec l'huile pour en former un savon, rend raison de son effet, lorsque les blanchisseuses l'emploient pour dégraisser le linge sale.

La meilleure pierre de soude, est celle qui vient d'Alicante : elle se tire d'une espèce de soude herbacée (*soude d'Alicante*) plante annuelle couchée sur terre appelée dans les mémoires de l'Académie des Sciences, *kali hispanicum*, *supinum*, *annuum*, *fedi minoris folio*.

La pierre de soude nous vient en balles du poids de six à huit quintaux : on doit la choisir sèche, sonnante, d'un gris bleuâtre, poreuse, sans croute verdâtre & sans odeur puante. Plus elle sera pure, plus elle se dissolvera dans l'eau. Plus cette sorte de soude incinérée a subi l'action du feu, plus elle imprime à la langue une saveur caustique, & plus elle s'imbibe de l'humidité de l'air.

SOUDE, ÉE; participe passif. *Voy.*

SOUDEB.

SOUDEE; substantif féminin. Terme

usité anciennement pour dire la *valeur d'un sou*, comme on peut voir dans les statuts donnés par S. Louis aux Boulangers, où sont détaillés les jours de Fêtes auxquels il ne leur est pas permis de cuire du pain; la contravention à ce réglemeut étoit punie par une amende de six deniers, & la confiscation de deux *soudées* de pain pour chaque fournée, c'est-à-dire autant de pain qu'il s'en donnoit alors pour la valeur de deux sous.

SOUDEB; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Joindre des pièces de métal ensemble par le moyen de l'étain ou du cuivre fondu. *Souder de la vaisselle d'argent.*

On soude aussi deux morceaux de fer, en les faisant rougir & amollir au feu, & puis les battant ensemble pour n'en faire qu'une même pièce.

SOUDOYÉ, ÉE; participe passif.

Voyez **SOUDOYER**.

SOUDOYER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Entretenir des gens de guerre, leur payer la solde. *La France soudoye plusieurs régimens Suisses. La république soudoyoit alors dix mille hommes de cavalerie & trente mille d'infanterie.*

SOUDEB; vieux mot qui signifioit autrefois donner la solution, résoudre.

SOUDEBILLE; substantif masculin. Ce mot ne se dit que par mépris & dans le style familier, pour signifier, un soldat libertin, fripon.

SOUDEBURE; substantif féminin. Composition ou mélange de divers métaux & minéraux qui sert à souder des pièces de métal.

La soudure varie en raison des métaux que l'on veut souder & par la manière dont il faut l'appliquer. En général, il faut, 1°. que la sou-

dure entre plus aisément en fusion, que le métal ou que les métaux qu'on veut *souder*. 2°. Il faut que la soudure ait autant que faire se peut, la même couleur que le métal à *souder*. 3°. Il faut que la soudure ait la même ductilité & la même solidité que le métal qu'on veut *souder*, sans quoi la soudure ne seroit point de durée, & ne pourroit être polie, travaillée & ciselée.

SOUDEURE, signifie aussi le travail de celui qui soude. *Ce tuyau est bon, mais la soudure en est mal faite.*

SOUDEURE, se dit encore de l'endroit par où les deux pièces de métal sont soudées. *Le tuyau est crevé par la soudure.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très-brève.

SOUFFERT, ERTE; participe passif. *Voyez SOUFFRIR.*

SOUFFLAGE; substantif masculin & terme de Verreries. Action de souffler.

Dans les Manufactures des glaces à miroir, on appelle *four du soufflage*, celui où se fond & se prépare le verre pour faire les glaces soufflées.

SOUFFLAGE, se dit aussi en termes de Marine, de l'action de souffler un vaisseau & de l'effet qui résulte de cette action. *Voyez SOUFFLER.*

SOUFFLE; substantif masculin, *Agitatio aeris*. Vent que l'on fait en poussant de l'air par la bouche avec force. *Il l'auroit renversé d'un souffle.*

SOUFFLE, se dit aussi de la simple respiration; & c'est dans cette acception qu'on dit d'un homme extrêmement foible, *qu'il n'a qu'un souffle de vie.*

Il se dit encore d'une médiocre agitation de l'air causée par le vent. *Il ne fait pas un souffle de vent.*

En poésie on dit *le souffle impétueux des vents.*

SOUFFLÉ, ÉÉ; participe passif. *Voyez SOUFFLER.*

SOUFFLER; verbe neutre de la première conjugaison lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Flarè*. Faire du vent en poussant l'air par la bouche avec force. *Soufflez lui dans l'œil. Il leur souffle au nez. Il faut souffler là dessus pour en ôter la poussière.*

SOUFFLER, se dit aussi de tout ce qui pousse l'air avec force. *Il s'éleva un vent de nord qui souffloit vivement. Il souffle un vent frais & agréable. Ces soufflets sont bien posés & soufflent bien.*

SOUFFLER, se dit aussi de l'homme & des animaux quand il respirent avec effort. *Cet homme ne sauroit marcher sans souffler comme un cheval pousse. Ce chien souffle si fort qu'on diroit qu'il est poussé.*

On dit proverbialement & figurément, *si vous n'avez rien de plus chaud, vous n'avez que faire de souffler*, pour dire, vous vous flattez vainement de cette espérance. Il est populaire.

On dit aussi proverbialement & figurément, *il croit qu'il n'y a qu'à souffler & remuer les doigts*; & cela se dit d'un homme qui s'imagine qu'une chose est aisée quoiqu'elle soit fort difficile. Il est du discours familier.

Figurément, & en termes de l'Écriture, on dit, que *le Saint Esprit souffle où il veut*, pour dire, que Dieu communique ses grâces à qui il lui plaît.

On dit figurément & familièrement, *qu'un homme n'oseroit souffler, qu'il ne souffle pas*, pour dire, qu'il n'oseroit ouvrir la bouche pour faire des plaintes, des remontrances. *Il*

faut supporter son humeur sans souffler.

On dit figurément, *souffler aux oreilles de quelqu'un* ; pour dire, lui inspirer, lui vouloir persuader de méchantes choses. *Il souffloit continuellement aux oreilles du Prince.*

SOUFFLER, est aussi actif, comme dans ces phrases, *souffler le feu*, pour dire, souffler sur le feu pour l'allumer ; *souffler une chandelle*, pour dire, souffler sur la flamme d'une chandelle pour l'éteindre ; *souffler de la poussière*, pour dire, souffler sur de la poussière, afin de l'ôter du lieu où elle est ; *souffler un veau, un mouton*, pour dire, souffler entre la chair & le cuir d'un veau, d'un mouton, afin d'en séparer plus aisément la peau ; *souffler l'orgue*, pour dire, donner du vent aux tuyaux des orgues par le moyen des soufflets ; & , *souffler le verre, l'émail*, pour dire, façonner quelqu'ouvrage de verre, d'émail, en soufflant dans un tuyau au bout duquel est la matière que l'on travaille.

On dit figurément, *souffler la discorde, le feu de la discorde, la division, &c.* pour dire, exciter la discorde, la division, &c.

On dit proverbialement & figurément, *souffler le chaud & le froid*, pour dire louer & blâmer une même chose, parler pour & contre une personne. *Ne vous fiez point à cet homme là, il souffle le chaud & le froid.*

On dit *souffler quelqu'un*, pour dire, lire bas à quelqu'un les endroits de son discours où la mémoire lui manque. *Souffler le Prédicateur. Il souffle les Comédiens.*

On dit figurément & familièrement, *souffler à quelqu'un un emploi, une charge, &c.* pour dire lui enlever un emploi, une charge, &c. à quoi

il s'attendoit. On se fert du même verbe dans la même figure, en diverses autres occasions.

On dit au jeu des dames *souffler une dame* ; pour dire, l'ôter à celui contre qui l'on joue, parce qu'il a manqué de prendre avec celle là une autre dame qui étoit en prise.

On dit en termes de chasse, qu'un *chien a soufflé le poil à un lièvre* ; pour dire, qu'il a presque appuyé le museau dessus, & qu'il l'a manqué.

En termes de Marine on dit *souffler un vaisseau* ; pour dire, renforcer le cordage d'un vaisseau, revêtir un vaisseau par-dehors de fortes & nouvelles planches, ce qui se fait à deux fins, soit pour empêcher que les vers piquent le vaisseau dans les voyages de long cours, soit pour faire qu'un vaisseau qui porte mal la voile, & qui se tourmente trop à la mer prenne mieux son assiette. *Il faut souffler ce vaisseau.*

SOUFFLER UN EXPLOIT. Façon de parler dont on se fert pour exprimer la friponnerie d'un Sergent, lorsqu'il fait paroître qu'il a donné un exploit à un homme, quoiqu'il ne l'ait pas donné. *On lui a soufflé un exploit.*

SOUFFLER, pris absolument, signifie quelquefois chercher la pierre philosophale, chercher à faire de l'or, de l'argent par les opérations de la chimie. *Il s'est ruiné en soufflant. Depuis six mois il a la folie de souffler.*

SOUFFLER AU POIL ; expression usitée parmi les maréchaux, dans le cas d'une suppuration dans la partie intérieure du sabot, & lorsque la matière suppurée reflue & se fait jour à la couronne. *La matière soufflé au poil.*

La première syllabe est brève ;

& la seconde longue ou brève. *Voy.*

VERBE

SOUFFLET ; substantif masculin.

Instrument dont le mécanisme consiste à pomper l'air, & à le pousser contre le feu ou toute autre chose, par le moyen d'une ame ou soupape de cuir, qui est attachée au bois de dessous, & tenue lâche & aisée, de façon qu'elle s'en éloigne quand on lève le bois de dessus, & revient s'y appliquer dès que par une légère pression on rapproche les deux bois l'un de l'autre ; par-là l'air ne pouvant ressortir par où il est entré, s'échappe nécessairement par un trou pratiqué exprès au bout du soufflet. Le soufflet est composé de deux ais, au bord desquels est clouée une peau, d'une douelle placée à l'une des extrémités des ais, & d'une soupape attachée en dedans à l'ouverture de l'ais du dessous ; il est évident qu'en écartant les ais, l'air est attiré en dedans du soufflet par l'ouverture de l'ais de dessous ; qu'en les rapprochant, la soupape s'abaisse, & que l'air est chassé par la douelle. Voilà en général à quoi se réduit toute construction de soufflet quelle qu'elle soit.

SOUFFLET, se dit aussi d'une espèce de petite calèche ou chaise roulante fort légère, posée sur deux roues ; un soufflet n'a de place que pour une ou deux personnes ; le dessus & le dedans sont de cuir ou de toile cirée ; ils se lèvent & se plient comme un soufflet pendant le beau temps, & s'étendent de toute part pour garantir de la pluie.

SOUFFLET, signifie encore un coup du plat de la main ou du revers de la main sur la joue. *Il lui donna un soufflet. Recevoir un soufflet.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un à qui il arrive

quelque dommage, quelque échec dans sa fortune par une intrigue de Cour, qu'il a reçu un vilain soufflet, qu'on lui a donné un vilain soufflet. *Il vient de recevoir un vilain soufflet, on lui a retiré sa commission.*

On dit proverbialement, donner un soufflet à Ronsard ; pour dire, faire une faute grossière contre la Grammaire Française.

SOUFFLETÉ, ÉE ; participe passif.

Voyez SOUFFLETER.

SOUFFLETER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Alapas impingere.* Donner des soufflets à quelqu'un. *Il fut souffleté comme il le méritoit.*

SOUFFLEUR, EUSE ; substantif masculin. Celui, celle qui souffle comme ayant peine à respirer. *C'est une souffleuse perpétuelle.*

SOUFFLEUR, se dit aussi de quelqu'un qui souffle continuellement le feu. *C'est un ennuyeux souffleur.*

On appelle *souffleur d'orgues*, celui qui fait aller les soufflets de l'orgue.

SOUFFLEUR, se dit encore de celui qui étant derrière une personne qui parle en public, lit en même temps pour lui suggérer les endroits où la mémoire viendrait à lui manquer. *C'est le souffleur de l'Opéra.*

SOUFFLEUR, se dit aussi de celui qui par l'Alchimie cherche la pierre philosophale. *Il a tout dépensé son bien en faisant le métier de souffleur.*

On appelle *cheval souffleur*, celui dont le flanc n'est pas agité au-delà de ce qu'il doit être, quand l'animal a couru, mais qui souffle extraordinairement en courant. En ce sens il est adjectif.

SOUFFLEUR, est aussi le nom d'une sorte de poisson à peu près semblable

ble à une baleine, & ainsi appelé, parcequ'il souffle, & qu'il rejette en l'air, comme la baleine, l'eau de la mer. *Les souffleurs vont d'ordinaire en bande comme les Marfouins.*

SOUFFLURE; substantif féminin & terme de Fonderie. Cavité qui se trouve dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte.

SOUFFRANCE; substantif féminin. *Pena*, Douleur, peine, état de celui qui souffre. *Il est dans la souffrance. La mort seule me délivrera de mes souffrances. Les amans ne parlent que de leurs souffrances.*

SOUFFRANCE, se dit aussi en termes de Pratique, de la tolérance qu'on a pour certaines choses que l'on pourroit empêcher. *Cet égoût n'est pas une servitude, c'est une souffrance du propriétaire qui le permet.*

SOUFFRANCE, en termes de comptes, se dit des articles d'un compte qui n'étant pas assez justifiés pour être alloués, ni assez peu pour être rayés, restent comme en suspens pendant un temps, afin que pendant ce délai, le comptable puisse chercher & rapporter des quittances, ou autres pièces pour sa décharge. Les articles en souffrance se rayent après le délai fini, s'ils ne sont pas justifiés, ou s'allouent s'ils le sont.

SOUFFRANCE, est aussi un terme de Jurisprudence féodale, & se dit du délai que le Seigneur accorde à son vassal, pour lui faire la foi & hommage en considération de quelque empêchement légitime; le motif de ce délai est que régulièrement la foi & hommage doit être faite par le vassal en personne.

Elle n'a pas lieu pour le payement des droits utiles, ni pour la prestation de l'aveu & dénombrement.

Tome XXVI.

La souffrance est nécessaire ou volontaire; nécessaire quand l'empêchement du vassal est tel que le Seigneur ne peut lui refuser le délai; comme en cas de minorité, maladie, ou autre empêchement légitime; elle est volontaire, lorsque le Seigneur l'accorde librement, & pour faire plaisir à son vassal.

La souffrance, même nécessaire, n'a point lieu de plein droit. Elle doit être demandée au seigneur dominant, par le tuteur en personne si le vassal est mineur, ou si le vassal est majeur, par quelqu'un fondé de procuration spéciale. Le temps pour demander la souffrance est de quarante jours, depuis l'ouverture du fief; ces quarante jours sont francs de manière qu'on ne compte pas celui de l'ouverture du fief, ni le quarantième jour.

Faute de demander la souffrance dans les quarante jours, le Seigneur peut faire saisir le fief, & faire les fruits siens, sauf le recours des mineurs contre leur tuteur; mais si les mineurs n'avoient pas de tuteur, la saisie n'emporteroit pas perte de fruits contr'eux, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de faire foi.

Le tuteur, en demandant souffrance pour ses mineurs, doit à peine de nullité, déclarer leurs noms & leur âge, afin que le seigneur sache quand chacun d'eux sera en état de faire la foi.

Si le tuteur, en demandant la souffrance, ne payoit pas les droits, le seigneur pourroit la lui refuser & saisir.

La souffrance peut s'accorder en Justice, ou devant Notaire, & même par un écrit sous seing privé: quand il s'agit d'un fief mou-

A a a

vant du Roi, on obtient des lettres de souffrance en la petite Chancellerie.

Il n'est pas besoin d'obtenir nouvelle souffrance pour une portion du même fief, qui échet ensuite au mineur.

Il est de maxime que souffrance vaut foi tant qu'elle dure, c'est-à-dire, que pendant ce délai, le Seigneur ne peut saisir faute de foi & hommage.

Dès que la souffrance est finie à l'égard d'un des mineurs, il doit aller à la foi quand même les autres n'auroient pas l'âge.

SOUFRANT, ANTE; adjectif. *Patiens. Qui souffre. Il a l'air d'un homme souffrant.*

Dans le corps humain, la partie souffrante, se dit de la partie du corps qui est affligée, affectée, malade.

On dit figurément, qu'un homme est la partie souffrante d'une Compagnie; pour dire, que la perte, le dommage, la plaisanterie tombe sur lui.

On appelle l'Eglise souffrante, les ames des fidèles qui sont dans le purgatoire. L'Eglise triomphante, l'Eglise militante & l'Eglise souffrante.

SOUFRANT, s'emploie quelquefois pour patient, endurant, comme dans cette phrase, *il n'est pas d'une humeur souffrante.*

SOUFFRE-DOULEUR; substantif masculin. Terme qui se dit d'une personne qu'on n'épargne point, & qu'on expose à toutes sortes de fatigues. *Ce valet là est le souffre-douleur de la maison.* Il se dit aussi d'un cheval & même de quelques meubles, dans le même sens. Il est du style familier.

SOUFFRETEUX, EUSE; vieil ad-

jectif. Il signifioit autrefois, qui souffre de la misère, de la pauvreté.

SOUFFRIR; verbe actif de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme OFFRIR. *Ferre Endurer. Il souffre ses maux sans se plaindre. J'y ai souffert la faim & la soif. C'est une injure qu'il ne souffrira pas. Il fut obligé de souffrir cette perte.*

On dit, que notre Seigneur a souffert mort & passion pour nous.

On dit figurément, populairement & par exagération, souffrir mort & passion; pour dire, être impatient. *Sa lenteur me fait souffrir mort & passion.*

On dit figurément, souffrir le martyre; pour dire, souffrir de grands maux.

On dit, souffrir une rude, une furieuse tempête; pour dire, être agité d'une rude, d'une furieuse tempête; souffrir un coup de vent: pour dire, être battu d'un coup de vent: souffrir un assaut; pour dire, soutenir l'assaut. Et l'on dit, qu'une place n'est pas capable de souffrir un siège; pour dire, qu'elle n'est pas assez forte pour soutenir un siège.

On dit, souffrir du pied, souffrir de la tête; pour dire, sentir de la douleur au pied, à la tête: & souffrir de quelqu'un, pour dire, endurer de lui des choses qui déplaisent. Dans ces phrases, il s'emploie neutralement.

SOUFFRIR, se met quelquefois absolument, & signifie, pâtir. *La flotte souffrit beaucoup faute d'eau douce. Sa modestie souffre beaucoup quand on lui donne des louanges.*

On dit, qu'une poutre, qu'une muraille souffre; pour dire, qu'elle est trop chargée. On dit de même, que les vignes, que les blés, ont

souffert; pour dire, qu'ils ont été maltraités par le mauvais temps.

SOUFFRIR, signifie aussi, supporter.

Il y a des gens qui ne sauroient souffrir la mer, le mouvement du vaisseau. Ces sortes de chevaux souffrent mieux la fatigue que les autres.

On dit de quelqu'un pour qui on a de l'éloignement, de l'aversion, qu'on ne le sauroit souffrir.

Et proverbialement, que le papier souffre tout; pour dire, qu'on écrit sur le papier tout ce qu'on veut, vrai ou faux.

SOUFFRIR, signifie encore, tolérer, n'empêcher pas, quoiqu'on le puisse. *On ne souffrira pas que vous bâstissiez dans cet endroit. En Hollande on souffre toutes les religions. C'est une expression qu'on ne souffre que dans le discours familier.*

SOUFFRIR, signifie aussi permettre.

Souffrez que je me repose un peu. Je ne souffrirai pas que vous nous quittiez.

SOUFFRIR, signifie aussi, admettre, recevoir, être susceptible; & il ne se dit que des choses. *Cette demande ne doit souffrir aucune difficulté. Cette règle souffre deux exceptions. Cela ne souffre point de réplique.*

Voyez **SUPPORTER** & **TOLERER** pour les différences relatives qui en distinguent *souffrir*, &c.

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voy. VERBE.*

SOUFRE; substantif masculin. *Sulfur*. Substance d'un jaune pâle & citronné, d'une odeur assez désagréable qui lui est particulière, & qui se fait mieux sentir quand il est un peu chauffé ou frotté; il devient très-électrique par le frottement; sa pesanteur spécifique est

beaucoup plus grande que celle de l'eau, & moindre que celle des terres & pierres; il est cassant & se réduit facilement en poudre, quoiqu'on puisse aussi le ramollir, comme nous le dirons ci-après.

Le soufre semble n'être point susceptible de recevoir d'altération par l'action de l'air, ni par celle de l'eau, séparément, ni concurremment; il n'en reçoit pas même de la part du feu dans les vaisseaux clos. Si on l'expose au feu dans un vaisseau propre à la sublimation, il se fond d'abord à une chaleur assez douce, & puis se sublime au chapiteau en petits cristaux aiguillés très fins qu'on nomme *fleurs de soufre* . Ce soufre sublimé est essentiellement le même que celui qui n'a été que fondu: on peut le resublimer de la sorte un grand nombre de fois, sans qu'il reçoive aucune altération. Si on laisse refroidir tranquillement du soufre qui n'a éprouvé que le juste degré de chaleur nécessaire pour se fondre, il prend en se figeant une forme de cristallisation en aiguilles différemment entrecroisées; on remarque même de ces aiguilles dans l'intérieur des morceaux de soufre qui ont été fondus & moulés en canons dans les manufactures, parceque l'intérieur de ces canons se refroidit plus lentement que l'extérieur: il donne aussi cette forme aiguillée au cinabre, à l'antimoine, & à beaucoup de minéraux dans la composition desquels il entre.

Le soufre s'enflamme & brûle lorsqu'il est exposé à l'action du feu à l'air libre; mais les phénomènes qu'il présente dans sa combustion sont différens, suivant la manière dont il brûle; lorsqu'il est

droit pour indiquer que le soufre est composé d'acide vitriolique, & d'une matière inflammable : mais l'examen des autres propriétés de cette substance, achevera de faire connoître plus exactement sa nature, & ses principes.

Le soufre chauffé jusqu'à brûler, & jeté tout fondu, & tout brûlant dans de l'eau, s'y fige promptement ; mais il acquiert dans cette expérience un degré de mollesse considérable. Ce ramollissement du soufre ne dure cependant que pendant un certain temps, il reprend peu-à-peu sa consistance & sa fragilité naturelles.

Les acides libres semblent n'avoir point d'action sur le soufre, surtout par la voie humide ; cependant M. Baumé a observé que si l'on fait chauffer jusqu'à un certain point de l'acide vitriolique concentré sur du soufre, ce dernier se fond & paroît comme une huile dans de l'eau ; & qu'après qu'il est refroidi & figé il a une couleur verte, ce qui indiqueroit quelque action de l'acide vitriolique. Ce soufre d'ailleurs n'est point altéré essentiellement.

Les alcalis tant fixes que volatils, & même les terres calcaires ont une action beaucoup plus marquée sur le soufre ; ces substances le dissolvent, le rendent plus ou moins dissoluble dans l'eau, & forment avec lui les composés qu'on nomme soies de soufre. On peut séparer le soufre d'avec toutes ces substances alcalines, en le précipitant par l'intermède d'un acide quelconque, & il reparoît aussi-tôt, à la division près de ses parties, tel qu'il étoit d'abord.

Cette expérience fait connoître que le soufre n'éprouve point de

décomposition dans son union avec les alcalis ; cependant l'odeur forte & fétide des soies de soufre & la plus grande facilité qu'on a, comme nous le verrons, à le décomposer quand il est ainsi uni à un alcali, & surtout à un alcali fixe, indiquent que tant que le soufre est sous la forme de soie de soufre, la connexion de ses principes est moindre que lorsqu'il est pur.

Le soufre détonne avec le nitre à cause de son principe inflammable, & se décompose alors par la combustion de ce principe. Mais on n'aperçoit dans cette détonnation que les deux principes du soufre dont nous avons parlé : son phlogistique, conjointement avec celui de l'acide nitreux, sert d'aliment à la flamme de cette détonnation, & son acide se trouve après cela combiné avec l'alcali du nitre, avec lequel il forme un tartre vitriolé qu'on nomme *sel polycreste de Glafer*. On a la preuve complète de tout ceci dans l'expérience du clystus de soufre.

Le soufre s'unit facilement avec toutes les matières métalliques, excepté avec l'or, la platine & le zinc ; du moins on n'a pas encore trouvé le moyen de l'unir directement & sans intermède avec ces métaux ; mais le degré d'affinité qu'a le soufre avec les métaux qu'il dissout facilement, n'est pas le même : non-seulement il s'unit plus facilement & plus abondamment aux uns qu'aux autres, mais il abandonne ceux avec lesquels il a une moindre affinité, pour se porter sur ceux avec lesquels il en a une plus grande.

Les affinités du soufre suivant la table des rapports de M. Geoffroi sont l'alcali fixe, le fer, le cuivre,

le plomb, l'argent, le régule d'antimoine, le mercure & l'or; & suivant celle de M. Gellert, le fer, le cuivre, l'étain, le plomb, l'argent, le bismuth, le régule d'antimoine, le mercure, l'arsenic & le cobalt. L'or & le zinc sont marqués dans cette dernière table, comme ne s'unissant point au soufre.

Les composés que forme le soufre avec les métaux sont différens suivant le métal au quel il est uni. mais ils se ressemblent tous, en ce que l'on y reconnoît le brillant métallique, & en ce que tout métal est privé de sa ductilité par son alliage avec le soufre. La nature fait abondamment ces combinaisons de soufre & de métal: c'est allié avec le soufre, qu'elle nous offre presque tous les métaux que nous retirons des entrailles de la terre; il y en a une grande quantité dans presque toutes les mines & minéraux métalliques, dont il est une des parties constituantes.

On a fort peu examiné les propriétés de ces alliages de soufre avec les matières métalliques, parcequ'ils ne sont d'aucun usage, & qu'au contraire on cherche toujours à séparer les métaux du soufre avec lequel la nature les a combinés: cependant, outre les différens degrés d'affinité du soufre avec les métaux qu'on a reconnus, & dont on tire avantage dans plusieurs opérations, pour séparer le soufre d'avec un métal par l'intermède d'un autre métal, on a remarqué encore que le soufre facilite la fusion des métaux durs & peu fusibles, tels que le cuivre & le fer, & qu'au contraire il rend moins fusibles les métaux mous & de facile fusion, tels que l'étain & le plomb. Cet effet singulier paroît venir de la plus

ou moins grande affinité qu'a le soufre avec ces différens métaux.

Il y a plusieurs moyens de séparer le soufre d'avec les matières métalliques. Premièrement, comme le soufre est volatil, & que ces substances sont fixes, ou du moins presque toutes moins volatiles que lui, la seule action du feu suffit pour enlever le soufre à la plupart des métaux. Comme ce moyen est simple & peu dispendieux, c'est celui qui est mis en usage le plus généralement pour séparer le soufre contenu dans les mines, ce à quoi on parvient par la *torréfaction* de ces mêmes mines. Il faut cependant en excepter celle de mercure, ou le cinabre naturel, & les combinaisons d'arsenic avec le soufre, qu'on ne décompose que par le secours d'un intermède, à cause de la grande volatilité du mercure & de l'arsenic; quoiqu'il ne seroit peut-être pas impossible de dessouffrer ces composés sans intermède, par une chaleur bien ménagée, longtemps continuée, & avec le concours de l'air.

En second lieu, plusieurs combinaisons de soufre avec des métaux peuvent se décomposer par l'intermède des acides qui dissolvent la matière métallique, sans attaquer le soufre. Mais dans plusieurs de ces composés, le soufre défend le métal de l'action des acides, & cette séparation ne réussit point, ou ne réussit qu'imparfaitement. L'antimoine crud est un des corps sulfureux métalliques qui se prête le plus facilement à cette séparation par le moyen de l'eau régale; ce dissolvant s'empare très-bien du régule d'antimoine dans l'antimoine minéral, & en sépare le soufre

qui se manifeste en poudre blanche dans cette dissolution.

Enfin on peut, comme nous l'avons dit, & en conséquence des différens degrés d'affinité du soufre avec les métaux indiqués ci-dessus, en séparer plusieurs d'avec le soufre par l'intermède les uns des autres. Cette séparation est de pratique dans plusieurs opérations, telles que le *départ sec*, la *purification de l'or par l'antimoine*, la *décomposition du cinabre*, de l'*orpiment*, de l'*antimoine crud*.

Les huiles & les matières huileuses, de nature quelconque, ont toutes de l'action sur le soufre, & peuvent le dissoudre : on connoît dans la pharmacie des dissolutions de soufre dans plusieurs huiles essentielles, auxquelles on a donné le nom de *baume de soufre thérébentiné*, *anisé*, &c. suivant l'espèce d'huile essentielle employée, & d'autres dans les huiles douces tirées par expression, par exemple, dans l'huile de noix qu'on nomme *baume de soufre de Rulland*.

Ce n'est qu'à l'aide d'une digestion à une chaleur assez forte pour faire fondre le soufre, que les huiles peuvent le dissoudre, suivant M. Baumé. Il en est à peu près de cette dissolution, comme de celle de la plupart des sels dans l'eau. Les huiles peuvent tenir en dissolution une plus grande quantité de soufre à chaud qu'à froid. Il arrive de-là, qu'après que l'huile a été saturée de soufre à chaud, il y a une partie de soufre qui se sépare de l'huile par le seul refroidissement, comme cela arrive à la plupart des sels; & l'analogie est si marquée entre ces deux effets, que lorsque le refroidissement des dissolutions de soufre est lent, cet excès de

soufre dissous à l'aide de la chaleur, se cristallise dans l'huile, de même que les sels se cristallisent dans l'eau en pareille circonstance.

Le soufre n'est point décomposé par l'union qu'il contracte avec les huiles, tant qu'on ne lui fait supporter que le degré de chaleur nécessaire à sa dissolution; car on peut le séparer de l'huile, & on le retrouve pourvu de toutes ses propriétés. Il paroît cependant que la connexion de ses principes est un peu altérée dans cette combinaison, du moins si l'on en juge par la couleur & par l'odeur des baumes de soufre, qui sont différentes de celle du soufre & de l'huile qui le tient en dissolution.

Mais lorsqu'on soumet les baumes de soufre à la distillation, à une chaleur capable de les décomposer entièrement; alors le soufre est lui-même entièrement décomposé; car suivant l'expérience faite par Homberg & par quelques autres Chimistes, on ne retire de cette distillation poussée jusqu'à siccité, que les mêmes principes de la combinaison de l'acide vitriolique pur avec les huiles, c'est à dire, d'abord une portion d'huile, lorsque c'est une huile essentielle, ensuite de l'*acide sulfureux volatil*, aqueux d'abord, ensuite plus fort qui accompagne le reste de l'huile, laquelle devient de plus en plus épaisse jusqu'à la fin de la distillation, après laquelle la cornue ayant été rougie, il ne reste plus qu'un résidu fixe purement charbonneux.

Il est évident par les produits dont on vient de faire mention, que le soufre & une partie de l'huile sont décomposés dans cette distillation; l'acide vitriolique volatil que l'on en retire, provient bien cer-

sainement du soufre; car on ne peut retirer un seul atôme d'un pareil acide d'aucune espèce d'huile, ni d'aucune matière huileuse végétale ou animale pure: l'eau dont cet acide est chargé, est évidemment une partie de l'eau principale de l'huile; car l'acide vitriolique du soufre étant dans un état de concentration & de siccité parfaite, comme cela sera démontré incessamment, ne pourroit sans cela être aqueux, comme l'est celui que l'on obtient dans cette opération. Enfin le résidu charbonneux qui demeure fixe après la distillation, est produit par une portion de la terre, principe de l'huile, intimement combinée avec une partie du principe inflammable, soit de l'huile, soit du soufre, ou plus probablement de l'une & de l'autre de ces substances.

Il est vraisemblable que dans cette décomposition mutuelle du soufre & d'une huile, l'acide très-concentré du soufre se porte sur le principe aqueux de l'huile, tandis que son phlogistique, qui par cette nouvelle union lui est devenu moins adhérent, s'en dégage en partie, & se confond avec celui de l'huile; il arrive de-là que le soufre se change en acide sulfureux volatil; il est très-probable aussi qu'il y a une certaine quantité de principe inflammable qui devient libre dans cette occasion, & qui se dissipe en vapeurs; ce sont apparemment ces vapeurs phlogistiques qui venant à s'enflammer toutes à la fois produisent les explosions terribles auxquelles sont sujettes les combinaisons de soufre & d'huile, quand elles sont chauffées sans précaution. Hoffmann rapporte une observation mémorable d'une explosion de cette

nature, arrivée dans un laboratoire où l'on avoit négligé un baume de soufre, qui étoit dans un matras sur le feu.

L'esprit de vin n'agit pas sensiblement sur le soufre en masse; mais M. le Comte de Lauraguais a découvert, qu'en faisant rencontrer les vapeurs de ces deux substances, elles sont capables de s'unir. Que de combinaisons crues jusqu'à présent impossibles, ne pourroit on pas faire, en employant ainsi le plus grand moyen d'union que nous ayons dans la Chymie, c'est-à-dire, la grande division & la séparation préliminaire des parties intégrantes des corps qu'on veut unir, & comme l'a si heureusement pratiqué M. le Comte de Lauraguais dans cette belle expérience: c'est assurément le grand chemin des plus grandes découvertes.

Pour le peu qu'on réfléchisse sur les propriétés du soufre que nous venons d'exposer, on fera bien convaincu qu'elles tendent toutes à prouver qu'il est composé d'acide vitriolique & du principe phlogistique. Mais il étoit réservé au grand Stahl de démontrer cette vérité importante, de la manière la plus claire & la plus convaincante, & de nous en faire connoître le véritable état, non-seulement par son analyse, mais encore par sa composition artificielle dont il nous reste à parler.

Le procédé de ce Chymiste pour faire du soufre exactement semblable au soufre naturel, consiste à mêler & à faire fondre ensemble dans un creuset, parties égales d'*alcati fixe* & de *tartre vitriolé*, à y ajouter ensuite environ le quart du poids des sels, de charbon réduit en poudre. Après avoir agité la matière

rière avec une baguette pour bien mêler ce charbon, on couvre le creuset, on donne du feu, & on coule sur une pierre graissée la matière fondue qu'il contient : elle est alors toute étincelante ; elle se coagule en se refroidissant en une masse cassante, plus rouge que le foie de soufre ordinaire, mais elle en a d'ailleurs l'odeur, la dissolubilité, la déliquescence, & toutes les autres propriétés, en un mot c'est un vrai *foie de soufre*, il suffit de le dissoudre dans l'eau, & de verser dans cette dissolution un acide quelconque pour précipiter le soufre artificiel qu'il contient. Ce soufre rassemblé par le filtre & séché, ne diffère absolument en rien du soufre naturel ; en un mot, c'est une production de la nature, non pas imitée, mais faite, & en quelque sorte créée par l'art.

La couleur de ce foie de soufre sec, est plus rouge que celle du foie de soufre ordinaire, & lorsqu'il est dissous dans l'eau, sa dissolution a aussi une couleur verdâtre foncée, que celle du foie de soufre ordinaire n'a pas. Ces différences ne viennent que d'une matière étrangère unie au foie de soufre artificiel, & cette matière est une partie du charbon qui n'a pas concouru à la production du soufre, & qui se trouve dissous dans le foie de soufre même, qui est le dissolvant du charbon, comme l'a dit M. Rouelle le jeune.

On seroit dans une erreur bien grande, si l'on croyoit que le soufre qu'on retire de cette opération existoit tout formé dans quelque une des matières employées, & qu'il n'en a été qu'extract. Glauber avoit fait cette opération avant Stahl, en employant *son sel admirable*, au lieu de tartre vitriolé ; & faute d'en

Tome XXVI.

connoître la théorie, il étoit dans l'erreur dont nous venons de parler. Il en est de même de Boile, qui ayant obtenu du soufre d'un mélange d'acide vitriolique & d'huile de térébenthine distillé jusqu'à siccité, ne croyoit point du tout avoir produit ce soufre, mais l'avoir simplement développé & séparé. Il est bien certain au contraire, par toutes les preuves, qu'il n'y a pas un atôme de soufre, ni dans l'acide vitriolique, ni dans les sels neutres vitrioliques à base d'alkali fixe, ni dans les alkalis bien purs, qui réussissent également bien, ni dans aucune huile, ni dans aucun véritable charbon végétal, & que par conséquent celui qu'on retire des opérations dont nous venons de parler, est un produit nouveau résultant de l'union de l'acide vitriolique avec le principe phlogistique des charbons, comme Stahl l'a avancé.

L'alkali fixe qu'on mêle avec le tartre vitriolé dans ce procédé, n'y est point nécessaire à la rigueur : car il est certain qu'un seul sel vitriolique quelconque, mêlé & chauffé jusqu'à l'incandescence avec un corps combustible quelconque, produit toujours du soufre par le transport de l'acide vitriolique de ce sel, sur le principe phlogistique du corps combustible. Mais cet alkali est utile pour faciliter la fusion du tartre vitriolé, & d'ailleurs pour empêcher que la plus grande partie du soufre qui se produit, ne soit consumée & brûlée pendant l'opération même. Cet alkali se confondant avec celui du tartre vitriolé décomposé, s'unit au soufre à mesure qu'il se produit, & forme un foie de soufre dans lequel le soufre est moins disposé à se brûler & à se dissiper en vapeur, que s'il n'étoit point lié

B b b b

de la sorte par un corps fixe & incombustible.

Quoi qu'à la rigueur l'acide vitriolique, même libre, mêlé & traité d'une manière convenable, avec un corps combustible quelconque, puisse toujours produire du soufre, il est avantageux néanmoins de prendre cet acide engagé dans quelque base fixe, avec laquelle il ait beaucoup d'adhérence, comme il l'est dans le tartre vitriolé, dans le sel de Glauber, & même dans presque tous les autres sels neutres vitrioliques à base terreuse ou métallique, parceque l'acide vitriolique ne peut contracter avec le principe phlogistique l'union intime nécessaire à la production du vrai soufre, à moins qu'il ne soit privé de toute eau surabondante à son essence saline, c'est-à-dire, dans le plus haut degré de concentration, & même dans l'état de siccité. D'ailleurs, si l'incandescence n'est pas absolument nécessaire à cette combinaison, comme sembleroit l'indiquer le soufre qu'on retire de la dissolution de quelques matières métalliques par l'acide vitriolique, elle y est au moins très-utile. Or, lorsqu'on se sert de l'acide vitriolique libre, comme par exemple, lorsqu'on distille le mélange de cet acide avec une huile, la plus grande partie de ce même acide passe dans la distillation en acide sulfureux volatil, tant qu'il y a de l'humidité dans le mélange; le soufre ne se forme que sur la fin dans le résidu parvenu à siccité, par l'union de la portion d'acide vitriolique, qui fixée dans la partie terreuse & charbonneuse de l'huile, produit du soufre en se combinant avec le seul principe inflammable de cette partie charbonneuse.

Il résulte de-là, que lorsqu'on

vent faire du soufre, on en obtient bien plus promptement & en bien plus grande quantité, en appliquant à un corps charbonneux l'acide vitriolique engagé dans une base qui le fixe assez pour lui donner la facilité de se dépouiller de toute eau surabondante, & même pour rougir, qu'en l'employant de toute autre manière. Ainsi le procédé de Stahl est le meilleur pour composer du soufre. Ces considérations sur la meilleure méthode de produire du soufre, sont de peu d'importance, à cause de l'abondance & du vil prix du soufre naturel. Mais il n'en est pas de même de cette découverte en elle-même, & de la théorie que Stahl en a donnée; car non-seulement elle nous a fait connoître exactement la nature du soufre, dont on n'avoit qu'une idée imparfaite, & même fautive; mais ce qui est infiniment plus précieux on en peut tirer encore un grand nombre de conséquences de la plus grande importance & très-générales, dont voici les principales.

Premièrement, l'acide vitriolique & le principe inflammable ne peuvent former du soufre en se combinant ensemble, à moins qu'ils ne soient l'un & l'autre privés de toute humidité, & dans l'état de siccité parfaite; de-là vient qu'aucun corps inflammable dans la combinaison duquel entre le principe aqueux, tel que sont les huiles & les esprits ardents, ne peuvent former avec cet acide, que de l'acide sulfureux volatil, & non du soufre, à moins qu'ils ne soient dénaturés, décomposés, réduits à l'état charbonneux, qui est une des combinaisons sèches du principe phlogistique.

Secondement, le principe inflam-

mable de tous les corps combustibles, forme toujours du soufre avec l'acide vitriolique, pourvu qu'il soit ou qu'il puisse se mettre dans l'état de siccité; ainsi les esprits ardens, les huiles & matières huileuses quelconques, ou plutôt les charbons de toutes ces substances & tous les métaux combustibles, forment toujours du soufre, lorsqu'ils sont traités convenablement avec l'acide vitriolique; & de quelque nature que soit le corps combustible qui transmet son phlogistique à l'acide vitriolique, le soufre qui en résulte est toujours le même, toujours exactement & en tout semblable au soufre naturel: ce qu'il est très essentiel de remarquer; car il suit nécessairement de cette proposition, qu'il n'y a dans la nature qu'un seul principe inflammable, qui est absolument le même, dans les esprits ardens, dans les résines, dans les bitumes, dans les huiles & graisses des animaux, dans les charbons, enfin dans les métaux, car si le principe phlogistique de tous ces corps combustibles n'étoit point un seul & même principe, ces corps formeroient différens soufres avec l'acide vitriolique, ce qui est contraire à l'expérience.

Troisièmement, l'acide vitriolique combiné avec un corps quelconque, quitte toujours ce corps pour s'unir avec le principe inflammable d'un autre corps quelconque, & pour former du soufre avec ce principe, lorsqu'on le lui applique convenablement; d'où il suit que cet acide a une plus grande affinité avec cette substance, qu'avec toute autre, & qu'on peut toujours, par le moyen du phlogistique, découvrir & déceler l'acide vitriolique, quelque déguisé & quelqu'engagé

qu'il puisse être dans ces différentes combinaisons, & que réciproquement on peut, par le moyen de l'acide vitriolique, découvrir le principe inflammable dans tous les corps où il existe dans l'état de combustibilité.

Quatrièmement, les principes & les propriétés du soufre étant connus, on peut déduire des propriétés de ce composé des connoissances plus exactes sur la nature particulière du principe inflammable, en comparant les différences qu'il y a entre le soufre, l'acide volatil, & l'acide vitriolique pur: il résulte de cette comparaison, que l'odeur & la couleur du soufre, sa volatilité, sa siccité constante, son indissolubilité dans l'eau, qu'on ne trouve point dans l'acide vitriolique pur, sont dûes au principe inflammable qui possède toutes ces qualités par lui-même, ou qui du moins peut les communiquer aux composés dans la combinaison desquels il entre.

Cinquièmement, il y a tout lieu de croire que le principe inflammable possède très éminemment les propriétés dont nous venons de parler: car il paroît certain qu'il entre dans la composition du soufre en quantité beaucoup moindre que l'acide vitriolique. Stahl a fait une très-belle expérience pour découvrir à peu près quelle est la proportion des deux principes du soufre; cette expérience consiste à mettre du foie de soufre en poudre sur une assiette de terre & sur un feu assez doux, pour que ce foie de soufre n'en soit point fondu, ni même ramolli ni grumelé; on agite continuellement cette poudre, en augmentant un peu la chaleur sur la fin, jusqu'à ce qu'on ne sente plus absolument aucune odeur; on fait

dissoudre dans l'eau la matière inodore qui reste, & l'on trouve que pour la cristallisation elle ne fournit que du tartre vitriolé très-pur.

Il est évident que dans cette opération le principe inflammable du soufre se dissipe peu à peu & sans combustion sensible, & que son acide se combine avec l'alcali du foie de soufre : mais on sent bien en même temps que pour que cette expérience soit exacte, & qu'on puisse compter sur le résultat, il est essentiel de connaître au juste la quantité de soufre contenue dans le foie de soufre ; en second lieu, qu'il y ait plutôt plus que moins d'alcali fixe dans ce foie de soufre, afin d'être assuré qu'il s'en trouve assez pour saturer tout l'acide du soufre ; enfin qu'il est très-essentiel que pendant toute cette décomposition il ne s'échappe aucune partie d'acide sulfureux : ainsi on ne doit point du tout sentir l'odeur de cet acide ; mais seulement celle du foie qui est fort différente. Il est nécessaire pour éviter cet inconvénient, de procéder avec une extrême lenteur, & cette opération est fort longue. M. Brandt qui s'est donné la peine de la répéter avec soin, a trouvé par la quantité de tartre vitriolé qu'il en a retiré, que dans le soufre la proportion du principe inflammable à celle de l'acide vitriolique est à peu près de trois à cinquante, c'est-à-dire, que ce soufre ne contient pas un seizième de son poids de principe inflammable.

Tel est l'état de nos connoissances actuelles sur la nature & les principes du soufre ; elles sont, par les travaux de Stahl, des plus complètes & des plus satisfaisantes que nous puissions avoir sur un composé naturel. Il en résulte que ce

corps est une combinaison particulière du principe inflammable le plus pur avec l'acide vitriolique ; qu'il n'y a pas un atome d'huile dans le soufre ; qu'il est par conséquent bien différent des bitumes qui contiennent tous de l'huile, & avec lesquels on l'a confondu pendant longtemps bien mal à propos ; que c'est encore avec moins de fondement qu'on a donné le nom de soufre à presque tous les autres corps inflammables qui en sont totalement différents ; qu'on doit par conséquent restreindre le nom de soufre au composé particulier d'acide vitriolique & de principe inflammable purs, à moins qu'on ne le veuille donner comme ont fait quelques Chymistes au principe inflammable lui-même, qu'ils ont nommé *soufre-principe* ; mais en ce cas il faudroit changer le nom du soufre minéral.

Remarquons néanmoins au sujet de cette dénomination de soufre, que comme l'acide vitriolique n'est pas le seul qui puisse contracter une union intime, & former un composé particulier avec le phlogistique pur, elle pourroit, sans inconvénient, devenir un nom général pour tous les composés d'acide & de phlogistique purs, qu'on distingueroit les uns des autres par leur acide, en les nommant *soufre vitriolique*, *soufre nitreux*, *soufre marin*, s'il y en a ; mais remarquons aussi à ce sujet qu'on ne pourroit donner ce nom de soufre qu'à ceux de ces composés qui ne contiendroient pas un seul atome d'huile. condition essentielle pour la combinaison sulfureuse, & que par conséquent on ne pourroit point admettre de soufre acéteux, de soufre tartareux & autres de cette nature contenant des acides végétaux qui ne peuvent ja-

mais former de combinaison véritablement sulfureuse à cause de l'huile qui entre dans leur composition comme un de leurs principes essentiels.

Les usages du soufre sont assez étendus dans la Chymie, dans la Médecine & dans les Arts: dans la Chymie, on emploie le foie de soufre à plusieurs dissolutions. Le soufre sert aussi à plusieurs fusions, précipitations & séparations de plusieurs métaux & minéraux: enfin comme le soufre est un très-grand magasin d'acide vitriolique, on est parvenu dans ces derniers temps à en extraire cet acide abondamment & avec facilité dans des Manufactures établies à ce sujet en plusieurs endroits, en faisant brûler du soufre dans les vaisseaux clos à l'aide d'un peu de nitre & par une espèce d'opération du *cliffus*.

Le soufre est employé tant intérieurement qu'extérieurement en Médecine pour plusieurs affections de poitrine qui tiennent de la nature de l'asthme, & pour plusieurs maladies de la peau qui ont un caractère de galle. Les préparations de soufre pour l'intérieur sont les fleurs de soufre, le soufre lavé, le magister, les tablettes, les baumes, les foies de soufre & autres, dans plusieurs desquelles cette substance se trouve en nature & seulement bien purifiée & bien divisée, & dans d'autres combinée & associée avec d'autres substances, sans compter les préparations sulfureuses d'antimoine & de mercure.

Quelques Médecins & Chymistes, même fort savans, considérant que le soufre est indissoluble dans l'eau, & résiste à l'action de la plupart des dissolvans, ont avancé qu'il ne peut produire aucun effet lorsqu'on le fait prendre seul & en nature intérieurement; mais il paroît que cette assertion est sans fondement: car il est constant que la sueur & la transpiration de ceux qui font usage du soufre en nature ont une odeur de soufre bien marquée; d'ailleurs le soufre est beaucoup plus dissoluble qu'on ne le pense communément; il est attaquable par toutes les liqueurs animales.

Il est difficile d'avoir une idée bien juste & bien nette de la manière dont le soufre agit dans l'intérieur de notre corps; mais il paroît, d'après les observations qu'on a faites sur ses effets, qu'il est divisant, stimulant, un peu échauffant, & qu'il se porte singulièrement vers les parties transpirantes, dont les principales sont la peau & l'intérieur du poulmon, & c'est sans doute à cause de cette propriété qu'il convient dans plusieurs des maladies dont le siège est dans ces organes.

Le soufre est aussi un répercussif assez puissant, comme le prouve la propriété qu'il a de guérir plusieurs espèces de galles, employé seulement à l'extérieur en pommades ou en onguens.

Plusieurs eaux minérales qu'on fait prendre pour plusieurs maladies, tant en boissons qu'en bains ou douches, doivent en grande partie leurs bons effets au soufre qu'elles contiennent; de ce nombre sont les eaux de Carerets, du Mont d'Or, d'Aix-la-Chapelle, de Saint-Amant; aussi se sert-on avec succès de ces eaux dans des maladies de poitrine & dans plusieurs de celles de la peau. Enfin le soufre combiné avec d'autres substances médicamenteuses peut aussi contribuer à leurs vertus.

On fait pareillement usage du soufre dans plusieurs Arts. Il entre dans la

composition de plusieurs mastics & goudrons. On prend par son moyen de très-belles empreintes de pierres gravées. Tout le monde connoît l'utilité dont il est pour les mèches & allumettes; c'est un des ingrédients essentiels de la poudre à tirer & de beaucoup de compositions d'artifices. Enfin on s'en sert avec grand succès pour blanchir les laines, les soies & plusieurs autres matières qu'on expose à sa vapeur pendant qu'il brûle, & dont les couleurs & le roux qui ne pourroient être détruits par aucun autre agent, sont mangés & effacés puissamment par l'acide volatil qui s'exhale de ce soufre brûlant.

La première syllabe est brève, & la seconde très-brève.

SOUFRÉ, ÉE; participe passif. *Vin soufré. Toile soufrée.* Voyez **SOUFRER**.

SOUFRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Sulfurare.* Enduire, frotter de soufre. *Soufrer des allumettes.*

On dit, *soufrer de la toile de soie, de la toile d'ortie*; pour dire, la passer sur la vapeur du soufre. Et, *soufrer du vin*; pour dire, donner l'odeur du soufre au tonneau où on le met par le moyen d'un linge soufré & allumé qu'on brûle dedans.

SOUFRIÈRE; substantif féminin. C'est ainsi qu'on nomme dans l'île de la Guadeloupe une montagne fort élevée, qui a la forme d'un cône tronqué, & qui s'élève au-dessus de toutes les autres montagnes de cette île. Elle est environ à trois lieues des côtes de la mer, & occupe le milieu de la partie méridionale de l'île. Cette montagne a été autrefois un volcan; & suivant la description qui en a été

donnée par différens voyageurs, & en dernier lieu par M. Peyssonel médecin, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne soit encore embrasée dans son intérieur. Le nom de *Soufrière* lui vient de la grande quantité de soufre que l'on y trouve; il se sublime naturellement par la chaleur souterraine & se trouve en si grande abondance, que cet endroit paroît inépuisable.

Le chemin qui conduit au sommet de cette montagne est très-difficile; on rencontre partout des débris de volcans comme des pierres calcinées, de la pierre ponce, des sources d'eau chaude, de l'alun, &c. Le terrain ressemble à du colcothar, ou au résidu de la distillation du vitriol, étant rouge comme de l'ochre. Lorsqu'on est parvenu à une certaine hauteur, on trouve un espace qui peut avoir environ 25 toises de diamètre; on n'y voit que du soufre, des cendres & des terres calcinées; le terrain de cet endroit est rempli de fentes profondes, d'où il sort de la fumée; on entend qu'il se fait un bouillonnement au-dessous, & il en sort du soufre qui se sublime & s'attache aux parois de ces fentes & des cavités qui s'y sont formées. On éprouve en cet endroit une odeur de soufre qui ôte la respiration, & l'on voit l'acide sulfureux que la chaleur dégage se condenser en gouttes, & ruisseler comme de l'eau claire. Le terrain est peu solide, & l'on peut y enfoncer des bâtons avec facilité; & si l'on ne marchoit avec précaution, on courroit risque de s'y abîmer. Cet endroit paroît être le soupirail par où les éruptions de ce volcan se font faites autrefois. On dit que dans un tremblement de terre cette mon-

tagne se fendit en deux, & vomit un grand nombre de matières embrasées, & que depuis ce temps on n'a plus éprouvé de tremblement de terre dans l'île. Cette fente a plus de mille pieds de profondeur, & plus de vingt pieds de longueur. Du côté du nord de cette fente est un petit étang dont les eaux sont fortement imprégnées d'alun. On trouve aussi près de cette fente une grotte très-étendue, & qui présente des phénomènes très-dignes d'être remarqués. A l'entrée de cette caverne on éprouve une chaleur modérée; en montant plus haut par-dessus des débris de pierres, on entre dans une seconde grotte où l'on sent que la chaleur augmente, & en montant encore plus haut on parvient à un endroit qui forme une troisième grotte; la chaleur y est si considérable, que suivant le rapport de M. Peyssonel, on peut à peine y respirer; les flambeaux n'y brûlent que difficilement, & l'on est bientôt trempé de sueur. Au côté gauche de cet endroit la grotte semble continuer; M. Peyssonel voulant aller plus avant vers ce côté, fut très-surpris d'y trouver de la fraîcheur, de voir que les flambeaux y brûloient très-bien; en descendant encore plus, il trouva qu'il y faisoit un froid excessif; revenu de cet endroit, il repassa par la partie chaude de la grotte où il avoit été auparavant, & y éprouva la même difficulté de respirer & la même chaleur que la première fois.

On trouve différentes espèces de soufre dans la soufrière de la Guadeloupe; il y en a qui ressemble parfaitement à des fleurs de soufre; d'autre se trouve en masses compactes, & est d'un beau jaune d'or; enfin on en rencontre des morceaux

qui sont d'un jaune transparent qui imite le succin au point qu'on peut y être trompé.

SOUFROIR; substantif masculin. Petite étuve bien plafonnée en ciment & bien close, pour y blanchir la laine ou la soie par la vapeur du soufre allumé dans une terrine.

SOUGARDE; substantif féminin. Morceau de fer en forme de demi-cercle qui est au-dessous de la détente d'une arme à feu, & qui empêche que quelque chose venant à la toucher, elle ne se débände.

Il se dit aussi en parlant d'une épée.

SOUGORGE; substantif féminin. Morceau de cuir qui est attaché à la tête d'un cheval & qui passe sous sa gorge.

SOUHAIT; substantif masculin. *Desiderium*. Désir, mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas. *Un souhait chimérique. C'est le but où tendent les souhaits. De vains souhaits. Un souhait légitime.*

A SOUHAIT, se dit adverbiallement pour signifier selon ses desirs. *Il a du vin à souhait. Ces terres produisent à souhait.*

SOUHAITABLE; adjectif des deux genres. *Optabilis*. Désirable. *Les grands biens sont moins souhaitables qu'on ne le croit communément. Rien n'est plus souhaitable que la sagesse.*

SOUHAITÉ, **ÉE**; participe passif. *Voyez SOUHAITER.*

SOUHAITER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Optare*. Désirer. *Il y a long-temps qu'il souhaite de se marier. On ne souhaite jamais ardemment ce qu'on ne souhaite que par raison. On la souhaite dans les meilleures compagnies. Je souhaite fort que vous réussissiez.*

SOUHAITER, signifie aussi saluer une

personne en faisant des vœux pour elle. *J'ai l'honneur de vous souhaiter le bon jour. Il faut aller leur souhaiter la bonne année.*

Voyez VOULOIR pour les différences relatives qui en distinguent *souhaiter*, &c.

SOUILLAC ; petite Ville de France, en Quercy, près de la Dordogne, à trois lieues, est, de Sarlat. Il y a une Abbaye de Bénédictins, laquelle est en commende, & vaut au titulaire environ cinq mille livres de rente.

SOUILLARD ; substantif masculin & terme de Charpenterie. Pièce de bois assemblée sur des pieux, & que l'on pose au-devant des glacis qui sont entre les piles des ponts de pierre. On en met aussi aux ponts de bois.

SOUILLE ; substantif féminin. Lieu bourbeux où se vautre le sanglier.

SOUILLÉ, ÊE ; participe passif. *Voy. SOUILLER.*

SOUILLER ; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Fedare.* Gâter, salir, couvrir de boue, d'ordure, de sang, &c. *Souiller ses mains, son habit de boue, de sang, &c. Quand on manie des choses onctueuses on se souille aisément.*

On dit figurément, *souiller ses mains du sang innocent* ; pour dire, faire mourir un innocent. *Néron souilla ses mains du sang de sa mère.*

On dit aussi figurément, *souiller sa conscience. Souillez la pureté des mœurs. Le péché souille l'ame. Souiller son honneur, sa vie, sa réputation.*

On dit pareillement, *souiller le lit nuptial, la couche nuptiale* ; pour dire, commettre un adultère.

La première syllabe est brève,

& la seconde longue ou brève *Voy. VERBE.*

On prononce *soulier*.

SOUILLON ; substantif des deux genres & du style familier. Celui, celle qui tache, qui engraisse les habits. *C'est un petit souillon, une petite souillon.* Il ne se dit que des enfans & plus ordinairement des filles.

On appelle *souillon de cuisine*, ou simplement une *souillon*, une servante qui est employée à laver la vaisselle & à d'autres bas services.

On prononce *souillon*.

SOUILLURE ; substantif féminin. *Sordes.* Tache, saleur sur quelque chose. Il n'est guère usité au propre.

On dit au figuré, *c'est une souillure à son honneur, à sa réputation. La souillure de l'ame. La souillure du péché. Jésus-Christ a lavé toutes nos souillures.*

Parmi les Juifs on appeloit *souillures légales*, l'impureté contractée, soit par certaines maladies, soit par certains accidens qui rendoient immonde.

SOÛL, OÛLE ; adjectif. Pleinement répu, extrêmement rassasié. *Au sortir de dîner ils étoient soûls à crever. Je suis bien soûl. Elle est si soûle qu'elle crève.*

SOÛT, signifie aussi, ivre, plein de vin. *On le voit souvent soûl. Les discours qu'elle tient prouvent qu'elle est soûle.*

On dit proverbialement d'un homme qui a trop bû, *qu'il est soûl comme une grive.*

On dit familièrement *qu'un homme est soûl de perdrix ou d'autres viandes* ; pour dire, qu'il en a tant mangé, qu'il en a du dégoût.

On dit figurément & familièrement,

ment, qu'un homme est soûl de musique, de vers, &c. pour dire, qu'il en est rebaté, ennuyé. On dit dans le même sens, *je suis si soûl de cet homme là, de ses façons, que je ne puis plus le souffrir. Il y a long-temps qu'elle est soûle de lui.*

SOÛL, est aussi substantif masculin & se met ordinairement avec les pronoms possessifs, *mon, ton, son*, &c. pour dire, autant qu'il suffit; & il ne s'emploie guère que dans des manières de parler adverbiales & familières. *Elle en a tout son soûl. Il faut leur en donner leur soûl. Elle a bu son soûl d'eau-de-vie.*

Il se dit aussi figurément dans le style familier; & alors il s'emploie quelquefois avec l'article *le*. *Elle a eu de l'inquiétude tout le soûl. Il vous ennaira tout le soûl, tout votre soûl.*

Le monosyllabe du masculin est long, de même que la première syllabe du féminin qui a la seconde syllabe très-brève.

SOULAGÉ, ÉE; participe passif.

Voyez SOULAGER.

SOULAGEMENT; substantif masculin. *Levamentum*. Diminution de mal, de douleur, adoucissement de peine ou de corps ou d'esprit. *Le temps apporte du soulagement aux maux. Le changement de douleur est une espèce de soulagement. Cette nouvelle fut pour elle un grand soulagement de cœur.*

SOULAGER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Levare*. Ôter une partie du fardeau. *Le Crocheteur étoit trop chargé, il fallut diviser le fardeau pour le soulager. Cette charge est trop lourde, il faut en ôter une partie pour soulager les chevaux.*

On dit dans le même sens, *soulager une poutre, un plancher*; pour dire, diminuer une partie de la

Tome XXVl.

charge que porte une poutre, diminuer une partie de la charge d'un plancher.

On dit dans une acception pareille, *soulager un vaisseau dans une tempête*; pour dire, jeter à la mer partie de la plus grosse charge.

SOULAGER, s'emploie figurément; pour dire, diminuer & adoucir le travail, la peine, le mal, la douleur de quelqu'un. *Je fus chargé de le soulager dans cette opération. Il a un fils qui le soulage bien dans ses ouvrages. Rien n'a pu soulager son mal. Les eaux de Plombières l'ont soulagé.*

On dit de quelqu'un, qu'il s'est soulagé d'une partie de son travail; pour dire, qu'il a pris quelqu'un pour le soulager dans son travail. *Ses occupations l'obligèrent à prendre un Secrétaire pour se soulager.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Les temps où personnes qui se terminent par un *e* féminin ont la pénultième syllabe longue.

SOÛLANT, ANTE; adjectif & terme populaire. Qui soûle, qui rassasie. *Un mets soûlant. Une viande soûlante.*

SOULE; (la) petit pays de France entre le Béarn & la basse Navarre. On lui donne neuf à dix lieues dans sa plus grande longueur, sur trois ou quatre de largeur. Le Gave de Suzé traverse ce pays du midi au septentrion: il forme un gouvernement particulier avec la ville de Mauléon sa capitale dépendant du gouvernement général militaire de Guienne & Gascogne.

SOÛLÉ, ÉE; participe passif. *Voyez SOÛLER.*

SOÛLER; verbe actif de la première conjugaison lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Rassasier avec excès,*

C c c c

gorger de vin, de viande. *Si vous aimez le poisson, vous pourrez vous en soûler.*

SOÛLER, employé absolument, signifie enivrer. *Il est sujet à se soûler. On le fit tant boire qu'on le soûla.*

On dit figurément, *se soûler de toutes sortes de plaisirs*; pour dire, prendre toutes sortes de plaisirs avec excès. Il est peu usité.

On disoit aussi autrefois figurément, *soûler ses yeux de sang, de carnage*; pour dire, prendre plaisir à voir répandre le sang; mais cette expression est vieillie.

La première syllabe est longue & la seconde longue, ou brève. *Voyez VERBE.*

SOULEVÉ, ÉE; participe passif. *Voy.*

SOULEVER.

SOULÈVEMENT; substantif masculin. Il n'est usité au propre que dans cette phrase, *soulèvement de cœur*, qui signifie, un mal d'estomac causé par le dégoût & l'aversion qu'on a pour quelque chose. *Cette odeur lui a donné un soulèvement de cœur.*

On dit, *soulèvement des flots*; pour dire, l'émotion des flots.

SOULÈVEMENT, signifie au figuré, révolte, émotion. *Le nouvel impôt occasionna le soulèvement de cette province.*

Il signifie quelquefois, mouvement d'indignation; & c'est dans ce sens qu'on dit, *cela causa dans la compagnie un soulèvement général contre lui.*

SOULEVER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Sublevare.* Élever quelque chose de lourd & ne le lever guère haut. *Cette charge est si pesante qu'il n'a pu la soulever.*

En parlant à un malade qui est couché, on dit, *soulez-vous un peu*, pour dire, haussen un peu le

corps; & *soulez la tête*; pour dire, haussen un peu la tête.

On dit que la marée souleve les navires qui sont sur la vase, pour dire, qu'elle les détache de la vase & qu'elle les met à flot; & que la tempête souleve les flots, pour dire, qu'elle les émeut, qu'elle les agite. Dans cette acception, il s'emploie au réciproque. *La mer commence à se soulever.*

SOULEVER, signifie figurément, révolter, exciter à la rebellion. *Il parvint à soulever une partie des troupes. Il n'en fallut pas davantage pour soulever la province.*

SOULVER, signifie aussi figurément, exciter l'indignation. *Cet avis souleva la plus saine partie de l'assemblée. Sa mauvaise conduite a soulevé les honnêtes gens contre lui.*

Dans les deux acceptions précédentes, ce verbe est aussi pronominal réfléchi. *Les soldats se soulevèrent contre les officiers. Le public se souleva contre cette doctrine.*

On dit, que le cœur soulevé à quelqu'un; pour dire, qu'il a mal au cœur, qu'il a envie de vomir. En ce sens il est neutre. *Ce fromage me fait soulever le cœur. Le cœur lui souleve.*

On dit aussi figurément, qu'une chose fait soulever le cœur; pour dire, qu'elle cause du dégoût. *Ses flatteries sont si fades qu'elles font soulever le cœur.*

Voyez ÉLEVER, pour les différences relatives qui en distinguent soulever, &c.

La première syllabe est brève; la seconde très-brève & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Le pénultième e des temps ou personnes qui se terminent par un e féminin, prend le sonde l'e ouvert & allonge la syllabe

SOULEUR; substantif féminin qui n'est guère usité que dans le discours familier. Frayeur subite, saisissement. *La présence du prince lui causa une telle souleur que.....*

SOULIER; substantif masculin. *Solea*. Chaussure qui est ordinairement de cuir, qui couvre tout le pied & qui s'attache par dessus. *Ce cordonnier fait mieux les souliers d'hommes que les souliers de femmes. Les petits maîtres portent des souliers à talons rouges. Les empereurs Romains chargeoient leurs souliers de plusieurs ornemens.*

On dit figurément & familièrement, qu'un homme n'a pas de souliers; pour dire, qu'il est fort pauvre. Et pour donner à entendre qu'on ne se soucie point du tout de quelque chose, on dit proverbialement, qu'on ne s'en soucie non plus que de ses vieux souliers.

SOULIGNÉ, ÉE; participe passif. Voyez SOULIGNER.

SOULIGNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Tirer une ligne sous un mot, ou sous plusieurs mots. *On souligne dans un manuscrit ce qu'on veut faire imprimer en italique.*

Les deux premières syllabes sont brèves & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

SOULOIR; vieux verbe qui signifioit autrefois avoir coutume. Il ne s'est guère dit qu'à l'imparfait, comme dans cette épigramme de la Fontaine faite par lui-même :

Jean s'en alla comme il étoit venu,
Mangeant son fond avec son revenu.
Croyant trésor chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien sur le dispenser,
Deux parts en fit, dont il souloit passer,
L'une à dormir & l'autre à ne rien faire.

SOUMELPOUR; ville des Indes orientales, au royaume de Bengale, sur la rivière de Gouel, à trente lieues, nord, d'Ougely.

SOUMETTRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme MARRER. *Submittere*. Réduire, ranger sous la puissance, sous l'autorité, mettre dans un état d'abaissement & de dépendance. *Alexandre soumit l'Asie à ses lois. On vint à bout de soumettre les rebelles. Il fut assez sage pour soumettre sa raison à sa foi.*

On dit, se soumettre aux ordres, à la volonté de quelqu'un, pour dire, y conformer ses actions, ses sentimens. *Il fut obligé de se soumettre aux ordres du ministre. Nous devons nous soumettre à la volonté de Dieu.*

On dit aussi, se soumettre à quelque chose, à souffrir quelque chose, pour dire, s'engager, consentir à subir quelque peine. *Le comptable s'est soumis à la peine du quadruple pour les omissions de recette. Je me soumetts à tout ce que vous voudrez en cas que les choses soient comme on vous l'a dit.*

On dit encore, soumettre une chose au jugement, à la censure, à la critique de quelqu'un; pour dire, s'engager à déférer au jugement qu'il en portera. *Ils ont soumis la décision de la difficulté au jugement de deux arbitres. Il a soumis son traité à la censure de la Sorbonne. Nous nous soumettons à votre décision.*

SOUMIS, ISE; participe passif. Voyez SOUMETTRE.

SOUMISSION; substantif féminin.

Submissio. Déférence respectueuse. *Il n'a jamais manqué de soumission envers ses officiers. Il s'est tenu dans la soumission où il devoit être. Il a toujours eu une soumission parfaite pour les préceptes de la religion. La sou-*

mission à la volonté de Dieu, aux ordres de la providence.

Il s'emploie quelquefois au pluriel, pour marquer les respects qu'un inférieur rend à ceux qui sont au-dessus de lui. *Il n'exige pas les soumissions dues à son rang & à sa naissance.*

Il se prend aussi pour les démonstrations respectueuses dont un inférieur use à l'égard d'un supérieur, pour appaiser son indignation, pour lui faire satisfaction. *Le prince voulut bien agréer les soumissions du chapitre. Les officiers municipaux furent chargés de porter à la cour les soumissions de la bourgeoisie.*

SOUSSION, est aussi un terme de pratique. Ainsi on dit *faire sa soumission au greffe*, pour dire, comparoître au greffe d'une juridiction, & y faire sa déclaration que l'on entre dans les engagements prescrits par le jugement.

On dit aussi en termes de finance, *faire sa soumission*, pour dire, offrir de payer une certaine somme. *Il a fait une soumission de vingt mille francs pour cette charge.*

SOUPE ; substantif féminin & terme de Mécanique. Espèce de couvercle de tuyau qui est fait de manière qu'il s'ouvre d'un côté, & que de l'autre plus il est pressé, plus il bouche exactement l'ouverture; de sorte qu'il laisse entrer un fluide dans le tuyau, & l'empêche de retourner, ou bien le laisse sortir, & l'empêche de rentrer.

Les soupapes sont d'un grand usage dans les machines pneumatiques, où elles sont ordinairement faites de morceaux de vessie.

Dans les machines à vent hydrauliques, comme aux pistons des pompes, elles sont ordinairement de cuir.

Quelquefois elles sont faites de deux morceaux de cuir ronds renfermés entre deux plaques de cuivre.

Quelquefois elles sont faites de cuivre, toujours couvertes de cuir, & garnies d'un petit ressort qui donne passage quand il est pressé fortement, & qui ramène la soupape sur l'ouverture si-tôt que la force cesse de le presser.

L'usage des soupapes dans l'hydraulique est principalement nécessaire pour pouvoir élever l'eau à une hauteur considérable par le moyen des pompes: en effet, la force de l'air ne pouvant élever l'eau qu'à la hauteur de trente-deux pieds, il est certain que si on vouloit transporter par le moyen d'une pompe simple une certaine quantité d'eau dans un lieu élevé, on ne pourroit jamais la transporter à plus de trente-deux pieds de hauteur. Or les soupapes par leur solidité & leur construction sont destinées à soutenir l'eau qui est au-dessus, & par conséquent déchargent pour ainsi dire l'atmosphère de la force qu'il faudroit qu'elle employât pour tenir l'eau en équilibre ou pour l'élever, de sorte que le surplus de cette force est employé à élever une nouvelle quantité d'eau.

On a cru jusqu'à présent qu'on ne pouvoit donner un trop grand diamètre à l'ouverture des soupapes des pompes, & l'on se fondeoit sur ce principe très-vrai, qu'une certaine quantité d'eau passera plus facilement par une grande ouverture; cependant le contraire est fort possible: voici l'éclaircissement du paradoxe. Si la fonction d'une soupape ne consistoit qu'à laisser passer l'eau par son ouverture, le principe seroit vrai sans difficulté; mais une

soupape a deux autres fonctions à remplir.

1°. Il faut qu'après avoir laissé passer l'eau, & dès qu'il n'en passe plus, elle retombe & ferme le passage par où l'eau est entrée dans le corps de pompe.

2°. Il faut qu'étant retombée sur son ouverture qu'elle ferme elle porte toute la colonne qui y est entrée.

Pour le premier effet, il lui faut une pesanteur spécifique plus grande que celle de l'eau, sans quoi elle ne retomberoit pas malgré la résistance de l'eau, comme elle le doit faire. Pour le second effet, il lui faut une solidité proportionnée à la colonne d'eau qu'elle soutiendra. Les deux effets s'accordent à exiger en général la même chose.

SOUPAPE, se dit aussi d'un tampon de forme conique qui sert dans un réservoir pour boucher le trou par lequel l'eau peut aller dans les canaux. *On lève la soupape pour faire aller les jets d'eau.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

SOUÇON; substantif masculin. *Suspicio*. Opinion, croyance défavorable accompagnée de doute.

Les soupçons, dit le Chancelier Bacon, sont entre nos pensées ce que sont parmi les oiseaux les chauve-souris qui ne volent que dans l'obscurité. On ne doit pas écouter les soupçons, ou du moins y ajouter foi trop facilement. Ils obscurcissent l'esprit, éloignent les amis, & empêchent qu'on agisse avec assurance dans les affaires. Ils répandent sans cesse des nuages dans l'imagination. Tyrans de l'amour & de la confiance, ils rendent les Rois cruels, les maris odieux, les femmes furieuses, les maîtres injustes,

les gens de bien infociables, & disposent les sages à la mélancolie & à l'irrésolution.

Ce défaut vient plutôt de l'esprit que du cœur, & souvent il trouve place dans des âmes courageuses. Henri VII, Roi d'Angleterre, en est un exemple. Jamais personne n'a été plus brave ni plus soupçonneux que ce Prince; cependant dans un esprit de cette trempe, les soupçons ne font point tant de mal; ils n'y sont reçus qu'après qu'on a examiné leur probabilité; mais sur les esprits timides, ils prennent trop d'empire.

Rien ne rend un homme plus soupçonneux que de savoir peu. On doit donc chercher à s'instruire contre cette maladie. Les soupçons sont nourris de fumée, & croissent dans les ténèbres; mais les hommes ne sont point des anges. Chacun va à ses fins particulières, & chacun est attentif & inquiet sur ce qui le regarde.

Le meilleur moyen de modérer sa défiance est de préparer des remèdes contre les dangers dont nous nous croyons menacés, comme s'ils devoient indubitablement arriver, & en même temps de ne pas trop s'abandonner à ses soupçons, parce qu'ils peuvent être faux & trompeurs.

SOUÇON, se dit aussi d'une simple conjecture, d'une simple opinion que l'on a de quelque chose, indépendamment du bien ou du mal. *J'ai quelque soupçon de l'avoir vu. Il y a un soupçon de petite vérole dans le village.*

Les deux syllabes sont brèves au singulier; mais la seconde est longue au pluriel.

SOUÇONNÉ, ÉE; participe passif. *Voyez SOUÇONNER.*

SOUÇONNER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Suspiciari*. Avoir une croyance défavorable accompagnée de doute touchant quelqu'un, touchant quelque chose. *On le soupçonne d'avoir volé les diamans de cette Dame. On les soupçonnoit d'hérésie.*

SOUÇONNER, signifie aussi avoir une simple conjecture, une simple opinion touchant quelque chose que ce soit. *Je soupçonne qu'elle a envie de se marier.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

SOUÇONNEUX, EUSE; adjectif. *Suspiciosus*. Défiant, qui est enclin à soupçonner, qui soupçonne aisément. *Les gens soupçonneux sont d'un commerce difficile. Je ne suis ni jaloux ni soupçonneux. C'est une femme défiante & soupçonneuse.*

SOUPE; substantif féminin. Potage, sorte d'aliment, de mets fait de bouillon & de tranches de pain, & qu'on sert à l'entrée du repas. *Il préfère une soupe maigre à une soupe grasse. Je ne mange point de soupe aux choux. Il faut faire une soupe au lait.*

On dit dans le style familier, *venez manger de ma soupe, j'irai demain manger votre soupe*; pour dire, venez dîner avec moi, j'irai demain dîner avec vous.

On dit d'un cheval de poil blanc tirant sur l'isabelle, qu'il est *soupe de lait*. *Un cheval soupe de lait.*

On dit aussi d'un pigeon blanc tirant sur l'isabelle, qu'il est de *plumage soupe de lait*, que c'est un *pigeon soupe de lait*.

SOUPE, se dit aussi d'une tranche de pain coupée fort mince. *Une soupe de pain. Mettez deux ou trois soupes dans ce bouillon.* En ce sens on dit,

tailler la soupe; pour dire, couper du pain par tranche pour en faire de la soupe.

On appelle *soupe au vin, soupe au perroquet*, des tranches, des morceaux de pain dans du vin.

On dit proverbialement & figurément, *ivre comme une soupe*; pour dire, fort ivre.

SOUPEAU; substantif masculin & terme d'Agriculture. Morceau de bois qui sert à tenir le soc de la charrue avec l'oreille, & qui est posé en dessous.

SOUPENTE; substantif féminin. Assemblage de plusieurs larges courroies cousues l'une sur l'autre, & servant à soutenir le corps d'un carrosse. *Il faut faire venir le Bourrelier pour raccommoder cette soupente.*

SOUPENTE, en termes de Mécanique; se dit d'une pièce de bois qui retenue à plomb par le haut est suspendue pour soutenir le treuil & la roue d'une machine. Telles sont les soupentes d'une grue retenue par la grande moise pour en porter le treuil & la roue à tambour. Dans les moulins à eau ces soupentes se haussent & se baissent avec des coins & des crans selon la crue & décrue des eaux pour en faire tourner les roues par le moyen de leurs alluchons.

SOUPEUTE, se dit aussi d'un retranchement d'ais soutenu en l'air & pratiqué dans une cuisine, dans une écurie ou dans un autre lieu pour loger des domestiques. *Il a fait faire une soupente dans la cuisine pour y loger la Cuisinière.*

On appelle *soupente de cheminée*, une espèce de potence ou lien de fer qui retient la hotte ou le faux manteau d'une cheminée de cuisine.

La première syllabe est brève, la

seconde longue, & la troisième très-brève.

SOUVER ; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Cànare*. Prendre le repas ordinaire du soir. *Pendant le Carême on ne doit pas souper. Avez - vous soupé chez lui. Je souperai demain chez elle.*

On appelle familièrement, *soupe sept heures*, un homme qui soupe de bonne heure, & par extension un homme retiré qui ne voit personne le soir. *C'est un soupe sept heures.*

La première syllabe est brève, & la seconde longue ou brève. *Voyez VERBE.*

SOUVER, ou **SOUVÉ** ; substantif masculin. Le repas du soir.

Chez les Romains, le souper étoit non-seulement leur principal repas, mais c'étoit souvent un repas préparé, une assemblée de toute une famille, un rendez-vous de plusieurs amis. Tout y étoit concerté de manière à rendre les choses plus commodes & plus agréables à ceux qui en devoient être, l'heure, le lieu, le service, la durée, les accompagnemens & les suites.

Le temps de ce repas étoit ordinairement entre la neuvième & la dixième heure du jour suivant leur manière de compter, & selon la nôtre entre trois & quatre heures après midi; en sorte qu'il restoit du temps suffisamment pour la digestion, pour les amusemens, &c.

Dans les premiers temps, les Romains mangeoient sur des bancs, à l'exemple des Lacédémoniens; ensuite ils adoptèrent l'usage des petits lits de Carthage, qui n'étoient pas fort tendres: enfin ils vinrent à manger sur les lits les plus mollets, les plus voluptueux & les plus magnifiques.

Les convives se rendoient au souper à la sortie du bain, avec un habillement qui ne seroit qu'à cela, & qu'ils appeloient *synthesis*, espèce de draperie qui ne tenoit presque à rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs.

On ne voit point qu'on ôrât les fouliers aux Dames, ni qu'on leur lavât ou parfumât les pieds quand elles venoient prendre part à la fête; mais rien n'étoit plus commun pour les hommes: on avoit raison de ne pas exposer à la boue & à la poudre les étoffes précieuses dont les lits de table étoient couverts. On présentoit de l'eau pour les mains, & même pour les pieds à ceux qui ne sortoient pas du bain.

Une chose qui pourra paroître bizarre, c'est que long-temps après le siècle d'Auguste ce n'étoit pas encore la mode que l'on fournît des serviettes aux conviés; ils en apportoient de chez eux.

Tout le monde étant rangé, on plaçoit une coupe devant chaque convive. On faisoit présenter à chacun des couronnes de fleurs ou de lierre, auxquelles on se plaisoit d'attribuer la propriété d'empêcher par leur fraîcheur l'effet des fumées du vin. Après s'être fait frotter les cheveux d'essences odorantes, ils mettoient ces couronnes sur leurs têtes, & les gardoient pendant tout le repas. On leur donnoit en même temps une liste de tous les services & de tous les mets qui devoient composer le festin.

On seroit ensuite les viandes, non pas toujours chaque plat séparément, mais souvent plusieurs plats ensemble sur une table portative.

Leurs soupers étoient pour l'ordinaire à trois services; mais quel-

quelques fois par un surcroît de bonne chère & de magnificence, on les augmentoit jusqu'à sept. On commençoit d'abord par des œufs, c'étoit un des mets du premier service. On y servoit aussi des salades de laitues & d'olives, des huîtres du lac Lucrin, si renommé chez eux pour la bonté de ce coquillage, & d'autres choses pareilles qui pouvoient exciter l'appétit.

Le second service étoit composé du rôti & des viandes les plus solides, parmi lesquelles on entremêloit quelques plats de poisson, dont ils étoient si grands amateurs, que sans ce mets on n'auroit pas cru faire bonne chère.

Le troisième service consistoit en pâtisserie & en fruits de toute espèce : rien n'étoit plus magnifique.

On attendoit ce dernier service pour faire les dernières libations. Ces libations consistoient à répandre avant de boire un peu de vin de la coupe en l'honneur de quelque Divinité, ou même de l'Empereur, pour se montrer bon courtisan quand la République fut assujettie, ou en celui du génie de la personne à qui on vouloit déferer cette distinction. C'étoit le temps du repas où la gaiété des conviés paroît d'avantage.

On commençoit à faire courir les santés. Le maître de la maison faisoit apporter une coupe plus grande & plus riche que les autres, qu'on appelloit *cupa magistra*, la principale coupe pour boire à la ronde les santés des personnes qu'on chérissoit. Quand c'étoit celle d'une maîtresse, souvent par galanterie on obligeoit de boire autant de coups que son nom avoit de lettres. On élevoit aussi souvent un Roi du festin.

Il y avoit des domestiques dont la fonction étoit de présider à l'arrangement des plats, & qui tenoient lieu de nos maîtres-d'hôtel; d'autres pour avoir la distribution des vins, & d'autres pour couper les viandes; ils faisoient la fonction de nos écuyers tranchans; il y en avoit même qui pendant l'été ne faisoient que chasser les mouches avec de grands éventails de plumes garnis d'un manche, comme quelques bas-reliefs antiques nous les représentent.

On se lavoit quelquefois les mains aussi souvent que les services varioient; si on servoit un poisson ou un oiseau de quelque prix & de quelque rareté singulière, on l'apportoît au son des flûtes & des hautbois; l'allégresse redoubloit ainsi que le vin de Falerne qu'on faisoit rafraîchir dans des vases d'or, & le maître du festin se croyoit amplement récompensé par les acclamations de toute l'assemblée.

La bonne chère n'étoit pas le seul plaisir des soupers, la musique en faisoit souvent partie; on y admettoit des chanteuses & des joueurs d'instrumens, ou bien les conviés eux-mêmes y supplétoient; on y appeloit aussi des danseuses, des mimes, des pantomimes qui faisoient des scènes muettes, & d'autres sortes de gens dont le métier étoit de débiter des contes plaisans pour amuser la compagnie; on y lisoit souvent des ouvrages d'esprit: enfin on tâchoit de rassembler tout ce qui pouvoit divertir & flatter les sens.

En France, le temps du souper est aujourd'hui à dix heures à la Cour, & dans les grandes Maisons de Paris; dans le quinzième siècle, & même sous la minorité de Charles IX, c'étoit l'usage à la Cour de France de souper à six heures

heures du soir, & de dîner à onze du matin. Il n'étoit que huit heures quand le Duc d'Orléans fut assassiné le 25 Novembre 1407, & cependant à cette heure il avoit déjà soupé avec la Reine.

On dit absolument, *aller au souper, revenir du souper*; ce qui s'entend toujours du souper du Roi.

On dit dans cette même acception, *avez vous été au souper?*

SOUPESÉ, ÉE, participe passif. *Voy.*

SOUPESSER.

SOUPESSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Lever un fardeau avec la main, & le soutenir pour juger à peu près combien il pèse. *Soupez un peu ce sac, & vous verrez s'il est aussi léger que vous le croyez.*

SOUPIÈRE; substantif féminin. Sorte de plat plus creux que les plats ordinaires, qui a deux anses, & dans lequel on sert la soupe.

SOUPIR; substantif masculin. *Suspirium*. Respiration plus forte & plus longue qu'à l'ordinaire, causée souvent par quelque passion, comme l'amour, la tristesse, &c.

Lorsqu'on vient à penser tout-à-coup à quelque chose qu'on désire ardemment, ou qu'on regrette vivement, on ressent un tressaillement ou serrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit sur les poumons, les élève & y occasionne une inspiration vive & prompte qui forme le soupir; lorsque l'ame a réfléchi sur la cause de son émotion, & qu'elle ne voit aucun moyen de remplir son désir, ou de faire cesser ses regrets, les soupirs se répètent, la tristesse qui est la douleur de l'ame, succède à ses premiers mouvemens.

Lorsque cette douleur de l'ame
Tome XXVI.

est profonde & subite, elle fait couler les pleurs: si l'air entre dans la poitrine par des secousses, il se fait plusieurs inspirations répétées par une espèce de secousse involontaire; chaque inspiration fait un bruit plus fort que celui du soupir. C'est ce qu'on appelle *sanglot*. Les sanglots se succèdent plus rapidement que les soupirs, & le son de la voix se fait entendre un peu dans le sanglot.

En parlant d'une fille, d'une femme dont quelqu'un est fort amoureux, on dit, que *c'est l'objet de ses soupirs*.

On appelle *dernier soupir*, le dernier moment de la vie. *Il leur demeura fidèle jusqu'à son dernier soupir.*

On dit, *rendre le dernier soupir; les derniers soupirs*; pour dire, mourir. Et, *recevoir, recueillir les derniers soupirs de son ami*; pour dire, l'assister jusqu'à la mort.

SOUPIR, en termes de Musique, se dit d'une pause du tiers ou du quart d'une mesure. *Il faut avoir soin en chantant de marquer ces soupirs.*

Il se dit aussi de la figure en forme de virgule, qui marque l'endroit où l'on doit faire un soupir. *Le soupir est ainsi marqué.*

Le *r* final se fait toujours sentir.

SOUPIRAIL; substantif masculin. Ouverture que l'on fait pour donner de l'air, pour donner du jour à une cave ou à quelque autre lieu souterrain. *Faire un soupirail. Boucher les soupiraux.*

SOUPIRANT; substantif masculin du style familier. Amant. *C'est un de vos soupirans.*

SOUPIRER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. *Suspirare.*

Pouffer des soupirs, faire des soupirs. *Les amans cherchent la solitude pour soupire. Elle pleure, elle soupire continuellement depuis le départ de son amant. Soupiner de regret, d'amour, de tristesse.*

On dit, qu'un homme soupire pour une fille, pour une femme; pour dire, qu'il en est amoureux. *Quand d'une égale ardeur l'un pour l'autre on soupire.*

On dit aussi d'un avaro, qu'il ne soupire que pour les richesses.

On dit proverbialement, cœur qui soupire n'a pas ce qu'il désire.

SOUPIRER, signifie quelquefois désirer ardemment, rechercher avec passion. Et en ce sens il est ordinairement suivi de la préposition après. *Il y a deux ans qu'il soupire après la fin de cette affaire. Il a long temps soupiré après ce mariage.*

SOUPIRER, est quelquefois actif dans le figuré; mais alors il n'est usité qu'en poésie.

Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule,
Qu'amour dictoit les vers que soupinoit
Tibulle.

BOILEAU.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. Voyez VERBE.

Les temps ou personnes qui se terminent par un e féminin; ont la pénultième syllabe longue.

SOUPLE; adjectif des deux genres. *Flexibilis.* Flexible, maniable, qui se plie aisément sans se rompre, sans se gâter. *On rend les peaux souples en les maniant. Les jeunes branches des arbres sont ordinairement souples. Le saule est fort souple.*

SOUPLER, se dit aussi des personnes & de certains animaux. *Ce danseur est bien souple. Il faut qu'il ait le corps*

bien souple, les reins bien souples pour faire tous ces tours. Le singe a les membres souples.

SOUPLE, signifie figurément, docile, complaisant, soumis, qui a l'humeur accommodante, l'esprit flexible aux volontés d'autrui. *Il faut qu'un courtisan ait l'esprit souple. S'il eût été moins souple, il n'auroit pas obtenu cette place.*

On dit proverbialement & figurément, qu'un homme est souple comme un gant; pour dire, qu'il s'accommode à tout ce qu'on veut; & souvent cela s'entend en mauvaise part, pour signifier une complaisance servile.

SOUPLEMENT; adverbe. D'une manière souple, avec souplesse. *Se conduire souplement.*

SOUPLESSE; substantif féminin. *Corporis agilitas.* Flexibilité de corps, facilité à mouvoir son corps, à se plier comme on veut. *Avoir une grande souplesse de corps. Il faut une certaine souplesse de mains pour jouer des gobelets. L'écureuil est un joli petit animal qui a beaucoup de souplesse. Ce cheval n'a point de souplesse dans les jambes. La langue est un tissu de petits muscles & de nerfs si souples, qu'elle se replie comme un serpent avec une mobilité & une souplesse admirables.*

SOUPLESSE, se dit aussi figurément, & signifie, docilité, complaisance, soumission, flexibilité aux volontés d'autrui. *La vie d'un courtisan est une étude continuelle de souplesse. On ne sauroit croire jusqu'où va la souplesse des gens de Cour, quand il s'agit de s'insinuer dans l'esprit du Prince. La souplesse tient un peu de la fourberie.*

On appelle figurément, *tours de souplesse*, des moyens subtils, adroits, artificieux, dont on se

sert pour arriver à ses fins. *Il fit mille tours de souplesse pour obtenir cette place. Je ne ferai aucune affaire avec lui, parceque je crains ses tours de souplesse.*

Voyez **ADRESSE**, pour les différences relatives qui en distinguent *souplesse*, &c.

SOUQUENILLE; substantif féminin. Sorte de surtout fort long, fait de grosse toile, & qu'on donne ordinairement aux cochers & aux palfreniers pour s'en couvrir quand ils parent leurs chevaux. *Il faut une souquenille à ce palfrenier.*

SOUR; ville ruinée de la Turquie d'Asie dans la Syrie. C'est la même qui fut autrefois si fameuse sous le nom de Tyr. Voy. **TYR**.

SOURBASTIS, ou **SOURBASSIS**; on donne ce nom dans le commerce aux soies de Perse les plus fines & de la meilleure qualité de toutes celles qu'on tire du Levant.

Il y en a de blanches & de jaunes, mais toutes ordinairement grêges & en *matasses*. Leur pliage est en masses, & chaque balle contient cent vingt masses.

Le plus grand commerce s'en fait à Smyrne, où elles sont apportées de Perse par caravannes. On en tire aussi d'Alep & de quelques autres échelles du Levant. Il en vient encore une assez grande quantité par le retour des vaisseaux que les nations d'Europe envoient dans le golfe persique.

Gamrou, autrement **Bender-Abassi**, est le port de Perse, où elles se chargent, & où elles sont conduites d'Isphahan sur des chameaux qui en portent chacun deux balles.

SOURCE; substantif féminin. L'eau qui commence à sourdre, à sortir de terre en certain endroit pour

continuer son cours; ou l'endroit, le lieu d'où l'eau sort. *Il y a une source abondante au pied de la montagne. Le Rhin a sa source dans le pays des Grisons. Nous remontâmes le fleuve jusqu'à sa source.*

En parlant d'un pays abondant & fertile en certaines choses qu'il communique à ses voisins ou aux autres, on dit figurément, *qu'il en est la source. La Bourgogne est la source du bon vin. Le Brésil & les Etats du grand Mogol sont les sources des diamans & autres pierres précieuses.*

SOURCE, signifie figurément, le principe, la cause, l'origine, le premier auteur de quelque chose, d'où quelque chose procède. *L'intérêt est la source des procès. Cette hérésie fut la source d'une longue & cruelle guerre. Il faut aller à la source du mal. Cet Auteur a puisé dans les meilleures sources.*

Figurément en parlant de ce qu'une personne dit ou écrit d'une manière facile & naturelle, & conformément à son génie, au caractère de son esprit, aux sentimens de son cœur, on dit, *que cela coule de source. Il écrit facilement, cela coule de source.*

SOURCIL; substantif masculin. Le poil qui est en manière d'arc au bas du front, au dessus de l'œil. La partie qui répond au grand angle de l'œil, s'appelle la *tête du sourcil*, & celle qui est voisine du petit angle, la *queue*. Les sourcils ont deux mouvemens: par le premier, leurs têtes se rapprochent l'une de l'autre, & la peau qui est dans l'intervalle se ride. Par ce mouvement on écarte la trop grande clarté du jour, & c'est pour cette raison que l'on fronce le sourcil, quand on est ébloui par une lumière trop vi-

ve. Par le second, ils sont portés en haut. Leur usage est d'écartter la sueur qui coule le long du front, & de l'empêcher de tomber dans les yeux.

On dit, *se faire les sourcils*; pour dire, les accommoder, les ajuster.

On dit figurément, *froncer le sourcil*; pour dire, se fâcher, montrer qu'on n'est pas content. *Si vous lui parlez de cette affaire, il froncera le sourcil.*

SOURCILIER, IÈRE; adjectif & terme d'Anatomie. Il se dit des parties relatives au sourcil. Le muscle sourcilier a son attache fixe à la partie moyenne & intérieure du coronal, & va se perdre à la peau qui soutient le sourcil. Il sert à abaisser le sourcil, à l'approcher de l'autre sourcil, & à froncer la peau au-dessus du nez.

SOURCILLER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. *Supercilia movere.* Remuer le sourcil. Il n'est guère usité qu'avec la négative. *Toute l'assemblée l'écouta sans sourciller.*

Et l'on dit, qu'un homme a écouté une mauvaise nouvelle sans sourciller, qu'il n'a pas sourcillé quand on lui a prononcé son Arrêt; pour dire, qu'il n'a laissé paroître alors aucune marque d'altération sur le visage.

SOURCILLEUX, EUSE; adjectif. *Superbus.* Il ne s'emploie que figurément & poëtiqnement, pour dire, haut, élevé: & il n'est guère en usage que dans ces phrases, *monts sourcilleux. Montagnes sourcilleuses. Rochers sourcilleux. Roches sourcilleuses.*

On prononce *sourcilieux.*

SOURCROUTE, ou SAVERKROUT; substantif féminin. On appelle ainsi un mets fort en usage en Allema-

gne, & dont la base est du chou aigri. Pour préparer la sourcroute, on commence par couper des choux blancs en tranches extrêmement minces: les Allemands ont pour cet usage une planche faite comme un rabot, & garnie d'un fer tranchant: en passant le chou sur cette espèce de rabot, il se coupe en tranches minces, qui sont reçues dans un baquet qui est au dessous du rabot. Lorsqu'on en a amassé une quantité suffisante, on met ce chou ainsi coupé dans des barrils, on en fait des couches que l'on saupoudre avec du sel & quelques grains de genièvre; & quand le barril est plein, on le couvre d'une planche, & l'on met un poids par-dessus, afin que le chou coupé soit pressé fortement. On met le tout dans une cave, & on le laisse fermenter pendant quelques semaines. Lorsqu'on veut en manger, on lave ces choux, & on les fait cuire avec du petit salé, des saucisses, des perdrix, & telles autres viandes que l'on veut. Ce ragoût est fort estimé des Allemands; il se sert sur la table des plus riches, comme sur celle des plus pauvres. Les étrangers ont de la peine à y prendre du goût; cependant ce ragoût paroît fort utile pour les gens de mer, dans les voyages de long cours.

SOURD, OURDE; adjectif. *Surdus.* Qui ne peut ouïr, par le vice, le défaut, l'obstruction de l'organe de l'ouïe. *Son mari est sourd. Sa fille est devenue sourde.*

On dit figurément, qu'un homme est sourd aux prières, aux cris, aux raisons, aux remontrances; pour dire, qu'il est inexorable, inflexible aux prières, aux cris, &c.

On dit proverbialement, en parlant d'un homme qui fait semblant de ne pas entendre une proposition qu'il entend très-bien, mais qui lui déplaît, qu'il n'est de pire sourd, qu'il n'est point de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

On dit proverbialement, faire le sourd, faire la sourde oreille; pour dire, ne vouloir pas entendre à quelque proposition, ne vouloir point se rendre à une remontrance. Quand on lui parle de cela, il fait la sourde oreille.

Il se prend aussi substantivement. Un sourd. Une sourde.

On dit familièrement, qu'un homme frappe comme un sourd; pour dire, qu'il frappe sans mesure & sans pitié.

SOURD, se dit aussi de certaines choses, pour marquer qu'elles ne rententissent pas autant qu'elles devroient, qu'elles ne rendent pas un son aussi fort qu'elles devroient. Cette Eglise est sourde. Ce luth est sourd. Une voix sourde.

On appelle bruit sourd, un bruit qui n'est pas éclatant. Il sort un bruit sourd, on entend un bruit sourd qui sort de cette caverne. Et l'on dit figurément, il court un bruit sourd; pour dire, qu'on se dit à l'oreille une nouvelle qui n'est pas encore publique ni certaine.

On appelle douleur sourde, une douleur interne qui n'est pas aiguë.

On appelle lime sourde, une lime faite exprès pour limer ou couper le fer sans faire beaucoup de bruit. Et figurément, on appelle lime sourde, une personne qui parle peu, & qui cache quelque malignité dans son ame.

On appelle lanterne sourde, une sorte de lanterne faite de telle fa-

çon, que celui qui la porte voit sans être vu, & qu'il en cache entièrement la lumière quand il veut.

On dit, sourdes pratiques, pratiques sourdes, sourdes menées, menées sourdes; pour dire, pratiques cachées, menées secrètes. Il se prend en mauvaise part.

En Mathématique on appelle quantités sourdes, les quantités incommensurables, c'est-à-dire, qui ne peuvent être exprimées exactement, ni par des nombres entiers, ni par des fractions.

Les Mathématiciens ont coutume de marquer la racine demandée des quantités sourdes en les faisant précéder du signe radical $\sqrt{\quad}$: ainsi $\sqrt{2}$ signifie la racine carrée de 2: & $\sqrt[3]{16}$ ou $\sqrt{(3)16}$ signifie la racine cubique de 16. Ces racines sont appelées proprement des racines sourdes, à cause qu'il est impossible de les exprimer en nombres exactement, car on ne sauroit assigner de nombre entier ou fractionnaire, lequel multiplié par lui-même produise 2; ou bien un nombre, lequel multiplié cubiquement, puisse jamais produire 16.

Il y a aussi un autre moyen fort en usage aujourd'hui d'exprimer les racines, sans se servir des signes radicaux: on a recours aux exposans. Ainsi, comme x^2 , x^3 , x^4 , signifient le carré, le cube, & la cinquième puissance de x ; de même aussi $x^{\frac{1}{2}}$, $x^{\frac{1}{3}}$, $x^{\frac{1}{4}}$, $x^{\frac{1}{5}}$, signifient la racine carrée, cube, &c. de x .

SOURD; voyez SALAMANDRE.

SOURDAUD; AUDE, substantif du style familier. Celui, celle qui n'entend qu'avec peine. C'est un sourdaud.

SOURDEMENT ; adverbe. D'une manière sourde, peu retentissante, qui fait peu de bruit. *Le tonnerre grondoit sourdement.*

SOURDEMENT, signifie figurément, d'une manière secrète & cachée. *On parle sourdement de cette rupture. Ce traité fut fait sourdement. L'Ambassadeur négocioit sourdement.*

SOURDINE ; substantif féminin. Petit instrument de cuivre ou d'argent, qu'on applique au chevalet du violon ou du violoncelle, pour rendre les sons plus sourds & plus foibles, en interceptant & gênant les vibrations du corps entier de l'instrument. La sourdine en affoiblissant les sons, change leur tymbre, & leur donne un caractère extrêmement attendrissant & triste.

Il y a aussi des sourdines pour les cors de chasse, pour le clavecin, &c.

Dans une montre à répétition, on appelle *sourdine* ; un ressort qui étant poussé, retient le marteau, & l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre.

A LA SOURDINE, se dit adverbialement, figurément & familièrement pour signifier, avec peu de bruit, secrètement. *Il partit à la sourdine. Cette affaire se fit à la sourdine.*

SOURDON ; substantif masculin. Coquillage bivalve, plus convexe & plus petit que la palourde; sa longueur est d'environ quatorze lignes, & sa largeur de dix. Cette coquille est caméléée longitudinalement à son extérieur, blanche & lisse en dedans, excepté au bord : cet animal lance & attire de l'eau par deux tuyaux très-courts ; il s'enfoncé peu avant dans le sable, cependant il en est couvert entièrement, quand la mer s'est reti-

rée : pendant son reflux, on connoît l'endroit où sont les sourdons, par les trous qui paroissent au-dessus d'eux ; mais mieux encore par une infinité de petits jets d'eau qu'on voit paroître sur tout le terrain, à plus de deux pieds de distance.

SOURDRE ; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison. Sortir de terre. Il ne se dit que des eaux. *L'eau sourd du pied de la montagne. On voyoit l'eau sourdre de toutes parts.*

Il n'est usité qu'à l'infinitif & à la troisième personne du présent de l'indicatif.

SOURE ; petite ville de Portugal dans l'Estremadure, à cinq lieues, sud, de Coimbre.

SOURICEAU ; substantif masculin. *Musculus*. Le petit d'une souris. *Un petit souriceau.*

SOURICIÈRE ; substantif féminin. *Muris decipula*. Piège, instrument pour prendre des souris. *Il faut rendre la souricière. Une souricière à bascule.*

SOURIRE ; verbe neutre irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme RIRE. *Subridere*. Rire sans éclat, & seulement par un léger mouvement de la bouche & des yeux. *Elle le reçut en souriant. Malgré sa gravité il ne put s'empêcher de sourire. Sourire finement. Les Nymphes sourioient des petits embarras de Psyché. Sourire malicieusement.*

SOURIRE A QUELQU'UN, se prend toujours en bonne part, & marque de l'intelligence avec quelqu'un, de l'affection, &c. *Le Prince lui a souri.*

SOURIRE ; substantif masculin. Action de sourire. *Un sourire fin, moqueur, agréable. Elle lui fit un sourire gracieux.*

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième très brève.

SOURIS ; substantif masculin. Il signifie la même chose que sourire substantif. *Elle a le souris agreable.*

Un souris moqueur, spirituel.

SOURIS ; substantif féminin. Petit animal à quatre pieds qui se retire dans les trous des maisons, & qui ronges les grains, les meubles, &c.

La souris beaucoup plus petite que le rat, dit M. de Buffon, est aussi plus nombreuse, plus commune & plus généralement répandue ; elle a le même instinct, le même tempérament, le même naturel, & n'en diffère guère que par la foiblesse & par les habitudes qui l'accompagnent ; timide par nature, familière par nécessité, la peur ou le besoin font tous ses mouvemens ; elle ne sort de son trou que pour chercher à vivre ; elle ne s'en écarte guère, y rentre à la première alerte, ne va pas comme le rat, de maison en maison, à moins qu'elle n'y soit forcée, fait aussi beaucoup moins de dégât ; a les mœurs plus douces & s'apprivoise jusqu'à un certain point, mais sans s'attacher : comment aimer en effet ceux qui nous dressent des embûches ; plus foible, elle a plus d'ennemis auxquels elle ne peut échapper, ou plutôt se soustraire que par son agilité, sa petitesse même. Les chouettes, tous les oiseaux de nuit, les chats, les fouines, les belettes, les rats même lui font la guerre ; on l'attire, on la leurte aisément par des appâts. On la détruit à milliers. Elle ne subsiste enfin que par son immense fécondité.

On en a vu qui avoient mis bas dans des souricières ; elles produisent dans toutes les saisons, & plu-

sieurs fois par an. Les portées ordinaires sont de cinq ou six petits ; en moins de quinze jours ils prennent assez de force & de croissance pour se disperser & aller chercher à vivre : ainsi la durée de la vie de ces petits animaux est fort courte, puisque leur accroissement est si prompt ; & cela augmente encore l'idée qu'on doit avoir de leur prodigieuse multiplication. Aristote dit qu'ayant mis une souris pleine dans un vase à ferrer du grain, il s'y trouva peu de temps après cent vingt souris toutes issues de la même mère.

Ces petits animaux ne sont point laids, ils ont l'air vif & même assez fin ; l'espèce d'horreur qu'on a pour eux, n'est fondée que sur les petites surprises & sur l'incommodité qu'ils causent. Toutes les souris sont blanches sous le ventre, & il y en a de blanches sur tout le corps, il y en a aussi de plus ou moins brunes & de plus ou moins noires. L'espèce en est généralement répandue en Europe, en Asie, en Afrique ; mais on prétend qu'il n'y en avoit point en Amérique, & que celles qui y sont actuellement en grand nombre, viennent originairement de notre continent ; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il paroît que ce petit animal suit l'homme & suit les pays inhabités, par l'appétit naturel qu'il a pour le pain, le fromage, le lard, l'huile, le beurre & les autres alimens que l'homme prépare pour lui-même.

On dit proverbialement d'un jeune enfant, fort vif, fort éveillé. *Qu'il est éveillé comme une potée de souris.*

On dit proverbialement & figurément, que *la montagne a enfanté une souris* ; pour dire, qu'on s'at-

tendoit à quelque chose de grand & d'extraordinaire, & que le succès n'a pas répondu à cette attente.

On dit proverbialement que *la souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise*; pour dire, que quand on n'a qu'une ressource, on tombe bientôt dans l'inconvénient que l'on craint.

On appelle dans une élanche, *la souris*, certain muscle charnu qui tient à l'os du manche, près de la jointure.

SOURIS, en termes de Maréchallerie, est un cartilage des naseaux du cheval.

On appelle *cheval souris*, celui dont la robe ressemble en couleur au poil d'une souris.

La première syllabe est brève, & la seconde longue.

SOURNOIS, OISE; adjectif. Morne, pensif, caché, & qui cache ce qu'il pense. Il se prend d'ordinaire en mauvaise part. *Un esprit sournois. Elle est sournoise. Les gens sournois font d'un commerce désagréable.*

Il s'emploie aussi substantivement. *C'est un sournois auquel il ne faut pas se fier.*

SOUS; *sub.* Préposition qui sert à marquer la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est au-dessus. *Il faut nous reposer sous ces arbres. Il resta un quart d'heure sous l'eau. Nous étions sous le même toit. Il tenoit l'animal sous ses pieds.*

On dit figurément d'un Arrêt donné par surprise & sans garder les formes ordinaires, que *c'est un Arrêt donné sous la cheminée*. Et qu'un mariage a été fait *sous la cheminée*; pour dire, qu'il a été fait clandestinement.

On dit aussi figurément *regarder quelqu'un sous le nez*; pour dire,

le regarder curieusement & de près, avec quelque marque de mépris ou un manque de respect. Et *rire sous cape*; pour dire, rire de quelque chose en telle sorte que personne ne s'en aperçoive.

On dit par forme de menace, qu'on *fera mourir quelqu'un sous le bâton*; pour dire, qu'on l'assomera à coups de bâton.

On dit, *camper sous une ville, sous le canon d'une ville*; pour dire, camper auprès d'une ville dont on est le maître, & qui peut tirer sur ceux qui viendroient attaquer le camp. *Les ennemis se retirèrent sous Bruxelles, sous le canon de Bruxelles.*

On dit aussi, *être sous le feu d'un bataillon, d'un bastion, &c.* pour dire, être exposé au feu d'un bataillon, d'un bastion, &c.

On dit d'une chose dont on a été témoin oculaire, *cela s'est passé sous mes yeux.*

En parlant d'un cheval de carrosse qui est à la droite du timon, on dit, qu'il est *sous la main du cocher*, ou simplement *sous la main*.

On dit figurément, qu'un *régiment*, que des *soldats* sont *sous les armes*, quand ils sont rangés en haie ou en bataille avec leurs armes. *A son arrivée le régiment se mit sous les armes*. Et l'on dit figurément & familièrement, d'une femme, d'une fille, qu'elle est *sous les armes*; pour dire, qu'elle est extrêmement parée.

On dit en parlant du poil d'un cheval, un *cheval sous poil noir*, *sous poil gris*, &c. pour dire, un cheval de poil noir, de poil gris, &c.

On dit, qu'une chose est *sous la clef*; pour dire, qu'elle est dans un lieu fermée à clef; qu'un *papier* est *sous le scellé*; pour dire, qu'il est enfermé dans une armoire, dans une chambre où l'on a mis le scellé.

Et

Et qu'une pièce est inventoriée sous la cotte A, sous la cotte B, &c. pour dire, qu'elle est marquée de la lettre A, de la lettre B, & qu'elle est énoncée ainsi dans l'inventaire.

Sous, sert aussi figurément à marquer la subordination & la dépendance. *Il a six bataillons sous ses ordres. Cette Province étoit alors sous la domination de l'Angleterre. Vivre sous les lois du christianisme. Il est sous la tutelle de son frère. Les Capucins sont sous la règle de saint François.*

On dit figurément, qu'un homme est sous la main d'un autre; pour dire, qu'il est dans la dépendance d'un autre. Cela se dit aussi pour signifier que celui qui en dépend peut en disposer à toute sorte d'heure. On dit à peu près dans le même sens, être sous la férule de quelqu'un. Cette préposition sous, se joint à beaucoup de mots de la langue, pour signifier ce qui est sous quelque chose, sous quelqu'un, soit par la position, soit par la qualité. Ainsi on dit, *sous-Doyen, sous-doyenné, sous-Chantre, sous Gouverneur, sous-gouvernante, sous-Lieutenant, sous-précepteur, sous-Prieur, sous-Prieure; sous-Sacristain, sous-Secrétaire, &c.*

Sous, sert quelquefois à marquer le temps, comme dans ces phrases, *il vécut sous Charlemagne. Tel étoit l'usage sous les Rois de la seconde race. La conjuration de Catilina fut découverte sous le consulat de Cicéron. Tel fut l'état de la République sous les Triumvirs. Cette bulle fut publiée sous le pontificat de Benoît XIV. C'est une réforme qui fut faite sous Louis XIV.*

Sous, sert encore à marquer la situation de deux lieux dont l'un est plus

élevé que l'autre. *La Ferté-sous-Jouarre.*

Sous, s'emploie en plusieurs phrases figurées. *Sous prétexte de charité. Sous le voile de la dévotion. Sous apparence de dévotion. Sous ombre, sous couleur de lui rendre service . . .* pour dire, en se servant du prétexte de la dévotion & du voile de la charité, en feignant de lui vouloir rendre service.

On dit, *plaider sous le nom de quelqu'un*; pour dire, se servir du nom de quelqu'un pour plaider. *Faire une promesse sous seing privé*; pour dire, en se contentant de signer, sans l'intervention des Notaires. *Passer quelque chose sous silence*; pour dire, secrètement. *Et, dire une chose sous le sceau de la confession*; pour dire, en grande confiance, & en exigeant le secret de celui à qui on l'a dit.

Sous, s'emploie quelquefois pour dire moyennant. *Le traité fut fait sous le bon plaisir des États. Il donnera son consentement sous cette restriction.*

On dit, *sous peine de*; pour dire, à peine de, sur peine de. *Il est défendu de fabriquer de la fausse monnaie sous peine de mort.*

Ce monosyllabe est long.

SOUS-AFFERMER; voyez **Sous-FERMER**.

SOUS-BAIL; substantif masculin. Bail que le preneur fait à un autre, d'une partie de ce qui lui a été donné à ferme. *Il gagne sur cette ferme cent louis par an, comme le prouvent les sous-baux qu'il a faits.*

SOUS-CLAVIER; voyez **SOUCLAVIER**.

SOUS-COSTAL, ALE; adjectif & & terme d'Anatomie. Qui est sous les côtes.

Les muscles sous-costaux de Verheyen sont des plans charnus plus

ou moins larges & très-minces, situés obliquement comme par degrés sur la surface interne des côtes. Leur nombre n'est pas toujours le même, ils sont quelquefois six, d'autres fois sept ou huit, &c. Ils ont leurs attaches fixes à la face interne de la côte inférieure, vis-à-vis de leurs angles, & vont se terminer pour l'ordinaire, non à la côte qui est immédiatement au dessus, mais à celle qui lui est supérieure. La direction de ces muscles est oblique, se portant de derrière en devant; ces muscles sont plus sensibles & plus fréquens aux fausses côtes qu'aux autres.

L'usage de ces muscles est d'abaisser les côtes & de servir par là à l'expiration.

SOUSCRIPTEUR; substantif masculin. Celui qui souscrit ou qui a souscrit pour l'entreprise de quelque chose. Il se dit particulièrement de ceux qui souscrivent pour l'édition d'un livre. *On trouve dans le prospectus de l'ouvrage les conditions dont le Libraire s'est chargé envers les Souscripteurs.*

SOUSCRIPTION; substantif féminin. *Subscriptio*. Signature qu'on fait au-dessous d'un acte pour l'approuver. *Il approuva le traité par sa souscription.*

En termes de Société on appelle *souscription*, la soumission par écrit que font les associés de fournir une certaine somme pour une nouvelle compagnie ou pour quelque entreprise. *Il y a pour vingt mille francs de souscriptions. Le premier livre qu'on ait imprimé par souscription, est la bible polyglotte de Walton.*

SOUSCRIPTION, signifie aussi la reconnaissance que le Libraire donne à celui qui souscrit.

On appelle *la souscription d'une*

lettre, la signature de celui qui l'a écrite, accompagnée de certains termes de civilité, comme votre très-humble, &c. *Quand un inférieur écrit à son supérieur, la souscription de sa lettre doit être respectueuse.*

Tout est bref au singulier, mais la dernière syllabe est longue au pluriel.

SOUSCRIRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme ÉCRIRE. *Subscribere*. Écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver. *Il ne voulut pas souscrire le traité qu'on n'y eût inséré cette condition.*

SOUSCRIRE, signifie figurément consentir, approuver ce qu'un autre a dit. *Nous souscrivons à votre décision.* En ce sens il est toujours suivi de la préposition à.

SOUSCRIRE, en termes de Librairie, signifie donner de l'argent d'avance pour l'édition d'un livre, ou s'engager d'en donner pendant le cours de l'impression. *Ceux qui souscriront ne payeront le volume in folio qu'à raison de vingt-quatre livres, & ceux qui n'auront pas souscrit, le payeront dix écus.*

SOUS-CUTANÉE; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. Qui est sous la peau. *Les nerfs sous-cutanées. Les artères sous-cutanées, &c.*

SOUS-DIACONAT; substantif masculin. Le troisième des Ordres sacrés, lequel par la tradition d'un calice vide avec une patène vide & un livre des épîtres, joint à la formule des paroles prescrites, confère la puissance de préparer la matière du sacrifice, & de lire solennellement l'épître pendant qu'on célèbre la Messe.

Si l'on en croit Pierre le Char-

tre & quelques Théologiens avec lui, le Sous-Diaconat n'est un Ordre sacré que depuis environ le treizième siècle. Plusieurs autres Théologiens prétendent que le Sous-Diaconat est un sacrement ; mais ils pensent aussi que cet ordre est né avec l'Église, que Saint Ignace en a fait mention, qu'il en est parlé dans le huitième livre des constitutions apostoliques, que le Pape St. Corneille, au troisième siècle, & les Conciles d'Elvire & de Laodicée font mention des Sous-Diacres comme des Ministres de l'Église ; d'ailleurs ces Théologiens du nombre desquels sont Saint Thomas, Saint Bonaventure, Scot, Richard de Saint Victor, ne font point de difficulté de donner la qualité de sacrement, même aux Ordres mineurs.

Au contraire, le plus grand nombre des Théologiens soutient que le Sous-Diaconat n'est point un sacrement, & pour preuve ils avancent 1°. qu'il n'est point d'institution divine ; 2°. qu'il n'est point conféré par l'imposition des mains ; 3°. que le pouvoir de le conférer a été accordé autrefois aux Co-Évêques, comme il est marqué dans le canon dixième du Concile d'Anthioche, & même aux simples Prêtres : l'Abbé de Cîteaux prétend avoir ce droit ; 4°. le privilège d'Ordre sacré que le Pape Innocent III lui a donné ne peut pas s'étendre jusqu'à lui avoir acquis la nature du sacrement. Il s'ensuit seulement que ceux qui le reçoivent sont consacrés à Dieu & au service des Autels d'une manière plus parfaite que les autres Ministres : aussi sont ils obligés à garder la continence ; ils ont le pouvoir de toucher les vases sacrés & d'approcher plus près de l'Autel que

ceux qui ne sont que dans les Ordres inférieurs. Ils sont aussi tenus de dire le bréviaire.

SOUS-DIACRE ; substantif masculin. Celui qui est promu au Sous-Diaconat.

Selon le Pontifical romain les Sous-Diacres doivent 1°. avoir soin des vases & vaisseaux sacrés qui servent au saint sacrifice ; 2°. verser l'eau sur le vin dans le calice ; 3°. chanter l'épître aux Grand'messes ; 4°. soutenir le livre de l'évangile au Diacre, & le porter à baiser aux Prêtre ; 5°. porter la croix aux processions ; 6°. recevoir les offrandes du peuple, donner à laver au Prêtre, & servir le Diacre en toutes ses fonctions. Dans la primitive Église ils servoient de Secrétaires aux Évêques, instruisoient les Cathécumènes, gardoient les portes du Sanctuaire, &c. A l'égard des dispositions requises pour être promu à cet Ordre, les saints Pères exigent l'innocence de vie, l'esprit ecclésiastique, la science, l'amour de l'étude.

SOUS - DOMINANTE ; substantif féminin & terme de Musique. C'est la quatrième note du ton. On l'appelle sous-dominante, parce qu'en effet la dominante est immédiatement au-dessus d'elle ; ou bien parce qu'il y a le même intervalle en descendant de la tonique à cette quatrième note, qu'en montant de la tonique à la dominante.

L'accord de la sous-dominante est composé 1°. de tierce majeure ou mineure, selon que le mode est majeur ou mineur ; 2°. de quinte. 3°. de sixte majeure : cette sixte qui est la quinte de dominante, est censée la représenter.

SOUS-DOUBLE ; adjectif des deux

genres. Qui est la moitié. *Trois est sous-double de six.*

SOUS-DOUBLÉ, ÉE ; adjectif & terme de Mathématiques. Il n'a d'usage qu'en cette phrase, *en raison sous-doublée* ; pour signifier en raison des racines carrées.

SOUS-ENTENDRE ; verbe actif de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme FENDRE. *Subaudire*. Il se dit lorsqu'en parlant on a dans l'intention une chose qu'on n'exprime point. *En disant cela il sous-entendoit que . . .*

On dit qu'une chose se sous-entend ; pour dire, qu'elle est réputée exprimée. *C'est une clause qui se sous-entend toujours.*

Il se dit aussi en termes de Grammaire, de certains mots qu'on n'exprime pas & qu'on supplée toujours. Dans ces phrases, *une bouteille de vin, un muid de vin*, les mots plein & pleine sont sous entendus. Dans *dormir toute la nuit*, on sous-entend pendant.

SOUS ENTENTE ; substantif féminin. Ce qui est sous-entendu artificieusement par celui qui parle. *Il ne faut pas trop l'écouter car il y a toujours quelque sous-entente à ses promesses.*

SOUS ÉPINEUX, EUSE ; adjectif & terme d'anatomie. Qui est sous l'épine. Il se dit particulièrement d'un muscle triangulaire, charnu, médiocrement large, & en quelque manière penniforme, qui occupe toute la cavité ou fosse sous-épineuse de l'omoplate.

Il est attaché à la moitié postérieure de la cavité ou fosse sous-épineuse, depuis le rebord de l'omoplate jusqu'aux facettes de la côte inférieure de cet os, & il l'est aussi à la lèvres externe de la base à proportion.

De tous ces bords partent quantité de fibres charnues, courtes, qui vont plus ou moins obliquement, à peu près comme la barbe d'une plume, aboutir à un plan tendineux mitoyen, qui se termine un peu au-dessous de la plus grande largeur de l'épine de l'omoplate, & au-dessus de la racine de l'acromion.

Ensuite les fibres charnues quittent l'os & se réunissent en une masse charnue qui passe sous l'acromion & par dessus l'articulation de la tête du bras, en s'attachant au ligament capsulaire, où elle se termine par un tendon plat & large qui se colle aussi à la capsule & s'attache à la grande facette ou facette mitoyenne de la grosse tubérosité de la tête de l'humérus. Dans l'endroit où les fibres quittent la fosse sous-épineuse, sous l'acromion, il y a beaucoup de graisse ou cellules adipeuses entre l'os de la portion libre de la masse charnue.

Ce muscle paroît comme double un peu au-dessous de l'épine, & vers la base de l'omoplate, à cause du plan tendineux mitoyen dont on vient de parler. Il paroît aussi confondu avec le petit rond par la proximité étroite de ces deux muscles ; son tendon s'unit à celui du grand rond d'un côté, & à celui du fus-épineux de l'autre ; au reste ce muscle est couvert par la portion postérieure du deltoïde, & il concourt à porter le bras en arrière.

SOUS-FAITE ; substantif féminin & terme de Charpenterie. Pièce de bois au-dessous du faite & qui sert à rendre les assemblages plus solides.

SOUS-FERME ; substantif féminin. Sous-bail, convention par laquelle un fermier général cède une partie de sa ferme à un fermier particu-

7. *lier. Il a pris la sous-ferme d'une partie de cette terre.*

SOUS-FERMER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Donner à sous-ferme, ou prendre à sous-ferme. *Les Fermiers Généraux du Roi sous-ferment une partie des droits qui sont compris dans leur bail. Il a sous-fermé la moitié de cette terre.*

SOUS-FERMIER, IÈRE; substantif. Celui, celle qui prend des héritages ou des droits à sous-ferme. *Le fermier a conservé une partie des droits, mais il a laissé toutes les terres au sous-fermier.*

SOUS-LOCATAIRE; substantif des deux genres. Celui, celle qui loue une portion d'une maison & qui la tient du principal locataire.

Le sous-locataire est différent du cessionnaire du bail, en ce que le cessionnaire doit payer au propriétaire, au lieu que le sous-locataire paye au principal locataire.

L'article 162 de la Coutume de Paris permet néanmoins au propriétaire de saisir les meubles des sous-locataires; mais ceux-ci en ont main levée en payant le loyer de leur occupation.

En fait des fermes on appelle *Sous-fermier*, ce qu'en fait de bail à loyer on appelle *sous locataire*.

SOUS-LOUER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Louer une partie d'une maison dont on est locataire. *Il a le bail de la maison entière, mais il en sous-loue une partie.*

SOUS-LOUER, signifie aussi, louer une portion de maison, non pas du propriétaire de la maison, mais du locataire de la totalité.

SOUS-MULTIPLE; adjectif des deux genres & terme d'Arithmétique.

Nombre qui se trouve compris un certain nombre de fois exactement dans un plus grand nombre. *Deux est un des sous-multiples de huit.*

SOUS-NORMALE, substantif féminin & terme de Géométrie. La sous-normale est la partie de l'axe d'une courbe comprise entre les deux points où l'ordonnée & la perpendiculaire à la courbe menée du point touchant, viennent rencontrer cet axe. *La sous-normale de la parabole est constante & égale à la moitié du paramètre.*

SOUS-OCCIPITAL, ALE; adjectif & terme d'anatomie. Qui est situé sous l'occiput.

Les nerfs sous-occipitaux tirent leur origine de l'extrémité de la moëlle allongée attenant la partie postérieure des condyles de l'os occipital, & précisément entre cet os & la première vertèbre du cou. Ils forment la dixième paire. Ils viennent d'abord par plusieurs petits filets très-déliés qui se réunissent bientôt après, & se portant entre le bord voisin du grand trou occipital & la première vertèbre, chacun d'eux se glisse dans l'échancrure postérieure des apophyses obliques supérieures de cette même vertèbre, après quoi la dixième paire de nerfs se partage en un grand nombre de filets qui vont fournir aux muscles postérieurs de la tête & du cou.

SOUS-ORBITAIRE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui est situé sous l'orbite. Il s'applique aux vaisseaux qui parcourent le dessous de l'orbite.

SOUS-ORDRE; substantif masculin & terme de Pratique. Ordre ou distribution de la somme qui a été adjugée à un créancier dans un ordre, laquelle est répartie entre les créan-

ciers de ce créancier opposans sur lui.

Ceux qui sont ainsi opposans, non pas sur la partie saisie mais sur un créancier de la partie saisie, sont nommés *opposans en sous-ordre*.

En général *en sous-ordre*, se dit de tous ceux qui ne sont dans un affaire que subordonnement. *Il n'est pas en chef dans cette affaire, il n'y est qu'en sous-ordre.*

De là *sous-ordre* est devenu substantif, pour signifier, celui qui est soumis aux ordres d'un autre, qui travaille sous lui à une affaire quelconque. *Ceux qui sont à la tête d'une administration doivent veiller sous leurs sous-ordres.*

SOUS PERPENDICULAIRE; substantif féminin & terme de Géométrie. C'est la sous-normale. *Voyez ce mot.*

SOUS - SCAPULAIRE; adjectif & terme d'Anatomie. Qui est situé sous l'épaule.

La *fosse sous-scapulaire* est la face interne de l'omoplate qui est concave & enfoncée.

Le *muscle sous-scapulaire* est un muscle de la même largeur & longueur que l'omoplate, & il en remplit toute la face interne ou concave; c'est de cette situation qu'il a été nommé ainsi. Il est épais & composé de plusieurs portions pénniformes à peu près comme le deltoïde.

Il est attaché à la lèvres interne de toute la base, & presque à toute la surface interne de l'omoplate. Ses portions charnues sont logées dans les intervalles des lignes osseuses, quand ces lignes s'y trouvent. Les portions charnues quittent l'os vers le cou de l'omoplate, & forment un tendon fort large qui s'attache à la facette de la petite tubérosité de la tête de l'humérus, tout attenant la

gouttière osseuse. Le bord inférieur de ce tendon paroît fournir la bandelette ligamenteuse du grand dorsal, du grand rond & du grand coracobrachial.

Ce muscle couvre immédiatement le grand dentelé, & il est comme enfermé entre lui & l'omoplate; son tendon s'unit par le bord supérieur au bord inférieur du sus-épineux, excepté au haut de la gouttière osseuse où ces tendons donnent passage à un des tendons du biceps. Il se colle aussi au ligament capsulaire. Les tendons du sus-épineux, du sous-épineux, du petit rond & de ce muscle sous-scapulaire sont joints ensemble par leurs bords voisins & font une espèce de calotte qui couvre le haut & le dessus de la tête & de l'os du bras.

L'usage de ce muscle est d'approcher le bras des côtes, d'où lui vient le nom de *porte-feuille*.

SOUSSIGNÉ, ÉE; participe du verbe *souffigner*, qui n'est plus en usage. Terme de formule qu'on n'emploie que dans ces sortes de phrases, *je soussigné, je soussigné reconnois, confesse. . . . Nous soussignés certifions. . . . Pardevant les Notaires soussignés. . . . Le Conseil soussigné estime que. . . .*

SOUS TANGENTE; substantif féminin & terme de géométrie. La partie de l'axe d'une courbe comprise entre l'ordonnée & la tangente correspondante.

SOUS-TENDANTE; substantif féminin & terme de géométrie. On appelle *sous-tendante d'une arc*, la ligne droite menée d'une des extrémités de l'arc à l'autre extrémité.

SOUSTRACTION; substant. féminin. *Subtractio*. Action de soustraire. *On l'accuse de soustraction de papiers.*

SOUSTRACION, en termes d'Arithmétique, se dit d'une opération par laquelle on ôte un nombre d'un autre nombre.

Pour faire cette opération on écrira le nombre que l'on veut retrancher au-dessous de l'autre, de la même manière que dans l'Addition; & ayant souligné le tout, on retranchera en allant de droite à gauche, chaque nombre inférieur de son correspondant supérieur; c'est-à-dire, les unités des unités, les dizaines des dizaines, &c. On écrira chaque reste au-dessous dans le même ordre, & zéro lorsqu'il ne restera rien.

Lorsque le chiffre inférieur se trouvera plus grand que le chiffre supérieur correspondant, on ajoutera à celui-ci dix unités qu'on aura en empruntant par la pensée une unité sur son voisin à gauche; lequel doit par cette raison, être regardé comme moindre d'une unité dans l'opération suivante.

Exemple I.

On propose de retrancher 5432 de 8954. J'écris ces deux nombres comme il suit.

$$\begin{array}{r} 8954 \\ 5432 \\ \hline 3522 \text{ reste.} \end{array}$$

Et en commençant par le chiffre des unités, je dis, 2 ôté de 4, il reste 2 que j'écris au-dessous: puis, passant aux dizaines, je dis 3 ôté de 5, il reste 2 que j'écris sous les dizaines. A la troisième colonne, je dis 4 ôté de 9, il reste 5 que j'écris sous cette colonne. Enfin à la quatrième, je dis 5 ôté de 8; il

reste 3 que j'écris sous 5, & j'ai 3522 pour le reste de 5432 retranché de 8954.

Exemple II.

On veut ôter 7947 de 27646.

$$\begin{array}{r} \text{On écrira} \quad 27646 \\ \quad \quad \quad 7947 \\ \hline 19699 \text{ reste.} \end{array}$$

Comme on ne peut ôter 7 de 6 on ajoutera à 6 dix unités qu'on empruntera en prenant une unité sur son voisin 4, & on dira 7 ôté de 16, il reste 9 que l'on écrira sous 7.

Passant aux dizaines, on ne dira plus 4 ôté de 4, mais 4 ôté de 3 seulement, parceque l'emprunt que l'on a fait a diminué 4 d'une unité: comme on ne peut ôter 4 de 3, on ajoutera de même à 3 dix unités qu'on empruntera en prenant une unité sur le chiffre 6 de la gauche, & on dira, 4 ôté de 13, il reste 9 qu'on écrira sous 4. Passant à la troisième colonne, on dira de même 9 ôté de 5, ou plutôt 9 ôté de 15, (en empruntant comme ci-dessus) il reste 6 qu'on écrira sous 9.

A la quatrième colonne, on dira, par la même raison, 7 ôté de 6, ou plutôt de 16, il reste 9 que l'on écrira sous 7, & comme il n'y a rien à retrancher dans la cinquième colonne, on écrira sous cette colonne, non pas 2, parcequ'on vient d'emprunter une unité sur ce 2, mais seulement 1, & on aura 19699 pour le reste.

Si le chiffre sur lequel on doit faire l'emprunt étoit un zéro, l'emprunt se feroit non pas sur ce zéro,

mais sur le premier chiffre significatif qui viendrait après ; mais quoique ce soit alors emprunter 100 ou 1000, ou 10000, selon qu'il y a un deux ou trois zéros consécutifs, on n'en opérera pas moins comme ci-dessus ; c'est-à-dire, qu'on ajoutera seulement 10 au chiffre pour lequel on emprunte ; & comme ces dix sont censés pris sur les 100 ou 1000, &c. qu'on a empruntés pour employer 90 ou 990, &c. qui restent, on comptera les zéros suivants pour autant de neuf ; c'est ce que l'exemple ci-dessous va éclaircir.

Si de	20064	
on veut retrancher	17489	
	2575	reste

On dira d'abord, 9 ôté de 4, ou plutôt de 14, en empruntant sur le chiffre suivant, il reste 5. Puis pour ôter 8 de 5, comme cela ne se peut, & qu'il n'est pas possible non plus d'emprunter sur le chiffre suivant qui est un zéro, on empruntera sur le 2 une unité, laquelle vaut mille à l'égard du chiffre sur lequel on opère. De ce mille on n'en prendra que 10 qu'on ajoutera à 5, & on dira 8 ôté de 15, il reste 7.

Comme on a employé dix unités sur mille qu'on a empruntées, on employera les 990 restantes pour en retrancher les nombres qui répondent au-dessous des zéros ; ce qui revient au même que de compter chaque zéro, comme s'il valoit 9 : ainsi l'on dira 4 ôté de 9 reste 5, puis 7, ôté de 9 reste 2, & enfin 1 ôté de 1, il ne reste rien.

S'il y a des parties décimales dans les nombres sur lesquels on

veut opérer, on suivra absolument la même règle ; mais pour éviter tout embarras dans l'application de cette règle, il n'y aura qu'à rendre le nombre des chiffres décimaux le même dans chacun des deux nombres proposés, en mettant un nombre suffisant de zéros à la suite de celui qui a le moins de décimales ; cette préparation ne change rien à la valeur de ce nombre.

Exemple.

de	5403, 25
on veut ôter	385, 6532.

Je mets deux zéros à la suite des décimales du nombre supérieur, après quoi j'opère sur les deux nombres ainsi préparés, précisément selon l'énoncé de la règle,

	5403, 2500	
	385, 6532	
	5017, 5968	reste
& je trouve pour reste	5017, 5968	

La preuve de la soustraction se fait en ajoutant le reste trouvé par l'opération, avec le nombre retranché ; si la première opération a été bien faite, on doit reproduire le nombre dont on a retranché : ainsi je vois que dans le premier exemple donné ci-dessus, l'opération a été bien faite, parcequ'en ajoutant 5432, nombre retranché, avec le reste 3522, je reproduis 8954, nombre dont on a retranché.

Pour faire une soustraction algébrique, quand il s'agit de monomes, on écrit ces quantités de suite, en changeant simplement le signe de la grandeur à soustraire ; & l'on fait

Fait ensuite la réduction, si ces quantités sont semblables; ainsi pour ôter $+c$ de b , on écrit $b-c$; puisque $-$ est le signe de la soustraction: & pour ôter $-b$ de a , on écrit $a+b$ en changeant le signe $-$ en $+$; en sorte que la grandeur a est augmentée par cette soustraction: en effet ôter des dettes, c'est augmenter les facultés de quelqu'un; soustraire des moins, est donc aussi donner des plus.

S'il est question de polinomes, on disposera les termes de la grandeur à soustraire sous ceux de la grandeur dont on soustrait; c'est-à-dire, les termes de l'une, sous les termes semblables de l'autre, en changeant simplement tous les signes de la grandeur à soustraire, en des signes contraires, c'est-à-dire, que l'on mettra $-$ où il y aura $+$, & le signe $+$ où l'on verra le signe $-$: ainsi pour retrancher le polimone $-2acx + 3acx^2 + 4a^3m - 5a^3b$ (A) du polimone $7cx^2 + 4a^3b + 5a^3m - acx + bd$, (B) on disposera comme on le voit ici.

$$\begin{array}{r} 7cx^2 - 4a^3b + 5a^3m - acx + bd \text{ (B)} \\ - 3cx^2 + 5a^3b + 4a^3m + 2acx \text{ (A)} \\ \hline 4cx^2 - a^3b - a^3m - acx + bd. \end{array}$$

Les termes du polimone A sous les termes du polimone B; les termes semblables les uns sous les autres, en changeant tous les signes du polimone A en des signes contraires. Cette préparation faite, on réduira les termes à leur plus simple expression; & cette réduction donnera $4cx^2 + a^3b + a^3m + acx + bd$, qui est la différence cherchée.

Quand il n'y a point de termes
Tome XXVI.

semblables, on écrit simplement la quantité à soustraire dont on change les signes, à la suite du polimone dont on fait la soustraction: ainsi pour ôter $xx - cx + cc$ de $2a^4 - 3b^2$, écrivez $2a^4 - 3b^2 - xx + 2cx - cc$; en changeant simplement les signes de la grandeur $xx - cx + cc$, qui n'a aucun terme semblable à ceux de la quantité $2a^4 - 3b^2$.

SOUSTRASURE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaison, lequel se conjugue comme **ASTRAIRE**. *Substrahere*. Ôter quelque chose à quelqu'un, le priver de certaines choses par adresse ou par fraude. *Il a soustrait la minute du contrat chez le Notaire. On l'accuse d'avoir soustrait le testament de son oncle.*

On dit, *soustraire les alimens à un malade*; pour dire, lui retrancher quelque chose de sa nourriture ordinaire.

On dit, *soustraire des sujets de l'obéissance de leur Prince*; pour dire, les faire révolter contre leur Prince.

On dit au réciproque, *se soustraire de la puissance paternelle*; pour dire, se tirer de dessous la puissance de son père; *se soustraire à la tyrannie*; pour dire, se délivrer de la tyrannie; & *se soustraire au châtiement*; pour dire, éviter le châtiement.

SOUSTRASURE, en termes d'Arithmétique, signifie, ôter un nombre. *L'Arithmétique consiste à additionner, à soustraire, à multiplier & à diviser. Voyez SOUSTRACTION.*

SOUSTRAIT, AITE; participe passif. *Voyez SOUSTRAIRE.*

SOUSTYLAIRE; substantif féminin & terme de Gnomonique. Ligne
F t t f

droite sur laquelle le style ou gnomon d'un cadran est élevé.

Cette ligne est la section ou rencontre du plan du cadran, avec le plan d'un méridien qu'on suppose être perpendiculaire au plan du cadran. Ce méridien est toujours différent du méridien du lieu, à moins que le plan du cadran ne soit horizontal, ou qu'il ne soit dans la ligne qui joint le levant au couchant : ainsi la méridienne d'un cadran diffère presque toujours de la soustylaire ; car la méridienne d'un cadran est la ligne de section du plan du cadran avec le méridien du lieu. Au reste le point où ces deux lignes se rencontrent est le centre du cadran ; car le sommet du style représente le centre de la terre, & par conséquent un point commun aux deux méridiens ; & le point de rencontre de la soustylaire & de la méridienne est encore un point commun aux deux méridiens, d'où il s'ensuit qu'une ligne menée par le sommet du style & par le point de rencontre des deux lignes dont il s'agit, seroit la ligne de section ou de rencontre des deux méridiens, & qu'ainsi cette ligne représente l'axe de la terre, c'est-à-dire, lui est parallèle. Or le point où le plan d'un cadran qui est coupé par une ligne tirée du sommet du style parallèlement à l'axe de la terre, est toujours le centre du cadran, & le point de rencontre des lignes horaires. Donc le point de rencontre de la soustylaire & de la méridienne est toujours le centre du cadran.

Dans les cadrans polaires équinoxiaux, horizontaux, méridiens & septentrionaux, la ligne soustylaire est la ligne méridienne ou ligne de douze heures, ou l'intersection du

plan sur lequel le cadran est tracé ; avec celui du méridien du lieu, parceque le méridien du lieu se confond alors avec le méridien du plan.

SOUS-VENTRIARE ; substantif féminin. Courroie attachée par ses deux extrémités aux deux limons d'une charrette, & qui passe sous le ventre du limonier.

SOUTANE ; substantif féminin. Habit long à manches étroites que l'on porte sous une robe ou sous un manteau, & que l'on serre avec une ceinture. Il est à l'usage des Gens d'Eglise & de quelques Magistrats. *Le Pape porte toujours la soutane blanche ; les Cardinaux la portent rouge, & les Evêques la portent noire quand ils sont en deuil ou hors de leurs Diocèses ; mais ils ont droit de la porter violette dans leurs Diocèses.*

On dit figurément, qu'un homme a pris la soutane, qu'il a quitté la soutane ; pour dire, qu'il a embrassé, qu'il a quitté l'état ecclésiastique.

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième très-brève.

SOUTANELLE ; substantif féminin. Petite soutane, habit court des Ecclésiastiques, soutane qui ne va que jusqu'à la jarretière. *Cet Abbé se met souvent en soutanelle.*

SOUTE ; substantif féminin & terme de Pratique. Somme qui se doit payer dans un partage ou dans un échange pour rendre les choses échangées ou les lots du partage égaux en valeur.

Quand un lot se trouve plus fort qu'un autre, on le charge d'une soute en argent envers l'autre lot pour rendre les choses égales.

De même dans un échange quand l'héritage donné d'une part à titre d'échange est plus fort que celui qui

est donné en contre échange, on charge celui qui a l'héritage le plus fort de payer une soute à celui qui a le plus foible.

Dans les partages, la soute fait la nature du partage, c'est-à-dire que quand il n'est point dû de droits seigneuriaux pour l'héritage que l'on a dans son lot, il n'en est pas dû non plus pour l'héritage ou portion que l'on conserve moyennant une soute.

Dans les échanges au contraire la portion d'héritage pour laquelle on paye une soute est réputée acquise par contrat de vente, & sur-jette aux mêmes droits que l'on paye en cas de vente.

Les Annotateurs de Duplessis décident, d'après Chopin, que la soute de partage n'entre pas en communauté quand le partage a l'occasion duquel elle est due a été fait pendant le mariage; mais qu'elle y entreroit si le partage étoit fait au temps de la célébration du mariage, à moins que le contrat ne contint une stipulation contraire.

SOUTE, se dit aussi du paiement fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. *Il leur paya mille écus pour soute de compte.*

SOUTE, en termes de Marine, se dit des retranchemens faits dans le plus bas étage d'un vaisseau, & qui servent de magasins pour les munitions, soit de guerre, soit de bouche. *Soute aux poudres. Soute au biscuit.*

SOUTENABLE; adjectif des deux genres. Qui se peut soutenir par de bonnes raisons. Il ne se dit guère que d'une opinion, d'une proposition, d'une cause, d'une affaire. *Sa cause est soutenable. Cette opinion n'est pas soutenable.*

SOUTENABLE, signifie aussi qui se peut endurer, supporter. *Vous tenez des*

discours qui ne sont pas soutenable.

On dit aussi d'un poste où des gens de guerre ne peuvent pas se défendre, que c'est un poste qui n'est pas soutenable.

SOUTENANT; substantif masculin.

Celui qui soutient des thèses. *Il proposa cet argument au Soutenant.*

SOUTENEMENT; substantif masculin & terme de Maçonnerie. Appui, soutien. *Cette étaie sert de soutènement au plancher.*

Il signifie en termes de Pratique les raisons que l'on donne par écrit pour soutenir les articles d'un compte. *L'oyant compte fournit ses débats contre le compte, & le rendant compte pour réponse aux débats, fournit ses soutènements.*

SOUTENEUR; substantif masculin.

Celui qui soutient de mauvais lieux. *Les souteneurs que les filles de joie payent pour empêcher qu'on ne les trompe leur font ordinairement dix fois plus de mal que celui qu'elles cherchent à éviter.*

SOUTENIR; verbe actif de la seconde conjugaison. *Sustiner.* Porter, appuyer, supporter une chose. *Ces deux poutres soutiennent tout le plancher. Il faut un pilier, une étaie pour soutenir ce mur. Elle seroit tombée si je ne l'eusse pas soutenue.*

On dit figurément, *soutenir le faix des affaires, soutenir une maison, soutenir une famille*; pour dire, avoir l'administration principale des affaires, faire subsister une maison, une famille. *C'est lui qui soutient son frère au service.*

On dit, qu'une troupe en soutient une autre; pour dire, qu'elle est destinée à l'appuyer, à la secourir dans le besoin. *Les Grenadiers commencèrent l'attaque, & l'on donna ordre à tout le régiment de les soutenir.*

On dit dans le même sens, qu'on

a commandé deux cens, trois cens hommes pour soutenir les travailleurs.

On dit en termes de Musique, que la basse soutient le dessus & les autres parties.

On dit figurément, soutenir une dépense; pour dire, fournir ce qu'il faut pour une dépense. Il ne peut pas soutenir long-temps la dépense qu'il fait. Et soutenir la conversation; pour dire, fournir à la conversation & empêcher qu'elle ne vienne à languir.

On dit au réciproque, se soutenir; pour dire, se tenir debout, se tenir sur ses jambes. Il est si incommodé, qu'il ne sauroit se soutenir. Il a peine à se soutenir sur ses pieds. On dit proverbialement dans le même sens, il ne se soutient non plus sur ses jambes que sur ses cheveux.

On dit aussi, qu'un bâtiment se soutient bien; pour dire, qu'il ne se dément point, qu'il demeure à plomb & dans son entier.

On dit figurément dans le même sens, qu'une personne se soutient bien; pour dire, qu'elle conserve sa santé, sa vigueur & sa fraîcheur plus long-temps que son âge ne semble le permettre.

On dit, que des étoffes se soutiennent; pour dire, qu'elles sont fermes & qu'elles ne s'amollissent point. Cette étoffe est bien travaillée; elle se soutient. Ce tafetas, ce damas est trop mince, est trop foible, il ne se soutient pas.

On dit figurément, qu'un discours se soutient bien; pour dire, qu'il est égal par-tout. Ce discours se soutient bien; il ne se soutient pas.

On dit en termes de Musique d'une voix qui est belle & qui n'est pas égale, qu'elle ne se soutient pas. On dit aussi, qu'une personne qui chante soutient bien ses cadences;

pour dire, qu'elle fait des cadences longues & égales.

SOUTENIR un cheval, c'est le tenir dans la main & dans les jambes ensemble, ou le tenir dans la main seulement.

SOUTENIR, signifie encore, assurer, affirmer qu'une chose est vraie. Il soutenoit que personne n'étoit entré chez lui. Je suis prêt à lui soutenir en face qu'il a tenu ce propos.

SOUTENIR, signifie aussi, défendre par raison une opinion, une doctrine, &c. C'est une proposition qu'il a. entrepris de soutenir. Je ne soutiendrai pas cette opinion. Le système de Newton se soutient mieux que celui de Descartes.

On dit aussi, soutenir des thèses; pour signifier particulièrement, répondre dans une dispute publique.

On dit figurément, soutenir son rang, sa dignité; pour dire, vivre, agir, parler d'une manière convenable à sa dignité, à son rang. On dit dans le même sens, soutenir noblesse.

On dit, soutenir son caractère; pour dire, vivre, agir, parler d'une manière conforme à l'idée qu'on a donnée de soi.

SOUTENIR, signifie aussi supporter, résister à quelque attaque, à quelque chose dont il est difficile de se défendre. Les Grenadiers soutinrent le feu de l'ennemi pendant trois heures. La garnison soutenait encore le siège avec courage. Le Gouverneur soutint trois assauts avant de capituler. Ce vaisseau n'est pas capable de soutenir l'action d'un feu violent. L'œil soutient difficilement les rayons du soleil.

On dit, qu'un homme a soutenu la question; pour dire, qu'il a supporté la question sans rien avouer. Un coupable d'un tempérament ro-

Juste soutient la question ; tandis que l'innocent d'une complexion foible ne la soutient pas. Et l'on dit, il y a des vins qui ne peuvent soutenir la mer ; pour dire, il y a des vins qui ne peuvent être transportés par mer sans se gâter.

On dit, qu'un criminel ne peut soutenir la présence de son Juge ; pour dire, qu'il se trouble à l'aspect de son Juge.

On dit aussi, ne pouvoir soutenir un reproche ; pour dire, ne pouvoir endurer, ne pouvoit souffrir un reproche. Et, qu'un homme ne peut soutenir la raillerie ; pour dire, qu'il ne peut souffrir qu'on le raille, qu'il se déconcerte dès qu'on le raille.

SOUTENIR, signifie aussi figurément, favoriser, appuyer de crédit, d'argent, de recommandation. *Cet Intendant a des amis qui le soutiennent à la Cour. Le Ministre le soutint contre ses ennemis. Il n'auroit jamais réussi si ce seigneur ne l'eût pas soutenu.*

SOUTENIR, signifie aussi, sustenter, donner de la force, & il se dit des alimens. *La banne nourriture soutient.*

Ce verbe servant de modèle pour conjuguer tous les autres de la même terminaison, on trouvera au mot VERBE, la conjugaison & la quantité prosodique de tous les temps.

SOUTENU, UE ; participe passif. Voyez SOUTENIR.

SOUTENU, se dit en termes de blason, d'une pièce qui en a une autre dessous.

CAYLAR, en Languedoc, d'or à trois bandes de guêules, au chef d'or chargé d'un lion naissant de sable, soutenu d'une devise coulee

d'or, chargée de trois trèfles de sable.

On dit, qu'un discours est soutenu ; pour dire, qu'il est d'une égale force par tout. Et l'on appelle *style soutenu*, le style oratoire.

On dit que dans un roman, dans une pièce de théâtre, les caractères sont soutenus, pour dire, que les personnages introduits gardent les mêmes mœurs & les mêmes caractères.

SOUTERRAIN, AINE ; adjectif. *Subterraneus*. Qui est sous terre, qui vient de dessous terre. *Des feux souterrains. Des vapeurs souterraines.*

SOUTERRAIN, est aussi substantif masculin, & signifie dans une Place de guerre, un lieu vouté, pratiqué pour mettre les troupes & les munitions à couvert des bombes. *Le feu des assiégeans fut si vif, que le Gouverneur se retira dans le souterrain.*

Figurément, on appelle *souterrains*, des voies, des pratiques secrètes pour parvenir à quelque fin. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. *Il gagna ce procès par des souterrains.*

SOUTHAMPTON ; Ville d'Angleterre, dans le Comté de Hant, près de l'embouchure du Test, vis-à-vis de l'île de Wigt, à 23 lieues, sud-ouest, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

SOUTIEN ; substantif masculin. *Fulcrum*. Ce qui soutient, ce qui appuie. *Cette colonne est le soutien du bâtiment.*

SOUTIEN, signifie figurément, appui, défense, protection. *La justice est des Rois le plus ferme soutien. Les bonnes lois sont le soutien d'un état. Li étoit le soutien de toute sa famille.*

Voyez SUPPORT, pour les diffé-

rences relatives qui en distinguent *soutien*, &c.

SOUTILESSE; vieux mot qui signifioit autrefois subtilité.

SOUTIMENT, vieux mot qui signifioit autrefois subtilement.

SOUTIRAGE; substantif masculin: Action de soutirer. *Le soutirage de son vin n'est pas encore fini.*

SOUTIRÉ, EE; participe passif. *Voy. SOUTIRER.*

SOUTIRER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme **CHANTER**. Transvaser du vin ou quelque autre boisson d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier. *Ces vins ont été soutirés pendant le mois de Mars.*

Les deux premières syllabes sont brèves, & la troisième longue ou brève. *Voyez VERBE.*

Les temps ou personnes qui se terminent par un *e* féminin, ont la pénultième syllabe longue.

SOUVENANCE; vieux mot qui signifioit autrefois souvenir, mémoire.

SOUVENIR; (se) verbe pronominal réfléchi de la seconde conjugaison, lequel se conjugue comme **SOUTENIR**. *Recordari.* Avoir mémoire de quelque chose. *Je me souviens très-bien de ce que vous lui avez dit. Elle se souvient encore de sa jeunesse. C'est un Heros dont on se souviendra long-temps.*

On dit proverbialement & ironiquement, d'un homme qui veut paroître moins vieux qu'il n'est en effet. *Il n'est pas vieux, mais il se souvient de loin.*

SE SOUVENIR, s'emploie aussi, pour dire, garder la mémoire, soit d'un bienfait pour le reconnoître, soit d'une injure pour s'en venger. *Il m'a rendu un service dont je sou-*

viendrai éternellement. Elle se souvient du tour qu'on lui a joué. On oublie les bienfaits & l'on se souvient des injures.

SE SOUVENIR, signifie encore, avoir soin. *Il a promis qu'il se souviendrait de votre affaire quand il seroit à la Cour.*

Ce verbe s'emploie souvent impersonnellement. *S'il m'en souvient il ne m'en souvient guère. Il vous souviendra sans doute que... Il leur souvient encore de la perte de ce procès.*

SOUVENIR; substantif masculin. *Recordatio.* Action de la mémoire par laquelle on se ressouvient. *C'est un service dont j'ai toujours conservé le souvenir. Il y a long-temps que vous n'êtes plus dans son souvenir. Le cruel souvenir de la mort de son amant lui revient continuellement dans l'esprit.*

SOUVENIR, signifie aussi, la pensée par laquelle nous nous souvenons de quelque chose. *Un souvenir agréable. Un fâcheux souvenir. Il se rappelle avec plaisir le souvenir de ses premières amours. Il y a long-temps que j'en ai perdu le souvenir.*

SOUVENIR, signifie encore ce qui rappelle le souvenir de quelque chose. *La foiblesse de son tempérament est un triste souvenir des débauches de sa jeunesse. Ses blessures sont de glorieux souvenirs de ses exploits.*

SOUVENT; adverbe de temps. *Sapè.* Fréquemment, plusieurs fois en peu de temps. *Pour se bien porter il faudroit manger peu & souvent. Je la vois souvent chez son frère. L'esprit est souvent la dupe du cœur. Cet Avocat plaide souvent au Châtelet.*

La première syllabe est brève, & la seconde moyenne.

Différences entre *souvent* & *fréquemment*.

L'un est pour la répétition des

mêmes actes; l'autre pour la pluralité des objets. On déguise souvent les pensées. On rencontre fréquemment des traîtres.

SOUVERAIN, AINE; adjectif. *Supremus*. Suprême, très-excellent en son genre. *Dieu est le souverain maître de l'Univers. Jouir d'un souverain bonheur. Le quinquina a une vertu souveraine pour guérir de la fièvre.*

SOUVERAIN, signifie aussi, absolu, indépendant. *Chez les Romains le Dictateur étoit souverain. Etre revêtu de l'autorité souveraine.*

En parlant de certains Juges qui ne jugent pas toujours en dernier ressort, on dit, qu'ils jugent au souverain; pour dire, qu'ils jugent sans appel dans le fait en question. *Aux Requêtes de l'Hôtel, les Maîtres des Requêtes étant au nombre de sept, jugent au souverain certaines causes dont ils sont Juges en dernier ressort.*

On appelle *Cours souveraines*, celles où le Roi est réputé présent, & dont les Arrêts sont intitulés de son nom.

On appelle dans le même sens, *Conseils souverains*, des Tribunaux qui jugent en dernier ressort. *Le Conseil Souverain d'Alsace.*

SOUVERAIN, est aussi substantif masculin, & se dit d'un Prince indépendant, & qui ne relève d'aucune autre puissance.

L'homme dans l'état de nature ne connoît point de Souverain; Chaque individu est égal à un autre, & jouit de la plus parfaite indépendance; il n'est dans cet état d'autre subordination que celle des enfans à leur père. Les besoins naturels, & sur-tout la nécessité de réunir leurs forces pour repousser les entreprises de leurs ennemis, déterminè-

rent plusieurs familles à se rapprocher, pour ne faire qu'une même famille que l'on nomma *société*. Alors on ne tarda point à s'apercevoir que si chacun continuoit à exercer sa volonté, à user de ses forces & de son indépendance, & à donner un libre cours à ses passions; la situation de chaque individu seroit plus malheureuse que s'il vivoit isolé; on sentit qu'il falloit que chaque homme renonçât à une partie de son indépendance naturelle pour se soumettre à une volonté qui représentât celle de toute la société, & qui fut, pour ainsi dire, le centre commun & le point de réunion de toutes ses volontés & de toutes ses forces. Tel est l'origine des Souverains. On voit que leurs pouvoirs & leurs droits ne sont fondés que sur le consentement des peuples; ceux qui s'établissent par la violence, ne sont que des usurpateurs; ils ne deviennent légitimes, que lorsque le consentement des peuples a confirmé aux Souverains les droits dont ils s'étoient emparés.

Les hommes ne se sont mis en société, que pour être plus heureux; la société ne s'est choisie des Souverains que pour veiller plus efficacement à son bonheur & à sa conservation. Le bien être d'une société dépend de sa sûreté, de sa liberté & de sa puissance. Pour lui procurer ces avantages, il a fallu que le Souverain eût un pouvoir suffisant pour établir le bon ordre & la tranquillité parmi les Citoyens, pour assurer leurs possessions, pour protéger les foibles, contre les entreprises des forts, pour retenir les passions, par des peines, & encourager les vertus par des récompenses. Le droit de faire ces loix dans

la société s'appelle *puissance législative*.

Mais vainement le souverain aura-t-il le pouvoir de faire des loix, s'il n'a pas en même temps celui de les faire exécuter : les passions & les intérêts des hommes, font qu'ils s'opposent toujours au bien général, lorsqu'il leur paroît contraire à leur intérêt particulier. Ils ne voient le premier que dans le lointain ; tandis que sans cesse ils ont le dernier sous les yeux. Il faut donc que le Souverain soit revêtu de la force nécessaire pour faire obéir chaque Particulier aux loix générales qui sont les volontés de tous ; c'est ce qu'on nomme *puissance exécutive*.

Les peuples n'ont pas toujours donné la même étendue de pouvoir aux Souverains qu'ils ont choisis. L'expérience de tous les temps apprend, que plus le pouvoir des hommes est grand, plus leurs passions les portent à en abuser : cette considération a déterminé quelques nations à mettre des limites à la puissance de ceux qu'elles chargeoient de les gouverner. Ces limitations de la souveraineté ont varié suivant les circonstances, suivant le plus ou moins d'amour des peuples pour la liberté, suivant la grandeur des inconvénients auxquels ils s'étoient trouvés exposés sous des Souverains trop arbitraires. C'est-là ce qui a donné naissance aux différentes divisions qui ont été faites de la souveraineté & aux différentes formes des Gouvernemens. En Angleterre, la puissance législative réside dans le Roi & dans le Parlement : ce dernier corps représente la nation, qui par la constitution Britannique, s'est réservé de cette manière une

portion de la puissance souveraine ; tandis qu'elle a abandonné au Roi seul le pouvoir de faire exécuter les loix. Dans l'Empire d'Allemagne, l'Empereur ne peut faire des loix qu'avec le concours des États de l'Empire. D'autres peuples n'ont point stipulé par des actes exprès & authentiques les limites qu'ils fixoient à leurs Souverains ; ils se sont contentés de leur imposer la nécessité de suivre les loix fondamentales de l'État, leur confiant d'ailleurs la puissance législative, ainsi que celle d'exécuter. C'est-là ce qu'on appelle *souveraineté absolue*. Cependant la droite raison fait voir qu'elle a toujours des limites naturelles ; un Souverain quelque absolu qu'il soit, n'est point en droit de toucher aux loix constitutives d'un état, non plus qu'à sa religion ; il ne peut point altérer la forme du Gouvernement, ni changer l'ordre de la succession, à moins d'une autorisation formelle de la nation. D'ailleurs il est toujours soumis aux loix de la Justice, & à celles de la raison, dont aucune force humaine ne peut le dispenser.

Lorsqu'un Souverain absolu s'arrogé le droit de changer à sa volonté les loix fondamentales de son pays ; lorsqu'il prétend un pouvoir arbitraire sur la personne & les possessions de son peuple, il devient un despote. Nul peuple n'a pu ni voulu accorder un pouvoir de cette nature à ses Souverains ; s'il l'avoit fait, la nature & la raison le mettent toujours en droit de réclamer contre la violence. La tyrannie n'est autre chose que l'exercice du despotisme.

L'histoire nous fournit des exemples sans nombre de souverains oppresseurs.

preffeurs, de lois violées, de fujets révoltés. Si la raifon gouvernoit les *Souverains*, les peuples n'auroient pas befoin de leur lier les mains, ou de vivre avec eux dans une défiance continuelle; les chefs des nations contens de travailler au bonheur de leurs fujets, ne chercheroient point à envahir leurs droits. Par une fatalité attachée à la nature humaine, les hommes font des efforts continuels pour étendre leur pouvoir; quelque digne que la prudence des peuples ait voulu leur oppofer, il n'en est point que l'ambition & la force ne viennent à bout de rompre ou d'é luder.

SOUVERAINS, fe dit auffi des princes qui jouiffent des droits régaliens, comme de faire des lois, de battre monnoie, d'avoir droit de vie & de mort, d'ériger des charges, de faire la paix & la guerre, &c. quoiqu'ils relevent d'un autre Souverain, comme les princes d'Allemagne, qui relèvent de l'Empire.

SOUVERAIN, eft encore le nom d'une monnoie frappée en Flandre vers le commencement du dernier fiècle.

Il y avoit auffi un demi *souverain* & un quart de *souverain*. Le *souverain* de Flandre étoit du poids de fix deniers douze grains, ou deux gros douze grains trébuchans, & étoit reçu en France pour treize livres. Le demi *souverain* pefant un gros fix grains, valoit fix livres dix fous, le quart de *souverain* pefant demi gros trois grains, valoit trois livres cinq fous. Cette monnoie n'a pas toujours eu le même type. Le livre qui contient les réglemens faits en 1641 pour les monnoies, donne la figure de deux *souverains*, dont le premier frappé en 1616, a d'un côté les effigies des Archiducs Albert & Elisabeth

Tome XXVI.

affis, & de l'autre côté l'écu d'Autriche. Le fecond frappé en 1622, a d'un côté le bufte de Philippe IV, roi d'Espagne, & de l'autre côté fon écu.

SOUVERAINEMENT; adverbe. *Eximiè*. Excellamment, parfaitement. *Dieu eft souverainement bon. Les élus font souverainement heureux.*

Il fe dit quelquefois en mal dans le ftyle familier. *Cette pièce eft souverainement ridicule.*

Il fignifie auffi, d'une manière fouveraine & independante. *Les Parlemens jugent souverainement.*

SOUVERAINETÉ; fubftantif féminin. *Suprema potestas*. Droit de commander en dernier reffort dans la fociété civile, foit que ce droit appartienne à une feule perfonne ou à plusieurs. *En France la fouveraineté appartient à l'ainé des mâles de la famille royale. A Venife & dans d'autres Aristocraties, la fouveraineté eft entre les mains des nobles. Chez les Athéniens la fouveraineté réfidoit dans le peuple. Cette maifon a long-temps poffédé ce pays en fouveraineté.*

SOUVERAINETÉ, fignifie auffi, l'étendue du pays où un Prince commande fouverainement. *C'eft une petite fouveraineté qui n'a que douze de longueur & huit de largeur.*

SOUVIGNY; petite ville de France dans le Bourbonnois, à trois lieues de Bourbon-l'Archambault, & à deux de Moulins.

SOUVRÉ, (Gilles de) Marquis de Courtenvaux, d'une Maifon ancienne originaire du Perche, fuit en Pologne, en 1573, le Duc d'Anjou, depuis Roi de France fous le nom de Henri III. Ce Monarque revenu en France, le fit Grand-Maître de fa garde-robe, & Capitaine du Château de Vincennes. Il

G g g g

fut son favori, dit l'Abbé Legendre, sans être de ses mignons. Le Marquis de Souvré se signala à la bataille de Coutras en 1589, & conserva la ville de Tours sous l'obéissance du Roi, pendant les troubles de la Ligue. Fidelle à Henri III, il ne le fut pas moins à Henri IV, qui le choisit pour être Gouverneur de Louis XIII. Il occupa auprès de ce Prince la place de premier Gentilhomme ordinaire de la Chambre, obtint le collier des Ordres du Roi, & le Bâton de Maréchal de France : il mourut en 1626, à 84 ans, regardé comme un Courtisan agréable, plutôt que comme un Capitaine habile.

SOUVRÉ, (Jacques de) fils du précédent, fut Chevalier de Malthe dès l'âge de cinq ans. Après s'être distingué au siège de Casal, il commanda les galères de France pour le siège de Porto-Longone, où il acquit beaucoup de gloire. Chargé par son ordre d'ambassades ordinaires & extraordinaires auprès de Louis XIV, il s'en acquitta avec succès. Il parvint enfin au Grand-Prieuré de France, l'an 1667, & après avoir soutenu ce caractère avec beaucoup d'éclat, il mourut en 1670, dans sa soixante-dixième année. C'est lui qui a fait bâtir le superbe Hôtel du Temple, pour être la demeure ordinaire des grands Prieurs de France. Il fit commencer ce bel édifice dès le vivant de son prédécesseur, le Grand Prieur de Boissy.

SOYEUX, EUSE; adjectif. *Sericus*. Fin & doux au toucher comme de la soie. *Le castor a le poil*

soyeux. Du fil soyeux. De la laine soyeuse.

SOYEUX, signifie aussi plein de soie, épais de soie, bien garni de soie. En ce sens il ne se dit que des étoffes de soie. *Un satin bien soyeux. Le taffetas d'Italie est plus soyeux que celui d'Angleterre.*

SOZOMÈNE, étoit originaire de Palestine, où il embrassa le christianisme. Il passa ensuite à Constantinople, où il cultiva les belles-lettres, & fit les fonctions d'Avocat. Il avoit du goût pour l'histoire ecclésiastique, & son premier coup d'essai fut un abrégé de ce qui s'étoit passé depuis l'Ascension du Sauveur jusqu'à la défaite de Licinius. Cet abrégé est perdu. Il commença une histoire plus considérable vers l'an 443. Elle est divisée en neuf livres, & renferme les événemens arrivés depuis l'an 344 jusqu'à l'an 415. Il déclare au commencement du premier livre, qu'il écrit ce qui s'est passé de son temps sur ce qu'il a appris des personnes les mieux instruites, & qui avoient été témoins oculaires. L'histoire de *Sozomène* contient des choses très-remarquables; mais la plupart se trouvent aussi dans *Socrate*, qu'il semble n'avoir que copié. Elle est néanmoins plus étendue & mieux écrite; mais elle n'est pas sans défaut, même pour le style. La plus belle édition de l'histoire de *Sozomène* est celle qu'on voit dans le recueil des historiens latins donné par Robert Etienne en 1544. On la trouve aussi dans le recueil de Valois. Le Président Cousin l'a traduite en français.

Fin du vingt sixième Volume.

